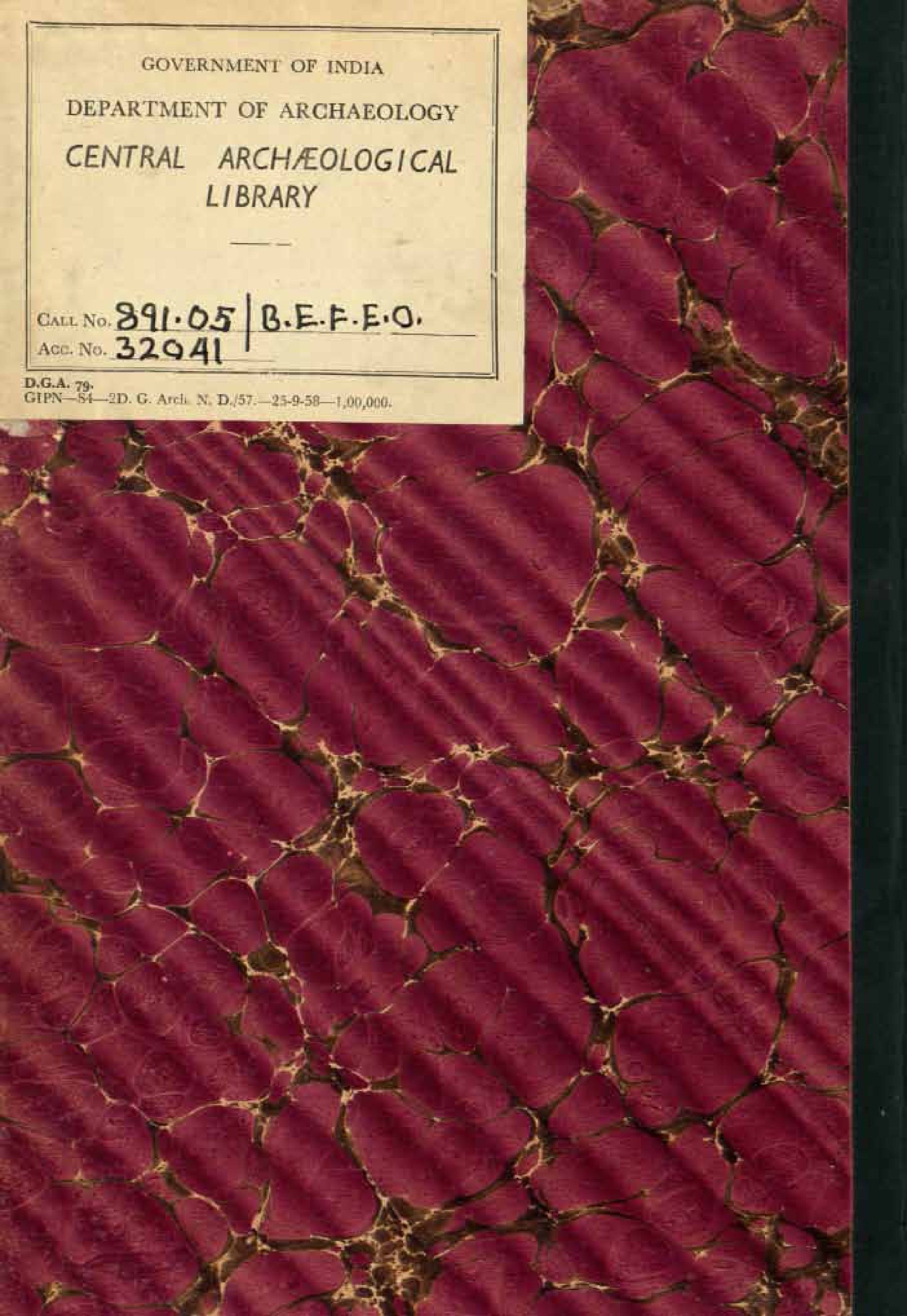


GOVERNMENT OF INDIA
DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY
CENTRAL ARCHÆOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 891.05 | B.E.F.E.O.
ACC. No. 32041

D.G.A. 79.
GIPN—S4—2D. G. Arch. N. D./57.—25-9-58—1,00,000.



A 470 8°




OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA

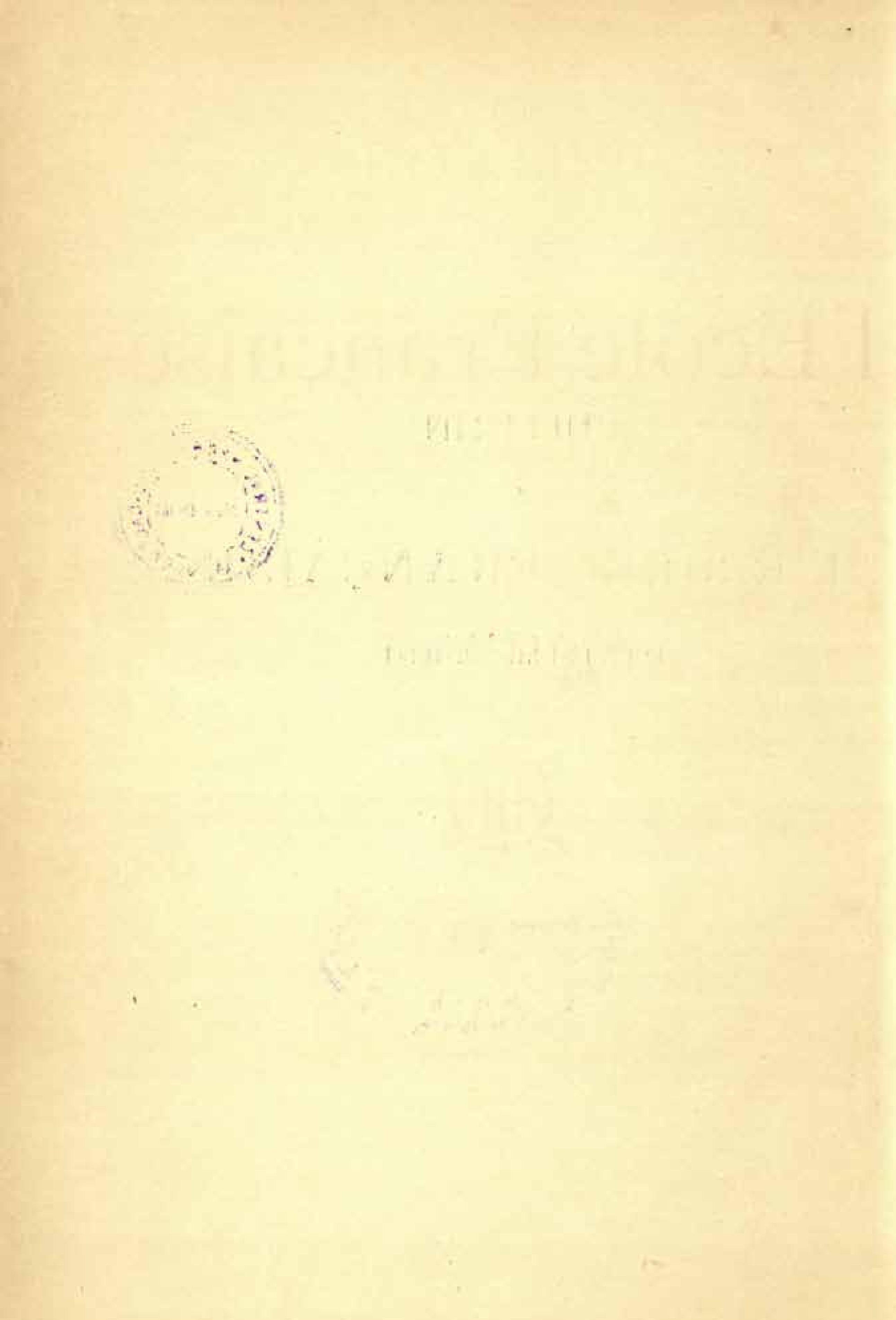
BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT





BULLETIN

DE

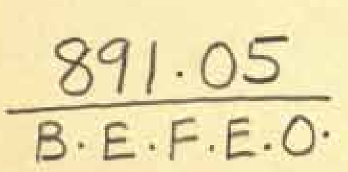
l'Ecole Française

D'EXTRÊME-ORIENT

TOME VIII. — 1908

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
New Delhi

32041





HANOI

IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1908

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 32041
Date 19.2.57
Call No. 891.05/B.E.F.E.O

A MONSIEUR EMILE SENART

Membre de l'Institut

LES PEUPLES MON-KHMÊR



TRAIT-D'UNION

ENTRE LES PEUPLES DE L'ASIE CENTRALE ET DE L'AUSTRONÉSIE

PAR LE P. W. SCHMIDT, S. V. D.

Traduit de l'allemand par Mme J. MAROUZEAU

APPENDICE *(Suite)*

III. Correspondances lexicologiques entre le santali d'une part et le mon-khmêr, le khasi, et le nikobarais d'autre part

A. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

1. J'ai conservé en général l'orthographe de A. Campbell (1). J'ai seulement changé *a* en *a*, *c* en *ć* et *j* en *j*. Quant aux explosives finales propres au santali, pour lesquelles l'air au lieu de s'échapper par la bouche, s'échappe par le nez, je les ai rendues par *k*, *ć*, *t*, *p*.

2. Les correspondances phonétiques du santālī n'ont pas encore été étudiées avec une précision et une exactitude scientifiques suffisantes. Mais on peut dès maintenant établir avec certitude ce qui suit.

a) Relativement à l'initiale :

A l'initiale, *k* manque et est devenu *h* ; après un préfixe, *k* subsiste. De même *n* manque à l'initiale ; après un préfixe, il apparaît sous la forme *ng*, mais je ne sais s'il ne serait pas plus exact d'écrire ici simplement *n*. Les cérébrales *t* et *d* alternent entre elles dans plusieurs mots. C'est encore une confirmation de l'hypothèse que j'ai faite, qu'originairement il n'y a eu dans cette famille de langues qu'une seule cérébrale d'un caractère flottant (2). Comme les autres lois des cérébrales en santālī, en particulier leurs relations avec les dentales, n'ont pas encore pu être tirées au clair, les cérébrales et les dentales seront encore rangées dans la même classe dans la liste qui va suivre. Il n'existe pas de nasale cérébrale en santālī. D'autre part *w* manque comme initiale et semble être devenu *b*.

b) Relativement à la médiale :

On constate des changements vocaliques : 1. entre *a* et *u*, 2. entre *a* et *o*, 3. entre *o* et *u*, 4. entre *i* et *e*. Il semble que 1 et 4 ne se trouvent qu'avec une initiale sonore, 2 principalement avec une initiale sourde, tandis que 3 se rencontre dans les deux cas.

---

(1) *A Santālī English Dictionary*, Pokhuria, Manbhum, India, 1899.

(2) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 157.

La diphtongue *ai* a abouti souvent à *i*, les diphtongues *āi*, *āi*, à *ae*, *oe*. Les voyelles doubles *ia* et *ua* ont accompli dans le sens de *i* et de *e*, la même évolution que dans les langues mon-khmèr et en khasi. Les formes primitives *ia* et *ua* ne se rencontrent plus qu'assez rarement. Le passage de *ia* à *ua*, et par suite la correspondance de *i* à *u*, de *e* à **o** sont directement conformés. — Le dictionnaire de Campbell ne donne pas de quantités différentes pour les voyelles.

c) Relativement à la finale :

A la finale, *h* manque, et aussi bien l'*h* primitif que l'*h* secondaire résultant de *s* primitif. Dans le dernier cas, *aih* (= *as*) par l'intermédiaire de *ai* (*ei*) a fini par devenir *e*.

B. Correspondances lexicologiques

1. Voyelle initiale

1. *ak*, arc ‖ S *ak* arc, rotin.

2. *ić* excrément = M *ik*, Khm *āć*, B *ik*, *ić*, S *eć*, Kha *eit*, N *aīç*, *aīk*.

3. *iṅ* je, moi = Khm *āṅ*, B *iṅ*, M *ai*.

4. *aṅ* tresser, friser ‖ M *wen* courbé, *kawen* boucle, Khm *wēṅ* tresser par torsion, B *aiṅ* tournant, qui fait des méandres, S *uiṅ-uai* confusion dans l'esprit, Kha *kyrwain* tresser.

5. *at* perdre, Khm *at*, sans, dépourvu de.

6. *ap* se poser (oiseau) ‖ Kha *iap-op* sombrer.

7. *em* donner ‖ Kha *am !* donne !

8. *um* baigner, plonger ‖ M *hū*, B *hum*, S *um* baigner, N *hōp*, Kha *sum* plonger

9. *ugi* un autre, un étranger ‖ M *kmuai*, *tmuai*, B *tōmoi* étranger, hôte, B *uāi*, *oei* s'asseoir, rester, être, Kha *noṅ* (¹)-*wei* étranger, Kha *wei* s'établir.

10. *ara* scie ‖ Khm *ār* scier, *aṇār* scie.

11. *er* semer, épandre ‖ Kha *kyn'ër* élargir, Kha *yār* large, *kiar* étendre, Khm *hier*, B *hiar* élargir, M *kyaw* beaucoup.

12. *as* autant qu'il est nécessaire pour quelqu'un ‖ Khm *as* tout, cesser, fin.

2. Initiale Gutturale (²)

13. *hako* poisson = Kha, *kha*, M, B, S *ka*, N *kāg*.

14. *hakao* appeler, crier = M *kok*, khm *kūk*.

15. *haṅ* bref ‖ B *kāṅ*, S *kaṅ* frontières, Kha *kaṅ* empêcher.

16. *hoṅ-hoṅ* loin ‖ Khm *ćrekoṅ* long, amaigri.

17. *heç* cueillir des feuilles ‖ B *keć* effeuiller, S *kēć* amasser, réunir, M *kel* prendre, N *et-kaç-haṅa* cueillir des feuilles, des fleurs.

18. *kać-kać* sale, bourbeux; difficile, fâcheux ‖ Khm *kāć* mauvais, méchant, Kha *kaid* empirer.

19. *kić-kić* bourbeux, vaseux ‖ S *kić* vaseux.

20. *kāć-kāć* (³) chiche, avare = S *kēṅ*.

(¹) *noṅ* = une personne.

(²) J'ai aussi inséré ici les *k* initiaux primitifs devenus *h* initiaux ; cf. supra, p. 264.

(³) Ici comme au n° 21, il y a une finale à consonne double : nasale + *ć*, ce deuxième élément étant sans doute un des suffixes dont il a été parlé, p. 243 ; cf. en particulier pour le second cas la forme *kaṅji* « boisson âcre, aigre ».

21. *kāc̣-kāc̣*, *kāe-kāe* amer, fort ‖ N *pakañ* aigre, fort.

22. *piskic̣* séparer avec l'extrémité des doigts d'une ou des deux mains, écarter avec les ongles (des pouces) ‖ B *kaé*, *kai* égratigner, N *śakaé-hata* pincer avec l'ongle, Kha *kāid* griffe, serre.

23. *takic̣*, *takiṭ*, *thakeṭ* se heurter, se blesser ‖ Khm *prekit* très proche, contigu.

24. *mokoñ* fatiguer, terminer, être fait ‖ Kha *kein(o)* suffisant, fini, B *kōñ* (?) silencieux.

25. *haṭ* mettre la main sur, arrêter ‖ B *kāt*, *kōt* lier, baillonner, M *dakat* faire un nœud, S *kot* lier, attacher, N *kakaṭ* avoir, posséder, Kha *tynkat* ensemble.

26. *hon*(¹) rat ‖ M *kni*, B *kōné*, S *kōnėi* souris, rat, Kha *khnai* souris.

27. *hon* fils, enfant = M, B *kon*, S kôn, Khm *kūn*, Kha *khūn*, N *kōan*.

28. *hap* manger, prendre une bouchée, *ćakap* bruit qu'on fait en mangeant, *ćakop* une bouchée, *takop* une grande bouchée, *takap-takap*, *takop-takop* faire du bruit en mangeant ‖ N *kāpa*, B *kāp* mordre, S *kap* mordre (d'un chien), Khm *kāp* enlever en coupant, Khm *prekāp*, Kha *khap* enlever en pinçant.

29. *tukup*, se courber (des épis mûrs) ‖ B *kūp* incliner profondément la tête, S *kup* renverser.

30. *hāhā* interjection prohibitive ‖ Khm *kū* particule prohibitive.

31. *dakar dakar* trembler, vaciller, *takur* pendre être suspendu, librement ‖ B *kōkōr* être inquiet, S *kur* pétrir, pousser de côté et d'autre.

32. *her* effacer en frottant, polir, *jakir* être actif ‖ Khm *sañkier* écraser, S *kir* molester, M *kew* blessé, B *kier*, *kīr* étroit, proche, Kha *kér* renfermer à l'étroit.

33. *dakal dakal* mouvement du corps des danseuses ‖ B *hōkol* vagues se brisant avec force, N *śakal-hata* darder (serpent).

34. *hulhul* pressant, hâté ‖ B *kal* le plus urgent.

35. *halkal* surmonter, vaincre ‖ B *kal* avoir de la force.

36. *hilau* mouvoir, trembler, *ikil sikil* sans repos çà et là (avec mouv.) ‖ Khm *kil* repousser facilement.

37. *dekhit* intentionnellement (« deliberately ») ‖ Khm *khit* fixer, déterminer.

38. *harkhet* inquiétude, oppression ‖ B *khat*, *khet* tenir ferme, barrer, S *khat* harnacher brider, M *khat-kdan* sporadique, race.

39. *digo dogo* fainéant, paresseux ‖ B *gō* attendre.

40. *tege-tege* tirer, tirer hors de ‖ Khm *gās* déterrer, déplacer, S *gahi* en dehors.

41. *dagak-dagak* en heurtant ‖ Khm *gak* petits coups de poing, S *gok* donner un coup de poing.

42. *digic̣* blesser, cogner, *gec̣* enlever en grattant ‖ Khm *dañgiè* blesser, B *gōgek* chatouiller.

43. *sañgiñ* (²) loin, éloigné ‖ M *jañai*, Khm *čhñay*, B *šōñai*, S *ñai* distant, Kha *jiñ-ñāi* éloignement.

44. *ćagaṭ* détacher, briser, *tangaṭ* tout juste, précisément, *gadgad* beaucoup, *gada* tas, entasser ‖ Khm *gañgat* fin, mort, Khm *gat* très exactement, Khm *gar* entasser.

45. *gad* profond, *gada* dépression du sol, canal, cours d'eau, fleuve ‖ M *lgow* (³) torrent de montagne.

46. *gand-gand* de travers, à angle droit ‖ B *gān* barricade, empêcher, Khm *gan* filet de pêcheur.

(¹) L'omission de la voyelle finale avec recul de l'accent sur la première voyelle ordinairement inaccentuée (du préfixe ?) n'appartient en propre, parmi les langues muṇḍā, qu'au santālī ; cf. d'autres exemples de ce genre nᵒˢ 43, 78, 205, 315

(²) Cf. note 1.

(³) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 12

47. *gāṯ* nœud ‖ Khm *gāt* attacher.

48. *leṅgen* immoler (sacrifice) ‖ Khm *pregèn*. M *bagin* sacrifier.

49. *aṅgoṗ* bailler ‖ S *gab-ga*. N *hiṅāp*, Khm *sṅāp* bailler, Khm *ṅāp* éclater, crever.

50. *raṅgap* mince, élancé ‖ B *ṅāp*, sombrer, tomber, Khm *raṅāp* se calmer, s'éteindre, Kha *ṅop* sombrer (sens primitif de toutes les formes : « devenir plus léger, s'affaiblir »).

51. *aṅgom* en général, *gā̃* village ‖ Khm *phyū̃* réunir, grouper, B *gum*, se réunir pour porter secours.

3. Initiale palatale

52. *ćaćaḵ* brisé, troué ‖ Khm *ćāt* percer, M. *ćāk* déchirer.

53. *ćoḵ* baiser ‖ Khm *ćuk* enfoncer, Khm *pańćuk* enfoncer dans la gorge, M *ćuk*, se heurter, toucher.

54. *ćokao* muet de peur ‖ Khm *kāćok* fâcher, échauffer

55. *kećaḵ* rompre, terminer ‖ Khm *ćāk* abandonner, quitter.

56. *lećok* boiter d'un pied, *loćoḵ-loćoḵ* trembler, vibrer, élastique ‖ Khm *khćak* boiter.

57. *ćańćuṅ* terminer, *laćoṅ* pointe, cap ‖ Khm *ćuṅ* fin, S *ćuṅ* fin, sommet, N *ćoṅ* haut, élevé (arbre, hutte), M *ćiṅ-sṅi* faîte d'un toit.

58. *lańćaṅ* espiègle, libre d'allures. B *hōćaṅ*, gai, actif

59. *mućaṯ*, *mućeṯ* finir, cesser, *ṅet* tuer, vaincre ‖ M *khyūt* mourir, *gaćūt* tuer, B *hōćit* mourir, B *ēt* tuer, *loet* mourir, *toet* fin, S *ćōt* mourir, *jēt* fini (¹).

60. *ćar ćar* grincement (produit en écrivant sur du papier, en déchirant des vêtements, etc.) ‖ Khm *ćār* piquer, graver, écrire, B *ćar* fendre.

61. *baćol* sauvé, être de reste ‖ Khm *ćol* rejeter, laisser en plan.

62. *ćońćol* impatient, sans repos, brouillon, *kaćal* entortiller, empêcher, embarras ‖ Khm *raćal* désordre, tumulte.

63. *ćhaćhaḵ* briser, déchirer ‖ Khm *ćhāk* couper avec un couteau

64. *jojo* corrosif, aigre ‖ Khm *jūo*, B *jō*, *iū*, Kha *jew-sew* corrosif, aigre, N *paćou* devenir aigre.

65. *tejo* larve, chenille ‖ M *tayu*, *kaya* chenille

66. *ja̱* arrière grand'mère ‖ B *ia*, S *iai* aïeule, Khm *yāy* vieille femme, M *yāi* mère.

67. *jaḵ* heurter légèrement ‖ M *gajāk* frapper (contre), Khm *jnk?* étroitement, tout près.

68. *jaṅ* (²) os = Kha *s'in*, Khm *ćh'in*, N *oṅ-eṅ*.

69. *ha'ol* emprisonnement ‖ Khm *juol* ceindre.

70. *joḻ* enlever en frottant = Khm *jūt*, S *jut*, M *jūt*, B *ṅut*.

71. *leṅjeṯ* gluant, visqueux, *aṅjet* se dessécher Kha *tyṅjit* sale, puant.

72. *jopao* mourir, être dangereusement malade, *japu̱g* faible, recroquevillé, *ayu̱p* soir, crépuscule ‖ Kha *yap* mourir, B *ṅap* mort, défunt, B *ṅūp* ombre, Khm *ynb* nuit, ténèbres, N *pomṅap-haṅa̱* s'éteindre, N *op yop-ha̱ta̱* chasser les sangliers la nuit.

73. *jam* solidification, *jamao* geler, s'épaissir ‖ M *gajā*, *gaja'* être assis.

74. *jom* manger, dévorer, *jopom* (³) s'accuser l'un l'autre ‖ S *jām* dévorer, déchirer, B *jām* faire des reproches, blâmer.

75. *jum* accompagner, assembler, *juma jumi* ensemble ‖ Khm *jū̃* compréhension, réunir, S *jum* entourage.

(¹) Pour toute cette concordance, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 121 et 209.

(²) = *ja'aṅ*.

(³) Forme réciproque obtenue par l'infixation de *p* ; cf. p. 244 (T. VII, 1907).

76. *jer* sécrétion du caoutchouc, *jerjer* collant, semblable à la glu, *leñjer* gluant, visqueux || Khm *jār* résine, S *jar* résine, suc, poison pour les flèches, Kha *jar* suc.

77. *jañjul* angoisse, oppression || Khm *jal*, *jul* coup, blessure.

78. *ñum* [1] nommer || M *ymu*, Khm *jhmōḥ*, Senoi *īmo*, *imu'* nom.

79. *ñur* tomber || B *ñur*, *jur*, S *njur*, *jur* descendre, N *oyūa-hula* décroître, *tennyuoa-na-kāhé* [2] phase décroissante de la lune.

4 Initiale cérébrale et dentale

80. *ạto* village || N *kātō* habiter, N *kamatō* habitants d'un village, M *datau* se tenir debout, Khm *sāṭau* droit, Kha *kyntiū* se dresser.

81. *ạtu* couler || B *tu* source d'un fleuve, Kha *pyrtīu* écoulement, ouverture d'un abcès purulent.

82. *ḍaṭo* serres, pinces des écrevisses, scorpions, etc., || B *bōta* instrument pour enlever les graines du coton.

83. *ti* main = M *tai*, Khm *ṭai*, N *tai*, B, S *ti*, Kha *kti* secouer.

84. *te* [3] vanner, cribler || Khm *ṭās* secouer, presser, Khm *kanṭās*, S *kōndēh* se moucher, Kha *tai* passer au crible.

85. *toa* poitrine (des femmes) = M *tah*, Khm *ṭoḥ*, B *toh*, S *tōh*, N *toah*.

86 *ċoṭak*, *poṭak* dépouiller, effeuiller || B *tāk* enlever, détourner, M *khatāk* arracher, Khm *ṭāk* balle de riz.

87. *jaṭak* coller, adhérer || B *tok* se communiquer, être contagieux, Kha *tah* enduire, Kha *kytah* toucher.

88. *kaṭok* mettre dans la bouche || Khm *ṭak* faire pénétrer.

89. *saṭak*, *suṭak* bruit d'une chute, d'un égouttement || Khm *ṭak* bruit des gouttes qui tombent, N *puṭāk-sū* tomber, tomber goutte à goutte, M *gatak-ċeh* tomber de.

90 *ċeṭak* battre, claquer || M *tak* battre, Khm *ṭaṭok* faire résonner la crécelle.

91. *ṭeay* laisser en plan || N *tēak* odieux, repoussant.

92. *ṭiak* conduire par la main || Khm *ṭik*, S *tik* conduire, B *tek* ? donner de la main à la main.

93. *aṭañ* recevoir, tenir, étendre pour recevoir || Khm *ṭaṭāñ* écarter, tendre, B *tāñ* S *dāñ* étendre, tendre.

94. *ṭaṭañ* soif, altéré || M *thañ* altéré, Kha *thañ-an* ? avoir faim.

95. *kaṭiċ* petit, jeune, insignifiant, *ċurċuṭuċ* en retard dans la croissance, *buṭuċ* resté court (blé), *peḍeċ-peḍeċ*, *piḍiċ-piḍiċ* petit (enfants), *kaḍeċ* petite branche, *ḍuċ* petit, nain, *ḍaċ-ḍuċ* petit, jeune, *ḍeṭ* petit, peu [4] | Khm *ṭiċ-ṭuoċ* peu, Khm *tiċ* peu, *ṭūċ* petit, M *ḍot* peu, Kha *khyndiat* petit, peu, Kha *khyndiit* peu.

96. *iṭiċ* pincer, tenailler, *ċaṭiċ* écorcer, se détacher | Khm *keṭiċ* pincer légèrement.

97. *giṭiċ* se coucher || Khm *ṭék*, Kha *thiah* se coucher, dormir, M *stik-stañ* se coucher, N *iteak* dormir.

---

[1] Cf. le kürkü *yūmū*, *yūmó*, et supra, t. VII, p. 265, note 4.

[2] *kāhé* = lune.

[3] Au lieu de *teh* ; cf. p. 264.

[4] Tout ce groupe illustre au mieux : 1. le passage des deux cérébrales *ṭ* et *ḍ* de l'une à l'autre et aussi leur passage ultérieur aux dentales *t* et *d* ; 2. le passage de *u* à *i* (et à *e*) par l'intermédiaire de *ua* et *ia*, *u* reposant sur le premier, *i* (*e*) sur le second ; cf. t. VII, p. 264.

98. *goṭoç* ajouter, croître en longueur, *juṭiç*, *juṭuç* ajouter, croître, *ṭiç* se ressembler, être semblable || M *tak* (1) croître, Khm, *ṭãc* semblable, || Khm *preṭũc* comparer, S *tuic* imiter.

99. *koṭeç* rompre, éclater, *oṭeç* s'ouvrir, crever, *peṭeç* enlever en cassant, *seṭeç* écosser || M *tak* crever, Khm *ṭãc*, *ṭéc* déchirure, cassure B *kötek*, S *tĕc* rompre, N *tĕk-hana* déchirer, N *tŏk-ña* rompre, N *et ṭaç-haña* écosser, Kha *ptãid* ouvrir, séparer.

100. *peṭeç* (2) blé gâté, vide, son || N *et-tĕj-ña-ok*, *et ṭaç-ña ok* fourrure, peau, Kha *stait* balle, son.

101. *suṭuç* tâter avec les doigts || Khm *ṭuoc* toucher, atteindre, collant, Khm *ṭãṇuoc* goutte, S *atuĕc* égoutter, S *tuĕc-dàk* goutte, Kha *tũid* couler, Kha *syntũid* visqueux, collant.

102. *poṭoç* tordre, luxer angl. (« to dislocate ») *to-toc* étendre || B *tõc*, S *tõĕc* s'étendre, être élastique (3), Khm *sṭuoc* usé, sur le point de rompre.

103. *seṭeñ* suinter || Kha *tein-tein* visqueux, huileux.

104. *ṭeñ* tisser || M *tãn* tisser, Khm *panṭãñ* tresser, B *tañ* tresser, tisser, S *tañ*, Kha *thãin* tisser, N *ṭaña* tisser, tresser.

105. *beṭeñ-beṭeñ* bavard || Kha *kren* (4) *tain-tain* bavarder.

106. *heṭeṭ* irriter, fâcher, *goṭeṭ* toucher, *kanṭeṭ* étouffer, étrangler, *reṭeṭ*, *rideṭ* comprimer, écraser || B *pötit* supplier, S *tit* presser, ligotter, Khm *ṭit* toucher, Khm *pretit* serrer étroitement, M *ḍũt* réduit en poudre.

107. *ṭaṭao* avoir une crampe, devenir raide || S *tat* devenir dur.

108. *titi*, *tito* amer, aigre || Kha *thiat* levure.

109. *laṭap*, *laḍap* ramasser un par un ou par petites quantités || Khm *kanṭap* ramasser (des feuilles), M *japkḍap* en définitive, *srap-phaḍap* rapprocher.

110. *leṭep-leṭep* faible, à sa dernière heure || Khm *ṭiep* avorté (fruits), Khm *keṭip* fruit embryonnaire.

111. *siṭap* fermer subitement || Khm *keṭop* se fermer (fleurs), Khm *keṭap* fermer la main, Khm *kanṭap* poing, B *kŏdop* poing, action de fermer le main, S *sŏdop* prendre les mouches avec la main, N *kaḍap-haṭa* prendre au piège, N *kanḍap* piège à oiseaux.

112. *ṭep-ṭep*, *ḍep-ḍep* dur, tendu (estomac rempli) || *tĕp-ñagan* immobile, N *tĕp-ṭare* (godiller) droit.

113. *ṭopa* enterrer, couvrir || Khm *ṭanṭap* revêtir, couvrir, M *ṭãp* enterrer, B *tãp* enfouir, S *tap*, Kha *tep* enterrer.

114. *aṭom* à la suite, l'un après l'autre || B *aṭam* ajouter en surplus, Khm *ṭam* beaucoup.

115. *ḍaṭom* saisir avec les griffes ou les pinces (écrevisse, scorpion, etc.) || S *tam* saisir, prendre, M *ṭãm* trappe.

116. *eṭom* main droite = M *sṭã* Khm *sṭã*.

117. *kuṭam* marteler, Khm *ṭã* marteler, forger, S *tãm* se cogner, B *tĕm* marteler, forger, Kha *tem* battre.

118. *laṭum* bouchée, boulette (de riz, etc.), faire une boulette de riz et la porter à sa bouche || Khm *ṭũ* morceau, boulette, paquet, tas, Khm *phṭũ* rouler en boule.

---

(1) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 8, a, et t. VII, 256 sqq.

(2) Vraisemblablement cette racine se rattache à la précédente par l'intermédiaire du sens « écosser ».

(3) Il est très vraisemblable que ce groupe a la même racine que le précédent et que le n° 98; le sens primitif serait « être auprès l'un de l'autre, placé auprès l'un de l'autre ».

(4) *kren* = parler.

119. *poṭom* enrouler, couvrir ‖ N *tōm* numéral des bouquets de plantes, N *hatōm-haṭa* recueillir, M *tã* suffixe de pluriel, B *tōm* complètement, tous, B *atum* ensemble (1).

120. *čeṭer* carreau de foudre ‖ B *tēr* roulement de tonnerre, M *gatew* appeler à haute voix pousser des cris, cf. nº 134.

121. *hatar* gratter la langue, trancher ‖ Kha *tar* gratter.

122. *keṭer-keṭer* aiguiser les dents, *leṭer-peṭer* faible, amaigri ‖ B *tïer* limer, diminuer.

123. *lateṛ* gros, épais, plein ‖ Khm *ṭēr* débordant, Kha *lynter* longueur, Kha *son-ter* croître de façon excessive, végétation débordante.

124. *tarṭaṛia* clair, pur, frais ‖ B *tār* blancheur éclatante.

125. *tear* préparer, prêt ‖ Kha *tiar* adopter installer.

126. *aṭal* couche, rangée ‖ Khm *ṭal* parvenir, arriver, Khm *phṭal* compléter, B *tāl* étage, série, B *halal* poser dessus, N *oltāl* tas (angl. « cluster »), N *holtāl-ṅa* ordre, ordonnance.

127. *itil* gras, riche ‖ Khm *kaṇṭul* gras, grand.

128. *ṭaltalao* se hater, courir ‖ Khm *ṭāl* courir de côté et d'autre (comme animal effrayé).

129. *tol* nouer, lier, bâtir une maison avec des briques ‖ N *ol-tūgl-haṭa* faire un nœud, B *tual* ? maison commune.

130. *tul* élever, *tulau* comparer, peser ‖ N *haṭōl-haṭa* soulever, B *tōl* soutenir, soulever) B *tōl* suspendre.

131. *tamul* (2) moelle = Khm *panṭūl*, B *dol*.

132. *tao* chauffer, chauffé ‖ M *ktau*, Khm *kṭau*, B *tō* chaud, Kha *pyrthīu* griller.

133. *thep* faire sauter quelque chose avec le pouce (en l'introduisant en dessous) ‖ B *tep* prendre entre le pouce et l'index.

134. *ther* résonner, tonner ‖ B *tēr* bruit du tonnerre.

135. *lede-lede* marcher lentement ‖ B *dai* lent, paresseux.

136. *ḍak* eau = M. *ḍāk*, Khm *dīk*, B *dak*, S *dāk*, N *ḍāk*.

137. *ḍak* tendre l'arc ‖ M *dāk* s'écarter (cornes de buffle).

138. *ḍok* conserver, protéger, sauver ‖ Khm *duk* laisser, conserver, M *sḍūk* se plaire à quelque chose B *pōma* (3) *dōk-dōk* bavarder, s'entretenir.

139. *laḍak* fermer, tirer (la porte), *liḍak* fermer hermétiquement ‖ B *kōdāk* être bouché, M *dadak* piège.

140. *ḍaṅ* pieu ‖ Khm *daṅ* souche, tronc.

141. *ḍuṅ* tas, entasser ‖ S *anduṅ* tas.

142. *deč* second labour d'un champ perpendiculaire au premier ‖ Khm *kandéč* rognures, copeaux, Kha *dait* mordre, grignoter, démanger.

143. *deč* monter, grimper = B *dōk* (4).

144. *gaḍuč* toucher pour attirer l'attention, gratter, *roḍoč* comprimer, presser ‖ N *kendūč-haṅa*, triturer avec les mains Khm. *dadūč* importuner, presser, M *khaḍul* tirailler.

145. *huḍiṅ* petit, jeune ‖ Khm *dēṅ* nain, avorton, B *deṅ*, *šōdeṅ* (5) petit doigt, petit doigt de pied, Kha *dain* couper.

146. *gaḍul* obstiné, entêté ‖ B *dōl* tenir fermer, empêcher.

147 *indiṭ* soupçonner, blâmer ‖ Khm *predéč* maudire.

148. *don* sautiller, sauter ‖ Kha *dèn-dèn* (6) sautillant, sautant.

---

(1) Il est probable que ce groupe a une racine commune avec le précédent ; le sens primitif en serait « en rond, tout autour ».

(2) Infixation de *m*, cf. supra, t. VII, p. 253.

(3) *pōma* = parler.

(4) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 61.

(5) Cf. *ibid.*, § 62.

(6) = *dān-dān* ; cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 149.

149. *dundun* entassé, répandu, étendu || Khm *phduon* répéter, superflu, M *dwūn* répéter.

150. *dop* défendre, *dab* accident, *adop* récalcitrant, *ladop* fermer à moitié, pousser || Khm *dab*, *dub* barrer, M *daw*, S *köldop* fermer la porte, Kha *khyrdup* fermer [1].

151. *dap* couvrir (toit), *ladop* être couvert (p. ex. : un arbre, de feuilles), *ḍabao* être couvert, être obscurci, étendre, *ḍop-ḍop* nuageux || M *gadap* couvrir en couvant, B *dăp*, *dăp* couvrir, S *dap* cacher, Kha *kyndob* sur, au-dessus, N *kendup* enveloppe de feuilles.

152. *ḍab-ḍub* sombrer tout d'un coup, *ḍub* s'affaisser, *landup* s'écouler || M *dūp* s'échouer, Khm *dăb* ? en bas, tout en bas.

153. *dem-ḍem* être inactif, demeurer oisif (femmes) || Kha *dem* se courber, s'agenouiller, Khm *dā* se percher (oiseaux), M *dūm* s'installer, habiter en passant.

154. *dom* différer, rester || B *dom* adhérer, rester, S *dom* arrêté, occupé.

155. *jaḍam-jaḍam* toute la nuit, chaque nuit, *kaḍam-kaḍam* dans l'obscurité || M *btā* nuit, N *hatom*, *ḍām* nuit.

156. *hadai-hadui* bourru, broussailleux (cheveux) || Khm *kanduy* queue, Kha *snoh-lyndui* suspendu, qui pend.

157. *andar-onḍor* regarder en écarquillant les yeux, comme dans des convulsions, regarder fixement dans le vide, *ladoṛ-badoṛ* qui parle difficilement bègue *laḍur-baḍur* insouciant, étourdi || Khm *sdōr* perplexe, irrésolu.

158. *dar* fente, déchirure, rigole, *kandar* creux, miné || Khm *dar* rigole, gouttière.

159. *der* s'étirer les membres, *hender* chauve, lisse || Kha *kdir* écarter les pieds.

160. *gundur-gundur* bruit de voix indistinctes || Khm. *khdar* résonner, B *dur* son profond du tamtam du gong.

161. *laḍur-laḍwir* pendre, être suspendu à || Khm *dor* courbé, incliné, S *dōr* plantes grimpantes, Kha *dōr* tordu, luxé.

162. *dol* vase épaisse, bourbe || B *dōl* peu profond, M *kḍā* à fleur d'eau, N *homdul-šhire* profond (mer).

163. *dil* courage, bravoure || B *bödōl* insister avec véhémence.

164. *dil-dil* secousse, *cindel* ? passer sur quelque chose, négligent || B *ködel* mal adopté, Khm *mandīl* doute, méfiance, S *pöndōl* douter, N *dalčakā* timide [2].

165. *dulḍul* en forme de boule, comme une bulle d'air sphérique et creuse || Khm *duol* colline, Khm *kenduol* enflure, B *bōtol*, S *buk-tul* monticule de terre.

166. *dulḍul* nager (poisson) || B *dōdul* planer dans l'air.

167. *dol*, *dol* espèce d'herbe longue (*Panicum stagninum*, Lin.) || N *pindōl* espèce de rotin.

168. *uḍau* s'envoler, dissiper || M *dau* fuir, se sauver, Khm *dau* s'en aller, B *kōdău*, *kōdū* fuir, courir, S dü, *prōdu* fuir, s'en aller.

169. *nil* fixer, décider || M *ñil-srūé* confier.

170. *bunum* fourmilière || Khm *bhnā* montagne.

5. Initiale labiale

171. *pe* trois || M *pi*, Khm *piy*, B *peñ*, S *pēi* trois, N *ifē* vous trois.

172. *pokpoko*, *pukpuku* enfler, gonflé || Khm *fāpūk* bosse (buffle), N *fōk* variole, *pūk* enfler, M *pu* ? gonfler.

---

[1] La séparation de ce groupe d'avec les deux numéros suivants se heurte à des difficultés de détail ; il est possible aussi que tous les trois reposent sur un même sens primitif tel que « devenir et rendre invisible ».

[2] Il est possible, que ce groupe et le précédent se rattachent à une racine unique qui aurait la signification de « inquiet, détaché, ça et là ».

173. *jelpeć*, *jelpeţ* petit, insignifiant || M *pik* (1) fin, joli, N *paç*, *paiţ*, *pěse*, petit, peu.

174. *pać* faire une incision, piquer || M *thapak* (2) piquer, Khm *kepāć* tailler la pierre, ciseler, Kha *pait* rompre, piquer.

175. *ćelpeñ* écroulé || Khm *pen* plat, aplati, S *piñ* presser sur quelque chose.

176. *ćupuţ* poing, fermer le poing || Khm *teput* être entre les deux chevilles (de la rame).

177. *dapaţ* sale, décoloré, *darpoţ* incomplet, défiguré, brisé, *nipaţ* user, épuiser, *paţ* finir, accomplir || Khm *pāt* perdre, disparaître, B *pāt* éteindre, faner, N *paţ* tache, boue, *eţ-faţ-ṅaćakā* éteindre, Kha *dah-pat* désespoir, M *khapūt* ? tressaillir, trembler comme un animal mourant (3).

178. *japiţ* fermer les yeux, dormir, *jilpiţ* cligner, ne pas pouvoir tenir les yeux complètement ouverts, *ćhapit* secret || Khm *pit* couvrir, mettre dessus, Khm *pāpit* cacher, S *pōt* coller, mettre dessus, B *pīt* presser sur quelque chose.

179. *lapeţ* mettre dans la bouche, *jepeţ* exactement adapté, *kopeţ* introduire la nourriture dans la bouche, *tepeţ* bourrer || Khm *papiet* se faufiler, pénétrer de force, *prapiet* se presser l'un contre l'autre, *piet* frotter, presser, N *kaţiaţ-hyṅa* insérer, faire entrer dans, S *pieţ* insérer les doigts entre deux morceaux de bois.

180. *jilpaţ* se contracter (de l'estomac lorsqu'on a faim), *lapoţ* fanon d'un jeune buffle, barbe d'un dindon || Khm *paţ* plier, plisser, M *pet* ratatiné (fruit).

181. *pon* quatre = M *pan*, Khm *puon*, B *pūön*, S *puön*, N *foan*.

182. *ćarpir* largement écarté (cornes) || Kha *piar* étendre.

183. *par* étendre || M *paw* (4), B *par* voler (= étendre les ailes).

184. *lopor* de même consistance que la vase molle, soupe, métal fondu || Khm *papar* soupe au riz, B *par* riz cuit, S *por* soupe.

185. *pheç* égoutter, rejaillir en tombant || B *pheć* briser, partager en petits morceaux, Kha *kynphait* asperger.

186. *ba*, *baba* père = B *bā*.

187. *bi*, *bik* rassasié = B *phi*.

188. *bak* suspendre à un crochet || Khm *thbak* décrocher.

189. *bak* oiseau de riz (qui est blanc) || B *bak* blanc, S *bŏk* blanc, gris, Khm *babak* nuages, *pābak* enfumer.

190. *ćabuk* plonger, *dobok* se pencher || B *buk* échouer, S *abuk* tomber dedans, la tête la première.

191. *habak ḍabak* monter et descendre comme les vagues de la mer || Khm *bŏk* mouvement analogue à celui des vagues.

192. *larbuk* fatigué, épuisé || B *bŏk* lent, paresseux.

193. *lobok* farine fine, farine, réduire en farine || M *khabūk* poussière, Khm *buk* pourri (bois), B *buk* pourri (uniquement du bois).

194. *baç* séparer, arracher, *boç* dévêtir, enlever || B *buć*, S *būić* arracher, Kha *pynlymboit* arracher (des plumes).

195. *baj* tresser ensemble, embrouiller || Khm *bāt* entrelacer, entourer, tisser.

196. *beñ-beñ* obstiné, grincheux || B *dah beñ* facilement irritable, S *bèñ*? fier, intrépide.

197. *bēt* roseau, rotin = Kha *bet*.

198. *biţ* planter, enfoncer droit, *kirbiţ* transpercer, enfoncer, *rebeţ* enfoncer, introduire, *kubeţ* piège à oiseaux en cercles de bambou fixés dans le sol || B *bet* transpercer, enfoncer de biais.

---

(1) et (2) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 8.

(3) Il n'est pas facile d'expliquer les rapports intérieurs de ce groupe avec pleine certitude ; est possible qu'il faille prendre seulement *dapaţ* pour le rattacher à N *paţ*.

(4) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 12.

199. *ḍaboḷ* restreindre, *joboḷ* confisquer ‖ B *bŏt*, *bŏt* endiguer, presser l'un contre l'autre, tenir ferme, S *bal* enfermer, Kha *bal* tenir ferme.

200. *lambeṭ* se coucher, s'accroupir (d'un fauve) ‖ B *bit*, *bić*, S *bič* se coucher, s'étendre.

201. *soboḷ* laver les vêtements en les frappant sur les pierres ou sur la surface de l'eau ‖ B *bŏt*, *bŏt* presser l'un contre l'autre, B *habŏt* fouetter, S *rōbat* fouet, Khm *rābāt* fouet, châtiment, M *dabat-ḍaḥ* frapper contre quelque chose.

202. *gaban* entrelacer horizontalement ‖ Khm *bān* embrasser, Khm *ban* lien, union, Khm *prebān*, *preban* entrelacer, B *bān* ami, B *habăn* pagne des femmes, mettre ce pagne, M *ban* embrasser.

203. *bar* deux = M *ḅā*, Khm *bīr*, B, S *bār*, Kha *ār*, N *ā* (1).

204. *ḷabar-ḷabar*, *ḷabur-ḷabur* bavard, *ḷabar* trompeur, faux, enclin à l'exagération, *ḷaboṛ* tromper ‖ B *bŏr* bouche, parole, bavard, mauvaise langue.

205. *bir* (2) jungle, forêt = B S *brĭ*, Khm *brāij*.

206. *bul* enivré, étourdi ‖ M *baḅā* enivré Khm *bul* poison végétal, B *bul* ivresse, B *bŏnul* empoisonné, S *binul* enivré.

207. *ḍombol-ḍombol* être balloté comme un bateau en haute mer ‖ Khm *ābal* inquiétude, tracas.

208. *ćama*, *ćamar* calao (angl. « hornbill ») ‖ M *ćama*, *khama* coléoptère, insecte.

209. *mama*, *mamo* oncle maternel ‖ Khm *mā* oncle (frère cadet du père ou de la mère), B *ma* oncle (frère cadet ou cousin de la mère), S *ma* oncle maternel, M *ma* père, Kha *ma* expression de la considération.

210. *me* tu, toi = Kha *me*, S (masculin) *měi*, N *me*, *mē*.

211. *mū* nez = M *muh*, Khm *ćremuh*, B *muh*, S (*tre*)*muh*, N *moḥ*.

212. *jomok* ensemble, *jomkao* réunir ‖ S *măk* beaucoup, Khm *mak ?* venir, s'approcher.

213. *maṅ* frapper avec un instrument tranchant ‖ Khm *moṅ* blesser, B *maṅ* battre, châtier à coups de rotin.

214. *muč* fourmi = Khm *sramoč*, B *hmoč*, M *khamoṭ*.

215. *ormoč* pimaire = B *šamot*, M *khamō*, N *tamanāid* (3) ?

216. *hamuṭ* être étendu sur quelqu'un, couvrir ‖ N *māt* être caché.

217. *hameṭ* prendre tout pour soi ‖ B *meṭ* aimer, avoir du goût, de la passion pour quelque chose.

218. *hermeṭ* tenir sous le bras ‖ M *smit* couper (avec des ciseaux).

219. *tirmiṭ* tourner, tresser ; presser ou froisser entre le pouce et l'index ‖ Khm *meč*, *mič* pincer (4).

220. *meṭ* œil = M *mat*, B, S *măt*, Kha *khymat*, N *ogl-mat*.

221. *miṭ* (5) un = M *muai*, Khm *mūy*, B *moă*, S *muôi*, Kha *wei*.

---

(1) Cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 158

(2) Cf. p. 3, note 1.

(3) La racine *māid*, avec le préfixe *ta*, pourrait avoir ici l'infixe (*a*)*n*.

(4) Il est possible que cette concordance se ramène à la précédente et se rattache à une même racine dont la signification fondamentale serait : « être pressé entre deux objets ».

(5) D'après cette concordance on devra considérer *i* comme primitivement long = *ī*, et comme remontant à un ancien *ia*, ainsi qu'il apparaît encore dans le mundāri, le birhāṛ, le dhangar, le korwa, *miaṭ*. Mais il semble que *miaṭ* soit composé d'un suffixe *aṭ* et de la racine proprement dite *mi*, qui apparaît aussi dans le korwa et le sawara comme doublet. Mais un doublet de *mi* serait *mai*, *moi* (cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 242, et *Gr. Khasi-Sprache*, § § 92, 2 et 97 γ) ; ce dernier apparaît seulement dans le khaṛiā *moi* et le gadaba *mui-rō*, et, réuni au suffixe *aṭ* (*od*), dans le mundāri *moyaṭ* et le khaṛiā *moiod*. De *moi* (cf. le gadabā *mui-rō*) seraient ensuite sorties les formes mon-khmer *muai*, etc., dans lesquelles *w* (*u*) seraient secondaires comme dans *kwai*, *we*, *wi* = trois, en riang, palong, danaw, en regard de *loi*, *la-oi*, *oi* du wa (cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 158 c).

222. *homon* (1) enfants du frère aîné || M *kmin*, Khm *kemuoy*, B, S *mon* neveu, nièce, N *kamōgnši yōl* cousin.

223. *mai* personne du sexe féminin, plus jeune que le sujet parlant || Khm *mé* désignation familière et méprisante des femmes, B *mai* bru, femme en général.

224. *lirmirau* affaibli, avoir le vertige, trembler || Khm *mamier* marcher avec précaution.

225. *lamol-dak* tourmenté, grincheux || B *mōl* de mauvaise humeur.

6. Initiale Y

226. *ayak-ayok* embarrassé, confus, sans ressource, *dayak-dayak* fatigant, ennuyeux || B *hiak*, *hiōk* embarrassé, soucieux.

227. *gayaṅ-gayaṅ* sans repos, courant de côté et d'autre || B *hiaṅ* vif, gai.

228. *dayot* épuisé, usé, *solyol*, faible, lent, coriace || Khm *sreyul* diminuer, M *yut* médiocre, gâté, B *iōt* négliger quelque chose.

229. *gayum* finir, le tout, radicalement || B *hōium* amasser, réunir, entasser.

230. *payar* être gisant, nager, flotter, aller en avant et en arrière, *sayar* être gisant, *liar* étirer, *liriau* étendre, *čarpir* écarté (cornes) || Kha *yār* large, Kha *kiar*, étirer, Kha *piar* étendre, élargir, Khm *hier*, B *hiar* écarter, M *kyaw* très.

231. *doyol-doyol* montant et descendant, s'élevant, *liyal-liyal* oscillant, frétillant comme la queue d'un chien, *tuyul-tuyul* osciller verticalement, *royol* balancer de haut en bas ou d'avant en arrière, *ruyul* balancer de haut en bas et de côté, *rayal-ruyul* se balancer doucement || Khm *yol* balancer, se balancer, M *khyā-dhalā* tituber comme un homme ivre.

7. Initiale R (Ṛ)

232. *daru*, *lalu* grand, gros = N *kadū* (*endūa* plus grand).

233. *horo* plant de riz, *huru* riz non décortiqué || M *sro'*, *srō* riz, Khm *srūw*, riz en herbe, M *arōc*, *arōš*.

234. *jari* pleuvoir || M *barai* asperger, épandre, Khm *brāy* disperser, faire jaillir.

235. *ru* résonner fort, *rarau* éclatant (du son) || M *kamrau* crier, *bru* résonner, K *ro*, S *rou* rugir, Kha *riu* résonner.

236. *ro* mouche = M *ruai*, Khm *ruy*, B *roi*, S *ruêi*, N *yūe*.

237. *rok* transpercer, enfoncer, cogner || Khm *ruk* pousser, boucher, S *ruk* enfoncer, M. *prūk* mettre dedans.

238 *laṛuṅ*, *laṛaṅ-laṛaṅ* pendre librement, *laṛuṅ-laṛuṅ*, *laraṅ-laraṅ* osciller || Khm *aṅraṅ*, *aṅruṅ* balancer, S *čēran* en suspens, Kha *šynraṅ* mouvoir de ça de là.

239. *maraṅ* grand, chef || Khm *raṅ* grand, Khm *sroṅ* élancé, haut, M *praṅ* plus que, Kha *raṅ-bah* chef, M *kārgṅ* en haut au-dessus de.

240. *suruṅ* forer un trou dans un rocher, trou || Khm *rūṅ* creuser, creux, S *ruṅ* caverne, S *čōndruṅ* ver de bois, M *karoṅ* fosse.

241. *areč*, *hirič-pərič* faire jaillir de l'eau || Kha *syureit* épandre, jaillir, Khm *sroč* arroser.

242. *bərič* mauvais, détruit, ruiné, *sareč-bareč* reste || Khm *rēč* usé (par frottement).

---

(1) Relativement à *h* initiale, cf. p. 1.

243. *liriç* petit, petit enfant, *uriç* petit, un certain petit oiseau, *deret* petit, peu, nom d'un petit oiseau || Kha *phreit* un petit oiseau, S *réč*, B, *ereč*, *erek* noms donnés aux petits oiseaux, Kha *rit* petit.

244. *ereç-(p)ereç* douleur aiguë, cuisante || Khm *breč* blesser violemment.

245. *laruç-baruç* nu, comme un enfant || S *saruk* nu.

246. *oreç* déchirer = M *srāk*.

247. *čereṅ* desséchant (« angl. scorching ») || Khm *prāṅ* (1), S *rēṅ*, B *šōreṅ* sec, B *kreṅ* très sec, Kha *šinrain* bois pourri.

248. *čiriṭ* étroit || Khm *rīt* serrer, tendre, B *hōret*, S *riet* serrer.

249. *dariap* scruter, observer (2), *jirip-jirip* cligner (2) || M. *rip-tim* (3) supposer, M *damrip*, clignement des yeux, S *rip* fermer (les yeux), Kha *brip* cligner.

250. *barup* embrasser || B *krōp* tenir embrassé.

251. *hārop* insérer, unir étroitement, conquérir, vaincre || M *rap* tenir ferme, M *karap* fixer avec de la colle, B *rōp* saisir, se maîtriser, réduire en esclavage, B *agrop* unir (4).

252. *harup* couvrir || Khm *srop* fournir, couvrir, S *ruop* cacher, enfouir, M *grop* recouvrir, cacher, B *trōp* mettre dans un étui.

253. *raprup* tomber à terre, *raprapa* étendre, écarter || Khm *krāp* tomber à terre, Khm *rāb*, S *rap* plan (adj.), plat.

254. *burum* se coucher (animaux), *ikrum* s'agenouiller || Khm *drom* s'agenouiller, se coucher (animaux), S *mbrom* se percher (oiseaux), Kha *rum*, B *rōm* en bas, en dessous.

255. *darum-sarum* très velu, touffu || Khm *rom* poils (du corps), Kha *šrum šram* qui a beaucoup de branches, B *rōm* fourré, M *krūm* partie intérieure fibreuse de l'écorce.

256. *gorom* chaud, brûlant = S *ram* brûlant, tiède, *mram* tiède.

257. *hirom* seconde femme || B *rūm* se donner en qualité de seconde femme, Khm *ruom* union.

258. *sap-rum* complètement || M *rū* assez.

259. *turui* six = M *trau*, B *tedrau*, S *prau*.

260. *aris* inquiéter (angl. « to trouble ») || Kha *kyrih* trembler (angl. « to shake »).

8. Initiale L

261. *bulu* cuisse = Khm *bhlau*, B, S *blu*, N *pulō*.

262. *le* fondre, dissoudre || Khm *lāy* mélanger, Khm *lalāy* fondu, dissous, S *lāi* dissoudre, S *laï* mélanger.

263. *lo* brûler, *lolo* très chaud, brûlant || B *pla*, S *pla-uṅ* (5) flamme, Khm *phlō* étincelle, N *pala-tëwa* flamme.

---

(1) Cf. *Gr. Khasi-Sprache*, p. 722, note.

(2) Je considère ces deux formes comme se rattachant l'une à l'autre. Je crois la seconde plus proche du point de départ sémantique, car la « contraction des paupières » semble être le sens originel. Or, cette contraction se produit non seulement à la grande lumière, mais aussi quand on regarde très attentivement ; et de là viendrait le sens de « scruter ».

(3) *tim* = savoir.

(4) Il est possible que ce groupe se rattache, ainsi que le précédent, à une racine dont la signification fondamentale serait « tenir ferme ».

(5) *uṅ* = feu.

264. *tala* (1) moitié ‖ B *lölah* être séparé, S *könläh*, Khm *kanläh* demi.

265. *tele* (2) ramasser avec la main ‖ Khm *preleh* ramasser à pleines mains, B *leh*, *pleh* réunir et détacher, S *plēh* ramasser, N *haleah-hata* chercher.

266. *halak* être ruiné, être abandonné, ruine, difficulté ‖ Khm *läk* abandonner, rejeter, N *ok-läk-haña* éviter.

267. *miluk-jiluk* qui a l'air minable, pauvre, déchu ‖ Khm *jhluk*, *jlak* étouffé.

268. *lak* tanner, écorcer ‖ B *läk*, *lök* écosser, écorcer.

269. *sorlok* entrer en courant, transpercer ‖ N *kalok hata* percer le cœur, M *luk*? courir contre quelqu'un.

270. *elañ* chaleur, flamme ‖ Khm *ralañ* brillant, luisant.

271. *galañ* (3) tresser, tisser ‖ Kha *kyllain* tourner, tordre, Khm *dhlañ*, B *khêñ* tresser des cordes, N *lain* tourner, N *nalain-hata* tournoyer.

272. *galañ-gulañ* lent, réfléchi ‖ Khm *lañ* tentative.

273. *halañ* recueillir ramasser ‖ Kha *lañ* amasser, Khm *lañ*, *loñ* allié, M. *galūñ* beaucoup.

274. *holoñ* farine, réduire en farine, en poudre ‖ Kha *thloñ* piler (angl. « to pound »), N *oñloñ* percer un trou, Khm *luñ* creuser, percer, B *sölun* fossé, B *hölun* tomber en morceaux, M. *lañ*? fondre.

275. *leñloñ* long = S *klañ*, *glañ*.

276. *aloć-paloć* usé, épuisé ‖ Kha *loit* mettre en liberté, détacher, N *et-lōć* peau usée d'un serpent, N *et laċ-haña* dépouiller.

277. *laćlaća* plat et large, étendu ‖ Khm *lät* s'étendre, B *lät* plat, Kha *lat-lat* torrent de montagne.

278. *toloć* presser, *poloć*, *poloć* tomber goutte à goutte en petite quantité d'un orifice (liquide ou viscosité) ‖ Khm *lēć* faire couler, filtrer, B *leć* sortir, Kha *lait* laisser en liberté.

279. *geleñ* long, grand ‖ M *jaliñ* allonger, M *gliñ*, N *ēgliñ* long, B *öriñ* (4)-*höliñ* longévité

280. *leñ* ramper (serpent, ver de terre) ‖ Kha *lāin-lāin* onduleux (angl. « wavingly »), Kha *kyllain* enrouler, N *lgin* tourner, M *lan-pañek* contourner, M *galan* mouvement circulaire, rotation.

281. *alat-olot* confus, sot, *lat* liée, embarrassée (langue) ‖ B *löt*, *lät* émoussé ; confus, réduit au silence, M *plät* éteint, Khm *lat*, *lut* éteindre.

282. *bilit* briller, étinceler ‖ Khm *blet* apparaître et disparaître comme l'éclair.

283. *holat* rascir ‖ Khm *lät* gratter à rebrousse-poil, Khm *raläl* s'écorcher, B *klat* enlever l'écorce.

284. *ilet* mettre un emplâtre, oindre, *jilet* coller comme un emplâtre, *leta* mettre un emplâtre, frotter avec de la poussière, *letao* poussiéreux ‖ N *leta* s'enduire le visage de couleur rouge.

285. *lin* presser avec la main ‖ Kha *halin* saisir.

286. *jilip-jilip* clignoter = Kha *khyllip*. Cf 249.

287. *lep* mettre de l'onguent ‖ Khm *läb* revêtir, oindre.

288. *milap*, *milap* concordance exacte ‖ B *läp* suffisant, correspondant.

289. *dalop* couvrir un toit, couvrir, obscurcir, *jalop* recouvrir, *lop* tomber, se perdre, *alap-olop* sot, *alap-alap* fatigué, épuisé ‖ Khm *lap*, *lub* effacer, couvrir, Khm *panlap* assommer, étourdir, Khm *sanlap* évanouissement, B *läp*, *löp* couvrir, inonder, plonger, S *blöp* fondre, s'abattre (épervier), M *blüp* plonger, Kha *khyllep* couvrir, déborder, N *löp-hala* couvrir les épaules, N *pomlöp*, sombrer.

---

(1) et (2) Sur l'absence de *h* final, cf. p. 2.

(3) Cette forme prouve que dans le santālī aussi, la finale palatale peut passer à la gutturale ; cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 9 et 62. La forme à finale palatale se trouve aussi au n° 281.

(4) *öriñ* = vivre.

290. *(g)alam-galam* indécis, *galam* sombre, indécis ‖ Khm *lanlām* immense, à la limite du champ visuel, Khm *sanlim* à peine visible, M *dalūm* nuages épais et noirs.

291. *helem* mauvais goût dans la bouche ‖ B *lām* faux, S *rōlām*, M *ḥlem-ća*, Kha *lamlēr* tromper.

292. *jolom* revêtir de glaise un mur fait de claies ‖ B *lọm*, *lūm* rouler, empaqueter, S *lóm*, *lōm* revêtir, huiler, M *slō̃* couvrir, étendre sur, Khm *ghlū̃* vêtir, couvrir.

293. *julum*, puissance, oppression ‖ B *pōlām* opprimer, M *palūm* détruire.

294. *lae* l'ensemble, tout, *laea* largement étendu ‖ Khm *lāy* signe du pluriel, Khm *plāy* de plus en plus, Khm *tulāy*, M *talāi*, *lāi* large, B *halai* de plus en plus, B *blai*, S *plai* étendre, B *lōi* encore davantage, N *lōe*, Kha *lai* trois.

295. *loe* secourir, accompagner, ensemble ‖ M *lai* ami, M *phalai-ṇa* aider dans un travail.

296. *laslasa* occuper beaucoup de place, étendre ‖ M *laḥ* plat, étendre, B *plaih* longueur du bras étendu, Kha *šlei* déborder.

9. Initiale W

297. *lerwe* courber en haut, en bas, bouder ‖ Khm *khwe* changer, khm *panwe* se détourner, B *uē* tordre, de travers.

298. *ćewaḵ* fendre ou briser ‖ E *kwak* une moitié, B *uak* espace entre deux piliers, S *uak* tenir ouvert.

299. *lewaḵ-lewaḵ* secouer, être suspendu, pendre librement ‖ Khm *lawōk-lawōk* mouvement des vagues, N *wąk-še* levain, N *wąk-ṅą-ćąkā* déborder, M *kwąk* suspendre, Kha *wah* pendre, être suspendu.

300. *ḍawaṉ-ḍawaṅ* pendant, en suspens, vacillant, *dewaṅ* secouer, *ḍiaṅ-ḍiaṉ* [1] chancelant, *lawaṅ* pendre, osciller ‖ M *kwaṅ* suspendre, Kha *khih* [2] *pawaṅ* osciller, Khm *sāyuṅ* pendant, en suspens, S *iuṅ* suspendre, Khm *doṅ* balance, B *dōṅ* nager.

301. *haweṯ* sécher ‖ Khm *swit* sec, coriace, B *śōuit* coriace, S *sūit* coriace, dur.

302. *gawar-gawar* embrouillé, se trouver dans l'embarras ‖ B *nōr* se tourner de côté et d'autre, Khm *wār* ? liane.

303. *lewer-lewer* secouer de haut en bas ‖ B *nōr* secouer.

304. *gerwel* collier autour du cou (pigeons, etc.), *kewel-kewel* se tortiller (ver) ‖ Khm *wil* tourner sur un soi-même, S *uil* former un cercle autour d'un animal pour le capturer, M *gwī* [3] lier en paquet, *pwī* [4]*-bīk* circonférence, Kha *tawiar* cercle, N *kąwilą* rond, N *wīąl* tordre.

10. Initiale S

305. *pasi* crampon de fer assujettissant le soc à la charrue = M *pasai* fer.

306. *tase* étendre pour sécher ‖ B *šai* répandre, S *ćai* verser.

307. *se* pou = M, Khm *ćai*, B *ši*, S *sīh*, Kha *ksi*, N *šēi* puce.

308. *so* transpercer, piquer ‖ Khm *sa* piquer.

309. *so* odeur, sentir ‖ M *pasa* puanteur, puer.

310. *lusaḵ-pasaḵ* collant, *laskao* coller, être embrouillé ‖ Kha *soh* [5] coller.

---

(1) Ce groupe fournit la preuve évidente du passage de *wa* (*ua*) à *ya* (*ia*) même en santālī; cf. p. 2.

(2) *khih* = se mouvoir.

(3) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, p. 127, note 2.

(4) Cf. *ibid.* § 14.

(5) Cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 101 d.

311. *gusuñ-gusuñ* seul et silencieux || Khm *sãtsuñ* profonde solitude.

312. *gosoñ* suivre, *oñsoñ* étroitement lié, bon camarade || M *ćasüñ* épouser, M *gayün* époux, épouse, Khm *ćañ* vouloir, aimer, lier, B *śoñ* couple, B *aśoñ* participer (1), Kha *soñ* emballer.

313. *gusuć* se cogner entre ou contre quelque chose || B *śoć* piqûre d'insecte, S *süić* piqûre de scorpion.

314. *hoseć* écarter du chemin, *horseć* de biais, de côté || Khm *siek* de biais.

315. *siñ* (2) soleil, jour = Kha *sñi*, M *tñai*, Khm *thñaij*.

316. *asit* être gisant, être épuisé comme les plantes en hiver ; dévider, *peset-peset* insipide, peu appétissant, *sit* être épuisé, être fini || Khm *mesiet* sans valeur, Khm *set* couleur pâle, Khm *pañsiet* complètement abandonné.

317. *mosot* finir abandonner ; faner, *usat* épuisé (sol), insipide, fade, fané || Khm *khsat* nécessiteux, Khm *kūsat* manque, N *sōt-ñatō* oublier.

318. *isin* cuire || M *ćin*, Khm *ćha'in*, B *śin*, S *sin* complètement cuit, N *iśign-hata* cuit.

319. *sen* aller, passer || B *śen* commencer à aller ou à venir.

320. *sun* vide = Khm *sūn*.

321. *sap* saisir, tenir, prendre || Khm *ćāp* saisir, S *ćap* prendre, M *ćheñ-ćap* appartenant, M *béap* unir, Kha *śop*, N *opśāpa* saisir.

322. *sim* volaille || M *ćē*, B *śem*, S *ćum*, N *śićūg* oiseau, Kha *sim* oiseau, volaille.

323. *harsar* tomber (feu, flamme), négliger || B *śōr* ennuyeux, dégoûté.

324. *husiar* intelligent, rusé || Khm *sasier* avancer avec précaution, B *śer* avancer sans bruit, S *sièr* passer, Kha *siar* sournois.

325. *osar* large, étendu, *pasar* s'étendre, s'accroître || B *śār* grand (largeur d'une étoffe), M *tasñw* (3) écarter les jambes.

326. *pasar* en désordre, être tordu, retroussé || M *gasow* s'abaissant de biais.

327. *sir,sirun* trembler, *pasir* jaillir de tous côtés (eau qui tombe) || M *kasī* (4) trembler, Kha *s'ir* qui a le vertige, Khm *ćañ'ér* vanner, N *kośi*(5)*-hañg* passer le grain au crible, N *posī* (5)*-nāñ* embrouiller.

328. *mesal* mélanger || Khm *rasal* mouvement violent.

329. *usul* haut, grand || *śōl* élever un peu.

11. Initiale H

330. *ho* appel, *hoho* appeler, crier || Khm *ho* cri de guerre.

331. *dahok* envie, dépit || Khm *kūhok* colère, B *hok* enclin à la colère, *hoāk-ñatō* gronder.

332. *pohak* mordre, dévorer || B *hak* fendre, déchirer.

333. *pohañ* casser (vases de terre) || B *hoñ* fendu, crevé.

334. *hahut* glouton || Khm *hut* avaler à petits coups (comme par cuillerées), S *hut* avaler gloutonnement.

335. *hirhat* épuisé (sol) || Khm *hat* fatigué, épuisé, N *hōt ćakō* décrépit.

336. *hoe* être, devenir, être passé, être fini || Khm *höy* fini, Khm *lāhöy* tranquillité, paix, S *hōi* fini, B *hōi* large, spacieux, exténué, N *kohoie-oal* spacieux, N *hōi* éloigné.

337. *hoe* vent, air = N *hāś*, *heś*, *hōś*, *houś*.

---

(1) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, p. 127, note 2.

(2) Cf. p. 3, note 1, et mundārī, birhār *singi*.

(3) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 12.

(4) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 13.

(5) Pour l'absence de *r*, cf. t. VII, p. 256.

338. *luhui* très fin, comme de la farine ou de la poussière || Kha *phui-phui* poussiéreux

339. *bohor-bohor* murmure de l'eau courante || Khm *hūr*, S *hor* couler Kha *tūid hur-hur* glouglou.

340. *har* râper, sensation produite par le frottement d'un objet dur || B *hür* qui gratte la gorge, S *har* liquide acide des fourmis, Kha *har?* tranchant.

341. *jahir* publier, proclamer || Khm *hier* excéder, se répandre, B *hiar*, Kha *pyhiar* étendre.

342. *buhel* s'éloigner à la nage, *hehel* être emporté par l'eau, s'éloigner à la nage || Khm *hel* nager, M *hī* flotter, nager.

343. *gahul* ajourner || B *hol*, *hōl* usé ; un désœuvré.

344. *hul* se révolter || B *hul* se mettre en colère.

345. (*tahas-*)*nahas* prodiguer || Khm *huos* franchir, M *hah* déborder.

IV. — Correspondances lexicologiques entre les langues austronésiennes et austroasiatiques

A. Remarques préliminaires

1. Pour l'orthographe il n'y a pas de raison de s'écarter de la manière d'écrire en usage pour les langues austronésiennes. Seule la finale explosive gutturale du malais, que quelques-uns écrivent *q*, d'autres (Favre) *k*, est rendue ici par le même signe que la semi-consonne « check » correspondante des langues muṇḍā, senoi et nikobaraise, c'est-à-dire *k̲*, car dans la prononciation du moins elle se rapproche beaucoup de ce phonème et par sa nature rentre jusqu'à un certain point dans la même catégorie.

2. Comme d'une part ce n'est pas une, mais toutes les langues austronésiennes qui doivent être ici comparées, il se présente une certaine difficulté pour le choix du principe suivant lequel devra être établi l'ordre des mots. Comme l'étude comparative de ces langues n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse donner sa forme primitive à chacune des racines particulières, j'ai mis en tête les formes du malais, et comme au moins en gros ses initiales et surtout ses finales sont les mieux conservées, nous nous rapprocherons ainsi le plus possible de l'exactitude absolue.

3. Relativement à la phonétique des langues austronésiennes, il est ici nécessaire d'insister spécialement sur les points suivants :

a) A l'initiale (de la racine), les palatales, qui déjà dans les langues austronésiennes avaient, non pas la prononciation pleine désignée par *č*, *ǰ*, mais une prononciation plus ténue se rapprochant plutôt de celle des dentales *ć* resp. *ȷ́*, ont pris une prononciation encore plus semblable à celle des dentales *t'* resp. *d'*. — Le rapport entre les cérébrales et les dentales est ici encore si obscur, que je réunis les deux initiales dans la même catégorie. — Il y a aussi hésitation entre les explosives sonores et sourdes pour les langues austronésiennes, dans le cas où les initiales actuelles étaient primitivement des préfixes devant initiales *ya* et *wa*, qui prirent ensuite tantôt la forme sourde (primitive), tantôt la forme sonore assimilée à l'initiale sonore *y* ou *w*, et ont pu dans le cours du temps, sous l'une ou l'autre forme, se fondre avec la racine dans une formation unitaire (1).

---

(1) Cf. à ce sujet en particulier *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 199 et 200 ; pour les exemples, cf. nos 23, 24, 26

b) Il y a des alternances à la médiale, entre *a*, *o*, *u*, puis entre *a* et *e*, *e* et *i*; mais il n'est pas encore possible d'établir de lois générales à ce sujet. Dans beaucoup de cas l'alternance de *u* et de *o* s'explique par le développement d'un *ua*, *wa* primitif, comme l'alternance de *i* et *e*, par le développement d'un *ia*, *ya* primitif (1). Les formes originelles de ce développement *ua*, *ia*, se sont rarement conservées, et encore les deux voyelles sont-elles souvent séparées par les semi-voyelles correspondantes *w* et *y*, ou bien encore par *h*. (*uwa*, *iya*, *iha* ; cf. nos 82 et 115). La voyelle brève *ĕ* désignée sous le nom de « pĕpĕt », qui s'écrit aussi *ŏ* dans maintes langues austronésiennes, correspond réellement à la voyelle caduque *ŏ* (*ŭ*, *ă*) (2), et représente aussi comme celles-ci presque toutes les autres voyelles (3). — Que dans les langues austroasiatiques comme dans les langues austronésiennes, une diphtongue n'ait pu à l'origine se maintenir comme syllabe fermée, c'est ce que j'ai déjà indiqué plus haut (VII, p. 251), en montrant également comment il faut expliquer les diphtongues *au* qui se trouvent aujourd'hui fréquemment dans les langues austronésiennes. On ne sait pas encore aujourd'hui comment il faut comprendre certaines formes du makassar, du bouginais, du tagal, du madécasse, qui se terminent en *aĭ*, *āĭ*, et auxquelles correspond ailleurs un *ahi* comme dans *paĭt*, *paĭ* « amer » comparés à *pahit*, *pahi*, et dans *taĭ* « excrément » comparé à *tahi*. Ce qui me paraît encore le plus satisfaisant, c'est d'admettre ici d'anciens thèmes à initiale *i* (qui éventuellement pourrait aussi provenir d'un plus ancien *ia*, *ie*) avec préfixe composé d'une consonne + *a*. — La quantité primitive de la voyelle en austronésien ne peut plus être déterminée ; elle subit souvent aujourd'hui l'influence de simples lois d'accentuation.

c) A la finale, dans toutes les langues austronésiennes, comme dans les langues austroasiatiques pour le mon et en partie aussi pour les autres langues mon-khmèr (et le nikobarais), les palatales, aussi bien l'explosive *c*, *j* que la nasale *ñ*, se sont perdues, et ont été remplacées, comme dans les langues austroasiatiques, par une finale dentale, ou plutôt même gutturale.

d) Il s'est produit des chutes de phonèmes considérables à l'initiale, plus encore à la finale, d'abord dans quelques langues indonésiennes, à un plus haut degré dans les langues mélanésiennes, et plus que partout ailleurs dans les langues polynésiennes ; de sorte qu'il est souvent impossible d'interpréter avec une complète certitude une forme quelconque de ces langues, sans mettre en regard la forme correspondante des autres langues indonésiennes. Dans la série de comparaisons qui va suivre, on a toujours tenu compte de cette dernière difficulté, et c'est pourquoi jamais une forme des langues mélanésiennes ou polynésiennes n'a été mise seule en regard de formes des langues austroasiatiques.

B. Correspondances lexicologiques (4)

1. Initiale gutturale

1. Mal, Jav *baku*, Mad *paku*, Day *bako* pâteux, collant || Khm *kăw* colle, M *kaw* colle, carton, N *pakau* résine, poix.

---

(1) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 199 sqq. et 225 sqq.

(2) Elle ne doit pas en tout cas être prononcée d'une façon aussi gutturale que les voyelles austroasiatiques.

(3) Cf. à ce sujet J. L. A. Brandes, *Bijdrage tot de vergelijkende Klankleer der Westersche Afdeeling van de Maleisch-Polynes. Taalfamilie*, Utrecht, 1884, p. 90 sqq., et *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 257 sqq.

(4) M. le professeur H. Kern a eu la bonté de soumettre à un examen approfondi et éventuellement à des corrections, les listes de mots austronésiens empruntés aux listes de Marre, qui souvent ne sont pas tout à fait sûres. Pour ce service, ainsi que pour les multiples additions

2. Mal, Soudanais, Day, Bug *siku*, Bat *seku*, Tag, Bis *siko*, Mad *minku* coude, Maori *kokona* coin, Tonga *koko* coude, Iles Marquises *koko* courber || M *dakau* coin.

3. Mal, Sond, Jav *kuku*, Mad *hohu*, Tag, Bis *kukû*, Mak, Bug *kanuku*, Maori *mati-kuku*, Tahiti *mai-'u'u*, Mangareva *mate-kuku*, Hawaii *mai-uu*, Fidji *kuku* ongle du doigt || M *kuk* enfoncer les ongles, N *lakok-hañ* tailler, entailler.

4. Indonésien commun *ikan* (1), Mélanésien *ika*, *ka*, *ia*, Polynésien, *ika*, *ia* poisson = M, B, S *ka*, N *kāg*, Kha, *kha*, Sant *hako*.

5. Mal *beñkok*, Day *beñkok* (2), Jav, Sond *beñkuk*, Mad *vonkukă*, Tag *pañkok* plier, courber, Polyn *biko*, *piko*, *pi'o* courbé, courbe || S *kuk-tañ* genou, Kha *pynkhoh* (3) plier, courber.

6. Mal, Sond *rakat*, Jav *reket* (4), Mad *rekitră*, Bat *lokot*, Day *lĕkĕt*, Mak *rakka*, Bug *rekkè*, Tag *dikit* collé, lié, Mota *kokot* enfermer solidement || B *kăt*, *kŏt* lier, bâillonner, M *dakat* faire un nœud, S *kot* attacher, N *kąkąt* avoir, posséder, Sant *hat* mettre la main sur, arrêter, Kha *tynkat* ensemble.

7. Mal, Kawi, Jav, Day *takut*, Mad *tahatră*, Bat *tahut*, Tag *takot*, Bug *tâu*, Efate *mitaku*, Mota *matagtag*, Sud-Ouest de la Nouvelle-Guinée *matau-si*, Polyn *mataku*, *mata'u* craindre = Khm *kot*, M *takŭt*.

8. Mal *dukut*, Kawi *dukut* (5), Sond *d'ukut*, Sampong *d'uku*, Mak *ruku*, Alfuru *rukut* herbe, gazon || S *kŭt* vert.

9. Jav ancien et moderne *sakit*, tourment, *mañakit* tourmenter, Tag, Bis, Ponos *sakit* Mal *săkit*, Iban, Mong *takit* tourment, Fidji *sakita* fâcher, taquiner, Mota *rakut* tourmenter, Maori *hakihaki* démanger, Tahiti *hahai* affligé || M *kit* mordre, S *kiet* démanger, Kha *niandykhiat* démanger, N *śąkĕąt-ćąkă* dépit, Khm *sañkiet* grincement de dents.

10. Mal *makan-an*, Jav, Bat *pakan*, Day *pakan-an*, Mad *fahana* nourriture, Fidji *kani*, Mota *gan* manger, Sud-Ouest de la Nouvelle-Guinée *kani*, *gani*, *hani*, *ani*, *kai*, Polyn *kai*, *ai* nourriture, manger || B *bŏkan* ruminer.

11. Jav ancien et moderne *añkĕu*, Bis, Day *añkon*, Fidji *ñkañkota* accaparer, Mota *koko* tenir ferme, Maori *okooko* porter dans les bras || S *kan* prendre, tenir, Khm *kan* compagnon, B *akăn*, N *kāną* épouse (6).

à diverses concordances qu'il a tirées du riche trésor de sa connaissance des langues austronésiennes et que j'ai toujours indiquées par les lettres H. K., je lui exprime encore ici mes plus chaleureux remerciements. — Les principales abréviations employées pour les noms des langues austronésiennes sont : Alf = Alfuru, Bat = Battak, Bent = Bentenais, Bis = Bisaya, Bug = Bugui, Day = Dayak, Iban = Ibanag, Lamp = Lampong, Mal = Malais, Mad = Madécasse, Mong = Mongendonche, Pak = Pakewa, Ponos = Ponosaka, Sang = Sanguir, Sumb = Sombava, Tag = Tagalog, Tond = Tondans, Tons = Tonsawang. Cf. la liste des langues austronésiennes dans Aymonier et Cabaton, *Dictionnaire Čam-Français*, p. XXXIX sqq.

(1) Je m'explique la forme austronésienne comme composée d'un préfixe *i* + racine *ka* + suffixe (*e*)*n* (pour ce dernier, cf. H. Kern, *Fidjitaal*, p. 67). L'ensemble représente, si l'on tient compte du fait que ces insulaires trouvent le poisson en grande abondance, un nom collectif, ou mieux un nom de matière = viande (cf. H. Kern, *op. cit.*, p. 68).

(2) De la même racine *kuk* on a aussi Mal *lĕñkuk*, Jav *lenkok* « courbé ». H. K.

(3) Cf. *Gr. Khasi-Sprache*, §§ 101 d. et 116.

(4) Forme secondaire en Kawi, Jav *rakĕt*, *dĕkĕt* ; en kawi aussi *dąkĕt*. Il faut citer ici encore Jav *ṭ'ăkĕt*, « étroitement lié ». H. K. — Viennent ensuite : Fidji *mokota* embrasser, Jav ancien *amukĕt* enlacer, Jav moderne *mukĕt* envelopper, Jav moderne *ikĕt*, Tag *hikit*, Bis *ikot* ruban, Jav ancien et moderne *rukĕt* pressé l'un contre l'autre, Jav ancien *lakĕtan*, Jav moderne *kĕtan* colle de riz. Cf. Kern, *Fidjitaal*, p. 155.

(5) Pampanga *dikut*. H. K.

(6) Cf. Mal *perampuan* épouse = celle qu'on acquiert.

12. Mal, Sond, Day *tańkap* (1), Jav *tańkĕp*, Bis *dakop*, Tag *dakip*, Bal *sikop*, Mong, Ponos *sińkap*, Bent *rakup* prendre, saisir, Mal *dakap*, Bat *dokop* embrasser, Fidji *rakova* embrasser, empoigner, Mota *kau*, *sakau*, *takau* saisir, Polyn *tańgo*, *tańgo-tańgo* saisir ‖ Khm *kap* avoir, posséder, lié, B *kap* bien adapté, *pŏkop* lier, S *kop* prendre pour un prix fixe, N *kap-hata* tenir ferme, Kha *kop* saisir.

13. Balu, Pak, Tond *rońkĕm*, Mong *tańkum* poignée, Fidji *ðańkom-aka* joindre, Maori, Samoa *ao*, Maori, Hawaii *hao* ramasser avec les mains, Samav *sao* assembler, réunir ‖ B *kŏm* réunir, B *hŏkŏm* groupe, Khm *ćańkom* bouquet, grappe, S *pĕkom* couronne, M *kom* ensemble, N *henkom* paquet de vêtements, Kha *khūm* lier.

14. Tag, Bis *sakai*, Iban *takai*, Mong *takoi*, Day *daki*, Negrito *dakai*, Fidji *ðake*, Mota *sage*, Samoa *aè* en haut ‖ N *koi* tête, sommet, Senoi, Semang *kui*, *koi*, *kai* tête.

15. Mad *brakay* lézard, Fidji *vokai*, *vekai* caméléon, Polyn ? *moko*, *mo'o* lézard ‖ M *kap-kūi*, B *bŏkaey* lézard, Khm *pańguoy* caméléon, N *koăh* lézard des arbres.

16. Mal, Day, Sond *akar*, Bat *ahar*, Malg *vahatră*, Fidji *waka*, Mota *garia*, Polyn *aka*, [Tonga] (2) *a'a* racine ‖ B *kor* aller jusqu'au fond.

17. Mal, Jav, Sond, Day *kikir*, Mak, Bug *kikiri*, Tag, *kikil*, Mad *kikitră* lime ‖ Khm *sańkier* broyer, Khm *kier*, *gier* enlever, égaliser, S *kir* importuner, B *kier* étroit, épais, M *kyeu* beau, Sant *her* enlever en frottant, polir.

18. Mal *ekor*, Bat *ikur*, Jav ancien *ikū*, Tag, Bis *ikug*, Bug *iko*, Mak *iṅkoń*, Polyn *hiku*, *hiu*, *iku*, *i'u* queue ‖ Sant *kur* derrière, après.

19. Jav *kukur*, Iban *kukkŭd* grimper, gratter, Mal *kukur* griffe, Mal *kukuran* râper, Mal, Jav, Sond, Day *ćukur*, Mak *ćukuru* raser (barbe) ‖ Kha *khūr* frotter, essuyer, S *kuar*, B *kuar*, *kuer*, râper, percer, M *kwūw* bêche, pelle.

20. Mal, Jav, Sond, Bat *pukul*, Tag *pŏkŏl*, Mad *puka* battre ‖ S *kol* abattre un arbre (avec une hache).

21. Mal, Jav *kikis* Bis, Bat *kiskis*, Day *ikis*, Mak *kikkisi*, Mad *hihy* enlever en raclant, en grattant, Tag *kiskis*, égrener ‖ Khm *kies*, *gies* enlever en grattant, *ćhkies* moucher, enlever, Khm *keḥ* enlever en grattant, Khm *kakis* gratter légèrement, S *kiĕh*, *khiĕh* moucher, S *kĕh* enlever en raclant, Kha *khīh* secouer, N *koĭhą* enlever en grattant (3).

22. Jav ancien *akas* fort, courageux, Jav moderne *kas*, Bis *kaskas* jusqu'à l'extrémité, Maori *kaha* (= *kas-an*) force, limite ‖ B *kaih* difficile, B *keh* accompli.

23. Mal Jav *gigit* (4), Mad *kekitră*, Mak *kiki*, Bug *ikin*. Mota *ńit* (4) mordre ‖ M *kit* mordre, Khm *kiet*, N *kĕąt- ćąkā* grincer des dents, S ? *kien* ronger (5).

---

(1) De la même racine on a aussi : Kawi, Jav, *sikĕp* saisir, armement. H. K. — En outre : Jav ancien *sańkĕp*, *rańkĕp* complet, Jav moderne *rańkĕp* près l'un de l'autre, *d'ańkep* complet.

(2) Communication de M. A. Cany, d'après un indigène de Toṅga (*N. d. T.*).

(3) Toute cette concordance est en elle-même une preuve éclatante de la parenté des langues austronésiennes et des langues austroasiatiques, parenté qui s'étend jusqu'aux détails les plus minutieux de la phonétique. On trouve en effet ici un exemple tout à fait concluant du développement d'une racine *ges* (*gas*) en *ies*, puis *is*, puis *ih*, *eh*; cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 202 sqq. A la même racine appartient encore Khm *ńies* se moucher, B *gŏseh* éternuer et M *phyeh* jeter au loin. Pour les relations étroites de cette racine *ges* avec la racine *was* qui apparaît en M sous forme *kwaḥ*, S *knahi* B *uaih*, Khm *kos*, N *ikŏgh-hąńg* enlever en grattant, gratter, cf. *ibid.* § 255.

(4) Formes secondaires *gĕt*, *ged*. H. K.

(5) La double initiale *g* et *k* de cette racine s'explique par son caractère d'ancien préfixe d'une racine *yet* (*yat*); cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*. § 200.

24. Mal, Sond, Day, Mak *tañgoñ*, Mad *takună* porter sur les épaules ‖ Khm *gañ*, *guñ*, S *gôñ* être sur, être au-dessus de quelque chose.

25. Mal, Jav ancien, Tag, Bis *bangun*, Mong *wangon* se lever, s'éveiller, Day *mamangun* dresser, construire, Jav *wàngunan* construction, Fidji *vangona* réveiller ‖ B *gôn* être saillant (relief).

26. Day *siñah* torche, Mong *mata in siñgai* soleil, Fidji *siña* lumière du jour, du soleil, Mota *siña* paraître, Mota *siñasiñai*, *siñai* clarté, Samoa *seña* luire ‖ M *ĭñai*, Khm *thnaiy*, Khm *sŭi*, Sant *siñ* (1) soleil, jour.

27. Jav *añap*, *añop*, *t'añap* (2) baillement, Mota *ñaplel* ouverture (blessure, abcès), Mota *ñap-malava* point du jour (3) ‖ Khm *ñăp* crever, Khm *sñăp*, S *gab-ga*, N *hiñăp*, Sant *angop* bailler.

28. Mota *ñar-lañgasul* bois de chauffage, Mota *ñar-taweris* cendre noire, charbon, Mota *ñgar(iu)* bois de chauffage sec, Mota *tañgar-mai* cendre fine (4) ‖ B *ñar* charbon consumé.

29. Mak *siñara* lumière du jour, Mota *siñar* éclairer ‖ B *ñŏr* rouge (feu).

2. Initiale palatale

30. Mal *t'it'ak*, Jav *t'et'ak*, Sond *t'at'ak*, Tag *tsatsaka*, Bat *sosak*, Day *tasak*, Tag *sasak*, Bis *soksok*, Mak *t'at'a*, Bug *t'it'a* lézard ‖ Khm *ćaćak*, M *gaćak*, N *kalok-ćiăka* petit lézard.

31. Mal, Sond *kent'an*, Jav *kent'eñ* raide = B *ćăñ*.

32. Mal, Sond *put'at*, Jav *put'et*, Day *mut'at*, Mad *kutsatră*, Mad *hatsatră*, pâle, blême ‖ Khm *set* couleur pâle, Khm *mesiet* sans valeur, Sant *asit* épuisé (plantes en hiver), Sant *peset-peset* fade, Sant *sit* épuisé (5).

33. Mal *t'int'in* (6), Sond, *t'iñt'in*, *tsintsin*, Bat *sinsin*, Day *tisin* anneau ‖ M *kaćin*, Khm *(ć)anjien*, S *nćiĕn* anneau (7), N? *kaśin-hala* greffer.

34. Mal *ad'ak*, Jav, Sond, Day *ad'ak* inviter ‖ B *iăk* inviter, amener avec soi, B *hiăk*, *ha-iak*, *ha-jak* marcher, se mettre en route, M *jak* partir, Khm *yak* prendre, S? *jok* prendre (les poux).

---

(1) Cf. supra, p. 3, note 1.

(2) Au Jav *añap* il faut rattacher Sond *t'alañap* bailler. H. K.

(3) Il semble qu'on doive rapprocher aussi : Ma, Tag, Bis *ñaña* bailler, Day *hañaña*, *kaña*, Jav ancien *weñă*, Jav moderne *wĕña*, *mĕña* ouvert, ouvrir ; mais alors il faudrait donner l'explication de l'absence de la finale *p*.

(4) Comme la racine est ici bien déterminée par de nombreuses formations, je crois pouvoir me départir de la règle énoncée p. 174 de ne jamais apporter pour la comparaison une forme mélanésienne seule.

(5) Sur le rapport du *t'* palatal (= austroasiatique *ć*) avec *y* et *s*, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 121.

(6) Avec finale nasale labiale : Kawi *simsim*, Jav. *siñsim* ; avec finale gutturale : Tag, Bis, *sinsiñ*, Mak *t'int'iñ*, Bug *t'it'iñ*.

(7) Les formes des langues mon-khmêr, surtout celles du khmêr, ne s'expliquent pas par l'hypothèse d'un emprunt aux langues austronésiennes ; au contraire elles ont la forme ancienne qui se rattache à une racine *yen*, *ien*.

35. Mal, Sond, Jav, Mak *d'und'uñ*, Bat, Bug *d'ud'uñ*, Mad *d'und'unā*, Day *hund'uñ* poser sur la tête ‖ S *juñ*, *yuñ* soulever, suspendre, B *iūñ* se mettre droit, Khm *sāyuñ* suspendu, Kha *kyjuñ*, *lyjuñ* objet suspendu en l'air, Kha *ieñ* se lever, Wa *joñ*, etc., Palong *juñ*, *juñ* se tenir d bout.

36. Mal *miñak* (1), Jav *meñak*, Sond *miñak*, Bat *miyak*, Mak, Bug *miñja*, Mad *menakā* huile, graisse ‖ N *māyaé*, *māyaj* huile de coco (2).

37. Jav *peñet*, *peñet* serrer, presser, Fidji *kinila* ? Mota *ginit* ? Maori *kini* ? Samoa *'ini* ? pincer ‖ B *ñet*, *ñiet* presser, broyer, Kha *kyriat-byniat* grincer des dents (3).

38. Mal, Sond *leñap* (4), Day *leñoh*, Mak *loña*, Bug *lañ:* disparaître ‖ Kha *yap*, mourir, B *ñap* défunt, B *iāp* ombre, Khm *yub* nuit, ténèbres, N *pomñap-hyña* éteindre, N *poñop*, Sant *japao* mourir, Sant *ayup* soir, crépuscule.

3. Initiale dentale (et cérébrale)

39. Tag, Bis *kita*, Bug, Day *mita*, *ita*, Mad *hita*, Sud-Est de la Nouvelle-Guinée *kita*, *gita*, *ita*, *gia*, *ia*, Polyn *kite*, *ite* (5) voir = Khm *prelā*.

40. Indon commun, *batu* (*vatu*), Melan *vatu*, *fatu*, *vau*, Polyn *whatu*, *fatu*, *atu* pierre = Khm *fā* (6).

41. Fidji *tu* être, Aurora *tu*, île des Lépreux *tu*, Fate *to*, Sesak *to*, Polyn *tu* (7) se tenir debout, debout ‖ M *datau* se tenir debout, Khm *sātau* droit, Kha *kyntīu* dresser, N *kātō* demeurer, tranquille, N *kamatō* habitants d'un village, Sant *ato* village.

42. Fidji *tu* seigneur, Fidji *tua* grand-père (8), Austron *ratu*, *datu* prince, prêtre, Jav ancien et moderne, Mal *tuwan*, *tuhan* seigneur, dieu, Polyn *atua* dieu ‖ M *kthau* vieux (se met devant le nom des personnes âgées), Kha *kthau*, Biang *itau* grand-père, Khm *tā* ancêtre mâle, vieillard (expression de respect).

43. Tag, Bis *atay*, Mad *aty* foie, Mal *hati* foie, cœur, Jav *ati* Sond, Bat, Mak, Bug *atè*, Day *atai* cœur, Fidji *yate-na*, Polyn *ate* foie ‖ N *atī* foie.

44. Austron *matai*, *mati*, *mat* mort ‖ Khm *slāy* regretter, pleurer.

---

(1) Cf. supra, p. 17.

(2) Cf. *hāmoij-haty* oindre avec de l'huile de coco.

(3) Cette forme se rattache à une racine *iet*, *iat*, *iot* = étroit, pressé, qui apparait avec cette signification en Khm *čañ'iet* et S *aiot*, et qui aboutit avec d'autres préfixes à S *riět*, Khm *rīt* étrangler, B *diet*, S *köldiet*, Khm *pretit* presser, B *hiet*, *īt* cogner, etc. — B *pōnōt* est un mot d'emprunt ; cf. p. 23, note 1.

(4) Kawi, Jav *lèyĕp* indistinct (p. ex. à cause d'une trop grande distance), *liyep* à moitié fermés (yeux). H. K.

(5) De *kita* + *i*, *ita* + *i*.

(6) Cf. Khm *phkā* fleur = M *pkau*, S *kao* ; Khm *tā* ancêtre mâle = M *kthau* ; cf. aussi *Gr. Mon-Khmer-Sprachen* § 252.

(7) Cette concordance doit être considérée provisoirement comme incertaine, car il manque encore les formes secondaires des langues indonésiennes ; en particulier des formes comme Espiritu Santo *turi*, Mota *tur* se tenir debout, invitent à la prudence. Mais peut-être pourrait-on rapprocher l'expression indonésienne commune *tantu* (*tamtu*, *tantu*) certain, sûr ; cf. en particulier N *kātō* tranquille.

(8) Kern, *Fidjitaal*, p. 182, indique un emploi identique de la racine *pu* : Tag, Bis *apū* seigneur, grand-père, = Iban *afū*, etc. ; de même en sanskrit *ārya* seigneur, grand-père, *āryā* femme, grand'mère.

45. Fidji *matau*, Mota *matau*, Polyn *matau*, *katau*, *atau*, Kayan *tow* à droite = M *stū*, Khm *sdā*, Sant *etom* (1).

46. Mal *kalik*, Jav *kedik*, Bat *hetek*, *holik*, Day *korik*, *katinik*, Mad *kely*, *kitikā*, Mak *čadi*, Mota *rig*, Maori *riki*, Polyn *liki*, *liʻi* petit ‖ Khm *tic-tuoč* peu, Khm *tič* peu, *tūč* petit, M *dot* petit, Kha *khyndiat* petit, peu, Kha *khyndit* peu, Sant *kat̤ič* petit, *butuč* bref, *pedeč-pedeč* petit (2).

47. Mal *lantak* (3), Mad *lentikā* introduire, faire pénétrer dans ‖ Khm *t̤ak* mettre dans la poche, Sant *kat̤ok* introduire dans la bouche.

48. Mal *tetak*, Jav *tetak*, Sond *tektek*, Bat *toktok*, Day *tatak*, Tag, Bis *tatak*, Mad *tatakā*, Mak *tatta*, Bug *tetta*, Maori *tata*, Mota *tit* fendre ‖ M. *tak* crever Khm *t̤āč*, *t̤ēč* cassure, déchirure, B *kötek*, S *têč* rompre, N *tek-hang* déchirer, Kha *plaid* ouvrir, séparer, Sant *kot̤eč* rompre, éclater (4).

49. Mal *tutuk*, Jav *tutuk*, Mad *totokā*, Tag, Bis *toktok*, Sond *tutu* frapper à petits coups ‖ Khm *t̤at̤ok* faire résonner la crécelle, Sant *čet̤ak* battre, claquer, M *tañ* battre.

50. Mal *sintak*, Bat, Day *sintak*, Jav *sentag* tirer à soi, par secousses ‖ Khm *t̤ak* tirer à soi, B *tāk* enlever.

51. Indon commun *batañ*, *watañ* tronc, manche, Mal, Jav, Bat, Day *tañan* (5), Mad *tananā* main, Tag *tañan* (5) prendre par la main Khm *t̤an*, *t̤on*, B *aton*, S *tôn* manche, M *tān-čhu* poteau.

52. Mal, Jav, Sond, Bat *tutup*, Day *tatup*, Mad *tatutrā*, Tag, Bis *tutub* fermer, couvrir, Mota *gatava* volet, porte d'une maison ‖ Khm *ket̤op* se fermer, Khm *ket̤ap* fermer la main, B *ködop* poing, S *södop* prendre des mouches avec la main, N *kadap-hata* attraper, Sant *sit̤ap* fermer subitement.

53. Mal *atap*, Mong, Bis *atop*, Jav ancien et moderne, Bal *atep*, Tag *atip*, Samoa *atof-ai*, Maori *atohia* couvrir, recouvrir ‖ Khm *tant̤ap* recouvrir, M *tūp* enterrer, B *tāp* enfoncer en terre, S *tap*, Kha *tep* enterrer, Sant *topa* enterrer, recouvrir.

54. Mal *itam*, *hitam*, Day *pitam*, Jav *item*, Bat *istem*, Tag *itim*, Bis *itom*, Mak *etañ*, Mad *ma-intinā* noir ‖ M *btā*, N *halom*, *dām* nuit, Sant *jad̤am-jad̤am* de nuit, Sant *kad̤am-kad̤am* dans l'obscurité.

55. Mal *tanam* (6), Jav ancien et moderne, Bal *tanĕm*, Bis *tanom*, Tag *tanim*, Tahiti, Mangareva *tanu* planter, Iban *tanim*, Bat *tanom*, Maori, Samoa *tanu* enterrer ‖ Khm *tā*, S *tam* planter, insérer, M *tnā* plante.

56. Mal *datar* plat, Bis *datag*, Tag *datig*, Jav ancien *ratā*, Jav moderne *rata*, Mad *ratanā*, Bug *sanrata* surface plate ‖ Kha *tylar* se jeter à plat, N *tā* plat, plan.

57. Mal, Sond, Jav *katara*, Kawi *tara*, Mad *tumartara* transparent clair ‖ Sant *tartaria* pur, clair, B *tār* blanc éclatant.

58. Mal *buntal*, Sond *buntul* (7), Bat, Mak *buntu* enflé, Maori *matu* gras, Mota *matoltol*, Ponape *med'ul* Iles Marshall *med'il* gros ‖ Khm *kant̤ul* gros, gras, B *bōtol*, S *buk-tul* fourmilière, Sant *itil* gras, riche.

59. Mal, Jav, Day, Sond *tatal*, Tag *tatal*, Mad *tatalè*, Fidji *tata* hachoir ‖ B *tal* couper avec une hache, couper, N *oal-tāl-hata* fendre du haut en bas, ouvrir un cochon.

60. Mal, Jav, Sond, Bat *gĕtas* (8), Bis *gotas* enlever avec un couteau ‖ B *atoih* raboter, amincir, Kha *stai* se décomposer, M *toh* lisse (raboté).

---

(1) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 80.

(2) Pour les autres formes, cf. III, n° 94; relativement à la finale, cf. supra, n. 36.

(3) A ceci se rattache aussi Jav *lantak*. H. K.

(4) Pour les autres formes, cf. III, n° 98.

(5) *Tañan* = *tañ* + suff. *an*, cf. t. VII, p. 259; cf. aussi angl. « hand » et « handle ».

(6) Je considère toutes ces formes comme ayant l'infixe *n*; cf. t. VII, p. 258.

(7) Cf. Jav *bintul* petite enflure. H. K.

(8) De la même racine Kawi, Jav *tatas* coupé, tranché. H. K.

61. Mal, Day, Tag, Bis *danau*, Bat *dano*, Bal *danu*, Jav ancien et moderne *ranu*, Fidji *drano* lac, Mad *ranu*, Bal, Pak *rano*, Mota *ranu*, Nouvelle-Guinée allemande *rien* eau || B *dŏnău* lac (1).

62. Day *mandoi*, Mad *mandro*, Mal *mandi*, Sond *mandi*, Bat *marịdi* se baigner, Polyn *horoi*, *holoi*, *oroi* laver || N *lendō-haṡe* faire tremper les vêtements pour les laver.

63. Fidji *dro* fuir, Fidji *dro-taka* se sauver || M *dau*, B *kŏdău*, S *dŭ* fuir, Khm *dau* particule de mouvement, Sant *uḍau* (s'en)voler.

64. Mal *adik*, Jav *adi*, Kawi *ari*, Day *andi*, Mad *zandry*, Bat *aṅgi*, Iban *agil*, Nias *aghi* frère cadet, sœur cadette || M *dē*, *de'*, frère cadet, sœur cadette, M *idē*, *ide'* sœur cadette, M *kon-khadē* le plus jeune enfant de la famille.

65. Mal *landak*, Jav *landak*, Sond *landak*, Mak, Bug *landa*, Mad *landrakă* hérisson, porc-épic || Khm *dak* écrasé, roulé l'un avec l'autre, Khm *kandak*, B *dŏk* balle de riz, S *kŏndok* balle, poussière.

66. Mal *biduk*, Tag *bilug*, Fidji *velo-velo* petit bateau || Khm *dŭk* bateau, B *duk* bateau (mot d'emprunt), S *duk* bateau.

67. Mal, Sond Bat, Tag *lindoṅ*, Bis *landoṅ*, Day *kalindoṅ*, Bug *linruṅi*, Mad *linduṅă* protéger, ombrager || N *dŭaṅ-hgla* couvrir (un canot), S *nduṅ* dépôt d'objets, Sant *dạṅ* entasser.

68. Mal *sedaṅ* (2), Jav *sĕdĕn*, Bis *sadaṅ*, Mad *eraṅă*, Fidji *sara* modéré, moyen, convenable, droit || B *daṅ* limite, mesure, Kha *adoṅ* défendre, S *dŏṅ* comme, égal, M *doṅ* fatigué.

69. Mal, *sandaṅ* porter sur l'épaule, Day *basandaṅ* tenir à la main, Jav *sanḍaṅ* costume, Fidji *salaṅa* envelopper || B *doṅ*, M *duṅ* porter, supporter.

70. Tag, Eromanga *dan* lumière du jour, Carolines (Yap) *ran*, Polyn *rā*, *lā* soleil (3) || N *dain* clair.

71. Mal *pandan*, Jav ancien et moderne *panḍan*, Tag, Bis *paṅdan*, Sumbava *panda*, Samoa *fala* pandanus || Khm *dan* doux, souple, Khm *pandan* adoucir, S *sŏndan* arbre fruitier.

72. Mal *hadap*, Jav ancien *harĕp*, Jav moderne *aḍĕp*, Tag, Bis *hadăp*, Bat *adop*, Fidji *ṅkarava* se tenir en face de quelqu'un || Khm *phdap*, *sdap* appuyer contre, Khm *dab*, *dab* opposer, boucher, M *daw*, S *kŏldop* barrer la porte, Kha *khyrdup* fermer à clef, Sant *dab* accident, Sant *adop* têtu.

73. Mal, Sond, Day *pindah*, Jav *pinḍah*, Mad *findra*, Bug *pinra*, Mak (*m*)*inra* changer de place || B *dŏh*, M *dŭ'* cesser, interrompre.

74. Mal, Sond *tindih* (4), Jav *tinḍih*, Mad *tindry*, Bug, Mak *tanra* presser, comprimer || Khm *tăs* presser, secouer, Khm *kantăs*, S *kŏndĕh*, B *hŏdrih* se moucher.

75. Mal *tanak*, Jav *tanĕk*, Mad *tanakă* cuit, Tag, Day *tanak* rôtir || S *nak* cuisine, fourneau.

76. Mal, Sond *nanah*, Jav *nannah*, Mad, Bat, Day *nana*, Bug Tag, Bis *nana*, Mota, Ponape *nana* pus || Kha *tynah*, *phynah* visqueux.

4. Initiale labiale

77. Mal, Jav, Sond, Bat, Day *pipi*, Mad *fify* joue = N *lapŏa*, B bŏ.

78. Mal, Sond, Jav *impi* Bat, Bug *ipi*, Day *nupi*, Mad *nufi* rêve = N *enfŭa*, M *ipa'*, *ipā* rêve, B *apŏ*, Kha *phoh-snia*, rêver.

---

(1) Je considère cette concordance comme très douteuse, car la forme que le bahnar possède est peut-être un des mots d'emprunt austronésiens, qui ne sont pas rares et qui ont été pris des langues mixtes avoisinantes, radé, sedang, etc ; cf. t. VII, p. 225.

(2) Racine *daṅ* et *dĕṅ*, d'où aussi Jav *sa-karĕṅ* immédiatement, à l'instant, *barĕṅ*, *parĕṅ* en même temps. H. K.

(3) Tout ce groupe a été établi par H. Kern, qui y rattache aussi Jav *tĕraṅ* clair, limpide.

(4) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 55.

79. Mal, Jav *tĕpi*, Bat *topi*, Mak *tåppi*, Bug *teppi*, Tag *tabi*, Maori *ripa* bord, rebord || Khm *kepe* bord, S *rŏpal* côté, flanc.

80. Indon commun *sapu* (*safu*) essuyer || Khm *pos*, B *šŏpuih*, S *puĭh* essuyer (¹).

81. Mal *ampu*, Jav *empu*, Day *tempu*, Mad *tompu*, Bat, Mak, Bug *opu*, Fidji *vu* seigneur, Tag, Bis *apù*, Iban *afù*, Bal, Tond *opo*, Mota *tupui* grand-père, seigneur, Fidji *tubuna*, Polyn *tupuna* ancêtres || B *pu* engendrer, être père, être mère, S *bapŏu* beau-père.

82. Mad *piakă*, Jav *piyak*, Mal *pihak* (se) séparer || Khm *pek*, S *bĕk* se séparer, B *pek*, Kha *piah*, *phiah* séparer.

83. Mal *tepok* (²), Mad *tefakă*, Bug, Mak *tempa* || K *tepak* frapper avec les doigts, avec le poing fermé.

84. Mal *kupak*, Kawi *kupak*, Tag, Bis *upak* peler, écosser = Khm *pak*, S *puk*, *puŏk*, Kha *penh*.

85. Mal, Day *kåpak*, Jav *kampak* pioche, Mad *tåpak* fendre || Khm *pāk* casser, M *pāk* partager, découper, B *pāk* casser, S *pak* rompre, fendre, N *tepak* frapper avec une arme.

86. Mal, Bali, Jav *kupiṅ*, Mad *sufină*, Lamp *t'upiṅ* oreille, Mal *t'upiṅ*, Bat *supiṅ* lobe de l'oreille || Kha *spain* lier, tresser, Khm *tpāṅ* tisser (³).

87. Mal *lipat*, Jav *lempit*, Sond *lăpit*, Bat *lompit*, Day *lipet*, Bis *lipot*, Mak *lapa*, Bug *leppi* plier, plisser || Khm *pat* plier, plisser, Sant *jilpal* se recroqueviller, M *pet* recroquevillé.

88. Mal, Sond, Day *rapat*, Jav *rĕpat*, Bat *rapot*, Bis *tapot*, Mad *rafitră*, Mak *rapa*, Bug *rapoe* joindre étroitement, souder, réunir, Fidji *rova* concours de rameurs (⁴) || B *pāt* lier d'une certaine façon compliquée, Kha *pat?* de nouveau, un autre, Khm *spat* épais, S *pat* presser, exprimer, M *pat* presser avec la main.

89. Jav *pipit*, *mipit* serrer, presser sur, Jav *mlipit*, *apit*, *t'ĕpit*, *rupit*, *supit*, *d'ĕpit*, *gapit*, Mal *dimpit*, *himpit*, Tag, Bis *dapit*, côté, bord, Iban *dappit*, *pipit* rivage, bord, Mota *pipiṅ* presser sur, Fidji *bibi* lourd, poids, Fidji *bita* presser sur || B *pĭt* presser quelque chose, Khm *pit* couvrir, appliquer, Khm *papit* cacher, S *pŏt* appliquer, coller, Sant *japit* fermer les yeux, Sant *čapit* secret.

90. Jav *kĕmpit*, *ṅĕmpit*, Mal *kapit*, Bal *mĕṅimpit*, *mahimpit*, Pak *kumipit*, Fidji *ṅkamita* tenir sous le bras, porter, Jav *supit* pincer, Fidji *suvia* couper en morceaux || Khm *tepiet* tenir, porter sous l'aisselle ou entre les jambes, prendre et tenir en pinçant, Khm *tăpiet* pinces, B *pet* pincer avec les doigts, S *piet* mettre les doigts entre deux morceaux de bois, N *kafiat-haṅa* introduire, Sant *jepet* exactement adapté (⁵).

91. Jav *kĕmput* complètement enfermé, Fidji *ṅkamuta?* tenir en pinçant, Jav *d'ĕmput*, Mal, *d'emput*, Bat, Day *d'omput*, Tag *damput*, Mad *tsimpună*, Mak *d'åppu*, Bug *d'eppu* soulever de terre avec les doigts, Mal *siput*, Bat *sĕput*, Mad *sifutră* limaçon || Khm *teput* mettre entre deux morceaux de bois pour faire rôtir, Khm *tăput* ces deux morceaux de bois, B *puŏt* enlever en pinçant, Kha *phut* prendre quelque chose en happant, Sant *čuput* poing, fermer le poing.

92. Mal, Day *umpan*, Bat *ompan*, Jav *humpan*, Mak, Bug *epaṅ*, Mad *ofană*, Bis *paon*, Tumbulu *paan* appât || Khm *păpan* gaver.

(¹) On a ici un des rares cas où l'on peut constater dès maintenant avec certitude, dans les langues mon-khmèr, l'existence d'un suffixe qui est ici *s*, *ś* = *śe* (cf. t. VII, p. 245), et qui manque dans les langues austronésiennes.

(²) Jav *tĕpak* paume de la main, *anĕpak* (verbe = frapper avec le plat de la main. H. K.

(³) La signification fondamentale de cette racine est « tordre en tout sens » (cf. t. VII, p. 245) : l'oreille, plus exactement le pavillon, est désigné ici sous le nom de « ce qui est entortillé ». Cf. aussi Appendice IV, nº 175.

(⁴) Cf. H. Kern, *Fidjitaal*, p. 166.

(⁵) Voir d'autres formes, Appendice III, nº 179.

93. Mal, Day, Jav *himpun* (1), Sond *impun*, Bat *empan*, Mad *fompună*, Tag, Bis *ipun* réuni, Mota *vuñ* réunir ‖ Kha *būn* (2) beaucoup, S *būn* beaucoup, Khm *būn* amasser.

94. Mal *hampar* (3), Jav, Sond, Bat, Day *ampar*, Mad *ampatră*, Mak *apara*, Bug *appa* étendre, déployer, Mota *paparan* long; étendu, s'étendre ‖ Sant *apar* étendre, M *paw* voler (ailes), M *gapaw-ā* faire le tour de, S *par* voler, B *păr*, *apăr* voler.

95. Mal *kupas*, Bat *hupas*, Mad *oufy* peler, écosser = B, S, Kha *peh* (4).

96. Mal, Jav *lipis*, Mal, Bat *nipis*, Mad *lify*, Day *knipi*, Bug *nipi* petit, insignifiant, Fidji *rove-rove* couper en petits morceaux ‖ Khm *pas*, *poḥ* pulvériser, S *peh* piler du riz, S *pahi*, B *paih* sec, friable, qui tombe en poussière (feuilles), Kha *dypei* cendre, N *pĕše* petit (5).

97. Mal *rapih* en miettes, Mal *lāpis*, *tāpis* abattre, Jav ancien *tapis*, Jav moderne *tĕpis*, Fidji *rove-rove* bord ‖ Khm *rapeḥ* s'émietter, se détacher, Khm *papeḥ* au bord.

98. Mal, Jav, Sond, Lamp, Bat, Day *sumpah*, Mak, Tag, Bis *sumpa* serment ‖ Khm *sepat* (6) jurer, Khm *sūpat* serment.

99. Mal *pĕlupoh* (7), Jav *pĕlupuh*, Sond *palupu*, Day *palapah*, Mad *falafa* claie, mur de séparation fait de bambous fendus ou de feuillage ‖ S *pah* bambou fendu, M *apūh* roseau, Khm *papuḥ* roseau dont on fait des nattes.

100. Mal, Jav ancien, Day *panah* arc, flèche, coup, Sumb, Mak, Bug *pana* arc, Tag *páma*, Bis *pana* flèche et arc, tirer de l'arc, Fidji *vana* tirer, Nouvelle-Bretagne *panah*, Nengone *pehna*, Rotuma *fan* arc, Aneitum *nefana* flèche, Samoa *fana* tirer, fusil, Tahiti *fana* arc, Tonga *fana* coup, tir, Hawaï *pana* arc, tirer, Marquises *pana*, Barotonga *ana* arc ‖ M *pah*, *poh* lancer des pierres avec l'arc, M *pnoh* arc, Khm *poḥ* lancer, projeter, carder du coton avec l'arc qui sert à cet usage, Khm *phnoh* cardage du coton, B *pŏnah*, *prah* tirer de l'arc (8).

101. Bat *baba*, Bug, Bid *băba*, Day ba, Mad *vava* bouche ‖ Khm *tābā*, S *tamba* mâcher, mordre.

---

(1) La racine est *pun*, d'où Kawi *punpunan* ensemble de tout ce qu'on possède; doublet *bun*, d'où Bali *tamban*, etc. H. K.

(2) On a ici de nouveau le développement d'une forme *wa*, de la racine *wan*, devant laquelle on place la forme sonore ou sourde du préfixe labial, qui se développe d'une part en *pūn*, d'autre part en *būn*.

(3) Jav *lempăr* étendu, spacieux. H. K.

(4) Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 55.

(5) Comme N *pĕše* a encore les formes secondaires *pail*, *paç*, il est clair qu'il se rattache aussi à Sant *jelpeç*, *jelpet* petit, insignifiant; on a donc ici une preuve manifeste de suffixation avec la même signification pour les deux suffixes *ś et ć*: cf. Appendice IV, n[os] 130, 211. Relativement aux formes de B et S, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 54 et 55; pour Kha, cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 107 b.

(6) = Pâli *sapati*, Sanskr. *çap*; comparer M *kasau* et *smau* serment: cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, p. 200, note 2.

(7) = *pelpoh*, préfixation du deuxième degré par l'infixation de *l*; cf. t. VII, p. 256.

(8) Les formations régulières des langues mon-khmèr (forme simple = infinitif, formes à infixe *n* = noms d'instrument, cf. t. VII, p. 221), en regard de la confusion des sens dans les langues austronésiennes, indiquent que ces formations sont les plus anciennes, d'autant plus qu'il est impossible de retrouver la racine *pah* sous sa forme simple dans le domaine austronésien. Toute cette comparaison fournit en même temps la preuve que dans les langues austronésiennes l'emploi de l'infixe *n* pour la formation des noms d'instrument, a été beaucoup plus répandu autrefois; cf. t. VII, p. 257 sqq. Par l'interprétation exacte des mots polynésiens *fana*, *pana*, la dérivation inexacte du mot sanskrit *vana* que j'avais proposée dans *Mitt. d. Wiener Anthrop. Ges.*, vol. XXIX (XIX), p. 252, tombe d'elle-même.

102. Mal *raba*, Mad *raba raba*, Mak, Bug *karawa* tâter || B *bŏ* toucher, B *hŏbŏ* tâter, Kha *tgba* sentir, toucher.

103. Mal, Bat, Bug, Mak *bau*, Tag, Bis *bahu*, Bal, Pak, etc. *wou*, Mong *bou*, Ponos *umbau*, Sumb *wàu*, M.-Ceram *hau*, Kei *humau*, Alór *wô*, Timor *na-vó*, Rotti *na-bo*, Sawu *do-wowau*, Day *bĕwau*, *ĕwau*, Mad *wau*, Mav *hauña*, Jav ancien, Sond *ambŏ*, Jav moderne *ambu*, Fidji *ibo(i)* odeur || B *bou*, *mou* sentir, M *maw*, *mow* sentant.

104. Mal, Jav *labu*, Bug *lawu*, Mak *lau*, Bat, Samp *labu*, Mad *lavu* cornichon = Khm *rabau*, S (*k*)*rŏbou*.

105. Jav ancien *ibu* dame, mère, Bis *umbu*, *ombu* grand'mère, Bis *bubu*, Fidji *bu* titre affectueux donné aux femmes âgées, Fidji *trobu* ancêtre féminin, grand'mère, Jav *babu* mère, mère adoptive || Khm *bū* appellation respectueuse pour les vieillards, M *bau* grand'mère, Sant *bau* appellation de femme à femme.

106. Jav, Mal, Bar *tĕbu* Day *tĕwu*, Tag, Bis *tobù*, Sond *tiwu*, N.-E. Ceram *tohu*, *tĕhu*, *tĕpu*, Sumb *tibu*, Fidji *dovu*, Florida *tovu*, Nouvelle-Guinée *tohu*, *tou*, Nouvelle-Bretagne *tup*, Mefoor *kob*, Polyn *to*, *ko* canne à sucre = Khm *ăbau*, M *ʕau*

107. Mal, Bali, Bat *habu*, Mal, Tag, Bis *abu* Jav, Mak, Bug, Alf *awu*, Fidji *dravu* cendre, Mad *mavu* couleur de cendre = S *nbūh*.

108. Jav *labuh*, Bal *nawu*, Iban *nabu*, Sang *nawo*, Samb (*kĕ*)*nabu* dégringoler, Fidji *savu* chute d'eau, précipice, Bal *sĕwu*, Sang *sĕbbu*, Tag, Bis *sóbu* écume || Khm *buh* bouillir, Khm *babuh* écumant, B *hŏbuh* écume de l'eau.

109. Mal *bubuk*, Jav, Sond *bubuk*, Mad *wŏwukă* pourri, tombant en poussière, Tag, Bis *bokbok* ver de bois, Mak *bubu*, Bug *bĕbbu*, Fidji *vuka* pourri, tombé en poussière || Khm *buk* pourri (bois), B *buk* pourri (uniquement du bois), M *khabŭk* poussière, Sant *lobok* farine fine.

110. Lamp *lambak* vêtement || Khm *bŭk* porter (des vêtements, des an- eaux), B *buk* porter au cou, S *nbak* porter (une écharpe), M *bŭk* porter (un vêtement), Kha *bah* porter sur l'épaule.

111. Mal *bauk*, Bat *bauk*, Sond *buuk*, Dair-Bat *bŭk*, Kawi, Jav *wok*, Mad *vaukă*, Mota *wun*(*ui*) barbe = Khm *buk*.

112. Mal *bubon*, Bat *bubuñ*, Sond *wuwuñ*, Bug *wewungan*, Tag, Bis *lóbon*, Mad, *vovană* faîte || B *hŏbuñ* sommet, faîte, Khm *buñ* enfler, Khm *kŭbun* chose extraordinaire, S *kŏmbuñ* jusqu'au sommet, plein jusqu'au bord, M *gabañ-dăw* colline, montagne, Kha *tgbuñ* compact, N *bañ*, *pañ*, remplir.

113. Mal *rĕbuñ* jeunes pousses, Jav *buñ*, *bambuñ* pousses du bambou, Day *bumbon* jeunes feuilles, Fidji *rovu* pousser || Khm *lăbuñ*, *lăbañ* jeunes pousses.

114. Mal, Sond, Jav *ribut*, Day *riwut*, Mad *rivutră*, Bug *riwu*, Mak *rimbu*, Mota *lañ-vus* (¹) tempête, orage || B *hŏbut* tourbillon, M *labŭt* pluie de pierres, M *bŭt* lancer des pierres, S *bot?* se tourner de côté et d'autre.

115. Mal *buat*, *buwat*, Mad *vuatră*, Tag, Bis *buhat* faire (²), mettre en ordre, Tag *dáwat*, Fidji *rawata* préparer, accomplir || M *gabut* fait, résultat d'une action, S *buot* ajouter, Kha *bŭd* suivre, Khm *kŭbot* groupe d'arbres, B *bŏt* ça et là, par intervalles, Khm *ruot* couche, S *sŏrut* moissonner.

116. Mal *bibit*, Jav *d'iwit*, Mad *vivitră* toucher du bout des doigts = Khm *chbit* pris avec le bout des doigts, Kha *bit?* ferme, compact, Kha *dambit* collant.

(¹) Cf. *vus-ñsaru*, souffler fort puis se calmer.

(²) Sond *buwat* moissonner, Fidji *vuata* fruits des champs. H. K. La véritable racine est ici *wat*, qui s'est unie partiellement au préfixe *p*, *b*; *wat* est devenu ainsi *uat* qui a pris alors la forme *uwat* ou *uhat* mentionnée plus haut, p. 17. Dans les langues mon-khmèr et dans le khasi, *buat* est devenu régulièrement *buot*, *bŭt*, *but*, *bot*. La signification fondamentale de la racine est « arranger, disposer (en ordre), l'un après l'autre. »

117. Mal, Sond, Jav, Day *sambut* (1), Mad *sambutrā*, Tag *sambot* tenir, saisir || Kha *bat* tenir ferme, Sant *jobot* saisir, B *bōt*, *bāt* tenir ferme, M *bat* adhérence, S *bōt* tenir ferme.

118. Mal, Jav *rambut*, Mad *rambu* cheveux, chevelure, Bat *rambut*, Fidji *rabot-aka* s'empêtrer, Fidji *rabo* corde, Day *rambo* fil, Bug, Mak *rambuti* tissu de poils || Khm *būt* rouler, tourner en tous sens, M *but* tourner, S *bot* rouler, tomber.

119. Jav *lēbēt* entrer, plonger || B *bet* introduire, percer, B *bōt* dans, S *but* plonger (les doigts), Sant *biṭ* planter, introduire, Sant *rebeṭ* implanter.

120. Jav *lembar*, Sond *lambar* vêtement || Khm *ābar* vêtement (poétique), B *bar* entourer (de rubans, de vêtements).

121. Mal *kambar*, Sond, Jav *kembar*, Mad *kambànā*, Mak *kambara*, Tag *kambal*, Bat *hombar*, Day *homba* jumeaux || langues mon-khmèr *bar* (*ṣā*, *bīr*), langues mundā *bar*(*ia*) deux.

122. Mal, Jav *bubur* bouillir, Fidji *vuvu* pourri, décomposé, Mota *wuwur*, salir, Mota *gawur* saleté || Khm *būr* mou, blet.

123. Mal, Aru *bibir* bord, rebord, lèvres, Jav ancien *wiwi* bouche, Day *biwih*, Mak *bibere*, Bug *wiwe* lèvres, Tag *bibig*, Ponos *biwig* bouche, Bul *wiwi*, Baru *vivi'n* lèvres, Jav *tambir*, Bul *tèmbir*, Fidji *tebe* bord, côté, Fidji *tebe ni ñusu* lèvres, Fidji *tebe ni maña*, Bis *bibig* lèvres de la vulve || Khm *babīr* lèvres (terme grossier pour la vulve), *bīr* deux, double ; cf. supra, nº 121.

124. Mal, Sond, Day *tambah* (2), Kawi *tambĕh*, Bat *tamba* augmenter || Kha *buh* grand, B *bah* embouchure d'un fleuve.

125. Mal, *buāya*, *buwāya*, Bat, Tag *buāya*, Jav *buwāya*, Bis *bōaya*, Mak, Bug *buwād'a*, Kawi *wuhaya*, Mad *vuay* crocodile = Khm *krabō*, S *krōbū*.

126. Austron *lima* main, cinq || B *mā*, S *ma* main droite.

127. Mal *ñamuḳ* (3), Jav *lamuk*, Bat *namuk*, Day *ñamok*, *hamok*, Tag *lamok*, Bis *namok*, Mad *mòkā*, Mak *lamu*, Bug *namo*, Melan *namu*, *nam*, *nem*, Polyn *namu* moustique = M *gamit*, B *šōmeć*.

128. Mal, Jav ancien et moderne, Tag, Bis, Bul *lumut* mousse, chose en décomposition, qui est glissant, Day *lomot*, *limot*, Jav *kalumut*, Mak *lemo* enduit, souillé, Day *limot*, Fidji *lumi*, Mota *lumuta*, Polyn *limu*, *rima* mousse, Fidji *lumuta* enduire, Fidji *ilumu* enduit || Khm *lemuol* collant, visqueux.

129. Austron *mata*, *mat*, etc. œil = M *mat*, B, S *māt*, Kha *khgmat*, N *ogl-mat*, Sant *meṭ*.

130. Mak *lāmasa*, Bug *lèma*, Fidji *dromuña*, Maori, Mangareva *rumaki*, Tonga *lomaki*, Hawaï *lomaï* plonger, Bis, Tag *hilamus*, Ponos *iyamus*, Bul *riyamus*, Jav ancien *karamas*, Jav moderne *kramas*, *kud'amas* se laver la figure || Khm, S *mué* (4) plonger.

131. Mal, Jav ancien *kumis*, Bat *gumis*, Bul, Pak, Mong *kumi*, Day, Tag *gumi* barbe, Fidji *kumi* barbu, Mota *wuñ(ui)* barbe, Maori, Marquises, Pomotou *kumi-kumi*, Tahiti, Hawaï *umi-umi* barbe || Khm *mamīs* plumes, longs poils.

---

(1) Kawi, Jav *rĕbut*, *rĕbat* s'emparer, se rendre maître. H. K.

(2) Mal *imbah* ajouter. La racine est *wah*, d'où Jav *wawah* étendu ; elle a un doublet *weh*, d'où Jav *wĕwĕh*, Kawi *wuwuh* ; il faut y rapporter aussi Jav *imbuh* étendu. H. K.

(3) Les deux séries de formes se rattachent à une racine *mać*, qui commençant par une sonore, a aussi la forme secondaire *muć*, laquelle devient ensuite par palatalisation *muk*, puis *mok* ; tandis que *mać* a donné par éclaircissement de l'*a* sous l'effet de la palatale suivante, la forme du B, et dans la suite par dentalisation de la finale palatale, celle du M.

(4) Nous avons ici un nouvel exemple de l'emploi des suffixes *ś* et *ć* avec la même signification ; cf. Appendice IV, nºˢ 96, 211.

5. Initiale Y

152. Mal, Jav, Sond, Day, Mak, Iban *kayu*, Mad *hazu*, Bat *haďu*, *hayu*, Bug *aďu*, Tag *kahuy*, Bis *kahuī*, Mélan *kau*, *gau*, *hau*, *au*, *kai*, *gai*, *hai*, *ai*, Polyn *rakau*, *akau*, *raau*, *laau*, *aau* arbre ‖ Khm *jhō* bois (en général), M *čhu* bois, taillis, S *čū* arbre, bois, N *hišōi* ? plant de cocotier (1).

153. Mal, Jav, Day, Mak *layu*, Mad *lazu* blême, fané, Mal, Jav, Sond *lèsu*, Day *léso*, Mad *lezu* fatigué, épuisé ‖ B *jō* estropié, Khm *yūw* tarder, différer tard, S *jōh* épuiser, N *lučūg-lai* abattu, grincheux, M *byu* ? vieux.

154. Mal, Jav, Sond *hiyup*, Bis *huyup*, Tag *hihip*, Mad *tsiukă*, *tsiutră* venter, souffler = B *hiup*.

155. Mal *ňiyur*, Bat *ňiyor*, *neyur*, Tag, Bis *niyug*, Kawi *niyu*, Bug *niyo*, Mad *voa-nihou*, Nlles-Hébrides, Iles Salomon, etc. *niu*, Samoa, Hawaï, Tonga *niu* noix de coco ‖ N *oyau* cocotier, N *ňīnau*, *yīnau* noix de coco pas mûre, qui contient encore du lait (2).

156. Mal, Jav, Sond *layar* Bat, Day *rayar*, Tag, Bis *layag*, Bug *laďa*, Mad *lày*, Mota *lara*, Fidji *laδa*, Yap *ya*, Polyn *ra*, *la* voile ‖ Kha *yār* large, Kha *kiar* allonger, *piar* étendre, Khm *hier*, B *hiar* s'élargir, M *kyaw* très, Sant *payar* être situé (3).

6. Initiale R

157. Mal, Day, Mak *parapara*, Day, Sond *para*, Mad *farafara*, Tag, Bis *palapala* étagère, plancher ‖ B *prā* véranda couverte faisant le tour de la maison, S *pra* enclore, Kha *kynroh* muraille.

158. Jav ancien *rara*, *lara* tourment, très, Jav moderne, *lara* tourment, très, peine, Balu *rara*, Mad *rary* éprouver de la douleur, malade, Mak, Bug *dara* gémissement, Fidji *rara*, *roro* tourment, très ‖ Khm *kra* difficile, pauvre, Khm *krā* douleur, S *kro* difficile, pauvre, M *kara*, *sara* blessé, douloureux.

---

(1) Il pourrait sembler d'après cette comparaison, qu'un *jh* ayant existé primitivement (malgré *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 150, *Gr. Khasi-Sprache*, § 115, et supra, t. VII, p. 254) est devenu en mon *čh*, en S *č* et dans les langues austronésiennes *j* ; mais on pourrait penser aussi qu'un préfixe *h* placé devant un *j* a changé de place et s'est inséré dans la racine même, ce qui aurait déterminé un développement de la sonore aspirée semblable à celui qui a été déjà établi en B pour la sourde : cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 148.

(2) La racine qui est à la base de tous ces mots est *yur*. Dans le nikobarais, qui perd l'*r* à la finale (cf. t. VII, p. 256), elle est devenue *yu*, *yau*, qui avec le préfixe *o* (cf. t. VII, p. 252) a servi à désigner l'arbre. Dans cette racine s'est inséré l'infixe *n* qui a donné la forme *yinau*, pour désigner un résultat, le fruit (cf. t. VII, p. 252). Par un double emploi, l'infixe *n* a été une seconde fois préfixé à cette forme, ce qui a donné (*ī*)*nyīnau* = *ňīnau* ; cette dernière forme se définirait encore plus exactement comme une forme née dans la période de transition de la préfixation à l'infixation de l'*n*, et qui pour cette raison porte l'infixe aux deux places. Les formes austronésiennes viennent toutes du temps de la préfixation primitive : *n* + *yur* = *nèyur* = *ňiyur*. Pour la signification primitive de *yur*, *yu*, *yau*, cf. encore le nikobarais *oyau-halše*, *oyau-yon* seul, solitaire, d'où cocotier, l'arbre qui est solitaire, c'est-à-dire qui ne forme pas de forêts.

(3) Pour d'autres formes du Santālī, cf. Appendice III, no 250.

139. Aru, Alor *lara*, Moa, Letti *lere*, Kei *ler*, Buru, Sala *lea*, Sud de Ceram *lea-na*, Rotti *ledo*, Sawu *lodo* soleil, chaleur, Fidji *rara* saison chaude, se chauffer au feu, Mota *rara*, Motu *rarara* sécher au feu, Polyn *ra*, *la* soleil, chaleur, Hawaï *la* sec, Tahiti *rara* sécher au feu, Tonga *laalaa* sécher, Fidji *rara-botabola* rouge par suite d'une maturité trop avancée, Bat *rara* rouge, brun-clair || B *dra* sécher au feu, au soleil, B *krō* sécher, K *rā* parfumer (en brûlant des aromates), S *ram* chaud, brûlant, Sont *gorom* brûlant, M *jra'* trop mûr, Kha *śrah* rouge, clair, jaune tirant sur le brun (1).

140. Mal *deru*, Bat *doru* rugir || M *kamrau* crier, *bru* résonner, B, Khm *ro*, S *rou* rugir, Kha *riu* résonner, Sant *ru* retentir.

141. Jav *pari*, *parei*, Lamp, Day *pari*, Day, Sond *paréh*, Mak *paré*, Mad *fary*, Mal, Bali *padi*, Bat *pagai*, Tag *palay*, Bis *paléh* riz non encore décortiqué || S *sōréi* champ de riz inondé, M *srō*, *sro'* riz, paddy, Khm *srūw* riz en herbe (2), N *arōč*, *arōś* riz (3), Sant *horo* riz (plante), Sant *huru* riz non décortiqué.

142. Jav *d'ěro* profond, bas, dans, Mota *roro* sombrer, bas, profond, Polyn *raro* en bas || M *jrūh*, Khm *jrau*, B *jōru*, S *jōrūh*, N *čiyau-oal* profond.

143. Mal *girik*, Sond, Bat, Day *girik*, Mak, Bug *giri* transpercer, trouer || Khm *rīk* sauter, s'ouvrir, Khm *jrek* se fendre, s'écrouler, M *rek* ouvrir avec un couteau, M *karek* fendre, faire éclater.

144. Mal, Jav, Mak, Bug, Sond *karaṅ*, Mad *karaṅā*, Barnusa *kěra* récif de corail, écueil, habitation, Day *karaṅ*, Jav *kěraṅ* coquille, Fidji *koro* habitation, village, ville, Fidji *korokoro* banc de sable || M *sraṅ* rive (d'un fleuve ou d'un ruisseau).

145. Mal, Lamp, Day *buruṅ*, Mad *vuruṅā*, Bat *buruk* oiseau || B *broṅ* gros oiseau de rivière.

146. Mal, Jav, Bat, Day *d'ariṅ*, Mad *tsariny*, *tariny*, Mak, Bug *dāri*, Tag, Bis *baliṅ* filet de chasse || Khm *reṅ* lier des lames de bambous avec des ficelles pour des pêcheries, cribler, tamiser, B *ōreṅ* corbeille (tressée), S *kriṅ* enfiler des perles, M *preṅ*, Kha *riaṅ-riaṅ* mettre en rang.

147. Mal, Sond, Jav, Day, Mak *kuruṅ* (4), Mad *kuruṅu*, Bat *huruṅ*, Bug *uruṅ*, Tag *kuluṅ* enfermé, enclos || Khm *raṅ* contenir, Khm *kraṅ* cage, volière, B *rōṅ* retenir, garder près de soi, S *kōndruṅ* enfermer les cochons dans l'étable, M *krūṅ* emprisonner, M *khrūṅ* enclos, Kha *synraṅ* loger.

148. Mal, Sond, Jav, Mak *boroṅ*, Bug *woroṅ*, Mad *voroṅo* entasser || S *ndroṅ* ligne, série, Khm *traṅ* droit, vertical.

149. Mal, Jav, Sond, Bat *saroṅ*, Mad *saruṅā* fourreau, gaine, Tag *saloṅ* mettre l'épée au fourreau || Khm *kruṅ* couvrir, Khm *pruṅ* garder, B *roṅ* garder, soigner, protéger, B *sōrōṅ* tenir en bon état, S *sōruṅ* grande cruche pour conserver le vin.

150. Mal *burit*, Kawi *wuri*, Jav *buri*, Bug *ouri*, Mad *vudy*, Bat *poudi*, Tag *puit* par derrière, anus || Khm *keṭit*, N *ḍit*, *ḍet* anus, N *ḷadilig*, par derrière, M *ḍit* tourner, Kha *da kyndit* en arrière.

151. Mal *kerut*, Mad *kerutrā*, Day *keru* rides, plis, Mota *kokoru* plier, Maori *koru* pli, Maori *koru-koru* ride || S *ruot* recroqueviller, S *kruot* friser, N *keroāt* tordu, courbé, M *krut* les intestins (= ce qui est replié en tous sens).

---

(1) Pour ce qui concerne les finales des langues austroasiatiques, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 81.

(2) Cf. *sremūw* barbu, velu.

(3) Pour l'interprétation des finales de cette concordance, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 81 et 96.

(4) Mal *kuruṅ* = aussi cabane, Jav *kuruṅ* = aussi enclos, *kuruṅan* = cage. H. K.

152. Jav, Mal *karut*, Bul, Sea, Tond *kĕrot*, Day *garut*, Mad *hautră*, Mak *keru*, Sang *kaho*, Fidji *ṅkarota*, Mota *karu*, Polyn *haro*, *salo*, *halo* griffer, égratigner || Khm *đik* (1) *krut* eau très corrosive, S *sōrat* mordant, corrosif, Kha *trūd* griffer, égratigner, Kha *khrūd* gratter.

153. Mal, Kawi, Day *surut*, Jav *surud*, Mad *tsururukă* marée basse, Mota *saru* s'en aller || B *śōrut* revenir, retourner, récidiver, passer, se flétrir, Khm *srut*, passer, se flétrir, Kha *śrut* ? être grognon.

154. Jav *wĕril*, *wril* solitaire, craintif, Fidji *vere* embrouillé || Khm *rīt* presser, raidir, B *hōrĕt* suivre à la piste, S *riĕt-kou* (2) étrangler, Sant *ćiril* étroit, Sant *gereḷ* coller, ensemble.

155. Mal, Day *harap*, Jav ancien, Kawi *harĕp*, Jav moderne, Sond *arep*, Bat *arap*, Mad *arátra*, Mak, Bug *ĕro*, Mota *maro(s)* (3), Fidji *ṅarova*, Polyn *aroha*, *alofa*, *loha*, *aroa* aimer, désirer, vouloir, espérer || B *rip* prier, presser, B *hōrīp* respirer fort et par à coups.

156. Mal, Sond, Day *kurap*, Jav *korep*, Bat *gurap*, Mak *para*, Mad *kulu* impetigo || B *krāp* coller, s'attacher, M *karap* être fixé avec de la colle.

157. Jav *tarap* aligné, Fidji *tarava* suivre ou précéder immédiatement || Khm *trāp* imiter, contrefaire, M *krāp* lier ensemble, etc., B *hadrāp* répéter.

158. Mal *parau* enroué = Khm *graw*.

159. Mal, Kawi, Jav, Day *hiris*, Sond, Bat *iris*, Mad *iritră*, Bug *ire*, *kirĕ*, Tag, Bis *hilis* || S *riĕh* rogner, dégrossir, Khm *kruos* (4) sable fin, gravier fin.

160. Mal, Bat *tiris*, Bul *tihis* dégoutter, Tag *tigis* liquide qui s'écoule du cocotier, Jav *tirisan* tronc de cocotier (5), Fidji *tiri* (6), Mota *tir* dégoutter || Khm *pris* fin, fine (pluie).

7. Initiale L.

161. Mal *pela-pelaka*, *pila-pilaka* étincelle, Tag, Bis *pula*, *mapula*, Iban *fula*, *mafula*, Fidji *kula*, Polyn *kula*, *kura*, *kua* rouge || B *pla*, S *pla-uń* flamme, Khm *phlō* étincelle, N *pala-tĕwa* flamme, Sant *lo* brûler.

162. Mal, Jav, Sond, Bat, Day, Bug *tali*, Mad *tady*, *taly* corde, Tag *dalin*, Bis *talika* attacher, Mota *tali* corde, Fidji *talia* tresser, Sud-Est de la Nouvelle-Guinée *tari* corde, Maori *tari* nœud coulant, Hawai *kali* ceindre, Tonga *tali* nœud coulant || B *tōlĕy*, Kha *tyllai* corde.

---

(1) *đik* = eau.

(2) *kou* = cou.

(3) « Probably a root *maro*, with *s* tr. term ». Codrington, *A Dictionary of the Language of Mota* (Londres, 1896), p. 75, qui renvoie aussi à *mamarog* « to desire eagerly, want, ask for ».

(4) Sur l'interdépendance des racines *ua* et *ya*, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 255.

(5) A proprement parler « 'waar uitdroppelt of uitvloet ». H. Kern, *op. cit.*, p. 180.

(6) Cf. *(tu)turu* tomber goutte à goutte, comme de l'eau = Polyn *tuturu*, *tululu*.

163. Mal, Bali *bĕli*, Kawi *wĕli*, Sond *meli*, Bat *bali*, Day, Tag, Bis *bili*, Bug *bălli*, Mad *vidy*, *vily* acheter et vendre (= échanger, troquer), Fidji *lia* se changer, Jav *liya*, *liyan* autrement (1), Kawi *heli* changement, troc || M *slāi*, N *hālŏe* changer.

164. Mal *gili*, Bug *gilé* chatouiller = N *kaloā-hana* (2).

165. Mal, Jav, Day, Mad, Tag *lalu*, Mak, Bug *lâlo* dépasser, passer || B *pluh*, *gyluh*, *tŏluh* précéder, passer, N *lō ?* courir.

166. Mal, Sond, Kawi, Jav *pĕluk*, Day *paluk*, Mad *felukă* embrasser, saisir || N *ok-loaka-lāh* (3) cheville, N *ok-loaka-koāl* (4) poignet, N *ok-lōaka* « to girdle a tree », N, B *lŏk* étendre.

167. Mal *t'elok*, Mad *tseluk*, Jav *t'ellak*, Mota *nolo*, Polyn *folo*, *horo*, *hoo* dévorer = N *lok-yō* vorace.

168. Mal *talak*, Jav, Sond, Bat, Day *tulak*, Mad *tulakă*, Tag *tolak*, Mak, Bug *tula* repousser, rejeter || Khm *lāk* abandonner, rejeter, N *ok-lāk-hana* éviter, Sant *halak* ruiné, abandonné.

169. Mal *luka* (5), Mad *lukă*, Bat *luha*, Mak *loko* blessé || B *klăk-klŏck* espèce de tatouage fait avec les ongles, Khm *lak* égratigner (du bois), S *lŏk-ćik* nettoyer les dents, N *ok-lōk-hala* « to stitch with cane ».

170. Mal *kelok* (6), Mad *helok-elokă* tordu, courbé, Mota *galo-ag* tordre || S *rŏlŏk*, Khm *ralak* ondes, rides sur l'eau, M *lak-ban* tordre en tous sens.

171. Mal *lauk*, *lawuk*, Mad *laukă*, Jav *lawuh* assaisonnement du riz (7), Sond, Day *lauk* poisson, Mota *loka* « a pudding of grated yam, to make a pudding by grated yam, cocoa-nut, almonds » || Khm *ćrĕluk* plonger, Khm *anlak*, *anluk* légumes qu'on mange crus, B *alak* eau-de-vie de riz distillé, M *balāk* plonger, N *kalok-haśe* plonger, Kha *nohkhlih* plonger.

172. Mal *balik adak* maladroit, Jav moderne *walik*, Sond, Day, Bat, Tag, Bis *balik* retourner, sens dessus dessous || Khm *bhlăk* renversé, sombré, B *lŏk* renverser, sens dessus dessous, S *bluk* sombrer, M *ćalāk* secouer de côté et d'autre.

173. Mal *kulilin*, Jav *kulilin*, *kulinlin*, Sond *kurilin*, Bug *gubilin*, Day *kulin*, Mad *kudidină*, Mak *tammulilin* entourer, Indon commun *gilin*, Florida *kolili*, Mota *gole*, Polyn *huri*, *fuli*, *huli*, *uri* se tourner, Jav *talinan* (8), Mad *tadin*, Mal *telină*, Bug, Alfar *talina*, Tag *taina*, Chamorro *talanja*, Eromanga *teliño*, Duc d'York *talina*, Iles Salomon *alina*, *kalina*, etc., Fidji, Nouvelles-Hébrides *dalina*, Polyn *tarina*, *talina*, etc. oreille || Khm *krelin* tourner, Kha *kyllen*, *len* rond, Kha *lin* paquet, M *kalen* retourner, S *trŏlin* s'égarer (= errer autour).

---

(1) « De wortel *is* M. P. *li* (waarvan o. a. Mal *lain*, en Jav *wali*), bijvorm *lih*, in *alih*, *malih*, enz. » H. Kern, *op. cit.*, p. 149. La même alternance entre *li* (= *lai*) et *lih* (qui repose sur un plus ancien *las*, cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 55) se trouve aussi dans les langues austroasiatiques ; cf. *ibid.*, p. 109, note, et infra nº 191.

(2) Sur la correspondance des finales *i* et *ā* (*a*), cf. Appendice IV, nºˢ 77, 78.

(3) *lāh* = pied.

(4) *koāl* = bras.

(5) Je considère ici *luk* comme une racine, *a* comme un suffixe ; cf. Appendice IV, nº 210.

(6) D'une racine *ilok* : Kawi *ĕluk* recourber, Jav *ĕluk*, *luk* courbure ; de la racine *luk* vient aussi *pĕluk* ; cf. Appendice III, nº 166. H. K.

(7) « Cet assaisonnement est une sorte de carry composé de riz et de poisson ». Marre, *op. cit.*, p. 116.

(8) = *talin* + *an* (cf. t. VII, p. 242) = ce qui est entortillé ; cf. Appendice IV, nº 86.

174. Mal, Sond *eliṅ*, Jav, Bis *hiliṅ*, Mad *hilanā*, Bat *iliṅ*, Day *tiliṅ*, Mota *liṅ* s'incliner, être de biais ‖ B *gölen* s'incliner, être de biais, Kha *liaṅ* côté, *sa-siliaṅ* de travers.

175. Mal, Sond, Day *bilaṅ*, Jav *wilaṅ*, Mad *volanā* raconter, dire, Mal, Bat, Tag *bilaṅ* compter ‖ B *lāṅ* développer, expliquer, B *bölaṅ* expliquer, S *čömloṅ* s'excuser, S *lomloṅ* appeler à haute voix, Khm *laṅ*, *luṅ* ? apparaître.

176. Mal *guloṅan*, Jav, Sond *guloṅ*, Bat *gulaṅ*, Mad *huloṅanā*, Day *baloṅ*, Mak *gulaṅan*, Tag, Bis *goloṅ* rouleau ‖ Kha *kyllain* tourner, tordre, Khm *dhluṅ*, B *kleṅ* tresser des cordes, M *galan* mouvement tournant, N *lain* tourner, Sant *galaṅ* tisser, tresser.

177. Mal, Jav, Sond, Lamp, Day, Bis *kilat*, Mad *helatrā*, Tag *kirlat*, Mak *kila*, Bug *bila*, *ila*, Mota *vila*, Polyn *uira*, *vila* éclair ‖ B *kömlat* éclairs de chaleur, S *kao* (1)-*klat*, N *pala* (2)-*leāt* éclair.

178. Mal *d'ilat*, Jav, Bat *dilat*, Mad *lèlatrā* lécher, Jav *ilat* langue ‖ Khm *līt* lécher, B, S *löpiet* langue (3).

179. Lamp *palat*, Bis *palad*, Tag *palar*, Bat, Mak *palak*, Mal *telapakan taṅan*, Mad *felakatanàna*, Maori *paro*, Mota *palolo*(*i*) quelque chose de plat et de mince ‖ Khm *lāt* s'étendre, B *lāt* plat, *pölāt* aplatir, Sant *lačlača* plat et large, étendu (4).

180. Mal, Jav, Sond, Bat, Day *lilit*, Mad *lilitrā*, Mak *kalili* tourné, tordu, Jav ancien et moderne *wilĕt* embrouillé, Bal *wilit* fil, Bis *bilit* ourler ‖ N *lāgl-ṅg* embrouiller, B *līt* être confus, M *balet* « to dodge ».

181. Mal, Jav, Sond *kulit*, Mad *huditrā*, Mak *kuli*, Bug *uli*, Fidji *kuli*, Iles Salomon (*gui*)*guli*, Fate, Sesata *weli*, *wili* peau ‖ M *kalit* lisse, Khm *liet* enlever en frottant légèrement, Kha *lit* aiguiser, affiler.

182. Mal *tĕlut*, Mong *dulud*, Ponos *lulur* genou ‖ Khm *lut* plier (le genou), B *lot* entrer en se baissant.

183. Mal *tĕlan* (5), Bat, Bis *tolon*, Mad *telinā*, Mak *tallaṅ* dévorer = B *lāön*, S *luön*, N *čînlūgthaše*.

184. Mal, Bali, Day *d'alan* (6), Jav, Sond, Bat, Bis *dalan*, Jav, Alf *lalan*, Mad *lalanā*, Mak *lalaṅ*, Bug *laleṅ*, Fidji, Mota *sala*, Florida *hala*, Polyn *hala*, *ala*, *ara* chemin ‖ Khm *lun* trotter, M *lūn* marcher sur.

185. Jav ancien *alap* prendre, chercher, Sumbwa *ṅala* trouver, Day *galap* étranger, Tag *hanap* aller chercher, chercher, Samoa *alafia* aller chercher ‖ Khm *halap* guetter, Khm *jhlab* épier en cachette, B *bōlap* étranger, hôte.

186. Jav *t'ĕlup*, *tilulup*, Tond *lilip*, Tons *didip*, Ponos *dolop* plonger ‖ M *blūp* plonger, B *löp*, *lāp* plonger, inonder, couvrir, S *blöp* fondre (épervier), Khm *lap*, *lab* laver, essuyer, couvrir, Khm *panlap* étourdir, Khm *sanlap* étourdissement, Kha *khyllep* couvrir, déborder,

---

(1) *kao* = fleur.

(2) *pala* = feu.

(3) *Löpiet* est une forme à infixe *p* (cf. t. VII, p. 221) de la racine *liet* (= *liat*) sur laquelle repose aussi Khm *līt*. La possibilité de combiner des racines en *a* avec des racines en *ia* résulte du rapprochement de *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 235 avec § 236 sqq.

(4) Les formes *lat* et *lak* s'expliquent si on les ramène toutes les deux à la forme primitive qui se présente en santālī *lač*, car la palatale finale peut passer aussi bien à la gutturale qu'à la dentale. Cf. *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, §§ 8, 86 et 91.

(5) Kawi (*h*)*elö*, (*h*)*ĕlĕa* avaler, engloutir, Bat *manolon* avaler, *tolonan* gosier; Nias *tölö* gosier, de *ĕlö*. H. K.

(6) Racine *lan*; *d'alan* et *dalan* sont formés de *lalan* par dissimilation. H. K.

N *pomlōp* sombrer, N. *lōp-holą* couvrir les épaules, Sant *dalop* couvrir, assombrir, Sant *jalop* recouvrir (1).

187. Mal, Day *malam*, Kawi *malĕm*, Day *alem*, Mad *alem*, *alim*, Tag *madilim*, Jav *silĕm* sombrer, Jav *silum* devenir invisible, Fidji *silima* arroser, Mota *sili*, Polyn *uli*, *uri*, sombre noir || Khm *ūmlīm* vague, indécis, Khm *sanlīm* à peine visible, Khm *lanlām* immense, jusqu'à la limite du champ visuel, B *lām* ce qui s'étend sur toute la surface, S *lam* grand, Kha *slem* long, tardif, M *dalām* lourds nuages noirs, Sant *galam* sombre, indécis.

188. Bat *lalĕm* au plus profond de, Mal *dălăm*, Jav ancien et moderne *dalĕm* au plus profond de, profondément, Tag *lalim*, Bis *lalom*, Pamp *lalam*, Mong *dalom*, Ponos *ralĕm*, Mad *lalină* profond, Mak *lalaṅ*, Bug *lalĕṅ*, Sang *daluṅ*, Sumb *dalu*, Fidji *loma* au plus profond de || B *lōm* dans, B *dōlum* (2) intérieur, chambre, M *glā-gaw* (3) « womb ».

189. Jav *ĕlar* aile || B *lār* s'ouvrir, se déployer (4).

190. Mal, Jav, Bali, Sond *alas*, Mad *ala*, Bug *ale* forêt (5) || M *laḥ* étendre, plat, M *lamlah* libre, B *plaih* bras étendus, Kha *ślei* déborder, Sant *laslasa* étendu.

191. Jav *alih* changer de place, *silih* l'un l'autre, tour à tour, *kālih* deux, *malih* de nouveau, *palih* moitié, *ulih* retour, *mulih*, Bat *muli*, Mad *mudy*, Day, Tag, Bis *uli* retourner, Jav, Mal, Bat *tulih*, Mad *tuly* se retourner pour voir || Khm *krelās* se transformer, *phlās* changer, remplacer, B *plih*, *šōlih* (se) transformer, S *plĕh* changer, remplacer, S *plŏh* (re)tourner, changer, Kha *ia-plī* échanger (6).

192. Mal, Jav ancien et moderne *bĕlah* fendu, crevé, à moitié, Day *bĕla* une partie, Alor *kabola*, Jav moderne *kabĕlah* fendu, cassé, Fidji *bola*, *kabola* fendu, rompu || Khm *bhlaḥ* couper en deux, Khm *khlaḥ*, *khlāḥ* en partie, Khm *konlāḥ* à demi, B *bōlah*, S *brōlah* riz décortiqué et pilé, S *kŏnlah* à demi, B *tōlah* être séparé, Sant *lala* moitié.

193. Mal, Jav, Sond *pilih*, Day *ilĕh*, *ilih*, Mak *pilĕ*, Tag, Bis *pili*, Mad *fidy* (*fily*), Bug *ilĕ*, Alf *ilĕ*, *ili*, Maori *whiriwhiri*, Samoa, Tonga *fili*, Hawaï *hili*, Mangaia *iri*, choisir, trier, Fidji *vili* ramasser des fruits || Khm *preleh* écosser, ramasser une poignée, B *leh*, *pleh* cueillir en détachant, S *plĕh* cueillir (des fruits), M *lāh*, *plāh*, détacher, N *hąlĕgh-hąlą* chercher, Sant *tele* ramasser avec la main.

194. Mal *sa puloh*, Indon commun (*sa*) *puloh*, *pulu*, *pulo*, *fulu*, etc., Mélan *saṅavulu*, *savulu*, *saṅvul*, *savul*, *taṅahulu*, *taṅahul*, etc., Polyn *ṅahuru*, *ṅafulu*, *ṅauru* dix || Khm *lāḥ* parvenir, arrivé, Khm *raluḥ* de part en part, Khm *dhluḥ* percer de part en part, S *lāh* venir, aller, S *rŏlūh* tranquillité, arrêt, étape.

8. Initiale W

195. Fidji *mawi*, Maori, Mangaia *maui*, Marquises *moui*, Tahiti *aui*, Kayan *mawiṅ* à gauche = M *jwi*, Khm *ćwĕṅ*, Kha *diaṅ* (7), N *lamwoąką*, N *momwoąk*.

196. Mal *dawaḳ*, Jav *ḍawuk* vieillard || B *bǫk* grand père, ancêtres masculins, S *bŏk* blanc, gris, grisâtre.

---

(1) Pour d'autres exemples du santālī, cf. Appendice III, no 289.

(2) Il est bien possible que *dōlam* soit un des mots d'emprunt signalés p. 25, note 1.

(3) Intérieur de la matrice (*gaw* = sanskrit *garbha*).

(4) Cf. Appendice III, no 185.

(5) Cf. Khm *brāij* forêt, liberté, B *bri* forêt, le dehors.

(6) Cf. no 165.

(7) Cf. *Gr. Khasi-Sprache*, § 152.

197. Mal, Jav, Sond, Day *kawan*, Tag *kávan*, Bat *hawan*, Mad *hávana*, Bug *wawan* troupeau, en troupe || M *dwūn* répéter, Khm *phduon* répéter, multitude, abondance.

198. Mal, Jav, Sond, Bat *lawas*, Mak *lawasa*, Mad *lava*, Mota *lava*, Marsh *lap*, Iles Salomon *raha*, *rafa* grand, Polyn *raha*, *laha* large, étendu || Khm *wās*, B *weh* mesurer (longueur), S *weh* dépasser, mesurer.

199. Mal *bah*, Jav ancien *wâh* marée haute, fleuve, Fidji *ua* couler, marée haute, baie || Khm *anwāh* petit ruisseau, canal, etc., B *bah* embouchure d'un fleuve.

9. Initiale S

200. Mal *bĕsi*, Bat *bosi*, Rotti, Timor *bĕsi*, Jav ancien et moderne *wĕsi*, *wsi*, Pak *wasei*, Bal, Sea *usaei*, Tond *uwasei*, Bent *oasei*, Ponos *oase*, Sang *uwase*, Mong *watoi* fer, Bis *wasai*, Iban *watai* hache || M *pasai* fer, Sant *pasi*, « an iron staple fastening share to plough ».

201. Austron commun *susu*, *suso*, *sus* poitrine (des femmes), mamelle || Sant *susu* « to sniff, to snort », Sant *susu-susu* « to chitter, the sound produced through the teeth when chittering or shivering », M *kasūh* « to hiss, to snort ».

202. Mal *sesak*, Jav *sesak*, Sond *sesek*, Bat *torsosak*, Day *sasak*, Mak, Bug *sassaṅ*, Mad *sesikă* barrer, boucher, Mal, Day *pàsak*, Bug *pàso*, Alf *pàsak* trait, clou, pieu || Khm *sak*, introduire, faire pénétrer, Kha *sah* fixer avec un clou.

203. Mal, Bat *masak*, Day *masak*, *sak*, Mad *masakă* mûr || Khm *sak* se dépouiller, dépouiller, Khm *sānak* vieille peau dont un animal s'est dépouillé, B *śak* peler avec un couteau.

204. Mal *rusak*, Jav, Sond *rusak*, Mad *rutsakă*, Bag, Fidji *rusa* détruit complètement, ravagé || M *sah* « to be destitute ».

205. Jav moderne *gĕsĕṅ*, *gosoṅ*, Fidji *ñkesa* flambé, brûlé || B *gōśaṅ* rôti, M *seṅ*? décomposé.

206. Mal *pusat*, Bat *pusot*, Bis *posod*, Iban *futad*, Mad *faitră*, Jav, Day *puser*, Tag *posor*, Mak *pot'i*, Bug *posi*, Mota *puto(i)*, Ponape *pud'a*, Polyn *pito*, *piko* nombril || Khm *phčit* nombril, Khm *čit*, B *čot* enlever en coupant.

207. Indon *susun* (*susuṅ*) composé, compliqué, Mota *sowo* boucher, emballer || M *kasūn* oignon.

208. Mal *bĕsar* grand, Jav *dasar* sol, Bal *lĕsar* plein, Fidji *rasa* très grand (proprement : élargi, étendu) [1] || B *śār* grand (largeur d'une étoffe), M *tasūw* écarter les jambes, Sant *osar* large, étendu, Sant *pasar* s'étendre.

209. Jav ancien *bĕsur*, Day *bĕsoh*, Fidji *musu* repu, dégoûté = B *śōr*.

210. Jav ancien et moderne *sula* [2] pointe, Sea *susuda* chardon, Bis *sula*, Iban *tula* « puntig riet », Fidji *ðulà* pointe || Khm *sul* piquer, N *Komśōl-haśe* insérer.

211. Mal *basah*, Jav *wasuh*, *asuh*, Bat *baso*, Mak, Bug *sassa* laver (des vêtements), Mak, Bug *bissai* (les mains), Tag, Bis *basa*, Sang *wasè*, Mad *sasa*, Mota, *su(g)* laver || N *śeí*, *śeči* laver (les mains), N *et-čig* laver (des vêtements), Kha *sait* laver [3].

---

(1) Cf. H. Kern, *op. cit.*, p. 164.

(2) Pour une forme à suffixe *a* en austronésien, cf. Appendice IV, nos 130, 169.

(3) Le rapport étroit des formes à suffixe *é* avec celles qui n'ont pas de suffixe ou qui ont le suffixe *š*, apparaît encore ici. Cf. Appendice IV, nos 96, 130.

10. Initiale H

212. Mal *d'ahat*, Jav ancien *rahat*, Mong *moraat*, *moyaat*, Ponos *mohaat*, Bis *ḍáot*, Bug *d'a*. Fidji *ða*, Efate *sa*, Jabim *se* mauvais ‖ Khm *jhāt* défendre, maintenir, Khm *kūhāt* obstacle, N *hat* ne pas.

213. Jav *dahat*, Tag *lahat*, Mad *rehetră* tout à fait ‖ Sant *hirhat*, Khm *hat* épuisé, N *hŏt-çakā* vieilli.

214. Mal, Jav, Sond, Bali, Day *pahit* [1], Bat *pahet*, Jav, Tag, Bis *paīt*, Mad *faitră*, Mak, Bug *paī* amer ‖ N *hayŏt* acide, M *phyūt*, K *ćat*, S *ćăt* acide, piquant.

215. Jav ancien *hŏb*, *hĕb* couverture, ombre, Jav ancien *man-hŏbi*, Jav moderne *ṅahubi*, Smab *man* protéger, ombrager, Fidji *ovi-ða*, Samoa *ofi* couvrir, Samoa *ofaṅa*, Maori *owhaṅa* nid ‖ B *hŏp* envelopper, couvrir et étouffer, Khm *thap* étouffer, *hap* abrité du vent, *hap* partie antérieure de la maison, Khu *chop* fermé.

---

(1) Je considère *h* dans ces formes comme une insertion secondaire destinée à empêcher plus énergiquement la formation d'une diphtongue en *paīt*. Pour *paīt*, je vois dans *īt* une racine qui repose sur un plus ancien *íet*, celui-ci sur *yet*; et ce dernier, ou comme tel, ou bien reposant sur un plus ancien *yat*, est un doublet de *yŏt*, *yūt*, ainsi qu'il apparaît en N et M. Cf. à ce sujet *Gr. Mon-Khmer-Sprachen*, § 200 sqq. K *ćat*, S *ćăt* remontent à un ancien *khyat* (cf. *ibid.*, § 122), dont le rapport avec N *hayŏt*, M *phyūt* (= *phyat*) est facile à saisir.

INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS
DU CHAMPA ET DU CAMBODGE

Par M. George Cœdès

Le présent inventaire se propose de faciliter les recherches aux travailleurs s'intéressant à l'épigraphie indochinoise, en groupant autour de chaque inscription connue tous les renseignements qu'il a été possible de recueillir à Paris sur sa nature, sa provenance, sa situation actuelle, l'époque à laquelle elle a été écrite, la langue dans laquelle elle a été rédigée, les estampages dont on peut disposer pour l'étudier, les études dont elle a déjà été l'objet. Cet inventaire a été disposé de manière à pouvoir servir en même temps de catalogue aux collections d'estampages déposés tant à la Bibliothèque nationale qu'à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Les inscriptions ont été classées d'après la situation géographique de leur lieu d'origine. Chacune d'elles a reçu un numéro (imprimé en chiffres gras dans la première colonne) par lequel il sera commode de la désigner désormais. On avait d'abord songé à donner un numéro spécial à chaque inscription formant un ensemble indépendant ; on a préféré une numérotation purement matérielle à ce classement plus logique peut-être, mais se heurtant à trop de difficultés pour l'énorme masse des inscriptions inédites. Néanmoins, on a, dans la mesure du possible, distingué les différentes inscriptions gravées sur la même stèle ou sur le même piédroit, par des sous-chiffres. Ainsi donc, s'il s'agit de deux piédroits réunis sous le même numéro d'inventaire, on les distingue en *piédroit nord* et *piédroit sud*. Si une stèle ou un piédroit est inscrit sur plusieurs faces, les grandes faces sont désignées par A, B..., les petites par *a*, *b*.... Enfin, si une même face contient plusieurs inscriptions indépendantes l'une de l'autre, elles sont distinguées par les n^os^ d'ordres : 1°, 2°, 3°.

Dans la 4e colonne, l'indication « Hanoi I » suivie d'un numéro se rapporte à la collection d'inscriptions conservée au Musée de l'École française.

En ce qui concerne les estampages, ceux qui sont déposés à la Bibliothèque nationale ont été dépouillés et examinés un à un ; il n'a pu malheureusement en être de même pour la collection de Hanoi ; on a tiré

parti d'un catalogue manuscrit en général suffisamment explicite ; quelques estampages que la description du catalogue ne suffisait pas à identifier, ainsi qu'une grande partie des inscriptions nouvelles recueillies par le commandant de Lajonquière dans ses missions, ont été obligeamment expédiés par l'École, pour être examinés. Les quelques lacunes qui peuvent encore subsister de ce côté seront aisément comblées plus tard.

Les estampages de la Bibliothèque nationale sont généralement en double ou même en triple. De son côté, la Société asiatique de Paris possède une collection complète des estampages provenant de la mission Aymonier et qui portent les mêmes cotes que ceux de la Bibliothèque nationale. Enfin, toute la série que M. Aymonier possédait en propre a été récemment distribuée par lui de la façon suivante : les inscriptions sanskrites à la bibliothèque de l'Université de Paris, les inscriptions khmères à l'École coloniale, toutes les autres à l'École des langues orientales.

Une indication bibliographique *en italique* indique que l'ouvrage ou l'article visé a publié tout ou partie de l'inscription. Dans ce dernier cas, il suffira, pour savoir quelle partie a été publiée, de se reporter à la colonne : « Langue », où l'italique correspond précisément à cette partie.

Deux index alphabétiques accompagnent cet inventaire [1], qui se termine par deux tableaux de concordance entre les numéros des estampages de la Bibliothèque nationale ou de ceux de l'École française, et les numéros définitifs imprimés dans la colonne de gauche. Ces deux tableaux peuvent servir de catalogue aux deux collections.

---

[1] Pour les noms cambodgiens, on a adopté bien entendu la transcription ordinaire de l'École française d'Extrême-Orient.

ABRÉVIATIONS

A. = AYMONIER, *Le Cambodge*, Tomes I, II, III. Paris, 1900-1903, 8°.

C. = (Corpus) *Inscriptions sanscrites de Campā et du Cambodge*, par M. A. BARTH et A. BERGAIGNE. Paris, 1885-1889, 4°.

L. = LUNET DE LAJONQUIÈRE, *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, Tomes I, II. Paris 1902-1907, 8°.

B. E. F. E. O. = *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient.*

J. A. = *Journal asiatique.*

ch. = cham.

kh. = khmèr.

skt. = sanskrit.

Dans la colonne réservée aux estampages de la Bibliothèque nationale, le numéro entre parenthèses désigne le carton qui contient l'estampage.

ERRATUM

Ire Partie. No 117. Au lieu de : Hanoi, lire : Rés. de Kraćĕh (?)

IIe Partie. Nos 266-268. Ajouter dans la colonne « Bibliographie » : J. A. 1882 (2), 161.

» No 285. Dans la colonne « Situation actuelle », au lieu de : Id., lire : Berlin, Museum für Völkerkunde.

» No 286. Dans la même colonne, au lieu de : *Id.*, lire : In situ.

PREMIÈRE PARTIE

INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS DU CHAMPA

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE en ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
1	Biên-hoà (Cochinchine).	*Biên-hoà.*	Pagode de Bu'u-so'n, vill. de Binh-tru'o'c.	Inscription au dos d'une statue de Viṣṇu : 9 l.	*Ch.*	1343		263	J. A. 1891 (1), 7, 84. — B. E. F. E. O., I, 18; *IV*, *687*.
2	Kômpoṅ Siem (Cambodge).	*Dambaṅ Dek.*	(?)	Pierre tumulaire : 8 l.	Ch.	Moderne.	208 (24)		Exc. et Reconn., IV, 167. — A., I, 331. — L., I, 93.
3	Ninh-thuân.	*Cho'-dinh.*	Résidence de Phanrang.	Linteau. { Longitt : 3 l. / Transvt : 6 l.	Ch.	1155	382 (43)	1	J. A. 1888 (1), 88; 1891 (1), 49. — B. E. F. E. O., III, 635^{XI}.
4	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit ruiné. { A : 21 l. / B : 20 l.	Ch.	1149	383 (43)	2	J. A. 1888 (1), 91; 1891 (1), 50. — B. E. F. E. O., III, 634^{VIII}.
5	Id.	*Phanrang.*	Id.	Piédroit : 20 l.	*Ch.*			3	*B. E. F. E. O., III*, 634^{IX}, *646*.
6	Id.	*Id.*	Id.	Linteau : 4 l.	*Ch.*	1176		4	*B. E. F. E. O., III*, 635^{XII}, *648*.
7	Id.	*Lomngö.*	Id.	Piédroit ruiné. { 1° 4 l. / 2° 11 l.	Ch.	Antér. à la suiv. XIIe	392 (44)	5	J. A. 1888 (1), 92; 1891 (1), 52. — B. E. F. E. O., III, 634^{X}.
8	Id.	*Po Klong Garai* (Porte ext.).	In situ.	Piédroit sud. { A (centr.) : 41 l. / B (ext.) : 42 l. / C (int.) : 41 l.	Ch.	XIIIe	385 (67)	6	J. A. 1888 (1), 101; 1891 (1), 69. — B. E. F. E. O., III, 635^{XV}.
9	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit nord. { A (centr.) : 42 l. / B (ext.) : 41 l. / C (int.) : 42 l.	Ch.	XIIIe	388 (67)	7	J. A. 1888 (1), 101; 1891 (1), 77. — B. E. F. E. O., III, 635^{XV}.
10	Id.	*Po Klong Garai* (Porte int.).	Id.	Piédroit sud : 39 l.	Ch.	XIIIe	384 (43)	8	J. A. 1888 (1), 101; 1891 (1), 80. — B. E. F. E. O., III, 635^{XV}.

11	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit nord : 12 l.	Ch.	XIIIe	386 (43)	9	J. A. 1888 (1), 101; 1891 (1), 81. — B. E. F. E. O., III, 636^{xv}.
12	Id.	*Id.*	Id.	Fragment de pierre : 2 l.	Ch.		387 (43)	339	J. A. 1891 (1), 81. — B. E. F. E. O., III, 636^{xvi}.
13	Id.	*Id.*	Id.	Inscription sur roc. A { 4 1/4 l. / 3/4 l. } B : 7 l. C : 5 l.	*Skt.* *Ch.* *Ch.*	872 (?)		255	*B. E. F. E. O., III*, 684^{vi}, *642*.
14	Id.	*Po Nagar de Phanrang.*	Id.	Stèle ruinée : 17 l.	*Skt.*	776	399 (68)	10	*C., nº XXIV, 231.* — J. A. 1891 (1), 24. — B. E. F. E. O., III, 633^{v}.
15	Id.	*Po Romé.*	Id.	Inscr. sur la statue de la reine Sučih : 5 l.	*Ch.*	Moderne.	381^a (43)	12	J. A. 1888 (1), 72. — *B. E. F. E. O., III, 601.*
16	Id.	*Id.*	Id.	Piédroits ruinés. { nord : 40 l. sud : 15 l. }	*Ch.*	Moderne.	381bis (43)	13 et 14	J. A. 1888 (1), 72. — *B. E. F. E. O., III, 602.*
17	Id.	*Dā-né ou Batau tablah.*	Id.	Inscription sur roc : 17 l.	Ch.	1092	395 (57, 58, 70 et 72)	11	J. A. 1888 (1), 83; 1891 (1), 39. — B. E. F. E. O. III, 634^{vii}.
18	Id.	*Id.*	Id.	Inscription sur roc : 4 l.	Ch.	1199	395 *bis* (65)		J. A. 1888 (1), 96. — J. A. 1891 (1), 57.
19	Id.	*Glai Klong Anöh.*	Résidence de Phanrang.	Stèle ruinée : 10 l.	Ch.	VIIIe	394 (44)	129	J. A. 1888 (1), 77; 1891 (1), 23. — B. E. F. E. O., III, 633^{iii}.
20	Id.	*Yang Kur.*	In situ.	Stèle. { A : 16 l. B : 7 l. }	Ch.	1200	389 (43)	127	J. A. 1888 (1), 97; 1891 (1), 59. — B. E. F. E. O., III, 635^{xiv}.
21	Id.	*Id.*	Id.	Inscription sur roc : 1 mot.	Ch.		391 (44)	128	B. E. F. E. O., III, $635^{xiv\ bis}$.
22	Id.	*Po Saḥ.*	Id.	Stèle inachevée. { A : 22 l. B : 9 l. }	Ch.	1228	398 (60)	130	J. A. 1888 (1), 99; 1891 (1), 62. — B. E. F. E. O., III, 636^{xvii}.
23	Id.	*Bakul.*	Résidence de Phanrang.	Stèle. { 7 l. 7 l. 2 l. }	*Skt.* Ch. *Skt.*	751 (?)	396 (44)	131	C., nº XXV, 237; 1891 (1), 25. — B. E. F. E. O., III, 633^{i}.
24	Id.	*Glai Lamov.*	In situ.	Stèle. { A : 22 l. B : 23 l. }	*Skt.*	723 VIIIe	393 (63)	16	*C., nº XXIII, 218.* — B. E. F. E. O., III, 633^{ii}.

Nºˢ d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÇAKA	Nºˢ DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nºˢ DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
25	Ninh-thuận.	*Da-trang.*	In situ.	Stèle. A : 20 l. B : 18 l.	*Skt.*	731	397 (44)	15	C., nº *XXII, 207.* — J. A. 1891 (1), 21. — B. E. F. E. O., III, 633¹.
26	Id.	*Chŏk Yang.*	(?)	Stèle. 3 l. 3 l.	*Skt.* Ch.	1185	390 (44)		C., nº *XXXV, 291.* — J. A. 1891 (1), 55. — B. E. F. E. O., III, 635ˣⁱᵛ
27	Id.	*Po Meh.*	(?)	Inscription : 5 l.	Ch.	Moderne.	417 (46)		
28	Khanh-hoà.	*Po Nagar de Nhatrang* (?) (Tour sud).	In situ.	Linteau : 3 l.	Ch.	1065	401 (45)	17	J. A. 1888 (1), 80. — J. A. 1891 (1), 36.
29	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit nord. A (ext.) : 4 l. illis. B (int.) : 6 l.	Ch.	Antér. à la suiv. ixᵉ	402 (45)	18 et 19	J. A. 1888 (1), 98. — J. A. 1891 (1), 59.
30	Id.	*Po Nagar de Nha-trang* (Tour nord).	Id.	Piédroit sud. A (ant.) 1º 25 l.	Ch.	1006	409 (60)	20	J. A. 1891 (1), 33.
				2º 2 l. 1/2. 5 l. 1/2.	*Skt.* Ch.	1092			C., nº *XXXII, 282.* — J. A. 1891 (1), 41.
				3º 7 l.	Ch.	1105			J. A. 1891 (1), 44.
				4º 1 l.	(?)	1148			J. A. 1891 (1), 47.
				B (int.) 1º 5 l.	Ch.	1155			J. A. 1891 (1), 48.
				2º 5 l.	Ch.	xᵉ			J. A. 1891 (1), 29.
				3º 13 l.	*Skt.*	972			C., nº *XXIX, 270.*
				4º 13 l.	Ch.	xiiᵉ			J. A. 1891 (1), 47.
31	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit nord. A (ant.) 1º 16 l.	Ch.	1178	408 (61)	21	J. A. 1891 (1), 53.
				2º 12 l.	*Skt.*	986			C., nº *XXX, 275.*
				3º 7 l.	*Skt.*	xiᵉ			C., nº *XXXI, 279.*
				B (nord) : 7 l.	Ch.	xiiᵉ-xiiiᵉ			J. A. 1891 (1), 55.
				C (sud). 1º 4 l.	Ch.	xiiᵉ-xiiiᵉ			J. A. 1891 (1), 56.
				2º 31 l.	*Skt.*	739			C. nº *XXVIII, 243.*
32	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit brisé. A : 25 l. B : 12 l.	Ch.	xiiᵉ-xiiiᵉ	405 (45)	22	J. A. 1888 (1), 103 ; 1891 (1), 60.
33	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur le côté sud du vestibule : 5 l.	*Skt.*		406 (45)		C., nº *XXVII, 260.*

34	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur le côté nord du vestibule : 3 l. illis.	Ch.		403 (45)		J. A. 1888 (1), 78 ; 1891 (1), 27.
35	Id.	*Id.*	Id.	Linteau de la porte intér. : qq. l.	(?)			24	
36	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit de la porte intér. : 2 mots.	*Skt.*		404 (45)	25	*C., n° XXXIV, 290.*
37	Id.	*Po Nagar de Nhatrang* (Édicule nord-ouest).	Id.	Inscription : 7 l.	Ch.	735	410 (46)	23	J. A. 1888 (1), 76 ; 1891 (1), 24.
38	Id.	*Id.*	Hanoï : I. 13.	Stèle. A : 18 l.; B : 22 l.; c (base) : 1 l.; d { 1° 4 1/2 l.; 2° 7 1/2 l. }; e : 13 l.	*Skt.*	706 VIIIe VIIIe VIIIe 887 840	407 (53)		*C., n° XXVI, 242.*
39	Id.	*Id.*	In situ.	Inscr. sur une statue : 6 l.	Ch.	IXe	400 (45)	26	J. A. 1888 (1), 79 ; 1891 (1), 28.
40	Id.	*Vo Can.*	Id.	Bloc de granit ruiné. { A : 15 l.; B : 15 l. }	*Skt.*	IIe (?)	416 (59)	27	*C., n° XX, 191.*
41	Phú-yên.	*Cho'-dinh.*	Id.	Inscription sur roc. { 1° 3 l.; 2° 1 l. }	*Skt.*	ve ve	415 (54) 415 *bis* (54)		*C., n° XXI, 199.*
42	Id.	*Buôm Dé* (Temple de Drang Lai).	Cheo-Reo (Temple de Yang Mum).	Inscription sur une statue de Çiva : 14 l.	Ch.	1331		266	B. E. F. E. O., II, 282 ; IV, 535.
43	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 23 l.; b : 23 l.; c : 9 l. }	Ch.	XIVe		267	B. E. F. E. O., II, 282 ; IV, 535.
44	Id.	*Phu'o'c-thinh.*	In situ.	Inscr. sur une statue debout : 35 l.	Ch.			267 *bis*	B. E. F. E. O., II, 281.
45	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur une statue de Çiva : 12 l.	Ch.			268	B. E. F. E. O., II, 281.
46	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur un Buddha : 4 l.	Ch.			269	B. E. F. E. O., II, 281.
47	Binh-dinh.	*Binh-dinh* (Citadelle).	Id.	Stèle : 19 l.	Ch.	1323		264	
48	Id.	*Id.*	Id.	Pierre ruinée : 13 l.	Ch.		418 (46)	275	J. A. 1888 (1), 73.
49	Id.	*Id.*	Id.	Pierre ruinée : 10 l.	(?)		414 (46)	276	J. A. 1888 (1), 74.
50	Id.	*Id.*	Id.	Inscription illis. : 15 l.	(?)	XIIIe	412 (46)		J. A. 1888 (1), 99.

(1). Cf. Parmentier, *Le Sanctuaire de Po Nagar*, B. E. F. E. O., II, 42.

Nos d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
51	Binh-dinh.	*Binh-dinh* (Citadelle).	In situ.	Inscription : 4 fgmts de l.	Ch.	XIVe	419 (46)		J. A. 1888 (1), 105 ; 1891 (1), 84.
52	Id.	*Binh-dinh* (Pagode de Kim Chua).	(?)	Stèle : 29 l.	Ch.	XIIe	411 (46)		J. A. 1888 (1), 92 ; 1891 (1), 53.
53	Id.	*An-Thuân.*	(?)	Stèle rognée. { A : 2 l. B : 3 l.	*Skt.* Ch.	XIe (?)	422 (46)		*G.*, no *XXXIII*, *286*. — J. A. 1891 (1), 45.
54	Id.	*Id.*	(?)	Stèle. { A : 13 l. B : 7 l.	Ch.	XIe	424 (46)		J. A. 1888 (1), 88 ; 1891 (1), 46.
55	Id.	*Lang Kiem Ngoc.*	Détruite.	Stèle. { A : 6 l. B : 8 l.	Ch.	1187	423 (46)		J. A. 1888 (1), 104 ; 1891 (1), 66.
56	Id.	*Nui Ben Lang.*	(?)	Stèle ruinée. { A : 9 l. B : 10 l. c : 10 l.	Ch.	1358	413 (54)		J. A. 1888 (1), 104 ; 1891 (1), 83.
57	Id.	*Kim-so'n.*	In situ.	Stèle : 11 l.	Ch.	XIVe	449 (53)	28	J. A. 1899 (2), 544.
58	Id.	(?)	Chez M. Navelle ancien consul à Qui-nhon.	Inscr. sur un vase : 1 l.	Ch.	1191	420 (46)		Exc. et Reconn., XIII, 146. — J. A. 1888 (1), 96 ; 1891 (1), 58.
59	Id.	(?)	Id.	Inscr. sur un support en métal : 1 l.	Ch.		421 (46)		J. A. 1888 (1), 73.
60	Id.	*Thanh-so'n.*	In situ.	Inscr. sur roc : 14 l.	Ch.	XIVe (?)		285	B. E. F. E. O., III, 306.
61	Quang-ngai.	*Quang-ngai.*	Résidence de Quang-ngai.	Pilier ruiné. { A (antér.) : 24 l. B (gauche) : 22 l. C (droite) : 22 l.	Skt.			29	
62	Id.	*Chanh-lo.*	Id.	Fgmt de piédroit : 11 l.	Ch.			345	B. E. F. E. O., IV, 492.
63	Quang-nam.	*Khu'o'ng-mi.*	Hanoi : I, 12.	Fgmt de stèle : 8 l.	Ch.		438 (78)	30	J. A. 1896 (1), 150.
64	Id.	*Hoà-mi.*	In situ (le 3e fgmt à Tourane).	Inscription sur roc. { 1er fgmt : 9 l. 2e fgmt : 4 l. 3e fgmt : 5 l.	Ch.		425 (74) et 434-435 (78)	31	J. A. 1891 (1), 86, note ; 1896 (1), 148.
65	Id.	*Ha-lam.*	In situ.	Linga : 1 l.	Skt.		437 (78)	32	

66	Id.	*Dong-du'o'n̄g.*	Id.	Stèle. A : 29 l. B : 25 l. c : 28 l. d : 31 l.	*Skt.*	797	426 (71), 427 (74) et 429-430 (76)	33	J. A. 1896 (1), 147. — *B. E. F. E. O., IV, 84.*
67	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. A : 18 l. B : 16 fgm^{ts} de l. c : 15 l. d : 6 fgm^{ts} de l.	*Skt.* *Skt.* *Ch.* *Ch.*	IXe	428 (74) et 431-432 (77)	34	J. A. 1896 (1), 147. — *B. E. F. E. O., IV, 105.*
68	Id.	*Dong-du'o'ng* (Tour sud-ouest).	Id.	Piédroit : 2 l.	*Ch.*	X^e		281	*B. E. F. E. O., IV, 112.*
69	Id.	*Dong-du'o'ng* (Tour centrale).	Id.	Linteau.	(?)			282	B. E. F. E. O., III, 85.
70	Id.	*Id.*	Id.	Fragment.	(?)			283	B. E. F. E. O., III, 85.
71	Id.	*Id.*	Id.	Fragment.	(?)			284	B. E. F. E. O., III, 85.
72	Id.	*Mi-so'n*(¹) (Mon^t A_1).	Hanoï : I, 1.	Stèle. A : 11 l. B : 10 l.	*Skt.*	V^e		37	*B. E. F. E. O., II, 187;* III, 209; IV, 917^{I}.
73	Id.	*Id.*	Hanoï : I, 8-9.	Stèle brisée en 2. A : 24 l. B : 24 l.	*Skt.*	Antér. à la suiv. VIe-VIIe	442 (77)	278 et 279	*B. E. F. E. O., III, 206;* IV, 917^{II}.
74	Id.	*Id.*	Hanoï : I, 7.	Stèle ruinée. A : 12 l. B : 12 l.	*Skt.*	VIe-VIIe	443 (77)	277	*B. E. F. E. O., IV, 932^{I}.*
75	Id.	*Id.*	Cour D.	Stèle : 4 l.	*Ch.*	713 (faux).		321	*B. E. F. E. O., IV, 113, 933^{XV}.*
76	Id.	*Id.*	In situ.	Stèle ruinée.	*Ch.*	XIe		317	*B. E. F. E. O., IV, 977^{XXVI}.*
77	Id.	*Id.*	Id.	Stèle brisée : 12 l.	Skt.	VIIe		334	B. E. F. E. O., IV, 977^{XXVI}.
78	Id.	*Id.*	Id.	Fgm^t de piédroit.	(?)			337	B. E. F. E. O., IV, 899, 977^{XXVI}.
79	Id.	*Mi-so'n* (Mon^t A_{10}).	Id.	Petite dalle : 2 l.	*Skt.*	VIe		336	*B. E. F. E. O., IV, 928^{V}.*
80	Id.	*Id.*	Id.	Piédestal : 1 l.	*Skt.*	VIe		333	*B. E. F. E. O., IV, 929^{VII}.*
81	Id.	*Mi-so'n* (Mon^t B_1).	Mon^t B_5.	Stèle ruinée. A : 13 l. B : 15 l. c : 13 l.	*Skt.*	VIIe		318	*B. E. F. E. O., IV, 928^{VI}.*
82	Id.	*Id.*	Cour D.	Bloc scié en 2 : 8 l.	*Ch.*	1036		319 et 320	*B. E. F. E. O., IV, 951^{XVIII}.*

(¹) Pour la signification des abréviations A_1, A_{10}, etc., cf. PARMENTIER, *Le Cirque de Mi-so'n*, B. E. F. E. O., IV, 805.

Nos d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
83	Quang-nam.	*Mi-so'n* (Mont B1).	Cour D.	Pilier ext. nord. { 1° 6 l. 2° 13 l. 3° 10 l.	*Ch.* *Skt.* *Ch.*	1062 XIIe		322	*B. E. F. E. O., IV, 952*[xxiii].
84	Id.	*Id.*	Id.	Pilier ext. sud. { 1° { 5 l. 6 l. 2° : 10 l.	*Skt.* *Ch.* *Skt.*	XIe XIIe		323	*B. E. F. E. O., IV, 966*[xxii].
85	Id.	*Id.*	In situ.	Piédroit int. sud : 19 l.	*Skt.*	1085		324	*B. E. F. E. O., IV, 969*[xxiii].
86	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit int. nord. { 1° 10 l. 2° 8 l.	*Ch.*	1156 1152		325	*B. E. F. E. O., IV, 976*[xxv].
87	Id.	*Mi-so'n* (Mont B6).	Mont B3.	Stèle { A : 13 l. B { 1° 4 l. 2° 7 l.	*Skt.*	601 (?)		328	*B. E. F. E. O., IV, 925*[iv].
88	Id.	*Id.*	In situ.	Piédroits ruinés de la porte sud.	(?)			315, 316 et 326	B. E. F. E. O., IV, 977[xxvi].
89	Id.	*Mi-so'n* (Mont D4).	Id.	Stèle. { A : 32 l. B : 25 l. *c* : 25 l. *d* : 24 l.	*Ch.*	Antér. aux suiv. 1010		312	*B. E. F. E. O., IV, 940*[xvi].
90	Id.	*Mi-so'n* (Mont D3).	Hanoï : I, 2.	Stèle. { A { 20 l. 5 l. *b* : 27 l. *c* : 27 l. *d* : 28 l.	*Skt.* *Ch.* *Ch.*	1003	445 (77)	36	*B. E. F. E. O., IV, 933*[xii].
91	Id.	*Id.*	In situ.	Socle : 2 l.	*Ch.*	1062		314	*B. E. F. E. O., IV, 954*[xix].
92	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A : 22 l. B : 24 l. *c* { 1° 10 l. 2° 5 l.	*Ch.*	1098 1116 1166		313	*B. E. F. E. O., IV, 970*[xxiv].
93	Id.	*Mi-so'n* (Mont E4).	Hanoï : I, 4.	Pilier : 19 l.	*Skt.*	XIe	441 (77)	41	*B. E. F. E. O., IV, 940*[xiii].
94	Id.	*Id.*	Hanoï : I, 5.	Pilier. { A : 21 l. B : 20 l.	*Ch.*	XIe	440 (77)	39	*B. E. F. E. O., IV, 941*[xiv].

95	[illegible]	*Id.*	Hanoi : [illegible] 6.	Pilier. A : [illegible] l. B : [illegible] l.	Ch.	[illegible]	[illegible] (77)	[illegible]	B. E. F. E. O., IV, [illegible]
96	Id.	*Mi-so'n* (Mont E[6]).	In situ.	Stèle ruinée. A : 27 l. B : 28 l.	*Skt.*	579		341	*B. E. F. E. O., IV, 918*[III].
97	Id.	*Id.*	Id.	Piédestal : 1 l.	*Skt.*	VII[e]		342	*B. E. F. E. O., IV, 930*[VIII].
98	Id.	*Id.*	Id.	Fgm[t] inscrit de qq. lettres.	(?)			335	B. E. F. E. O., IV, 977[XXVI].
99	Id.	*Mi-so'n* (Mont F[3]).	Id.	Stèle. A : 19 l. B : 20 l. illis.	*Skt.*	VII[e]		332	*B. E. F. E. O., IV, 930*[IX].
100	Id.	*Mi-so'n* (Mont G[5]).	Id.	Stèle. A : 19 l. B 22 l. B 2 l. c : 25 l.	*Skt.* *Skt.* *Ch.* *Ch.*	1079		311	*B. E. F. E. O., IV, 955*[XX].
101	Id.	*Mi-so'n* (Mont G[1]).	Id.	Stèle. A : 20 l. B : 21 l. c : 9 l. illis.	*Ch.*	XI[e]	444 (77)	38	*B. E. F. E. O., IV, 963*[XXI].
102	Id.	*Id.*	Id.	Fgm[ts] en terre cuite.	(?)			343	B. E. F. E. O., IV, 977[XXVI].
103	Id.	*Id.*	Id.	Bloc conique : qq. mots.	(?)			344	B. E. F. E. O., IV, 977[XXVI].
104	Id.	*An-Thinh.*	Id.	Inscription sur roc.	(?)			346	
105	Id.	*Hon Cuc.*	Id.	Inscription sur roc : 1 1/2 l.	*Skt.*	V[e]	433 (77)	35	J. A. 1896 (1), 149. — *B. E. F. E. O., II, 186.*
106	Id.	*Ban-Lanh.*	Id.	Stèle. A 10 l. A 6 l. B 4 1/2 l. B 5 1/2 l. B 9 l. c : 11 l.	*Skt.* *Ch.* *Ch.* *Skt.* *Ch.* *Ch.*	820		338	*B. E. F. E. O., IV, 99.*
107	Id.	*Lạc-thành.*	Id.	Stèle ruinée. A : 21 l. *b* : *c* :	Ch. Skt. (?)			280	
108	Id.	*Bo-mang.*	Id.	Stèle. A : 13 l. B : 9 l. *c* : 11 l. *d* : 13 l. *e* : 2 l.	Ch.	X[e]	436 (78)	42	J. A. 1896 (1), 150.
109	Thu'a-thien.	*Linh-thai.*	Id.	Pilier fruste.	(?)			273	

Nos d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE en ÈRE ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
110	Thu'a-thien.	*Linh-thai.*	In situ.	Pilier.	(?)			274	
111	Id.	*Dinh-thi.*	Id.	Fgmt de stèle : 5 l.	(?)				B. E. F. E. O., V, 193.
112	Id.	*Phu-lu'o'ng.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 19 l. B : 15 l.	Skt.	VIIIe (?)	447 (78)	43	J. A. 1898 (2), 360.
113	Quang-tri.	*Ha-trung.*	Id.	Stèle. { A : 43 l. B : 43 l. C : env. 30 l. D : env. 30 l.	(?)	Xe	448 (78)	44	J. A. 1898 (2), 359.
114	Quang-binh.	*Phong-nha.*	Id.	Inscr. dans les grottes.	(?)			45	Bull. soc. acad. ind.-chin., II, 7. — Congrès de Hanoi, 99.
115	Id.	*Lac-so'n.*	Id.	Inscr. dans les grottes.	(?)			46	Congrès de Hanoi, 99.
116	Darlac.	*Tali* (Yang Prongou Vat Čam).	Id.	Piédroits. { sud : 33 l. nord { 1° 32 l. 2° 21 l.	Ch.	XIIIe XIIIe XIIIe		350 349	B. E. F. E. O., IV, 534.
117	Id.	*Bon Metruot.*	Hanoi.	Inscr. sur un *rasung batau* : 1 mot.	*Ch.*				*B. E. F. E. O., IV, 678.*
118	Khanh-hoà.	*Po Nagar de Nhatrang.*		Inscr. sur un vase de bronze.	*Ch.*	1187			*J. A. 1906 (1), 517. — B. E. F. E. O., VI, 291 note 2.*

INDEX ALPHABETIQUE DES INSCRIPTIONS DU CHAMPA

DEUXIEME PARTIE

INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS DU CAMBODGE

Nᵒˢ d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE OU ÇAKA	Nᵒˢ DES ESTAMPAGES de la Bibliothèque nationale	Nᵒˢ DES ESTAMPAGES de l'École française	BIBLIOGRAPHIE
	COCHINCHINE								
1	Chaudoc.	*Vat Thlĕă.*	In situ.	Stèle : 27 l.	Kh.	VIᵉ	302 (34)	271	A., I, 146.
2	Id.	*Phnom Sớn* (?).	Id.	Stèle ruinée : 12 l.	Skt.	Xᵉ	301 (34)		A., I, 146.
3	Long-Xuyen.	*Phnom Bă The.*	Id.	Piédroit sud : 11 l.	Skt.	VIᵉ	303 (34)		A., I, 144¹.
4	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée : 12 l.	Kh.	Xᵉ	304 (34)		Exc. et Rec., III, 365. — A., I, 145².
5	Sadec.	*Prăsăt Prăm Lovĕň* (à Thap Muoi).	Inspect. de Sadec.	Stèle : 21 l.	Skt.	VIᵉ	305 (69)	329	A., I, 139¹.
6	Id.	*Id.*	(?)	Stèle : 10 l.	Kh.	VIᵉ	306 (34)		Exc. et Reconn., II, 186. — A., I, 139².
7	Id.	*Id.*	Inspect. de Sadec.	Stèle : 20 l.	Kh.	VIᵉ	307 (34)	331	Exc. et Reconn., II, 186. — A., I, 140².
8	Id.	*Id.*	Hanoï, I : 33.	Stèle : 10 l.	Kh.	VIᵉ	308 (34)	259	Exc. et Reconn., II, 186. — A., I, 140¹.
9	Id.	*Phu-hu'u* (Pagode de Cái tnŭ ha).	Inspect. de Sadec.	Stèle. { 8 l. / 14 l.	Skt. / Kh.	568		330	A., I, 140². (?)
	CAMBODGE								
10	Trăň.	*Čăn Čum* (Vat Lo').	Ibid. (Vat Krom)	Stèle : 19 l.	Kh.	Moderne.		292	L., I, 2.
11	Id.	*Id.*	In situ.	Stèle : 9 l.	Kh.	VIᵉ-VIIᵉ	287 (33)	300	A., I, 162¹. — L., I, 3¹.
12	Id.	*Id.*	(?)	Stèle brisée, 3 fragments de 15, 14, 17 l.	*Skt.*	XIᵉ-XIIᵉ	288 (33)		J. A. 1882 (2), 142. — A., I, 162². — L., I, 3². — *B. E. F. E. O., III, 460.*
13	Id.	*Bàyŏn.*	Musée Guimet.	Stèle : 12 l.	*Skt.*	546	283 (32)		A., I, 164¹. — L., I, 7. — *C., nᵒ V, 31.*

14	Id.	*Id.*	Id.	Stèle : 20 l.	Skt.	VIIIe-IXe	284 (32)		A., I, 164^2. — L., I, 7. — C., *n° XXXVIII, 312.*
15	Id.	*Baday.*	Pagode de Vinh-Gia.	Stèle ruinée. { A : 12 l. / *b* : 2 l.	Skt. Kh.			295	L., I, 8^a.
16	Id.	*Id.*	Id.	Fgm^t de stèle ruinée : 7 l.	Skt.			296	L., I, 8^b.
17	Id.	*Id.*	Id.	Fgm^t de stèle : 7 l.	Kh.			297	L., I, 8^c.
18	Id.	*Prei Mien.*	In situ.	Stèle ruinée : 32 l.	Kh.	648	289 (33)	161	J. A. 1883 (1), 451. — A., I, 170. — L., I, 9.
19	Id.	*Trapãṅ Sambŏt.*	(?)	Stèle mutilée. { 7 l. / 26 l.	Skt. Kh.	866	290 (33)		J. A. 1883 (1), 454. — A., I, 165. — L., I, 8.
20	Id.	*Prāsāt Thlāy.*	In situ.	Piédroit sud : 6 l.	Kh.	666 (?).	299 (34)		A., I, 169. — L., I, 10.
21	Id.	*Poñā Hòr.*	Id.	Piédroits. { sud : 17 l. / nord : 6 l.	*Skt.* Kh.	VIe	286 (33)		A., I, 169. — L., I, 10. — C., *n° II, 21.*
22	Id.	*Vat Pô.*	Musée Guimet.	Stèle. { 14 l. / 28 l.	*Skt.* Kh.	VIe	282 (32)		J. A. 1883 (1), 452. — A., I, 167. — L., I, 10. — C., *n° VIII, 47.*
23	Id.	*Vat Kô.*	In situ.	Stèle moderne.	Kh.	1843 A. D.	285 (33)		A., I, 159.
24	Prei Krabàs.	*Áṅkor Borĕi.*	Pagode de Črui.	Fgm^t de stèle. { A : 17 l. / B : 14 l.	Kh.	VIe	294 (33)	304	A., I, 200^1. — L., I, 11^1.
25	Id.	*Id.*	(?)	Fgm^t de stèle : 5 l.	Kh.	VIe	295 (63)		A., I, 200^2. — L., I, 11^2.
26	Id.	*Id.*	Pagode de Črui.	Linteau : 26 l.	Kh.	1878 A. D.		305	A., I, 201. — L., I, 11^3.
27	Id.	*Anlok.*	In situ.	Inscr. sur une statue : 28 l.	Kh.	1587 A. D.	296 (34)	310	A., I, 196. — L., I, 15.
28	Id.	*Phkŏm.*	Id.	Stèle : 5 l.	Kh.	VIe	300 (34)	309	A., I, 197. — L., I, 15.
29	Id.	*Samrôṅ.*	(?)	Inscription : 1 l.	Skt.	VIIIe	298 (34)		A., I, 197. — L., I, 16.
30	Id.	*Čampom.*	In situ.	Stèle. { 8 l. / 21 l.	Skt. Kh.	VIe	297 (34)	302	J. A. 1883 (1), 450. — A., I, 195. — L., I, 16.
31	Bàti.	*Phnom Čisór (Édicule nord).*	Id.	Piédroit sud : 13 l.	Kh.	941	273 (31)	293	J. A. 1883 (1), 449. — A., I, 192^2. — L., I, 29^1.
32	Id.	*Phnom Čisór (Sanctuaire).*	Id.	Stèle. { 10 l. / 10 l. / 1 l.	Skt. Kh. Skt.	1038	272 (31)	294	A., I, 192^1. — L., I, 29^2.

(1) M. Aymonier (Cambodge, I, 146) cite 2 autres inscriptions ruinées qu'il n'a pas estampées.

32041

Nos d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
33	Bâti.	*Phnom Čisór* (Sanctuaire).	Musée Guimet.	Stèle : 36 l.	Kh.	937	274 (31)		J. A. 1883 (1), 449. — A., I, 191[1]. — L., I, 29.
34	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée. A { 17 l. / 1 l. ; B. 13 l. ; c : qq. caract.	Skt. Kh. Kh.		275 (31)		A., I, 192[2]. — L., I, 29.
35	Id.	*Prâsât Nãñ Khmau* (Sanctuaire central).	In situ.	Piédroit sud : 10 l.	Skt.	IXe	276 (31)	307	J. A. 1884 (1), 65. — A., I, 183[1]. — L., I, 31[b].
36	Id.	*Prâsât Nãñ Khmau* (Sanct. nord).	Id.	Piédroit nord : 5 fgmts de l.	Skt.	IXe	277 (32)	306	A., I, 183[2]. — L., I, 31[a].
37	Id.	*Prâsât Nãñ Khmau* (Sanct. sud).	Id.	Stèle martelée ; 10 l.	Kh.	VIe	278 (32)	308	A., I, 183[3]. — L., I, 31[c].
38	Id.	*Vat Tuŏt.*	Id.	Stèle : 15 fgmts de l.	Kh.	VIe	281 (32)	301	J. A. 1883 (1), 449. — A., I, 182. — L., I, 32.
39	Id.	*Vat Bâti.*	Id.	Stèle : 23 l.	*Kh.*	1496	280 (32)	286	*Rev. orient. et amér., 1877, 180.* — Actes de l'Inst. eth., 1878, 299. — Exc. et Reconn., II, 181. — A., I, 180. — L., I, 44[b].
40	Id.	*Id.*	Id.	Dalle formant linteau : 7 fgmts de l.	Skt.	VIe		298	L., I, 44[a].
41	Id.	*Vat Prei Sâ.*	Id.	Stèle : 19 fgmts de l.	Kh.	VIe	279 (32)	290	A., I, 181. — L., I, 45.
42	Bantãy Mãs.	*Prâḥ Oṁkar.*	Id.	Stèle digraphique en 8 morceaux. { A : 35 l. / B : 35 l.	*Skt.*	811	291 (71)	76, 77 et 303	A., I, 157. — L., I, 47. — C., *no LII, 387.*
43	Id.	*Vat Prâsât.*	(?)	Stèle. { A : 8 l. / B : 8 l.	Kh	Xe	292 (33)		A., I, 158. — L., I, 46.
44	Kampot.	*Prâḥ Kũhã Luoṅ.*	In situ.	Stèle. A { 5 l. / 9 l. ; B : 13 l.	Skt. Kh. Kh.	596		80, 81 et 291	L., I, 48.
45	Id.	*Kũhã Prâḥ.*	Id.	Deux débris de stèle digraphique. { A : 9 l. / B : 9 l.	*Skt.*	811	293 (33)	78 et 79	A., I, 156. — L., I, 48. — C., *no LIII, 388.*

46	Id.	*Phnom Ñŏk.*	(?)	Stèle ruinée. A { 3 l. / 9 l. ; B : 10 l.	Skt. / Kh. / Kh.	VIᵉ	170 (31)		A., I, 154. — L., I, 49.
47	Bà Phnom.	*Vat Kandāl.*	In situ.	Stèle digraphique { A : 31 l. / B : 36 l. } en 3 morceaux.	*Skt.*	811	263 (30)	133	A., I, 250. — L., I, 50. — C., *nº LI, 386.*
48	Id.	*Vat Prei Čărĕk.*	Id.	Stèle : 2 l.	Kh.			135	L., I, 50.
49	Id.	*Vat Prei Vār.*	Id.	Stèle. { 10 l. / 7 l.	*Skt.* / Kh.	587	266 (31)	134	A., I, 248¹. — L., I, 51ᵃ. — C., *nº X, 60.*
50	Id.	*Id.*	(?)	Stèle : 2 l.	*Skt.*	590	265 (30)		A., I, 249². — L., I, 51ᵇ. — C., *nº XII, 73.*
51	Id.	*Vat Kdĕi Trāp.*	In situ.	Stèle : 19 l.	Kh.			142	L., I, 52.
52	Id.	*Vat Krah Sody.*	Id.	Fgmᵗ de stèle. { 6 l. / 13 l.	Skt. / Kh.	IXᵉ	264 (30)	140	A., I, 245. — L., I, 53.
53	Id.	*Kdĕi Ah.*	Musée Guimet.	Stèle : 27 l.	*Skt.*	589	253 (29)		J. A. 1882 (2), 195 ; 1884 (1), 54. — A., I, 243². — L., I, 54ᵇ. — C., *nº XI, 64.*
54	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { 6 l. / 12 l. / 1 l.	*Skt.* / Kh. / *Skt.*	551	256 (30)		A., I, 241¹. — L., I, 54ᵇ. — C., *nº IX, 51.*
55	Id.	*Id.*	Id.	Stèle (¹). { 1º 14 l. / 2º 6 l.	*Skt.*	VIᵉ	255 (29)		
56	Id.	*Id.*	In situ.	Stèle brisée. A { 24 l. / 14 l. ; B { 24 l. / 14 l. ; C { 24 l. / 14 l. ; D { 24 l. / 14 l.	Skt. / Kh. / Skt. / Kh. / Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	IXᵉ-Xᵉ	254 (29)	141	A., I, 244². — L., I, 54ᶜ.
57	Id.	*Vat Hà.*	Id.	Stèle digraphique { A : 23 l. / B : 16 l. } brisée en 3 morceaux.	*Skt.*	811	261 (30)	137	A., I, 246. — L., I, 56. — C., *nº L, 385.*
58	Id.	*Práh Vihār Thom.*	(?)	Inscription ruinée : 18 l.	Skt.		257 (30)		A., I, 234. — L., I, 58.

(¹) Les 14 premières lignes de cette stèle sont la suite de l'inscription précédente. Les 6 dernières y ont été gravées postérieurement.

N°s d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE OU DATE	N°s DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N°s DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
59	Bà Phnom.	*Prăh Vihār Thom.*	(?)	Inscr. sur un autel : 15 l.	Kh.	1877 A. D.	258 (30)		A., I, 236. — L., I, 58.
60	Id.	*Prăh Vihār Kuk* ([1]).	In situ.	Stèle. { A : 11 l. B : 4 l.	*Skt.*	549	261 (30)	138	A., I, 237[1]. — L., I, 58. — C., *n° VI, 38.*
61	Id.	*Id.*	(?)	Stèle ruinée. { A { 4 l. 5 1/2 l. 1/2 l. B : fgmt[s].	Kh. Skt. Kh. Kh.	834 x[e]	260 (30)		A., I, 237[2]. — L., I, 58. — C., *n° LXIII, 551.*
62	Prei Vĕṅ.	*Mĕbĕn.*	In situ.	Piédroits illisibles.			251 (29)		A., I, 272. — L., I, 63.
63	Id.	*Thnăl Čei.*	Id.	Piédroits ruinés. { sud : 60 l. nord : 43 l.	Skt.	xi[e]	249 (29)		A., I, 273. — L., I, 63.
64	Id.	*Thăv.*	Id.	Stèle neuve : 2 lettres.			252 (29)		A., I, 273. — L., I, 63.
65	Id.	*Kăṃ Pradă'x.*	Id.	Stèle. { A : 20 l. B : 17 l. C : 16 l. D : 16 l.	Kh.	1673 A. D.	250 (29)	136	A., I, 271. — L., I, 64.
66	Sithor Sdam ([2]).	*Snăv Pol.*	(?)	Stèle. { A : 30 l. B : 22 l.	Kh.	vi[e]	247 (29)		A., I, 257. — L., I, 65.
67	Id.	*Krelăñ Thom.*	In situ.	Autel hexagonal : 7 l.	Kh.	x[e]-xi[e]	246 (28)		A., I, 258. — L., I, 65.
68	Sithor Kandăl.	*Vat Phnö.*	Id.	Stèle martelée : environ 35 l. sur chacune des 4 faces.	Skt.	ix[e]	245 (28)		A., I, 259. — L., I, 66.
69	Romduol.	*Bassak* ([3]).	Résidence de Svāy Rieṅ.	Stèle mutilée. { A : 24 l. B : 8 l. c, d } ruinés.	Skt.	xi[e] (?)		135	L., I, 71[a].
70	Id.	*Id.*	Hanoi : I, 32.	Stèle accompagnée d'un fgmt. { A : 19 l. (+ 5 fgm[ts]). B { 2 l. 15 l. (+ 3 fgm[ts]).	Skt. Skt. Kh.	ix[e]		257	L., I, 71[b].
71	Id.	*Id.*	Hanoi : I, 27.	Stèle mutilée : 21 l.	Kh.	ix[e]		258	L., I, 71[c].

72	Id.	*Saṃrǎn.*	In situ.	Stèle (?) : 10 l.	Kh.	IXe	259 (30)	147	A., I, 150. — L., I, 71.
73	Kandal Stu'ṅ (2).	*Vat Prâh Thât.*	Id.	Stèle : 15 l.	Kh.	VIe	271 (31)	289	A., I, 207. — L., I, 73.
74	Koṅ Pisĕi.	*Vat Prâh Nirpān.*	Id.	Piédroit sud : 9 l.	Kh.	619	268 (31)	288	J. A. 1883 (1), 455. — A., I, 209^1. — L., I, 76^a.
75	Id.	*Id.*	Id.	Linga : 21 l.	Kh.	1628 A. D.	269 (31)	287	A., I, 209^2. — L., I, 77^b.
76	Id.	*Phnoṃ Hŏ Phnŏ.*	Id.	Stèle mutilée : 18 l.	Kh.	VIe	267 (31)	299	J. A. 1883 (1), 455. — A., I, 208. — L., I, 77.
77	Saṃrôṅ Toṅ.	*Phnoṃ Baset* (6).	Phnoṃ Pĕñ (Vat Botumvodei).	Stèle ruinée : 16 l.	Skt.	VIe	242 (28)	145	A., I, 219^1. — L., I, 82^b.
78	Id. (7).	*Id.*	Id.	Stèle : 23 l.	Kh.	VIe	243 (28)	146	A., I, 219^2. — L., I, 82^c.
79	Phnoṃ Pĕñ.	*Phnoṃ Pĕñ.*	Hanoï : I, 25.	Stèle. { 6 l. / 18 l.	Skt. / Kh.	561		143	L., I, 82. — *B. E. F. E. O., IV, 691.*
80	Id.	*Svày Čno.*	(?)	Stèle. { 10 l. / 3 l.	Skt. / Kh.	VIe	241 (28)		A., I, 219. — L., I, 81. — C., *no VII, 44.*
81	Kômpoṅ Siem.	*Hàn Čei.*	In situ.	Piédroits. { sud : 12 l. / nord : 35 l.	Skt.	VIe	206 (73)	92 et 93	Ann. Extr.-Orient, I, 329 ; IV, 225. — J. A. 1882 (2), 148 et 195 ; 1883 (1), 160. — A., I, 340. — L., I, 90. — C., *no I, 8.*
82	Id.	*Vat Nokor.*	Id.	Stèle. { A : 24 l. / b : 13 l.	Pāli. / Kh.	1566 A. D.	212 (25)	90	Exc. et Reconn., III, 340. — A., I, 336^1. — L., I, 93.
83	Id.	*Id.*	Id.	Planchette : 3 l.	Kh.	1872 A. D.	213 (25)	91	A., I, 337^2.

(1) L'inscription moderne peu lisible citée par M. de Lajonquière, p. 58, au Prâh Vihār Kuk doit être identique à l'inscription signalée par M. Aymonier, p. 234, au « Prahea Kuk » que M. de Lajonquière, p. 61, dit ne pas avoir retrouvée. Elle n'a pas été estampée.

(2) M. de Lajonquière, p. 65, signale encore dans cette province au Vat Prei Pla deux piédroits illisibles.

(3) Cf. B. E. F. E. O., II, 207.

(4) D'après M. Aymonier l'inscription a été gravée après grattage d'une autre inscription khmère d'une douzaine de lignes qui devait remonter au VIe siècle çaka.

(5) Dans cette même province, M. Aymonier, p. 206, et M. de Lajonquière, p. 72, signalent au Vat Krapo' Čaet une inscription khmère moderne de 5 lignes, qu'ils n'ont pas estampée.

(6) M. de Lajonquière n'a pas vu au Vat Botumvodei la stèle de Sre Ampil dont parle M. Aymonier, p. 215. Mais comme elle ne figure dans aucune des collections d'estampages provenant de la mission Aymonier, et que son signalement est identique à celui de la première stèle de Phnom Baset, il est à supposer qu'elle n'a jamais existé, et que sa mention résulte d'un dédoublement. D'autre part, la stèle mutilée citée par M. Aymonier, p. 218, n'a pas été estampée par sa mission, et elle n'existe pas au Vat Botumvodei.

(7) De la résidence de Kômpoṅ Spu' proviennent encore 2 fragments de stèle déposés au Musée de Hanoi (cf. B. E. F. E. O., IV, 1143) sur lesquels on manque de renseignements.

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE en ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
84	Kômpoṅ Siem.	*Kraloṅ.* (?).	In situ.	Stèle ruinée. A : 28 l. B : 27 l. c : env. 30 l. d : env. 30 l. e : (face supérieure) 11 l.	Kh.	XIIIe	215 (25)	88	A., I, 332. — L., I, 94.
85	Id.	*Prĕk Krabau.*	(?)	Stèle inachevée. { 1 l. 5 l.	Kh.	903	214 (25)		A., I, 333. — L., I, 94.
86	Id.	*Vat Hom.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 26 l. B : 26 l.	Skt.		216 (25)	89	A., I, 332. — L., I, 97.
87	Čoṅ Prei.	*Prăḥ Năn.*	Id.	Piédroit ruiné sud : 6 l.	Skt. (?)		210 (25)		A., I, 327¹. — L., I, 104.
88	Id.	*Id.*	(?)	Piédroit nord : 11 l.	Kh.	924	209 (25)		A., I, 327². — L., I, 104.
89	Id.	*Id.*	Musée Guimet.	Stèle : 29 l.	Kh.	924	211 (25)		Exc. et Reconn., III, 346. — A., I, 327³. — L., I, 104.
90	Id.	*Kuk Prăḥ Kot.*	In situ.	Encadrt de la porte. Linteau : 4 l. Paremt du piéd. D 12 l. Piédroits ruinés. { G : 20 l. D : 15	Skt. Kh. (?)			87	L., I, 108.
91	Id.	*Kuk Trapăṅ Srŏk.*	Hanoï : I, 22.	Stèle. { A : 30 l. b : 31 l. c : 4 l.	Kh.			86	L., I, 110.
92	Id.	*Prĕh Črom.*	In situ.	Piédroits. { sud : 38 l. nord : 25 l.	Skt.	xe		85	L., I, 114.
93	Id.	*Sandĕk.*	Id.	Dalle écaillée : env. 50 l.	Skt.			84	L., I, 115.
94	Id.	*Phnoṃ Trăp.*	Id.	Piédroit nord : 12 l.	Skt.	884	217 (25)	83	J. A. 1882 (2), 150. — A., I, 322. — L., I, 119.
95	Id.	*Phnoṃ Prăḥ Bat.*	Hanoï : I, 23.	Stèle digraphique. { A : 32 B : 34	Skt.	811	218 (25)	82	J. A. 1882 (2), 151 et 170. — A., I, 319. — L., I, 125. — C., no XLIV, 355.
96	Thbŏṅ Khmŭm.	*Prahār Antim.*	In situ.	Stèle : 13 fgm* de l.	Kh.	xe	231 (26)	110	A., I, 288. — L., I, 133.

97	Id.	*Prâḥ Thât Tôč.*	Id.	Encadr[t] de la porte ruiné. { Linteau : 3 l. Pié-droits { sud : 30 l. nord : 22 l.	Skt. Kh.	VI[e]	229 et 230 (26)	107, 108 et 109	A., I, 289. — L., I, 137.
98	Id.	*Prei Ańkar.*	(?)	Stèle : qq. lettres sur la tranche.	Kh.	VI[e]	228 (26)		A., I, 290. — L., I, 137.
99	Id.	*Čo'k Ań.*	In situ.	Piédroits. { sud : 33 l. nord : 27 l.	Kh.	784 (?)	236 (27)	111 et 112	A., I, 292. — L., I, 141.
100	Id.	*Kor.*	Id.	Stèle ruinée : 11 l.	Kh.		233 (27)	103	A., I, 292. — L., I, 142.
101	Id.	*Prâḥ Thât Prâḥ Srĕi.*	Id.	Stèle digraphique brisée en 3. { A : 37 l. B : 40 l.	*Skt.*	811	232 (27)	94	A., I, 284. — L., I, 154[a]. — C., *n° XLVIII, 382.*
102	Id.	*Prâḥ Thât Prâḥ Srĕi* (Édicule K).	Id.	Piédroits. { sud : 7 l. nord : 1 l.	Skt.	IX[e]		95 et 96	L., I, 155[b].
103	Id.	*Prâḥ Thât Prâḥ Srĕi* (Édicule L).	Id.	Piédroits. { sud : 4 l. nord { 6 l. 15 l.	Kh. Skt. Kh.			97 et 98	L., I, 155[c].
104	Id.	*Prâḥ Thât Prâḥ Srĕi* (Porte H).	Id.	Piédroits ruinés : qq. l.	(?)			99	L., I, 155[d].
105	Id.	*Phnom Mlén.*	Id.	Piédroit sud. { 1° 16 l. 2° 5 l. 3° 9 l.	Kh.	834 (?) 908 909	237 (27)	104	A., I, 282. — L., I, 155.
106	Id.	*Tŭol Čârck.*	Id.	Stèle brisée : 30 l.	Kh.	1480	239 (28)	102	A., I, 282. — L., I, 155.
107	Id.	*Prâḥ Thât Knar Van.*	Id.	Fgm[t] de stèle : 7 l.	Kh.		234 (27)	100	L., I, 156[a].
108	Id.	*Id.*	Id.	Fgm[t] de stèle : 12 l.	Kh.		235 (27)	101	A., I, 281. — L., I, 156[b].
109	Id.	*Prâsât Prâḥ Thât.*	Id.	Piédroits. { sud : 7 l. nord : (?).	Skt.			105 et 106	L., I, 157.
110	Id.	*Prâḥ Thât Khlŏm.*	Id.	Stèle digraphique. { A : 31 l. B : 35 l.	*Skt.*	811	238 (28)	122	J. A. 1882 (2), 148 et 170. — A., I, 287. — L., I, 160. — C., *n° XLIX, 384.*
111	Srĕi Santhor.	*Vat Sithor.*	Id.	Stèle. { A : 50 l. B : 50 l. C : 50 l. D : 46 l.	Skt.	IX[e]	248 (29)	113	J. A. 1882 (2), 147. — Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. 1883, 90. — Rev. Arch., 1883, 182. — A., I, 261. — L., I, 169[a].

(1) M. Aymonier, p. 332-333, dit avoir vu à Kralon 3 stèles, l'une comprenant une trentaine de lignes ruinées sur ses deux faces, la seconde 11 lignes khmères, la troisième 27 et 28 lignes khmères (la seule qu'il ait estampée). Ces 3 stèles doivent être tout simplement les différentes faces de la stèle gravée sur ses 4 faces et le dessus, que M. de Lajonquière a estampée au même endroit. L'inscription khmère du VI[e] siècle vue par M. Aymonier à Vat Tramâk dans la même région (cf. p. 333) n'a pas été estampée par sa mission et M. de Lajonquière ne l'a pas retrouvée (p. 94).

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
112	Srĕi Santhor.	*Vat Sithor.*	In situ.	Stèle ruinée. { A : env. 40 l. B : env. 40 l.	(?)			114	A., I, 261. — L., I, 169^{h}.
113	Id.	*Sedy Sat Phnom.*	Id.	Stèle : env. 30 l.	Kh.			139	A., I, 260. — L., I, 175.
114	Id.	*Rosĕi Srŏk.*	(?)	Stèle : 28 l.	Kh.	VIe	144 (28)		A., I, 260. — L., I, 175.
115	Stu'n Trĕn.	*Sŏphās.*	In situ.	Stèle : 18 l.	Kh.	VIe	107 (24)	126	A., I, 343. — L., I, 179.
116	Id.	*Crăoy Ampil.*	Id.	Stèle : 3 l.	Skt.	VIe		348	*B. E. F. E. O., IV, 739.*
117	Kračĕḥ.	*Samrŏñ* (1)	Hanoï : I, 10 (?).	Stèle ruinée. { A : 6 l. B : 7 l.	(?) (?)		124 (26) 125 (26)		A., I, 297. — L., I, 181.
118	Id.	*Id.*	Hanoï : I, 11 (?).	Stèle effacée.	(?)				L., I, 181.
119	Id.	*Phum Sălā.*	In situ.	Fgm^{t} de stèle : 3 l.	Kh.			123	L., I, 181.
120	Id.	*Tŭol Cărĕk.*	Id.	Stèle ruinée : 14 l.	Kh.		127 (26)	124	A., I, 296. — L., I, 182.
121	Id.	*Prăḥ Thăt Kvan Pir.*	Id.	Piédroit nord : 2 l.	Skt.	638	126 (26)	125	A., I, 297. — L., I, 185. — *B. E. F. E. O., IV, 675, 742.*
122	Id.	*Thma Krĕ* (2).	Id.	Inscr. sur roche : 4 l.	Skt.	VIe	123 (26)	74	A., I, 298. — L., I, 183. — *B. E. F. E. O, III, 212.*
123	Sambŏr.	*Prăḥ Vihār Kuk.*	(?)	Piédroit ruiné : 8 l.	Skt.	VIe-VIIe	119 (26)		A., I, 303. — L., I, 187. — B. E. F. E. O., IV, 741.
124	Id.	*Vat Tasar Mo Roy.*	Musée Guimet.	Stèle. { 3 l. 18 l. 4 l.	Skt. Kh. Skt.	725	122 (26)		J. A. 1883 (1), 455. — A., I, 304. — L., I, 187.
125	Id.	*Sambŏr : Tŭol Kuk Prāsāt.*	(?)	Piédroit : 24 l.	Kh.	923	120 (26)		A., I, 307^{B}. — L., I, 189. — B. E. F. E. O., IV, 741.
126	Id.	*Id. Id.*	(?)	Stèle brisée en 2 : 4 l.	Kh.	VIe	121 (26)		A., I, 306^{B}. — L., I, 189. — B. E. F. E. O., IV, 741.
127	Id.	*Id. Trapăṅ Prei.*	Hanoï : I, 20.	Fgm^{t} de piédroit : 22 l.	Kh.			117	L., I, 189^{d}. — B. E. F. E. O., IV, 741.
128	Id.	*Id. Tà Kiā.*	Hanoï : I, 10 ou 11.	Piédroit : 22 l.	Kh.	V^{e}		118	A., I, 306^{1}. — L., I, $180^{bis\,c}$. — B. E. F. E. O., IV, 741.
129	Id.	*Id. Id.*	Hanoï : I, 10 ou 11 (?).	Piédroit : 22 l.	Kh.	VIIe-V		1 et 121	A., I, 306^{1}. — L., I, $189^{bis\,c}$. — B. E. F. E. O., IV, 741.

130	Id.	*Id.* *Id.*	Hanoï : I, [illegible]	Piédroit : 9 l.	Kh.			116	L., I, 189e. — B. E. F. E. O., IV, 741.
131	Id.	*Id.* *Id.*	Hanoï (?)	Fgmt de linteau : 4 l.	Skt.			115	A., I, 3051. — L., I, 189f. — B. E. F. E. O., IV, 741.
132	Id.	*Id.* *Anluṅ Prah.*	(?)	Piédroit : 8 l.	Skt.			72 et 120	A., I, 3062. — L., I, 189a. — B. E. F. E. O., IV, 741.
133	Id.	*Id.* *Trapāṅ Thma.*	In situ.	Piédroit : 18 l.	Kh.	VIe		119	L., I, 190. — B. E. F. E. O., IV, 741.
134	Id.	*Lobo't Sraut.*	Id.	Piédroit. { 9 l. / 20 l.	*Skt.* / Kh.	703		371	B. E. F. E. O., V, 242 ; *VI, 419.*
135	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit : 3 l.	Kh.	VIe		372	B. E. F. E. O., V, 242 ; VI, 419.
136	Lovek.	*Lovek* (?).	Phnom Pŏṅ (Vat Botumvodei).	Stèle. { A : 31 l. / B : 35 l. / *c* : 45 l.	*Skt.* / *Skt.* / Kh.	Xe	240 (28)	144	J. A. 1882 (2), 144. — A., I, 215. — L., I, 82. — *C., no XVII, 122.*
137	Id.	*Id.* (?) (³).	Hanoï : I, 31.	Stèle : 35 l.	Kh.	VIe	309 (35)	260	A., I, 135.
138	Kŏmpoṅ Len.	*Prāsāt Tŏc.*	In situ.	Piédroit sud : 30 l.	Kh.	IXe		158	A., I, 361. — L., I, 200.
139	Id.	*Phum Dà.*	Chez M. Aymonier.	Stèle. { A : 20 l. / B { 2 l. / 15 l.	*Skt.* / *Skt.* / Kh.	976			*J. A. 1882 (1), 208.* — A., I, 362.
140	Baray.	*Vat Baray.*	In situ.	Stèle. { 2 l. / 16 l.	*Skt.* / Kh.	598	202 (24)	253	J. A. 1883 (1), 457. — A., I, 3462. — L., I, 209a. — *C., no XIII, 75.*
141	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A : / B :	Kh.	1891 A. D.			A., I, 3472. — L., I, 209c.
142	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A : 31 l. / B : 28 l. / *c* : 24 l. / *d* : 24 l. / *e* : 13 l. / *f* : 13 l.	Kh.	1851 A. D.	203 (24)	254	A., I, 3493. — L., I, 209b.

(¹) Les 2 faces de la stèle citée par M. Aymonier ne sont peut-être autre chose que les 2 stèles (inscrites sur une seule face?) transportées par M. de Lajonquière à Hanoï et sur lesquelles nous n'avons malheureusement aucun détail. Noter d'autre part que les cotes I,10 et I,11 désignent également 2 piédroits de Sambór (L., I, 189b-c) sans doute par suite d'une erreur de classement.

(²) A Čambàk Mās, 1/4 de lieue en amont de Thma Kré, le Dr Harmand avait estampé une inscription sur la face latérale d'une gargouille (Ann. Extr.-Orient, I, 328, 330). La mission Aymonier n'a rien trouvé (A., I, 298.). C'est de la même région que doit provenir l'inscription khmère de 1601 A. D. découverte par M. Adh. Leclère (B. E. F. E. O., IV, 737) et analysée par lui dans une communication à l'Académie (C. R., 1903, 369). La nature toute spéciale de ce document, l'absence d'estampages et l'ignorance de sa situation la font exclure de cet inventaire

(³) Apportée de Lovek à Saïgon par Doudart de Lagrée (A., I, 135) et transportée ensuite à Hanoï.

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE DU TEXTE	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
143	Baray.	*Prāsāt Tnŏt Čuṃ.*	In situ.	Stèle ruinée. A : 26 l. B : 26 l. c : 26 l. d : 26 l.	Kh.	xe	205 (24)	165	A., I, 352. — L., I, 210.
144	Id.	*Prāsāt Kŏmbŏt.*	Id.	Piédroit sud : 14 l.	Kh.	xiie-xiiie	204 (24)	166	A., I, 351. — L., I, 213.
145	Taṅ Kasaṅ.	*Phum Prāsāt.*	Id.	Piédroit ruiné nord : 5 l.	Kh.	vie-viiie	201 (24)	164	A., I, 370. — L., I, 215.
146	Id.	*Kaḥ Kōḥ.*	Id.	Stèle. 11 l. 32 l.	Skt. Kh.	vie-viie	175 (20)	167	A., I, 370. — L., I, 216.
147	Kŏmpoṅ Svāy.	*Prāsāt Vāl Kuk Khlŏṅ.*	Id.	Piédroits ruinés. G : 34 l. D : env. 30 l.	Skt.	xe (?)	198 (23)	169	A., I, 376. — L., I, 224.
148	Id.	*Saṃbuor.*	Id.	Piédroit sud : 14 l.	Skt.	ixe		162	L., I, 135. — Morand, Notes et images, 18.
149	Id.	*Saṃbuor (?)* [1].	Id.	Inscription : 29 l.	Kh.	vie		366	
150	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. ruinée : 27 l.	Kh.			367	
151	Id.	*Tāol Prahā.*	Id.	Inscription : 12 l.	Skt.	vie		368	
152	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. ruinée : 30 l.	Kh.			369	
153	Id.	*Id.*	Id.	Inscription : 27 l.	Kh.	xe		370	
154	Id.	*Kŏmpoṅ Thoṃ* (Environs de).	Id.	Inscription : 2 faces. 18 l. 14 l.	Kh.	656		365	
155	Id.	*Id.*	Id.	Inscription : 2 faces. 20 l. 32 l.	Kh.	vie-viie		351 et 352	
156	Id.	*Vat Mahā.*	Id.	Piédroit sud : 33 l.	Skt.	xe		163	L., I, 237. — Morand, Notes et images, 15.
157	Id.	*Vat Kdĕi Čār.*	Hanoï : I, 34.	Stèle. A : 26 l. B : 34 l. c : 26 l. d : 13 l.	Skt. Skt. Kh. Kh.	864	176 (21)	262	A., I, 372. — L., I, 237.
158	Id.	*Tāol Prāsāt.*	In situ.	Stèle. A : 77 l. B : 77 l. c : 66 l. d : 66 l.	Skt. Kh. Kh. Kh.	925	200 (24)	168	J. A., 1884 (1), 67. — A., I, 379. — L., I, 238.

159	Id.	*Prâsât Bö'h.*	Id.	Piédroit mutilé : 9 l.	Kh.	VIe-VIIe	193 (23)	170	A., I, 378. — L., I, 240.
160	Id.	*Prâsât Khnâ.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 25 l. / B : 25 l.	Skt.	XIIe	194 (23)	211	A., I, 378. — L., I, 242.
161	Id.	*Prâḥ Khan.*	Id.	Piédroit sud : 20 l.	*Skt.*	924	192 (23)	246	Annuaire Extr.-orient, I, 361 ; II, 195, 271, 333. — J. A. 1883 (1), 256 ; 1884 (1), 66. — A., I, 439. — L., I, 246. — *B. E. F. E. O., IV*, 672.
162	Stöñ.	*Ampïl Rolo'm.*	Id.	Piédroits ruinés. { sud : 30 l. / nord : 22 l.	Skt.	IXe / VIIIe	170 (20)	159 et 160	A., I, 442. — L., I, 261.
163	Id.	*Id.*	(?)	Stèle : 9 l.	Kh.	VIe-VIIe	171 (20)		J., A. 1883 (1), 457. — A., I, 442. — L., I, 261.
164	Id.	*Tûol Pel.*	Pagode de Kômpon Čen.	Stèle. { A : 18 l. / B : 21 l. / c : 4 l.	Kh.	844	174 (20)	250	J. A. 1883 (1), 458. — A., I, 443. — L., I, 263.
165	Id.	*Thoăr Kdĕi.*	In situ.	Piédroits. { sud. { 14 l. / 6 l. / 1 l. } / nord : 40 l. }	Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	879 / 871 (?)	172 (20)	251 et 252	J. A. 1883 (1), 459. — A., I, 444. — L., I, 263.
166	Id.	*Srĕi Tul.*	Id.	Piédestal : 3 l.	Kh.	XVIIe A. D.	173 (20)		A., I, 443. — L., I, 265.
167	Čikreṅ.	*Prâsât Bö'h.*	Id.	Piédroit-ruiné sud : 4 l.	Skt.	IXe		239	L., I, 267.
168	Id.	*Prâsât Čikreṅ (Est).*	Id.	Piédroit sud : 16 l.	Kh.	894	167 (19)	237	J. A. 1833 (1), 461. — A., I, 452^1. — L., I, 268.
169	Id.	*Id.* (Ouest).	Hanoï : I, 24.	Stèle : 12 l.	Kh.	X^e-XIe	166 (19)		A., I, 452^1. — L., I, 269.
170	Id.	*Prâsât Prapta's.*	In situ.	Piédroit sud : 26 l.	*Skt.*	X^e	168 (20)	238	A., I, 449^1. — L., I, 273^a. — *C., n° XVI, 117.*
171	Id.	*Id.* (²).	Id.	Piédroit (à l'envers) sud : 9 l.	Kh.	891 (?)	169 (20)	244	A., I, 449^2. — L., I, 273^b.
172	Promtép.	*Po'ā Prâḥ Thoăr.*	Id.	Inscr. sur roc. { 7 l. / 1 l.	Skt. / Kh.	IXe (?)	114 (13)	241	A., I, 427. — L., I, 310. — Morand, Notes et images, 9.

(¹) Les n^{os} **149-154** représentent une série d'inscriptions découvertes aux environs de Kômpon Thom. Les estampages des n^{os} **149,150** portent la mention « Prâsât Prâḥ Thât », mais il est à supposer que ces deux documents proviennent de Sambuor, la même mention se trouvant sur un autre estampage de la même série qui se trouve être un double du n° **148**. Le n° **155** a été trouvé « à 10 kilom. de K. Thom » par M. Christian. Ces inscriptions sont probablement celles que Morand signale à Rubang Romeas (Notes et images, 25-26). Cf. n° **419**, note.

(²) M. Aymonier avait vu à Pu Romčăn (A., I, 454) 5 inscriptions illisibles vu leur usure. Nous n'en avons nulle part trouvé d'estampages. Comme d'autre part les originaux (1 linteau et 4 piédroits) paraissent avoir disparu (Cf. L., I, 277), nous n'avons pas cru devoir leur assigner de numéros dans notre inventaire.

Nos d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
173	Promtép.	*Po'ñ Práḥ Pŭt Lo'.*	In situ.	Inscr. sur roc : { 4 l. / 4 l.	Skt. Kh.	869	112 (47)	240	J. A. 1884 (1), 58. — A., I, 426^{1-2}. — L., I, 315^{a}. — Morand, Notes et images, 8.
174	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur roc : 5 l.	Kh.	869	113 (13)	247	A., I, 427^{3}. — L., I, 315^{b}. — Morand, Notes et images, 8.
175	Id.	*Kuk Rosĕi* (1).	Id.	Stèle ruinée. { A : 24 l. / B : 24 l. / c : 24 l. / d : 24 l.	Kh.	IXe-Xe	91 (10)	248	A., I, 420. — L., I, 303, 316.
176	Id.	*Po'ñ Kĕñ Kăñ.*	Id.	Inscr. sur roc : 17 l.	Skt.	VIIe-IXe	115 (13)	236	A., I, 425. — L., I, 321. — Morand, Notes et images, 6.
177	Id.	*Práḥ Thăt Khvav.*	Id.	Piédroit nord : 65 l.	Kh.	XIIe-XIIIe	199 (24)	249	A., I, 416. — L., I, 328.
178	Id.	*Phnoṃ Mrĕč.*	Id.	Piédroit nord. { 2 l. / 14 l.	Skt. Kh.	Xe	196 (23)	245	A., I, 414. — L., I, 332.
179	Id.	*Noñ Kuḥ.*	Id.	Piédroit ruiné sud : 4 l.	Skt.		195 (23)	235	A., I, 420. — L., I, 338.
180	Id.	*Pràsàt Prăm.*	Id.	Piédroits. { sud : 29 l. / nord : 33 l.	Skt.	869	197 (23)	242 et 243	A., I, 420. — L., I, 341. — Morand, Notes et images, 2.
181	Id.	*Năk Tà Čarĕk.*	Id.	Stèle. { A : 17 l. / B : 19 l. / c : 9 l.	Kh.	884	185 (22)		A., I, 384. — L., I, 346.
182	Id.	*Kŏḥ Ker* (2) : *Pràsàt Čĕn.*	Id.	Piliers ruinés (2).	Kh.	IXe	184 (22 et 61)	234	A., I, 408. — L., I, 362.
183	Id.	*Id. Pràsàt Kraĉap.*	Id.	Piliers : 35 inscr. de 30 l. chacune.	Kh.	IXe	183 (51 et 52)	217 à 233	A., I, 408. — L., I, 369.
184	Id.	*Id. Pràsàt Thom (Est)*	Id.	Inscr. sur la face nord. { 5 l. / 18 l.	*Skt.* Kh.	854	180 (64)	180 à 187	A., I, 406. — L., I, 381^{b}. — C., no *LXIV*, 555.
185	Id.	*Id. Id.*	Id.	Inscr. sur la face sud.	Kh.	IXe	179 (21)	171 à 179	A., I, 407. — L., I, 381^{b}.
186	Id.	*Id. Pràsàt Thom* (Ouest).	Id.	Inscr. sur la face nord.	Kh.	852	178 (21)	195 à 208	A., I, 407. — L., I, 380^{a}. — C., 556.
187	Id.	*Id. Id.*	Id.	Inscr. sur la face sud.	Kh.	854	177 (21)	188 à 194	A., I, 407. — L., I, 380^{a}. — C., 556.

188	Id.	*Id.* *Prāsāt Thom* (Péristyle).	Id.	Pilier nord : 15 l.	Kh.	851	[illegible] (21)	210	A., I, 407. — L., I, 381. C., 556.
189	Id.	*Id.* *Id.*	Id.	Pilier sud : 26 l.	Kh.	IXe	181 (21)	209	A., I, 407. — L., I, 381e.
190	Id.	*Phnom Sandak* (Salle O [Lajonquière]).	Id.	Stèle. { A : 14 l. B : 27 l. c : 33 l.	Skt. Skt. Kh.	IXe 817	190 (23)	213	A., I, 391a. — L., I, 389e. — C., no XLIII, 331.
191	Id.	*Id.* *Id.*	Id.	Stèle. { A : 44 l. B : 46 l.	Skt.		189 (22)	216	A., I, 391b. — L., I, 389d.
192	Id.	*Id.* *Id.*	Id.	Stèle : 21 l.	Kh.	878	191 (23)		A., I, 393b. — L., I, 389e.
193	Id.	*Id.* *Id.*	Id.	Stèle brisée en 2. { A : env. 40 l. B : env. 40 l. c : 18 l.	Skt. Skt. Kh.		188 (22)	215	A., I, 391c. — L., I, 389f.
194	Id.	*Id.* (Nef B).	Id.	Stèle brisée en 6. { A : env. 40 l. B : env. 40 l.	Skt et Kh.	1041	187 (22)	212	A., I, 395a. — L., I, 389a.
195	Id.	*Id.* (Mont N).	Id.	Piédroit nord. { 1o 6 l. 2o 4 l. 3o 14 l. 4o 2 l. 5o 4 l.	Kh. Skt. Kh. Kh. Kh.	963 Xe Xe 970 (?) 843 (?)	186 (22)	214	A., I, 394a. — L., I, 389b.
196	Id.	*Dambôk Khpos* (1).	(?)	Piédroit sud : 8 fgmts de l.	Kh.	IXe-Xe	118 (13)		A., I, 420. — L., I, 339.
197	Pursat.	*Preăḥ Kon.*	In situ.	Piédroits { sud : 26 l. ruinés. { nord : env. 20 l.	Skt.	873			A., I, 279. — L., I, 397.
198	Bàttambaṅ.	*Dôn Tri.*	Id.	Stèle. { A. { 6 l. 12 l. b : 20 l. c : 19 l.	Skt. Kh. Kh. Kh.	888	13 (2)		A., II, 283.
199	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit ruiné : 9 l.	Kh.	898			A., II, 284.
200	Id.	*Vat Sla Kĕt.*	Id.	Stèle en 3 fgmts : 15, 13, 7 l.	Kh.	1067	29 (4)		A., II, 286.
201	Id.	*Bāṇan* (5).	Id.	Stèle : 14 l.	Kh.	moderne.	2 (1)		A., II, 290a.

(1) La stèle martelée signalée par M. Aymonier à Kuk Rosei (A., I, 423) n'y était pas lors du passage de M. de Lajonquière. On n'a pas incorporé à l'inventaire ce document inutilisable qui n'a jamais été estampé.

(2) Sur les piliers ruinés de Prāsāt Čin, M. Aymonier a estampé en tout 11 fgmts d'inscriptions : deux de 80 lignes chacun, et 9 comprenant chacun un nombre de lignes variant entre 20 et 40.

(3) Les piliers de la colonnade intérieure du monument de Doṅ Kuk (L., I, 360) portent des traces d'inscriptions qui doivent être inutilisables. Aussi, vu l'absence d'estampages, ne les faisons nous pas figurer dans l'inventaire.

(4) Ni l'inscription, ni le monument n'ont été retrouvés par la mission de Lajonquière.

(5) L'inscription citée par Moura (Cambodge, II, 279) n'a jamais dû exister. Cf. A., II, 289.

N° D'INVENTAIRE	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
202	Bàttambaṅ.	*Bàṇan.*	In situ.	Piédroit ruiné : 35 l.	Kh.	xᵉ (?)	3 (1)		A., II, 290³.
203	Id.	*Id.*	Id.	Inscr. sur un socle (?) : 2 l.	Kh.	972	1 (1)		A., II, 290⁴.
204	Id.	*Pràsàt Saṅh.*	Id.	Stèle ruinée : 12 l.	Kh.		20 (3)		A., II, 291.
205	Id.	*Baset* (?) (Porte Sud).	Id.	Inscription. { 1° 25 l. / 2° 18 l.	Kh. / Skt.	958 / xᵉ	10 (1)		A., II, 293¹.
206	Id.	*Id.* *Id.*	Id.	Piédroit nord : 45 l.	Kh.	964	10 (1)		A., II, 294².
207	Id.	*Id.* (Porte ouest).	Id.	Piédroits. { sud : 66 l. / nord : 10 l.	Kh. / Skt.	964 / xᵉ	11 (1) / 12 (2)		A., II, 295¹ et 2.
208	Id.	*Id.* (Porte est).	Id.	Piédroit ruiné sud. { 30 l. / 38 l.	Skt. / Kh.	xᵉ	9 (1)		A., II, 296³.
209	Id.	*Pràsàt Tà Kè Pan.*	Id.	Stèle. { A : 24 l. / B : 24 l. / C : 24 l. / D : 26 l.	*Skt.*	1108	21 (3)		J. A. 1884 (1), 69. — A., II, 297¹. — *B. E. F. E. O., III,* 460.
210	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée : 34 l.	Kh.		22 (3)		A., II, 298².
211	Id.	*Vat Èk* (?).	Id.	Piédroits. { sud : qqs mots. / nord. { 9 l. / 2 l.	Kh. / Kh. / Skt.	949	28 (4)		A., II, 300.
212	Id.	*Tà Ṅèn.*	Id.	Stèle. { A. { 4 l. / 26 l. / B : env. 20 l. / c : 3 l.	Skt. / Kh. / Kh. / Kh.	949	25 (3)		A., II, 302.
213	Id.	*Phnoṃ Bantāy Nāṅ.*	Id.	Socle d'un liṅga : 1 l.	*Skt.*	xiᵉ	15 (2)		A., II, 306¹. — *C., n° III*, 26.
214	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A. { 20 l. / 1 l. / B. { 5 l. / 15 l.	Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	902	14 (2)		J. A. 1882 (2), 178. — Versl. en Med. (Amsterdam) Afd. Letterkunde, 1899, 65. — A., II, 306².

215	Id.	*Phnom Prăh Nĕt Prăl* (Tour).	Id.	Piédroit sud { 2 l. / 16 l.	Skt. / Kh.	871	17 (2)		A., II, 321¹.
216	Id.	*Phnom Prăh Nĕt Prăl* (Sanctuaire).	Id.	Piédroits. { sud. { 24 l. / 26 l. ; nord. { 1° 16 l. / 2° 3 l.	Skt. / Kh. / Kh. / Kh.	928 / 927 / 929	16 (2)		A., II, 322².
217	Id.	*Ta'k Čcu.*	Id.	Socle : 1 l.	Skt.	VIIIe-IXe	27 (4)		A., II, 325.
218	Id.	*Prâsât Sankhah.*	Id.	Piédroits. { sud : 42 l. ; nord. { 8 l. / 51 l.	Skt. / Skt. / Kh.	x^e	19 (2)		A., II, 325.
219	Id.	*Prâsât Rolŭh.*	Id.	Piédroit sud : 26 l.	Kh.	971	18 (2)		J. A., 1884 (1), 68. — Exc. et Recon. 1884, 291. — C., 527, note 1. — A., II, 326.
220	Id.	*Bantây Prâv* (Tour nord).	Id.	Piédroits. { sud : 18 l. / nord : 3 l.	Kh.	924	8 (1)		A., II, 329¹.
221	Id.	*Id.* (Tour centrale).	Id.	Piédroits. { sud : 11 l. / nord : 26 l.	Kh.	923	6 (1)		A., II, 329².
222	Id.	*Id.* (Tour sud).	Id.	Piédroit sud : 25 l.	Kh.	x^e	7 (1)		A., II, 331¹.
223	Id.	*Prâsât Tà Slev.*	Id.	Stèle digraphique brisée. { A : 43 l. / B : 44 l.	Skt.	811	23 (3)		A., II, 333¹. — *C., n° XLV, 376.*
224	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 19 l. / b : 15 l. / c : 6 l.	Skt. / Kh. / Kh.		24 (3)		A., II, 333².
225	Id.	*Thma Pŏok.*	Id.	Socle : 7 l.	Skt.	911	26 (3)		A., II, 334.
226	Id.	*Bantây Čhmâr.*	Id.	6 inscr. de 1 l.	Kh.	XIIe	5 (1)		A., II, 344¹.
227	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit sud : 29 l.	Kh.	XIIe	4 (1)		A., II, 344².
228	Id.	*Năk Tà Čiḥ Kô.*	Id.	Stèle. { A : 14 l. / B : 29 l.	Skt.	x^e	33 (4)		A., II, 350¹
229	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée : 30 l.	Kh.	x^e	34 (4)		A., II, 350².

(¹) Un autre socle portant qqs lettres sans intérêt (A., II, 290³.) n'a pas été estampé.
(²) L'inscription de Baset, traduite par Moura dans son Cambodge, II, p. 379 n'a jamais dû exister (Cf. A., II, 293).
(³) Il en est de même pour l'inscription de Vat Ěk (Moura, Cambodge, II, 380). Cf. A., II, 301.

Nᵒˢ d'inscriptions	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	Nᵒˢ DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nᵒˢ DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
230	Bàttambaṅ.	*Pràsàt Prĭh Bĕt Mâs.*	In situ.	Stèle martelée. A : 27 l. B : 15 l. c : 30 l. d : 30 l.	Skt. Skt. Kh. Kh.	948	35 (4)		A., II, 351.
231	Sisaphon.	*Phnoṃ Kaṅvà.*	Id.	Monolithe. 1° 25 l. martelées. 4 l. 2° : 14 l. 3° : 10 l.	Kh. Skt. Kh. Kh.	IXᵉ 888 889	30 (4)		A., II, 243.
232	Id.	*Phnoṃ Saṅkè Koṅ.*	Id.	Piédroits. sud : 23 l. nord : 38 l.	Skt. Kh.	938	166 bis (19)		A., II, 246.
233	Id.	*Tûol Rolom Tim.*	Id.	Stèle. A : 20 l. B : 18 l.	Kh.	IXᵉ	173 bis (20)		A., II, 246.
234	Id.	*Pràsàt Tăp Siem.*	Id.	Piédroits. sud : 27 l. nord : 22 l.	Skt. Kh.	Xᵉ	31 (4)		A., II, 248.
235	Id.	*Sdŏk Kak Thoṃ*	Id.	Stèle. A : 60 l. B : 77 l. c. 55 l. 29 l. d. 2 l. 117 l.	Skt. Skt. Skt. Kh. Skt. Kh.	974	32 (4)	256	J. A. 1884 (1), 72 et passim ; 1901 (1), 5. — A., II, 250.
236	Siem Râp.	*Antrŏk Kŏn.*	Id.	Inscription sur une borne ; 1 l.	(?)		86 (10)		A., II, 357.
237	Id.	*Pràsàt Práḥ Khsèt.*	Id.	Piédroits. sud : 14 l. nord : 21 l.	Skt. Kh.	989	123 (14)		J. A. 1884 (1), 69. — A., II 360. — *C., nᵒ XIX, 173*
238	Id.	*Tu'k Čăṃ* (¹).	Id.	Stèle. A : 21 l. B : 12 l.	Kh.	871	145 (17)		A., II, 363.
239	Id.	*Pràsàt Tà Sčev.*	Id.	Piédroits. sud. 20 l. 16 l. nord : 16 l.	Skt. Kh. Kh.	888	127 (15)		A., II, 365.
240	Id.	*Pràsàt Tà Ȧn* (Sud).	Id.	Piédroits. sud. 1° 5 l. 2° 5 l. nord : 2 l.	Kh. Kh. Kh.	889 901 (?)	126 (15)		A., II, 367¹.

241	Id.	*Id.* (Nord).	Id.	Piédroits. sud : 1° 8 l. ruinées. 2° 2 . ; nord : 7 l.	Kh.	(?) 1189 (?)	125 (15)		A., II, 367[2].
242	Id.	*Prâsàt Kralâñ* (²).	Id.	Piédroit nord : 6 l.	Kh.	IX-Xe			A., II, 369[1].
243	Id.	*Id.*	Id.	Plusieurs inscr. de 1 ligne.	Kh.	XIIe			A., II, 369[3].
244	Id.	*Kôki Tà Kâm* (Sanctuaire).	Id.	Piédroit : 2 l.	Skt.	713	88 (10)		J. A. 1884 (1), 58. — A., II, 372[1].
245	Id.	*Id.* (Édicule).	Id.	Piédroit sud : 35 l.	Kh.	Xe	87 (10)		A., II, 372[2].
246	Id.	*Bantãy Tà Kâm.*	Id.	Piédroit : 1 l.	Kh.	986	80 A (9)		A., II, 375[1].
247	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit : 4 l.	Kh.	982	80 B (9)		A., II, 375[2].
248	Id.	*Id.*	Id.	Piédroit sud : 20 l.	Kh.	Xe	79 (9)		A., II, 375[3].
249	Id.	*Prâsàt Trau.*	Id.	Piédroit nord : 17 l.	Kh.	1031	128 (15)		A., II, 376.
250	Id.	*Damnàk Sdâč.*	Id.	Piédroits ruinés. sud : 28 l. ; nord : 3 l.	Skt.		84 (10)		A., II, 377.
251	Id.	*Phum Ou.*	Id.	Inscr. sur une borne : 1 l.	Kh.		116 (13)		A., II, 378.
252	Id.	*Prâsàt Smân Yôh.*	Id.	Piédroit ruiné sud : 5 l.	Kh.		124 (14)		A., II, 378.
253	Id.	*Vat Thipdèi.*	Id.	Piédroits. sud. 1° 38 l. ; 2° 1 l. ; nord : 46 l.	Skt. ; Kh. ; Skt.	832 ; 834 ; Xe	147 (17) ; 146 (17)		J. A. 1882 (2), 166 ; 1884 (1), 87. — C., 547. — A., II, 379.
254	Id.	*Trapãñ Dón Ón.*	Musée Guimet.	Stèle. A : 47 l. ; B. 23 l. ; 23 l. ; c : 47 l. ; d : 43 l.	Skt. ; Skt. ; Kh. ; Kh. ; Kh.	1048	85 (10)		J. A. 1884 (1), 68 ; 1901 (1), 54. — A., II, 380.
255	Id.	*Prâsàt Kôk Pô* (Est).	In situ.	Piédroit sud : 26 l.	Kh.	Xe	121 (14)		A., II, 383[1].
256	Id.	*Id.* (Ouest).	Id.	Piédroits. sud. 1° 28 l. ; 2° 10 l. ; nord. 1° 10 l. ; 12 l. ; 2° 25 l. ; 7 l.	Skt. ; Kh. ; Skt. ; Kh. ; Skt. ; Kh.	724 ; Xe ; VIIIe ; (?)	122 (14)		A., II, 383[2].

(¹) M. Aymonier signale à Phum Prâsàt (A., II, 365) un commencement d'inscription qui n'a jamais été achevée et n'offre aucun intérêt. On n'en a pas trouvé d'estampage.
(²) M. Aymonier cite en outre sur le piédroit gauche de la tour centrale du 2e rang 20 lignes sanskrites martelées (A., II, 369[2]) dont on n'a pas trouvé d'estampage. L'inscription est apparemment inutilisable.

N° D'INVENTAIRE	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N°s DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N°s DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
257	Siem Rạp.	*Prāsāt Čār.*	In situ.	Piédroits. { sud : 45 l. nord : 38 l.	Kh.	916	117 (13)		A., II, 387.
258	Id.	*Samrōṅ.*	Id.	Stèle avec pyramidion inscrit. A { 30 l. A { 30 l. B : 51 l. C : 69 l. a : 19 l. b : 17 l. c : 15 l. d : 8 l.	Skt. Kh. Skt. Kh. Kh. Kh. Kh. Kh.	XIe	136 (49)		J. A. 1901 (1), 50. — A., II, 388.
259	Id.	*Prāsāt Khnāt.*	Id.	Piédroits ruinés. sud. { 1° 7 l. 2° 3 l. 3° 4 l. 4° 15 l. 5° 8 l. nord. { 1° 21 l. 2° 15 l.	Skt. Kh. Kh. Kh. Skt. Skt. Kh.	IXe IXe IXe VIIIe VIIIe IXe	119 (14)		A., II, 393.
260	Id.	*Kôk Ô Čro'ṅ.*	Id.	Piédroits. sud. { 1° 7 l. 2° 7 l. 3° 6 l. nord. { 6 l. 8 l.	Kh. Kh. Kh. Skt. Kh.	1016 843 1016 XIe	89 (10)		A., II, 398.
261	Id.	*Athvā.*	Id.	1° Inscription de 27 l. 2° — 21 l. 3° — 27 l. 4° — 39 l. 5° — 27 l.	Kh. Kh. Kh. Kh. Kh.	1533 XVIe 1561 XVIe XVIe	56 (50)		A., II, 400.
262	Id.	*Prāḥ Ĕinkôsĕi.*	Id.	Piédroits. { sud. : 47 l. nord : 35 l.	Kh.	904 890	129 (15)		A., II, 407.
263	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A : 24 l. B : 60 l. C : 59 l. D : 66 l. e (face supér.) : 2 l.	*Skt.* *Skt.* Kh. Kh. *Skt.*	892	130 (15)		A., II, 404. — *G., n° XIV, 77.*

264	Id.	… Rup (¹).	Id.	Inscription : 16 l.	Kh.	1084	135 (16)		A., III, 8.
265	Id.	*Lăk Nàn.*	Id.	P[illegible]droits ruinés. { sud : 25 l. nord : 13 l.	Kh.	881	95 (11)		A., III, 9.
266	Id.	*’àt Cum* (Sud).	Id.	Piédroits. { sud : 32 l. nord. { 1° 16 l. 2° 13 l.	Skt. Skt. Kh.	IXe 882	82 (9)		A., III, 12^3.
267	Id.	*Id.* (Tour centrale).	Id.	Piédroits. { sud : 36 l. nord. { 44 l. 1 l.	Skt. Skt. Kh.	IXe	81 (9)		A., III, 11^1.
268	Id.	*Id.* (Nord).	Id.	Piédroits. { sud : 40 l. nord : 46 l.	Skt.	IXe	83 (9)		A., III, 12^2.
269	Id.	*Pràsàt Kravàn* (Sud).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	Kh.	843	92 (10)		A., III, 15^2.
270	Id.	*Id.* (Tour centrale).	Id.	Piédroits. { sud. { 1° 26 l. 2° 9 l. nord. { 1° 25 l. 2° 16 l.	Kh. Kh. Kh. Kh.	843 IXe 843 843	93 (11)		A., III, 14^1.
271	Id.	*Id.* (Nord).	Id.	Piédroits { sud : 19 l. ruinés. { nord : env. 20 l.	Kh. Kh.	843	94 (11)		A., III, 16^2.
272	Id.	*Bantây Kdĕi.*	Id.	3 inscriptions d'une ligne.	Kh.	XIIe	78 (9)		A., III, 22.
273	Id.	*Tà Prohm.*	Id.	Stèle. { A : 72 l. B : 72 l. C : 72 l. D : 74 l.	*Skt.*	1108	138 (53)	149	J. A. 1882 (2), 168 ; 1884 (1), 70. — A., III, 30. — *B. E. F. E. O., VI, 44.*
274	Id.	*Id.*	Id.	3 inscriptions d'une ligne.	Kh.	XIIe	139 (75)		A., III, 31.
275	Id.	*Tà Kêv* (Terr. infér.)	Id.	Piédroit sud : 38 l.	*Skt.*	924	131 (16)		A., III, 38^1. — *C., n° XVA, 97.*
276	Id.	*Id.* Id.	Id.	Piédroit nord. { 1 l. 24 l.	*Skt.* Kh.		132 (16)		A., III, 39^2. — *C., n° XVb, 97.*
277	Id.	*Id.* (Terr. moyenne).	Id.	Piédroits. { sud. { 17 l. 4 l. nord. { 20 l. 8 l. 6 l.	Kh. *Skt.* Kh. *Skt.* Kh.		133 (16)		A., III, 40^{3-4}. — *C., n° XVc-d, 97.*

(¹) M. Aymonier cite au même endroit 6 lignes sanskrites (XIe siècle çaka) complètement ruinées, dont il n'existe pas d'estampage.

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE en ère çaka	N°s DES ESTAMPAGES de la Bibliothèque nationale	N°s DES ESTAMPAGES de l'École française	BIBLIOGRAPHIE
278	Siem Râp.	*Tà Kèv* (Quatrième enceinte).	In situ.	Piédroit sud : 34 l.	*Skt.*	929	134 (16)		A., III, 41[2]. — *C., n° XVB, 97.*
279	Id.	*Thnâl Bàrày* (Sud-Est).	Id.	Stèle brisée en 2 (trouvée sous bois). { A : 31 + 11 l. B : 30 + 13 l. C : 30 + 13 l. D : 31 l.	*Skt.*	IX[e]	144 (75)		A., III, 46. — *C., n° LVI, 418.*
280	Id.	*Id.* Id.	Id.	Stèle. { A : 54 l. B : 54 l. C : 54 l. D : 54 l.	*Skt.*	IX[e]	141 (75)		A., III, 46. — *C., n° LVII, 432.*
281	Id.	*Id.* (Nord-Est).	Id.	Stèle. { A : 54 l. B : 54 l. C : 54 l. D : 54 l.	*Skt.*	IX[e]	140 (75)		A., III, 46. — *C., n° LVIII, 452.*
282	Id.	*Id.* (Nord-Ouest).	Id.	Stèle. { A : 54 l. B : 54 l. C : 54 l. D : 54 l.	*Skt.*	IX[e]	142 (75)		A., III, 46. — *C., n° LIX, 474.*
283	Id.	*Id.* (Sud-Ouest).	Id.	Stèle. { A : 54 l. B : 54 l. C : 54 l. D : 54 l.	*Skt.*	IX[e]	143 (75)		A., III, 46. — *C., n° LX, 504.*
284	Id.	*Tà Nei.*	Id.	8 inscr. de 9, 3, 2, 2, 2, 1, 1, 1 l.	Kh.	XII[e]	137 (16)		A., III, 54.
285	Id.	*Bàkhen.*	Id.	Stèle. { A : 31 l. *b* : 16 l.	Kh.	XIII[e] (?)	57 (6)	153	A., III, 79.
286	Id.	*Baksĕi Čaṅkraṅ.*	Id.	Piédroits. { sud : 42 l. nord : 54 l.	Skt.	869	77 (56)	155	J. A. 1882 (2), 151 ; 1884 (1), 54. — A., III, 80.
287	Id.	*Aṅkor Thom* (Enceinte).	Id.	Stèle. { A : 62 l. B : 62 l. C : 62 l. D : 58 l.	Skt.	XII[e]	36 (48)		J. A. 1884 (1), 70. — A., III, 95. — B. E. F. E. O., VI, 44, n. 4.

288	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. A : 62 l. B : 62 l. C : 62 l. D : 58 l.	Skt.	XIIe	37 (48)		J. A. 1884 (1), 70. — A., III, 95. — B. E. F. E. O., VI, 44, n. 4.
289	Id.	*Prăḥ Ñŏk.*	Id.	Stèle. A : 51 l. *b* : 50 l. C : 56 l. *d* : 58 l.	*Skt.*	988	47 (6)	152	Bull. soc. acad. ind.-ch., II, 7. — J. A. 1882 (2), 154. — A., III, 97. — *C., n° XVIII, 140.*
290	Id.	*Tĕp Praṇaṃ.*	Id.	Stèle. A : 54 + 2 l. B : 54 l. C : 54 l. D : 54 l. ABCD : 2 l. BCD : 6, 4, 3 l.	Skt. Kh. Kh.	IXe 927 X^e^	44 (5)	148	A., III, 111. — C., 412, 416 n. 1.
291	Id.	*Phimānakas.*	Id.	Piédroits. sud : 26 l. / 2 l. nord : 32 l.	*Skt.* Kh. Kh.	832	42 (5)	150 et 151	J. A. 1882 (2), 154. — A., III, 138. — *C., n° LXII, 545.*
292	Id.	*Aṅkor Thoṃ* (Propylées).	Id.	8 inscriptions (Serments).	Kh.	933	38 et 39 (5), 40 (73), 41 (5)		A., III, 139.
293	Id.	*Bàyon.*	Id.	20 inscr. (1).	Kh.	XIIe	45 (5)		Bull. soc. acad. ind.-ch. I, 20. — A., III, 179.
294	Id.	*Id.*	Id.	Stèle (2) : 4 l.	Kh.	XIIe	46 (5)		A., III, 181.
295	Id.	*Id.*	Id.	Statue du roi lépreux : 2 l.	Kh.	XIIe	43 (5)		A., III, 125.
296	Id.	*Aṅkor Vat* (Galeries inachevées).	Id.	Galerie Est-nord : 1 l.	*Kh.*	XIIe	51 (6)		*J. A. 1883 (2), 226.* — A., III, 236.
297	Id.	*Id.* Id.	Id.	Galerie Nord-est : 1 l.	*Kh.*	XIIe	52 (6)		*J. A. 1883 (2), 226.* — A., III, 237.
298	Id.	*Id.* (Galerie historique).	Id.	30 inscriptions d'une ligne.	*Kh.*	XIIe	49 (6)		Bull. soc. acad. ind.-ch. II, 3. — *J. A. 1883 (2), 199.* — A., III, 247.

(1) Cf. les fac-similés reproduits par Francis Garnier, voyage d'exploration en Indo-Chine, I, 50.

(2) Le bas-relief buriné sur une des faces de cette stèle et représentant Viṣṇu sur Garuḍa a été estampé par la mission Aymonier, et cet estampage figure à la Bibliothèque Nationale sous le numéro 46bis (carton 5bis).

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION actuelle	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE en çaka	N°s DES ESTAMPAGES de la Bibliothèque nationale	de l'École française	BIBLIOGRAPHIE
299	Siem Rãp.	*Aṅkor Vat.* (Galerie du ciel et de l'enfer)(¹).	In situ.	38 inscriptions d'une ligne.	*Kh.*	XIIe	50 (6)		Bull. soc. acad. ind.-ch. I, 20; II, 1. — *J. A. 1883 (1), 491.* — A., III, 265.
300	Id.	*Aṅkor Vat.*	Id.	Stèle. { A : 48 l. / B : 53 l.	*Skt.*	XIIe-XIIIe	48 (6)	156	J. A. 1883 (2), 227. — A., III, 273. — *C., n° LXV, 560.*
301	Id.	*Id.*	Id.	Grande inscription : 53 l.	Kh.	1623	53 (64)		J. As. Soc. Bengal. XXXVI (1), 76. — Doudart de Lagrée, Explor. et Missions, p. 295. — J. A. 1900 (1), 155. — A., III, 313.
302	Id.	*Id.* (Práḥ Pãn).	Id.	28 inscriptions sur piliers (²).	Kh.	1483-1669	54 (55)		J. A. 1899 (2), 493. — A., III, 283.
303	Id.	*Id.* (Bàkan).	Id.	13 inscriptions.	Kh.	1488-1620	55 (50)		J. A. 1900 (1), 143. — A., III, 283.
304	Id.	*Bàkoṅ* (Tour sud, côté est).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	*Skt.*	801	62 (6)		
305	Id.	*Id.* (Tour nord, côté est).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	*Skt.*	801	60 (6)		
306	Id.	*Id.* (Tour sud, côté ouest).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	*Skt.*	801	58 (6)		J. A. 1883 (1), 463. — A., II, 428, 430. — *C., n° XXXVII, 310.*
307	Id.	*Id.* (Tour ouest, côté sud).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	*Skt.*	801	61 (6)		
308	Id.	*Id.* (Tour ouest, côté nord).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	*Skt.*	801	59 (6)		
309	Id.	*Bàkô.*	Id.	Stèle digraphique. { A : 30 l. / B : 33 l.	*Skt.*	811	76 (69)		J. A. 1882 (2), 170. — A., II, 433. — *C., n° XLVI, 377.*
310	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour centrale. Porte.	Id.	Linteau ruiné : 5 l.	*Skt.*	801	65 (7)		J. A. 1882 (2), 177. — A., II, 440. — *C., n° XXXVI, 297.*
311	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour centrale. Porte.	Id.	Piédroits. { sud : 42 l. / nord : 40 l.	Kh.	801	66 (7)		J. A. 1883 (1), 476. — A., II, 441.

312	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour centrale. Fausse-porte sud.	Id.	Piédroits. { sud : 67 l. / nord : 36 l.	Kh.	801	68 (7)		J. A. 1883 (1), 479. — A., II, 442.
313	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour centrale. Fausse-porte ouest.	Id.	Piédroits. { sud : 25 l. / nord : 63 l.	Kh.	801	67 (7)		J. A. 1883 (1), 480. — A., II, 443.
314	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour centrale. Fausse-porte nord.	Id.	Piédroit : 11 l.	Kh.	813	69 (7)		J. A. 1883 (1), 479. — A., II, 443.
315	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour sud. Porte.	Id.	Piédroits. { sud : 41 l. / nord : 38 l.	Kh.	801	63 (7)		J. A. 1883 (1), 465, 475. — A., II, 445.
316	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour sud. Fausse-porte sud.	Id.	Piédroit sud : 46 l.	Kh.	801	64 (7)		J. A. 1883 (1), 465, 479. — A., II, 446.
317	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour nord. Porte.	Id.	Linteau : 7 l.	*Skt.*	801	70 (8)		J. A. 1882 (2), 177. — A., II, 440. — *C.*, nº *XXXVI*, *297*.
318	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour nord. Porte.	Id.	Piédroits. { sud : 45 l. / nord : 46 l.	Kh.	801	71 (8)		A., II, 446.
319	Id.	*Bàkô* (1re ligne). Tour nord. Fausse-porte sud.	Id.	Piédroits. { sud : 8 l. / nord : 36 l.	Kh.	801	72 (8)		A., II, 447.
320	Id.	*Bàkô* (2e ligne) (³). Tour centrale. Porte.	Id.	Piédroits. { sud : 64 l. / nord. { 24 l. / 10 l.	Kh.	801	74 (8)		J. A. 1883 (1), 466. — A., II, 447.
321	Id.	*Bàkô* (2e ligne). Tour centrale. Fausse-porte ouest.	Id.	Piédroits. { sud : 17 l. / nord : 22 l.	Kh.	801	75 (9)		A., II, 448.
322	Id.	*Bàkô* (2e ligne). Tour sud. Porte.	Id.	Piédroits. { sud : 46 l. / nord : 46 l.	Kh.	801	73 (8)		A., II, 449.
323	Id.	*Lolei.*	Id.	Stèle digraphique. { A : 49 l. / B : 53 l.	*Skt.*	811	96 (68)		J. A. 1882 (2), 170. — A., II, 436. — *C.*, nº *LV*, *391*.
324	Id.	*Lolei* (⁴) (1re ligne). Tour nord. Porte.	Id.	Piédroits. { sud. { 12 l. / 43 l. / nord. { 4 l. / 38 l. / 2 l.	*Skt.* / Kh. / *Skt.* / Kh. / *Skt.*	815	97 (62)		J. A. 1882 (1), 215 ; 1883 (1), 467, n. 1., 468, 477. — A., II, 451. — *C.*, nº *XXXIX*, *319*.

(¹) Cf. les fac-similés reproduits par Francis Garnier, voyage d'exploration en Indo-Chine, I, 50.
(²) Une de ces inscriptions (nº 13) avait déjà été traduite par M. Aymonier en 1877 (*Revue orientale et américaine.* — *Actes de l'Institution etnogr.*, 1878). Cette traduction a été reproduite par M. Delaporte, dans son *Cambodge*, page 412.
(³) La porte de la tour nord de la 2e ligne présente sur ses deux piédroits des traces d'inscriptions khmères comptant respectivement 24 et 33 lignes qui n'ont pas été estampées (A., II, 450).
(⁴) Cf. les fac-similés reproduits par Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, p. 75 et 79.

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
325	Siem Râp.	*Lolei* (1re ligne). Tour nord. Fausse porte sud.	In situ.	Piédroits. { sud : 35 l. / nord : 24 l.	Kh.	815	98 (11)		A., II, 453.
326	Id.	*Lolei* (1re ligne). Tour nord. Fausse porte ouest.	Id.	Piédroits. { sud : 15 l. / nord : 14 l.	Kh.	815	99 (11)		A., II, 453.
327	Id.	*Lolei* (1re ligne). Tour sud. Porte.	Id.	Piédroits. { sud. { 12 l. / 43 l. ; nord. { 4 l. / 38 l.	Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	815	101 (49)		J. A. 1882 (1), 215 ; 1883 (1), 467, n. 1., 468. — A., II, 454. — C., n° *XLI*, *319*.
328	Id.	*Lolei* (1re ligne). Tour sud. Fausse porte sud.	Id.	Piédroit sud : 22 l.	Kh.	815	103 (12)		A., II, 455.
329	Id.	*Lolei*(1re ligne). Tour sud. Fausse porte nord.	Id.	Piédroits. { sud : 11 l. / nord : 18 l.	Kh.	815	102 (12)		A., II, 455.
330	Id.	*Lolei* (2e ligne). Tour nord.	Id.	Piédroits. { sud. { 4 l. / 45 l. ; nord. { 4 l. / 37 l.	Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	815	100 (12)		J. A. 1882 (1), 215 ; 1883 (1), 467, n. 1., 468. — A., II, 455. — C., n° *XL*, *319*.
331	Id.	*Lolei*(2e ligne). Tour sud. Porte.	Id.	Piédroits. { sud. { 4 l. / 48 l. ; nord. { 4 l. / 34 l.	Skt. / Kh. / Skt. / Kh.	815	104 (12)		J. A. 1882 (1), 215 ; 1883 (1), 467, n. 1., 468. — A., II, 456. — C., n° *XLII*, *319*.
332	Id.	*Lolei*(2e ligne). Tour sud. Fausse porte nord.	Id.	Piédroit : 14 l.	Kh.	815	105 (12)		A., II, 457.
333	Id.	*Lolei*.	Id.	1er pilier à l'est des tours. { A : 48 l. / B : 55 l.	Kh.	815	106 (50)		A., II, 457.
334	Id.	*Id.*	Id.	2e pilier à droite en avant des tours : env. 50 l.	Kh.	815	107 (12)		A., II, 458.
335	Id.	*Id.*	Id.	3e pilier (ruiné) à gauche en avant des tours : 18 l.	Kh.	815	108 (12)		A., II, 458.
336	Id.	*Id.*	Id.	Pilier renversé : env. 30 l.	Kh.	815	109 (12)		A., II, 459.

337	Id.	*Id.*	Id.	Pilier (ruiné) à l'ouest des tours. { A : 18 l. B : env. 40 l.	Kh.	815	110 (13)		A., II, 459.
338	Id.	*Id.*	Id.	Pilier renversé : 40 l.	Kh.	815	111 (13)		A., II, 459.
339	Id.	*Prâsât Kok.*	Id.	Piédroits. { sud : 38 l. nord : 40 l.	Skt.	IXe	130 (14)		J. A. 1882 (2), 165. — A., II, 418.
340	Id.	*Kök Čăn.*	Id.	Stèle : 13 l.	Kh.	IXe	90 (10)		A., II, 419.
341	Mlu Prei.	*Prâsât Nãk Buos* (Sanctuaire L [Lajonquière]).	Id.	Piédroits. { sud : 12 l. nord. { 3 l. 10 l.	Kh. Skt. Kh.	622 (?) 596 (?)	157 (18)		A., II, 237. — L., II, 11ab. — C., 380f.
342	Id.	*Prâsât Nãk Buos* (Porte de la nef).	Id.	Piédroits. { sud : 22 l. nord. { 1° 4 l. 2° 42 l.	Kh.	930 X^{e} 937	160 (19) 161 (19)		A., II, 233. — L., II, 11c, 12d. — C., 381¹.
343	Id.	*Prâsât Nãk Buos* (Sanctuaire H).	Id.	Piédroits. { sud. { 1° 14 l. 2° 3 l. 3° 6 l. 4° 14 l. nord : 45 l.	Kh.	896 IXe	159 (18)		A., II, 234. — L., II, 12ef. — C., 381².
344	Id.	*Prâsât Nãk Buos* (Sanctuaire K).	Id.	Piédroit sud. { 4 l. 38 l.	Skt. Kh.	914	158 (18)		A., II, 236. — L., II, 12g. — C., 381³.
345	Id.	*Prâsât Nãk Buos.*	Id.	Stèle ruinée : 16 l.	Kh.	X^{e}-XIe			A., II, 233. — L., II, 12h.
346	Id.	*Id.*	(?)	Stèle digraphique. { A : 30 l. B : 25 l.	*Skt.*	811	162 (19)		A., II, 233. — L., II, 12. — C., n° XLVII, 378.
347	Id.	*Prâsât Thnâl Svây.*	In situ.	Piédroits. { sud. : 40 l. nord. { 1° 23 l. 2° 4 l. 3° 12 l.	Kh.	901 X^{e}	236bis (27)		A., II, 227. — L., II, 18.
348	Id.	*Prâsât Taroș* (Gopura).	Id.	Piédroit sud : 36 l.	(?)				L., II, 29a.
349	Id.	*Id.* (Sanctuaire).	Id.	Piédroit sud : 28 l.	(?)				L., II, 29b.
350	Id.	*Prâsât Thnâl Čhuk* (Sanct. central).	Id.	Piédroits. { sud. { 1° 4 l. 2° 11 l. nord. : 7 l.	Kh.	IXe	163 (19)		A., II, 224. — L., II, 33ab.
351	Id.	*Prâsât Thnâl Čhuk* (Sanct. nord, 2e ligne).	Id.	Piédroit sud : 13 l.	Kh.	914	164 (19)		A., II, 225. — L., II, 33c.

N° D'INVENTAIRE	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
352	Mlu Prei.	*Prâsât Kantop* (Sanctuaire central).	In situ.	Piédroits. sud : 23 l. nord. 4 l. / 19 l.	Kh. Skt. Kh.	IXe		353	L., II, 34a, 35b.
353	Id.	*Prâsât Kantop* (Sanctuaire sud).	Id.	Piédroits. sud. 2 l. / 33 l. nord : 55 l.	Skt. Kh. Kh.			354	L., II, 35cd.
354	Id.	*Prâsât Kantop* (Sanctuaire nord).	Id.	Piédroits ruinés. sud : 27 l. nord : env. 25 l.	(?) Kh.			355	L., II. 35ef.
355	Id.	*Prâsât Khnà* (Sud-est).	Id.	Piédroit sud : 24 l.	Skt.	IXe	155 (18)	362	A., II, 221^{1}. — L., II, 52a.
356	Id.	*Id.* (Monument L [Lajonquière]).	Id.	Piédroits. sud : 21 l. nord : 26 l.	Skt. Kh.	Xe 903	154 (18)	363 et 364	J. A. 1884 (1), 67. — A., II, 222$^{2-3}$. — L., II, 52bc.
357	Id.	*Prâsât Kômpo'n.*	Id.	Piédroit sud : 24 l.	Kh.	VIe	156 (18)		A., II, 220. — L., II, 54.
358	Id.	*Mlu Prei.*	Id.	Inscr. sur roc : 4 l.	Skt (?)				Ann. Extr.-Orient, I, 330. — A., II, 230. — L., II, 56.
359	Thala Borivat.	*Vât Kantel.*	(?)	Stèle : 7 l.	*Skt.*	VIe	165 (19)	73	A., II, 180. — L., II, 59. — *C., n° IV, 28.*
360	Stu'ṅ Treṅ.	*Bado'm.*	Résidence de Stu'ṅ Treṅ.	Stèle : 8 l.	Skt.	VIe		327	B. E. F. E. O., III, 369. — L., II, 64.
361	Id.	*Phu That (?).*	In situ.	Inscription : 9 l.	Kh.			157	
362	Commissariat de Bassak.	*Huei Thamo.*	Hanoï.	Stèle digraphique. A : 33 l. B : 38 l.	*Skt.*	811	336 (37)	70	A., II, 171. — L., II, 70. — *C., n° LIV, 389.*
363	Id.	*Chan Nakhon.*	In situ.	Stèle : 6 l.	*Skt.*	VIe	337 (38)	66	Comptes rendus de l'Acad. des Inscr., 1885, 136. — A., II, 172. — L., II, 73. — *Album Kern, 37. — B. E. F. E. O., III, 442.*
364	Id.	*Ban That*	Id.	Stèle. A : 70 l. B : 70 l. C : 70 l. D : 70 l.	Skt.	XIe	335 (49)		Ann. Extr.-Orient, I, 330 ; III, 65, 125. — J. A. 1882 (1), 214, n. 4 ; 1884 (1), 66. — A., II. 166. — L., II, 75.
365	Id.	*Vat Phu.*	Mission cathol.	Stèle à 4 faces (usée).	(?)			69 (?)	L., II, 88a.

366	Id.	*Id.*	(?)	Stèle. A : 12 l., 18 l. ; B : 9 l. ; e : 28 l.	Skt. Kh. Kh. Kh.	1061			F. Garnier, Voyage d'expl. I, 185. — Ann. Extr.-Orient, I, 335. — A., II, 162. — L., II, 88b.
367	Id.	*Id.*	**Hanoï : I, 26.**	Stèle : 10 l.	*Skt.*	VIe		272	L., II, 88c. — B. E. F. E. O., I, 162, 409 ; *II, 235.*
368	Commissariat de Vieñ Ćan.	*Say Fañ.*	In situ.	Stèle. A : 24 l. ; B : 24 l. ; C : 24 l. ; D : 26 l.	*Skt.*	1108		261	L., II, 96. — *B. E. F. E. O., III, 1, 18, 460.*
369	Laos Siamois.	*Sakhun Lokhon.*	Id.	Piédroit nord : 12 l.	Kh.	XIe	340 (38)		A., II, 156. — L. II, 98.
370	Id.	*Ban Khamoy.*	Id.	Stèle ruinée : 21 l.	Kh.	Xe	332 (37)		A., II, 153. — L., II, 103.
371	Id.	*Kukhan.*	Ubon.	Stèle à 2 faces.	(?)			340	
372	Id.	*Roy Et.*	In situ.	Stèle ruinée : 5 l.	Skt.	IXe-Xe	334 (37)		A., II, 152. — L., II, 105.
373	Id.	*Ka Aram.*	Id.	Stèle ruinée. A : 30 l. ; B : 4 l. ; e : 38 l.	(?)			361	L., II, 113.
374	Id.	*Kamphen Yay.*	Id.	Piédroit sud : 35 l.	Kh.	964	331 (37)		A., II, 197. — L., II, 129.
375	Id.	*Prâsât Tà Mān Tōc.*	Id.	Stèle. A : 24 l. ; B : 24 l. ; C : 24 l. ; D : 22 l.	*Skt.*	1108	329 (36)		A., II, 191. — L., II, 134. — *B. E. F. E. O., III, 460.*
376	Id.	*Prâsât Tà Mān Thom.*	Id.	Stèle. A : 20 l. ; B : 2 l.	Kh.	Xe	330 (37)		A., II, 190. — L., II, 138.
377	Id.	*Surin* (Vat Chambon).	(?)	Stèle ruinée : 2 l.	Skt.	VIe	328 (36)		A., II, 184. — L., II, 141.
378	Id.	*Ban Kremah.*	In situ.	Stèle : 14 l.	Kh.	Xe	149 (17)		A., II, 201. — L., II, 168.
379	Id.	*Phnom Krabâs.*	Id.	Piédroit sud : 12 l.	Skt.	Xe	148 (17)		A., II, 201. — L., II, 173.
380	Id.	*Phnom Práh Vihār* (gopura 1re enceinte).	Id.	Piédroits. sud. 1° 28 l. ; 2° 27 l. ; 3° 13 l. ; nord. 1° 10 l. ; 2° 23 l. ; 3° 2 l. ; 4° 2 l.	Kh. Skt. Kh. Skt. Kh. Skt. Kh.	960 Xe 963 Xe 949 Xe Xe	150 (17)		A., II, 207, 208. — L., II, 197bis. — C., 527.

Nos D'INVENTAIRE	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÇAKA	Nos DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	Nos DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
381	Laos Siamois.	*Phnoṃ Práḥ Vihār* (Monument est).	In situ.	Piédroit nord. { 1° 9 l. 2° 12 l.	Kh. Skt.	948 xe	151 (17)		A., II, 208. — L., II, 198^{r}. — C., 527.
382	Id.	*Phnoṃ Práḥ Vihār.*	Id.	Pilier brisé. { A : 28 l. B : 21 l. C : 25 l. D : 27 l. + ABCD : 2 l.	*Skt.* Kh.	815 969	152 (17)		A., II, 210. — L., II, 198^{t}. — *C., nº LXI, 525.*
383	Id.	*Id.*	Id.	Stèle. { A { 2 l. 46 l. B : 57 l. c : 23 l. d : 7 l.	Skt. Kh. Kh. Kh. Kh.	1043	153 (17)		A., II, 213. — L., II, 198^{c}. — C., 527.
384	Id.	*Phnoṃ Ruñ.*	(Korat: Vat Baut).	Stèle. { A : 21 l. B : 21 l. c : 17 l. d : 17 l.	Skt.	xie	315 (35)		A., II, 103.
385	Id.	*Noñ Hoñ.*	In situ.	Stèle ruinée ; env. 30 l.	(?)				L., II, 223.
386	Id.	*Vat Pakham.*	Id.	Stèle. { A : 24 l. B : 24 l. c : 24 l.	*Skt.*	1108	310 (35)		A., II, 130. — L., II, 225. — *B. E. F. E. O., III, 460.*
387	Id.	*Khonburi.*	In situ (une moitié a disparu).	Stèle. { A : 18 l. b : 24 l. c : 18 l.	*Skt.*	1108	311 (35)		A., II, 116. — L., II, 240. — *B. E. F. E. O., III, 460.*
388	Id.	*Hin Khon.*	In situ.	Stèle ruinée. { A : 12 l. B : 20 l. c : 17 l. d : 19 l.	Skt. Kh. { Skt et kh.	vie	324 (36)		A., II, 115 [illegible]
389	Id.	*Id.*	Id.	Stèle ruinée. { A : 13 l. B : 18 l. c : 14 l.	Skt. Kh.	vie	325 (36)		A., II, 115^{2}. — L., II, 243^{3}.
390	Id.	*Korat* (Porte est).	Id.	Inscription : 1 l.	Kh.				L., II, 258.

391	Id.	*Nom Van* (Sanctuaire).	Id.	Piédroits. { sud : 42 l. / nord : 3 l.	Kh.	1093	316 et 317 (35)		A., II, 111^{6-7}. — L., II, $265^{a,b}$.
392	Id.	*Id.* Id.	Id.	Piédroit ruiné sud : 2 l.	Kh.				A., II, 110^{3}. — L., II, 265^{c}.
393	Id.	*Id.* (Avant-corps).	Id.	Piédroits. { sud { 2 l. / 43 l. ; nord : 19 l.	Skt. Kh. Kh.	x^e^	318 (35)		A., II, 110^{4-5}. — L., II, $265^{d,e}$.
394	Id.	*Id.* (Galerie d'accès).	Id.	Piédroit ruiné sud : 6 l.	Kh.		319 (35)		A., II, 110^{2}. — L., II, 265^{f}.
395	Id.	*Id.*	(?)	Stèle ruinée : 11 fgm^ts^ l. ruinées	*Skt.*	1108	320 (35)		A., II, 110^{1}. — L., II, 265. — *B. E. F. E. O., III, 460.*
396	Id.	*Ban Phatsa.*	In situ.	Stèle inachevée : 2 l.	Skt.		314 (35)		A., II, 107. — L., II, 266.
397	Id.	*Phimay.*	(?)	Piédroit : 10 l.	Kh.		321 (36)		{ A., II, 122. — L., II, 298.
398	Id.	*Id.*	(?)	Mur nord : 1 l.	Kh.		322 (36)		
399	Id.	*Id.*	(?)	Galerie nord : 2 l.	Kh.		323 (36)		
400	Id.	*Bo I Kha.*	In situ.	Stèle. { A : 5 l. ; B { 12 l. / 5 l.	Skt. Skt. Kh.	VIe ?	326 (36)		A., II, 106. — L., II, 301.
401	Id.	*Khuk Noñ Yañ Kar.*	(?)	Borne : 2 mots.	Kh.		313 (35)		A., II, 116. — L., II, 309.
402	Id.	*Vat Ku.*	(?)	Stèle brisée en 7. { A : 24 l. ; B : 24 l. ; C : 24 l. ; D : 24 l.	*Skt.*	1108	312 (35)		A., II, 117. — L., II, 313. — *B. E. F. E. O., III, 460.*
403	Id.	*Hin Tañ.*	In situ.	Autel : 1 l.	(?)		312bis (35)		A., II, 118. — L., II, 314.
404	Siam.	(?)	Bañkok, Musée.	Stèle : 15 l.	Kh.	mod.		359	L., II, 318.
405	Id.	(?)	Ib., Vat Phra Keo.	Liñga : 4 l.	Kh.	1239	373 (42)		A., II, 80.
406	Id.	(?)	Ib., Vat Boromanivet.	Stèle : 16 l.	Kh.	944		358	L., II, 318.
407	Id.	*Phra Pathom* (?)	Ibid.	Stèle : 6 l.	*Skt.*	VI-VIIIe	363 (41)		A., II, 77. — L., II, 319. — Comptes rendus de l'Acad. des Inscr., 1893, 64. — *Fourneau, Siam ancien, 125.*
408	Id.	*Ayuthia* (Musée d').		Stèle. { A : 6 l. ; B : 7 l. ; CD ruinés.	(?)			360	L., II, 322^{a}.

N° d'inventaire	PROVINCE	LIEU D'ORIGINE	SITUATION ACTUELLE	DESCRIPTION	LANGUE	ÉPOQUE EN ÈRE ÇAKA	N° DES ESTAMPAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	N° DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE	BIBLIOGRAPHIE
409	Siam.	*Ayuthia* (Musée d').		Pilier octogonal. A { 11 l. / 3 l. ; B : 3 l. ; C : 3 l. ; D : 7 l. ; E : 7 l. ; F : 7 l. ; G : 3 l. ; H : 3 l.	(?)			356	L., II, 322[6].
410	Id.	*Lophabari.*	(?)	Stèle : 29 l.	Kh.	947	361 (41)		Ann. Extr.-Orient., III, 33; IV, 195, 249. — Exc. et Reconn., III, 349. — Bull. Soc. acad. indo-chin., III, 6. — J. A. 1882 (1), 215, note 2. — A., II, 81. — L., II, 328.
411	Id.	*Id.*	Vat Khoy.	Stèle ruinée : 20 l.	Kh.	1031	359 (40)		A., II, 82.
412	Id.	*Id.*	San Chao.	Stèle brisée en 2. { 29 l. / 5 l.	Kh.		360 (41)		A., II, 82.
413	Id.	*Sukhothay.*	Bañkok : Vat Phra Keo.	Stèle. { A : 56 l. ; B : 56 l. ; C : 48 l. ; D : 16 l.	Kh.	1283	372 (42)		Exc. et Reconn., VII, 429; VIII, 152. — *Fournereau, Siam ancien, 159.* — *Mission Pavie, Et. div., II, 203.* — B. E. F. E. O., IV, 257. — *A., II, 83.* — L., II, 317.
414	Id.	*Chautaboun.*		Stèle brisée. { 3 l. / 5 l.	Skt. Kh.	IX[e]-X[e]			Fournereau, Siam ancien, 137. — A., II, 80.
415		(?)	Musée de Brest.	Stèle ruinée : 13 l.	Kh.	VI[e]		270	
416			Hanoï, I, 28.	Stèle brisée en 2. { A : 24 l. ; B : 24 l.	Kh.	VI[e]			
417			Hanoï, I, 29.						

418	Cochinchine.	*Núi Côm.*	Hanoi.	2 plateaux inscrits.	Kh.	1088				B. E. F. E.-O., I, 169; II, 676.
419	Kômpon Svày (Cambodge).	*Sambuor* (¹) (Édifice D [Lajonquière])	In situ.	Piédroit.	(?)					Morand, Notes et images, p. 17.
420	Siem Rãp.	(?)	Vat Dampãk.		Kh.				373	

(¹) Cette inscription « qui ne paraît pas en très bon état et dont une partie est recouverte par le sol envahissant de la forêt » a été trouvée par G. Morand dans un monument du groupe de « Prasat Kuk Kuhé ». La description assez précise de cette tour est identique à celle que M. de Lajonquière donne de l'édifice D (groupe de Sambuor : L., I, 231). — La brochure de G. Morand (*Notes et images pour mieux faire connaître les monuments et les arts des anciennes civilisations du Cambodge et du Laos*, Carqueiranne (chez l'auteur), 1907, 4°), parue pendant l'impression du présent inventaire, signale dans la région de K. Thom quelques inscriptions qui ont échappé aux recherches de la mission de Lajonquière. En voici le relevé :

1° P. 25 : « **Prasat Rohang Romeas** » (Édifice B). Piédroit nord de l'entrée : « Inscript. en caract. petits, serrés, d'écriture récente ».

2° P. 25 : **Édifice D du même groupe**. 2 inscript. sur les piédroits de la porte est.

3° P. 26 : **Autre groupe à 5 minutes de marche à l'est du précédent** » (Mon' D). Piédroit nord : « Inscript. en vieux caract. très nets ».

Il se pourrait que ces inscriptions fussent identiques à celles qui ont été cataloguées sous les n°s **149-153**. Aussi vaut-il mieux, jusqu'à plus ample informé, différer leur classement.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES INSCRIPTIONS DU CAMBODGE

R

S

T

TABLEAU DE CONCORDANCE

ENTRE LES NUMÉROS DES ESTAMPAGES DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET LES NUMÉROS DE L'INVENTAIRE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE
1	Camb. 203	36	Camb. 287	72	Camb. 319	107	Camb. 334
2	— 201	37	— 288	73	— 322	108	— 335
3	— 202	38		74	— 320	109	— 336
4	— 227	39	— 292	75	— 321	110	— 337
5	— 226	40		76	— 309	111	— 338
6	— 221	41		77	— 286	112	— 173
7	— 222	42	— 291	78	— 272	113	— 174
8	— 220	43	— 295	79	— 248	114	— 172
9	— 208	44	— 290	80	— 246	115	— 176
10	— 205	45	— 293		— 247	116	— 251
	— 206	46	— 294	81	— 267	117	— 257
11	— 207	47	— 289	82	— 266	118	— 196
12		48	— 300	83	— 268	119	— 259
13	— 198	49	— 298	84	— 250	120	— 339
14	— 214	50	— 299	85	— 254	121	— 255
15	— 213	51	— 296	86	— 236	122	— 256
16	— 216	52	— 297	87	— 245	123	— 237
17	— 215	53	— 301	88	— 244	124	— 252
18	— 219	54	— 302	89	— 260	125	— 241
19	— 218	55	— 303	90	— 340	126	— 240
20	— 204	56	— 261	91	— 175	127	— 239
21	— 209	57	— 285	92	— 269	128	— 249
22	— 210	58	— 306	93	— 270	129	— 262
23	— 223	59	— 308	94	— 271	130	— 263
24	— 224	60	— 305	95	— 265	131	— 275
25	— 212	61	— 307	96	— 323	132	— 276
26	— 225	62	— 304	97	— 324	133	— 277
27	— 217	63	— 315	98	— 325	134	— 278
28	— 211	64	— 316	99	— 326	135	— 264
29	— 200	65	— 310	100	— 330	136	— 258
30	— 231	66	— 311	101	— 327	137	— 284
31	— 234	67	— 313	102	— 329	138	— 273
32	— 235	68	— 312	103	— 328	139	— 274
33	— 228	69	— 314	104	— 331	140	— 281
34	— 229	70	— 317	105	— 332	141	— 280
35	— 230	71	— 318	106	— 333	142	— 282

Bibliothèque nationale	Inventaire	Bibliothèque nationale	Inventaire	Bibliothèque nationale	Inventaire	Bibliothèque nationale	Inventaire
143	Camb. 283	186	Camb. 195	231	Camb. 96	275	Camb. 34
144	— 279	187	— 194	232	— 101	276	— 35
145	— 238	188	— 193	233	— 100	277	— 36
146	— 253	189	— 191	234	— 107	278	— 37
147		190	— 190	235	— 108	279	— 41
148	— 379	191	— 192	236	— 99	280	— 39
149	— 378	192	— 161	236bis	— 347	281	— 38
150	— 380	193	— 159	237	— 105	282	— 22
151	— 381	194	— 160	238	— 110	283	— 13
152	— 382	195	— 179	239	— 106	284	— 14
153	— 383	196	— 178	240	— 136	285	— 23
154	— 356	197	— 180	241	— 80	286	— 21
155	— 355	198	— 147	242	— 77	287	— 11
156	— 357	199	— 177	243	— 78	288	— 12
157	— 341	200	— 158	244	— 114	289	— 18
158	— 344	201	— 145	245	— 68	290	— 19
159	— 343	202	— 140	246	— 67	291	— 42
160	— 342	203	— 142	247	— 66	292	— 43
161		204	— 144	248	— 111	293	— 45
162	— 346	205	— 143	249	— 63	294	— 24
163	— 350	206	— 81	250	— 65	295	— 25
164	— 351	207	— 115	251	— 62	296	— 27
165	— 359	208	Cham. 2	252	— 64	297	— 30
166	— 169	209	Camb. 88	253	— 53	298	— 29
166bis	— 232	210	— 87	254	— 56	299	— 20
167	— 168	211	— 89	255	— 55	300	— 28
168	— 170	212	— 82	256	— 54	301	— 2
169	— 171	213	— 83	257	— 58	302	— 1
170	— 162	214	— 85	258	— 59	303	— 3
171	— 163	215	— 84	259	— 72	304	— 4
172	— 165	216	— 86	260	— 61	305	— 5
173	— 166	217	— 94	261	— 60	306	— 6
173bis	— 233	218	— 95	262	— 57	307	— 7
174	— 164	219	— 123	263	— 47	308	— 8
175	— 146	220	— 125	264	— 52	309	— 137
176	— 157	221	— 126	265	— 50	310	— 386
177	— 187	222	— 124	266	— 49	311	— 387
178	— 186	223	— 122	267	— 76	312	— 402
179	— 185	224	— 117	268	— 74	312bis	— 403
180	— 184	225		269	— 75	313	— 401
181	— 189	226	— 121	270	— 46	314	— 396
182	— 188	227	— 120	271	— 73	315	— 384
183	— 183	228	— 98	272	— 32	316	— 391
184	— 182	229	— 97	273	— 31	317	
185	— 181	230		274	— 33	318	— 393

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE	BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	INVENTAIRE
319	**Camb. 394**	353	(laotien.)	386	**Cham. 11**	418	**Cham. 48**
320	**— 395**	354		387	**— 12**	419	**— 51**
321	**— 397**	355		388	**— 9**	420	**— 58**
322	**— 398**	356		389	**— 20**	421	**— 59**
323	**— 399**	357		390	**— 26**	422	**— 53**
324	**— 388**	358		391	**— 21**	423	**— 55**
325	**— 389**	359	**Camb. 411**	392	**— 7**	424	**— 54**
326	**— 400**	360	**— 412**	393	**— 24**	425	**— 64**
327	(laotien.)	361	**— 410**	394	**— 19**	426	**— 66**
328	**Camb. 377**	362	(thaï.)	395	**— 17**	427	
329	**— 375**	363	**Camb. 407**	395bis	**— 18**	428	**— 67**
330	**— 376**	364	(thaï.)	396	**— 93**	429	**— 66**
331	**— 374**	365		397	**— 25**	430	
332	**— 370**	366		398	**— 22**	431	**— 67**
333	(laotien.)	367		399	**— 14**	432	
334	**Camb. 372**	368		400	**— 39**	433	**— 105**
335	**— 364**	369		401	**— 28**	434	**— 64**
336	**— 362**	370		402	**— 29**	435	
337	**— 363**	371		403	**— 34**	436	**— 108**
338	(laotien.)	372	**Camb. 413**	404	**— 36**	437	**— 65**
339		373	**— 405**	405	**— 32**	438	**— 63**
340	**Camb. 369**	374	(thaï.)	406	**— 33**	439	**— 95**
341	(laotien.)	375		407	**— 38**	440	**— 94**
342		376		408	**— 31**	441	**— 93**
343		377		409	**— 30**	442	**— 73**
344		378		410	**— 37**	443	**— 74**
345		379		411	**— 52**	444	**— 101**
346		380	(birman.)	412	**— 50**	445	**— 90**
347		381	**Cham. 15**	413	**— 56**	446	(annam.)
348			**— 16**	414	**— 49**	447	**Cham. 112**
349		382	**— 3**	415	**— 41**	448	**— 113**
350		383	**— 4**	415bis		449	**— 57**
351		384	**— 10**	416	**— 40**		
352		385	**— 8**	417	**— 27**		

TABLEAU DE CONCORDANCE

ENTRE LES NUMÉROS DES ESTAMPAGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT ET LES NUMÉROS DE L'INVENTAIRE

ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE
1	Cham. 3	38	Cham. 101	75	(?)	113	Camb. 111
2	— 4	39	— 94	76	Camb. 42	114	— 112
3	— 5	40	— 95	77		115	— 131
4	— 6	41	— 93	78	— 45	116	— 130
5	— 7	42	— 108	79		117	— 127
6	— 8	43	— 112	80	— 44	118	— 128
7	— 9	44	— 113	81		119	— 133
8	— 10	45	— 114	82	— 95	120	— 132
9	— 11	46	— 115	83	— 94	121	— 129
10	— 14	47		84	— 93	122	— 110
11	— 17	48		85	— 92	123	— 119
12	— 15	49		86	— 91	124	— 120
13	— 16	50		87	— 90	125	— 121
14		51		88	— 84	126	— 115
15	— 25	52		89	— 86	127	Cham. 20
16	— 24	53		90	— 82	128	— 21
17	— 28	54		91	— 83	129	— 19
18	— 29	55		92	— 81	130	— 22
19		56	(laotien.)	93		131	— 23
20	— 30	57		94	— 101	132	Camb. 69
21	— 31	58		95	— 102	133	— 47
22	— 32	59		96		134	— 49
23	— 37	60		97	— 103	135	— 48
24	— 35	61		98		136	— 65
25	— 36	62		99	— 104	137	— 57
26	— 39	63		100	— 107	138	— 60
27	— 40	64		101	— 108	139	— 113
28	— 57	65		102	— 106	140	— 52
29	— 61	66	Camb. 363	103	— 100	141	— 56
30	— 63	67	(?)	104	— 105	142	— 51
31	— 64	68	(laotien.)	105	— 109	143	— 79
32	— 65	69	Camb. 365	106		144	— 136
33	— 66	70	— 362	107	— 97	145	— 77
34	— 67	71	— 129	108		146	— 78
35	105	72	— 132	109		147	— 72
36	— 90	73	— 359	110	— 96	148	— 290
37	— 72	74	— 122	111	— 99	149	— 273
				112			

ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE
150	Camb. 291	195		240	Camb. 173	284	Cham. 71
151		196		241	— 172	285	— 60
152	— 285	197		242	— 180	286	Camb. 39
153	— 289	198		243		287	— 75
154	(?)	199		244	— 171	288	— 74
155	Camb. 286	200		245	— 178	289	— 73
156	— 300	201	Camb. 186	246	— 161	290	— 41
157	— 381	202		247	— 174	291	— 44
158	— 138	203		248	— 175	292	— 10
159	— 162	204		249	— 177	293	— 31
160		205		250	— 164	294	— 32
161	— 18	206		251	— 165	295	— 15
162	— 148	207		252		296	— 16
163	— 156	208		253	— 140	297	— 17
164	— 145	209	— 189	254	— 142	298	— 40
165	— 143	210	— 188	255	Cham. 13	299	— 76
166	— 144	211	— 160	256	Camb. 235	300	— 11
167	— 146	212	— 194	257	— 70	301	— 38
168	— 158	213	— 190	258	— 71	302	— 30
169	— 147	214	— 195	259	— 8	303	— 42
170	— 159	215	— 193	260	— 137	304	— 24
171		216	— 191	261	— 368	305	— 26
172		217		262	— 157	306	— 36
173		218		263	Cham. 1	307	— 35
174		219		264	— 47	308	— 37
175	— 185	220		265	(?)	309	— 28
176		221		266	Cham. 42	310	— 27
177		222		267	— 43	311	Cham. 100
178		223		267 bis	— 44	312	— 89
179		224		268	— 45	313	— 92
180		225	— 183	269	— 46	314	— 91
181		226		270	Camb. 415	315	— 88
182		227		271	— 1	316	
183		228		272	— 367	317	— 78
184	— 184	229		273	Cham. 109	318	— 81
185		230		274	— 110	319	— 82
186		231		275	— 48	320	
187		232		276	— 49	321	— 75
188		233		277	— 74	322	— 83
189		234	— 182	278	— 73	323	— 84
190		235	— 179	279		324	— 85
191	— 187	236	— 176	280	— 107	325	— 86
192		237	— 168	281	— 68	326	— 88
193		238	— 170	282	— 69	327	Camb. 360
194		239	— 167	283	— 70	328	Cham. 87

ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE	ÉCOLE FRANÇAISE	INVENTAIRE
329	**Camb. 5**	340	**Camb. 371**	351	**Camb. 155**	362	**Camb. 355**
330	— **9**	341	**Cham. 96**	352		363	— **356**
331	— **7**	342	— **97**	353	— **352**	364	
332	**Cham. 99**	343	— **102**	354	— **353**	365	— **154**
333	— **80**	344	— **103**	355	— **354**	366	— **149**
334	— **77**	345	— **62**	356	— **409**	367	— **150**
335	— **98**	346	— **104**	357	(laotien)	368	— **151**
336	— **79**	347	(?)	358	**Camb. 406**	369	— **152**
337	— **78**	348	**Camb. 116**	359	— **404**	370	— **153**
338	— **106**	349	**Cham. 116**	360	— **408**	371	— **134**
339	— **12**	350		361	— **373**	372	— **135**

MONOGRAPHIE

DE LA

SEMI-VOYELLE LABIALE EN SINO-ANNAMITE ET EN ANNAMITE [1]

Par M. L. Cadière,

De la Société des Missions Etrangères de Paris,
Correspondant de l'École française d'Extrême-Orient.

INTRODUCTION

1. — La semi-voyelle labiale se présente à nous, en sino-annamite et en annamite, sous quatre formes différentes :

1° Sous la forme d'une consonne labiale. Par exemple dans 往, « aller », s. a. *vãng* ; et dans l'annamite *vạch* 畫, « rayer » ; *mù* 霧, « obscur ». C'est ce que j'appellerai la *forme renforcée*.

2° Sous la *forme sourde*. Par exemple dans le sino-annamite 過, « excéder », *quá* ; dans l'annamite *qua* 戈, « passer ».

3° Sous la *forme sonore*. Par exemple dans le sino-annamite 和, « union », *hoà* ; dans l'annamite *hoe* 槐, « roux ».

4° Enfin sous une forme que j'appellerai *vocalisée*. Par exemple dans le sino-annamite 偎, « partial », *ôi* ; dans l'annamite *ủi* 慰, « consoler ».

Quelques-unes de ces formes admettent des nuances que je signalerai à mesure.

Mon étude sera donc divisée en quatre parties. Je procéderai du plus évident au moins évident : c'est dire que les remarques concernant l'annamite seront basées sur les conclusions tirées de l'étude des formes du sino-annamite.

---

(1) Bibliographie : *Index des caractères chinois... avec la prononciation mandarine annamite*, par M. Phan-đức-Hoá, Saigon, Collège des Interprètes, 1886. — *Dictionnaire annamite-français*, par J. F. M. Génibrel, Saigon, Imprimerie de la Mission, 1898. — Les autres dictionnaires annamites de Taberd, Bonet, etc. — La semi-voyelle labiale est rendue par *u*, *ư*, *o*, conformément au système traditionnel, dit *quốc-ngữ*.

Dictionnaire chinois-français, par le P. Séraphin Couvreur, S. J., Ho-kien-fou, Imprimerie de la Mission, 1890. La semi-voyelle labiale y est rendue dans quelques cas par *w*,

PREMIÈRE PARTIE

FORME RENFORCÉE DE LA SEMI-VOYELLE LABIALE

2. — La consonne labiale *v* de certaines formes sino-annamites correspond à la semi-voyelle labiale des formes chinoises apparentées. De même cette consonne, dans certains mots annamites, correspond à la semi-voyelle labiale (*o*, *ou*, *w*) dans des formes sino-annamites et chinoises étymologiquement apparentées ; et cette correspondance apparaît aussi entre des formes purement annamites. Par ailleurs, il existe des mots annamites, dont les doublets sino-annamites et chinois ne sont pas connus, mais où le *v* initial pourrait correspondre, certains indices le montrent, à la semi-voyelle initiale. Enfin nous trouvons, tant dans les dialectes chinois et dans le sino-annamite que dans l'annamite, un renforcement en *m* analogue au renforcement en *v*, et même un renforcement en *b*, *ph*. Tels sont les points qui seront traités dans cette partie.

Quelques exemples sont d'abord nécessaires pour faire comprendre la question.

Prenons le caractère 往 ou 徃, « aller ». Il se prononce en sino-annamite *vãng*, en cantonais *wong*, en chinois du Nord *wang*. Nous avons donc dans ces trois formes la correspondance *w* : *v* ; la semi-voyelle labiale des deux dialectes chinois correspond à la consonne labiale *v* en sino-annamite. Je ne dis pas que les deux formes chinoises *dérivent* de la forme sino-annamite, ou que celle-ci *dérive* des deux autres. Laissant de côté la question de la priorité de telle ou telle forme, je constate l'équivalence *w* : *v*, et j'appelle la forme en *v* « forme renforcée », par rapport aux formes en *w*, plus faibles, l'équation *w* : *v* indiquant une gradation ascendante (1).

---

ordinairement par *o*, mais j'adopte la graphie *ou*, me conformant sur ce point, comme sur les autres, au système officiel français de transcription du chinois.

A Chinese dictionary in the Cantonese dialect, by Ernest John EITEL, London, Trübner and Co ; Hongkong, Lane, Crawford and Co, 1877. La semi-voyelle labiale est rendue ordinairement par *w* ; mais il se pourrait que dans certains cas elle fût rendue par *u* (*ui*, avec *u* bref). Pour le cantonais j'ai adopté l'orthographe d'EITEL. — *Dictionnaire français-cantonais*, par Louis AUBAZAC, Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions étrangères, 1902. — *Dictionnaire chinois-français, dialecte Hac-ka*, par Charles REY, Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions étrangères, 1901.

Dans tout le cours de cette étude, pour les mots sino-annamites, je donne d'abord le caractère, puis la transcription en lettres européennes ; pour les mots annamites, je donne d'abord la transcription, puis le caractère. S. a. veut dire sino-annamite ; an., annamite ; c., cantonais ; ch. n., chinois du Nord (dialecte *kouan-houa*).

(1) Dans cette étude, je ne fais pas de l'histoire. La question de la priorité de telle ou telle forme par rapport à telle autre dépasse ma compétence, et, excepté dans quelques rares cas, je l'écarte absolument de mon étude. Si donc parfois j'emploie quelques expressions qui tendent à laisser supposer que telle ou telle forme est antérieure à telle autre, par exemple lorsque je dis que telle forme sino-annamite a donné en annamite telle autre forme, ou vice-versa, ce

Prenons un autre exemple dans l'annamite. Le mot *vạc* 鑊, « chaudron », se rattache étymologiquement d'une manière évidente à 鑊, « chaudron, marmite », s. a. *hoạch*, c. *wok*, ch. n. *houo*. Dans les formes chinoises et sino-annamite, je remarque partout la semi-voyelle labiale, ici sous la forme sourde, *w*, *ou*, là sous la forme sonore *o*, et à cette semi-voyelle correspond, dans la forme annamite, la consonne *v* (1). J'appelle cette consonne une forme renforcée de la semi-voyelle.

J'ai dit que la consonne *v* était une forme renforcée de la semi-voyelle labiale dans un certain nombre de formes seulement. J'exclus par là un très petit nombre de mots du sino-annamite (par exemple 醱, « liqueur fermentée », s. a. *vãn*, c. *fán*, ch. n. *fan*), et un nombre beaucoup plus grand de mots de la langue annamite (par exemple *vách* 壁, « mur », *voi* 猛, « éléphant », etc.), où la consonne *v* correspond à une autre labiale, *m*, *b*, *p*, *p'* (*ph*), *f*, suivant les dialectes, mais où aucun indice ne montre pour le moment qu'elle ait quelque rapport avec la semi-voyelle labiale. Ces mots renferment donc l'équation *v* : (autre consonne labiale). Ils ne sont écartés que provisoirement, car une étude plus large des labiales pourrait peut-être y révéler quelque rapport avec la semi-voyelle.

3. — Si nous faisons maintenant le recensement des mots sino-annamites commençant par *v* (2), nous trouvons d'abord une série de mots dont les formes correspondantes dans les dialectes chinois renferment la semi-voyelle labiale initiale. Quelques formes admettent, avant cette semi-voyelle, la gutturale forte simple *k* ou aspirée *k'* (= *kh* en transcription du sino-annamite). Ce fait de l'adjonction de la gutturale, que je signale ici, est à remarquer. Nous en trouverons des exemples en annamite, et plus loin d'autres nombreux exemples lorsque nous traiterons des formes de la semi-voyelle labiale en *u* et en *o*. [Voir § 17, loi de la chûte des gutturales].

---

ne sont que de simples manières de parler inexactes que je n'ai pas su éviter complètement, et qui ne doivent pas être prises à la lettre. Je ne fais que des rapprochements *logiques*. Lorsque je restitue une forme, c'est aussi une restitution logique : la forme a pu exister ou peut exister actuellement dans les divers dialectes, elle explique les autres formes, le passage d'une forme à une autre ; mais toute question d'antériorité ou de postériorité est mise à part.

Ne faisant pas d'histoire, je ne fais pas de la dérivation proprement dite. Je fais simplement des rapprochements ; c'est pour cela que je dis que telle forme se rattache, ou est apparentée à telle autre. Ces rapprochements sont de deux sortes, selon que la parenté est plus ou moins rapprochée. Telle forme annamite est la correspondante exacte de telle forme sino-annamite ; c'est un même mot habillé de deux façons différentes. D'autres fois une forme annamite est apparentée à une forme sino-annamite en tant que faisant partie seulement d'un même groupe, d'une même famille de mots groupés autour d'une idée commune et réunis par des lois phonétiques certaines.

(1) La question de l'aspiration initiale qu'ont quelques formes sera traitée plus loin.

(2) Les listes suivantes sont basées sur l'*Index* de PHAN-ĐỨC-HÓA, qui n'est pas complet.

	Sino-annamite	Cantonais	Chinois du Nord
挽, « traîner »	vãn	wán	wan
輓, « traîner »	vãn	wán	wan
往, « aller »	vãng	wong	wang
衛, « garder »	vệ	wai	wei
口, « enceinte »	vị	wai	wei
韋, « cuir »	vi	wai	wei
幃, « sachet »	vi	wai	wei
違, « quitter »	vi	wai	wei
闈, « porte »	vi	wai	wei
圍, « entourer »	vi	wai	wei
爲, « faire »	vi	wai	wei
潙, « nom d'une rivière »	vi	kwai	kouei
胃, « estomac »	vị	wai	wei
情, « inquiet »	vi	wai	wei
潿, « rivière »	vị	wai	wei
喟, « soupirer »	vị	wai	wei
蝟, « hérisson »	vị	wai	wei
謂, « dire »	vị	wai	wei
位, « personne »	vị	wai	wei
彙, « hérisson »	vị	wai (1)	wei
偉, « extraordinaire »	vĩ	wai	wei
瑋, « pierre précieuse »	vĩ	wai	wei
煒, « briller »	vĩ	wai	wei, houei
緯, « tisser »	vĩ	wai	wei
韡, « vigoureux »	vĩ	wai	wei
葦, « roseau »	vĩ	wai	wei
桅, « mât »	vĩ, quỉ, nguy	wai, kwai	wei
王, « prince »	vương	wong	wang
旺, « brillant »	vượng	wong	wang
迋, « aller à »	vượng	kwong	wang

La correspondance est parfaite entre les éléments constitutifs du mot, labiale initiale et élément voyellaire.

挽, « traîner », s. a. $v\tilde{a}n = v + an$; c. $w\acute{a}n = w + \acute{a}n$; ch. n. $wan = w + an$.

Si, dans les mots où le son voyellaire est final (non nasalisé), le renforcement de la semi-voyelle labiale, élément initial, menace de rompre l'équilibr. du mot, l'élément voyellaire, qui est une diphtongue dans les dialectes chinois où la semi-voyelle labiale est conservée, se contracte dans le sino-annamite, et l'on a :

口, « enceinte », s. a. $v\d{i} = v + i$; c. $wai = w + ai$; ch. n. $wei = w + ei$.

4. — Nous trouvons en second lieu une série de mots dont la forme cantonaise renferme la consonne labiale *m* correspondant à la semi-voyelle labiale dans

(1) Eitel donne aussi la forme *lui*. A rapprocher le *con cu lui* (annamite vulgaire), nom d'un petit animal de la famille des Arctonyx, ou Blaireaux.

le chinois du Nord, à la consonne *v* dans le sino-annamite. Je considère cette forme *m* comme un renforcement en *v*. Il produit les mêmes effets sur le son voyellaire non nasalisé :

未, « pas encore », s. a. *vị* = *v* + *i* ; c. *mi* = *m* + *i* ; ch. n. *wei* = *w* + *ei*.

Mais je ne saurais dire laquelle de ces deux formes représente un renforcement plus accentué. On peut, provisoirement, établir l'équation :

$$w : \begin{cases} v \\ m \end{cases}$$

Les mots qui nous la donnent sont :

	Sino-annamite	Cantonais	Chinois du Nord
萬, « dix mille »	vạn	mân	wan
娩, « doux »	vãn, vấn	man, min	wan, mien
晚, « tard »	vãn	mân	wan
文, « ligne »	văn	man	wen
蚊, « moustique »	văn, mân	man	wen
紋, « broderie »	văn	man	wen
魰, « poisson »	văn	man	wan
聞, « entendre »	văn	man	wen
紊, « en désordre »	văn	man (¹)	wen
汶, « rivière, sale »	vấn	man	wen, men
問, « interroger »	vấn	man	wen
吻, « bords des lèvres »	vẫn	man	wen
脗, « convenir »	vẫn	man	wen
刎, « couper »	vẫn	man	wen
抆, « essuyer »	vẫn	man	wen
溦, « pluie fine »	vi	mi	wei
微, « obscur »	vi	mi	wei
薇, « plante »	vi	mi	wei
未, « pas encore »	vị	mi	wei
味, « saveur »	vị	mi	wei
尾, « queue »	vĩ	mi	wei
娓, « doux »	vĩ	mi	wei
亹, « diligent »	vĩ	mi	wei
亡, « perdre »	vong	mong	wang
忘, « oublier »	vong	mong	wang
望, « regarder »	vọng	mong	wang
妄, « désordonné »	vọng	mong	wang
輞, « jante »	vọng	mong	wang
魍, « génie »	vọng	mong	wang
网, « filet »	võng	mong	wang
罔, « filet »	võng	mong	wang
惘, « déconcerté »	võng	mong	wang
網, « filet »	võng	mong	wang

(¹) Eitel donne la forme *man* comme forme correcte ; forme corrompue, *lun*. Comparez l'annamite *lộn lạo*, « confusément » ; *lẫn lộn*, « confondre ».

On a vu dans cette liste quelques mots dont la forme dans le dialecte du Nord admettait le renforcement en *m* concurremment avec la forme en *v*. Je puis, je crois, considérer toujours *m* comme un renforcement de la semi-voyelle labiale dans les rares mots tels que : 鵡, « perroquet », s. a. *vo, võ, vũ*, c. *mò*, ch. n. *wou, mou* ; 杗, « grosse ; poutre », s. a. *vong*, c. (?), ch. n. *mang. wang* ; et même, mais avec doute, 忙, « s'empresser », s. a. *mang*, c. *mong*, ch. n. *mang*.

Comme on le voit, l'équation *w : m* se rencontre très souvent en cantonais (et on va en trouver d'autres exemples ci-dessous), mais fort peu dans le dialecte du Nord. Il en est de même dans le sino-annamite. Le recensement que j'ai fait m'a donné seulement :

曼, « vaste », s. a. *man*, c. *man*, ch. n. *wan*.
蔓, « plantes grimpantes », s. a. *man*, c. *man*, ch. n. *wan, man*.

5. — Enfin nous trouvons une troisième catégorie de mots où la semi-voyelle labiale rendue dans tel ou tel dialecte par sa forme normale *w*, ou par ses formes renforcées *v, m*, semble avoir disparu dans un autre dialecte, parfois dans deux. Les cas se ramènent à deux types : vocalisation de la semi-voyelle, et chûte de la semi-voyelle.

Premier type : 武, « robuste », s. a. *vũ, võ*, c. *mò*, ch. n. *wou*.

La forme du chinois du Nord *wou*, où le *w* initial est à peu près inaudible et que beaucoup d'auteurs transcrivent *ou*, représente une forme **wu*, **wò*, qui a amené, par renforcement de la semi-voyelle, les formes *vu, vo, mò*.

Deuxième type : 員, « particule », s. a. *viên*, c. *ũn*, ch. n. *yuan*.

La forme sino-annamite *viên* est analogue à une forme **uyên* (cf. § 26, forme *uyên* ; § 299, forme *duyên*), ou **uân*, qui a amené la forme cantonaise *ũn* (correspondant à des formes sino-annamites **ân*, **ưn*), sans doute par chûte totale de la semi-voyelle labiale. Pour la forme du Nord *yuan*, il y a influence de la semi-voyelle labiale, mais d'une manière encore obscure.

Nous verrons dans la quatrième partie le phénomène de la vocalisation et de la chûte de la semi-voyelle en ce qui regarde le sino-annamite et l'annamite.

Pour les dialectes chinois, les formes à semi-voyelle labiale vocalisée ou latente sont les suivantes :

	Sino-annamite	Cantonais	Chinois du Nord
云, « dire »	vân	wan	yun
耘, « arracher »	vân	wan	yun
紜, « embrouillé »	vân	wan	yun
芸, « plante »	vân	wan	yun
雲, « nuages »	vân	wan	yun
鄖, « à présent »	vân	wan	yun
筠, « écorce de bambou »	vân	wan, kwan	yun
勻, « égal »	vân	wan	yun
䡝, « transporter »	vân	wan	yun
運, « transporter »	vận	wan	yun
暈, « halo, éclat »	vận	wan	yun

	Sino-annamite	Cantonais	Chinois du Nord
鄆, « à présent »	vận	wan	yun
韵, « rime »	vận	wan	yun
殞, « mourir »	vẫn	wan	yun
隕, « tomber »	vẫn	wan	yun
勿, « ne pas »	vật	mat	wou
沕, « subtil »	vật	mat	wou
物, « chose »	vật	mat	wou
炎, « flamme »	viêm	im	yen
榮, « beauté »	vinh	wing	yong
蠑, « lézard »	vinh	ying	yong
嶸, « haut »	vinh	ying	yong
瑩, « pierre »	vinh	wing	yong
泳, « marcher dans l'eau »	vịnh	wing	yong
咏, « chant »	vịnh	wing	yong
永, « perpétuel »	vĩnh	wing	yong
淢, « couler »	vực	kwik	yu
域, « territoire »	vực	wik	yu
蜮, « tortue »	vực, quách	wik, wak	yu, ho
罭, « filet »	vực	wik	yu
棫, « arbuste »	vực	wik	yu
武, « robuste »	võ, vũ	mò	wou
珷, « pierre précieuse »	võ, vũ	mò	wou
鵡, « perroquet »	võ, vũ	mò	mou
禹, « nom propre »	võ, vũ	ü	yu
瑀, « pierre précieuse »	võ	ü	yu
踽, « voyager seul »	võ	kü	k'iu
舞, « jeux »	võ, vũ	mò	wou
宇, « toiture »	võ, vũ	ü	yu
羽, « plumes »	võ, vũ	ü	yu
侮, « mépriser »	võ, vũ	mò	wou
憮, « aimer »	võ	mò	wou
雨, « pluie »	võ, vũ	ü	yu
廡, « galeries »	vu	mò	wou
于, « dire »	vu	ü	yu
圩, « berge »	vu	ü	yu
杅, « baignoire »	vu	ü	yu
芋, « arum »	vu	ü, ü	yu
迂, « éloigné »	vu	hü	yu
巫, « magicien »	vu	mò	wou
盂, « tasse »	vu	ü	yu
蕪, « herbe »	vu	mò	wou
雩, « sacrifice »	vu	ü	yu
務, « s'appliquer à »	vụ	mò	wou
騖, « courir vite »	vụ	mò	wou
霧, « brouillard »	vụ	mò	wou, meou
无, « non »	vô	mò	wou
無, « ne pas »	vô	mò	wou
膴, « viande »	vô	mò	hou, wou
毋, « ne pas »	vô	mò	wou
爰, « entraîner »	viên	ün	yuan

	SINO-ANNAMITE	CANTONAIS	CHINOIS DU NORD
蝯 (1), « singe »	viên	ün	yuan
曰, « dire »	viết	üt	yue
戉 (2), « hache »	việt	üt	yue
尤 (3), « extraordinaire »	vưu	yau	yeou
郵, « cabane »	vưu	yau	yeou

6. — Le dialecte cantonais nous présente dans cette série un certain nombre de formes commençant par *f*. Cette question de l'*f* cantonais sortirait de notre étude. Elle doit être résolue en tenant compte de l'influence des labiales initiales, dont nous dirons quelques mots dans la quatrième partie, en tenant compte aussi de la loi de la chûte des gutturales initiales, c'est-à-dire, en l'espèce, le plus souvent de *h* initial.

Sans trancher la question, on peut dire que *f* cantonais, ou bien correspond uniquement à la semi-voyelle labiale qui est devenue initiale après la chûte d'une aspiration ou d'une gutturale aspirée initiale, et qui s'est renforcée en *f* (tout comme nous verrons plus loin cette semi-voyelle labiale se renforcer, dans les formes annamites, en *v*, après la chûte d'une aspiration ou d'une gutturale); ou bien correspond à cette semi-voyelle labiale influencée par l'aspiration, en ce sens que *f* cantonais représenterait à la fois et la semi-voyelle et l'aspiration.

D'après la première explication on aurait l'équivalence suivante :

花, « fleur » ; s. a. $hoa = h + w + a$
c. $fa = f + a$

D'après la seconde théorie, on aurait :

花, « fleur » ; s. a. $hoa = \underbrace{h + w}_{} + a$
c. $fa = f + a$

D'après cette seconde théorie, la forme *hoa* (*hwa*) serait pour *wha*, mais l'aspiration, au lieu d'être placée après la labiale, comme par exemple dans 妃, « époux », s. a. *phi*, c. *fi*, ch. n. *fei*, aurait été placée avant la semi-voyelle labiale, à cause du peu de consistance de celle-ci.

Cette question demande à être traitée d'après une base plus large. En tout cas, je ne crois pas qu'on puisse dire que *f* cantonais représente uniquement l'aspiration de certaines formes sino-annamites correspondantes. Les cas que l'on peut citer doivent tous s'expliquer par l'influence d'un élément labial exprimé ou latent.

Le dictionnaire d'Eitel n'admet la rencontre de l'aspiration initiale avec la semi-voyelle labiale en cantonais que pour le mot [illegible] *hwoi*, « exclamation employée pour appeler une personne sans dire son nom », et qui doit répondre

---

(1) Un grand nombre de mots rendus par les phonétiques 爰, 袁, 肙, 完, prennent les formes de ce caractère ou du précédent. Je crois inutile de les énumérer.

(2) Un certain nombre de mots rendus par cette phonétique prennent les formes indiquées ici.

(3) Mêmes formes pour un certain nombre de mots à même phonétique.

aux exclamations annamites *bớ*, *ở*, *ơi*, pour appeler, les deux premières se plaçant avant le substantif, la troisième après ; ou *ôi*, *hôi*, exclamation de douleur, se plaçant après le substantif.

Laissant donc de côté cette question, nous pouvons conclure, en ce qui regarde le sino-annamite, que *v*, très souvent, et *m*, rarement, correspondent à la semi-voyelle labiale des formes d'autres dialectes. *V* et *m* sont donc des renforcements de la semi-voyelle labiale, d'après la marche suivante :

$$w : \begin{cases} v \\ m \end{cases}$$

Cette gradation est ascendante logiquement. Historiquement parlant, faudrait-il laisser l'équation telle quelle, ou la renverser? C'est une question que je ne puis traiter.

7. — En annamite nous trouvons le même phénomène de renforcement de la semi-voyelle labiale. Et d'abord le renforcement en *v*.

Nous avons quelques mots où le rapprochement d'une forme à *v* initial avec une forme à semi-voyelle labiale initiale n'offre aucune difficulté :

Va va de *kêu va va*, « vagir », se rattache à *oà* de *khóc oà oà*, « vagir », à *oe* de *khóc oe oe*, « vagir », à *oè* de *la oè*, « vagir » : 哇, « vagir », s. a. *oa*, c. *wà*, ch. n. *wa* ; 呱, « vagir », s. a. *cô*, *oa*, c. *kü*, *wá*, ch. n. *kou*, *wa*. [Pour la forme *cô*, pour *qua*, voir la 4e partie, § 433].

Vây 圍, « entourer » ; *vày* 圍, « autour, ensemble, réunir » ; *vi* 圍, « entourer » ; se rattachent à 圍 « entourer », s. a. *vi*, c. *wei*, ch. n. *wei*. (Voir la famille, § 111).

Viền 褖, « bordure d'un habit », est une forme annamite de 緣, « bordure d'un vêtement », s. a. *duyên*, c. *ün*, ch. n. *yuan* (1).

Vẹn 援, « entier », se rattache à 圓, « rond, entier », s. a. *viên*, c. *ün*, *wàn*, ch. n. *yuon*.

Vén 援, « relever son habit, ses culottes », se rattache à 援, « tirer de bas en haut avec les mains », s. a. *viên*, c. *ün*, *un*, ch. n. *yuan*. [Ce mot a une forme *quên* 捲, « relever son habit ou ses culottes »].

Vét, 抇, « creuser, curer un puits », se rattache à 穵, « creuser, curer », s. a. *ắt* (pour **wắt*), c. *wat*, ch. n. *wa*. (Voir aussi plus bas, même §, *vét : quyết*).

Vải 絠, « cotonnade » ; se rattache peut-être à 緯, « tisser, trame », s. a. *vĩ*, c. *wai*, ch. n. *wei*. (Voir aussi § 427, *vải : bố*).

Vấy 渭, « salir, sale » ; se rattache peut-être, avec correspondance des finales *y : n*, à 汶, 浼, « sale, salir », s. a. *vấn*, c. *man*, ch. n. *men*, *wen*. (Voir § 129[1], à la famille *quất*).

Vàn 萬, « dix mille », est une forme de 萬, même sens, s. a. *vạn*, c. *màn*, ch. n. *wan*.

---

(1) Dans la forme annamite, le *d* est tombé comme dans les formes chinoises. Pour la chûte des dentales initiales, voir § 279, 377.

Vằn 㸾, « tacheté, tigré »; *vện*, 䮝, « tacheté, tigré » ; se rattachent peut-être à 文, « trait, élégant, multicolore, bigarré », s. a. *văn*, c. *man*, ch. n. *wen*.

Vằn 運, « tourner », est une forme de 運, même sens, s. a. *vận*, c. *wan*, ch. n. *yun*. (Voir la famille § 97[d], forme *quyên*).

Dans ces mots, la correspondance entre la semi-voyelle labiale des formes chinoises et la consonne *v* des formes annamites est évidente.

8. — Dans une autre série nous trouvons des formes annamites commençant par *v* qui correspondent à d'autres formes annamites ou à des formes sino-annamites commençant par une gutturale suivie de la semi-voyelle labiale, d'après le modèle suivant:

Vá 㛮, « veuf », se rattache à 寡, « veuf, seul », s. a. *quả*, c. *kwá*, ch. n. *koua*; autre forme annamite : *goá* 寡, « veuf » ; autre forme : *bụa* dans *goá bụa*, « veuf » (¹).

La correspondance s'explique par la chûte de la gutturale initiale et par le renforcement en *v* de la semi-voyelle labiale devenue initiale, d'après le schéma suivant :

s. a. *quả* $= k + w + a$
an. *goá* $= g + w + a$
an. *vá* $= \quad v + a$

Sur ce modèle nous avons :

Vén 援, « balayer », et 涓, « nettoyer », s. a. *quyên*, c. *kũn*, ch. n. *kiuan*. (Voir la famille, § 129[d], forme *quất*).

Vén 援, « relever le pan de son habit », et *quén* 捲, même sens.

Vậy 抹, « agiter, remuer »; *vẫy* 淈, « agiter »; *vẫy* 䰎, « agiter »; et *quậy* 揆, « agiter, se remuer »; *quấy* 怪, « agiter »; *khuấy* 快, « agiter ». (Voir la famille, § 153[b], forme *quơ*, ou § 111[b], forme *quai*).

Vấy 渭 et *vá* de *vấy vá*, « inconvenant » (*bậy bạ*, même sens); et *quấy quá*, même sens.

Vái 嘄, « invoquer »; *vãi* 偎, « ancêtres »; semblent se rattacher à *quải* 嵔, « inviter les ancêtres au repas rituel »; 禬, « ancêtres reculés », s. a. *quị*, c. (?), ch. n. *kouei*; 餽, « offrandes à un esprit », s. a. *quị*, c. *kwai*, ch. n. *kouei*, *k'ouei*; 饋, « offrir des comestibles à un esprit », s. a. *quị*, c. *kwai*, ch. n. *kouei*, *k'ouei*.

Vấu 斛, « griffer », et *quấu* 搆, « griffer ». (Voir la famille § 116[b], forme *quao*).

Vấp, forme du Haut-Annam, pour *quắp* 觓, « recourbé. (Voir la famille § 91[b], forme *quất*).

Vết 扣, « creuser, curer un puits »; et 掘, « creuser la terre, creuser un puits », s. a. *quật*, *quyết*, c. *kwat*, ch. n. *kiue*. (Voir § 7, forme *vet* ; § 98, forme *quyêt*).

(¹) Pour cette dernière forme, cf. § 434.

Vét 相 de *vét óc*, « écarter la chevelure, la raser, derrière la tête »; *vét tóc*, « arranger ses cheveux »; *vén* 援 de *vén óc*, *vén tóc*, « arranger sa chevelure »; et 髻, « nettoyer, lier sa chevelure », s. a. *quát*, c. *k'üt*, ch. n. *kouo*, *koua*. [Remarquer la concordance des finales *n : t*].

Vơ 撝, « prendre, brandir »; *vớ* 擇, « prendre, saisir »; et *quơ* 抆, « brandir, emporter »; *quờ* 抆, « saisir, enlever ». (Voir la famille, § 153, forme *quơ*).

Vẹo 表, « tortueux, sinueux »; et *quẹo* 跌, « dévié, contourné ». (Voir la famille, § 116 b, forme *quao*).

Vếu 鐐, « tordu, sinueux »; et *quều* 僑, « avoir le pouce divergent ». (Voir la famille, ibid.).

Vỏ des expressions *vạy vỏ*, *vặn vỏ*, « tordu, contourné, courbe »; et *quọ* de *cây quẹo quẹo quọ quọ*, « bois gauchi, tordu ». (Voir la famille, ibid.).

Váng 縱 de *choáng váng*, « ébloui, avoir le vertige »; et *quáng* 眖, « ébloui ». (Cf. § 114, forme *quang*).

Vấn 問, « entourer, enrouler »; *vận* 運, « attacher en enroulant »; et *quấn* 綑, « enrouler, entourer de liens »; *cuốn* 捲, « enrouler »; 捲, « enrouler », s. a. *quyền*, *quởn*, c. *kün*, ch. n. *kiuen*. (Voir la famille, § 97, forme *quyên*).

Vần 運 de *nói vần*, « parler sans ordre, radoter »; et *quần* 郡, de *nói lần quần*, « parler d'une manière embarrassée ». (Voir la famille, ibid.).

Vấn, et *quấn* de l'expression *quấn vặn vặn*, « tordu à l'excès ». (Voir la famille, ibid.).

Vít, *vết* 痏, « abaisser, courber une branche »; et *quít* 掘, « courber un objet flexible ». (Voir la famille, § 91, forme *quát*).

Vách 壁, « mur de maison, muraille de ville »; apparenté à 壁, « mur de maison, retranchement », s. a. *bích*, c. *pik*, *pek*, ch. n. *pi*; mais se rattache aussi directement à 郭, « rempart extérieur d'une ville », s. a. *quách*, c. *kwok*, ch. n. *kouo*.

Dans toutes ces formes nous avons la correspondance de la consonne *v* avec la semi-voyelle labiale après chûte de la gutturale initiale (1).

9. — Dans une troisième série enfin, où les formes annamites correspondront plus souvent à des formes sino-annamites, nous aurons une forme annamite à consonne labiale *v* initiale correspondant à une forme sino-annamite à aspiration initiale suivie de la semi-voyelle labiale, d'après le modèle suivant :

Vạ 禍, « amende, malheur »; et 禍, « punition, châtiment », s. a. *họa*, c. *wò*, ch. n. *houo*.

Ici encore, comme je le ferai voir plus clairement plus loin, nous avons chûte de l'aspiration, considérée comme une gutturale, et renforcement de la semi-voyelle labiale devenue initiale en *v*.

(1) Voir des cas semblables pour le sino-annamite, par exemple § 87, forme *quăc*.

Sur ce modèle nous avons :

Vạc 鑊, « chaudron » ; et 鑊, « chaudron », s. a. *hoạch*, c. *wok*, ch. n. *houo*, hakka *voc*.

Vạch 畫, « tracer une ligne, rayer », qui a en Haut-Annam une forme *vẹc* ; et 畫, « rayer, tracer une ligne », s. a. *hoạch*, c. *wak*, ch. n. *houa*, hakka *vac* ; 劃, « poinçon, rayer », s. a. *hoạch*, c. *wak*, ch. n. *houa*. (Voir la famille, § 129 b, forme *quất* ; cf. § 18).

Vả 䏦, « oindre, badigeonner » ; *vá* 播, « tacheté, bariolé » ; et 畫, « peindre », s. a. *hoạ*, c. *wa*, ch. n. *houa*.

Vẽ 䏦, « peindre » ; *vẻ* 䏦, « de diverses couleurs » ; et 繪, 繢, « peindre, peinture de diverses couleurs, tissu peint de diverses couleurs », s. a. *hội* (= **hwai* ; cf. § 436 sqq.), c. *fúi*, *úi*, *kwai*, *wat*, ch. n. *houei* (1). Il existe néanmoins une parenté indubitable entre *hôi*, *ve*, d'une part, et *hoa*, *va*, de l'autre, ces dernières formes étant produites par la chûte d'un *y* final primitif (cf. § 435).

Vàng 鐄, « jaune, or » ; et 黃, « jaune », s. a. *hoàng*, *huỳnh*, c. *wong*, ch. n. *houang* (2)

Vằng 鎊, « faucille » (autre forme *phăng*, *phạng* 鎊, « grande faucille ou hallebarde pour trancher les herbes des marais, les talus des rizières ») ; et 鐄, « faucille », s. a. sans doute **hồng*, **hoẳng*, **hoanh*, c. (?), ch. n. *hong*.

Vênh vang 榮 榮, « avec arrogance » ; *vểnh*, *vinh* 榮, « avec ostentation » ; et *khoang* 寬 de *khoe khoang*, « se vanter », forme tonkinoise *khoảnh* 頃, « arrogant » (3).

Vành 榮, « cercle » ; *vinh*, *vênh* 榮, « tordu, courbé » ; et *quành* 孿, « tordu ». (Voir la famille, § 97 b, forme *quyền*).

Về 衛, « retourner » ; et 回, « retourner », s. a. *hồi*, c. *úi*, ch. n. *houei* ; 歸, « retourner », s. a. *qui*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* (4).

---

(1) Voir plus loin *khoái*, qui a donné *vai* et *vẽ*, même §, et l'explication § 11 ; *ve* est une forme à finale *y* incluse pour **vai*.

(2) Le sens de « or » est dérivé, de même que dans *bạc*, « argent », ce sens est dérivé de *bạc* 薄, « blanc », forme annamite de 白, « blanc », s. a. *bach*, c. *pák*, ch. n. *pei*.

(3) Remarquer la forme double *khảnh khoái*, même sens ; *khoái* est une forme à finale *y* correspondant à *khoảnh*, à finale *n* ; *khoe*, de *khoe khoang*, est une autre forme à finale *y* incluse ; des formes correspondantes à finale *t* sont *khoét*, *hoét*, de *nói khoét*, *nói hoét*, « faire le hâbleur, mentir par vantardise », *phét* 嚩 de *nói phét*, « mentir par vantardise », où *ph* est encore un renforcement de la semi-voyelle labiale. Pour la justification de ces rapprochements, voir § 91 1, la loi de correspondance des finales *y : n : t*, et voir la famille § 206, forme *nguen*.

(4) *Về* est une forme à finale *y* incluse, pour **vay*, **vây* : cf. § 131, forme *que* ; § 138, forme *qué* ; § 92, forme *qué* ; § 83, forme *quai*. Nous en avons une preuve frappante dans ce fait que les langues dites *mường* font reparaître cet *y* inclus, mais sous la forme d'un *n* ou d'un *l* final, par la loi de correspondance des finales *y : n : t*, et *l* pour le mường : mường de Quảng-bình, *viền*, « retourner » ; mường du Sơn-tây, *wễl*, « retourner ». Cf. *B.E.F.E.-O.*,

Và 吧, « et, avec »; *vă* 麁, « et, mais »; *mà* 麻, « et, mais »; et 和, « union, avec », s. a. *hoà*, c. *wo*, ch. n. *houo*. [Comparer *và ăn và nói*, *hoà ăn hoà nói*, « parler et manger en même temps [1].]

Vũng 漨, « baie, estuaire, gouffre, mare », et 潢, « étang », s. a. *huinh*, *hoàng*, c. *wong*, ch. n. *houang*. (Voir la famille, § 97 [b], forme *quyên*).

Vôi 磑, « chaux »; autre forme en Haut-Annam, *vuôi*; et 灰, « cendre, chaux », s. a. *hôi*, *khôi*, c. *fùi*, ch. n. *houei* [2].

Vui 盃, « se réjouir », et 快, « se réjouir », s. a. *khoái*, c. *fai*, ch. n. *k'ouai*. A cette forme *khoái* se rattache aussi la forme *vẻ* de *vui vẻ*, « se réjouir ». (Voir l'explication, § 11).

Vuông 㼿, « carré, boisseau »; et 匡, « boite carrée, boisseau », s. a. *khuông*, c. *hong*, ch. n. *k'ouang*. (Voir la famille, § 182, forme *khuông*).

Với 貝, « avec, ensemble, et »; formes dialectales *vuối*, *vấy*, *vế*, *mới*, *mấy*; et 會, « se réunir, ensembe, avec », s. a. *hội*, c. *ùi*, ch. n. *houei*. (Voir § 13, forme *mấy*; § 111, forme *quai*, la famille entière).

10. — Dans tous ces cas, et dans d'autres que l'on verra dans le cours de cette étude, la semi-voyelle des formes sino-annamites est précédée de l'aspiration tantôt simple, tantôt accompagnée de la gutturale forte. Les formes annamites ont un *v* initial. On a vu que la gutturale initiale tombait dans les cas de la série précédente. La question se pose de savoir si le *v* annamite est dans ces formes — je ne dirai pas le représentant exact de l'aspiration — mais le produit de la semi-voyelle labiale influencée par l'aspiration, comme nous avons vu qu'on peut l'admettre pour l'*f* cantonais (§ 6).

V (1905), p. 335, 359. De même dans les formes du Haut-Annam *chỉn* pour *chỉ*, « fil », *rẹn* pour *rễ*, « racine », *mên* pour *mê*, « lattes », etc., l'*n* final est l'indice d'un *y* final inclus dans les formes *chỉ*, *rê*, *me*.

Dans tout le cours de cette étude je considérerai les formes sino-annamites et annamites à finales *e*, *ê*, *i*, comme des formes à finale *y* incluse, c'est-à-dire comme des formes où la finale *y*, voyelle non accentuée, s'est contractée avec la voyelle accentuée du mot, de sorte que *e*, *ê*, *i*, seraient pour des formes *ay*, *ăy*, *ây*. Pour les formes à finale *i*, le fait semble certain. Mais pour les formes à finales *e*, *ê*, il y a doute. Il se pourrait en effet qu'il eût existé jadis dans les dialectes chinois et annamites, qu'il existât encore actuellement, des formes en *ey*, *êy*, avec *e* et *ê* brefs suivis de la finale *y*. Dans ce cas les formes à finales *e*, *ê* seraient simplement, comme certaines formes à finale *a* que nous verrons plus loin, le résultat de la chûte de la finale *y*. La question du son voyellaire dans les familles de mots sino-annamites et annamites est fort complexe. J'ai essayé d'en dire quelques mots, mais il reste beaucoup de points obscurs. Je signale ici ce doute.

(1) Pour l'identité de sens primitif entre *và* et *mà*, comparer : *hắn (nó) là thợ mộc làm việc cho quan phủ mà chết khi đêm*, « c'est le charpentier qui travaillait pour le préfet, *et qui est mort* cette nuit ». *Và* s'est spécialisé avec le sens de conjonction copulative; *mà*, au sens de la conjonction copulative a ajouté, par des gradations insensibles qu'il est inutile de rapporter ici, le sens de la conjonction adversative et de la conjonction finale, « mais, afin de ».

(2) Comparez 石灰, s. a. *thạch hôi*, « chaux de pierre », mot à mot « cendre de pierre »; an. *vôi đá*, même sens. La forme annamite s'est spécialisée avec le sens de « chaux ». Voir § 13, forme *mun*.

Certaines formes pourraient nous faire admettre à première vue que le *v* annamite est parfois l'équivalent pur et simple de l'aspiration. Nous avons par exemple *vài* 𠄩, « deux, quelques », *và*, 吧, « quelques », et *hai* 𠄩, « deux » ; *vời* 𣷭, « la haute mer », et *khơi* 溪, « la haute mer, au large ». Mais ces formes doivent être reliées entre elles, l'analogie de tous les autres cas le prouve, par des formes intermédiaires à semi-voyelle labiale :

hai : **hwai* : *vai*
khơi : **khwơi* : *vơi*

De même, la théorie qui ferait du *v* annamite le correspondant à la fois de l'aspiration et de la semi-voyelle labiale doit être rejetée. Il faut expliquer le cas d'une autre façon plus simple, plus conforme à tous les faits.

Prenons les formes de 華 comme exemple typique :

ch. n. *houa* = *h* + *w* + *a*
s. a. *hoa* = *h* + *w* + *a*
c. *wa* = *w* + *a*
an. *va* = *v* + *a*

L'aspiration initiale est tombée dans la forme cantonaise : c'est un fait certain. Si elle était restée dans un des éléments du mot, nous devrions tout au moins avoir *fa*. La forme annamite est à expliquer comme la forme cantonaise, c'est-à-dire que l'aspiration initiale est tombée, tout comme la gutturale dans les cas énumérés plus haut, et la semi-voyelle labiale, devenue initiale, s'est renforcée en *v*, phénomène que nous avons déjà vu si souvent en sino-annamite et en annamite.

Ici aussi, par conséquent, comme dans les séries de mots annamites que nous avons vues précédemment, comme dans les séries sino-annamites citées plus haut, le *v* annamite est purement et simplement le renforcement de la semi-voyelle labiale.

11. — Les formes *vui*, *vôi*, *vuôi*, *vuông* demandent à être expliquées.

Nous avons expliqué le *v* initial des formes annamites comme étant un renforcement de la semi-voyelle labiale devenue initiale après la chûte de la gutturale ou de l'aspiration initiale. La forme sino-annamite *khoái* devrait donc donner en annamite une forme **vái*. Nous ne l'avons pas telle quelle. Mais nous avons le mot *vẻ* de l'expression *vui vẻ*, « joyeux, se réjouir ». *Vẻ*, où le ton correspond exactement au ton montant de la forme sino-annamite *khoái*, est une forme à finale *y* incluse, tout comme *vẻ*, vu plus haut, § 9 ; elle est pour **vảy* (cf. § 131, forme *que* ; § 83, forme *quai* ; § 92 et 138, forme *quê*). Elle correspond exactement à *khoái*, de même que nous avons vu plus haut *hoa* : *va* ; *hồi*, *qui* : *về*, etc. C'est une forme régulière, *à renforcement simple*.

Pour *vui* nous avons une marche un peu différente. On verra dans la quatrième partie, § 436 sqq., que les mots annamites en *ui*, avec *u* voyelle pleine et accentuée et *i* voyelle atténuée non accentuée, correspondent souvent à des mots sino annamites en *uy*, soit *wi*, avec *y (i)* voyelle pleine et accentuée,

précédée de la semi-voyelle labiale *à l'état atténué*. Ces formes sino-annamites en *uy*, soit *wi*, permutent souvent avec des formes en *oai*, soit *wai*, à semi-voyelle labiale sonore ; de sorte que *y (i)* de *uy (wi)* doit être considéré comme produit par la contraction de la diphtongue des formes en *oai (wai)*. Nous verrons aussi que *u* des formes annamites *ui* (ainsi que *ô* de certaines formes sino-annamites et annamites analogues) doit être considéré non comme le représentant pur et simple de la semi-voyelle labiale des formes sino-annamites en *uy (wi)*, mais comme le produit de la contraction de la semi-voyelle labiale et de la voyelle accentuée *a* des formes sino-annamites *oai (wai)*. Par conséquent, la forme annamite *vui* nous amène une forme sino-annamite **vuy*, soit **vwi*, et une autre, également hypothétique, **voai*, soit **vwai*.

Considérant la gutturale initiale de la forme *khoai* comme un élément mobile qui peut tomber, et la voyelle pleine à timbre clair *a* comme un élément également mobile qui peut passer d'un élément à l'autre du mot, nous avons la série de formes suivantes :

s. a. *khoai* = *kh* + *w* + *ay*
**voai* = *vw* + *ay*
**vuy* = *vw* + [*a*]*y*
an. *vui* = *vu*[*a*] + *y*

Nous avons la semi-voyelle simple de la forme *khoai* qui semble correspondre dans la forme annamite à deux éléments : une consonne labiale, produite par renforcement, et une voyelle labiale, produite par la contraction de la semi-voyelle avec la voyelle accentuée du mot, suivant la loi de vocalisation de la semi-voyelle, que nous exposerons dans la quatrième partie.

Mais nous devons aller plus loin et nous demander comment la semi-voyelle labiale simple de *khoai* peut donner ainsi en annamite deux produits, une consonne et une voyelle labiale : ou bien cette semi-voyelle labiale, devenue initiale par la chûte de la gutturale, se renforce en consonne, et nous avons *vè*, comme nous l'avons vu, forme régulière ; ou bien cette semi-voyelle labiale se vocalise, et alors nous devrions avoir **ôi*, **ui*, comme on le verra dans la quatrième partie. Si nous avons ici les deux phénomènes à la fois, les deux lois également en vigueur, c'est qu'il faut admettre un phénomène spécial, le phénomène du *renforcement à double effet*.

La gutturale de *khoai* tombe, et il nous reste **oai*, ou **uy* (*wai*, *wi*). Cette forme sino-annamite se renforce ordinairement en l'annamite *ui* (cf. § 436,439). Il nous faut admettre ici une forme **wui*, où s'est développée une semi-voyelle labiale adventice, forme qui, par le renforcement de la semi-voyelle initiale, donne régulièrement *vui*. Nous avons vu déjà (§ 5 sqq.) que la forme chinoise du Nord de certains caractères, *wou* (prononcé *ou*), était réunie aux formes sino-annamites correspondantes *vu*, *vô*, *vo*, par une forme intermédiaire **wu*, **wô*, **wo*, qu'Eitel signale pour quelques caractères. Ce mécanisme est très important, car nous retrouverons le phénomène bien souvent sous nos pas, soit quand

nous traiterons des formes annamites à labiale initiale (§ 13 ; § 38, 39, 40, etc.), soit dans la quatrième partie.

Ainsi donc, nous avons deux formes annamites correspondant directement à la forme sino-annamite :

khoai { *vui* / *ve*

Dans la seconde forme, *ve*, la consonne labiale correspond exactement à la semi-voyelle labiale de *khoai*. Dans le premier au contraire, *vui*, la semi-voyelle labiale de *khoai* se trouve noyée dans la voyelle labiale *u*. La consonne labiale de *vui* ne correspond donc nullement à la semi-voyelle labiale de *khoai*, ni par conséquent à la consonne labiale de *ve*. Le *v* de *vui* correspond à une semi-voyelle labiale adventice, qui s'est développée devant la voyelle labiale d'une forme hypothétique **ui*. Nous devons donc établir le schéma logique suivant :

Forme à semi-voyelle labiale simple : *khoai* (= *khwai*)	Renforcement double : **ui* : **wui* : *vui*
	Renforcement simple : *ve*

Autrement dit :

khoai	= *kh* +		*w* +	*a* +	*y*
ve	=		*v* +	*e* / *a*	*y*
vui	=		**u* +		*y*
		**w* +	*u* +		*y*
		v +	*u* +		*y*

Il n'en reste pas moins vrai que la semi-voyelle simple de *khoai* paraît correspondre à un double élément dans *vui* : à une voyelle labiale et à une consonne labiale. C'est à cause de cette correspondance apparente que j'appellerai les formes analogues à *vui* des *formes à renforcement à double effet.*

Bien entendu, les explications que j'ai données ici ne préjugent rien sur l'antériorité de telle ou telle forme. Je ne fais que signaler et expliquer les correspondances de formes.

La forme *vôi*, correspondant au sino-annamite *hôi*, *khôi*, s'explique de la même façon. On verra dans la quatrième partie (§ 436 sqq.), que les formes sino-annamites en *ôi*, et quelques formes annamites du même type, correspondent toujours à des formes sino-annamites ou chinoises renfermant la semi-voyelle labiale. Pour *vôi*, « chaux », nous avons donc les équations suivantes :

an. :	*vôi*	=		*vô* (*a*, *e*)	+	*y*
s. a :	*hôi*	= *h* +		*ô* (*a*, *e*)	+	*y*
ch. n. :	*houei*	= *h* +	*w*		+	*ey*

Dans la forme annamite *vôi*, nous avons à la fois, sous l'effet des deux lois, une consonne labiale et une voyelle labiale correspondant, au moins en apparence, à la semi-voyelle d'une des formes dialectales chinoises.

La forme dialectale du Haut-Annam *vuói* (=*vwôi*, avec semi-voyelle labiale sourde à l'état renforcé) présente une nouvelle particularité. C'est un renforcement *à triple effet*, car la semi-voyelle de la forme chinoise correspond à la fois à une consonne labiale, à une voyelle labiale et à la semi-voyelle labiale sourde qui s'est développée d'une manière adventice entre les deux (cf. § 443, 444).

La forme *vuông* s'explique comme la forme *vuôi*. La forme chinoise du Nord de 匡, *k'ouang*, s.-a. *khuông* (¹), aurait dû donner en annamite **vông*, comme *houei* a donné *vôi*, comme *khoái* a donné *vui*. Mais il y a eu en plus développement d'une nouvelle semi-voyelle entre la consonne et la voyelle labiale (²).

Cette explication vaut, ou du moins peut valoir, il est permis de l'inférer des cas vus ici et des cas que nous verrons plus loin (formes *mui*, *muu*, etc., § 13), pour les tous cas où une consonne labiale est suivie d'une voyelle labiale (*u*, *ô*, *o*) soit immédiatement, soit, pour *ô*, en en étant séparée par la semi-voyelle labiale (*bu*, *bô*, *buô*, *bo* ; *mu*, *mô*, *muô*, *mo* ; *vu*, *vô*, *vuô*, *vo* ; *phu*, *phô*, *phuô*, *pho*), et même probablement pour des formes annamites en *vươ*, *mươ*, *bươ*, *phươ* (³).

12. — Ainsi donc, dans tous les mots annamites cités jusqu'ici, le *v* initial doit être considéré comme un renforcement de la semi-voyelle labiale. Peut-on conclure que toute forme annamite commençant par *v* correspond à une forme chinoise ou autre renfermant la semi-voyelle labiale, c'est-à-dire que *v* annamite est toujours le renforcement de la semi-voyelle? Il serait téméraire de l'affirmer. Il faut signaler cependant une série de mots annamites où le *v* pourrait être le renforcement de la semi-voyelle labiale. Ce sont les mots qui ont été rendus en écriture démotique (*chữ-nôm*) par une phonétique dont les formes sino-annamites ou chinoises renferment la semi-voyelle labiale. Ainsi le mot *vai* [illegible], « épaules », pourrait, à cause de la phonétique choisie (爲, s. a. *vị*, c. *wai*, ch. n. *wei*), renfermer un *v* qui serait un renforcement de la semi-voyelle labiale. Mais je ne me fais pas illusion sur la valeur de cette preuve: elle n'est ni

---

(¹) Je ne sais pas encore comment expliquer cette forme sino-annamite *khuông*. D'après la théorie que j'exposerai à la quatrième partie, § 446 sqq., la forme du Nord *K'ouang* aurait dû donner en sino-annamite ou bien **khoang*, ou bien **không*, et alors *u* de *khuông* serait la semi-voyelle développée d'une manière adventice. Mais il se peut aussi que dans *k'ouang* et *khuông*, *ô* de la forme sino-annamite correspond simplement à *a* de la forme chinoise, et la semi-voyelle de l'une à la semi-voyelle de l'autre. (Voir la difficulté, § 386).

(²) Dans ces explications j'ai tâché de laisser toujours de côté la question de priorité des diverses formes dans l'ordre chronologique. Bien qu'il soit délicat de faire l'histoire des formes, il me semble cependant que les formes annamites, si voisines des formes cantonaises, sont plus anciennes que les formes sino-annamites et que celles du dialecte chinois du Nord.

(³) Cf. § 378 sqq., formes en *ươ* ; comparer ce qui est dit à la 4ᵉ partie sur le cas des consonnes labiales initiales.

exclusive ni décisive. Il peut très bien se faire que des mots dont la phonétique n'offre aucune trace de semi-voyelle aient cependant un *v*, forme renforcée de la semi-voyelle labiale. De même il peut très bien se faire que la phonétique 爲 ait été choisie arbitrairement, à une époque où il y avait déjà en sino-annamite le son *vi*, correspondant à peu près au son *vai* que l'on voulait rendre (le sino-annamite n'a pas les formes *vai*, *vay*), et que ce choix n'indique aucune relation avec la semi-voyelle labiale que renferment les formes chinoises. Mais il peut se faire aussi que ce caractère qui renferme la semi-voyelle labiale dans certaines formes, ait été choisi comme phonétique précisément à une époque où le mot *vai* lui même avait une forme dialectale renfermant la semi-voyelle. Quelque faible que soit la valeur de cet indice, il ne faut pas le rejeter.

Les principales phonétiques renfermant la semi-voyelle labiale choisies pour rendre des mots annamites commençant par *v*, sont :

	Sino-annamite	Cantonais	Chinois du Nord
尾	vĩ	mi	wei
爲	vi	wai	wei
韋	vi	wai	wei
榮	vinh	wing	yong
往	vãng	wong	wang
或	hoạch	wak	houo
文	văn	man	wen
永	vĩnh	wing	yong
亡	vong	mong	wang
王	vương	wong	wang
員	viên	ün	yuan
勿	vật	mat	wou
無	vô	mò	wou
于	vu	ü	yu

Je crois inutile d'indiquer la liste des mots annamites renfermant ces phonétiques; les indications sommaires que je pourrais donner sur le sens ne permettraient pas de trouver les formes correspondantes dans les dialectes chinois.

13. — Nous avons vu, très souvent en cantonais, rarement en sino-annamite, un renforcement en *m* de la semi-voyelle labiale. Le même phénomène se présente en annamite, moins souvent qu'en cantonais, mais plus souvent qu'en sino-annamite Voici les principaux cas :

13 a. — *Mù* 霿, « obscur, brouillard, aveugle », est une forme annamite de 霧, « obscur, brouillard », s. a. *vụ*, c. *mò*, ch. n. *wou*, *meou*. Une autre forme produite par changement de timbre de la voyelle est *mờ* 䁅, « obscur, sombre ». Une forme apparentée est *u* 塢, « s'assombrir, sombre, triste », laquelle est voisine de 幽, « obscur, secret », s. a. *u*, c. *yau*, ch. n. *yeou* (1). Aux formes

(1) Les formes chinoises correspondent à une forme sino-annamite **ưu*, **âu*.

mù, *mờ*, correspondent, par palatalisation des initiales (voir la loi, § 91_g, forme *quát*), les formes *lu* 盧, « terne », *lờ* 矑, « sombre » (1). Nous rencontrerons § 38, forme *muối*, un autre groupe. Pour comprendre la correspondance des formes *mu* et *u*, il faut admettre que les formes *u* du sino-annamite ou de l'annamite et *ú* du cantonais supposent une forme avec semi-voyelle labiale **wu*, **wò*, qui survit encore faiblement en chinois du Nord et en cantonais. Cette forme **wu*, **wò*, s'est développée de diverses façons. Parfois elle a pris une gutturale initiale (2) ; parfois la semi-voyelle labiale initiale s'est incorporée avec le son voyellaire, dans les formes *u*, *ò*, *ú* ; parfois la semi-voyelle labiale s'est renforcée en *v* (3), en *m* pour le cantonais (4), et pour l'annamite dans les formes *mu*, etc. (5).

Mu 模, « carapace » ; apparenté à *mo* 樸, « spathe d'aréquier », sans doute à *mõ* 摸, « crécelle », et à *vỏ* 補, « coquille, carapace, écorce, fourreau ». Ces formes supposent une forme sino-annamite **vu*, **vô*, **u*, que je n'ai pu retrouver ; comparer cependant 匬, « fourreau d'épée », s. a. *vu* ?, c. (?), ch. n. *wou* (cf. § 116 d).

13b. — *Mùa* 𣎃, « saison, récolte », est une forme annamite avec renforcement en *m* de 務, « saison, affaire », s. a. *vụ*, c. *mò*, ch. n. *wou*. La finale non accentuée *a* de la forme annamite *mùa* est une voyelle paragogique qui apparaît souvent en annamite (6). D'après le même principe, *múa* 𢭲, « jeux, danser », est la forme annamite de 舞, « jeux, danse », s. a. *vũ*, c. *mò*, hakka *mou*, *vou*, ch. n. *wou*.

13c. — *Mui*. *Mùi* 未 (caractère cyclique) est une forme annamite de 未, même sens, s. a. *vị*, c. *mi*, ch. n. *wei*. *Mùi* 味, « odeur, saveur », est une forme annamite de 味, même sens, s. a. *vị*, c. *mi*, *mùi*, ch. n. *wei*. Cette forme *mui* s'explique, comme plus haut, § 11, les formes *vui*, *vôi*. C'est un renforcement à double effet. Les formes des divers dialectes permettent de comparer les formes à renforcement simple avec les formes à renforcement double. La forme simple (je ne veux pas dire originelle, antérieure) du dialecte chinois du Nord, *wei*, a donné, avec renforcement simple, les formes *mi*, *vi* ; et, avec renforcement double, *mùi* du cantonais et *mui* de l'annamite, où il y a vocalisation de la semi-voyelle et renforcement en consonne labiale. Cette forme annamite *mui* peut s'expliquer par l'intermédiaire de formes **mwei*, **mwi*. Mais il est plus conforme à la théorie que j'exposerai dans la quatrième partie de supposer

---

(1) Comparez *mù mịt* et *lu lịt*, « sombre, terne » ; *mờ mệt* et *lờ lệt*, « sombre, obscur ».

(2) Voir § 108, forme *qua*, des formes *qua*, *ngoa*, *ngò*, *choa*, correspondant à des formes *ô*, *ú-wou*.

(3) Voir les mots sino-annamites en *vô*, § 5.

(4) Cf. § 5.

(5) Voir un supplément d'explication, § 424.

(6) Cf. ma *Monographie de a, voyelle finale non accentuée*, in *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), n° 4.

que la forme simple *wei* s'est vocalisée en **ôi*, **ui*. Devant cette forme vocalisée s'est développée une semi-voyelle labiale adventice, **wôi*, **wui*, qui s'est renforcée en consonne labiale, *mui*.

On a donc la marche suivante :

Forme simple : *wei*	
Renforcement simple	Renforcement double
vi, *mi*	**ui*, **wui*, *mui*

Il est bon de faire remarquer, comme il sera expliqué dans la quatrième partie, que *u*, voyelle pleine dans *mui*, ne correspond pas uniquement à la semi-voyelle de *wei*, mais à la semi-voyelle contractée avec la voyelle de cette forme : en sino-annamite elle correspondrait à *oai* = **wai*, *uy* = **wi*. Par contre, *i* de *vi* correspond à la fois et à la voyelle de *wei* et à la finale *y* contractées. Une équivalence de *vi* en sino-annamite serait **vai*, en annamite **vãy*, **vây*.

13ᵈ. — *Mà* 痲, « et, mais, pour » ; autre forme de *vả* 吧, « et » ; autre forme, *vã* [illegible], « et, mais » ; la forme à semi-voyelle est 和, « accord, avec », s. a. *hoà*, c. *wo*, ch. n. *houo*. Remarquer la chûte de l'aspiration dans le cantonais ; même phénomène en annamite, mais en plus, suivant la règle ordinaire, la semi-voyelle labiale s'est renforcée en *m* ou en *v* (¹). On pourrait peut-être deviner une ancienne forme à gutturale initiale sans la semi-voyelle labiale dans l'expression *cả nói cả làm*, qui a le même sens que *và nói và làm*, « parler et agir en même temps » ; mais il me paraît difficile d'expliquer le sens de *cả* dans cette expression et dans les autres semblables par le sens ordinaire de *cả*, « grand » ou « tout » : « Il fait *tout*, et il parle et il agit ». En admettant *cả* comme autre forme de *hoà*, on aurait le schéma suivant :

Forme à gutturale et semi-voyelle labiale *hoa*, *houo*	
Forme à gutturale seule	Forme à semi voyelle seule
ca	pure : **wa*
	renforcée { *va* / *ma*

13ᵉ. — *Mây*. *Mấy*, *môi*, « avec, ensemble, et », sont des formes tonkinoises de *vói*, *vấy*, *vế*, *v'*, formes du Haut-Annam ou de la Cochinchine ; on a aussi une forme *vuối*. Toutes ces formes sont des formes annamites à renforcement simple ou multiple de 會, « se réunir, aller trouver, entrevue, assemblée,

(¹) Pour la justification du rapprochement au point de vue sémantique, pour *mà*, voir § 9, forme *và* ; la spécialisation de sens, *mà*, « mais, pour », *và*, « et », n'est pas nettement marquée ; *mà* est souvent employé avec le sens simplement copulatif, « et ».

ensemble, avec », s. a. *hôi*, c. *üi*, *k'ui*, *üt*, ch. n. *houei*. La forme cantonaise *üi* est un renforcement simple par vocalisation de la semi-voyelle labiale; pour les formes annamites il y a eu chûte de la gutturale initiale, comme pour cette forme cantonaise, mais, en plus, suivant un modèle fréquent, renforcement d'une semi-voyelle labiale adventice en consonne et développement d'une nouvelle semi-voyelle adventice. Ces formes diverses s'expliquent suivant le schéma suivant :

Forme à gutturale (ou aspiration) et semi-voyelle labiale
houei, *hoi*

Chûte de la gutturale

Renforcement simple	Renforcement multiple
vơi *mơi*	*üi* [cantonais]
vày *mày*	**wôi*
vê, *v'*	**vôi*
	vuôi, *vwôi*

Mây 蓬, « nuage » (la langue de la tribu dite *mường* du Quảng-bình a une forme *mân*, est une forme, avec correspondance des finales *y : n* (voir la loi, § 91[1], forme *quât*), de 雲, « nuage », s. a. *vân*, c. *wan*, ch. n. *yun*. (Voir la famille, § 78, forme *hun*).

13[f]. — *Mưa*. *Mựa* 馬, « ne pas », particule prohibitive, se rattache à 毋, « ne pas », particule prohibitive, s. a. *vô*, c. *mò*, ch. n. *wou*, et à 無, « non, ne pas », s. a. *vô*, c *mó*, ch. n. *wou*.

Mưa 霄, « pleuvoir », se rattache à 雨, « pluie », s. a. *vũ*, c *ũ*, ch. n. *yu*.

Mửa 嗎, « vomir », a une forme *mả* dans *mửa mả*, « vomir » ; les deux se rattachent à un groupe assez nombreux de formes apparentées : 歍, « vomir », s. a. *ô*, c. (?), ch. n. *wou* ; 哇, « vomir », s. a. *oa*, c. *wá*, ch. n. *wa* ; *oạ* 嚯, « avoir des nausées » ; *oẹ* 喊, « avoir des nausées » ; *hoẹ* de *ụa hoẹ*, « avoir des nausées » ; *ụa*, *ủa* 雲, « avoir des nausées » ; 歐, « vomir », s a. *âu*, c. *au*, ch. n. *ngeou* ; *ọo* 呦, « avoir des nausées » ; *ứa* 淤, « vomir » ; *ợ* 唹, « avoir des nausées ».

L'explication de ces formes est un peu compliquée, et il restera des points obscurs.

Tout d'abord commençons par la forme *ô* du dernier exemple. On verra, § 422 sqq., que cette forme *ô* est une forme vocalisée de la semi-voyelle, produite par la contraction de la semi-voyelle avec l'élément voyellaire du mot. Cette forme *ô* se développant doit nous donner une forme *wa*. C'est celle que nous trouvons justement dans les formes *oa*, *oạ*. Cette forme *wa* nous donne, par renforcement de la semi-voyelle, la forme *mả* de *mửa mả*.

Mais on a déjà vu, § 5 sqq., et l'on verra avec plus de détail, § 422 sqq., que les formes sino-annamites *ô*, *u* (correspondants chinois : *u*, *wou*) admettent, au moins théoriquement, une forme **wu*, **wô*, qui donne, par renforcement de la semi-voyelle labiale, les formes sino-annamites *vu*, *vô*, et cantonaises *mô* (de 毋, 無, 雨).

Cette forme *ô*, ou **u*, admet en annamite un *a* final adventice (cf. § 432, 433), et nous avons de ce chef les formes annamites *ụa*, *ừa*.

Enfin cette forme *ô* peut être considérée comme une contraction de la semi-voyelle avec une voyelle à timbre un peu différent et brève, *ă*, *ư*, soit **wă*, **wư* (cf. § 422, 424, 437, 446 sqq.). Cette forme hypothétique nous donne les formes chinoises *ü*, *yu* (sans doute par la chûte de la semi-voyelle, au moins pour *ü* ; le cas n'est pas clair) ; et les formes annamites *ợ* (chûte de la semi-voyelle), *ừa* (avec développement d'un *a* adventice non accentué), *mửa*, *mữa*, *mựa* (*a* final adventice et renforcement de la semi-voyelle labiale).

Restent les formes annamite *ạo*, sino-annamite *âu* (chinois *au*, *ngeou*). Je ne puis encore expliquer le développement de *u* final. Qu'il suffise de dire ici (cf. § 428) qu'en sino-annamite et en annamite *âu* et *u* permutent souvent, et que nous pouvons admettre par le fait une permutation de *âu* avec *ô*. Mais la difficulté n'est pas expliquée.

Nous pouvons donc établir le schéma suivant, où la forme *ô* n'a qu'une priorité logique et où les formes à astérisque sont hypothétiques :

	ô	
wa	**wô* (**wu*)	**wă*
oa	*ụa*	*ợ* [*âu* / *ạo*] ?
		ừa
mà	*vồ*, *vu*	*mửa*

L'étude de cette famille à sens de « vomir » ne serait pas complète si je n'expliquais le mécanisme des formes annamites *ọẹ*, *họẹ*, « avoir des nausées », que j'ai citées en tête de l'article. Ces formes sont des formes à finale *y* incluse analogues à la forme *vẽ* que nous avons vue § 9 (cf. § 83, 92, 93, 131, 138). Elles sont pour **way*, **wăy*, **wây*. Nous avons en sino-annamite une forme correspondante 噦, « éructation, vomir », s. a. *uế*, *uyệt*, c. *wai*, *füi*, *fai*, *üt*, ch. n. *yue*, *houei*. La forme *uế* est aussi une forme à finale *y* incluse pour **way*, **wăy*, **wây*. La forme cantonaise *füi*, ainsi que la forme chinoise du Nord *houei*, appellent une forme sino-annamite **hôi*, pour **hway*, **hwăy*, **hwây*. C'est justement à cette forme que correspond la forme annamite *họẹ*, de même que la forme *ọẹ* correspond à la forme *uế*. Une autre forme étroitement apparentée est l'annamite *ơi* 畏, « vomir », laquelle, on le verra à la quatrième partie, est une forme à semi-voyelle labiale vocalisée pour **way*, **wăy*, **wây* (cf. § 436 sqq.). Nous avons restitué une forme **wây*, correspondant aux formes s. a. *uế*, an. *ọẹ*, *ói*. Cette forme **wây* nous donne encore, par renforcement de la semi-voyelle et renforcement du son voyellaire accentué, l'annamite *mửi* 吋, *mọi* 㩢, « vomir, avoir des nausées ».

Il faut remarquer que les formes s. a. *oa*, an. *ọa*, *mả*, ne sont que ces formes à finale *y* que nous venons de voir, et qui ont laissé tomber la finale *y* ; ces formes ayant à leur tour donné par contraction la forme *ô*, laquelle a donné les formes annamites *ụa*, *ừa*, les formes *ô*, *ụa*, *ừơ* doivent donc être considérées

comme des formes ayant laissé tomber la finale *y*, dans laquelle la semi-voyelle s'est vocalisée, et où il y a eu développement d'un *a* final adventice.

La forme annamite *mửa* n'est-elle-même que la forme *mơi*, *mời* **wây*, qui a laissé tomber la finale *y*, et où s'est développé le même *a* final adventice que dans *ua*, *ủa*. (Pour la chûte de la finale *y*, voir les références, § 81, forme *qua*, etc.).

Enfin nous avons vu que le caractère 噦 a, en sino-annamite, une forme *uyết* (1). Nous avons les correspondantes annamites de cette forme sino-annamite à finale *t* dans *ực* de *ao ực*, « vomir », et dans *ấp* 唈 de *ấp ụa*, « vomir », les finales *c* (= *k*) et *p* étant le produit de la gutturalisation et de la labialisation de la finale *t* (cf. §. 91[1] et 91[1]). Nous verrons aussi, § 91[1], qu'à des formes à finale *y* et à finale *t*, sont apparentées des formes à finale *n*. Nous en avons un représentant dans l'annamite *ẩm* de *ẩm oẹ*, « vomir », *ẩm* correspondant à *ấp*, et étant un effet de la labialisation de la finale *n* (§ 91[1]). Dans ces formes *ực*, *ấp*, *ẩm*, la semi-voyelle labiale est tombée.

Reprenant donc le tableau précédent d'une manière plus complète et plus logique, nous avons, pour l'ensemble de la famille :

- Finale *y*
  - [*way*, *wăy*] cantonais *wai*
    - Vocalisation de la semi-voyelle : *oi*
    - Finale *y* incluse : **uế* (2), *oe*, *hoe*
    - Chûte de la finale *y* : ***oa*
      - Renforcement de la semi-voyelle : *ma*
      - Vocalisation de la semi-voyelle : **ô*, *ua*
      - Chûte de la semi-voyelle : *ao*
  - [*wây*]
    - Renforcement de la semi-voyelle : *mơi*
    - Chûte de la finale *y* et
      - Renforcement de la semi-voyelle : *mửa*
      - Chûte de la semi-voyelle : *ơ*, *ửa*, **âu*
- Finale *n* : [*wân*]
  - Chûte de la semi-voyelle et labialisation de la finale : *ẩm*
- Finale *t* : [*wât*]
  - **uyết*
  - Chûte de la semi-voyelle labiale avec
    - finale *t* gutturalisée : *ực*
    - finale *t* labialisée : *ấp* (3)

139. — *Muộn*. *Muộn* 悶, « tard », a en Haut-Annam une forme *mượn* ; comparer l'expression usitée en Haut-Annam *mượn mẩn*, « tard », où *mẩn*

(1) C'est même avec cette forme qu'il a le sens de « vomir » ; avec la forme *uế*, il a le sens de « chant des oiseaux, vaste ». Pour la résolution de l'objection qu'on pourrait tirer de ce fait, remarquer qu'EITEL donne le sens de « vomir » à la forme *wai*, correspondant au sino-annamite *uế*, et voir d'ailleurs la note au § 77, forme *hùi*.

(2) Les formes sans astérisque sont annamites ; celles avec un astérisque sont sino-annamites ; celles avec deux astérisques sont à la fois annamites et sino-annamites. Nous adopterons cette notation dans tous les tableaux de formes de notre étude.

(3) Je ne fais que mentionner ici les lois phonétiques qui régissent l'ensemble des familles de mots en sino-annamite et en annamite. Elles seront prouvées et développées au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera dans le courant de cette étude.

est une autre forme ; ces formes se rattachent à 晚, « tard », s. a. *vãn*, c. *man*, ch. n. *wan* ; autre mot apparenté : 慢, « tardif, lent », s. a. *mạn*, c. *man*, ch. n. *man*. — *Muôn* 閅, « dix mille », forme tonkinoise *màn*, est une forme annamite de 萬, « dix mille », s. a. *vạn*, c. *man*, ch. n. *wan* ; autre forme annamite : *vàn*.

Nous avons ici les effets du renforcement simple et du renforcement multiple. La forme simple (toute question d'antériorité mise de côté), avec semi-voyelle labiale, nous est donnée par le chinois du Nord *wan*. Avec renforcement simple en *m* ou en *v*, nous avons *man*, *măn*, *van*. *Mươn* ne peut pas être appelé un renforcement double à proprement parler, car, dans cette forme, *ơ* est un affaiblissement de *a* et *ư* est la semi-voyelle labiale *à l'état atténué*, qui paraît s'être développée d'une manière adventice (cf. § 378, formes en *ươ*, et principalement § 388, 389, 390). Pour *muôn*, un renforcement double régulier aurait dû donner **môn* ; *u* de *muôn* est une semi-voyelle *à l'état tonifié*, qui paraît s'être aussi développée d'une manière adventice (cf. § 38, forme *muôi* ; § 39, forme *muôn* ; voir § 448). Il n'en reste pas moins vrai que la semi-voyelle *w* de *wan* correspond en apparence dans *mươn* à deux éléments, *m* et *ư*, et dans *muôn* à trois éléments, *m*, *u* et *ô*. Nous pouvons donc établir le schéma suivant :

Forme simple : *wan*

Renforcement simple	Renforcements double et triple
	**ôn*
	**wôn*
van *mươn*	*môn* (existe pour certains mots, voir § 39)
man, *măn*	
	mwôn, (*muôn*)

L'existence des formes intermédiaires **ôn*, **wôn* sera démontrée dans la quatrième partie.

Muốn 閅, « désirer, vouloir », est une forme annamite de 願, « désirer, vouloir », s. a. *nguyện*, c. *ũn*, ch. n. *yuan*. La correspondance est certaine à mes yeux. Elle s'explique de la manière suivante : chûte de la gutturale initiale, *nguyện* : **uyện*, **wyện* (1) ; — vocalisation de la semi-voyelle labiale, **wyện* : **ôn* ; — développement d'une semi-voyelle labiale adventice, qui a donné, par renforcement, une consonne labiale, **ôn* : **wôn* : *môn* ; — développement d'une nouvelle semi-voyelle labiale adventice, **môn* : *muôn* (2).

Nous avons une forme à renforcement simple dans *mặn* 漫, « désirer ardemment ».

---

(1) La forme **wyện* correspond aux formes cantonaise et chinoise *ũn*, *yuan*, s. a. **ưn*-**ân*, **wân*, **wyện*.

(2) Comparer dans le chapitre des formes en *ươ*, § 378 sqq., les correspondances *quyện* : *quơn* : **côn* : *cuôn* ; *ngan* : *nguyện* : *nguơn* : **ngôn* : **nguôn*, etc., et la théorie de ces correspondances, § 386.

Nous avons donc le schéma logique que voici :

Forme simple : *nguyên*, **wyên*

Renforcement simple	Renforcement multiple
	**ôn*
	**wôn*
mân	**môn*
	mwôn, (*muôn*)

13 [b]. — *Mun*. *Mun* 焛. « cendre » (forme très usitée en Haut-Annam, où *tro* n'est presque pas employé). Ce mot semble se rattacher directement à 煤, « noir de fumée, suie, houille », mais aussi « cendre » d'après Eitel, s. a. *môi*, c. *mui*, ch. n. *mei* (1). Mais il est apparenté indubitablement, ainsi que *môi*, à *vôi* 𥔦, « chaux », que nous avons vu plus haut, § 9, être une forme annamite de 灰, « cendre, chaux », s. a. *hôi*, *khôi*, c. *füi*, ch. n. *houei*. Ce caractère a deux sens, « cendre », et « chaux ». L'annamite spécialise les deux sens à deux formes différentes : *mun*, « cendre », jamais « chaux » ; *vôi*, « chaux », jamais « cendre » ; et même en chinois le mot 灰, s. a. *hôi*, a un doublet 煤, s. a. *môi*, qui n'a que le sens de « cendre » ou de quelque chose de ressemblant à la cendre, « suie ». Si l'on considère que, chronologiquement, la « cendre » ordinaire a dû précéder la « chaux », ou « cendre » de pierre ou de coquillage, et que les Annamites ont dû connaître la « chaux » par l'intermédiaire des Chinois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que *mun*, forme annamite s'appliquant uniquement à la « cendre », et appuyée par les formes sino-annamites et chinoises *môi*, *mui*, *mei*, est une forme plus ancienne que la forme *vôi*, « chaux » ; cette dernière est plus voisine des formes sino-annamites et chinoises *hôi*, *khôi*, *füi*, *houei*.

Il convient de signaler quelques formes d'idiomes apparentés à l'annamite. La tribu dite *mường* du Sơn-tây a la forme *pôl*, « chaux », et cette forme, d'après les lois phonétiques qui régissent cette langue, amène des formes **pôn*, **bôn*, **vôn*, qui se rattachent aux formes annamites *vôi*, *mun* ; la même tribu a les formes *bunh*, *vunh*, « cendre », qui se rattachent aussi aux formes annamites *mun*, *vôi* (2). La tribu dite *mường* du Quảng-bình a la forme *vun*, « cendre », qui relie les formes annamites *mun* et *vôi* (3). Ces diverses formes peuvent être ordonnées ainsi qu'il suit :

---

(1) Correspondance des finales *y* : *n*. Voir § 91 [1], forme *quát*, l'énoncé de la loi. Dans la forme du Nord *mei*, il y a chûte de la semi-voyelle labiale, qui est vocalisée dans les formes *môi*, *mun* : cf. § 44 [2].

(2) Cf. *B. E. F. E. O.*, v (1905), p. 334. 338.

(3) *Ibid.*, p. 337. Comparez siamois *pun*, « chaux ».

	« Cendre »	« Chaux »
Mường Sơn-tây	*banh*	*pôl*
	vanh	
Mường Quảng-bình	*vun*	
Annamite	*mun*	*vôi*
Haut-Annam		*vuôi*
Cantonais	*fùi, mui*	*fùi*
Sino annamite	*hôi, môi*	*hôi*
Chinois du Nord	*houei, mei*	*houei*

13[i]. — *Mươn*. *Mượn* 嫚, « emprunter sans intérêt » ; *mướn* 嫚, « louer » ; forme du Haut-Annam *mạn*, « emprunter de l'argent ou un objet sans intérêt » ; se rattachent à *vay* 貸, « emprunter avec intérêts », dont une forme du Haut-Annam est *vạn* dans *vay vạn*, même sens ; cette forme *vạn* correspond exactement à *mạn*, *mượn*. Dans les expressions *mượn vơ*, « emprunter sans intérêt », *vay bợ*, « emprunter avec intérêts », *mượn quơ*, « emprunter sans intérêt », *v* et *b* de *vơ*, *bơ*, sont le renforcement de la semi-voyelle de *quơ*. On a aussi *mổ* et *vổ* de *mượn mổ*, *vay vổ*, « emprunter avec ou sans intérêt » (¹).

Nous avons donc un certain nombre de mots annamites où *m* initial doit être considéré comme un renforcement de la semi-voyelle labiale.

14. — Par ailleurs l'annamite admet dans ses formes dialectales les correspondances *v:b*, *v:ph*, *b:ph*.

Nous trouvons des cas tels que les suivants :

股, « cuisse », s. a. *cổ*, c. *kú*, ch. n. *kou* (rapprocher 胯, « cuisse », s. a. *khổ*, *khoa*, c. *k'wá*, *k'wai*, *k'ú*, ch. n. *k'oua*, *k'ou*) ; — annamite *bả* 把, « cuisse ». L'expression *cổ bả*, « cuisse », réunit les deux formes (²). Le mot *vế* 髀, « cuisse » (*cổ vế*, « cuisse »), est lui aussi une forme apparentée régulièrement, mais alors que *ba* correspond aux formes chinoises et sino-annamites *cổ* (pour **koa*, **qua*), *khoa*, *k'wá*, *k'oua*, etc., la forme *vế* correspond à la forme cantonaise à finale *y*, *k'wai*, qui devrait avoir en sino-annamite une forme correspondante **khoai* ou **khuê*. Cette forme *vế* est une forme à finale *y* incluse, et la finale *y* incluse reparaît dans le dialecte dit des Mường du Sơn-tây, mais sous la forme *l*, dans *pêl*, « cuisse » (³).

Quệt 撟, « essuyer, enduire de » ; *bệt* 壁, « essuyer, enduire de » ; *phết* 發, « enduire de » ; *phất* 拂, « essuyer, enduire de ». (Voir la famille, § 129, forme *quất*).

Quèn 拳, « jalouser » ; *phen* 番, « jalouser ». (Voir § 133, forme *quen*).

Quèn 拳, « chassie » ; *bel* 瞓, « chassie ». (Voir § 133, forme *quen*).

(¹) Pour la finale *ơ*, voir § 155 b, note, forme *quơ*, et cf. § 344, forme *thuê*.

(²) Pour l'explication complète du rapprochement, voir § 426.

(³) Cf. *B. E. F. E. O.*, VII (1907), p. 98. Voir plus haut, § 9, forme *vế*, un fait identique.

Khoét 詄, *hoét* 嚄, *hoẹt* 吪 et *phét* 𠲖, de *nói khoét*, *nói hoét*, *nói hoẹt*, *nói phét*, « mentir par vantardise, faire le hâbleur ». (Voir la famille, § 206, forme *nguen*).

On a *quết đòn*, « fouetter », et *phết đòn*, « fouetter » (§ 129 [d], 129 [f]).

Je ne signale ici que quelques exemples caractéristiques. Dans le cours de la seconde partie de cette étude on en verra d'autres. Les cas sont rares où les deux formes, la forme renfermant la semi-voyelle labiale et la forme à initiale *b*, *ph*, peuvent être considérées comme les deux formes du même mot. En général les deux formes font partie d'une même famille de mots unis étroitement au point de vue sémantique comme au point de vue phonétique, c'est-à-dire qu'elles constituent deux mots distincts. Mais la conclusion que nous devons tirer de ces deux ordres de faits est la même : *b* et *ph* doivent être considérés, au moins en certains cas, tout comme *v* et *m*, comme l'effet d'un renforcement de la semi-voyelle labiale.

15. — A la fin de cette première partie de notre étude, nous pouvons donc tirer quelques conclusions qui seront des lois phonétiques :

Loi du renforcement de la semi-voyelle labiale en consonne labiale, que, pour éviter toute idée de développement historique dans les formes, j'énoncerai ainsi : En sino-annamite et en annamite, à des formes renfermant la semi-voyelle labiale soit initiale (distincte ou vocalisée), soit précédée d'une gutturale : *k*, *kh*, *ng*, *g*, *h* (on peut ajouter : ou d'une dentale ; cf. § 279, 377), correspondent ou sont apparentées des formes commençant par une consonne labiale : *m*, *v*, *b*, *ph*.

16. — Cette loi doit être complétée par l'énoncé de la *loi du renforcement à effet multiple* : A des formes sino-annamites ou chinoises renfermant la semi-voyelle labiale comme plus haut, correspondent ou sont apparentées des formes annamites renfermant une consonne labiale initiale suivie d'une voyelle labiale : *u*, *ô*, *o*, avec parfois insertion entre les deux d'une nouvelle semi-voyelle labiale (cf. § 456 ; § 11).

Un cas caractéristique de cette loi est celui que nous avons vu § 11 : au sino-annamite 快 *khoái*, « joyeux, se réjouir », correspondent deux formes annamites, l'une *vẻ* (pour **vai*), produite par renforcement simple, l'autre *vui*, produite par renforcement à double effet, de l'expression *vui vẻ*, « joyeux, se réjouir ».

17. — Cette loi en contient implicitement une seconde, la *loi de la chûte des gutturales initiales* : En sino-annamite et en annamite, à des formes commençant par une gutturale : *k*, *kh*, *ng*, *g*, *h*, suivie de la semi-voyelle labiale, correspondent ou sont apparentées des formes commençant par la semi-voyelle labiale sous ses diverses formes ou par une consonne labiale : *v*, *m*, *b*, *ph*.

18. — Enfin, bien que les faits fournis jusqu'à présent ne permettent pas cette conclusion, j'ajouterai une troisième loi, la *loi de la chûte de la semi-voyelle labiale* : En sino-annamite et en annamite, à des formes renfermant la

semi-voyelle labiale initiale ou précédée d'une consonne quelconque, correspondent ou sont apparentées des formes ne renfermant pas la semi-voyelle labiale. (Voir § 376, 419, 420, 455).

Ces trois lois se concrétisent dans un exemple : nous avons vu (§ 9, forme *vach*) que le sino-annamite 畫, « rayer, tracer une ligne avec un poinçon », s. a. *hoạch*, c. *wak*, ch. n *houo*, hakka *vac*, donnait en annamite, par la chûte de la gutturale initiale (aspiration) et par le renforcement de la semi-voyelle labiale, les deux formes *vạch* 畫 et *vẹc*, même sens. Nous verrons § 129[d], que ce mot donne encore en annamite, par la chûte de la semi-voyelle labiale, les formes *gạch* 䃺, « tracer un trait, rayer », *gạc* 各, « rayer, barrer, effacer un caractère en rayant », et *kẹc*, même sens. Nous avons donc la filiation suivante où les formes sont produites par les trois lois ci-dessus indiquées [1] :

hoach (*hwăch*)

văch	*găch*, *gac*
vec	*kec*

---

(1) Voir aussi, § 155, forme *quen*, des exemples caractéristiques.

DEUXIÈME PARTIE

SEMI-VOYELLE LABIALE A FORME SOURDE

19. — La semi-voyelle labiale se trouve sous la forme sourde, en sino-annamite et en annamite, 1° au commencement d'un mot; 2° après l'aspiration simple, *h*, et les gutturales simples ou aspirées, *k* (*c*, *q*), *kh*, *g*, *ng* (*ñ*); 3° après certaines autres consonnes, les dentales, *nh* (*ñ*), *n*, *d*, *đ*, *t*, *th*, *x*, *s*; les palatales, *gi*, *ch*, *tr*; les liquides, *l*, *r*; les labiales, *m*, *v*, *b*, *ph*.

Dans ces positions diverses, la semi-voyelle labiale est rendue, d'après le système de romanisation actuellement en usage, ordinairement par la lettre *u*, parfois par la lettre *ư*, mais elle a diverses nuances nettement différenciées dans la prononciation. C'est ce que j'appellerai les divers *états* de la semi-voyelle labiale à forme sourde.

On a d'abord la semi-voyelle labiale *à l'état atténué* qui se prononce à peu près comme *u* français, et non accentuée; par exemple : 諱, « cacher », s. a. *húy* (c. *fai*, ch. n. *houei*); 壘, « muraille, fortification », s. a. *lũy*, an. *lũy* (c. *lui*; ch. n. *lei*); 钁, « houe », s. a. *cược* (c. *fok*, ch. n. *kouo*, an. *cuốc*) (1).

On a la semi-voyelle labiale *à l'état normal*, prononcée avec le son de *ou* français, et non accentuée; par exemple : 過, « excéder », s. a. *qua*, an. *quá* (c. *kwo*, ch. n. *kouo*) ; 元, « origine », s. a. *nguyên* (c. *ün*, ch. n. *yuan*).

On a la semi-voyelle labiale *à l'état tonifié* (2), prononcée également comme *ou* français, mais avec plus d'intensité que la semi-voyelle à l'état normal, sans être cependant tout à fait accentuée; par exemple : 卷, « volume », an. *cuốn* (s. a. *quyền*, c. *kün*, ch. n. *kiuan*).

On a enfin la semi-voyelle labiale *à l'état vocalisé*.

20. — On traitera de cette forme vocalisée de la semi-voyelle labiale dans la quatrième partie. Mais il est nécessaire, pour des raisons étymologiques que l'on verra dans la suite de cette seconde partie, d'éclaircir la question dès maintenant.

---

(1) On verra, dans la suite de ce chapitre, les formes nombreuses où la semi-voyelle labiale est à l'état atténué. Je me place au point de vue du dialecte du Haut-Annam, c'est-à-dire que dans les provinces du Haut-Annam, les formes que j'indiquerai sont prononcées avec la semi-voyelle à l'état atténué, avec quelques flottements que je signalerai en leur lieu. On pourra m'objecter que cet état atténué n'existe pas dans les autres dialectes pour telle ou telle des formes que je signale. Je l'admets très volontiers, mais je ne suis pas en mesure actuellement de fixer avec exactitude la compréhension de la semi-voyelle à l'état atténué suivant les divers dialectes. C'est un travail à faire. On m'objectera peut-être que cet état atténué n'existe pas du tout dans les autres dialectes. J'admettrais difficilement cette opinion : comparez Chéon, *Cours de langue annamite*, page 16. Mais si elle était vraie, il suffirait que cet état atténué existât dans le dialecte du Haut-Annam pour que l'on dût le considérer comme faisant partie intégrante de la langue annamite, laquelle est composée de différents dialectes.

(2) J'ai dû employer le terme singulier d'état *tonifié*, ne pouvant employer le mot *renforcé*, déjà employé dans le premier chapitre, ni le mot *accentué*, qui aurait pu faire entendre que la semi-voyelle était vraiment une voyelle accentuée, ce qui n'est pas vrai.

Le caractère 匱, « coffre, armoire », se prononce en sino-annamite *quị* (= *kwị*) avec la semi-voyelle labiale à l'état normal (c. *kwai*, ch. n. *kouei*) ; mais en annamite nous avons la forme *cũi* 檜 (*kũi*) avec *u* voyelle pleine, accentuée, prédominante, et *i* (= *y*) voyelle non accentuée, sorte de semi-voyelle finale. De ces deux formes, quelle est la forme primitive ? Si *quị*, forme à semi-voyelle labiale à l'état normal, est la forme primitive, la forme *cũi* doit être appelée forme à semi-voyelle *à l'état vocalisé*, parce que la semi-voyelle supposée primitive de *quị* s'est changée en voyelle proprement dite, a pris l'accentuation dans la forme *cũi*, forme dérivée. Si c'est au contraire *cũi*, forme à voyelle pleine, qui est la forme primitive, elle doit être appelée forme à semi-voyelle labiale *à l'état latent*. On indique par là que la voyelle primitive de *cũi* contenait implicitement la semi-voyelle qu'elle a produite dans la forme dérivée *quị*.

Le même phénomène se produit dans d'autres cas : les mots 裙, « pantalon », et 律, « loi », qui sont à la fois sino-annamites et employés dans l'annamite vulgaire, ont une forme régulière, c'est-à-dire signalée dans les dictionnaires, *quần* et *luật* (= *kwần* et *lwật*) avec *u* semi-voyelle labiale à l'état normal (c. *k'wan* et *lut*, ch. n. *k'iun* et *liu*) ; mais ils ont, dans le dialecte du Haut-Annam, et probablement aussi dans d'autres dialectes (Cochinchine), une forme *cùn* et *lụt*, où *u* n'est plus semi-voyelle, mais voyelle proprement dite, accentuée. Ici encore se pose la question de savoir quelle est la forme primitive. Si *quần* et *luật* sont les formes primitives, les forme *cùn* et *lụt* sont des formes où la semi-voyelle primitive étant devenue voyelle, se trouve à l'état vocalisé, ou accentué. Si au contraire les formes *cùn* et *lụt* sont les formes primitives, nous devons dire que la semi-voyelle labiale y est à l'état latent, en tant que la voyelle primitive est en puissance de se dédoubler en une diphtongue dont le premier élément est la semi-voyelle labiale.

21. — Sans rien préjuger au sujet de la priorité des formes, j'emploierai, pour les cas analogues aux divers cas ci-dessus cités, les expressions de *forme vocalisée* de la semi-voyelle labiale, ou de semi-voyelle labiale *à l'état vocalisé*. Je réserverai l'expression d'*état latent* à certains cas dont il sera traité dans la quatrième partie, c'est-à-dire aux cas où la semi-voyelle labiale est susceptible de se développer, d'apparaître dans une forme qui ne l'a pas, devant une voyelle ordinairement à timbre clair, parfois devant la voyelle labiale *ô* ; et ces cas où la semi-voyelle labiale est ainsi à l'état latent, sont les mêmes que ceux qui rentrent dans la loi de la chûte de la semi-voyelle labiale que nous avons vue § 18 (cf. § 418, 420).

En étudiant les formes diverses du sino-annamite et de l'annamite qui renferment la semi-voyelle labiale à forme sourde, j'indiquerai à laquelle de ces quatre nuances appartient chaque forme. Je laisserai cependant de côté, pour les traiter à part, § 378 sqq., les formes en *trơ*, où la semi-voyelle labiale se cache sous un habit d'emprunt, *tr*.

Pour chaque série de formes on donnera les formes sino-annamites, puis les formes annamites.

J'indiquerai, pour chaque forme, le nombre de mots qu'elle affecte. Ce dénombrement est basé, en ce qui regarde le sino-annamite, sur l'*Index* de Phan-đức-Hoá. Les indications fournies ne sont pas très justes, car d'un côté l'*Index* n'est pas complet, et d'un autre côté, il cite un certain nombre de doublets d'un même caractère. Je n'ai pas cru devoir rectifier. Le travail aurait été énorme et n'était pas absolument nécessaire, car l'écart qui peut exister dans le nombre des mots affectés par chaque forme n'est pas de nature à vicier les conclusions qui ressortent de la comparaison des formes. — Pour ce qui concerne l'annamite, le dénombrement des mots et des formes est basé sur le dictionnaire Génibrel. Ici aussi il y a une certaine marge provenant de ce qu'un même mot a souvent plusieurs sens différents, cités dans un même article, et qu'il est parfois difficile de savoir s'il y a un seul ou plusieurs mots distincts dans un même article. De plus on a rangé parfois dans l'article concernant un mot sino-annamite un ou plusieurs sens particuliers à la langue annamite, et constituant par là même un ou plusieurs mots annamites. J'ai fait mon possible pour que l'écart qui aurait pu provenir de ce chef soit le plus petit possible. En tout cas, de même que plus haut, il n'est pas de nature à vicier les conclusions.

I. — Semi-voyelle labiale sourde initiale

En sino-annamite, la semi-voyelle labiale sourde se trouve au commencement des mots dans les formes suivantes :

22. — *Uân*. Cette formes devient *un* en Haut-Annam, mais *un* avec *u* bref (*un*), à distinguer ainsi de certaines formes annamites renfermant la voyelle *u* longue. Entre les deux formes *uân* et *un* se placent quelques nuances indécises, que l'on pourrait rendre par **urn* (1). Il en est de même pour toutes les formes sino-annamites en *uân* et pour toutes celles en *uât*. Il suffit que je constate ici le fait. Je ne mentionnerai pas cette forme dans les divers tableaux qui suivront, mais je la citerai cependant dans le tableau général de classification de toutes les formes renfermant la semi-voyelle labiale, § 406. Elle a son importance, car elle explique par exemple comment des mots comme 戌 (année cyclique) ont une forme *tuất*, qui devient ici *tút*, là *tuít*, en passant par une forme intermédiaire à nuances indécises, *turt* (voir § 318, forme *tuât*). De même 裙, « culottes », a une forme *quần*, entrée dans la langue vulgaire, avec des formes *cùn* et *quìn*, réunies entre elles par une forme intermédiaire *quừn*.

8 mots, au ton interrogatif grave ou au ton grave : 縕, « rouge », s. a. *uẩn*, *uẩn*, *vẩn*, c. *wan*, ch. n. *wen* ; apparenté à l'annamite *hùn* 魂 de *dổ hùn hùn*, « rouge pâle ».

(1) Cf. § 257, forme *luât* ; Genibrel donne pour 律, « loi », s. a. *luật*, une forme *lurt*.

23. — *Uât*. Devient *ut* en Haut-Annam, mais avec forme intermédiaire *uưt*. Voir l'article ci-dessus.

6 mots, au ton aigu : 鬱, « touffu », s. a. *uất*, c. *wat*, ch. n *yu*.

24. — *Uê*. 10 mots, au ton aigu : 穢, « sale », s. a. *uế*, c. *wai*, ch. n. *wei* (cf. § 423).

25. — *Uy* 28 mots : 12 au ton plain, 9 au ton aigu, 7 au ton interrogatif aigu : 倭, « diligent », s. a. *uy*, c. *ŭi*, ch. n. *wei*. — 慰, « consoler », s. a. *uỷ*, c. *wai*, ch. n. *wei* ; forme annamite correspondante : *ủi* 慰, même sens, avec vocalisation de la semi-voyelle labiale. — 熨, « repasser du linge », s. a. *uý*, c. (?), ch. n. *wei*, *yu* ; forme annamite correspondante : *ủi* 熨, même sens, avec vocalisation de la semi-voyelle labiale (1). — 韡, « abondant », s. a. *uỷ*, *vĩ*, c. *wai*, ch. n. *wei*.

Certains mots à forme *uy* ont aussi une forme *oai* ; d'autres mots ont à la fois une forme *uy* et une forme *ồi*, avec vocalisation de la semi-voyelle labiale ; d'autres enfin ont une forme *uy* et une forme *vi*, avec renforcement de la semi-voyelle.

26. — *Uyên* et *uiên*. Les mots de cette série sont prononcés, en Haut-Annam, tantôt avec la semi-voyelle labiale à l'état atténué, et j'orthographie alors *uyên*, tantôt avec la semi-voyelle à l'état normal, que je rends par l'orthographe *uiên* (2).

24 mots : 10 au ton plain, 14 au ton interrogatif aigu : 宛, « docile », s. a. *uyên*, *uiên*, c. *ŭn*, ch. n. *yuan* ; — 婉, « beau, docile », s. a. *uyển*, *oản*, c. *ŭn*, ch. n. *yuan*.

Comme on le voit, certains mots de cette série ont, avec les formes à semi-voyelle labiale sourde, *uyên*, *uiên*, une forme à semi-voyelle labiale sonore, *oan*.

27. — *Uinh*. 10 mots, dont 5 au ton plain, 5 au ton aigu : 熒, « éclat, brillant », s. a. *uinh*, *vinh*, c. *ying*, ch. n. *yong* ; apparenté à 炯, « briller », s. a. *uinh*, c. *kwing*, ch. n. *kiong* (3) ; — 坰, « vide, désert » s. a. *uinh*, *quinh*, c. *wing*, *kwing*, ch. n., *hiong*, *kiong* (4).

---

(1) Ce mot a une forme à finale *n* (voir la loi de correspondance *y* : *n* : *t*. § 91 [1], forme *quât*) : 熅, « repasser du linge », s. a. *huân*, *hun*, c. *wan*, *yan*, *yun*, *wat* (forme qui dénote une autre forme à finale *t* que je n'ai pu retrouver), ch. n. *yun*, *wen*.

(2) Pour cette question de l'orthographe, voir § 405.

(3) Les formes chinoises laissent supposer une forme sino-annamite *quinh*. Voir le mot ci-après 絅. — Les mots apparentés annamites ont laissé tomber la semi-voyelle labiale : *ánh* 暎, « clarté, lumière, splendeur, réverbération » (comparer 兄, « frère aîné », s. a. *huynh*, an. *anh*) ; *yếng* 影, « rayon de lumière, lumière réfléchie » ; autre mot apparenté : 影, « lumière réfléchie », s. a. *ảnh* (comparer *yêng* 嚶, de *yêng tai*, « assourdir », et *vang* 桑, de *la vang tai*, « crier à fendre la tête », *váng* 粧, de *la váng*, « pousser de grands cris »). La famille est plus riche, mais il est inutile pour le moment d'énumérer les divers mots.

(4) Remarquer les formes qui ont laissé tomber la gutturale initiale. Voir la famille de ce mot, § 233, forme *chue*.

28. — *Uông*. 6 mots : 5 au ton plain, 1 au ton interrogatif aigu : 汪, « vaste », s. a. *uông*, c. *wong*, ch. n. *wang* (voir la famille, § 233, forme *chue*) ; — 枉, « courbé, pervers, en vain », s. a. *uổng*, c. *wong*, ch. n. *wang* (1).

29. — Deux formes, *un* et *ut*, sont à semi-voyelle labiale vocalisée.

Certains mots ont à la fois une forme à semi-voyelle labiale sourde, *uyên*, *uy*, et une forme à semi-voyelle labiale sonore, *oan*, *oai*.

Certains mots ont une forme à semi-voyelle labiale initiale et une forme à gutturale initiale (voir, § 17, la loi de la chûte des gutturales initiales).

D'autres mots ont à la fois une forme à semi-voyelle labiale initiale et une forme à consonne labiale initiale, *v*, laquelle doit être considérée comme un renforcement de la semi-voyelle (cf. § 15). Les dialectes chinois traitent d'une manière identique les formes *uyên* et *viên*, *uê*, *uy* et *vi*, *uông* et *vương*, *vang*.

Enfin quelques mots ont à la fois une forme à semi-voyelle labiale sourde et une forme à semi-voyelle labiale vocalisée. Par exemple : 煨, « cuire sous la cendre », s. a. *ủy*, *ổi*, c. *ui*, ch. n. *wei* ; 縕, « chanvre », s. a. *uẩn*, *uận* et *ôn*, c. *wan*, ch. n. *yun*. Ces formes à semi-voyelle vocalisée sont identiques aux formes annamites *ui* que nous avons vues correspondre aux formes annamites *uy*.

* * *

En annamite nous avons les formes suivantes :

30. — *Ue*. 4 mots. Pour *uẻ* 噦 de *nặng uẻ cổ*, « lourd à faire plier le cou », voir la famille, § 111, forme *quai*.

31. — *Uy*. 1 mot.

32. — *Uôm*. 1 mot : *uôm* 喑, « rugissement du tigre » ; *cà uôm*, même sens ; ce mot a une forme à semi-voyelle vocalisée dans *cà um*, même sens.

33. — *Uôn*. 1 mot : *uốn* 捥 « courber, recourber » (*uốn lại*, « redresser ») ; ce mot se rattache à 彎, « courber, courbé, sinueux », s. a. *oan*, c. *wan*, ch. n. *wan* (2).

34. — *Uông*. 1 mot.

35. — Nous avons des formes à semi-voyelle labiale vocalisée dans des mots en *ua*, en *ui* et en *un*. Pour *ụa*, *uả* 噁, « vomir, avoir des nausées », voir § 13,

(1) Voir pour ces divers sens, § 233, forme *chue*, et § 97, forme *quyên*.

(2) Le passage d'une forme à l'autre suppose des formes sino-annamites **uyên*, **uơn*. Au point de vue phonétique, voir § 97, forme *quyên*, et § 387, 388. Pour la famille de ces mots, voir § 97, forme *quyên*.

forme *mưa*, et cf. § 76, forme *hưa*, § 164 et 433, forme *cưa* ; — *ưa*, *ừa* [illegible], *ửa* 嗚, interjection d'étonnement, de mécontentement, a deux formes sino-annamites, dans 嗚 嘩, même sens, s. a. *ô hoa*, c *u wa*, ch. n. *wou houa* (1). — Pour les mots en *ui*, voir ci-dessus, forme *uy* ; ajouter *ũi* [illegible], qui se dit du cochon qui « fouge » avec le groin (cf. § 77, forme *hui*). — Mots en *un* : pour *un* 熅, « enfumer », qui est une forme, avec chûte de la gutturale et vocalisation de la semi-voyelle, de 熏, « enfumer », s. a. *huân*, c. *fan*, ch. n. *hiun*, voir § 78, forme *hun*.

36. — Classification des formes sino-annamites et annamites à semi-voyelle labiale sourde initiale.

		ÂN	ÂT	E	Ê	YÊN	I	INH	ÔM	ÔN	ÔNG
1° Etat attenué.....	s. a.					*uyên* 24	*uy* 28				
	an.						*uy* 1				
2° Etat normal.....	s. a.	*uân* 8	*uất* 6		*uê* 10	*uiên*		*uinh* 10			
	an.			*ue* 4							
3° Etat tonifié......	s. a.										*uông* 6
	an.								*uôm* 1	*uôn* 1	*uông* 1
4° Etat vocalisé....	s. a.	*un*	*ut*				*ôi*				
	an.	*un*					*ui*		*um*		

J'ai indiqué sous chaque forme le nombre de mots de la forme, avec les restrictions que j'ai faites plus haut, § 21.

Ce tableau nous conduit aux constatations suivantes :

1° Les mots renfermant la semi-voyelle labiale sourde initiale sont plus nombreux en sino-annamite qu'en annamite. En plus, chose qui arrive rarement, le nombre des formes lui-même est plus élevé pour le sino-annamite que pour l'annamite.

2° La semi-voyelle labiale se trouve, dans les formes sino-annamites, à l'état normal ou à l'état attenué, à l'exception de la forme *uông*, où la semi-voyelle labiale est à l'état tonifié. Dans la plupart des formes annamites au contraire,

(1) Comparer 呼 « jeter un cri », s. a. *hô*, c. *ho*, *fù*, ch. n. *hou*. Pour l'explication de *ưa* : *ua*, *ô* : *ua*, voir § 433, formes à *ô* final.

a semi-voyelle est à l'état tonifié. C'est cette forme que l'annamite affectionne d'une manière générale [1].

II. — Semi-voyelle labiale sourde après les labiales (*m, v, b, ph*)

37. — En sino-annamite, les labiales initiales n'admettent la semi-voyelle labiale sourde que dans les formes *muôi* et *muôn*, c'est-à-dire avec la voyelle labiale *ô*, par conséquent à *l'état tonifié* [2].

En annamite nous avons une plus grande richesse de formes.

a) *Semi-voyelle labiale sourde après* m

En sino-annamite nous avons 2 formes :

38. — *Muôi*. 10 mots au ton grave : 眛, « obscur, peu intelligent », s. a. *muội, mội*, c. *mùi*, ch. n. *mei* [3].

Ce mot appartient à une famille de mots dont les uns se sont développés dans le sens du renforcement multiple, le plus grand nombre dans le sens du renforcement simple, dont d'autres ont conservé la semi-voyelle labiale, et d'autres enfin l'ont perdue.

---

(1) Cf. § 391, la loi de la tonification de la semi-voyelle labiale.

(2) Exception faite des formes *phước, phương, vương*, dont on parlera § 378, aux formes en *ươ*.

(3) La forme *muôi* doit être expliquée comme la forme annamite *vuôi*, § 11. C'est un renforcement *à triple effet*. Les diverses formes dialectales nous permettent de suivre les divers accroissements de la semi-voyelle labiale. Nous n'avons pas la semi-voyelle pure et initiale d'une manière évidente et réelle, mais nous pouvons en conjecturer l'existence par ce fait que la phonétique de ce mot et de la plus grande partie des mots en *muôi* (6 sur 10), est 未, dans le dialecte chinois du Nord *wei* (s. a. *vị*, an *mùi* ; cf. § 15, forme *mui*). Cette forme supposée **wei* nous offre la semi-voyelle labiale pure. Nous avons un premier renforcement simple dans la forme du Nord *mei*, où *m* correspond à *w*. Une forme à renforcement *à double effet* est la forme cantonaise *mùi*, où la semi-voyelle labiale correspond à la consonne labiale et en partie à la voyelle labiale. Cette forme cantonaise *mùi* est identique à la forme annamite *mùi* que nous avons vue pour la phonétique 未. Or cette forme annamite *mùi* est (on l'a vu § 9, forme *vui*, § 15, forme *mui*) pour des formes **ui* (= *uy*), **wui* (= *wuy*), où la semi-voyelle labiale adventice s'est vocalisée. La forme cantonaise *mui* correspondrait à une forme s. a. *mội* que les dictionnaires signalent précisément [voir à l'*Index* tous les mots en *mội*, qui ont en cantonais une forme *mui*]. La forme sino-annamite *muôi* intercale en plus entre la consonne labiale et la voyelle labiale, la semi-voyelle à l'état tonifié, c'est-à-dire que la semi-voyelle labiale pure que nous avions restituée hypothétiquement dans la forme **wei*, correspond, au moins en apparence, à trois sons labiaux, *muô* (= *mwô*) : c'est ce que j'appelle un renforcement *à triple effet*. [Je mets de côté toute question d'antériorité de forme. Comparer ce qui est dit § 442, 443, 444].

Avec renforcement triple, nous avons 昧, « vue trouble, ne pas discerner », s. a. *muội*, c. *mui*, ch. n. *mei*.

Sur le modèle de la forme du Nord *mei*, c'est-à-dire avec renforcement simple, nous avons : 迷, « obscurcir la vue, troubler, illusionner », s. a. *mê* (1), c. *mai*, ch. n. *mi* ; — 瞑, « obscur », s. a. *minh*, c. *ming*, ch. n. *ming* (2) ; — 盲, « aveugle », s. a. *manh*, c. *mâng*, ch. n. *mong* ; — 矇, « vue trouble, aveugle », s. a. *mông*, c. *mung*, ch. n. *mong* ; — *mịt*, *mệt* 𥈮, « sombre, obscur » (3).

Avec la semi-voyelle simple initiale, on a 眢, « aveugle », s. a. *oan*, c. (?), ch. n. *wan*, *yuan*. — La semi-voyelle labiale est souvent précédée d'une gutturale initiale (4), et l'on a : 晦, « obscurité, brouillard », s. a. *hối*, c. *fúi*, ch. n. *houei* (5) ; — 眩, « vue trouble, illusion », s. a. *huyền*, c. *ũn*, ch. n. *hiuan* ; — 睧, « ne pas voir clair », s. a. *hôn*, c. (?), ch n. *houen*. — Ou bien la semi-voyelle initiale tombe, et l'on a : 曖, « sombre, obscur, caché », s. a. *ai*, c. *oi*, ch. n. *ngai* ; — 暗, « obscur, sombre, caché », s. a. *ám*, c. *òm*, ch. n. *ngan* (6) ; — 眏, « ne pas voir clairement », s. a. *anh*, c. *yéung*, ch. n. *yang*.

Dans d'autres formes, l'initiale s'est palatalisée, et l'on a, avec la semi-voyelle labiale, 睶, « vue émoussée », s. a. *chuân*, c. (?), ch. n. *tchouen*, *touen* ; — sans la semi-voyelle labiale, *trệ* 滯 de *u trệ*, « stupide » (7) ; *lịt*, *lệt* de *lu lịt*, *lờ lệt*, « sombre, obscurité » (8).

Enfin l'initiale s'est dentalisée (9), et l'on a : *dui* 睢, « aveugle » ; — *tủi*, *tối* 最, « obscur, aveugle », qui a une forme à finale *n* labialisée et sans la semi-voyelle labiale dans *tăm* de *tủi tăm*, même sens (10). — Cette forme *tăm* est voisine de 曭, « obcurité, ténèbres », s. a. *thản*, c. (?), ch. n. *t'ang*. — Avec finale *t* et semi-voyelle labiale vocalisée, on a *dột* de *ủ dột*, « s'assombrir ».

---

(1) Forme à finale *y* incluse. Voir § 9, forme *vé* ; § 151, forme *que* ; § 92, 158, forme *quê*.

(2) Sur la correspondance des finales *y* et *n*, *nh*, *ng*, voir § 91 1, forme *quật*, la loi de correspondance.

(3) Voir § 91 1, forme *quật*, la loi de correspondance des finales *y* : *n* : *t*.

(4) Voir § 17, la loi de la chûte des gutturales.

(5) La semi-voyelle est à l'état vocalisé dans le sino-annamite et le cantonais, libre dans le dialecte du Nord.

(6) Sur la labialisation de la finale *n*, voir § 91 1, forme *quật*.

(7) Forme à finale *y* incluse ; il existe une forme à finale *t* labialisée dans *trệ trập*, même sens.

(8) *Lịt*, *lệt*, correspondent à *mịt*, *mệt*, vus plus haut ; comparez *mù mịt*, *mờ mệt*, « obscur, sombre ». Une forme à finale *t* gutturalisée est *lạc* de *lờ lạc*, même sens.

(9) Remarquer ci-dessus pour 睶, s. a. *chuân*, les deux formes chinoises du Nord *tchouen* et *touen*, l'une à palatale initiale, = *chuân*, l'autre à dentale initiale, = **tuân* ; voir § 91b, forme *quật*, la loi de dentalisation des initiales.

(10) Pour la correspondance des formes à voyelle *u*, *ô*, *o*, et des formes à voyelle *a*, *ă*, etc., voir § 444, 452, l'explication du phénomène.

Pour résumer, nous avons donc les formes suivantes :

	Finale *y*	Finale *n*	Finale *t*
Gutturale initiale	**hôi*	**huyên, *hôn*	
Semi-voy. lab. initiale		**oan*	
(ou tombée)	**ai*	**anh, *am*	
Labiale initiale	**muôi, *môi, *mê*	**manh, *minh, *mông*	*mêt, mit*
Palatale initiale	*trê*	**chuân*	*trâp, lac, têt, lit*
Dentale initiale	*đai, tui, tôi*	*tâm, *than*	*dôt*

Les formes sino-annamites sont marquées d'un astérisque ; les autres sont annamites.

Dans cette famille l'idée d' « aveugle » est liée à l'idée d' « obscur ». Nous avons, § 13, forme *mù*, un autre groupe à finale *u*, où les deux idées sont réunies. Dans d'autres mots, que l'on rencontrera § 161, forme *cui*, l'idée d'« aveugle » dérive de l'idée de « court, émoussé ».

La forme *muói* a, on l'a vu, une autre forme *mói*. Réciproquement certains mots portés à l'*Index* à la forme *mói* ont aussi une forme *muôi*. Il faut signaler entre autres 每, « chaque, chacun, tous », s. a. *mỗi*, *muỗi* (en Haut-Annam), c. *mui*, ch. n. *mei*, dont la forme annamite est *mọi* 每, « tous, chaque ».

39. — *Muôn*. 5 mots : 憫, 悶, « chagrin, triste », s. a. *muộn*, c. *mùn*, ch. n. *men* ; apparenté à 懣, « ennui, triste, chagrin », s. a. *muộn*, c. *mùn*, ch. n. *men*, *man*. Un mot de la famille est *buồn* 𢞂, « avoir de la peine, du chagrin, triste, inquiet » ; ce mot ne correspond pas directement à la forme s. a. *muón*, mais à 煩, « douleur de tête, trouble, importunité, ennui », s. a. *phiền*, c. *fàn*, ch. n. *fan* (1).

Quelques mots en *muón* ont aussi une forme en *môn*.

* * *

En annamite, on a quatre formes :

40. — *Muôi*. 3 mots. — *Muỗi* 蟡, « moustique » et *muối* 𪉥, « sel », ont, en Haut-Annam, une forme *mỗi* et *mói*. D'après la loi de correspondance des finales *y : n* et la loi de renforcement de la semi-voyelle, je rattache *muỗi* 蟡, « moustique », à 蚊, « moustique », s. a. *văn*, c. *man*, ch. n. *wen*, hakka *moun* (2). Comme plus haut pour les formes *muôi : mei*, **wei*, comme pour

(1) Pour la correspondance *yê*, *wyê : uô*, voir § 381, 382, 386 ; *buồn*, comme *phiền*, désigne une « souffrance » autre qu'une souffrance « morale », par exemple dans *buồn ruột*, *buồn dạ*, « souffrance dans le ventre, nausée », *buồn ngủ*, « envie de dormir », *buồn hôi*, « sueur », où se retrouve le sens de « chaleur incommode » qu'a *phiền* d'après les dictionnaires.

(2) Cette forme correspond à une forme s. a. **mói*, avec correspondance des finales *y : n*, et est fort voisine de la forme annamite *muói*.

les formes *muôi : minh*, *mit* (cf. § 38, forme *muôi*), nous avons une forme simple à semi-voyelle labiale, *wen* ; des formes à renforcement simple, *văn*, *man* ; une forme à renforcement double, *moi*, et une forme à renforcement triple, *muôi*, ces dernières avec finale *y*, d'après le schéma suivant :

Semi-voyelle simple
wen

Renforcement simple	Renforcement multiple
	**ôi*
	**wôi*
	moi
văn, *măn*	*muôi* (1)

On doit rapprocher de ce cas *muồi : văn* un autre cas analogue, mais légèrement différent. Nous avons l'annamite *muối* [illegible], « sel », qui a en Haut-Annam une forme *mói*. Nous avons d'autres formes annamites à finale *n*, ayant laissé tomber la semi-voyelle labiale incluse dans *mói* (2), après avoir dégagé la voyelle à timbre clair : ce sont *mặn* [illegible], « salé » ; *măn* et *mẳn* 漫, « légèrement salé ». Il faut remarquer que *mặn* a une forme double où la finale *y* reparaît, *mặn mói*, « salé ».

Nous avons donc le cas *muồi : văn*, qui se décompose ainsi :

wen (ch. n.)	=	*w* + *e* + *n*
văn (s. a.)	=	*v* + *ă* + *n*
man (c.)	=	*m* + *ă* + *n*
mỗn (mường du Quảng-binh)	=	*m* + *wă* + *n*
mỗi (Haut-Annam)	=	*m* + *wă* + *y*
muỗi (an.)	=	*m* + *wwă* + *y*

Et le cas *muón : măn*, qui se décompose d'une manière identique :

mặn, *mẳn*	=	*m* + *ă* + *n*
mói (Haut-Annam)	=	*m* + *wă* + *y*
muối (an.)	=	*m* + *wwă* + *y* (3)

41. — *Muôm*. 3 mots. *Muỗm* [illegible], « cuiller », est une forme tonkinoise de *muỗng* [illegible], même sens.

---

(1) La langue dite des Mường du Quảng-binh a une forme *mỗn*, « moustique ». Pour comprendre comment *mỗn*, forme à renforcement à double effet, correspond à *măn*, forme à renforcement simple, voir le cas expliqué § 446.

(2) Pour **muay*, voir § 456 sqq. ; dans *muối*, *ô* renferme une semi-voyelle incluse, la semi-voyelle *u* est une semi-voyelle adventice, donc *muôi* est pour *mưwăy* ; voir § 442.

(3) Cf. § 450. On pourrait faire rentrer dans la série les formes mường *voi*, *boi*, *boei*, « sel ». Cf. *B. E. F. E. O.*, VII, p. 89.

42. — *Muôn*. 5 mots. Pour trois d'entre eux, voir § 13, forme *muôn*.

43. — *Muông*. 5 mots.

REM. — Nous avons la semi-voyelle labiale vocalisée dans quelques mots en *mua* (cf. § 13, forme *mua*), en *mui* (cf. § 13, forme *mui*), en *mun* (cf. § 13, forme *mun*); et dans *moi*, que nous avons vu ci-dessus, § 40, être une forme de *muôi*.

Le tableau de classification des formes sera donné à la fin de l'article sur les labiales.

b) *Semi-voyelle labiale sourde après* v

A part la forme *vương*, dont on traitera § 378 sqq., formes en *ươ*, on n'a aucun cas pour le sino-annamite.

En annamite nous avons trois formes :

44. — *Vuôi*. 2 mots. Pour *vuôi*, forme de *vôi*, « chaux », voir l'explication § 11, forme *vôi*, *vuôi*, et § 13, forme *mun*. — Pour *vuối*, forme de *với*, « avec, ensemble, et », voir l'explication § 13, forme *mây*.

45. — *Vuông*. 1 mot. — Pour *vuông* 𣃱, « carré », se rattachant aux formes sino-annamites *khuông*, *phương*, voir § 11, forme *vuông*.

46. — *Vuôt*. 6 mots. — *Vuốt* 捧, « caresser », a une forme double *ve* dans *vuốt ve*, même sens (1). — Pour *vuột* 烽, « écorcher », voir la famille, § 253, forme *truông*. — *Vuốt* 捧, « griffes », a une forme *vút* 犎. (Se rattache à la famille étudiée § 91, forme *quât*).

c) *Semi-voyelle labiale sourde après* b

Le sino-annamite ne nous offre aucun cas.

En annamite nous avons six formes :

---

(1) Pour comprendre la correspondance de ces deux formes, voir l'explication des formes *vui* et *vẽ*, § 11 : *ve*, pour **vai*, est une forme à renforcement simple d'une forme hypothétique **wai* ; *vuôt* est, avec finale *t*, une forme à renforcement multiple. Le vrai sens de *vuốt* est « passer la main sur », par exemple sur le poil d'un chien, sur la tête d'un enfant. On ne peut s'empêcher de comparer la forme *ve* avec 摩, « frotter, essuyer, polir, broyer par le frottement », qui a aussi un sens de « toucher avec la main, caresser avec la main », par exemple la tête d'un enfant, s. a. *ma*, c. *mo*, *mi*, ch. n. *mo*. La finale *y* est tombée dans les formes chinoises de ce mot, à l'exception de la forme cantonaise *mi* ; mais elle s'est conservée dans la forme annamite *mài*, qui s'est spécialisée avec le sens de « user par le frottement, aiguiser », alors que la forme *ve* s'est spécialisée dans un autre sens voisin, « caresser avec la main ». D'un autre côté, *vuốt*, « caresser avec la main », est voisin de *vút* 犎, « laver du riz en le frottant dans les mains », et ces deux formes sont apparentées à 抹, « frotter, polir, effleurer », s. a. *mạt*, c. *mùt* (remarquer cette forme cantonaise), ch. n. *mo*. (Ces mots rentrent dans la grande famille étudiée § 129, forme *quât*).

47. — *Buóc*. 1 mot : *buộc* 𦀊, « lier », qui est une forme annamite de 縛, « lier », s. a. *phược*, c. *fok*, ch. n. *fo* (1).

48. — *Buôi*. 4 mots.

49. — *Buôm*. 1 mot : *buồm* 汎, « voile de navire », qui est une forme annamite de 帆, « voile de navire », s. a. *phàm*, c. *fân*, ch. n. *fan* (2).

50. — *Buôn*. 2 mots. — Pour *buồn* 盆, « triste, chagrin », forme de 煩, « triste, chagrin », s. a. *phiền*, voir § 39, forme *muôn*. — *Buôn* 奔, « faire le commerce », se rattache à *bán* 半, « vendre », les deux mots étant des formes de 拚, « faire le commerce », s. a. *biện*. (Voir § 238, forme *chuóc* ; cf. § 382).

51. — *Buông*. 3 mots. — Pour *buông* 摓, « lâcher, laisser aller », forme annamite de 放, « laisser aller, relâcher », s. a. *phóng*, voir § 274, forme *ruông*, et § 361, forme *xuôi*. — *Buồng* 房, « chambre à coucher », est une forme annamite de 房, même sens, s. a. *phòng*, c. *fong*, ch. n. *fang* (3).

52. — *Buôt*. 2 mots. — *Buốt* 踤, « tomber, échapper », est une forme de *vuột* 焠, « s'échapper ». (Voir § 253, forme *truông*).

53. — Le mot *bùi* 裴, « savoureux », semble se rattacher à *mùi* 味, « saveur », forme annamite de 味, « saveur », s. a. *vị* (voir § 13, forme *mui*). — Pour le mot *bụa*, « veuf », voir § 81, forme *qua*, et § 403 b et 434. En Haut-Annam, le mot *vui*, « joyeux », a une forme *bui*, qu'il faut expliquer comme *vui*, vu plus haut, § 11.

d) *Semi-voyelle labiale sourde après* ph

54. — Il y a une forme *phuông*, pour 封, « fermer, cacheter », s. a. *phong*, c. *fung*, ch. n. *fong*, que le Dictionnaire Génibrel signale. A part ce mot et les formes en *ươ*, § 378 sqq., nous ne trouvons aucune autre forme ni en sino-annamite ni en annamite (4).

* * *

55. — Classification des formes sino-annamites et annamites à consonne labiale initiale :

---

(1) Pour la justification du rapprochement, voir § 385, formes en *ươ* ; cf. la famille de ces mots, § 91 j, forme *quât*, groupe à finale *c* (= *k*).

(2) Le passage entre *phàm* et *buồm* s'explique par des formes intermédiaires *pham* : **phwam* : **phôm* : *buồm*. (Cf § 384, 450).

(3) Comparez des cas semblables, § 388

(4) Le mot *phút* 𣇞, « moment, minute », est une forme annamite de 忽, « instant, soudain », s. a. *hốt*, c. *fat*, ch. n. *hou*. La consonne initiale *ph* représente la semi-voyelle vocalisée de *hốt* pour **hwât* ; ou peut-être *ph*, comme *f* du cantonais (voir § 6), représente à la fois et la semi-voyelle et l'aspiration de **hwât* pour **whât* (cf. § 448).

		ÔC	ÔI	ÔM	ÔN	ÔNG	ÔT
Etat tonifié.	s. a.		*muôi* 10		*muôn* 5	*phuông*	
	an.		*muôi* 3	*muôm* 3	*muôn* 5	*muông* 5	
			vuôi 2			*vuông* 1	*vuôt* 6
		buôc 1	*buôi* 1	*buôm* 1	*buôn* 2	*buông* 3	*buôt* 2
Etat vocalisé.	s. a.		*môi*		*môn*	*phong*	*phut*
	an.		*moi*				
			vôi				*vut*

Les labiales initiales n'admettent jamais à leur suite la semi-voyelle labiale à l'état normal ; elles l'admettent à l'état tonifié, dans les formes ci-dessus, ou à l'état atténué, dans les formes en *ươ* que l'on verra plus loin, § 378 sqq.

III. — Semi-voyelle labiale a forme sourde après les gutturales

Je rangerai l'aspiration parmi les gutturales, et j'étudierai la semi-voyelle labiale après *h*, après *k* (*q*, *c*), après *kh*, après *g*, et après *ng*.

a) *Semi-voyelle labiale à forme sourde après* h

En sino-annamite nous avons les formes suivantes :

56. — ***Huân***. 20 mots. 19 au ton plain : 熏, « fumer », s. a. ***huân***, c. *fan* (certains mots donnent en cantonais *wan* et *hün*), ch. n. ***hiun*** ; a donné l'annamite ***un***, « enfumer », et les formes voisines ***hun***, ***ngun***, ***ngut*** (cf. § 78, forme ***hun***). — 1 mot au ton aigu : 訓, « enseigner », s. a. ***huấn***, c. *fan*, ch. n. ***hiun***. — Cette forme a, en dialecte du Haut-Annam, une forme ***hun*** produite par vocalisation de la semi-voyelle.

57. — ***Huê***. Cette forme est mise, en sino-annamite, pour une forme correspondante ***hoa***, au moins pour quelques mots, dans lesquels la voyelle finale correspond, dans les dialectes chinois, à une voyelle simple *a*, et non à une diphtongue *ai* ou *ei*. Le cas sera examiné dans la troisième partie ; mais il faut remarquer ici que la correspondance ***huê*** (= *hwai*) : ***hoa*** (= *hwa*), s'explique par la chûte de la finale *y* [1].

---

[1] Voir § 81, forme *qua*, et § 85, forme *quai*, des cas analogues.

22 mots. 3 au ton plain : 花, « fleur », s. a. *huê*, *hoa*, c. *fa*, ch. n. *houa* ; 靴, « botte », s. a. *huê*, c. *hõ*, ch. n. *hiue*. — 3 au ton aigu : 噦, « chant des oiseaux », s. a. *huế*, c. *wai*, *fai*, ch. n. *houei*. — 8 au ton descendant : 攜, « tenir », s. a. *huề*, c. *Kwai*, ch. n. *hi*. — 8 au ton grave : 惠, « bonté », s. a. *huệ*, c. *wai*, ch. n. *houei*.

Certains de ces mots sont traités en cantonais comme les formes sino-annamites *vi*, *uê*, *uy*, c'est-à-dire qu'ils perdent l'aspiration initiale. Il en est de même des mots en *huy*.

58. — *Huyên* et *huiên*. La première de ces formes a la semi-voyelle à l'état atténué (son *u* français) ; la seconde a la semi-voyelle à l'état normal (son *ou* français). Dans le Haut-Annam, ces mots varient d'une forme à l'autre, suivant les localités ; mais le Dictionnaire Génibrel donnant ces deux formes au moins pour quelques mots, cela prouve que cette fluctuation de son doit exister aussi dans d'autres dialectes.

41 mots. 13 au ton plain : 暄, « chaleur tempérée », s. a. *huyên*, *huiên*, c. *hũn*, ch. n. *hiuan*. — 6 au ton aigu : 烜, « chaleur solaire », s. a. *huyến*, *huiến*, *hũn*, ch. n. *hiuan*. — 12 au ton descendant : 玄, « noir », s. a. *huyền*, *huiền*, c. *ũn*, ch. n. *hiuan* (¹). — 5 au ton grave : 縣, « ville de troisième ordre », s. a. *huyện*, *huiện*, c. *ũn*, ch. n. *hien* (²). — 5 au ton interrogatif grave : 眩, « erreur », s. a. *huyễn*, *huiễn*, c. *ũn* (perte de l'aspiration), ch. n. *hiuan* (³).

59. — *Huyêt* et *huiêt*. Même différence entre ces deux formes qu'entre *huyên* et *huiên*. Mêmes remarques que ci-dessus. — 4 mots. 3 au ton aigu : 血, « sang », s. a. *huyết*, *huiết*, c. *hũt*, ch. n. *hiue*. — 1 au ton grave : 穴, « trou », s. a. *huyệt*, *huiệt*, c. *ũt* (perte de l'aspiration), ch. n. *hiue*.

60. — *Huy*. 28 mots. 13 au ton plain : 煇, « flamme », s. a. *huy*, c. *fai*, ch. n. *houei*. — 1 au ton aigu : 諱, « cacher », s. a. *húy*, c. *fai*, ch n. *houei*. — 14 au ton interrogatif aigu : 委, « confier », s. a. *hủy*, c. *wai*, ch. n. *wei* (⁴). Le Dictionnaire Génibrel donne plusieurs mots ayant une forme avec la semi-voyelle à l'état atténué et une autre avec la semi-voyelle à l'état vocalisé : par exemple 匯, « amas d'eau, bassin », s a. *hủy* et *hội*, c. *úi*, ch. n. *houei*, etc. En annamite la forme à semi-voyelle à l'état vocalisé correspondant à *huy* est *hui* (comme on le verra plus loin, § 77, forme annamite *huî*).

(¹) Ces mots sont traités en cantonais comme les formes annamites *viên*, *uyên*, c'est-à-dire avec perte de l'aspiration ; quelques mots même perdent la semi-voyelle dans les dialectes chinois : 弦, « corde d'arc », s. a. *huyền*, c. *in*, ch. n. *hien*.

(²) En cantonais, perte de l'aspiration ; en dialecte chinois du Nord, perte de la semi-voyelle.

(³) La parité avec ce que nous verrons plus loin aux formes *quyên*, *nguyên*, ferait attendre une forme **huơn*. La forme *huơn* existe en sino-annamite, mais ne correspond pas précisément à la forme *huyên* ; elle correspond à la forme *hoan*.

(⁴) Les mots affectés de ce ton sont presque tous traités, dans les dialectes chinois, comme les formes sino-annamites *uy*, *uê*, *vi*, c'est-à-dire qu'ils perdent l'aspiration.

61. — *Huich*. 2 mots au ton aigu : 赩, « rouge », s. a. *huich*, c. (?), ch. n. *hi* (1).

62. — *Huynh* et *huinh*. 12 mots. 1 au ton plain : 兄, « frère aîné », s. a. *huinh*, c. *hing*, ch. n. *hiong* (2). — 11 au ton descendant : 黃, « jaune », s. a. *huinh*, *hoàng*, c. *wong*, ch. n. *houang* (3). La forme *huinh* correspond en sino annamite à la forme *hoang*. Les dialectes semblent renfermer les deux formes *huynh* et *huinh*, comme plus haut *huyên*, *huyêt* et *huiên*, *huiêt*.

63. — *Huông*. 4 mots, au ton aigu : 況, « à plus forte raison », s. a. *huống*, c. *fong*, ch. n. *k'ouang*.

64. — [*Huớc* ?]. Le Dictionnaire Génibrel donne deux mots de cette forme : 謔, « se moquer », s. a. *huớc*, c. *yeuk*, ch. n. *hio* ; et 腭, « palais (de la bouche) », s. a. *huớc*, c. (?), ch. n. *kio*. Mais l'*Index* de Phan-đức-Hoá donne pour le premier la forme *hươc*, et pour le second la forme *cược*. On verra plus loin, § 378, que *ư* des formes en *ươc* représente incontestablement la semi-voyelle labiale à l'état atténué. Les formes *huớc* et *hước*, *cược*, ne diffèrent donc entre elles que parce que, dans la première, la semi-voyelle est à l'état normal, et, dans les deux autres, à l'état atténué. Comme la semi-voyelle placée devant le son *ơc* se présente en sino-annamite, dans presque tous les autres cas, avec la forme *ư*, c'est-à-dire à l'état atténué, j'incline à voir dans la forme du Dictionnaire Génibrel (*huơc*) une forme erronée, et dans les formes de l'*Index*, *hươc*, *cược*, les formes vraies de ces mots en sino-annamite (4).

65. — *Huơn*. 13 mots. 11 au ton descendant : 丸, « rond, globule », s. a. *huờn*, *hoàn*, c. *ün* (perte de l'aspiration), ch. n. *houan* (5) ; 還, « rendre », s. a. *huờn*, *hoàn*, c. *wán*, ch. n. *houan*. — 2 au ton interrogatif grave : 皖, « beau », s. a. *huỡn*, c. *ùn*, ch. n. *houan* (6).

---

(1) Perte de la semi-voyelle dans les dialectes chinois. Le Dictionnaire Génibrel signale le même phénomène en sino-annamite : 鬩, « se quereller », s. a. *huich* et *hich*, c. *nik*, *hak*, *hik*, ch. n. *hi*.

(2) A donné en annamite *anh* 英, par la chûte de l'aspiration et de la semi-voyelle. La semi-voyelle tombe également en cantonais. Quant à la perte de l'aspiration, on peut en voir des exemples en cantonais aux formes *huy*, *huyên*, etc.

(3) Ce mot a donné en annamite *vàng* 鐄, « jaune, or », toujours par la chûte de l'aspiration, comme plus haut.

(4) C'est encore par erreur, mais par une erreur facilement explicable, que le Dictionnaire Génibrel donne au mot 侐, « tranquille », la prononciation *huớc*, avec la semi-voyelle à l'état tonifié. Les formes chinoises : c. *kwik*, *kwik*, ch. n. *hiu*, demandent une forme *hươc* (ou **hược*) avec semi-voyelle à l'état atténué (ou mieux **huắc*, si ce son existait en sino-annamite). Erreur facilement explicable, car on verra plus loin que les formes sino-annamites en *ươc* donnent en annamite une forme *uốc*. — L'*Index* de Phan-đức-Hoá donne à ce mot la prononciation *tuất*, justifiée sans doute par quelque forme chinoise dialectale.

(5) A donné en annamite une forme à semi-voyelle à l'état latent, *hòn* 𡍘, « chose ronde, numéral des pierres, etc. »

(6) Le cantonais perd toujours l'aspiration. Il admet parfois une forme *ün* qui assimile la forme sino-annamite *huơn* aux formes *uyên*, *viên*, et par conséquent à la forme *huyên*, qui, on l'a vu, perd aussi l'aspiration en cantonais. Cette forme **huyên* semblerait requise par

66. — *Huơt*. 5 mots au ton grave : 滑, « graisse », s. a. *hượt*, c. *wat*, ch. n. *houa*; 活, « vivre », s. a. *hượt*, *hoạt*, c. *ût*, ch. n. *houo* (1).

67. — *Hun*. Forme à semi-voyelle labiale vocalisée, usitée en Haut-Annam pour *huân*.

REM. — On a pu voir qu'en beaucoup de cas les dialectes chinois, surtout le cantonais, traitent les formes sino-annamites *huân*, *huyên*, *huyêt*, *huê*, *huy*, *huơn*, *huơt*, comme les formes sino-annamites *uân*, *uyên*, *oan*, *vân*, *viên*, *viêt*, *uê*, *uy*, *vi*, etc. C'est un effet de la loi de la chûte des gutturales initiales, que nous avons énoncée § 17. Comparez § 285, forme en *nh*, et § 295, forme en *d*.

En annamite, nous avons les formes suivantes :

68. — *Huân*. 1 mot : *hun* 𥫱, « petit grenier », signalé comme un tonkinisme par le Dictionnaire Génibrel. Mais, à proprement parler, c'est une forme sino-annamite de 囷, « grenier », s. a. *khuân*, c. *k'wan*, ch. n. *kiun* (2).

69. — *Hue*. 1 mot : *hue* 梘, « blond », qui a une forme *hoe* 桸, « roux ».

70. — *Huêch*. 1 mot : *huếch* 獲, « libéral » ; forme tonkinoise de *huich* ci-dessous. (Voir la famille, § 206, forme *nguen*).

71. — *Huênh*. 1 mot : *huênh* 轟, « avec faste » ; autre forme *hoang*, dans *huênh hoang*, « avec faste, prodigue » (3).

72. — *Huich*. 2 mots. Pour *huich* 闃, « libéral », voir l'article *huêch* ci-dessus ; autre forme *huếch*; autre forme *hoác*. — *Huich* de *chim tu huich*, « chevalier cul-blanc », a une autre forme *hit*, avec chûte de la semi-voyelle labiale ; *ch* final de *huich* est la finale *t* palatalisée (voir § 91 ¹, forme *quât*, l'énoncé de la loi). On a vu, § 61, que la forme sino-annamite *huich* a aussi une forme *hich*.

---

assimilation avec les formes *quyên : quơn* ; *nguyên : nguơn*, que nous verrons plus loin. Cependant la correspondance *huơn : *huyên* n'existe pas en sino-annamite. En revanche nous avons une correspondance *huơn : hoan*. La forme *hoan* est plus voisine du dialecte du Nord, et parfois se rapproche de la forme cantonaise, mais le cantonais emploie pour certains mots une forme *ün* qui se rapproche de la forme *huơn : *huyên*. Nous verrons plus loin, § 299, les trois formes réunies pour un même mot : 緣, s. a. *duyên*, *duiên*, *duơn*, *doan*. — Le cantonais, on l'a vu, assimile parfois la forme *huơn* à la forme *viên*. Le Dictionnaire GÉNIBREL donne au mot 睆, « grands yeux, brillant », les formes *huởn* et *viên*, c. *ün*, *wân*, ch. n. *houan*, *wan*.

(1) Nous avons plus haut en sino-annamite *huơn : hoan*; nous avons ici *huơt : hoat*. Dans la prononciation du Haut-Annam, *huơt* diffère très peu de **huôt*. Nous verrons de même plus loin des formes sino-annamites en *uyên*, *uơn*, devenir *uôn* en annamite. Nous n'avons pas, avec l'aspiration initiale, de forme *huât* correspondant à *huân* ; il est possible que la forme *huơt* remplace cette forme *huât*, qui manque dans la série, par renforcement du son voyellaire. Il faut remarquer en effet que ce groupe *uơt* n'existe qu'après l'aspiration initiale, jamais après une autre consonne, à l'exception d'une forme annamite *quơt*. En tout cas, les formes chinoises se rapprochent surtout de la forme *hoat*. La forme cantonaise *üt* se rapproche de la forme *huơt*, **huât*, par vocalisation de la semi-voyelle labiale.

(2) Comparer § 9, 灰, « chaux », s. a. *khôi* et *hôi*.

(3) Rapprocher les mots *vênh vang*, « avec ostentation, avec faste », § 9 ; voir la famille, § 206, forme *nguen*.

73. — *Huit* ou *huyt*. Forme du Haut-Annam. *Huit* (avec semi-voyelle labiale à l'état normal), *huỷt* (semi-voyelle à l'état atténué), « siffler » (1).

74. — *Huông*. 1 mot : *huông* 兇, « tomber d'un malheur dans un autre » ; paraît se rattacher à 凶, « malheur », s. a. *hung*, c. *hung*, ch. n. *hiong*.

75. — *Huơ*. 1 mot : *huơ* 揮, « agiter, brandir » ; autre forme *quơ* 撾, même sens (Voir la famille, § 153, forme *quơ*).

76. — *Hua*. *Hùa* 和, « se réunir, suivre » ; autre forme *hừa* 和, même sens ; paraissent se rattacher à 和, « accord, ensemble », s. a. *hoa*, c. *wo*, ch. n. *ho* (2). — La forme *hua* est une forme à semi-voyelle vocalisée.

77. — *Hui*. Quelques mots de cette forme renferment la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé :

Hủi 悔, « presser, stimuler, exciter », signalé comme un tonkinisme par le Dictionnaire Génibrel ; forme de Cochinchine et du Haut-Annam, *hối* 悔, même sens. C'est une forme annamite de 揮, « exciter, encourager, faire agir », s. a. *huy*, c. *fai*, ch. n. *houei* (3).

Hủi 悔, « flamber un animal abattu, flamber une barque, brûler légèrement », signalé comme un tontinisme par le Dictionnaire Génibrel ; forme du Haut-Annam, *hui*, même sens. Le mot se rattache à 煇, qui a deux sens et deux formes : « lumière, éclat », s. a. *huỵ*, *vĩ*, c. *fai*, ch. n. *houei* ; « flamber, rôtir », s. a. *huân* ?, c. *fan*, ch. n. *hiun* (4).

---

(1) Formes apparentées : *xít* 哳, se dit de la vapeur qui sort en « sifflant », imposer silence en faisant « pstt » ; *xít* 哳, même sens ; *xuỷt*, *xuit* 噿, même sens. Voir la famille, § 78, forme *hun*.

(2) Voir § 433 sqq., l'explication de la concordance des formes.

(3) Voir la famille, § 153, forme *quơ* ; une autre forme est *huơ*, que l'on a vu, § 75, avec un sens spécialisé.

(4) Remarquer que l'annamite emploie, avec le sens de « flamber », non la forme à finale *n* des dialectes chinois, mais la forme à finale *y*, qui est spécialisée au sens de « lumière » par les dialectes chinois. C'est un cas typique prouvant qu'originairement le mot à sens de « flamber » avait aussi une forme dialectale à finale *y*.

Il y a une question de lexicographie chinoise très importante qui mériterait d'être traitée à part avec tous les développements voulus, mais dont il faut dire un mot ici, pour répondre à une objection que l'on pourrait faire à certaines de mes théories.

D'après les dictionnaires chinois que j'ai à mon usage, un même caractère a parfois plusieurs sens ; il a parfois plusieurs prononciations ou formes phoniques ; il a parfois plusieurs variantes ou formes écrites. Cette dernière question est en dehors du débat.

1° *Un caractère a plusieurs sens*. Tantôt ces sens dérivent les uns des autres plus ou moins naturellement, suivant les lois de la sémantique. Tantôt ils sont irréductibles. Dans ce dernier cas, il faut considérer ce caractère comme étant *la forme graphique unique de plusieurs mots distincts par le sens, mais homophones*, c'est-à-dire que plusieurs mots différents par le sens ont été rendus par une même forme graphique, parce qu'ils avaient jadis et ont encore une même prononciation, une même forme phonique.

2° *Un même caractère a plusieurs formes phoniques*, plusieurs prononciations. Tantôt ces prononciations s'appliquent également à *un seul et même sens*. Dans ce cas, il faut considérer ce caractère comme étant *la forme graphique d'un seul et même mot qui avait*

Hủi [illegible], « fouiller, fouger », se dit du cochon ; se rattache à 豗, même sens, s. a. *hôi*, **huy*, c. *ũi*, ch. n. *hoœi*, et à [illegible], même sens, s. a. *hôi*, *huy* ?, c. (?), ch.

---

et a encore actuellement plusieurs formes phoniques dialectales, dans plusieurs régions distinctes ou dans une même région. Tantôt ces prononciations s'appliquent indistinctement à *plusieurs sens irréductibles*. Dans ce cas, il faut considérer ce caractère comme étant *la forme graphique unique de plusieurs mots distincts par le sens, qui chacun avaient et ont encore plusieurs formes phoniques dialectales, les mêmes pour chacun de ces mots*. Tantôt il y a spécialisation de sens, une prononciation s'appliquant à tel sens, une autre forme s'appliquant à tel autre sens. Le cas est plus compliqué.

Prenons un exemple concret :

Le caractère 烜 a, d'après les dictionnaires chinois, deux sens : « lumière » et « exposer à la flamme », et deux prononciations ou formes phoniques : l'une à finale *y*, *huy* ou *vĩ* (pour **hwày*, **hwãy*, **hway* ; **vày*, **vãy*, **vay*), l'autre à finale *n*, *huân* (= *hwân*. Cette dernière forme n'est pas donnée par les dictionnaires annamites ou sino-annamites, mais elle est certaine et restituée d'après les formes chinoises correspondantes.) La première forme, à finale *y*, s'applique exclusivement au premier sens ; la seconde forme, à finale *n*, au second sens. (En réalité ces deux sens dépendent l'un de l'autre, peuvent se ramener l'un à l'autre, mais je les supposerai irréductibles ; le fait importe peu, l'exemple n'étant donné que pour faire comprendre la théorie d'une manière générale.)

D'après les dictionnaires actuels cette spécialisation de sens est stricte. Mais il ne faudrait pas croire qu'il en a toujours été ainsi.

Ici aussi, nous avons une seule forme graphique qui représente deux mots distincts par le sens. Ces deux mots distincts par le sens sont aussi distincts par la forme phonique. Comment se fait-il qu'ils aient pu être rendus par une seule et même forme graphique ? C'est que jadis ils ont eu, qu'ils ont peut-être encore actuellement, — tous les deux, ou au moins l'un deux, — deux formes phoniques distinctes, à la fois une forme phonique à finale *y*, et une forme phonique à finale *n*. Le mot à sens de « exposer à la flamme » n'a plus actuellement, d'après les dictionnaires chinois, que la forme phonique à finale *n*, *huân*, forme appuyée par les formes annamites correspondantes, *hun*, *un*, « exposer à la fumée, enfumer ». Mais le fait qu'il est rendu par la même forme graphique 烜 que le mot à sens de « lumière », qui a une forme phonique à finale *y*, *huy*, devrait déjà nous faire supposer que ce mot lui aussi avait jadis une forme phonique à finale *y*, semblable à la forme phonique du mot à sens de « lumière », et cela concurremment avec la forme phonique à finale *n* qu'il a encore actuellement. Ce n'est que par cette homophonie que les deux mots ont pu être rendus par la même forme graphique. Cette preuve a priori devient absolument certaine par le fait que les formes phoniques qui rendent en annamite le mot à sens de « exposer à la flamme » sont à finale *y*, *hui*, *hủi*, et que ces formes annamites correspondent par des lois phonétiques certaines à la forme sino-annamite *huy*. Le mot à sens de « exposer à la flamme » avait donc certainement jadis deux formes phoniques, l'une à finale *y*, tombée dans les dialectes chinois, du moins tels qu'ils me sont donnés par mes dictionnaires, mais conservée par l'annamite, et l'autre à finale *n*, conservée par les dialectes chinois de mes dictionnaires.

Peut-on dire que le mot à sens de « lumière », qui a actuellement, d'après les dictionnaires chinois, une seule forme phonique à finale *y*, *huy*, avait aussi jadis, a peut-être encore actuellement, une autre forme phonique dialectale à finale *n* ? Certaines raisons rendent le fait probable. La comparaison de toutes les formes dialectales rendrait seule le fait certain.

En tout cas, dans beaucoup d'exemples, il est difficile de faire la preuve certaine.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons déjà, mais avec toutes les réserves qui s'imposent, tirer une conclusion. C'est que la spécialisation des sens et des formes diverses d'un même caractère ne doit pas être considérée comme aussi stricte que les dictionnaires actuels l'indiquent. Lorsqu'un seul caractère a plusieurs formes phoniques spécialisées à autant de sens distincts irréductibles

n. *houei*. Une forme annamite avec chûte de l'aspiration initiale est *ũi* 魋, même sens. Une forme produite par palatalisation ou dentalisation de l'initiale est *giũi*, *dũi* 唯, même sens.

Hui 咴 de *hui hủt*, « mal peigné, mal mis », se rattache peut-être à 倠, « laid, vilain », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei* ; 睢, « laid, difforme », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei* ; 婎, « difforme », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei*.

78. — *Hun*. Cette forme diffère de la forme sino-annamite *hun* vue plus haut en ce que la forme annamite a le son voyellaire long, au moins en certains cas, tandis que la forme sino-annamite l'a bref.

(ou même réductibles) entre eux, ce caractère doit être considéré comme étant *la forme graphique unique de plusieurs mots distincts par le sens, distincts aussi par la forme phonique d'après les dictionnaires, mais qui en réalité sont encore, au moins ont été jadis, homophones*. La spécialisation de sens, réelle si on ne considère qu'un seul ou un petit nombre de dialectes ou que l'état actuel de la langue, est fausse si l'on considère l'ensemble des dialectes dans leur état actuel ou dans leur état passé.

Pour expliquer comment cette adaptation d'une même forme graphique à plusieurs formes phoniques a pu se faire, on peut se représenter le phénomène de la manière suivante :

Soit un mot A, rendu par la forme graphique *a*, mais ayant, suivant les dialectes, plusieurs formes phoniques, une forme phonique *a'* et une forme phonique *a''*. Avec la forme phonique dialectale *a''*, ce mot était homophone, dans la région où était employée cette forme phonique, avec le mot B, rendu par la forme graphique *b*, ayant une forme phonique *b'*. Ainsi donc, dans cette région, la forme phonique *a''*, identique à la forme phonique *b'*, rendait à la fois le mot A et le mot B, c'est-à-dire que les deux mots étaient confondus dans la prononciation. Cette confusion passa du langage parlé dans l'écriture, et la forme graphique *a* fut employée au lieu de la forme graphique *b*, c'est-à dire qu'un seul caractère rendit, dans cette région, deux mots, A et B, absolument homophones. Cette graphie unique, employée d'abord dans la région où régnait l'homophonie, dut être employée peu à peu dans d'autres régions où ne régnait pas l'homophonie, c'est-à-dire où le mot A n'avait pas la forme phonique *a''*, mais la forme phonique *a'*, différente de la forme phonique *b'* du mot B. Par conséquent, dans cette région à allophonie, une seule forme graphique *a* rendit à la fois et la forme phonique *a*, et la forme phonique *b'*, bien que ces deux formes fussent différentes entre elles ; en d'autres termes, dans cette région à allophonie, un seul et même caractère rendit deux mots différents par le sens, A et B, et différents également par la prononciation, *a'* et *b'*, avec spécialisation nécessaire de sens suivant les formes phoniques ou suivant la prononciation. Les dictionnaires consacrèrent le fait postérieurement, parce que composés dans la région où régnait précisément l'allophonie.

J'ai donné un cas simple. Il y a des cas bien plus compliqués qu'il est inutile de donner ici. Il y a des cas curieux qui montrent que les dictionnaires ont été composés à une époque où l'on avait complètement oublié l'existence primitive de plusieurs formes dialectales : par exemple lorsqu'une forme dialectale de région différente entre dans une région employant une forme phonique différente et que les deux formes sont rendues par deux formes graphiques différentes. Mais ces questions sont en dehors du sujet.

Ce que j'ai dit ici de la confusion des formes graphiques avec spécialisation postérieure de sens suivant les formes phoniques, par suite d'homophonie dialectale passée ou actuelle, suffit pour que l'on puisse répondre à une objection que l'on pourrait me faire lorsque, dans la discussion de certains cas, ne tenant pas compte de cette spécialisation de sens suivant les formes phoniques, j'applique à un seul des divers sens d'un caractère toutes les formes phoniques données par les dictionnaires.

Hủi [illegible], « fouiller, fouger », se dit du cochon ; se rattache à [illegible], même sens, s. a. *hôi*, **huy*, c. *ủi*, ch. n. *hoxei*, et à [illegible], même sens, s. a. *hôi*, *huy* ?, c. (?), ch.

---

et a encore actuellement plusieurs formes phoniques dialectales, dans plusieurs régions distinctes ou dans une même région. Tantôt ces prononciations s'appliquent indistinctement à *plusieurs sens irréductibles*. Dans ce cas, il faut considérer ce caractère comme étant *la forme graphique unique de plusieurs mots distincts par le sens, qui chacun avaient et ont encore plusieurs formes phoniques dialectales, les mêmes pour chacun de ces mots*. Tantôt il y a spécialisation de sens, une prononciation s'appliquant à tel sens, une autre forme s'appliquant à tel autre sens. Le cas est plus compliqué.

Prenons un exemple concret :

Le caractère 煇 a, d'après les dictionnaires chinois, deux sens : « lumière » et « exposer à la flamme », et deux prononciations ou formes phoniques : l'une à finale *y*, *huy* ou *vĩ* (pour **hwày*, **hwãy*, **hway* ; **vày*, **vãy*, **vay*), l'autre à finale *n*, *huân* (= *hwân*. Cette dernière forme n'est pas donnée par les dictionnaires annamites ou sino-annamites, mais elle est certaine et restituée d'après les formes chinoises correspondantes.) La première forme, à finale *y*, s'applique exclusivement au premier sens ; la seconde forme, à finale *n*, au second sens. [En réalité ces deux sens dépendent l'un de l'autre, peuvent se ramener l'un à l'autre, mais je les supposerai irréductibles ; le fait importe peu, l'exemple n'étant donné que pour faire comprendre la théorie d'une manière générale.]

D'après les dictionnaires actuels cette spécialisation de sens est stricte. Mais il ne faudrait pas croire qu'il en a toujours été ainsi.

Ici aussi, nous avons une seule forme graphique qui représente deux mots distincts par le sens. Ces deux mots distincts par le sens sont aussi distincts par la forme phonique. Comment se fait-il qu'ils aient pu être rendus par une seule et même forme graphique ? C'est que jadis ils ont eu, qu'ils ont peut-être encore actuellement, — tous les deux, ou au moins l'un deux, — deux formes phoniques distinctes, à la fois une forme phonique à finale *y*, et une forme phonique à finale *n*. Le mot à sens de « exposer à la flamme » n'a plus actuellement, d'après les dictionnaires chinois, que la forme phonique à finale *n*, *huân*, forme appuyée par les formes annamites correspondantes, *hun*, *un*, « exposer à la fumée, enfumer ». Mais le fait qu'il est rendu par la même forme graphique 煇 que le mot à sens de « lumière », qui a une forme phonique à finale *y*, *huy*, devrait déjà nous faire supposer que ce mot lui aussi avait jadis une forme phonique à finale *y*, semblable à la forme phonique du mot à sens de « lumière », et cela concurremment avec la forme phonique à finale *n* qu'il a encore actuellement. Ce n'est que par cette homophonie que les deux mots ont pu être rendus par la même forme graphique. Cette preuve a priori devient absolument certaine par le fait que les formes phoniques qui rendent en annamite le mot à sens de « exposer à la flamme » sont à finale *y*, *hui*, *hủi*, et que ces formes annamites correspondent par des lois phonétiques certaines à la forme sino-annamite *huy*. Le mot à sens de « exposer à la flamme » avait donc certainement jadis deux formes phoniques, l'une à finale *y*, tombée dans les dialectes chinois, du moins tels qu'ils me sont donnés par mes dictionnaires, mais conservée par l'annamite, et l'autre à finale *n*, conservée par les dialectes chinois de mes dictionnaires.

Peut-on dire que le mot à sens de « lumière », qui a actuellement, d'après les dictionnaires chinois, une seule forme phonique à finale *y*, *huy*, avait aussi jadis, a peut-être encore actuellement, une autre forme phonique dialectale à finale *n* ? Certaines raisons rendent le fait probable. La comparaison de toutes les formes dialectales rendrait seule le fait certain.

En tout cas, dans beaucoup d'exemples, il est difficile de faire la preuve certaine.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons déjà, mais avec toutes les réserves qui s'imposent, tirer une conclusion. C'est que la spécialisation des sens et des formes diverses d'un même caractère ne doit pas être considérée comme aussi stricte que les dictionnaires actuels l'indiquent. Lorsqu'un seul caractère a plusieurs formes phoniques spécialisées à autant de sens distincts irréductibles

n. *houei*. Une forme annamite avec chûte de l'aspiration initiale est *ũi* 䰎, même sens. Une forme produite par palatalisation ou dentalisation de l'initiale est *giũi*, *dũi* 唯, même sens.

Hui 咴 de *hui hủi*, « mal peigné, mal mis », se rattache peut-être à 倠, « laid, vilain », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei* ; 騅, « laid, difforme », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei* ; 婎, « difforme », s. a. *huy* ?, c. (?), ch. n. *houei*.

78. — *Hun*. Cette forme diffère de la forme sino-annamite *hun* vue plus haut en ce que la forme annamite a le son voyellaire long, au moins en certains cas, tandis que la forme sino-annamite l'a bref.

(ou même réductibles) entre eux, ce caractère doit être considéré comme étant *la forme graphique unique de plusieurs mots distincts par le sens, distincts aussi par la forme phonique d'après les dictionnaires, mais qui en réalité sont encore, au moins ont été jadis, honophones*. La spécialisation de sens, réelle si on ne considère qu'un seul ou un petit nombre de dialectes ou que l'état actuel de la langue, est fausse si l'on considère l'ensemble des dialectes dans leur état actuel ou dans leur état passé.

Pour expliquer comment cette adaptation d'une même forme graphique à plusieurs formes phoniques a pu se faire, on peut se représenter le phénomène de la manière suivante :

Soit un mot A, rendu par la forme graphique a, mais ayant, suivant les dialectes, plusieurs formes phoniques, une forme phonique a' et une forme phonique a''. Avec la forme phonique dialectale a'', ce mot était homophone, dans la région où était employée cette forme phonique, avec le mot B, rendu par la forme graphique b, ayant une forme phonique b'. Ainsi donc, dans cette région, la forme phonique a'', identique à la forme phonique b', rendait à la fois le mot A et le mot B, c'est-à-dire que les deux mots étaient confondus dans la prononciation. Cette confusion passa du langage parlé dans l'écriture, et la forme graphique a fut employée au lieu de la forme graphique b, c'est-à dire qu'un seul caractère rendit, dans cette région, deux mots, A et B, absolument homophones. Cette graphie unique, employée d'abord dans la région où régnait l'homophonie, dut être employée peu à peu dans d'autres régions où ne régnait pas l'homophonie, c'est-à-dire où le mot A n'avait pas la forme phonique a'', mais la forme phonique a', différente de la forme phonique b' du mot B. Par conséquent, dans cette région à allophonie, une seule forme graphique a rendit à la fois et la forme phonique a, et la forme phonique b', bien que ces deux formes fussent différentes entre elles ; en d'autres termes, dans cette région à allophonie, un seul et même caractère rendit deux mots différents par le sens, A et B, et différents également par la prononciation, a' et b', avec spécialisation nécessaire de sens suivant les formes phoniques ou suivant la prononciation. Les dictionnaires consacrèrent le fait postérieurement, parce que composés dans la région où régnait précisément l'allophonie.

J'ai donné un cas simple. Il y a des cas bien plus compliqués qu'il est inutile de donner ici. Il y a des cas curieux qui montrent que les dictionnaires ont été composés à une époque où l'on avait complètement oublié l'existence primitive de plusieurs formes dialectales ; par exemple lorsqu'une forme dialectale de région différente entre dans une région employant une forme phonique différente et que les deux formes sont rendues par deux formes graphiques différentes. Mais ces questions sont en dehors du sujet.

Ce que j'ai dit ici de la confusion des formes graphiques avec spécialisation postérieure de sens suivant les formes phoniques, par suite d'homophonie dialectale passée ou actuelle, suffit pour que l'on puisse répondre à une objection que l'on pourrait me faire lorsque, dans la discussion de certains cas, ne tenant pas compte de cette spécialisation de sens suivant les formes phoniques, j'applique à un seul des divers sens d'un caractère toutes les formes phoniques données par les dictionnaires.

7 mots. *Hùn* 混 de l'expression *khóc hùn hùn*, « pleurer abondamment », se rattache à 泫, « larmes abondantes », s. a. *hoàn*, c. (?), ch. n. *houan* ; et à 絃, « pleurer », s. a. *huyền*, c. *ũn*, ch. n. *hiuan*.

Avec *hun* 焄, « enfumer », nous avons une nombreuse famille. Pour comprendre le classement et la parenté des diverses formes, il faut se reporter aux différentes lois régissant les initiales et les finales qui seront énoncées § 91, famille *quất*. Cette famille, à finales *y*, *n*, *t*, comprend cinq séries de mots :

78 a. — 1re série. *Gutturale initiale*, avec la semi-voyelle labiale sous ses diverses formes, ou sans la semi-voyelle labiale.

Quầng 暈, « vapeurs autour du soleil, cercle lumineux autour du soleil ou de la lune » (1). — 氣, « vapeurs, émanations, air atmosphérique, esprits vitaux », s. a. *khí* (forme cérémonielle *khới*), c. *hi*, ch. n. *k'i*. — *Khói* 𤈜, « fumée » [a une forme à finale *n* labialisée, avec chûte de la semi-voyelle labiale, dans *khầm* de *khói khầm*, même sens]. — *Ngui* 𤌋 de l'expression *ngui ngút*, « tourbillon de fumée » (*ngút* est une forme du même mot avec finale *t*). — 鬼, « esprits vitaux inférieurs, âme sensitive, démons », s. a. *quỉ*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* (2). — *Ngùn*, forme à finale *n*, et *ngut*, forme à finale *t*, de l'expression *khói ngùn ngut*, « fumée très épaisse, s'élevant en tourbillons ». — *Ngột* 兀, « respirer avec peine, haleter ». — *Nghỉn* 𠵈, sens originel « souffle », dans *tắt nghỉn* ou *tắt hơi*, « exhaler son souffle, au souffle éteint, exténué, mort », et *hết nghỉn* ou *hết hơi*, « à bout de souffle, mort » ; par extension se dit d'une « aspiration », des choses qui se font « d'un trait », p. ex. *chạy một nghỉn* ou *một hơi*, « courir d'une seule haleine, d'une traite » (3). — Pour *ngáp*, « bâiller », voir ci-dessous *háp*. — *Guột* 𩄲 de l'expression *guột mây*, « fumée ondoyante ». — 熅, « fumée, vapeur, bouillard », s. a. *huân*, *hun*, c. *wan*, *yun*, *wat*, ch. n. *yun*, *wen*. — 熏, « fumer, enfumer », s. a. *huân*, *hun*, c. *fan*, ch. n. *yun* (4). — 煇, spécialisation de sens suivant les formes, d'après les dictionnaires : finale *y*, « lumière, éclat », s. a. *huy*, *vĩ*, c. *fai*, ch. n. *houei* ; finale *n*, « flamber, rôtir », s. a. **huân*, **hun*, c. *fan*, ch. n. *hiun* ; mais la forme annamite *hùi* 悔, en Haut-Annam *hui*, « flamber un animal mort, exposer une barque à la flamme et à la fumée, enfumer », prouve que, même avec le sens de « flamber », le caractère 煇 avait une forme à finale *y* (5). Ces mots correspondent à *hun* 焄, « enfumer », qui n'est que la forme avec finale *n* de *hùi*, *hui*, vus ci-dessus. (Voir plus bas *un*). — 氳 dans 氤氳, « souffle de la nature, émanation du ciel

---

(1) Voir un autre rapprochement, § 97 b, forme *quyến*.

(2) Une forme à finale *n* apparentée à *hồn* nous est donnée dans l'annamite *quỉ hồn*, « farfadet, lutin, diablotin » ; voir la note au § 78c.

(3) Cette forme correspond exactement au point de vue phonétique à *hít* ci-dessous. Chûte de la semi-voyelle labiale.

(4) Ce mot a encore le sens de « vapeur, émanation, odeur », et aussi le sens de « chaleur, chauffer, rôtir, griller » ; cf. ci-dessous 煇.

(5) Voir la note au § 77, forme *hui*, sur la confusion avec spécialisation de sens par suite d'homophonie dialectale.

et de la terre se combinant pour produire les êtres, principes élémentaires de la constitution des êtres, prospérité », s. a. *nhân huân*, c. *yan wan*, ch. n. *yin yun* (1). — 魂, « souffle vital, esprit vital, âme végétative, ou sensitive, ou spirituelle », s. a. *hồn*, c. *wăn*, ch. n. *houen*. — *Hôn* 昏, « baiser » (2). — *Hoét* 喧, « souffler, siffler ».

La semi-voyelle labiale, que l'on voit dans presque toutes les formes précédentes, est tombée dans les formes suivantes.

Hơi 晞, « légère vapeur, haleine, souffle vital, le souffle du principe mâle et fécondant, lumière et chaleur solaire » (3) — Nous avons des formes très voisines dans *hơ* et *hải* de *hơ hải*, « essoufflé » (4).

Avec la finale *t* labialisée on a 吸, « aspirer, sucer », s. a. *hấp*, c. *k'áp*, *háp*, *yap*, *ngap*, ch. n. *hi*. Ce mot est voisin de 哈, « avaler, ouvrir la gueule, bâiller », s. a *háp*, c. *hap*, *kap*, *ngap*, ch. n. *ho*, *ngo* (5).

A ces formes sino-annamites ou chinoises correspondent des formes annamites qui ont perdu la semi-voyelle labiale, comme les formes chinoises et sino-annamites, ou qui l'ont conservée à l'état vocalisé. Sans semi-voyelle labiale on a : *hớp* 吸, « prendre une gorgée, avaler, numéral des gorgées » (6) ; — *ngáp* 哈, « bâiller » (7). Avec la semi-voyelle à l'état vocalisé on a : *húp* 噏, « humer, prendre par gorgées, avaler » (8); — *hút*, « aspirer, fumer du tabac, avaler » ; — *hụt* 紇 de l'expression *gió hụt hụt*, « le vent souffle avec violence » (9) ; —

---

(1) La forme *nhân* n'est qu'une forme produite par la loi de dentalisation des initiales ; elle a aussi le sens de « air, vapeur, odeur, fumée ».

(2) Le « baiser » annamite est un « reniflement », une « aspiration » du nez. Ce qui prouve la parenté de ce mot avec la famille, c'est l'expression *hôn hít*, « baiser », où le mot *hôn* prend le sens du mot *hít*, « renifler », ou, si l'on veut, le mot *hít* prend le sens de « baiser », ou mieux, les deux ont le sens de « baiser en reniflant ». Le mot *hôn* a une forme *hun* en Haut-Annam.

(3) Comme on le voit, ce mot correspond à *huy*, *huân*, *nghỉn*, vus plus haut. C'est une forme annamite de *khí* vu plus haut. C'est le sens primitif de *hồn*.

(4) *Hơ* est une forme qui a laissé tomber la finale *y*, ou bien où *ơ* équivaut à *y* : cf. § 153b, forme *qua*. Le sens originaire de *hơ hải* est « souffle », comme on peut le voir dans *hết hơ hết hải*, « à bout de souffle, essoufflé », sens qu'a *hết hơi*. Le sens que le dictionnaire donne à *hơ hải*, « essoufflé », ne peut s'expliquer que par « quelqu'un qui souffle fort », d'où « essoufflé ».

(5) La « succion » n'est qu'une aspiration d'une nature particulière, et elle entraine l'acte d'« avaler » ; le « bâillement » lui même peut être considéré comme une « aspiration » ou une « expiration » de souffle.

(6) Le sens originel est dans *hớp gió*, « humer l'air, aspirer le vent ».

(7) Forme identique aux formes cantonaises vues ci-dessus. Le mot a une autre forme *ngớp* 㕭, « regarder la bouche bée, bâiller ».

(8) A une forme sans la semi-voyelle dans *húp híp*, même sens.

(9) A une forme sans semi-voyelle labiale, à finale *y*, dans *gió hi hụt*, même sens. Comparer les expressions *gió vụt vụt* et *gió vùn vụt*, « le vent souffle avec violence ». *Vụt*, « siffler » ; *vi vụt*, « sifflement du vent ou d'un rotin », paraissent être des formes où la semi-voyelle labiale s'est renforcée après la chûte de la gutturale. Voir un autre rapprochement, § 139f, forme *quát*, les mots *vụt*, *phụt*.

hối 悔 de ***hấp hối***, « être suffoqué, être à l'agonie, expirer » ; — ***huit, huýt***, « siffler » (1) ; — ***hít*** 歇, « renifler » (voir plus haut ***hồn***).

78b. — 2e série. *Semi-voyelle labiale initiale.*

泱, « vapeur qui s'élève, nuage qui se forme », s. a *ương*, c. *yeung, yong, ying*, ch. n. *yang, ngang* (2) ; — ***un*** 熅, « enfumer » (voir plus haut ***huân, hun, hui***) ; — ***um*** 暗 de ***khói um lên***, « une fumée épaisse monte » (labialisation de la finale *n*) ; — ***oi*** [illegible] de ***oi khói***, « enfumé, fumé ».

78c. — 3e série. *Consonne labiale initiale.*

衛, « esprits vitaux », s. a. *vệ*, c. ***wai***, ch. n. ***wei***. La forme *vệ* est une forme à finale *y* incluse pour ***vấy* (3). — 雲, « vapeurs s'élevant des fleuves et des montagnes, nuages », s. a. *vân*, c. ***wan***, ch. n. *yun* (4). — 暈 « vapeurs autour du soleil ou de la lune, halo », s. a *vận*, c. ***iun***, ch. n. ***wan*** (5). — 氛, « vapeur, air, influence de l'air sur le bonheur des hommes », s. a. ***phân***, c. ***fan***, ch. n. ***fen*** (6). — ***Mút*** [illegible], « humer, aspirer avec un chalumeau, sucer » (7). — 魄, « forme du corps, corps ; esprits vitaux, énergie vitale, principes vitaux inférieurs ; souffle de la nature », s. a. ***phách***, c. ***p'ak***, ch. n. ***p'ŏ***. ***Phách*** est une forme à finale *t* gutturalisée. La forme annamite correspondante est ***vóc*** [illegible], mais elle s'est spécialisée au sens de « forme extérieure du corps, belle apparence du corps ; corps » (8).

---

(1) Forme du Haut-Annam. Voir plus loin *xuýt, xít*.

(2) Ce mot nous montre fort clairement la transition entre l'idée de « vapeur » et l'idée de « nuage ». Nous avons la forme annamite dans *ăng* 盎 de *ăng mây*, « nuée, nuage » ; on doit la rapprocher de la forme cantonaise *ying*, qui nous donnerait en sino-annamite *anh* ; elle correspond d'ailleurs absolument à la forme sino-annamite *ương* : cf. § 390, formes en *ươ*.

(3) Ces formes amènent une autre forme sino-annamite *vi*, qui a donné en annamite, avec développement d'un *a* final adventice, *vía* [illegible], « esprits vitaux » ; une forme à finale *n*, voisine de la forme *vấy* que nous avons supposée, est *van* de *vía van*, « esprits vitaux ». Cette forme *van* se rapproche de *hồn*, « principe vital supérieur ».

(4) La forme annamite du mot, avec finale *y*, est *mây* [illegible], « nuages ». La finale *n* reparaît dans la forme *mân* des dialectes dits *mường*.

(5) Voir plus haut *quầng*, qui est une forme annamite, § 78a.

(6) Comparez, § 78a, *huân* de *nhân huân*. *Phân* est une forme de *huân* qui a laissé tomber l'aspiration initiale et renforcé la semi-voyelle labiale.

(7) La forme *mút* est une forme à semi-voyelle vocalisée pour **mwat* (cf. § 446 sqq.) ; avec dégagement, puis chûte de la semi-voyelle labiale, nous avons *mát* de l'expression *mút mát*, mêmes sens. (Cf. *nút*, § 78e ; *chụt chùn*, § 78d).

(8) Il y a pour ce dernier mot, en annamite et en sino-annamite, une question fort obscure. La forme annamite est un témoin qui prouve que le vrai sens du mot *phách* était « apparence extérieure du corps », principalement « belle prestance, bonne santé », ce qu'EITEL traduit par « énergie vitale ». Mais la théorie du nombre des *phách*, sept ou neuf, n'a pas passé, en annamite, au mot correspondant *vóc*, mais bien au mot *vía*, correspondant à la forme sino-annamite *vệ*, lequel mot, en sino-annamite, paraît être étranger à cette théorie des sept ou neuf esprits vitaux inférieurs. Ce fait peut prouver, il me semble, que *phách* et *vóc* d'un côté, *vệ* et *vía* d'un autre côté, ne sont que les formes d'un même mot, désignant originairement

78[d]. — 4e série. *Palatale initiale.*

Chụt 啐, qui a une forme à finale *n*, *chùn* 㖧, dans les expressions *hôn chùn chụt* ou *hôn chụt chụt*, « donner un baiser bruyant ». Le vrai sens de *chùn* et de *chụt*, c'est l'acte de « sucer ». On le voit dans *mút chùn chụt*, « sucer avec bruit »; *bú chùn chụt*, « têter avec bruit » (1).

78[e]. — 5e série. *Dentale initiale.*

Nút 鋏, « sucer ». Une forme identique, mais avec spécialisation de sens, est *nuốt* 嚁, « avaler », qui a une forme *nót* en Haut-Annam, et qui a une autre

---

« les esprits vitaux manifestés surtout par l'apparence extérieure du corps, par la santé, par l'énergie vitale ».

Le rattachement à cette famille de tous les mots à sens psychologique ou philosophique que j'ai cités dans cet article, me parait absolument certain. Je me propose de développer dans un article qui parait dans la revue « Anthropos », sous le titre *Philosophie populaire annamite*, les raisons d'ordre sémantique qui appuient cette hypothèse. Qu'il suffise de dire ici que tous les mots à sens psychologique ou philosophique sont basés sur un sens primordial de principe actif, d'influence, lequel repose sur un sens d'émanation physique, souffle, haleine, vapeur physique. (Voir plus loin la note au mot *hơi*, § 78f).

Au point de vue phonétique, le rapprochement me parait aussi évident.

Nous avons *hơi* (§ 78a) et *khí* (§ 78a), qui sont des formes à finale *y*, avec chûte de la semi-voyelle labiale. Ces mots, outre le sens de « air, souffle, vapeur, émanations », ont le sens de « souffle vital, influence bonne ou mauvaise qui se dégage des êtres ou de la nature ». — 鬼 *quỉ* n'est qu'une forme avec semi-voyelle labiale, signifiant « esprits vitaux inférieurs, âme inférieure après la mort, esprits mauvais » ; la forme annamite *hón* de *quỉ hón*, « diablotin », nous rapproche de *hồn*. — 衛, s. a. *vệ*, annamite *vía*, « esprits vitaux », avec formes hypothétiques **văy*, **vi*, n'est qu'un mot apparenté à *quỉ* par la chûte de la gutturale et le renforcement de la semi-voyelle labiale. — 魂, « esprits vitaux supérieurs », s. a. *hồn*, forme à finale *n*, à semi-voyelle labiale vocalisée, pour **hwân*, **hwăn*, se rapproche aussi de *quỉ*, qui est une forme à finale *y* incluse pour **kwây*, **kwăy*, et par conséquent de *vệ*, *vía*. Mais ce mot nous amène directement 氳, « émanations du ciel et de la terre se combinant pour produire les êtres », s. a. *huân*, *vân* ; et, avec chûte de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale, 氛, « vapeur, influence de l'air sur la vie des hommes », s. a. *phân*; ainsi que 雲, « vapeur, nuage », s. a. *vân*, an. *mây*. — 神, « esprits vitaux, principe intelligent, âme, etc. », s. a. *thần*, est une forme avec dentalisation de l'initiale et chûte de la semi-voyelle ; analogue à 精, « esprit vital, esprit, etc », s. a. *tinh* (et probablement à 情, « passion de l'âme », s. a. *tình* ; et à 性, « nature, penchant naturel », s. a. *tính*). — Les deux mots 魄, « esprits vitaux inférieurs ; forme extérieure du corps, énergie vitale », et la forme annamite correspondante *vóc* 𦠘, « forme extérieure du corps », sont cependant rattachés avec quelques doutes à cette famille. Mais au point de vue phonétique, il faut remarquer que *phách*, ainsi que *vóc*, forme à semi-voyelle vocalisée pour **vwăk*, **vwăk*, ont la voyelle *ă*, ou *â*, brève, et se rapprochent ainsi de la forme hypothétique **văy* ou **vây*, pour *vệ*, *vía*, et des formes **kwăy*, **kwây*, pour *quỉ*. Ce sont des formes à finale *t* gutturalisée ou palatalisée.

Cette discussion phonétique suppose comme postulats des lois qui ne seront indiquées que dans le courant de cette étude.

(1) *Chụt*, et de même *chùn*, sont des formes de 啜, « sucer, goûter, avaler », s. a. *chuyết*, c. *chüt*, *ch'üt*, *shüt*, *ch'ui*, ch. n. *tch'ouo*, *tch'ouei*, *tchouei* ; et cette forme à palatale initiale est voisine d'une forme à dentale initiale 啐, « sucer, goûter, avaler », s. a. *toái*, c. *sui*, *ts'ui*, *shui*, *ts'üt*, *tsut*, *nyát*, *ts'ăt*, *ts'an*, ch. n. *ts'ouei*, *souei*, *tsou*. L'*Index* ne donne comme forme sino-annamite que la forme à finale *y*, *toái*, **tùy*, mais les formes chinoises font

forme à semi-voyelle labiale initiale à l'état vocalisé dans *ọt* 喔 de *nuốt ọt*, « avaler » (1). — On doit aussi considérer comme formes à semi-voyelle labiale initiale disparue *ực* 饐, « avaler » (*ực ực*, « bruit dans le gosier quand on avale »), qui a une forme analogue à finale *n* gutturalisée dans *ừng ực*, « bruit du gosier quand on avale », et une forme à finale *y* dans *ý à ý ực*, même sens (2). — *Nhôi* 濰, « vapeurs qui se dégagent de la terre aux jours d'été ». — 烟, fumée », s. a. *yên*, *nhơn*, *nhân*, c. *in*, *yan*, ch. n. *yen*, *yin*. — 啍, « haleine », s. a. *thuần*, *thôn*, c. *t'un*, *chun*, ch. n. *t'ouen*, *tchouen*. — *Thụt* 律, « aspirer, pomper ». — *Thổi* 𠺙, « souffler » (se dit du vent), « souffler dans un instrument de musique, dans un tube » (3). Ce mot est la forme annamite de 吹, « souffler », s. a. *xuy*, c. *ch'ui*, ch. n. *tch'ouei*. L'idiome dit *mường* des tribus du Quảng-bình a une forme *thồn*, à finale *n*. Des formes annamites à finale *t*, ayant la même initiale sifflante que la forme sino-annamite, sont *xuỵt* 嚽, « faire *pstt*, siffler pour appeler quelqu'un ou faire faire silence »; *xít* 唽, « faire *pstt*, siffler » (4). — Une forme de *hui*, vu plus haut, avec dentale initiale, est *thui* 燋, « brûler légèrement, flamber un animal ou une barque ». — Avec finale *n* nous avons 神, « esprits vitaux, principe intelligent et spirituel de l'homme, âme; esprit supérieur, génie », s. a. *thần*, c. *shan*, ch. n. *chen*. — 精, « esprit vital, principe constitutif de la vie de l'homme, essence de la nature; démon, esprit », s. a. *tinh*, c. *tsing*, *tseng*, ch. n. *tsing*. — *Thở* 呬, « souffle de l'aspiration ou de l'expiration; soupirer, gémir » (5). Avec le mot *thở* nous avons plusieurs formes : *thở khè khè*, « avoir la respiration gênée » (voir plus haut *thổi phèo phèo*), où *khè* est une forme à finale *y* incluse, avec initiale gutturale sans la semi-voyelle labiale; *thở ồ ồ*, « râler », où *ồ ồ* paraît être une onomatopée; *thở hoi hóp*, *thở hi hóp*, *thở hồng hộc*, *thở giốc*, « respirer avec peine, haleter », où *hoi*, *hi*, sont des formes à finale *y*, *hóp* une

supposer une forme à finale *t*, **tuyết*, ou **chuyết*. Ce qui prouve encore l'existence de cette forme sino-annamite à finale *t*, c'est que les créateurs des *chữ-nôm* ont pris précisément le caractère 啐 pour rendre le mot *chụt*, à finale *t*: si 啐 n'avait eu qu'une forme à finale *y*, il n'aurait pas pu être choisi. Nous avons encore une forme à finale *n*, mais à initiale dentale, dans 吮, « sucer, lécher », s. a. *thuyên*, c. *shün*, *ts'ün*, *shun*, *ün*, ch. n. *tsiuen*, *yuan*, *chouan*; ce mot est tout simplement la forme dialectale à finale *n* de *toái*, **tuyết*, vu ci-dessus, et *chũn*, vu plus haut, en est la forme annamite.

(1) Pour la loi de la chûte des dentales initiales, voir § 577.

(2) Remarquer que la phonétique 意 se prononce *ý*, mais entre dans des caractères qui ont la forme *ức*. *C* est le produit de la loi de gutturalisation des dentales finales et correspond à *t*, de même que *ng* correspond à *n*; voir § 91, forme *quát*.

(3) A une forme parallèle à finale *u* dans *phèo* de *thổi phèo phèo*, « souffler avec effort ».

(4) Cette dernière forme a perdu la semi-voyelle labiale. Comparez plus haut *huỵt*, « siffler », à gutturale initiale.

(5) Pour la finale *ơ*, voir plus haut *hơ*. Le sens de « soupirer », le « soupir » étant un « souffle » d'une nature spéciale, nous amène à 歎, « soupirer, gémir », s. a. *than*, c. *t'an*, ch. n. *t'an*, qui serait une forme à finale *n*. L'expression annamite *than thở*, « gémir, soupirer », réunit les deux formes, où le mot *thở* a pris le sens du mot *than*, « souffle de gémissement ».

forme à finale *t* labialisée, *học* une forme à finale *t* gutturalisée, qui a donné, par la palatalisation de l'initiale, *giốc* ; *thở hồn hền*, « être haletant », forme à finale *n* ; *thở hào hền*, même sens, où *hào* est une forme parallèle à finale *u*, comme *phèo* vu plus haut. — 喘, « respiration pénible, haleter, asthme », s. a. *suyễn*, c. *ch'ün*, ch. n. *tch'ouen* (1). — *Xông* 衝, « faire des fumigations, prendre un bain de vapeur, vapeur qui monte ». — *Sịt* 噏, « renifler, renâcler » (cf. plus haut *hit*).

78f. — Au point de vue sémantique, nous avons deux grandes divisions de sens : 1° « vapeur » ; 2° « souffle ». Le passage de l'une à l'autre de ces idées se voit dans les mots *khí* et *hơi* : le « souffle » humain est une légère « vapeur » qui se dégage de la bouche ou du nez (2). Je crois que la filiation sémantique est certaine. Si cependant on ne l'admettait pas, on pourrait diviser cette famille en deux classes :

1° Vapeur en dehors de l'homme : vapeur naturelle, air athmosphérique ; vapeur qui s'élève de la terre ; brouillard, nuage ; — au sens philosophique : souffle de la nature constitutif des êtres ; principe des êtres ; influence du souffle de la nature sur la destinée des hommes ; — vapeur artificielle : fumée, tourbillons de fumée ; monter comme la fumée ; exposer à la fumée ou à la flamme ; enfumer ; flamber.

2° Vapeur dans l'homme : en général, haleine, souffle ; respirer ; respirer avec peine, haleter, agoniser ; asthme ; — au sens philosophique : esprits vitaux ; âme végétative, sensitive ou spirituelle ; esprit des morts, démon, génie ; — souffle aspiré : aspiration, aspirer la fumée, fumée, humer ; sucer, téter, avaler par gorgées ; renifler ; baiser en reniflant ou en suçant ; — souffle expiré : expiration ; souffler dans un tube ; vent qui souffle ; ouvrir la bouche, bâiller ; soupirer, gémir ; siffler.

---

(1) Remarquer que la phonétique du caractère a souvent une forme à finale *y*, par exemple dans 瑞, s. a. *thụy*, ce qui rapproche le mot *suyễn* des mots *xuy*, *thổi*, vus plus haut ; et ce qui rend la parenté plus rapprochée, c'est la forme *thuyễn* qu'a en Haut-Annam le mot *suyễn*.

(2) Le mot *hơi* désigne « le souffle vital » ; on dit : *tắt hơi*, « son souffle s'est éteint », pour dire que quelqu'un est mort ; — il désigne « le souffle, la respiration, l'haleine » : *hết hơi*, « à perdre haleine, essoufflé » ; *đi một hơi*, « aller d'une seule haleine, d'une seule traite » ; — il désigne les « émanations » qui sortent de l'homme ou des animaux, soit de la bouche, soit de tout le corps, par exemple lorsqu'on dit que le *hơi* des hommes fait croître les plantes plantées autour des maisons, ou lorsqu'on dit d'un chien qui a trouvé la piste du gibier : *đánh hơi*, « il prend les émanations, l'odeur, la piste » ; — il désigne les « émanations » d'un cadavre, par exemple quand on dit que le *hơi* d'un cadavre a une influence néfaste sur les malades ; — il désigne les « émanations » qui s'élèvent du sol : les *hơi đất* sont « les vapeurs délétères, les émanations qui montent du sol » après une pluie et par une grande chaleur ; — il désigne une « légère vapeur » qui s'échappe de certains objets, par exemple la fumée qui se dégage d'une tasse de riz chaud, ou encore celle qui se dégage de la bouche de l'homme en hiver, lorsque l'haleine se condense et paraît comme une vapeur. — Il faut se souvenir que *hơi* est la forme annamite de 氣, s. a. *khí*, dont la forme cantonaise est *hi*, la forme sino-annamite admettant exceptionnellement une forme *khởi*.

78ᶠ. — Au point de vue phonétique on a l'ensemble des formes suivantes (1) :

	Finale *y*	Finale *n*	Finale *t*
1° Gutturale initiale, sans ou avec la semi-voyelle labiale	*khe*	*khăm*	*ngap*
	**khi*	*nghin*	*ngơp*
	hai	*hên*	**hap*
	hơi, hơ		*hợp*
	hi		**hấp*
			hít
	**qui*	*quáng*	*ngụt*
	khoi	*ngún*	*ngột*
	ngụi	**huân*	*guột*
	**huy*	**hun*	*hoet*
	hui	*hun*	*huit, huyt*
	hôi	***hôn*	*hụt*
	hoi	*hông*	*hụp*
		hon	*hôc*
			hop
2° Semi-voyelle labiale initiale ou tombée	*oi*	**ương, ang*	*ot*
	y	*ưn*	
		ưm	
3° Consonne labiale initiale	**vê*	*van*	*vụt*
	**vi*	**vân*	*mụt*
	via	*vựn*	*mạt*
	mày	**phần*	**phach*
4° Palatale initiale		*chun*	*giôc*
			**chuyết*
			chụt
5° Dentale initiale, sans ou avec la semi-voyelle labiale	*thơ*	**yên*	*sít*
		**nhân, *nhơn*	*xít*
		**tinh*	
		**than*	
		**thân*	
	nhồi	**thuân*	*nuốt*
	**toại*	**thuyên*	*nút*
	thổi	**thôn*	*nốt*
	thui	*xông*	*thụt*
	**xuy*	**suyên*	*xuyt* (2)

(1) Les formes notées d'un astérisque sont sino-annamites ; celles notées de deux astérisques sont sino-annamites et annamites à la fois ; les autres sont annamites. Cette notation sera suivie constamment dans les tableaux des diverses familles étudiées.

(2) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette famille certaines formes siamoises (thai) : *chūb*, « baiser » (an. *hôn chùn chụt*) ; *phăt*, *chūt*, « souffler » ; *hōb*, « haleter » (an. *thở hoi hóp*) ; *khuăn*, « fumée » (an. et s. a. *huân*, *hun*) ; *jang*, « fumer des viandes, etc. » (an., s. a. *huân*, *hun*) ; *sub ja*, « fumer du tabac » (an. *hút*, *chụt*) ; *dūt*, « sucer » (s. a. *chuyết*, **tuyết* ; an. *chút*, *nút*, *mút*) ; *sūb*, « pompe » (an. *thụt*, « aspirer ») ; *hai*, « haleine » (an. *hơi*, *hai*, *hơ*, s. a. *khi*, *khói*) ; *ưk*, « gorgée de liquide » (an. *ực*, « avaler ») ; *klưn*, *klăm*, « avaler » ; *rōm*, « fumigations ».

79 — Classification des formes sino-annamites et annamites avec l'aspiration initiale :

SON VOYELLAIRE		ÂN	E	Ê	ÊCH	ÊNH	YÊN	YÊT	I	ICH	INH	IT	Ơ	ƠC	ƠN	ƠT	ÔNG
1° Etat atténué	s. a.						*huyên* 41	*huyêt* 4	*huy* 28		*huynh* 12						
	an.											*huyt* 1					
2° Etat normal	s. a.	*huân* 20		*huê* 22			*huiên*	*huiêt*		*huich* 3	*huinh*			*huơc ?*	*huơn* 13	*huơt* 5	
	an.	*huân ?* 1	*hue* 1		*huêch* 1	*huênh* 1				*huich* 1		*huit*	*huơ* 1				
3° Etat tonifié	s. a.																*huông* 4
	an.																*huông* 1
4° Etat vocalisé	s. a.	*hun*															
	an.	*hun*							*hui*								

Nous remarquons ici que non seulement les mots affectés par chaque forme sont en très petit nombre pour la langue annamite, mais que de plus le nombre des formes elles-mêmes est moins élevé pour l'annamite que pour le sino-annamite.

Nous voyons ici pour la première fois les formes en *uơ* qui équivalent aux formes en *oa*, mais qui permutent aussi, on le verra plus loin, avec les formes en *uyê*. Ces formes sont rangées parmi les formes à semi-voyelle à l'état normal ; mais la semi-voyelle s'y prononce avec une intensité légèrement plus grande que dans les autres formes, sans atteindre cependant à l'intensité de *u* dans les formes en *uô*, où la semi-voyelle est à l'état tonifié. Nous verrons plus loin que c'est un acheminement de l'état normal à l'état tonifié, une forme intermédiaire.

(*A suivre*).

LES BARBARES SOUMIS DU YUNNAN

Chapitre du *Tien hi* 滇繫

Traduit par

MM. G. Soulié, *vice-consul de France à Yunnan-fou,*
et Tchang Yi-tch'ou 張翼樞, *répétiteur à l'Ecole Pavie* (1).

Annoté par le Commandant Bonifacy,
Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

Le chapitre du Tien hi (2) *intitulé* Chou yi 屬夷 *est le trente-septième de l'ouvrage ; il est composé de deux parties bien distinctes, l'une géographique et historique, l'autre plus proprement ethnographique. Il nous a paru bon de ne pas les séparer, parce qu'elles se complètent l'une l'autre ; la première partie donne d'utiles renseignements qui permettent de localiser les tribus qui font dans la seconde l'objet de notices détaillées.*

On sait qu'en règle générale, on ne peut faire grand fond sur les études d'auteurs chinois concernant les coutumes des Barbares : ils sont naturellement enclins à l'exagération, et le mépris qu'ils professent pour tout ce qui n'est pas chinois porte cette exagération à la caricature. Ils répètent, non sans complaisance, les calomnies que les tribus barbares colportent les unes sur les autres : on trouvera dans notre traduction la reproduction de ces fables, qui se trouvent déjà dans d'autres ouvrages chinois traduits en français. Le texte du Tien hi, *d'autre part, ne paraît pas compilé avec tout le soin qu'il aurait fallu. Cependant, il contient des observations assez finement faites, principalement sur les tribus P'o-jen* 僰人, *Mo-so* 麼些, *tibétaines, et, tel qu'il est, cet ouvrage peut, malgré ses défauts, paraître plus intéressant que les autres œuvres ethnographiques chinoises déjà traduites en une langue européenne.*

---

(1) La première partie a été traduite par M. Tchang et la seconde par M. Soulié.

(2) Le *Tien hi* a été composé en 1807 par Che Fan 師範, sous-préfet de Wang-kiang hien 望江縣 dans le Kiang-nan 江南 ; il était né à Tchao tcheou 趙州 près de Ta-li fou 大理府. L'édition qui se trouve à la Bibliothèque de l'Ecole française et dont se sont servis les traducteurs a été imprimée en 1887 au bureau du *Yun nan t'ong tche*. Elle est en 40 *pen* avec une carte. M. R. K. Douglas dans le *Supplementary Catalogue of Chinese books and manuscripts in the British Museum*, p. 171, donne à l'auteur du *Tien hi* le nom de Fan Li-fei 範茗屏 ; cette erreur a été relevée par M. Pelliot, *B. E. F. E.-O.*, v (1905), p. 225.

PREMIÈRE PARTIE

A partir de Yong-tch'ang 永昌 [1], en allant vers le Sud, jusqu'à l'Océan, se trouvent diverses tribus barbares dont les chefs ont pris le titre de roi. Sous la dynastie des Ming, les tribus de Leang 梁 et de Touan 段 se soumirent; leurs appellations administratives, *tchao kang* 昭綱 et *tchao lou* 昭錄, furent changées, et on les appela *siuan wei* 宣慰 et *siuan fou* 宣撫.

On a coutume de dire qu'après la dynastie des Han, celle des T'ang fut la seule qui gouverna un vaste empire; cependant les tribus Yao 姚 [2] et d'autres encore ne firent jamais leur soumission complète. Si l'on consulte le registre (cadastral) et que l'on compare la superficie des territoires soumis sous les T'ang et sous la dynastie actuelle, on constate que celle-ci régit plusieurs millions de *li* carrés de plus que la première. Quelle florissante dynastie! Quelle admirable civilisation!

Les vieux récits qui parlent des Barbares du Sud et de l'Ouest, les rattachent aux différentes provinces de la Chine et les considèrent comme dépendant de ces provinces de la même façon que T'eng 滕 et Siue 薛 (à l'époque de la féodalité) dépendaient du royaume de Song 宋. Mais A-wa 阿瓦, Kiang-t'eou 江頭 font partie de notre territoire au Sud. Pourquoi les ranger parmi les tribus barbares du Sud-Ouest? Pour moi, je les appelle *Barbares soumis*.

M. Li a traité en détail de la géographie de ces régions; il en a décrit les montagnes, les fleuves, les routes, les mœurs et les produits. Les conditions dans lesquelles ces tribus ont fait leur soumission ne sont pas les mêmes que les conditions dans lesquelles les tribus barbares se soumettent aujourd'hui; c'est ce dont l'ouvrage de Long Wei-kouang 龍爲光, *t'ai cheou* 太守 de Yong-tch'ang, ne tient pas suffisamment compte. Il est nécessaire de considérer ces peuplades du Sud-Ouest, parce qu'elles jouent un rôle important dans le transport des tributs de celles d'entre elles qui ont fait leur soumission. Je reproduis ce que contiennent à ce sujet le *Kieou tche* 舊志 et le *Tche ts'ao* 志草 [3], parce que

---

(1) Yong-tch'ang est le chef-lieu de la préfecture située à l'extrême S. O. de la Chine (lat. 97° 05', long. 25° 04'). C'est la ville de Vocian dont a parlé Marco Polo.

(2) Les Yao, dans leur langue Kim-mien ou Kim-mun (hommes de la montagne), sont, d'après leur légende, originaires de la partie orientale du royaume de Tch'ou 楚 : depuis ils se sont répandus dans toute la partie S. O. de la Chine, le Haut Tonkin, le Laos et les Etats Chans. Ils disent tirer leur origine de P'an hou, ou P'an ming hou 盤明護, chien dragon, marié à une fille du roi P'ing 平王 de Tch'ou. Ce nom de Yao, alors orthographié 徭, apparaît pour la première fois dans un rapport cité par Ma Touan-lin, daté de 1165. Actuellement on emploie généralement le caractère 猺. Au Tonkin, on leur réserve plus spécialement le nom de Man 蠻, bien qu'il signifie Barbare du Midi en général. La légende touchant l'origine des Yao est un peu différente dans Ma Touan-lin. (Voy. trad D'HERVEY DE ST-DENIS, *Méridionaux*, p 31 sqq.).

(3) Voir les notes sur ces différents ouvrages au commencement de la deuxième partie.

leur récit est assez clair et qu'ils racontent d'une manière précise les difficultés qu'on rencontre dans le transport du tribut. Le *Kin cha kiang k'ao* 金沙江考 fait connaître en détail les communications fluviales qui existent entre ces tribus. D'ailleurs les bateaux y naviguent, et en faisant en personne le voyage, on peut se rendre compte de ce qui est vrai et de ce qui est faux dans ces récits.

Le *Tien lio* 滇略 fait connaître que le premier Empereur de la dynastie Ming, à la suite de la révolte de ces Barbares, leur donna les noms de Tao 刀, de Nang 曩, de Hou 斧 et de Han 罕. Les Barbares Hou ont disparu, les trois autres races existent encore. Je rapporte ici les noms de ces quatre tribus ; ils ne reparaîtront pas dans mon livre.

Tch'ö-li 車里 (1)

Cette tribu s'appelait d'abord Tch'an-li 產里. Au début de la dynastie Chang 商 (1768 av. J.-C.), le ministre Yi-yin 伊尹 ordonna à cette tribu de présenter à la cour comme tribut de l'ivoire et de petits chiens 短犬 (?). Sous la dynastie des Tcheou (en 1110), des délégués de cette peuplade vinrent en Chine. Pour qu'ils reconnussent leur chemin au retour, Tcheou Kong 周公, ministre de l'Empereur, leur fit faire une voiture qui indiquait le Sud (2). De là vient le nom Tch'ö-li 車里 donné à la tribu. Che-Tsou des Yuan 元 (Khoubilai Khan, 1280-1294) donna l'ordre au général Wou-leang-ki-kiai 兀良吉解 de combattre le Kiao-tche 交趾 (Annam). En traversant le territoire des Tch'ö-li, il reçut leur soumission. On plaça chez eux un fonctionnaire nommé *kiun min tsong kouan fou* 軍民總官府 (3), qui commanda six *tien* 甸 ; il demanda que l'on établit le *lou* 路 de Keng-tong 耿凍 et les deux *tcheou* de Keng-tang 耿當 et de Mong-nong 孟弄.

Le 7ème année *hong-wou* 洪武 des Ming (1374), le titre de ce fonctionnaire fut changé en *Tch'ö li kiun min fou* 車里軍民府. La 19ème année (1386), il reçut le titre de *siuan wei che* 宣慰使.

La 1ère année *yong-lo* 永樂 (1403), les chefs des tribus Tao et Hou envahirent notre territoire et s'emparèrent de quelques-uns de nos fonctionnaires. Le marquis de Si-p'ing 西平 demanda à l'Empereur d'envoyer une armée pour les punir ; mais l'Empereur s'y refusa et lui donna l'ordre de forcer à la soumission ces chefs rebelles. Ceux-ci, se repentant, nous rendirent le territoire envahi et les fonctionnaires qu'ils avaient pris. Ils envoyèrent ensuite un délégué à la capitale pour s'excuser.

---

(1) Le Tch'ö-li est situé sur la rive droite du Mékhong, dans la préfecture actuelle de P'ou-eul 普洱.

(2) D'après les annales chinoises, ces ambassadeurs auraient été ceux du pays de Yue-chang 越裳 situé au Sud du pays des Kiao-tche 交趾.

(3) Cf. *Yun nan t'ong tche kao* 雲南通志稿, k. 174, p. 8 b-9 a, qui renvoie au *Yuan che*.

Pendant la période *kia-tsing* 嘉靖 (1522-1566), ces tribus furent soumises à la Birmanie. La 11ème année *wan-li* 萬歷 (1583), la Chine fit la guerre à la Birmanie. Le chef Tao lo-mong 刀糯猛 (1) envoya une ambassade chargée de présenter à l'Empereur des éléphants et des produits du pays. Dans cette tribu, les deux chefs étaient frères : l'aîné, chef du Grand Tch'ö-li, était sous la dépendance de la Birmanie ; le cadet, chef du Petit Tch'ö-li, était soumis à la Chine. Le petit Tch'ö-li est limitrophe à l'Est du territoire des Man Lou-k'iong 路恐蠻, au Sud du territoire des Man Po-lei 波勒蠻 (2), à l'Ouest du district de Pa-pai 八百 (3), au Nord du district de Yuan-kiang 元江 (4), et au Nord-Ouest du territoire de Mong-lien 孟連 (5).

Pour se rendre au Petit Tch'ö-li, il faut traverser le *tien* de Yeou-tchö-lo 由者樂 ; de là il faut encore faire onze jours de marche. Les montagnes s'appellent Mong-yong 猛永 et Kouang-chan 光山 ; les fleuves sont le Cha-mou 沙木 et le Kieou-long 九龍 (6). Les productions du pays sont le *t'eou-che* 鍮石 (7), le cuivre, le *mou-hiang* 木香 (8) et le bois d'aigle (沈香).

La contribution aux frai- d'inspection (差發) est de cinquante taëls d'or. Les habitants sont de la race des Pou 僰 (9). Leur caractère est doux. Pour se distinguer des autres tribus, les gens se tatouent un drapeau sur le front. Ils ont comme instruments de musique des tambours faits de peau de mouton, des clochettes et des tam-tam de cuivre, et des castagnettes. Quand il y a fête dans les villages, on bat de grands tambours, on joue de la flûte et on frappe sur les boucliers.

Mou-pang 木邦 (10)

Cette tribu s'appelait anciennement Mong-tou 孟都 ou Mong-pang 孟邦. D'après la renommée, les gens de la tribu sont les descendants du roi de

---

(1) Tao-lo-mong doit représenter ici le fils de Bureng Naung, Nanda Bureng, dont le surnom Taungu Yauk Meng semble avoir servi de modèle à la transcription chinoise (A. P. Phayre, *Burma*, p. 120). Avant cette date, Bureng Naung avait déjà porté ses armes victorieuses dans toute la partie ouest de l'Indochine et soumis les Etats Chans, le Laos et le Siam. Voir P. Lefevre-Pontalis, *Les Laotiens du royaume de Lan Chan*, in *T'oung Pao*, I (1900), p. 150 sqq.; Mgr Pallegoix, *Description du royaume thai ou Siam*, tome II; E. H. Parker, *Burma, Relations with China*, p. 69.

(2) Pu-la, tribu lolo.

(3) Habitants thai du royaume de Xieng-mai.

(4) Préfecture au N. E. de celle de P'ou-eul.

(5) Mong-lien, aussi orthographié Mong-lem ou Mong-lim, est situé à l'extrême S. O. de cette même préfecture de P'ou-eul.

(6) Le fleuve Kieou-long est le Mékhong ; on l'appelle Cha-mo entre Yong-tch'ang et Ta-li, enfin Lan-tchang kiang 瀾滄江 en amont. Le premier nom vient sans doute de la légende thai de Kieou-long, ancêtre des rois Mong du pays de Nan-tchao 南詔.

(7) Alliage de cuivre et de fer (?) ; cf. Mely, *Les lapidaires chinois*, p. 42.

(8) Racine aromatique, *putchuck* ou *putchock* ; cf. *Hobson-Jobson*, 2e éd., p. 744.

(9) Les Pou sont des Thai.

(10) Mou-pang ou Mong-pang, sur le Salouen, dans les Etats Chans; long. 96°, lat. 23°.

Mou-lou 木鹿 de l'époque des Han de Chou 蜀漢 (221-263). La 26e année de la période *tche-yuan* (1289), un fonctionnaire fut envoyé à Mou-pang pour commander les trois *tien*. Lors du commencement de la dynastie Ming (1368), ce pays se soumit et ce fonctionnaire fut appelé ***Mou pang fou*** 木邦府. Plus tard, il reçut le nom de ***Mou pang kiun min siuan wei che sseu*** 木邦軍民宣慰使司. La contribution aux frais d'inspection fut fixée à 1400 taëls d'argent.

Pendant la période *yong-lo* (1403-1425), les chefs de la tribu se joignirent aux troupes impériales pour combattre la Birmanie. Pendant la période *tcheng-t'ong* 正統 (1436-1449), ils combattirent Lou-tch'ouan 麓川 (1) avec l'Empereur. En raison de ces mérites, ils obtinrent un agrandissement de leur territoire qui devint le plus vaste des six *wei* 慰 (2). La 10e année de la période *wan-li* (1582), le roi de Birmanie, usant de ruse, fit venir le chef Han-Pa 罕拔 et le tua. Enfin une armée birmane envahit Mou-pang. Le fils de Han-Pa, nommé Tsin-tchong 進忠, se réfugia à l'intérieur de la Chine (3). Han-K'ien 罕虔 exhorta le roi de Birmanie à le poursuivre. Les ennemis arrivèrent à Yao-kouan 姚關 (3) et incendièrent Chouen-ning 順寧 (4). La 11e année *wan-li* (1583), l'Empereur envoya une armée pour punir la Birmanie: l'armée birmane fut battue à Yao-kouan. On établit alors le fils de Tsin-tchong comme chef; il s'appelait K'in 欽. Lorsqu'il mourut, son oncle Han-Ho 罕褐 s'allia avec le Siam contre la Birmanie. Les Birmans le traitèrent de déserteur, et la 33e année *wan-li* (1605), une armée birmane de trente mille hommes assiégea la ville de Mou-pang qui demanda secours à la Chine; mais il n'en fut pas envoyé. La ville fut prise, la médaille d'or et le sceau disparurent. La Birmanie nomma chef de la tribu Sseu-Li 思禮 de Mong-mi 猛密. A la suite de ces événements, il ne resta à la Chine que deux villages fortifiés (寨): Mong-po-lo 猛波羅 et Mong-k'ang 猛卡. Sseu-Li, avec l'aide du roi d'Ava, menaça alors les divers barbares. Il envoya un de ses subordonnés, Hai-Kiu 海慶, occuper Wa-wei 挖尾, afin de pouvoir s'emparer de Mong-k'ang. Il acquit des éléphants de Tchao-yi-k'an 召依坎. Les combats étaient incessants.

---

(1) Maintenant Long-tch'ouan 隴州, dans la préfecture de Yong-tch'ang (cf E. W. Parker, *op. cit.*, p. 68).

(2) Les six *wei* sont: Tch'ö-li, Mou-pang, Mong-yang, Lao-tchoua, Ta-kou-la, K'ong-fa ou Sien-kong. (F. W. K. Müller, *Une lettre en écriture pa-yi*. In *T'oung Pao*, v (1905), p. 329 sqq.).

(3) D'après le récit de Phayre (*op. cit.*, p. 121), en 1584, le roi d'Ava fut battu par le fils de Bureng Naung et s'enfuit en Chine; mais il n'est pas question dans cet ouvrage de Tsin-tchong ni de Han Pa. Yao-kouan, ou Lao-yao-kouan 老姚關, est un poste situé à 59 kilom. à vol d'oiseau au S. S. E. de Yong-tch'ang, sur le chemin qui va de cette ville à Kouen-louen, point où le Nan-ting kiang 南丁江 se jette dans le Salouen. Yao-kouan est un point important: les itinéraires de notre auteur chinois en partent presque tous.

(4) Chouen-ning, chef-lieu de préfecture, sur un affluent de droite du haut Nan-ting; long. 96-97°, lat. 24-25°.

Le fameux Si-Li convoitait Tchen-k'ang 鎮康 (1). Ce territoire est limité, à l'Est par Mong-ting 孟定 (2), au Sud par Mong-mi 孟密, à l'Ouest par la Birmanie et au Nord par Mang-che 芒市 (3). Pour aller dans ce pays, on part de Yao-kouan, on traverse ensuite le fleuve de Tch'a li 查哩江 (4); il n'y a plus, à partir de là, que douze étapes.

Il y a (dans cette région) plusieurs sortes de barbares. Les hommes ont des habits blancs, le corps tatoué, les cheveux ras, la moustache et la barbe épilées, les sourcils teints. Les femmes portent des habits, des chapeaux et des jupes de couleur blanche, des boucles d'or et des bracelets d'ivoire. Les productions principales sont l'étain et le poivre.

Pa-pai 八百 (5)

Le nom barbare de cette tribu est King-mai 景邁 (Xieng-mai). On dit que le chef a huit cents femmes. Chacune d'elles possède un village fortifié (寨). C'est pourquoi l'on nomme cette tribu, «tribu des huit cents épouses». Au commencement de la dynastie Yuan, on envoya une armée pour s'en emparer, mais on n'y réussit pas. Plus tard on y envoya quelques délégués qui reçurent la soumission de la tribu. Il y fut placé d'abord un *Pa pai teng tch'ou siuan wei che sseu* 八百等處宣慰使司, administrateur de Pa-pai et autres lieux. La 24e année *hong-wou* (1391), le chef de la tribu envoya un tribut à la cour; on établit un fonctionnaire spécial, le *Pa pai ta tien siuan wei che sseu* 八百大甸宣慰使司.

Les bornes sont: à l'Est, la tribu des Tch'ö-li; au Sud, la tribu de Po-lei 波勒; à l'Ouest, celle de Ta-kou-la 大古喇 (6); au Nord, celle de Mong-ken 孟艮. En partant de Yao-kouan et en s'avançant vers le Sud-Est, on arrive à ce pays en cinquante étapes. Il y a une montagne qui s'appelle Nan-kai-ts'ö 南格剌. Au pied de cette montagne coule un fleuve; il arrose alors le territoire de cette tribu dans la partie méridionale de son cours et le Tch'ö-li dans la partie

(1) Tchen-k'ang tcheou, de la préfecture de Chouen-ning, est à 78 kil. à vol d'oiseau au S. O. du chef-lieu.

(2) Sur le Nan-ting, rive droite, près du point où cette rivière quitte le territoire chinois.

(3) Mang-che, au Sud de la préfecture de Yong-tch'ang.

(4) La rivière de Tch'a-li est le Nan-ting qui se jette dans le Salouen à Kouen-louen 崑崙.

(5) Les Pa-pai sont les habitants thai du royaume de Xieng-mai. Ils se donnent le nom de Yong. On les appelle aussi « Ventres noirs » (en thai « pung dám »), parce qu'ils ont conservé la pratique du tatouage, coutume ancienne de tous les Barbares du Midi. Si l'on transcrit exactement les caractères *pa-pai*, le nom de la ville est Mɯang phiang čhyong hmai et signifie « ville capitale neuve ». Le royaume est le Mɯang Yung, « pays des Yung » (F. W. K. Müller, *Vocabulaires des langues pa-yi et pahpoh, d'après le Hua-i-yi-yü*. In *T'oung Pao*, III, 1892, p. 1 sqq.).

(6) C'est un des six *wei*, mais notre auteur ne donne pas de notice le concernant.

septentrionale. Ce pays est formé d'une plaine vaste de plusieurs milliers de *li* carrés. Les productions principales sont de gros éléphants, le benjoin et le santal blanc (安息白檀諸香). Les gens du pays sont des barbares P'o. Entre leurs yeux et leurs sourcils les hommes tatouent des fleurs. Lorsqu'ils se rendent visite, ils se serrent les mains. Ils sont bouddhistes et n'aiment pas tuer. Chaque village a une pagode ; chaque pagode a une tour ; il y en a plus de dix mille. On appelle aussi ce pays Tseu-p'ei kouo 慈悲國 (1). Si un ennemi envahit le territoire, les habitants ne doivent pas combattre. Ils lèvent une armée et se retirent lorsqu'ils ont repoussé leurs ennemis.

A l'époque *kia-tsing* (1522-1566), le territoire de cette tribu fut occupé par la Birmanie ; le chef Tao se réfugia à King-mai qu'on appelle aussi Petit Pa-pai. La Birmanie, après sa victoire, plaça Mong-ying-long 莽應龍, frère de Tao, à King-mai, position stratégique importante. La 15e année *wan-li* (1587), le chef réfugié demanda à l'empereur de la Chine de l'aider à délivrer son pays, mais l'empereur ne lui accorda aucun secours, et la tribu dépend encore de la Birmanie.

Lao-tchoua 老撾 (2)

Les gens du pays portent comme ornements des griffes d'animaux gravées et travaillées. On les appelle vulgairement membres de la famille Tchoua. Cette tribu portait sous la dynastie Tcheou le nom de Yue-chang 越裳. A la suite de cette dynastie, ce pays n'eut plus de relations avec la Chine. La 3e année *yong-lo* des Ming (1405), le chef de la tribu présenta pour la deuxième fois un tribut. On y établit alors un fonctionnaire dont le titre fut *Lao tchoua kiun min siuan wei che sseu* 老撾軍民宣慰使司. La frontière du pays est constituée à l'Est par le Chouei-wei 水尾, au Sud par le Kiao-tche 交趾, à l'Ouest par le Pa-pai et au Nord par le Tch'ö-li. De là vers le Nord-Ouest, en faisant soixante-huit étapes, on arrive à Pou-tcheng-sseu 布政司.

Ils s'habillent et se nourrissent comme les Mou-pang, mais leur caractère est plus féroce. Ils portent des tatouages en forme de fleurs. Le chef de la tribu ne conserve qu'un fils pour lui succéder, n'élève jamais de fille. Il habite une maison à étage où il reçoit les visites ; lorsque des sujets veulent le voir, il leur est interdit de l'approcher et ils s'arrêtent à un endroit fixé, appelé le *teng-lang*

---

(1) « Le pays de la compassion » ; 慈悲 *tseu p'ei* est un des noms que les Chinois donnent à Maitreya.

(2) Ce sont les habitants du Laos. Dans la relation italienne des « Heureux Succès de la Sainte Foi au royaume du Tonkin », Alexandre de Rhodes appelle ce pays « Royaume des Lai », au pluriel italien, comme nous disons Laos, en formant le pluriel français. Muong Sua est le premier nom de la capitale du Laos. (P. Lefèvre-Pontalis, *L'invasion thaïe en Indo-Chine*, in *T'oung Pao*, VIII, 1897, p. 53 sqq.).

等限. Il en est de même pour les délégués étrangers; ils sont conduits par l'interprète jusqu'à cet endroit. Les indigènes appellent leur chef du nom de T'ien-wang 天旺, ce qui veut dire « roi céleste », 天王 (1), comme on dit souvent dans le *Tch'ouen-ts'ieou*. Les productions locales sont : des coquillages (de mer) ?, des rhinocéros, du fromage et des noix de cocos. Pendant la révolte de Lê-lợi 黎利 au Kiao-tche (1418-1428), Tch'en T'ien-p'ing 陳天平 se rendit à la capitale de Chine par le Lao-tchoua. A l'époque *kia-tsing* (1522-1566), la Birmanie prit la ville de Nan-tchang 南掌. C'est, dit-on, la région du pays la plus éloignée.

Mong-yang 孟養 (2)

Cette tribu est appelée vulgairement Yi-si 迤西. A l'Ouest de la tribu, il y a une ville que l'on appelle Hiang-po tch'eng 香柏城. Le Kin-cha kiang 金沙江 baigne cette ville ainsi que le territoire des Man Mo 蠻莫 (Bhamo); Mong-yang est en amont du fleuve. Le territoire de cette tribu est borné au Sud par le Ti-ma-san 抵馬撒 et Lien-si-yang 連西洋, au Nord par le T'ou-fan 吐蕃 (Tibet), à l'Ouest par l'Inde 天竺, au Sud-Est par la Birmanie. Il y a une montagne qui s'appelle Kouei-k'ou 鬼窟. C'est un obstacle naturel pour arrêter l'ennemi; les indigènes s'y sont retranchés.

Lorsqu'il y a un différend entre ces divers barbares, ils se livrent bataille. Le climat est humide et froid pendant la nuit. Les gens habitent des paillotes construites sur les bords des rivières : ils prennent plusieurs bains chaque jour. Le pays produit une sorte de pierre verte, dont on fait des pendants d'oreille, de l'ambre et des lézards à quatre pattes dont le fiel sert à guérir les piqûres de certains animaux venimeux. Cette tribu commença à avoir des relations avec la Chine la 26e année *tche-yuan* 元至 (1289) : on y établit un fonctionnaire nommé *Yun yuan lou kiun min tsong kouan fou*. La 15e année *hong-tche* (1502) (3), on l'appela préfet de Yun yuan 雲遠府 ; la 17e année (1504), on changea ce nom en *Mong yang kiun min siuan wei che sseu* 孟養軍民宣慰使司.

Chaque année, Mong-yang paie une contribution pour frais d'inspection de 70 taëls d'argent. A l'époque *tcheng-t'ong* (4), le *siuan wei* Tao Yu-pin

(1) Toutes ces expressions sont chinoises et non thai.

(2) Mong-yang est la transcription du nom chan de la tribu Mo-hnyin au Nord-Ouest de Bhamo. (Cf. *Une ambassade chinoise en Birmanie*, par Ed. Huber, *B. E. F. E. O.*, IV, 1904, p. 429).

(3) Le texte porte 宏治, 弘 étant, comme on le sait, évité parce qu'il a fait partie du nom personnel de K'ien-long.

(4) La période 正統 dure de 1436 à 1449; il semble qu'elle soit ici désignée par erreur et qu'il s'agisse plutôt de la péri-de *tcheng-tö* 正德 (1506-1521) qui suit immédiatement *hong-tche* 弘治.

刀玉賓 fut défait à Lou-tch'ouan 麓川 par Sseu-Jen 思任, et prit la fuite. Les relations avec la Chine furent interrompues. Ensuite ce pays fut occupé par Sseu-Pou 思潑, qui fit un rapport demandant de le considérer comme le chef de la tribu. Le vicomte de Tsing-yuan 靖遠伯 y consentit, mais lui interdit de traverser le Kin-cha kiang. L'inscription suivante fut gravée sur un rocher au bord du fleuve: « Quand ce roc disparaîtra, quand le fleuve se dessèchera, alors tu pourras traverser. » Sseu-Pou, qui avait imité la médaille d'or de la cour, ne reçut pas le sceau de l'Empereur; sur les correspondances adressées à la cour il se nomme « esclave chargé de la garde du Kin-cha kiang », 守金沙江奴婢.

La 8e année *wan-li* (1580), la Birmanie s'empara du *siuan wei*, nommé Sseu-Ko 思個, qui mourut en prison. Les vainqueurs occupèrent le territoire de la tribu. Un subordonné de Sseu-Ko, dont le titre était *che mou* 舍目, se réfugia à Yong-tch'ang. La 12e année (1584), Sseu-Yi 思義 se soumit de nouveau. La 13e année (1585), Sseu-Wei 思威 battit les Birmans à Mi-tou 密堵 et tua leur chef To-nang-tchang 多曩長. La 17e année (1589), le fils de Sseu-Ming 思明, nommé Sseu Yuan 思遠, présenta en tribut des productions du pays et des éléphants. L'Empereur lui octroya une médaille d'or et le titre de *siuan wei*. La 18e année (1590), les Birmans, qui avaient été battus à Mi-tou, attaquèrent Mong-yang pour se venger. Sseu-Yuan s'enfuit avec son fils Houen 昏 à Tchan-si 蠻西. Les Birmans laissèrent Nang wong 曩翁 à Mong-yang afin de conserver leur conquête.

Quelque temps après, il arriva que Sseu-Houen 思㦖 s'allia avec Sseu-Tcheng 思正 des Man Mo (Bhamo). La 30e année *wan li* (1602), les Birmans battirent et poursuivirent Sseu-Tcheng; Houen, avec son armée, partit en toute hâte au secours de son allié. Mais, quand il arriva, Tcheng avait déjà été tué par ordre de l'Empereur, qui voulait être agréable à la Birmanie.

La 32e année (1604), la Birmanie ayant envahi de nouveau Yi-si, Houen se retira et mourut. La Birmanie y laissa un chef nommé Sseu-Houa 思華. Quand Houa mourut, sa femme P'a 怕 lui succéda. Trois ans après, un autre fonctionnaire vint et remplaça P'a. Le changement de fonctionnaires fut très fréquent. La Birmanie recruta pendant plusieurs années des soldats à Yi-si. Ces soldats étaient braves, mais rebelles à toute discipline.

Un ancien subordonné de Houen, qui s'appelait Fang Sseu-tsou 方思祖, commanda, après la mort de son ancien maître, à plusieurs milliers d'hommes.

Mien-tien 緬甸 (1)

Son nom barbare est A-wa 阿瓦. A l'époque *tche-yuan* (1264-1294), on envoya trois fois des armées qui passèrent par le T'ou-fan (Tibet) pour

---

(1) Ce n'est sans doute pas toute la Birmanie actuelle, mais un district situé à la frontière S. O. de la Chine. (Voir en ce qui concerne ce pays Marco Polo, (chap. cxx sqq., de Pauthier, et l. II, ch. liii sqq., de Yule et Cordier)

soumettre ce pays. Ensuite on établit dans la ville de P'ou-kan 蒲甘 (Pagan) et dans la capitale du roi de Mien un *siuan wei che sseu* 宣慰使司, qui prit le nom d'administrateur de Pang-ya 邦牙 et autres lieux. La 29ᵉ année *hong-wou* (1396), la Birmanie se soumit; on y plaça alors un fonctionnaire qui eut le titre de *Mien tien kiun min siuan wei che sseu* 緬甸軍民宣慰使司. A l'époque *yong-lo* (1403-1405), l'Empereur y envoya l'académicien Tchang Hong 張洪. Dans la période *tcheng-t'ong* (1436-1449), le *siuan wei* Mang Tseu-ta 莽匁剳 emprisonna et envoya à la capitale de la Chine les barbares révoltés, Sseu-Jen 思任 et Sseu-Ki 思機. Son territoire fut (en récompense) augmenté.

A l'époque *kia-tsing* (1522-1566), Sseu-Louen 思倫 de Mong-yang et Sseu-Tchen 思眞 de Mong-mi 猛密 s'allièrent pour combattre la Birmanie. Pendant la guerre, les alliés tuèrent Mang Ki-souei 莽紀歲. Le roi de Birmanie se plaignit auprès de l'Empereur qui voulut envoyer des délégués pour faire une enquête. Le roi s'y opposant, on lui retira la médaille d'or et les sceaux et on les mit dans le trésor de Yong-tch'ang fou. A l'époque *kia-tsing*, le fils adoptif de Ki-souei, qui s'appelait Chouei-t'i 瑞體 (¹), se souleva à T'ong-wou 洞吾; il empoisonna son père et s'empara du trône. Il détruisit par ruse les frères de Leng 楞 et annexa le territoire de la tribu. Il battit les habitants du Lan-tchang 攬掌 (le Laos 老撾) (²), conquit le T'ou-ya 土啞 (le Siam) (²), envahit King-mai, soumit le Tch'ö-li et emprisonna Sseu Ko-han-pa 思個罕拔. Il fit ensuite venir trois *siuan* 宣 dans le but de se faire nommer le maître du Sud-Ouest. Il s'arrogea alors le titre de *Kin leou po siang tchao fa p'ou yuan mang ta la nong* 金樓白象召法補元莽噠喇弄.

Chouei-t'i étant mort, Ying-li 應裡 lui succéda. La 11ᵉ année *wan-li* (1583), Mang-tcheou 莽㑇 se soumit à la Chine. Ying-li, mécontent de cette soumission, attaqua Mang-tcheou et le battit. Mang se réfugia à T'eng-yue 騰越 (³). Ying-li mit son deuxième fils Sseu Teou-mang-tcheou 思斗莽㑇 dans le pays de l'adversaire vaincu, et il ordonna à son neveu de garder les pays soumis: T'ong-wou 洞吾, Mong-pie 猛別, Yong-houei 雍會. Le récit détaillé des procédés qu'il employa pour se rendre maître du pays est rapporté ailleurs.

A l'Est, la tribu est limitée par le Pa-pai, au Sud par la mer, à l'Ouest par Mong-yang, au Nord par Mong-mi (⁴). De cette tribu, en faisant trois étapes, on arrive à Pou-tcheng-sseu 布政司. De là on va à la capitale. La montagne principale du pays s'appelle Siao-pao 小豹. Le fleuve Kin-cha, dont la largeur dépasse 5 *li*, a un courant très rapide, et les Birmans le considèrent comme une défense contre l'invasion d'un ennemi.

(¹) Le Shwehti de PHAYRE (*op. cit.*, p. 96 sqq.).

(²) Ces parenthèses se trouvent dans le texte chinois.

(³) T'eng-yue tcheou, sur le Nam-ti, en chinois Ta-yong kiang 大庸江, affluent de gauche du Ta-ping.

(⁴) Mong-mi est sans doute Myit kyi na, sur l'Iraouaddi.

Les habitants sont de mœurs hypocrites et cruelles. Ils se tiennent dans des cabanes ; ils montent des éléphants et des chevaux ; ils se servent de bateaux pour traverser les fleuves. Quand ils adressent une requête à l'Empereur, ils écrivent sur des feuilles d'or ; ordinairement, leurs caractères sont tracés sur du papier ou plus souvent sur des feuilles d'aréquier. Ces caractères sont appelés « birmans ». Les hommes du pays sont très habiles à la nage. Ils ont un chignon entouré de toile noire et blanche incliné sur le front. Le chignon des femmes est en arrière de la tête. Elles ne se mettent pas de cosmétique sur la tête ni de poudre blanche sur la figure. Les gens et les femmes du pays sont bouddhistes et respectent par conséquent les bonzes. Lorsqu'il y a un différend entre deux partis, ils embrassent les idoles bouddhiques et font des conjurations, puis ils laissent juger les bonzes.

Les principales productions du pays sont les éléphants et les rhinocéros, les cocotiers, les étoffes de laine blanche et de coton. Le coton qu'ils emploient est de la qualité nommée *t'eou-lo* 兜羅. Il y a chez eux des palmiers dont le fruit est grand comme la paume de la main. Les indigènes mettent du ferment dans un pot et le pendent à une branche de façon que le fruit (encore sur l'arbre) y soit contenu ; ils piquent le fruit, dont le suc tombe dans ce récipient. Ce suc, qui forme une sorte de vin, est appelé « vin d'arbre » ; quelquefois ils le recueillent pour fabriquer du sucre (1). Ils prennent les feuilles de palmier pour y écrire. L'encre que les Birmans emploient pour écrire est une sorte d'huile qui sort des fissures des pierres (?) ; son odeur est très mauvaise. Les Birmans l'emploient également pour guérir les abcès.

A Kiang-t'eou 江頭 (2), il y a des ruines d'anciens monuments. De là, on arrive à T'eng-tcheng 騰衝 en faisant quinze étapes ; puis on traverse la ville de T'ai-kong 太公 (Tagoung), qui se trouve à dix étapes au Sud de Kiang-t'eou, la ville de Ma-lai 馬來 (Male), à huit étapes de T'ai-kong, et la ville de Ngan-tcheng-kouo 安正國 (Tsengu-myo ?), à cinq étapes de Ma-lai ; la capitale du roi de Birmanie, P'ou-kan 蒲甘 (Pagan), est à cinq étapes au Sud-Ouest. C'est là ce qu'on appelle généralement : les cinq villes birmanes.

Mong-ting 孟定 (3)

Ce territoire s'appelait anciennement King-ma 景麻. La 4e année *tche-chouen* 至順 (1333), on établit un *Mong ting lou kiun min kong kouan*

(1) On ne pique pas le fruit, mais le tronc, et il n'est pas nécessaire de mettre du ferment pour obtenir du vin d'arbre.

(2) Voir Ed. Huber (*loc. cit.*). Cette ville serait Bhamo ou aurait été dans son voisinage.

(3) Mong-ting se trouve dans la partie S. O. de la préfecture de Chouen-ning, sur la rive droite du Nan-ting, dans la belle vallée qu'ouvre cette rivière, affluent du Salouen (long. 96° 53', lat. 23° 57').

fou 孟定路軍民總管府, qui avait sous ses ordres deux *tien* 甸 ; et il était sous les ordres du *siuan wei sseu* de Ta-li, Kin-tch'e 金齒 (1) et autres lieux. La 15e année *hong-wou* (1382), on donna à cette tribu le nom de « préfecture de Mong-ting ». Pendant la période *tcheng-t'ong* (1436-1449), les Barbares Lou 𤜶 se révoltèrent contre la tribu, dont le préfet, Tao Leou-mong, s'enfuit. Ce pays cessa de lui appartenir. Le chef Han-Ko 罕箇 de Mou-pang avait accompagné l'Empereur dans la guerre contre Lou-tch'ouan ; Wang Tsing-yuan 王靖遠 lui donna par conséquent cette tribu pour le récompenser.

La contribution pour frais d'inspection est de 600 taëls d'argent. Dans la période *kia-tsing* (1522-1566), le chef Han-Lie 罕烈 s'empara du territoire de cette tribu et usurpa les sceaux. Le conquérant y mit un homme de sa famille, Han-K'ing 罕慶, comme chef. Le pays envahi prit alors le nom de K'eng-ma-tseu-li 耿馬子粒 (2) et devint une partie du territoire de Mou-pang. La 12e année *wan-li* (1584), l'armée envoyée par la Chine reprit cette ville et la donna à l'un des descendants de Han-Ko nommé Ho 合, avec le titre de préfet. La 15e année (1587), on lui donna un sceau nouveau à la place de celui qui avait été perdu. A sa mort, son fils Yong 榮 lui succéda et le fils de ce dernier fut héritier à son tour de son père. On arrive à cette tribu en faisant huit étapes en partant de Yao-kouan et en se dirigeant vers le Sud. Sa frontière de l'Est confine à Mong-lien 孟連, celle de l'Ouest à Mou-pang et celle du Nord à Tchen-k'ang tcheou 鎮康州. Cette tribu compte peu de membres, car le sol n'en est pas fertile. L'ancien camp de Ma Yuan 馬援 existe encore dans la ville de Hiang-kou 香古. Le fleuve de Tch'a-li (3) est important au point de vue militaire.

Les hommes de la tribu ont les cheveux coupés, les pieds nus, les dents noires ; ils portent des habits blancs et des chapeaux faits de bambou tressé. Ils ornent le sommet de leurs chapeaux avec de l'or, des jades, des plumes vertes ; en arrière, ils placent une huppe de couleur rouge. Les femmes mettent, quand elles sortent, de grand chapeaux ronds en rotin de forme pointue. Elles portent des habits brodés et ornés de cristal de roche.

Ce pays produit du *hiang-yuan* 香櫞 en quantité beaucoup plus considérable que l'Annam.

---

(1) Kin-tch'e est le pays dont la préfecture est Yong-tch'ang. (Voir Devéria, *La Frontière sino-annamite*, Paris, 1886, p. 129).

(2) K'eng-ma est situé à 19 kilom. à l'Est de Mong-ting, sur un affluent de droite du Mékhong, le Nan-sung.

(3) Le Nan ting.

MONG-KEN 猛艮 (1)

Le nom barbare de la tribu est Mong-ken 孟指. Cette tribu se trouve à 2.000 *li* au Sud-Est de Yao-kouan. Elle est limitée: à l'Est par le territoire de Tch'ö-li, au Sud par celui de Pa-pai, à l'Ouest par Mou-pang et au Nord par Mong-lien. Elle n'a pas eu de relations avec la Chine depuis l'antiquité jusqu'à la dynastie Yuan. La 4e année *yong-lo* (1406), elle fit pour la première fois sa soumission à la Chine. On changea son nom barbare en celui de Mong-ken. Les taxes pour les frais d'inspection sont de 16 taëls d'or. Cette tribu a été conquise par les indigènes de Mou-pang. Dans la période *kia-tsing* (1522-1566), elle se soumit à la Birmanie et s'allia avec Mang Ying-long 莽應龍, chef de King-mai, mais elle n'osa pas se tourner contre la Chine.

Le chef de la tribu s'appelle *p'a-tchao* 怕詔. Il habite une maison à étage. Il a plusieurs centaines de femmes. Ces femmes, après avoir diné, montent sur des éléphants et vont se baigner dans les rivières. Après quoi, elles s'habillent de laine et vont faire visite à leur époux. Le chef du pays donne son bracelet d'or à l'une d'elles pour indiquer qu'il la choisit pour la nuit. Les titres des fonctionnaires sont : le *sseu-lou* 司祿, le *tiao-mong* 刁猛 (2) ; les soldats prennent le nom de *kiai-so* 皆些. Les gens du pays ne montent que sur des éléphants et les appellent *siang-ma* 象馬. Leurs armes de guerre sont bien aiguisées. Les hommes et les femmes sont très habiles. La terre y est très fertile ; on peut dire que c'est un pays riche. Il y a beaucoup de tigres. Les cultivateurs, pour protéger leurs rizières, ont des maisons construites sur des arbres. Leurs habits couvrent la tête. Ils se servent de plumes d'oies en guise d'engrais pour leurs rizières.

Dans le but de pacifier les tribus, un préfet du Yunnan nommé Tchao Houen-ts'eng 趙渾曾, est allé dans cette tribu. Le chef, impoli, ne le reçut pas en tant qu'envoyé impérial. Personne depuis ce moment n'y est allé.

NAN-TIEN 南甸 (3)

Cette tribu s'appelait anciennement Nan-song 南宋. Elle est fixée au pied de la montagne de Pan-ko 半箇山, au Sud de T'eng-yue 騰越. Sur le sommet de la montagne, la neige et la grêle tombent constamment au Sud ; la chaleur est brûlante, car les dieux savent bien distinguer les Barbares des Chinois. Dans la

(1) Mong-ken, ou Keng-tong, ou Xieng-tong, est situé à 115 kilomètres au Sud de Mong-lien, sur un petit affluent de droite du Nam-lui. (Keng et Xieng sont deux orthographes différentes de 京 capitale, prononciation thai).

(2) Appellation thai du chef de la région.

(3) Nan-tien sur le Nam-ti, en chinois Ta-yong kiang 大盈江, à 15 kilom. à vol d'oiseau au S. S. O. de T'eng-yue ; préfecture de Yong-tch'ang.

période *tche-yuan* 至元 (1280-1264), on établit dans la tribu un fonctionnaire dont le titre fut *Nan tien lou kiun min tsong kouan fou* 南甸路軍民總管府; il administra trois *tien* 甸. La 15e année *hong wou* (1382), on changea le nom de la tribu qui fut appelée « préfecture de Nan-tien ». La 12e année *yong-lo* (1414), on considéra cette tribu comme préfecture de 2e classe (州). La 8e année *tcheng-t'ong* (1443), le chef de la tribu, qui avait accompagné l'Empereur dans la guerre contre Lou-tch'ouan, reçut en récompense le titre de *siuan fou sseu* 宣撫司, et les localités de Lo-pou-sseu 羅布司 et de Siao-long-tch'ouan 小隴川 (1) furent placées sous ses ordres. Il y avait un petit fonctionnaire, un *tche che* 知事, à Nang-song 曩宋, et un autre à Tchan-si 盞西 (2). Le territoire de la tribu s'étendait jusqu'au Kin-cha kiang, et continait au territoire de Yi-si; la frontière est en forme de dent. La 21e année *wan-li* (1593), le général Tch'en Yong-pin 陳用賓 ordonna au préfet Ts'i Wen-tch'ang 漆文昌 de construire au Nord-Ouest de la tribu un poste entouré de murailles. Actuellement ce poste n'existe plus. Le *siuan fou* Tao Lo-ning 刀落寧 étant mort sans postérité, le ministre jugea à propos de faire administrer le pays par Tao Lo-k'i 刀落啓 et un nommé Leao 廖.

La limite de cette tribu à l'Est est le territoire de la tribu de Mang-che 芒市; au Sud, celui de Long-tcheou; à l'Ouest, celui de Mong-yang. Le territoire de cette tribu est le plus vaste des trois *siuan* 宣. Il y a une montagne qui s'appelle Ping-nong 丙弄 (3); elle se trouve à 10 *li* à l'Est.

Il y avait autrefois un bonze, venu de Ta-li fou, qui mourut assis, et dont le cadavre se changea en pierre. Cette pierre fut brisée par des soldats qui n'en laissèrent que la tête. Les indigènes lui font des sacrifices.

A 5 *li* à l'Est de la tribu, il y a une localité appelée Man-kan 蠻干, dont le chef, confiant dans la solidité de la position au point de vue militaire, reste le maître incontesté du pays. A 10 *li* à l'Est se trouve une source d'eau thermale. Il y a des montagnes très élevées et des forêts, où se trouve une autre source d'eau thermale; cet endroit s'appelle Cha-mou-long 沙木籠.

A 100 *li* au Sud, il y a un poste frontière appelé Nan ya 南牙 (4); il est entouré d'une palissade en bois. Cet ouvrage a un *li* de tour; la palissade s'étend à plus de 100 *li* au Sud; un grand chemin la longe, que domine un escalier en pierre. Les barbares considèrent cette position comme très importante au point de vue stratégique. Il y a encore un torrent aux eaux claires qui coule et va se jeter dans le fleuve de Nan-ya. Ce torrent s'appelle Siao-leang ho 小梁河; il prend sa source à T'eng-tcheng 騰衝. Une branche part du Tch'e-t'ou chan 赤土山 et l'autre du Mien-tsing chan 緬箐山. Elles se rejoignent au Sud de la palissade

(1) Au Sud de Nan-tien; voir plus haut.

(2) Sur le Ta-ping.

(3) Sans doute dans le Mương Long, au S. E. de Nan-tien.

(4) Cette montagne est située au N. de Nan-tien, sur l'autre rive (droite) du Nam-ti.

et coulent réunies auprès de la montagne de Nan-ya. Le fleuve de Nan-ya arrive à Kan-ngai 干崖 [1], forme la rivière de Ngan-lo 安樂河 et se jette dans le Ta-lieou kiang 大流江. A 170 *li* au Sud-Est de la tribu, il y a une rivière qui prend le nom de Mong-nai 孟乃河 : c'est la source des rivières de Long-tch'ouan et de T'eng-yue. Enfin un autre fleuve, appelé Ta-yong 大盈, qui coule de T'eng-tcheng, arrose Tchen-si 鎮西, district du territoire de la tribu, et pénètre en Birmanie [2].

Les coutumes de cette tribu sont les mêmes que celles de Mou-pang. Comme cadeaux de fiançailles, on offre du riz et du thé et cinq ou sept paniers d'œufs. On présente du riz et du thé à ceux qui viennent faire des félicitations, et ils absorbent la nourriture solide en se servant des doigts. Les produits du pays sont les paons, les dindons (鵁鵑) et le rotin rouge. La contribution pour les frais d'inspection était de 100 taëls d'argent ; on l'a réduite à 50 taëls.

Kan-ngai 干崖 [3]

En partant de T'eng-yue, vers le Sud-Ouest, et en franchissant la passe de Houang-lien 黃蓮關, on arrive à cette tribu après avoir parcouru 200 *li*. La frontière de la tribu s'étend au Nord-Est jusqu'à Nan-tien, et à l'Ouest, jusqu'à Long-tch'ouan 隴川. Il y a des cours d'eau peu rapides et de nombreuses collines. Il y a également des montagnes : la montagne Yun-houang 雲晃 (où la rivière Yun-houang prend sa source), qui se trouve à 15 *li* au Sud ; la montagne Yun-long 雲籠, située à 25 *li* à l'Est ; la montagne Po-lien 白蓮, à 60 *li* au Nord (on y remarque un pic élevé ; les mandarins indigènes habitent au pied du mont, là où se trouve le lac Pai-lien) ; la montagne de Ts'ö-pong 刺朋, qui est à plus de 100 *li* à l'Est de la tribu. Il y a plusieurs cours d'eau. La rivière de Yun-houang se réunit avec la rivière de Yun-long au Sud du territoire. Elles irriguent toutes deux plus de mille rizières. La rivière de Ngan-lo 安樂, qui vient de T'eng-tcheng, passe par Nan-tien, tourne ensuite vers le Nord, puis à l'Ouest ; à 150 *li* de la tribu, elle prend le nom de « fleuve des aréquiers » Pin-lang kiang 檳榔江 ; elle traverse la frontière des barbares Pei-sou 北蘇 et se jette enfin dans le fleuve de Kin-cha qui pénètre ensuite en Birmanie. La rivière de Tcheng-si 正西

---

(1) Ville au confluent du Ta-ping et du Nam-ti.

(2) Cette longue tirade, heureusement inaccoutumée chez notre auteur, sur l'hydrographie du pays contient de grosses et nombreuses erreurs. Le Nam-ti (Ta-yong 大盈 en chinois) est formé de quelques torrents qui se réunissent en amont de Nan tien ; à Kan-ngai, il se réunit au Ta-ping, qui vient du Nord. Le Ta-ping se jette dans l'Irraouaddi à Bhamo. Sur la partie inférieure de son cours, avant sa sortie de Chine, il porte le nom de Pan-lang kiang.

(3) Kan ngai est situé un peu en aval, rive droite, du point où le Ta-ping, venant du Nord, reçoit le Nam-ti, venant de l'Est.

se trouve à 30 *li* au Nord-Est de la tribu; elle prend sa source dans la montagne de Yun-long. Sur environ 15 *li*, son cours est distinct du cours de la rivière de Yun-long qu'elle reçoit ensuite. La chaleur est extrêmement ardente dans le territoire de cette tribu; on y élève en toutes saisons des vers-à-soie. On tisse du brocart de diverses couleurs et on le présente à l'Empereur dans le tribut. Il y a également des étoffes de laine, et des *tchou-lieou* 竹鼬 (*rhyzomis sinensis*) grands comme des lièvres, mais plus gras.

Cette tribu fut soumise sous la dynastie Yuan. Pendant la période *tche-yuan* (1280-1294), on établit un fonctionnaire dont le titre était *Tchen si lou kiun min tsong kouan fou* 鎮西路軍民總管府 et qui commandait deux *tien*. La 15e année *hong-wou* des Ming (1382), on changea le nom du territoire et on l'appela « préfecture de Tchen-si »; elle prit ensuite le nom de *Kan ngai tch'ang kouan sseu* 干崖長官司. La contribution aux frais d'inspection est de 100 taëls d'argent. Pendant la période *tcheng-t'ong* (1436-1449), le chef de cette tribu ayant accompagné l'Empereur dans la guerre contre Lou-tch'ouan, reçut comme récompense le titre de *siuan fou sseu* 宣撫司. La 39e année *wan-li* (1611), le chef Tao Ting-pien 刀定邊 ayant pris part à la répression des révoltes, fut autorisé à porter le costume des mandarins du 3e degré et à léguer sa tribu à ses héritiers. Ensuite il voulut s'emparer de vive force de Nan-tien. Le lieutenant de ce chef s'appelait Tao Sseu-ping 刀思丙 et résidait à Tchan-ta 蓋達 (1), le sous-préfet Lieou Han-tso 劉漢佐 à Man-sa 蠻洒, le *king li* 經歷 Leao 廖 à Lei-nong-kang 雷弄崗. La famille de ce chef n'ayant pas d'héritier, on prit sa tribu pour constituer le *ying* 營 de Houei-long 回龍. Kouan Ki-chouen 管奇勛 habitait à Mong-yu-kang 猛語崗. Ces trois derniers, qui étaient tous d'origine chinoise, reçurent le commandement de plusieurs tribus en récompense de services rendus à la Chine. Tchan-ta était remarquable par sa richesse. La 9e année *wan-li* (1581), le territoire de la tribu fut ravagé par la Birmanie. On y avait construit des postes palissadés, mais on ignore dans quel état ils sont aujourd'hui.

LONG-TCH'OUAN 隴川

C'est l'ancien territoire de Lou-tch'ouan (2); il se trouve à l'Ouest de Mang-che 芒市. Quelques localités, Ta-che-mang 大市芒, T'an-t'eou-fou-sai 賧頭附賽, T'an-tchong-tan-ki 賧中彈吉 et T'an-wei-fou-lou-p'ei

---

(1) Tchan-ta est situé sur un petit affluent de droite du Ta-ping.

(2) 麓川. Il en a été très souvent question dans les pages précédentes. En thai, c'est le Muong Wan. Long-tch'ouan se trouve sur le Nam-wan, qui coule vers le S. O., tourne brusquement au Sud et forme la frontière, il se réunit au Nam-yang, ou Nam-mao, ou Chouei-li, en chinois Long-tch'ouan kiang 龍川江. Le Chouei-li passe en Birmanie et se jette dans l'Irraouaddi en amont de Mandalay.

賧尾福祿培, étaient habitées par des barbares P'o 僰 (¹). Au commencement de la période *tchong-t'ong* 中統 (1260-1264), cette tribu se soumit à la Chine. La 13ᵉ année *tche-yuan* (1276), on plaça des *siuan fou* 宣撫 à Lou-tch'ouan, à Lou-li 路隸 et à Kin-tch'e 金齒. La 17ᵉ année *hong-wou* (1384), la tribu de Lou-tch'ouan rendit de nouveau hommage à l'Empereur : on y mit un fonctionnaire du titre de ***Lou tch'ouan p'ing mien siuan wei sseu*** 麓川平緬宣慰司.

La 3ᵉ année *tcheng-t'ong* (1438), le chef de cette tribu se révolta. L'armée chinoise réprima les troubles. Ce chef fut révoqué et dégradé. La 11ᵉ année de la même période (1446), on établit un fonctionnaire du titre de ***Long tch'ouan siuan fou sseu*** 隴川宣撫司 à Long-pa 隴把, ce qui fit avec Nan-tien et Kan-ngai trois *siuan* 宣. On considère Long-tch'ouan comme la barrière de Yong-tch'ang et de T'eng-yue.

On donna cette tribu au chef des barbares Kong-wang 龔旺 ; il se réfugia ensuite en Chine ; on le plaça alors à Kiu-tsing 曲靖 (²) et l'on mit To-Ming à sa place.

La 11ᵉ année *wan-li* (1583), Yao-fong 岳鳳 s'entendit avec la Birmanie et s'empara de cette tribu. La 12ᵉ année (1584), l'usurpateur fut fait prisonnier ; To Sseu-chouen 多思順 fut nommé *siuan fou*, To-Ying 多俺 fut nommé *t'ong tche* 同知 et résida à Mong-mao 猛卯 (³). To-Kong 多恭 fut désigné comme adjoint du *siuan fou* et habita à Tchö-fang 這放 (⁴). La 20ᵉ année (1592), les Birmans cherchèrent à prendre Teng-lien 等練 et pénétrèrent dans le territoire de la tribu ; le chef Sseu-chouen se réfugia à Mong-mao et rejoignit l'armée chinoise. Il y eut une grande bataille à Li-tchai-pa 栗柴壩. Les Birmans battirent en retraite.

La 26ᵉ année (1599), Tch'en Yong-pin 陳用賓, gouverneur du Yunnan, ordonna au sous-préfet Ts'i Wen-tch'ang 漆文昌 de fortifier les frontières de la tribu. La 30ᵉ année (1603), Ngan-ming 安明, fils de Sseu-chouen, se révolta. Tcheou Kia-meou 周嘉謨, gouverneur du Yunnan, réussit à pacifier la tribu ; il reprit la médaille d'or donnée par la Chine à Ngan-ming et la donna à Ngan-ts'ing 安靖 pour qu'il gouvernât la tribu. On lui avait promis de lui donner également les sceaux lorsqu'il serait grand. Ngan-pang 安邦, frère de Ngan-ming, s'était soumis autrefois à la Birmanie. Il habita ensuite à Man-mo (Bhamo) et il fut avec la Chine de cœur. Le territoire de la tribu est borné à l'Est par Mang-che, au Sud par Mou-pang, à l'Ouest par Kan-ngai, au Nord par Nan-tien. De la tribu en

---

(¹) Thai. Ce sont toujours des Chans qui habitent les vallées des deux rivières.

(²) Kiu-tsing, chef-lieu de la préfecture de ce nom (long. 101° 30', lat. 25° 32'), à l'Est du Yunnan, sur la frontière du Kouei-tcheou.

(³) Mong-mao, sur le Chouei-li, près de la frontière de Birmanie.

(⁴) Tchö-fang ; au S.-E. de Long-tch'ouan, sur un affluent de gauche du Chouei-li. La carte du *Yun nan t'ong che* orthographie 遮放副宣撫司.

allant vers le Nord-Est, on arrive en 26 étapes à la capitale du Yunnan. De là on va à Pékin. Il y a de très hautes montagnes : montagne de Ma-ngan 馬鞍山, montagne de Mo-li 摩梨山, et montagne de Lo-mou 羅木山. Les Barbares de la tribu les considèrent comme des points importants au point de vue stratégique. Il y a également des eaux thermales qui sortent des fentes des pierres et forment des cours d'eau bouillante.

Les coutumes de la tribu sont les mêmes que celles de Nan-tien. Les principales productions sont de grosses patates longues de plus d'un pied, des paons, des porcs-épics, du stick-lack (大蟻鮓子), des serpents à écailles et des perroquets. La contribution aux frais d'inspection est de 400 taëls d'argent (on l'a réduite ensuite à 200 taëls).

Keng-ma 耿馬 (1)

Le fleuve Tch'a-li baigne à la fois le territoire de cette tribu et celui de la préfecture de Mong-ting ; il forme la frontière entre ces deux territoires : Mong-ting se trouve au Sud du fleuve, tandis que Keng-ma est situé au Nord. Il n'y avait pas autrefois de *siuan fou* à K'eng-ma. A l'époque *kia-tsing* (1522-1566), les Mou-pang s'emparèrent de la tribu de Mong-ting et la donnèrent à Han-K'ing 罕慶. L'héritier de K'ing s'appelait Men-han 們罕; il était faible et sans énergie. Les quatre fils de son parent Han-K'ien 罕虔 étaient tous forts et méchants et voulaient contracter chacun un mariage avec une jeune fille du Sseu-tch'ouan. Ils se soumirent à la Birmanie et s'emparèrent de cette tribu. La 11e année *wan li* (1583), ils prirent Che tien 施甸. A la 11e lune de la même année, ils s'allièrent avec l'armée birmane et combattirent à Yao-kouan. L'armée chinoise les battit à P'an-tche-houa 攀枝花. La 1re lune de la 12e année *wan-li* (1584), l'armée chinoise réussit à prendre Han-K'ien et ses trois premiers enfants et les tua tous. Le commandant en chef de l'armée victorieuse fit un mémorial à l'empereur pour lui demander de placer dans cette tribu un *siuan fou* et de reconnaitre encore Men-han comme chef. La 15e année (1587), on lui donna les sceaux de *siuan fou*.

Mong-han étant mort, son frère Men-han-kin 們罕金 fit l'intérim de sa fonction et présenta souvent le tribut. Sseu-Li 思禮, chef de Mou-pang, en comptant sur la force de Han-Kin, envahit souvent Wan-tien 灣甸 (2) et

(1) Préfecture de Chouen-ning 順寧. Il y a une erreur dans la description géographique donnée plus bas. Keng-ma est un peu à l'E. de Mong-ting, et au S. du Nan-ting (Tch'a-li) comme cette dernière ville. Elle en est séparée par une chaîne de montagnes et se trouve sur le versant du Mékhong.

(2) Wan-tien, à une petite distance S. E. de Yao-kouan sur la rive droite du Nan-tien ho, affluent de gauche du Salouen, préf. de Yong-tch'ang.

Tchen-k'ang 鎮康 (1). La 3e année *t'ien-ki* 天啟 (1623), pour se venger, la Birmanie battit les habitants de Mong-naï 猛乃 et de Mong-ken 猛艮. Han-Kin voulait tuer Sseu-Li afin de contenter la Birmanie. La Birmanie était toute prête à envahir le territoire de K'ing qui fut obligé de demander la paix en offrant à la Birmanie des bols d'argent et des chevreaux de grande taille. Pourtant la tribu et la Birmanie entretenaient des sentiments hostiles. Le survivant de la bataille de P'an-tche-houa, Han-Tcheng 罕正, quatrième enfant de Han-K'ien, avait trouvé refuge, après avoir été battu, dans la tribu de Mong 猛 (2). En s'appuyant sur le chef de Mong-lien 孟連, qui était son gendre, il créa souvent des difficultés à Han-K'ing. La Chine se lassa de faire des tentatives pour se concilier et pour pacifier ces deux tribus.

La frontière de Keng-ma se trouve : à l'Est à Wei-yuan 威遠, au Sud à Mong-lien, à l'Ouest à Mou-pan et enfin au Nord à Tchen-k'ang. En se dirigeant vers l'Est, on arrive à la capitale en 21 étapes. De là on va à Pékin. Dans le territoire de cette tribu se trouve le mont San-ts'ien 三尖. Les partisans de Han-K'ien, qu'on appelait Han-lao 罕老, se réunissaient et s'organisaient dans cette montagne. Mais l'armée chinoise réussit toujours à ramener la paix dans la tribu. Il y a aussi la montagne de Yang-ma 養馬.

Les coutumes de la tribu ressemblent à celles de Mong-ting.

Mong-mi 猛密

Autour de la ville il y a une muraille en briques, mais il n'y a pas de poste frontière. Les produits sont semblables à ceux de la Chine : fleurs, fruits, concombres et légumes. On y trouve en outre des pierres précieuses et des mines d'or. Les commerçants y sont nombreux. Le pic du Sud (Nan-ya) s'y élève jusqu'au ciel. Cette tribu est entourée de deux fleuves : le fleuve Mo-le 摩勒 et le fleuve Kin-cha 金沙. Il y a de hautes montagnes et peu de rizières ; par suite le riz est cher. Les nombreux diables de Ti-yang (地羊鬼) sont une cause de malheurs pour les voyageurs. Cette tribu est éloignée, au Nord, de T'eng-tcheng 騰衝 de 1.100 *li*, et, au Sud, de la Birmanie de 1.000 *li*. On peut arriver à cette tribu en passant par Si p'o 錫波 (district de Mou-pang), ou par Mong-mao 猛卯 et Mong-kouang 猛廣. Etant parti de Pang-han-lou-tsou 邦杭魯祖, on traverse le fleuve Mo-le et les territoires de Nan-ya et des Man Mo 蠻莫. Pendant la période *yong-lo* (1403-1424), Han-Pin 罕賓, *siuan wei* 宣慰 de Mou-pang, ayant eu le mérite de prendre part à la répression du Pa pai et de la Birmanie, reçut 13 bourgades de Mong-mi. Pendant la période *tch'eng-houa*

(1) Tcheng-k'ang ou Mong-keng, situé sur une rivière qui coule dans la direction du Nord pour se jeter dans le Nan-tien ho Préf. de Chouen-ning.

(2) Mong-mong 猛猛 se trouve exactement sous le tropique du Cancer près d'un affluent du Nam-sung.

成化 (1465-87), Sseu-Wai 思歪, chef des Barbares, se révolta à Pao-tsing 寶井; la tribu de Mou-pang s'empara de son pays. Le censeur Tch'eng Tsong 程宗 fit un mémoire à l'Empereur demandant d'établir un *ngan fou sseu* 安撫司 de Mong-mi et de reconnaître Sseu-Wai comme chef. Au commencement de la période *kia-tsing* (1522-1566), Sseu-Pen 思奔 et Sseu-Houen 思混, descendants de Sseu-Wai, luttèrent pour s'emparer du pouvoir. Les Birmans intervinrent tuèrent Pen et soutinrent Houen. Houen, reconnaissant, se soumit à la Birmanie. La 12e année *wan-li* (1584) (1), il prit le nom de Sseu-Tchong 思忠; avec Sseu-Houa 化, Sseu-Hen 恨 et Sseu Ping-ts'ö 丙測, il renonça aux sceaux donnés par la Birmanie et se soumit de nouveau à la Chine. Il fut nommé *siuan fou* de sa tribu. Il mourut peu après. La 16e année (1588), les Birmans, mécontents de sa soumission à la Chine, envahirent la tribu de Mong-mi. Han-Hong 罕烘, mère de Tchong, fut incapable de résister; avec ses petits-fils Sseu-Li 思禮 et Sseu-Jen 仁, elle se réfugia à Mong-kouang. La tribu de Mong-mi fut donc perdue. La 18e année (1590), la Birmanie attaqua la tribu de Mong-kouang; Han-Fong et Sseu-Li se réfugièrent à Long-tch'ouan, Sseu-Jen et Ping-ts'ö à Kong-houei 工回. La tribu de Mong-kouang fut également perdue. La 20e année (1592), Sseu-Jen alla à Long tch'ouan avec des éléphants et des chevaux. Mais To Sseu-chouen 多思順, *siuan fou* de cette tribu, refusa de le recevoir. Furieux, Sseu-Jen se soumit aux Birmans. Ceux-ci lui donnèrent en fief ce territoire.

MAN-MO 蠻莫 (2)

La tribu se trouve au pied de la montagne de Man-ha 蠻哈. La forme de cette montagne ressemble beaucoup à une trompe; on est vite fatigué de monter et de descendre. De Pou-ling 布嶺 on arrive à cette tribu en trois étapes. La terre est fertile. Les coutumes des indigènes sont les mêmes que celles des gens de Long-tch'ouan et de Mong-mi. A l'Est de cette tribu s'élève la montagne de Teng-lien 等練. Le fleuve de Na-mo 那莫 coule autour de la tribu et va ensuite se jeter dans le fleuve Kin-cha. Cette localité est à la fois la clef de la Birmanie et la sauvegarde de Long-tch'ouan. La tribu de Mong-mi est sous sa dépendance. (Originairement Mong-mi était une tribu indépendante; mais le chef de Man-Mo, grâce à sa forte armée, la soumit à sa domination; Mong-mi devint par suite une partie du territoire de Man-Mo).

Au commencement de la période *wan-li* (1573-1619), le chef de Man-Mo s'appelait Sseu-Hen 思恨. Il s'allia avec Fong 鳳 et le chef de brigands Yo-han 岳罕. A la suite de sa victoire, Sseu-Hen craignant la vengeance (des vaincus), se soumit à la Chine. On lui donna le titre de *siuan fou*. Peu après il se révolta

---

(1) A la suite de l'expédition chinoise en Birmanie (1583).

(2) Ce mot paraît une transcription de Bhamo. Cf. Ed. HUBER, in *B. E. F. E. O.*, IV (1904), p. 430, note 3.

et se soumit aux Birmans. Sa mère Han-song 罕送, plus sage, lutta contre la Birmanie. Mais elle était isolée et ne put réussir, ni même rester dans la tribu ; elle se réfugia à Mong-mi, dont elle épousa ensuite le chef. Un barbare qui s'appelait Sseu-Houa 思化 avec Sseu-Wei 思威 battit les Birmans à Song-sou 送速. Mais ceux-ci se rendirent plus tard maîtres de la tribu et le chassèrent. Les fonctionnaires chinois, contents de son (ancienne) victoire sur les Birmans et de sa soumission à la Chine, lui donnèrent la tribu de Man-Mo (en compensation de celle qu'il avait perdue). La 23e année *wan-li* (1595), les Birmans vinrent en force attaquer le Man-Mo. Sseu-Houa, trop faible pour résister, se réfugia à Long-tch'ouan. Tch'en Yong-pin, gouverneur du Yunnan, ordonna aux diverses tribus d'unir leurs forces et de combattre l'envahisseur ; l'armée birmane se retira pendant la nuit.

Sseu-Houa étant mort, son fils Tcheng 正 lui succéda et régna sur la tribu pendant 29 années. Une armée birmane s'avança secrètement par une route détournée et envahit cette tribu. Sseu-Tcheng se retira à T'eng-tcheng 騰衝 ; les Birmans le poursuivirent et réussirent à le tuer. Les vainqueurs laissèrent Tao-han 刀罕 à la tête de la tribu. L'opinion publique des Chinois, à propos de ce fait, fut émue parce qu'on disait : « Sseu-Tcheng était le chien de garde de notre porte ; nous n'avons pas fait ce qui était nécessaire pour le sauver lorsqu'il s'est réfugié à l'intérieur de la Chine. C'est déplorable ! » Ce mouvement d'opinion eut pour résultat que la 32e année *wan-li* (1604), l'armée chinoise battit le chef établi par la Birmanie et le fit prisonnier. On le remplaça alors par Yen-tchong 衍忠, frère de Tcheng. La Birmanie ne reconnut que Sseu Sien 思線 comme chef. Yen-tchong ne put résister et s'enfuit à Kan-ngai : on l'établit à Mong-mao 猛卯. Alors il épousa la fille de son ennemi Sseu-Sien et s'allia plus tard avec Tchan-ta 叁達 ; on commença alors à avoir peur qu'il ne se détournât de la Chine et on dit qu'il fallait se méfier de lui.

Les Barbares de Wei-yuan 威遠 (1)

Sous la dynastie des T'ang, la préfecture de Yin-cheng 銀生 (2) était habitée par les divers barbares de P'ou-lo 濮洛 (3). A l'époque du royaume de Ta-li, ce pays fut sous la dépendance des barbares P'o (4). Les hommes et les femmes de cette tribu sont forts et braves. Ils marchent si habilement dans les endroits

(1) Cette région est située au N. de la préfecture de P'ou-eul 普洱, à laquelle elle est rattachée administrativement.

(2) C'était le nom du pays à l'époque des rois de Nan-tchao ; plus tard il fut appelé King-tong t'ing 景東廳. Le nom en est resté à une préfecture (景東府), dont le chef-lieu est situé sur la rive gauche du Pa-pien kiang 汜邊江, « Rivière Noire » (long. 98°44', lat. 24°30').

(3) Probablement les Pa-la, appartenant à la race lolo.

(4) Thai.

difficiles qu'ils semblent voler. Dans l'enceinte de Mo-mong 莫蒙寨, il y a une rivière dont on puise l'eau pour la verser sur le feu de charbon ; on obtient ainsi du sel fin(1). Pour les échanges ils n'ont ni balances ni mesures de capacité. Ils mesurent les objets qu'ils veulent échanger avec des paniers en bambou. Les fleuves Nan-touei 南堆 et Kou-pao 谷寶, qui ont leur source à Tchö-mai-tien 遮邁甸, coulent dans le territoire de cette tribu ; ils se jettent ensuite dans le fleuve Lan-ts'ang 瀾滄江 (2). Il y a une localité qui s'appelle la montagne Mong-lo 蒙樂山. De là, vers l'Est, on va à Yuan-kiang 元江, au Sud à Mong-lien, à l'Ouest à Mong-ting, enfin, au Nord, à Tchen-yuan 鎮沅. Dix-neuf étapes au Nord-Est mènent à la capitale (du Yunnan), et de là on va à Pékin. La contribution aux frais d'inspection est de 400 taëls d'argent. (Actuellement on considère cette tribu comme dépendant de la préfecture de P'ou-eul 普洱.)

Préfecture de Wan-tien 灣甸州 (3)

Les Barbares appellent cette tribu Si-tan 細賧 ; elle est à 70 li au Sud-Est de Yao-kouan. A l'Est elle confine à Chouen-ning, au Sud à Tchen-k'ang 鎮康, et à l'Ouest à Mou-pang. La nature du sol y est peu fertile. Les montagnes y sont très hautes et les cours d'eau ne sont pas rapides. Chaque année, en été, au 6e mois, des miasmes nombreux s'élèvent ; on ne peut pas traverser ces cours d'eau. Il y a en outre, en certaines saisons, un torrent noir comme de la laque liquide ; les oiseaux qui, en volant, passent au-dessus de ce ruisseau, tombent morts dans l'eau. Les Barbares trempent dans cette eau des morceaux de toile attachés au bout d'un bambou, puis les font sécher au soleil et les emploient comme torchons pour essuyer les ustensiles de ménage. Les gens qui mangent dans ces ustensiles meurent. Le thé est produit dans la montagne de Mong-t'ong 孟通 ; on le cueille avant la fête de Kou-yu 谷雨 ; il n'est pas très abondant, mais il est meilleur que celui de Chine. Il y a aussi des bananes. Les gens de cette tribu sont de la race P'o. Les femmes riches mettent sur leur chignon un tube en ivoire long de trois pouces à peu près, sur lequel elles fixent des phénix d'or avec des fils d'or. Elles enveloppent leurs bras avec une bande de toile blanche. Leur robe est courte, les manches sont étroites ; leur veste est noire et leur jupe ronde.

---

(1) La carte de cette région, dans le *Yun nan t'ong tche*, ne donne comme villes et villages que Pao-mou-tsing 抱母井, Kieou-t'ou tcheou 舊土州 et Mong tsan 孟滲. On trouve dans le pays des sources salées. Toutes les eaux s'écoulent dans le Wei-yuan kiang, qui traverse la région, prend sa source à l'Ouest de King-tong fou et va se jeter dans le Mékhong.

(2) Le Lan-ts'ang kiang est le Mékhong.

(3) Voir pour la position de Wan-tien p. 166, note 3 ; on l'appelle aussi Mong-ya.

Cette tribu n'avait pas depuis l'antiquité de relations avec la Chine. Sous la dynastie Yuan, à l'époque *yuan-t'ong* (1333-34), elle se soumit et on la plaça sous la dépendance de Tcheng-k'ang. La 17e année *hong-wou* (1385) des Ming, on donna à cette tribu le nom de préfecture de Wan-tien; son territoire s'étendait jusqu'à Mou-pang et à Chouen-ning; elle s'affaiblit dès lors. La 11e année *wan-li* (1584), King Tsong-tchen 景宗真, préfet de cette tribu, avec son frère Tsong-ts'ai 宗材, servit de guide à Han-K'ien 罕虔 pour envahir Yao-kouan 姚關. Le 11e mois de la même année, la guerre commença; Tsong-tchen fut tué; son frère fut pris et décapité. King-ts'ong 景從, fils du préfet, était tout jeune encore; il fut par conséquent épargné. Mais il reçut seulement le titre de *tcheou pan* 州判. Ensuite il fit partie de l'armée chinoise qui combattit Mong ting-chouei 猛廷瑞; en récompense, il reçut le titre de préfet. A la mort de Ts'ong, King-Kouei 景闊, son oncle, fit l'intérim de sa fonction. Lorsque Kouei mourut à son tour, Tch'eng-sseu 承思, son neveu, fut autorisé provisoirement à le remplacer.

La contribution de cette tribu aux frais d'inspection est de 150 taëls d'argent.

Tchen-k'ang 鎮康 (1)

Les barbares de cette tribu appellent leur pays Che-tan 石睒. Cette tribu se trouve au Sud-Est de Wan-tien. Elle confine à l'Est à Yun tcheou 雲州 (2), au Sud à Keng-ma et à l'Ouest aux montagnes de Wou-liang-yeou 無量有 et de Wou-mou-long 烏木龍, qui appartiennent au territoire de Mou-pang. Les barbares doivent passer par là pour sortir de leur pays ou pour y rentrer. Les indigènes de Tchen-k'ang sont des P'o noirs; leur physionomie est laide et de couleur noire. Ils font leurs vêtements en toile blanche bleuâtre. Ils courent pieds nus dans les broussailles comme s'ils volaient; ils n'ont pas peur des épines. Quand les hommes sont dehors, leurs femmes ne font rien que les attendre tranquillement.

Lorsqu'il y a une affaire à décider, on tire au sort avec des os de poulets (3) pour savoir le meilleur parti à prendre. Si les gens de la tribu tombent malades, ils ne prennent pas de médicaments; mais ils offrent des sacrifices aux esprits, afin qu'ils les guérissent. On met les morts dans des cercueils qu'on place ensuite dans des tombes en terre; puis on y plante des arbr.s en guise de tablettes, pour que les descendants trouvent facilement l'emplacement du tombeau. Les principales productions de la tribu sont: le parfum *mou-tse-jou*

---

(1) Tchen K'ang-t'ou-tcheou 鎮慶土州; voir p. 27, note 4.

(2) Yun-tcheou sur le haut Nam-ting, au S. E. de Chouen-ning.

(3) On trouvera des détails sur cette manière de tirer au sort avec des os de poulets dans la *Notice sur les Barbares Ts'ouan* (2e partie).

木側孔香 (1), le *ta-yo-sien-tseu* 大藥鮮子 et de fiel de *ling-chai* 鱗蛇 (serpents à écailles).

Pendant la période *yuan-t'ong* (1333-1334) des Yuan, cette tribu se soumit à la Chine. La 13e année *tche-yuan* (1292), on y plaça un *Tchen k'ang lou kiun min tsong kouan fou* 鎮康路軍民總管府; il commandait à 3 *tien* 甸. La 15e année *hong-wou* (1382) des Ming, on changea le nom de cette tribu en « préfecture de Tchen-k'ang ». La 17e année (1374), on changea ce nom en celui de « sous-préfecture de Tchen-k'ang ». Son territoire est de 6 *li* carrés. La contribution aux frais d'inspection des fonctionnaires chinois est de 100 taëls d'argent.

Cette tribu s'affaiblit par suite des invasions de Mou-pang et de Chouen-ning. Pendant la période *long-k'ing* (1567-1572), Men-k'an 悶坎, préfet de la tribu, épousa la fille du révolté K'ien et, par suite, se soumit à la Birmanie ainsi que son beau-père. La 11e année *wan-li* (1583), une armée chinoise vainquit les Birmans et Men-k'an fut tué dans la bataille. Son frère, nommé Men-Sseu 悶思 se mit en relations avec la Chine; on lui permit de succéder à son frère défunt. A la mort de Men-Sseu, son fils, nommé Tao Men-tche 刀悶枳, lui succéda. Sseu-Li, le chef de Mou-pang, le poussa à se soumettre à la Birmanie; Tao Men-tche refusa. Hai-K'ing 海慶 avec son armée occupa donc Wa-wei 挖尾, et chercha à s'emparer de Mong-kang 猛弇. La 3e lune de la 2e année *t'ien-ki* (1622), l'armée de Mou-pang s'empara du fleuve de Tch'a-li 査哩; Tao Men-tche se réfugia à Yao-kouan; le commandant des postes de cet endroit y envoya quelques soldats pour faire cesser la guerre; l'armée de Mou-pang se retira. Cette tribu semble trop faible pour résister aux attaques du dehors.

Lou-kiang 潞江 (2)

Ce territoire est situé entre T'eng-yue 騰越 et Yong-tch'ang 永昌; la montagne de Kao-louen 高崙山 s'élève au Sud, et le Lou-kiang baigne au Nord le territoire de la tribu. La principale route qui va de Chine dans les pays barbares traverse cette tribu; sa situation est donc importante.

Le climat y est malsain, surtout en été et en automne. Les gens de la tribu sont des P'o. Les barbares appellent cette tribu *Nou-kiang-tien* 怒江甸. Pendant le période *tche yuan* des Yuan (1264-94), elle fut sous la dépendance de Yao-yuan 柔遠. La 15e année *hong-wou* des Ming (1382), elle se soumit pour la première fois à la Chine; on y plaça un fonctionnaire qui prit le titre de *tch'ang kouan sseu* 長官司. La 9e année *yong-lo* (1411), l'Empereur éleva d'un degré

---

(1) Vraisemblablement, le *putchuck* dont il a été question ci-dessus; quant au *ta-yo-sien-tseu* et au *ling-chai*, il ne nous a pas été possible de les identifier.

(2) Cette tribu tire son nom du fleuve Lou (Salouen). Il est probable que le nom de Nou-kiang 怒江 n'est qu'une graphie de 潞江. Les barbares Nou sont connus, et on verra dans la deuxième partie qu'ils habitent les bords du fleuve Lou ou Nou.

le titre de ce chef, qui devint *ngan fou sseu* 安撫司. Le nommé Sien 線 occupa cette place, et ses descendants lui succédèrent jusqu'à Sien Che-lou. Il y eut aussi un nommé Sien Ting-kiu 線廷舉 qui remplit les fonctions de chef de police. Il est mort depuis longtemps.

MANG-CHE 芒市 (1)

Le territoire de Mang-che a porté jadis les noms successifs de Nou-meou 怒謀, de Grand K'ou-tan 大枯賧 et de Petit K'ou-tan 小枯賧. Il se trouve à 400 *li* au Sud-Ouest de Yong-tch'ang; il confine à l'Ouest au territoire de Long-tch'ouan, au Sud à celui de Mou-pang et à l'Est au Lou-kiang. Il y a de longs cours d'eau; la plaine y est vaste et la terre y est fertile.

Les gens de la tribu sont un peu faibles. Ils noircissent leurs dents avec de l'écorce de grenade. Les femmes divisent leur chevelure en deux parties et en font un chignon qu'elles laissent pendre derrière leur tête. Elles vont pieds nus, et comme vêtements portent des peaux de bêtes. Les gens de cette tribu sont ceux que le *T'ang chou* appelle « barbares de Nang-che ». Au Sud de la tribu, il y a une montagne appelée Tsing-che 青石山 ; il y a aussi les monts de Yong-kong 永貢 et de Kan-mong 幹孟, qui sont très-hauts et très escarpés ; des chefs barbares y habitent. Il y a un fleuve nommé Mang-che ho, un autre qui s'appelle Lou-tch'ouan kiang, dont la source est à Wo-tch'ang 蛾昌, et le Kin-cha kiang, dont la source est dans la montagne Tsing-che. Tous ces fleuves baignent le territoire de la Birmanie et se joignent au fleuve de Ta-yong 大盈. Le fleuve de Ta-tch'ö 大車江 vient de T'eng-yue (2) et arrose le sol de cette tribu ; il baigne ensuite la ville de P'ou-kan 蒲甘城 (Pagan) en Birmanie.

Les productions principales de cette tribu sont : la poudre d'or (沙金), le *hiang-teng* 香橙, l'olive chinoise (橄欖), la patate, et beaucoup de *yin-ts'ao* 銀草.

Pendant la pério de *tchong-t'ong* des Yuan (1260-1264), cette tribu se soumit pour la première fois à la Chine. La 13e année *tche-yuan* (1276), on y plaça un fonctionnaire dont le titre fut de *Mang che kiun min tsong kouan fou* 茫施軍民總管府 ; il commandait deux *tien*. La 13e année *hong-wou* des Ming (1380), on y plaça un préfet. La 1re année *tcheng-t'ong* (1436), on changea son titre en *Mang che tch'ang kouan sseu* 芒市長官司.

La contribution aux frais d'inspection est de 100 taëls d'argent. Au commencement de la période *wan-li* (1573-1619), le chef de la tribu, nommé Fang-fou 放福, s'unit par mariage à la famille Yo-fong 岳鳳. La 11e année de

(1) Le pays de Mang-che est aussi appelé Mong-kouan ; il est situé sur le Nam-kouan, affluent de droite du Chouei-li.

(2) Ces descriptions hydrographiques sont en partie erronées ; aucun fleuve arrosant la tribu ne vient de T'eng-yue.

la période (1583), Fang-fou en profita pour envahir secrètement le poste militaire de Song-t'ang 松塘營. Quand sa trahison fut découverte, on le tua et il fut remplacé par un de ses subordonnés nommé Fang wei 放緯, qui fut lui-même placé sous les ordres du chef de Long-tch'ouan 隴川.

Mong-lien 孟連

En partant de Yao-kouan et en se dirigeant vers le Sud-Est, on arrive en dix-neuf étapes au territoire de cette tribu. De là, si on fait encore sept étapes, on arrive à Mong-ken 猛艮. Mong-lien est situé à l'Est de la tribu de Tch'ö-li et à l'Ouest de la tribu de Mou-pang. Il s'y trouve un endroit appelé Mo-nai-tchang 莫乃場 où il y a une mine d'argent : c'est grâce à cette mine que la tribu est riche. Les barbares appellent cette tribu A-wa 阿瓦.

Les gens du pays sont forts, solides et naturellement pillards. Autrefois ils n'avaient pas de relations avec la Chine; à l'époque *tcheng-t'ong* (1436-1449), par suite de la conquête de Lou-tch'ouan, ils se soumirent. L'héritier du chef de la tribu, nommé Tao Pai-tchen 刀派眞, fut tué par son oncle Tao Pai-han 刀派漢, qui fut aidé dans cette occasion par son beau-père, le chef de la tribu de Tch'ö-li. Il se proclama alors chef de Mong-lien. La 12e année (1447), il conseilla au chef de Tch'ö-li d'envoyer un tribut à l'Empereur. La 19e année (1454), il donna le même conseil à la Birmanie. Pai-han étant mort, Pai-kin 派金, son frère, lui succéda. La 2e année *t'ien-ki* 天啟 (1622), A-wa envahit la tribu. L'armée chinoise, avec une troupe de Tong-wou 洞吾 (Taung gu), marcha contre les gens d'A-wa.

Les frais d'inspection pour les fonctionnaires chinois sont de 200 taëls d'argent.

Tch'a-chan-tch'ang 茶山長 (1)

Pour aller dans cette tribu, il faut partir de T'eng-yue. Son territoire est à cinq jours de marche du mont Kao-li-kong 高黎貢山 (2). L'altitude y est très grande et par suite le climat y est très froid. Les céréales n'y poussent pas à la même époque qu'en Chine.

Les hommes sont forts, féroces et aiment les combats. Leur chef avait pour nom de famille Ts'ao 早; il était autrefois fonctionnaire de la tribu de Mong-yang. La 3e année *yong-lo* (1405), le chef de cette dernière tribu s'allia

---

(1) Cette tribu est située entre le Nam-ti (Ta yong) et le Chouei-li (Long-tch'ouan kiang).
(2) Cette montagne est à l'Est du Chouei-li.

avec Tao Mong-yong 刀孟永, chef de Chang-kiang 上江. Ts'ao Tchang 早章, son subordonné, mécontent de son infidélité envers la Chine, se déclara contre lui. La 5e année (1407), il se rendit à la capitale et on lui donna des sceaux pour qu'il remplît la fonction de chef de la tribu. La 15e année (1417), ce chef demanda à l'Empereur l'autorisation de prendre un de ses subordonnés comme adjoint : l'Empereur y consentit. Comme cette tribu confine au Nord à celle des sauvages de Lou-kiang, les gens qui étaient sous les ordres de l'adjoint nommé Ts'ao Ta-tchen 早大宸 furent un jour tous massacrés ou faits prisonniers par ces sauvages. Cet adjoint ayant perdu ce pays et les hommes (qu'on lui avait donnés à gouverner) se réfugia à l'intérieur de la Chine et s'y fixa. Les hommes commandés par le chef lui-même ne furent cependant pas attaqués.

Cette tribu s'étend au Sud jusqu'à Nan-tien, à l'Ouest jusqu'à Li-ma 里麻.

Nieou-wou 鈕兀

Les barbares appelaient la tribu du nom de Ye-wou 也兀. Elle n'avait pas autrefois de relations avec la Chine. La 7e année *siuan-tö* 宣德 (1432) des Ming, elle se soumit pour la première fois. On y établit un fonctionnaire dont le titre fut *tch'ang kouan* de Nieou wou 鈕兀長官 (1). Son territoire touche à l'Est au Yuan-kiang 元江, au Sud au Tch'ö-li, à l'Ouest à la sous-préfecture de Wei-yuan 威遠州, et au Nord au *tien* de Sseu-to 思陀甸 de la préfecture de Lin-ngan 臨安府. Pou-tcheng sseu 布政司 est situé au Nord, à une distance de seize étapes ; de Pou-tcheng sseu, on peut aller à Pékin. Les indigènes sont originaires de Wo-ni 倭泥 (2) et de même race que les barbares P'ou 蒲. Les hommes attachent leurs cheveux en chignon et entourent leur tête d'un turban de toile blanche. Les femmes se coiffent de la même manière, le crâne restant découvert ; elles ajoutent au turban une toile qui porte des dessins de fleurs. Les hommes et les femmes ne se saluent pas lorsqu'ils se rencontrent.

Les frais d'inspection sont de 40 taëls d'argent.

Li-ma 里麻

Cette tribu est limitée à l'Ouest par Tch'a-chan au Nord-Ouest par les Ye-jen 野人. Deux montagnes s'y élèvent : celle de Tcheng-tong 蒸冬 et celle de

---

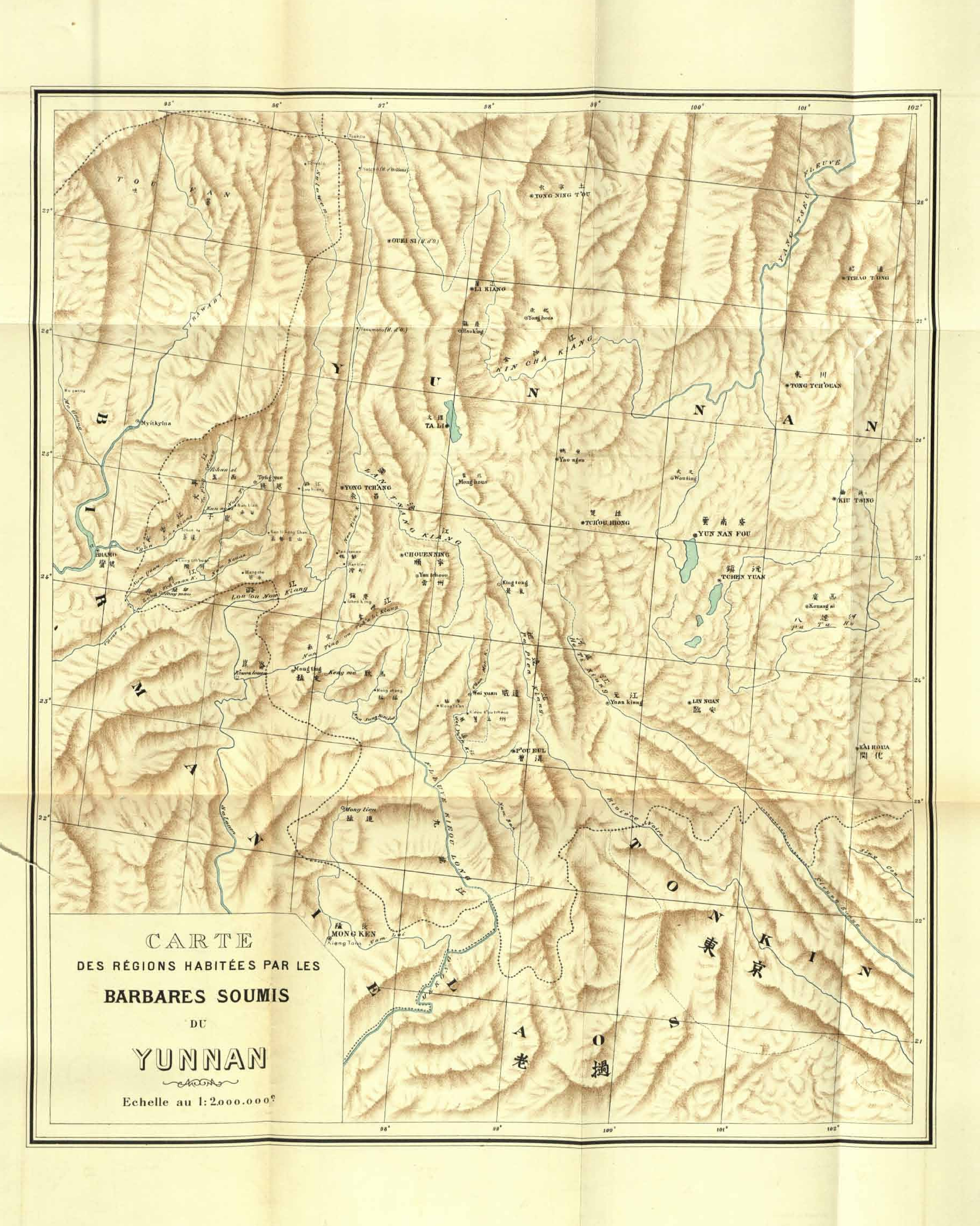
(1) Les détails géographiques qui suivent permettent de préciser le point où se trouvait la tribu. Ce mot de Nieou est sans doute un des noms des Woni, orthographié d'une façon différente 糯 ; ce caractère se prononce en effet Nieou. Mais il est difficile de savoir si ces barbares ont reçu ce nom de celui de leur pays, ou si, au contraire, ils ont donné leur nom au pays.

(2) Les Woni sont des Lolo ; le mot P'ou, donné plus bas, est une transcription phonétique du mot pu (pou), particule numérale des peuples en langue thai.

(3) Cette tribu est située au Sud-Est de T'eng-yue, entre le Salouen et le Chouei-li.

Wen-tong 温冬. Les indigènes sont de la même origine que les barbares de Ngo-tch'ang 峨昌, et sont placés sous la dépendance du chef de Mong-yang. La 3e année *yong-lo* (1405), quand Mong-yang se révolta contre la Chine, le chef de Li-ma resta fidèle. C'est pourquoi, la 6e année (1408), on lui donna un sceau et on le nomma chef de tribu héréditaire. Pendant la période *wan-li* (1573-1620), Tao Sseu-k'ing 刀思慶 devint chef à son tour, et Ts'ao Pen 早奔 fut son adjoint. Ensuite le territoire de la tribu ayant été ravagé par les sauvages, le chef Tao Sseu-hou 刀思虎, avec son subordonné Pa-che 把事, se réfugia à Tch'ö-che-ping 赤石坪, mais son adjoint fut tué. A la suite de cette attaque des sauvages, la tribu fut perdue.

(*A suivre*).


CARTE
DES RÉGIONS HABITÉES PAR LES
BARBARES SOUMIS
DU
YUNNAN
Echelle au 1:2.000.000e
YUNNAN
BIRMANIE
TONKIN
LAOS
YUN NAN FOU
TA LI
LI KIANG
YONG TCH'ANG
CHOUENNING
TCH'OU HIONG
TCHEN YUAN
LIN NGAN
P'OU EUL
KAI HOUA
KIU TSING
TONG TCH'OUAN
TCHAO TONG
YONG NING T'OU
BHAMO
MONG KEN
Myitkyina
FLEUVE KIEOU LONG
LAN TSANG KIANG
KIN CHA KIANG
YANG TSEU KIANG
Rivière Noire
Salouen

LA JUSTICE DANS L'ANCIEN ANNAM

(LIVRES XXXIII-XXXVIII DU *Lịch triều hiến chương loại chí*)

traduits et commentés

par M. R. DELOUSTAL,

Interprète principal du Service judiciaire de l'Indochine.

PRÉFACE

L'acquisition la plus heureuse que la Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient ait faite depuis longtemps est sans aucun doute celle du Lịch triều hiến chương loại chí 歷朝憲章類誌 *de Phan-huy-Chú* 潘輝注. *L'ouvrage a été signalé pour la première fois par* M. PELLIOT *dans l'étude qu'il a composée en collaboration avec le* P. CADIÈRE *sur les sources de l'histoire d'Annam* [1]. *Il porte le n° 98 dans la liste de ces sources. « Cet ouvrage très important, sans cesse invoqué par le* Cang mục, *dit* M. PELLIOT, *était consacré à une série de ces monographies que renferment toutes les histoires canoniques chinoises et qui font défaut aux histoires annamites qui nous sont parvenues. » Malheureusement* M. PELLIOT *n'en avait retrouvé à la bibliothèque du Nội-các de Huế que 13 livres (sur 49).*

Depuis cette date, les recherches que nous avons faites au Tonkin dans les bibliothèques des principales familles de mandarins, nous ont permis de découvrir trois exemplaires à peu près complets [2] *et tout récemment un superbe manuscrit, sans aucune lacune, provenant de la bibliothèque de feu Nguyễn-trọng-Hiệp* 阮仲合, *ancien régent de l'Annam. Nous*

---

[1] *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam*, in *B. E. F. E. O.*, IV (1904), 617-671 ; p. 646-647.

[2] Dont deux appartenaient à M. Phạm-hi-Lượng 范熙亮, et un à M. Bùi-khánh-Diễn 裴𤇮演.

avons pu faire exécuter ainsi une copie intégrale de l'ouvrage. Il semble du reste que ces cinq manuscrits (y compris celui du Nội-các) proviennent tous d'une même copie, assez fautive, de l'original.

Nous ne saurions à peu près rien de la vie de Phan-huy-Chú sans une courte notice qui nous a été obligeamment communiquée par un de ses descendants, M. Phan-huy-Dũng 潘輝湧, *ancien trésorier principal du Bình-định. Son nom s'écrivait d'abord Phan-huy-Chú* 潘輝澍. *Il avait comme surnom* (字) *Lâm-khanh* 霖卿 *et comme pseudonyme littéraire* (號) *Mai-phong* 梅峯. *Il naquit en l'année* nhâm-dần 壬寅 *(1782). Il ne paraît pas avoir eu de très brillants succès universitaires. Reçu bachelier au concours triennal de l'année 1807, il ne réussissait encore au concours de 1819 qu'à obtenir le même titre. Enfin, à la suite du concours extraordinaire qui eut lieu au 1er mois de la 2e année de Minh-mạnh (1821), il entra dans l'administration avec le titre de* Hàn-lâm biên-tu 翰林編修. *Dès qu'il fut en place, il offrit à l'Empereur le grand ouvrage qu'il avait déjà composé, le* Lịch triều hiến chương loại chí. *Minh-mạnh le combla d'éloges et lui témoigna dès lors une faveur qui lui fut fort précieuse dans la suite, car son caractère paraît lui avoir fait un bon nombre d'ennemis. Sa carrière administrative fut assez mouvementée. Il fit partie d'une ambassade envoyée en Chine en 1825 ; puis il fut nommé en 1828 préfet du Thừa-thiên, et en 1829* hiệp-chấn 協鎮 *du Quảng-nam. Révoqué, nous ne savons pour quelles causes, il fut, grâce à la protection de l'Empereur, nommé* thị-đọc 侍讀 *en 1831 et envoyé de nouveau en ambassade en Chine. Révoqué ou rétrogradé une deuxième fois, il fut encore chargé d'une mission à Batavia en 1833-1834 et nommé, en 1834,* tư-vụ *du Ministère des Travaux publics* (工部司務). *Mais il prétexta une infirmité qu'il avait contractée au pied pour se retirer au village de Thanh-mai* 青梅, *dans la sous-préfecture de Tiên-phong* 先豐 *(province de Sơn-tây) : c'est là qu'il passa ses dernières années, occupé* more annamitico *à former et à instruire des élèves ; il y mourut en la 21e année de Minh-mạnh (1840), âgé de 59 ans. Phan-huy-Chú avait composé un grand nombre d'ouvrages. M. Dũng cite parmi ceux qui existaient encore au temps de sa jeunesse et qui ont disparu depuis, le* Bình định qui chang 平定歸装, *le* Hoa thiều ngâm lục 華軺吟錄, *le* Hoa thiều lục ngâm 華軺續吟, *et le* Dương trình kĭ kiến 洋程紀見. *Ce dernier ouvrage doit probablement être identifié avec le* Hải trình chí lược 海程誌略, *récit du voyage que Phan-huy Chú fit dans l'hiver de 1833-1834 à Batavia, et dont une copie existe encore au Nội các* (1).

Le Hiến chương *se compose d'une préface de l'auteur, d'un index ou résumé* (大序引), *d'un avertissement, d'une table, et de 49 livres* (卷)

---

(1) No 104 de la *Liste des sourses*... In *B. E. F. E. O., loc. cit.*, p. 658.

répartis sous dix rubriques : L. I à V, *Géographie* (地輿誌) *: L.* VI à XII, *Biographies d'hommes illustres* (人物誌) *: L.* XIII à XIX, *Fonctions* (官職誌)*: L.* XX à XXV, *Rites* (禮儀誌) *: L.* XXVI à XXVIII, *Examens* (科目誌) *: L.* XXIX à XXXII, *Ressources de l'Etat* (國用誌) *: L.* XXXIII à XXXVIII, *Justice* (刑律誌) *: L.* XXXIX à XLI, *Armée* (兵制誌)*: L.* XLII à XLV, *Littérature* (文籍誌)*: L.* XLVI à XLIX, *Relations avec la Chine* (邦交誌)*. Ce sont bien, en gros, les divisions des monographies des histoires dynastiques chinoises. Toutefois l'intention de Phan-huy-Chú ne paraît pas avoir été d'imiter ces monographies et de donner ainsi aux annales annamites ce complément qui leur manquait pour être conformes à leurs modèles chinois. Son but était avant tout de réunir et de classer par matières les lois, décrets et règlements qui ont régi l'organisation politique et administrative de l'Annam sous les dynasties antérieures aux Nguyễn, des Đinh aux Lê postérieurs. Pareille tentative, affirme-t-il dans sa préface, n'avait jamais été faite. Mais comme il était indispensable, à son sens, pour arriver à comprendre parfaitement cette partie de l'histoire, de connaître la géographie du pays et les vies de ses hommes illustres, à commencer par les souverains, et comme d'autre part les lettres sont la source de toute composition littéraire et la base de la renommée d'un peuple, il ajouta à son ouvrage les rubriques : Biographies et Littérature.*

L'importance de la compilation de Phan-huy-Chú tient à la masse énorme d'ouvrages et de documents, aujourd'hui disparus, qu'il a consultés, cités et utilisés. Rien ne permettrait mieux de se rendre compte de l'effrayante rapidité avec laquelle disparaissent les livres annamites qu'une traduction de la partie bibliographique du Hiến chương *: la grande majorité des ouvrages mentionnés et analysés n'existent plus aujourd'hui. Mais déjà les auteurs du* Cang mục *citent très fréquemment le* Hiến chương, *surtout pour des faits relatifs à l'histoire des Lê : l'eussent-ils fait, s'ils avaient encore eu à leur disposition les sources utilisées par Phan-huy-Chú? Et pourtant, lorsque la rédaction du* Cang mục *fut entreprise, c'est à peine si trente-cinq années s'étaient écoulées depuis la composition du* Hiến chương.

Une traduction complète de l'ouvrage serait infiniment précieuse. Nous espérons qu'elle sera faite partie par partie. M. Deloustal, *déjà connu par une remarquable traduction des ordonnances des Nguyễn* (1)*, a bien voulu se charger de traduire les livres* XXXIII à XXXVIII, *qui sont consacrés à la justice et qui forment la section* Hình luật chí 刑律誌. *Cette section est d'un intérêt considérable. Le sujet qu'elle traite est, pour nous, entièrement nouveau. Les Annales annamites sont avares de renseignements*

---

(1) *Recueil des principales ordonnances royales édictées depuis la promulgation du Code annamite et en vigueur au Tonkin.* Hanoi, Schneider, 1903, in-8°.

sur la législation : c'est à peine si elles annoncent la promulgation des ordonnances les plus importantes ou des codes, et il est exceptionnel qu'elles en analysent les dispositions. Les recueils législatifs et juridiques des dynasties antérieures aux Nguyễn ont à peu près entièrement disparu : il ne subsiste plus rien en particulier, semble-t-il, du fameux code de la période Hồng-đức. Le Hiến chương *seul peut nous permettre aujourd'hui de savoir avec quelque précision ce qu'était la justice annamite avant la promulgation du code aujourd'hui en vigueur.*

L'étude en est singulièrement profitable et révélatrice. Dans la préface du code qu'il a fait compiler et qu'il a promulgué dans la IIe année de son règne (1812), Gia-long prétend avoir ordonné à de hauts fonctionnaires de sa Cour « de prendre pour base les ordonnances et les statuts des anciennes dynasties, d'examiner les lois de Hồng-đức et de la dynastie chinoise des Ts'ing, de prendre ou de rejeter, de peser, d'ajuster, et spécialement de se borner à un assemblage codifié et mis dans un ordre convenable » (1). Si cet ordre fut donné dans ces termes, il faut convenir qu'il a été bien mal exécuté. Le code annamite est en effet une copie textuelle du code de la dynastie mandchoue : non seulement les articles de lois, mais même les commentaires et les décrets annexés aux articles en ont été extraits sans modification ; c'est à peine si quelques articles, en nombre infime, ont été supprimés ou très légèrement retouchés. Et sans doute les Annamites avaient depuis deux mille ans subi assez profondément et assez continûment l'influence chinoise pour qu'on s'explique que l'adoption intégrale du code chinois ait pu se faire sans heurter trop violemment les coutumes, les traditions et la mentalité du peuple. Mais il n'est pas contestable non plus qu'un grand nombre des dispositions alors adoptées étaient toutes nouvelles, sans précédent dans la législation antérieure, et que le code de Gia-long a constitué, sinon une révolution, du moins une profonde réforme juridique, qu'on ne saurait considérer comme l'aboutissement naturel de l'évolution interne du droit annamite. Or le cas n'est pas le même pour l'ensemble des dispositions en vigueur avant les Nguyễn, et que, faute d'un meilleur terme, nous pouvons appeler le code des Lê. Assurément, ce code était tout pénétré d'idées chinoises ; il reproduisait fidèlement les divisions du code des T'ang, prototype de tous les recueils ultérieurs, et en avait gardé plus d'un article. Mais c'était le code chinois modifié par des siècles d'histoire et par une série ininterrompue d'innovations partielles. Lorsque l'Empereur Lê Thánh-Tôn fit compiler en 1483 le grand recueil juridique, malheureusement perdu, connu sous le nom de « Code de Hồng-đức », il ne fit pas, comme

---

(1) Cf. *Le Code annamite*, trad. P.-L.-F. Philastre, Paris, 1876, 2 vol. ; t. I, p. 10.

Gia-long, copier servilement la législation chinoise de l'époque, mais au contraire classer et disposer dans les cadres traditionnels toutes les lois et ordonnances promulguées à diverses dates par ses prédécesseurs. Il semble que l'Annam des Lê, après avoir définitivement conquis son indépendance politique vis-à-vis de l'Empire du Nord grâce au génie de Lê Lợi, ait fait un effort timide, mais réel et continu, pour desserrer les liens si étroits de vassalité intellectuelle qui l'attachaient à la civilisation chinoise. De là résulte que le code des Lê est une œuvre beaucoup plus originale, ou, si l'on veut, plus proprement annamite que le code des Nguyễn. On s'en rendra compte à la lecture des annotations de M. Deloustal, qui a pris soin de multiplier les références tant au code des T'ang qu'au code des Nguyễn. Nous signalerons particulièrement, dans la section des lois civiles, un certain nombre d'articles relatifs à la propriété privée et au hương-hoả, qui fixent certains points jusqu'ici fort obscurs et au sujet desquels la législation actuelle, trop fidèlement inspirée de la législation chinoise, ne contient aucune disposition. L'étude de la justice sous les Lê n'est donc pas importante seulement pour l'histoire pure : elle l'est aussi pour la connaissance de la mentalité annamite, s'il est vrai que la mentalité d'un peuple ne s'exprime nulle part plus exactement que dans ses institutions juridiques; elle nous permet seule de démêler dans un ensemble d'institutions dont la plupart sont d'importation étrangère, les rares éléments qui constituent ce qu'il y a d'original et de spécifique dans le droit annamite.

Cl.-E. M.

LIVRE XXXIII

INTRODUCTION

Parmi les instruments de gouvernement, les lois pénales sont indispensables pour châtier le vice et maintenir strictement les défenses. Dans l'antiquité, toutes les affaires se réglaient par voie d'ordonnances ; on ne faisait pas de lois pénales. Les mœurs étaient pures, les règles étaient simples ; on prenait des mesures selon les nécessités du moment. Mais dans les âges suivants ces prescriptions augmentèrent progressivement, et les livres de lois furent confectionnés, fixant d'une manière précise les défenses graves et légères, montrant clairement les voies qu'il fallait éviter et celles qu'on devait suivre.

Quoique l'introduction de ces dispositions et graduations (1) ne soit pas conforme aux traditions de l'antiquité, la confection de lois pénales pour prévenir les événements possibles est une nécessité à laquelle toute personne ayant la charge d'un État est tenue.

Les dernières dynasties qui régnèrent sur notre pays de Việt 越 établirent chacune leurs lois. La dynastie des Lí 李 promulgua « le livre des peines », 刑書, la dynastie des Trần 陳 fixa « les lois pénales », 刑律. Ces législations étaient basées sur les institutions anciennes et contemporaines et établies dans le but de servir de règles définitives. Mais les lois des Lí péchaient par trop de douceur et celles des Trần versèrent dans la cruauté ; la juste mesure dans la répression des fautes leur faisait défaut, ni les unes ni les autres ne constituaient encore de bonnes lois.

Mais à l'avènement de la dynastie des Lê 黎, ces lois subirent un remaniement complet, et on promulgua le Code de Hồng-đức 洪 德 刑 律 (2), pour la

---

(1) C'est-à-dire d'articles de lois et d'une échelle des peines.

(2) Ce code portait le nom de *Thiên nam dư hạ tập* 天南餘暇集 ; cf. *Liste des sources*..., n° 108. Il fut rédigé pendant la période *Hồng-đức* (1470-1497). Le *Cm*, XXIII, 40 b, expose ainsi les circonstances dans lesquelles il fut composé : « La 14e année *Hồng-đức* (1485), au 11e mois, l'Empereur ordonna au grand Chancelier du Pavillon de l'Est Thân-nhân-Trung 申仁忠, au Vice-président de la Cour des censeurs Quách-đình-Bảo 郭廷寶, aux réviseurs du Pavillon de l'Est Đỗ Nhuận 杜潤 et Đào Cử 陶舉 et au secrétaire de l'Académie impériale Đàm-văn-Lễ 譚 (le *Tt* écrit 㔾) 文禮, de rassembler tout ce qui concernait le gouvernement de la dynastie régnante. L'ouvrage eut en tout cent livres. Lorsqu'il fut achevé, l'Empereur en composa la préface ». Voir aussi *Tt*, XIII, 56 a. Le *Hiến chương*, dans sa partie bibliographique (文籍誌, l. XLII) consacre la notice suivante à cet ouvrage : « *Thiên nam dư hạ*, 100 livres. La 14e année *Hồng đức* (1485), Lê Thánh-Tôn chargea Thân-nhân-Trung, Đỗ Nhuận, etc., de réunir, mettre en ordre et consigner intégralement les règlements administratifs, lois et décrets, proclamations et brevets, et d'en faire un recueil dans le genre des répertoires administratifs (會典) des T'ang et des Song. — Rem. : Après la restauration

confection duquel on s'était inspiré de ceux des dynasties chinoises Souei 隋 (589-618) et T'ang 唐 (618-907) : dès lors il y eut des articles arrangés sur un même plan pour déterminer et trancher chaque cas, et une règle fixe pour la graduation des peines selon la nature de la faute.

Les générations qui suivirent observèrent ce code et l'adoptèrent définitivement. Quoique de légères modifications aient pu y être apportées dans le texte ou dans l'ordre des matières à certaines époques, sa disposition générale et ses prescriptions fondamentales furent toujours respectées. Il a servi depuis de règle pour régir le royaume et de mesure pour réformer les hommes.

Si l'on examine ce code, l'on voit que les peines tant légères que sévères étaient fixées au nombre de cinq, et que les articles de lois dépassaient le chiffre de sept cents. Faire connaître les châtiments pour que chacun soit averti des pénalités invariables, exposer minutieusement les lois et les défenses, pour transmettre à tout jamais leurs prescriptions, voilà à quoi répond ce livre ; de la sorte, ceux qui consultent la loi s'y conforment en y trouvant des données certaines, et ceux qui sont chargés de l'appliquer s'en tiennent à ses dispositions pour ne pas tomber dans les excès. Un juste milieu est observé dans la répression des fautes.

Quant aux formes à observer par les tribunaux pour la citation et l'interrogatoire des prévenus dans les instructions et les jugements, et aux règles fixant l'ordre des juridictions à suivre par les particuliers pour adresser leurs plaintes et entamer leurs procès, elles ont été établies par les souverains qui se sont succédé sur le trône. Rangées et classées, ces dispositions sont claires et précises. Elles ont pour but de régulariser la procédure et par ce moyen d'arriver à rendre les lois sans objet.

Oui, les châtiments sont un instrument auxiliaire du gouvernement, et, quoiqu'ils ne doivent pas primer les autres moyens de gouvernement, ils sont

---

des Lê, l'ouvrage complet se trouva dispersé ; il n'en restait guère qu'un ou deux dixièmes. Malgré les dépenses et les recherches faites par les différents souverains, il fut impossible de le reconstituer. En l'année *mậu-tí* 戊子 (1768) de la période *Cảnh-hưng* 景興, Tĩnh-Vương 靖王 autrement dit Trịnh Sâm 鄭森] fit faire de nouvelles recherches : il retrouva une vingtaine de livres, qui ont été aussi brûlés au cours des incendies allumés par les soldats révoltés. Maintenant tout ce que j'ai pu consulter de cet ouvrage se réduit à 4 ou 5 livres conservés par d'anciennes familles. Quels regrets n'éprouve-t-on pas en constatant la disparition d'un livre qui était le recueil des lois d'une dynastie, fait pour servir à tout jamais de code définitif! » Il faut remarquer cependant que les compilateurs du code de la dynastie actuelle, dans leur rapport au souverain, qui est de l'année 1812, prétendent avoir consulté et étudié le code de *Hồng-đức* et ne font nulle mention de l'état fragmentaire dans lequel il leur serait parvenu (cf. trad. PHILASTRE, t. I, p. 15) : il est vrai que, s'ils ont consulté ce code, il n'y paraît guère dans leur ouvrage. Notons enfin (cf. *B. E. F. E.-O.*, IV, 658) que le catalogue du Nội-các porte encore mention du *Thiên nam dư hạ tập* : nous ne savons pas en quel état il s'y trouve.

indispensables pour réprimer les écarts du peuple ; même les Saints Souverains ne les ont jamais abandonnés ; c'est pourquoi il y a toujours eu des lois, des règlements, des prohibitions et des ordonnances, servant comme de digue (aux passions) dans le gouvernement des hommes.

Il convient d'étudier les différentes manières dont les dynasties successives se sont servies des peines afin de déterminer le juste milieu. Dans ce but nous avons minutieusement compulsé les Annales du royaume et glané de tous côtés dans les écrits épars, exposant en premier lieu le développement de la législation, puis transcrivant les lois sous les titres suivants : « Exposé chronologique de la législation sous les dynasties successives » ; « Noms et règles des peines » ; « Lois sur les postes de surveillance, la garde du Palais et les institutions militaires » ; « Lois sur la famille, le mariage et la propriété » ; « Lois sur le vol et le brigandage, et sur la fornication » ; « Lois sur les rixes et coups, les plaintes et procès et les faux » ; « Lois sur les contraventions aux ordonnances et les délits divers » ; « Lois sur les arrestations et les prisonniers en jugement » ; « Lois sur les règles de procédure en matière d'information des procès ».

Ces lois et règlements ont été reproduits intégralement afin que les personnes qui voudront bien prendre connaissance de ce livre puissent les consulter.

I. — EXPOSÉ CHRONOLOGIQUE DE LA LÉGISLATION SOUS LES DYNASTIES SUCCESSIVES (1)

Dynastie des Li

La 1re année *Minh-đạo* 明道 (1042) du règne de Li Thái-Tôn 李太宗 (1028-1054), on promulgua le « Livre des peines », *Hình-thư* 刑書 (2). Avant cette mesure, les affaires judiciaires s'étaient accrues en nombre considérable ; les magistrats, par une application étroite du texte de la loi, s'efforçaient d'en augmenter les rigueurs, commettant souvent ainsi des injustices et des excès. L'Empereur fut touché de cet état de choses et ordonna au *trung-thư* 中書 (3) de fixer les lois pénales. On procéda à la révision et au choix des lois les plus courantes de l'époque, que l'on classa par sujets et rangea par articles et dont on fit le code pénal de la dynastie, pour la commodité et la facilité des recherches. Le livre achevé, il fut promulgué et mis en vigueur par décret. Il rendit de grands services aux habitants. A partir de cette époque la législation fut uniforme et claire.

6e année *Chương-thánh-gia-khánh* 彰聖嘉慶 (1064) du règne de Li Thánh-Tôn 李聖宗 (1054-1072) (4). Dans le courant de l'été, pendant que l'Empereur rendait la justice au palais de Thiên-khánh 天慶殿, la princesse Đồng-Thiên 洞天公主 se tenait à ses côtés. L'Empereur montrant la princesse dit aux magistrats : « Les sentiments d'un père et d'une mère que j'ai pour mon peuple ne le cèdent en rien à mon amour pour ma fille : mais le peuple ne les connaît pas, c'est pourquoi il viole les lois. J'en suis profondément affligé. A partir de ce jour je désire que toutes les fautes, légères ou graves, soient jugées avec la plus grande indulgence. »

---

(1) 歷代刪定之綱.

(2) A la 9e lune intercalaire d'après le *Cm*, III, 4 b ; à la 10e lune, d'après le *Tt*, II, 30 b, 31 a, et le *Sk*, II, 57 b. Nous désignerons par l'abréviation *Cm* le *Khâm định việt sử thông giám cương mục* 欽定越史通鑑綱目 (n° 95 de la *Liste des sources annamites de l'histoire d'Annam*, in *B. E. F. E.-O.*, IV, 617-671), partie *chính biên* 正編 ; par *Tt* le *Đại việt sử kí toàn thư* 大越史記全書 (n° 58 de la *Liste*) ; et par *Sk* le *Đại việt sử kí* 大越史記 (n° 55 de la *Liste*). Ce dernier ouvrage, dont le texte est à peu près identique à celui du *Toàn thư*, mais qui ne va que jusqu'à la fin des Trần, contient les annotations de Ngô-thì-Sĩ 吳時仕. Pour la période qu'il couvre, c'est toujours le texte du *Sk*, et non celui du *Tt*, que cite le *Hiến chương*. D'après la partie bibliographique de notre ouvrage (*Văn tịch chí*, 文籍志, l. XLII), le *Hình-thư* 刑書 de Li Thái-Tôn était divisé en 3 livres 三卷, et était déjà perdu.

(3) Sorte de ministère de l'Intérieur.

(4) Cf. *Cm*, III, 25 ; *Tt*, III, 3 ab ; *Sk*, III, 4 b. Notre texte, au lieu de 6e année *Chương-thánh-gia-khánh*, porte 6e année *Long-thụy-thái-bình* 龍瑞太平 ; mais c'est certainement une faute de copie, comme le prouve l'accord des trois sources citées ; notre texte ne fait du reste que reproduire celui des deux dernières. Ajoutons que la période *Long-thụy-thái-bình* n'eut que 5 années (1054-1058).

Ngo-Phong 午峯, de la famille Ngô 吳 (1), dit à ce sujet : « En lisant ce trait, on peut se rendre compte de la sincérité des sentiments d'amour de Thánh-Tôn pour son peuple, de l'indulgence avec laquelle les lois étaient appliquées et de l'intimité qui régnait entre le souverain et ses sujets, que ne séparaient pas les marches du trône. En considérant ces faits, on peut se faire une idée des mœurs généreuses et simples de cette époque. Quand on pratique ces principes, comment les familiers d'un souverain pourraient-ils lui cacher ce qui se passe autour de lui ? Comment la véritable situation et les aspirations du peuple n'arriveraient-elles pas à sa connaissance ? Comment l'ordre ne régnerait-il pas dans l'empire (2) ? »

La 8e année *Hội-tường-đại-khánh* 會祥大慶 (1117) de Lí Nhân-Tôn 李仁宗 (1072-1127) (3), on promulgua un décret relatif au vol et à l'abattage des bêtes à cornes ainsi conçu : « Quiconque volera ou abattra une bête à cornes sera condamné à quatre-vingts coups de bâton (*trượng*) et à la servitude comme *khao-giáp* 犒甲 ; son épouse sera condamnée à quatre-vingts coups de *trượng* et à la servitude dans les magnaneries. Le coupable sera en outre tenu au remboursement de la valeur de la bête. Les voisins qui n'auront pas dénoncé le fait seront punis de quatre-vingts coups de *trượng*. »

La 3e année *Thiên-phù-duệ-võ* 天符睿武 (1122) (4), on rendit un édit concernant l'arrestation des coupables en fuite ainsi conçu : « Toutes les fois que des voleurs ou des brigands en fuite seront capturés et que des personnes appartenant à des familles puissantes les enlèveront de force à leurs gardiens, ces personnes puissantes seront condamnées à la même peine que les coupables en fuite. Les agents qui, après avoir capturé des coupables en fuite, les garderont

---

(1) Ngo-Phong est une appellation littéraire (號) du lettré et historien Ngô-thì-Sĩ 吳時仕 (1725-1780), dont la bibliographie se trouve au livre XI du *Hiến chương*, section des « Lettrés de talent ». Voir aussi *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), p. 654, n. 4. Le *Đại việt sử kí*, que nous désignons par *Sk*, est une recension des Annales annamites qui contient les commentaires et les corrections de Ngô-thì-Sĩ ; c'est sans aucun doute l'ouvrage que le *Cm* cite assez fréquemment sous le nom de « Annales de Ngô Sĩ », 吳仕史. Ngô-thì-Sĩ est également l'auteur d'un ouvrage historique en 10 livres, le *Việt sử tiêu án* 越史標按, qui a été acquis récemment par la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient grâce à l'obligeance de M. Ngô-giáp-Đậu 吳甲豆, descendant de Ngô-thì-Sĩ.

(2) *Sk*, III, 4 b.

(3) Cf. *Cm*, IV, 7 a ; *Tl*, III, 17 ab ; *Sk*, III, 26 b. Notre texte donne par erreur la 8e année *Long-phù* 龍符 (1108) ; nous avons corrigé d'après les trois sources citées, qui sont d'accord. Suivant ces sources, ce décret aurait été promulgué au 2e mois à l'instigation de l'Impératrice-mère : elle avait été frappée du nombre considérable de vols de bêtes à cornes qui se commettaient ; ce délit était devenu une véritable profession, et la pénurie de ces bêtes était telle qu'un seul bœuf servait au labourage des terres de plusieurs familles.

(4) Du même règne. Cf. *Tl*, III, 21 b ; *Sk*, III, 29 a. Le *Cm*, IV, 15 a, mentionne cet édit sous une forme différente.

chez eux sans en référer à l'autorité, seront condamnés à quatre-vingts coups de *trượng*. »

La 6e année de cette même période (1125), il fut décrété (1) que ceux qui tueraient quelqu'un en lui portant des coups seraient condamnés à la servitude militaire comme *khao-giáp*, à cent coups de *trượng* et à la marque au visage de cinquante caractères.

> Ngô-thì-Sĩ dit à ce sujet (2) : « Condamner à la peine de mort ceux qui ont tué, telle était l'ancienne loi. Comment admettre une peine aussi légère que celle du *trượng* et de la servitude pour punir ceux qui frappent quelqu'un jusqu'à occasionner sa mort ? Là-dessus les individus pervers et violents purent donner libre cours à leurs désirs de vengeance, n'ayant plus le respect de la vie humaine. Les gens de peu violaient facilement les lois, les gens honnêtes et tranquilles en étaient réduits à supporter en silence toutes les injustices dont ils étaient victimes. On ne pouvait commettre de faute plus considérable en matière de justice. Ceux qui ont la charge d'un gouvernement ne devraient pas ignorer les paroles de Tseu K'iao 子僑 (3) au sujet de la mansuétude et de la rigueur, ni la dissertation de Ts'ouei Che 崔寔 (4) sur l'indulgence et la sévérité. »

---

(1) Cf. *Tt*. III, 14 a ; *Sk*. III, 50 b.

(2) *Sk*, 50 a.

(3) Le *kong-souen* 公孫 K'iao 僑, surnommé Tseu Tch'an 子產 ou Tseu Mei 子美 (581-522 av. J. C.), fils cadet du comte Tch'eng 成 de Tch'eng 鄭 et premier ministre de cette principauté, est un des ministres célèbres de l'antiquité chinoise. On raconte qu'après trois ans seulement de son gouvernement les gens de Tch'eng « ne fermaient plus leur porte la nuit, et on ne ramassait pas les objets perdus sur les routes ». En 536, il fit fondre des trépieds qui portaient des descriptions de tous les châtiments, et qui semblent avoir constitué un véritable code (cf. *Tso tch'ouan*, trad. LEGGE, II, p. 609). Le texte fait évidemment allusion au passage suivant du *Tso-tch'ouan* (trad. LEGGE, II, p. 684) : « Tseu Tch'an étant malade dit à Tseu T'ai-chou 子大叔 : « Si je meurs, le pouvoir passera certainement dans vos mains. Ce sont « seulement les (hommes) vertueux qui peuvent tenir le peuple dans la soumission par la « clémence ; pour les autres, le mieux est (d'employer) la sévérité. Quand le feu brûle, le « peuple le regarde avec terreur, et il meurt peu de monde ; l'eau au contraire est faible, le « peuple la méprise et s'amuse avec elle, en sorte qu'elle fait périr beaucoup de gens. Il est « difficile de gouverner par la douceur. » Confucius dit : « Quand le gouvernement est faible, « le peuple le méprise. Quand le peuple méprise le gouvernement, celui-ci doit être sévère. « Quand le gouvernement est sévère, beaucoup de gens sont mis à mort. Quand ceci arrive, « il faut traiter (le peuple) avec douceur. La douceur sert à tempérer la sévérité et la sévérité « sert à régler la douceur ; c'est de cette façon que le gouvernement peut être en harmonie. » Confucius pleura à la nouvelle de la mort de Tseu Tch'an et s'écria : « C'était un exemple d'amour, légué de l'antiquité. » Sa tablette a été placée dans le temple de Confucius en 1857 (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 5099).

(4) Ts'ouei Che, d'une famille de lettrés renommée de l'époque des Han, remplit lui-même diverses charges sous l'empereur Houan 桓 (147-168) et sous ses successeurs ; il périt en 195, massacré par les soldats de Li Ts'ouei 李傕 (195). Il avait écrit un ouvrage intitulé

La 1re année *Thiên-thuận* 天順 (1128), Lí Thần-Tôn 李神宗 (1127-1138) décréta (1) que les procès déjà jugés par ses prédécesseurs ne pourraient pas être examinés ni lui être soumis de nouveau et que ceux qui contreviendraient à ces dispositions seraient punis.

La 3e année *Đại-định* 大定 (1142) de Lí Anh-Tôn 李英宗 (1138-1175) (2), on rendit un décret relatif au rachat des rizières et aux revendications en matière de rizières, ainsi conçu :

« Les rizières en état de culture données en nantissement pourront être rachetées dans un délai de vingt ans. Les contestations au sujet de terres et de rizières ne pourront être soumises au souverain pour leur réglement après un délai de cinq ans ou de dix ans (3). Ceux qui revendiqueront comme leur appartenant un terrain en nature de rizière ou de jardin [laissé par eux] en jachère et labouré et cultivé par autrui, ne seront admis à présenter leurs réclamations que dans un délai d'un an. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront punis de quatre-vingts coups de *trượng*.

« Les rizières en état de culture ou en jachère vendues à titre définitif, lorsqu'il y aura un acte de vente, ne seront pas rachetables. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront punis de la même peine.

« Ceux qui, en se disputant la propriété d'une rizière ou d'un étang, auront fait usage d'armes tranchantes pour frapper et auront ainsi tué ou blessé quelqu'un, seront également punis de quatre-vingts coups de *trượng* et envoyés en servitude. Les rizières et étangs objets du litige seront donnés à la personne tuée ou blessée. »

« Discours sur le Gouvernement », 政論, dont de longs extraits sont cités dans sa biographie. L'idée maîtresse semble avoir été que la clémence convient aux gouvernements forts, mais que, dans les temps troublés, il faut être sévère. « Dans le temps présent, nous ne pouvons pas adoucir les lois à la manière des huit générations (les trois Souverains 三皇 et les cinq Empereurs 五帝) ; il faut nous conformer à la manière de gouverner des Hégémons 霸 ; il faut renforcer les châtiments pour réprimer, et faire connaître les préceptes de la loi afin de retenir. Naturellement, ceux qui ne sont pas d'une vertu supérieure, si on les traite sévèrement, restent dans le devoir ; si on se montre indulgent, ils font des troubles. » (*Heou Han chou*, k. 82, p. 7 a et b).

(1) Au 5e mois. Cf. *Tt*, III, 51 b ; *Sk*, III, 38 b. Le décret n'est pas mentionné dans le *Cm*.

(2) Au 1er mois. Cf. *Sk*, IV, 3 b, 4 a ; *Tt*, IV, 3 b ; *Cm*, IV, 39 a. Notre texte donne fautivement comme date du décret la 2e année *Thiệu-minh* 紹明 (1139).

(3) Selon les cas, qui devaient être déterminés, ces délais étaient fixés à 5 ans ou à 10 ans. On verra dans les lois civiles et dans la section des « délits divers » que les délais de prescription en matière de dette ou de propriété différaient selon qu'il s'agissait de personnes étrangères à la famille ou de parents. Ces délais devaient commencer à courir du jour de la prétendue dépossession.

Ngô-sĩ-Liên 吳士連 (1) dit à ce sujet : « Infliger la peine de mort à ceux qui ont tué, telle était l'antique loi ; mais assimiler ces deux fautes (2) en n'établissant aucune différence entre elles, c'est manquer à la juste répression des fautes d'après leur degré de gravité » (3).

La 6e année de la même période (1145), furent promulguées les dispositions ci-après (4) : « Ceux qui auront des contestations relatives à des questions de rizières, étangs, valeurs ou objets ne devront pas s'adresser aux personnes puissantes et influentes pour les faire trancher. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront punis de quatre-vingts coups de *trượng* et condamnés à la servitude. »

La 7e année de la même période (1146) (5), il fut décrété que, les magistrats qui se disputeraient avec violence la compétence pour le réglement des affaires judiciaires sans se conformer aux réglements, seraient punis de soixante coups de *trượng*.

La 23e année de la même période (1162) (6), il fut décrété que ceux qui pratiqueraient sur eux-mêmes l'opération de la castration seraient punis de quatre-vingts coups de *trượng* et marqués de vingt-trois caractères sur le bras gauche.

Dynastie des Trần

La 6e année *Kiến-trung* 建中 (1230) de Trần Thái-Tôn 陳太宗 (1225-1258), on arrêta le code pénal du royaume en examinant et en fixant les lois des dynasties précédentes (7).

---

(1) Historiographe, qui vivait au XVe siècle ; auteur d'un recension du *Tt*. (Cf. *B. E. F. E.-O.*, IV, p. 627-629, et notamment n. 7 de la p. 627).

(2) Il s'agit de l'assimilation, au point de vue du châtiment, de l'homicide et des simples coups et blessures.

(3) Cf. *Tt*, IV, 3 b ; *Sk*, IV, 4 a.

(4) Cf. *Tt*, IV, 4 b ; *Sk*, IV, 5 a. Dans le *Cm*, IV, 59 b, le décret est inséré à la 5e année de la période (1142).

(5) *Tt*, IV, 5 b ; *Sk*, IV, 6 a ; *Cm*, IV, 59 b.

(6) *Tt*, IV, 13 b, 14 a ; *Sk*, IV, 17 b ; *Cm*, V, 11 b.

(7) *Tt*, V, 6 a ; *Sk*, V, 9 a ; *Cm*, VI, 8 b, 9 a. Voici le texte du *Sk* : 定國朝通制。考定前代諸例爲之。及改刑律禮儀。凡二十卷。 « On arrêta le *Quốc triều thông chế*, en examinant et en fixant les différentes décisions des dynasties antérieures, et on revisa les lois pénales et les prescriptions rituelles ; en tout 20 livres. » Les autres textes n'offrent que des variantes insignifiantes. Le *Hiến chương* dans sa partie bibliographique (文籍誌, livre XLII) mentionne le *Quốc triều thông chế*, 20 livres, et ajoute que l'ouvrage est perdu (今不傳).

sort de ce dernier. En effet, l'importance des devoirs sociaux universellement admis et des lois naturelles innées en tout homme que ces prescriptions ont pour but de maintenir, est considérable pour fortifier les principes réformateurs et relever les mœurs. On aurait pu croire par la promulgation de ce décret que Minh-Tôn aurait agi en conformité avec ces idées. Et cependant, Trần-Hũ 陳缶 était l'esclave privé de Quốc-Chân 國瑱, fils de Nhân-Tôn 仁宗, et par conséquent parent plus âgé de l'Empereur; et lorsqu'un jour Trần-Hũ accusa Quốc-Chân, celui-ci fut emprisonné par l'Empereur [1]. Comment avec de pareils actes, si opposés aux lois promulguées, pourrait-on inculquer les sentiments d'amour que l'on doit avoir pour ses parents et ses semblables et exhorter le peuple à la fidélité et à la loyauté ? »

La 3e année *Đại-trị* 大治 (1360) de Trần Dụ-Tôn 陳裕宗 (1341-1369), il fut décrété [2] que les esclaves privés des princes et des princesses devaient porter au front une marque faisant connaître le titre de leur maître [3]; ceux qui ne seraient ni marqués ni inscrits sur les rôles seraient considérés comme des voleurs et des brigands; ceux ayant atteint l'âge d'homme seraient punis et les jeunes seraient confisqués au profit de l'État [4].

Rem. — Il n'est pas possible de connaître le texte intégral de l'ensemble des articles qui composaient la législation pénale des dynasties des Lí et des Trần. Cependant l'on peut supposer que les lois qu'ils établirent d'abord furent empruntées aux réglementations des dynasties des T'ang et des Song dont on

---

[1] Quốc-Chân, prince de Huệ-võ 惠武王, était un des fils de Trần Nhân-Tôn et par conséquent l'oncle de l'Empereur Trần Minh-Tôn. En raison des services qu'il avait rendus, il reçut de ce dernier en 1324 (1re année *Khai-thai* 開泰) le titre de « Premier Ministre, Père du Royaume », *Phụ quốc thượng tể* 父國上宰. A l'époque où se passèrent les événements auxquels l'annaliste fait allusion (5e mois de la 5e année *Khai-thai*, 1328), l'Empereur, déjà âgé, n'avait pas encore désigné l'héritier présomptif; Quốc-Chân, dont l'Impératrice en titre était la propre fille, ne cessait de lui conseiller d'attendre d'avoir en d'elle un héritier mâle. C'est alors que le marquis de Văn-hiến 文憲侯 (son nom a été supprimé par mesure légale), grand-oncle paternel de l'Empereur, qui désirait assurer l'accession au trône du jeune prince Vượng 旺 (le futur Trần Hiến-Tôn), décida un esclave de Quốc-Chân nommé Trần-Hũ, moyennant 100 taëls d'or, à accuser son maître de complot contre l'Empereur. Quốc-Chân fut jeté en prison et, finalement, condamné à mourir de faim. L'histoire raconte que l'Impératrice sa fille lui fit boire, pour calmer ses souffrances, l'eau dont elle avait imbibé sa robe, et qu'il mourut aussitôt après. Plus tard, sur la dénonciation de sa femme, Trần-Hũ, convaincu de dénonciation calomnieuse, fut condamné au supplice de la mort lente. Il fut, paraît-il, dévoré vivant par les esclaves du fils aîné de Quốc-Chân. Le marquis de Văn hiến échappa à la peine capitale, mais il fut réduit à la condition d'homme du peuple et tous ses biens furent confisqués. Cf. *Cm*, IX, 25 b.

[2] *Tl*, VII, 25 b; *Sk*, VII, 29 a; *Cm*, X, 14 a.

[3] Et être inscrits sur les rôles, ajoute le *Cm*.

[4] Le *Cm* dit que ce décret fut nécessité par le nombre considérable de ces esclaves qui prenaient la fuite et se livraient au vol et au brigandage.

remaniait les sanctions selon les nécessités du moment. Présentemant nous avons transcrit celles de ces lois dont les Annales nous ont conservé le souvenir et nous les avons classées par ordre chronologique, afin qu'on puisse avoir une idée de cette législation.

Dynastie des Lê

La 1re année *Thuận-thiên* 順天 (1428), Lê Thái-Tổ 黎太祖 chargea ses ministres de discuter et de fixer les lois et règles relatives aux plaintes et procès (1).

La 2e année de la même période (1429) (2), il rendit une loi relative au jeu d'échecs dit *cờ-vây* (3) et aux jeux d'argent, qui fut publiée à la capitale et dans les provinces. Cette loi était ainsi conçue : « Quiconque jouera de l'argent sera condamné à avoir cinq *phân* (4) des mains coupés ; quiconque jouera au *cờ-vây* sera condamné à avoir un *phân* des mains coupé ; ceux qui se réuniront privément pour boire de l'alcool seront condamnés à cent coups de *trượng* ; ceux qui les recéleront seront punis de la même peine diminuée d'un degré. »

La 7e année *Thái-hoà* 太和 (1449) de Lê Nhân-Tôn 黎仁宗 (1442-1459), on compléta la législation sur la propriété par la promulgation de quatorze articles nouveaux. Autrefois Thái-Tổ 太祖 (1428-1433) avait voulu procéder au partage général des terres : c'est pourquoi la législation sur la propriété n'avait été fixée que sommairement. A partir de cette époque elle fut complète (5).

La 5e année *Hồng-đức* 洪德 (1474), au printemps, 1er mois, Lê Thánh-Tôn 黎聖宗 (1460-1497) adressa à tous les fonctionnaires des *huyện*, *châu*, *phủ* et provinces les instructions suivantes (6) :

« Les lois ont été instituées pour mettre un terme à la fourberie et à la supercherie : comment dans ces conditions pourrait-on tolérer les agissements d'individus qui se jouent des lois ? Les fonctionnaires ont été créés pour mettre un terme aux procès ; et l'on voit surgir ces pratiques condamnables de fonctionnaires qui vendent leur autorité ! Si ces désordres ne sont pas réprimés sévèrement, comment pourrait-on arriver à mettre un terme aux contestations ?

---

(1) Le 12e jour du 5e mois. *Tt*, X, 59 b ; cf. *Cm*, XV, 9 b.

(2) *Tt*, X, 64 a ; *Cm*, XV, 15 b.

(3) En chinois 圍棊 *vi-ki* ou 圍碁 *vi-cờ*.

(4) Le *phân* 分 est la 100e partie du *thước* ou coudée annamite.

(5) *Tt*, XI, 86 a ; *Cm*, XVIII, 25 a. On trouvera ces 14 articles, qui sont très intéressants, à la fin de la section des lois civiles (l. XXXV).

(6) *Tt*, XIII, 3 b, 4 a ; d'après le *Tt*, ces instructions seraient du 3e mois. Le *Cm* ne les reproduit pas.

On fixa également les règles relatives au mode d'accomplissement de la peine de servitude. Pour les individus coupables de fautes de gravité moyenne [1], les esclaves [2] envoyés à Cảo 杲 étaient marqués de six caractères au visage et demeuraient au village de Cảo (aujourd'hui Nhật-cảo 日杲) [3]; chacun devait travailler trois *mẫu* 畝 de rizières domaniales, et fournir par an trois cents *thang* 升 de paddy. Les soldats (condamnés à la servitude militaire) envoyés à la citadelle de Lao 牢城 [4] étaient marqués au front de quatre caractères et étaient employés à arracher les mauvaises herbes du fort Long-phượng 龍鳳城 de Thang-long 昇龍 [5]. Ils étaient sous la surveillance des corps de garde des quatre portes [6].

On fixa également [7] les règles relatives à la citation des parties dans les procès par un décret ainsi conçu: « Les magistrats qui auront à citer des parties dans les procès sont autorisés à percevoir des droits pour frais de route d'après la durée du déplacement et la distance à parcourir » [8].

La 13e année *Thiên-ứng-chính-bình* 天應政平 (1244), on fixa les règles d'application des lois pénales [9].

D'après le *Cổ sự sao* 故事抄 [10], les lois pénales en usage sous les Trần étaient excessivement cruelles. Les voleurs et les fugitifs étaient condamnés, lorsqu'ils étaient pris, à avoir les doigts des pieds coupés, et ils étaient donnés à leur victime ou à leur maître qui disposait de leur personne à

---

(1) Il n'est question que des fautes de gravité moyenne; le texte paraît donc incomplet ou altéré.

(2) *Hoành* 宏. Une annotation du *Cm* explique le mot par 奴隸 *nô-lệ*, « esclaves ». Il semble désigner ceux qui étaient condamnés à la servitude civile, par opposition à la servitude militaire.

(3) Le *Cm* écrit, avec raison, semble-t-il, 早 Tảo au lieu de 杲 Cảo donné par toutes les autres sources et dit dans une annotation que c'est aujourd'hui le village de Nhật-tảo 日早社 de la sous-préfecture de Từ-liêm 慈廉縣 (province actuelle de Hà-đông). Ce village existe encore; il fait partie du canton de Phú-gia 富家.

(4) D'après une annotation du *Cm*, c'est la citadelle de La 羅城, c'est-à-dire les anciens remparts de Hanoi, dont des traces subsistent encore sur l'emplacement du champ de courses.

(5) Thang-long, ancien nom de Hanoi, qui lui fut donné d'abord sous les Lý. Le texte dit : 昇龍鳳城 Thang-long-phượng-thành, mais il faut certainement entendre 昇龍龍鳳城 Thang-long Long-phượng-thành. Nous voyons en effet que le Long-phượng-thành fut réparé en 1245 (*Cm*, VI, 25 a), et une annotation du *Cm* ajoute : « Il se trouvait dans Thang-long-thành. » Cf. *Tt*, V, 14 a : 營城內號龍鳳城.

(6) 廂軍 : « préposés à la garde des portes, explique le *Cm*, qui ne faisaient pas partie de la garde régulière. »

(7) Au 7e mois. *Tt*, V, 6 b ; *Sk*, V, 9 ab. Ce décret n'est pas cité dans le *Cm*.

(8) Il s'agit ici des frais de déplacement des agents chargés de remettre les mandats de comparution. Cf. *infra* l'ordonnance de la 5e année *Phúc-thái* (1645).

(9) *Tt*, V, 14 a ; *Sk*, V, 21 b ; *Cm*, VI, 25 b.

(10) La partie bibliographique du *Hiến chương* ne mentionne pas cet ouvrage, aujourd'hui perdu, dont l'auteur était un certain Trần-cương-Trung 陳剛中 (cf. note suivante).

son gré, ou bien encore on les livrait aux éléphants qui les faisaient périr en les écrasant sous leurs pieds. Ces peines sévères employées en dehors des peines régulières avaient peut-être pour but de mettre un terme aux vols [1].

La 17e année *Hưng-long* 興龍 (1309) de Trần Anh-Tôn 陳英宗 (1293-1314), en hiver, au 10e mois, on jugea un cas de grande rébellion [2] : Autrefois on supprimait le nom de famille de ceux qui se rendaient coupables de ce crime ; on ne les désignait plus que sous leur prénom. Dans cette affaire de grande rébellion, quatre coupables furent condamnés à mort : l'un d'eux, nommé Hân 欣, obtint, en raison des grands services qu'il avait rendus antérieurement, de ne pas être rayé du rôle des inscrits. Six coupables furent envoyés en exil au châu d'Ác-thủy 惡水州 [3]. [Le châu d'Ác-thủy est situé dans le huyện d'An-bang 安邦縣 [4]. Ceux qui étaient envoyés en exil dans cette région n'en revenaient jamais]. L'un d'eux, nommé Lệ 厲, qui appartenait à une branche de la famille impériale, fut dispensé de la marque au visage. Quatre coupables furent condamnés à l'exil dans une région éloignée. Un nommé Ma Lệnh 麻令 et sa femme, qui avaient divulgué le complot avant sa perpétration, furent acquittés. »

La 2e année *Đại-khánh* 大慶 (1315) de Trần Minh-Tôn 陳明宗 (1314-1329), au 5e mois, il fut décrété [5] qu'un père et un fils, un mari et une femme ne pourraient pas porter plainte les uns contre les autres ni se dénoncer ; la même interdiction était faite aux esclaves privés en ce qui concernait leurs maîtres.

Ngô-thì-Sĩ dit à ce sujet [6] : « Autrefois, sous le règne de Siuan-ti 宣帝 (73-49 av. J.-C.) des Han 漢, il y avait une disposition concernant les parents jusqu'au 5e degré qui se cachaient les uns les autres ; sous le règne de T'ai-tsong 太宗 (627-649) des T'ang 唐, il y eut une loi faisant défense aux esclaves de dénoncer leurs maîtres. Les Yuan 元 firent paraître dans tout l'empire un édit portant que des esclaves qui dénonceraient leurs maîtres subiraient le

---

(1) Une annotation du *Cm*, VI, 25 b, donne le début de la même citation, mais en la mettant sous le nom de Trần-cương-Trung, qui serait ainsi l'auteur de l'ouvrage. La suite de l'annotation est probablement une réflexion personnelle des auteurs du *Cm* : « Les Trần, ayant obtenu la royauté par voie d'usurpation, ne pouvaient instituer ni lois ni règles régulières ; chaque souverain les modifiait à son gré. C'est là une des causes de la grande cruauté des pénalités sous cette dynastie. »

(2) C'est le texte du *Sk*, VI, 25 b. Le *Tt*, VI, 25 a, rapporte le fait sous une forme un peu différente. Il n'en est pas fait mention dans le *Cm*. « Grande rébellion » (大逆) signifie complot contre le souverain.

(3) Ce nom signifie : « Climat atroce ».

(4) Dans la province de Quảng-yên.

(5) *Tt*, VI, 32 b ; *Sk*, VI, 32 a ; *Cm*, IX, 11 b.

(6) *Sk*, VI, 32 ab.

Aussi, à partir de ce jour, lorsque, en matière de revendication de terres et de rizières, les délais de réclamation étant passés, un plaideur établira frauduleusement une requête portant une date rentrant dans les délais pour faire supposer qu'il s'agit d'un cas non encore examiné, ou portera de nouveau une plainte au sujet d'une affaire reconnue une première fois mensongère et classée comme ne devant donner lieu à aucune suite, si des fonctionnaires osent se permettre de se saisir de pareilles affaires et de leur donner suite, les *hiến-ti* (1) devront les signaler afin qu'ils soient punis d'une peine de servitude. »

Le 4e mois de la même année (2), un édit fixa les règles d'exécution de la peine d'exil. Les coupables condamnés à l'exil dans une région rapprochée seraient incorporés dans les corps de troupe du Thang-hoa 升華 (3) ; ceux condamnés à l'exil dans une région extérieure seraient incorporés dans les corps de troupe de Tư-nghĩa 思義 (4) ; ceux condamnés à l'exil dans une région éloignée seraient incorporés dans les corps de troupe de Hoài-nhân 懷仁 (5) ; les condamnés à mort dont la peine serait commuée seraient également versés dans les corps de troupe de Hoài-nhân.

La 6e année de la même période (1475), parut un édit (6) prescrivant que les généraux commandants d'armée ne pourraient se rendre à la capitale que sur un ordre écrit du souverain accompagné du cachet conventionnel (7) et

---

(1) 憲司. Service provincial spécialement investi de fonctions de contrôle administratif et judiciaire. Il avait à sa tête un *hiến sát sứ* 憲察使 (6e degré, 1re classe), assisté d'un *hiến sát phó sứ* 憲察副使 (7e degré, 1re classe). Voici en quels termes le *Hiến chương* (*Quan chức chí* 官職誌, l. XV) définit les attributions de ce service : « Le chef de ce service était chargé de censurer et de dénoncer les fautes des services des *chấn-thủ* 鎮守, *thừa-ti* 承司, *phủ*, *huyện*, *châu* et *hiệu* ; de noter le personnel de concert avec le *thừa-ti* ; de procéder à l'instruction des affaires déjà jugées par ses subordonnés et renvoyées pour nouvelle information ; de recevoir et de donner suite aux plaintes formulées contre les abus et les exactions commis par les personnes influentes et puissantes, mais seulement lorsque ces plaintes étaient nettes et précises et les coupables clairement désignés. Il avait encore la charge de signaler les calamités dont les habitants étaient atteints et les causes qui avaient pu déterminer la dispersion de ces habitants, les nominations irrégulières faites par les *chấn-thủ*, et enfin les *chấn-thủ* incapables. Tous les ans il devait procéder à une inspection dans sa circonscription, pour faire une enquête exacte sur sa situation politique et économique. » Et ailleurs (*Ibid.*, l. XIV) : « Il était principalement chargé de signaler ce qui se passait, d'accuser les coupables et de dénoncer les abus, de rechercher le bon droit, de juger les affaires criminelles, d'assister aux enquêtes, de faire les recherches et perquisitions, de noter les fonctionnaires et de faire des inspections. »

(2) *Tt*, XIII, 4 a.

(3) Dans le Quảng-nam.

(4) Province de Quảng-nghĩa.

(5) Actuellement province de Bình-định.

(6) *Tt*, XIII, 7 b. Cet édit n'a pas été conservé dans le *Cm*.

(7) C'était un cachet divisé en deux parties dont le souverain remettait une partie à celui à qui il était destiné. La concordance des deux parties attestait l'authenticité des ordres envoyés.

après avoir constaté que les deux parties du cachet concordaient parfaitement. Lorsqu'ils recevraient le cachet sans un ordre ou un ordre sans le cachet et que de leur propre autorité ils quitteraient leur poste, si le cas était grave, ils seraient condamnés à mort, et si le cas était léger, à l'exil.

La 8e année de la même période (1477), les instructions suivantes furent adressées à tous les fonctionnaires chargés de l'administration des provinces, préfectures et sous-préfectures (1) : « En ce qui concerne les événements ordinaires intéressant les habitants, les fonctionnaires qui, dans les temps de sécheresse, n'auront pas adressé des prières aux divinités protectrices, ou, en temps d'inondation, n'auront pas pris des mesures pour le rapide écoulement des eaux, qui n'auront su prendre aucune mesure profitable au peuple ni assurer sa sécurité et sa tranquillité, et qui dans les cas de calamités n'auront pas adressé des prières et fait des sacrifices pour les conjurer (2), seront punis de la peine de l'exil. »

La même année (3) fut édictée la loi ci-après interdisant les relations particulières entre certaines catégories de fonctionnaires :

« Les fonctionnaires civils et militaires n'ayant pas de liens de parenté avec les officiers des deux régiments de la garde impériale Cẩm et Kim (4), qui chercheront des prétextes pour leur envoyer des présents à l'effet d'entrer en relations d'amitié avec eux ou auront recours au boire et au manger pour se lier d'amitié avec eux, ainsi que les officiers qui se seront liés avec ces fonctionnaires, seront mis en état d'arrestation et livrés au *đình-uý* 廷尉 (5).

« Les fonctionnaires du dehors qui entretiendront des relations particulières avec ceux de la Cour, seront condamnés à la décapitation. Les fonctionnaires concernés qui n'auront pas signalé les faits seront condamnés à la peine de l'exil. »

La 19e année de la même période (1488), il fut décrété (6) que les petits procès devraient être jugés dans un délai de cinq jours et les gros procès dans un délai de dix jours.

---

(1) Au 4e mois. *Tt*, XIII, 11 b; *Cm*, XXIII, 9 b.

(2) Ce dernier passage ne se trouve pas dans le *Hiến chương*, mais c'est une omission, car il se trouve dans le texte de l'instruction royale donné par le *Tt* et le *Cm*.

(3) Au 12e mois. *Tt*, XIII, 15 a ; Cm, XXIII, 9 b.

(4) C'est-à-dire Cẩm-i 錦衣 et Kim-ngô 金吾.

(5) A l'origine, ce service dépendait de celui des deux régiments de la garde impériale. Il était chargé de l'instruction des affaires particulièrement graves et délicates. Sous le règne de Lê Hiến-Tôn 黎憲宗 (1497-1504), il fut constitué en service indépendant. Après la restauration des Lê (1533), il fut supprimé, et ses fonctions furent dévolues au *Ngự-sử-đài* 御使臺, ou Cour des censeurs.

(6) Au 7e mois. *Tt*, XIII, 57 b ; *Cm*, XXIV, 6 a.

La 1re année *Cảnh-thông* 景統 (1498) (1), Lê Hiến-Tôn 黎憲宗 (1497-1504) adressa au *đình-uý* du ministère de la Justice ainsi qu'aux fonctionnaires de la capitale et des provinces chargés d'instruire les procès l'instruction suivante :

« La destinée des hommes est intimement liée à l'application de la justice : si elle est rendue avec impartialité, le peuple est jugé équitablement selon ses actes ; si elle est mal rendue, le peuple en souffre. C'est pourquoi le « Livre des Changements » fait de si pressantes recommandations au sujet des retards dans l'examen des procès et le « Livre de l'Histoire » s'applique tant à démontrer l'importance de la vérité en matière judiciaire. Comment pourrait-on tolérer des renvois et des retards, quand il s'agit d'informations judiciaires et de jugements ? Aussi, à partir de ce jour, le service du *đình-uý* du ministère de la Justice ainsi que les fonctionnaires de la capitale et des provinces chargés d'instruire et de juger les affaires judiciaires, devront, même lorsqu'il s'agira d'affaires dont les circonstances seront obscures ou difficiles, les instruire et rendre leur sentence dans les délais fixés.

« En ce qui concerne ceux qui se permettront de laisser traîner les affaires et de laisser passer les délais d'instruction fixés : à chaque fin d'année il sera permis aux fonctionnaires dont ils relèvent, au censeur délégué aux affaires judiciaires (2), au juge provincial (3), de rechercher et d'examiner les faits de cette nature qui auraient pu se produire, et de les faire parvenir à la connaissance du souverain par un rapport. Les coupables seront punis conformément à la loi. Si ces services et fonctionnaires cachent et tolèrent les faits et ne les signalent pas, il sera permis à la personne qui aura eu à en souffrir d'adresser une plainte aux fonctionnaires supérieurs de la Cour des censeurs (4) et au

---

(1) Au 8e mois. *Tl*. XIV, 15 b, 16 a ; *Cm*. XXIV, 30 b.

(2) 提刑監察御史 *đề-hình giám-sát ngự-sử*, membre de la Cour des censeurs ou chef d'un service dépendant de cette Cour. Ses fonctions ne sont pas très bien définies dans le *Hiến chương*. Il y est dit qu'il instruisait les affaires judiciaires (ou jugeait les affaires) sur lesquelles la Cour des censeurs devait se prononcer.

(3) 清刑憲察使司 *thanh-hình hiến-sát sứ-ti*. Il s'agit du juge provincial dont il a déjà été question ; nous ne savons pourquoi on lui donne ici ce titre supplémentaire de *thanh-hình*.

(4) La Cour des censeurs (御史臺) était principalement investie de fonctions de direction et de contrôle administratif et judiciaire. C'était le rouage intermédiaire entre les services administratifs des provinces et le souverain. Elle fut diversement composée selon les époques. En dernier lieu, sous le règne de Lê Thánh-Tôn, elle était composée d'un *Đô-ngự sử* 都御史 ou Président, d'un *Phó đô-ngự sử* ou Vice-président, et d'un *Thiêm đô-ngự sử* 僉都御史, ou Vice-président adjoint, qui étaient qualifiés de membres supérieurs de la Cour (長官) ; de *giám-sát-ngự sử* 監察御史 ou censeurs, en nombre variable et choisis parmi les fonctionnaires de certains services de la capitale ; des censeurs des *đạo* (十三道監察御史) au nombre de dix (on verra par une ordonnance relative aux frais de bureau que ce nombre fut augmenté à raison de deux censeurs par *đạo*), qui se partageaient le contrôle des treize *đạo* ou grandes circonscriptions du royaume et de certains services de la capitale. (Cf. à ce sujet le *Cm*. qui donne le détail de leurs attributions, XXII, 32 a). Le titre de *giám-sát-ngự sử*

Thể-sát-xá-nhơn (1). Si les faits sont reconnus vrais, ils seront portés à la connaissance du souverain par un rapport pour être punis.

« Lorsque les magistrats du premier degré n'auront pas jugé conformément au bon droit, il sera permis à la victime d'en informer le souverain par une requête contenant l'exposé sincère des faits. Les coupables seront punis conformément à la loi. »

La 7e année *Vĩnh-tộ* 永祚 (1625) de Lê Thần-Tôn 黎神宗 (1619-1643 et 1649-1662), on fixa les règles de procédure suivantes (2) :

« Les tribunaux instruiront chacun à leur tour et dans l'ordre de leur degré de juridiction les procès ressortissant de leur compétence. Un tribunal d'une juridiction supérieure ne pourra jamais évoquer pour l'instruire une affaire relevant d'un tribunal inférieur et pas encore jugée. Lorsqu'il sera contrevenu à ces dispositions, il sera permis aux habitants d'adresser une plainte, dans les provinces au *hiến-ti*, à la capitale au censeur dont relève le *đạo* concerné. Si après enquête les faits sont reconnus exacts, une peine sera prononcée contre les coupables. »

La 5e année *Dương-hoà* 陽和 (1639) du même règne, on remit en vigueur les dispositions d'une ordonnance promulguée dans le courant de la période *Cảnh-thống* (1498-1504) concernant l'homicide et ainsi conçues (3) :
« Pour le paiement de l'indemnité dans les affaires d'homicide, on ne pourra saisir que les propriétés du coupable et les valeurs et objets de sa femme et de ses enfants. Si ces biens et valeurs sont insuffisants, il sera permis de faire une déclaration écrite des biens de son père, de sa mère et de ses frères, qui seront affectés au paiement de l'indemnité de l'homicide. Il est interdit de saisir conjointement les biens de toute la parenté et du village. »

La 3e année *Phúc-thái* 福泰 (1645) de Lê Chân-Tôn 黎眞宗 (1643-1649), on fixa les règles de procédure suivantes (4) :

---

ou censeur n'était que le titre d'une fonction, tandis que celui de « censeur de *đạo* » était un grade. Les censeurs appartenaient au 7e degré, 1re classe du mandarinat ; ils contrôlaient donc les actes de fonctionnaires beaucoup plus élevés qu'eux en grade, puisque les *thừa-chính sứ*, « gouverneurs de provinces », appartenaient à la 2e classe du 5e degré, et les *hiến-sát sứ*, « juges provinciaux », à la 1re classe du 6e degré. Enfin ce service comprenait encore un *Đề-hình giám-sát-ngự sử* 提刑監察御史 (7e degré, 1re classe), dont les fonctions ne sont pas très nettement définies. Dans le chapitre relatif à l'organisation mandarinale, le *Hiến chương* dit qu'il instruisait les affaires judiciaires soumises à la Cour des censeurs. Mais il en est dit autant pour les autres censeurs.

(1) 體察舍人. Cette fonction n'est pas mentionnée dans le chapitre du *Hiến chương* relatif à l'organisation mandarinale.

(2) Ces règles ne se trouvent ni dans le *Tt* ni dans le *Cm*.

(3) *Tt*, XVIII, 35 a. D'après ce texte, l'ordonnance remontait à la 6e année *Cảnh-thống* (1503). Le *Cm* ne la mentionne pas.

(4) Le *Tt*, XVIII, 58 a, mentionne la promulgation de ces règles sans les donner. Le *Cm* n'en fait pas mention.

« Les procès relatifs à des affaires de charges civiles, de mariages, de rizières et d'habitations devront être portés en premier lieu devant le *xã-trưởng* (¹) et ensuite devant le *huyện*. Si ce dernier n'a pas jugé selon le droit, l'affaire pourra être portée devant le *phủ*. Lorsque le *phủ* n'aura pas instruit et jugé

(¹) 社長, « chef de village ». Il ne faudrait pas assimiler ce fonctionnaire aux *lí-trưởng* 里長 d'aujourd'hui, ni l'organisation de la commune annamite au temps des Lê à son organisation actuelle. Voici ce que le *Hiến chương* (官職誌, l. XIV, nous apprend au sujet des anciens « fonctionnaires communaux », *xã-quan* 社官 : « C'est peu de temps après l'avènement des Trần, sous le règne de Trần Thái-Tôn (1225-1258) [exactement en 1242 ; cf. *Cm*, VI, 21 b, 22 a], que furent institués pour la première fois les *đại-tí-xã* 大司社, « administrateurs principaux de village », et les *tiểu-tí-xã* 小司社, « administrateurs secondaires de village ». Les fonctions de *đại-tí-xã* étaient remplies par des fonctionnaires du 5e degré et au-dessus, celles de *tiểu-tí-xã* par des fonctionnaires du 6e degré et au-dessous ; avec le *xã-chính* 社正, « principal du village », et le *xã-giám* 社監, « surveillant du village », ils constituaient le service des *xã-quan*, ou « fonctionnaires communaux ». Ils étaient chargés de la révision et de la confection des rôles des inscrits et des rôles fonciers. Leurs fonctions semblent avoir été très importantes. Les divers souverains qui se succédèrent maintinrent cette organisation et s'en servirent sans y rien changer. Elle ne fut supprimée qu'à l'époque *Quang-thái* 光泰 (1388-1398) du règne de Trần Thuận-Tôn. Après l'avènement des Lê, on rétablit l'organisation des *xã-quan* [en 1428 ; cf. *Cm*, XV, 13 a b]. On en nomma trois dans les grands villages, deux dans les villages moyens et un dans les petits villages. Sous le règne de Lê Thánh-Tôn, en *Quang-thuận* 光順 (1460-1469), on remplaça les *xã-quan* par les *xã-trưởng*. — Après la restauration, à l'époque *Vĩnh-thọ* 永壽 (1658-1661), on prescrivit aux *châu* et *huyện* de choisir et de nommer des *xã-trưởng*, des *xã-sử* 社史 et des *xã-tí* 社胥. Ces fonctions étaient attribuées aux lettrés étudiants et aux lettrés gradués. Ils étaient chargés de l'administration générale des affaires du village, de l'instruction et de la solution des procès. Ils étaient placés sous la surveillance des *quan châu*, *quan huyện*, *thừa-ti* et *hiến-ti* ; selon qu'ils étaient intègres ou cupides, zélés ou relâchés, ils étaient destitués ou élevés en dignité. Ce rouage administratif fonctionna jusque vers le milieu de l'époque *Cảnh-trị* 景治 (1663-1671), époque à laquelle il fut prescrit de choisir et de nommer comme *xã-trưởng* des gens de familles honorables. Les *xã-trưởng* étaient chargés d'instruire et de policer les habitants des villages. Tous les trois ans, les fonctionnaires dont ils relevaient établissaient leurs états de service, et, s'ils étaient bien notés, ils pouvaient parvenir aux fonctions de *huyện*. A l'époque *Bảo-thái* 保泰 (1720-1729), on fixa de nouveau les règles relatives à l'examen de leurs états de service ; leurs titres et leur nombre variaient selon l'importance des villages. Les fonctionnaires dont ils relevaient leur confiaient la surveillance et la garde des villages et le soin du recouvrement et du versement des impôts et des taxes. Si à deux sessions d'examen des états de service, leurs notes les signalaient comme ayant fait preuve de capacité dans l'exercice de leurs fonctions, des titres leur étaient conférés. Ces examens avaient lieu tous les trois ans. Par la suite et à la longue, ces règles tombèrent en désuétude et ne furent plus observées. A partir des époques *Long-đức* 龍德 (1732-1734) et *Vĩnh-hựu* 永佑 (1735-1740), le soin de choisir les autorités des villages fut laissé aux habitants, l'usage des examens fut abandonné et se perdit, et les fonctionnaires ne leur accordèrent plus la même considération qu'autrefois. » On voit par cette citation combien l'idée de la pérennité des institutions communales annamites sous leur forme actuelle, qui en Indochine a presque la valeur d'un dogme, est contestable au point de vue historique.

selon l'équité, on pourra en appeler de sa sentence au *thừa-ti* [1]. Si l'instruction du *thừa-ti* n'a pas encore élucidé complètement l'affaire, on pourra en appeler à la juridiction du *hiến-ti* [2]. Si le *hiến-ti* n'instruit pas les faits et ne rend pas sa sentence selon le droit, on en appellera au censeur du *đạo* concerné. Lorsque le censeur du *đạo* aura instruit et jugé avec partialité, on en appellera à la Cour des censeurs. La Cour des censeurs examinera minutieusement les faits et discernera où sont les droits et les torts, elle procédera à une enquête sur les faits reprochés aux tribunaux ayant déjà connu de l'affaire, et, s'ils sont exacts, elle fera un rapport pour proposer une peine d'amende ou d'abaissement contre les coupables. Ceux qui auront fait appel sans raison seront punis d'une peine de *trượng* ou d'amende proportionnée à la gravité des faits. Lorsque la Cour des censeurs n'aura pas rendu sa sentence comme elle aurait dû le faire, il sera permis aux plaideurs d'adresser une plainte en haut lieu [3]. Ceux qui oseront faire appel et se plaindre faussement alors que les faits auront été parfaitement élucidés, seront punis conformément à la loi.

« En ce qui concerne les affaires d'homicide, elles seront soumises en premier lieu aux autorités cantonales et communales, qui procéderont à des constatations sommaires et en référeront d'urgence au *huyện* et au *phủ* ; ceux-ci à leur tour informeront le *thừa-ti* et le *hiến-ti* des faits par un rapport établi d'après le premier procès-verbal de constatations.

---

(1) 承司. Service provincial plus spécialement chargé de la direction administrative de la province ou *lộ* ou *đạo*, du contrôle des services administratifs secondaires de la province, c'est-à-dire des *phủ* et *huyện*, et de la justice. C'était la première juridiction d'appel des jugements rendus par les tribunaux des juridictions inférieures. Ce service était dirigé par un *thừa-chính sứ* 承政使 (3e degré, 2e classe) assisté d'un *tham-chính* 參政 (5e degré, 2e classe), d'un *tham-nghị* 參議 (ib.), d'un *chủ-sự* 主事 (8e degré, 2e classe) et d'un *thôi-quan* 推官 (ib.). Voici en quels termes le *Hiến chương* (*loc. cit.*, l. XV) définit ses attributions : « Ce service était le modèle et le guide des services subalternes des *phủ*, *huyện*, *châu* et *hiện*. Tous les ans il transmettait les notes des fonctionnaires et du personnel. Lorsqu'il se produisait des vacances, le *thừa-ti* se concertait avec le *hiến-ti* pour en informer le ministère et choisir un remplaçant. Il ne pouvait examiner que les procès déjà jugés par les tribunaux des *phủ*, *huyện* et *châu*. Il était chargé de la direction et de la surveillance du personnel administratif. » Et ailleurs (l. XIV) : « Il avait comme attribution la direction de tout ce qui concernait les rôles des inscrits, l'argent, les grains, les affaires criminelles et les procès divers. »

(2) 憲司. Bien que ce service fût investi de fonctions de contrôle de tous les services de la province, et même du *thừa-ti*, puisqu'il était chargé de reviser les sentences de ce dernier service, son chef, le *hiến-sát sứ*, avait un grade moins élevé que le *thừa-chính sứ*, n'appartenant qu'à la 1re classe du 6e degré du mandarinat.

(3) A partir de cette époque on ne trouve plus l'expression 奏 *tấu*, « adresser au souverain », qui revenait à chaque instant lorsqu'il s'agissait d'en référer à la juridiction suprême de l'Empire représentée par l'Empereur, mais le caractère 啟 *khải*. Les Empereurs d'Annam se trouvaient à cette époque sous la dépendance et la tutelle des Trịnh 鄭. Il faut voir dans cette substitution de mots une substitution d'autorité.

« Dans les délais et à jours fixés, le *huyện* et le *phủ* se réuniront en séance officielle et instruiront conjointement l'affaire à l'effet de rechercher la vérité. L'instruction terminée, ils adresseront les pièces au *thừa-ti* et au *hiến-ti*. Le *thừa-ti* examinera l'affaire et rendra sa sentence qu'il transmettra au *hiến-ti*. Le *hiến-ti* procèdera à un nouvel examen de l'affaire et prononcera la sentence définitive qu'il fera exécuter.

« Lorsque les *thừa-ti* et *hiến-ti* n'auront pas instruit et jugé selon le droit, il sera permis à la victime d'adresser une plainte en haut lieu. L'affaire sera soumise au ministère de la Justice, qui informera et jugera. Que les tribunaux n'aient réellement pas instruit l'affaire avec équité, ou que l'inculpé ait adressé inconsidérément une plainte contraire à la vérité, dans tous les cas, il sera adressé un rapport en haut lieu, et les faits seront soumis à l'autorité compétente qui prononcera contre les coupables.

« En ce qui concerne les procès relatifs aux coups et blessures, aux outrages et insultes, aux dettes et aux délits divers, ils seront portés en premier lieu devant le tribunal dont ressortissent les plaideurs, qui instruira et jugera. Lorsque le premier juge n'aura pas su élucider l'affaire à fond, il sera permis d'en appeler à la juridiction supérieure en suivant la voie hiérarchique.

« En ce qui concerne les délais d'instruction et de jugement des procès, ils seront fixés comme suit. Procès relatifs à des affaires de terres et rizières, de vol et de brigandage : trois mois ; affaires de complots de meurtre : quatre mois ; affaires de charges civiles et mariages : un mois. Les délais commenceront à courir à partir du jour où l'accusé cité aura comparu. Lorsque, en matière de contraventions, d'outrages et insultes, de coups et blessures, et de procès divers, les deux parties auront été citées, auront comparu et auront été confrontées, et que les torts et les droits de chacune auront été parfaitement établis par l'instruction, la sentence devra être immédiatement rendue sans s'en tenir aux délais de rigueur, afin de ne pas laisser les affaires en suspens. Lorsqu'un juge laissera traîner une affaire et ne la solutionnera pas dans les délais fixés, il sera puni conformément à la loi. »

Les règles concernant l'exécution des mandats de comparution furent également fixées comme suit : « Les agents chargés de porter les mandats de comparution seront autorisés à percevoir les droits dits « de port du mandat » (1) et, au gré des parties citées, « de remplacement des repas » à fournir (2). Il ne sera permis d'envoyer que deux agents ; il leur est interdit de réclamer abusivement le droit dit « argent de l'arec » (3). L'indemnité « de port du mandat » est fixée, pour les agents envoyés par les *phủ*, à deux *tiền*, et pour

(1) *Thừa thiếp tiền* 承帖錢.

(2) *Chiết can tiền* 折乾錢 ou *thế phạn tiền* 替飯錢. Les parties citées pouvaient, à leur gré, fournir les repas en nature ou en payer la valeur aux agents porteurs du mandat.

(3) *Lang tiền* 榔錢.

les agents envoyés par les *huyện* et *châu*. à un *tiền* trente sapèques. L'indemnité de « remplacement de repas » est fixée par repas et par agent à trente-six sapèques. Lorsque les personnes citées à comparaître appartiendront au même village, il ne sera envoyé qu'un seul mandat. Les droits dits « argent de la réquisition » (1) et « argent de l'apposition de la signature » (2) sont supprimés. Les droits dits « part contributive, par famille, de citation et de comparution » (3) ne sont pas compris parmi ceux énumérés dans le présent règlement. (Ils sont fixés) pour les gros procès à une ligature deux *tiền*, et pour les petits procès à six ligatures. »

La 2e année *Thịnh-đức* 盛德 (1654) de Lê Thần-Tôn (4), on fixa le règlement de procédure suivant (5) :

« Dans les tribunaux de la capitale et des provinces chargés de l'instruction des procès, il sera permis à la partie qui succombera de verser à l'avance au tribunal les droits de « responsabilité de charge » (6). Il sera distrait de ces droits un *tiền* par ligature à titre de fonds publics pour la célébration des fêtes rituelles. Le reste sera partagé entre le personnel du service, proportionnellement au grade de chacun. Les droits de « remerciement » au tribunal sont fixés pour les gros procès à un cochon d'une valeur approximative d'une ligature, ancienne monnaie (7), et à un pot d'alcool, et pour les petits procès

---

(1) *Hành thiếp tiền* 行帖錢. Nous ignorons ce qu'étaient au juste ces différentes redevances.

(2) *Hoa tự tiền* 花字錢.

(3) *Hộ phận câu tống tiền* 戶分句送錢.

(4) Cet Empereur régna deux fois, de 1619 à 1643, et de 1649 à 1662.

(5) Ce règlement n'est mentionné ni dans le *Tl* ni dans le *Cm*.

(6) « A l'avance » signifie : avant qu'il ait été nécessaire d'envoyer à la partie perdante des agents chargés de recouvrer la somme due. Cette tolérance avait pour but d'éviter aux personnes à qui ces frais incombaient des frais ultérieurs de perception très onéreux. Les droits de « responsabilité de charge » constituaient les honoraires dûs au tribunal par la partie perdante ; on en trouvera le tarif dans le règlement qui suit. Les droits dits de « remerciement » étaient les honoraires dûs par la partie gagnante.

(7) Le *Vân đài loại ngữ* 芸臺類語 de Lê-qui-Đôn 黎貴惇 (cf. *B. E. F. E.-O.*, IV, 636), cité par le *Cm*, XXI, 2 a, sous la 8e année *Quang-thuận* 光順 (1667), explique ainsi cette expression : « En Chine, 100 sapèques font un *mạch* 陌 [en annamite *tiền*, 10e partie de la ligature]. En Annam, il y a le *tiền* formé de 36 sapèques, qui est celui de la monnaie dite « courante » (*sử tiền* 使錢), et le *tiền* formé de 60 sapèques, qui est celui de la monnaie dite « ancienne » (*cổ tiền* 古錢). 10 *tiền* de la « monnaie courante », équivalant à 6 *tiền* de la « monnaie ancienne », formaient une ligature de « monnaie courante ». 10 *tiền* [c'est-à-dire une ligature] de la « monnaie ancienne » valaient une ligature 6 *tiền* 40 sapèques de « monnaie courante ». La « monnaie courante » s'appelait encore *tiền gian* (間錢) et la « monnaie ancienne » *tiền qui* (貴錢). » Ces deux dernières expressions sont encore en usage au Tonkin. Dans un marchandage, on dit « offrir un *tiền gián* » pour 36 sapèques ; le *tiền qui* s'entend du *tiền* complet.

à un cochon d'une valeur approximative de cinq *tiền*, ancienne monnaie, et à un flacon d'alcool. »

La 2e année *Vĩnh-thọ* 永 壽 (1659) du même règne, fut promulguée l'ordonnance suivante (1) :

« Relativement à l'instruction et au jugement des procès, lorsque le ***huyện*** n'aura pas réglé une affaire comme elle aurait dû l'être, il appartiendra au ***phủ*** de faire une enquête sincère et d'en porter les résultats à la connaissance du ***thừa-ti***, qui en fera le sujet d'un mémoire qu'il adressera en haut lieu. Lorsqu'un ***phủ*** n'aura pas réglé une affaire comme elle aurait dû l'être, il sera permis au ***thừa-ti*** de signaler le fait en haut lieu par un rapport. Lorsque le ***thừa-ti*** n'aura pas jugé comme il convenait, il appartiendra au ***hiến-ti*** de signaler le fait. Lorsque le ***hiến-ti*** n'aura pas jugé comme il convenait, il devra être dénoncé par le censeur provincial compétent. Lorsqu'un censeur provincial n'aura pas jugé comme il convenait, les censeurs adresseront un mémoire pour le dénoncer. Enfin lorsqu'un censeur n'aura pas jugé comme il convenait, le cas sera soumis à la Cour des censeurs réunie en assemblée. Il sera statué contre les coupables d'après la gravité des faits révélés par les rapports accusateurs. Pour les faits de nature légère, on prononcera une peine d'amende, et pour ceux de nature grave, une peine d'abaissement ou la destitution.

« Des droits de « de responsabilité de charge » sont établis comme suit pour l'instruction des procès par les tribunaux de la capitale et des provinces, la valeur de chaque droit ou ***đảm*** 担 étant fixée à 5 ***tiền***, ancienne monnaie. (Pour chaque affaire examinée), le service du ***chấn-thủ*** 鎮 守 (2) aura droit à 4 ***đảm*** ; le service du ***lưu-thủ*** 留 守 (3) à 3 ***đảm***, s'il compte un fonctionnaire de la Cour ou un ***đốc-đồng*** 督 同, et à 2, s'il n'en est pas pourvu. La Cour

---

(1) Cette ordonnance n'est mentionnée ni dans le *Tt* ni dans la *Cm*.

(2) Chef du ***chấn-ti*** 鎮 司, service provincial dont étaient pourvues les grandes provinces éloignées et qui était plus spécialement investi de fonctions de police. Il était chargé d'assurer l'ordre, de rechercher et d'arrêter les malfaiteurs, et de juger certaines catégories d'affaires, notamment les affaires de vol, de brigandage, de jeu, etc. Le ***Hiến chương*** (l. XV) dit à ce sujet : « Le ***chấn-thủ*** était chargé de réprimer les vols et les brigandages, d'arrêter les coupables et de prendre toutes dispositions nécessaires à leur égard après leur condamnation ; d'assurer la tranquillité des habitants et d'instruire les affaires relatives aux vols, aux pillages et au jeu. Dès que les indices d'un mouvement insurrectionnel lui étaient signalés par les *quan huyện*, il devait se rendre immédiatement sur les lieux et prendre les mesures nécessaires pour arrêter les coupables et étouffer le mouvement. » Les ***chấn-thủ*** étaient quelquefois militaires, mais le plus souvent civils. Le nom de cette fonction et son assimilation dans la hiérarchie mandarinale ont souvent varié.

(3) Le ***lưu-thủ***, qui était toujours choisi dans l'ordre civil, remplissait dans les ***phủ*** et ***huyện*** les mêmes fonctions que le ***chấn-thủ*** dans la province. Le ***đốc-đồng*** était le chef de ses bureaux ; il était pris parmi les fonctionnaires du 4e degré ou au-dessous.

des censeurs recevra 5 *đảm* (1), à savoir : le Président, 1 *đảm* 1/2 ; le Vice-président et le Vice-président adjoint, chacun 1 *đảm* ; le *chiếu-khám* 照勘 (2), 1/2 *đảm*, et les commis, 1 *đảm*. Les censeurs provinciaux, *cai-đạo* 該道, dont il y a deux par *đạo*, recevront chacun 1 *đảm* ; leurs commis auront 1 *đảm*. Le service du *phủ* de Phụng-thiên 奉天府 (3) aura droit à 3 *đảm* 1/2, à savoir : le *phủ-doãn* 府尹 (4), 1 *đảm* ; le *thiếu-doãn* 少尹, 1 *đảm* ; le *trị-trung* 治中, 1/2 *đảm*, et les commis, 1 *đảm* ; (de plus) le *đề-lĩnh* 提領 et le *đề-lĩnh* adjoint 副提領 recevront chacun 1 *đảm*. Le *thừa-ti* aura droit à 5 *đảm*, à savoir : le *thừa-chính-sứ*, 1 *đảm* ; le *tham-chính* 參政, 1 *đảm* ; le *tả-mịch* 左瘼 et le *hữu-mịch* 右瘼 (5), chacun 1 *đảm* ; et les commis, 1 *đảm*. Le *hiến-ti* recevra 3 *đảm*, à savoir : le *hiến-sứ*, 1 *đảm* ; le *phó hiến-sứ*, 1 *đảm*, et les commis, 1 *đảm*. La préfecture aura droit à 3 *đảm*, 1 pour le *tri-phủ* 知府, 1 pour le *đồng-phủ* 同府 (6), et 1 pour les commis. La sous-préfecture aura droit à 3 *đảm*, 1 pour le *tri-huyện* 知縣, 1 pour le *huyện-thừa* 縣丞 (7), et 1 pour les commis. Dans les petits procès ces droits seront réduits de moitié. »

On fixa également les règles d'exécution des mandats de comparution : « Les agents mis en route à cet effet par les tribunaux auront droit chacun à un *tiền*, ancienne monnaie, par jour, et pour une demi-journée à trente sapèques. Lorsque les personnes citées appartiendront au même village, ces frais ne seront dûs qu'une fois par groupe de dix personnes : on se basera sur cette règle pour le décompte de l'indemnité de voyage. Les « frais de lanterne » (燈火) sont fixés, pour les gros procès, à une ligature, et pour les petits procès, à une demi-ligature. Il y aura lieu d'établir d'une façon certaine quelle est la partie qui est dans son tort avant de faire procéder à la perception des frais de justice. »

La 3e année de la même période (1660), on fixa ainsi le prix de réparation de l'homicide par coups (8) :

---

(1) Le texte dit 4, mais le compte est inexact.

(2) 御史臺照勘, enquêteur (?) de la Cour des censeurs. C'était un mandarin du 8e degré, 2e classe.

(3) Préfecture dans laquelle se trouvait la capitale et qui avait une organisation spéciale.

(4) Gouverneur de la préfecture impériale (5e degré, 1re classe) ; le *thiếu-doãn* (6e degré, 1re classe) était son adjoint, et le *trị-trung* (8e degré, 2e classe) le chef de ses bureaux. Le *đề-lĩnh* était le juge de la préfecture impériale ; il fut choisi selon les époques tantôt parmi les fonctionnaires civils, tantôt parmi les fonctionnaires militaires du grade de général.

(5) Fonctionnaires du 8e degré, 2e classe, appelés encore *chủ-sự* 主事 et *thôi-quan* 推官 ; ils devaient remplir les fonctions de chefs de bureau ou de secrétaires du gouverneur de la province.

(6) Exactement *đồng-tri-phủ* 同知府, préfet adjoint ; il était du 7e degré, 1re classe, tandis que le *tri-phủ* appartenait au 6e degré, 2e classe.

(7) *Huyện* en second (8e degré, 2e classe) ; le *tri-huyện* était du 7e degré, 2e classe.

(8) Cette décision n'est mentionnée ni dans le *Tt* ni dans le *Cm*.

« Les frais et droits d'information en matière d'homicide seront les suivants. Pour les constatations médico-légales, les *phủ* et *huyện* auront droit à une ligature et demie et à 15 coudées de soie blanche ; les chefs de canton et les chefs de village, à une ligature et à 10 coudées de soie blanche. Argent de la « chaine en fer » (?) (1) : une ligature. Remise des procès-verbaux au *hiến-ti* et au *thừa-ti* (2) : une ligature et demie pour chaque service. Pour les repas, les tribunaux inférieurs auront droit chacun à deux repas par jour, chaque repas comprenant six plateaux et chaque plateau six plats. En ce qui concerne les droits ci-dessus et le prix des repas à fournir, le *xã-trưởng* sera chargé d'en opérer le recouvrement contre l'auteur du meurtre à qui ces frais doivent incomber. De plus on dressera un inventaire de ses biens et de ses valeurs, et on les placera sous séquestre. Les terres et rizières ne devront pas être vendues ; on attendra que l'affaire soit instruite et jugée pour les faire servir à l'indemnité de compensation de l'homicide. Le meurtrier sera exécuté conformément à la loi. »

La 4e année de la même période (1661), fut rendue une ordonnance (3) relative aux soins à accorder aux prisonniers en jugement et ainsi conçue :

« Relativement aux affaires instruites et jugées par les tribunaux de la capitale et des provinces : dès que le dossier des prisonniers coupables de fautes graves et condamnés à une peine de mort sera parvenu en haut lieu, ils seront remis au *đề-lĩnh* qui les incarcérera immédiatement et les gardera jusqu'au jour de l'exécution de la sentence rendue après la révision du jugement. Pour les prisonniers coupables de fautes légères, ils seront incarcérés dans les prisons de chaque tribunal. Les locaux des prisons devront être vastes et aérés ; des ordres seront fréquemment donnés pour que les cellules des prisonniers soient balayées et lavées et que les barres servant d'entraves pour les mains et les pieds soient lavées et nettoyées. Lorsqu'un prisonnier sera malade ou souffrira de la faim, il devra lui être fourni des médicaments et des vivres qui seront payés sur les fonds publics. Après l'examen et le jugement de l'affaire et la décision fixant le montant des amendes ou des restitutions à payer, les prisonniers seront mis en liberté.

« Lorsque les services de la capitale chargés de l'instruction et du jugement des procès et les *hiến-ti* des provinces ainsi que les généraux chargés des fonctions de *đề-lĩnh*, et les camps et postes militaires, auront des prisonniers incar-

---

(1) *Thiết toả tiền* 鐵鎖錢.

(2) Dans tous les cas de remise de pièces, procès-verbaux, registres, etc., ce n'est pas la personne ou le service qui faisait la remise qui avait droit aux émoluments, mais au contraire le service qui recevait les pièces.

(3) Elle n'est pas mentionnée dans les Annales.

cérés, il appartiendra au *đề-hình* 提 刑 du ministère de la Justice (1) de procéder aux inspections et vérifications réglementaires. Lorsque dans les provinces les *chấn-thủ* et *lưu-thủ*, ou bien les *thừa-ti* et les services des *phủ* et *huyện*, auront des détenus dans leurs prisons, il appartiendra au *hiến-ti* de procéder à ces inspections et vérifications. Tous les ans, aux quatre époques déterminées, ces deux services devront procéder avec le plus grand soin à leurs opérations d'inspection des prisons et de vérification des prisonniers en jugement.

« Lorsque le *hình-khoa* 刑 科 (2) et le *hiến-ti* n'auront pas procédé avec clairvoyance à leur mission d'inspection et de contrôle et qu'il en sera résulté le décès d'un prisonnier par suite d'une prolongation d'incarcération, il sera permis au fils, à la femme ou aux parents de la victime de porter plainte au bureau du *đại-lí-tự* 大 理 寺 (3). Si l'enquête qui sera faite établit l'exactitude des faits, ils seront signalés en haut lieu pour être punis. »

La 3e année *Cảnh-trị* 景 治 (1665) de Lê Huyền-Tôn 黎 玄 宗 (1662-1671), on fixa la règle des peines « d'excuse » et « d'amende » en matière d'information des procès (4) :

« Pour tout gros procès qui n'aura pas été jugé comme il aurait dû l'être, le juge responsable sera abaissé d'un degré. Cet abaissement sera rachetable comme suit :

Pour les juges appartenant au 1er degré du mandarinat : 100 ligatures.
Pour ceux du 2e degré : 75 ligatures.
Pour ceux du 3e degré : 50 ligatures.
Pour ceux du 4e degré : 30 ligatures.
Pour ceux du 5e degré : 25 ligatures.
Pour ceux des 6e et 7e degrés : 20 ligatures.
Pour ceux des 8e et 9e degrés : 15 ligatures.

---

(1) Il y avait aussi un *đề-hình* de la Cour des censeurs. Ces *đề-hình*, sur lesquels la partie administrative du *Hiến chương* ne donne aucun renseignement, et qui n'ont peut-être eu qu'une existence passagère, paraissent avoir exercé des fonctions analogues à celles de nos procureurs de la République ou procureurs généraux.

(2) Service superposé au *hình-bộ* 刑 部 ou ministère de la Justice proprement dit, et chargé de le contrôler.

(3) Dans une section du chapitre sur l'organisation mandarinale du *Hiến chương*, on trouve mention de la création et de l'existence de six services appelés *tự* 寺, dont le *đại-lí-tự*. Dans une autre section il est dit que ces services étaient particulièrement chargés de la centralisation et de la garde des archives, et qu'à part le *hồng-lô-tự* 鴻 臚 寺, chargé de faire l'appel des noms des lauréats aux concours de la capitale, et du *thượng-bảo-tự* 尚 寶 寺, chargé d'apposer le sceau sur les cahiers de compositions, les autres services n'exerçaient aucune fonction active de direction. Il n'est pas fait mention à cet endroit, ni ailleurs, du *đại-lí-tự*. Le dictionnaire chinois-français du P. Couvreur donne à ce service le nom de « Cour de révision ou de cassation ».

(4) Cf. *Tt*, XIX, 14 a ; *Cm*, XXXIII, 16 a.

« Pour tout petit procès qui n'aura pas été réglé comme il aurait dû l'être, les chef de village, préfet et sous-préfet seront punis d'une amende de 5 ligatures, les fonctionnaires des services des *thừa-ti*, *đề-lĩnh*, *chấn-thủ* et censeurs de *đạo* d'une amende de 15 ligatures, et les censeurs de 20 ligatures.

« Lorsqu'une affaire aura été instruite et jugée comme il convenait, et qu'un plaideur, témérairement, fera de lui-même appel de la sentence, il sera, lorsqu'il s'agira d'un gros procès, puni d'une amende (1) qui sera fixée d'après le rang du juge ayant rendu la sentence et égale au prix du rachat pour ce juge d'un abaissement d'un degré. Pour les petits procès, il sera condamné à payer une amende d'égale valeur à celle qu'auraient pu encourir les juridictions inférieures pour manquement à leurs devoirs juridiques. (*On entend par gros procès ceux relatifs à des affaires de complot de meurtre, de vol et pillage, de terres et de rizières, etc., et par petits procès les procès tels que ceux relatifs à des affaires de charges civiles, mariages, contraventions et infractions, coups et blessures et délits divers, etc.*) »

La 4e année de la même période (1666), le règlement suivant fixa la vérification en fin d'année des procès (2) :

« Tous les ans les *xã-trưởng* devront établir un état complet et détaillé des procès qui leur auront été soumis avec indication de ceux ayant reçu une solution et de ceux non encore jugés; ils remettront cet état aux *huyện*. Les *huyện* transmettront [l'état pour toute leur circonscription] aux *phủ*. Ces derniers adresseront le leur au *thừa-ti*, qui l'adressera au *hiến-ti*; le *hiến-ti* l'adressera au censeur de son *đạo*. Les censeurs de *đạo* établiront un état détaillé des jugements rendus par leur service, qui devra comprendre les condamnations à des peines d'amende et à des peines d'abaissement prononcées contre les juges des juridictions inférieures, la liste des affaires non terminées et un état détaillé de leurs opérations de vérification des jugements rendus par les juridictions inférieures. Ils rédigeront et établiront avec le tout un « registre d'information respectueuse », qu'ils transmettront avec les registres reçus à la Cour des censeurs.

« Tous les ans au 10e mois, la Cour des censeurs adressera une injonction aux censeurs des *đạo* (pour la remise des états annuels des procès), lesquels la transmettront à leur tour aux services intéressés. Tous les états devront être remis dans le courant du 11e mois. La Cour classera selon leur nature les jugements rendus en appel par les tribunaux des juridictions inférieures; elle les annotera clairement et constituera ainsi le « registre d'information respectueuse ».

« Les droits de remise des registres de vérification sont fixés comme ci-après : remise par les chefs de village et chefs de quartier des registres de vérification des procès au *huyện* : 1 *tiền*, ancienne monnaie; — remise par les *huyện* aux

---

(1) C'est l'amende dite « d'excuse ».

(2) Ce règlement ne se trouve pas dans les Annales.

phủ: pour les *huyện* considérables, 2 ligatures, ancienne monnaie; pour les *huyện* d'importance moyenne, 1 ligature 5 *tiền*, ancienne monnaie; pour les petits *huyện*, 1 ligature [1]; — remise par le *thừa-ti* au *hiến-ti* : 3 ligatures, ancienne monnaie (pour la province du Sơn-nam 山 南, ces droits sont portés à 5 ligatures); — remise par le *hiến-ti* aux censeurs du *đạo*: 2 ligatures, ancienne monnaie (pour la province du Sơn-nam, ces droits sont portés à 3 ligatures); — remise par les censeurs des *đạo* à la Cour des censeurs : 1 ligature, ancienne monnaie (pour le *đạo* du Sơn-nam, ces droits sont portés à 2 ligatures). Territoire ressortissant du gouvernement de la capitale : remise par les *huyện* au *phủ-doãn*, 1 ligature, ancienne monnaie, par *huyện* [2]; — remise par le *phủ-doãn* au *cai-đạo* : 1 ligature, ancienne monnaie. Ces règles ne seront pas applicables pour la remise des registres par les provinces des frontières. »

La 3e année *Dương-đức* 陽 德 (1674) de Lê Gia-Tôn 黎 嘉 宗 (1671-1675), fut rendue l'ordonnance ci-après relative à l'instruction des procès [3] :

« Dans tous les tribunaux de la capitale et des provinces, lorsqu'une personne présentera une plainte, elle sera immédiatement mise en demeure d'établir une déclaration dans laquelle elle s'engagera à supporter la responsabilité de sa plainte. La plainte ne devra être reçue et suite ne devra être donnée à l'affaire qu'à cette condition.

« Il ne sera permis de citer à comparaître les parties en cause dans un même procès qu'une seule fois.

« Les chefs de village seront mis en demeure et chargés de conduire les parties citées et de les remettre en personne à la disposition du magistrat.

« Lorsqu'un plaideur aura fait appel et qu'il y aura lieu de procéder à de nouvelles citations pour enquête, ces formalités ne pourront donner lieu à la perception d'aucun droit. »

La 1re année *Vĩnh-trị* 永 治 (1676) de Lê Hi-Tôn 黎 熙 宗 (1675-1705), on édicta de nouvelles prescriptions concernant l'instruction des procès :

« Les procès ayant trait à des affaires de charges civiles, de mariages, de terres et rizières, ou appartenant à la catégorie dite « des procès divers » (雜 訟), seront instruits et jugés, aussi bien dans la capitale que dans les provinces, dans l'ordre hiérarchique, par les tribunaux des juridictions inférieures. Lorsque les sentences rendues par ces tribunaux n'auront pas été acceptées et que des appels se seront produits, les censeurs de *đạo* à la capitale et les *hiến-ti* dans les provinces devront examiner les faits et discerner le vrai du faux, afin que bonne justice soit rendue. Il ne pourra plus être fait appel de ces décisions.

---

[1] Le texte n'indique pas le montant du droit de remise par les *phủ* au *thừa-ti*: il y a sans doute une lacune.

[2] Il y en avait deux.

[3] Aucune des ordonnances qui suivent, jusqu'à celle de la 2e année *Bảo-thái* (1721), n'est mentionnée dans les Annales.

« En ce qui concerne les procès relatifs à des affaires d'homicide, les *phủ* et *huyện* procèderont aux premières constatations avec le concours des autorités cantonales et communales et prononceront leur sentence conformément à la loi, puis ils adresseront le résultat de leur information au *hiến-ti* et au *thừa-ti*. Le *thừa-ti* examinera scrupuleusement l'affaire. Le *hiến-ti* l'examinera de nouveau et adressera (les documents de l'instruction) avec un rapport à l'autorité supérieure compétente. Lorsque des appels se produiront, les censeurs du *đạo* examineront minutieusement l'affaire dans tous ses détails et prononceront la sentence.

« Pour les procès relatifs à des affaires de vol et de brigandage avec circonstances de meurtre, les plaintes seront adressées : à la capitale au *đề-lĩnh*, et dans les provinces aux *chấn-thủ* et *lưu-thủ* [qui instruiront et jugeront ces affaires]. Lorsqu'une partie en cause ne se soumettra pas à la sentence rendue et demandera la révision de l'affaire, les faits seront examinés : à la capitale par les censeurs des *đạo* compétents, dans les provinces par les *hiến-ti*.

« Les affaires de charges civiles, de terres et de rizières, de vols et de brigandages et les procès divers devront être réglés dans un délai maximun de six mois ; celles d'homicide devront l'être dans un délai maximum d'un an. »

La 8e année *Chính-hoà* 正和 (1687) du même règne, un édit fixa comme suit les délais d'information et de règlement des procès : « Homicides : quatre mois. Vols et brigandages, affaires de terres et de rizières : trois mois. Affaires de charges civiles, mariages, coups, injures : deux mois. »

La 15e année de la même période (1694), furent édictées les règles suivantes concernant l'instruction des procès :

« En matière d'homicide, la partie plaignante devra, le jour même et dans le plus bref délai, aller prier les chefs de son canton et de son village ainsi que le *huyện* et le *phủ* de venir procéder aux constatations légales. Si le *phủ* et le *huyện* arrivent les premiers, ils procéderont en premier lieu aux constatations légales ; si les autorités cantonales et communales arrivent avant, elles procéderont en premier lieu aux constatations et attendront l'arrivée du *phủ* et du *huyện*, à qui elles remettront le procès-verbal de leurs constatations. On devra s'appliquer à constater et à relever avec la plus grande exactitude toutes les traces de coups et blessures visibles pouvant servir de preuves.

« Les personnes que les *phủ* et *huyện* auront à faire comparaître, devront être citées en une seule fois. Les frais par groupe de dix personnes comprenant tant les autorités du village que le principal auteur et les co-auteurs sont fixés comme suit : argent du cadeau, 3 *tiền* ; indemnité de voyage, 5 *tiền* ; envoi de l'agent porteur de l'ordre, 3 *tiền* ; indemnité de voyage (1), 1 *tiền* 30 sapèques.

(1) Cette indemnité est mentionnée deux fois : dans le premier cas, elle doit, ainsi que l'argent du cadeau, concerner les autorités ; dans le second cas, le porteur de l'ordre.

Les repas sont fixés à deux par jour et seront composés de six plateaux, comportant six plats d'une valeur de six sapèques chacun et deux bols de riz. Pour les droits de constatations des autorités cantonales et communales, on se conformera à l'ancienne réglementation; en ce qui concerne leurs repas, ces magistrats auront droit à la moitié des quantités fixées pour les *huyện*. Le chef du village du coupable sera chargé du recouvrement et du versement du montant de la valeur des frais encourus. Les autorités du village du meurtrier devront établir une déclaration claire et précise de tous ses biens et valeurs et placer sous séquestre tout ce qui comporte une pareille mesure. Après l'instruction et le jugement de l'affaire, ces biens et valeurs serviront à constituer l'indemnité de compensation de l'homicide.

« Lorsqu'un procès relatif à une question de terre ou de rizière sera en instance devant un tribunal et qu'avant que les droits et torts des parties aient été établis, la moisson sera arrivée à maturité, la personne qui labourait ordinairement les terres en litige sera autorisée à faire la moisson en se faisant accompagner par le chef du village ou du hameau pour constater les opérations. On inscrira d'une façon claire et précise le nombre de charges et de gerbes coupées, qui seront placées en dépôt. Le chef du village devra remettre au juge saisi de l'affaire le procès-verbal de constat des opérations. On attendra le règlement de l'affaire. Si c'est la personne qui labourait ordinairement qui a gain de cause, elle sera autorisée à disposer de la moisson ; si c'est une autre personne, on calculera la valeur en argent de ce à quoi elle a droit et on en poursuivra la restitution à son profit.

« Lorsque, dans une affaire de terres et de rizières, l'information par voie d'interrogatoire n'aura pas suffi à éclairer complètement les faits, et qu'il sera nécessaire de procéder à des opérations d'arpentage sur les lieux, il ne sera accordé que les deux repas par jour; les droits dits de « remplacement des repas », de « remplacement de l'arec », de « pinceau et d'encre » (1), « d'examen de la requête » (2) sont interdits. Après que le procès aura été tranché, il sera fixé un délai à la partie perdante pour le paiement des sommes à recouvrer. Si elle ne s'exécute pas dans les délais fixés, on enverra des agents pour l'y contraindre. Les agents auront droit aux repas pendant toute la durée des opérations du recouvrement dans les conditions prévues par le règlement relatif aux agents porteurs de mandats de comparution. La perception des droits dits de « remplacement des repas », de « remplacement de l'arec », de « pinceau et d'encre », est défendue. Il ne sera accordé que l'indemnité de « mission » (3), qui sera assimilée à l'indemnité dite de « port de mandat » dans le cas de citation à comparaître. L'indemnité de mission est fixée à 5 *tiền*.

---

(1) *Bút mạc tiền* 筆墨錢.
(2) *Khám chạng tiền* 勘狀錢.
(3) *Thừa biện tiền* 承卞錢.



« Les affaires de charges civiles, de mariages, de terres et rizières seront examinées et jugées en premier ressort par les chefs de village, en deuxième ressort par les *huyện* et les *phủ*, en appel par les *thừa-ti* et *hiến-ti*, censeurs des *đạo* concernés et ministères concernés, et en dernier ressort par la Cour des censeurs.

« Dans les affaires d'homicide, les plaintes seront présentées en premier lieu aux chefs de canton et de village qui procéderont aux premières constatations et informeront d'urgence les *huyện* et *phủ*: ceux-ci instruiront l'affaire de concert et soumettront ensuite le résultat de leur information aux *thừa-ti* et *hiến-ti*. »

La 13e année *Vĩnh-thịnh* 永盛 (1717) de Lê Dũ-Tôn 黎裕宗 (1705-1729), fut promulgué le « Règlement concernant les opérations de vérification des jugements » ci-après :

« A la 3e décade du 10e mois, les *phủ* procéderont à la vérification des jugements rendus par les *huyện*. Dans la 1re décade du 11e mois, les *thừa-ti* vérifieront les jugements rendus par les *phủ*. Dans la 2e décade du même mois, les *hiến-ti* vérifieront les jugements rendus par les *thừa-ti* ainsi que ceux rendus par les *chấn-thủ* et *lưu-thủ*. Dans la 3e décade, les censeurs de *đạo* vérifieront les jugements des *hiến-ti*. Pendant cette même décade, les censeurs vérifieront les jugements rendus par les censeurs de *đạo*. Les jugements devront être vérifiés dans l'espace d'une décade. Cette opération terminée, les censeurs des *đạo* et les *hiến-ti* devront transmettre sans retard à la Cour des censeurs les registres vérifiés par eux et les registres vérifiés qui leur auront été transmis par les juridictions inférieures. Dans la 1re décade du 12e mois, la Cour des censeurs devra transmettre au Conseil du gouvernement (*chính-đường* 政堂) ses propres registres de vérification ainsi que ceux qui lui auront été transmis par les juridictions inférieures. »

La 14e année de la même période (1718), l'instruction suivante fut adressée aux tribunaux de la capitale et des provinces :

« Parmi les principes fondamentaux de tout bon gouvernement, l'un des plus précieux est la diminution des procès. Depuis longtemps les lois et formalités de procédure ne laissent place à aucune lacune, mais avec le temps les mœurs du peuple se sont relâchées, provoquant une augmentation considérable de procès, tandis que les juges, pour la plupart, restent inactifs et indifférents, n'ayant d'ailleurs aucun désir d'enrayer le mal. Mais ces abus doivent être réformés. Présentement nous avons délibéré en vue d'établir une nouvelle réglementation basée sur les anciennes institutions et les règles primitives, qui ont été revues et mises au point. Elles seront promulguées et mises en vigueur afin de modifier ces habitudes procédurières et de faire naître de nouveau les préceptes d'intégrité et de pudeur, et afin que par ce moyen fleurisse un gouvernement de bon ordre et de justice. Ceux qui négligeront ces règles et ne s'y conformeront pas, se verront appliquer les lois du royaume. »

En même temps les prescriptions suivantes étaient notifiées :

« Lorsque pour les affaires de charges civiles, de terres et rizières et de procès divers, déjà jugées à la capitale par le *phủ-doãn* et dans les provinces par les *thừa-ti*; pour les affaires de vol et de brigandage, déjà examinées à la capitale par le *đề-lĩnh* et dans les provinces par les *chấn-thủ*; et pour les affaires de tyrannie et d'oppression ayant déjà fait l'objet d'une décision des *hiến-ti*, les parties ne se soumettront pas au jugement prononcé, elles pourront adresser leur plainte en appel à la Cour des censeurs, qui recevra la déclaration en acceptation de responsabilité et la plainte et transmettra les pièces, après les avoir apostillées, au censeur du *đạo* compétent pour qu'il procède à l'instruction de l'affaire. Après avoir établi clairement les faits, le censeur de *đạo* soumettra le résultat de son instruction aux censeurs qui examineront de nouveau l'affaire en assemblée générale.

« Pour les procès déjà jugés par les tribunaux des différentes juridictions, au sujet desquels il sera fait appel à la juridiction suprême avec remise de déclaration en acceptation de responsabilité, ils seront soumis aux deux chambres du Conseil du gouvernement[1] qui reviseront l'affaire en assemblée générale. Les décisions rendues par cette juridiction ne seront pas susceptibles d'une nouvelle révision.

« Les plaideurs faisant appel devant les diverses juridictions devront déclarer s'engager à accepter la responsabilité de leur appel sous une peine d'amende graduée d'après la nature de l'affaire; les plaideurs faisant appel devant la juridiction suprême devront s'engager par écrit à accepter la responsabilité de leur appel sous peine d'un châtiment gradué d'après la nature de l'affaire. (*Pour les gros procès la peine de mort, pour les petits procès la peine de la servitude*).

« Les plaideurs qui, après avoir présenté une plainte, ne se tiendront pas à la disposition du magistrat saisi, seront punis, lorsqu'il s'agira d'un gros procès, d'une amende de 10 ligatures, et lorsqu'il s'agira d'un petit procès, d'une amende de 5 ligatures. »

La 15e année de la même période (1719), il fut enjoint à la Cour des censeurs d'adresser des instructions à tous les services de la capitale et des provinces.

La 1re instruction, adressée aux *thừa-ti*, *hiến-ti*, *phủ* et *huyện*, était ainsi conçue :

« Le moyen d'arriver à mettre un terme aux procès ne consiste pas seulement à redresser les injustices et à corriger les illégalités, mais aussi à réprimer avec rigueur les agissements des personnes artificieuses et à donner des avertissements aux ignorants.

« Si l'on examine la situation actuelle, l'on constate les faits suivants. Parmi les plaideurs, les uns sont entraînés et dirigés par des individus fourbes et

---

(1) 五府府僚.

artificieux, si bien que, lorsqu'ils reconnaissent la mauvaise voie dans laquelle ils se sont engagés et veulent se retirer, ils ne le peuvent plus. Les autres sont victimes des machinations de tyranneaux pervers ; ils sont accablés sous le poids de l'injustice qu'ils subissent et ne peuvent pas en obtenir le redressement. Enfin il y a aussi les ignorants et les sots dénués de réflexion : pour le plus infime grief, ils subissent l'influence provocatrice de leurs voisins, écoutent les propositions d'aide et les conseils des chevaliers d'industrie des procès et sont constamment privés de leur libre arbitre.

« Quant aux juges [1], ils ne sont pas capables, les uns de découvrir la nature et les vraies causes des procès sans fondement, les autres d'instruire clairement les procès provoqués par la calomnie et le mensonge, de sorte que généralement les pervers et les fourbes échappent au travers des mailles du filet des lois. Les donneurs de conseils peuvent continuer à répandre leurs paroles trompeuses, les ignorants fourvoyés ne sont pas éclairés, et celui qui avait le droit pour lui est victime, sans y rien comprendre, d'une injustice.

« Voilà les raisons pour lesquelles les plaintes et les accusations sont si nombreuses et augmentent progressivement et sans arrêt.

« Non seulement à l'occasion d'un procès les deux parties en arrivent à avoir l'une envers l'autre des sentiments de haine, mais une affaire en entraîne plusieurs autres, toutes plus embrouillées et plus confuses les unes que les autres ; d'une personne l'affaire s'étend à plusieurs, comme des arbres qui poussent, des lianes qui s'étendent. De plus les juges se saisissent trop facilement des affaires qui leur sont soumises sans s'appliquer à rechercher celles qui ne sont pas fondées pour les rejeter, de sorte que les frais des parties augmentent tous les jours et que les premiers ressentiments deviennent de plus en plus profonds. C'est là, dans la moitié des cas, la cause de ces procès interminables.

« De par leurs fonctions, les *huyện* sont en contact avec les habitants ; ce sont eux qui ont à examiner les premières paroles des deux parties ; à ce moment les pensées de chicane ne se sont pas emparé complètement de l'esprit des plaideurs, les dépenses engagées ne sont pas considérables, et s'ils pouvaient éclairer et instruire les parties par de bonnes raisons, réitérant leurs objurgations pour les engager à s'entendre et à faire la paix, ils éviteraient ainsi de nombreux procès. Mais il y en a qui travaillent dans l'obscurité, ne songeant qu'à se mettre à l'abri des rigueurs de la loi (?) [2]. Quelle que soit la nature de la plainte qui leur est présentée, ils se saisissent de l'affaire et instruisent. Que leur

---

[1] Ces instructions étant rédigées dans le style et la orme des compositions littéraires, c'est-à-dire en phrases et groupes de phrases parallèles, nous supposons que le passage relatif aux juges est incomplet, car il devrait comprendre deux membres de phrases commençant par un 或 et un autre commençant par un 亦. Or il n'y a qu'un 或. Il manque certainement le passage relatif à l'incurie des juges en ce qui concerne les procès intentés par les ignorants.

[2] Le texte de ce passage est certainement altéré.

importe que le peuple soit gras ou maigre? Ils le considèrent comme une chose avec laquelle ils n'ont rien de commun. De pareils fonctionnaires trahissent leur noble mission d'instruire le peuple.

« Mais ce sont surtout les affaires graves d'homicide qui méritent une attention toute particulière. Dès qu'une affaire de cette nature est signalée, il faut aussitôt rechercher minutieusement toutes les causes ayant pu donner lieu à des motifs de vengeance, le faux et le vrai, la vérité et le mensonge, examiner soigneusement tous les détails de la perpétration du crime, rechercher quels sont ceux qui ont frappé, quels sont les témoins, si les blessures ont été faites avec les mains ou les pieds ou avec une arme, et noter sans exception tous ces détails afin de pouvoir plus tard établir l'accusation sur des bases certaines. C'est parce que leurs premiers éléments n'avaient pas été bien établis que tant de dossiers traînent dans la poussière sans que les affaires puissent recevoir de solution.

« Mais ces façons de procéder ne répondent pas aux sublimes idées de notre souverain sur les soins et la probité à apporter en matière de justice. Présentement, nous avons reçu l'expression de la volonté de notre sage souverain, qui a le désir ardent de voir régner la paix et la tranquillité, et qui fait de vifs efforts pour assurer un bon gouvernement. Il n'ignore ni les défauts ni les qualités de ses fonctionnaires, il est au courant de la véritable situation du peuple. Quelle sincérité de sentiments! Quelle affectueuse sollicitude! Sur l'ordre de Sa Majesté, un règlement a été élaboré et promulgué pour être mis en vigueur, afin que les fonctionnaires ne manquent plus aux devoirs de leur charge et que le peuple pratique les principes de déférence mutuelle. Cet édit a été pour nous, qui l'avons personnellement reçu, un vif stimulant. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de vous adresser la présente instruction, afin que les services des *thừa-ti* et *hiến-ti* et ceux des *phủ* et *huyện* connaissent les intentions de notre souverain.

« Ils devront s'attacher à se conformer aux règles et apporter un soin respectueux à l'exercice de leurs fonctions, se corriger entièrement de leurs anciennes et déplorables habitudes d'indifférence et de routine et faire tous leurs efforts pour persévérer dans la nouvelle ère administrative toute de loyauté qui va s'ouvrir. Que l'administration soit juste et intègre, que les procès s'arrêtent et disparaissent, afin, en haut, de répondre au désir intime de notre sage Empereur, en bas, de satisfaire les espérances du peuple, et afin que vous n'ayez pas à rougir de toucher des émoluments, tout en n'étant que de vains simulacres dans vos fonctions, et de manger sans utilité.

« Mais s'il n'en était pas ainsi, nous avons reçu des ordres sévères pour appliquer inflexiblement aux coupables les pénalités qu'ils auront encourues. Personnellement, nous prenons l'engagement qu'aucune considération de personnes ou de sentiments ne nous arrêtera dans la répression de ces fautes.

« Que chacun réfléchisse à cet ordre, s'efforce de se conformer à ces prescriptions et ne les perde jamais de vue! »

En deuxième lieu, les instructions suivantes furent adressées aux censeurs de *dao* :

« Notre service remplit les fonctions de représentation directe du pouvoir souverain ([1]). Tous les services ont les yeux tournés vers nous pour régler leur conduite et leurs actes ; tout l'Empire met son espoir en nous pour faire régner la justice.

« Lorsque vous êtes appelés à examiner et à juger des procès, c'est avec une crainte respectueuse que vous devez vous conformer aux ordonnances souveraines. Que vos sentences soient empreintes de la plus grande équité ! Que vos enquêtes respirent la loyauté ! Efforcez-vous de discerner la nature des fautes commises, de voir s'il s'agit d'une négligence ou d'un acte volontaire, si le fait a été commis par erreur ou avec préméditation, de vous conformer avec clairvoyance aux textes de lois visés, afin qu'il n'y ait pas d'erreur d'atténuation ou d'aggravation de peine, d'incrimination ou d'acquittement. Il est donc indispensable que vous vous appliquiez toujours à rechercher la vérité, si vous voulez prononcer des sentences conformes au droit et à l'équité, car, si les faits sont dénaturés, vous ne pourrez pas éviter de tomber dans l'erreur en prononçant des peines trop fortes ou non conformes aux principes de justice.

« En ce qui concerne l'instruction des affaires, il convient tout d'abord de prendre attentivement connaissance de tous les jugements rendus par les précédentes juridictions, d'étudier minutieusement les premières déclarations des deux parties, afin de connaître les causes qui ont provoqué l'affaire, puis d'examiner les motifs de l'appel, afin de vous rendre compte si l'appelant a réellement été victime d'une injustice dont il cherche à obtenir le redressement, s'il s'agit simplement d'un obstiné qui s'acharne à plaider, ou enfin d'un ignorant insconscient aidé et excité par des individus perfides. Une distinction devra donc être établie entre les appelants selon la nature des faits. Les dessous cachés de l'affaire devront être recherchés et étalés au grand jour. La loi sera lue et les intéressés seront avisés de ce qui peut être fait et de ce qui ne peut pas être fait ([2]). De cette façon les pervers et les fourbes sauront qu'il existe des lois qu'il faut redouter, les victimes et les ignorants, par un heureux changement, verront tout à coup, les uns leur droit reconnu, les autres leur esprit éclairé.

« Lorsque les plaideurs présenteront des placets dans lesquels ils tenteront de grossir faussement les faits en désignant un grand nombre de personnes, si un examen sérieux des faits vous convainc que l'affaire n'a pas une grande importance, gardez-vous de les faire citer pour instruire contre eux ; vous

---

([1]) Mot à mot, « des fonctions d'yeux et d'oreilles », 耳 目 之 任 (sous entendu : du souverain).

([2]) Ce dernier passage signifie que le jugement rendu doit être lu aux parties intéressées, y compris les textes de lois visés.

éviterez ainsi d'augmenter les frais et d'aggraver les sentiments d'inimitié des deux parties.

« Il est encore une chose sur laquelle il faut porter particulièrement votre attention. Les paroles arrachées sous les coups ont souvent fait commettre bien des erreurs. Aussi, lorsqu'on se trouve en présence d'affaires qui doivent être instruites avec application de la question et que l'emploi des tortures est une nécessité impérieuse, il convient de contrôler avec un soin scrupuleux les faits et les paroles, de les examiner sous tous leurs aspects avec toute l'attention possible (¹).

« Et ainsi les procès disparaîtront naturellement et les prétoires seront dégarnis de détenus innocents, résultat qui, en haut, répondra à la volonté de notre sage souverain d'établir un gouvernement bon et ordonné, et, en bas, satisfera les désirs de justice du peuple.

« C'est pourquoi la présente instruction a été adressée pour faire connaître les intentions de Sa Majesté aux fonctionnaires investis des fonctions de contrôle judiciaire des *đạo*. S'il en est parmi eux qui soient capables de s'appliquer de tout leur cœur aux devoirs de leur charge, de découvrir la vérité dans les affaires qu'ils instruisent et de se comporter conformément aux lois, nous adresserons immédiatement un mémoire au trône pour leur faire obtenir de l'avancement. Quant à ceux qui considéreront les affaires publiques comme matières dépourvues d'intérêt, qui examineront et instruiront les procès sans équité, citant et faisant comparaître sans nécessité et dans un but de tracasserie, ils seront immédiatement dénoncés et accusés par un rapport adressé au souverain. Ils peuvent être assurés à l'avance que nous n'aurons aucun égard pour eux.

« Que tous réfléchissent à ces instructions et s'efforcent de s'y conformer sans jamais les perdre de vue ! »

En troisième lieu l'avertissement suivant fut adressé aux plaideurs :

« Il est constant que les procès ne sont d'aucun profit et qu'on ne les fait généralement pas de gaîté de cœur. Et cependant les jugements s'accumulent dans les tribunaux, les plaintes ne cessent pas d'être lancées. Si l'on recherche les causes de ce déplorable état de choses, l'on constate qu'il provient de trois sources :

« Et d'abord les tyranneaux artificieux des villages (²) : ils ont un arsenal de ruses et de fourberies à leur service, ils ont cent moyens pour altérer et fausser

---

(¹) Sur ces précautions à prendre dans l'emploi de la question, nous pouvons citer le témoignage du P. de Rhodes (*Histoire du Royaume de Tunquin...*, Lyon, 1651, p. 45). Il dit que les juges tirent des aveux de l'inculpé « par une gesne assés douce avec laquelle on lui serre seulement les doigts des mains, ou les orteils du pied, sans grande violence, craignant que la rigueur de la gesne ne le porte à s'accuser à faux, et à calomnier son innocence... »

(²) L'expression de « tyranneaux », *hào đồ* 豪徒, sert généralement à désigner les notables et autorités des villages.

la vérité. Leur ligne de conduite est de trancher toutes les contestations par la force ; leur moyen d'existence, d'accaparer le bien d'autrui. Ils oppriment et violentent le pauvre et l'orphelin, ils trompent et narguent l'ignorant et le simple. A la moindre contrariété qui leur est occasionnée, ils lancent la calomnie, apportent le malheur ; ils traînent leurs adversaires devant les tribunaux. Si la vérité est découverte et s'ils sont condamnés, ils font appel de la sentence ; si cet appel ne leur donne pas gain de cause, ils font appel une deuxième fois, puis une troisième. Les moyens du pauvre et de l'orphelin ne leur permettent pas de soutenir la lutte, et celui qui a des biens voit la perte de sa cause avec la fin de ses ressources. Et alors ces misérables triomphent et sont satisfaits. Voilà la première source des contestations et des procès.

« Il y a encore les parasites nuisibles des villages, toujours prêts à battre le tam-tam et le *mõ* pour rassembler les habitants, envenimant et dénaturant toutes les questions. Ils ne sont pas plus de deux ou trois, mais ils se parent faussement du titre de « tous les habitants du village » ; ils encombrent les prétoires ; ils se lancent dans les procès. Et comment s'assurent-ils les ressources nécessaires à leurs dépenses ? Chaque affaire nécessite des réunions où l'on boit ; au fur et à mesure que l'affaire suit son cours, l'argent et le riz d'abord donnés s'épuisent ; alors jugeant qu'à la fin les gens se lasseraient de pâtir, ils vendent de leur propre autorité des honneurs et des exemptions, ils engagent les rizières communales en vue de se créer des ressources pour subvenir aux dépenses. Alors que les frais du procès atteignent à peine les quatre ou cinq dixièmes de l'argent ainsi obtenu, ils s'en attribuent personnellement les six ou sept dixièmes. Quand la première affaire est terminée, ils en soulèvent une autre. Ils proclament n'agir que dans l'intérêt du bien public ; au fond ils ne recherchent que le moyen de s'assurer le nécessaire de chaque jour. Voilà la deuxième source des procès.

« Enfin il y a encore les donneurs de conseils : ils dénaturent le vrai et le faux, ils brouillent le blanc et le noir ; ils considèrent le plaideur comme une ressource précieuse, la rédaction des plaintes et requêtes comme un moyen d'existence. Les gens de la localité les désignent sous le titre de « maîtres en procès ». Lorsqu'ils ont des contestations, ils se rendent près d'eux pour les consulter. Ces individus les excitent par des paroles fausses et trompeuses et les induisent en erreur par des raisons artificieuses ; puis ils forgent plaintes et accusations, se ménageant des relations cachées. Que le procès soit perdu, et les voilà répétant partout que la sentence est entachée de partialité ; que par hasard ils bénéficient d'un jugement leur donnant gain de cause, et ils compromettent le juge en faisant l'éloge de son équité. Même si l'accusateur à un moment donné a conscience de l'illégitimité de ses revendications, les excitations dont il est l'objet de leur part l'empêchent de les abandonner. Voilà la troisième source d'où proviennent les contestations et les procès.

« Les plaideurs ne veulent pas patienter ni supporter quelques petits ennuis ; mais ils ne réfléchissent pas aux misères des longues attentes qui les retiennent

dans les tribunaux durant des mois et des années, aux dépenses qu'il faudra faire pour les frais et qui les gênent de cent façons. Ils abandonnent leurs affaires, ils dispersent leur patrimoine à tous les vents. Ce qu'ils obtiennent quand ils gagnent ne compense pas ce qu'ils ont perdu.

« Il est manisfeste que les procès sont sans profit. Mais il y a des pratiques encore plus odieuses. Ce sont les agissements d'inqualifiables gredins qui calomnient et persécutent les habitants paisibles. Ils désignent le corps d'un individu tombé mort sur le bord d'une route, et dont le décès remontant à de longues années n'a jamais été l'objet d'informations judiciaires, et déclarent que c'est le cadavre d'un de leurs parents ; puis ils accusent des gens paisibles et à leur aise, avec qui ils ont eu un jour un sujet de contestation, et forgent une affaire de vol. Les deux parties entrent en procès, et chacune ne rêve plus que la ruine de l'adversaire. Les membres de la famille, grands et petits, sont dénoncés comme auteurs et co-auteurs, les parents par le sang ou par alliance sont dénoncés comme complices, comme témoins. Et de pareilles pratiques se renouvellent sans cesse et deviennent une habitude. Les magistrats, sans s'inquiéter de rechercher si les faits sont fondés ou non, mettent toutes les affaires indistinctement à l'instruction. Voilà encore une cause du nombre prodigieux des procès qui surgissent.

« C'est pourquoi notre sage souverain actuellement sur le trône, qui répand partout ses vertueux enseignements et manifeste son activité par cent réformes, a résolu d'améliorer l'administration en édictant des lois promulguées par de lumineux décrets, afin que les habitants de l'Empire rivalisent d'ardeur à pratiquer les principes de mutuelle déférence et s'adonnent à des mœurs pures et simples, et afin que par ce moyen tous puissent jouir du bonheur d'une tranquillité sans mélange et atteignent aux douceurs d'une vieillesse vertueuse.

« Comment, mandarins de la capitale et des provinces, oseriez-vous dans ces conditions ne pas vous conformer respectueusement aux volontés de notre auguste souverain, en songeant aux moyens d'arrêter cette passion des procès et de mettre un terme à ces pratiques vicieuses ?

« C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de faire paraître le présent avertissement. Puisque vous êtes les hommes de cette époque, il faut d'une façon absolue adopter de sages mœurs et ne plus soulever de contestations et de procès, comprendre clairement que les lois sont faites pour tout le monde et considérer les procès comme choses honteuses.

« Vous, fourbes intrigants, prenez plus de soin de votre existence et tâchez de contracter des habitudes de conciliation. Vous, donneurs de conseils, occupez-vous de vos rizières et de vos affaires et tâchez de perdre l'habitude de vivre sans rien faire. Quant à vous, habitants paisibles des campagnes, lorsque par hasard vous aurez des affaires et que vous ne pourrez pas faire autrement que d'aller devant le juge pour obtenir justice, que les faits que vous exposerez soient vrais, que vos paroles soient toujours l'expression de la vérité, afin qu'il n'y ait pas d'innocents retenus à tort dans les tribunaux. Si, néanmoins, malgré

ces avertissements, vous méprisiez et violiez les lois et continuiez à suivre vos anciens errements, vous seriez jugés et punis conformément aux lois, sans pitié ni rémission.

« Réfléchissez tous à ces avertissements pour ne pas avoir ensuite de regrets inutiles ! »

La 2e année *Bảo-thái* 保泰 (1721) du même règne, il fut décidé [1] que la peine de la mutilation avec exil serait commuée en peine de servitude dans les écuries d'éléphants avec résidence et travail obligatoires. La durée de cette peine fut fixée comme suit. Pour les condamnés à la mutilation des deux mains avec exil dans une région éloignée : la servitude à vie. Pour les condamnés à la mutilation d'une main avec exil dans une région extérieure : douze années de servitude. Pour les condamnés à la mutilation d'un doigt avec exil dans une région rapprochée : six années de servitude. Ces dispositions n'étaient pas applicables aux voleurs et aux brigands ayant encouru la peine d'exil avec mutilation.

La 1re année *Vĩnh-khánh* 永慶 (1729) de Lê Đế Duy-Phường 黎帝維祊 (1729-1732), fut prise la décision suivante relative aux amendes encourues pour appels non fondés :

« Lorsque des personnes passibles d'une amende pour avoir fait appel à tort ne seront pas pourvues de fonctions publiques ni de titres, on prononcera contre elles une peine de *trượng*.

« Cette substitution est fixée comme suit :

Amende de 80 à 100 ligatures : 80 coups.
Amende de 50 à 70 ligatures : 60 coups.
Amende de 20 à 40 ligatures : 30 coups.
Amende de 5 à 15 ligatures : 20 coups.
Amende d'une ligature : 10 coups.

« Pour les affaires jugées en assemblée générale et les décisions émanant des six ministères et des six départements [2], lorsqu'il s'agira de militaires, les condamnés seront remis au département militaire ou au ministère de la Guerre, qui fera exécuter la peine ; lorsqu'il s'agira de personnes de la condition du peuple, les condamnés seront remis au département de l'Intérieur, qui fera exécuter la peine.

---

(1) Cf. *Cm*, XXV, 34 b. Notre texte donne fautivement comme date de ce décret la 3e année *Bảo-thái* : nous avons suivi le *Cm*. C'est la dernière des ordonnances mentionnées par le *Hiến chương* qui soit citée dans le *Cm*.

(2) 六番. Six services ayant les mêmes attributions que les six ministères (六陪) et créés par les Trịnh uniquement pour substituer leur autorité à celle de l'Empereur. Ce dernier avait bien ses six ministères ou 陪, mais ils ne constituaient plus qu'un vain rouage sans autorité.

« A la capitale, les personnes dont l'appel n'aura pas été reconnu fondé et qui auront été condamnées par les censeurs et autres juridictions inférieures, seront amenées et remises au *đề-lĩnh*, qui fera exécuter la peine.

« Dans les provinces, les personnes condamnées dans des procès relatifs à des affaires de charges civiles, mariages, terres et rizières et procès divers, seront livrées au *hiến-ti*, qui leur fera subir leur peine.

« Pour les voleurs et les brigands, il appartiendra aux *chấn-thủ* de faire exécuter les peines auxquelles ils seront condamnés. »

La 3e année *Long-đức* 龍德 (1734) de Lê Thuần-Tôn 黎純宗 (1732-1735), furent promulguées les dispositions ci-après relatives à l'instruction des affaires judiciaires :

« Relativement aux affaires d'homicide, lorsqu'une personne présentera une plainte en accusation de meurtre, les *huyện* et les *phủ* ne devront recevoir la plainte et instruire que lorsqu'il y aura eu réellement meurtre, qu'il s'agisse d'un meurtre commis dans une rixe, d'un meurtre volontaire, d'un meurtre prémédité ou d'un meurtre commis par vengeance, et qu'il y aura une demande urgente d'examen médico-légal. Mais lorsqu'il s'agira de décès remontant déjà à plusieurs années et n'ayant fait l'objet d'aucun procès-verbal d'enquête, au sujet desquels des plaintes mensongères habilement conçues seront présentées ou de fausses accusations lancées par des étrangers, les *phủ* et les *huyện* ne devront pas recevoir ces plaintes et dénonciations et n'instruiront pas l'affaire.

« Lorsque les plaideurs présenteront une plainte, ils devront se contenter de désigner strictement dans leur plainte les personnes coupables des faits et ne pas impliquer les voisins dans l'affaire en inventant des choses fausses et en les incriminant inconsidérément. Les juges en fonctions à ce moment ne devront recevoir ces plaintes qu'après s'être assurés qu'elles ne visent que les vrais et seuls coupables. Ils devront impitoyablement rejeter toutes celles dans lesquelles les plaignants tenteront d'étendre l'accusation ou de dénaturer les faits.

« Lorsqu'une personne portera une accusation d'oppression ou d'abus de pouvoir, et qu'elle se contentera de dire vaguement que le coupable est un puissant et un noble sans le désigner d'une façon précise par ses noms et appellations, le *hiến-ti* ne devra pas recevoir la plainte et n'instruira pas. »

La 38e année *Cảnh-hưng* 景興 (1777) de Lê Hiển-Tôn 黎顯宗 (1740-1786), on revisa et on fixa les règles d'information des procès. On adressa à ce sujet à tous les tribunaux une instruction dans laquelle il était dit en substance ce qui suit :

« En matière de plaintes et procès, ce à quoi il faut attacher le plus de prix, c'est l'intégrité et la diminution des affaires. Dès avant cette époque les règles de procédure judiciaire ont été établies par mes prédécesseurs sur le trône. Elles étaient complètes et ne présentaient pas de lacunes ; mais parmi les tribunaux qui avaient pour mission de les appliquer, beaucoup les considéraient comme de vaines formules, bien peu s'y conformaient, et les abus augmentaient

journellement, aggravant les souffrances du peuple. Cet état de chôses est parvenu à notre connaissance. Aussi avons-nous chargé nos ministères de procéder à un remaniement complet des anciens règlements de procédure, de les arranger sous forme de règles fixes et d'en former un recueil d'avertissements bien déterminés pour être distribué à tous les tribunaux afin qu'ils s'y conforment.

« Chaque service devra enjoindre à ses subordonnés de se conformer à ces règles, afin que l'administration soit exercée avec équité et les procès jugés selon le droit. Le peuple vivra alors dans l'abondance et la prospérité, et les fonctionnaires se montreront dignes des fonctions qu'ils occupent. Si, malgré cela, certains continuaient, comme par le passé, à ne tenir aucun compte de ces règles, à suivre leur convenance et à faire preuve de négligence, qu'ils sachent que l'Etat a à sa disposition des lois invariables qui leur seront appliquées sans ménagement. »

On trouvera ces règles de procédure dans un livre suivant [1].

(A suivre).

---

[1] Note de l'auteur. Le livre désigné est le livre XXXVIII.

NOTES ET MÉLANGES

LES ÉTUDES INDOCHINOISES (1)

La tradition constante du Collège de France est de faire bon accueil aux sciences nouvelles. Il y est resté fidèle en ouvrant ses portes à la philologie indochinoise. Le groupe d'études qu'on est convenu de désigner sous ce nom n'a, en effet, d'existence réelle que depuis moins d'un demi-siècle. Encore cette naissance tardive ne fut-elle point suivie d'un développement continu. Les initiateurs de ces recherches n'étaient pas des savants de profession : c'étaient des explorateurs et des soldats. Leur enquête était, par suite, sujette à bien des risques : il suffisait d'un accès de fièvre ou d'une balle ennemie, moins que cela, d'un de ces déplacements si fréquents dans les carrières coloniales, pour interrompre une œuvre que personne n'était préparé à continuer. Ainsi le flambeau ne passait pas de main en main : il s'éteignait et se rallumait tour à tour.

Il y a dix ans seulement que la fondation de l'Ecole française d'Extrême-Orient a enfin ouvert une période de travail permanent et organisé. Depuis lors, l'œuvre a été poursuivie avec assez de suite, d'activité et de succès pour qu'on ait jugé le moment venu de lui donner ici même le complément d'un enseignement scientifique destiné à faire connaître les résultats acquis et à préparer les résultats futurs. Cet enseignement jouira, comme il convient, d'une entière autonomie ; mais, dans l'esprit de son institution, il doit être solidaire de l'Ecole française ; et le choix dont j'ai été honoré en cette circonstance répond avant tout au désir de voir régner entre ces deux laboratoires l'unité de vues, l'identité de méthodes et les relations amicales, qui sont les meilleurs gages d'une fructueuse collaboration.

Ce désir est le mien ; et si ces modestes leçons pouvaient réussir à éveiller des sympathies et à susciter des vocations pour la grande tâche scientifique qui nous incombe en Extrême-Orient, je croirais m'être acquitté, en quelque mesure, de ma dette de reconnaissance envers le Gouverneur général de l'Indochine qui a pris l'initiative et assumé les charges de cette fondation, envers le Collège de France qui a bien voulu m'accorder ses suffrages, et envers le Gouvernement qui les a ratifiés.

Avant d'aborder dans ses détails notre champ d'études, il ne sera pas inutile d'y jeter un coup d'œil d'ensemble et d'en délimiter à grands traits les parties connues et les parties inexplorées.

---

(1) Leçon d'ouverture du cours d'histoire et de philologie indochinoises, faite au Collège de France le 16 mai 1908.

I

En 1861, au moment où l'occupation de la Cochinchine attirait sur ces contrées l'attention publique, un célèbre professeur du Collège de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, traduisait l'opinion régnante en écrivant « qu'à l'exception peut-être du Birman, tous les autres pays de l'Inde transgangétique, Tonquin, Cochinchine, Cambodge, Laos, Pégou, Arakan, méritent à peine les regards de l'histoire [1] ». Il est permis de penser que l'histoire avait, sous le second Empire, des regards bien sévères. Assurément l'Indochine n'a pas eu d'annales aussi brillantes que l'Inde. Pourvue, comme celle-ci, de grands fleuves navigables, de ports naturels, de terres fertiles et de riches forêts, placée, de plus, au débouché des vallées de l'Asie centrale, comme pour recueillir le flot des migrations, elle a attiré sur son sol des races variées, mais dont aucune, par malheur, n'était comparable à celle qui descendit un jour du plateau iranien dans la vallée de l'Indus. La famille indochinoise n'est pas, il faut l'avouer, une famille illustre ; mais elle peut prétendre à quelque considération du fait de l'étendue de sa parenté. Elle se rattache, en effet, par delà la mer, au vaste domaine austronésien ; par les Môn-Khmêr, elle se ramifie jusque dans l'Hindoustan ; par les Thaï, elle s'apparente aux Chinois ; par les Birmans, elle se relie au Tibet : elle est ainsi un nœud du système ethnique et linguistique de l'Asie orientale et une donnée essentielle de tous les problèmes qui se posent dans cette partie du monde. Sa culture, il est vrai, n'est pas originale ; mais elle a su, en un point au moins, se montrer digne de son modèle jusqu'à le surpasser : c'est sur les bords du grand lac cambodgien que l'architecture hindoue a donné sa plus belle floraison.

J'ajoute que, sans l'Indochine, nous n'aurions de l'Inde elle-même qu'une notion incomplète et fausse. Nous la verrions encore, avec les yeux des premiers indianistes, sous l'aspect d'une nation dévote et casanière, docile aux injonctions des çastras, qui interdisaient l'émigration dans les pays barbares et surtout la traversée de l' « eau noire ». C'est l'Indochine avec Java, qui nous a révélé son expansion coloniale ; et c'est là un fait si important qu'il ne lui manque que d'être constaté par des documents plus explicites pour fournir à l'histoire de l'Inde le plus attachant et le plus instructif de tous ses chapitres.

Telle que la pénurie des sources nous permet de la tracer, l'évolution de cette Inde extérieure est encore d'un puissant intérêt.

C'est vers le commencement de l'ère chrétienne que les Hindous s'établirent en Indochine. Ils y formèrent deux Etats : sur la côte orientale, le Champa ; sur le bas Mékhong, un royaume que nous ne connaissons encore que sous son nom chinois de Founan.

Une tradition courante dans ce dernier pays, et que nous ont conservée les Chinois, racontait d'une manière pittoresque, et sans doute peu éloignée de la vérité, l'arrivée sur ces bords du héros civilisateur. Son nom, qui se dissimule sous la forme chinoise de Houen-tien, n'était autre peut-être que celui du célèbre clan brahmanique des Kaundinya. Il était venu par mer, sur une jonque marchande, armé d'un arc merveilleux. Les naturels, d'abord hostiles, ne résistèrent pas à l'effet de sa première

(1) *Journal des Savants*, 1861, p. 458.

flèche. Alors cet archer, qui était aussi un politique, fit ce que font les conquérants avisés : il épousa la reine du pays. Cette fille de la nature ignorait encore, comme tous ses sujets, l'art du vêtement : le premier dont elle usa fut la robe de noces offerte par son époux, et qui se composait d'une simple pièce d'étoffe ingénieusement munie d'un trou pour le passage de la tête. Tels furent les humbles débuts de la civilisation indochinoise. Nous allons la voir se développer rapidement.

Au IIIe siècle, nous trouvons le Founan en relations avec l'Inde et la Chine. Pendant les deux siècles suivants, nous le voyons remplir envers l'Empire chinois ses devoirs de tributaire. De cette époque, rien n'a subsisté — rien au moins de reconnaissable —, ni un monument, ni une inscription. Le travail de la pierre était sans doute peu familier aux gens du Founan ; ils étaient de préférence orfèvres et fondeurs, mais on comprend aisément que leurs œuvres en ce genre ne soient pas arrivées jusqu'à nous.

Au VIe siècle se produit un déplacement de l'hégémonie politique : le Founan vaincu fait place à son vassal triomphant, le Cambodge. Ce changement coïncide avec une véritable renaissance : de toutes parts s'élèvent d'élégants sanctuaires de brique dont les portes s'encadrent de monolithes finement sculptés ; une foule de stèles célèbrent en vers sanskrits les louanges des rois ou formulent en langue vulgaire le détail de leurs bonnes œuvres ; une pléiade d'artistes s'applique avec ardeur à la recherche de formes neuves et plus belles. Deux ou trois siècles passent et cet effort toujours accru se réalise enfin dans les monuments d'Angkor, avec leur forêt de tours, leurs immenses cloîtres sculptés de bas-reliefs, leurs majestueuses avenues, leurs nobles escaliers, tout ce magnifique ensemble où l'originalité du plan s'allie à la pureté des lignes et à la grâce du décor.

Le dieu qu'on adorait dans ces temples n'était pas le même qu'aujourd'hui : ce n'était pas le Buddha chaste et calme, le docteur de l'impermanence et du renoncement. La Bonne Loi avait, il est vrai, paru de bonne heure dans ces régions nouvelles, mais sans y trouver le succès qui l'attendait vers la même époque, au Nord de l'Himalaya, dans le pays des sables. Ici, l'indulgence du ciel, la fécondité de la terre et des eaux faisait tort sans doute à la Vérité de la Douleur. Plus séduisant que l'apôtre du Nirvâna était le dieu de l'énergie humaine, l'impétueux Maheçvara, dont les artistes ne se lassent pas de représenter la danse sacrée, mélange de ferveur mystique et d'ivresse sensuelle. C'est à lui qu'allait la piété du peuple, en attendant que l'infortune l'eût préparé à goûter la saveur un peu amère des consolations bouddhiques.

Le Cambodge, arrivé au XIIe siècle à l'apogée de sa puissance, tombe peu après dans une décadence rapide et définitive. La cause extérieure de cette ruine fut l'invasion des Thaï. Le mot d'inondation conviendrait mieux peut-être à la marche de cette race singulière qui, souple et fluide comme l'eau, s'insinuant avec la même force, prenant la couleur de tous les ciels et la forme de tous les rivages, mais gardant sous ses aspects divers l'identité essentielle de son caractère et de sa langue, s'est épanchée comme une nappe immense sur la Chine méridionale, le Tonkin, le Laos, le Siam, jusqu'à la Birmanie et à l'Assam. Partout les Thaï se constituèrent en petites principautés autonomes ; au Siam seulement ils réussirent à former un grand Etat. Ces Siamois qu'on voit, au XIIe siècle, défiler en costumes barbares sur les bas-reliefs d'Angkor-Vat, comme soldats au service du Cambodge, ne tardent pas à se rendre indépendants. Libérés, ils se font conquérants : ils soumettent le Laos et une partie de la péninsule malaise ; ils s'attaquent enfin au Cambodge lui-même et étouffent brusquement sa splendide civilisation.

La soudaineté de cette catastrophe, au premier abord surprenante, s'explique par la composition hétérogène de l'Etat cambodgien. Là, une aristocratie cultivée, d'origine étrangère, recouvrait d'un brillant mais très mince vernis la masse brute de la population khmère. Or, s'il est vrai que quelques invasions ne frappent pas mortellement un peuple, elles peuvent très bien anéantir une élite et par suite la civilisation qui se concentre en elle, surtout quand elles s'accompagnent, comme c'est l'usage constant en Extrême-Orient, de razzias immenses de captifs. C'est sans doute à cette disparition de la partie pensante et industrieuse de la société qu'il faut attribuer l'arrêt brusque des constructions, l'interruption des documents épigraphiques, l'oubli du sanskrit. Quant au peuple, rien ne prouve qu'il ait fortement réagi contre l'agression ; peut-être même la salua-t-il comme une délivrance. Si l'on considère en effet qu'il était contraint non seulement de fournir la main-d'œuvre nécessaire à ces gigantesques constructions dont la masse étonne encore aujourd'hui, mais en outre d'assurer le service et l'approvisionnement des innombrables sanctuaires semés sur le sol de cet empire, dont on pourrait dire, comme de la France du XIe siècle, qu'il était vêtu d'une robe de temples, on ne peut guère douter qu'après quelques siècles de ce régime, la population laborieuse ait été décimée et ruinée. Elle mit sans doute peu d'ardeur à défendre la cause de ces dieux rapaces, propriétaires d'esclaves et percepteurs de dîmes ; et il n'est pas impossible que les mutilations systématiques constatées dans leurs temples soient l'œuvre de paysans exaspérés.

Le vainqueur offrait d'autre part au vaincu une compensation précieuse : il lui apportait une religion douce, dont les doctrines de résignation conviennent à merveille aux peuples fatigués et déchus ; une religion économique, dont les ministres, voués à la pauvreté, se contentaient d'un toit de paille et d'une poignée de riz ; une religion morale, dont les préceptes assuraient la paix de l'âme et la tranquillité sociale. Le peuple khmèr l'accepta, on peut le croire, sans répugnance, et déposa avec satisfaction le fardeau écrasant de sa gloire.

Dès lors l'état politique de l'Indochine occidentale était fixé. A la vérité, le Siam eut à soutenir contre ses redoutables voisins de l'Ouest une lutte de plusieurs siècles, où il eût peut-être succombé, si les rois birmans avaient su donner un succès durable à leur rêve de monarchie unitaire. Mais la Birmanie se consuma en guerres intérieures. Le bouddhisme même ne réussit point à la pacifier. Le temps ne lui avait cependant pas manqué pour cette tâche. La tradition veut que les premiers missionnaires bouddhistes aient abordé au Pégou sous Açoka, au IIIe siècle avant J.-C., et rien n'est plus vraisemblable. Plus tart le Mahāyāna prospéra dans la vallée de l'Irâwadi et notamment à Pagan. Enfin, au XIe siècle, un Açoka birman, Anuruddha, qui n'hésitait pas à guerroyer pour obtenir par la force des livres saints ou des reliques, fit régner dans son empire le bouddhisme singhalais. Ces efforts ne furent pas vains, et il n'est sans doute aucun pays où la foi bouddhique soit plus éclairée et plus agissante qu'en Birmanie. Il n'en est pas moins vrai que l'histoire de ce malheureux pays n'est qu'une suite ininterrompue de révoltes, de trahisons, de meurtres, de supplices et de massacres. Les flèches d'or des stūpas, élevés en mémoire de celui qui mit à la base de sa doctrine le respect absolu de la vie, dominent de leur sérénité ironique ces carnages de vibrions acharnés. A plusieurs reprises, un monarque réussit à imposer sa suzeraineté aux autres, et aussitôt les pays voisins en ressentent le contre-coup. Au XVIe et au XVIIIe siècles, les invasions birmanes se succédèrent au Siam : Ayuthia fut prise trois fois ; le dernier siège, celui de 1767, eut pour conséquence le transfèrement de

la capitale à Bangkok. Toutefois aucune de ces incursions n'aboutit à une conquête permanente, et la puissance siamoise s'affirma de plus en plus dans la vallée du Mékhong jusqu'au jour où le protectorat français du Cambodge vint mettre une limite à ses ambitions.

Dans toutes ces contrées, la civilisation hindoue subsista donc sous sa forme bouddhique, non sans garder des traces manifestes de la période antérieure. Il en fut autrement sur la côte orientale. Le Champa, pressé au Nord par les Annamites, à l'Ouest et au Sud par les Cambodgiens, exposé sur son front de mer aux incursions des pirates, eut une vie agitée et précaire. Le loisir lui manqua pour développer, comme le Cambodge, son architecture, dont les premiers monuments sont pourtant des œuvres remarquables. Sa culture décrut peu à peu, tandis qu'il usait ses forces dans une résistance désespérée à la poussée annamite. Il finit par succomber, et, à part quelques îlots de population chame dans le Sud de l'Annam, à part un ou deux temples où des prêtres plus semblables à des sorciers polynésiens qu'à des brahmanes hindous célèbrent des rites défigurés, les mœurs chinoises se sont étendues sur tout l'Annam et même sur la Cochinchine, d'où les Cambodgiens furent refoulés à la fin du XVIII[e] siècle.

Entre ces deux zones de civilisation, l'Indochine centrale en forme une troisième : la zone de la barbarie. Dans ces régions encore mal connues, une mosaïque de tribus aborigènes — Jaraï, Sedang, Bahnar, Stieng, etc. — les unes paisibles, les autres guerrières et pillardes, perpétuent, à quelques lieues de nos postes, les idées rudimentaires et les coutumes brutales d'un lointain passé. Au Nord, le cercle montagneux qui contourne le Delta tonkinois donne asile à des populations immigrées — Thaï, Man, Meo, Lolo, — que pénètre peu à peu l'influence bienfaisante de notre administration.

Tel est donc le tableau général de la péninsule, et la multiplicité des éléments qui le composent fait pressentir la variété des études correspondantes. Toutes les sciences doivent ici prêter leur aide : anthropologie, ethnographie, linguistique, épigraphie, archéologie ; et aussi toutes les langues : sanskrit, pâli, chinois, annamite, cham, khmèr, laotien, siamois, birman, môn. La tâche est d'une rare complexité et je ne saurais avoir d'autre prétention que d'y contribuer pour une humble part.

Cette réserve se justifie mieux encore quand on examine quel est, à l'heure actuelle, l'état de nos connaissances.

II

Longtemps l'Europe ne fut instruite des choses d'Indochine que par les rapports des missionnaires. Leurs renseignements étaient succincts. Sans négliger entièrement les productions naturelles et les mœurs du pays, ils étaient particulièrement copieux sur le démon et ses manœuvres. C'est ainsi qu'on apprit par le P. Borri que les diables de Cochinchine se montraient « avec des ergots de coq, une longue queue, des ailes de chauves-souris, avec un visage farouche, des yeux estincellans, rouges et enflammez [1] ». Si les Pères Jésuites avaient gardé la direction des missions

[1] *Relation de la nouvelle mission des Pères de la Compagnie de Jésus au royaume de Cochinchine*, traduite de l'italien... Rennes, 1631, p. 212.

d'Annam, le cercle de ces informations se fût sans doute élargi. La Compagnie de Jésus a toujours montré quelque penchant pour les divertissements philologiques ; elle a abondamment écrit sur la Chine et, aujourd'hui encore, le nom de Zi-ka-wei est cité avec honneur dans le monde savant.

Mais dès la fin du XVIIe siècle, l'Indochine fut attribuée à la Société des Missions étrangères, et ce sévère institut n'eut jamais un goût très vif pour les études profanes. Cependant, avant de passer la main, les Jésuites avaient eu le temps de donner au public un ouvrage qui est, pour l'époque, une manière de chef-d'œuvre : le *Dictionnaire annamite-latin-portugais* du P. Alexandre de Rhodes, publié en 1651. Ce lexique est resté la base de tous les travaux ultérieurs, qui l'ont seulement complété et parfois gâté. Les connaisseurs y goûtent un sens très fin de la phonétique et l'ingéniosité d'une transcription qui a défié jusqu'ici tous les assauts.

L'évangélisation avait réussi dans les pays annamites et donné matière à une longue série de bulletins de victoire. Il en fut autrement au Cambodge et au Laos : là le démon se montra aussi tolérant qu'invincible ; les Pères n'obtinrent ni conversion ni martyre ; par suite ces régions insipides furent négligées et n'obtinrent même pas l'honneur d'un dictionnaire.

C'est seulement au milieu du siècle dernier que le voyageur français Henri Mouhot inaugura l'exploration de la vallée du Mékhong. Chargé en 1858 d'une mission par les Sociétés géographique et zoologique de Londres, il parcourut le bas Ménam, visita le Cambodge et traça un premier itinéraire dans le Laos mystérieux, entre Korat et Luang-prabang. Mouhot était avant tout un naturaliste, mais les bêtes et les plantes ne lui cachaient pas les beautés de la nature et de l'art. Le jour où les ruines d'Angkor surgirent à ses yeux, il se sentit transporté d'admiration : « Nous mîmes, écrivait-il, une journée entière à parcourir ces lieux, et nous marchions de merveille en merveille dans un état d'extase toujours croissant. Ah ! que n'ai-je été doué de la plume d'un Châteaubriand ou d'un Lamartime, ou du pinceau d'un Claude Lorrain, pour faire connaître aux amis des arts combien sont belles et grandioses ces ruines peut-être incomparables ! »

Ces pages enthousiastes, qui révélaient au monde un art oublié, sont les premières de l'archéologie cambodgienne. Elles ne pouvaient manquer d'attirer sur les pas de l'éloquent voyageur, bientôt arrêté par la mort, d'autres pèlerins passionnés.

Quelques années plus tard, en effet, nous trouvons installé dans ces ruines, mesurant, copiant, décrivant avec le zèle d'un archéologue de profession, l'homme qui devait reprendre et mener à bien l'œuvre commencée par Mouhot : Doudart de Lagrée. En 1865, il arrivait à la fin de son séjour colonial et s'apprêtait à quitter ses fonctions de représentant de la Cochinchine au Cambodge. Dès que l'amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine, fut rentré de France, de Lagrée descendit à Saigon pour régler avec lui l'époque de son départ, que sa santé ébranlée lui commandait de ne pas retarder. En guise de congé, il reçut l'offre d'explorer le cours du Mékhong et, comme il l'écrivait ensuite à sa famille consternée, il ne trouva d'autre réponse que celle-ci : « Pourquoi pas ? »

La nouvelle mission que l'amiral de la Grandière avait arrêtée avec le marquis de Chasseloup-Laubat, Ministre de la Marine, avait pour notre colonie de Cochinchine une importance capitale. Nous étions établis aux embouchures d'un fleuve qui, sur 5 degrés de latitude, était entièrement inconnu, dont on ne pouvait dire s'il était navigable ou non, s'il traversait des pays riches ou stériles, peuplés ou déserts, s'il

était destiné à devenir une grande artère commerciale ou si son rôle devait se borner à fournir de l'eau aux cultures des riverains. Le commandant de Lagrée fut chargé de résoudre ces questions pressantes. Le choix était des plus heureux : sage et ferme, prudent et intrépide, plein de bonté et de dignité à la fois, il avait toutes les qualités propres à imposer le respect et à gagner la confiance. Sous ses ordres fut placé, comme une brillante antithèse, l'audacieux, le bouillant Francis Garnier, qui devait un peu plus tard exécuter avec une poignée d'hommes cette fabuleuse conquête du Delta tonkinois dont le récit semble détaché d'une chanson de geste. Avec eux partaient l'enseigne de vaisseau Delaporte, M. de Carné, délégué politique du Ministère des Affaires étrangères, et le Dr Thorel, chargé des observations d'anthropologie et d'histoire naturelle. La mission était parfaitement composée, munie d'instructions très pratiques qui devaient la guider sans l'entraver, et commandée par un homme qui était, dans toute la force du terme, un chef. Ce chef était aussi par bonheur un fervent archéologue. Nous lui devons la première étude des monuments cambodgiens : elle est faite de main de maître et n'a point vieilli. Avant de partir pour son grand voyage, ce fut aux ruines d'Angkor qu'il voulut d'abord conduire ses compagnons, comme pour imprimer dans leurs esprits la plus saisissante image du passé dont ils allaient suivre les vestiges. Il avait également compris toute l'importance des inscriptions pour l'histoire de ce pays, il en avait estampé quelques-unes, et une note de sa main prouve que, sans en savoir l'écriture ni la langue, il avait reconnu sur les deux faces d'une stèle de Lolei, le même texte écrit en caractères différents (1).

Doudart de Lagrée fut donc, sur le terrain de l'histoire, comme sur celui de la politique et de la géographie, un précurseur. Pas plus que Mouhot, il ne survécut à sa tâche ; mais en expirant à Tong-tchouen, au Yunnan, le 12 mars 1868, il put la juger achevée. Le Mékhong était désormais connu : on en avait noté les sinuosités, les variations, les obstacles ; on avait pris contact avec les habitants de ses rives, étudié leur caractère et leurs ressources. D'importants monuments, tels que Vat Phou de Bassac, avaient été signalés. L'étude anthropologique et linguistique des peuplades sauvages de l'Indochine centrale était amorcée. Le fleuve Rouge lui-même, que l'initiative hardie de Jean Dupuis allait bientôt ouvrir à notre pavillon, avait été reconnu comme une voie navigable. En un mot, la péninsule se dessinait pour la première fois avec ses contours et son relief. Ce fut à Francis Garnier qu'incomba le soin de rédiger la relation de ce magnifique voyage. Il le fit avec une science et un talent dignes de tout éloge, et son livre est resté jusqu'ici l'ouvrage fondamental des études indochinoises (2).

Un des membres de cette mission, M. Louis Delaporte, séduit, comme ses compagnons, par l'art cambodgien, s'était promis de le faire connaître en France, non seulement par des descriptions et des dessins, mais par des originaux ou des moulages. Il eut le bonheur de faire partager sa conviction au Gouvernement, et en 1873, il partait de Saigon à la tête de la « Mission d'exploration des monuments khmèrs ». Il visita les principaux monuments : Prah Khan, Koh Ker, Beng Mealea, Angkor, et peu après il reparaissait à Paris avec cent vingt caisses de sculptures. Le Louvre

(1) Bergaigne. *Les inscriptions sanscrites du Cambodge*, Paris, 1882, p. 56.
(2) *Voyage d'exploration en Indochine*, Paris, 1873, 2 vol. in-4°.

effrayé leur ferma ses portes ; le Palais de l'Industrie l'imita. Enfin on leur découvrit un asile au Palais de Compiègne. Elles en revinrent en 1878 pour figurer à l'Exposition universelle dans les salles du Trocadéro ; elles y sont restées depuis, et cette belle collection, notablement enrichie par la suite, forme maintenant le Musée indochinois, dont M. Delaporte est encore aujourd'hui l'actif et dévoué conservateur.

En quittant l'Indochine, il y avait laissé un de ses plus zélés collaborateurs, le Dr Harmand. Après avoir fait, aux côtés de Francis Garnier, la conquête du Tonkin, M. Harmand se hâta de revenir à son métier d'explorateur et, de 1875 à 1877, sillonna de ses courses infatigables le Cambodge et Laos, se préparant par une connaissance de plus en plus intime de notre empire indochinois au rôle important qui devait lui échoir bientôt dans la politique et la diplomatie françaises en Extrême-Orient. Il visita de nouvelles régions, de nouveaux monuments, il releva aussi de nouvelles inscriptions et prit soin de les estamper. Quelque temps après, le professeur Kern déchiffrait trois de ces estampages. L'épigraphie cambodgienne était fondée. Elle allait prendre aussitôt un développement inespéré.

A la même époque, M. Aymonier, successeur de Moura [1] dans les fonctions de résident au Cambodge, étudiait les fac-similés reproduits dans le *Voyage* de F. Garnier et calquait lui-même quelques inscriptions nouvelles d'où il tirait aussitôt plusieurs données historiques. Chargé en 1882 d'une mission officielle, il commençait cette remarquable exploration du Cambodge, du Laos et de l'Annam qui mettait bientôt entre les mains des savants une splendide moisson épigraphique. A la lecture de ces documents, la brume de légendes qui masquait le passé de l'Indochine se dissipa comme par enchantement et dévoila d'un seul coup cinq siècles d'histoire. Les découvertes ultérieures n'ont fait que compléter sur des points de détail les faits ainsi révélés.

La dernière des grandes missions indochinoises est celle de M. Pavie [2]. Elle a duré quinze ans — de 1879 à 1895 — et utilisé 40 collaborateurs. Ce sont là des chiffres imposants, mais que justifient les résultats obtenus. Nous devons à la mission Pavie deux choses qu'on ne saurait estimer à un trop haut prix : nous lui devons d'abord la conquête du Laos, conquête modèle opérée par la persuasion, sanctionnée par la gratitude ; nous lui devons ensuite la carte de l'Indochine, qui est elle aussi une conquête, une de ces conquêtes scientifiques qui coûtent bien des efforts et des sacrifices, mais qui ouvrent au progrès humain une voie plus facile et plus sûre.

Une fois achevée la reconnaissance générale du pays, le rôle des missions temporaires était terminé, et la suite des recherches allait incomber désormais à des services permanents : la topographie au Service géographique, la géologie au Service des mines, l'histoire naturelle à la Mission scientifique permanente. Les études historiques

---

[1] Moura est l'auteur du seul ouvrage d'ensemble qui existe sur le Cambodge : *Le Royaume du Cambodge*, Paris, 1883, 2 vol.

[2] En 1887 se place la mission de l'architecte Lucien Fournereau, dont les deux albums (*Les Ruines d'Angkor* et *Les Ruines khmères*, Paris, 1890) ont grandement contribué, avec les ouvrages de MM. L. Delaporte (*Voyage au Cambodge*, Paris, 1880), A. Tissandier, (*Cambodge et Java*, Paris, 1896), Aymonier (*Le Cambodge*, Paris, 1900-1901), à populariser l'art cambodgien.

ne pouvaient être oubliées dans ce vaste plan d'organisation, et c'est ainsi que naquit le projet de la Mission archéologique permanente, qui devait prendre peu après le nom d'Ecole française d'Extrême-Orient. Les orientalistes qui avaient si longtemps souhaité une telle création, sans presque oser l'espérer, virent enfin leurs vœux comblés par une promesse toute pareille à celle que Guillaume Budé — il est permis, toutes proportions gardées, d'évoquer ici ce souvenir — rappelait en ces termes au fondateur du Collège de France : « Nous vous avons représenté la Philologie comme une fille pauvre qui était à marier, et nous vous avons prié de lui faire une dot. Vous nous avez promis, avec cette bonté naturelle et spontanée qui vous est propre, que vous fonderiez une école, une pépinière, en quelque sorte, de savants [1]. » Mais ils n'eurent pas lieu d'ajouter, comme Budé : « On dit que vous n'avez pas tenu vos promesses. » Les promesses de M. le gouverneur général Doumer furent tenues aussitôt que faites. Dès l'année suivante, en 1899, l'Ecole se mettait au travail. A la la suite des vaillants pionniers dont j'ai rappelé les noms, elle a entrepris une vaste enquête dont les résultats sont des plus satisfaisants. Elle a procuré à des travailleurs de bonne volonté qui, laissés à eux-mêmes, se fussent dépensés en stériles regrets ou en tentatives manquées, un centre de travail qui a encouragé, guidé et coordonné leurs efforts. L'érudition locale, trop souvent faible et arriérée, s'est revivifiée au contact des laborieux jeunes gens qui vont chaque année porter là-bas l'esprit des nouvelles méthodes et continuer l'œuvre de leurs aînés. Ainsi s'est créé, aux extrémités du continent asiatique, un grand foyer intellectuel qui, s'il est convenablement entretenu, fera sans aucun doute honneur à la science française.

III

Nous venons de parcourir les grandes étapes de la découverte de l'Indochine. Quel est, en résumé, le bilan de nos connaissances ? On lui souhaiterait plus d'ampleur ; mais, pour en juger avec équité, il convient de ne pas oublier qu'il résulte d'un travail relativement court, intermittent, poursuivi par un effectif très restreint et dans des conditions difficiles.

Dans les pays annamites, l'étude pratique de la langue ne laisse rien à désirer, mais l'analyse linguistique en est à peine commencée : c'est seulement dans ces derniers temps que les travaux de MM. Chéon et Cadière ont ouvert de ce côté des perspectives encourageantes [2]. L'histoire d'Annam a très peu progressé : les Annales impériales, qui en sont la source essentielle, n'ont pas encore été traduites, et le public en est réduit à de secs et médiocres résumés. L'histoire des institutions, si brillamment inaugurée par le magistral ouvrage de Luro [3], en est restée à son coup d'essai. L'archéologie n'a pas eu meilleure fortune, malgré le souvenir déférent qu'il

(1) A. Lefranc. *Histoire du Collège de France*, p. 105.

(2) L. Cadière. *Phonétique annamite (dialecte du Haut-Annam)*, Paris, 1902 ; A. Chéon, *Note sur les Mường de la province de Sơn-tây* (Bull. de l'Ecole française d'Extrême-Orient, V, 328).

(3) *Le Pays d'Annam*, Paris, 1897.

sied de donner aux recherches du regretté Gustave Dumoutier sur les antiquités et le folk-lore du Tonkin [1]. La littérature populaire et savante doit beaucoup aux travaux d'un laborieux et sagace érudit, Antony Landes [2]. A Saigon, la Société des Etudes indochinoises a maintenu une louable tradition d'activité intellectuelle.

L'ancien Champa et ses modernes survivants, les Chams, étaient, il y a vingt ans, complètement ignorés : ils doivent leur résurrection à M. Aymonier, qui a donné la grammaire de leur langue, traduit leurs pauvres chroniques, recueilli leurs traditions et déchiffré leurs inscriptions en langue vulgaire [3]. Bergaigne a publié et traduit les inscriptions sanskrites et tracé les grandes lignes de l'histoire du Champa [4]. Landes a publié une collection de contes précieuse pour l'étude de la langue. Les membres de l'Ecole française ont ajouté de nouvelles découvertes aux anciennes. Les ruines du Quảng-nam explorées par M. Parmentier et son assistant M. Ch. Carpeaux ont révélé de nouveaux édifices et livré des inscriptions d'un grand intérêt historique [5]. Enfin le *Dictionnaire cham-français* de MM. Aymonier et Cabaton (Paris, 1906) a heureusement complété notre outillage [6].

Au Cambodge, les choses n'ont pas pris un tour aussi favorable. Nous possédons, il est vrai, un *corpus* partiel des inscriptions sanskrites, supérieurement publiées et traduites par Abel Bergaigne et M. Auguste Barth [7], et un excellent *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, rédigé par M. Lunet de Lajonquière (Paris, 1907). Mais une grande partie des inscriptions reste à déchiffrer ; la langue ancienne est encore pleine d'obscurités ; nous attendons toujours une grammaire khmère ; le dictionnaire que son auteur, M. Aymonier, considérait lui-même comme un essai, puisqu'il l'avait publié en autographie [8], demeure notre seule ressource ; la partie la plus intéressante de la littérature est inédite [9] ; le folk-lore est à peu

---

[1] Voir notamment : *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites*, Paris, 1891 ; *Etude historique et archéologique sur Cô-loa*, Paris, 1892 ; *Les Pagodes de Hanoi*, Hanoi, 1897 ; *Le Rituel funéraire des Annamites*, Hanoi, 1904 ; *Les Cultes annamites*, Hanoi, 1907 (ouvrage posthume).

[2] *Notes sur les mœurs et les superstitions populaires des Annamites* (Exc. et Reconn., 1880 sqq.) ; *Les Pruniers refleuris* (Ibid., 1884) ; *Contes et légendes annamites*, Saigon, 1886.

[3] *Grammaire de la langue chame*, Saigon, 1880 ; *Légendes historiques des Chams*, Ibid. ; *Première étude sur les inscriptions tchames*, Paris, 1891 ; *Les Tchames et leurs religions*, Paris, 1892.

[4] *Inscriptions sanscrites de Campā*, Paris, 1893 ; *L'ancien royaume de Campā dans l'Indochine*, Paris, 1888.

[5] H. Parmentier et L. Finot. *Le Cirque de Mī-sơn*, Hanoi, 1904 ; H. Parmentier et E.-M. Durand. *Le Trésor des rois chams*, Ibid., 1905.

[6] On doit aussi d'excellents travaux de détail à MM. A. Cabaton (*Nouvelles recherches sur les Chams*, Paris, 1901) et E.-M. Durand (divers articles dans le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*). Un *Inventaire des monuments chams*, par M. H. Parmentier, est sous presse. .

[7] *Inscriptions sanscrites du Cambodge*, Paris, 1885-1893.

[8] *Dictionnaire khmer-français*, Saigon, 1878.

[9] Un certain nombre de textes ont été imprimés par l'abbé Guesdon, Paris, Plon, 1901 et suiv.

près inconnu. Enfin c'est depuis deux ans seulement que le P. Wilhelm Schmidt [1] a institué la comparaison du khmèr avec les idiomes congénères [2].

Au Laos, la situation est pire encore : ni grammaire, ni dictionnaire, ni textes : bref, une page blanche. L'ethnographie des peuplades sauvages du bassin du Mékhong est à peine effleurée et contraste défavorablement avec celle des populations tonkinoises sur laquelle nous sommes bien renseignés grâce aux travaux méritoires des officiers du corps d'occupation [3].

Nous pouvons franchir nos frontières sans être écrasés par la comparaison. En Birmanie, l'histoire se réduit au petit manuel du colonel Phayre [4] ; la masse énorme des inscriptions est une mine inexploitée, et si l'archéologie birmane a bénéficié de quelque attention, c'est principalement à Berlin. Les Môns, dont la langue, la littérature, les inscriptions devraient être depuis longtemps étudiées, se fondent peu à peu dans la race dominante sans que personne s'inquiète de préserver le souvenir d'une civilisation qui s'éteint et de garder la clef de documents qui deviendront bientôt indéchiffrables.

Au Siam, le savant et laborieux Pallegoix, à qui nous devons une grammaire, un dictionnaire et une petite encyclopédie du pays, n'a pas fait école. De nos jours, le colonel Gerini a traité quelques questions de l'histoire siamoise avec érudition et sagacité. Sous son inspiration s'est fondée à Bangkok une société savante *(Siam Society)* dont il est permis d'attendre beaucoup, si elle ne se laisse pas envahir par la langueur à laquelle échappent difficilement les sociétés d'Extrême-Orient.

J'ai omis dans ce rapide exposé beaucoup de travaux estimables à des titres divers, mon but étant simplement de montrer que si quelque chose a été fait, il reste beaucoup plus à faire.

IV

Pour accomplir cette tâche, il faut de nouveaux ouvriers. Nous espérons qu'il s'en présentera et qu'ils apprécieront l'utilité de cette école d'apprentissage qui leur est offerte au Collège de France. Les futurs pensionnaires de l'École française, en particulier, trouveront un certain profit à s'initier, avant leur départ, aux particularités d'un monde parfois déconcertant, aux questions qui s'y agitent, au travail qui s'y accomplit.

---

(1) *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-Khmer Sprachen.* Wien, 1905 ; *Die Mon-Khmer Völker*, Braunschweig, 1906.

(2) L'étude des sources chinoises de l'histoire du Cambodge a été commencée par M. Paul Pelliot : *Mémoire sur les coutumes du Cambodge par Tcheou Ta-Kouan ; Le Founan ; Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du* VIIIe *siècle* (Bull. de l'École française d'Extrême-Orient, II, 123 ; III, 248 ; IV, 131).

(3) Ils ont été résumés dans le livre de M. Lunet de Lajonquière, *Ethnographie du Tonkin septentrional.* Paris, 1906. Cf. aussi les travaux de MM. A. Bonifacy, *Les groupes ethniques de la Rivière Claire*, Paris, 1907 ; E. Diguet, *Les Montagnards du Tonkin*. Paris, 1908, etc.

(4) *History of Burma*, Londres, 1884.

Nous serions heureux d'y voir aussi quelques futurs fonctionnaires. Depuis quelques années, le métier d'administrateur s'est grandement compliqué. La politique d'association, dont M. Harmand donna jadis la formule [1], a reçu récemment toutes les consécrations gouvernementales et parlementaires. Or l'association implique, chez les associés, le respect mutuel de leurs droits, de leurs intérêts, de leurs sentiments et même de leurs préjugés. Ce n'est point chose facile. Le Français surtout conçoit avec peine qu'il y ait par le monde des gens différents de lui-même et qui prétendent le demeurer. La politique d'assimilation, répudiée dans les discours officiels, est en fait toujours à l'œuvre. Il importe que les jeunes fonctionnaires coloniaux se guérissent de ce *morbus consularis*, qui nous a fait tant de mal et menace de nous en faire plus encore. Or le meilleur remède à y appliquer, c'est l'étude de l'histoire, de l'histoire qui découvre les origines, explique les anomalies et justifie la diversité. Ce point de vue positif est aujourd'hui le seul qui convienne à notre administration. Il s'imposait moins peut-être au temps où la France n'avait, pour ainsi dire, qu'une parure d'îles exotiques. Mais elle possède aujourd'hui, tant en Afrique qu'en Asie, un empire colonial. Le moment est donc venu pour elle d'avoir une politique impériale, c'est-à-dire admettant comme un fait légitime et normal la coexistence de races diverses, dont chacune garde sa langue, ses croyances, ses coutumes et progresse dans le sens de ses traditions. Ces traditions, un bon administrateur ne saurait les ignorer. La politique est un calcul de forces, et le passé est, en Orient surtout, la plus grande des forces ; il ne doit pas asservir l'avenir, mais nécessairement il le conditionne. Il m'est arrivé plus d'une fois, sur les routes d'Annam, d'assister à une petite scène de la vie rustique qui me semble illustrer à merveille cette vérité, si rebattue, si volontiers admise en théorie, si obstinément méconnue en pratique. On aperçoit souvent, au milieu des rizières, de petits monticules herbeux ; en arrivant devant eux, le laboureur détourne respectueusement sa charrue, juste assez pour les épargner, tout en les rognant un peu. D'année en année, le tumulus se rétrécit : il n'est plus qu'une motte, il n'est plus qu'une touffe ; enfin il se fond de lui-même dans le sillon. C'est un tombeau qui vient de disparaître, et cette élimination déférente montre assez bien, je crois, comment se concilient dans les esprits asiatiques et pourraient se concilier dans notre politique les droits des morts et ceux des vivants.

Si le jeune administrateur s'est pénétré de sens historique, il voudra connaître ses administrés jusque dans leurs lointaines origines ; en les comprenant mieux, il les aimera mieux et leur sympathie répondra à la sienne. Il apercevra des faits nouveaux qu'il saura expliquer par la méthode apprise d'avance. Il apportera ainsi à l'enquête scientifique une utile collaboration qui sera pour lui-même, aux heures parfois pesantes de la vie coloniale, un plaisir et une sauvegarde.

Nos ambitions ne s'arrêtent pas là. Il semble qu'un cours comme celui-ci puisse être profitable même au public. « L'homme dans la rue » prête généralement peu d'attention aux questions coloniales. Des publicistes distingués s'efforcent de secouer cette

---

[1] *L'Inde*, par Sir John Strachey, traduction française, Paris, 1892, p. xiv : « Il faut à présent arriver à ce résultat que peuple conquérant et peuple conquis forment une association véritable renouant la chaîne des traditions que la conquête a pu rompre, mais qu'elle n'a pas fait disparaître. »

fâcheuse indifférence en insistant sur le grand intérêt économique de nos possessions extérieures. Ce point de vue est très juste, mais il peut être utilement complété. Nous n'avons pas seulement en Extrême-Orient des intérêts, nous y avons aussi une histoire, une histoire dont nous avons le droit d'être fiers et où se sont déployées les meilleures qualités de notre peuple. Ce sont choses que le public ne sait pas assez, parce qu'il n'a pas l'occasion de les apprendre. Toutes les trompettes de la presse lui sonnent aux oreilles le moindre « scandale colonial »: pas un n'est omis et plus d'un est inventé. Mais l'oubli est le lot ordinaire de cette foule de héros obscurs qui, depuis un demi-siècle, ont construit pierre à pierre, au prix de dures épreuves, l'édifice de notre empire asiatique. Nous nous souviendrons d'eux ici, et nous essaierons de faire sentir ce que vaut leur œuvre par ce qu'elle a coûté. Notre pays a beaucoup perdu dans le passé par ignorance et par incurie. Rien ne peut nous garantir contre le retour de pareilles défaillances, rien, sinon une opinion publique vigilante et avertie. Cette opinion, des hommes de cœur et de talent travaillent à la former: nous souhaiterions qu'il nous fût donné d'y travailler avec eux. Notre rôle n'est point d'apporter ici des critiques ou des conseils; mais nous pourrons y apporter des faits; et c'est sur l'observation des faits de tout ordre, non sur des principes abstraits, des effusions sentimentales, et des phrases humanitaires que s'édifiera la politique indigène ferme, sage et méthodique qui doit assurer l'avenir de nos colonies. Et je ne crois pas qu'un enseignement ainsi compris soit, comme on disait jadis, « dégradé par son utilité », ni qu'il contredise les traditions de cette illustre maison, qui ne fut jamais la proverbiale tour d'ivoire isolée des hommes, mais qui ressemblerait plutôt à un de nos vieux temples indochinois, à la fois augustes et familiers, dont le sanctuaire est situé très haut, mais dont les larges portes et les vastes colonnades s'ouvrent aux pas des foules et aux brises de la forêt.

L. FINOT

NOTE SUR L'INSCRIPTION DU ROCHER ROUGE (1)

Chargés par le capitaine d'Ollone d'explorer la partie occidentale du Kouei-tcheou, nous avons, le lieutenant de Fleurelle et moi, combiné notre itinéraire de façon à pouvoir aller étudier l'inscription du Rocher Rouge.

Arrivés à Tchen-ning tcheou 鎮寧州, nous apprîmes que le Rocher Rouge se trouvait sur la route de Tcheng-fong tcheou 貞豐州 à quelque 20 *li* de la petite ville de Kouan-ling 關嶺, et qu'une copie de cette inscription se trouvait dans la ville même de Tchen-ning, à l'Ecole supérieure.

Dans une première salle, sur un panneau de bois rouge sombre fixé au mur, de 4 mètres de long sur 2 mètres de haut, sont gravés les caractères qui constituent la moitié gauche de l'inscription. Dans une autre salle, un panneau de mêmes dimensions

(1) Cf. Ed. Chavannes. *Trois inscriptions relevées par M. Sylvain Charria*. In *T'oung Pao*, 1906, pp. 696-698. Cette notice n'a pas été connue de M. Lepage. [N. D. L. R.]

porte la moitié droite des caractères de l'inscription, et, en outre, une sorte de légende, en caractères chinois modernes. L'obscurité des salles ne permettant pas la photographie, nous avons calqué les deux panneaux.

Malgré mes investigations, je n'ai pu obtenir de renseignements satisfaisants et précis sur l'origine de ces deux panneaux. Les habitants actuels de Tchen-ning les ont toujours vus dans l'Ecole. Ce serait, d'après quelques-uns, un des anciens magistrats de la ville, qui frappé d'admiration à la vue de l'original, l'aurait fait calquer et aurait fait graver ces deux panneaux d'après ce calque.

Le Rocher Rouge, Hong-yen 紅巖, se trouve à 30 kilomètres au Sud-Ouest de Tchen-ning, à 5 kilomètres à vol d'oiseau à l'Est de Kouan-ling et à une heure de marche à l'Est de la grande route de Tchen-ning à Tcheng-fong. Après avoir passé le village de Ki-kong 鷄公巴, au pied de la montagne du même nom, on descend vers la rivière Ling-t'ai 冷台河, puis, par un chemin à flanc de coteau, on longe dans le sens Ouest-Est la chaîne montagneuse appelée Kouan-ling-p'o 關嶺坡, et on arrive au village de Long-tchao-chou 龍爪樹, à gauche de la grande route. De ce village monte un sentier à pente raide qui conduit au Rocher Rouge, à environ un kilomètre de là.

Le Rocher Rouge, qui doit son nom à la couleur des rocs et des terrains de la région, se trouve presque au sommet de la longue chaîne Kouan-ling-p'o. Il présente une surface plane verticale de dix mètres de large sur six mètres de haut.

Les caractères ne sont pas gravés, mais peints sur le roc, ce qui, pour une inscription exposée aux intempéries, est de nature à faire naître quelques doutes au sujet de l'antiquité extrême qu'on lui suppose. Ces caractères occupent une surface de six mètres sur trois. On ne peut ni les estamper, parce qu'ils manquent de relief, ni les photographier, faute de recul, le rocher étant à pic sur la vallée. On ne peut donc que les calquer ; le rocher forme heureusement à quelques mètres du sol une sorte de plateforme de 3 mètres de long sur 0 m 50 de large, grâce à laquelle j'ai pu opérer ce travail.

Les caractères, qui se distinguent très bien, grâce à leur teinte grisâtre, sur le fond rouge du rocher, se voient de très loin, et, à mesure qu'on approche, on en distingue de plus en plus nettement la forme. Malheureusement il n'en est plus de même quand on a gravi la plateforme et qu'on se trouve à quelques centimètres des caractères. Ceux-ci semblent avoir subi des retouches successives à différentes époques, et soit que le dessinateur ait eu quelque hésitation, soit qu'il ait voulu corriger ou rendre plus nets quelques caractères, on voit très souvent deux ou trois contours pour le même caractère. Il arrive même parfois que des traits surajoutés, au lieu de rester parallèles aux traits primitifs, les coupent et risquent ainsi de tronquer la forme ancienne du caractère.

Les renseignements obtenus dans les environ du Rocher Rouge sont venus corroborer ces remarques. J'ai appris en effet qu'il y a quelques années, le magistrat de Yong-ning tcheou 永寧州, sur le territoire duquel se trouve le Rocher Rouge, étant venu le visiter, admira fort l'inscription et envoya son secrétaire pour en prendre l'empreinte. Mais comment estamper des caractères peints sur une surface plane ? Notre homme ne fut pas embarrassé pour si peu. Il prépara de la chaux épaisse, et, grimpé sur un échafaudage, il en appliqua plusieurs couches successives sur chaque trait pour lui donner du relief ; puis il se mit en devoir de faire l'estampage. Mais, soit qu'il fût inhabile, soit que la chaux, au contact des feuilles de papier mouillé, se

délayât, il n'obtint aucun résultat et dut abandonner le travail. Et, comme la chaux s'était étendue au delà des limites primitives des caractères, il crut que le mieux était de refaire les anciens contours avec un pinceau noir. Or, il commit des erreurs qui sont très visibles sur le rocher ; ces faux traits rendent très pénible l'examen, et, dans bien des cas, il m'a fallu gratter au couteau la chaux qui recouvrait les caractères pour découvrir l'ancien tracé.

J'ai fait de mon mieux pour suivre dans mon calque les anciens traits, mais je mets en garde tout autre visiteur contre les illusions que peut produire l'aspect de l'inscription vue de moins près. D'ailleurs, pour être parfaitement sûr de retrouver les caractères originaux, il faudrait gratter entièrement et avec délicatesse les traits surajoutés et la couche de chaux, jusqu'à réapparition des anciens caractères et du fond rouge du rocher.

La comparaison des deux calques révèle de notables différences dans l'original et dans la copie [1]. Il se peut que les différences dans la disposition respective des caractères de l'inscription réduite tiennent à ce que le graveur a voulu faire tenir l'ensemble des caractères de l'inscription du Rocher Rouge, en leur conservant leur forme et leurs dimensions, dans deux panneaux symétriques de surface égale ; la même raison a pu aussi le décider à en déplacer quelques-uns. Mais certains caractères paraissent bien difficiles à identifier ; il est vrai que l'original a subi de nombreuses retouches et que c'est plutôt peut-être à la copie qu'on doit se fier pour la forme de ces caractères.

L'inscription est absolument énigmatique. La légende gravée sur la copie de Tchenning ne contient aucune indication ni sur l'origine ni sur le sens de cette inscription : elle se borne à raconter comment cette copie a été faite, et est dépourvue de toute espèce d'intérêt.

Lieutenant LEPAGE

---

[1] Nous n'avons pas cru devoir reproduire les photographies quele capitaine d'OLLONE nous a envoyées de ces deux calques. Leur examen nous a en effet révélé que ces calques étaient eux-mêmes constitués par le rapprochement fait après coup de calques partiels des différentes parties des deux inscriptions, et nous avons lieu de craindre que des erreurs et des confusions se soient produites dans cet assemblage. En particulier, les deux photographies présentent un magnifique caractère *fou* 福 stylisé, identique dans les deux cas, et qui doit provenir d'une origine toute différente. Il ne se trouve d'ailleurs ni dans l'estampage que M. CHARRIA a envoyé à M. CHAVANNES, ni dans celui, sensiblement différent, qu'il a envoyé à l'Ecole française d'Extrême-Orient. — N. D. L. R.

BIBLIOGRAPHIE

Indochine

Camille BRIFFAUT. — *Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam. Hương-hoả. Un cas de substitution protéi-commissaire en droit sino-annamite, avec une Introduction à l'étude des substitutions protéi-commissaires en droit sino-annamite.* Préface de M. E. CHAUTEMPS. — Paris, Larose et Tenin, 1907. In-8, XII-164 p.

On sait qu'on appelle *hương-hoả* 香火, « encens et luminaire », la parcelle de biens affectée dans les familles annamites au culte des ancêtres et à l'entretien de leurs tombeaux. Dans son *Cours d'administration annamite* (IXe et Xe leçons), Luro a donné de cette institution une excellente analyse, à laquelle on n'avait jusqu'ici rien ajouté. M. Briffaut vient de reprendre le même sujet, dans un livre dont le titre ne laisse pas d'être inutilement pédantesque et rébarbatif : et si je signale tout de suite cet abus de la pire terminologie juridique, c'est qu'elle caractérise l'ouvrage tout entier et ne contribue pas peu à le rendre obscur et pénible à suivre. Elle surprend d'autant plus que M. B., quoique juge, est un adversaire irréductible de l'importation des idées juridiques françaises en Indochine, et qu'il insiste, jusqu'à les exagérer et à les transformer en oppositions, sur les différences de notre droit et du droit « sino-annamite ». Nous ne voyons pas ce qu'on ajoute de clarté à l'idée du hương-hoả en faisant de cette institution « un cas de substitution protéi-commissaire » et en introduisant dans son étude des subdivisions et des distinctions d'école, qui obligent l'auteur à des redites nombreuses et fatigantes. Le livre eût gagné à tous les points de vue, si M. B. avait consenti à parler la langue de tout le monde.

I. — Est-ce à dire du moins que M. B. ait voulu étudier le hương-hoả à un point de vue strictement juridique ? Nullement, et nous allons voir que sa méthode n'est pas plus satisfaisante que sa terminologie.

Sans doute, il était difficile à M. B de traiter la question en pur juriste. Le Code annamite en vigueur (1), qui n'est qu'une reproduction du Code chinois de la dynastie mandchoue, est en effet à peu près muet sur le hương-hoả comme sur toute la doctrine des successions. Il n'en est parlé explicitement que dans le décret annexé à l'article 87, qui est relatif à la vente illicite des biens affectés au culte (Philastre, I, 440-441). Si de ce décret on rapproche l'article 76 et les décrets annexes, qui concernent le mode d'institution d'une postérité (Phil., I, 367-371), le deuxième décret annexé à l'article 83, relatif à la dévolution aux filles des biens

(1) Nous le citerons d'après la traduction de P.-L.-F. PHILASTRE. *Le Code annamite*, Paris, Leroux, 1876; 2 vol. gr. in.-8°.

des successions sans héritiers mâles (Phil., I, 592), et enfin une ordonnance de la 4e année de Thiệu-trị (1844), qui fixe la part affectée d'office à l'entretien du culte dans les biens d'une succession en déshérence [1], on aura la liste à peu près complète des textes juridiques qui se rapportent en quelque manière à l'institution du hương-hoả [2]. Il ne faut pas s'en étonn r. L'institution du hương-hoả est considérée par la loi annamite, au même titre que les successions, comme une affaire de famille où elle n'a pas en principe à s'immiscer. Elle ne peut être appelée à intervenir que dans deux cas : lorsqu'une succession tombe en déshérence — et c'est le cas réglé par l'ordonnance de Thiệu-trị —, ou lorsque l'administrateur des biens cultuels, qui sont propriété indivise de la famille, est accusé de les avoir vendus illicitement, — et c'est le cas prévu par le décret annexé à l'article 87 — : encore le plaignant ne peut-il être qu'un membre de la famille, et est-il tenu, sous peine d'être poursuivi et puni pour accusation calomnieuse, de fournir des preuves catégoriques de la destination cultuelle des biens aliénés [3]. Sans doute la loi a fixé d'une manière formelle (article 86) les règles à suivre dans le choix de l'institué de postérité : une question aussi primordiale ne pouvait la laisser indifférente ; mais si elle a réglé par là même l'ordre de transmission du hương-hoả, dont la garde et l'administration reviennent de droit à l'institué de postérité, c'est en quelque sorte de façon implicite et sans qu'elle ait pris soin ni d'imposer la création d'un fonds affecté au culte familial, ni d'en déterminer l'importance ou la nature, ni d'en assurer la perpétuité. Elle s'en remet entièrement au bon vouloir des familles ou, si l'on veut, à la coutume.

Mais, si le texte du Code jette peu de lumière sur le hương-hoả, les querelles provoquées dans les familles par sa gestion et sa transmission ont donné naissance à tant de procès qu'il s'est créé peu à peu sur ce sujet toute une jurisprudence : c'est du moins le cas en Cochinchine, où fonctionne depuis longtemps la justice française, qui garde, mieux que la justice indigène, le souvenir des arrêts qu'elle a rendus. A condition de bien spécifier qu'il ne s'agissait que de la Cochinchine, il pouvait donc ne pas être sans intérêt d'étudier la jurisprudence relative au hương-hoả, de discuter cette jurisprudence, qui est loin d'être toujours d'accord avec elle-même et dont M. B. ne se fait pas faute de signaler les contradictions, enfin d'essayer d'établir une doctrine juridique précise et cohérente. Or tel n'est pas, semble-t-il, le but que s'est proposé M. Briffaut. Le souci qu'il montre d'expliquer le hương-hoả par l'organisation de la famille et de la propriété et par les concepts religieux des Annamites, les considérations générales auxquelles il s'élève volontiers, les conclusions sociales et politiques qu'il tire de son analyse, enfin les rapprochements qu'il multiplie avec les idées des autres peuples, notamment avec celles des Egyptiens et des Chinois [4], prouvent que M. B. a voulu

---

[1] *Recueil des principales ordonnances royales édictées depuis la promulgation du Code annamite et en vigueur au Tonkin.* Trad. de R. DELOUSTAL, revue... par G. MICHEL. Hanoi, Schneider, 1903, in-8° ; p. 68.

[2] Il en était tout autrement dans la législation en vigueur sous la dynastie Lê (cf. *supra*, p. 181). Le livre XXXV du *Lịch triều hiến chương loại chí* nous a conservé toute une série de décrets et de jugements approuvés relatifs au hương-hoả, dont l'étude sera du plus vif intérêt lorsque la traduction en aura été publiée dans l'un des prochains numéros du *Bulletin*. Mais on ne saurait faire un grief à M. B. de n'avoir pas connu ces textes.

[3] Théoriquement il y aurait un troisième cas : c'est celui d'un chef de famille mort sans avoir institué de hương-hoả par testament. La législation des Lê avait prévu le cas ; mais le Code actuel est muet sur ce point et paraît laisser pleine liberté aux héritiers naturels.

[4] Je n'insisterai pas sur ces rapprochements, justement parce que ce sont de simples « rapprochements », sans valeur démonstrative, que M. B. a faits au hasard de lectures dont le choix ne trahit pas le désir d'aller aux textes faisant autorité ; c'est ainsi qu'il cite à peu près exclusivement, pour l'Inde, M. Gustave LE BON ; pour l'Egypte, M. REVILLOUT ; pour le Japon, M. CHALLAYE ; et pour la Chine, MM. MATIGNON et FARJENEL.

faire une étude d'une portée plus haute et qui pût intéresser les sociologues aussi bien que les juristes : mais c'est dans cette ambition que sa méthode l'a trahi.

C'est en effet seulement au prix d'une enquête patiente et systématique, poursuivie dans les milieux annamites les plus divers, que M. B. eût pu arriver à bien démêler les concepts religieux sur lesquels repose le hương-hoả et à décrire d'une manière précise le fonctionnement réel de l'institution, souvent fort éloigné des prescriptions d'un Code importé. Mais, avec des intentions de sociologue, M. B. procède en pur juriste ; en dehors du Code, il ne connaît d'autres sources d'information que les recueils Lasserre, Penant et Dürwell, et le *Journal judiciaire de l'Indochine*; au lieu d'étudier l'institution du hương-hoả dans la pratique réelle et quotidienne, c'est à travers les contradictions et les incohérences d'une jurisprudence neuve qu'il essaie d'en déterminer la nature ; en un mot, il raisonne sur la civilisation annamite comme on raisonnerait sur celle d'un peuple disparu, qui n'aurait laissé derrière elle que des textes de lois et des arrêts de tribunaux. — Chose plus singulière encore, M. B paraît croire que cette jurisprudence est valable pour l'Indochine entière. Pas un mot dans tout son livre, qui veut être cependant une étude sur les biens cultuels familiaux « en pays d'Annam », ne laisserait soupçonner à un lecteur non prévenu que c'est en Cochinchine, et seulement en Cochinchine, qu'a été élaborée et que s'applique cette jurisprudence, que fonctionne la juridicion française et que le Code pénal annamite a été abrogé et remplacé par le nôtre [1]. Or est-il besoin de rappeler ici qu'en Annam et au Tonkin [2] le Code annamite est encore en pleine vigueur — sous la réserve que des peines d'emprisonnement ont été substituées aux châtiments corporels —, et que les Annamites y sont encore jugés, non seulement d'après leurs propres lois, mais même par leurs propres juges [3] ? Il est dès lors facile d'apprécier la valeur d'une méthode qui, pour étudier une institution commune à tout un pays, ne connaît que la jurisprudence élaborée, dans la seule partie de ce pays où ait été importée la loi française, par des juges français !

Néanmoins, l'analyse que fait M. B. de l'institution même du hương-hoả, pour être un peu compliquée, est en général assez exacte. Il a, par exemple, raison de soutenir (p. 72 sqq.), contrairement à la jurisprudence le plus généralement admise en Cochinchine, qu'aucune prescription ne limite en droit la part des biens d'une succession qui peut être affectée au fonds cultuel par la volonté des disposants. Mais qui sont ces disposants ? C'est sur cette question que nous ne pouvons plus suivre M. B. Selon lui, l'institution du fonds cultuel est l'œuvre, non pas des parents disposant en toute liberté des biens qu'ils lèguent à leur postérité, mais bien de l'assemblée de famille, « seule maîtresse des destinées de la *gens* » (p. 77). Une pareille affirmation implique une conception de la famille et de la propriété « en pays d'Annam », que

---

(1) Voir en particulier les pages 156 et 157. Par cette confusion constante entre la Cochinchine et l'Indochine, M. B. paraît avoir induit en erreur son éminent préfacier, sous la plume de qui nous relevons (p. XI) l'étrange affirmation que voici : « Il n'était pas nécessaire d'abroger dans son entier le Code pénal annamite et l'on eût dû prévoir l'insuffisance du Code français qui n'a nul souci des conceptions religieuses ni de la vie familiale des Annamites ; qui ignore l'organisation ancestrale de la *gens*, la hiérarchie des parents, le fonds cultuel, le régime collectif de la propriété ; qui n'a même pas prévu le répression de l'esclavage et permet aux navires de traite chinois de s'aventurer — fait fréquent depuis l'abrogation du Code pénal annamite — jusque dans le golfe du Tonkin ! »

(2) Excepté, bien entendu, dans les quelques villes qui sont concessions françaises.

(3) Au Tonkin seulement, les appels sont portés (décret du 14 novembre 1901) devant une commission composée de trois conseillers français et de deux mandarins indigènes ; mais, de même que les tribunaux indigènes dont elle revise les sentences, cette commission prononce ses jugements d'après le Code annamite.

M. B. développe à plaisir, qui domine toute son étude et dont il accepte toutes les conséquences, mais qui nous paraît radicalement fausse et que nous croyons par suite devoir discuter point par point.

A en croire M. B., la propriété individuelle, — je ne dis pas la propriété particulière —, n'existerait pas en Annam. Tous les biens d'une famille seraient la propriété indivise des membres de cette famille, et seraient administrés collectivement par l'assemblée de la famille, que préside le chef de la parenté, ou *trưởng-tộc* 長族. Et il ne s'agit pas là d'une copropriété collective qui aurait existé dans le passé et dont il ne resterait plus que des traces à peine discernables dans la coutume actuelle, mais bien du régime qui fonctionne encore aujourd'hui : « Le domaine utile n'a jamais appartenu dans le droit coutumier à un individu ; la propriété individuelle était *inconnue* en Chine et en Annam, avant l'influence encore peu sensible des législations européennes » (p. 13). Tel est le formidable postulat sur lequel M. B. échafaude toutes ses déductions.

II. — Ecartons tout d'abord une question préliminaire, celle de la famille au sens étendu, ou, comme M. B. dit volontiers, de la *gens*. Comme le culte effectif des ancêtres ne cesse en général qu'à la cinquième génération, il est naturel que des liens subsistent pendant un certain temps entre les différentes familles appartenant à une même souche et pratiquant un culte ancestral commun. Le plus âgé de la génération la plus ancienne des descendants de l'ancêtre commun exerce sur les différentes familles apparentées une certaine autorité ; il est désigné généralement sous le nom de trưởng-tộc. Le Code actuel ignore à peu près ce personnage, mais le Code des Lê lui faisait sa place légitime. Dans la Xe leçon de son *Cours d'administration annamite*, Luro a parfaitement défini les attributions qui lui sont reconnues en Cochinchine. Il veille aux intérêts des mineurs, procède aux partages dans les familles sans chef, donne son avis dans les transactions faites par les veuves administrant les biens de leurs enfants, tient la main à l'observation des rites et du culte des ancêtres, désigne la personne chargée de l'entretien du hương-hoả pendant la minorité de l'institué de postérité, etc. Il va de soi que, dans les circonstances graves, le trưởng-tộc, avant de prendre une décision, consulte les principaux membres de la famille. La loi reconnait du reste aux « parents de rang prééminent ou plus âgés » des droits spéciaux : ils peuvent par exemple faire appel aux tribunaux pour empêcher les enfants de partager les biens de leurs ascendants décédés pendant qu'ils en portent encore le deuil (art. 82 ; Philastre, I, 389) ; les « principaux de la famille » sont obligatoirement consultés lorsqu'une veuve sans enfant doit choisir un institué de postérité (art. 76, décret II ; Phil., I, 370) ; la consultation des intéressés est également nécessaire lorsqu'il y a lieu d'autoriser un fils unique à servir de postérité à deux branches d'une même famille (art. 76, décret IV ; Phil., I, 37) ; enfin, quand il y a eu aliénation des biens de hương-hoả, — dont personne ne songera à contester que la nue-propriété soit indivise entre les descendants de leur fondateur —, tout membre de la famille a qualité pour la signaler aux tribunaux, si elle présente un caractère illicite (art. 87, décret I ; Philastre, I, 441), et il semble bien résulter de là que le consentement de tous, donné en assemblée plénière ou sous une autre forme, soit requis pour la légitimer. Il ne saurait donc être question de nier que la famille au sens étendu puisse se réunir occasionnellement, soit pour discuter des intérêts communs, soit encore pour célébrer les cérémonies du culte ancestral. Mais conclure de là à l'existence d'une « assemblée de famille », régulièrement constituée, permanente et « réglant souverainement les destinées de la *gens* », il y a un abîme. Il faut bien avouer que c'est la jurisprudence française, abusée peut-être par de superficielles analogies entre la famille annamite et la famille de la « Cité antique », qui a donné à la prétendue *gens* annamite une importance et une existence légale qu'elle n'avait jamais eues, et qui, par contre-coup, a créé presque de toutes pièces l'assemblée de famille. Le Code des Lê ne fait même pas allusion à cette institution. Luro, qui a consacré à l'organisation de la famille annamite des pages si pénétrantes, ne mentionne pas une seule fois l'assemblée de famille. C'est depuis l'époque à laquelle il a professé son *Cours* que cette fiction juridique est devenue peu à peu, en

Cochinchine, une réalité. Au Tonkin au contraire, l'assemblée de famille n'existe pas, du moins sous la forme rigide qu'elle a prise en Cochinchine ; il est même curieux de constater que l'évolution individualiste de la famille y est, à beaucoup d'égards, plus avancée : c'est ainsi que le trưởng-tộc y est aujourd'hui à peu près inconnu. Et l'on voit, pour le dire en passant, combien tombent à faux les véhémentes diatribes de M. B. contre la justice française, qu'il accuse d'avoir méconnu, violenté et désorganisé la *gens* annamite (1) : nous nous demandons pour notre part si ce n'est pas le contraire qui serait vrai.

Mais, à son tour, M. B. nous parait dépasser singulièrement les conceptions qui se dégagent de la jurisprudence cochinchinoise, lorsqu'il définit ainsi les attributions de l'assemblée de famille : « L'assemblée familiale est un véritable tribunal de la *gens*, possédant des pouvoirs propres et armé de sanctions spéciales. Tout délit contre l'ordre familial est avant tout du ressort de l'assemblée... » (p. 114). Ici nous devons admirer l'imagination de M. B., mais nous ne pouvons rendre le même hommage à la rigueur de son argumentation. Il nous renvoie en effet à l'article 82 de Code, qui interdit le partage des biens entre les cohéritiers pendant la période de deuil, et à son « Commentaire officiel » (Philastre, I, 389). Or, dans la partie visée par M. B., cet article se borne à autoriser « les parents prééminents ou plus âgés du second degré et au-dessus » à signaler aux tribunaux les infractions à cette règle. Ainsi, non seulement ce n'est pas *devant* l'assemblée de famille qu'est portée la plainte, mais ce n'est même pas cette prétendue assemblée qui la porte devant les tribunaux. De même, en cas de manquement bien établi à ses devoirs par l'institué de postérité, c'est encore aux tribunaux, et nullement, comme le prétend M. B. (p. 111), à l'assemblée familiale, que doivent s'adresser les membres de la famille pour obtenir justice. Telle est la méthode d'interprétation des textes qui a seule permis à M. B. d'affirmer l'existence et de déterminer les attributions de cet imaginaire « tribunal de la *gens* ».

La vérité est qu'en dehors des cérémonies rituelles, les seules questions qui puissent provoquer une action commune des membres des différentes branches d'une même famille sont précisément celles qui concernent la gestion des biens de hương-hoả. Le hương-hoả présente en effet ce caractère d'être la propriété commune de tous les descendants de son fondateur ; l'institué de postérité en a seulement l'usufruit, à charge de remplir les obligations que cet usufruit lui impose : il ne pourrait aliéner le fonds confié à sa garde sans avoir obtenu au préalable le consentement de tous les copropriétaires, ou du moins de ceux qui ont qualité pour parler au nom des autres. Mais si nous admettons volontiers qu'en droit le hương-hoả ne peut disparaître, — sauf dans le cas d'extinction de la famille, — que par le consentement unanime des descendants de son fondateur, — que ce consentement soit donné du reste en assemblée générale, par écrit ou de toute autre manière, — nous ne pouvons accorder à M. B. ni à la jurisprudence cochinchinoise que « l'assemblée de famille soit seule capable au sein de la *gens* d'instituer un hương-hoả, que le chef de la parenté soit le père, l'aïeul, leur veuve, le fils aîné ou toute autre personne » (p. 85). Nous n'invoquerons pas contre cette théorie le témoignage, pourtant décisif, de la législation des Lê, qui admettait de la façon la plus formelle le droit d'instituer un hương-hoả par dispositions testamentaires. Bornons-nous au Code actuel, et demandons-nous si l'on peut, en faveur de la théorie de M. B., tirer argument de son mutisme. Nous avons vu qu'il prescrit expressément la consultation des principaux de la famille lorsqu'une veuve doit choisir un institué de postérité, héritier et officiant du culte ancestral.

---

(1) « Depuis l'application du Code pénal français et des méthodes d'enseignement métropolitaines, l'organisation de la *gens*, autrefois sauvegardée par un véritable Code de la famille, s'est trouvée subitement sans défense contre les tendances séparatistes et le dérèglement des mœurs ; la piété filiale et la religion du foyer s'affaiblirent avec la morale, et la conscience collective s'épuisa peu à peu sous l'effort impuni des membres turbulents ! C'en était fait de la belle unité du foyer antique ! » (p. 156-157).

La raison en est claire : c'est que les idées annamites — et surtout les idées chinoises — ne font pas assez confiance à la femme pour lui laisser, dans un acte aussi important pour la famille tout entière, pleine liberté de choix. Et cependant, même dans ce cas, elle se contente de la consultation des « principaux » de la famille : est-il donc vraisemblable que le consentement de l'assemblée plénière de la *gens* soit requis, sous peine de nullité (p. 77), lorsqu'un père de famille réserve dans son testament une part de ses biens pour l'ériger en fonds cultuel ? C'est ce que n'hésite pas à affirmer M. B. (p. 107), sans en donner nulle part d'autre preuve que celle-ci : « La loi, *muette*, laisse à l'assemblée familiale toute autorité sur la direction des affaires intérieures de la *gens* » (p. 77). Mais, encore une fois, toute la question est de savoir quels sont les droits de cette assemblée familiale, dont on fait si grand état et que le Code ignore : nous avons déjà dit ce qu'il faut en penser. D'ailleurs, à défaut du Code, nous pouvons interroger la coutume : aujourd'hui encore, comme au temps des Lê, c'est presque toujours par dispositions testamentaires qu'est créé le hương-hoả ; le testament reproduit par M. B. lui-même, dans un fac-similé un peu bizarre, à la page 80 de son livre, est un bon exemple à l'appui de cette règle. La confusion vient sans doute de ce qu'en pays annamite, les testaments, au lieu de rester secrets, comme c'est chez nous l'usage, jusqu'à la mort du disposant, sont presque toujours lus par lui en présence des membres de la famille et même des notables de la commune : mais la présence des parents et des notables et l'apposition de leur signature ont pour seul objet et pour seul effet de donner à l'acte les caractères de la notoriété et de l'authenticité ; ces témoins ne sont pas consultés sur les dispositions elles-mêmes et leur consentement n'est nullement requis pour qu'elles soient valables. — Remarquons au surplus que l'institution d'un hương-hoả fait d'ordinaire, dans les testaments, l'objet d'un simple paragraphe inséré parmi les autres, sans rien qui l'en distingue et qui le mette à part, et que les signatures des témoins sont apposées, non pas à ce seul paragraphe, mais à l'acte tout entier : il faudrait donc admettre, si M. B. était dans le vrai, que le droit même de tester est subordonné au consentement de l'assemblée de famille, et nous verrons que M. B., avec une logique intrépide, accepte ce corollaire extrême de sa thèse : mais, sous cette forme, la question dépasse infiniment celle du hương-hoả, et nous allons bientôt la retrouver, à propos de la propriété en général et des partages.

III. — Nous pouvons donc laisser de côté la *gens* annamite et ses assemblées plénières, et ne considérer que la famille au sens strict du mot, c'est-à-dire, pour préciser, l'ensemble des ascendants et des descendants vivants à un moment donné. Même dans cette acception plus restreinte, l'idée maîtresse de M. B. nous paraît inadmissible. Cette idée, nous l'avons déjà dit, c'est le caractère collectif de la propriété familiale : « La communauté familiale de biens, espèce de *copropriété collective d'origine coutumière*..., est de principe en Annam et en Chine » (p. 15). Les ascendants, et en particulier le père de famille, sont les administrateurs des biens communs et peuvent seuls en disposer, dans des limites au demeurant assez étroites ; mais ils n'en sont pas les propriétaires et leurs droits de gérance ne sauraient aller jusqu'à l'aliénation définitive. Point donc de propriété individuelle, mais un patrimoine familial indivisible que chaque génération transmet en bloc à la garde de la génération suivante et dont à chaque fois se renouvellent les administrateurs, et non pas les propriétaires. Telle est la thèse. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est en contradiction avec tous les faits de l'expérience, avec toutes les apparences. Mais M. B. pourrait répondre que ce sont les apparences qui ont tort, et force nous est bien de suivre dans le détail les arguties et les sophismes sur lesquels il étaie sa théorie.

---

(1) Dans les cas de succession *ab intestat*, elle faisait une obligation aux héritiers, — et non pas à la prétendue assemblée de famille —, de consacrer un vingtième des biens de la succession à l'institution d'un fonds cultuel.

Le père de famille annamite, nous dit-il, n'a pas le droit d'accomplir des actes d'aliénation de terres de sa propre autorité (p. 17). M. B. ne peut nier que le fait se produise fréquemment et impunément: c'est, dit-il, que l'action des enfants contre le père est interdite par la loi comme elle est condamnée par les mœurs. Rien de plus vrai: mais reste à prouver que cette impuissance des enfants soit la vraie raison, ou l'unique, qui rende possibles ces aliénations de terres, — si aisément explicables par le droit de propriété du chef de famille —, et qu'il y a vraiment, dans de pareils cas, abus de l'autorité paternelle. M. B pose son interprétation plutôt qu'il ne la démontre ; il en donne cependant, incidemment, deux manières de preuves. La première (p. 17), c'est que, si les enfants n'ont point de recours contre le père ou l'aïeul, ils peuvent, aux termes de l'article 306 (Philastre, II, 430), prendre action [1] contre les parents de rang prééminent (ou plus âgés du deuxième degré ou au-dessous), qui auraient commis le même abus : preuve que l'action contre le père n'est paralysée que par la piété filiale ! Mais reportons-nous à l'article 306, et nous verrons qu'il y est parlé d'« usurpation ou d'enlèvement de biens ou de valeurs », c'est-à-dire d'une atteinte au droit ordinaire de propriété : et pour admettre qu'il s'agit dans ce texte d'une aliénation de biens possédés *en commun* par les incriminés et les plaignants, il faut tenir pour accordé précisément ce qui est en question. — Reste la seconde preuve. Dans le cas même d'aliénation faite par le père, dit M. B. (p. 18), « l'aliénation peut être attaquée au regard de l'acquéreur, ce qui laisse admettre le droit de copossession des enfants ». Certes, l'argument ne serait pas sans force, si ce recours contre l'acquéreur pouvait se produire dans tous les cas. Mais il n'en est pas ainsi : suivant le *Cours* de Luro (IXe leçon), la seule autorité invoquée ici par M. B., cette action des enfants contre l'acquéreur ne peut être engagée qu'au cas où leur père aurait été frappé d'aliénation mentale : c'est une manière détournée et respectueuse de demander l'interdiction. Il s'agit donc ici d'un procédé exceptionnel employé dans des circonstances exceptionnelles, et dont il serait absurde de vouloir tirer des conclusions d'une portée générale. De ce qu'il y a chez nous des pères de famille frappés d'interdiction, conclurons-nous donc que notre droit ne reconnaît pas la propriété individuelle?

M. B. se fait une idée si haute de l'intangibilité du patrimoine familial qu'il va même jusqu'à prétendre (p. 25) qu'« en principe, les aliénations à titre onéreux de terrains, rizières et maisons d'habitation au profit d'un étranger, sont prohibées ». La thèse, on le voit, change d'aspect. On ne se borne plus à soutenir que le père de famille, de sa seule autorité et sans le consentement de la famille, ne peut pas aliéner de terres. On affirme que, de toute façon, les terres sont inaliénables « en principe », c'est-à-dire, je suppose, «en droit». Que les Annamites, peuple essentiellement sédentaire et agricole, aient une grande répugnance à vendre leurs terres à titre définitif, et qu'ils préfèrent, en cas de besoin, les donner en nantissement d'un prêt d'argent, nous l'accordons volontiers. Philastre (I, 460-461) a très clairement exposé les causes de cette répugnance : les unes sont d'ordre religieux, et se rattachent au culte des ancêtres et au respect de leurs tombeaux; les autres sont d'ordre économique, et tiennent à l'insignifiance de la valeur vénale des terres comparée à « l'énormité du taux auquel l'argent s'emprunte » [2]. Aussi, à la vente définitive par contrat, les Annamites préfèrent-ils presque toujours la vente à réméré et surtout la mise en nantissement avec faculté de rachat dans certains délais ou avec stipulation de retour pur et simple

---

[1] Obsédé par ses théories sur la *gens*, M. B. se demande, en note, comment la plainte doit être portée devant les tribunaux. Est-ce « avec l'autorisation du chef de la parenté ou par le chef de la parenté? » Nullement. Il est parfaitement clair que les enfants peuvent porter plainte eux-mêmes, et sans avoir personne à consulter.

[2] « En donnant une rizière en nantissement d'un prêt d'argent, dit PHILASTRE, l'emprunteur, s'il a d'autres ressources, a bien plus de chances d'arriver à se libérer que s'il emprunte sans autre garantie que sa signature, ou celles de cautions, et moyennant le paiement d'intérêts annuels ou mensuels. »

au propriétaire à une date déterminée. On peut même ajouter que la loi annamite protège le propriétaire contre le nanti plus qu'elle ne le fait chez nous, et qu'en droit annamite, la non-exécution du contrat au terme fixé ne rend pas de plein droit le nanti propriétaire du gage ou de l'antichrèse (Phil., I, 466) : mais toutefois la faculté de rachat ne peut subsister au-delà de certaines limites, à savoir les limites de la prescription trentenaire. M. B. s'imagine (p. 27) que la prescription trentenaire au profit du nanti n'existe que depuis un décret de la 20e année de Minh-mạnh (1839 ; Phil., I, 469 ; Deloustal, 77), et que ce décret malencontreux a « bouleversé la matière » (1). Rien de plus faux : la législation des Lê (art. 190) fixait déjà à 30 années les délais de prescription en matière de nantissement ; le décret de Minh-mạnh, comme tant d'autres décrets des successeurs de Gia-long, ne faisait que confirmer une règle en vigueur antérieurement à la promulgation en Annam du Code chinois et ignorée par ce Code. Il est donc parfaitement inexact que le propriétaire puisse « toujours » exercer son droit de rachat sur la terre soumise à l'antichrèse et qu'à son défaut, ses descendants puissent, par l'exercice de ce droit imprescriptible, rentrer en possession de cette parcelle temporairement détachée du patrimoine familial (p. 27-28). Je sais bien que M. B. fait grand état d'une phrase trop concise et fort obscure d'un décret d'origine chinoise (art. 76, décret III ; Phil., I, 370) : « L'homme qui n'a pas de fils et qui est pauvre peut vendre ses biens pour pourvoir à ses propres besoins. » Si l'on prenait à la lettre cette phrase, que Philastre (I, 375) a bien raison de qualifier de « singulière », il en résulterait *a contrario* qu'une personne riche, même privée d'enfants, n'aurait pas le droit de vendre ses propriétés ! Mais il suffit de replacer cette phrase dans son contexte pour s'apercevoir qu'il s'agit ici d'une vente *totale* des biens, y compris ceux qui doivent être affectés au culte familial et constituer l'apanage obligatoire de l'institué de postérité, et que cette autorisation de vente équivaut, en dernière analyse, à une dispense, en faveur des personnes sans enfants réduites à l'indigence, de se choisir un descendant pour perpétuer leur famille. Encore faut-il dire que l'obligation sous-entendue dans cette clause est restée lettre morte, et que, dans la pratique, nul n'est tenu de se donner, par voie d'adoption, une postérité. Pour conclure, il nous suffira de remarquer que la vente des biens est si peu « prohibée » par la loi annamite qu'elle est au contraire expressément prévue et réglée par les décrets annexés à l'article 89 (Phil., I, 459) : aux termes de ces décrets, toute vente dont la preuve peut être établie par la production d'un contrat en bonne forme, a un caractère définitif (2). Comment M. B. a-t-il pu passer sous silence des textes aussi péremptoires et aussi essentiels ?

Nous irons plus loin : les biens de hương-hoả eux-mêmes, quoi qu'en pense M. B. (p. 158), peuvent être l'objet d'un contrat de vente. Le Code (art. 87, décret I ; Phil., I, 440-441) annule bien les ventes de biens cultuels faites *illicitement*, c'est-à-dire, comme l'explique Philastre (I, 455), faites par la volonté d'un seul et sans l'assentiment des copropriétaires, mais ne prohibe en aucune façon les ventes faites dans des conditions régulières. Quant à l'interdiction de louer à bail et de saisir les biens affectés au culte (p. 151), M. B. n'en donne aucune espèce de preuve ; il se borne à remarquer que ces interdictions existent pour les terres communales, ainsi qu'il résulte d'un décret de Gia-long (Phil., I, 441) : mais resterait à démontrer que ce qui est vrai pour les biens communaux est vrai également, et par voie de conséquence, pour les biens de hương-hoả.

---

(1) M. B. ajoute que ce délai de prescription n'est admis en Chine que « depuis le décret de Kien-long (1813) ». Le décret dont il s'agit est de la 18e année *k'ien-long*, c'est-à-dire de 1753, et non de 1813, comme le dit par erreur PHILASTRE (I, 409) et comme M. B. le répète après lui. Il ne faisait d'ailleurs probablement que rappeler et consacrer un principe déjà admis.

(2) La législation des Lê (art. 193) admettait la prescription, non seulement en matière de nantissement, mais aussi en matière de possession : elle était fixée alors à 30 ans, si l'occupant était un parent du propriétaire ou prétendu tel, et à 20 ans, si l'occupant était un étranger.

La conception que se fait M. B. du caractère intangible du patrimoine familial le conduit naturellement à déclarer inadmissibles les donations ou legs au profit d'un étranger (p. 30 sqq.) au même titre que les aliénations par contrat de vente ; et ici encore, de la rareté en fait de ces donations, il conclut à leur impossibilité en droit. Le Code, dit-il (p. 31), ne s'est occupé des donations que pour les prohiber. Il s'en occupe en effet à trois reprises, mais les prohibitions qu'il édicte s'appliquent à des cas bien déterminés. L'article 87 (Phil., I, 459), ne vise que les donations de biens appartenant à autrui ou dont la propriété est en litige. L'interdiction faite aux fonctionnaires par l'article 88 (Phil., I, 456-457) d'accepter des dons (et même d'acheter des terres) dans leur circonscription, s'explique assez par des raisons de moralité administrative. Enfin, si l'article 75 (Phil., I, 365) interdit les legs ayant pour objet la fondation de nouveaux monastères, c'est que le législateur a voulu empêcher la multiplication indéfinie de ces établissements, « causes inutiles de consommation des richesses du peuple ». Mais le soin même qu'a mis le Code à proscrire certaines espèces de donations contraires à l'équité ou à l'ordre public, prouve assez qu'en doctrine générale la donation au profit d'un étranger est une pratique licite.

La théorie de M. B. sur la perpétuité indéfinie de la copropriété familiale entraîne encore une autre conséquence : « Les biens que la femme pourrait posséder, dit-il (p. 14-15), lors de son entrée dans la famille de son mari, font définitivement partie du fonds commun ; ils y sont confondus et absorbés de droit, et ne peuvent plus jamais être distraits de ce patrimoine, même en cas de partage. » Je sais bien que cette affirmation est corroborée par la jurisprudence cochinchinoise, et que la plupart de nos juristes, pour qui le Code de Gia-long est l'expression fidèle et authentique du droit indigène, seraient prêts à la contresigner. Je n'y vois pas moins l'une des plus fâcheuses méprises que ce Code ait fait commettre sur les idées juridiques annamites relatives aux droits et à la condition de la femme. Déjà, en matière de succession, il la sacrifie ; il semble bien en effet qu'aux termes des décrets I et II annexés à l'article 83 (Phil., I, 392), les filles soient exclues des successions, sauf au cas où la famille serait vouée à l'extinction par l'absence d'un mâle de la même souche apte à continuer la postérité. M. B. accepte cette exclusion ; il reproche même à la jurisprudence française de « favoriser à l'extrême » l'évolution de la coutume qui tendrait aujourd'hui à autoriser les filles à venir à la succession (p. 34). La jurisprudence française ne mérite pas ce reproche : en reconnaissant aux filles un droit successoral, elle ne fait, à son insu peut-être, que revenir à une pratique dont l'ancienne loi annamite admettait formellement la légitimité et qu'elle imposait même comme règle dans les successions *ab intestat*. Encore aujourd'hui, il en est de même, et, suivant la très juste expression de M. Lasserre [1], la coutume n'a pas pu « se plier aux prescriptions d'une loi d'importation étrangère » ; en général, les filles ne sont désavantagées dans les partages ou exclues complètement de la succession que si elles ont déjà été pourvues lors de leur mariage : la dot qui leur a été constituée est considérée comme une avance d'hoirie. — La loi et la coutume, qui protégeaient ainsi le droit d'héritage des filles, protégeaient-elles donc moins efficacement les biens que la femme mariée apportait dans sa nouvelle famille ? Et est-il exact que ces biens fussent désormais confondus d'une façon indissoluble avec ceux du mari ? C'est en vain qu'on chercherait dans le Code actuel, si peu soucieux de spécifier les droits de la femme, une réponse claire à cette question : le seul passage dans lequel une allusion y soit faite se prête par sa concision même aux interprétations les plus diverses : « Si une veuve se remarie, les biens et valeurs de l'époux,

---

[1] *Projet de Code civil à l'usage des Annamites* ; Saigon, 1884, in-8° ; p. 176. PHILASTRE (I, 394) constate aussi que « l'esprit public répugne à admettre ce principe », et note que les lettrés annamites cherchent volontiers à donner des termes des décrets de l'article 83 une interprétation, qui, en reconnaissant les droits des filles, s'accorde mieux avec leurs usages.

ainsi que les parures qu'elle a précédemment reçues comme présents de noces, devront faire retour à la famille de l'époux » (art. 76, décret II ; Phil., I, 570). Mais que faut-il entendre par là ? Devons-nous englober les biens que la femme a apportés en dot ou dont elle a pu hériter depuis son mariage dans ce que la loi appelle « les biens et valeurs de son époux » (1) ? C'est l'interprétation adoptée trop hâtivement par une jurisprudence que dominait peut-être une conception *a priori* de la condition inférieure de la femme dans les sociétés orientales ; et c'est naturellement celle que M. B. fait sienne. On reconnaîtra néanmoins que ce texte, pour un esprit non prévenu, n'exclut pas une interprétation toute différente, qui voudrait distinguer entre les biens propres de la femme et les biens propres du mari. Mais laissons ce texte de côté, et supposons que le législateur chinois ait bien voulu dire ce qu'on lui fait dire. Il nous suffira de signaler, sans entrer dans des développements qui seraient prématurés avant la publication de la traduction entreprise par M. R. Deloustal, qu'une pareille conception est en contradiction absolue avec l'ancienne loi annamite. Le Code des Lê (articles 180 à 182) distinguait en effet dans l'avoir de la communauté conjugale trois sortes de biens : les biens propres du mari ; les biens propres de la femme ; et les acquêts de la communauté, sur lesquels les deux époux avaient un droit égal. En cas de décès sans enfant de l'un des conjoints, la totalité de ses biens propres et la moitié des acquêts de la communauté revenaient à la famille du conjoint décédé : une partie seulement de ces biens était laissée en usufruit au conjoint survivant, mais faisait finalement retour à la famille comme le reste. Les héritiers naturels d'une épouse morte sans enfant étaient donc ses parents, et non pas son mari. Chacune des deux familles alliées gardait ainsi un droit de reprise sur les biens constituant la part propre du conjoint qui lui appartenait. Ce droit de reprise et le principe même de la distinction des biens des deux époux ne prenaient fin qu'en présence de l'héritier en faveur duquel leur fusion devenait définitive : l'enfant. En un mot, le régime normal du mariage annamite était le régime de la distinction de biens avec droit égal des deux époux sur les acquêts de la communauté. On voit combien nous sommes loin de la thèse de M. Briffaut et même des interprétations les plus ordinaires de la jurisprudence, qui reconnaît tout au plus comme biens propres de la femme les objets mobiliers faisant partie de sa dot.

Après nous être expliqué sur ce point fondamental, — sur lequel, nous le reconnaissons, M. B. ne pouvait avoir de lumières suffisantes —, nous estimons qu'il reste bien peu de chose de ses théories sur le caractère communautaire de la propriété familiale. Au surplus, le partage est un fait constant et qu'il est impossible de nier. M. B. n'en accepte cependant l'existence qu'avec toutes sortes de restrictions, et non sans se contredire plus d'une fois. Suivant un passage de son livre (p. 20), l'article 82 du Code « interdirait les partages et les dissolutions de communauté, aussi bien pendant la vie des père, mère et aïeuls, que pendant la durée de leur deuil ». Il faut s'entendre. Cet article et le décret qui l'accompagnent ont un double objet. En premier lieu, ils posent le principe que du vivant de leurs ascendants les enfants ou petits-enfants ne peuvent *de leur propre autorité* élire des domiciles séparés, fonder des familles distinctes et s'attribuer une part des biens de la famille. Mais il reste entendu, il est même spécifié qu'un partage anticipé peut être l'œuvre des ascendants eux-mêmes ; et, quoi que puisse prétendre M. B. (p. 38), rien n'indique dans cet article que le partage, une fois consenti, puisse être révocable : nous savons au contraire, par le décret I de l'article 89 (Philastre, I, 459), que ces actes de partage ont un caractère définitif. Cette première partie de la loi revient donc à dire qu'il est interdit aux enfants, du vivant de leurs parents et sans le consentement de ceux-ci, de prélever d'avance leur part sur les biens de la succession éventuelle,

(1) Par exception, PHILASTRE ne s'est pas expliqué sur le sens qu'il donne aux termes fort ambigus de ce décret.

et que seuls les parents ont qualité pour procéder à un partage anticipé. Il n'y a rien, dans de pareilles dispositions, qui puisse nous surprendre [1] et qui fasse du partage un acte plus anormal dans le droit annamite que dans notre droit. Bien au contraire les partages faits du vivant des parents, qui se réservent seulement de quoi vivre, sont beaucoup plus fréquents en Annam que chez nous. — La seconde partie de l'article 82 interdit la division des biens de la succession entre les enfants cohéritiers, mais seulement pendant les trois années de la période de deuil. Ce terme expiré, le partage devient licite. La prescription d'une période d'indivision n'a nullement pour objet, comme paraît le croire M. B. (p. 20), d'éviter aux cohéritiers « un acte inutile et irréfléchi » qu'ils auraient plus tard à regretter, en d'autres termes à les prémunir contre la tentation du partage. Elle est de nature essentiellement religieuse. Les trois années de deuil représentent sans doute l'intervalle qui séparait à l'origine les funérailles provisoires de l'enterrement définitif; en tous cas, pendant cette période, l'ascendant décédé est censé n'être pas mort tout à fait, il reste théoriquement le chef de la famille et par suite le propriétaire des biens; la succession ne s'ouvre qu'à la mort définitive, c'est-à-dire à l'expiration de la période de deuil. L'existence de cette période d'indivision, qui du reste, dans la pratique, est assez rarement imposée aux héritiers [2], ne révèle donc pas une répugnance du droit annamite à admettre le partage des successions entre les héritiers naturels. Le partage, temporairement suspendu, s'opère dès que le deuil prend fin. Et quand, dans un autre passage (p. 37), M. B. affirme, sans aucune espèce de réserve quant à l'époque, que le partage « doit avoir été *consenti* par le père, l'aïeul, la mère, ou les parents de rang prééminent », il prend une fois de plus avec les textes une de ces singulières libertés d'interprétation dont nous avons signalé plus d'un exemple.

Loin que le partage soit un cas exceptionnel, nous dirons qu'il est la *règle* et que le droit annamite tend à la division indéfinie de la propriété entre les héritiers directs. Ici, nous n'avons même pas besoin d'invoquer la législation des Lê; le Code actuel nous suffit. Les décrets I et III de l'article 76 (Phil., I, 369, 370) impliquent la règle du partage de la succession entre les enfants. Le décret I de l'article 83 (ib., I, 392), plus explicite encore, prescrit le partage à parts égales entre les enfants [3], qu'ils soient nés de l'épouse en titre, de concubines ou d'esclaves. Enfin le décret I de l'article 89 (ib., I, 459) stipule que tout acte de partage fait dans les formes régulières est irrévocable, et que pour un partage amiable, dont il n'existe aucune preuve écrite, les réclamations ne peuvent être prises en considération que pendant cinq années : après ce délai, la prescription est acquise. Sans doute, il peut se faire, et il arrive en effet, que, pour des raisons d'intérêt, des parents à des degrés divers, oncles et neveux, cousins, frères aînés et frères cadets, vivent sous le même toit et restent

---

(1) Le seul point digne de remarque, c'est que, d'après ces textes, il n'y a pas d'âge auquel les enfants soient émancipés de plein droit, tant que leurs parents sont vivants : l'émancipation des enfants, qui consiste essentiellement pour eux dans le droit de quitter le toit paternel et de posséder en propre, doit être consentie par les parents. En réalité, cette émancipation est le cas général lorsque le fils se marie, ou lorsqu'il est en âge de gagner sa vie sans qu'il y ait intérêt à le garder au logis. Ainsi que le remarque M. Lasserre (*loc. cit*, p. 179-180), la coutume est beaucoup moins rigoureuse que la loi, et il est admis d'une manière générale « que les enfants peuvent, du vivant de leurs père et mère, posséder des biens propres et les partager eux-mêmes entre leurs descendants ».

(2) La loi admet en effet que cette période d'indivision n'est pas obligatoire si les ascendants décédés en ont disposé eux-mêmes autrement, et que de plus seuls ont qualité pour signaler les infractions à cette règle les parents de rang prééminent ou plus âgés.

(3) Du moins les enfants « mâles ». L'interprétation de ce passage soulève en effet un doute que nous avons déjà signalé.

sous le régime de l'indivision : mais même en ce cas, la loi, tout en maintenant les prérogatives des parents les plus élevés dans la hiérarchie familiale, a pris soin de sauvegarder les droits de chacun des associés à sa part de biens. Aux termes de l'article 83 (Phil., I, 391), ce sont les parents de rang prééminent ou plus âgés (1) qui ont seuls la gestion des biens mis en commun, tant que l'indivision dure : mais, si un partage devient nécessaire, ils sont tenus, sous peine de châtiment, de l'opérer avec équité et égalité. Ainsi, même au sein de la propriété indivise, la distinction des biens existe implicitement.

Nous avons déjà dit un mot de la dernière, et de la plus déconcertante, prétention de M. B., le refus de reconnaître au père de famille le droit de tester librement : « Nous pensons fermement, dit-il (p. 45), que le père n'a pas le droit de tester et ne possède point la liberté de disposer de ses biens à son gré. » M. B. ne s'émeut point de se mettre en contradiction sur ce point, non seulement avec les meilleurs observateurs de la société annamite, mais encore avec la jurisprudence de Cochinchine, et n'avance pas à l'appui de sa thèse moins de sept raisons (p. 45-46), dont nous devons avouer que la pertinence nous échappe également. Plusieurs de ces arguments reviennent à soutenir qu'une pareille faculté supposerait chez le père de famille la qualité de propriétaire et anéantirait le caractère communautaire de la propriété familiale : ils enveloppent donc précisément le postulat que nous nous refusons à admettre. Le seul argument un peu spécieux est celui qui invoque le fait que « le prétendu testament doit être revêtu de la signature des membres de la famille ». Mais nous avons déjà dit pourquoi, malgré quelques arrêts de la Cour de Saigon (2), il nous paraissait inadmissible que l'adhésion des membres de la famille aux dispositions prises par le testateur fût une condition *sine qua non* de leur validité. Au Tonkin, la coutume n'exige pas que le testament porte la signature de tous les héritiers ; en général, deux ou trois parents seulement sont appelés à le contresigner, au même titre que le *lí-trưởng* ou les notables (3), pour authentiquer l'acte ; et si, en Cochinchine, comme paraît l'affirmer M. B., le contreseing de tous les héritiers est requis, nous soupçonnons fort qu'il y a là une innovation dont la coutume annamite n'est pas seule responsable.

IV. — On trouvera peut-être que nous avons donné un développement bien excessif à la critique d'un livre, dont si peu de parties nous ont paru recommandables. C'est que ce livre représente à merveille des tendances assez communes aujourd'hui chez les publicistes qui s'occupent de l'Indochine, et dont il serait temps d'examiner sérieusement la valeur.

---

(1) Philastre (I, 393) a certainement commis une erreur en comprenant les ascendants directs parmi les « parents de rang prééminent ou plus âgés » dont il est question dans cet article. Les droits des ascendants et des descendants au point de vue de la disposition des biens de la famille se trouvent réglés par l'article précédent (art. 82), et c'est un autre cas qui est envisagé ici. Philastre est obligé de reconnaître que la seconde disposition de la loi, — celle qui oblige les parents supérieurs à faire un partage « égal » —, ne saurait s'appliquer aux père et mère, qui ont liberté absolue de tester. Il en est de même de la première, et l'on ne saurait admettre que l'expression de « parents de rang prééminent... » ait changé de sens au cours de l'article.

(2) Contredits par d'autres arrêts, qui dans les héritiers appelés à contresigner l'acte ne voient à juste titre que des témoins. Cf. Briffaut, p. 44, note 3.

(3) Visiblement, M. B. est gêné par cette obligation du contreseing des notables, dont la présence à côté des héritiers paraît bien indiquer que les uns et les autres n'ont qu'un rôle de témoins. Aussi affirme-t-il (p. 45) que « la signature des notables n'est pas essentielle ». Or l'article 172 du Code des Lê faisait une obligation aux testateurs de faire rédiger ou au moins certifier leur testament par les magistrats et notables du village, sous peine d'annulation de l'acte, de châtiment corporel et d'amende.

La plus générale est la tendance à dénigner de parti-pris l'œuvre que nous avons accomplie en Indochine et à déplorer également toutes les modifications que notre action et notre simple présence ont produites dans les institutions et la mentalité des indigènes : il est entendu en effet, pour ces critiques, que toute modification ne peut aboutir qu'à une dégénérescence, et que notre effort doit tendre uniquement à maintenir dans leur intégrité les institutions indigènes et à empêcher le peuple annamite d'évoluer. M. B. nous offre de cette tendance un cas d'autant plus remarquable qu'il est juge et que ses critiques portent précisément sur l'œuvre de notre justice en Indochine. Il lui reproche en somme d'avoir désorganisé la famille, parce qu'elle n'a pas su respecter la constitution de la *gens*, parce qu'elle a porté atteinte au caractère communautaire de la propriété familiale, parce qu'elle admet peu à peu les filles à venir à la succession, parce qu'elle incline à reconnaître à la femme mariée des biens qui lui soient propres, etc. Nous avons suffisamment mis en lumière les malentendus et les postulats sur lesquels reposent ces critiques pour n'avoir pas à y revenir. Dans sa conclusion, M. B. nous accuse encore, — et ici sa voix s'allie à tout un concert de plaintes —, d'avoir désorganisé la commune annamite. Assurément, nous ne voudrions pas contester que la vie communale doive participer à l'évolution qui transforme peu à peu cette vieille société mise en contact avec les idées et les hommes d'Occident : mais nous n'aurions pas de peine à montrer, si tel était notre sujet, de quelle fragilité sont les bases historiques sur lesquelles M. B. fonde sa conception de la commune annamite (1).

Ce parti-pris en implique un autre, celui d'exagérer sans mesure les différences qui séparent nos conceptions juridiques et sociales de celles des Annamites, et M. B. n'y a point manqué. A notre tour, nous nous sommes efforcé de démontrer que beaucoup des différences radicales signalées par M. B. étaient imaginaires et que, ni sur le caractère de la propriété, ni sur les contrats de vente, ni sur la liberté de tester, ni sur le régime du mariage, ni sur la condition de la femme, les idées annamites n'étaient très éloignées des nôtres. Sans doute il subsiste entre le droit annamite et le nôtre des différences assez fortes, — notamment en matière de responsabilité pénale —, pour que l'adoption intégrale de nos Codes en Indochine soit une absurdité, et même pour que l'application de la législation indigène par des juges français nous apparaisse comme extrêmement délicate et hasardeuse. Mais nous n'en sommes pas moins convaincu qu'en matière civile, les terrains de rapprochement ne manqueraient pas.

Enfin le livre de M. B. révèle à toutes ses pages la tendance à traiter le Code annamite avec le même respect que nous traitons les Codes français, c'est-à-dire à le considérer comme exprimant sous une forme adéquate les conceptions annamites en matière de droit. Or rien n'est plus contestable. Le Code en vigueur porte trop la marque de la précipitation avec laquelle il a été compilé et promulgué pour mériter tant d'estime. Après qu'il eut reconquis la Cochinchine sur les Tây-son, étendu sa domination sur l'Indochine annamite tout entière et définitivement substitué son autorité à celle des derniers Lê, Gia-long voulut marquer l'avènement de la dynastie nouvelle par la promulgation d'un Code nouveau. Les fonctionnaires qu'il chargea de la besogne répondirent à sa hâte en reproduisant servilement les articles du Code chinois de la dynastie mandchoue. Ils ne prirent même pas la peine de comparer ces dispositions avec celles qui étaient en vigueur en Annam sous les Lê ; il n'y a pas un seul article de leur Code qui reproduise une loi annamite antérieure ne figurant pas également dans le Code chinois. Bien rares sont les articles qui, comme l'article 74, ont été de leur part l'objet de retouches légères ; leur œuvre propre n'a guère consisté qu'en suppressions : encore ces suppressions paraissent-elles le plus souvent avoir été pratiquées au hasard, et l'on se demande parfois s'il ne faut pas admettre, comme un lettré annamite l'affirmait à Philastre (I, 464), que « ceux qui ont bâclé le Code allaient au plus vite, écartant non pas toujours les textes qui ne s'appliquaient

---

(1) V. *supra*, p. 198, n. 1.

point au peuple annamite, mais ceux qu'ils n'interprétaient pas assez facilement » (1). Aussi beaucoup de prescriptions de ce Code importé sont-elles, dès l'origine, restées lettre morte ; d'autres sont tombées peu à peu en désuétude ; d'autres enfin ont été rectifiées ou remplacées par des ordonnances antérieures. Je ne citerai qu'un exemple, le plus frappant, de ce désaccord de la législation nouvelle avec les mœurs. Le seul point par où les Annamites aient montré une incontestable supériorité sur les autres peuples de l'Extrême-Orient, c'est le rang qu'ils ont donné à la femme, rang qui en fait presque l'égale de l'homme ; la législation des Lê affirmait cette égalité, l'entourait de toutes les garanties. Or, dans le Code de Gia-long, il n'est plus question des droits de la femme. Les juges indigènes, qui connaissent la coutume, rendent souvent leurs jugements en équité, et sans trop se laisser arrêter par les prescriptions du Code ; des juges français, habitués par leur éducation au respect de la lettre de la loi, ne sauraient procéder de même et risqueraient de les appliquer avec un excès de rigueur. Une révision du Code ne serait donc nullement une mesure inconsidérée ; et il ne serait pas impossible qu'on s'aperçût plus d'une fois au cours de cette révision qu'en revenant aux doctrines juridiques anciennes de l'Annam, on se rapproche en même temps des nôtres.

Cl. E. Maitre

P. W. Schmidt. — *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-Khmer Sprachen* (Denkschriften d. k. Akad. d. Wiss. in Wien ; philos.-histor. Kl., Bd. LI, 3). Vienne, 1905 ; in-4°, 233 p.

M. Schmidt, à qui la linguistique extrême-orientale est déjà redevable d'intéressantes études sur le khasi et sur les dialectes des Sakeis et des Semangs, et dont le *Bulletin* traduit en ce moment même un des derniers ouvrages, s'est courageusement attaqué à la phonétique des langues dénommées « môn-khmèr » d'après les deux principaux représentants de ce groupe. Ses études antérieures l'avaient mieux préparé que quiconque à y apporter une utile contribution ; initié aux méthodes de la linguistique indo-européenne, il a songé à en faire profiter la philologie indochinoise, et cette tentative doit être saluée avec intérêt et reconnaissance.

Après une courte introduction destinée à exposer la méthode suivie dans l'ouvrage, M. S. traite en premier lieu du consonantisme, en examinant successivement : le traitement des consonnes finales en môn, en khmèr, en bahnar et en stieng, et son influence sur les voyelles précédentes ; le traitement des consonnes initiales (suivant l'ordre même des classes distinguées par tous les alphabets d'origine indienne : gutturales, palatales, etc.), et son action sur les voyelles suivantes. La seconde moitié de l'ouvrage est consacrée à l'étude du vocalisme, chaque voyelle faisant l'objet d'un examen particulier où le môn et le khmèr restent les deux principaux éléments de comparaison. Un court appendice, traitant d'un point particulier au vocalisme khmèr, termine l'ouvrage, qui représente, on le voit, un travail considérable.

M. S. adopte pour le khmèr le système de transcription dit « scientifique », qui consiste à transcrire les mots khmèrs en donnant à chaque lettre la valeur qu'elle a dans l'alphabet sanskrit. Ce système, déjà employé dans ses études sur la langue des Sakeis et des Semangs (2), avait été critiqué par M. Finot (3). M. S., qui attache à cette question de méthode une importance, que d'ailleurs elle mérite, reprend (p. 4 sqq.) la discussion en essayant de justifier son système :

---

(1) « C'est, dit Philastre, une accusation bien grave à porter sur des hommes d'un mérite d'ailleurs incontestable. Cependant aucune autre explication ne nous vient à l'esprit. »

(2) *Bijdr. tot de Taal*..., 6e Volgr., Deel VIII.

(3) *B. E. F. E.-O.*, II, 1 sqq.

M. Finot adressait aux adeptes de la transcription littérale trois reproches, à savoir : 1° de considérer de préférence, non les mots khmèrs, mais les mots indiens ; 2° d'introduire dans la science des formes telles que **pūbit*, **sūmai* (skt. : *pavitra*, *samaya*, khmèr moderne : បូពិត *bópĭt*, សូមៃ *sómei*), ou telles que **bhlōṅ*, **bhnaṃ* (khmèr des inscriptions : *bleṅ*, *bnaṃ*; khmèr moderne : ភ្លើង *phlœṅ*, ភ្នំ *phnoṃ*), formes qui non seulement n'existent plus, mais qui même peuvent n'avoir jamais existé ; 3° d'induire en erreur dans les études de linguistique comparative, et de faire croire, par des rapprochements tels que : « stieng, *kōn* ; khmèr, **kūn* », à une différence de vocalisme, là où il n'y a qu'une différence de notation orthographique (**kūn* se prononçant actuellement *kón* កូន).

M. S. a réponse à chacune de ces objections :

1° En employant la transcription littérale, il a surtout en vue les mots khmèrs, et sous cette transcription, il pense saisir un état phonétique plus ancien, donc plus précieux pour le linguiste.

2° Les cas tels que **pūbit*, **sūmai* sont des inconvénients (Übelstände) qui se retrouvent dans tous les domaines de la linguistique, mais qui, en raison de leur nombre restreint, ne doivent pas faire renoncer à la transcription « scientifique » présentant par ailleurs de si grands avantages. — Quant aux formes **bhlōṅ* et **bhnaṃ*, M. S. montre (p. 5) qu'elles ont pu fort bien exister à un moment donné et qu'il y a même tout lieu de croire à un processus tel que *bleṅ*> **bhlōṅ*> *phlœṅ*, *bnaṃ*> **bhnaṃ*> *phnoṃ*, auquel cas les formes **bhlōṅ* et **bhnaṃ* ont un intérêt indiscutable.

3° Si l'on admet que la transcription littérale nous permet de saisir un état phonétique ancien, il n'y a pas de raison de méthode qui interdise de comparer les formes anciennes du khmèr aux formes modernes du stieng ou du bahnar : on compare bien le sanskrit védique avec tel dialecte slave qui nous est attesté dans des documents datant du moyen âge. La forme **kūn* représente pour M. S. un état plus ancien que le stieng *kōn*, un degré antérieur dans l'échelle : **kwan*> **kwon*> **kuon*> **kūn*> *kōn*.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir trancher la question ; mais la discussion de M. S. nous semble cependant devoir appeler quelques remarques que nous allons faire aussi brèves que possible.

En ce qui concerne le premier point, nous accorderons volontiers à M. S. que l'orthographe, conservatrice de nature, représente en principe un état du langage plus ancien que ne le fait la prononciation. Mais, s'il s'agit de remonter autant que possible à la forme la plus ancienne, nous avons mieux que la transcription « scientifique », nous avons toute une littérature épigraphique dont les premiers monuments datent du VI[e] siècle. M. S. nous objectera que ces documents, encore inédits, lui ont été inaccessibles : nous sommes le premier à le regretter, car si M. S. eût pu tirer parti des centaines d'inscriptions khmères qui sommeillent dans les cartons de la Bibliothèque nationale de Paris, son travail, déjà si intéressant, y eût gagné considérablement. Nous lui ferons seulement observer qu'en 1883 M. Aymonier a publié dans le *Journal asiatique* un mémoire intitulé : *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmèr*, qui contient, outre de nombreuses transcriptions partielles d'inscriptions anciennes, quelques observations pleines d'intérêt sur les principales particularités du vieux khmèr. Cet article, M. S. paraît l'ignorer totalement, et c'est dommage, car il eût pu y puiser plus d'un renseignement utile à ses recherches.

M. S. se débarrasse des cas gênants tels que *pūbit* et *sūmai* en alléguant que ce sont là des « inconvénients » dont on peut pratiquement ne pas tenir compte, des quantités négligeables. Or c'est toute une catégorie de mots, la plupart très anciens et très importants, que la transcription « scientifique » défigure de la sorte. « Certains changements dans l'écriture

actuelle comparée à l'ancienne, dit M. Aymonier (1), sont dus, par contre-coup, à la modification générale de la prononciation. Ainsi l'*a* primitif s'est généralement rapproché du son *o* et plusieurs mots, jadis écrits avec cet *a*, ayant conservé leur prononciation, ont vu modifier leur orthographe. Exemple : *kap*, « couper », *dravya*, « biens », écrits maintenant

**kāp* (កាប, kâp), **drāb* (ទ្រព្យ, trâp). Au contraire, *so*, « blanc », a pu devenir *sa* (ស, sa),

mot qui est prononcé actuellement à peu près comme il l'était jadis sous la première forme. » Voici d'autres exemples du même phénomène; nous les emprutons toujours à l'article de M. Aymonier :

P. 501 : vx.-kh. *kat*, « couper » = kh. mod. **kāt* (កាត, kât) ;

P. 455 : vx.-kh. *čmar*, « chat » = kh. mod. **chmār* (ឆ្មារ, chmâr) ;

P. 475 : vx.-kh. *prak*, « argent » = kh. mod. **prāk* (ប្រាក់, prâk) ;

P. 201 : vx.-kh. *stač*, « roi » = kh. mod. **stāc* (ស្ដាច, sdâč) ;

P. 455 : vx.-kh. *sla*, « arec » = kh. mod. **slā* (ស្លា, slâ) ;

P. 454 : vx.-kh. *yok*, « prendre » = kh. mod. **yak* (យក, yok) ;

P. 457 : vx.-kh. *lṅo*, « sésame » = kh. mod. **lṅa* (ល្ង, lṅo).

Il saute aux yeux que dans tous ces cas (et on pourrait en citer bien d'autres), la seule transcription admissible est celle qui représente la prononciation du khmèr moderne, tandis que la transcription « scientifique », que nous avons à dessein marquée d'un astérisque, crée des formes qui n'ont jamais existé, en faisant apparaître des *ā* et des *a*, là où il n'y a et *où il n'y a jamais eu* que des *a* et des *o*.

Ainsi nous prenons la transcription adoptée par M. S. en flagrant délit d'erreur. Que, dans certains cas, elle permette d'atteindre un état phonétique ancien, cela est fort vraisemblable, mais elle garde néanmoins un caractère hasardeux, hypothétique, qui convient mal à un travail scientifique. Il nous semble qu'en bonne méthode il faudrait prendre parti pour une de ces deux alternatives : ou bien se contenter du khmèr moderne, tel qu'on le parle aujourd'hui au Cambodge et adopter une transcription rendant, autant que faire se peut, toutes les nuances de la prononciation ; ou bien remonter au khmèr ancien en se basant alors sur les documents épigraphiques dont l'étude est la première tâche qui s'impose pour quiconque veut entreprendre l'étude comparative des parlers indochinois. Encore une fois, on ne peut reprocher à M. S. de n'avoir pas fait usage d'un « material » encore inédit ; on ne peut que regretter qu'il n'ait pas tiré parti du petit mémoire de M. Aymonier, qui n'eût pas manqué de lui ouvrir des horizons nouveaux. C'est ainsi qu'il n'aurait pas fait venir du pāli toute une série de mots qui sont manifestement d'origine sanskrite, puisqu'ils se recontrent déjà dans des inscriptions khmères du VIe siècle, époque à laquelle le pāli n'avait pas encore pénétré en Indochine. Enfin il y aurait trouvé la confirmation de plusieurs de ses vues, et se serait même évité la peine de

(1) *Loc. laud.* J. A., 1883 (1), 445-446.

démontrer par exemple que les voyelles *ie* (ៀ) et *uo* (ួ) du khmèr moderne dérivent d'anciens *ya*, *ye* (p. 180) et *va*, *vo* (p. 198). Si la forme même des signes graphiques ne suffisait à le prouver, on n'aurait qu' à feuilleter le *Journal asiatique* de 1883 pour trouver bon nombre de formes anciennes présentant *ya* et *va*, là où la langue moderne a *ie* et *uo*.

Cela dit, il n'en reste pas moins que l'ouvrage de M. S. est d'une importance considérable par la somme de matériaux amassés et élaborés et que M. S. est arrivé dans beaucoup de cas à en extraire des lois phonétiques dont il faudra désormais tenir compte.

G. Cœdès

Chine

Albert Maybon. — *La Politique chinoise. Etude sur les Doctrines des Partis en Chine*, 1898-1908. — (Coll. des Doctrines Politiques. XVII). Paris, Giard et Brière, 1908. 1 vol. in-8°, 368 pp.

L'ouvrage de M. M. est sans contredit un des meilleurs qui aient été publiés sur les idées politiques dans la Chine actuelle. L'auteur a su se documenter exactement ; et pour la première fois, nous avons un exposé sérieux, et généralement sûr, des faits et des idées de la dernière décade.

Après avoir montré dans une première partie, peut-être un peu sacrifiée (1), la situation de la Cour et nous avoir présenté les principaux personnages, l'Impératrice douairière, l'Empereur, les princes, M. M. aborde immédiatement la deuxième partie, l'étude du parti réformiste, ses doctrines et ses rapports avec la Cour. Il est regrettable qu'il n'ait pu consulter pour cette période un ouvrage assez intéressant, l'« Histoire des Réformes de l'année 1898 », *Wou siu tcheng pien ki* 戊戌政變記, écrite peu de temps après les événements par un des chefs du parti réformiste, Leang K'i-tch'ao 梁啓超. Ce n'est pas, bien entendu, un récit impartial des faits ; c'est avant tout une apologie composée pour la polémique et la propagande ; mais l'auteur a été mêlé à toutes les affaires de cette période, a assisté aux scènes principales, et son témoignage ne saurait être absolument écarté. Je voudrais surtout signaler l'ouvrage et, le cas échéant, préciser et rectifier par lui certaines indications de M. M.

---

(1) Elle est à peine aussi longue, toute entière, que la seule notice de K'ang Yeou-wei qui ouvre la deuxième partie. — Les considérations de l'auteur sur l'avénement de l'empereur actuel (p. 8-9) s'inspirent d'idées peu exactes. En Chine, aucun prince n'a à proprement parler de droits au trône. L'empereur choisit à son gré, parmi les fils de l'impératrice ou de ses concubines, celui qui lui succédera ; et il peut toujours dégrader le prince héritier et en désigner un autre : le fait s'est produit fréquemment au cours de l'histoire de Chine. Il n'est lié que par les nécessités du culte familial : s'il n'a pas de fils, il faut que le successeur qu'il se choisit soit apte à lui faire les sacrifices rituels, en d'autres termes qu'il soit d'une génération postérieure à la sienne ; mais c'est une condition qui s'impose également à tout adoptant. Cette obligation écartait les fils des princes Touen et Kong, de la même génération que l'empereur actuel, et aussi incapables que lui d'être adoptés par Mou-tsong (qui est aussi de leur génération) ; tandis que le petit-fils du prince Touen, que proposait le le Grand Conseil, répondait à cette exigence. On voit qu'il n'y a pas là de loi de succession ni de droits au trône, mais des règles religieuses.

La mort du prince Kong semble avoir été la date capitale dans l'histoire de cette époque. Il était à ce moment le seul grand personnage de la Cour dont les intérêts fussent absolument opposés à ceux de l'Impératrice douairière, le retour au pouvoir de celle-ci devant nécessairement provoquer sa disgrâce. Il semble y avoir eu entre eux une guerre acharnée autour de l'Empereur. L'Impératrice douairière faisait espionner l'Empereur ; le prince Kong de son côté remplissait les bureaux de ses partisans, il leur faisait présenter des placets pour demander l'éloignement de l'Impératrice. « Le vice-président du ministère des Travaux 工部侍郎, Wang Ming-louan 汪鳴鑾, qui était du parti du Wong Tong-ho 翁洞和 (1) et le vice-président du ministère de la Guerre 兵部侍郎, Tch'ang-lin 長麟, un Mandchou qui était fidèle à l'Empereur, étant reçus en audience par l'Empereur, Tch'ang-lin en vint à parler de l'usurpation de pouvoir de la dame Na-la 那拉氏 (l'Impératrice, dont le nom est Ye-ho-na-la) : » Bien que l'Impératrice douairière soit la mère de l'empereur Mou-tsong 穆宗, elle « n'était que la concubine de l'empereur Wen-tsong 文宗. L'Empereur, étant adopté, est « tout à fait le descendant de Wen-tsong. Jamais les descendants ne traitent leur mère qui « est concubine selon les rites de la mère. L'impératrice douairière Ts'eu-ngan 慈安 est la « mère légale de l'empereur (Mou-tsong). Quand l'Impératrice de l'Ouest se présentait devant « Mou-tsong et lui parlait, cela se comprenait ; mais quand elle va parler à l'Empereur, elle n'est « que la concubine d'un ancien empereur ; il n'y a pas (les relations de) mère à fils (qui ex- « pliquaient son rôle auprès de Mou-tsong). L'Empereur doit prendre lui-même le pouvoir, « etc.. » Il ne pensait pas que ses paroles étaient entendues par un espion caché derrière un paravent, qui avertit l'Impératrice de l'Ouest. Le même jour l'Empereur rendit un décret que je résume ainsi : « J'ai reçu pendant vingt ans les bienfaits de l'Impératrice douairière ; la sainte « vertu de l'Impératrice, le monde la connait ; je n'oserais oublier ce que j'ai reçu de l'Im- « pératrice. Or Wang Ming-louan et Tch'ang-lin, dans une audience, l'ont calomniée ; il faut « les priver de leurs charges et ne plus jamais leur donner d'emploi. Respect à ceci. » Telle fut l'affaire du 9e mois de cette année *yi-wei* (1895). Or le prince Kong était à ce moment président du Grand Conseil ; en voyant ce décret il fut très étonné et demanda à l'Empereur : « Pourquoi Tch'ang et Wang sont-ils punis ? » L'Empereur se mit à pleurer sans répondre. Le prince Kong se prosterna, et sanglota sans pouvoir se relever » (2). Si l'Impératrice imposait des décrets, le prince Kong, de son côté, à ce que prétend Leang Ki-tch'ao, refusait de recevoir ceux qui lui déplaisaient La chose n'a rien d'impossible : avec un empereur faible, le président du Grand Conseil est tout-puissant. Tous les décrets doivent passer par ses mains afin d'être transmis au Grand Conseil qui y ajoute en tête la date et la formule : « Nous avons reçu respectueusement ce décret.... », et à la fin cette autre formule : « Respect à ceci », puis les adresse aux autorités compétentes. En refusant de recevoir un décret, le prince Kong empêchait absolument sa mise en vigueur.

Ainsi le prince Kong était le seul obstacle aux projets de l'Impératrice : sa mort en réveilla toutes les ambitions ; mais elle ne brusqua rien. Elle commença par écarter tous les anciens partisans du prince Kong, y compris le plus influent d'entre eux, Wong Tong-ho, et les remplaça par ses créatures. » Depuis le 10 du 4e mois (29 mai 1898, date de la mort du prince Kong), l'Empereur discutait chaque jour avec Wong Tong-ho l'affaire de la réforme. La dame Na-la (l'Impératrice) discutait chaque jour avec Jong-lou, l'affaire du coup d'état. Le

(1) Un des fidèles du prince Kong, qui, dans les derniers temps, fatigué, s'en remettait à lui du soin des affaires. Leang K'i-tch'ao écrit « partisans de Wong Tong-ho » et non « partisans du prince Kong », parce qu'il vient d'expliquer que Wong Tong-ho était devenu réformiste, et qu'il veut faire de ces personnages des martyrs de la cause. Mais la réforme n'a rien à voir dans cette affaire.

(2) *Wou siu tcheng pien Ki*, K. 2 p. 3 b.

23e jour du 4e mois (11 juin), l'Empereur publia un décret où il s'engageait aux réformes ; le 25 (13 juin), il fit un décret ordonnant que K'ang Yeou-wei, etc., seraient reçus en audience le 28 (16 juin) ; mais le 27 (15 juin), la dame Na-la prit subitement un décret tout préparé et força l'Empereur à le publier... » (1). C'était le décret de disgrâce de Wong Tong-ho. C'est bien en effet l'Impératrice (et non les réformistes, ainsi que semble le supposer M. M., p. 57) qui a dicté ce décret. Mais Leang K'i-tch'ao transforme encore à tort la disgrâce de Wong Tong-ho en persécution des idées réformistes : homme de confiance du prince Kong jusqu'au dernier moment et son partisan dévoué, ayant conservé de plus une grosse influence sur l'Empereur, il était assez suspect. Avec une habileté remarquable, l'Impératrice remplace Wong Tong-ho par le vice-roi du Tche-li, ce qui lui permet de nommer à ce poste son propre neveu Jong-lou 榮祿. A ce moment, quinze jours à peine après la mort du prince Kong, l'Impératrice est maîtresse de la situation : elle peut attendre et choisir son heure ; et s'il y a conflit, elle est sûre d'en sortir victorieuse.

Or, entre l'Empereur et l'Impératrice, la lutte est inévitable, car maintenant l'Empereur veut gouverner seul ; débarrassé du prince Kong, il ne veut pas tomber entre les mains de l'Impératrice douairière. De plus, plein d'enthousiasme pour les idées réformistes, il s'est fait présenter les chefs du parti. Après la disgrâce de Wong Tong-ho, ce sont eux qui le dirigent et qui sont ses conseillers.

D'où viennent ces hommes nouveaux qui arrivent au pouvoir avec l'intention de tout réformer, et que sont-ils ? Ce sont tous des lettrés, dont l'éducation s'est faite suivant le système classique. Sans parler de K'ang Yeou-wei 康有爲, le chef, à qui M. M. consacre un chapitre détaillé, K'ang Yeou-jen 康有仁, son frère, était licencié, comme Leang K'i-tch'ao ; Lieou Kouang-ti 劉光弟 était docteur ; Yang Jouei 楊銳 et Siu Tche-tsing 徐致靖 étaient lecteurs assistants au *Han-lin* ; on nous dit de Yang Chen-sieou 楊深秀 qu'il avait étudié « les treize *king*, le *Che-ki*, les (deux) histoires des Han, le *T'ong kien*, et tous les philosophes, Kouan-tseu 管子, Siun-tseu 荀子, Tchouang-tseu 莊子, Mei-tseu 墨子, Lie-tseu 烈子, Han-tseu 韓子, Liu-tseu 呂子, jusqu'au *Chouo wen* et au *Yu pien* 玉篇, au *Chouei king tchou* 水經注, et même les livres bouddhiques 佛典 (2). » C'est l'éducation traditionnelle, telle que pouvaient la recevoir les lettrés du temps des Song. Tous ces jeunes gens, animés d'idées généreuses, mais rêveurs, utopistes et dénués de tout sens pratique, ne semblent pas s'être rendu compte de la précarité de leur situation et de celle de l'Empereur même ; ils n'ont rien fait pour se préparer à une lutte qu'aucun d'eux ne paraît avoir prévue.

D'ailleurs peut-il être question de lutte ? L'Impératrice a su prendre d'avance toutes ses précautions, non contre les idées réformistes dont elle ne se soucie guère (elle a montré depuis qu'elle était prête à les adopter pour garder le pouvoir), mais contre quiconque voudrait exercer quelque influence sur l'Empereur et s'opposer à elle. Le jour même qu'elle fait donner à Jong-lou la vice-royauté du Tche-li, elle écarte un ennemi possible en retenant dans sa province, par un nouveau décret, Tchang Tche-tong, que l'Empereur avait mandé à la Cour. Elle ne laisse autour de lui que de petits mandarins, sans autorité, sans situation définie, sans clientèle, dont il lui sera d'autant plus facile de se débarrasser qu'à leur jeu de réformes, ils mécontentent tout le monde, et qu'ils n'ont que l'Empereur pour les soutenir ; or l'Empereur, faible et sans volonté, est absolument à sa merci, et elle le sait fort bien. Elle les laisse agir à leur guise, se faire tous les jours de nouveaux ennemis, et se discréditer de plus en plus à la Cour ; elle attend son heure, probablement sans plan arrêté d'avance, se réservant d'agir suivant les circonstances.

Les détails des dernières journées sont mal connus ; mais ce qui est certain, c'est que l'attaque vint de l'Impératrice. Elle ne voulut rien laisser au hasard, et fidèle à ses habitudes de prudence, elle prépara longuement l'affaire. « Le 20e jour du 7e mois (5 septembre), sept

(1) *Ibid.*, k. 2, p. 6 a.
(2) *Ibid.*, k. 6, p. 5 b.

hauts fonctionnaires mandchous, Houai-t'a-pou 懷塔布, Li-chan 立山, etc., allèrent ensemble à T'ien-tsin faire visite à Jong-lou. Plusieurs jours après, le censeur Yang Tch'ong-yi 楊崇伊 et plusieurs autres se rendirent encore à T'ien-tsin pour voir Jong-lou. On ne sait pas quelle affaire ils arrangèrent tous; mais Jong-lou fit avancer l'armée de Nie Che-tch'eng 聶士成, qui était forte de 5.000 hommes, et la fit camper à T'ien-tsin; de plus il ordonna que l'armée de Tong Fou-siang 董福祥 camperait au poste de Tch'ang-cheng 長陞店 (qui est à 40 *li* de la porte Tchang-yi 彰義 de Pékin) (1). » Quand tous les préparatifs furent terminés, sûre du résultat, elle exigea de l'Empereur le renvoi de K'ang Yeou-wei: l'Empereur finit par céder, et, le 15 septembre, paraissait le décret qui exilait le réformiste à Chang-hai sous prétexte d'aller diriger son journal. Mais il avait dû résister au moins une journée, car c'est le 14 qu'il convoqua les réformistes et leur exposa sa situation, en les suppliant de le sauver. C'est alors que ceux-ci durent s'apercevoir de leur isolement : ils veulent agir, mais ils ne peuvent rien ; pendant ces trois mois qu'ils ont passé au pouvoir, ils n'ont su se créer aucun allié ; ils n'ont à leur service aucune force. Ils sentent la partie perdue d'avance ; sans grande confiance, ils font appel à Yuan Che-k'ai, qui passe pour progressiste et commande une bonne armée, et qui, surtout, est à ce moment à la capitale ; mais il faut l'examiner, le sonder, lui donner des ordres, ce qui perd du temps, et ce n'est que le 19, au bout de cinq jours, qu'on lui donne l'ordre d'agir ; si jamais les réformistes avaient eu une chance de succès, il y avait longtemps qu'elle était perdue. « Le 29e jour du 7e mois (14 septembre), l'Empereur fit venir Yang Jouei, et lui fit don d'un vêtement ; il lui dit : « Je suis près de perdre mon trône » ; il ordonna à K'ang Yeou-wei, aux quatre ministres et à leurs amis de discuter des moyens de salut. Monsieur (T'an Sseu-t'ong) et maître K'ang en recevant le décret sanglotèrent ; l'Empereur était comme une main sans pouce, et on ne savait que décider (2). Alors parmi les assistants, quelqu'un pensa à Yuan Che-k'ai 袁世凱, qui ayant été autrefois envoyé en Corée, connaissait les

---

(1) *Ibid.*, k. 2, p. 86.

(2) Nous trouvons à la biographie de Lin Hiu 林旭 (k. 6, p. 10 b) quelques renseignements sur ce suprême conseil. « Quand ils reçurent le décret secret, T'an (Sseu-t'ong) et les autres furent très émus. A ce moment, Yuan Che-k'ai était justement à la capitale ; on résolut de lui montrer le décret et d'exciter son énergie. Monsieur (Lin) ne dit rien, mais il fit cette petite pièce de vers, qu'il tendit ensuite à T'an : »

A quoi bon pleurer jusqu'à ce que le sang jaillisse ?
Notre courage pourra-t-il récompenser l'Empereur de sa bonté ?
Si je pouvais vous chanter « les herbes sur un espace de mille li » !
Ayons la fermeté de Pen-tch'ou, ne disons pas de vaines paroles !

« Il pensait à l'histoire de Ho Tsin 何進 des Han Orientaux ».

« L'herbe sur mille li » 千里草 est une allusion à un prodige de la fin des Han (*Heou Han chou*, k. 25, p. 8 b) : « Au début de règne de l'empereur Hien (189), les enfants de la « capitale chantaient : « L'herbe qui foisonne sur un espace de mille li, et dans dix jours ne « poussera plus, devinez ! » Or les trois caractères 千, 里, et 草 (ou 艸) forment le « caractère 董 (Tong), et les trois caractères 十, 日, 卜 forment le caractère 卓 (Tcho) », et le tout est le nom de Tong Tcho 董卓. Or Ho Tsin 何進, maréchal 大將軍 et frère de l'Impératrice douairière, sous l'empereur Chao 少 (189), voulant se débarrasser des eunuques qui avaient usurpé tout le pouvoir, donna l'ordre à Tong Tcho de venir à la capitale avec ses troupes ; mais avant son arrivée, les eunuques avertis firent périr Ho Tsin. — Yuan Chao 袁紹, surnommé Pen-tch'ou 本初, poussait depuis longtemps Ho Tsin à renvoyer les eunuques ; dès qu'il eut appris l'assassinat du maréchal, il cerna le palais impérial avec ses troupes, puis l'envahit et fit massacrer pendant toute une journée les eunuques qui y étaient enfermés (*Heou Han chou*, k. 99, p. 5 ; k. 104 A, p. 1).

affaires de Chine et de l'extérieur, et présiderait aux réformes. M. (T'an Sseu-t'ong) fit un rapport secret, demandant que l'Empereur le traitât avec bienveillance, (disant) que dans ces troubles, il pourrait peut-être sauver (les affaires) : les termes de son rapport étaient extrêmement énergiques. Le 1er jour du 8e mois (15 septembre), l'Empereur fit venir en audience Yuan Che-k'ai et le nomma vice-président de ministère (sans emploi). Le 2e jour (16 septembre), il le fit venir encore. Le 3e (17 septembre), au soir, Monsieur (T'an) se rendit au Fa-houa sseu 法華寺 où logeait Yuan Che-k'ai, et lui demanda : « Savez-vous quel homme est « l'Empereur ? » Yuan dit : « C'est le Saint maître qui élargit la dynastie. » T'an dit : « Le « complot de la revue de T'ien-tsin, le connaissez-vous ? » Yuan dit : « Vraiment j'en ai « entendu parler. » C'est pourquoi, (T'an) tira le décret secret et le lui montra en disant : « Aujourd'hui pour sauver l'Empereur, il n'y a que vous. Si vous voulez le sauver, vous le « sauverez. » Et il ajouta en se passant la main sur la nuque : « Si vous ne voulez pas le « sauver, je vous prie d'aller au parc Yi-ho 頤和園 (où résidait l'Impératrice douairière) « m'accuser et me tuer : cela vous rapportera profit et gloire. » Yuan, rougissant et élevant la voix, dit : « Monsieur, pour qui me prenez-vous ? L'Empereur est le maître de nos actes. « Vous et moi nous avons reçu ensemble une chance rare, la charge de le sauver ; ce « n'est pas vous seul (qui l'avez reçue). Si vous avez des instructions à me donner, je « désire les entendre. » Monsieur (T'an) dit : « Jong-lou complote secrètement que toutes « les troupes de T'ien-tsin, votre armée, et celles de Tong (Fou-siang) et de Nie (Che-« tch'eng) soient mises sous ses ordres, afin d'employer l'armée à accomplir la grande « affaire (le renversement de l'Empereur). Cependant Tong et Nie ne suffisent pas. Le salut « de l'Empire est entre vos mains. S'il se révolte, vous, avec votre armée, vous vous oppo-« serez à ces deux armées, vous protégerez l'Empereur, vous restaurerez son pouvoir. « Nettoyer le palais, rétablir le pouvoir impérial, c'est un exploit (qui sera célèbre pendant) « de nombreuses générations. » Yuan dit : « Si l'Empereur, quand il passera en revue « les troupes, en toute hâte entre dans mon régiment, et m'ordonne de punir de mort les « brigands fauteurs de trouble, je pourrai, à la suite de ces Messieurs (les réformistes), « m'efforcer jusqu'à la mort de sauver (l'Empereur). » M. T'an (Sseu-t'ang) dit : « Si Jong-lou « vous a bien traité, comment le traiterez-vous ? » Yuan sourit sans répondre. Le secrétaire militaire de Yuan dit : « Jong-lou et ses brigands ne traitent pas bien le général (Yuan Che-« k'ai). Autrefois certain ministre voulait augmenter les troupes du général. Jong-(lou) dit : « Les Chinois ne peuvent pas prétendre à de grands commandements militaires, car jusqu'ici, « ils n'ont pas dépassé les barreaux de la cage. » Alors, comme les années passées, Hou « King-kouei 胡景桂 accusa le général. Or Hou King-kouei est l'homme de Jong-lou. « Jong ayant reçu son accusation, après examen, reconnut l'innocence (du général), afin « d'acheter sa bienveillance, et il renvoya Hou comme préfet de Ning-hia 寧夏 ; ensuite « il le fit promouvoir au rang de tao-t'ai de Ning-hia. C'était un plan très ingénieux de Jong-« lou. Comment le général ne s'en souvient-il pas ? » M. (T'an Sseu-t'ong) dit : « Jong-lou a la « force de (Ts'ao) Ts'ao 曹操 et de (Wang) Mang 王莽, et un courage inouï ; lui rendre « la pareille, j'ai peur que ce ne soit bien difficile ! » Yuan, lui jetant un regard furieux, dit : « Si l'Empereur était dans mon camp, je châtierais Jong-lou, comme on tue un chien ! » Alors « comme ils parlaient en détail des moyens de sauver l'Empereur, Yuan dit : « Dans mon camp, « les fusiliers et les artilleurs sont tous des hommes de Jong-lou, et parmi les officiers il y en a « beaucoup aussi qui lui appartiennent. L'affaire presse ; aussitôt fixé un plan, je reviendrai en « toute hâte à mon camp, je nommerai des officiers (sûrs), j'établirai des règlements pour me « garantir contre les fusiliers et les artilleurs. Alors peut-être (réussirai-je). » Alors ils se di-« rent adieu et s'en allèrent. C'était le 3e jour du 8e mois, à la 3e veille (17 septembre).

« Le 5e jour (19 septembre) Yuan fut appelé encore par l'Empereur ; il reçut un décret secret qui disait : « Le 6e jour, faites le coup d'Etat. » Alors je rendis visite (1) à M. (T'an Sseu-t'ong),

(1) C'est Leang K'i-tch'ao qui s'introduit ici.

et assis en face l'un de l'autre sur des chaises, nous discutions, quand nous arriva soudain la nouvelle d'une perquisition au Nan-hai kouan (où habitait maitre K'ang) ; nous apprîmes aussi le décret d'abdication.

« M (T'an Sseu-t'ong), sans paraître gêné, me dit : « Je voulais sauver l'Empereur : je n'ai « pu le sauver. Maintenant je voudrais sauver le maitre (K'ang Yeou-wei), je ne puis le sauver. « Je ne sais que décider : je ne fais qu'attendre le jour de la mort. Mais bien que je sache que « l'affaire (du salut) de l'Empire ne peut réussir, je veux pourtant la tenter. Pour vous, allez « auprès de l'ambassadeur du Japon, M. Itō 伊藤, lui demander d'envoyer un télégramme « officiel au consul de Chang-hai, pour sauver le maitre. » Ce soir-là je passai la nuit à la légation japonaise. M. (T'an Sseu-t'ong) le matin ne sortit pas de la ville afin d'attendre la police. La police ne venant pas, le lendemain il entra à la légation du Japon et nous étudiâmes ensemble les moyens de nous rendre au Japon. De plus nous prîmes avec nous plusieurs liasses de livres, vers, prose poétique, et une boîte de registres de famille. Il dit : « Il n'y a rien à « faire, il n'y a pas de plan à discuter. Désormais, à moins de mourir, nous ne pouvons remer- « cier l'Empereur (de ses bienfaits). Maintenant si le maitre de Nan-hai (K'ang Yeou-wei) est déjà « mort, on ne peut le deviner. Comme Tch'eng Ying et Tch'ou-kieou (1), comme Gesshō et « Saigō (2), vous et moi nous partageons les mêmes malheurs. » Sur ce, nous nous embrassâmes et nous nous séparâmes. Pendant 3 jours, le 7, le 8 et le 9, de nouveau il complota avec ses amis, pour tenter de sauver l'Empereur. Rien ne réussit. Le 10 il fut arrêté. Le jour qui précéda son arrestation, plusieurs attachés japonais s'efforcèrent de le faire partir pour le Japon ; il ne les écouta pas. Quatre d'entre eux essayèrent encore ; il leur dit : « Dans tous « les pays, les révolutions n'ont jamais réussi tant qu'il n'y a pas eu de sang versé. « Aujourd'hui, en Chine, on n'a pas encore entendu dire qu'il y ait eu de sang versé pour la « révolution ; c'est pourquoi dans ce pays (la révolution) n'a pas réussi. Voilà pourquoi moi, « Sseu-t'ong, du commencement à la fin, je ne veux pas partir. » Quand le malheur fut arrivé, et qu'il eut été jeté en prison, il écrivit ces vers sur le mur de sa prison :

---

(1) Tch'eng Ying 程嬰 et Kong-souen Tch'ou-kieou 公孫杵臼, lors de l'extermination de la famille et du royaume Tchao 趙 (en 543 av. J.-C.), résolurent de sauver et de faire rentrer dans ses droits le dernier rejeton de la famille. T'an Sseu-t'ong, qui a l'intention de se laisser mettre à mort, fait allusion à ce passage du *Che ki* (k. 43, trad. CHAVANNES, t. V, p. 18-19) : « Kong-souen Tch'ou-kieou demanda : « Faire rendre ses droits à l'orphelin ou « mourir, lequel est le plus difficile ? » Kong-souen Tch'eng-kieou dit : « Le chef défunt de « la famille Tchao vous a fort bien traité ; c'est à vous à faire tous vos efforts pour accom- « plir la tâche difficile ; pour moi, j'accomplirai la tâche facile. Je demande à mourir le « premier. »

(2) Saigō Takamori 西郷隆盛, samurai du clan de Satsuma 薩摩, un des principaux acteurs de la Restauration impériale et le chef de la révolte de 1877, est assez connu. Gesshō 月照, abbé du temple de Kiyomizu 清水 à Kyōto, laissa sa charge à son frère vers 1854. Fervent propagateur de l'idée impériale, il se lia intimement avec Saigō Takamori. Profitant de l'excitation générale résultant de l'arrivée des vaisseaux américains, ils tentèrent de créer une agitation en vue du renversement du shōgun, à Edo, puis à Kyōto. Tous deux, recherchés par la police et forcés de s'enfuir, se réfugièrent d'abord à Kagoshima (Satsuma), le pays de Saigō. Mais le seigneur craignant d'être inquiété les expulsa et les envoya à Hyūga 日向. Pendant la traversée, désespérant d'échapper et décidés à mourir noblement, sans avoir l'air de fuir, ils se jetèrent dans la mer, se tenant embrassés. Quand on réussit à les repêcher, Saigō vivait encore, mais Gesshō était déjà mort (1859).

Quand, les yeux levés vers la porte, je me laisse tomber, je pense à Tchang Kien (1).
En recevant la mort, je partagerai le sort de Tou Ken (2).
Sous le couteau je me tournerai vers le ciel et je rirai.
Celui qui est parti, celui qui est resté (3), *tous deux ont un courage (grand comme) le K'ouen-louen.*

« Il pensait au (maître de) Nan-hai (K'ang Yeou-wei). Le 13e jour du 7e mois, il fut décapité sur le marché » (4).

Le parti réformiste était mort, l'Impératrice avait repris le pouvoir ; elle l'a toujours gardé depuis. L'ouvrage de Leang K'i-tch'ao, qui raconte encore les premiers temps de la réaction, perd à partir de ce moment, presque tout son intérêt ; l'auteur, fugitif, retiré au Japon, ne joue plus aucun rôle, et ne peut plus rien nous apprendre ; le récit même qu'il nous fait (k. 4) des intrigues de l'Impératrice et de Jong-lou, paraît tout à fait tendancieux ; c'est le polémiste qui parle et non plus le témoin. Aussi ne suivrai-je pas plus loin en détail l'exposé de M. M. Il fait bien sentir le passage du gouvernement aux idées xénophobes ; et il a su fort habilement, à la fin de cette deuxième partie, éviter l'écueil d'un récit du mouvement boxeur et de l'expédition de 1900 et ne dire à ce sujet que juste ce qui était nécessaire à l'intelligence des faits.

La troisième et dernière partie expose les idées des révolutionnaires, leurs actes et leur influence sur le gouvernement. Peut-être l'auteur n'a-t-il pas montré assez nettement à quel point ce parti est composé d'éléments disparates et incohérents : étudiants chinois du Japon et de l'étranger, sociétés secrètes, corporations, groupements locaux. Et surtout, il n'a pas de chef : Sun Yat-sen n'est qu'une figure d'apparat, qui prononce des discours, écrit, fait du bruit à l'extérieur, mais n'a guère d'influence réelle. Il lance des proclamations et fait des articles, dès qu'il se produit un mouvement ; mais il n'a pas une grande part à la direction du mouvement lui-même. Que sait-il du reste de son pays où il n'a pas été élevé, et où depuis l'âge de treize ans, en trente années, il n'a fait qu'un très court séjour, comme étudiant, à l'hôpital de Canton ? Comment de Singapour ou du Japon serait-il à même de juger de l'opportunité d'actions locales ? En réalité les mouvements se produisent sans plan, et le chef apparent du parti ne peut qu'approuver après coup, de loin. C'est à ce manque de direction qu'il faut attribuer le manque de résultats et tous ces mouvements mal conçus, les uns entrepris mal à propos

---

(1) Tchang Kien 張儉 avait organisé un complot contre un gouverneur qui tyrannisait le peuple (165) ; dénoncé, il fut forcé de s'enfuir et de mener une vie errante. « Quand, épuisé de fatigue, dans sa fuite, levant les yeux vers les portes, il se laissait tomber et s'arrêtait, il n'y avait personne qui ne maudit son nom. » (*Heou Han chou*, k. 97, p. 9 b).

(2) Tou Ken 杜根, surnommé Po-kien 伯堅, « pendant la période *yong-tch'ou* (107-113) fut nommé *lang-tchong* 郎中. A cette époque, l'impératrice Ho-hi-teng 和熹鄧后 donnait les audiences, (de sorte que) le pouvoir appartenait à une parente par alliance. (Tou) Ken, considérant que l'empereur Ngan 安帝 (107-125), étant majeur, devait gouverner lui-même, écrivit avec ses collègues un rapport qui réprouvait (cette situation). L'Impératrice douairière, furieuse, fit arrêter Ken et les autres, et ordonna de les enfermer dans un sac de soie, au haut du palais, et de les battre à mort. Le juge dit secrètement aux exécuteurs de ne pas frapper trop fort, puis de transporter aussitôt (Ken) hors de la ville, afin qu'il pût survivre ; mais l'Impératrice chargea un homme d'examiner (s'il était bien mort) ; Ken par suite mourut injustement. » (*Heou Han chou*, k. 87, p. 1 a).

(3) Comme l'indique la note de Leang K'i-tch'ao, celui qui est parti, c'est K'ang Yeou-wei, le maître de Nan-hai ; celui qui est resté, c'est T'an Ssen-t'ong lui-même.

(4) *Wou siu tcheng pien ki*, k. 6, p. 13 a-15 b.

dans des conditions défavorables et destinés à un échec certain, comme celui du Hou-nan, au printemps de 1907, les autres, par leur théâtre même, dénués de toute espèce d'intérêt général, comme celui de cette année sur la frontière méridionale. Du reste, aucun des discours de Sun Yat-sen ne semble indiquer qu'il ait un plan pour réaliser les projets de son parti : comme les réformistes d'il y a dix ans, il parle de la nécessité des réformes, mais pas plus qu'eux il n'en indique les moyens. Il est vrai qu'il va plus loin qu'eux et veut « réaliser le principe de nationalité, établir le régime démocratique, faire régner l'état socialiste ». Mais comment y arriver ? Il ne s'en inquiète guère. « Messieurs, » dit-il, seulement à la fin d'un discours, « j'espère que vous prendrez la responsabilité de cette affaire. » Il n'y a naturellement pas à tenir compte de son extravagant *Kō ming fang lio* 革命方畧 (1), qui a plutôt l'air d'une farce de potaches jouant à fonder une société secrète que du livre d'un chef de parti s'adressant à ses partisans. Quoi qu'on puisse penser de la valeur des idées et des hommes du parti révolutionnaire chinois, il n'en est pas moins intéressant de trouver ici un ensemble présenté dans un ordre logique.

Il est regrettable que M. M. ait voulu joindre à son livre un appendice sur les missions chrétiennes. Il n'est plus ici sur son terrain et on voit qu'il ne se meut plus à l'aise. Sans parler d'erreurs de détail assez nombreuses, il part de ce principe absolument faux que le gouvernement chinois, naturellement tolérant, ne persécute les missionnaires que parce qu'ils réclament l'aide des pays étrangers. C'est une vieille erreur dont le *Sectarianism* de M. de Groot a fait définitivement justice. Mais l'auteur ne semble pas avoir connu cet ouvrage, où il aurait trouvé cependant des documents officiels fort importants pour la situation du christianisme en Chine.

Mais cet appendice ne se rattache guère au sujet réel, et il serait injuste de juger l'ouvrage là-dessus. Sur les partis politiques, le livre est suffisamment exact ; ajoutons qu'il se lit facilement, l'auteur ayant su donner de la vie et du relief aux personnages. Peut-être pourrait-on lui reprocher une certaine disproportion entre la première partie et les deux suivantes : mais cette disproportion est plus apparente que réelle ; la première partie n'est en réalité qu'une introduction servant à expliquer la situation au début du drame et n'avait pas besoin d'être traitée plus longuement. Il faut espérer que cet ouvrage répandra enfin des idées justes sur ces questions si profondément incomprises de presque tous ceux qui s'en sont occupés jusqu'à ce jour (2).

H. Maspero

Capitaine d'Ollone. — *L'Islam au Yunnan*. — Revue du Monde musulman, vol. IV, n° 2, p. 285 sqq (3).

Sous ce titre, la *Revue du Monde musulman* a publié dans ses *Etudes chinoises* un « extrait d'un mémoire de M. d'Ollone » qui n'ajoute rien de bien nouveau aux connaissances

---

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, VII (1907), 449-455.

(2) Il faut féliciter l'auteur d'avoir senti l'utilité d'une bonne transcription des noms chinois et d'avoir adopté dans son livre la transcription officielle française. On ne peut que souhaiter de voir cette habitude se répandre dans le public. Trop d'ouvrages, même parmi les meilleurs, sont défigurés par un système de transcription incohérent. — Signalons deux fautes d'impression qui, par leur importance, méritent d'être relevées : p. 56, Siu Che-tch'ang doit être écrit Siu Tche-tsing 徐致靖, et au lieu de Houang Tsouen-houei, il faut Houang Tsouen-hien 黃遵憲.

(3) Ce compte-rendu était déjà entièrement composé lorsque nous est parvenu le numéro du *T'oung Pao* (mai 1908) où M. Chavannes donne le texte et la traduction de l'inscription du tombeau de Sai-tien-tch'e dont M. Charria lui avait remis un estampage. Nous avons cru cependant pouvoir insérer ce compte-rendu pour ce qu'il contient de nouveau et nous nous sommes contentés d'abréger la traduction de M. Maybon. — [N. D. L. R].

courantes sur la question. Il serait même inutile de signaler cette étude, si la collaboration de M. le lieutenant Lepage ne nous amenait à faire quelques remarques.

M. d'O. dit en effet : « Il est difficile de suivre les étapes du progrès de l'islamisme ; pendant ou après la révolte, tous les monuments importants de cette religion ont été systématiquement détruits par les Chinois. Cependant, le lieutenant Lepage, membre de la mission, a réussi à retrouver plusieurs monuments importants. Le premier est le tombeau de Sai tien cheu (1). Ce tombeau est parfaitement inconnu de tout le monde, car il est sis dans un édifice muré. Ce n'est d'ailleurs qu'une restauration assez récente de l'ancien monument détruit et le corps du vieux roi musulman ne s'y trouve point. Mais d'une restauration antérieure de 160 ans à celle-ci, subsiste une stèle mutilée, gisant ignorée dans un coin de l'enclos, où M. Lepage eut la bonne fortune de la découvrir à demi-enfouie. » Par un heureux concours de circonstances, nous possédons un estampage des deux faces de cette stèle mutilée que M. Lepage a découverte à demi-enfouie, gisant ignorée dans l'enclos d'un tombeau parfaitement inconnu de tout le monde. M. Charria, qui nous en a fait don en 1905 (2), ne nous avait pas laissé soupçonner la valeur de ce document ; il avait même poussé la délicatesse jusqu'à nous donner à croire que tout le monde pouvait à Yun-nan-sen, pour une somme minime, se procurer les estampages qu'il nous apportait. Les circonstances ont probablement changé en ce court espace de trois ans.

Mais voyons la stèle elle-même, ou plutôt la face qui porte l'inscription chinoise reproduite par la *Revue du Monde musulman*, p. 294. L'exemplaire de l'École française n'est pas meilleur que celui de M. d'O., les mêmes caractères y sont abimés et les mêmes difficultés de lecture s'y rencontrent ; il apparait que l'estampeur de M. Charria n'était ni plus ni moins habile que celui de M. d'O. Cependant il est permis de prendre une idée assez complète de l'inscription. M. Lepage, qui en a fait la traduction sur place, indique « qu'elle ne peut être qu'approximative, beaucoup de lettres étant illisibles et le reste de la pierre manquant ». Toute la partie gauche de la stèle est en effet très endommagée, et principalement le coin supérieur gauche parait sur la reproduction — comme, d'ailleurs sur notre estampage — tout

(1) Ou, plus exactement, Sai-tien-tch'e 賽典赤. « C'est l'appellation primitive pour désigner le Seyyid Edjell et la transcription primitive de ce double titre. Elle se décompose ainsi en *Sai-ti...* = Seyyid, Sayid, Saïd et *en-tch'e* = Edjell. » Sai, qui n'est que le début de l'appellation commune aux descendants du Prophète employée ensuite abusivement par courtoisie, est devenu, en Chine, le nom patronymique de la famille du Saïd Edjell. Son nom véritable était Omar ; le *Yuan che* (édit. de Chang-hai, k. 115, p. 1 a) le désigne ainsi : Sai tien-tch'e Chan-sseu-ting yi ming Wou-ma-eul 賽典赤贍思丁一名烏馬兒, c'est-à-dire Seyyid Edjell Chams ed-Din Omar ; Chams ed-Din est un titre qui signifie : Soleil de la religion. A la suite des décrets (57e année *K'ien-long*, 1772 ; 16e année *tao-kouang*, 1836) relatifs à la transcription chinoise des noms mongols et mandchous, les noms consacrés par l'histoire furent eux-mêmes l'objet d'une révision ; le nom de Seyyid Edjell fut corrigé et devint Sai-yin Ngo-tö-ts'i Cha-mou-sseu ti yin 賽音謨德齊沙木思迪音. — La majeure partie des éléments de cette note nous est fournie par plusieurs notes d'une étude fort intéressante de M. Vissière parue dans le même numéro de la *Revue de Monde musulman* que l'article de M. d'O. Elle est intitulée : *Le Seyyid Edjell Chams ed-Din Omar (1210-1279) et ses deux sépultures en Chine*. M. V. y donne la traduction d'une inscription qui se trouve à Si-ngan fou et qui se dressait naguère auprès d'une sépulture présumée de Sai-tien-tch'e. Il en sera question dans le prochain fascicule du *Bulletin* où nous ferons l'énumération des *Etudes chinoises* publiées par la *Revue du Monde musulman* en 1908.

(2) Cf. *B. E. F. E.-O.*, V (1905), p. 481 : « . . . . 4e inscription funéraire en chinois et en arabe. » Comme on vient de le voir, M. Chavannes en avait, lui aussi, reçu un exemplaire.

ébréché. Mais ces détériorations n'expliquent pourtant pas que M. Lepage ait mal traduit le titre de l'inscription et n'ait pas traduit du tout les premières lignes ; un seul caractère, le onzième de la troisième ligne, est difficile à déchiffrer, mais le sens de la phrase permet d'y suppléer aisément ; il n'est point d'autre caractère illisible dans cette partie de l'inscription.

Je vais en donner la traduction en regard de celle de M. Lepage, car il paraît intéressant de rétablir le véritable sens du début de cette inscription funéraire de Sai-tien-tch'e, la seule d'ailleurs, parmi celles (1) envoyées par M. d'O. à la *Revue du Monde musulman*, qui soit digne de quelque attention de la part de l'historien.

Au lieu de :

Inscription lapidaire sur la restauration du Ling (2) hiang T'ang, pavillon élevé devant la sépulture du prince de Hien Yang.

En la 31e année de la dynastie des Yuen (3), Sai Tien tcheu, prince de Hien Yang, fut nommé par l'empereur gouverneur du pays de Tien (Yunnan) ; loin de tyranniser le pays et d'employer la force, il le traita avec indulgence et bonté, à tel point que cinq ans plus tard le Yunnan était tranquille et avait adopté les coutumes chinoises (4) (qui améliorèrent le pays et le firent nommer le pays du bonheur).

Il faut lire :

Inscription gravée au sujet de l'érection d'un sanctuaire postérieur et d'un pavillon antérieur, ajoutés au tombeau du prince de Hien-yang.

Il n'est pas de charge plus importante que de pacifier les pays frontières, il n'est point de mérite plus éclatant que d'administrer avec humanité. C'est pourquoi, si la règle de glorifier la vertu et de récompenser le mérite est exaltée par l'Empereur, le principe de garder respectueusement et de ne point [perdre] (le souvenir des bienfaits) est observé avec respect par les sujets.

Le prince de Hien-yang, Sai-tien-tch'e, qui vivait sous la dynastie des Yuan, reçut, en la 11e année *tche-yuan* (1274), l'ordre de gouverner le Tien. Il se préoccupa moins de réprimer par la sévérité que d'administrer avec bienveillance. Et cinq années ne s'étaient pas écoulées qu'il avait parachevé l'œuvre d'un bon administrateur ; la civilisation s'était répandue dans le pays, les mœurs étaient améliorées, le Yunnan était appelé un pays heureux....

---

(1) Je ne parle pas, bien entendu, des inscriptions arabes, mais seulement des inscriptions chinoises ; celles des pages 297, 312, 318, 321, traduites par M. Creste, sont d'un intérêt très médiocre.

(2) Je ne vois pas le caractère que le traducteur rend par *Ling* dans *Ling hiang t'ang* ; celui qui précède le caractère *hiang* 享 est une forme cursive de *heou* 後, et 後享堂 signifie « le sanctuaire postérieur ».

(3) Je ne sais où le traducteur prend cette date ; je ne puis croire qu'il aille chercher le nombre trente-et-un au commencement de la quatorzième ligne, car on lit facilement, à la fin de la quatrième, 至元十一年, 11e année de la période *tche-yuan*, ce qui correspond à 1274, alors que la date de M. Lepage nous reporterait à l'année 1310, à supposer, ce qui est inexact, que les Chinois, dans leur manière de dater, prennent comme point de départ la première année d'une dynastie. Il n'y a du reste pas d'erreur possible sur l'époque de la désignation de Sai-tien-tch'e en qualité de gouverneur du Tien, les textes donnent tous la date de la 11e année *tche-yuan* (voir notamment *Yuan che*, k. 125, *l. l.*, p. 16 ; *Ta Ts'ing yi t'oung tche*, k. 368, p. 46). Il mourut moins de cinq ans après en 1279 ; c'est donc à tort que M. Devéria (*Origine de l'Islamisme en Chine*, dans le *Centenaire de l'École des Langues orientales vivantes*, p. 327, n. 3), dit que la plus grande des sept mosquées de Si-ngan fou, celle de la rue Wou-tseu kiang 午子巷, fut réparée en 1315 par Seyyid Edjell.

(4) Il n'est nullement question de coutumes chinoises dans l'inscription qui dit : 化行俗美.

Dans l'étude qui suit l'extrait du mémoire de M. d'O. et dont nous avons déjà cité le titre M. Vissière émet le souhait qu'à l'estampage de la stèle mutilée viennent « s'ajouter bientô ceux de l'inscription que signale M. Lepage comme existant dans le coin antérieur de gauche de la salle où le tombeau a été réédifié et de la pierre dédicatoire dressée devant ce tombeau », et il ajoute : « J'exprimerai même le vœu que M. Georges Soulié, vice-consul de France dans la capitale du Yunnan, veuille bien, si M. Lepage lui-même en est empêché, nous mettre en mesure de faire connaitre ces intéressants documents épigraphiques ».

M. Soulié, de passage à Hanoi, a bien voulu, sur ma demande, me faire connaître qu'il avait pu sans grandes difficultés se procurer les estampages des deux stèles et me les a même montrés. Je serais désolé de priver les lecteurs de M. Vissière du plaisir et du profit de voir ces inscriptions étudiées et commentées par une plume tellement plus autorisée que la mienne, mais le savant professeur me permettra sans doute de faire connaître, à propos de l'un de ces documents, une erreur de M. d'O. En effet, sous le titre : *Estampages de la mission d'Ollone*, la *Revue du Monde musulman* reproduit (p. 291) un plan du tombeau de Sai-tien-tch'e ; il s'y trouve indiquée, contre le mur Ouest et dans l'angle de ce mur avec le mur Sud, une stèle dont une note nous fait connaître qu'elle est en vers et qu'elle fait le panégyrique du mort. La première affirmation, tout au moins, est parfaitement gratuite. L'inscription gravée sur cette stèle n'est pas en vers, mais, sans doute parce qu'elle est haute (dimensions de l'estampage : 1 m 80 × 0 m 95), l'artiste a jugé à propos de la diviser en 6 groupes de 29 lignes dont chacune contient 11 caractères. Elle a pour titre : 王陵常住碑記 ; elle fut gravée la 48e année *k'ang-hi* (1709) par un nommé Che Fan 石璠 et avait été composée et écrite par le professeur Ma Tchou 馬注 (1). Quant à la stèle dédicatoire qui se trouve contre la face Sud du tombeau lui-même, elle est ainsi rédigée : « Tombeau de Sai-tien-tch'e, seigneur Chan, dont le nom personnel était Sseu-ting, vivant sous les Yuan, ayant reçu par charte impériale le titre de prince de Hien-yang, ayant été investi des fonctions de Tchen-nan tsiang kiun, s'occupant des affaires de *p'ing-tchang* (ministre) (2). — 6e année *kouang-siu* (1880), 庚辰, 2e mois du printemps. — Edifié pour la seconde fois ».

Il resterait à faire ressortir le peu d'unité qui existe dans la transcription des noms chinois de cette étude. On lit Majuloung (p. 285) et Ma-Jou-Long (p. 318), Setchouen (p. 286) et Se Tchoan (p. 315), K'ien Loung (p. 295) et K'ien long (p. 299), Koueitcheou (p. 289) et Koui Tcheou (p. 315), etc. Je ne parlerai pas de la transcription spéciale à M. Creste — qui a dû habiter le Sseu-tch'ouan — car, si elle diffère beaucoup de la nôtre, il a du moins le mérite de lui être constamment fidèle. Je relèverai cependant un *Ts'in* (p. 299) qui gagnerait à être écrit Ts'ing (il s'agit de la dynastie régnante). D'autre part « le grade de bachelier, *sieou tsai* » ne signifie pas « belle étoffe, beau matériel » (p. 298, n. 2), mais « talent cultivé, distingué » : M. Creste fait sans doute erreur sur le caractère 才 *tsai* ; de même *kiu jen* (*ku jen*) signifie plutôt « homme choisi pour être présenté » que « homme élevé, grandi », et

---

(1) Ma Tchou, natif de Kin-tch'e 金齒, est l'auteur du *Ts'ing tchen tche nan* 清眞指南, un des ouvrages les plus connus de la littérature musulmane en Chine, paru en 1646. L'auteur, dont le surnom était Tchong-sieou 中修, fait connaître dans la préface qu'il descendait du Seyyid Edjell à la quinzième génération. Il prétend aussi descendre du Prophète à la 45e et d'Adam à la 95e. Kin-tch'e (dents d'or) serait le *Zardandan* de Marco Polo, et peut-être le Yong-tch'ang moderne, préfecture du Yunnan. Il en est question à plusieurs reprises dans l'étude dont nous publions la première partie dans le présent numéro sous le titre : *Les Barbares soumis du Yunnan*. Voir aussi : Devéria, *op. citat*, p. 312, n. 1 ; *Frontière sino-annamite*, p. 130 ; le Marco Polo de Yule et Cordier, pp. 84, 98.

(2) Cf. Vissière, *loc. cit.*, p. 336, et 337, n. 5. « L'expression *p'ing-tchang*, dont Rachid ed-Din a fait *fentchan*, est empruntée au *Chou king* (*Yao tien*), où il est dit : il *apaisa* et *réglementa* les cent familles. »

tsin che (*tsin se*) « lettré introduit » que « passé maître ». Mais ce sont là des imperfections sans grande importance ; il faut louer M. Creste de ses efforts et surtout de ce qu'il sait avouer ne point comprendre [1] ; il faut aussi regretter que sa science et sa conscience se soient exercées sur des documents d'un trop mince intérêt.

Nul doute qu'ils ne soient des exceptions parmi ceux dont M. d'O. nous promet une moisson si abondante.

Ch. B. Maybon

Sir Walter Hillier. — *The Chinese Language and how to learn it, a Manual for beginners.* — Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner and Co, 1907 ; in-4°, VI-263 pp.

Sir Walter Hillier, qui fut *Chinese Secretary* à la Légation britannique à Pékin, consul général en Corée, *Political Officer* à Pékin en 1901, professeur de chinois au King's College, et qui vient d'être choisi (juin) comme conseiller du gouvernement chinois, nous a apporté récemment un livre pratique destiné aux jeunes gens qui veulent apprendre la langue chinoise, et qui, ajoute l'auteur, « sont découragés à la vue des formidables *text-books* qu'ils trouvent devant eux ». Il faut en effet rendre cette justice à Sir W. H. que son livre se présente sous de moindres dimensions que les trois tomes de Wade, 語言自邇集 *Yu yen tseu eul tsi* [2], que le gros volume de Mateer, *Mandarin Lessons*, ou que le Manuel de près de mille pages in-4° de Piry et Oliver. Il se trouve aussi d'ailleurs de véritables manuels qui n'offrent pas l'aspect *décourageant* de ces gros ouvrages, le *Chinese Manual*, par exemple, de Sir R. K. Douglas pour ne citer que l'un des plus récents Mais il n'est certainement pas cette dans l'esprit de Sir W. H. de juger de la valeur d'un livre à son poids et sa préoccupation de donner un manuel de format commode est certainement louable ; il importe seulement de savoir comment il a fait le sien.

Je ne m'attarderai pas sur le premier chapitre où l'auteur traite du langage écrit ; il donne, pour commencer son manuel par l'étude de cette question, une raison qui mérite d'être notée : « As the written language presents more difficulties than the spoken, it will be convenient to reverse the usual order of things and to deal first with the former. » Ne discutons pas cette opinion, bien qu'il paraisse étrange de commencer un ouvrage tout à fait élémentaire par l'énoncé des problèmes les plus compliqués de la langue chinoise écrite ; aussi bien, l'auteur ne tendait-il peut-être qu'à s'en débarrasser *in limine* et notons, pour être juste, qu'il le fait en 15 pages, — ce qui est trop ou trop peu.

La partie plus proprement pratique commence par quelques considérations sur le langage parlé et Sir W. H., entre autres remarques, fait observer que « la différence essentielle entre la langue écrite et la langue parlée est que la première peut être appelée monosyllabique tandis que la seconde est indubitablement polysyllabique. » Et il donne à l'appui de cette affirmation de clairs exemples qu'il complète habilement plus loin par des exercices bien choisis ; il trouve aussi des termes assez heureux pour expliquer ce que sont les tons et quelle est leur importance. Il donne ensuite une table de sons ; il faut lui savoir gré de n'avoir pas inventé une transcription personnelle ; il a pensé sans doute qu'une mauvaise valait mieux qu'une nouvelle et il a adopté celle de Wade. Il est à regretter qu'il fasse suivre le son de Wade de l'*approximate sound in English spelling*, ce qui le conduit aux invraisemblables

(1) Pour la ligne 5 de la pl. III, je lui proposerais : « son beau-frère Sai yu, de Long-hou, vieillard de 93 ans, a composé (l'épitaphe). » Il est vrai que 九三老人 traduit ainsi reste douteux.

(2) Sir W. H. a collaboré à la seconde édition de l'ouvrage de Wade (Chang-hai, 1886).

groupes *ch'eeoong*, *meeay*, *peeaow*, *ch'üarn*, *tzooarn*, *teeyou*, *nooarn*, etc., pour *ch'iung* (k'iong) (1), *mieh* (mie), *piao* (piao), *ch'üan* (ts'iuan) *tsuan* (tsouan), *tiu* (tieou), *nuan* (nouan).

L'originalité de Sir W. H., dans la partie qu'il intitule *Progressive exercises*, consiste : 1° à ne point se préoccuper de la grammaire ; 2° à accompagner la phrase anglaise correcte d'une phrase reproduisant le mot-à-mot chinois.

Il semble qu'il n'ait pas été mal inspiré en pensant qu'une grammaire chinoise construite d'après les règles européennes a pour résultat d'introduire de la confusion dans l'esprit du débutant. Les auteurs de manuels de *kouan-houa* ou de tel ou tel dialecte chinois adoptent généralement l'une des méthodes suivantes : suivre l'ordre des grammaires européennes et étudier successivement les parties du discours, ou bien, ce qui paraît moins artificiel, prendre pour sujet des leçons telle ou telle particularité de la langue et accumuler les exemples pour accoutumer l'étudiant à une tournure propre, à un idiotisme, à une règle particulière. Le procédé de Sir W. H. est autre : il semble se borner à fournir un certain nombre de caractères usuels et l'étude sérieuse du manuel doit permettre à l'étudiant d'acquérir en six mois un millier de caractères (préface, p. V), mais le choix des phrases est fait de telle manière qu'il pourra, tout en même temps, « pick up the rules ». Je ne suis pas éloigné de croire à l'efficacité de ce moyen empirique pour l'acquisition d'une connaissance élémentaire du chinois parlé.

D'ailleurs, Sir W. H. le complète par l'emploi de phrases composées de mots anglais traduisant les mots chinois en respectant leur ordre. Ce procédé avait été employé, mais d'une manière accidentelle, pour expliquer le sens littéral d'une expression particulière ; Sir W. H. l'emploie d'un bout à l'autre de ses *Progressive exercises*. Ces phrases ont comme l'aspect d'un *pidgin* plus ou moins savoureux, mais l'utilité de leur rôle d'intermédiaires peut être réelle pour des débutants. C'est ainsi que, par exemple, la phrase : *The train starts at twenty minutes past three*, devient *That fire cart three dot one quarter five open*, avant d'être traduite en chinois : 那火車三點一刻五開. De même, celle-ci, plus significative : *You are the most difficult to manage of all the five children*, devient : *Five piece children most difficult control one, then is you*, et 五個孩子頂難管的就是你.

Nul doute qu'après s'être rompu à une telle gymnastique, l'étudiant aura peu à peu saisi les principales règles de la syntaxe chinoise, et en aura une connaissance *a posteriori* assez complète pour pouvoir aborder avec des chances certaines de progrès rapides des manuels plus complets que celui de Sir W. H.

Ch. B. Maybon

Frank H. Chalfant. — *Early Chinese Writing*. — (Mem. of the Carnegie Institution Museum, vol. IV, n° 1).

Le mémoire du Rév. C. se compose de quatre parties : la première sur l'ancienne écriture d'après les inscriptions ; la seconde sur le *Chouo wen* ; la troisième est la reproduction avec un « attempt of traduction » d'une ancienne inscription sur bronze ; dans la dernière enfin, l'auteur publie quelques inscriptions sur écaille de tortue, récemment découvertes. Des deux premières parties, il y a peu de chose à dire : il est possible en effet qu'elles soient utiles aux « philologists » dont parle M. W. J. Holland dans l'introduction, mais le premier manuel venu (voire simplement le Larousse illustré) explique que, à côté des idéogrammes, un très grand

(1) Nous faisons entre parenthèses suivre la transcription de Wade de la nôtre.

nombre de caractères chinois se décomposent en deux parties, une « clef » et une « phonétique ». Notons cependant la confusion constante que M. C. fait entre la langue et l'écriture. Il nous dit (p. 2) que « la langue chinoise est dans l'ensemble idéographique, avec une tendance au syllabisme, due à l'infusion d'une certaine classe de signes appelés radicaux et phonétiques ». Qu'est-ce qu'une langue idéographique ? Et comment des signes, aussi bien radicaux que phonétiques, peuvent-ils s'introduire dans une langue et lui donner une tendance au syllabisme ? Personne n'aurait l'idée d'écrire que la langue française a été profondément modifiée au XVII[e] siècle par l'adoption des deux lettres *j* et *v*. Mais ce n'est pas tout : nous apprenons aussi que « la science étymologique, appliquée au chinois, en appelle surtout aux yeux, et par suite se rapproche plus de l'orthographe que de la phonologie, qui est le principal dans l'étude des langages alphabétiques ». Les langages alphabétiques font le pendant des langues idéographiques (1). De plus, il est regrettable que M. C. soit si peu au courant de ce qui a été écrit sur les questions qu'il résume. Il affirme (p. 4) que primitivement les caractères chinois se composaient de lignes courbes, au lieu des lignes brisées de l'écriture moderne, « par suite de l'habitude de graver sur cuivre, pierre, bambou ou autres surfaces dures au moyen d'une pointe de métal » ; mais M. Chavannes (*Journ. As.*, janv.-fév. 1905, 1 sqq.) a démontré de façon absolument certaine que le stylet ne servait pas à graver les caractères, mais simplement à gratter, pour les effacer, ceux qui étaient fautifs, et que pour écrire on se servait de morceaux de bois trempés dans une sorte de vernis.

La première partie se termine par une série de 403 caractères chinois pour lesquels l'auteur donne un grand nombre de formes anciennes, ainsi qu'un « original probable » ; l'absence de toute référence pour la première liste, ne permettant pas de dater les diverses formes, rend ce travail, qui a dû coûter beaucoup de peine, absolument inutile. Une seconde série de planches, qui reproduit les clefs du *Chouo wen* (presque toutes déjà données dans la 1re série) et constitue ce que l'auteur appelle des « Notes sur le *Chouo wen* », ne remplace pas une étude de ce dictionnaire, et ne pourra pas rendre les services que rend par exemple le travail du P. Wieger dans ses *Rudiments*.

La troisième partie est consacrée à l'étude d'une ancienne inscription sur bronze que les archéologues chinois appellent « l'Inscription du bassin de bronze de la famille San », 散氏銅盤銘. M. C. ne connaît cette inscription que par le *Tsi kou tchai tchong ting yi k'i kouan che* 積古齋鐘鼎彝器款識 de Jouan Yuan 阮元, où elle se trouve au k. 8, p. 5 a-8 b. (Je donne ici la référence exacte, M. C. se contentant de citer « Juan Yüan, in his work on Old Inscriptions »). Mais elle avait été, antérieurement à Jouan Yuan, l'objet des études de plusieurs archéologues chinois, K'ong Kouang-sen 孔廣森 (2), Wou Yu-tsin 吳玉搢 (3), Fan Ming-tcheng 樊明徵, Wang Tch'ao-long 汪肇龍 et Kiang Tö-leang 江德量 (4) ; et un recueil épigraphique de la même époque que celui de Jouan Yuan,

(1) Cf. un autre passage du même genre à la page 15.

(2) K'ong Kouang-sen, surnoms 字 Tchong-tchong 衆仲 et Wei-yo 撝約, licencié en 1771, élève du célèbre Tai Tchen 戴震 (Tong-yuan 東原), qui avait été chargé en 1765 d'organiser la commission de rédaction du Catalogue de la Bibliothèque Impériale (四庫全書總目). Il s'occupa surtout des classiques ainsi que d'histoire et d'archéologie. Il mourut de chagrin, pendant le deuil de la mort de ses parents, à l'âge de trente-cinq ans, en 1786.

(3) Wou Yi-tsin, surnom Chan-fou 山夫, historien et archéologue de la période *k'ien-long*, auteur du *Chan yang tche yi* 山陽志遺, du *Kin che tsouen* 金石存, du *Chouo wen yin king k'ao* 説文引經攷, du *Lieou chou pou siu k'ao* 六書部敘攷, etc.

(4) Kiang Tö-leang, surnoms Tch'eng-kia 成嘉 et Ts'ieou-li 秋吏, originaire de Yi-tcheng 儀徵. Licencié en 1750, il fut d'abord *pien-sieou* 編修 au Han-lin, et devint ensuite censeur. Grand collectionneur d'inscriptions, d'autographes célèbres, de peintures et de vieilles monnaies, il a composé le *Ts'iuan tche* 泉志 en 30 k., et avait commencé un *Kouang ya sou* 廣雅疏, mais il mourut avant d'avoir pu l'achever.

le *Kin che ts'ouei pien* 金石萃編 de Wang Tch'ang 王昶 (préface datée de 1805), reproduit leurs interprétations (k. 2, p. 35-56 de l'éd. publiée à Chang-hai en 1893).

Le vase *p'an* 盤 sur lequel est gravée cette inscription est haut de 8 pouces 1/2, et profond de 4 pouces 1/2 ; il a 6 pieds 4 pouces de tour ; l'inscription a 19 lignes de 19 caractères chacune (*Kin che ts'ouei pien*, k. 2, p. 3 b). C'est Jouan Yuan qui, pour la commodité de la reproduction, a coupé chaque ligne en deux parties, et la réédition de son ouvrage que possède notre bibliothèque ne manque pas de dire (p. 3 a) que cette séparation de chaque ligne en deux remonte à l'édition originale.

La plus grande partie de l'inscription est à peu près incompréhensible, à cause de la grande quantité de noms propres de pays et de personnes. Elle n'a d'ailleurs que peu d'intérêt : c'est la délimitation des terrains de la famille San et la liste des personnages qui y ont procédé. La fin, qui contient les serments prononcés par les parties, comparée à d'autres textes de même nature, donnerait peut-être lieu à un certain nombre de remarques. Mais il faut avouer que les conclusions de M. C. sont plutôt inquiétantes : il écrit (p. 20) que « the unusual feature is the oath taken by the king and the go-betweens to secure the rights of the clan or family of San. » Il y aurait là évidemment un point du droit chinois ancien, inconnu par ailleurs, et qui serait tout à fait intéressant. Malheureusement le tout ne repose que sur d'innombrables contresens de M. C. : le roi ne prête pas serment (1), et ce que M. C. prend pour le nom d'un intermédiaire est le nom d'un palais.

Le vase et l'inscription sont-ils authentiques ? Aucun des auteurs chinois ne semble en douter, et l'insignifiance de l'inscription pourrait jusqu'à un certain point être une garantie. Quant à la date, il est impossible de lui en attribuer une, même approximative. Je n'ai trouvé nulle part dans la notice de Jouan Yuan une attribution à l'époque du roi Wou (2) ; d'ailleurs les attributions des épigraphistes chinois, pour ces périodes anciennes, sont des plus sujettes à caution.

---

(1) La phrase d'où M. C. tire cette idée du serment du roi est la suivante : 唯王九月辰在乙卯大畀義祖巽旅誓曰, qu'il traduit : « Now the king, in the ninth moon, « Ch'en-kia I-mao, makes oath before [his] Honorable Elders and Select Bannermen « saying... » Il était difficile d'entasser plus de contre-sens en une seule ligne. L'expression 王九月 que M. C. coupe en deux pour faire de 王 le sujet de la phrase, revient si fréquemment (le chiffre du mois variant, naturellement) dans le *Tch'ouen ts'ieou* qu'elle ne peut échapper au lecteur le moins attentif : la phrase même par laquelle il s'ouvre la contient : 元年春王正月, et quelques lignes plus bas on la retrouve encore : 三年春王三月己巳日有食之. De plus le traducteur, ne comprenant pas l'expression 辰在乙卯, a corrigé la lecture de Jouan Yuan, 在甲 (les deux caractères se font également 十 en écriture antique), et il y voit « a reversed horary couplet like several found in the « tortoise shell » inscriptions », et il renvoie à la dernière partie de son mémoire ; malheureusement, là, il n'en est pas question. Il saute ensuite les deux mots 大畀, qui sont en effet incompréhensibles avec 王 comme sujet, et termine en traduisant le nom propre 巽旅, malgré l'autorité de Jouan Yuan qui dit formellement (d'accord sur ce point avec les épigraphistes dont j'ai cité les noms plus haut) : « Siuan Liu est un nom d'homme. » Le passage semble signifier : « Or, le neuvième mois du roi, au jour *yi-mao*, on fit la remise solennelle ; le *yi-tsou* Siuan Liu prêta serment disant :..... »

(2) Je pense que M. C. a lu trop vite un passage où Jouan Yuan, après avoir déclaré que « pour ce qui est de la famille San, sous les Tcheou, il y eut San-yi Cheng », etc., démontre par la comparaison de divers textes anciens que le nom de famille était San-yi et qu'il ne faut pas rapprocher (comme fait M. C.) la famille San de notre vase de celle de San-yi Cheng. — La seule indication de date fournie par Jouan Yuan est qu'il classe le vase parmi les vases *p'an* de l'époque des Tcheou. Le *Kin che ts'ouei pien* le classe à la dynastie des Yin.

La partie du mémoire qui pourrait offrir le plus d'intérêt serait la dernière, où M. C. nous parle d'une découverte d'inscriptions divinatoires anciennes sur écaille de tortue ; malheureusement M. C., qui nous signale l'existence d'un livre écrit par le tao-t'ai qui a acheté presque toute la trouvaille, a négligé, avec son imprécision habituelle, de nous en donner le titre.

H. Maspero

Japon

H. Plaut. — *Grammaire japonaise de la langue parlée* (Méthode Gaspey-Otto-Sauer). — In-8°, VIII-392 pp. — *Corrigé des exercices et traduction des morceaux de lecture de la grammaire* — In-8°, 66 pp. — Paris et Heidelberg, Jules Groos, 1907.

La collection des grammaires Gaspey-Otto-Sauer s'est enrichie, il y a déjà quelque temps, d'une *Grammaire japonaise de la langue parlée*, due à M. H Plaut, et dont l'édition française vient de paraître. C'est de celle-ci surtout que nous nous occuperons. Elle présente quelques différences avec l'édition originale, les unes résultant de ce qu'elle s'adresse à des Français et non à des Allemands, les autres provenant de quelques modifications de peu d'importance, faites par l'auteur lui-même. L'ouvrage, strictement limité à la langue de la conversation, se compose d'une courte introduction traitant de la transcription et de la prononciation, de la grammaire proprement dite, et d'un court vocabulaire. La grammaire est divisée en 42 leçons dont chacune, excepté les quatre dernières, après l'exposé des règles illustré de nombreux exemples, est suivie d'un morceau de lecture, avec vocabulaire et notes, d'un exercice en forme de thème, parfois dénommé version, et d'un exercice de conversation. Une plaquette accompagnant le volume principal contient le corrigé de tous les exercices. Très sagement à notre avis, l'auteur, rejetant à la fin de l'ouvrage quantité de détails secondaires, donne rapidement dans la première leçon les règles principales du nom et de l'adjectif et arrive immédiatement au verbe. C'est l'ordre qui nous paraît le meilleur pour un ouvrage visant à être pratique, c'est-à-dire à mettre dans le moins de temps possible l'étudiant à même de se rendre compte de la structure de la phrase japonaise. Disons encore à la louange de cette grammaire que les exemples, les textes, les conversations y sont en général excellents. La seule critique que nous leur adresserons ici, c'est d'être un peu difficiles pour des commençants ; d'autant que cette difficulté s'augmente de celle qu'offrent les vocabulaires, trop riches et imposant un effort de mémoire trop considérable : celui de la première leçon contient à lui seul plus de 90 mots et d'autres dépassent 70. C'est beaucoup demander à la fois et risquer de rebuter l'étudiant.

La grammaire en elle-même prête malheureusement le flanc à d'autres critiques. A l'exemple de beaucoup d'autres, M. P., après nous avoir dit d'abord que « la langue japonaise n'a pas de déclinaison », s'empresse d'en imaginer une au moyen de postpositions (p. 5). Le rapprochement qu'il tente ainsi avec les cas d'une déclinaison peut avoir son utilité pour des étudiants allemands, habitués à une véritable déclinaison ; il n'en a pas, croyons-nous, pour les étudiants français. Et tant qu'à dresser un paradigme de déclinaison, pourquoi le borner à quatre cas, si, immédiatement après, il doit être question d'un cinquième (p. 5), le cas absolu, et s'il y a tout autant de raisons de former un ablatif ou « originatif » avec *kara*, un autre avec *yori*, un instrumental avec *de*, un terminatif avec *made*, qu'un génitif avec *no*, et qu'avec *ni* un datif, dont on pourrait imaginer une autre forme avec *ye* ? A propos des règles de construction données p. 8, observons que ce n'est pas seulement la « proposition principale », mais toute proposition, qui « se termine par le verbe ».

Le gros effort de M. P. paraît s'être porté sur le verbe. Peu satisfait sans doute de la façon dont on explique généralement la formation des temps et la conjugaison, il en propose une théorie nouvelle. A vrai dire, la nouveauté en est sur quelques points plus apparente que réelle ; et en ce qu'elle a de vraiment nouveau, elle ne paraît pas heureuse. Rejetant la division des verbes en deux conjugaisons (quelques auteurs vont jusqu'à trois), M. P. les partage simplement en deux classes, suivant que le radical est terminé par une voyelle, 1re classe, ou par une consonne, 2e classe. Le principe semble simple et clair. Malheureusement l'auteur ne donne aucun moyen pratique de reconnaître par quelle lettre se termine le radical, en dehors du recours au dictionnaire, et encore risquerait-on d'être induit en erreur par la façon dont il en parle. La méthode usuelle, basée sur les terminaisons *iru* et *eru*, permet de le faire d'un coup d'œil. M. P. est en fin de compte obligé d'y revenir, mais, préoccupé d'un radical problématique, il le fait avec trop peu de netteté. De plus, il est amené à ranger des verbes comme *i-u*, *o-u*, *a-u*, *ka-u*, *mora-u*, *noro-u*, etc., parmi ceux dont le radical est terminé par une consonne. Sans doute, comme il en fait la remarque, l'*u* final est en réalité et s'écrit en japonais *fu* ; il n'en est pas moins vrai qu'il y a là, pour une méthode basée strictement sur la transcription en caractères romains, une anomalie que la méthode usuelle a su éviter.

On forme ordinairement les temps et les modes au moyen de quatre bases ; M. P. préfère employer un radical simple, un radical élargi, et la forme du présent pour la 1re classe, un radical simple, trois radicaux élargis et la forme du présent pour la 2e classe. Toute autre considération mise à part, il ne paraît pas que ce soit une simplification. Il est vrai que le présent doit être considéré comme « une forme toute faite » (?) (p. 71).

Les verbes appartenant à la 2e classe sont partagés par M. P. en 6 groupes suivant la consonne finale de leur radical (p. 12). Il eût mieux valu ajouter l'*n*, bien qu'il ne représente qu'un cas unique, au *b* et à l'*m* formant le 4e groupe, que de ranger le verbe *shinu* parmi les verbes irréguliers (p. 25). Sans doute la forme *shinuru* sous laquelle il est cité lui en donne quelque apparence ; mais sous la forme ordinaire *shinu*, il est régulier. *Shinuru* est une forme secondaire, produite par l'adjonction à la forme ordinaire de la syllabe *ru*, et d'un emploi plus rare pour ce verbe que la forme *masuru* pour l'auxiliaire *masu* (p. 15), dont cependant M. P. a omis de noter les irrégularités.

La conjugaison régulière des verbes de la 2e classe donne lieu à un certain nombre de contractions. M. P. préfère y voir des assimilations. « La terminaison du radical est, dans certains cas, assimilée au son initial de la syllabe ajoutée », dit-il simplement (p. 12). Nous ne savons si on se contentera de cette explication en présence des exemples qu'il cite (p. 14) : *kaki-te* devenant *kaite*, où la consonne du radical disparaît purement et simplement, *kagi-te* devenant *kaide*, où elle disparaît aussi avec modification de la consonne de la terminaison, *yobi-te* et *yomi-te* devenant tous deux *yonde*, où la disparition de la voyelle s'accompagne de la modification des deux consonnes. Par contre il pourra paraître d'une utilité contestable, « indifférent pour la conjugaison », avoue du reste l'auteur, d'énumérer pour chacun des six groupes de verbes, les voyelles qui peuvent se trouver dans la dernière syllabe du radical de ces verbes (p. 75). Tant qu'à faire, au moins faudrait-il que cette énumération fût complète. M. P. a omis l'*e* dans le 4e groupe ; ex. : *sonemu*, *awaremu*, *sakebu*, *musebu*, etc. Par contre, il fait figurer dans ce même groupe des verbes à radical en *b* et *m*, « *tsugu*, succéder », qui appartient au premier (*k*, *g*). M. P. donne, p. 25, un tableau de la « conjugaison des verbes irréguliers avec le suffixe *mas'* ». Il est bon de remarquer à ce sujet, et sans doute cela suffisait, que l'emploi de l'auxiliaire suffixe *masu* rend cette conjugaison absolument régulière, en ce qui concerne le verbe principal, puisqu'on n'en emploie que le seul radical en *i* sans aucune modification. Les seules irrégularités qui s'y trouvent sont les irrégularités propres de l'auxiliaire *masu*. Mais de celles-là M. P. ne parle pas. Nous ne comprenons pas pourquoi l'adjonction des formes du verbe *aru* à la forme adverbiale de l'adjectif produit une « conjugaison de l'adjectif », terme que du reste personnellement nous trouvons inexact, tandis que ces mêmes « formes de *aru*... ajoutées précisément comme aux autres adjectifs » à *naku*, forme adverbiale de l'adjectif négatif *nai*, ne donnent lieu qu'à une « flexion » (p. 27), cette flexion ayant d'ailleurs

un présent, un parfait, deux conditionnels, deux futurs, un subordinatif (gérondif), et un alternatif.

Les pronoms personnels aussi sont traités d'une façon assez imparfaite. A la première personne du singulier (p. 152), on cherchera vainement *ware* ; il n'en sera question qu'un peu plus loin, incidemment dans une note (p. 153) à propos de *waga*, qui est présenté comme « un pronom personnel de l'ancienne langue ». Au pluriel par contre, on le trouve sous ses deux formes *warera* et *wareware* (p. 153) Au singulier de la 3e personne, on ne trouve pas non plus *are*, qui est mentionné au pluriel, *arera* ; *kare* ne se trouve à aucun des deux nombres. Il est inexact que dans la famille, la femme s'adressant à son mari, emploie la forme pronominale *omaesan* ; en règle générale, elle emploie *anata* ; *kisama* est une expression injurieuse et ce serait une erreur de la croire employée couramment « par la classe inférieure et les étudiants » ; entre eux ceux-ci emploient presque uniquement *kimi*.

Grammaticalement parlant, il semble inexact de représenter *kō-iu*, *kō-iu yōna*, *konoyōna*, etc., comme de simples adjectifs démonstratifs (p. 158). — A propos des noms de nombre, la dénomination de « forme en composition » conviendrait mieux à la série *hito*, *f'ta*, *mi*, etc., que celle de « forme adjective » (p. 194). Et puisque M. P. cite les formes *hata(chi)*, 20 ans, *chi*, mille, *yorozu*, dix mille, il aurait dû au même titre mentionner *momo*, cent. Prétendre que les suffixes *me* et *bamme*, qui servent à former les noms de nombres ordinaux, signifient respectivement « œil » et « nombre-œil » (p. 217), paraîtra sans doute un peu osé. — Ce ne sont pas seulement les anciens *shōgun* qui « sont distingués par les mots *ichi-dai*, *ni-dai*, etc. (*dai* 代, génération) » ; cette expression s'emploie pour n'importe quelle famille (p. 218). — Ce n'est pas seulement la durée des années et des heures qui se rend par *kan* (intervalle), mais aussi celle des mois et des jours, voire des semaines (pp. 219-220). — Il est inexact de présenter *mina*, *kurai*, *moto*, *hajime*, comme des « adverbes proprement dits, c'est-à-dire des mots qui, quelle que soit leur origine, s'emploient toujours ou la plupart du temps comme adverbes » (p. 243-245). — La différence établie, p. 258, entre *fū ni* (il faudrait ajouter *no fū ni*), *no tōri ni* et *no yō ni*, n'existe pas. — Il est regrettable de trouver, parmi des exemples qui en général sont bons, des erreurs comme *ayandari* (p. 295) pour *ayamattari*, fréquentatif de *ayamaru*; *ōzei hito* (p. 141), « beaucoup de monde », pour *ōzei no hito* ou *hito ōzei* ; *nani ka shomots'* (p. 170), « quelques livres » ; *ikō dōon*, (p. 177 et vocabulaire) pour *iku dōon* ; ou des phrases plus que douteuses, comme *o tabe de gozaimas'* (p. 114), *o mairi mōshimas'* (p. 146), *tabe ni uchi ye kaerimas'* (p. 268). Dans ces mêmes exemples ou dans les textes de lecture, nous croyons peu utile, et même plutôt embarrassant pour l'étudiant, l'emploi de formes ultra-populaires, de véritable patois, comme *washa* pour *watakushi wa*, *gas'* pour *gozaimasu*, *dekimē* pour *dekimai*, *omaen* (il faudrait *omahen*) pour *gozaimasen*, *nē* pour *nai*, *osēte* pour *oshiete*, etc. Les japonismes et les manières de parler familières offrent évidemment beaucoup d'intérêt, mais aussi une réelle difficulté, aussi bien pour l'étudiant que pour le traducteur. Celui-ci ne s'en est pas toujours tiré à son honneur. *Zamā miro* ne signifie pas : « Regarde ! comme il est » (p. 199) ; c'est une exclamation de colère ou d'insulte, dont approcherait le français : « Regarde bien ce qui va t'arriver ! » — *Jiman wo iyagaru* (p. 199) ne peut pas, le contexte l'indique assez, signifier ; « il méprise trop d'ordinaire la fanfaronnade » (Corrigé, p. 54) ; le mot est mal écrit ; il faut *ii-gagaru*, et le sens devient : « il aime d'ordinaire à se vanter ». — « Coupeur de syllabes » (?) pour *ageashi wo toru* (p. 255) n'offre aucun sens, et « profiter d'une erreur de quelqu'un pour le supplanter » que donne le vocabulaire, est inexact ; il faudrait : « relever, plaisamment ou méchamment, les inadvertances, les lapsus linguae », littéralement « saisir le pied levé ». — *Ippon maitta* (p. 272) est un terme d'escrime ayant exactement le sens du français : « Touché ! ». Traduire *maitta* (*mairu*) par « être vaincu », c'est laisser *ippon* sans traduction. — Dans *onore takunda na* (p. 303), *onore*, dont le sens ordinaire est « soi-même » et non « même » (p. 302), est employé comme pronom de la 2e personne avec sens méprisant ou insultant ; la phrase ne signifie ni : « Vous avez imaginé cela vous-même » (p. 303), ni : « Vous avez imaginé cela tout seul, n'est-ce pas ? » (Corrigé, p. 66), mais quelque chose comme : « Animal ! tu as bien combiné ça ! »

Les traductions inexactes et même les contresens ne sont pas rares : *kumiuchi*, « mêlée » (p. 24 et vocabulaire), pour « action de lutter en se tenant à bras le corps » ; *iro iro go chisō ni narimash'te*, « cela a été votre diner » (p. 46), pour « j'ai été traité magnifiquement (par vous) » ; *sakana*, « plat de riz » (p. 58), pour « hors d'œuvre servis avec le *sake* » ; *toshigoro*, « puberté » (p. 66), et *toshigoro ni naru*, « arriver à l'âge mûr » (même page), pour « âge convenable », employé surtout pour signifier l'âge auquel les jeunes filles se marient ordinairement, 18 à 20 ans ; *iu made mo nai koto*, « quelque chose qui ne se laisse pas dire » (p. 68), pour « qu'il n'est pas besoin de dire » ; *rokuroku*, « suffisamment » (p. 75), et *roku ni*, « convenablement » (p. 177), pour « pas du tout » ; *isamashii*, « gai » (p. 145), pour « valeureux, donnant l'impression de la force » ; *undōkai*, « excursion » (p. 148), pour « réunion où se pratiquent des sports, marche, course, gymnastique, tir, etc. » ; *gaya mo suru to*, « enclin à » (p. 171), pour « à tout propos » ; *nemui*, « fatigué » (p. 191), pour « ayant envie de dormir » ; *iits'kus'*, « s'enrouer à force de parler » (p. 196), pour « dire complètement, tout ce qu'il est possible de dire », ou, rarement, « autant qu'il est possible de dire » ; *norikomu*, « se rendre quelque part » (p. 259), verbe composé, pour « monter et entrer, ou se mettre dans », bien étrange du reste à l'endroit où il est employé ; *Hiranosui*, « eau de Seltz » (p. 242), pour « eau de Hirano, nom de lieu » ; *izure*, « partout » (p. 249), pour « lequel, quelques » ; *tsukisoi* (*no*), « faisant le service » (p. 249), pour « accompagnant, placé au côté de » ; *shikujiru*, « perdre sa place » (p. 272), pour « faire une faute, manquer son but, un résultat » ; *nan' no go yō des' ?* (p. 284), « qu'avez-vous à mon service ? » (Corrigé, p. 64), pour « qu'y a-t-il pour votre service ? » ; *kaki*, « au soleil » (p. 295), pour « saison d'été » ; *ima yō wa nai kara, achi ye ike* (p. 294), « comme je n'ai maintenant plus rien à faire, je vais là-bas » (Corrigé, p. 65), pour « je n'ai plus besoin de toi, va-t'-en ». Dans la phrase : *o mi ōkiku o nari nasaimash'ta* (p. 311), il est inexact que *mi* ait la même signification que *o* ; il signifie « corps ». Ajoutons encore : *o sasshi mōshimas'*, « je le regrette bien » (p. 313), pour « je le comprends, je me rends compte de votre sentiment » ; *Nihon no kokoro wa mina sakura des' yo*, « les cœurs de tous les Japonais sont attachés aux cerisiers » (p. 324), pour « tous les cœurs japonais (du Japon) sont des fleurs de cerisier ». Au vocabulaire on trouve encore : *hitoshio*, « excellent », *ichidan*, « éminent, particulier », *shiki*, « étendant », *tenjo*, « ange », *uchiage*, « feu d'artifice », et même, à la lettre *u*, *uyogu*, « nager », au lieu de *oyogu*. Avec une connaissance un peu plus sérieuse du Japon et de ses mœurs, l'auteur aurait évité bon nombre de traductions inexactes : *shōji*, « fenêtre à papier » (p. 89), *yose*, « Variétés » (p. 97), *nakaniwa*, « jardin dans la cour » (p. 108), *nori*, « varech » (p. 119), *dojō-nabe*, « casserole à *dojō* » (même page), *kamishimo*, « habit et pantalon » (p. 125), *nagayazumai*, « habitants des maisons de rapport » (p. 147), *take no bonsai*, « pot en bambou » (p. 173), *terakoya*, « école rurale » (p. 205), « école primaire » (vocabulaire), *mombats'*, « descendance » (p. 223), *hitoemono*, « un complet léger » (p. 235), *karakami*, « papier-tenture » (p. 271) et « tapis » (Corrigé, p. 65), *genkan* « porte-cochère », (p. 274) ; et *Kabukiza* étant un théâtre et non un acteur, il n'aurait sans doute pas écrit : « J'ai vu jouer *Kabukiza* » (p. 294). — Il serait bon de faire remarquer qu'un bon nombre de mots employés comme suffixes adoucissent leur consonne initiale, que par conséquent *gurai*, *goro*, *dono*, *zuts'*, etc. ne sont que des formes accidentelles de *kurai*, *koro*, *tono*, *tsutsu* ; cela dispenserait de les mentionner au vocabulaire, parfois à l'exclusion de la forme primitive.

Il nous reste deux critiques générales à adresser à cet ouvrage. M. P. a cru bon, dans la transcription du japonais en caractères romains, de remplacer les voyelles *i* et *u* dans les cas où elles « sont muettes ou presque muettes, par une apostrophe » (p. 2). Ce système n'a du reste rien de nouveau, et plusieurs de ceux qui transcrivirent du japonais en caractères romains il y a quelque quarante ans, l'employèrent un temps. Ils étaient seulement plus logiques que M. P. et écrivaient carrément *s'z'ki*, *ts'z'ku*, etc. Par contre, s'il nous en souvient bien, ils conservaient généralement l'*i*. La *Rōmajikwai* et les japonologues modernes

ont depuis longtemps abandonné cette transcription. L'apostrophe indique généralement une élision ; comme telle, elle est légitime, et M. P. l'emploie avec raison dans des cas comme *nan desu, iku n'desu*, où la voyelle est vraiment élidée. L'employer aussi comme substitut de *u* et de *i* dans les cas où ces voyelles sont muettes, c'est lui faire jouer un double rôle qui prête à la confusion ; dans les cas où elles sont « presque muettes », c'est-à-dire au fond où elles s'entendent un peu, où elles restent perceptibles, leur suppression et leur remplacement par une apostrophe paraît absolument indéfendable. Comment l'étudiant distinguera-t il s'il a affaire à une voyelle élidée, à une voyelle muette, ou à une voyelle presque muette, et dans ce dernier cas, à laquelle il a affaire, laquelle de l'*u* ou de l'*i*, il doit prononcer de manière légèrement perceptible ? Enfin, un système étant donné, il importe de s'y conformer dans tous les cas ; or M. P. écrit aussi bien *tsukidokoro* (p. 30) que *kaots'ki* (p. 41), *iits'keru* (p. 74) que *katazukeru* (p. 325), voire *tsukits'keru* (p. 196) ; il écrit *sūjitsu* à côté de *sū-ka-gets'* (p. 312), *shitsu* à côté de *shukujits'*, et *shits'rei* à côté de *shitsubō*, *watak'shi* à côté de *watakushi*, dans le Vocabulaire. *Gak'sei, ōf'ku, bak'fu, nak'te, ōk'te*, etc., ne peuvent qu'induire en erreur et sont inadmissibles.

Enfin il est très regrettable à notre avis que la traduction de cette grammaire soit faite en aussi mauvais français. Les phrases extraordinaires qu'on y rencontre à chaque page, aussi bien dans les exemples que dans les exercices, n'ont pas même l'excuse, sujette à réserves du reste, de rappeler la tournure japonaise ; elles font bien plutôt penser à une tournure allemande : « Voyez cette grenouille-là ! Quelle grande drôlesse que c'est ! » (p. 32) ; « J'avais tout à fait le sentiment comme si j'étais tombé dans l'enfer » (p. 55) ; « Ces enfants se ressemblent comme deux œufs » (p. 55) ; « S'il n'aurait pas donné d'argent, cela aurait probablement été bien » (p. 85) ; « C'est la manière comme chacun pense » (p. 174) ; « Vêtu de tels habits malpropres » (p. 192) ; « Il prend trois heures pour y aller » (p. 279) ; « Je pensais si je devais aller me promener » (p. 304). Dans le même genre, on trouve fréquemment le verbe « vouloir » employé dans des cas où aurait suffi le futur ou l'impératif : « Tu crois ? alors nous voulons prendre tout de suite un jinriki » (p. 87) ; « Voulons-nous sortir si tôt ? » — « Ne voulons-nous pas pour cela sortir après trois heures ? » (p. 93) ; « Ne voulons-nous pas manger rapidement ? — Bien ! j'apporte aussitôt le manger » (p. 128) ; « Après le dîner, nous voulons entre autre pêcher au filet » (p. 295), etc., etc. Il faut y ajouter, sans insister autrement sur de simples fautes de français trop nombreuses, des phrases ne relevant d'aucune langue : « Si on a de la monnaie, il est facile de gagner sa vie » (p. 38) ; « Plus l'homme vieillit, plus son humanité se développe plus ou moins » (p. 49) ; « J'ai pris faim » (p. 85) ; « N'allez-vous pas devenir fou, un jour ? » (p. 721) ; « Lorsque le sergent de ville vit le pickpocket, il ne courut pas peu » (p. 127) ; « Comme tout cela sont des choses sur lesquelles on se repose sur la même espèce » (p. 178) ; « Le domestique de l'hôpital vint de devant en courant, tra, tra, tra ! » (p. 265), etc., etc. « Formellement » (p. 22) pour « po iment, avec des formes » fait penser à l'anglais.

En résumé, l'ouvrage n'est pas sans qualités ; mais elles risquent d'être gâtées par la profusion de petites erreurs et d'incorrections qui le déparent. Une révision sérieuse s'impose pour le rendre vraiment profitable à l'étudiant.

N. Peri

Yoshida Tōgo 吉田東伍. — *Dai Nihon chimei jisho* 大日本地名辭書. (Dictionnaire des noms géographiques du Japon). — Tōkyō, Fusambō 富山房, 1907. 4 vol. in-4° : I, p. 1-1844 ; II, p. 1845 à 3132 ; III, p. 3133 à 4752, IV, 84-138-288 pp. et atlas.

Sous le titre modeste de « Dictionnaire des noms géographiques du Japon », il s'agit ici d'une des œuvres les plus considérables qu'ait produites la génération actuelle d'érudits japonais. Ces cinq mille et quelques cents pages sont le fruit d'un travail de plus de treize années,

et si quelque chose peut étonner, lorsqu'on les parcourt, c'est que ce laps de temps ait suffi à les remplir. Ce travail, en effet, M. Yoshida, chargé de cours à l'université de Waseda 早稲田, l'a entrepris et l'a achevé seul ; seul, il a dépouillé les innombrables ouvrages ayant trait à son sujet, depuis le *Kojiki* 古事記 et les vieux *Fudoki* 風土記, jusqu'aux *Meisho zue* 名所圖會, descriptions illustrées des lieux célèbres de diverses provinces, en passant par les récits de voyage, *dōki* 道記 ou *kikō* 紀行, et par les descriptions ou annales particulières des provinces, *kokushi* 國志, sans négliger les travaux modernes parus dans les revues spéciales d'histoire et de géographie ; seul il a dressé les quelque quarante mille fiches dont se compose cette énorme compilation, un des plus riches répertoires de géographie historique qui existent, croyons-nous. M. Y. s'était déjà fait connaître et apprécier par de nombreux articles parus en divers journaux et revues, par une étude sur la politique religieuse des Tokugawa, *Tokugawa seikyōkō* 徳川政教考 (1), ouvrage devenu très rare, et surtout par un travail sur l'histoire ancienne du Japon et de la Corée, *Nikkan koshidan* 日韓古史斷 (2), introuvable aujourd'hui. De plus, entre temps, il a publié une histoire de la mer ou plutôt du rôle joué sur mer par le Japon, *Umi no rekishi* 海の歴史 (3) et un atlas historique *Tokushi chizu* 讀史地圖 (4), en collaboration avec M. Kawada Hi 河田羆. Le « Dictionnaire des noms géographiques du Japon » paru d'abord en livraisons, vient d'être terminé et réuni en volumes. La presse japonaise tout entière s'en est occupée et en a salué la publication comme un événement. Les hommes les plus marquants ont tenu à honneur de s'y associer, et les préfaces qui présentent l'ouvrage au public sont signées du marquis Hachisuka Shigeaki 蜂須賀茂韶, président de la Société de géographie historique du Japon 日本歴史地理學會, du comte Ōkuma Shigenobu 大隈重信, qui fait à ce propos une étude des transformations du régime territorial au Japon, *Tochi seido no enkaku* 土地制度の沿革, des meilleurs historiens actuels, MM. Kume Kunitake 久米邦武, Hoshino Kō 星野恒, Mikami Sanji 三上参次, de géographes comme M. Shiga Jūkō 志賀重昂, etc. On y remarque des noms de grammairiens, de littérateurs, de directeurs de grandes écoles ; le ministre de l'Instruction publique, M. Makino Nobuaki 牧野伸顯, et celui de l'Intérieur, M. Hara Kei 原敬 ont aussi envoyé quelques lignes.

Outre ces préfaces dont l'énumération nous dispense de faire un plus long éloge de cet ouvrage, le volume que nous donnons comme le quatrième, et qui en réalité ne porte pas de numéro d'ordre, mais devrait logiquement être le premier, contient l'introduction, les index et un atlas de onze cartes. L'introduction (134 pp.) est formée de plusieurs études générales du plus haut intérêt sur les noms de lieu, leur origine, leur expression au moyen des caractères chinois, leurs transformations, sur les divisions administratives et leurs modifications, etc... L'une de ces dernières est due au pinceau du regretté Naka Michiyo 那珂通世.

Bien que l'ouvrage soit intitulé Dictionnaire, l'auteur n'y suit pas un ordre déterminé par une série phonétique telle que le *gojūon* ou l'*iroha*. Il a préféré l'ordre logique du classement traditionnel des anciennes provinces, *kuni* 國, et de leur division en cantons, *kōri* 郡. L'œuvre devient ainsi une description suivie de chaque province ; et chaque bourgade, chaque temple, chaque ruine y apparaît dans sa position et son milieu exacts, rapproché de ce qui l'environne, l'explique et le commente dans la réalité. Par contre, ce système a rendu nécessaire, outre la table proprement dite par provinces et cantons, un index détaillé d'après l'ordre du *gojūon*. Et l'auteur en a ajouté un autre, d'après le premier caractère de chaque nom, ces caractères étant classés d'après le nombre de traits qui les composent. Il n'y a d'ailleurs pas

(1) 2 volumes, 1894.
(2) 1 volume, 1895.
(3) 1 volume, 1901.
(4) 2 volumes, 1902 ; l'un est consacré à l'histoire du Japon, l'autre à l'histoire universelle.

double emploi, car les noms de lieu offrent plus que tous les autres une variété déconcertante dans la lecture des caractères. C'est ainsi que pour le seul 上, on trouve *jō*, *ue*, *uwa*, *u*, *kami*, *kamu*, *kan*, *kō*, *ka*, *age*, *aga*.

Dans une compilation de cette importance, rien d'étonnant à ce que quelques points prêtent à la critique. Ceux qu'on a relevés (1) ne diminuent pas la valeur foncière de l'ouvrage. Nous en signalerons quelques-uns à titre de simple renseignement pour ceux qui auront à se servir de ce dictionnaire. Certains noms de lieux, tout en s'écrivant avec les mêmes caractères, ont été prononcés différemment suivant les époques, tantôt d'après leur lecture japonaise, tantôt d'après leur lecture sino-japonaise. M. Y. donne généralement les deux lectures ; en quelques cas, où il y aurait eu avantage à le faire, il se contente d'une seule ; et c'est la plus ancienne qu'il adopte le plus souvent, mais pas toujours, ce qui risque parfois de compliquer les recherches. S'il est assez naturel qu'un Dictionnaire de géographie historique s'occupe de l'antiquité, il ne doit pas cependant négliger l'état actuel des choses. M. Y. semble en quelques endroits connaître mieux les temps passés que le sien. C'est ainsi qu'en parlant des ruines du *Nishi no tera* (*Saiji*) 西寺, il néglige de nous dire qu'on a construit un nouveau temple à la place de l'ancien.

On a signalé aussi quelques omissions dans l'énumération des productions spéciales aux diverses régions. L'auteur cite un bon nombre des édifices ou objets d'art catalogués comme trésors nationaux, *kokuhō* 國寶. On lui a reproché d'en avoir oublié plusieurs ; mais la liste s'en allongeant chaque année, il lui était impossible d'être complet. Par contre, nous n'avons rien pu découvrir au sujet de quelques localités méritant pourtant une mention, telles que *Anamori* 穴守 (baie de Tōkyō) et le célèbre temple d'Inari, *Inari jinja* 稻荷神社, qui y attire tant de pèlerins autour de son terrier de renard, par des chemins au-dessus desquels des *torii* rouges et serrés les uns contre les autres forment des kilomètres de tunnels.

Peut-être à l'imitation des *Meisho zue*, peut-être entraîné par ses tendances littéraires, M. Y. joint souvent à la description des lieux célèbres, quelques-unes des poésies, *tanka* 短歌 ou *hokku* 發句, qu'ils inspirèrent à des personnages connus. On a critiqué quelques-uns des choix qu'il a faits. Il nous semble qu'on pourrait aller plus loin, critiquer l'idée elle-même de ces citations, qui, à de très rares exceptions près, n'offrent qu'un intérêt littéraire et n'ajoutent rien ni aux renseignements que l'on cherchera dans un ouvrage de cette nature, ni à sa véritable valeur.

M. Y. ne nous parle ni de Formose (*Taiwan* 臺灣), ni de Saghaline (*Karafuto* 樺太), ni des îles Kouriles (*Chishima* 千島) ; et il faut le regretter. Il traite des îles Bonin (*Ogasawara jima* 小笠原島) ; pourquoi ne parle-t-il pas des *Ryūkyū* 琉球 ? Il ne parle pas non plus du *Hokkaidō* 北海道. Ceci est tout à fait inadmissible, et nous rassure. M. Y. n'est pas homme à laisser son œuvre incomplète. Il nous doit un appendice, et nous espérons qu'il ne nous le fera pas trop attendre. Les renseignements ne manquent sur aucune de ces contrées ; il en est qui sont déjà d'une antiquité relative ; il en est d'encore inédits. Des études ou des descriptions en ont été publiées en ces dernières années, sans parler des documents officiels. La matière ne manque pas ; et quelques milliers de fiches à dresser ne sont pas pour faire reculer un travailleur comme M. Y.

Quoi qu'il en soit de la réalisation plus ou moins prochaine de ce désir, cet ouvrage s'impose à l'attention de tous les japonologues. Tous trouveront intérêt et profit à le consulter. Il est de ceux dont il est permis de dire qu'ils valent presque une bibliothèque ; et en tout cas, aucune bibliothèque ne saurait s'en passer.

N. P.

---

(1) Cf. en particulier l'intéressante critique parue dans la revue *Teikoku Bungaku* 帝國文學 (novembre 1907).

KUME Kunitake 久米邦武, IKEDA Kōbuchi 池田晃淵, WATANABE Seiyu 渡邊世祐, MIURA Shūkō 三浦周行 et KOBAYASHI Shōjirō 小林庄次郎. — *Dai Nihon jidai shi* 大日本時代史 (Histoire du Japon par époques). — Tōkyō, Waseda daigaku shuppan-bu 早稲田大學出版部. — 9 vol. in-8°.

C'est de l'Université libre de Waseda que vient aussi cette grande histoire du Japon. Elle est faite des cours qu'y ont professés les auteurs cités plus haut. Ces cours ont été sans doute plus ou moins remaniés, récrits et développés en vue de l'impression ; il n'y en a pas moins là un inconvénient assez grave : le manque d'unité dans le plan comme dans la méthode, la diversité dans la manière non seulement d'apprécier, mais d'exposer les faits, qui résulte du tempérament de chacun des auteurs. Il est bien certain, par exemple, que la personnalité si originale de M. Kume donne une couleur spéciale à tout ce qu'il traite. Il a signé trois des volumes de cette histoire : le premier, Histoire ancienne, *Nihon kodai shi* 日本古代史, puis la période de Nara, *Nara-chō shi* 奈良朝史, qui en est la suite. Ces deux volumes du même auteur forment ainsi une histoire suivie depuis les origines jusqu'à la fin du VIIIe siècle, au moment où l'empereur Kwammu 桓武天皇 abandonne Nagaoka 長岡 pour s'installer à Heian 平安 qui devait devenir Kyōto. La période Heian, *Heian-chō shi* 平安朝史, est traitée par M. Ikeda, et celle de Kamakura, *Kamakura jidai shi* 鎌倉時代史, par M. Miura, qui n'a fourni que ce seul volume à l'œuvre commune. Nous retrouvons ensuite M. Kume avec l'époque dite « des deux cours », *Namboku-chō jidai shi* 南北朝時代史. Les sixième et septième volumes, périodes de Muromachi, *Muromachi jidai shi* 室町時代史 et d'Azuchi (Nobunaga) et de Momoyama (Hideyoshi), *Azuchi-Momoyama jidai shi* 安土桃山時代史, sont dus à M. Watanabe; et c'est M. Ikeda qui a écrit l'histoire des Tokugawa, *Tokugawa bakufu jidai shi* 德川幕府時代史. Le dernier volume, le seul qu'ait donné M. Kobayashi, traite de la fin, c'est-à-dire des dernières années du shōgunat, *Bakumatsu shi* 幕末史. Il ne va pas jusqu'à la Restauration, qui constitue pourtant dans l'histoire du pays une division d'une autre importance que l'attaque de la légation d'Angleterre sur laquelle il se ferme. L'ouvrage a quelque peu l'air d'une œuvre hâtive ; l'auteur s'en explique dans une courte préface et nous en donne les raisons ; nous les comprenons, mais elles ne diminuent pas nos regrets. D'autant plus que M. Kobayashi ayant eu, de par ses autres fonctions, l'occasion d'étudier et de classer, en vue de leur publication par le Bureau de compilation des matériaux pour servir à l'histoire, *Shiryō hensan kyoku* 史料編纂局, les documents officiels de cette époque, étai particulièrement en mesure d'en parler avec autorité. Il nous fait espérer dans sa préface qu'il poursuivra et complétera son travail ; nous en enregistrons la promesse.

Plus que tout autre, son livre présente encore un défaut inhérent sans doute à la manière dont cette histoire a été composée. Chaque auteur, ne considérant que la période dont il s'occupe, éprouve le besoin de donner les antécédents, de remonter aux causes qui ont produit la situation générale et les événements qu'il a à décrire ; et les volumes empiètent ainsi les uns sur les autres. M. Kobayashi a cru devoir remonter jusqu'à Ienari 家齊, sous le gouvernement duquel se sont produites les premières tentatives des pays étrangers pour entrer en relations avec le Japon, à la fin du XVIIIe siècle ; et M. Ikeda avait conduit son histoire des Tokugawa jusqu'à l'ère *Kōkwa* 弘化, soit jusqu'au milieu du XIXe.

Il faut encore regretter dans ces volumes l'absence d'appareil scientifique. Sans doute quelques textes originaux y sont cités. Mais en dehors de ces cas les références sont rares, et il n'y a pas de bibliographie. On connaît suffisamment les grandes sources historiques, il est vrai ; et les belles collections déjà publiées sont aujourd'hui en beaucoup de mains. Mais les auteurs ont eu encore à leur disposition un nombre assez considérable d'ouvrages inédits dont il serait intéressant de connaître quelque chose, ne fût-ce que la liste de ceux qu'ils ont utilisés. Ces quelques remarques n'enlèvent rien au mérite de cette œuvre, la première de ce

genre qui ait été publiée au Japon, et ne nous empêchent pas d'apprécier à sa valeur le grand effort qu'elle représente, aussi bien de la part des auteurs, que de celle de l'université de Waseda, qui en a pris la publication à sa charge.

N. P.

Kuroita Katsuyoshi 黒板勝美. — *Kokushi no kenkyū* 國史の研究 (L'étude de l'histoire nationale). — Tōkyō, Bunkwaidō 文會堂, 1908. 1 vol. in-8°, 22-976-72 pp.

Cet ouvrage, bien qu'il porte le même titre, n'a absolument rien de commun avec celui de M. Uryū Tora 瓜生寅 paru l'année précédente, et qui ne saurait à aucun point de vue lui être comparé. L'auteur nous explique d'ailleurs qu'il n'a choisi ce titre qu'à défaut d'un autre plus général. Son but en écrivant ce livre sur « l'étude de l'histoire nationale » dans un style familier et de lecture facile, a été, nous dit-il, de fournir des indications, un guide à ceux qui veulent se consacrer à l'histoire du Japon. Il a voulu en noter l'état actuel, en préciser les résultats acquis, en formuler les desiderata. On y trouve, outre l'examen des sources de l'histoire proprement dite du Japon, des études sur les sciences connexes, sur la géographie, la chronologie, les généalogies, l'archéologie, considérées au point de vue du secours qu'elles apportent à l'histoire etc. Les transformations sociales, l'histoire proprement politique et celle de la civilisation y font l'objet de chapitres spéciaux.

Une des caractéristiques de cet ouvrage est le nombre des bibliographies qu'il contient. Bien qu'aucune, de l'aveu même de l'auteur, ne soit absolument complète, cependant bien peu d'ouvrages importants y auront été omis. Citons d'abord la bibliographie historique japonaise de l'ère actuelle Meiji 明治 ; elle porte sur un intervalle de 39 ans et couvre plus de 40 pages ; un signe spécial y indique les ouvrages que l'auteur considère comme les plus importants. Dix pages du supplément sont consacrées aux principaux ouvrages étrangers sur l'histoire du Japon, parus dans ce même laps de temps. On y trouve la liste des mémoires ou annales *kiroku* 記錄 ou *burui* 部類 les plus importants et celle des principales descriptions de provinces *shi* 志 ou *kokushi* 國志 ; on jugera de la minutie que les Japonais apportèrent à ce genre de travaux par le fait que plusieurs d'entre eux comptent plus de 100 volumes ; la description officielle de la province de Musashi 武藏 en a 250, sans préjudice de quatre autres ouvrages sur le même sujet, dont l'un en a 149 ; les provinces de Nagato 長門 et de Suwō 周防 sont réunies ensemble et leur description occupe 395 volumes ! Puis viennent les principaux récits de voyage, *dōki* 道記 ou *kikō* 紀行, jusqu'à l'époque des Tokugawa, et enfin les descriptions illustrées des lieux célèbres, *Meisho zue* 名所圖會. Quelques mots sur l'histoire de la législation nous valent une petite bibliographie sur cette question ; il y en a une autre sur les cérémonies et l'étiquette de la Cour. Celle qui concerne les anciennes races Tsuchigumo, Koropokkuru, Ainu, est plus développée ; elle compte une soixantaine d'ouvrages, tous modernes. Sur ce point, comme sur quelques autres, le but que s'est proposé l'auteur l'a conduit à se borner aux ouvrages en quelque sorte didactiques et d'un accès commode. C'est peut-être regrettable ; il aurait pu aisément enrichir notablement quelques-unes de ses bibliographies. C'est ainsi que sur les seuls Eso (Ainu), on connait une quarantaine d'ouvrages anciens dont il ne parle pas. Il est vrai que la plupart sont encore manuscrits.

M. K. reproduit en outre quelques listes intéressantes, mais déjà publiées ailleurs. Citons : la liste des monuments historiques, *tokubetsu hogo kenzōbutsu* 特別保護建造物, et celle des objets qualifiés trésors nationaux *kokuhō* 國寶, en supplément ; la liste des capitales du Japon avec une carte indiquant leurs emplacements ; quelques autres encore.

L'ouvrage, de tendances élémentaires, ne s'adresse pas aux spécialistes, qui y apprendraient sans doute peu de choses. Mais il est un excellent manuel de vulgarisation, en même temps qu'un répertoire de renseignements utiles, qu'on sera heureux d'avoir sous la main.

N. P.

Torii Ryūzō 鳥居龍藏. — *Byōzoku chōsa hōkoku* 苗族調査報告 (Rapport sur une enquête sur les tribus Miao) — (Section anthropologique de la Faculté des sciences, Université impériale de Tōkyō). Tōkyō, 1907, 1 vol. in-4°. 3-20-4-285-5-25 pp., 1 carte et 46 planches hors texte.

M. Torii Ryūzō, alors professeur adjoint, depuis chargé de cours à l'Université de Tōkyō, a reçu en 1902 une mission pour l'étude ethnographique des tribus sauvages du Sud de la Chine. D'août 1902 à mars 1903, il a parcouru le Kouei-tcheou, le Yun-nan et le Sseu-tch'ouan. Une partie seulement de ses nombreuses et intéressantes observations ont été consignées dans ce volumineux rapport. Il a rapporté d'autres documents sur les Lolos et les Sifans, nous dit-il dans la préface ; mais ils ne seront publiés qu'ultérieurement. Nous souhaitons que ce soit le plus tôt possible. Car depuis lors M. T. a fait un séjour en Mandchourie, un autre très prolongé en Mongolie orientale, notamment chez le prince des Karatchins ; et sur ces régions aussi nous sommes en droit d'attendre de lui les renseignements les plus précieux.

Il faut remercier d'abord M. T. des nombreuses indications bibliographiques qu'il nous donne. Outre une longue liste d'ouvrages japonais, chinois et européens (ch. II) se rapportant aux Miao, on trouve après chaque chapitre une courte bibliographie du sujet spécial qui y est traité. Bon nombre d'ouvrages français sont cités et beaucoup d'emprunts leur sont faits, ce qui est plutôt rare dans un livre japonais. Les ouvrages chinois sont représentés aussi par de longs extraits, ce qui dispense de recherches parfois difficiles. Après une étude des différents noms des Miao-tseu et de leur distribution géographique, M. T. nous donne les résultats très nombreux et très détaillés des mensurations qu'il a opérées et de ses observations somatologiques, accompagnés de reproductions et d'empreintes. Un long chapitre est consacré aux vocabulaires des tribus qu'il a visitées. Ils sont nombreux ; toutefois quelques-uns sont un peu brefs, on les voudrait un peu plus développés. Les mœurs et coutumes sont assez longuement étudiées. A propos de l'industrie des Miao-tseu, M. T. décrit un procédé de teinture, d'ornementation plutôt, à la cire, en usage chez eux, surtout chez les Tchong-kia, dans lequel se retrouve le *la tien kie* 蠟點纈 de l'époque des Souei 隋 et des T'ang 唐, qui passa au Japon de bonne heure et sous le nom de *rōketsu* 臈纈 (1), arriva à l'époque de Nara à une perfection remarquable, attestée par quelques-unes des étoffes conservées au Shōsōin 正倉院. M. T. renvoie à ce propos, sans l'indiquer autrement, à une étude très intéressante de M. Kurokawa Mayori 黒川眞頼 parue dans la revue d'art *Kokka* 國華 ; on la trouvera dans le 12e numéro de cette revue. Le *Tōei shukō* 東瀛珠光 (2) a publié de beaux spécimens de cette industrie. M. T. s'occupe ensuite des instruments de musique, et d'abord de l'orgue à bouche *cheng* 笙, assez primitif, mais d'une réelle douceur de son, qu'il rapproche du *khen* plus perfectionné et dont les Laotiens semblent tirer un meilleur parti. M. T., dont la documentation est pourtant sérieuse, ne cite à ce propos que *Les races humaines* de Verneau ; il semble ignorer ce que Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos* (1868), et Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine* (1873), ont dit du *khen*. Il traite en second lieu des tambours de bronze, bien connus en particulier par le grand ouvrage que leur a consacré M. F. Heger, *Alte Metalltrommeln aus Südost-Asien*. Le volume contient, outre quelques dessins, bon nombre de reproductions photographiques soigneusement exécutées et qui sont d'un grand intérêt au point de vue ethnographique.

---

(1) M. T. écrit 蠟纈 ; anciennement le caractère 蠟 était fréquemment remplacé au Japon par 臘 dont 臈 ou 𦿶 sont des formes plus simples et vulgaires. L'usage s'en est continué dans le cas dont il est question.

(2) Cf. plus loin, *Notes bibliographiques*, p. 282.

Somme toute, cet ouvrage apporte une importante contribution à l'étude si complexe des races sud-asiatiques, et fait grand honneur à M. T. et à la section anthropologique de l'Université de Tōkyō.

N. P.

FUJIOKA Sakutarō 藤岡作太郎. — *Kokubungakushi kōwa* 國文學史講話 (Leçons sur l'histoire de la littérature nationale). — Tōkyō, Kaiseikwan 開成館, 1908. 1 vol. in-8°, 20-442-12 pp.

Bien que le Japon ne soit pas complètement dépourvu de travaux d'ensemble sur l'histoire de sa littérature, les meilleurs jusqu'à ce jour paraissent avoir été faits par des étrangers, MM. Aston et Florenz (1). C'est ainsi que le livre de M. Aston vient d'être traduit en japonais par M. Shibano Rokusuke 芝野六助, qui y a ajouté des notes et çà et là quelques légères rectifications (2) ; et M. Takakusu exprimait dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* (3) le désir de voir les étudiants japonais utiliser celui de M. Florenz concuremment avec leurs manuels ordinaires. Sans vouloir faire ici de comparaison, que la différence du but que se proposaient et du public que voulaient atteindre les auteurs rendrait d'ailleurs impossible, il est permis de penser que ces nouvelles leçons sur l'histoire de la littérature du Japon viennent doter la jeunesse des écoles, et même les autres étudiants, d'un excellent manuel. L'auteur est connu de tous ceux que ces questions intéressent, par un bel ouvrage sur l'histoire de la littérature pendant la période Heian, destiné à prendre rang dans une grande histoire complète, *Kokubungaku zenshi* 國文學全史, dont malheureusement il nous fait longtemps attendre la suite. Pour notre part, nous aurions préféré un second volume du même genre à ces Leçons ; mais cela ne nous empêche pas de reconnaître les qualités de cet ouvrage et les services qu'il peut rendre. Laissant de côté les détails et les œuvres secondaires, il vise surtout à bien caractériser les genres, les grandes œuvres et les époques. Et sa critique fine et avisée, dans une forme très claire et très nette, y réussit heureusement. L'importance donnée à la critique, dans le sens large du mot, est bien, semble-t-il, la caractéristique de ce livre ; et c'est à notre connaissance, la première fois qu'elle prend cette ampleur dans un ouvrage japonais. L'auteur ne se contente pas de faire ressortir les caractères particuliers de la littérature aux différentes époques ; il en cherche l'origine et la raison dans l'état social et les mœurs. Il le fait d'abord pour l'ensemble de la littérature dans une étude générale, *sōron* 總論, et il le fait pour chaque époque en particulier, au commencement de la leçon qui lui est consacrée. Ces recherches et ces remarques ajoutent à son livre un intérêt tout nouveau. M. F. écrit pour des gens qui connaissent les ouvrages dont il parle et qui les ont sous la main. On ne trouve en conséquence dans son livre aucune de ces citations qui sont un si grand élément d'intérêt dans ceux de MM. Aston et Florenz, destinés aux étrangers. Mais on sent à la lecture combien toute cette littérature lui est familière, combien il vit et aime à vivre avec ses auteurs. On le sent à son style, au genre de ses critiques et des comparaisons dont il les illustre, qui font penser souvent à la préface du *Kokinshū*. On en est averti encore par la préface en forme de lettre, où un ami nous apprend que M. F. a pris modèle sur Ki no Tsurayuki 紀貫之 écrivant le *Tosa nikki* 土佐日記 en souvenir

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, VII, nos 3-4, p. 393.

(2) *Nihon bungakushi* 日本文學史, 1 vol., Tōkyō, 1908.

(3) 1905, vol. XXXVII, p. 869.

de sa fille, et a cherché dans ses études littéraires une consolation à la per te de la sienne. La dédicace du livre est ainsi conçue :

En souvenir de mon enfant morte,
A sa mère, ma femme qui partage ma peine,
Et à tous ceux qu'un enfant aimé a précédés,
J'offre ce livre.

N. P.

Hirade Tatejirō 平出鏗次郎. — *Muromachi jidai shōsetsu shū*, 室町時代小說集 (Collection de nouvelles de l'époque de Muromachi). — Tōkyō, Seigwa shoin 精華書院, 1908. 1 vol. in-8°, 24-440-12 pp.

Au point de vue littéraire, la période de Muromachi, autrement dit l'époque des Ashikaga 足利, est surtout remarquable par ses pièces lyriques, les *nō* 能, et comiques, les *kyōgen* 狂言, premiers représentants de la littérature dramatique. C'est là ce qui lui donne son caractère principal. Il en est un autre, sur lequel l'attention se porte moins d'ordinaire, et qui a bien son importance : la naissance de la littérature populaire. C'est cette époque en effet qui vit paraître les premiers romans, nouvelles, contes proprement destinés au peuple. Leur valeur littéraire ne saurait naturellement se comparer à celle des grandes œuvres de la période Heian. Mais celles-ci étaient une littérature de cour, féminine par plusieurs de ses auteurs, par presque toutes ses tendances sentimentales, et ne s'adressant qu'à une élite. Tout différents sont les romans et les contes de l'époque de Muromachi. Le plus souvent les sujets en sont empruntés à d'anciens ouvrages, à de vieilles légendes déjà écrites ou contées par d'autres ; il reste fort intéressant pourtant de constater les modifications qu'ils ont subies. Le rôle qu'y joue le merveilleux bouddhique les montre comme les héritiers directs du vieux *Taketori monogatari* 竹取物語, avec souvent en plus une note pieuse, une intention morale que celui-ci ne comporte pas. Ces caractères se retrouvent sensiblement identiques au fond, dans les *nō* ; et ils conduisent ainsi à reconnaître quelle profonde influence le bouddhisme exerça à cette époque, et que sans doute à cause des guerres, des divisions et des troubles qui avaient agité et agitaient encore le Japon, la littérature s'était réfugiée dans les temples et chez les moines, qui, écrivant les *nō* pour la noblesse et la haute société, composèrent ou inspirèrent ces romans et ces contes destinés au peuple.

Les historiens de la littérature nous l'avaient dit ou tout au moins laissé entendre. Il faut remercier M. H. de nous avoir mis à même d'en juger. La plupart de ces romans n'existent en effet qu'à l'état de manuscrits très rares, recherchés et précieusement conservés pour leurs illustrations. Parmi eux, il a fait choix de 17 nouvelles qui lui ont paru plus caractéristiques, et les a réunies dans ce volume, qu'ornent quelques reproductions d'anciennes illustrations. Des arguments sont placés en tête de chacune de ces nouvelles, et un index détaillé termine l'ouvrage.

N. P

Notes bibliographiques

— M. CHAVANNES reproduit dans le *T'oung Pao* (série II, vol. IX, n° 2) le rapport qu'il avait lu dans la séance du 6 septembre 1907 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les *Monuments de l'ancien royaume coréen de Kao-keou-li*. Les comptes-rendus des séances de l'Académie l'avaient publié déjà (sept. 1907, pp. 549-575) ; M. CH. y a joint dans le *T'oung Pao* une reproduction en quatre planches de la grande inscription de Kao-keou-li.

— M. CHAVANNES a fait au Comité de l'Asie française une conférence intitulée : *Voyage archéologique dans la Mandchourie et dans la Chine septentrionale* (27 mars 1908). Il y donne de très intéressants détails sur une partie de sa mission.

Les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions* (1908, p. 187) en contiennent de plus complets sur les cinq sujets suivants : la sculpture à l'époque des Han ; les grottes bouddhiques de Ta-t'ong-fou ; les grottes de Long-men ; les grottes de Kong ; les sépultures de l'époque des T'ang et des Song. M. Chavannes terminait par ces mots sa *Note préliminaire sur les résultats archéologiques de sa mission* : « Je n'ai pu donner ici qu'un rapide aperçu des travaux que j'ai poursuivis pendant l'année 1907 ; en réalité, je suis assez abondamment muni de photographies pour pouvoir écrire des monographies étendues sur les cinq sujets que j'ai abordés dans cette note préliminaire ; si je parviens à mener à bien la publication que je projette, j'espère que l'Académie estimera que j'ai fait tous mes efforts pour justifier la confiance qu'elle a mise en moi lorsqu'elle m'a chargé, d'accord avec l'Ecole française d'Extrême-Orient et le ministère de l'Instruction publique, de faire une exploration archéologique dans la Chine septentrionale. »

— M. Edouard HUBER, notre collaborateur, a fait paraître la traduction du *Sūtrālaṃkāra* d'Açvaghoṣa d'après la version chinoise de Kumārajīva. Cette œuvre importante, publiée sous les auspices de la Société Asiatique chez l'éditeur Leroux, était en préparation depuis longues années ; elle a été imprimée tout entière sans passer sous les yeux de son auteur ; ce sont les amis de M. Edouard HUBER qui ont assumé la tâche de la correction des épreuves dont l'envoi à pareille distance n'eût pas été sans entraîner des retards considérables.

— La Direction générale de l'Instruction publique de l'Indochine a commencé en mai 1908 la publication d'un *Bulletin de l'Instruction publique*, qui doit paraître une fois par mois à l'Imprimerie d'Extrême-Orient (Hanoi).

— Un petit guide, fort substantiel, du musée de Lahore, et bien propre à donner une idée des trésors artistiques conservés à Lahore, vient d'être publié par le directeur de cette institution, M. PERCY BROWN.

— La publication des rapports annuels du Service archéologique de l'Inde a un retard considérable : on espère cependant que les rapports pour 1905-06 et 1906-07 pourront paraître à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

— Le *Voyage d'Exploration en Indo-Chine* de Francis GARNIER a été traduit en chinois sous le titre de « *T'an lou ki* 探路記, par le Français *Houang-si-che-kia-ni* 晃西士加尼 ». L'éditeur nous apprend dans sa préface que « en 1881, comme je m'étais rendu à Swatow et que je résidais dans l'arrondissement de Kie-yang 揭陽, à K'ie-yuan 棨園, les cartes et les livres de géographie étaient très nombreux ; les éditions des Song étaient très abondantes ; tout avait été réuni par Ting 丁, sous-préfet de Fong-chouen 豐順, après qu'il s'y fut installé...... De plus, en regardant le catalogue, je vis qu'il y avait des livres européens nouvellement traduits ; il y en avait deux que les lettrés d'aujourd'hui ne peuvent pas ne pas lire : le premier est un traité de fortification avec des planches, le deuxième est ce livre-là. Ce livre fut composé pendant la période *t'ong-tche*. Les Français, après s'être emparé de la côte d'Annam, envoyèrent le capitaine de vaisseau (Doudart) de Lagrée 特拉格來 explorer la région occidentale. Le nom de ce pays est Cambodge..... » Il ne

nous dit du reste ni son nom ni celui du traducteur. Mais il est curieux de constater que dans les 8 ans qui suivirent sa publication, le Voyage d'Exploration de Francis Garnier a été traduit en chinois. L'exemplaire, en trois boîtes contenant 15 *pen*, ne porte aucune indication de date ni de lieu d'édition.

L'ouvrage entier a été traduit, sauf les chapitres qui traitent des monuments et de l'histoire du Cambodge, et la traduction semble généralement exacte. Un fait assez bizarre s'est produit dans la traduction du chapitre I : « Aperçu historique sur les découvertes géographiques en Indochine », 述探訪遊覽遠印度風景史蹟政務總敘 : on y trouve de nombreux noms chinois anciens des pays de l'Indochine écrits, en transcription française, sans les caractères. La plupart de ces noms n'ont pas été reconnus par le traducteur chinois (qui écrit par exemple 徐南 pour 日南, Ji-nan de Francis Garnier, 青都 pour 身毒, etc.), et ce n'est pas ignorance de sa part, car les notes par lesquelles il identifie les noms qu'il a pu reconnaître sont généralement exactes. C'est une bonne preuve de la nécessité absolue où nous sommes de placer les caractères chinois à la suite de nos transcriptions.

— M. Ōmori Kingorō 大森金五郎, sous le titre de *Kamakura* 鎌倉 (Tōkyō, Yoshikawa 吉川, 1907, 1 vol. 4-8-314-18-8 pp.), nous donne en un volume illustré, une sérieuse étude de géographie historique sur ce village qui fut presque une capitale et vit naître le shōgunat, et dont le nom résume une des périodes de l'histoire du Japon. L'ouvrage est accompagné d'un bon index.

— Le *Feudal Kamakura* (Yokohama, Kelly and Walsh, 1907, 1 vol. 154 pp.) de M. J. E. de Becker, paru d'abord en articles détachés dans le *Japan Herald*, traite non de la ville, mais de l'époque qui porte ce nom (1186-1333), et en traite non au point de vue historique, mais au point de vue social. Sous un petit volume, il donne des notions nettes et suffisantes sur les mœurs, le développement matériel, les arts, la religion, la législation, etc., durant cette époque.

— Sous le titre de *Seitoku yobun* 聖德餘聞 (Tōkyō, Sanshōdō 三省堂, 1906, 1 vol. 10-6-194 pp.), M. Kamei Tadakazu 龜井忠一 publie un luxueux ouvrage sur l'Empereur et l'Impératrice du Japon et sur le Prince impérial. Le compte Higashikuze Michiyoshi 東久世通禧 se porte garant des détails qui y sont donnés. Nous ne pouvons donc douter que Sa Majesté ait bien réellement une taille de six pieds. C'est, croyons-nous, le premier ouvrage où le nom personnel du souverain, Mutsuhito 睦仁, ait été imprimé pendant son règne.

— Les histoires de la guerre russo-japonaise sont déjà en nombre, et il en paraîtra sans doute encore. Citons seulement : *Nichi-Ro señeki shi* 日露戰役史, deux forts volumes (I, 15-979-16-46 pp., 1905 ; II, 5-749-29 pp., 1906), émanant de l'infatigable Université de Waseda ; *Nichi-Ro daisen shi* 日露大戰史, un gros volume (15-704-520-40-64 pp., 1906) publié par le *Taiseikwai* 大成會 ; *Nichi-Ro señeki roku* 日露戰役錄 de M. Takahashi Sōgō 高橋壯吕 (Tōkyō, Seibi shōkwai 成美商會, 1906, 1 vol. 16-525 pp.), de forme plus populaire, un des premiers parus, et dont 13 éditions se sont enlevées en cinq mois. La publication intéressante sera celle de l'Etat-major général ; malheureusement elle se fera sans doute attendre ; il vient de terminer celle de l'Histoire de la guerre sino-japonaise.

— M. Fr. von Wenckstern a fait paraître le second volume de sa remarquable *Bibliography of the Japanese Empire* 大日本書史 (Tōkyō, Maruya 丸屋, 1907, 1 vol., XVI-486-28-21 pp.). Il va de l'année 1894 jusqu'au milieu de l'année 1906. Fait avec le même soin que le précédent, sauf en ce qui concerne la partie matérielle, papier et impression, il obtiendra le même légitime succès. L'auteur avait réimprimé à la fin de son premier volume la *Bibliographie japonaise* de Léon Pagès, s'arrêtant à l'année 1859. Il donne cette fois un supplément à cette Bibliographie. Il y ajoute une *Systematic list of literature in swedish language on the Empire of Japan* due à Miss Valfrid Palmgren, Ph. D., bibliothécaire-adjointe de la Bibliothèque royale de Stockholm.

— Les principales œuvres de la littérature japonaise ont fait naître, au cours des âges, nombre de commentaires, dont une partie considérable est encore inédite ; quelques-uns, bien qu'ayant été imprimés autrefois, sont aujourd'hui introuvables. La *Kokugakuin daigaku* 國學院大學 a eu l'idée de choisir les plus importants, d'en établir un texte aussi correct que possible par la comparaison des manuscrits, et d'en constituer une collection, qui ne manquera pas d'offrir un grand intérêt. Elle porte le nom de *Kokubun chūshaku zensho* 國文註釋全書, et comptera 20 volumes ; trois ont déjà paru. Le premier (1907, 17-800 pp.) contient deux commentaires du *Heike monogatari*, le *Heike monogatari shō* 平家物語抄 et le *Heike monogatari kōshō* 平家物語考證, ainsi que deux études sur les armes du temps, le *Heigiki-dan* 平義器談 et le *Go buki dan* 五武器談 ; le second (1908, 11-674 pp.) contient deux commentaires du *Taiheiki*, le *Taiheiki shō* 太平記抄 et le *Taiheiki kengushō* 太平記賢愚抄, deux études ayant rapport à cet ouvrage, l'une sur la chronologie *Taiheiki nempyō* 太平記年表, l'autre sur les généalogies, *Taiheiki keizu* 太平記系圖, une autre sur les personnages se rattachant à la cour du Sud, *Nanzan shōfu* 南山小譜, des explications par demandes et réponses sur des expressions spéciales au *Taiheiki* et à quelques ouvrages de cette époque, *Mondō shō* 問答抄, d'autres du même genre sur le *Gempei seisuiki*, *Gempei seisuiki mondō* 源平盛衰記問答, et quelques notes de peu d'importance ; le troisième (1908, 5-455-578-22) porte sur le *Genji monogatari* 源氏物語 et contient deux commentaires, le *Kagaishō* 河海抄 et le *Kwachō yojō* 花鳥餘情, suivis d'une étude sur Murasaki Shikibu, *Shijo shichiron* 紫女七論.

— M. KANNO Michiaki 簡野道明 a fait paraître un « Grand dictionnaire des expressions anciennes », *Koji seigo daijiten* 古事成語大辭典 (Tōkyō, Meiji Shoin 明治書院, 1907, 1 vol., 4-1630-165 pp.), fruit de longues études et d'une vaste érudition. C'est une sorte de dictionnaire des allusions littéraires. Les termes et expressions qu'il explique sont surtout chinois et tirés de la littérature et de l'histoire chinoises ; on y trouve même un bon nombre de notices biographiques sur des personnages chinois. Il rendra de grands services pour l'étude des ouvrages japonais écrits en chinois et même de nombre d'autres, dans lesquels se rencontrent de fréquentes allusions ou expressions chinoises. Au reste son succès a été grand, et plusieurs éditions en ont été enlevées en quelques mois. Les expressions sont rangées dans l'ordre du *gojūon* d'après leur lecture japonaise. Le dictionnaire proprement dit est suivi d'un index, où ces mêmes expressions sont ordonnées d'après le nombre de traits de leur premier caractère. Étant donné la quantité considérable d'expressions à classer, plus de 15.000, il semble que l'ordre des clefs aurait été préférable pour la facilité des recherches.

— M. FUKUI Kyūzō 福井久藏, professeur au *Gakushūin* 學習院, a fait paraître une intéressante « Histoire de la grammaire japonaise », *Nihon bumpō shi* 日本文法史 (Tōkyō, Dai Nihon tosho kabushiki kwaisha 大日本圖書株式會社, 1907, 1 vol. 6-380-59 pp.). Elle est plutôt l'histoire des théories émises par les auteurs qui se sont occupés de grammaire et de questions connexes, telles que l'emploi du *kana* et son orthographe, que l'histoire des modifications grammaticales proprement dites. L'ouvrage est intéressant néanmoins et rendra des services. Il est regrettable que parfois certaines œuvres soient citées inexactement ; et on ne saisit pas bien l'utilité d'un supplément sur l'histoire de l'enseignement de la grammaire en Allemagne. Par contre les index qui terminent le volume sont précieux : table chronologique des auteurs et des ouvrages japonais traitant de la grammaire : 1° avant Meiji ; 2° depuis Meiji ; table chronologique des auteurs et des ouvrages étrangers traitant de la langue japonaise depuis le XVIIe siècle ; lexique des termes techniques ; liste des ouvrages et liste des auteurs cités, toutes deux ordonnées d'après le *gojūon*. Ces index restent précieux même pour ceux qui possèdent le *Kokugakushomoku kaidai* 國學書目解題 de M. AKABORI Matajirō 赤堀又次郎.

— En vertu d'une autorisation spéciale du ministère de la Maison impériale 宮內省, la grande maison d'éditions artistiques *Shimbi shoin* 審美書院 a commencé la publication

de reproductions des objets et des œuvres d'art renfermés dans le *Shōsōin* 正倉院 de Nara. Le *Shōsōin* est un des plus anciens édifices du Japon. C'est un *azekura* 校倉, bâtiment construit entièrement au moyen de poutres à section triangulaire superposées, du genre connu sous le nom de style de Tempyō 天平 (milieu du VIIIe siècle). Tous les grands temples avaient leur *shōsō*, sorte de magasin où étaient déposés leurs objets précieux. Celui-ci fut élevé au *Tōdaiji* 東大寺 pour recevoir spécialement les dons faits à ce temple par l'empereur Shōmu 聖武 et par ses successeurs. Lors du transfert de la capitale à Kyōto (794) il fut fermé par décret impérial, et depuis rien n'en fut enlevé, rien n'y fut ajouté, ainsi qu'en font foi des inventaires exécutés à différentes époques. Il a été, jusqu'à aujourd'hui, à peu près impossible d'obtenir l'autorisation de le visiter. C'est à peine si quelques privilégiés purent apercevoir ses richesses lors des inventaires et des *mushiboshi* (aération et assèchement) qui se font maintenant tous les ans. Il y a là une collection absolument unique d'objets authentiques chinois, coréens et japonais du VIIIe siècle, une bonne partie d'entre eux étant même certainement plus ancienne. Au point de vue de l'histoire de l'art en Extrême-Orient, la valeur en est inappréciable et l'importance de tout premier ordre. On ne possédait guère jusqu'à présent que des reproductions d'exécution inégale de quelques-uns d'entre eux, reproductions éparses en diverses publications. Les belles reproductions exécutées avec tant de soin par la *Shimbi shoin* sont une bonne fortune pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions. La publication, qui porte le titre de *Tōei shukō* 東瀛珠光, comprendra cinq volumes in-folio, dont deux ont déjà paru.

— M. Naka Michiyo 那珂通世 a publié une « Vie de Tchinghiz-khan », *Chingisu kan jitsuroku* 成吉思汗實錄 (Tōkyō, Dai Nihon tosho kabushiki kwaisha 大日本圖書株式會社, 1907, 1 vol., 16-100-676 pp.), traduite de l'« Histoire secrète des Yuan », 元朝秘史, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Ecole normale supérieure de Tōkyō. Le texte chinois comporte une transcription avec double traduction du *Mongholun niucha tobchaan*, ouvrage mongol écrit en caractères ouïgours vers 1240, le même que Palladius a traduit déjà en 1866. A remarquer particulièrement la notice bibliographique très étudiée qui ouvre le volume.

— M. G. Braithwaite nous donne sous le titre de *Japanese Rule in Formosa* (Londres, Longmans, Green and Co, 1907, 1 vol., XV-342 pp. et une carte), la traduction d'un ouvrage de M. Takekoshi Yosaburō 竹越與三郎. On y trouve un bon résumé de ce qu'on sait de l'histoire de Formose, un aperçu géographique de l'île, et surtout une bonne bibliographie des ouvrages étrangers sur ce pays.

— Le livre de M. R. Allier, *Le Protestantisme au Japon* (Paris, Alcan, 1908, 1 vol., 262 pp.) donne une vue d'ensemble du mouvement intellectuel et religieux du Japon depuis 1859, en mettant en relief la part qu'y a prise le protestantisme. Cette vue n'est du reste pas absolument complète, et l'auteur a négligé certains points, comme le développement singulier pris à certains moments par des sectes se recommandant du shintoïsme, le *Maruyamakō* 丸山講 et le *Tenrikyō* 天理教 par exemple, qui avait, il est vrai, peu de rapports directs avec son sujet, et la crise d'illuminisme de ces dernières années, qui en a de très réels, et qui a été étudiée dans les *Mélanges japonais*, dont il se sert abondamment pour sa documentation. La « trop grande répugnance pour l'idée des sanctions d'outre-tombe » qui empêcherait les Japonais de « jamais être chrétiens » (p. 245) ne serait-elle pas le fait de quelques intellectuels plutôt que celui de la masse du peuple ? Car si le shintoïsme ignore ou à peu près cette idée, il y a longtemps que le bouddhisme l'a implantée partout. Il est certain qu'à la suite des efforts de quelques pasteurs, certaines mesures ont été prises qui ont amené la diminution du nombre des prostituées inscrites. Resterait à savoir si, par contre-coup, la prostitution clandestine sous diverses formes n'a pas augmenté en proportion. Quoi qu'il en soit, le livre de M. A. est, dans l'ensemble, exact, assez bien documenté, au moins pour ce qui concerne directement le protestantisme, et somme toute assez impartial. Il est regrettable

que son sujet ne lui ait pas fourni l'occasion de mentionner les œuvres catholiques françaises, sauf deux léproseries dont il parle dans une note.

— Dans son nouveau livre, *The Japanese Nation in Evolution* (New-York, Crowell, 1907, 1 vol , XII-408 pp.) M. W. E. Griffis essaie de donner une idée d'ensemble du développement du Japon depuis l'époque où les Aïnu étaient répandus dans tout l'archipel jusqu'à nos jours. Malheureusement l'auteur ne s'est pas astreint à une exposition méthodique et suivie ; son livre donne assez souvent l'impression d'une série de réflexions et d'opinions notées à mesure qu'elles se présentent à son esprit. Il s'efforce à traduire des noms et des titres qui n'en ont nul besoin, et « Cherry Street No 2 » ressemble plus à une adresse qu'au nom de l'Impératrice Go-Sakuramachi (p. 262). Il lui arrive de laisser trop de liberté à son imagination ; c'est ainsi qu'il montre les missionnaires du XVIe siècle apportant l'Inquisition au Japon (p. 246-247), et qu'il porte à 250.000 hommes l'armée de Katō Kiyomasa et de Konishi Yukinaga en Corée (p. 241) ; il n'est pas éloigné d'attribuer à l'influence des écoles libres établies dans la province d'Echizen l'héroïsme déployé par la 9e division au siège de Port-Arthur (p. 350) ; il compte 20.000 étudiants chinois au Japon (p. 372), alors que les statistiques les plus dignes de foi ne dépassent pas 7 à 8.000. L'auteur a le don des comparaisons et des rapprochements qui éclairent une question : « Wang (王 陽 明) had a Washingtonian mind » (p. 293) ; les survivants des Heike sont « the ten lost tribes of the Japanese Israel » (p. 200) et « Yoritomo was Japan's Jeroboam in more senses than one » (p. 204) ; à propos des cours du Nord et du Sud, il parle du schisme d'Occident et de la « Babylonian captivity of the popes at Avignon » (p. 224). Ce livre ne paraît pas devoir rien ajouter à la gloire de l'auteur du *Mikado's Empire* et de *Christ, the Creator of the new Japan*.

CHRONIQUE

Indochine française

Ecole française d'Extrême-Orient — Par décret en date du 11 janvier 1908, M. Cl. E. Maitre, agrégé de l'Université, professeur de japonais, a été nommé directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

— M. L. Finot, ancien directeur et représentant de l'Ecole en France, a été chargé d'une chaire d'histoire et philologie indochinoises au Collège de France.

— M. Edouard Huber a été chargé d'un cours de philologie indochinoise à l'Ecole française d'Extrême-Orient. Il est rentré en France en mission.

— M. H. Parmentier, chef du Service archéologique, a continué les travaux de restauration du temple de Pŏ-Nagar à Nhatrang. Il s'est rendu ensuite à Phanrang pour surveiller la construction du monument élevé par souscription publique à notre regretté collaborateur, Prosper Odend'hal.

— La mission d'exploration dans l'Asie centrale que dirige M. Paul Pelliot, professeur de chinois, a pénétré dans les limites de la Chine propre. On trouvera plus loin, sous la rubrique « Chine », quelques renseignements préliminaires sur les importantes trouvailles faites par M. Pelliot au Ts'ien-fo-tong (Kan-sou).

— L'intérim des fonctions de professeur de chinois a été confié à M. Charles B. Maybon, secrétaire-bibliothécaire, jusqu'au retour de M. Pelliot.

— Un poste de conservateur du groupe d'Angkor a été créé à l'Ecole française d'Extrême-Orient. Le titulaire sera désigné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il sera placé sous les ordres du chef du Service archéologique. Il résidera à Siemréap.

— M. Jules Bloch, pensionnaire, a achevé la mission d'études qui lui avait été confiée dans l'Inde anglaise et dont la durée avait été portée de sept à dix mois. Il est rentré en France, à titre définitif, au mois de juin.

— M. Henri Maspero, licencié ès-lettres et en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie et de l'Ecole des langues orientales vivantes, a été nommé pensionnaire de l'Ecole. Il est arrivé en Indochine au mois de mars.

— La mission confiée au commandant de Lajonquière à l'effet de relever les monuments et inscriptions d'origine cambodgienne situés dans le territoire de Battambang a pris fin le 15 avril.

Le commandant de Lajonquière s'est rendu ensuite à Bangkok, où il a été chargé par le gouvernement siamois d'une mission d'exploration archéologique dans la vallée du Ménam et dans la Péninsule malaise.

— Le lieutenant DUCRET a terminé le relevé au 20.000e de la région d'Angkor. Il a été remis le 1er juin à la disposition de l'autorité militaire.

— S. A. R. le prince DAMRONG RACHANUPHAP, ministre de l'Intérieur de S. M. le roi de Siam, et M. J. Ph. VOGEL, Archæological Surveyor à Lahore, ont été nommés correspondants de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Bibliothèque. — Nous avons reçu de leurs auteurs les ouvrages ou tirages à part suivants :

R. BRANDSTETTER. *Malaio-polynesische Forschungen. IIte Reihe*. IV. *Mata-Hari oder Wanderungen eines indonesischen Sprachforschers durch die drei Reiche der Natur*. Lucerne, E. Haag, 1908.

G. CAHEN. *Hanoï. Les récentes transformations de la capitale tonkinoise*. Extr. du *Tour du monde*, no 31 du 3 août 1907.

G. COMBAZ. *Les sépultures impériales de la Chine*. Extr. des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 3e et 4e livraisons 1907.

J. GRONEMAN. *Boeddhistische Tempel- en Klooster-bouwvallen in de Parambanan-vlakte*. Sourabaya, H. van Ingen, 1907. — *Oudheidkundige Aanteekeningen*, III, *of Toelichtingen op de bouwvallen in de Praga-vallei en in de Parambanan-vlakte*, I. Semarang-Drukkerij [1907].

F. HIRTH. *Syllabary of Chinese sounds*. Extr. de *Carnegie Institution of Washington Publication no 54, Research in China*, vol. I, part II. Washington, 1907.

Edm. NORDEMANN. *Instructions familiales du professeur Chu-bá-Lư*. Huê, 1908.

A. VISSIÈRE. *Le Seyyid Edjell Chams ed-Din Omar (1210-1279) et ses deux sépultures en Chine*. Extr. de la *Revue du Monde musulman*, vol. IV, no 2, février 1908.

J. Ph. VOGEL. *Inscribed brass statuette from Fatehpur (Kangra). — Note on excavations at Kasia*. Extr. de l'*Archæological Report*.

— Nous avons reçu des éditeurs les ouvrages suivants :

C. BOUGLÉ. *Essai sur le régime des castes*. Paris, Alcan, 1908.

A. MAYBON. *La politique chinoise*. Paris, Giard et Brière, 1908 (cf. *supra*, p. 252 sqq.).

— Le Gouvernement général nous a fait don des ouvrages suivants :

Annuaire général administratif, commercial et industriel de l'Indo-Chine, 1908. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908.

F. BAILLE. *L'Indo-Chine à l'Exposition coloniale de Marseille (avril-novembre 1906). Rapport à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine*. Marseille, Samat et Cie, 1907.

Codes laotiens. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908.

— La ville de Saïgon nous a offert les publications suivantes exécutées par ses soins :

L. R. MONTEL. *Rapport sur l'état sanitaire de la ville de Saigon et sur l'assistance médicale urbaine*. Saigon, Coudurier et Montégout, 1908.

Ville de Saigon. Budget pour les exercices 1897 à 1900, 1902 à 1908. Saigon.

Ville de Saigon. Recueil des Arrêtés sur la Police des Mœurs. Saigon, F.-H. Schneider, 1908.

— La Section indochinoise de la Société de Géographie commerciale nous a donné le premier fascicule de ses *Annales* : *Les provinces cambodgiennes rétrocédées (Notes et aperçus)*, par P. DE LA BROSSE (Hanoi, F.-H. Schneider, 1907).

— Le Ministère de l'Instruction publique nous a adressé le premier fascicule du volume IV de la *Bibliotheca sinica* de M. H. CORDIER (Paris, Guilmoto, 1907).

— Nous avons reçu de la Bibliothèque nationale Vajirañāṇa de Bangkok la traduction en siamois du *Mahāvaṃsa* faite par le Phya DHAMMAPAROHIT.

— L'Office colonial nous a adressé un exemplaire du *Rapport* de son directeur, M. AUBISCOTE, sur l'ensemble du service pendant l'exercice 1907.

— Le Musée ethnographique de Berlin nous a fait don de la nouvelle édition de son guide intitulé : *Führer durch das Museum für Völkerkunde* (Berlin, G. Reimer, 1908).

— L'Association amicale franco-chinoise nous a fait don des deux premiers numéros de son *Bulletin* (Paris, P. Dupont, 1908).

— Nous avons organisé l'échange de nos publications avec celles de l'Académie royale des Sciences de Bologne. Elle nous a adressé les premiers fascicules de ses « Memorie » et de ses « Rendiconti ».

— Nous avons reçu de la « Columbia University Press » l'ouvrage de M. F. Hirth, *The ancient history of China to the end of the Chôu dynasty* (cf. *B. E. F. E.-O.*, VII, 391-392).

— Le Gouvernement de l'Inde anglaise nous a fait don de l'édition du *Pag sam jon zang* de Sumpa Khan-po Yeçe Pal Jor. L'ouvrage comprend deux parties : 1° *History of the Rise, Progress and Downfall of Buddhism in India* ; 2° *History of Tibet from early times to 1745 A. D.* Il est suivi d'un grand index dû à Sarat Chandra Das, l'auteur bien connu du dictionnaire tibétain.

— L'Université Harvard de Cambridge (Mass.) nous a adressé le volume 10 de sa série de publications orientales : M. Bloomfield, *A Vedic Concordance* (Cambridge, 1906).

— M. Bory, professeur au Tonkin, nous a fait don d'un lot considérable de manuscrits laotiens.

— M. Bodart, vice-consul de France à Tch'ong-k'ing (Sseu-tch'ouan), nous a envoyé une intéressante collection d'estampages d'inscriptions du Sseu-tch'ouan.

— M. Mahé, résident supérieur au Laos, nous a adressé une photographie représentant cinq statues bouddhiques découvertes l'année dernière en ouvrant dans la forêt une route de Vientiane au That-Luong, et les copies, accompagnées d'un déchiffrement sommaire, de trois inscriptions gravées sur ces statues.

Musée. — Nous avons fait l'acquisition d'un plat en émail de Huế et d'un panneau sculpté d'origine chinoise.

— M. R. Ducamp, chef du service des Forêts, nous a fait don de différents objets préhistoriques indochinois.

— M. le capitaine Figeac nous a fait don de plusieurs sapèques chinoises qui manquaient à notre collection.

— M. Delpech, inspecteur des Bâtiments civils, nous a remis un beau dessin de la stèle funéraire de Minh-mạnh à Huế.

*
* *

Annam. — La construction du monument élevé par souscription publique à la mémoire de Prosper Odend'hal se poursuit à Phanrang sous la direction du chef de notre Service archéologique, M. Parmentier. Elle sera achevée dans quelques mois. L'endroit a été admirablement choisi, mais il serait désirable d'améliorer la voie par laquelle on y peut accéder.

— Pendant son séjour à Phanrang, M. Parmentier a eu la bonne fortune de retrouver dans le voisinage du temple de Pô Klauṅ Garai deux inscriptions rupestres, d'origine chame, sur lesquelles il nous a envoyé les renseignements suivants :

« La première est gravée sur une roche voisine du sommet, à l'extrémité Nord, du premier mamelon qui domine la route du Lambiang en venant de Phanrang. Cette pierre, qui a 1 m 60 de hauteur, présente deux faces un peu inclinées de bas en haut et formant un angle presque

exactement droit. Sa bissectrice est orientée juste sur le Nord. La paroi qui fait face au Nord-Est présente dans sa partie inscrite, c'est-à-dire dans la presque totalité de sa surface (2 m 65 de large sur 1 m 50 de haut), 7 lignes de beaux caractères, bien conservés, de 0 m 04 de corps; la face tournée au Nord-Ouest ne présente que 5 lignes, fort nettes, qui occupent une surface de 2 m 00 sur 0 m 80.

« Sur le deuxième mamelon, à l'Ouest du précédent et au Sud-Est de la tour de Pō Klauṅ Garai, se trouve une autre inscription, presque placée de même, et qui me fut signalée par M. Prieur, comptable aux Travaux publics. La roche, haute d'environ 2 mètres, est très irrégulière ; ses faces verticales forment un angle obtus. Des failles antérieures à l'inscription déchirent la pierre. La paroi Sud a 1 m 50 de large, l'autre 1 m 10 : l'inscription en occupe les 70 centimètres supérieurs. La surface supérieure est à peu près lisse et est également inscrite. Sur les parois verticales, l'inscription a 2 m 10 de largeur sur 0 m 70 de hauteur (en suivant les sinuosités) ; elle se compose de 6 lignes : la dernière s'arrête à l'angle. L'inscription supérieure n'a que 3 lignes, occupant une hauteur totale de 0 m 35 ; la plus longue a 1 m 70. Ces inscriptions, en assez bon état, sont formées de caractères de 0 m 05 de corps. »

D'un premier essai de déchiffrement dû au P. Durand, notre correspondant, il résulterait que ces deux inscriptions remontent à 982 et 983 *çaka* et portent le nom de Parameçvara. Si ces données sont exactes, elles permettraient peut-être de rectifier une date donnée par un autre texte et au sujet de laquelle M. Finot avait exprimé quelques doutes [1].

— Un incendie a presque entièrement détruit le dépôt de Tịnh-mĩ, qui contenait une partie des objets constituant le « Trésor des rois chams » [2].

* * *

Cambodge. — M. Parmentier, chef du Service archéologique, s'est rendu au début de l'année à Angkor pour arrêter le programme des premiers travaux à exécuter. La réalisation de ce programme a été poursuivie avec activité par M. Commaille, malgré quelques interruptions causées par les troubles qui se sont produits dans la région et par les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre. Les travaux ont porté surtout sur Angkor Thom jusqu'au mois de mai, et ensuite exclusivement sur Angkor-Vat. Voici quel était leur état d'avancement, à la fin de juin, d'après les rapports mensuels de M. Commaille :

I. — *Débroussaillement des édifices d'Angkor-Thom.* — Nous avons déjà dit avec quelle urgence ce débroussaillement s'imposait. Les racines se frayaient un chemin dans les joints des pierres et disloquaient les constructions ; une brousse épaisse avait envahi les cours, que le vent se chargeait de colmater chaque année par ses apports ; les toitures, celles du moins que les destructeurs d'Angkor n'avaient pas abattues, cédaient à la poussée des arbres qui se développaient librement. Il fallait aussi donner de l'air à des ruines masquées si complètement par la verdure que le plan n'en était lisible que pour de rares spécialistes et que la plupart des détails d'ornement restaient inconnus.

1° Le *Baphoun*, qui offrait il y a un an l'aspect d'une colline couverte par la forêt, est complètement dégagé. Les trois étages sont maintenant accessibles sur tous les points et les détails du monument, portiques, galeries, sculptures, peuvent être étudiés de près. Le débroussaillement de l'édifice a permis de constater que la masse de pierres entassées sur la face Ouest représente l'ébauche d'un gigantesque Buddha couché : ce sont les pierres de la galerie basse qui ont été employées à ce travail grossier ; quelques blocs présentent des sculptures,

---

[1] Cf. *B. E. F. E. O.*, III (1903), 638.
[2] Cf. *B. E. F. E. O.*, V (1905), 1-46.

Cette ébauche, regrettable à tous les points de vue, mais surtout parce qu'elle masque l'une des faces du temple, est si grossière que M. de Lajonquière et M. Commaille ne sont pas d'accord sur son interprétation : le Buddha représenté y serait, suivant le premier, vu de dos, et, suivant le second, vu de face. Nous pouvons seulement dire pour le moment qu'*a priori* cette seconde hypothèse est plus vraisemblable. — Le débroussaillement a également intéressé les trois gopūras qui s'ouvraient sur la grande place publique et la chaussée qui reliait le gopūra central au Baphoun après avoir traversé, dans son milieu, un petit édicule, sorte de reposoir, dont on pourra retrouver tous les éléments. Cette chaussée était en réalité un pont qui franchissait un bassin creusé entre les gopūras et le temple et qui était formé de longues dalles surmontées de trois rangées de colonnes rondes. Une partie des dalles et toutes les colonnes sans exception se retrouvent. A une époque ultérieure, on voulut faire de ce pont une chaussée véritable, en dressant un mur de chaque côté et en remplissant de terre les intervalles des colonnes. Deux bassins ont remplacé l'unique pièce d'eau d'autrefois : ils ont été dégagés. — Enfin les trois gopūras étaient reliés primitivement par une galerie dont le mur Ouest est encore debout ; le reste est complètement ruiné, et, pour se rendre compte du plan, il faudra débarrasser l'assise de tous les blocs qui l'encombrent ; les pierres paraissent être au complet.

2° Les cours allongées circonscrites par les murailles qui forment la double enceinte du *Phimeanakas* ont été débroussaillées dans la limite du nécessaire, c'est-à-dire qu'on a jeté bas toute la broussaille et la maigre futaie, mais que les arbres de belle venue et à fût droit ont été respectés. Le but de ce travail était de dégager les cours profondes, dont l'aspect est assez particulier, et de démasquer le mur intérieur et les portes. Les murs ont été nettoyés de la crête au soubassement. Le débroussaillement a porté aussi sur la terrasse cruciforme comprise dans l'enceinte : cette terrasse était entourée d'un encorbellement de colonnes rondes qui supportaient une balustrade à Nāga dont il ne reste que d'assez pauvres fragments. Enfin on n'a laissé subsister que les ombrages nécessaires sur la grande terrasse en bordure de l'enceinte, dont l'accès était interdit par une brousse épaisse et des arbres de toute venue.

Les travaux exécutés dans cet édifice ont donné lieu à plusieurs observations intéressantes. M. Commaille s'est aperçu que les gradins sculptés qui délimitent sur deux côtés le bassin situé au Nord du Phimeanakas étaient au nombre de trois, et non pas de deux. Chacun porte une ligne de figures d'un relief très accusé. Le gradin inférieur est envahi par la terre, et il a fallu gratter le sol pour s'apercevoir de sa présence. Il serait surprenant qu'il y en eût un quatrième, car, dans ce cas, les apports du vent dépasseraient deux mètres : mais il sera facile de tirer la chose au clair. — D'autre part, en voulant pratiquer une percée reliant le gopūra Est au monument central, M. Commaille s'est aperçu que cette percée, basée sur l'axe du péristyle d'entrée, venait aboutir non pas à l'escalier de la face Est de l'édifice, mais à l'angle Nord-Est : d'où une différence de 10 mètres. Le monument était donc désaxé d'un degré : ce genre d'erreur paraît, du reste, assez fréquent dans les monuments cambodgiens. — Enfin l'étude que M. Commaille a faite du Phimeanakas l'a convaincu que cet édifice ne pouvait être ni une salle de conseil ni la demeure d'un roi, et devait être un temple : la raideur des escaliers d'accès, l'étroitesse de la salle unique, qui n'a que 16 mètres carrés, et qu'accompagne une simple galerie où l'on a peine à se tenir debout, enfin la présence au Nord de l'enceinte d'un vaste bassin, paraissent en effet écarter toute autre hypothèse.

3° Le débroussaillement a intéressé également la terrasse dite *terrasse du Roi Lépreux*, les trois temples et la terrasse cruciforme dont l'ensemble constitue le *Prah Pithu*, et les deux monuments dits *Magasins* situés en face du Phimeanakas, de l'autre côté de la place centrale, ainsi que les tours qui les précèdent. Ces deux monuments, assez énigmatiques, sont identiques. La partie Ouest présente un portique d'entrée que surmontait une tour et s'étend en deux galeries ouvertes sur la place par des fenêtres à balustres du plus gracieux effet. Les autres faces, dont il ne reste plus que les assises et des éboulis nombreux, étaient beaucoup plus modestes. L'intérieur comprenait une série de petites cellules, dont quelque-unes sont encore en bon état, et des galeries de communication. Les cellules sont si exiguës qu'il est difficile d'y voir des chambres d'habitation royales ou des magasins : faut-il y voir autant de

petits sanctuaires? Cette hypothèse ne serait guère plus satisfaisante. Les tours sont au nombre de douze, dont cinq devant chacun de ces deux monuments, dans la même orientation, et deux en retrait sur le bordure de la grande avenue Est qui les séparait. — Quant au Prah Pithu, son principal intérêt réside pour le moment dans un détail du temple situé à l'Est. Cette chapelle était restée inachevée, et les moines bouddhistes, qui l'ont utilisée pour leur culte, ont fait graver en relief sur les linteaux intérieurs de nombreuses figures de Bodhisattvas en prière.

4º Le débroussaillement de la galerie d'enceinte du *Bayôn* permet maintenant d'étudier avec plus de facilité la merveilleuse suite des bas-reliefs qui l'ornent : scènes de combat, de chasse, de pêche, d'intérieur, etc. Les cours ont été débarrassées de la menue végétation et des arbres, souvent très gros, qui les encombraient : un seul arbre a été respecté dans la cour Sud, à cause de ses dimensions et surtout de son inclinaison sur une galerie, dont sa chute pourrait endommager la toiture. Le dégagement des tours du Bayôn était une tâche particulièrement délicate. Il ne s'agissait pas ici d'arracher sans réflexion les racines qui enserrent les blocs et souvent les maintiennent en place : la moindre manœuvre maladroite aurait pu produire des dégâts irréparables. Les tours et surtout la tour centrale, sont d'ailleurs dans un tel état que des écroulements sont à craindre d'un moment à l'autre. On s'en est donc tenu pour le moment à un nettoyage sommaire et prudent, et on n'a touché à aucune racine engagée dans les joints des blocs.

5º On a dégagé enfin du fouillis de verdure qui la masquait la *porte Sud* de l'enceinte : c'est la plus connue des visiteurs, qui doivent la franchir pour pénétrer dans Angkor-Thom. Les faces de Brahmā apparaissent nettement, et il ne reste plus sur la tour que quelques racines, qui seront arrachées plus tard, si la solidité de la construction n'en dépend pas.

II. — *Dégagement de la place centrale.* — Presque tous les édifices importants d'Angkor-Thom donnaient par leur face principale sur une immense place rectangulaire, que les Cambodgiens désignent, en raison de ses dimensions, sous le nom de *Veal*, « la Plaine ». La végétation touffue qui couvrait presque toute cette place empêchait jusqu'ici de bien saisir le plan d'ensemble de la ville. Aujourd'hui qu'elle est tombée sous la hachette des coulis, à l'exception des grands arbres au fût élancé qui ne gênent point la vue, le visiteur placé au centre peut embrasser d'un coup d'œil tous les monuments disposés à la périphérie : au Sud, le Bayôn avec ses tours multiples ; à l'Ouest, les gopūras à galerie qui précèdent le Baphoun, la terrasse des éléphants, la terrasse des Garudas, l'entrée principale du Phimeanakas, les murs d'enceinte de cet édifice, la terrasse du Roi Lépreux ; au Nord, l'amorce des temples du Prah Pithu ; à l'Ouest, les douze tours en rangée et, derrière elles, les deux monuments connus sous le nom de « Magasins ».

III. — *Rétablissement des grandes avenues.* — De cette sorte de forum partaient cinq grandes avenues rectilignes qui aboutissaient aux cinq portes monumentales de l'enceinte (chaque face a sa porte, sauf la face Est, qui en a deux). Il était nécessaire de restituer ces chaussées intérieures pour rendre à la ville son ancienne physionomie. On a commencé par les deux avenues Est, l'une aboutissant à l'entrée principale du Phimeanakas, l'autre reliant la porte dite « des Khmoch » à la terrasse du Bayôn. Leur reconstitution a été grandement facilitée par la découverte des dénivellations qui marquent de chaque côté des chaussées les prises de terres utilisées pour leur remblai. Le même travail a été exécuté ensuite pour l'avenue Sud et pour l'avenue Nord. Il consiste, en principe, en quatre parties : la coupe de la broussaille ; l'abattage des grands arbres ; l'incendie des brousses et des arbres abattus ; l'arrachement des souches ; l'empierrement de la partie centrale des avenues. On n'en est encore qu'au deuxième stade pour les deux dernières avenues et qu'au troisième pour les deux premières, qui ont respectivement 56 et 20 mètres de largeur, et environ un kilomètre de longueur. Celle du Sud, la plus importante, est longue de 1400 mètres et large de 40 mètres. L'avenue Ouest n'a pas encore été repercée.

Enfin on a ouvert l'avenue de 120 mètres de long qui conduisait à la chapelle bouddhique située au Nord de la terrasse du Roi lépreux : le gros intérêt de l'endroit est la magnifique stèle bouddhique inscrite sur quatre faces, qui se dresse sur un des bords de l'avenue

IV. — *Découvertes.* — Les recherches faites à Angkor-Thòm ont amené diverses découvertes. Nous avons déjà noté celle du gradin inférieur des parois du bassin du Phimeanakas. Il faut y joindre trois chapelles bouddhiques. La plus importante se trouve en bordure de l'avenue du Bayôn, du côté Nord, à 150 mètres de ce temple. Elle affecte la forme d'une terrasse cruciforme, longue de 50 mètres et élevée sur un socle mouluré de 1 m 80 de haut. Les deux autres sont disposées sur le bord Nord de l'avenue du Phimeanakas. Elles ont à peu près les dimensions de la précédente, sauf dans l'assise, qui est moins élevée et construite en pierres de grès et de limonite simplement aplanies. La terrasse Ouest supportait un Buddha colossal dont la face est à terre, et auprès duquel a été trouvée une pierre d'un modèle assez rare : elle représente la roue de la loi posée à plat sur un socle cubique ; les intervalles entre les douze rayons sont ornés d'un bouton et de feuilles de lotus. — Enfin le lieutenant Ducret, en dressant le plan d'Angkor-Thòm, a découvert deux édicules nouveaux : l'un est proche de l'avenue Ouest non encore ouverte, et l'autre n'est pas éloigné de l'avenue du Bayôn à la porte des Khmoch.

V. — *Travaux exécutés à Angkor-Vat.* — Le bon état de conservation d'Angkor-Vat permettait d'y faire un nettoyage complet. Il ne suffisait plus ici de couper des branches et des troncs d'arbres : il fallait aller chercher les racines jusqu'où il était possible de les atteindre, débarrasser tous les creux, tous les interstices de la terre qu'ils contenaient, et enfin évacuer les énormes masses de terres accumulées dans les cours. En raison de ces évacuations de terres à faire d'étage en étage, la seule méthode admissible était de commencer par le haut pour finir à l'enceinte. Ce travail, qui doit occuper au moins deux ans pour être mené à bonne fin, a été entrepris au mois de mai.

On a commencé par les quatre *cours* et par les *toitures* accessibles de l'*étage supérieur*. Il n'y reste plus aujourd'hui une seule racine. Les quatre cours ont été débarrassées des terres accumulées et des plantes innombrables qui formaient en cet endroit une véritable petite forêt. Plus de 50 mètres cubes de terres et deux bons wagons de racines en ont été retirés. Ce nettoyage a permis de constater que beaucoup des dalles des cours manquaient, soit qu'elles aient disparu, soit plutôt qu'elles n'aient jamais été posées. Ce qui paraît prouver que ce dallage n'a pas été terminé, c'est que beaucoup de dalles mises en place ne sont pas achevées : leur partie supérieure est à peine dégauchie. Les trous marquant la place des dalles manquantes étaient remplis de terre et de racines ramifiées dans les assises de limonite du dessous : il a fallu parfois chercher ces racines jusqu'à un mètre de profondeur, et l'on a pu constater que les blocs supérieurs des assises de limonite disposées sous le revêtement de grès étaient en ces endroits dans un état de désagrégation très avancée et n'offraient plus qu'une consistance assez molle analogue à celle de l'argile. Il a donc paru nécessaire de cimenter tous les joints afin d'éviter les infiltrations. On a commencé aussi à refaire en ciment les dalles manquantes, afin de rendre possible la circulation dans les cours : une très légère différence de niveau et une marque spéciale indiqueront les dalles factices. On comblera par le même procédé de nombreuses cavités cylindriques, dont la raison d'être est inconnue, et qui ont été creusées, sans aucune espèce d'ordre, dans les pierres de dallage.

Les faces Ouest, Est et Sud de l'énorme *socle* (12 mètres de hauteur) *du massif central* ont été débarrassées aussi des terres qui s'étaient amassées dans les intervalles des blocs et des racines qui y avaient poussé. L'extraction de certaines racines a demandé plusieurs journées d'ouvrier. Des souches de 0 m 20 de diamètre ont dû être hâchées petit à petit au moyen de ciseaux longs d'un mètre confectionnés spécialement pour cet usage. Les poussières ont été grattées avec le plus grand soin dans tous les creux. A la fin de juin, les équipes de coulis s'attaquaient à la face Nord.

En même temps d'autres équipes étaient employées au nettoyage de la *cour du deuxième étage*. Ce travail prendra au moins six mois. Non seulement en effet il y a plusieurs milliers de mètres cubes de terres à évacuer, mais il faut déplacer et ranger pour le nettoyage un nombre énorme de blocs de toutes dimensions enfouis dans l'humus. Ces blocs pèsent parfois

1.000 kilos ; on en a même trouvé de 3 tonnes. A la fin de juin, les parties Nord et Ouest de la cour étaient à peu près dégagées. La terre est rejetée de la cour du 2e étage dans la grande cour « des bibliothèques » : mais de là il va falloir la descendre sur la terrasse qui entoure le temple, et enfin la disperser au loin. Ce travail ne pourra être exécuté dans de bonnes conditions qu'au moyen d'un chemin de fer Decauville.

Enfin M. Commaille a entrepris le dégagement et la restauration de la *passerelle cruciforme* dallée, élevée sur colonnes, qui relie l'entrée Ouest de la deuxième cour au grand escalier du groupe central, et, par ses deux bras, aux deux pavillons qui précèdent cet escalier. Cette passerelle est l'un des coins les plus gracieux d'Angkor-Vat. Il a fallu en refaire en partie le dallage. Quelques dalles manquaient ; d'autres étaient pourries et se sont écroulées lorsqu'on a enlevé la terre qui s'était accumulée sous la passerelle, entre les colonnes de support ; d'autres enfin étaient des pierres quelconques choisies et placées au hasard. Pour combler les vides, M. Commaille a exécuté des dalles en ciment armé de 2 mètres sur 1 m 50 ; l'armature de toutes les parties importantes est faite avec du fil de fer rond de 15 millimètres de diamètre : à l'épreuve, elles ont supporté sans fléchir un poids de plus de 3 tonnes. La balustrade à Nāga qui bordait cette passerelle est entièrement écroulée. Les fragments du Nāga sont bons et se retrouvent presque tous ; ils ne nécessiteront, pour être remis en place, que quelques retouches et une consolidation au moyen d'un fer invisible. Les dés de support, en revanche, ont disparu ; on a heureusement retrouvé un fragment assez complet qui permettra de faire un moule, et il sera ainsi possible de procéder à une réfection de la balustrade sans laisser trop de place à l'hypothèse.

Pendant les travaux, M. Commaille a fait diverses constatations qui méritent d'être notées :

1° La passerelle en cours de réparation paraît due à une erreur de niveau dans le dallage de la cour. Cette partie de la cour forme en effet une sorte de cuvette irrégulière qui se remplit d'eau au moment des pluies : il est alors impossible de passer de la deuxième galerie à l'escalier monumental ou aux deux pavillons symétriques sans se mouiller les pieds. C'est sans doute pour remédier à ce défaut que la passerelle a été construite après coup. Elle n'aurait aucune utilité sans cette erreur de niveau, et d'ailleurs ce genre de pont n'a jamais été employé par les Cambodgiens que sur des bassins : or il n'y a ici, de toute évidence, aucune intention de bassin. De plus, toutes les marches des escaliers précédant les pavillons et le gopūra qui fait face à l'escalier monumental sont sculptées avec recherche jusqu'aux dalles de la cour : or c'est sur ces marches que s'amorce la passerelle ; on le comprendrait difficilement, si elle avait été prévue dans le plan primitif.

2° Au bas de la toiture des vérandahs donnant sur les quatre cours de l'étage supérieur, juste à l'endroit où s'arrête la corniche décorative, on voit un trou assez grossièrement creusé au-dessus de chacune des petites colonnes. Il est difficile de s'expliquer le but de ces cavités, qui sont certainement postérieures à l'époque de la construction d'Angkor-Vat : peut-être servaient-elles à recevoir les supports d'un velum tendu sur les quatre cours. En tous cas, elles ne correspondent nullement aux trous creusés dans les dalles des cours, et dont la disposition ne présente aucune symétrie.

3° Pour les pierres servant à la construction des édifices, il semble n'y avoir jamais eu de gabarit déterminé à l'avance : chaque bloc a été taillé à la commande du bloc posé précédemment. On voit bien aussi des pierres taillées à leur surface supérieure de la façon la plus bizarre, parce que la pierre à supporter nécessitait cette taille ; mais en général ce sont les pierres supérieures qui se plient à la forme des pierres de dessous. On trouve même dans la passerelle une colonne de soutien indépendante de son chapiteau, lequel fait corps avec l'architrave.

4° La disposition des pierres d'encadrement des fenêtres prouve que ces fenêtres n'étaient jamais ménagées au moment de la construction du mur. On taillait après coup des ouvertures dans le mur construit plein. L'absence de linteau nécessitait l'intervention d'un support robuste : de là l'utilité des balustres dont toutes les fenêtres sont ornées. C'est sans doute la même raison qui a conduit les constructeurs du Baphoun à soutenir les pierres des fenêtres par une pièce de bois qui, en pourrissant, a causé la chute de plusieurs parties.

— Deux officiers topographes ont été chargés de dresser la carte de la région d'Angkor. Le lieutenant Buat a fait la triangulation de la région et le lieutenant Ducret le relevé topographique. La carte, établie au 20.000e, sera prochainement livrée à l'impression. En attendant, nous reproduisons ci-contre la carte d'Angkor-Thôm, qui donne lieu à des constatations fort intéressants et permettra de rectifier plusieurs erreurs généralement accréditées.

1° L'enceinte d'Angkor-Thôm ne forme pas un carré parfait. Si les angles N.-E. et S.-E. sont bien des angles droits, en revanche les constructeurs d'Angkor ont commis une erreur de 2° 1/2 dans l'orientation de la muraille Ouest, de telle sorte que l'angle S.-O. est légèrement obtus et l'angle N.-O. légèrement aigu.

2° Le centre du Bayôn se trouve exactement au point d'intersection des diagonales de l'enceinte. Sa position a donc dû être déterminée en terrain nu, par des visées prises sur les angles des murailles de pourtour. Si en effet elle avait été déterminée par l'intersection des perpendiculaires menées par exemple sur le centre de la face Est et le centre de la face Nord, elle aurait été fixée un peu à l'Est et un peu au Sud de celle que le temple occupe actuellement. — En tous cas, il convient de noter que le Bayôn a été placé intentionnellement au centre mathématique de l'enceinte, et que par suite cet édifice, de caractère purement religieux, avait aux yeux des constructeurs d'Angkor une importance exceptionnelle. On croyait généralement jusqu'ici que le centre d'Angkor était occupé par le Phimeanakas.

3° On croyait aussi, et, pour s'en rendre compte, il suffit de consulter le plan placé par M. Aymonier en tête du 3e volume de son *Cambodge*, que les édifices d'Angkor-Thôm occupaient, dans la partie centrale du quadrilatère, une surface relativement considérable. Or la carte du lieutenant Ducret montre que tous se trouvent situés dans la moitié septentrionale de l'enceinte (à l'exception bien-entendu d'une moitié du Bayôn) et que leur ensemble, y compris les espaces qu'ils circonscrivent, n'occupe guère plus d'un quart de la superficie totale.

4° L'axe de la porte Est supérieure (porte de la Victoire) se confond avec celui de l'entrée principale du Phimeanakas, où aboutissait du reste l'avenue qui passait par cette porte. Les portes Est inférieure (porte des Khmoch) et Ouest se trouvent à peu près exactement au milieu de leurs murailles respectives, et l'avenue qui les reliait passait par l'axe du Bayôn. En revanche on remarquera que l'avenue Nord-Sud, interceptée aussi par le Bayôn, tombait un peu à l'Est des entrées Nord et Sud, c'est-à-dire de l'axe, de ce temple. Mais, comme nous l'avons dit, ce temple a été légèrement désaxé vers l'Ouest. Il semble donc que les portes ont été percées comme il aurait fallu le faire si le quadrilatère de l'enceinte avait été régulier : dès lors leur axe passait un peu à l'Est de celui du Bayôn. Les constructeurs d'Angkor n'ont dû s'apercevoir de leur erreur qu'après coup, et plutôt que de donner à l'avenue un coude disgracieux pour la faire aboutir au centre du Bayôn, ils ont préféré la tracer rectiligne et l'arrêter contre un mur plein : il est du reste vraisemblable qu'une grande place ménagée autour du Bayôn rendait moins apparente cette erreur de tracé.

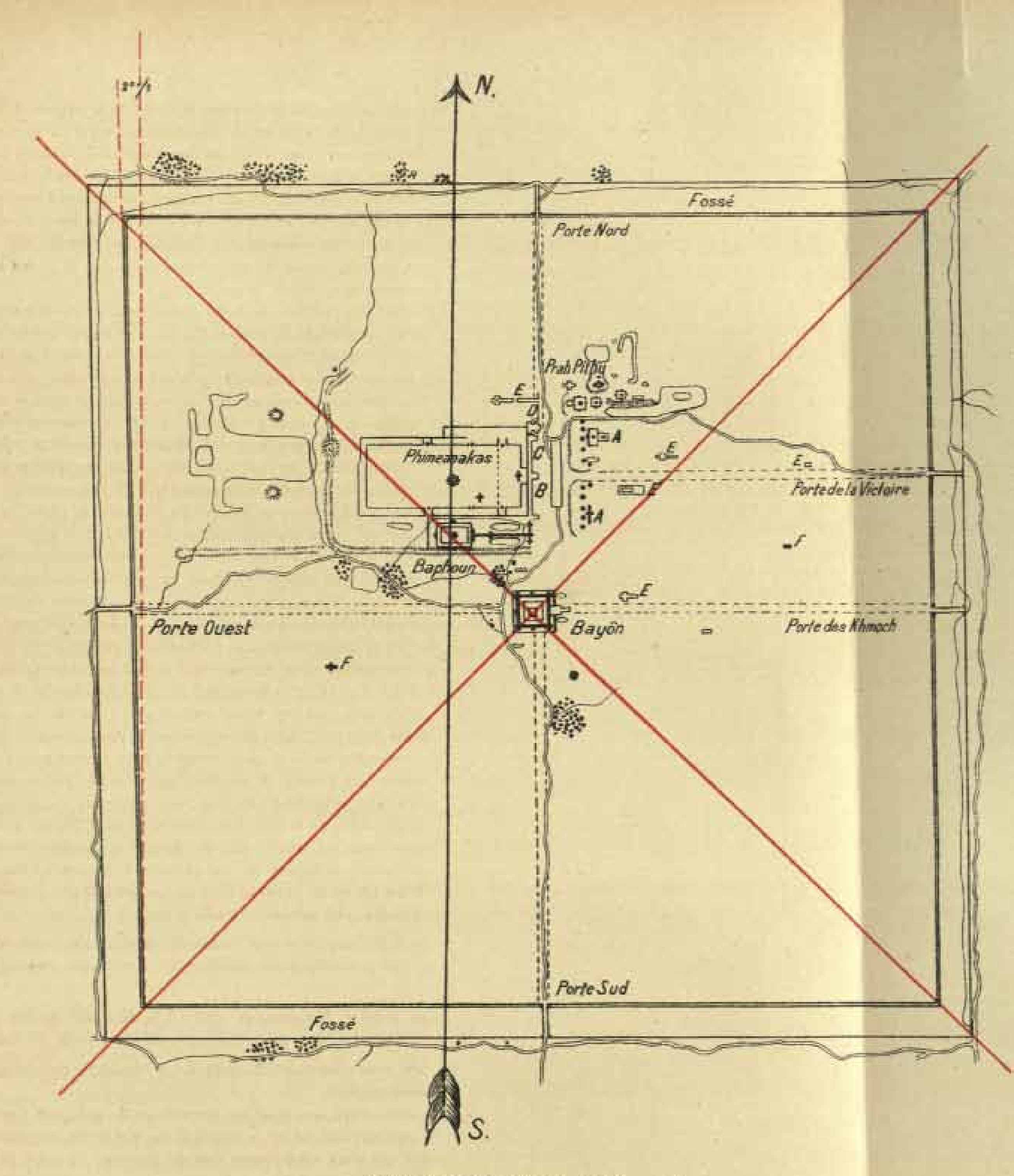
— La construction du très confortable bungalow que l'administration locale faisait élever hors de l'enceinte d'Angkor-Vat, est provisoirement interrompue ; elle sera reprise l'an prochain.

— La construction du bâtiment élevé à Phnom-penh, grâce à la libéralité du roi, pour recevoir le « Musée des antiquités khmères », sera probablement achevée à la fin de l'année.

— Le commandant de Lajonquière nous a adressé à la suite de sa campagne archéologique au Cambodge, le rapport préliminaire suivant :

« J'ai relevé en tout 371 points archéologiques, dont 200 nouvellement catalogués. Certains d'entre eux n'ont d'importance que comme jalons et ne se signalent que par les aménagements : bassins, fossés, soubassements, etc., qui n'ont évidemment rien de précieux au point de vue artistique.

« J'ai pu constater que les bonzes s'étaient pris, en général, depuis quelque temps d'un beau zèle qui, malheureusement, s'emploie à démolir entièrement les ruines voisines de leurs pagodes (Banteai Srei par exemple, dans le srok Southnikom, où ils ont enlevé jusqu'aux



PLAN D'ANGKOR-THÔM. Echelle : $\frac{1}{25000}$

D'après la carte exécutée par le Lieutenant DUCRET.

A. « Magasins » précédés de tours. — B. Terrasse des Eléphants. — C. Terrasse des Garudas — D. Terrasse du Roi lépreux. — E. Terrasses bouddhiques. — F. Edicules récemment découverts. —

fondations de gopūras en briques qui paraissent avoir été de dimensions inusitées), à transformer en semas les stèles inscrites (beaucoup d'inscriptions ont ainsi diparu) et à tailler des Buddhas dans les pierres de grès qu'ils arrachent aux anciens sanctuaires. C'est une mode qui s'est généralisée ; partout où j'ai constaté ces déprédations, j'ai essayé de faire comprendre aux chefs des bonzeries qu'elles devaient immédiatement cesser ; il sera bon de le leur faire répéter officiellement et d'interdire d'une façon complète le trafic des Buddhas en grès, jusqu'à ce qu'il soit établi que ce grès est extrait des carrières et non des ruines.

« J'ai plus que doublé la liste établie par mes prédécesseurs, et, ayant poursuivi mon enquête de canton à canton, j'espère avoir laissé échapper bien peu de monuments. Rien de ce que j'ai ainsi catalogué, à part un grand Visṇu à Don Tey dans le srok Puok et quelques temples assez importants dans les environs d'Angkor-Thom, ne présente en soi un intérêt particulier, mais l'ensemble de ces ruines forme sur la carte un groupement très dense et très documentaire au point de vue de la répartition de la population à l'époque des Kambudjas.

« J'ai en outre pu très nettement déterminer les deux voies d'Angkor au Moun par le Chong Samete et d'Angkor au Ménam par Svay Chek ; ainsi se précise l'ensemble des travaux entrepris par les rois cambodgiens pour la mise en valeur et l'extension des territoires qu'ils avaient placés sous leur autorité.

« Les notes que j'ai recueillies sont forcément très superficielles en ce qui concerne les grands monuments, Prah Khan, Ta Prohm, Banteai Chhmar, etc. ; elles sont suffisantes cependant pour en donner une idée beaucoup plus juste que les schémas assez inexacts qui ont été publiés jusqu'ici. Telles quelles, elles permettront d'attendre les études plus minutieuses qui devront être entreprises par le Service archéologique de l'Ecole et qui demanderont un travail de longue haleine. Il y aura mille renseignements utiles à tirer des bas-reliefs et de l'ornementation diffuse dans ces monuments de développement considérable, documentation que j'ai pu seulement faire prévoir et esquisser en ses grandes lignes.

« Quant aux inscriptions, je n'en ai trouvé que huit nouvelles présentant un certain développement de texte ; 14 autres, très courtes, ne sont sans doute, comme celles qu'on trouve au Bayon, que des noms de divinités. Je dois, d'autre part, signaler la disparition de beaucoup d'autres, ensevelies sous des éboulis récents ou déplacées et utilisées comme je l'ai dit plus haut. Je crois qu'il faut compter que des fouilles postérieures entreprises méthodiquement au fur et à mesure des possibilités financières en feront découvrir encore. Certains sanctuaires de briques ne sont plus actuellement que des tas de débris amoncelés sous lesquels sont enfouis les montants des portes ; il était impossible des les dégager, car ce travail aurait duré plusieurs journées pour chacun d'eux : aussi incombera-t-il au Service archéologique de l'Ecole de prévoir un plan de campagne pour ces opérations que des indigènes préparés à cet effet pourraient facilement mener à bien.

« J'ai donc parcouru maintenant tout ce qui fut le noyau du royaume cambodgien, sauf cependant deux régions, l'une à l'extrémité Est du srok Chongkal, où on ne signale que deux ou trois monuments, et l'autre, qui comprend à peu près le srok Sisophon, très diminué par les empiètements de la nouvelle frontière. J'ai dû laisser de côté la première, parce que, pour un résultat médiocre, elle allongeait mes itinéraires d'une quinzaine de jours, l'autre parce que la saison étant très avancée, on ne trouvait plus d'eau dans le pays, et que les bœufs de trait crevaient pour ne pas pouvoir se désaltérer. Dans ces conditions il était à craindre que je ne pusse faire aucun travail utile. En parcourant, au mois de juin, la province de Pachim, je pousserai jusque-là et visiterai les huit monuments qui y sont signalés par les autorités indigènes : ce sont du reste ceux que M. Aymonier a déjà décrits dans le tome II de son ouvrage.

« Arrivé à Bangkok le 15 avril, je me suis mis immédiatement à la disposition des autorités siamoises et j'ai appris avec plaisir que le prince Damrong avait pour ainsi dire préparé le canevas de mes itinéraires. D'après ce qu'il m'a laissé entendre, j'aurai à visiter dans les provinces Sud du Siam une série de monuments qui formeraient comme une chaîne, sinon très serrée, du moins ininterrompue, entre le gros du royaume cambodgien et certains points de la presqu'île malaise où on aurait tout dernièrement retrouvé des ruines et des ouvrages d'une certaine importance.

« J'ai donc quelque chance de recueillir là aussi des choses intéressantes et de terminer d'une façon heureuse ce gros travail que l'Ecole française d'Extrême-Orient a bien voulu me confier et que je serais très fier de conduire à bonne fin. »

* * *

Laos. — Nous reproduisons avec plaisir la circulaire suivante que M. Mahé, Résident supérieur au Laos, a adressée, le 25 avril 1908, à tous les commissaires du Gouvernement au Laos.

« A différentes reprises déjà, des incidents regrettables se sont produits à l'occasion de la disparition d'effigies de divinités bouddhiques. Afin d'éviter le retour de faits de ce genre qui indisposent la population et de conserver au Laos ces souvenirs d'un passé qui ne fut pas sans grandeur, et dont quelques-uns constituent de véritables œuvres d'art, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter les Chau-Muongs des provinces que vous administrez à faire établir l'inventaire aussi exact et détaillé que possible des statues ou des objets d'art qui sont dans les pagodes en ruines ou peuvent être trouvés sur ou dans le sol.

« Ces inventaires dont chaque Chau-Muong devra conserver un exemplaire, seront établis par les chefs de pagode, et par pagode, pour les effigies et objets d'art trouvés dans les ruines, sur ou dans le sol. Pour les premiers, le gardien responsable est le chef de la pagode ; pour les seconds, le chef de village.

« C'est à titre exceptionnel et avec votre autorisation seulement que les statues ou objets d'art trouvés dans les ruines, sur ou dans le sol, pourront être transportés dans une pagode en exercice. A cette occasion je vous rappelle l'arrêté du 9 mars 1900, à l'exécution duquel je vous prie de tenir la main. Il ne faut pas en outre perdre de vue que les statues ou objets d'art existant au Laos ou qui peuvent être découverts ultérieurement appartiennent, soit à l'Etat, soit aux pagodes, soit à des particuliers ; par conséquent, ils ne peuvent devenir la propriété de ceux qui les trouvent par le fait seul de les avoir découverts. »

Inde

— Deux nouveaux musées viennent d'être créés au Punjab : l'un dans le palais de Delhi, qui remplace l'ancien musée municipal, et l'autre à Chamba.

Chine

— L'expédition Pelliot a pénétré maintenant dans la Chine propre ; elle a fait dans les « Grottes des Mille Buddhas » (Kan-sou) des trouvailles que nous sommes heureux d'annoncer et qui sont peut-être d'une importance unique dans les annales de la sinologie. M. Pelliot a en effet réussi à se faire ouvrir une cachette murée depuis mille ans, où il a trouvé toute une bibliothèque de manuscrits s'échelonnant du VIe au Xe siècle de notre ère. La plupart de ces manuscrits sont chinois ; mais il y a aussi d'énormes liasses de manuscrits tibétains, dont un *Kanjur*, et plusieurs rouleaux en écriture brahmī ou en ouïgour. Les manuscrits chinois renferment un grand nombre d'inédits, parmi lesquels nous citerons : le récit du voyage dans l'Inde d'un pèlerin chinois du VIIIe siècle ; deux chapitres du *Houa hou king* ; un court manuscrit manichéen ; un traité nestorien intitulé « Eloge de la Sainte-Trinité » ; deux fragments considérables de dictionnaires de l'époque des T'ang qu'on croyait perdus ; des textes importants sur la géographie de l'Asie centrale, etc. Dans d'autres grottes qu'il a fait déblayer,

M. Pelliot a trouvé encore un certain nombre de fragments manuscrits et imprimés du XIIIe au XIVe siècle, en chinois, en tibétain, en mongol, en brahmī et en si-hia. Nous espérons être bientôt en mesure de publier le rapport de M. Pelliot sur ces importantes découvertes.

— Les étudiants de la province du Yun-nan résidant au Japon publient dans leur Revue, dont il a été parlé ici-même (1), un *Avertissement aux lecteurs* qui ne manque pas d'une certaine saveur. Il s'agit d'une traduction de l'ouvrage que M. Gervais-Courtellemont a publié en 1904, à la suite d'une mission au Yun-nan (2). La préface — préface anodine d'un livre médiocre — avait eu déjà les honneurs d'une traduction en chinois ; un étudiant de Paris, M. Tch'eng Lou, qui depuis a été secrétaire du représentant chinois à la conférence de la Haye, avait écrit cette traduction, qui n'était pas sans dévoiler un esprit plutôt tendancieux. Que penser de la traduction nouvelle, à lire la manière dont le *Yue-nan Journal* l'annonce ?

Voici d'abord le titre : « Causes pour lesquelles les Français veulent s'emparer du Yunnan et leurs moyens d'action. » On ne reconnaitrait point l'ouvrage de M. Gervais-Courtellemont à ce titre, si le rédacteur n'avait pris la peine d'écrire en français les noms de l'auteur et de nous donner cet avis : « Ce livre s'appelait originairement *Voyage au Yunnan* 雲南遊記...... Si nous avons changé le titre, c'est parce que nous voulons qu'il réponde à la réalité (以今名從其實也). » Puis le rédacteur poursuit : « Quelles sont les causes pour lesquelles les Français veulent s'emparer du Yunnan et quels sont les moyens d'action dont ils disposent ? Parmi ceux qui ne lisent pas notre journal, il y en a beaucoup qui voudraient le savoir en résumé ; nos lecteurs habituels le désirent plus vivement encore ; voici donc les divisions de l'ouvrage :

1° Pourquoi les Français veulent-ils s'emparer du Yun-nan ? — Les mines sont riches ; les productions du pays sont nombreuses ; le climat est tempéré ; le mandarinat est pourri et le peuple indifférent et têtu ; l'organisation de l'armée est faible, les postes-frontières négligés. Le Yun-nan a de grands rapports avec l'Annam, industriellement, géographiquement, stratégiquement ; faute de s'en emparer, les Français ne pourraient rester en Indochine. Les Français veulent s'emparer du Sseu-tch'ouan et rêvent d'attendre les provinces du cœur de la Chine ; s'ils n'ont pas le Yun-nan, le chemin leur est fermé ; dès que le Yun-nan sera pris, leur projet sera facilement réalisé (則勢如建瓴).

2° Quels sont leurs moyens d'action ? Prendre au piège le peuple imbécile ; acheter les mandarins ; provoquer des catastrophes de races (?) ; préparer la conquête ; organiser l'industrie ; développer les communications ; utiliser à leur profit les montagnes et les fleuves ; employer les moyens de la stratégie.

Il semble, d'après l'exposé de cette seconde partie, que le rédacteur ne trouve pas dans Gervais-Courtellemont des arguments bien forts en faveur de sa thèse.

— Nous allons trouver mieux dans le *Sseu-tch'ouan tsa tche* (*The Sze-chuen Magazine*). Voici l'avertissement que contient un récent numéro. Il s'agit d'un autre livre, du Dr Legendre cette fois, mais traduit aussi par les soins du *Yun-nan tsa tche*. Le titre devient sous le pinceau du traducteur : « le Sseu-tch'ouan englouti et exterminé », 四川吞滅, par le professeur de l'Ecole de médecine du Sseu-tch'ouan, Dr A. E. Legendre, 得朗得勒.

« Ce pourquoi les Français veulent s'emparer du Yun nan, c'est pour pouvoir ensuite conquérir le Sseu-tch'ouan ; aussi, afin de conserver le Yun-nan, on ne peut pas ne pas lire le livre *Sseu-tch'ouan touen mie*.

« Le Sseu-tch'ouan est dans le bassin supérieur du Yang-tseu kiang ; or, si quelque parcelle de territoire est perdue dans cette partie, tout ce qui est attenant au Yang-tseu kiang sera brisé comme verre. Si donc on veut conserver les richesses de la zone du Yang-tseu, on ne peut pas ne pas lire le *Sseu-tch'ouan touen mie*.

---

(1) *B. E. F. E.-O.*, VII, 457.

(2) Gervais-Courtellemont. *Voyage au Yunnan*, Paris, Plon, 1904.

« Le bassin du Grand fleuve se trouve dans la sphère d'influence des Anglais ; si les Français veulent construire le chemin de fer du Yun-nan, c'est pour atteindre le Sseu-tch'ouan, c'est-à-dire qu'ils veulent envahir la sphère anglaise pour se mettre en position de se rendre maîtres du territoire. C'est pourquoi, si l'on veut assister au spectacle de la lutte des deux puissances, on ne peut pas ne pas lire le *Sseu-tch'ouan touen mie*.

« Le Sseu-tch'ouan est le type des provinces riches, et le livre du Dr Legendre l'établit nettement, il élargit notre vue sur les ressources de cette province. C'est pourquoi on ne peut pas ne pas lire le *Sseu-tch'ouan touen mie*.

« C'est avec des moyens détournés que les Anglais cherchent à s'emparer des territoires d'autrui, et ils réussissent souvent. Les Français agissent ouvertement, et ils échouent. Le Dr Legendre a pris modèle sur les Anglais en ce qui concerne la ruse et les plans secrets : ce sont des procédés de voleurs adroits (鼠竊句偷之術). L'auteur traite en détail de ces questions ; c'est une méthode nouvelle des Français conçue sur le modèle des plans secrets.

« Le Dr Legendre, avec sa femme, a étudié la langue du pays ; il connaît parfaitement l'histoire générale et la situation actuelle de la Chine ; c'est pourquoi il sait mesurer ce que nous valons, et, faisant des projets contre notre pays, il peut connaître le moyen de les réaliser. »

Ainsi raisonnent les étudiants chinois vivant au Japon. Comme ils contribuent pour une part assez considérable à former l'opinion publique en Chine, il ne nous a pas paru inutile de faire connaître ces niaiseries.

Japon

— La censure s'est montrée en ces derniers temps d'une sévérité extraordinaire, sans qu'on puisse bien en discerner les raisons ; car elle juge, interdit et dénonce sans donner de ses décisions d'autre motif que celui-ci : ouvrage capable de pervertir les mœurs. La littérature française a eu cette fois à en souffrir. Le second volume de la traduction du « Paris » de Zola par M. Iida Kiken 飯田旗軒 a été interdit ; et bien qu'on n'en ait pas connu la raison de façon certaine, on a cru la trouver dans les idées socialistes qui y sont exposées. On a eu plus de peine à comprendre l'interdiction qui a frappé le second volume d'une traduction des œuvres de Molière, par M. Wakasugi Saburō 若杉三郎, qui signe du pseudonyme de Kusano Shibaji 草野柴二. La faute doit en être à certaines illustrations trop libres, ont dit les uns ; d'autres ont parlé de quelques maris trompés, ou de l'attitude peu respectueuse de quelques enfants vis-à-vis de leurs parents. Ce qu'il y a de certain en tout cas, c'est que l'interdiction ne portait que sur certaines pièces et sans doute sur quelques détails. Car au moment même où ce volume était l'objet de cette rigueur, l'une des pièces qu'il contenait, l'*Amour médecin*, dans une traduction différente, il est vrai, était jouée au théâtre Meijiza 明治座. Molière est du reste un des premiers auteurs français qui aient passé au Japon ; il existe depuis vingt ans environ une intéressante adaptation de l'*Avare*, sous le titre de *Natsu-kosode* 夏小袖. Le succès des *Œuvres complètes* s'annonçait bien, en dépit des imperfections de la traduction faite d'après un texte anglais.

Au reste la littérature japonaise n'a pas été ménagée. Après le réalisme (*shajitsu shugi* 寫實主義), le naturalisme, ou du moins un certain genre de naturalisme (*shizen shugi* 自然主義) y a fait son apparition. Il a soulevé de nombreuses discussions, et on en a disserté dans la plupart des revues et des journaux. Puis la censure s'est émue, et des interdictions ont frappé un certain nombre de livres et de nouvelles, entre autres, « Après l'amour », *Koizame* 戀, de M. Oguri Fūyō 小栗風葉, « La vaine gloire », *Kyoei* 虚榮, et « La grande ville », *Tokwai* 都會, de M. Ikuta Eigorō 生田盈五郎, Kizan 葵山 de son pseudonyme littéraire. Cette nouvelle, parue dans la revue « Le Club littéraire », *Bungei kurabu* 文藝倶樂部, fut même déférée aux tribunaux. A la différence près du talent des

accusés, ce fut le procès de « Madame Bovary » ; et devant des juges légèrement ahuris, on discuta des divers systèmes littéraires, on fit comparaitre les littératures étrangères et on revendiqua le droit de l'écrivain à dire tout ce qu'il a observé, fût-ce l'adultère d'une femme de province...dans une grande ville. Les avocats ont eu beau jeu à rappeler que l'ancienne littérature n'était pas si pudibonde, et à en citer force extraits, tandis que le ministère public réclamait le huis-clos pour une partie de l'interrogatoire et soutenait la compétence infaillible des censeurs. Naturellement l'auteur et le gérant de la revue ont été condamnés ; mais ils ont voulu épuiser les juridictions et sont allés en appel, où il est certain que la sentence sera confirmée. Une interview de M. Imamura Keitarō 今村恭太郎, juge à la Cour d'appel, parue dans le *Taiyō* 太陽 du mois de juin, et exposant les principes qui guident la censure, ne permet guère d'en douter.

— On a fait quelque bruit autour de la manifestation socialo-anarchiste du 22 juin. Dans l'après-midi de ce jour, avait lieu dans le quartier de Kanda 神田 une réunion pour fêter la libération de M. Yamaguchi Gizō 山口義三, emprisonné pour avoir provoqué des rassemblements séditieux. Soixante-dix personnes environ y assistaient. Il ne s'en trouva que 38 à la sortie pour se former en cortège autour de trois drapeaux rouges portant respectivement les inscriptions : « révolution », *kakumei* 革命, « anarchie », *museifu* 無政府, et « anarchie et communisme », *museifu kyōsan* 無政府共產. En tête marchaient deux jeunes filles qui sans doute s'étaient parées pour la circonstance ; sur la poitrine de l'une d'elles s'étalait une grande chaine d'or. Quelques autres femmes étaient mêlées au cortège. Dès les premiers pas, il fut arrêté par la police qui veillait aux abords du lieu de la réunion, et une courte lutte s'engagea autour des drapeaux. Lorsque les manifestants voulurent rebrousser chemin, ils se heurtèrent à une seconde troupe d'agents accourant du poste central du quartier. Une vingtaine d'arrestations furent opérées ; les deux jeunes conductrices elles-mêmes durent se rendre après des efforts méritoires, et s'en allèrent à la suite des agents d'un pas assuré, la tête haute et se tenant par la main. Au poste la résistance s'exaspéra ; quelques-uns mirent même habit bas, dit-on, pour être plus libres de leurs mouvements. Là encore, les deux jeunes filles se firent remarquer par leur violence. Refusant de répondre à toute question, elles ne cessaient de crier du haut de leur tête qu'elles ne reconnaissaient ni gouvernement ni maître et qu'elles étaient prêtes à mourir pour leurs idées ; à quoi l'une ajoutait que Jeanne d'Arc était son idéal. Bien que les autres personnes arrêtées aient également refusé de donner leurs noms, on a sans peine reconnu parmi elles plusieurs des rédacteurs du « Peuple Japonais », *Nihon heimin shimbun* 日本平民新聞 (1), journal socialiste très avancé, anarchiste même, qui se publie à Ōsaka, MM. Sakai Toshihiko 堺利彥, chez lequel habite l'imitatrice de Jeanne d'Arc, Yamakawa Hitoshi 山川均, Ōsugi Ei 大杉榮, Arabatake Shōzō 荒畑勝藏, etc. Le même M. Sakai et quelques-uns de ses amis avaient déjà été arrêtés puis relaxés le 5 mai, à la suite d'une manifestation dans le quartier de Shitaya 下谷 ; à cette occasion déjà, des drapeaux rouges et des imprimés avaient été saisis. Mais la chose avait fait peu de bruit. Il n'en a pas été de même cette fois, et il y a lieu de croire que des mesures sévères seront prises pour enrayer ce mouvement dont on commence à s'inquiéter.

Au reste, et c'est pour cela que nous avons relaté ce fait divers, le socialisme gagne incontestablement du terrain. Même sous sa forme la plus avancée, il ne semble pas qu'il excite dans la masse du peuple la réprobation à laquelle on s'attendrait ; et d'autre part, on serait souvent tenté de croire, à les lire, que nombre d'intellectuels et de publicistes sont en coquetterie avec lui. Le nombre de ses publications peut donner quelque idée de ses progrès,

---

(1) Un journal précédemment supprimé par la censure (cf. *B. E. F. E.-O.*, VII, 205) portait le nom de *Heimin shimbun* 平民新聞, sous lequel on désigne encore ordinairement le nouvel organe dont il est question ici.

encore que celles-ci semblent avoir quelque peine à vivre ; ce qui peut tenir à leur multiplication trop rapide. Le *Shakwai shimbun* 社會新聞, *The Socialist News*, dit le titre anglais, est dirigé par MM. Katayama Sen 片山潜 et Suzuki Tateo 鈴木楯夫 ; il contient une partie anglaise destinée « à en faire vraiment un organe du socialisme international », et s'intitule « organe central du socialisme japonais ». Néanmoins, après un peu moins d'un an d'existence, il cesse d'être hebdomadaire pour devenir « mensuel ou bimensuel », dit l'éditorial du 25 mai dernier. On trouvera plus loin les raisons de ce recul. Le *Tōkyō shakwai shimbun* 東京社會新聞 date du mois de mars de cette année et paraît trois fois par mois ; jusqu'à présent au moins, il ne semble pas devoir exercer une influence considérable. Ces deux journaux sont imprimés à Tōkyō. La « Revue de Kumamoto », *Kumamoto hyōron* 熊本評論, n'est aussi qu'un journal bimensuel. Simple journal aussi et paraissant irrégulièrement, les « Idées nouvelles » de Nagoya, *Shinshichō* 新思潮. Au mois de mai dernier a paru la « Revue du Nord-Est », *Tōboku hyōron* 東北評論, journal bimensuel, publié à Takasaki 高崎 par M. Kanda Kōsaku 神田幸作. La plus importante, la plus vivante, comme aussi la plus avancée de ces publications, est le *Nihon heimin shimbun* d'Ōsaka, dont nous avons déjà parlé. Il date du mois de juin 1907 et paraît deux fois par mois ; chaque numéro contient l'équivalent d'un journal de 8 pages, et donne quelques nouvelles en anglais. Il annonce qu'incessamment son siège sera transféré à Tōkyō et son format développé. En dehors des périodiques, il existe un certain nombre de livres, de traductions et de brochures de propagande. Citons au hasard dans le catalogue de la librairie Yūbunsha 由分社, l'« Histoire du socialisme moderne » *Kinsei shakwai shugi shi* 近世社會主義史, de M. Tazoe Tetsuji 田添鐵二, une « Etude sur le salaire », *Chingin ron* 賃銀論, et une autre sur « La journée de huit heures », *Hachi-jikan rōdōhō* 八時間勞働法, de M. Kobayashi Washio 小林鷲郎 ; les « Principes fondamentaux du socialisme », *Shakwai shugi kōyō* 社會主義綱要, de MM. Sakai Toshihiko et Morichika Umpei 森近運平, la « Démocratie », *Heimin shugi* (1) 平民主義, interdite par la censure, l'« Essence du socialisme », *Shakwai shugi shinzui* 社會主義神髓 (2), une « Vie de Lasalle », et la « Tristesse des dieux, plainte des démons », *Shinshū kikoku* 神愁鬼哭, de M. Kōtoku Denjirō 幸德傳次郎, Shusui 秋水 de son pseudonyme littéraire ; de M. Sakai Toshihiko encore, « La question des femmes », *Fujin mondai* 婦人問題, « Le pays idéal », *Risōkyō* 理想鄉, et un volume de « Science populaire », *Heimin kwagaku* 平民科學 ; un second est signé de M. Yamakawa Hitoshi ; l'« Histoire du socialisme japonais », *Nihon shakwai shugi shi* 日本社會主義史, de M. Ishikawa Sanshirō 石川三四郎, l'« Histoire de la destruction du village de Yanaka », *Yanaka-mura metsubō shi* 谷中村滅亡史, par M. Arahatake Shōzō sous son pseudonyme littéraire Kanson 寒村, récit d'un événement récent, interdit par la censure ; l'« Histoire du mouvement socialiste », *Shakwai shugi undō shi* 社會主義運動史, de M. Kiyama Kumajirō 木山熊次郎, un « Coup d'œil sur le socialisme », *Shakwai shugi kwanken* 社會主義管見, une « Histoire du pouvoir dans les temps modernes », *Gendai zenken shi* 現代全權史, de M. Yamaji Aizan 山路愛山, une traduction de la « Vie de Gappone », *Gapon chōrō* ガポン長老, par M. Hōraishi 蓬萊子 (pseudonyme) et de l'« Humanité » de Tolstoï, *Jindō shugi* 人道主義, par M. Oda Raizō 小田頼造. Et on recommande quelques ouvrages qui ne sont pas expressément socialistes, mais qu'on estime utiles à la cause : les « Leçons de sociologie », *Shakwai gaku kōgi* 社會學講義, de M. Ukida Wamin 浮田和民, la « Psychologie sociale et l'éducation », *Shakwai shinri to kyōiku* 社會心理と教育, de M. Endō Ryūkichi 遠藤隆吉 ; une traduction des « Welträthsel » de Hæckel, *Uchū no nazo* 宇宙の謎, etc.

---

(1) La traduction ordinaire de démocratie est *minshu shugi* 民主主義 ; l'intention de l'auteur est évidemment d'insister sur l'importance du quatrième état.

(2) Récemment traduit en chinois.

« Le Travailleur », *Rōdōsha* 勞働者, est une publication de propagande, paraissant à intervalles irréguliers ; à la propagande, aussi sont destinés « les principes du socialisme », *Shakwai shugi taii* 社會主義大意, de M. Sakai Toshihiko, la « Femme prisonnière », *Toraware taru fujin* 囚はれたる婦人, sans nom d'auteur, et quelques autres. La littérature d'imagination accompagne du reste les ouvrages sérieux, les « Lettres de prison », *Gokuchū yori no shokan* 獄中よりの書翰, de M. Morita Yūshu 守田有秋, la « Question du travail », *Rōdō mondai* 勞働問題, de M. Sakai Toshihiko, sont des romans ; d'autres suivront. Des nouvelles comme le « Champ de courses », *Keibajō* 競馬場, voire des poésies, paraissent dans les périodiques. On trouve aussi différents ouvrages en anglais ; notons une traduction anglaise de l'« Appel à la jeunesse » et de la « Conquête du pain » (1) de Kropotkine, un certain nombre de brochures de propagande, parmi lesquelles quelques articles de M. Deville, des ouvrages plus importants comme *The theoretical system of Marx* de M. Louis Boudin, *Principles of scientific socialism* de M. Charles Vail, etc., M. Kaneko Kiichi 金子喜一 et sa femme qui, croyons-nous, est Américaine, travaillent à répandre la revue *The Socialist Woman* de Chicago.

— La propagande par la parole n'est pas moins active, et les chefs s'y dépensent sans compter. Il y a des réunions régulières, assez peu suivies, semble-t-il, mais où se fait sans doute de bonne besogne. Les « Conférences du vendredi », *Kinyō kōenkwai* 金曜講演會, avaient lieu dernièrement à la librairie du peuple, *Heimin shobō* 平民書房, dans le quartier de Hongō ; mais elles ont dû changer de local. Elles sont faites par le groupe de M. Sakai, et l'arrestation de trois des orateurs au mois de janvier et leur emprisonnement ne les ont pas interrompues. Le groupe du *Tōkyō shakwai shimbun* fait également chaque dimanche, au siège du journal, des réunions d'études socialistes, *Shakwai shugi kenkyūkwai* 社會主義研究會. Le groupe de M. Katayama et du *Heimin shimbun* a ses conférences aussi, mais elles semblent moins régulières. A Yokohama, les conférences de la « Société de l'Aurore », *Akebono-kwai kōenkwai* 曙會講演會, sont hebdomadaires. A Kyōto la société *Aoi-dōshisha* 葵同志社 se fonde dans le « but unique d'étudier et de propager le socialisme » et annonce des réunions d'études au moins une fois par mois. Un des journaux de la ville, le *Kyōto nichi-nichi shimbun* 京都日日新聞, prête ses locaux pour des conférences. Le « Club populaire », *Heimin kurabu* 平民倶樂部, de Maebashi 前橋 est trop faible encore pour rien tenter, mais dans la même région le *Ryōmō dōshikwai* 両毛同志會 fait de temps en temps des conférences. Les journaux relatent à chaque instant des réunions socialistes en différents endroits ; parfois des orateurs venus de Tōkyō s'y font entendre ; quelques-uns font de véritables tournées. Le succès n'est souvent que relatif et l'auditoire peu nombreux. Si, à Yokkaichi 四日市 et à Uraga 浦賀, MM. Katayama, Suzuki et Fujita, en tournée de conférences, avaient réuni plusieurs centaines d'auditeurs, voire quelques cotisations, en d'autres villes du département de Mie 三重, suivis pas à pas par la police, ils trouvèrent toutes les salles fermées. La police en effet surveille les socialistes de très près et s'efforce de leur susciter tous les obstacles en son pouvoir. Le *Heimin shimbun* se plaint qu'elle s'emploie à détourner les gens de le lire. Il est peu d'orateurs, facilement violents il est vrai, auxquels il soit permis d'achever leurs discours ; à Tōkyō au moins, un bon nombre de réunions sont dissoutes au milieu de cris furieux : « Vive le socialisme ! » — Le 17 janvier, la réunion des Conférences du vendredi est dissoute : suivant un système qui avait réussi précédemment, le président invite les assistants à sortir et à rentrer immédiatement pour une conversation, *danwa kwai* 談話會. Seconde intervention de la police, qui dissout encore la nouvelle réunion au milieu d'un tumulte grandissant. Alors, devant

(1) On annonce la prochaine publication d'une traduction japonaise de cet ouvrage par M. Kotoku.

la foule qui s'amasse, quelques orateurs se hissent sur le toit de la maison et de là haranguent l'assistance et dénoncent les violences policières. L'arrivée d'un renfort d'agents mit fin à la scène : six arrestations furent opérées. Le 10 février, MM. Sakai, Yamakawa et Ōsugi furent condamnés à six semaines, et MM. Takeuchi, Morioka et Okamoto à un mois de prison. Le compte-rendu du jugement a paru dans le *Heimin shimbun*, journal de M. Sakai, sous la signature de sa femme, Mme Sakai Tameko.

C'est surtout depuis le mois de janvier dernier que dans la propagande socialiste, jusque-là assez discrète, la violence et le caractère agressif ont fait leur apparition. La raison en est dans une scission du parti en deux groupes. Bien que son autorité fût depuis quelque temps déjà battue en brèche, M. Katayama Sen avait jusque-là réussi à la conserver et à faire prévaloir des idées relativement modérées. D'un mot, M. Katayama est un socialiste parlementaire. Sous la direction des leaders cités plus haut, MM. Sakai, Yamakawa, Ōsugi, etc., se constituait cependant une gauche avancée, communiste, plus ou moins anarchiste, qui au mois de janvier se sépara du parti Katayama et commença la propagande pour son propre compte. Son organe est naturellement le *Heimin shimbun* : et il faut reconnaître qu'il l'emporte en intérêt sur le *Shakwai shimbun*, journal de M. Katayama, lequel peu de temps après cette scission, perdait un de ses meilleurs collaborateurs, M. Tazoe. M. Katayama, du reste, joue de malheur. Il a tenté la constitution d'une association politique sous le nom d'« Association populaire », *Heimin kyōkwai* 平民協會 : le premier article des statuts portait « la mise en pratique du socialisme », *shakwai shugi jikkō* 社會主義實行, « sous le régime de la constitution », *kempō jika* 憲法治下. Et tandis que « la mise en pratique du socialisme » attirait les foudres du gouvernement qui interdisait la formation de cette association, « le respect de la constitution » valait à M. Katayama les sarcasmes de ses anciens amis : ceux-ci l'accusaient de diminuer sa doctrine, de pactiser avec les capitalistes (*shihonka* 資本家), puisque, comme un simple économiste, il se proposait, par la formation de syndicats, de donner une « base solide à la production nationale », et lui rappelaient brutalement que le socialisme n'a pas pour but de fournir à quelques-uns des situations politiques.

— Le socialisme japonais fut anti-militariste dès sa naissance et l'on n'a pas oublié la manifestation de M. Katayama au congrès d'Amsterdam (1904) (1). Avec M. Sakai et ses amis, la nuance s'est accentuée, il est devenu hervéiste. Des attaques contre l'armée s'étaient produites antérieurement ; quelques-unes avaient été durement réprimées. M. Matsuoka éditeur du *Kumamoto hyōron*, avait été frappé d'un mois d'emprisonnement pour un article intitulé « Adieux aux conscrits », *Shimpei shokun wo okuru* 新兵諸君を送る ; M. Ōsugi a été frappé successivement de quatre mois d'emprisonnement pour avoir traduit un article anti-militariste, de 16 mois de la même peine et de 200 *yen* d'amende pour un article intitulé « Aux nouveaux soldats », *Shimpei skokun ni atau* 新兵諸君に與ふ. Emprisonné de nouveau à la suite de l'échauffourée du 17 janvier, il a continué à publier des articles du même sens dans le *Heimin shimbun*. On a vu qu'il avait été arrêté une troisième fois lors de la manifestation du 22 juin. D'autres encore ont été punis pour des délits analogues, notamment MM. Ōwaki Naohisa 大脇直壽 et Yamaguchi Koken 山口孤劍. Néanmoins le *Heimin shimbun* déclarait le 20 février que la propagande de l'hervéisme donnait beaucoup d'espoir et il y revenait un mois plus tard. Il publiait, avec le portrait de M. Hervé, une notice élogieuse, un résumé de sa campagne et des citations des manifestes que l'on sait. Les désertions qui ont fait tant de bruit venaient de commencer et devaient se multiplier.

Les faits sont de nature sérieuse et doivent être examinés de près pour être interprétés exactement. Le 26 janvier, dix-neuf soldats du 38e d'infanterie caserné à Fushimi 伏見 près

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), 785.

Kyôto, disparaissaient dans la soirée. Repris le lendemain, ils donnèrent pour raison de leur fuite la trop grande sévérité du lieutenant commandant leur compagnie. Le 5 mars, une compagnie mal notée du 1er régiment d'infanterie caserné dans le quartier d'Azabu 麻布 à Tôkyô, ayant fait des tirs particulièrement mauvais, le lieutenant commandant ordonna un exercice supplémentaire suivi d'un long parcours au pas gymnastique. Cette goutte fit déborder le vase. Le soir, après l'appel, 52 soldats descendaient dans la cour, se mettaient en rangs par quatre, et au commandement de l'un d'eux sortaient délibérément de la caserne, sous les yeux du poste de garde qui crut à un exercice de nuit. Le lendemain dans l'après-midi, on apportait au commandant de leur bataillon une lettre par laquelle ils lui expliquaient que, désirant absolument lui parler, ils n'avaient réussi qu'à grand'peine à trouver sa maison (il venait de déménager), et qu'ils l'attendaient chez lui. Il y courut, et les ramena tous à la caserne. Ils donnaient de leur départ la même raison que les soldats de Fushimi. Le 6 mars, au grand port militaire de Yokosuka 横須賀, 16 hommes du 1er régiment de grosse artillerie franchissaient les palissades entourant le terrain de la caserne et ne reparaissaient pas, bien qu'ils eussent par lettre annoncé leur retour pour le lendemain. Le 18, à Ôsaka, 15 hommes du 26e régiment se sauvaient de leur caserne, après de copieuses libations ; tous étaient du reste repris le lendemain. Devant cette série de faits, l'autorité militaire s'alarma. La solidité de l'armée semblait menacée. On dénonça la propagande des socialistes et des anarchistes. Ceux-ci se prétendirent innocents, tout en se déclarant très satisfaits. Cependant on croit avoir constaté que des brochures socialistes avaient été distribuées à des soldats. Et les suicides ? (il y en a eu quelques-uns, assez rares sans doute, mais significatifs par les motifs qui les ont inspirés), répondent les socialistes ; sont-ils aussi l'effet de notre propagande ? Les vrais coupables sont bien plutôt d'abord le militarisme, son développement excessif et tout ce qu'il entraine, en particulier la morgue, la dureté, les brutalités des supérieurs et les fatigues et les vexations qu'ont à endurer les soldats. De fait les journaux socialistes ne se lassent pas de rapporter des faits qui sont loin d'être à l'honneur des officiers ou des sous-officiers, et de lancer contre eux des accusations de toute sorte. Et si l'on peut admettre certaines exagérations ou déformations des faits, il est certain cependant que ce ne sont pas de pures inventions et que de temps à autre des journaux ne faisant nullement profession d'antimilitarisme racontent des choses qui donnent fort à penser. Il est établi que les brutalités sont fréquentes et qu'elles vont parfois jusqu'à nécessiter l'intervention d'un médecin. Au 4e bataillon du génie à Fushimi, un sous-lieutenant frappe ses hommes à coups de poing et de pied, puis, exaspéré par leur attitude, lance un fusil à la tête de l'un, un crachoir en métal à la tête d'un autre ; tous deux tombent ensanglantés. Dans le courant du seul mois de juin, la presse enregistre les faits suivants : un lieutenant du 5e régiment d'infanterie blesse à la tête, à coups de bambou d'exercice, trois hommes que leurs camarades doivent emporter ; sur l'*Asahi*, un matelot tombe évanoui sous les coups d'un enseigne ; un artilleur se suicide à Honjo 本所 (Tôkyô), ne pouvant supporter la situation qui lui est faite par les exigences pécuniaires des sous-officiers ; et un soldat d'infanterie déclare dans une lettre au *Yomiuri shimbun* 讀賣新聞 que l'abus est général et que la pauvreté s'expie par de mauvais traitements. Personne n'ignore d'ailleurs que la bonne camaraderie, la vraie et cordiale fraternité entre officiers et soldats, que l'on avait eu lieu d'admirer pendant la guerre, ne lui ont pas survécu. Les acclamations, les triomphes dont on entoura leur retour, ont-ils monté à la tête des officiers, même de ceux qui, trop jeunes, ne prirent point part à la guerre ? A force d'entendre parler et de parler eux-mêmes du *bushidô* et des samurai, ont-ils repris quelque chose de l'orgueil de l'ancienne classe militaire ? Quoi qu'il en soit, tout en admettant que la diffusion de quelques idées socialistes dans les milieux ouvriers a pu avoir une part dans les événements dont nous avons parlé, il faut reconnaître qu'elles ne sont pas à coup sûr les seules coupables. La réunion des commandants de division tenue au mois d'avril a eu sans doute de bonnes raisons pour prescrire une surveillance de plus en plus sévère des soldats soupçonnés de socialisme, surveillance pouvant aller jusqu'à les faire suivre lors de leurs sorties par la gendarmerie militaire. A cela se borne ce qu'on a cru devoir faire

connaître au public. Les faits cités plus haut, postérieurs à cette réunion, laisseraient croire qu'elle n'a pas trouvé de réforme plus urgente à réaliser.

— Dans notre dernière chronique, en parlant de l'activité déployée par les étudiants chinois au Japon (1), nous avions annoncé la prochaine apparition de nouvelles revues rédigées par eux. Dans le genre pédagogique, la plus importante est le *Hio hai* 學海, — « Oceanus scientiæ », explique modestement le titre —, rédigé par un groupe d'anciens élèves de l'université de Pékin complétant leurs études au Japon (北京大學留日學生編譯社). Chaque numéro est divisé en deux fascicules, 甲編 et 乙編 ; le premier traite de la littérature, du droit, des sciences politiques et du commerce, le second des sciences physiques, du génie civil, de l'agriculture et de la médecine. Quelques autres publications plus anciennes qui nous avaient échappé méritent d'être mentionnées : le *Hio pao* 學報, publication de cours secondaires ; « The New World of translation », *Sin yi kiai* 新譯界, qui malgré son titre donne pourtant quelques articles originaux ; une revue de droit, publiée par le groupe Kiao-t'ong-chö 交通社 et intitulée *Pa tcheng hio kiao t'ong chö tsa tche* 法政學交通社雜誌 ; une revue de médecine et de pharmacie, *Yi yo hio pao* 醫藥學報, rédigée par un groupe d'étudiants suivant les cours de l'école de médecine de Chiba 千葉 près Tōkyō, et portant au verso ce titre épique : ***Ephemeris medico-pharmacologia pro discipulibus et medicibus. Illustratur quot bimensibus.***

Au mois de mai a paru le premier numéro d'une revue militaire, le *Wou hio* 武學, publication en quelque sorte officielle, puisqu'elle est faite sous les auspices du Bureau de traduction et de publication de l'armée du Nord, *Pei yang lou kiun t'ou chou pien yi kiu* 北洋陸軍圖書編譯局, et que l'éditeur responsable en est l'inspecteur des étudiants militaires au Japon (留日陸海軍學生監督), M. Li Che-jouei 李士銳. Mentionnons encore la « Revue d'agriculture et de sériciculture », *Nong san tsa tche* 農桑雜誌. Une petite revue intitulée *Tchong kouo niu hio kiai* 中國女學界 paraît destinée surtout aux étudiantes déjà avancées et aux maîtresses. Parmi les revues qui s'adressent aux femmes, on trouve encore « La femme chinoise du XXe siècle », *Nien che ki tche tchong kouo niu tseu* 廿世紀之中國女子, et « La femme nouvelle », *Sin niu kiai* 新女界.

La *Hia cheng* 夏聲, « Sharh shing », est une revue politique de format moyen, semblant s'occuper surtout des questions qui intéressent le Nord de la Chine. Plusieurs revues provinciales se sont fondées à l'imitation du « Yuen-nan Journal » dont nous avons déjà parlé. Le *Sseu-tch'ouan* 四川, le *Ho-nan* 河南, le *Kiang-si* 江西, sont dans ce cas. Au Yun-nan appartient encore la *T'ien houa pao* 滇話報. Le Kouang-si a le *Yue-si* 粵西, et le Chan-si, le *Tsin tch'eng tsa tche* 晉乘雜誌 et le *Kouan long tsa tche* 關隴雜誌. Dans toutes ces revues, les questions politiques tiennent la plus grande place. Toutes semblent s'être fort émues de la conclusion de l'accord franco-japonais ; elles le rapprochent des accords anglo-russe et russo-japonais, et se montrent mécontentes et même inquiètes de voir tant de gens, que cela ne regarde pas, s'occuper de l'intégrité de leur pays.

Les Chinois au Japon ne se contentent pas de faire paraître des revues ; ils publient des livres aussi, et ont même leurs librairies spéciales : 中國啓文書林, 日華書局, 羣益書社, 中國書林, 大東書局, 普及書局. Ils ont leurs réunions, leurs groupements ; l'un d'entre eux invitait dernièrement le public à un concert suivi de la représentation en anglais d'un acte du *Marchand de Venise.*

---

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, VII, 455.

France

— M. A. Foucher a fait, le 22 janvier 1908, devant le Comité de l'Asie française, à Paris, une conférence sur les ruines d'Angkor, dont le *Bulletin* de ce Comité (février 1908) a publié l'analyse. Nous en extrayons le passage suivant :

« Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans Angkor, c'est son existence même : si fort est le contraste entre les vestiges de son ancienne splendeur et la misérable sauvagerie environnante. On sait que de nombreuses inscriptions sanskrites, traduites surtout par MM. Bergaigne, Barth et Senart, ont établi de façon indiscutable l'existence, à partir du Ve siècle de notre ère, d'un royaume *Kambudja* ; et nous pouvons suivre à travers leur rhétorique ampoulée la généalogie de ses rois — tous au nom aristocratiquement terminé en *varman*, selon la coutume hindoue — depuis Bhavavarman, le fondateur de la dynastie, en passant par les constructeurs d'Angkor (IXe-XIIe siècles), jusqu'à l'époque forcément obscure de l'invasion siamoise et l'abandon définitif de la vieille capitale au XIVe siècle. Quand le Cambodge nous apparaît ainsi dans l'histoire, il ne fait d'ailleurs que se détacher du royaume indianisé du Founan, sur lequel nous sommes renseignés par les historiens chinois ; et l'indianisation du Founan n'est à son tour qu'un cas particulier d'un phénomène historique qui s'est étendu à tout ce que l'on a si bien appelé les Indes orientales — tant anglaises que françaises et néerlandaises — et cela dès les premiers siècles de notre ère.

« A vrai dire, un seul point peut encore sembler obscur, mais cette fois aux spécialistes : c'est le caractère originairement brahmanique — et non point, comme on s'y attendrait, exclusivement bouddhique — de cette expansion de la civilisation indienne en Extrême Orient. A qui connaît l'horreur traditionnelle des brahmanes pour la mer et les longs voyages ; à qui sait que l'hindouisme est avant tout une question de caste et non de foi ; à qui croit, sur la parole de ses théoriciens, que c'est un système religieux et social étranger à toute espèce de prosélytisme et fermé à toute conversion, l'« hindouisation », encore que très superficielle, de l'Indochine et de l'Insulinde ne peut manquer de paraître inexplicable. Un des bas-reliefs de la galerie Sud-Ouest d'Angkor-Vat nous donne peut-être le mot de l'énigme : le défilé des Pandits. Cette partie de la première enceinte est la plus intéressante de toutes au point de vue historique. Nous y voyons le roi fondateur du temple donner audience, puis défiler lui-même, avec ses ministres et ses grands vassaux, dans une sorte de revue dont la pompe barbare a vite fait de nous renseigner sur leur léger vernis de civilisation. Des *grafitti* contemporains, déchiffrés par M. Aymonier, nous fournissent les titres et les noms du roi et des dignitaires. Or, dans ce défilé, nous rencontrons un groupe assez étrange : dans de grands gaillards bien découplés, à leur sommaire costume et à leur haut chignon noué d'un chapelet, nous reconnaissons aussitôt, pour peu que nous ayons visité l'Inde, des types, barbus ou non, de ces religieux mendiants, surtout çivaïtes, encore si nombreux aujourd'hui et qui continuent de partager avec la caste brahmanique, bien que recrutés pour une bonne part en dehors d'elle, la vénération et la direction religieuse des masses populaires. Ici on leur donne le nom de « pandits » et c'est le « sacrificateur royal » qu'ils portent si allègrement dans un palanquin, au son de leur musique. Ce bas-relief croque ainsi sur le vif ces surprenants « ascètes » ou « pénitents » dont nous parlent également les inscriptions cambodgiennes, à la fois « sacrificateurs », « chapelains domestiques » ou « directeurs de conscience » des rois, et qui parfois couronnaient leur carrière à la cour par un beau mariage ! Ancêtres des *bakus* actuels de Phnôm-Penh, ils sont des descendants de ces religieux brahmaniques de caste plus ou moins authentique et d'ailleurs dégagés par définition de tout préjugé de caste, en un mot de ces *sādhus* dont nous retrouvons également l'image sur des sculptures plus anciennes du Champa et de Java, et qui, non moins nomades que les *bhikṣus* bouddhistes, furent dans toute la basse Asie les propagateurs des cultes sectaires hindous en même temps que de leur langue sacrée, le sanskrit. M. Foucher verrait volontiers dans ces missionnaires improvisés, plus encore que dans les aventuriers et les marchands, et avec plus de succès auprès des classes aristocratiques que leurs rivaux bouddhistes, les meilleurs agents de la colonisation indienne de l'Indochine.

« Quoi qu'il en soit, cette « colonisation » est un fait acquis à l'histoire : et dès lors la construction des nombreux temples brahmaniques du Cambodge cesse d'être un problème insoluble. On conçoit, en effet, aisément qu'ils aient pu être bâtis par les ancêtres des Cambodgiens actuels, s'il ne s'agissait pour eux que de fournir la main-d'œuvre nécessaire à des architectes indiens ou élevés à l'école des grands constructeurs de l'Inde méridionale. Ainsi s'explique également que les spécialistes puissent relever à Angkor, non seulement dans le médiocre archaïsme des bas-reliefs, mais encore dans la confection des murailles et des voûtes, quantité de fautes techniques qui contrastent avec la belle venue du plan et prouvent jusqu'à l'évidence que les bras qui exécutaient servaient mal la tête qui avait conçu. »

— Une « Commission archéologique de l'Indochine », analogue à celle qui existait déjà pour les monuments de l'Afrique du Nord, vient d'être créée auprès du Ministère de l'Instruction publique. La présidence en a été confiée à M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On trouvera plus loin, aux *Documents administratifs*, le texte de l'arrêté nommant les membres de cette Commission.

— M. Paul Boyer, professeur de russe, a été nommé directeur de l'Ecole des Langues orientales vivantes, en remplacement de M. Barbier de Meynard, décédé.

— M. Henri Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, a été nommé membre libre des l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Danemark

— M. Finot a été chargé de représenter le Gouvernement général de l'Indochine et l'Ecole française d'Extrême-Orient au XV[e] Congrès international des Orientalistes, qui se tient à Copenhague au mois d'août.

NÉCROLOGIE

L. F. KIELHORN

L'Allemagne vient de perdre un de ses indianistes les plus distingués. Lorenz Franz Kielhorn, professeur de sanskrit à l'université de Göttingen, est mort subitement dans cette ville le 19 mars 1908.

Né le 31 mai 1840 à Osnabrück, il étudia d'abord à Göttingen et à Breslau, puis à Berlin où il reçut l'enseignement de Bopp et de Weber. Promu docteur à 22 ans, il alla passer trois années en Angleterre pour achever son éducation de sanskritiste sous la direction de Max Müller et de Monier-Williams, alors professeurs à Oxford. En 1866, il s'embarqua pour l'Inde, où il devait occuper durant 15 ans la chaire de sanskrit au « Deccan College » de Poona. Il revint en Europe en 1882 et s'établit à Göttingen, où il venait d'être nommé « Professeur ordinaire ».

Kielhorn s'était spécialisé dans les études grammaticales et épigraphiques ; dans l'un et l'autre de ces domaines, il était un maître incontesté. La majeure partie de ses travaux ont paru dans l'*Indian Antiquary*, l'*Epigraphia Indica*, les *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, et les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*. C'est lui qui, en collaboration avec Georg Bühler, alors professeur à l'« Elphinstone College » de Bombay, entreprit la publication des « Bombay Sanskrit Series », dans lesquelles il édita, parmi tant d'autres textes importants, le *Paribhāṣenduçekhara* de Nāgojibhaṭṭa et le *Mahābhāṣya* de Patañjali Pour les besoins de son enseignement, il avait publié une *Sanskrit Grammar*, dont le succès est attesté par quatre éditions (la dernière date de 1896). Parmi ses travaux épigraphiques les plus utiles, il faut mentionner ses listes d'inscriptions (*A list of inscriptions of Northern India*, in *Epigraphia Indica*, vol. V ; *A list of inscriptions of Southern India*, Ibid., vol. VII), précieux instruments de travail, dont nul historien de l'Inde ne saurait désormais se passer. — Après la mort tragique de Bühler en 1898, c'est Kielhorn qui s'était chargé de la publication du « Grundriss der indo-arischen Philologie », où il devait écrire lui-même le fascicule concernant les sources littéraires et épigraphiques de l'histoire indienne ; et il est fort à craindre que sa mort ne soit encore une cause de retard pour les volumes non encore parus de ce *Grundriss* dont le sort paraît déjà si compromis.

Kielhorn avait eu la chance de pouvoir se former successivement à l'école allemande, à l'école anglaise et à l'école indienne : sa méthode se ressentait de cette triple influence. Il avait la conscience et la probité philologique d'un Allemand, mais il savait le sanskrit et connaissait la littérature grammaticale de l'Inde comme un *paṇḍit*. Son long séjour en Angleterre et dans l'Inde anglaise avait empreint ses manières de la froide distinction des Anglo-Saxons, et il écrivait plus souvent en anglais qu'en allemand. Il savait d'ailleurs apprécier nos savants français à leur juste valeur, et suivait avec intérêt et sympathie les travaux de l'École française d'Extrême-Orient. Sa mort sera cruellement ressentie par tous ceux qui lui portaient l'admiration et l'estime auxquelles il avait droit comme savant et comme homme.

G. Cœdès

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

31 Décembre 1907

RAPPORT AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT DE 1902 A 1907.

Dans son rapport général du 31 décembre 1901 sur l'organisation et les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient [1], M. FINOT, qui était alors directeur de l'Ecole, a défini en termes trop précis et trop heureux le but et les origines de l'institution pour qu'il y ait lieu d'y revenir longuement ici. Il me suffira de rappeler qu'elle a été fondée pour rendre droit de cité en Indochine aux études d'archéologie, de philologie et d'histoire, et qu'elle remplit une triple fonction :

1° Une *fonction scientifique*, qui est de beaucoup la plus importante : elle doit, par la constitution d'un Musée et d'une Bibliothèque et par les travaux et publications de ses membres et de ses collaborateurs, contribuer à l'étude de l'archéologie, de l'épigraphie, de l'ethnographie, de l'histoire, de la religion, du folklore, des institutions, des langues et des littératures de l'Indochine et de l'Extrême-Orient, Inde comprise.

2° Une *fonction enseignante* : elle doit, soit par des cours, soit par tous les autres moyens en son pouvoir, répandre en Indochine la connaissance des langues indigènes et extrême-orientales.

3° Une *fonction administrative* : elle est chargée de proposer les mesures nécessaires à la conservation des monuments historiques de l'Indochine et à veiller à l'exécution des arrêtés qui en assurent la sauvegarde.

A la fin de 1901, l'Ecole était déjà pourvue de tous ses organes essentiels, mais elle sortait à peine de la première phase de son développement. Créée par les arrêtés du 15 décembre 1898 et du 20 janvier 1900, elle n'avait été consacrée par décret que le 26 février 1901 ; elle n'avait pas d'installation définitive ; elle n'avait encore fait paraître que deux volumes de ses *Publications* et une année de son *Bulletin*. Aussi n'est-il pas surprenant qu'au cours des six dernières années, qui ont été pour elle une période d'activité féconde, elle se soit transformée sur plus d'un point.

Je crois donc nécessaire d'exposer son organisation et son installation actuelles, avant de passer en revue l'œuvre si variée qu'elle a accomplie pendant la période 1902-1907.

---

[1] Cf. *Situation générale de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Rapport par M. Paul DOUMER, Gouverneur général ; Hanoi, Schneider, 1902. Annexes, n° XIII ; pp. 465-474.

ORGANISATION DE L'ECOLE

1° Personnel

L'organisation de l'Ecole, réglée dans ses grandes lignes par le décret du 26 février 1901, a été complétée par divers arrêtés ultérieurs.

L'institution est placée sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le Directeur est nommé par décret et les autres membres par arrêté ; mais tous doivent avoir été au préalable l'objet d'une présentation de la part de l'Académie. L'avis favorable de l'Académie est également nécessaire pour la prorogation de leur terme de séjour. Ce mode de recrutement constitue, pour la qualité de notre personnel, la meilleure des garanties.

Aux termes du décret organique, le personnel de l'Ecole se compose essentiellement d'un Directeur, nommé pour six ans, et de pensionnaires ou attachés (savants en mission), nommés pour un an ; leur mandat est du reste indéfiniment renouvelable. Mais on s'est bientôt rendu compte de la nécessité, pour maintenir le niveau scientifique de l'institution, de créer à côté de son personnel renouvelable un personnel permanent et de profiter de la clause du décret organique qui permet au Directeur de l'Ecole de s'entourer de répétiteurs européens. Dès le 6 février 1901, un arrêté avait créé un poste de professeur de chinois ; dans la suite, des emplois de chef du Service archéologique (arrêté du 5 octobre 1904) et de professeur de japonais (arrêté du 21 juin 1905) ont été également créés. De plus, le poste de secrétaire-bibliothécaire, qui avait déjà été institué par l'arrêté du 5 mars 1899 et qui n'avait plus été rempli après la démission de son titulaire (1), vient d'être rétabli (arrêté du 4 novembre 1907). Enfin l'arrêté du 29 avril 1903 a nommé un représentant de l'Ecole en France, chargé de surveiller l'impression et le service des publications de l'Ecole et d'assurer ses relations avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et les autres corps savants de France et de l'étranger (2). Un récent arrêté (7 octobre 1907) a mis à la disposition du Ministre de l'Instruction publique une somme destinée à subvenir à l'entretien d'une chaire d'histoire et de philologie indochinoises au Collège de France, et prévu que c'est au titulaire de cette chaire que seront confiées désormais les fonctions de représentant en France de l'Ecole française.

En 1905 (arrêtés du 17 août et du 25 octobre), deux bourses d'études auprès de l'Ecole française furent attribuées à deux jeunes sinologues se destinant à l'enseignement dans les Universités chinoises. Au bout de six mois de séjour à Hanoi, ces deux boursiers, ou « stagiaires », furent engagés, pour un an, comme professeurs, l'un à l' « Université » de Canton, l'autre dans une école de Long-tcheou. Mais la Chine est de moins en moins disposée à recevoir des fonctionnaires des mains d'un gouvernement étranger : le mode même de désignation des deux jeunes professeurs inspira contre eux aux autorités chinoises des préventions dont ils ne réussirent pas à triompher ; l'année suivante, leur contrat ne fut pas renouvelé. Les circonstances n'étant pas devenues plus favorables, on a renoncé en 1907 à l'institution des stagiaires.

---

(1) Dans l'intervalle, un commis des Servives civils remplit les fonctions de secrétaire-comptable.

(2) On avait d'abord songé à confier cette tâche à un directeur-adjoint : mais le poste, créé par arrêté du 10 mars 1902, fut supprimé peu de temps après (arrêté du 2 février 1903).

Le nombre des pensionnaires, qui n'est fixé jusqu'ici que par voie budgétaire, a varié suivant les années. En 1902, il était de quatre ; au moment de l'institution des stagiaires, il fut réduit provisoirement à deux ; il est aujourd'hui de trois.

Un fonds spécial est inscrit chaque année au budget pour permettre aux membres de l'Ecole de faire des séjours d'étude dans les pays sur lesquels portent plus particulièrement leurs recherches. Mais l'Ecole ne pourrait pas remplir entièrement la tâche considérable qui lui a été assignée, si elle ne faisait pas appel à l'occasion à des collaborateurs du dehors. C'est ainsi qu'à diverses reprises elle a confié soit des enseignements, soit des missions d'étude, à des personnes compétentes ne faisant pas partie de son personnel, dont elle s'attachait temporairement les services. C'est ainsi encore qu'elle s'est assuré en Indochine et à l'étranger des collaborateurs permanents et zélés, en conférant le titre de « correspondant » aux personnes qui coopèrent d'une manière effective à l'œuvre qu'elle a entreprise, soit par des travaux, soit par des informations, soit par des dons (arrêté du 10 mars 1902). Ce titre est conféré pour trois ans et renouvelable (arrêté du 2 février 1905). Des correspondants demeurant dans la colonie même peuvent en outre exercer, par délégation spéciale, les pouvoirs attribués au Directeur de l'Ecole par l'arrêté du 9 mars 1900, pour la surveillance et la préservation des monuments historiques. Dans la même tâche, le Directeur de l'Ecole est également assisté par les Commissions des Antiquités du Tonkin (arrêté du 30 septembre 1901) et du Cambodge (arrêté du 3 octobre 1905), dont il est respectivement président effectif et président honoraire, et dont les membres ont les mêmes attributions que les correspondants délégués.

Le personnel européen de l'Ecole comprend actuellement : un directeur [1] ; un représentant de l'Ecole en France (M. L. Finot, ancien directeur ; arrêté du 2 février 1905) ; deux professeurs titulaires (de chinois et de japonais : MM. P. Pelliot et Cl. E. Maitre ; arrêtés du 6 février 1901 et du 21 juin 1905) ; un professeur suppléant (M. Ed. Huber ; arrêté du 2 août 1905) ; un chef du Service archéologique (M. H. Parmentier ; arrêté du 5 octobre 1904) ; un secrétaire-bibliothécaire (M. C. B. Maybon ; arrêté du 4 novembre 1907) ; deux pensionnaires (MM. J. Bloch et N. Péri ; arrêtés du 7 novembre 1905 et du 9 mars 1907). Il faut ajouter à cette liste un savant en mission (M. Ed. Chavannes, membre de l'Institut ; arrêté du 24 janvier 1907). D'autre part l'un des correspondants de l'Ecole (le Dr P. Cordier ; arrêté du 24 avril 1907) a été chargé des cours de langues sanskrite et tibitaine. Un autre correspondant a été temporairement attaché à l'institution, pour remplir une mission d'exploration archéologique au Cambodge (le commandant Lunet de Lajonquière ; arrêté du 6 novembre 1907), et deux officiers (les lieutenants Buat et Ducret ; arrêté du 12 novembre 1907) ont été adjoints à sa mission. Enfin l'Ecole compte neuf correspondants français (MM. J. Beauvais, Bonifacy, Cadière, Chéon, P. Cordier, Durand, Duroiselle, Lunet de Lajonquière, G. Maspero) et quatre correspondants étrangers (MM. Florenz, col. Gerini, De Rijk et Takakusu).

L'Ecole a été dirigée successivement, de 1898 à 1904, par M. L. Finot, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, aujourd'hui représentant de l'Ecole en France

---

(1) Le poste de directeur est provisoirement vacant par suite de la démission de M. Foucher, acquise au 30 octobre 1907 : l'intérim de la direction a été confié à l'un des professeurs.

(arrêté du 2 février 1905), et de 1905 à 1907 par M. A. Foucher, aujourd'hui maître de conférences de langue sanskrite à l'Université de Paris. De 1902 à 1907, elle a compté parmi ses membres : MM. de Barrigue de Fontainieu, G. Cahen et L. Fromage, pensionnaires ; Ch. Carpeaux, chef des travaux pratiques (arrêté du 19 avril 1903) ; M. Dufresne et E. Girard, stagiaires ; — parmi ses correspondants : MM. J. Brandes, D. Lacroix, P. Odend'hal et A. Raquez, décédés ; — parmi ses attachés à titre temporaire : MM. H. Dufour, architecte, chargé d'une mission archéologique à Angkor (arrêté du 24 septembre 1901) ; Bonifacy, capitaine (aujourd'hui commandant) d'infanterie coloniale, chargé d'une mission ethnographique et linguistique chez les peuplades Man du Haut Tonkin (arrêté du 29 octobre 1901) ; Odend'hal, administrateur, chargé d'une mission d'exploration archéologique au Laos (arrêté du 8 janvier 1904) ; Lunet de Lajonquière, commandant d'infanterie coloniale, chargé d'une mission archéologique au Siam (arrêté du 20 juin 1904), et Duroiselle, professeur à Rangoon, chargé d'une mission philologique et épigraphique en Birmanie (arrêté du 26 février 1905) ; — et enfin, parmi ses collaborateurs bénévoles : MM. E. Aymonier, A. Barth, Ph. Berthelot, Besnard, A. M. Boyer, Dr Brengues, Charria, Cœdès, Dauffès, Đỗ-Thận, Dr Gaide, commandant Grossin, V. Henry, R. P. Juglar, Adh. Leclère, S. Lévi, H. Maitre, Russier et J. Ph. Vogel. Deux de ses attachés ont trouvé la mort au cours de leurs travaux : Charles Carpeaux, emporté à Saigon le 7 avril 1904 par une dysenterie qu'il avait contractée à Angkor, et Prosper Odend'hal, assassiné à Cheo-reo le 28 juin 1904 par les sauvages adeptes du Sadète du Feu.

Il convient enfin de noter que le décret organique prévoyait la constitution à l'Ecole, tant pour faciliter les études de ses membres que pour concourir à l'enseignement, d'un personnel de répétiteurs orientaux. L'Ecole possède actuellement, en dehors de deux secrétaires annamites, un répétiteur chinois, un répétiteur japonais, un lettré annamite et un interprète cambodgien.

2° Installation

Jusqu'en 1901, l'Ecole française était installée à Saigon. En 1902, elle monta à Hanoi avec tous les services généraux. Toutefois, l'exiguïté du local provisoire qui lui fut attribué nous obligea à laisser à Saigon tout notre Musée lapidaire, cham et cambodgien : seules les collections chinoises et la bibliothèque furent transportées à Hanoi. La bibliothèque fut disposée tant bien que mal dans l'immeuble trop exigu loué à cet effet ; les collections furent installées dans l'une des ailes du Grand Palais de l'Exposition. A la clôture de l'Exposition, elles y restèrent ; un arrêté en date du 13 mars 1902 avait en effet attribué à l'Ecole française ce bâtiment, pour y loger son Musée à côté du nouveau Musée agricole et commercial, et une partie des terrains environnants, pour y construire les autres immeubles nécessaires à son service et au logement de ses membres.

Malheureusement le typhon du 7 juin 1903 mit fin aux espérances qu'avaient fait naître ces dispositions si libérales. Les portes-fenêtres de l'aile du Grand Palais où se trouvaient nos collections furent arrachées de leurs scellements et s'abattirent sur les vitrines, brisant dans leur chute un panthéon annamite qui venait à peine d'être achevé, une partie des collections siamoise, coréenne et birmane, acquises à l'Exposition même, presque tous les objets de la collection ethnographique, et des porcelaines

chinoises d'une valeur inestimable ; des trombes d'eau endommagèrent gravement les peintures chinoises conservées dans la partie inférieure des vitrines. Ce désastre, qui pouvait à chaque moment se reproduire, nous décida à retirer de ce bâtiment trop peu sûr les débris de notre Musée : pendant plusieurs années, ils restèrent entassés pêle-mêle dans une partie de la maisonnette qu'occupaient les pensionnaires.

Enfin en 1905, l'acquisition d'un nouvel immeuble, situé boulevard Carrau, nous permit de les classer et de les exposer de nouveau, ainsi que de mieux installer la bibliothèque. Dans ce local unique, heureusement assez spacieux, on a pu réunir le musée, la bibliothèque, les bureaux et la salle de cours ; mais il faut bien dire que, dès maintenant, nos collections s'y trouvent fort à l'étroit, que nous avons dû en garder une partie en réserve et renoncer à la reconstitution de la section ethnographique, et que nous hésitons souvent, faute de place pour les recevoir, à faire des acquisitions nouvelles. A la fin de 1905, nous avons évacué l'immeuble que nous occupions encore à Saigon : mais si la partie cambodgienne du Musée lapidaire qu'il contenait a pu être installée de façon satisfaisante à Phnôm-penh, les pièces d'origine chame attendent encore, à la Gendarmerie de Saigon, que l'on ait pu leur trouver un abri convenable.

En 1906, deux pavillons ont été construits, près des bureaux, l'un pour le directeur, l'autre pour les pensionnaires.

3° Collections

I. — *Musée*

Le Musée de l'École française est un musée archéologique, épigraphique, historique, artistique et ethnographique : il ne réunit que des objets provenant soit de l'Indochine, soit des autres pays de l'Extrême-Orient.

Il n'est pas entièrement centralisé à Hanoi. Pour les pièces de provenance indochinoise, l'on a estimé en effet qu'il valait mieux les répartir suivant leurs pays d'origine ; il semble, par exemple, que la place naturelle de collections d'antiquités cambodgiennes soit à Phnôm-penh, et non pas au Tonkin, et que ce soit à Tourane ou à Huê que devrait être installé un musée cham. D'autre part les circonstances nous ont obligés à confier au Musée du Louvre la partie la plus fragile de nos collections chinoises. Les pièces qui composent notre Musée se trouvent donc actuellement réparties entre quatre centres :

1° *Antiquités cambodgiennes.* — Les sculptures et les inscriptions khmères qui avaient été recueillies soit dans les jardins du Gouvernement général, soit sur place (et notamment à Sambor, à Kompong-cham, à Chikreng et à Soairieng), restèrent déposées jusqu'à la fin de 1905 à Saigon. A cette date, elles furent transportées à Phnôm-penh, où venait d'être créé, par l'arrêté du 17 août 1905, un « Musée de l'Indochine, section des Antiquités khmères ». Aux termes de l'arrêté, cet établissement, qui est placé sous l'autorité du Résident supérieur au Cambodge et le contrôle scientifique du Directeur de l'École française, a pour objet de centraliser les sculptures et objets anciens trouvés sur le territoire du Cambodge, qui offriraient de l'intérêt au point de vue artistique, historique ou ethnographique, et dont la conservation, en raison de leur situation isolée, de leur matière ou de leurs petites

dimensions, ne saurait être convenablement assurée sur les lieux mêmes de la trouvaille. Les précautions nécessaires ont été prises pour que la constitution de ce Musée ne soit pas l'occasion d'une mise au pillage des grands édifices du Cambodge. Le chef du Service archéologique de l'Ecole française en est, de droit, conservateur : c'est à lui qu'il appartient de décider, au cours de ses inspections périodiques, de l'opportunité du transfert des objets au Musée, de l'acceptation ou du refus définitif des dons ou achats proposés et du classement des collections. Il est assisté dans sa gestion par un conservateur-adjoint, choisi parmi les fonctionnaires en résidence à Phnôm-penh, qui est chargé de l'installation, de l'entretien et de l'inventaire des pièces du Musée. L'arrêté prévoyait la construction d'un Musée aux frais du Protectorat du Cambodge : aucune mesure n'a encore été prise dans ce sens [1]. Les objets sont provisoirement entreposés, d'une façon assez satisfaisante, dans un pavillon et dans les galeries couvertes de la Pagode royale.

2° *Collections chames.* — Ces collections comprennent des sculptures et des inscriptions, dont quelques-unes présentent un intérêt de premier ordre : la plupart proviennent des fouilles faites dans les provinces de Bình-định et de Quảng-nam. Réunies aux sculptures du jardin public de Tourane dans un local approprié, elles formeraient un ensemble extrêmement intéressant. C'est pourquoi le Protectorat de l'Annam a été sollicité de suivre l'exemple donné par le Cambodge et d'attribuer à l'Ecole française, à Tourane, un bâtiment dont on ferait le Musée cham de l'Indochine. En attendant la décision de l'administration intéressée, les pièces d'origine chame sont restées entreposées depuis 1905 dans quelques salles et dans la cour de la Gendarmerie de Saigon : de toute manière il faudra les en retirer à la fin de cette année.

3° *Peintures chinoises.* — La magnifique collection de peintures chinoises de l'Ecole française a été gravement endommagée par le typhon de juin 1903. Quelques pièces ont été irrémédiablement perdues : ce n'étaient heureusement pas les plus belles. Quant aux autres, malgré les soins qu'on apporta à les sécher, il fallut reconnaître qu'après une pareille épreuve il était impossible de les conserver en bon état sous le climat trop humide de l'Indochine. Il fut décidé par suite que ces peintures, au nombre de 152, seraient expédiées au Musée du Louvre. Cette collection, qui est exposée en partie dans l'une des salles qui font suite aux nouvelles salles du mobilier, comprend : 33 grandes peintures religieuses, formant série, offertes à l'Empereur de Chine en 1454 ; 26 peintures d'époques et de genres très différents, dont 4 remontent à l'époque des Song (Xe-XIIIe siècles) ; 6 peintures d'origine tibétaine ; et 87 rouleaux, qui constituent un répertoire à peu près complet du panthéon populaire chinois.

4° *Musée de Hanoi.* — Nous avons réuni à Hanoi tous les objets provenant des pays de l'Indochine française qui ne sont pas de civilisation indienne et des autres pays d'Extrême-Orient.

Un certain nombre de porcelaines chinoises ont été brisées par le typhon de juin 1903 : mais il nous en reste encore la plus grande partie ; quelques-unes ont été

---

(1) Ceci a cessé d'être vrai. Le Musée sera construit à la fin de 1908, grâce à une subvention de la cassette royale.

envoyées en France pour être réparées. Ce fonds a du reste été augmenté par l'acquisition de deux collections de porcelaines dites « bleus de Huê », qui sont en réalité des porcelaines chinoises à décor bleu sur fond blanc, s'échelonnant du XVe au début du XIXe siècle. La collection de bronzes et de cloisonnés, qui comprend des pièces hors de pair par leur beauté comme par leurs dimensions, et la belle série de laques rouges et de jades, n'ont heureusement pas été touchées. Les 80 statuettes d'un panthéon tibétain ont subi également peu de dommages : quelques-unes seulement ont perdu leurs attributs.

A l'exception des séries de haches de pierre et d'autres objets préhistoriques, et de quelques armes, la section ethnographique, qui était en voie de formation, a été entièrement détruite ; le manque de place nous a empêchés jusqu'ici de la reconstituer.

En dehors des « bleus de Huê » mentionnés plus haut, les principales acquisitions que le Musée ait faites, par voie d'achat ou de don, depuis 1902, sont les suivantes :

Un grand plafond de céramique chinoise ;

Une collection considérable de statues bouddhiques laotiennes, quelques-unes de très grande taille ;

Une collection de statues bouddhiques, en cuivre et en albâtre, et de pièces d'orfèvrerie, de provenance birmane ;

Une collection de statues bouddhiques, pour la plupart en bronze doré, de céramiques et de pièces d'orfèvrerie, de provenance siamoise ;

Une riche collection de numismatique siamoise ;

Une collection de céramiques tonkinoises anciennes, d'une extrême rareté ;

Trois « tambours » de bronze, dont un de très grandes dimensions ; ces tambours, qui ont été acquis dans des pagodes annamites, et dont les décors et la destination sont encore une énigme pour les archéologues, proviennent probablement des tribus non chinoises de la Chine méridionale ;

Une magnifique « chaise à dragon » en bronze, la seule pièce de ce genre connue, acquise au Tonkin, mais certainement de travail chinois ;

Plusieurs « trésors » trouvés au cours de fouilles faites dans les monuments chams, et dont le plus remarquable est la parure complète en or de statue demi-grandeur, découverte à Mĩ-sơn (Quảng-nam).

II. — Bibliothèque

La bibliothèque de l'Ecole française est spécialisée comme son musée : elle a pour objet de réunir tous les livres, en langues indigènes ou en langues européennes, relatifs à l'Indochine et à l'Extrême-Orient. Elle est alimentée par des achats, pour lesquels un crédit spécial est inscrit annuellement au budget, par des échanges et par des dons. En ce qui concerne l'Indochine, une circulaire du 3 juillet 1900 a prescrit aux services généraux et aux administrations locales d'adresser à l'Ecole française deux exemplaires de toutes les publications exécutées par leurs soins ou sous leur patronage.

Notre bibliothèque étant essentiellement une bibliothèque d'études, il n'a pas paru utile de conserver à Hanoi, où nous n'aurions pas eu d'ailleurs la place nécessaire, certaines collections très volumineuses et particulièrement précieuses, que d'heureuses circonstances nous ont permis d'acquérir. En 1903, nous avons donc déposé à la

Bibliothèque nationale de Paris le Canon bouddhique tibétain *(Kanjur* et *Tanjur)*, plusieurs liasses de manuscrits tibétains, le *Kanjur* mongol, le Canon taoïque chinois, et la grande édition impériale de l'Encyclopédie chinoise *T'ou-chou-tsi-tch'eng*, dont nous possédons encore une réimpression plus maniable.

Le fonds européen de livres imprimés comprend actuellement plus de 4000 ouvrages divers (y compris les brochures), tous consacrés, à l'exception de quelques ouvrages d'intérêt général, à l'Extrême-Orient. De ce total il faudrait du reste défalquer un certain nombre de textes sanskrits, siamois et birmans qui ont été catalogués, pour des raisons de commodité, dans la même série.

Le fonds chinois a été depuis 1902 diminué des grandes collections envoyées à Paris, mais a reçu par ailleurs des accroissements importants : il forme actuellement un ensemble auquel aucune autre collection des grandes bibliothèques publiques d'Europe ne peut être comparée, et dont le simple catalogue descriptif serait d'une importance réelle pour la bibliographie chinoise.

Il en faut dire autant du fonds japonais, qui a été réuni entièrement dans les cinq dernières années, et qui, sans être aussi considérable que le fonds chinois, a été constitué avec la même méthode et comprend dès maintenant tous les textes importants publiés de la littérature japonaise : il est particulièrement riche en textes historiques.

La création d'un fonds annamite est également récente. Il a été constitué en partie par les textes qui ont été imprimés pour nous par le *Sử quán* de Huế et par les copies des principaux ouvrages de la bibliothèque du Nội-các. A l'exception des éditions de classiques chinois et des livres bouddhiques et taoïques, des compilations officielles (annales, codes et règlements) et des poèmes ou romans populaires rédigés en langue vulgaire, la littérature annamite est presque entièrement manuscrite ; la plupart des œuvres des lettrés les plus célèbres n'ont jamais été imprimées. Il est donc aussi important que difficile de les réunir avant que la négligence ou les accidents les aient fait disparaître. C'est à quoi nous nous sommes employés. L'intérêt croissant que les lettrés indigènes montrent pour notre œuvre nous a heureusement permis de retrouver des ouvrages que l'on croyait perdus et d'en faire copier qui étaient d'une insigne rareté. Nous avons entrepris aussi l'impression de tous les ouvrages fort nombreux, sinon toujours très intéressants, dont les planches sont conservées dans les pagodes annamites. Il ne suffirait pas de dire que notre fonds annamite est incomparable : il est absolument unique.

Le nombre des manuscrits cambodgiens, laotiens et chams a été augmenté dans de notables proportions. Nous avons réuni aussi une collection importante de manuscrits historiques birmans.

Il faut faire une place à part à notre collection d'estampages : nous possédons aujourd'hui la série à peu près complète des inscriptions chames et cambodgiennes de l'Indochine et nous avons même pu déposer les doubles de la plupart d'entre elles à la Bibliothèque nationale de Paris. Nous avons commencé aussi à relever par le même procédé les inscriptions annamites : mais, faute d'un personnel suffisant, ce travail n'est pas encore très avancé. En revanche, la mission de M. Chavannes nous a permis de créer un fonds d'estampages chinois, qui comprend dès maintenant plusieurs milliers de pièces. Enfin nous avons reçu de Birmanie une bonne série d'estampages d'inscriptions birmanes et pégouanes.

Il nous a paru également nécessaire de posséder une collection aussi complète que possible de clichés photographiques des monuments archéologiques et de personnages

ou de scènes intéressant l'ethnographie de l'Indochine. Cette collection est déjà très riche. Malheureusement les conditions défectueuses dans lesquelles ont été exécutés les premiers clichés vont sans doute nous obliger d'en condamner un assez grand nombre.

TRAVAUX

Lorsque l'Ecole française d'Extrême-Orient fut fondée en 1898, les études d'archéologie, de philologie et d'histoire étaient presque entièrement délaissées en Indochine. Ainsi que le disait M. Finot dans son rapport de 1901, ces études, « inaugurées jadis avec succès par un groupe d'hommes distingués, n'attiraient plus qu'un petit nombre de chercheurs isolés, dont les productions portaient la marque trop évidente de leur isolement. » Dans les premières années de l'occupation française en Cochinchine, une phalange de savants, qui appartenaient presque tous au Collège des Administrateurs stagiaires, et dont une excellente publication, *Excursions et Reconnaissances*, était l'organe, avaient produit une œuvre considérable, qui permettait de fonder les plus belles espérances sur l'avenir scientifique de la colonie. Simultanément, Landes créait la philologie annamite et chame, Janneau et Aymonier la philologie cambodgienne, Luro et Philastre l'étude du droit et de l'administration annamites, Aymonier l'épigraphie chame et khmère ; des Annamites même, au premier rang desquels il convient de citer Trương-vĩnh-Ký, participaient de la façon la plus heureuse à cette activité scientifique ; un Musée archéologique, dont il ne reste plus que le bâtiment, occupé, depuis la disparition mystérieuse de ses collections, par le Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, était constitué à Saigon ; venant après la grande exploration de Doudart de Lagrée et de Francis Garnier, la mission Pavie poursuivait sur toute l'étendue de la colonie sa vaste enquête géographique et ethnographique. Mais ce brillant début fut sans lendemain. Pendant que les institutions et les sociétés scientifiques de l'Inde, de Java, de la Chine et du Japon poursuivaient leur carrière laborieuse, les Français d'Indochine ne produisaient rien et paraissaient se désintéresser entièrement de l'étude des langues, des monuments, des littératures et de l'histoire du pays qu'ils avaient colonisé. C'est à peine si, dans cette longue période d'inertie, les études linguistiques de Chéon, les travaux lexicographiques de MM. Bonet et Génibrel, les recherches archéologiques et historiques de Dumoutier et les mémoires de la « Société des Etudes indochinoises de Saigon » perpétuaient, dans l'indifférence générale, la tradition des travaux d'érudition pure. Le moment allait venir où il aurait fallu s'adresser aux étrangers pour savoir quelque chose sur l'Indochine : « Il n'est pas inutile de rappeler, disait M. Finot, que la première traduction d'une inscription cambodgienne est l'œuvre d'un savant hollandais et que la première étude de grammaire comparée sur la langue chame est due à un linguiste allemand. »

C'est pour remédier à cette situation humiliante que l'Ecole française d'Extrême-Orient fut créée ; et, désireux de rattraper le temps perdu, ses fondateurs eurent pour elle de hautes ambitions. Dès l'origine, ils lui assignèrent une tâche, qui, en ouvrant à son activité un domaine sans limites, répondait à merveille à la place spéciale que l'Indochine occupe parmi les pays de l'Extrême Orient. Ils ne voulurent pas qu'elle se bornât, comme les institutions analogues des contrées voisines, à des études purement locales d'archéologie, de philologie et d'histoire. L'Indochine est en effet le point de l'Asie où se sont heurtées et plus ou moins fondues les deux

grandes civilisations de cette partie du monde, l'hindoue et la chinoise, et où sont venues se mêler toutes les races qui ont peuplé les terres continentales et insulaires de l'Asie orientale. On n'y trouve donc pas, comme en Chine et dans l'Inde aryenne, une race à part et une civilisation originale qui méritent d'être étudiées pour elles-mêmes, et qui ne doivent que peu de chose aux influences extérieures, mais tout au contraire le plus extraordinaire mélange de civilisations et de races diverses, dont aucune, semble-t-il, n'a son origine ou son centre dans l'Indochine elle-même. Les Annamites ont emprunté à la Chine, dont ils ont été si longtemps les tributaires et même les sujets, tous les éléments de leur organisation politique, sociale et religieuse et jusqu'à leur écriture ; les Chams, dont l'origine malaise n'est guère douteuse, les Cambodgiens, qui appartiennent peut-être au même groupe ethnique, et les Birmans, que leur langue parait rattacher à la famille tibétaine, ont tous reçu de l'Inde leur religion et leur civilisation; les Thai, venus des confins du Yunnan et du Tibet à une époque relativement récente, présentent un état social où les influences chinoises se sont superposées aux influences indiennes ; de Singapour à Phanrang, l'islamisme même a fait sentir son action et compte des adeptes ; les tribus sauvages de la péninsule malaise et du centre de l'Indochine prolongent les tribus sauvages de l'Indonésie, et quelques autres celles de la Chine méridionale. De là l'impossibilité de faire sur l'Indochine aucune étude sérieuse qui se borne à l'Indochine elle-même et ne remonte pas à la langue, à l'écriture, à la littérature, à l'art, à la religion, à la civilisation des pays voisins. C'est ce que les fondateurs de l'Ecole ont parfaitement compris, et c'est ce qu'ils ont voulu dire en lui donnant le nom d'« Ecole française d'Extrême-Orient ». Ils n'ont pas seulement voulu créer une institution qui permît à l'Indochine française de reprendre dans la science une place honorable et en rapport avec son importance, mais encore faire de cette institution un centre d'études philologiques, historiques et archéologiques portant sur l'Extrême-Orient tout entier, de l'Inde au Japon et du Turkestan aux archipels malais.

Les travaux de l'Ecole française peuvent être groupés commodément sous deux rubriques : 1° philologie, ethnographie et histoire ; 2° étude et conservation des monuments historiques (épigraphie et archéologie).

I. — Philologie, ethnographie et histoire

1° *Indochine*. — Il existait de bons manuels pour l'étude pratique des langues indochinoises, par exemple le *Cours d'annamite* de M. Chéon : mais aucune de ces langues n'avait encore été l'objet d'une étude d'un caractère véritablement scientifique. C'est dans ce sens que l'Ecole française s'est attachée à diriger les efforts de ceux de ses collaborateurs qui s'étaient fait une compétence particulière dans la connaissance des langues locales. La *Phonétique annamite* du P. Cadière, parue en 1901, peut être considérée comme le premier travail de ce genre. Depuis cette date, notre éminent collaborateur a continué, en en élargissant le cadre, ses études de dialectologie annamite ; les recherches qu'il poursuit sur certaines particularités de l'annamite et sur les dialectes apparentés, et auxquelles il a déjà consacré, dans le *Bulletin*, plusieurs curieuses monographies, permettent d'espérer qu'il sera bientôt possible de se faire enfin une idée exacte de la place qu'occupe la langue annamite parmi celles de l'Asie orientale. C'est au même but que tendent les recherches sur

les dialectes mường entreprises par M. Chéon, qui a consacré aussi à l'argot annamite un mémoire du plus haut intérêt. Dans le même ordre d'idées, il convient de citer également les notes du commandant Bonifacy sur les langues parlées par les populations de la haute Rivière Claire.

La langue chame a été l'objet d'un travail capital : le grand dictionnaire de MM. Aymonier et Cabaton, vaste répertoire où tous les mots chams connus jusqu'à ce jour ont été recueillis, transcrits avec exactitude, rapprochés des mots correspondants des langues apparentées. Les traductions d'inscriptions et de textes chams par MM. Finot, Durand et Cabaton ont aussi contribué à la connaissance de cette langue qui est si près d'être une langue morte. Pour le cambodgien, M. Finot a élaboré un système de transcription, qui a l'avantage de tenir compte à la fois de l'orthographe traditionnelle et de la prononciation actuelle.

Parmi les travaux d'ordre ethnographique que nous avons publiés, il faut citer les études du P. Cadière sur les coutumes populaires de la vallée du Nguồn-sơn, du Dr Brengues sur des rites funéraires laotiens, du commandant Bonifacy sur le folklore des Mans et sur les La-ti, de M. Adh. Leclère sur la fête des eaux à Phnôm-penh, de M. Dauffès sur les Kos, de M. Besnard sur les Moïs du Darlac, etc... Dans ce domaine encore, ce sont les Chams qui ont eu jusqu'ici la plus large part : les *Nouvelles Recherches* de M. Cabaton et les nombreuses *Notes sur les Chams* du P. Durand ont jeté une vive lumière sur la vie sociale et surtout religieuse de ce peuple.

Nous aurions voulu ne pas nous en tenir à ces études partielles et réunir les éléments d'une ethnographie générale de l'Indochine. Sur la proposition du Directeur de l'Ecole, une circulaire du Gouverneur général en date du 3 juin 1903 avait prescrit à tous les chefs d'administrations locales de procéder à une enquête ethnique dans la circonscription relevant de leur autorité. Chaque province ou territoire militaire devait être l'objet d'une carte au 1/100.000, indiquant en couleurs différentes la distribution topographique des divers groupes ethniques, et d'une notice dont le plan était nettement tracé par la circulaire. Si toutes les provinces avaient répondu à cet appel, nous aurions pu sans doute faire un premier essai de carte ethnographique de l'Indochine. Il n'en a pas été ainsi : mais nous avons pu du moins réunir une foule de documents utiles, qui permettent de se faire une idée plus juste de la répartition, de l'importance respective et des caractères des différents groupes. C'est dans les territoires militaires que l'enquête a été faite avec le plus d'exactitude et de la manière la plus complète, grâce à la bonne organisation du travail. L'Etat-major chargea le commandant de Lajonquière de coordonner dans un travail d'ensemble toutes les données recueillies dans les quatre territoires militaires : plus tard, le commandant de Lajonquière refondit ce travail en y comprenant tout le Tonkin. A défaut d'une étude embrassant l'Indochine entière, et que le trop grand nombre des abstentions a rendu pour le moment impossible, nous devons du moins à la circulaire du Gouverneur général un travail plus limité dans son objet, mais le plus substantiel et le plus précis qui ait encore été consacré à l'ethnographie indochinoise.

L'histoire de l'Indochine est encore enveloppée d'obscurité. Le Cambodge et le Champa n'ont pour ainsi dire pas laissé de textes historiques, du moins pour leur période ancienne. Ce qui nous reste d'eux sous le titre de *Chroniques* a été depuis longtemps traduit par M. Aymonier. Le P. Durand a donné, dans le *Bulletin*, d'intéressants commentaires sur la *Chronique royale* du Champa. Mais c'est surtout

l'étude des inscriptions et des monuments qui peut jeter une vive lumière sur l'histoire de ces deux peuples : on verra plus loin avec quelle activité elle a été poussée.

Si les Chams et les Khmèrs, comme tous les peuples de civilisation hindoue, nous ont laissé trop peu de documents sur leur propre passé, les textes chinois sont heureusement là pour combler, dans une certaine mesure, cette lacune. M. PELLIOT s'est attaché à l'étude des annales et des mémoires chinois relatifs à l'Indochine : sa traduction de la relation de Tcheou Ta-kouan, qui visita le Cambodge au XIIIe siècle, ses études sur le Founan et sur deux itinéraires chinois de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle, sont des mines inépuisables de renseignements sur l'Indochine ancienne et en particulier sur le Cambodge et le Champa.

Je me permettrai de mentionner également, bien qu'il n'ait pas été publié par nos soins, le bel ouvrage d'ensemble sur l'*Empire khmèr*, où notre correspondant, M. G. MASPERO, a condensé toutes les données que nous possédons jusqu'ici sur l'histoire du Cambodge.

La littérature historique des Annamites est, au contraire, très abondante, mais elle était jusqu'ici fort peu connue. La première tâche qui s'imposait était d'en dresser l'inventaire : c'est ce qu'ont fait MM. PELLIOT et CADIÈRE dans un article très nourri, qui pourrait cependant être enrichi aujourd'hui, grâce aux nouvelles trouvailles que nous avons faites, de nombreuses et importantes additions. Nous sommes également redevables au P. CADIÈRE d'une série de travaux historiques, fondés sur le dépouillement des annales et des autres textes, et qui sont les premières études vraiment scientifiques dont l'histoire de l'Annam ait été l'objet : une chronologie exacte des dynasties, des recherches sur la géographie historique du Quảng-binh, et surtout un grand mémoire sur l'établissement des Nguyễn en Cochinchine depuis les origines jusqu'à Gia-long, qui été jugé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres digne de l'une de ses plus hautes récompenses.

Toutefois, les études partielles d'histoire d'Annam ne sauraient suffire : c'est manifestement un devoir pour nous que de traduire dans leur intégrité les Annales annamites. Abel DES MICHELS l'avait tenté autrefois, dans des conditions trop défectueuses pour pouvoir aboutir : son travail, du reste fort insuffisant, s'arrête aux premiers chapitres. MM. HUBER et MAITRE viennent de reprendre la tentative : mais elle demandera, pour être menée à bonne fin, de longues années.

Il serait non moins utile de publier les relations anciennes, inédites ou déjà imprimées, de voyages en Indochine : un grand nombre sont du plus haut intérêt ; la plupart sont à peu près introuvables. MM. FINOT et Henri CORDIER étudient les moyens de faire cette publication : l'Ecole française leur prêtera, par tous les moyens, son concours. En attendant, nous avons déjà publié dans le *Bulletin* la relation, presque inconnue, du P. BALDINOTTI sur son voyage au Tonkin ; et nous donnerons prochainement une traduction complète des mémoires de BARON sur le Tonkin et de VAN WUSTHOF sur le Cambodge et le Laos.

Parmi les autres pays de l'Indochine, la Birmanie a été l'objet de deux études, l'une de M. DUROISELLE sur la géographie apocryphe de la Birmanie, l'autre de M. HUBER sur une ambassade chinoise en Birmanie en 1406.

2° *Extrême-Orient*. — Les langues de l'Inde ont eu une influence trop directe et trop considérable sur quelques-unes des langues de l'Indochine pour que nous ayons pu en négliger l'étude. M. V. HENRY a publié dans notre *Bibliothèque* un manuel de sanskrit et un manuel de pâli, qui sont déjà devenus classiques.

Mais plus encore que par sa langue, l'Inde a exercé une influence profonde sur les pays de l'Extrême-Orient par sa religion et par son art. C'est précisément l'une des gloires de l'orientalisme français que d'avoir mis en lumière les relations anciennes de l'Inde et de la Chine et l'action que la première a exercée sur la seconde. Par une série de travaux portant sur tous les points où s'est produit ce contact, l'Ecole a continué cette tradition de la science française. M. Chavannes a traduit les relations de voyages dans l'Inde des pèlerins chinois Song-Yun et Ki-Ye. M. S. Lévi, dans ses *Notes chinoises sur l'Inde*, et M. Huber, dans quelques-unes de ses *Etudes de littérature bouddhique*, ont apporté à l'étude de l'action du bouddhisme sur la Chine et des lieux où d'abord elle exerça, des précisions nouvelles. Un collaborateur japonais, M. Takakusu, nous a donné la traduction complète de la *Sâmkhyakârikâ* étudiée à la lumière de sa version chinoise. M. Maitre a fait l'historique des éditions successives du *Tripiṭaka* chinois, à propos d'une récente réimpression japonaise. M. Foucher, dans son grand ouvrage sur *l'Art du Gandhâra*, dont le premier volume seul a paru jusqu'ici, a étudié de la manière la plus approfondie les origines de cet art bouddhique, inspiré d'influences grecques, qui eut son berceau dans l'Inde du Nord et se répandit peu à peu par la Chine septentrionale dans tout l'Extrême-Orient. M. Chavannes vient d'étudier à son tour les premières manifestations de cet art bouddhique sous sa forme chinoise à T'a-tong-fou et à Long-men. Enfin, reliant les travaux de M. Foucher à ceux de M. Chavannes, M. Pelliot poursuit, depuis un an déjà, l'exploration des vestiges archéologiques du Turkestan chinois, qui fut autrefois l'intermédiaire entre l'Inde et la Chine dans la propagation de la foi et de l'art bouddhiques.

La sinologie pure a tenu aussi dans le *Bulletin* une place considérable ; il nous suffira de mentionner la série des études épigraphiques de M. Chavannes, qui a entrepris la publication de la « Forêt des Stèles » de Si-ngan-fou, les notes de bibliographie et d'histoire religieuse de M. Pelliot, l'étude de M. Maybon sur les tentatives des Anglais à Macao au début du XIX[e] siècle, etc.

Bien qu'il n'ait jamais eu avec l'Indochine des rapports aussi directs que la Chine, le Japon a pris parmi les pays d'Extrême-Orient une telle importance et exerce sur eux, aujourd'hui du moins, une influence politique et morale si forte, que nous n'aurions pu, sans grand dommage, le laisser de côté. M. Maitre se consacre spécialement à son histoire, et, pour s'y reconnaître, il a commencé par dresser l'inventaire critique des sources historiques japonaises. Un nouveau pensionnaire, M. Péri, a pris la littérature japonaise, et surtout le drame lyrique, pour objet d'études.

Notre collaborateur, le D[r] Cordier, poursuit depuis longtemps le dépouillement des textes sanskrits médicaux. L'acquisition par l'Ecole du *Tanjur* tibétain, dont il publie en ce moment le catalogue, lui a fourni l'occasion d'un intéressant travail sur les textes sanskrits médicaux contenus dans cette volumineuse compilation.

Mentionnons enfin une étude de M. Duroiselle sur *Upagutta et Mara*, et la première publication d'une inscription lolo, recueillie au Yun-nan par M. S. Charria.

3° La *Bibliographie* et la *Chronique* du *Bulletin* tiennent régulièrement nos lecteurs au courant des ouvrages récents et des événements les plus propres à mettre en lumière les mouvements d'idées qui se produisent en Extrême-Orient. Ces deux rubriques du *Bulletin*, qui sont l'œuvre propre des membres de l'Ecole, en sont peut-être les parties les plus appréciées et les plus lues. Nous leur avons donné parfois un développement considérable. Quelques articles bibliographiques ont plusieurs dizaines de pages : à vrai dire, ils ont pour objet, non pas tant l'analyse

du contenu d'un ouvrage, que l'exposé, à propos de cet ouvrage, des règles de la méthode que nous nous efforçons de faire prévaloir. De même, la *Chronique* est rédigée avec assez de soin pour pouvoir servir plus tard à l'histoire de l'Extrême-Orient. Si l'on veut connaître l'esprit qui inspire l'Ecole et les principes qui la guident, c'est avant tout dans la *Bibliographie* et dans la *Chronique* de son *Bulletin* qu'il faut les chercher.

II. — Étude et conservation des monuments historiques

(*Archéologie et Epigraphie*)

L'arrêté du 9 mars 1900 assure aux antiquités indochinoises une protection efficace. Toutes celles, monuments ou objets mobiliers, qui présentent un intérêt pour l'archéologie, l'épigraphie ou l'histoire, peuvent être l'objet d'un arrêté de classement comme monuments historiques. Les monuments classés ne peuvent être aliénés ; ils ne peuvent être réparés ni, à plus forte raison, démolis, sans l'autorisation du Gouverneur général ; les autorités locales sont responsables de leur intégrité. Les découvertes d'objets anciens doivent être immédiatement signalées. Le Directeur de l'Ecole française propose les listes de classement à l'approbation du Gouverneur général ; il est chargé également de veiller à l'exécution des règlements en vigueur et de constater les infractions. Ses pouvoirs sont exercés, par délégation, par le chef du Service archéologique, les professeurs, les pensionnaires et les correspondants délégués de l'Ecole, et par les membres des Commissions des Antiquités du Tonkin et du Cambodge.

Un premier arrêté de classement de monuments chams et cambodgiens avait été pris le 6 février 1901. Un certain nombre de monuments de même nature ont été ajoutés à cette liste par l'arrêté du 15 avril 1905. Une troisième liste est en préparation. Le même travail a été entrepris récemment pour les monuments annamites ; jusqu'ici seuls les monuments de Hanoi ont été classés (arrêté du 26 novembre 1906).

La préparation des listes de classement ne peut naturellement être faite qu'après un vaste travail d'inventaire et, assez souvent même, de déblaiements et de fouilles. C'est ce travail qui est la tâche principale du Service archéologique.

En ce qui concerne le Champa, on peut le considérer comme à peu près terminé. Il est bien peu probable, en effet, que de nombreuses inscriptions et de nombreux édifices viennent s'ajouter dans la suite à la liste de ceux qui ont été relevés par les pionniers de l'archéologie chame, MM. Aymonier et Paris, par MM. Finot et de Lajonquière, dans cette exploration générale de l'Indochine, qui a été la première œuvre de l'Ecole, et par M. Parmentier, aidé lontemps par M. Carpeaux, au cours de ses fouilles patientes et minutieuses dans l'Annam méridional. Il ne faut pas oublier, parmi ces collaborateurs de l'œuvre commune, le P. Cadière, qui a relevé avec soin les vestiges chams du Quảng-bình, du Quảng-trị et du Thừa-thiên, et le P. Durand, qui a étudié le temple de Pō-Romé et aidé M. Parmentier à inventorier les « trésors » des rois chams. Un inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam avait été rédigé en 1900 par MM. Finot et de Lajonquière ; aujourd'hui, les recherches ont été assez approfondies pour qu'il soit possible de lui substituer un inventaire descriptif détaillé, qui ait chance d'être définitif. Le chef du Service archéologique aura bientôt mené à bonne fin cette œuvre considérable, à laquelle il a préludé par des études sur l'architecture javanaise ancienne connue par les bas-reliefs, et par des monographies des grands temples chams de Pō-Nagar et de Mĩ-sơn.

L'achèvement du relevé des monuments chams a déjà permis au Service archéologique d'entreprendre une seconde partie de sa tâche, la consolidation des édifices les plus éprouvés. M. PARMENTIER a commencé par Pŏ-Nagar de Nha-trang ; depuis deux ans il travaille à la restauration de ce bel édifice, œuvre d'autant plus délicate qu'étant la première du genre, elle doit établir la méthode qui sera désormais suivie. Cette méthode a pour base le respect absolu de l'état actuel de l'édifice. Rien ne serait plus dangereux que de vouloir, avec des ruines, chercher à reconstituer le monument primitif : il s'agit seulement d'arrêter en quelque sorte la dégradation de l'édifice au point où elle en est arrivée. D'autre part, des déblaiements opérés avec méthode ont permis de dégager certains monuments, comme l'admirable groupe de Mĭ-sơn, de la brousse épaisse qui les cachait.

Le Champa nous a laissé de beaux vestiges de son architecture et de son art, mais en nombre limité. Le Cambodge offre un champ infinement plus vaste aux recherches des archéologues : le travail d'inventaire demande nécessairement un temps beaucoup plus long. Il avait été commencé par DOUDART DE LAGRÉE, par MOURA et surtout par M. AYMONIER. C'est au commandant DE LAJONQUIÈRE que l'Ecole française a confié le soin de le parfaire. Dans deux campagnes successives, conduites avec une activité rare, cet officier a relevé et catalogué les monuments et inscriptions du Cambodge français et du Cambodge siamois, et deux beaux volumes ont condensé le résultat de ces campagnes. Il y a lieu de citer aussi les notes de M. FINOT sur Vat-Phu, de M. COMMAILLE sur les ruines de Bassac, du P. JUGLAR sur les monuments cambodgiens de la province siamoise de Muang Phanam Sarakam et de M. Adh. LECLÈRE sur ses campagnes archéologiques.

Une seule région restait à explorer en détail, celle, précisément, que le récent traité franco-siamois vient de rétrocéder au Cambodge. Notre domaine archéologique vient ainsi de s'enrichir de plusieurs centaines de monuments, parmi lesquels se trouve le groupe incomparable d'Angkor. Cette admirable acquisition nous imposait le devoir immédiat d'inventorier nos nouvelles richesses et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de monuments également menacés par les envahissements de la végétation et par le vandalisme de visiteurs sans scrupules. C'est à cet effet qu'une troisième mission vient d'être confiée au commandant DE LAJONQUIÈRE, qui est assisté dans sa tâche par deux lieutenants topographes. Cette mission n'a pas seulement pour objet d'établir un relevé topographique exact du groupe d'Angkor et des environs et un inventaire complet des monuments de la région rétrocédée, mais aussi d'étudier l'organisation d'un service de conservation des antiquités khmères.

Pour l'œuvre considérable qui s'impose à nous au Cambodge, nous avons l'espoir de pouvoir compter sur le concours actif de la Métropole. L'acquisition d'Angkor a en effet déterminé, parmi les personnes qui s'occupent en France d'archéologie, un vif mouvement d'intérêt. Sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une « Commission archéologique de l'Indochine », analogue à celle qui fonctionne déjà pour les monuments de l'Afrique du Nord, est sur le point d'être créée auprès du Ministère de l'Instruction publique. D'autre part, des initiatives privées viennent de fonder une « Société d'Angkor pour la conservation des monuments de l'Indochine », qui ne manquera pas de nous apporter aussi un appui précieux.

Du reste, nous n'avions pas attendu le traité franco-siamois pour nous occuper d'Angkor. Au cours de deux missions successives, M. H. DUFOUR, aidé de Ch. CARPEAUX, s'est attaché spécialement à l'étude du Bayôn (Angkor-Thôm) et au déblaiement de la

première galerie d'enceinte de ce splendide monument. De ces missions, il a rapporté, avec un plan complet du Bayôn, une série de documents photographiques du plus haut intérêt, qui reproduisent dans leur ordre tous les bas-reliefs de la galerie et en permettront l'étude iconographique approfondie.

En 1901, M. de Lajonquière avait publié un *Atlas archéologique de l'Indochine*, où étaient indiqués tous les monuments chams et cambodgiens découverts et inventoriés à cette date. Les recherches ont donné depuis tant de résultats nouveaux qu'il serait utile de refondre cet atlas ; on pourrait peut-être en faire une partie de l'atlas général de l'Indochine qui nous manque encore et qu'une entente entre les différents services compétents pourrait aisément réaliser.

Au Champa et au Cambodge, les recherches épigraphiques ont été menées de front avec les recherches archéologiques. M. Finot a continué la publication des inscriptions sanskrites et en langues indigènes, entreprise autrefois par MM. Barth et Bergaigne et par M. Aymonier ; il est aidé aujourd'hui dans cette tâche par un nouveau collaborateur, M. G. Cœdès ; M. Barth lui-même et M. Cabaton y ont contribué. L'Ecole française a donc l'espoir de pouvoir mener à bonne fin le *Corpus* des inscriptions du Champa et du Cambodge, qui sera si utile pour l'histoire de ces deux pays sans littérature historique sérieuse.

Le commandant de Lajonquière a déjà commencé l'inventaire des monuments thai du Siam ; toutefois, comme il doit être chargé prochainement par le gouvernement siamois lui-même d'une nouvelle mission, il a paru préférable d'ajourner la publication des premiers résultats.

Il aurait été intéressant d'étendre au Laos l'enquête si bien conduite au Champa et au Cambodge et déjà engagée au Siam. Cette tâche avait été confiée à un homme que sa connaissance du pays et des langues indigènes et ses études de sanskrit y avaient admirablement préparé, l'administrateur Prosper Odend'hal ; on connaît assez l'issue tragique de cette entreprise pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler ces pénibles souvenirs.

Au Laos, nous devons signaler cependant les recherches faites à Say-fong par M. G. Maspero, correspondant de l'Ecole.

En pays annamite, le nombre considérable des monuments, la fragilité des matériaux avec lesquels ils sont construits, l'âge récent de la plupart d'entre eux et leur insignifiance au point du vue archéologique et artistique, en rendent l'étude à la fois longue et assez ingrate. Elle est encore peu avancée. Il faut mentionner surtout, parmi les travaux auxquels elle a donné lieu, l'étude du P. Cadière sur les mausolées royaux et les temples édifiés par les Seigneurs de Cochinchine antérieurs à Gia-long. Mais si l'activité de l'Ecole, pendant ses neuf premières années, s'est surtout portée sur les monuments chams et cambodgiens de l'Indochine, elle pourra désormais être consacrée en partie à l'inventaire des monuments annamites, qui sera l'œuvre des années à venir.

ENSEIGNEMENT

En 1901, le seul enseignement qui fût donné à l'Ecole était celui de la langue chinoise. En 1907, cinq cours sont organisés : cours de langue chinoise parlée (dialecte *kouan-houa*) ; cours de langue chinoise écrite ; cours de langue sanskrite ; cours de langue tibétaine ; cours de langue japonaise. On pourrait s'étonner au

premier abord de ne pas voir la langue annamite figurer parmi les matières enseignées. La raison en est que des cours de langue annamite sont faits régulièrement à la Résidence supérieure par des maîtres compétents, et qu'il n'y a pas urgence à instituer à l'Ecole un enseignement parallèle ; nous ne disposerions pas, au surplus, d'un local suffisant. J'ajouterai que, dans l'état de choses actuel, ce cours risquerait de n'attirer que des candidats à la prime d'annamite : or nous tenons à conserver à l'enseignement de l'Ecole un caractère rigoureusement scientifique. Aucun des cours qui y sont professés n'a pour objet la préparation à l'un des brevets avec prime conférés en Indochine aux fonctionnaires qui justifient, après examen, de la connaissance de certaines langues orientales. Et en fait, ceux de ces cours qui ne peuvent conduire à aucun brevet ne sont pas ceux qui comptent le moins d'auditeurs ni les moins assidus. La salle de conférences de l'Ecole est ainsi devenue, comme sa salle de lecture, un centre actif d'études désintéressées. Elle doit le rester.

L'Ecole n'en est pas moins heureuse de prêter aux jurys régionaux d'examen ceux de ses membres que désigne leur compétence spéciale. Un arrêté récent (18 juin 1907) a même confié au Directeur de l'Ecole la présidence et le choix des membres d'une commission chargée de choisir les textes des épreuves écrites pour les examens de langues orientales qui ont lieu deux fois par an à Hanoi, à Huê et à Saigon. Jusqu'ici ces textes étaient choisis par les commissions régionales d'examinateurs, et il existait de grandes différences dans la difficulté des épreuves suivant les centres d'examen. La procédure nouvelle remédie à cet inconvénient.

D'autre part, en raison de l'origine universitaire de la plupart de ses membres, l'Ecole a tenu à prêter le concours le plus actif au service de l'Instruction publique, dans la tâche qu'il a entreprise de développer l'enseignement indigène et d'en réformer les méthodes et les programmes. La création du Conseil de perfectionnement de l'Enseignement indigène (arrêté du 8 mars 1906) est un peu son œuvre, et c'est son directeur, M. Foucher, qui a été appelé à présider la première session de ce Conseil, au cours de laquelle a été élaboré le vaste programme dont la réalisation se poursuit méthodiquement. Quatre des cours de la nouvelle Université indochinoise sont professés par des membres de l'Ecole française. L'un d'eux au moins peut être considéré comme un prolongement de l'enseignement donné à l'Ecole même, et répond parfaitement à l'un des objets qu'elle se propose : se préparer, pour l'œuvre qu'elle poursuit, des collaborateurs indigènes formés aux méthodes modernes ; c'est le cours d'*Histoire de l'Indochine et de l'Extrême-Orient* (professé par M. Maybon), qui est conçu surtout en vue de l'application aux textes chinois et annamites des règles de la critique historique.

Enfin il ne nous est pas interdit de considérer aussi comme un prolongement et comme le couronnement de l'enseignement philologique de l'Ecole celui qui va être donné bientôt par ses deux anciens directeurs dans les deux plus hautes institutions scientifiques de la métropole.

Mais ce n'est pas seulement sous forme de cours que l'Ecole française donne son enseignement. De plus en plus nombreux sont ceux qui, en Indochine ou à l'étranger, s'adressent à elle pour lui demander des informations ou des conseils. Son *Bulletin*, tant par des articles de fond que par une bibliographie régulière, rédigée dans une intention strictement méthodologique, contribue aussi pour une large part à orienter dans la bonne voie les études locales d'archéologie, de linguistique et d'histoire. Dès 1900, elle avait fait paraître, à l'usage de ses collaborateurs bénévoles, une *Instruction*

précise et détaillée sur la manière d'étudier les langues indigènes et de recueillir les vocabulaires : elle fait préparer en ce moment, par les spécialistes les plus autorisés, un manuel général de recherches portant sur toutes les disciplines dont elle s'occupe. Enfin, sous le nom de *Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, elle a commencé la publication d'une série de manuels destinés à répandre la connaissance des langues de l'Asie orientale. Deux de ces manuels ont déjà paru ; d'autres sont en préparation.

CONGRÈS DE HANOI

Dès 1902, l'Ecole française se sentait assez sûre de sa notoriété scientifique pour provoquer la réunion à Hanoi d'un congrès d'orientalistes, qui prit le nom de « Premier Congrès international des études d'Extrême-Orient ». Je ne puis mieux faire que de reproduire ici ce qu'a dit de ce congrès M. Finot dans son rapport au Gouverneur général sur les travaux de l'Ecole pendant l'année 1902 :

« L'idée de réunir à Hanoi un congrès d'orientalistes, émise par le Directeur de l'Ecole dès le mois de janvier 1901, reprise et amplifiée par le Comité métropolitain de l'Exposition dans sa séance du 28 octobre 1901, prit corps par la constitution d'un Comité d'initiative, qui tint sa première séance à l'Ecole des langues orientales, le 20 décembre 1901, sous la présidence de M. Senart, de l'Institut ; il comprenait : MM. Barbier de Meynard, Barth, Bréal, Hamy, Senart, de l'Institut; Chavannes et S. Lévi, professeurs au Collège de France ; Aymonier, Directeur de l'Ecole coloniale ; Ch. Lemire, Résident honoraire de France en Indochine ; Bonet, Cordier, Lorgeou, de Rosny, Vinson, Vissière, professeurs à l'Ecole des langues orientales ; Guimet, Directeur du Musée Guimet ; Courant, maître de conférences à l'Université de Lyon.

« Après avoir reçu les pouvoirs nécessaires du Gouverneur général de l'Indochine, le Comité d'initiative adopta la proposition de convoquer un congrès d'orientalistes à Hanoi pendant l'Exposition et invita les sociétés et corps savants à s'y faire représenter.

« Un arrêté du Gouverneur général, en date du 9 mars 1902, détermina l'organisation générale du futur congrès, fixa les avantages offerts aux délégués et aux adhérents qui y prendraient part et chargea un Comité local des préparatifs de cette solennité scientifique.

« Ce comité comprenait, outre le directeur et les membres de l'Ecole, les membres de la Commission des Antiquités du Tonkin : MM. Babonneau, Dumoutier, Hoàng-trọng-Phu, Vildieu, auxquels voulurent bien s'adjoindre ensuite MM. Mahé et Simonin.

« Le congrès fut ouvert le 4 décembre par le Gouverneur général, qui adressa aux délégués étrangers des paroles de bienvenue, auxquelles ceux-ci répondirent par les discours les plus sympathiques pour la France, pour sa grande colonie d'Indochine et pour l'Ecole française d'Extrême-Orient.

« L'assemblée comprenait les représentants de 5 gouvernements et de 30 sociétés ou corps savants ; le nombre des délégués était de 28 et celui des adhérents de 92. La session dura du 4 au 8 décembre. Pendant ces quelques jours, le Congrès ne tint pas moins de 10 séances, dont 7 plénières. Il était divisé en trois sections : I. Inde ; II. Chine et Japon ; III. Indochine. La section I entendit 5 communications ; les sections II et III, 7 chacune ; l'assemblée plénière, 31 ; en tout, 50 mémoires. Le compte-rendu analytique des séances ayant été publié, il suffira de rappeler ici que ces mémoires portaient sur les sujets les plus variés ; l'histoire, les antiquités, les langues,

l'ethnographie de l'Indochine, la littérature sanskrite et l'archéologie indienne, les antiquités de Java, la littérature et le bouddhisme du Japon, l'histoire et la bibliographie chinoises, etc. Plusieurs de ces travaux émanaient de lettrés indigènes : ce fait a été remarqué avec une vive satifaction par le Congrès, qui a tenu à exprimer par un vœu unanime son désir de voir se développer de plus en plus la participation des indigènes à l'étude scientifique de leur pays.

« D'autres vœux ont été émis pour l'exploration des stations préhistoriques de l'Indochine et pour l'adoption d'une transcription plus rationnelle des langues thai et annamite. A la demande du Congrès, M. le professeur Pullé a bien voulu s'engager à donner, pour complément à sa *Cartographie de l'Inde*, une *Cartographie historique de l'Indochine*. Enfin, le Congrès a voté des résolutions en faveur de deux publications projetées : le *Dictionnaire bouddhique chinois-sanskrit*, que préparent plusieurs savants japonais, et le *Manuel de philologie indochinoise*, que l'Ecole française a accepté d'élaborer, avec le concours de plusieurs savants étrangers.

« Il nous est permis de constater que le Congrès de Hanoi, en même temps qu'il a établi entre les savants d'Extrême-Orient des relations dont les effets se manifesteront dans un prochain avenir, a été une éclatante démonstration des sentiments d'estime et de sympathie qu'entretiennent pour notre Ecole les représentants les plus autorisés de la science étrangère.

« S'il était besoin d'un autre témoignage encore, on le trouverait dans les actes du dernier Congrès international des Orientalistes, tenu à Hambourg, qui a voté à l'unanimité la résolution suivante : « Le XIIIe Congrès international des Orientalistes se « permet d'exprimer au Gouvernement de l'Indochine ses respectueux remerciements « pour le service qu'il a rendu aux études orientales par la fondation de l'Ecole fran- « çaise d'Extrême-Orient. Le Congrès a l'honneur de féliciter vivement le Gouverne- « ment pour les importants résultats déjà obtenus par cette institution. »

PUBLICATIONS

1° Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Le *Bulletin* paraît à Hanoi tous les trois mois ; il est arrivé plusieurs fois cependant que deux numéros ont été réunis en un seul. Chacun contient plusieurs articles de fond, quelques articles plus courts réunis sous la rubrique générale de « Notes et Mélanges », une bibliographie, une chronique et les documents administratifs relatifs à l'Ecole. Les six premières années du *Bulletin* (1901 à 1906), qui forment autant de volumes, ont déjà paru ; la septième est en cours de publication. Chaque année est mise en vente au prix de 20 francs.

2° Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient

L'Ecole fait paraître sous ce titre une série d'études d'une étendue trop considérable pour trouver place dans le *Bulletin*. Cette collection, à l'exception des deux premiers volumes, est imprimée à Paris, à l'Imprimerie nationale. Ont déjà paru :

I. — *Numismatique annamite*, par Désiré Lacroix, capitaine d'artillerie de marine, Saigon, 1900, 1 vol. in-8° accompagné d'un album et de XL planches,

II. — *Nouvelles recherches sur les Chams*, par Antoine Cabaton, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient, attaché à la Bibliothèque nationale. Paris, 1901, in-8°.

III. — *Phonétique annamite (dialecte du Haut-Annam)*, par L. Cadière, de la Société des Missions étrangères. Paris, 1902, in-8°.

IV. — *Inventaire archéologique de l'Indochine. I. Monuments du Cambodge*, par E. Lunet de Lajonquière, chef de bataillon d'infanterie coloniale. T. I. Paris, 1902, in-8°.

V. — *L'art gréco-bouddhique du Gandhâra. Etude sur l'origine des influences classiques dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient*, par A. Foucher. T. I. Introduction. — Les édifices. — Les Bas-reliefs. Paris, 1905, in-8°.

VII. — *Dictionnaire čam-français*, par E. Aymonier et A. Cabaton. Paris, 1906, in-8°.

VIII. — *Inventaire archéologique de l'Indochine. I. Monuments du Cambodge*, par E. Lunet de Lajonquière, chef de bataillon d'infanterie coloniale. T. II. Paris, 1907, in-8°.

Hors série. — *Atlas archéologique de l'Indochine. Monuments du Champa et du Cambodge*, par le capitaine E. Lunet de Lajonquière, attaché à l'Ecole française d'Extrême-Orient. Paris, 1901, in-8°.

En préparation :

VI. — *L'art gréco-bouddhique du Gandhâra*, par A. Foucher. T. II.

IX. — *Inventaire archéologique de l'Indochine. II. Monuments chams de l'Annam*, par H. Parmentier.

3° Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Cette collection, de format plus petit et qui est également imprimée à l'Imprimerie nationale, comprend une série de manuels destinés à répandre la connaissance des langues de l'Extrême-Orient et les notions les plus usuelles. Ont déjà paru :

I. — *Eléments de sanscrit classique*, par Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. Paris, 1902, in-8°.

II. — *Précis de grammaire pâlie, accompagné d'un choix de textes gradués*, par Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. Paris, 1904, in-8°.

En préparation :

III. — *Manuel de tibétain classique*, par le Dr P. Cordier.

4° Divers

Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam, par L. Finot et E. Lunet de Lajonquière. Hanoi, 1900 (Autographié).

Instruction pour les collaborateurs de l'École française d'Extrême-Orient. Saigon, 1900.

Premier Congrès international des études d'Extrême-Orient. Hanoi, 1902. Compte rendu analytique des séances. Hanoi, 1903, in-8°.

Le Directeur de l'Ecole p. i.,

Cl. E. Maitre

8 janvier 1908

— Arrêté allouant une avance au lieutenant Ducret pour les besoins de la mission confiée au commandant de Lajonquière. (*J. O.*, 3 février 1908, p. 234).

11 janvier 1908

— Décret nommant M. Cl. E. Maitre directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient en remplacement de M. Foucher, appelé à d'autres fonctions. (*Journal Officiel de la République française*, 17 janvier 1908, p. 417. *J. O.*, 12 mars 1908, p. 470).

— Arrêté nommant pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient M. Henri Maspero, licencié ès-lettres et en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie et de l'Ecole des langues orientales vivantes. (*J. O.*, 27 janvier 1908, p. 169).

16 janvier 1908

— Arrêté mettant à la disposition du commissaire-délégué du Résident supérieur au Cambodge à Battambang une somme de 2.000 piastres, pour être affectée aux travaux d'Angkor. (*J. O.*, 30 janvier 1908, p. 199).

18 janvier 1908

Arrêté ministériel créant une « Commission archéologique de l'Indochine »

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu l'article 8 de l'arrêté du 12 mars 1883,

Arrête :

Article premier. — Une commission rattachée à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques est instituée à l'effet de recevoir et d'examiner toutes les communications relatives à la conservation des monuments archéologiques de l'Indochine.

Art. 2. — Cette commission portera le nom de « Commission archéologique de l'Indochine ».

ART. 3. - Sont nommés membres de cette commission :

MM. PERROT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, *président ;*

AYMONIER, résident supérieur honoraire, membre du Conseil supérieur des colonies ;

BARBIER DE MEYNARD, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes ;

BARTH, membre de l'Institut ;

BAYET, directeur de l'Enseignement supérieur, conseiller d'Etat ;

Général DE BEYLIÉ ;

CHAVANNES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

DELAPORTE, directeur du Musée cambodgien ;

DOUMER député, ancien Gouverneur général de l'Indochine ;

FINOT, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes ;

FOUCHER, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ;

FOURÈS, résident supérieur honoraire ;

GUIMET, directeur du Musée Guimet ;

HAHN, résident supérieur honoraire ;

HAMY, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle ;

HARMAND, ambassadeur ;

Sylvain LÉVI, professeur au Collège de France ;

PAVIE, ministre plénipotentiaire ;

SENART, membre de l'Institut ;

Max OUTREY, chef du bureau de l'Asie au Ministère des Colonies ;

SAINT-ARROMAN (Raoul de), chef du bureau des Travaux historiques et scientifiques à la direction de l'Enseignement supérieur ;

Armand CHARPENTIER, sous-chef du bureau des Travaux historiques et scientifiques à la direction de l'Enseignement supérieur ;

HÉLIGON, rédacteur au bureau des Travaux historiques et scientifiques à la direction de l'Enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 18 janvier 1908.

Gaston DOUMERGUE

7 février 1908

— Arrêté fixant les conditions du retour en France du commandant LUNET DE LAJONQUIÈRE et lui accordant une mission de six mois en France, à compter du jour de son débarquement à Marseille. (*J. O.*, 24 février 1908, p. 365).

1er mars 1908

— Arrêté portant de sept à dix mois la durée de la mission d'études linguistiques dans l'Inde confiée à M. J. BLOCH, pensionnaire, par l'arrêté du 27 juillet 1907. (*J. O.*, 23 avril 1908, p. 751).

2 mars 1908

— Arrêté prorogeant d'un an, pour compter du 1er janvier 1908, le terme de séjour de MM. Jules Bloch et Noël Péri, pensionnaires. (*J. O.*, 16 mars 1908, p. 498).

5 mars 1908

— Arrêté créant à l'Ecole française d'Extrême-Orient un poste de conservateur du groupe d'Angkor. (*J. O.*, 23 mars 1908, p. 538).

24 mars 1908

— Décision du Directeur général *p. i.* des Finances et de la Comptabilité accordant une avance à M. H. Parmentier, chef du Service archéologique de l'Ecole française d'Extrême-Orient, pour la continuation des travaux de réparation du temple de Pō-Nagar à Nhatrang.

6 avril 1908

— Arrêté chargeant M. Edouard Huber du cours de philologie indochinoise à l'Ecole française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 13 avril 1908, p. 697).

— Arrêté accordant une mission d'études en Europe à M. Ed. Huber. (*J. O.*, 13 avril 1908, p. 697).

16 avril 1908

— Arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargeant M. Louis Finot du cours complémentaire d'histoire et de philologie indochinoises au Collège de France.

23 avril 1908

— Arrêté fixant au 31 mai 1908 le terme extrême de la mission confiée au lieutenant Ducret en vue de l'exécution de travaux topographiques dans la région d'Angkor. (*J. O.*, 30 avril 1908, p. 803).

18 mai 1908

— Arrêté appliquant provisoirement les dispositions de l'arrêté du 9 mars 1900, relatif à la conservation des monuments historiques de l'Indochine, à la totalité des édifices, inscriptions et objets anciens d'origine cambodgienne, situés sur les territoires des provinces de Siemréap, Sisophon et Battambang. (*J. O.*, 1er juin 1908, p. 977).

— Arrêté classant parmi les monuments historiques les immeubles et objets divers compris dans les tableaux ci-joints: (*J. O.*, 1er juin 1908, p. 977).

CAMBODGE

PROVINCE	DÉSIGNATION	NUMÉRO de l'Inventaire de Lajonquière	DESCRIPTION
Cheam-Khsan	Prasat Neak Buos.	291	Un sanctuaire carré en limonite et en briques ; 19 édicules ; une enceinte rectangulaire en limonite ; hors de l'enceinte, 4 édifices, deux galeries, un escalier monumental. 7 inscriptions et une stèle.
»	Prasat Khchau Kombor	292	Petit sanctuaire en grès.
»	Prasat Thrãl Svay Nord	293	Groupe d'édifices. 4 inscriptions.
»	Prasat Kamping Puoi	294	Sanctuaire en briques.
»	Prasat A Ban.	295	Groupe de 3 sanctuaires en briques.
»	Prasat Cheam Kdal	296	Sanctuaire en briques.
»	Prasat Chhõ Teal Tura.	297	— d° —
»	Prasat Thnõm Peang	298	Sanctuaire en briques avec mur d'enceinte en limonite.
»	Prasat Sema	299	Sanctuaire en briques. Statue du Buddha assis sur le Nãga.
»	Prasat Trapeang Prasat	300	Groupe de 3 sanctuaires et d'un bâtiment annexe, avec enceinte, le tout en limonite.
»	Prasat Sneng Krabei Sud	301	Groupe de 3 sanctuaires carrés en briques.
»	Prasat Sñeng Krabei Nord. . . .	302	Groupe de 3 sanctuaires en grès avec enceinte rectangulaire.
»	Prasat Kang Het	303	Sanctuaire en grès.
»	Prasat Taros.	304	Groupe de 3 sanctuaires, avec grand bâtiment annexe et enceinte rectangulaire, le tout en briques. 3 inscriptions.
»	Prasat Trapeang Thnãl Chhok. . .	305	Groupe de sanctuaires et de bâtiments en briques. 3 inscriptions.
»	Prasat Kantop	306	Groupe en briques de trois sanctuaires et de 2 bâtiments annexes ; enceinte en limonite et en briques. 6 inscriptions.
»	Prasat Thnãl Svay Sud.	307	3 sanctuaires et un bâtiment annexe, enceinte, le tout en grès.
»	Prasat Trapeang Thnãl	308	Un sanctuaire et 2 bâtiments annexes, double enceinte en briques.
»	Prasat Khla Deng.	309	Sanctuaire et bâtiment annexe en briques, enceinte en limonite.
»	Prasat Trapeang Ko (en laotien Nong ku).	310	Sanctuaire en briques, 2 bâtiments en grès, 2 enceintes en limonite.

PROVINCE	DÉSIGNATION	NUMÉRO de l'Inventaire de Lajonquière	DESCRIPTION
Cheam-Khsan	Prasat Chenh.	311	Groupe de 3 sanctuaires en briques, 2 bâtiments annexes, enceinte double.
»	Prasat Don Cheam	312	3 sanctuaires et un bâtiment annexe en briques ; 2 enceintes, une en briques, l'autre en limonite.
»	Prasat Krahâm.	313	Une tour.
»	Prasat Saak	314	Une terrasse en blocs de limonite.
»	Prasat Klma	315	Groupe de sanctuaires et bâtiments annexes, en briques ou en grès ; 2 enceintes en limonite. 3 inscriptions.
»	Prasat Chieng Meng.	316	Sanctuaire, bâtiment annexe et enceinte en limonite. Statue de personnage assis sur le Nâga.
»	Prasat Komṗ ông	317	Sanctuaire en briques. Une inscription.
»	Prasat Praḥ Put Bak Kâ	318	Ruines Une statuette.
»	Rocher de Melu Prei	320	Sculptures. Une inscription.
Thala-Borivat	Prasat Bohan.	321	Sanctuaire et enceinte en briques. Un Nandin de grès.
»	Prasat Khtop.	323	Sanctuaire en briques.
»	Sala Prambei Loveng	324	Un linteau et un Nandin.
Stung-Treng	That Ba Dôm.	328	Sanctuaire en briques.
»	That Chap.	329	Sanctuaire en briques.

LAOS

COMMISSARIAT	DÉSIGNATION	NUMÉRO de l'Inventaire de Lajonquière	DESCRIPTION
Bassac	Temple du Huei Thamo.	333	Ruines de 3 sanctuaires et d'un bâtiment annexe, en briques ; enceinte en limonite.
»	Vat Phu Asa.	»	Ensemble de constructions dans une enceinte ; en blocs de grès. (Origine kha ?)
»	Vat Phu.	334	Piliers de grès.
»	Chan-Nakhon.	336	Un linga et une inscription.

COMMISSARIAT	DÉSIGNATION	NUMÉRO de l'Inventaire de Lajonquière	DESCRIPTION
Bassac	Prasat Pram Loveng	337	Sanctuaire en briques, enceinte de limonite.
»	Ban That.	338	Groupe de 3 sanctuaires en grès. Une inscription.
»	Vat Phu.	339	Groupe de sanctuaires et de palais en briques, en grès et en limonite. 3 stèles.
»	Phu Xang Khi	340	Sculptures.
Attopeu	Ban Sake	342	Un linteau.
»	Vat Sai Phai *ou* Op Mung	343	2 linteaux.
Savannakhet	Huen Hin.	344	Un sanctuaire inachevé.
»	That Nhang	346	Sanctuaire en briques.
Vieng-Chan	Vieng-Chan	347	Statuette en grès dans le Vat Sisaket.
»	Say-Fông	348	Une statue en grès et une stèle.

8 juin 1908

— Arrêté mettant à la disposition du commissaire-délégué du Résident supérieur au Cambodge à Battambang une somme de 4.000 piastres, pour être affectée aux travaux d'Angkor. (*J. O.*, 11 juin 1908, p. 1054).

17 juin 1908

— Arrêté nommant correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient S. A. R. le prince DAMRONG RACHANUPHAP, ministre de l'Intérieur de S. M. le Roi de Siam. (*J. O.*, 22 juin 1908, p. 1116).

— Arrêté nommant correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient M. J.-Ph. VOGEL, du Service archéologique de l'Inde anglaise. (*J. O.*, 22 juin 1908, p. 1116).

— Arrêté chargeant M. Ch. B. MAYBON, secrétaire-bibliothécaire, des fonctions de professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient, pendant la durée de la mission à l'étranger de M. P. PELLIOT, professeur titulaire. (*J. O.*, 22 juin 1908, p. 1114).

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

LES BARBARES SOUMIS DU YUNNAN [1]

CHAPITRE DU *Tien hi* 滇繫

Traduit par

MM. G. SOULIÉ, *vice-consul de France à Yunnan-fou*,
et TCHANG YI-TCH'OU 張翼樞, *répétiteur à l'Ecole Pavie*,

Annoté par le Commandant BONIFACY,
Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

DEUXIÈME PARTIE

Le *Che (ki)* dit [2] que les barbares du Sud-Ouest sont plusieurs dizaines de races, mais il ne donne pas leurs noms.

Le *T'ang chou*, aux paragraphes sur le Nan-tchao 南詔 et sur les deux races de barbares Ts'ouan 爨 [3], est déjà assez détaillé.

Le *Kieou tche* 舊志 de M. Li 李 [4] reproduit ce que dit le *T'ang chou* et donne d'autres détails: il expose les mœurs des Ts'ouan et des P'o 僰, les deux races entre lesquelles se partagent, d'après lui, les différents barbares du Yunnan.

Cependant les races de barbares sont très nombreuses et sont difficiles à grouper. En outre, autrefois et maintenant encore, ils se sont transformés et divisés; ce que l'on a écrit d'eux est réellement erroné, et répéter (les dires des anciens auteurs) aurait pour résultat de multiplier les confusions.

Le *Tche ts'ao* 志草 de M. Pao 包 [5] écarte ce sujet ; il dit que c'est un tort de s'en occuper, et qu'étudier ces êtres inférieurs (狉獉) est chose méprisable ; il ne faut pas les mentionner (dans l'histoire), et ce qui les concerne ne vaut

---

(1) Voir *supra*, p. 149-176.

(2) K. 116.

(3) K. 122, 下.

(4) Il s'agit probablement du *Yun nan t'ong tche* 雲南通志 en 18 k., composé par Li Yuan-yang 李元陽, surnommé Jen-p'ou 仁甫, désignation littéraire Tchong-k'i 中谿, qui fut reçu docteur en 1526. Cet ouvrage est cité fréquemment dans le *Yun nan t'ong tche kao* 雲南通志稿 sous le titre de *Kieou t'ong tche* 舊通志 et dans le *Siu Yun nan t'ong tche kao* 續雲南通志稿 sous celui de *Kieou tche* 舊志 (*Ming che*, k. 97, p. 11 r°; *Yun nan t'ong tche kao*, k. 191, p. 27).

(5) Le *Tien tche ts'ao* 滇志草 de Pao Kien-tsie 包見捷, originaire de Lin-ngan 臨安 dans le Yunnan, docteur en 1589, mort en 1607, vice-président de droite du Ministère de l'Intérieur 吏部右侍郎 (cf. *Ming che*, k. 257, p. 2 r°).

pas la peine d'être écrit. Dans ce cas, on n'aurait pas eu besoin d'établir de *siang-siu* (1), et lorsqu'on parle des réunions des rois soumis, c'est chose vaine!

Dernièrement, en cherchant de tous côtés dans les bibliothèques publiques, j'ai retrouvé ce que l'honorable censeur Houang avait écrit sur les mœurs de ces peuplades : il décrit en détail tous les sauvages du Yunnan et a recueilli ce qu'en rapportaient les anciens et les sages. Reprenant ce que dit l'histoire ancienne, je le répartis en chapitres et je l'examine en détails. Peut-être mon travail ne sera-t-il pas inutile pour compléter la soumission des barbares.

Barbares Ts'ouan 爨蠻 (2)

Le nommé Ts'ouan était originaire de Ngan-yi 安邑. A l'époque des Tsin 晉, il fut préfet de Nan-ning 南甯. Il profita de l'anarchie de la Chine pour se faire roi chez les barbares. Aujourd'hui à Lou-leang 陸涼, il y a une inscription du roi Ts'ouan qui dit : « Un descendant de Tseu-wen 子文, ministre du royaume de Tch'ou, ayant reçu le nom de Pan 班 vers la fin des Han occidentaux, obtint un fief à Ts'ouan et il en prit le nom ».

Un de ces descendants fut *tchen man kiao wei* 鎮蠻校尉. A l'époque des Tsin, il y eut Ts'ouan Chên 爨深, Ts'ouan Ts'an 爨瓚 et Ts'ouan Tchen 爨震. Sous les Souei, Ts'ouan Wan 爨翫 se révolta ; Che Wan-souei 史萬歲 le soumit (3). Les T'ang 唐 nommèrent le Ts'ouan qui était roi, gouverneur de Nan-ning tcheou, et il administra la ville de Che 石城 qui est aujourd'hui Kiu tsing fou 曲靖府.

Dans le *T'ang chou* (4) on appelle Man Blancs des Ts'ouan occidentaux, tous ceux qui habitent à partir de Kiu tcheou, de Tsing tcheou, de Si Kouen-tch'ouan

---

(1) Les *siang-siu* 象胥 étaient, au temps des Tcheou, les interprètes chargés de s'occuper des ambassadeurs de tous les peuples barbares, *Man* 蠻, *Yi* 夷, etc., de traduire les paroles de l'empereur et de régler le cérémonial de leur réception. Cf. *Tcheou li* 周禮, chap. *Ts'ieou-kouan* 秋官 (trad. Biot, t. II, p. 455).

(2) Ce mot de Ts'ouan paraît ignoré des tribus lolo actuelles. Celles que nous avons visitées se donnent le nom de *Mân-zi*, *Mân-za*, *Mung*, *Pu-p'a*, *Tchö-kö*. Le commandant de Lajonquière a constaté que les *Xa pho* se nomment eux-mêmes *Lao pa*. Dans ses *Notes sur quelques populations du Nord de l'Indochine* (*Journal Asiatique*, 1892), M. Lefèvre-Pontalis appelle Asong, Phana, Kouis, Khas li et Lami des tribus dont le vocabulaire est lolo. Il en est de même pour les Khao rieng ou seng assez souvent décrits par les voyageurs. Le Père Vial (*Les Lolos*, Chang-hai, 1898) cite les tribus Naseu, Ko, Kotou, Gnisöu, Gni, Ashi, Adje, etc. Outre ces noms, les tribus lolo en ont reçu des Chinois divers autres que nous retrouverons au cours de cette étude. Le mot Ts'ouan, quelle que soit son origine, paraît avoir une acception aussi vague que le mot Man. M. Cordier a donné dans le *T'oung Pao* une longue et savante étude résumant tout ce qui a été écrit sur les Lolo. (*T'oung Pao*, Série II, vol. VIII, p. 597 sqq.)

(3) Sur cette expédition, cf. *Souei chou*, k. 53 (Biog. de Che Wan-souei).

(4) *T'ang chou*, k. 222, 下, p. 7 sqq.

(5) Cf. Playfair, *Geog. diction. of China*, nº 1401.

西昆川 et Nan Kouen-tch'ouan, de Kiu-wei 曲靖, de Tsin-ning 晉寧, Yu-hien 嵛獻, Ngan-ning 安寧, Kiu-ho 踞和 et Long-tch'eng 竜城.

Du Sud des deux tcheou de Mi-lou 彌鹿 et de Cheng-ma 升麻 jusqu'à Pou-t'eou 步頭, on les appelle Man Noirs 烏蠻 des Ts'ouan orientaux. Noir et Blanc sont des surnoms 號, et non point des noms de famille, 姓: ceux qui s'appellent Ts'ouan ont pris ce nom de famille de leur chef. Dans le Yunnan, au temps (1) où il y avait un roi du Royaume Blanc (*Po kouo wang* 白國王), les sauvages qui lui étaient soumis s'appelaient *Po* 白. Ensuite il y eut un roi nommé Ts'ouan; ses sujets s'appelèrent Ts'ouan. De même les barbares du Kouang-nan 廣南 sont surnommés « race des hommes de Nong, 儂人之類 ». Le nom de Ts'ouan s'est propagé depuis longtemps; mais au début, autant il y avait de tribus différentes, autant il y avait de surnoms.

Barbares Lou-lou 盧鹿蠻

Les Lou-lou, qu'on appelle par erreur Lo-lo 玀玀, se trouvent tous sur la Rivière Noire et habitent dans des montagnes et des vallées impraticables. Les noms des tribus sont différents; leurs langues et leurs goûts le sont aussi. En général, quand ils sont en petit nombre, ils cultivent sur défrichement (2); quand ils sont en grand nombre, ils se réunissent pour le pillage. Les hommes portent le chignon et s'épilent le moustache et la barbe; ils portent à droite et à gauche deux sabres, aiment les batailles et n'ont pas peur de la mort.

Ils trouvent leurs chevaux plus beaux quand ils ont la queue coupée. Leurs selles n'ont pas de tapis; les étriers sont en bois creusé en forme de queue de poisson: on peut à peine y placer les orteils.

Les femmes portent les cheveux dénoués; les habits sont de couleur foncée; les femmes nobles portent aussi (comme vêtement de dessus) des étoffes de brocard, et les pauvres des peaux de mouton. Pour monter à cheval, elles s'asseyent de côté.

Les jeunes filles portent de grandes boucles d'oreilles; elles coupent leurs cheveux à la hauteur des sourcils, leurs jupes ne cachent pas les genoux (3).

Les couples ne se voient pas pendant le jour; les fils après leur naissance ne voient pas leur père avant l'âge de deux ans. Les femmes et les concubines ne sont pas jalouses les unes des autres.

---

(1) Le *Yun nan t'ong tche kao* donne une date un peu plus précise: « Au début des Han ».

(2) Littéralement: labourer avec le couteau, semer avec le feu, 刀耕 (ou 耕) 火種, formule que l'on rencontre souvent dans les chants et dans les chartes des Yao.

(3) Cette particularité n'existe plus que chez les Miao-tseu et chez quelques tribus Yao.

On cherche à marier les filles avec des hommes de la famille de leur mère ; quand il n'y en a pas, elles peuvent épouser d'autres hommes (1).

La douzième lune amène la fête du printemps. On dresse un pied de bois ; on pose une planche en travers ; à chaque extrémité s'assied un homme, et ils s'amusent à se faire descendre l'un l'autre (sorte de balançoire).

Quand ils sont malades, ils n'appellent pas le médecin et ne prennent pas de médicaments. Ils ont recours à des sorciers sauvages pour dire des prières. Ces sorciers s'appellent ***Ta Ki-po*** 大覡皤, ou bien ***Pai-niao*** 拜裊, ou bien ***Po-ma*** 白馬 (2). Ils choisissent un poussin mâle, et le vident tout vivant ; ils prennent ensuite ses deux fémurs qu'ils attachent, ils enlèvent soigneusement la peau ; l'os présente de petits trous : ils y placent de petites baguettes, puis considèrent leur nombre et la manière dont elles sont disposées (sur la face supérieure ou sur la face inférieure). Ces petits trous de l'os du poulet sont tous différents, il y en a plusieurs centaines. Les sorciers conjecturent de là le bonheur et l'infortune. Quelquefois ils prennent aussi des herbes dans la montagne ; ils les attachent ensemble et les enlèvent une à une, à peu près comme nous faisons pour la divination par l'achillée et la prédiction est toujours vérifiée.

Ces barbares ont des livres sacrés ; ils sont tous écrits en caractères ***ts ouan*** (3), dont la forme ressemble à celle de nos caractères ***K'o-t'eou*** (à forme de têtard) ; ceux qui les connaissent bien peuvent savoir les phénomènes météorologiques et prévoir le beau et le mauvais temps. Ils se tiennent auprès du chef pour qu'il puisse les consulter en cas de doute.

Dans le peuple, on sacrifie toujours au ciel sur un autel à trois degrés ; c'est aussi le *po-ma* qui officie.

L'épouse principale du chef s'appelle *nai-tō* 耐德. Les enfants qui ne sont pas nés d'elle ne peuvent succéder à leur père. Si la *nai-tō* n'a pas de fils ou si ses fils sont morts jeunes, on prend d'abord (pour succéder) les enfants des concubines, puis on prend les enfants adultérins ; quand il n'y a pas d'héritiers, on intronise la femme ou la fille du chef.

---

(1) Cette coutume ne nous a jamais été signalée. Elle existe de fait actuellement, puisque presque tous les barbares ont adopté la coutume chinoise qui défend de se marier dans le *sing* (姓). Ce nouveau mode d'exogamie paraît avoir remplacé un ancien système de clans exogames devenus peu à peu territoriaux. Dans certaines tribus, les jeunes gens ne peuvent se marier avec des filles du même village ; dans d'autres, cette interdiction a disparu, mais les jeunes gens ne peuvent chanter (dans les joutes de chants d'amour), que s'ils appartiennent à des villages différents.

Quant aux coutumes qui interdisent aux couples de se voir pendant le jour, et au père de voir son enfant avant qu'il ait atteint deux ans, elles paraissent bien invraisemblables à qui connaît les demeures primitives et les mœurs simples des montagnards.

(2) C'est le nom lolo. Le P. Vial (*op. cit.*) dit *pi mo* ; les Lolo du Đông-quang 東光 dans le phủ de Bảo-lạc, disent simplement *pi*.

(3) Voir P. Vial et Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*

Après la mort, on enveloppe le cadavre dans une peau de panthère et on l'incinère; puis on enterre les cendres dans la montagne; aucune personne étrangère à la famille n'en peut connaître l'endroit ([1]).

Ils nourrissent des hommes courageux qu'ils appellent *tsou-k'o* 苴可 ([2]) et qu'ils paient libéralement. Chaque fois que les troupes sortent, les *tsou-k'o* forment l'avant-garde. Leurs armées n'ont pas de formation ni de discipline. Au combat ils se baissent et avancent lentement de trois ou quatre pas, puis ils lancent leurs javelots et bondissent; chaque guerrier porte trois javelots; quand ils en ont lancé deux, il y a sûrement deux ennemis touchés; quant au troisième javelot, ils s'en servent pour combattre de près et ne le lancent pas. Ils ont aussi des arcs puissants et des flèches empoisonnées qui tuent dès que le poison a pénétré dans le sang. Quand ils s'en servent pour tuer les oiseaux et les animaux, ils enlèvent la chair que la flèche a touchée, et peuvent manger l'animal.

Les sauvages des tribus appellent leur chef *San-po* 撒頗, ce qui veut dire maître dans la langue barbare. Les sauvages sont aveuglément attachés à leur chef.

Les chefs ne craignent pas de faire tuer leurs hommes. Chaque fois qu'ils veulent en faire exécuter un, ils le confient à deux soldats, qui le conduisent hors de la ville et creusent un trou dont ils font connaître l'emplacement à la famille et aux amis (du condamné). Le condamné pleure et on boit toute la nuit; quand le jour est venu, les deux soldats le décapitent et enfouissent sa tête dans la fosse; puis ils reviennent rendre compte (au chef); deux autres soldats sont envoyés pour voir (si l'ordre a été exécuté). On permet alors à la famille de faire les funérailles. Quelque attachement qu'on ait pour un homme, quand (le chef) a donné l'ordre de le tuer, on le tue; ceux qu'il a ordonné de tuer n'osent pas demander grâce, et leur famille n'ose pas se plaindre du chef, car plus la loi est sévère, moins il y a de brigands dans le pays.

A l'occasion de toutes les cérémonies, le chef ordonne à ses lieutenants d'entrer dans les villages et les camps, de compter les habitants et de les répartir en plusieurs classes. Les habitants des diverses classes se réunissent pour fournir à ces envoyés du chef la nourriture et le logis. Les vieillards et les petits enfants doivent tous sortir et venir à leur rencontre pour le saluer. Les postes voisins, d'une distance de plusieurs dizaines de *li*, viennent tous apporter du riz et des poulets. S'ils ne peuvent pas fournir le nécessaire, ils s'enfuient secrètement (hors des limites du territoire de la tribu).

([1]) Actuellement les Lolo du Tonkin et des parties voisines du Yunnan n'incinèrent plus les corps. Ils les laissent se décomposer en terre à proximité de leurs cases après avoir placé au-dessus du cadavre un tube de bambou; l'odeur qui se dégage leur permet de surveiller les progrès de la décomposition; quand elle est achevée, ils déterrent les corps et vont les porter sur les montagnes. Pendant la décomposition du corps, on observe certains tabous; des offrandes de vivres sont toujours suspendues au-dessus de la fosse.

([2]) En lolo, homme se dit so ou *tcho* ou *tchö*; nous avons visité une tribu portant ce nom de *tchö kô*.

Les chefs prennent toujours leur part du butin obtenu par le pillage. Mais si les mandarins (chinois) leur font des reproches, ils envoient des hommes quelconques (qu'ils déclarent être les coupables).

Le *Kieou tche* (1) dit que ce sont leurs propres chefs qui les excitent au brigandage. « Quand les fonctionnaires ne sont pas avides, les administrés ne sont pas voleurs ». Cette parole est très juste.

Lolo Blancs 白爨玀 (2)

Les vêtements des hommes sont faits de deux morceaux (cousus) ; ils portent un turban, et vont pieds nus. Les femmes portent des boucles d'oreilles en cuivre ; elles ont des vêtements semblables au *kia-cha* (vêtement des bonzes), et se ceignent les reins d'une ceinture de cuir. Pour les funérailles, ils ne se servent pas de cercueils ; ils attachent avec des cordes de chanvre (le cadavre) enveloppé dans des tapis et le portent sur une chaise en bambou (3). Devant marchent sept hommes, portant des cuirasses, des casques, des lances et des arcs ; ils lancent des flèches de tous côtés, dans le but d'empêcher les mauvais esprits (de s'approcher). Ils incinèrent (le mort) dans la montagne. Aussitôt l'incinération faite, ils placent des tam-tam et déploient des étendards pour appeler son âme. Ensuite ils enveloppent de coton des tiges de bambou ; ils construisent des cages en lattes de bambous qu'ils suspendent au-dessus du lit du mort. Ils font un sacrifice le 23e jour de la 2e lune, plantent trois cents tiges de coudrier de la montagne devant la porte (du mort) et placent par terre les cages qu'ils ont fabriquées. Ils découpent un porc grillé et devant chaque cage font une offrande d'un peu de viande ; ils disposent du vin et de la nourriture, lisent les livres sacrés et tout autour les assistants s'agenouillent.

Ils se marient entre eux (4). L'engagement se fait par des présents de bœufs ou de chevaux. Le jour du mariage arrivé, ils se rassemblent devant la maison de la jeune fille, crient devant la porte et l'enlèvent de force.

Ils sont paresseux, mous, impudiques et aiment à boire ; ils croient aux esprits ; ils enferment dans une boite des insectes et des animaux venimeux jusqu'à ce que l'un d'eux, ayant dévoré tous les autres, reste seul. Ils mesurent le bord de leurs jupes avec la main (pour en tirer des pronostics) ; ils jettent du blé dans l'eau, et selon qu'il surnage ou s'enfonce, en tirent des pronostics.

---

(1) Cf. ci-dessus p. 333, note 3.

(2) On trouve actuellement des Lolo Blancs dans les préfectures de Tương-yên (Bảo-lạc) au Tonkin, de K'ai-houa et de Kouang-nan au Yunnan. Lefèvre-Pontalis en a trouvé au Lai-chau et a donné leur vocabulaire (*loc. cit*). On les appelle assez fréquemment *Tchang-mao Lolo* 長毛玀, Lolo avec longs cheveux.

(3) Nous n'avons plus trouvé cette coutume que chez les *Man Pateng* (dans leur langue *y viang mhê*, coupeurs de bois) du huyện de Bắc-quang, 3e territoire militaire, Tonkin.

(4) Actuellement les Lolo Blancs s'allient par mariage avec les Lolo Noirs. Les enfants appartiennent à la tribu du père.

Ceux qui vivent dans les préfectures de Tch'eng-kiang 澂江, Lin-ngan 臨安 et Yong-tch'ang 永昌 du Yunnan imitent les coutumes et la civilisation chinoises et vivent comme nous.

Ceux qui vivent dans la région de Mong-tseu 蒙自 et de Ting-pien 定邊 sont encore incivilisés.

Ceux de Kiu-tsing 曲靖 sont méprisés (par les Chinois) à l'égal des sauvages

Ceux de Kiang-tch'ouan 江川, Ta-li 大理 et Yao-ngan 姚安 s'appellent Sa ma-tou 撒馬都 (1).

En somme ils sont peu nombreux, faibles et faciles à gouverner.

Lolo Noirs 黑玀玀 (2)

Les hommes enroulent leurs cheveux et les attachent avec une bande d'étoffe : ils portent des anneaux aux oreilles. Ils s'habillent d'un pagne en feutre ; ils ont à la ceinture un couteau qui ne les quitte jamais.

Les femmes portent sur la tête une pièce d'étoffe bleu sombre, carrée, d'un pied de côté, attachée sur le front ; leurs vêtements sont courts, par-dessus elles portent une pèlerine (*kia-cha*). Leurs jupes sont brodées, en haut et en bas, d'une grecque (回文). Elles ont aux poignets des bracelets d'ivoire : elles vont pieds nus ; sur le haut de la tête, elles portent des perles rouges et vertes mélangées de coquillages et de pierres. Plus il y a de ces pierres, plus elles sont contentes.

Les chefs civils et militaires appartiennent à la noblesse. Bien que leurs vêtements soient magnifiques, ils ne s'écartent pas des modes des sauvages. Les femmes des chefs portent des turbans de soie, et, aux oreilles, de grands anneaux d'or et d'argent. Leurs vêtements sont faits de deux pièces de soie de couleur différente : elles portent un ornement de tête en satin bleu sombre, leurs

---

(1) Dans le *Nan tchao ye che*, il est dit que les *Kolo* (*lolo*) blancs, sont aussi appelés *sa-ma-tou* 撒馬都 (*sa ma tlô* signifie corps blanc en lolo). Cet ouvrage dit aussi qu'ils ont beaucoup de ressemblance avec les Chinois. D'après Colborne Baber cité par Devéria (*La Frontière sino-annamite*, p. 147) les Lolo aux os blancs seraient les vassaux des Lolo aux os noirs. Ch. François, dans ses *Notes sur les Lolo du Kien-Tchang* (*Bull. et Mém. Soc. Anthrop. de Paris*, t. V, 5e série, p. 657 sqq.), dit également que les Lolo aux os blancs sont les vassaux des Lolo aux os noirs. Les Lolo Blancs ou Noirs que nous avons étudiés se considèrent comme égaux. Leurs langues et leurs costumes sont différents, mais comme nous l'avons dit, ils n'ont aucune répugnance à s'allier par le mariage Les femmes des Lolo Blancs sont très réservées avec les étrangers. (Voir en outre *La Frontière sino-annamite*, p. 138).

(2) Le *Yun nan t'ong tche kao*, k. 182, citant le *Houang tch'ao che kong t'ou* 皇朝職貢圖, ajoute que les Lolo Noirs sont la tribu la plus noble de tout le Yunnan : tous les fonctionnaires locaux en sortent.

Les Lolo Noirs sont les plus nombreux au Tonkin ; ils habitent la préfecture de Tương-yên, et on les trouve, sous le nom de Mán Kh anh (Mans à galons), jusqu'aux environs de Bảo-lạc. Dans *La Frontière sino-annamite*, Devéria consacre un long article à cette tribu. Le *Nan tchao ye che* les appelle Hei kouo-lo 黑猓玀 et donne quelques-uns des renseignements que renferme la présente étude ; il dit que les femmes portent sur le dos des broderies en forme de 非 et c'est un des ornements caractéristiques des femmes des Lolo Noirs du Tonkin.

vêtements descendent jusqu'à près d'un pied de terre. Sur le dos elles portent des peaux de mouton noires, auxquelles sont attachés des grelots d'argent et d'or.

Les femmes des chefs militaires portent toutes des vêtements courts en feutre et des ornements de tête de toile bleue sombre.

Ceux de Kiu-tsing habitent dans les montagnes : bien que la terre soit peu fertile, ils la cultivent sur défrichement ; ils plantent pour leur nourriture le tournesol doux et le tournesol amer [1]. Ils nourrissent un grand nombre de chevaux et sont de très habiles éleveurs.

Comme ustensiles, ils se servent de paniers de bambou et de bols de bois. Pour les échanges et les emprunts, on n'écrit pas de comptes : on grave des morceaux de bois que l'on brise, chaque partie en garde la moitié. Ils tiennent marché aux jours *tch'eou* 丑 et *siu* 戌.

Pour les enterrements des nobles, on emploie (pour couvrir le cadavre) une peau de tigre ; pour les gens ordinaires, une peau de mouton ; on les incinère à l'écart des villes et on éparpille leurs cendres.

Ceux de Tch'eng-kiang fou savent faire des fromages, qu'ils vendent au marché, ainsi que du bois et des légumes. Ils répandent une mauvaise odeur et leur saleté n'a d'égale que celle des cerfs et des porcs.

La plupart de ceux de Ngan-ning et de Lou-fong 祿豐 transportent du sel sur les routes. Les vieillards ont la force de deux Chinois ; les hommes adultes ont la force d'un taureau.

Ceux de Ngo-kia 碍嘉 portent des manteaux de paille (蓑) qu'ils recouvrent de feuilles. En général leur caractère est féroce ; ils aiment à combattre ; ceux qui ne sont pas capables de piller ne trouvent pas à se marier.

La plupart des malfaiteurs de tout le Yunnan appartiennent à cette race. Ceux de Wou-ting 武定 et de Kao-tien 嵩甸 sont encore plus cruels et plus stupides.

Dans les quarante-huit villages du Ho-k'ing 鶴慶, on les appelle *Mou-si-tseu* 牟西子 [2] : c'est la même race. On appelait autrefois le « pays des brigands » le Tie-souo-tsing 鐵索箐, le Pin-tch'ouan tcheou 賓川州, le Tch'e-che-yai 赤石崖, le T'ang-lang 螳螂 et le Kou-ti 古底.

Au début de la période *wan-li* (1573-1620), on les réprima durement, et jusqu'aujourd'hui, les régions de l'Ouest ont été calmes ; c'est là le bon côté de l'emploi des militaires.

Sa-mi Lolo 撒彌玀玀

Les hommes portent les cheveux noués en une espèce de chignon ; leurs vêtements sont longs ; leurs pantalons courts ; une toile leur ceint les reins.

---

(1) On trouve en effet quelques tournesols chez les Lolo ; leurs graines servent à faire de l'huile. Les céréales sont : le maïs, le riz, le sarrazin, le millet, le sorgho, l'éleusine *coracana*. Les Lolo sont en général bons agriculteurs et ont de beaux vergers autour de leurs villages.

(2) Le *Yun nan t'ong tche kao*, k. 181, d'après le *Houang tch'ao che kong t'ou*, écrit *Hai-si-tseu* 海西子. Le *Yun nan t'ong tche* écrit de même.

Les femmes portent des robes courtes et des jupes courtes de toutes les couleurs. Sur le lac de Yunnan-sen il y a de ces gens dans toutes les sous préfectures. Ils sont maladroits à gagner leur vie ; ils ne font pas de brigandage.

Ceux qui habitent la montagne cultivent ces terrains de mauvais rapport, vendent du bois au marché, et travaillent toute l'année.

Ceux qui habitent au bord de l'eau vivent sur les bateaux et prennent à peine assez de poisson pour subvenir à leurs propres besoins.

Sa-wan Lolo 撒完玀猓

Ils habitent dans les villages de Ming-yue 明月 et appartenant au *hien* de Mong-tseu 蒙自. Ils sont différents des Lolo Blancs et des Lolo Noirs. Ils s'adonnent surtout à l'agriculture. Ils se nourrissent d'insectes et de petits animaux de la famille des rats dont ils sont très friands.

A-tchö Lolo 阿者玀猓

Leurs vêtements sont à peu près semblables à ceux des Lolo Noirs. Dans les mariages et les enterrements, ils suivent les mêmes coutumes que les Lolo Blancs. Ils portent des boucles d'oreilles plus grandes.

Les A-tchö Lolo Orientaux habitent Kiang-tch'ouan 江川 et T'ong-hai 通海. Les Occidentaux habitent Pin tch'ouan 賓川.

Ceux de T'ong-hai envoient un bœuf comme cadeau de mariage. Le fiancé emporte sa femme sur son dos. Ils labourent les montagnes et prennent les animaux sauvages.

Ils aiment à changer de résidence et ressemblent en cela à tous les Lolo.

Lou-wou Lolo 魯屋玀猓

Leurs vêtements et leur nourriture sont à peu près les mêmes que ceux des Lolo Noirs ; cependant ils forment une race à part.

Ils ont confiance dans la force de leurs armes : lance et bouclier. Leur caractère est très méchant. Ils sont heureux de faire galoper leurs chevaux et aiment la chasse à l'excès.

Ils vivent seulement au village de Lou-kouo 魯郭 dans la préfecture de Lin-ngan 臨安府.

Kan Lolo 乾玀猓 (1)

Pour les mariages, ils sont plus prodigues que les autres tribus.

Pour les enterrements, ils enveloppent le cadavre d'une peau de bœuf, y fixent du brocart et l'habillent d'herbes.

---

(1) Il ne faut pas confondre ce nom avec celui de *Kan-t'eou Lolo* 砍頭玀猓 (Lolo coupeurs de tête), dont voici l'origine : après la décomposition des chairs dont nous avons parlé plus haut, les Lolo prendraient les os de la tête, et les placeraient, enfermés dans un panier, à

A chaque repas, ils plantent leurs baguettes dans le riz, et levant les yeux au ciel, disent une prière afin d'en faire offrande.

Ils apprécient la bravoure et aiment les batailles.

Quand ils ont tué un homme, ils payent une amende en argent (1).

Leur haine et leur colère ne reconnaissent pas les relations de père à fils, de frère aîné à frère cadet.

Ils ne comprennent guère la langue chinoise ; quand un fonctionnaire leur écrit une lettre, il doit l'écrire aussi en caractères *ts'ouan* : alors ils le comprennent.

Leur race habite Kiu-tsing et Siun-tien 尋甸 (2). Dans tous les défilés fortifiés où nous tenons garnison, nous avons beaucoup de gens de leur race.

A la fin de l'année, ils vont partout demander des poules, des porcs et du vin, disant que c'est l'habitude. Les villages qui les ont laissés manger à leur gré n'ont rien à craindre d'eux ; mais si on leur refuse, ils appellent les sauvages de Tong-tch'ouan et reviennent piller (le village).

Ces dernières années, les troupes de Wou-ting et de Siun-tien ont été provoquées par cette race.

Comme condiments, ils aiment le sel et l'ail : quand ils en ont un peu, c'est une grande joie. Parmi ceux dont le lieu de séjour est profondément enfoncé dans la montagne, il y en a qui, jusqu'à l'âge le plus avancé, ne connaissent pas le sel.

Miao Lolo 妙儸儸 (3)

Ils descendent tous de fonctionnaires de la région. On les appelle *Ho-t'eou* 火頭 (4) ou *Ying-tchang* 營長 ou encore *Kouan-nou* 官奴.

---

proximité de leur habitation. Cette coutume existe chez certains Indonésiens, et il n'y aurait rien d'extraordinaire à la retrouver chez ces Lolo ; mais ils s'en défendent vivement, et nous n'avons jamais vu rien qui puisse laisser croire, actuellement, à l'existence de cette coutume qui a peut-être disparu sous la pression des idées chinoises. Nous verrons plus loin que les Tibétains ont conservé des coutumes analogues.

(1) Le rachat du meurtre a dû frapper vivement les Chinois ; il est signalé par eux comme existant chez plusieurs tribus barbares.

(2) D'après le *Houang tch'ao che kong t'ou* (*Yun nan t'ong tche kao*, k. 182), il s'en trouve aussi dans le district de Yunnan-sen. A l'époque des T'ang, ils dépendaient des Ts'ouan orientaux.

(3) 妙 signifie habiles ; il ne faut pas confondre ce caractère avec 苗 ou 貓 qui désigne une autre race indigène, généralement appelée *Miao-tseu* 苗子. Certaines tribus de cette race habitent au Yunnan, mais l'auteur chinois ne les cite pas.

(4) Cette expression signifiant « chef de feu » est encore employée pour les petits chefs de village dans le Haut Tonkin ; elle correspond à *bêp* (cuisine, chef de cuisine, chef de cinq hommes) qui est le nom vulgaire du chef d'escouade en annamite.

Ils sont très différents des races des Lolo Blancs et Noirs. Ils portent aux oreilles des anneaux ; pour leurs habits ordinaires ils se servent de toile *so-lo* 梭羅布.

Les vêtements des femmes sont brodés sur la poitrine et sur le dos ; devant ils n'atteignent pas les genoux, derrière ils tombent jusqu'à terre. Les bords des vêtements sont découpés comme ceux des étendards. Leur vêtement de dessous porte une ouverture en haut ; pour le mettre, elles le passent par dessus la tête et le laissent tomber. Leurs jupes sont plissées.

La tribu qui réside dans la sous-préfecture d'A-mi 阿迷州 est respectée par toutes les autres. Quand elle est en deuil, toutes (les autres) lui apportent de l'argent pour contribuer (aux funérailles).

Ceux qui vivent à Mong-houa 蒙化, Li-kiang 麗江, Ho k'ing 鶴慶, T'eng-yue 騰越, Tch'ou-hiong 楚雄, Yao-ngan 姚安, Yi houa 亦化, Sin-houa 新化, Pei-cheng 北勝 et dans la montagne du Wang-nong 王弄山, sont appelés du nom général de Lolo sans distinction de tribu.

Dans les chaumières où ils habitent, on place un fourneau dans la salle centrale ; le père, les fils, les brus et la mère dorment autour du foyer.

Ils craignent les coups de fouet, mais ils ne craignent pas la mort.

Pour les sacrifices, ils assomment les moutons et les porcs et ne les égorgent jamais.

Ceux de Yao-ngan fou sont voleurs et féroces. Ils aiment le brigandage.

Ceux de Sin-hing 新興 habitent (principalement) le village de Tch'ang-ming 昌明 et cultivent la terre pour vivre.

Ceux de T'eng-yue ont pour principale ressource la chasse.

Dans le Pei-cheng, il y a encore des gens qu'on appelle Kouo-lo 猓玀 et qui sont de la même race que les Lolo du Kien-tch'ouan. Ils portent tous des vêtements ou de feutre ou de laine.

Les hommes et les femmes vont tous pieds nus, mais quand, pour se distraire, ils chantent et dansent, ils chaussent des souliers de peau. Les hommes soufflent dans des flûtes de roseau. Les femmes revêtent des vêtements ourlés et chantent en dansant, chacune à sa manière.

A Chouen tcheou 順州 on les appelle *Lo-lo-man* 羅落蠻. Les hommes ont des chapeaux en forme de queue de pie qui tombent par derrière sur leurs vêtements. Les femmes ont des bonnets à trois pointes. Ils vont chercher du bois (dans la montagne) et labourent la terre.

A Sin-houa tcheou, on les appelle *Po-kio Lo-lo* 白腳玀玀 (*Lo-lo Pieds-blancs*), parce qu'ils portent des jambières de toile blanche. Les *Lo-wou* 羅婺 sont de la même race que ceux de Wou-ting ; anciennement on a donné leur nom à une commanderie (郡); on dit aussi *Lo-wou* 羅武. Sous les Yuan, un barbare de Lo-wou nommé Lo-piao 羅慓 ayant vécu cent ans, était devenu très faible ; ses descendants l'enveloppèrent dans un tapis et l'emportèrent dans une forêt épaisse. Plus tard il lui poussa une queue longue d'un à deux pouces. Cette légende date de trois cents ans.

Tous ces barbares sont appelés communément Lo-nieou 羅牛.

A Tch'ou-hiong 楚雄, à Yao-ngan, à Yong-ning, à Lo-tseu 羅次, tous les hommes portent un chignon très haut ; ils ont des chapeaux de paille, s'enveloppent de feutre et se couvrent de toile de *ho-ts'ao* 火草. On trouve l'herbe (qui sert à la fabriquer) dans la montagne ; ils la filent et la tissent et l'étoffe est grossière et lourde, mais solide et très serrée. Ils en portent aussi au marché de la capitale de la province pour en faire des sacs à mettre le riz ou des choses précieuses.

Les femmes tressent leurs cheveux en deux nattes qui pendent sur l'épaule ; elles les mélangent de pierres blanches et d'anneaux de pierreries ; elles portent des vêtements de couleur noire à col carré, des jupes longues et vont pieds nus.

Ils demeurent dans les forêts des montagnes, sur les lieux élevés et vivent d'élevage. Ils ont des maisons, mais pas de lits ; ils dorment sur des aiguilles de pin entassées.

Dans les mariages et toutes les circonstances heureuses, on construit un hangar en sapin pour banqueter et faire de la musique. Les funérailles se font par incinération.

Ils portent un couteau et une longue arbalète qu'ils ne quittent ni en marche, ni au repos. Ils aiment le vin et les batailles. Ils sont rusés et difficiles à gouverner.

Mo-tch'a 摩察

Les Mo-tch'a sont une autre tribu de Lolo Noirs ; ils habitent la préfecture de Ta-li et Mong-houa 蒙化. Ils portent des arcs de bois et des flèches empoisonnées ; ils ne manquent jamais un oiseau ou un animal après l'avoir visé. Ils pillent les gens qu'ils rencontrent ; quand ils sont eux-mêmes attaqués, ils se défendent (1).

A Wou-ting 武定, on les appelle Mou-tch'a 木察 (2). Ils ont appris à être un peu plus doux.

---

(1) Dans cette notice, il est question d'une sorte d'aristocratie ayant adopté certaines coutumes chinoises, puis de diverses tribus déjà citées et enfin d'autres tribus paraissant thai ou yao.

(2) Certainement graphie différente d'un même son. Les différentes graphies du nom de la même peuplade ont fait souvent croire à l'existence de plusieurs tribus. Ces Mo-tcha ou Mou-tch'a sont probablement les mêmes que les Mo-sié, les Mou-ché, les Mosso, les Mousseux, etc. Le docteur Lefèvre (*Un voyage au Laos*, Paris, 1889, p. 68-69, 125) dit *Khas Mouceux*, ou *Kas Mouceux* ; dans *Mission Pavie, Géographie et Voyages*, vol. v (Paris, 1902), p. 285, le nom est orthographié *Mou-Seu*. Le prince Henri d'Orléans (*Du Tonkin aux Indes*, Paris, 1898, p. 191) a rencontré à Yetché, préf. de Li-kiang, sur le haut Mékhong, un groupement *mosso* assez important, ayant pour chef un *makoua*.

Ils habitent dans les profondeurs des montagnes et capturent des renards et des écureuils pour en manger la chair.

P'o-yi 僰夷 (1)

Ils sont originaires d'au-delà de la Rivière Noire. On les appelle maintenant, par suite d'une erreur de prononciation, Po-yi 百夷.

Leur tempérament leur permet de supporter l'extrême chaleur ; ils habitent dans des terrains bas, humides et broussailleux (2). C'est pourquoi on a composé leur nom P'o 僰 des caractères 棘 *ki*, « broussailles » et 人 *jen*, « homme ». Dans la partie sud-occidentale du Yunnan, les terres incultes s'étendent au loin, de vastes plaines sont inutilisées. Au bord de la mer, il y a beaucoup de terrains humides et de broussailles ; c'est le pays qu'ils habitent. Ils comptent plusieurs dizaines de tribus, dont les coutumes se ressemblent, mais dont les noms sont assez différents.

Ils ont l'habitude d'appeler leur *siuan-wei* 宣慰 du nom de *tchao-houa* 昭華 (3), mot qui signifie maître.

Leurs fonctionnaires s'appellent *t'ao-mong* 叨孟, *tchao-lou* 昭錄 et *tchao-kang* 昭綱, chacun étant soumis au précédent.

Le *t'ao-mong* dirige en chef les affaires du gouvernement et commande également l'armée, qui compte au plus quelques dizaines de milliers d'hommes.

---

(1) Ancienne prononciation *pak*, (蒲北切) ou *pŏk* (鼻墨切) analogue à celle de 百, ancienne prononciation *pak*. Ces sons *po yi* (sin.-ann. *bach di*) sont encore rendus par 僰夷, 僰彝, 白彝, 白衣, 百夷, 百譯 (cf. *Front. sino-annamite*). On a voulu donner ensuite un sens ethnique aux caractères représentant le son et on a eu : les cent barbares, les habits blancs, etc. Puis la prononciation des caractères a changé, ce qui a donné lieu à de nouvelles erreurs. On a eu les 白民, 白兒, etc. (cf. *Nan tchao ye che*), et bien d'autres encore. Nous croyons que l'origine la plus probable de ces mots *Po yi* est 百夷, par lesquels se désignent encore certaines tribus thai. En thai, *pu* (*pou*) est la particule numérale des peuples ou tribus, c'est pour cela que nous trouverons ce son, orthographié de différentes manières, dans cette notice.

(2) Cette observation est vraie, mais elle ne provient pas précisément de la cause donnée par l'auteur chinois. Les Thai, venus en envahisseurs au Yunnan et dans des contrées plus méridionales, ont naturellement occupé les vallées, routes d'invasion, où se trouvent les bons terrains, refoulant les anciens occupants dans la montagne. Il n'en est pas moins vrai, si l'on considère leur habitat actuel, qu'ils sont parfaitement aptes à supporter les climats chauds et humides, et il est juste de supposer qu'ils sont originaires d'un pays chaud, probablement de celui que l'on appelait autrefois Si-yuan 西原 et Kouang-yuan 廣原, et qui représente aujourd'hui la partie occidentale des deux Kouang, l'Est du Yunnan et le Nord du Tonkin. C'est dans cette région que se produisirent les premières manifestations guerrières de leur race. Voir Ma Touan-lin, chap 西原蠻, et notre étude sur *Les Tay de la Rivière Claire* (*T'oung Pao*, série II, vol. VIII, n° 1, 1907).

(3) En thai, ce mot signifie seigneur, chef (tête). *T'ao-mong* représente *Tiao-mường*, chef de mường.

Le *tchao-lou* commande aussi à plus de 10.000 hommes qu'il récompense et punit à sa guise.

Le *tchao-kang* commande à 1.000 hommes et (ce chiffre) descend quelquefois jusqu'à dix hommes.

Quand le *tchao-lou* est envoyé (en service), il emmène plusieurs milliers d'hommes avec lui. Ceux qui servent auprès de lui s'appellent *li* 吏, et commandent aussi à plusieurs centaines de feux dont les gens doivent leur obéir et les entretenir. Ils réquisitionnent sans règle et sans modération. Les supérieurs (*tchao-lou*) et les inférieurs (*li*) sont très prodigues.

Les petits fonctionnaires et les hommes de peu de réputation portent des ceintures incrustées d'or et d'argent. Les fonctionnaires et le peuple portent tous des bonnets en feuilles de bambou, surchargés d'or et de jade, et de ces matières précieuses forment une pointe à laquelle ils accrochent une petite sonnette d'or, tandis que tout autour ils piquent des plumes de martin-pêcheur ; par derrière ils laissent pendre une houpe rouge.

Les nobles s'habillent de chanvre et de soie, de damas et de brocard. Leurs vêtements sont brodés de fleurs et de divers ornements d'or. Ils trouvent beau d'attacher sur les selles d'éléphants de petits miroirs d'argent avec des clous et des clochettes d'argent. Ces selles portent sur trois côtés une petite balustrade en fer ; les couvertures sont hautes et épaisses ; on y attache des clochettes de bronze. Derrière la selle se tient un cornac, avec un casque de bronze et des vêtements brodés ; il tient un long croc pour faire marcher l'éléphant vite ou lentement. Quand (l'éléphant) s'avance majestueusement sur la route, ceux qui le voient joignent les mains en signe de respect.

Quand on voit un supérieur, on s'agenouille pour le saluer. Quand il parle, on frappe la terre de son front pour recevoir (ses ordres). Bien qu'ils respectent les *t'ao-mong*, quand ils voient le *siuan-wei*, ils n'osent pas lever les yeux. Chaque fois qu'il leur pose une question, ils avancent de trois pas sur les genoux, se prosternent, puis ils reculent de la même manière. Quand les hommes du peuple rencontrent les nobles et quand les jeunes rencontrent les aînés, ils font de même. Quand ceux qui servent les grands ont à passer devant leur maître, ils courbent le corps et se hâtent [1].

Dans les festins, les grands s'asseyent à la place d'honneur. Les subordonnés et les domestiques s'asseyent en bas selon leurs rangs. Quand il y a dix invités, on réunit dix hommes pour remplir les verres et verser le vin. Pendant le repas, des musiciens jouent. Un des convives pousse un cri et tous l'imitent ; on fait ainsi trois fois. Lorsqu'ils sont assis, ils mangent d'abord, puis se mettent à boire. Les mets sont différents chez les nobles et chez les hommes du peuple ;

---

[1] Cette marque de politesse est toujours en usage en Annam. Elle est d'ailleurs conforme aux prescriptions du *Li ki*.

ils ne se servent pas de bâtonnets. A côté de chaque invité est agenouillé un soldat tenant une aiguière et une serviette. Pour chaque plat, on fait une offrande, et puis on mange.

Ils ont trois sortes de musique : celle des P'o-yi, celles des Birmans (緬樂) et celle des Tch'ö-li 車里.

La musique des P'o-yi est imitée de la musique chinoise. Ils se servent de la guitare (*tseng* 箏), de la flûte (*ti* 笛), du violon à quatre cordes (*hou-k'in* 胡琴), des cymbales (*hiang-tchan* 響琖), et ils chantent des chansons chinoises.

Pour la musique birmane, ils emploient des hautbois (*p'ai-siao* 排簫) et des guitares (*pi-pa* 琵琶) et frappent des mains avec ensemble.

La musique de Tch'ö-li est faite par les gens de Tch'ö-li. Ils se servent de tambours fabriqués avec trois ou cinq peaux de mouton, qu'ils frappent de la main ; en même temps ils frappent des cymbales (*tong-nao* 銅鐃), des tambours de cuivre (*t'ong-kou* 銅鼓), et des *pei-pan* 拍板. Cette musique n'est pas très différente de la musique des bonzes et des prêtres taoïstes chinois.

Lorsqu'il y a une fête dans le village, on frappe un grand tambour, on souffle dans des chalumeaux (1) et l'on exécute des danses.

Ils ne connaissent pas l'écriture chinoise ; pour les petites affaires, ils font des encoches sur des morceaux de bois ou de bambou qui leur servent de contrats et ils remplissent leurs engagements à la date fixée (2) ; pour les affaires importantes, ils emploient les caractères birmans ; ils ne gardent pas les minutes de leurs actes.

Ils se fortifient dans des camps palissadés sur les hautes montagnes ; ils n'ont pas de greniers publics. Pour les contributions immobilières, en automne et en hiver, on envoie un homme sûr dans chaque district pour compter les maisons et toucher l'argent ; c'est ce qu'on appelle *tsiu-tch'ai-fa* 取差發. Ils perçoivent un taël d'argent ou même deux et trois taëls par travée. Les percepteurs sont suivis de plusieurs centaines de satellites montés sur des éléphants, qui prennent les objets qui leur plaisent et ne versent à leur chef que le surplus.

D'après leurs lois, le meurtre et l'attentat à la pudeur sont punis de mort. Dans les cas de vol simple, on tue toute la famille du coupable ; dans les cas de vol à main armée, on exécute tout le village ; le résultat est que les gens de ce pays ne ramassent même pas les objets égarés sur la route. Les troupes et le peuple ne sont pas différenciés sur les registres. Sur trois ou cinq hommes il faut un soldat. L'armée régulière est appelée *p'ou-la* 曾剌, ce qui veut dire « les braves ». Les *p'ou-la* portent les armes ; les autres portent les approvisionnements. Sur une armée de 200.000 hommes il n'y en a pas cent mille qui

(1) Sans doute le *ken*, orgue portatif des Laotiens.

(2) Ces bâtons à encoches existent encore au Laos. Voy. une reproduction dans *Les Races et les Peuples de la Terre*, de M. J. Deniker, Paris, 1900, p. 158, d'après un cliché rapporté du Laos par M. Harmand.

combattent. En marche, les combattants vont en avant, le chef au centre, et les bagages derrière ; qu'il faille avancer ou battre en retraite, ils exécutent les mouvements sans désordre.

Ils comptent sur les éléphants pour (assurer) leur puissance ; dans les combats, ils s'attachent toujours à détruire les éléphants. Ils sont audacieux, mais imprévoyants. Leurs arcs sont faits de branches de mûrier recourbées ; leurs casques sont en cuir ; leurs cuirasses sont faites en un alliage de fer et de cuivre. Quand ils sont vainqueurs, ils sont orgueilleux et célèbrent leur victoire. Quand ils sont vaincus, ils s'enfuient et se cachent dans les vallées des montagnes.

Sur leurs routes, il n'y a pas de relais pour les courriers ; tous les *li* ou tous les demi-*li*, il y a de petits miradors couverts de chaume où se tiennent cinq hommes ; un rapport (venu de) 1000 *li* est transmis du matin au soir.

Les habitations des chefs ne diffèrent pas de celles du peuple. Même le *siuan-wei* habite une simple case en bambou, contenant quelques dizaines de chambres, avec un toit de chaume. Les maisons couvertes de tuiles sont fréquemment incendiées. La plupart des objets et ustensiles du peuple sont en terre cuite au four. A Mong-ken et en d'autres endroits, on trouve des objets laqués très bien faits.

Leurs chefs se servent d'objets d'or, d'argent, de pierres précieuses et de verre ; les inférieurs ont aussi des objets d'or et d'argent.

Chaque fois qu'un chef se déplace, il emmène ses éléphants, ses chevaux, ses armes, ainsi que ses lits, ses ustensiles, ses domestiques, ses femmes et ses trésors: le cortège comprend plusieurs centaines d'hommes. Sur leur parcours, ils font des banquets et de la musique, et le peuple souffre (de leurs dépenses). Les hommes sont honorés, les femmes méprisées ; même dans le peuple on les considère comme les esclaves de la maison et on les emploie à la culture, au tissage et au commerce, ainsi qu'à la direction de la maison. Tant qu'elles ne sont pas malades, même les plus vieilles ne peuvent avoir de loisirs [1].

A la naissance d'un fils, dans les grandes familles, on lave l'enfant à la maison ; dans les familles pauvres, on va le laver à la rivière. Trois jours après, on le présente au père, et (la mère) recommence à labourer et à tisser comme auparavant.

Les chefs ont plusieurs centaines de femmes et plusieurs centaines de suivantes ; ceux qui en ont le moins en ont plusieurs dizaines. Les gens du peuple ont plusieurs dizaines de femmes ; la jalousie n'est pas connue chez eux. Ils n'estiment pas les filles vierges et, de même que dans le pays du confluent du (Yang-tseu) kiang et de la rivière Han, ils leur laissent toute liberté de se promener, et on ne leur défend de sortir qu'à l'âge de puberté ; actuellement, cette coutume (de les enfermer) s'est perdue peu à peu.

---

(1) Critique fort juste, les femmes font presque tous les travaux chez les Thai.

A Mong-ting et à Nan-tien, les hommes portent des robes longues et de larges pantalons, mais pas de langouti.

A Long-tch'ouan, à Mong-mi, à Mong-yang, ils portent tous des robes courtes à manches étroites et des langoutis

Les fonctionnaires et le peuple se rasent la tête et vont pieds nus. Ceux qui ne se rasent pas la tête sont décapités par ordre du chef; ceux qui ne vont pas pieds nus sont ridiculisés par tout le monde et on les traite de femmes. Les femmes s'attachent les cheveux en chignon derrière la tête et les entourent de toile blanche; elles ont des manches étroites, des habits de toile blanche et des jupes en forme de tonneau, faites de toile noire. Les femmes nobles ont des broderies et des brocarts; elles enveloppent leurs pieds nus de bandelettes blanches.

Lorsque les enfants reçoivent une dignité, leur père et leurs frères s'agenouillent devant eux et les saluent.

Quand un homme est mort, les femmes font des prières devant le cadavre; les parents et les voisins se réunissent au nombre de plusieurs centaines de jeunes gens pour boire et faire de la musique, ils chantent et dansent jusqu'à l'aurore: c'est ce qu'ils appellent « amuser le cadavre » (娛屍); les femmes se rassemblent, et pendant plusieurs jours frappent des mortiers avec des pilons: après quoi on enterre le mort. Aux funérailles, un parent marche en avant, portant du feu et un couteau; quand (le cortège) est arrivé à l'endroit (choisi) pour le tombeau, on entasse (sur le cadavre) un grand nombre de planches et on brise tous les objets dont il se servait: vases, cuirasse, casque, lance, arbalète, etc.; puis on les suspend aux côtés de la tombe. Après cela, on ne fait aucune cérémonie de prières ou de sacrifice.

Chez les sauvages de Lou-fong 祿豐, Lo-tseu 羅次 et Yuan-meou 元謀, les hommes portent des chapeaux de toile noire, des robes de toile blanche aux manches étroites, des chapeaux plats, des jupes rondes; ils aiment à habiter des maisons à étage [1]. Leurs ustensiles, marmites et vases sont d'argile cuite. Les marmites sont profondes au milieu et à larges bords, et semblables à de grands chapeaux de paille.

Ils sont prodigues. A la première lune, c'est la fête du Maître de la Terre, *T'ou tchou* 土主: ils empruntent de toutes mains pour se bien vêtir; mais ensuite ils rendent au double, et ils ne le regrettent pas. Ils ont encore la fête de l'Escarpolette (鞦韆會), à laquelle tous, hommes et femmes, assistent également. Ils croient aux démons et aiment les procès; en parlant ils évitent certains mots. Ils recherchent les rats; et ils font griller des crabes pour honorer leurs invités.

Ils enterrent leurs morts dans des cercueils; la famille se lamente peu.

---

(1) Il s'agit sans doute ici des habitations sur pilotis, fort en usage chez les Thai.

Ceux de Yue tcheou 越州 sont surnommés « Po-yi aux pieds blancs » 白脚僰夷 ; les hommes et les femmes portent tous des vêtements supérieurs courts et des vêtements inférieurs longs. Ils se teignent les dents en rouge ([1]) et se tatouent le corps. Ils portent des chapeaux de bambou et vont pieds nus.

Ceux de Kiang-tch'ouan et de Lou-nan construisent des paillottes sur les berges des rivières ; au-dessous, ils logent leurs bœufs et leurs chevaux ([2]). Les femmes portent de grandes boucles aux oreilles. Pour célébrer les mariages, on tue un bœuf ; pour les sacrifices, un mouton. Ils savent élever les vers à soie et le mûrier, et sont adroits à la culture et au tissage. Ils sont doux de caractère et craignent la loi. Quand ils rencontrent quelqu'un, ils lui cèdent le pas.

A Lin-ngan, les hommes portent un mouchoir de tête noir ou blanc ; ils ont des souliers de cuir ; leurs vêtements sont plissés. Les femmes nouent leurs cheveux d'un turban blanc, et l'entourent comme une bobine. Ils croient aux esprits ; ils aiment à se baigner et le font même par les grands froids.

Ceux qui habitent dans les montagnes construisent des maisons de chaume ; tous les membres d'une même famille habitent ensemble. Ils étendent un morceau d'étoffe pour cacher les lits. Pour les funérailles, ils mettent des vêtements blancs ; ils font une plateforme de bois où ils étendent le cadavre ; ceux qui viennent saluer le mort donnent une pièce de toile rouge. On appelle le *pai-ma* 拜瑪 (sorcier) et on lit les prières indigènes pendant trois jours. On enveloppe le mort d'une natte de bambou et on l'emporte dans la montagne. Les veuves ne peuvent se remarier. On les appelle « épouses des esprits » 鬼妻. Ils mangent du millet glutineux et des libellules.

Ceux de Mong-tseu piquent des plumes de coq sur le sommet de leurs chapeaux Quand ils sortent, c'est pour chasser ; quand ils restent chez eux, ils s'occupent à filer.

Ceux d'A-mi tcheou sont des villageois et des fermiers : ils sont les mêmes que les P'ou 蒲.

Dans le Sin-houa 新化 et le Na-leou-k'i 納樓溪, ils sont à peu près de même.

Ceux de Che-pa-tchai 十八寨 sont de caractère féroce ; ils aiment à tuer ; ils cherchent les insectes venimeux pour préparer des poisons. Ils pêchent des poissons et mangent les rats. Ils incinèrent les cadavres ; on les appelle *Kouang-t'eou po-yi* 光頭白夷 parce qu'ils ont pris l'habitude des Tch'ö li (de se raser la tête). Sur le front ils se tatouent une demi-lune. Quand ils voient des fonctionnaires, ils s'accroupissent les jambes croisées, et lèvent la tête en portant les mains au front, en signe de respect. Les hommes et les femmes ont d'abord commerce ensemble, puis se marient. Après l'enterrement, on ne fait plus de

---

(1) La plante 蒨 *ts'ien* donne une couleur d'un jaune rouge. Il est sans doute question ici du laquage des dents au *stick-lack*.

(2) Il s'agit encore ici des habitations sur pilotis. Les bestiaux sont effectivement logés sous la maison.

cérémonies. Quand ils voient le mort en rêve, le lendemain matin ils vont au tombeau porter une pierre et font une prière en lui demandant de ne plus revenir.

Ceux du Chouen-ning 順寧 portent un bonnet noir à la pointe duquel ils accrochent des anneaux. Ils portent des souliers; ils aiment les vêtements simples. Ils donnent des bœufs pour les fiançailles; les pauvres qui ne peuvent le faire travaillent trois ans pour la famille de la femme [1]. Pour les enterrements, ils se servent de cercueils qu'ils couvrent de pierres. Ils emploient les hommes les plus faibles au labourage.

Ceux de Kien-tch'ouan 劍川 ont une langue difficile à comprendre; ceux qui résident là sont atteints de paludisme. Leurs cercueils ont la forme d'une auge et sont faits de planches. Leur principale occupation est l'agriculture et la fabrication d'objets en terre cuite. Ils n'aiment pas les procès. Ils croient aux esprits. Il y a beaucoup d'adultères et de vols à main armée.

Ceux de T'eng-yue font maintenant cuire leur viande, mais ils ne l'aiment pas très cuite; ils recueillent aussi du miel qu'ils mangent. Ils apprennent les caractères birmans. Ils se servent de porcelaine grossière.

A Tchen-nan 鎮南, les hommes ont des vêtements courts, les femmes des jupes en forme de tonneau; ils vont pieds nus. Pour les cérémonies du mariage, on chante en buvant. Quand un homme est mort, on place un de ses parents, un sabre à la main, auprès du cadavre pour le garder jour et nuit. Les amis et les parents se versent du vin et en offrent au gardien en l'appelant du nom du mort. Cela dure trois jours, puis on fait l'enterrement. Dans chaque village, ils plantent un morceau de bois et en font un génie. Le vingt-quatrième jour de la sixième lune, ils se rassemblent tous avec des torches, dansent et font des sacrifices aux esprits. Ils vivent dans les parties hautes des montagnes.

Ceux de Yao-ngan 姚安 vivent près des cours d'eau, et aiment à se baigner. Ils se ceignent les reins d'un tissu de fibres de bambou; ils prennent des insectes, des poissons et d'autres animaux de même genre, et les mettent dans des paniers pour en faire de la saumure. Aux mariages, ils tuent des bœufs et des moutons; on désigne la fiancée en lui versant de l'eau sur les pieds. Ils se font des chapeaux pointus en feuilles de bambou; ils tissent les toiles du pays et filent la laine.

Ceux de Yuan-kiang 元江 ont le pouvoir de se transformer en démons. Ils attachent un balai derrière leurs vêtements et alors se changent en éléphants, en chevaux, en porcs, en moutons, en chats, en chiens, et se tiennent dans la rue. Quand ils rencontrent un passant, si celui-ci a peur et recule, ils lui jettent un sort, entrent dans sa poitrine, mangent les cinq viscères et les remplacent par des organes en terre. On raconte qu'il y avait une fois un homme malade; on l'avait soigné; puis il avait fait des prières à Kouan-yin. Il rêva qu'une petite femme

(1) Ce stage est en usage dans beaucoup de tribus.

faisait sortir de son aisselle un petit démon qui soudain se changea en un vieillard. La femme poussa un cri et disparut ; et la maladie fut terminée. Si on connaît le procédé, quand pareille aventure arrive, (il suffit) d'étendre la main pour saisir (le démon) ; puis, de l'autre poing fermé, on frappe violemment (cet esprit) qui redevient un homme ; on lui arrache son balai et on le ligote ; alors il supplie qu'on lui rende la liberté et offre la moitié de ses biens (1). Dans la nourriture ils mettent souvent des poisons ; ceux qui en prennent ne peuvent guérir. Si un marchand ambulant épouse une de leurs filles, à son départ ils lui demandent la date de son retour, un ou deux ans, trois ou quatre ans, et sa femme lui fait prendre un poison ; s'il revient au temps fixé, elle lui administre une autre drogue pour le guérir, et il ne lui arrive rien ; mais s'il ne revient pas, le poison fait son effet et il meurt le jour fixé pour le retour. Dans leur commerce avec les étrangers, ils empoisonnent de même ceux qui manquent à leur parole pour le contrat d'échange ou qui regardent avec insistance leurs femmes ou leurs filles. Les honnêtes gens vont et viennent à leur gré, sans souffrir aucun mal. Quant aux autres, leur corps engraisse (par l'effet du poison).

A l'origine les terres incultes étaient en très grande quantité ; maintenant le sol produit de l'arec, dont la culture et la récolte se font comme en Chine celle du mûrier. Au moment de la floraison, on tue un chien, on verse son sang dans une tasse et on asperge l'arbre ; alors (les fruits) se nouent. Les voyageurs qui les exportent en tirent de grands profits ; c'est pourquoi ils se hâtent (vers ce pays) comme des canards sauvages.

A la guerre, ils mettent leur confiance dans leurs éléphants, leurs chevaux, leurs armes à feu. Mais leurs soldats sont délicats et faibles et ne peuvent combattre corps à corps ; ils font venir des Lolo qu'ils emploient comme mercenaires.

Po-jen 白人 (2)

C'est un rameau qui vient de l'ancien Royaume Blanc 白國 ; les anciens disent que les P'o 僰 sont des Po, c'est-à-dire qu'ils sont de la même race. En vérité ils ne sont pas semblables. Le département de Tien et tous les départements des marches de l'Ouest ont près de la moitié (de leur population composée de Po-jen).

---

(1) Nous avons entendu accuser les Lao de métamorphisme, mais nous ne connaissions pas, du moins en Orient, le rôle magique du balai. Dans le *Nan tchao ye che*, c'est aux Ti-yang-kouei, branche des Po-jen, qu'on attribue le pouvoir de se métamorphoser ainsi.

(2) Selon le *Nan tchao ye che*, les Po-jen portent aussi les noms de *Pai-ui* 百夷 et *Pa-yi* 擺夷 ; ce même ouvrage leur attribue les mœurs que celui-ci donne aux P'o-yi. Nous sommes persuadés que les Po-jen 白人 et les Pa-yi sont de même race, et que les uns et les autres sont des Thai.

Leurs coutumes ne sont pas très différentes de celles des Chinois. La classe supérieure sait lire ; les autres s'occupent à labourer la terre ou sont employés dans les yamen. Peut-être se rapprocheront-ils de la civilisation chinoise.

P'OU-T'Ö 普特

Ils vivent de leur pêche. Ils supportent le froid ; beaucoup ne portent pas de vêtements et se couvrent seulement de filets de pêche hors d'usage.

Leurs bateaux n'ont pas dix pieds de long ; ils y font leur cuisine et y gardent tout ce qui sert à nourrir et élever les animaux domestiques.

Ils y en a encore qui nagent dans l'eau pour prendre le poisson ; ils ont la barbe rouge et les cheveux épars ; pendant tout le jour ils sont dans l'eau et se laissent porter par les vagues, et ils prennent avec la bouche et les mains de grands poissons.

Sur les bords du lac de Yun-nan fou, au pied du mont Pi-ki 碧雞山, il y a plus de mille (familles) de leur race. Ils sont très adroits pour la navigation et sont nomades. Leurs noms sont portés sur les registres des fonctionnaires, mais souvent, quand on les fait appeler, ils ne se présentent pas pour les impôts et les corvées, et les chefs de villages sont constamment obligés de payer pour eux.

WO-NI 窩泥 [1]

On les appelle aussi *Kan-ni* 斡泥. Les hommes ont des boucles d'oreille et vont pieds nus. Les femmes ont des robes de toile à fleurs ; elles tressent leurs cheveux en plusieurs tours avec des cordons de coton rouge et blanc et y attachent des coquillages de mer et des perles de diverses couleurs ; puis elles enroulent leur natte autour de leur tête et en font un chignon en spirale. Elles ont des colliers de perles jaunes et noires qui leur pendent sur la poitrine ; leurs vêtements inférieurs ne croisent pas et sont faits de bandes de gaze rouge ou noire, mises l'une à côté de l'autre de façon à se toucher. Lorsque la fiancée se rend à la maison de son fiancé, elle s'entoure les jambes au-dessous du genou de cordes de rotin, comme marque distinctive. Quand une femme, au bout de plusieurs années, n'a pas eu d'enfant, elle est répudiée.

---

(1) On écrit aussi leur nom *Ho-ni* 和泥, *Ka-ni* 哈泥 *(Nan tchao ye che)*, *Ho-nhi*, *Ouo-ni*, *Ngo-ni* (*Frontière sino-annamite*). Ils reçoivent encore, d'après ces deux ouvrages, les noms de *Lou-pi* 路弼, *Kan-ni* 斡泥, *Lou-mi* 路彌, *No-pi* 糯比, *Ko-ni* 哥泥 et *Wa-hei* 瓦黑 ; dans son *Ethnographie du Tonkin Septentrional*, p. 337, le commandant de LAJONQUIÈRE leur consacre une petite notice. Il orthographie leur nom Houo-ni. Les renseignements donnés diffèrent assez de ceux de l'auteur chinois. Les Ho-ni sont une bran he de la famille lolo Voir H. d'ORLÉANS, *op. cit.*, p. 55 sqq.

Pour les funérailles, ils n'emploient pas de cercueils. Ceux qui viennent saluer le mort frappent des tambours et des tam-tam et agitent des sonnettes ; ils se piquent sur la tête des queues de faisan et se mettent à sauter et à danser. On les appelle « ceux qui dissipent les esprits ». Pendant trois jours, ils pleurent et boivent ; puis ils font un bûcher de sapin, incinèrent le mort et enterrent les cendres.

Ils sacrifient des bœufs et des moutons, agitent des éventails et chantent, assis en cercle, en battant des mains et en frappant des pieds ; ils font de la musique avec des sonnettes, des tambours et des flûtes de roseau.

Ils mangent sans bâtonnets, en prenant le riz avec la main. Ils sont ardents au travail et avares pour la dépense ; quand ils ont amassé cent vingt *cauris*, ils les enterrent, et, à leur mort, ils disent à leurs enfants : « Quand j'étais vivant et bien portant, j'ai caché tant de *cauris ;* prenez-les dans la cachette à tel endroit, le reste me servira quand je reviendrai sur terre ».

Il y a des barbares de cette race dans les sous-préfectures dépendant du district de Lin-ngan et à Tso-neng-tchai 左能寨, à Sseu-t'o-k'i 思陀溪, à Tch'ou-lo-k'ong 處落恐, à King-tong 景東 et à Yue tcheou 越州.

Dans le district de Ngo-kia 碍嘉, on les appelle aussi Ho-ni 和泥. Les hommes et les femmes se coupent les cheveux à la hauteur des sourcils. Ils portent des vêtements qui ne leur arrivent pas aux genoux. Quand ils ont bu du vin, un homme, au son de sa flûte en roseau, dirige les hommes et les femmes qui, se tenant par la main, tournent en rond, sautent et dansent pour s'amuser. Quand ils meurent, on enterre un coq et une poule avec eux.

Ceux d'A-mi tcheou 阿迷州 sont appelés A-mi 阿迷 et ceux de Teng-tch'ouan tcheou 登川州, Ngo-ni 俄泥.

Mou-ki 拇雞 (1)

Ils portent les cheveux dénoués (derrière la tête) et portent un chignon (sur le haut de la tête) ; ils y plantent des plumes de coq. Leur visage est très laid ; celui des femmes l'est plus encore. Ils attachent leur chignon comme une corne dirigée en avant. Leurs vêtements supérieurs sont bizarrement brodés ; ils sont courts et ne dépassent pas le ventre. Ils se suspendent au cou des colliers de perles colorées, qui leur couvrent la poitrine.

Ils sont nomades ; ils habitent dans des paillottes ; ils défrichent les montagnes et se nourrissent de blé noir. Quand ils n'ont rien à faire, ils sortent pour chasser des singes, qu'ils mangent.

(1) Il est fort difficile d'identifier cette tribu. Certains détails du costume, de l'habitat, semblent les rapprocher tantôt des Yao, tantôt des La-kwa (Lo-kouo). M. Sainson (trad. du *Nan tchao ye che*, p. 182, note), en fait une branche des Lolo Noirs et écrit leur nom 拇羅 et 拇猓, mais ses renseignements, évidemment tirés de la même source que notre notice, ne forment qu'un résumé assez court. *La Frontière sino-annamite* les nomme *Mou-ki* 拇雞 et s'exprime sur eux à peu près dans les mêmes termes, ajoutant que les Chinois les considèrent comme des descendants de Ts'ouan, de même que les Lolo.

Ils portent à la ceinture un couteau aiguisé et sur le dos un arc puissant et des flèches empoisonnées. Ils épient le moment favorable pour piller et voler; ils apparaissent brusquement et il est difficile de se défendre contre eux. Leur caractère est très méchant; les pères et les fils, les frères aînés et les frères cadets, quand ils sont en colère, s'entretuent.

Ils se trouvent sur la montagne Wang-nong 王弄 dans le Ning tcheou 甯州; ils envahissent quelquefois les marches de l'Est.

P'ou-la 樸喇 (1)

Les mariages et les enterrements se font comme chez les Lolo, mais la langue n'est pas la même. Ils laissent leurs cheveux épars et vont pieds nus; ils ne lavent pas leurs vêtements.

Ils dorment couchés sur une peau de bœuf et couverts d'une peau de mouton.

Ceux de la sous-préfecture de Ning sont vigoureux et emportés. Ils ne songent qu'à voler et à piller.

Ceux de la sous-préfecture de Che-ping 石屏 sont bons et doux; ils craignent la loi; ils sont portés sur les registres comme les sujets chinois.

Ceux de Wang-nong chan 王弄山 s'appellent encore La 喇. Ils se piquent des plumes de coq sur la tête. L'étoffe de leurs vêtements a la trame rouge et la chaîne blanche. Les vêtements des femmes sont blancs.

Ils défrichent les montagnes et plantent du coton pour vivre.

Mo-so 麼些 (2)

Le *T'ang chou* les appelle Mo Man 磨蠻 et So Man 些蠻; avec les barbares Che 施 et Chouen 順, ils forment la race des Man Noirs, *Wou Man* 烏蠻.

---

(1) Les P'ou-la sont des Lolo et parlent un idiome lolo. Le nom sous lequel ils sont cités par l'auteur chinois est celui que leur donnent leurs voisins Thai, dans la langue de qui P'ou-la signifie « hommes La », c'est-à-dire *Lolo*. Nous avons vu personnellement un certain nombre de ces Lolo sur la frontière sino-annamite. Les uns se donnaient le nom de Pu-p'a, les autres celui de Tcho-ko; ils appartenaient à des tribus différentes. Les femmes tcho-ko tressent leurs cheveux en forme de corne de bélier (voir notre *Etude sur les populations de la rivière Claire*, p. 325). Le commandant de Lajonquière, dans son *Ethnographie du Tonkin*, p. 33, et pl. XX, donne quelques renseignements et une photographie de P'ou-la (ou Foula) Pou-p'a.

(2) Sur cette prononciation spéciale *so* du caractère 些 généralement prononcé *sie*, cf. Pelliot, *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), p. 1101. — Ce nom est écrit, dans *La Frontière sino-annamite*, 麼些, et dans le *Nan tchao ye che*, 摩梭. Selon ce dernier ouvrage, c'est une branche des Tibétains. — Les Mossos, dont certains voyageurs français écrivent le nom Mousseux, sont parmi les tribus les mieux connues et les plus étudiées. Ils parlent un dialecte

Ils habitent dans les vallées du Tie-kiao 鐵橋, du Ta-po 大塿, du Siao-po 小塿, du San-t'an-lan 三探覽, et du lac de Yun-nan fou.

Naturellement tous les sauvages du Li-kiang 麗江 s'appellent *Mo-so*. A Pei-cheng 北勝, à Chouen tcheou 順州, à Lou-fong 祿豐, on en trouve aussi.

Ils ont coutume de ne pas se laver le visage ; depuis l'antiquité ils font ainsi. Les hommes divisent leurs cheveux en deux mèches qu'ils entourent de ficelles ; ils portent à l'oreille des perles vertes. Les femmes portent des chapeaux de toile.

Ils aiment les bœufs, les moutons, les animaux domestiques, le chevrotin porte-musc et les chevaux rapides.

Ils savent faire des cuirasses solides et de bons sabres. Ils sont braves et hardis et excellent à monter à cheval et à tirer de l'arc. Ils portent des sabres courts qu'ils ornent de *tch'ö-kiu* 硨磲 (1). Chaque fois qu'une affaire, même minime, n'est pas à leur gré, ils mènent grand bruit de tam tam et de tambour et se menacent entre eux. Quand les femmes viennent sur le champ de bataille et demandent la paix, ils s'arrêtent.

Ils sont économes. Ils se nourrissent de légumes et de mets grossiers. A la fin de l'année, ils tuent des bœufs et des moutons et s'invitent entre eux. Quand un invité refuse, c'est une grande honte.

Au 5e jour de la 5e lune, ils montent sur les montagnes et sacrifient au Ciel. Quand un homme meurt, ils le portent en bas de la montagne sur une claie de bambou ; nobles et pauvres, tous sont incinérés (2).

Les Li-so 力些 (3)

Il n'y en a que dans le Yun-long tcheou 雲龍州. Leur tête ressemble à celle des prisonniers (par leur négligence à entretenir leurs cheveux) ; ils ont les

---

lolo. Ils ont une écriture pictographique (*Frontière sino-annamite*, p. 166). Selon Baber (*Travels and Researches*, p. 88), ils se donnent eux-mêmes le nom de Nashi, qui est sans doute la forme mosso du mot *neso*, « nous hommes », employé par les tribus du Tonkin et du Sseu-tch'ouan. Voir encore Montpeyrat, *Note sur les Mousseux de la province de Muong-sing* (*Revue Indo-Chinoise*, 2e semestre 1905, pp. 1614 sqq.), et *Chez les Mou-seu* (Mission Pavie, *loc. cit.*, p. 22, note 2).

(1) Pierre précieuse qui vient de l'Inde.

(2) D'après Henri d'Orléans, la crémation est toujours en usage chez les Mosso de Yetché (*op. cit.*, p. 195).

(3) Dans *la Frontière sino-annamite*, le mot est écrit 傈僳 et 力些 ; le *Nan tchao ye che*, qui donne sur eux les mêmes renseignements que cette étude, écrit 力娑. Des Lolo à qui nous avons demandé le sens de ce nom de Li-so, nous ont répondu qu'il signifiait « hommes étrangers » et était le contraire de Ne-so. On peut en conclure que les Li-so ou Lissous ne sont pas des Lolo. Leur langage se rapproche cependant beaucoup de celui de ces derniers. Voir sur les Lissous, Henri d'Orléans, *op. cit.*, pp. 160, 194, 204, 255, etc. Le voyageur ne parait pas bien fixé sur l'origine de ces indigènes, qu'il rattache tantôt aux Lolo, tantôt aux Loutze. D'après les vocabulaires qu'il a recueillis, toutes ces tribus parlent des idiomes ayant de nombreux points communs.

pieds nus. Leurs vêtements sont de toile de chanvre et faits d'une pièce ; ils jettent sur leurs épaules des robes de feutre ; ils s'entourent les reins d'une corde de laine tressée. Les femmes s'habillent de vêtements en toile de chanvre blanche.

Ils sont excellents archers : toutes leurs flèches portent. Ils font marcher devant eux une femme portant sur le dos une planche de trois à quatre pouces de large ; eux, marchant derrière, tirent de l'arc ; et ils touchent le but sans blesser la femme. C'est ce qui les fait craindre des *Si-fan*.

SI-FAN 西番

Les gens de Yong-ning 永寧, de Pei-cheng 北勝, de Lang-kiu 浪渠, et ceux qui habitent au Nord du fleuve de Kin-cha, sont tous des Si-fan. Ils nattent leurs cheveux et y entremêlent des agates, du cuivre et des perles ; ils se coiffent une fois tous les trois ans. Leurs vêtements sont faits de toile ou du cuir. Ils s'entourent les reins d'une ceinture de laine de diverses couleurs. Ils portent des vêtements de feutre en forme de pi-pa ; ceux qui sont riches en mettent jusqu'à deux ou trois ; même quand il fait chaud, ils ne les enlèvent pas. Ils habitent sur les pentes des montagnes et couvrent leurs maisons avec des planches de bois.

Ils sont braves et forts ; ils excellent à tirer de l'arc. Ils mêlent du lait caillé au thé. Ils ont des livres sacrés en caractères birmans écrits sur des feuilles d'arbre. Ils font des sacrifices aux esprits et conjurent les démons. Réciter des prières s'appelle *sa-cheng* 撒勝. Leur caractère est féroce et méchant. Ils suivent leurs troupeaux et se transportent (à leur suite).

Il y a encore des Si-fan sauvages 野西番 qui arrivent et s'en vont brusquement ; nous ne pouvons pas les décrire.

KOU-TSONG 古宗

Les Kou-tsong, qui sont une autre tribu des Si-fan, habitent le Nord-Ouest du Yun-nan, aux confins du Tibet, *T'ou fan* 吐蕃, et ont pénétré peu à peu sur le territoire (chinois). On les trouve dans les sous-préfectures de Li-kiang 麗江 et à Ho-k'ing 鶴慶. Les hommes tressent leurs cheveux en cent nattes qui pendent devant et derrière ; ils ne se peignent et ne se lavent qu'une fois par an ; quand ils se peignent, ils offrent un animal domestique en sacrifice. Ils portent sur le dos de grands manteaux de feutre ; leurs vêtements inférieurs sont des tissus en peau de yak ou de mouton. Les femmes se servent de perles de porcelaine ou de pierre blanche *tch'ö-kiu* entremêlées qu'elles suspendent sur leur tête. Ils mangent de la viande crue, des navets, de l'orge et du faux millet.

Nou jen 怒人

Les hommes attachent leurs cheveux avec des cordes et (en font un chignon) haut de sept à huit pieds [1].

Les femmes mêlent de la toile à leurs cheveux. D'une manière générale leurs coutumes sont rudes, ils sont féroces, ils aiment à tuer, comme les Mo-so. On ne les trouve qu'à Kiang fou.

Tche-sou 扯蘇

Ils vivent dans les monts Ko-siue 郭雪, de la préfecture de Tch'ou-hiong 楚雄; ils habitent les sommets des montagnes. Ils ne savent pas cuire la tuile et recouvrent leurs maisons de planches de bois. Ils défrichent les montagnes et plantent du blé noir. Leurs chaussures sont en peau et leurs vêtements en toile. Leurs ustensiles sont en bois orné d'étain. On en trouve aussi dans la sous-préfecture de Sin-houa 新化. Il y a encore une peuplade de Tchō-sou que l'on appelle Chan-sou 山蘇.

T'ou-jen 土人 [2]

Ils habitent la préfecture de Wou-ting 武定. Hommes et femmes portent des robes ouatées; ils se ceignent les reins d'une ceinture de cuir; quand ils ont faim, ils la serrent étroitement. Ils portent un couteau et un arc. Le vêtement des femmes est pareil au *kïa-cha*; elles portent, par-dessus, des peaux de mouton et des vêtements de feutre.

Les mariages, le plus souvent, se contractent entre cousins germains; les cadeaux de fiançailles consistent en bœufs, moutons, couteaux et cuirasses. La nouvelle mariée porte ses cheveux dénoués quand elle voit ses beaux-parents (pour la première fois). Leur caractère est rude et mauvais. Ils ne savent pas parler chinois; ils craignent les fonctionnaires Ils ne se font pas de procès (entre eux): quand ils ont une discussion, ils s'en remettent au ciel; ils font bouillir de l'eau, et y jettent un objet qu'ils doivent retirer avec la main; ceux qui ont tort sont brûlés, ceux qui ont raison ne souffrent rien. Ils labourent la terre et chassent dans la montagne. Les jours *yin* 寅, *wou* 午 et *siu* 戌 (tous les quatre jours), ils vont à la ville faire du commerce.

---

(1) *Note du trad.* Il semble qu'il y ait là une erreur: huit pieds représentent deux mètres quarante; il faudrait lire huit pouces, soit vingt-quatre centimètres. Les Nou-jen sont sans doute des habitants de la vallée de la Salouen (Lou kiang) et les mêmes que les Loutze ou Noutze.

(2) Ce nom de T'ou-jen (sino-annamite Thồ-nhân) est donné au Tonkin, dans le Kouang-si et dans le Kouang-tong aux hommes de race thai, probablement aborigènes. La description que donne ici Che Fan est trop peu complète pour qu'on puisse les identifier exactement.

T'OU-LAO 土獠 [1]

Cette peuplade est originaire des frontières du Sseu-tch'ouan, du Kouei-tcheou et du Kouang-si ; ils se sont infiltrés dans le Yunnan, et il y en a partout ; en particulier à Che-ping 石屏, à Hi-ngo 嶍峨 et à Lou-nan 路南, ils sont assez nombreux.

Les hommes s'entourent la tête d'un turban bleu foncé ; ils portent des vêtements de chanvre blanc dont le col est couvert de toile rouge. Les femmes ont des turbans faits d'un mouchoir rouge ; elles ont des broderies sur la poitrine et sur le dos. Leur caractère est rude et cruel. Ceux de Hi-ngo se nourrissent uniquement de végétaux. Ceux de Lou-nan cultivent la terre pour le compte d'autrui. Leurs maisons et leurs foyers sont semblables à ceux des Po-jen. Ceux de Sin-hing 新興 habitent au pied des Si-chan 西山. Leur nourriture, leurs vêtements, leurs mariages et leurs enterrements sont semblables à ceux des Lolo Blancs 白玀. Ils font commencer l'année au 1er jour de la 10e lune (chinoise).

P'OU-JEN 蒲人

Les anciens les appelaient *Pai-pou* 百濮. Le *Tcheou chou* 周書 et le *Wei lou p'eng* 微盧彭 les appellent *Si-jen* 西人. Dans le *Tchouen ts'ieou*, il est dit que cette tribu, avec celles de Pa 巴, de Tch'ou 楚 et de Teng 鄧, se trouve au Sud. En réalité, elles se trouvent toutes au Sud-Ouest de la frontière de Yong-tch'ang 永昌 ; on a corrompu P'ou 濮 en P'ou 蒲, puis on a appelé leur pays d'après leur nom, et ainsi il y a le *P'ou-p'iao* 蒲縹 et le *P'ou-ts'ien* 蒲千.

Les hommes s'entourent la tête de toile bleu foncé et rouge et y attachent des ficelles bleues ou vertes. Les riches en portent beaucoup ; les gens de peu n'en ont pas. Ils portent un long vêtement extérieur de plusieurs couleurs ; au-dessous du genou, ils s'entourent (les jambes) de plusieurs tours de rotin. Les femmes portent un chignon derrière la tête ; elles mettent des perles vertes ou bleues dans leurs cheveux ; elles mettent autour de leur taille une toile de diverses couleurs qui sert de jupe ; elles y attachent plus de dix coquillages de mer ; elles jettent sur leurs épaules une toile de *so-lo* 莎羅 (espèce de palmier).

---

[1] Il a été souvent question des T'ou-lao dans les ouvrages de divers auteurs, qui les considèrent presque toujours comme des Thai. L'étude que nous en avons faite ne nous permet pas de souscrire à cette hypothèse. La langue des T'ou-lao, nommés aussi Kê-lao ou simplement Lao, est tout à fait différente, comme vocabulaire, de la langue thai. Il est fort probable que la majorité des T'ou-lao se sont fondus dans les Thai ; on trouve cependant quelques îlots de ces indigènes épars parmi les autres groupes ethniques. (Voir à ce sujet notre *Etude sur les langues parlées par les populations de la Haute Rivière Claire*. *B. E. F. E.-O.*, juillet-décembre 1905). Voir en outre MA TOUAN-LIN (*Trad.* D'HERVEY DE SAINT DENIS, *Méridionaux*, p. 104).

Leur race se trouve à Yong-tch'ang 永昌, à Fong-k'i 風溪, dans le *tien* de Che 施甸; elle forme 15 *siuan* 喧 et 28 *tchai* 砦.

Ils se livrent à la culture des terres; ils montent sur les montagnes pieds nus plus rapidement que les oiseaux. Autrefois quand il y avait des affaires (militaires), (les Chinois) les employaient; maintenant ils se sont progressivement affaiblis et appauvris.

Ils ont pénétré à Sin-hing, à Lou-fong, à A-mi et à Tchen-nan. Ceux de tous ces pays sont entièrement noirs; ils portent un chignon et vont pieds nus; ils portent un vêtement court qui leur couvre la tête. Ils ornent leurs poignets de bracelets de cuivre Ils portent un couteau et un arc ainsi qu'un bouclier orné de filets de laque et sur lequel sont fichées des plumes de paon. Les femmes ont des épingles à cheveux en os; elles tissent le chanvre pour faire (de longues robes pareilles à) des *kia-cha* et portent des vêtements inférieurs courts, dont la bordure est ornée de différentes couleurs. Ce sont les femmes qui choisissent leur mari. Aux enterrements, on enveloppe le cadavre de toile de *so-lo* et on l'incinère. Ils ne connaissent pas la manière de porter (les objets) en contrepoids (aux deux extrémités d'un long bâton); ils les mettent dans un panier de bambou, qu'ils portent sur le dos (1).

Ceux qui habitent au bord de l'eau ne craignent pas la profondeur des courants, ils savent nager pour les traverser.

A Mong-tseu et à Kiao-houa 教化, il y a trois tribus et dix-huit *tchai* dont les habitants s'appellent tous P'ou sauvages 野猫. Ils sont orgueilleux et batailleurs plus que tous les autres sauvages.

Ceux de King-tong 景東 sont honnêtes et s'occupent d'agriculture. Ceux qui habitent Nouen-ning et les bords du fleuve de Lan-tchouang 瀾滄 s'appellent barbares P'ou 普 ou barbares P'ou-tseu 樸子. Le caractère de ces derniers est plus féroce; ils sont surtout voleurs à main armée. Ils montent à cheval sans selle; ils marchent pieds nus, et portent une petite cuirasse qui ne leur couvre pas les genoux; ils courent avec vitesse. Ils excellent à se servir de l'arc et de la lance. Les hommes cousent deux pièces de toile et s'en couvrent le corps, sans col, sans revers et sans doublure. Les femmes cousent des toiles noires et rouges dont elles se couvrent l'épaule droite et qui passent sous le bras gauche et retombent sur la poitrine. Une bande de toile leur couvre les reins.

Quand ils se rencontrent, ils ne savent ni saluer ni s'agenouiller; ils dorment sans couverture ni lit; ils se couchent sur les poings fermés.

---

(1) C'est la hotte des montagnards, et il est curieux que l'auteur ne l'ait pas signalée en parlant des Lolo. Elle est commune aux Lolo, aux Yao 搖, aux Miao-tseu 苗子, aux Lao. Les Lolo en passent la courroie sur le front, les autres races la portent comme un sac de soldat.

Nong-jen 儂人 (1)

Cette tribu se trouve à Kouang-nan. Presque toutes leurs coutumes sont semblables à celles des P'o. Leur chef est un descendant de Nong Tche-kao 儂智高. C'est pourquoi les barbares de cette tribu s'appellent Nong.

Ils habitent des maisons à étage ; ils n'ont ni bancs, ni tables, et s'asseyent à terre sur des nattes ; ils laissent leurs souliers au bas de l'escalier avant de monter. Leur nourriture favorite, ce sont les chiens et les rats (2). Les femmes ont des vestes courtes et des jupes longues. Les hommes s'entourent la tête d'un mouchoir bleu foncé ou bigarré ; ils s'habillent de toile épaisse semblable à la toile de dolic. Ce qu'ils font le mieux, c'est le tir au fusil ; (ces armes) leur viennent du Kiao tche (Tonkin). Leurs sabres, leurs boucliers, leurs fusils et leurs cuirasses ne les quittent pas, même en dormant. Toute leur vie, ils ne sont préoccupés que de se battre.

Les trois tribus qui résident dans les monts Wang-nong et à Kiao houa sont de la même race que celle de Kouang-nan.

Cha-jen 沙人 (3)

Leurs coutumes ressemblent beaucoup à celles des Nong ; mais ils sont plus braves. Ceux qui habitent la sous-préfecture de Kouang-si sont soumis à la famille Long 龍. Ceux de Fou tcheou 富州 sont soumis aux familles Li 李 et Chen 沈. En aval de la rivière Wei-mo 維摩, leur territoire est très vaste. Tous les chefs luttent entre eux et emploient toutes leurs forces pour réunir (les tribus) sous leur domination. Il y a encore les Tsing-long 青龍 et les Lieou tchao 六詔. Leur aspect est encore plus sauvage. Leurs richesses consistent en beaux pins qui poussent sur des montagnes à pic hautes de plus de

---

(1) Les *Nồng* ou *Nùng* sont nombreux au Tonkin. Dans l'Ouest, vers la frontière du Yunnan, ils ont gardé le costume décrit ici. Plus bas, vers l'Est, ils ont adopté le costume chinois ou annamite. Le clan Nồng existe chez les Thồ de Bảo-lạc et les familles de ce clan remplissent des emplois de chefs héréditaires. Les Nồng se divisent en plusieurs tribus : *Nồng-an*, *Nồng-sưng* ou *Heu-í*, *Nồng-koai-sơn*. Ils sont trop connus pour que nous en donnions la description ; nous dirons seulement que, par suite d'une prononciation défectueuse, on leur a quelquefois donné le nom de *Lông* 龍, ce qui a fait croire à l'existence d'une nouvelle tribu.

(2) En réalité, la viande de chien est *tabou* chez les Nồng. Ils disent en effet que leur ancêtre commun fut allaité par une chienne. Au Yunnan on croit que les Musulmans s'abstiennent de viande de porc pour la même raison.

(3) La plupart des tribus que nous avons vu se donner du nom de Kia-jen sont Thai, les Trung-chá 种甲, les Nhang ou Giay 寨 se disent Kia-jen. On donne aussi ce nom aux Min-kia 民家, qui, d'après les vocabulaires du prince Henri d'Orléans, ont une langue mélangée de chinois, mais contenant aussi beaucoup de mots particuliers. Ces noms de Min-kia et de Kia-jen sont certainement donnés à des tribus de diverses races.

dix mille pieds ; quand ils les coupent, ils ne peuvent pas les couper en entier. Leur bois est plus dur que celui des meilleurs pins de Sseu-tch'ouan. Dans la sous-préfecture de Lo-ping, il y a aussi des Cha-jen. Ils font tous leurs ustensiles en bois. Pour les mariages et les enterrements ils sacrifient des bœufs.

KIAI-SO-TSEU 猲些子

Leur race vient de Mong-yang 孟養 et a pénétré à T'eng-yue 騰越. Ils ont les yeux ronds et la bouche noire (1). Ils portent de grandes boucles aux oreilles ; ils n'ont pas de vêtements supérieurs ; ils portent jusqu'au-dessous des genoux une pièce de toile. Ils mangent leur riz et leur viande crus. Ils sont courageux et robustes. Ils ont des sabres et des couteaux, et ne craignent pas de se battre. Leur voix est semblable aux hurlements des chiens.

NGO-TCH'ANG 峩昌

On les appelle aussi A-tch'ang 阿昌. Ils craignent la chaleur et l'humidité et aiment le froid ; ils habitent sur les hautes montagnes, et cultivent sur défrichement. Leur teint est rouge sombre. Les femmes s'ornent les reins de bandes de rotin rouge. Ils sacrifient des chiens. Pour tirer les sorts, ils prennent trente-trois tiges de bambou et s'en servent à peu près comme nous faisons des baguettes de bambou. Ils aiment le vin. Ils portent (leurs paquets) sur le dos. Ils ne se soucient pas de la saleté. Ils font la chasse aux animaux sauvages, aux insectes et aux reptiles, et les mangent vivants. Ils recueillent le dolic sauvage pour en faire des vêtements. Ils n'ont pas de chefs ; ils vivent dispersés dans les vallées des montagnes ; ils obéissent aux ordres des *t'ou-sseu* 土司. Actuellement leur race occupe le Lo-kou 羅古, le Lo-pan 羅板 et le Lo-ming 羅明 qui sont les trois portes du Yong-tch'ang 永昌三門.

Ces barbares, quand leur père ou leur frère aîné meurt, épousent leur mère ou leur belle-sœur (2). Dernièrement, à la mort de Tsao-tcheng 早正, le centenier de Lo-pan, sa femme, qui était encore toute jeune, jura de ne pas se remarier et se laissa mourir de faim. L'ancienne coutume se perd donc peu à peu.

---

(1) C'est-à-dire les yeux non bridés et les dents laquées au *stick-lack* et à la galle de Chine. Le *stick-lack* employé seul colore les dents en rouge.

(2) Nous ne connaissons pas les Ngo-tch'ang, mais nous avons constaté que le lévirat est en usage, sans être d'obligation, chez un grand nombre de tribus du Haut-Tonkin. L'obligation d'épouser la mère nous paraît, par contre, être une exagération des Chinois. Lorsque chez les peuples primitifs, les fils doivent épouser les femmes de leur père, il est toujours fait exception pour leur propre mère.

P'IAO-JEN 縹人 (1)

Les femmes s'enveloppent la tête de toile blanche ; elles ont des vestes courtes qui ne couvrent pas le ventre, qu'elles entourent d'une bande de rotin rouge ; elles se font des jupons de *so-lo* qui sont courts du haut.

Les hommes et les femmes labourent ensemble.

HA-LA 哈喇

La couleur des hommes et des femmes est d'un noir profond. Ils ne savent ni se laver la figure ni se peigner. Les hommes portent un vêtement en forme de sac en toile bigarrée ; les femmes se font une ceinture d'une dizaine de tours de rotin rouge et noir. Quand elles ont des enfants, elles les mettent dans un panier de bambou et les portent sur leur dos.

Les hommes de Kou-la 古喇 sont plus noirs et leurs femmes encore davantage. Leur race descend des Ha-la, auxquels ils ressemblent beaucoup extérieurement ; ils habitent les montagnes. Ils ne sont pas capables de se comprendre entre eux ; c'est à peine s'ils ont l'apparence d'hommes.

MIEN-JEN 緬人 (2)

Il y a plusieurs rameaux que l'on appelle *Lao Mien* 老緬, *Tō-leng-tseu* 得楞子, *A-wa* 阿瓦. De même que les Mong-pie 孟別, Yong-houei 雍會, P'ou-houan 普澣, T'ong-wou 洞吾 et Pai-kou 擺古 (Pégou), tous prennent le nom du pays (qu'ils habitent).

Leur caractère est très avide ; ils aiment les batailles ; ils mangent sans cuiller ni bâtonnets. Dans les batailles ils se servent surtout de fusils à oiseaux. Dans leur poudre, ils mêlent toujours de la farine chinoise de blé ; l'explosion est plus rapide et plus forte et il n'y a pas de bruit ; mais ils gardent leur procédé secret. Ils sont bouddhistes. Les hommes et les femmes s'entourent la tête d'un morceau de toile. Ils ont le teint noir, comme les Ha-la.

Les gens de Pégou sont les plus éloignés et les plus puissants.

---

(1) Les P'iao sont mentionnés comme une tribu située à l'Ouest de Yong-tch'ang et à l'Est de l'Iraouaddy dans le *Yuan che*, k. 61, p. 126, et le *Yuan che lei pien*, k. 42, p. 41-42. Il ne s'agit donc probablement pas du royaume de Birmanie appelé par les Chinois *P'iao* 驃, 漂. Cf. PELLIOT, *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), p. 172 sqq. L'auteur du *Tien hi* décrit du reste les Birmans sous le nom de Mien-jen 緬人. Voy. ci-dessous.

(2) Birmanie. — Les Lao Mien pourraient être les Laotiens des confins de la Birmanie ; les Tō-leng sont les Talaing ; A-wa est la transcription du nom de l'ancienne capitale de le Haute-Birmanie ; le T'ong-wou est Taunggu, sur la haute Sittang, dont les chefs au XVIe siècle furent les plus puissants de la Birmanie ; Pai-kou est le Pégou. D'autre part le caractère 澣 *houan* est évidemment une erreur pour 幹 *kan*, comme écrit le *Nan tchao ye che* qui suit ici la même source ; et P'ou-kan est Pagan. Nous n'avons pu identifier Mong-pie ni Yong-houei.

Kiai-so 結些

Ils se mettent de grands anneaux d'ivoire dans les oreilles. Ils s'enveloppent la tête avec une bande de toile longue de dix pieds environ dont ils laissent pendre le bout sur leur dos. Ils portent une veste qui ne couvre que la moitié du corps ; leur épaule droite reste nue.

Tchö-so 遮些

Ils lient leurs cheveux en chignon. Les hommes et les femmes se percent tous les oreilles pour y suspendre des boucles. Ils aiment les couleurs vives. Leur nourriture et leur boisson sont bonnes et propres. A la guerre leurs armes principales sont les arcs et les flèches ; ils ont confiance dans l'emploi des éléphants ; leurs fusils sont à peu près comme ceux de Birmanie. Dans la région de Mong-yang 孟養 ils sont très nombreux.

Ti-yang-kouei 地羊鬼

Ils ont les cheveux courts et les yeux jaunes. Ils sont fourbes, rusés et avides. On ne peut savoir à quel moment ils sortent, ni quand ils rentrent. Quand ils haïssent un homme, ils sont capables par leur magie de changer en pierre ou en bois son foie, sa rate, son cœur ou ses reins, et à moins qu'ils ne viennent eux-mêmes à son secours, il meurt. Ils mettent aussi du poison dans les aliments liquides ou solides, comme font les gens du Yuan-kiang 元江.

Ye jen 野人

Ils n'habitent pas dans des maisons. La nuit ils perchent sur le haut des arbres. Ils ont les cheveux rouges et les yeux jaunes. Ils se font des vêtements d'écorce ; une étoffe de laine leur descend au-dessous des genoux. Sur la tête ils portent un anneau d'os et y piquent des queues de coq qu'ils attachent avec des rotins rouges. Ils ont des couteaux recourbés et de grands sabres. Ils prennent des animaux sauvages dont ils dévorent jusqu'aux plumes et au poil et dont ils boivent le sang. Ils mangent des serpents et des rats. Leur caractère est féroce et cruel au plus haut point. Ils montent sur les hautes montagnes et courent dans les passages dangereux comme s'ils volaient. S'ils rencontrent un homme, ils le tuent. Ils habitent en dehors de Li-ma 里麻 et des montagnes de thé, à plus de mille *li* de T'eng-yue. Ils n'ont pas de chefs pour les gouverner. Leurs chefs furent tués par eux et rejetés jusqu'au-delà des passes de Tien-t'an 滇灘.

Le *Kieou tche* dit : « Dans les vallées sauvages du Siun-tien 尋甸, il y a les Ye Man 野蠻 qui s'habillent d'écorce. Leur apparence est affreuse ; les hommes sont peu nombreux et les femmes nombreuses. Ils se servent d'arcs de bois

pour résister à leurs ennemis. Ils ne cultivent pas la terre ; les herbes et les feuilles d'arbres qu'ils cueillent, les animaux qu'ils attrapent constituent leur nourriture. Ils n'ont pas d'ustensiles ; ils prennent des feuilles de bananier pour en tenir lieu. Aujourd'hui le *tien* de Siun n'en contient plus un seul. » Le *T'ang chou* dit : « Ko-lo-fong 閣羅鳳 (1) soumit les Siun-tch'ouan Man 尋傳蠻 ; à l'Ouest il y a les Lo Man 裸蠻 que l'on appelle aussi Ye Man 野蠻, qui sont répandus dans les montagnes ; ils n'ont pas de seigneurs ni de chefs. Les femmes au nombre de dix ou de cinq nourrissent un homme. » Le *Kieou tche* n'a fait que copier le *T'ang chou*. Cependant Siun-tch'ouan et le royaume de P'iao 驃 furent soumis par Ko-lo-fong. Or le royaume de P'iao est le Mien 緬 (Birmanie) et les Ye Man sont encore à l'Ouest (de cet Etat). On peut en conclure que ce n'est pas le *tien* de Siun.

En outre, dans le Kouang-si, il y a les Lang-jen 狼人 qui habitent au fond des montagnes et qui, n'ayant de marmite ni en fer ni en terre pour faire cuire le riz, le placent dans des (entre-nœuds de) bambous attachés qu'ils mettent au feu. Quand le bambou éclate, le riz est cuit (2). Ils recueillent des scolopendres, des serpents et des insectes de toute espèce pour les manger et disent que ce sont des mets délicats. Le reste est à peu près pareil à ce qui a été dit plus haut.

Il y en a qui ont pénétré à Kouang-nan. On dit qu'ils ont aussi pénétré à Siun-tien, mais à plusieurs reprises on a envoyé des troupes sur leur territoire ; et par suite leur race a été anéantie. Je me contente de reproduire les différentes affirmations.

La-ki 喇記

Leur race se trouve dans les trois *pou* 部 de Kiao-houa 教化.

K'ong-ta 孔苔, La-wou 喇吾, Pei-tsou 北苴, Kouo-ts'ong 菓葱, La-lou 喇魯

Actuellement ils sont tous dans le *tcheou* de Sin-houa 新化州.

A-tch'eng 阿城

Dans les monts Wang-nong.

(1) Roi de Nan-tchao (749-765).

(2) Ce moyen primitif de faire cuire le riz est encore usité par les Annamites. Nos tirailleurs s'en servaient fréquemment à l'époque de la piraterie.

(EXTRAIT) DES ŒUVRES DE (YANG) CHENG-NGAN (1)

Les *Mou chō* 牧誓 (2) parle de Yong 庸, Chou 蜀, les Kiang 羌, les Meou 髳 qui appartiennent tous à la race des Seou 叟. (Ce caractère) se prononce *seou* 捜. Le *Che ki* dit, au chapitre sur les barbares du Sud-Ouest : « Au Nord-Est de Souei 嶲, il y a plus de dix chefs ; les plus importants sont (ceux) des Sseu 斯 (3) et des Tso-tou 筰都. » Le commentaire dit : « Sseu et Tso-tou sont deux noms d'États. Le mot *si* 徙 se prononce *sseu* 斯. » Siang-jou 相如, dans son *Nan chou wen* 難蜀文 (4), écrit : « (La Cour) s'est emparée (du pays) des Sseu 斯 et des Yu 榆 » : il veut dire les Sseu et les Ye-yu 楪榆. Ces Sseu sont les Sseu 徙 (qui sont comptés parmi les) barbares du Sud-Ouest. Le *Yu pien* 玉篇 (5) les appelle Seou 叟 ; le commentaire dit : « Les Hia les appelaient Fang-fong che 防風氏 ; les Tcheou les appelaient Meou 髳 ; les Han les appelaient Ts'ong-seou 賨叟. »

Le territoire des Seou 叟 était sur la frontière du pays de Chou 蜀. Actuellement, on admet que les noms de Meou 髳, Sseu 徙, Sseu 斯, Seou 叟, Seou 捜 et Ts'ong 賨 désignent une seule et même race de sauvages. Anciens et modernes leur ont donné des noms à leur fantaisie, changeant tantôt le nom lui-même, tantôt le caractère qui servait à l'écrire.

---

(1) Sur Yang Chen 楊愼, surnommé Cheng-ngan 升菴 (1488-1559), auteur du *Nan tchao ye che* 南詔野志, cf. PELLIOT, *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), pp. 1094 sqq.

(2) Le *Discours prononcé à Mou* est le deuxième chapitre des livres des Tcheou du *Chou king*. Cf. LEGGE, *Chou king*, II, p. 301 : « Ô vous, hommes de Song, Chou, Kiang, Meou, Wei, Lou, P'eng et Po, levez vos lances... », etc.

(3) Le *Che ki*, k. 116, p. 1 a, écrit 徙 *si* ; c'est ce qui explique la phrase de commentaire citée un peu plus loin et qui est tout à fait incompréhensible avec le texte du *Tien hi*.

(4) Il s'agit du *Nan chou fou lao wen* 難蜀父老文 de Sseu-ma Siang-jou 司馬相如, qui débute ainsi : « Voici soixante-dix-huit ans que fleurit (la dynastie des) Han 漢 ; sa vertu s'est conservée jusqu'à la sixième génération (l'empereur Wou 武, 140-87 av. J.-C., qui est en effet le sixième empereur des Han, si l'on compte l'impératrice Liu 呂后 à part, comme fait Sseu-ma Ts'ien, mais non Pan Kou 班固 dans le *Ts'ien Han chou*) ; sa puissance est immense ; ses bienfaits s'écoulent sur le monde ; tous les êtres en sont inondés jusque par-delà les frontières. Alors (l'Empereur m') ordonna de conduire des troupes en l'Occident pour le conquérir : les soldats se répandirent et vainquirent ; pareils au vent, rien ne pouvait leur résister. La Cour a conquis les Nieou 駹, a soumis les Tso 筰, a occupé (le territoire) des Ngang 卬, *s'est emparée (du pays) des Sseu* 斯 *et des Yu* 榆, a pris (celui) des Pao 包 et des P'ou 蒲, etc. » (*Sseu tch'ouan t'ong tche*, 四川通志, k. 45, p. 2 a). La phrase citée par le *Tien hi* est mise en italique. Sseu-ma Siang-jou, qui était originaire de Tch'eng-tou, au Sseu-tch'ouan, avait été chargé en 120 av. J.-C. par l'empereur Wou (dont il était l'un des poètes favoris), d'aller pacifier les tribus montagnardes établies à l'Ouest et au Sud du pays de Chou, tribus qu'un premier envoyé impérial, T'ang Mong 唐蒙, avait, par ses exactions et ses cruautés, amenées à la révolte. C'est après la réussite de cette mission qu'il écrivit cette dissertation.

(5) Sur le *Yu pien* 玉篇 de Kou Ye-wang 顧野王 (519-581), ancien dictionnaire chinois publié en 543, cf. WATTERS, *Essays on the Chinese language*, ch. II, p. 45.

Le *Mou chô* (mentionne) les Wei 微, les Lou 盧, les P'eng 彭 et les P'ou 濮.

Yi Yin 伊尹 (1) considérait que le tribut des barbares des quatre frontières devait être reçu.

Les Pai-p'ou 百濮, les royaumes de Tcheng 鄭 et de Tch'ou 楚 entrèrent en relations avec les Fen-mao 蚡冒 : c'est ce qui fit découvrir les P'ou 濮.

Lieou Po-tchouang 劉白壯 dit : « Les P'ou sont au Sud-Ouest du royaume de Tch'ou 楚. »

Le *Tso tch'ouan* (dit) : « Les gens de Mi 麋, à la tête des Pai-p'ou, attaquèrent le royaume de Tch'ou. »

Le *Tong tien* 通典 mentionne les Wei-p'ou 尾濮, les Mou-mien p'ou 木棉, les Wen mien p'ou 文面, les Tchô-yao p'ou 折腰, les Tch'e-k'eou p'ou 赤口, les Hei-p'o p'ou 黑僰 (2).

Le *Eul ya* dit : « . . . au Sud jusqu'aux P'ou-kong 濮鉛. »

Au chapitre *Wanghouei* 王會 du *Tcheou chou*, (on lit) : « Les P'ou-jen se servent de cinabre. » Le commentaire explique : « Les barbares du Sud-Ouest sont des P'ou-jen. »

Tous les P'ou ont leur territoire sur les frontières du Ngai-lao 哀牢. Maintenant on appelle le Ngai-lao Yong-tch'ang 永昌. Quant aux T'ou-jen, on les appelle barbares P'ou 蒲蠻.

Les P'ou Che-hei 濮色黑, « peints de noir », les P'ou Tchô-yao 折腰, « qui ceignent leurs reins », les Pou Wen-chen 文身, « tatoués », n'ont d'autre différence que les ornements qu'ils ont choisis. Le mot P'ou 濮 ayant une prononciation voisine de celle de P'ou 蒲, on écrit souvent par erreur (ce caractère pour l'autre) (3).

Note de l'auteur. — Les *t'ou-sseu* 土司 qui sont en dehors des frontières sont barbares. Mais j'appelle aussi barbares ceux qui sont à l'intérieur des frontières. Maintenant d'après ce qu'un habitant de Chouen-ning 順甯 a écrit sur leurs races, il y a en tout vingt-trois *t'ou-sseu*. J'ai reproduit ce qu'il a dit dans le chapitre intitulé « *Les Barbares soumis* ». Je ne commets ainsi, je pense, aucune faute contre les règles de composition d'un ouvrage.

En somme les Ts'ouan et les P'o sont les deux seules races différentes du Yunnan. Parmi ceux que gouvernent les *t'ou-sseu*, dans l'intérieur de la Chine,

---

(1) Conseiller de T'ai Kia 太甲 des Chang, dont les exortations remplissent 3 chapitres du *Chou king*. Cf. trad. LEGGE, t. I, p. 191-219.

(2) Nous avons dit plus haut que *pu* est le numéral des peuples en thai. En yao, *mien* signifie homme, et dans leur langue, les Yao se désiguent par le nom de *kim mien* (hommes de la montagne, *kim mun* dans un autre dialecte yao). *Wei p'ou* 尾濮 signifie sans doute les P'ou à queue ; les Yao disent que le chien qui fut leur premier ancêtre, *P'an ming hou* 盤明護, eut des fils qui avaient la figure d'un homme, mais la queue d'un chien.

(3) Tout ceci est assez confus. On peut en retenir ceci, c'est que les P'o-jen habitaient primitivement au S.-O. du pays de Tch'ou

les Ts'ouan sont nombreux et il y a peu de P'o ; en dehors des frontières, les P'o sont nombreux et il y a peu de Ts'ouan (1).

Les Ts'ouan se disent descendants d'un préfet du Tch'ou 楚, nommé Tseu-wen 子文 sur la stèle de Ts'ouan Long-yen 爨龍顏, dans la préfecture de Lou-leang 陸涼州. Ce Ts'ouan Long-yen était *Lieou song long siang tsiang kiun* 劉宋龍驤將軍 et il reçut le titre de marquis du district de Ngang-tou, 邛都縣. Il a été appelé plus haut le roi Ts'ouan : c'est son descendant (Ts'ouan) Wan 翫 qui l'appela ainsi.

Ecrit au printemps de l'année *ting-mao* (1807).

APPENDICE

Wei si wen kien ki 維西聞見紀 (2)

Mo-so 麼些

Ce sont ceux que le *T'ang chou* appelle soldats Mo-so ; leur pays d'origine est Li-kiang. Au temps des Ming, un préfet indigène du nom de Mou 木 s'illustra en prenant six villages *t'ou-fan* 吐番 (tibétains) et en exterminant les populations de K'ang-p'ou ye-tche 康普葉枝 et de Ki-t'ong-lo-p'ou 其宗喇普. On y transporta des Mo-so qui furent chargés de la garde de la frontière ; ils se multiplièrent peu à peu. Ils construisent sur les montagnes des maisons couvertes de planches dont le toit est seulement à hauteur d'homme.

Depuis qu'ils se sont fixés là, les hommes se rasent la tête et portent la natte, mais sans bonnet. Beaucoup s'enroulent autour de la tête un morceau de toile bleu sombre. Ils portent des vêtements de feutre blanc, avec col, mais sans doublure ni ourlet ; ils ont des culottes de coton, qui n'atteignent pas le genou.

Les femmes portent un chignon dirigé en avant qu'elles attachent avec de la toile formant trois cornes. Elles ont des boucles d'oreilles épaisses comme du

(1) L'auteur parle sans doute de la frontière méridionale au-delà de laquelle les Thai sont plus nombreux que les Lolo. Il est assez curieux de constater que ni les Miao-tseu 苗子, ni les Yao 猺 ne sont mentionnés.

(2) Le *Wei si wen kien lou* 維西聞見錄, que Che Fan reproduit intégralement dans cet appendice, est l'œuvre de Siu K'ing-yuan 徐慶遠, qui compléta, en interrogeant les fonctionnaires locaux âgés sur les traditions et les mœurs, les notes recueillies précédemment par son frère aîné, gouverneur du territoire en 1769. Cf. in *Bull. Géogr. histor. et descript.*, 1904, J. Beauvais, *Les Lamas du Yunnan*, p. 82 sqq., qui, d'après le *Yun nan t'ong tche*, lui donne le nom de famille Yu 余. Cet ouvrage a été incorporé au *Yun nan pei tcheng tche* 雲南備徵志, dont il forme le 18e *kiuan*. — Il débute par des renseignements relatifs au climat et aux itinéraires de la région ; les traducteurs ont négligé cette première partie, assez courte d'ailleurs (pp. 20 b-22 b), parce qu'elle est dépourvue d'intérêt au point de vue ethnographique. — Wei-si est actuellement un *tcheou* 州 de la préfecture de Li-kiang 麗江, au Yunnan. Cf. Playfair, n° 8026.

rotin auxquelles pendent des (objets) semblables à des fruits du *long-yen* 龍眼 (*nephelium longanum*) ; ces boucles d'oreilles sont en cuivre ou en argent selon l'état de fortune de celles qui les portent. Leurs vêtements de dessus sont en tissu grossier blanc, bordé de bleu sombre, et ne descendent pas au-dessous du nombril ; leurs vêtements inférieurs sont des jupes qui s'arrêtent un peu plus bas que les genoux ; elles n'ont pas de pantalons ; elles s'enveloppent les jarrets d'une bande d'étoffe bigarrée. Elles ne font jamais d'ouvrages de femmes. Tous les Mo-so, quel que soit leur âge ou leur sexe, se plaisent à porter un couteau comme ornement. Ils n'aiment pas se baigner ; ils ne lavent pas non plus leurs habits et les portent jusqu'à ce qu'ils soient usés. Ils restent plusieurs jours sans se peigner, ils passent des années sans se laver. L'hiver, ils ne portent pas plusieurs vêtements superposés (comme les Chinois) ; même par la neige, ils vont pieds nus. Quand le froid est très vif, ils portent sur le dos une peau de mouton ou une pièce de feutre blanc. Depuis quelques années, il y en a qui chaussent des souliers de paille, des souliers de cuir et des sandales de cuir.

Les chefs imitent les vêtements et les coiffures des Chinois. Mais les vêtements de leurs femmes n'ont pas changé : leurs jupes sont longues jusqu'à la cheville, suivant l'ancienne coutume, et c'est cela qui les différencie des femmes du peuple.

Les hommes riches de la tribu sont ceux qui élèvent beaucoup de chevaux, de bœufs, de moutons et aussi de porcs *pi-pa* ; les chefs en élèvent une quantité double de ce que fait le plus riche. En hiver ils tuent des porcs, leur enlèvent les os et les cuisses, et les salent en leur donnant la forme d'un luth *pi-pa*. C'est pourquoi on les appelle ainsi.

Ils ont un chef par groupe de deux à trois cents feux ou de plus de cent feux. Quand on élit un chef, si le pays est étendu et les feux nombreux, il reçoit le nom de *t'ou-ts'ien-tsong* 土千總. Le *pa-tsong* 把總, puis le *hiang-yo* 鄉約 viennent ensuite, et, au dernier degré, le *ho-t'eou* 火頭, chef de feu. Chacun gouverne ses inférieurs ; leurs fils ou leurs frères peuvent les remplacer. Depuis plusieurs générations, ces coutumes ont été suivies sans interruption.

Ils appellent leur chef *mou-koua* 木瓜, ce qui veut dire fonctionnaire (*kouan* 官). Quand ils parlent au *mou-koua*, ils l'appellent *na-ha* 那哈, ce qui veut dire seigneur (*tchou* 主). Les subordonnés s'agenouillent pour saluer les supérieurs dès qu'ils les voient. Quand ils leur offrent des présents ou répondent à une question, ils mettent un genou en terre. Quand ils ont des procès, ils vont se plaindre à eux. Ceux qui ont tort, le chef les fait fouetter.

Au temps des cultures, ils font chacun trois jours de travail pour le chef ; quand les récoltes sont sur le point d'être mûres, ils prennent (les épis) qui sont encore verts, les mettent dans un mortier et les pilent ; ils en retirent ensuite la graine qu'ils appellent riz écrasé. Chaque famille offre deux ou trois boisseaux (au chef). A la douzième lune, ils lui offrent des poulets et du riz. Le premier jour (de l'année), le chef leur donne du vin et du riz et les invite pour les remercier. Quand le *ho-t'eou* va voir le *t'eou-jen*, qui est le mandarin local,

il le salue et s'assied à son côté. Le *ho-t'eou* est soumis au *t'eou-jen*. L'invité et l'hôte se saluent en baissant la tête et en mettant la main sur la poitrine. Quand il y a longtemps qu'ils ne se sont pas vus, ou bien aux fêtes, ils se font des prosternations.

Quand un homme doit quitter le pays et que son père et sa mère sont encore vivants, il les avertit et va les voir dix jours avant de partir. En partant et en revenant, il fait des prosternations.

Leurs lits sont hauts d'un pied et couverts de feutre ; ils s'asseyent les jambes croisées. Ceux qui sont pauvres se servent de nattes de paille. Quand ils ont un invité, ils ne servent pas plus de trois plats et d'une tasse de vin ; l'invité emporte les restes. Pour dormir, ils n'ont ni couvertures ni matelas. Le soir, ils amassent du combustible pour faire du feu ; chacun porte une natte et un matelas de paille et, sans vêtements, s'endort autour (du foyer) ; ils se retournent pour réchauffer tour à tour leur dos ou leur poitrine ; même pendant l'été ils font ainsi. Les riches se servent de couvertures, de matelas et de pièces de feutre, et cependant ils font du feu dans une salle ; pour se réchauffer, (ils se placent) devant le foyer, le haut du corps dévêtu.

Ils ont une écriture figurative ; pour désigner un homme, ils dessinent un homme ; pour désigner tel ou tel objet, ils dessinent cet objet ; ces dessins leur servent pour correspondre entre eux. Ils n'ont pas de noms de famille ; ils prennent le dernier mot du nom du grand-père, le dernier mot du nom du père, y ajoutent un mot et ainsi est composé leur nom. Ils continuent de cette manière afin de marquer leur parenté et leur ascendance.

Les présents de mariage sont des bœufs et des moutons ; les familles de chefs envoient des chevaux. Ces animaux sont offerts au nombre de dix.

Quand un homme meurt, les membres de sa famille ne portent pas d'habits de deuil. Le fond du cercueil est recouvert de bambou ; les vêtements du mort sont pendus et disposés sur les côtés.

Pour les funérailles d'un chef, sa famille fait tuer des moutons et des porcs et l'on donne un repas à tous ses subordonnés qui viennent se lamenter. Trois jours après le décès, que le défunt ait été riche ou pauvre, le cadavre est porté à la montagne ; on le recouvre d'éclats de bois qu'on arrose d'huile et on y met le feu. Ensuite ils enterrent un morceau de charbon de la grandeur d'un pouce, et chaque année, le 5e jour de la 6e lune, on fait des sacrifices à l'endroit où le charbon a été enterré, en priant l'esprit de revenir dans la famille, et l'on offre un petit porc rôti. Au bout de trois ans, on ne fait plus de sacrifices.

Les hommes sont tous paresseux et débauchés. Ils révèrent le Buddha et croient aux esprits. Ils ne sont pas capables d'améliorer les conditions de leur existence ; tous sont ignorants et sots ; ils sont faciles à gouverner. Sur les bords des ruisseaux et au pied des montagnes, les terres arables sont très nombreuses, mais ils ne les défrichent pas ; ils n'apprécient pas les avantages des arbres fruitiers ni des herbes potagères. Ils aiment la chasse et achètent cher les chiens ; un chien est changé couramment contre trois veaux. Quand ils sont de loisir,

ils chantent des chansons d'amour qu'ils appellent *a-ho-tseu* 阿合子 et *si-pi-ti* 悉比體. (Quand ils chantent) sur le ton *chang* 商, ils pleurent. Quand un couple a chanté avec harmonie, il va s'unir dans les vallées des montagnes ou dans les profondeurs des forêts.

La-ma 喇嘛

Quand un grand (lama) vient, les chefs mènent leurs subordonnés, grands et petits, hommes et femmes, pour le saluer; ils cherchent chez eux ce qu'ils ont à offrir, et quand la famille est pauvre, elle offre jusqu'à des marmites et des plats.

Quand le Grand Lama du Tibet vient, les saluts et les offrandes sont encore plus considérables. Les habitants obtiennent de lui des morceaux de papier avec quelques caractères et donnent en échange plusieurs dizaines de taëls d'argent. Les pauvres se font donner ses matières fécales et son urine qu'ils portent dans leur niche à Buddha; ils brûlent de l'encens et font des salutations. Parfois, ils se prosternent sur la route en attendant qu'il passe, et, avec la queue de son cheval se frottent les yeux, croyant ainsi écarter les maladies.

Quand les chefs ont deux ou trois fils, ils en désignent toujours un pour devenir lama; et quand il revient au milieu de sa famille, il s'assied les jambes croisées dans la salle centrale, où son père et sa mère viennent le saluer [1].

Quand ils sont malades, ils ne prennent pas de médicaments; ils font venir leurs sorciers qu'ils appellent *To-pa* 多巴 pour faire des sacrifices et des prières; ils dépensent tout ce qu'ils ont d'argent comptant pour leur donner à boire; avant que leur grain ou leur blé ne soit arrivé à maturité, ils vendent la moitié de la récolte à moitié prix. Quand la moisson est terminée, ils achètent des vêtements et font du vin. Ils mangent à leur faim, à n'importe quel moment de la journée. Dès la quatrième lune, ils n'ont plus rien à manger et, quand l'époque de la récolte est revenue, ils ont déjà souffert trois mois de la disette. Pendant ce temps, ils ne mangent que des herbes douces et font un seul repas tous les deux jours; ils en sont venus à s'habituer tout à fait à ce mode de vie et ne font rien pour le changer.

Depuis que l'on a établi des fonctionnaires réguliers, ils sont tous respectueux, craignent les lois et apprennent à lire; ceux qui connaissent les caractères deviennent nombreux. Il y en a quatre qui ont reçu le titre de bachelier et un celui de licencié militaire [2].

---

(1) Le passage précédent a déjà été traduit par M. Beauvais, *loc. cit.*, p. 85.

(2) On trouve, il est vrai, au Yunnan, dans la préfecture de Li-kiang, une tribu appelée *Lama-jen*, dont le centre est à Feoumoto sur le Mékhong (Lan-kiang). Mais il ne peut s'agir d'eux ici, car ils ont une religion bien différente. Voy. Henri d'Orléans, *op. cit.*, p. 161 sqq. Ce qu'on dit ici des croyances religieuses des Lama semble se rapporter aux Tibétains proprement dits, qui poussent la vénération envers leurs grands lamas jusqu'à avaler leurs excréments roulés en pilules en guise de remèdes.

Kou-tsong 古宗 [1]

C'est une ancienne population du T'ou-fan 吐番. On y distingue deux races ; aucune n'a de nom patronymique. Dans les villes de Kin-tch'eng 近城 et de K'i-tsong-la-p'ou 其宗喇普, au temps des Ming, les Mou-che 木氏 ne furent pas tous exterminés ; ils se dispersèrent parmi les Mo-so et on les appelle Mo-so Kou-tsong. Dans les régions de Pen-tseu-lan 奔子欄 et d'A-touen-tseu 阿墩子, on les appelle Kou-tsong puants, Tch'eou Kou-tsong 臭古宗. Bien qu'ils parlent la même langue, ils ont des coutumes et des caractères tout différents. Les Mo-so Kou-tsong sont à peu près semblables aux Mo-so. Mais les femmes portent un chignon ; elles enroulent et attachent (leurs cheveux) sur un morceau de bois transversal de cinq pouces placé sur le sommet (de la tête). Leurs boucles d'oreilles sont petites et fines, différentes de celles des Mo-so.

Les Tch'eou Kou-tsong 臭古宗 couvrent leurs maisons de terre. Ils aiment à habiter des maisons à étages qui donnent sur la rue. Les hommes se rasent la tête, mais leurs vêtements n'ont pas changé et leur coiffure est la même qu'avant (d'avoir adopté cette coutume chinoise). Ceux qui habitent dans la partie éloignée (de l'influence chinoise) laissent pendre leurs cheveux sur leurs épaules. Ils couvrent leur coiffure d'une peau de mouton à grands poils qu'ils teignent en jaune et ils attachent au sommet des fils rouges ; même pendant l'été ils n'en changent pas. Ils se font des vêtements avec des étoffes rouges ou vertes à trame très lâche. En hiver, ils portent des robes de peau de mouton sans doublure, à large col et à grandes manches, fixées par une ceinture. Ils suspendent à leur ceinture, du côté gauche, un couteau dans sa gaîne, long d'un pied et demi. Ils portent des bottes de peau teinte en rouge sombre, ou bien ils en font de toile lâche à dessins. Quand ils sortent, ils montent à cheval, et aiment à galoper ; leurs selles et leurs tapis de selle sont très beaux ; souvent ils les ornent d'argent et de pierres précieuses.

Les femmes portent leurs cheveux en un chignon qu'elles lient en bas ; elles y suspendent du corail et y mélangent des pierres *guan-song* 绿松石, en guise d'ornement. Leurs vêtements de dessus arrivent au ventre, leurs jupons à cent plis couvrent les jambes. Les jupons sont faits de toile à trame lâche de plusieurs couleurs et ces toiles sont bigarrées ou à dessins. Les bas sont de peau simple, à semelle souple ; elles ne portent ni pantalons, ni souliers ; autour du cou, elles s'attachent de nombreuses perles de pierres de couleur ; les riches en portent trois ou quatre colliers qui partent de l'épaule et descendent sous les bras. Les parures d'une femme peuvent atteindre une valeur de plusieurs centaines de taëls d'argent.

Les fonctionnaires aborigènes et les chefs se rasent la tête et portent la natte. Quand ils sont à la ville, ils portent des habits et des coiffures de forme chinoise

---

[1] Tous les détails de costume, d'habitation et de nourriture exposés dans ce chapitre se rapportent aux Tibétains.

qu'ils changent en rentrant chez eux : mais afin d'être reconnus, ils portent des chapeaux dont les bords sont brodés d'or.

Ils labourent les terres de montagne, cultivent des céréales, du blé, du millet, qu'ils grillent et dont ils font de la farine. Ils nourrissent des moutons, des vaches dont ils recueillent le lait. Ils s'asseyent en s'accroupissant sur les talons. Ils aiment les *tcha-che* 茶 食 (sorte de gâteaux). Dans un plat de bois, ils mettent de la farine, puis ayant fait du thé dans une marmite et l'ayant mélangé de lait, ils versent ce liquide sur la farine grillée qu'ils triturent de leurs mains ; ils appellent (ce mets) *tsan-pa* 糌粑. Après les repas, ils font une grosse boule de farine, l'offrent à l'invité, remplissent les tasses de vin et boivent jusqu'à ce qu'ils soient ivres. Ce qui reste (après le repas) de lait et de viande de mouton et de bœuf, (les invités) l'enveloppent dans leurs vêtements et l'emportent. Quand ils ont fini de manger, ils essuyent leurs doigts sales et graisseux sur leurs vêtements ; les riches et les pauvres font tous la même chose. Ils sentent mauvais et sont sales au point qu'on ne peut les approcher : c'est peut-être la raison pour laquelle on les nomme Kou-tsong puants.

Les frères, au nombre de trois ou quatre, épousent tous la même femme. Du frère aîné au frère cadet, chacun, avant d'entrer dans la maison, suspend sa bague à la porte pour que les autres soient avertis (1). Ils ne se querellent ni ne se battent. Leurs enfants sont communs. Quand il y a trois ou quatre enfants, ils se contentent d'une seule femme ; quand le nombre des enfants est de six ou sept, ils épousent une seconde femme. Celui qui veut épouser une femme pour lui seul est considéré comme n'étant pas l'ami (de ses frères), et la famille de la femme refuse. Le climat est trop froid pour qu'ils puissent cultiver les cinq céréales et c'est pour cette raison qu'il leur est impossible, dans une même famille, d'entretenir plusieurs femmes ; ainsi cette mauvaise pratique est devenue une habitude (2). En effet, même quand les fonctionnaires locaux et les chefs sont riches, ils agissent de la même manière. Les fils et les filles des frères se marient enemble. Quand les Chinois ont des relations avec les femmes des Kou-tsong, ceux-ci ne s'en inquiètent pas. Puisqu'ils sont insensibles à un tel outrage, on peut comprendre que des insultes moindres ne les touchent pas.

---

(1) La polyandrie a été constatée en effet chez un grand nombre de peuplades du massif central de l'Asie. La coutume de déposer la bague à la porte est à rapprocher de celle des anciens Arabes polyandres, qui laissaient leur bâton à la porte de la femme.

(2) Cette raison donnée pour justifier la polyandrie doit se comprendre en ce sens, non pas qu'il est difficile d'entretenir plusieurs femmes, puisque les femmes travaillent autant que les hommes, mais qu'on veut restreindre le nombre des enfants, à cause de la pauvreté du sol. En fait et en droit, le frère aîné est le vrai mari. (Voy. WESTERMARCK, *Origine du mariage*, trad. franc. de H. DE VARIGNY, p. 451 sqq. ; DUTREUIL DE RHINS, *Mission scientifique dans la Haute Asie*, t. II, Paris, 1898, p. 345 et sqq. ; *Societa geografica italiana, Memorie*, 1904, vol. X, *Il Tibet*, p. 127 sqq. ; Henri d'ORLEANS, *op. cit.*, p. 208 sqq.)

Quand ils font du commerce, ils ne manquent pas de demander conseil à leur femme ; c'est elle qui examine les marchandises et juge de leur valeur sans se tromper. Elles comptent en se servant de grains et le font très vite.

Les habitants du Kiang-si et du Chân-si qui font du commerce dans ce pays, engagent tous des femmes pour tenir leur commerce. Quand ils partent, ils rendent (ces femmes), et les Kou-tsong reçoivent comme une faveur les enfants qu'ils en ont eus.

Ils ne mettent pas leurs morts en bière et les membres de la famille ne portent pas le deuil. Ils font venir des lamas pour savoir, d'après le jour du décès, s'il faut abandonner le cadavre dans la forêt pour être la proie des animaux, s'il faut le jeter dans l'eau pour nourrir les poissons ou s'il faut le brûler. Dans ce dernier cas, on disperse les cendres sans les recueillir.

Au-dessus d'A-touen-tseu 阿墩子, quand un homme est mort, on invite les lamas à lire des prières pendant trois jours, puis on souffle dans un flageolet; quand les oiseaux de proie sont venus, on découpe les chairs et on les leur donne à manger. On prend ensuite le crâne, et s'il est bon à faire une coupe, on le vend ; des deux fémurs, on fait des flageolets que l'on vend aussi.

Les lamas tirent leur fortune de la vente des livres bouddhiques qui sont tous en caractères *kou-tsong* et sont apportés du Tibet: on les appelle livres du Fou tsang 番藏. Il y a plus de deux cents volumes, mais qui ne forment que trois ou quatre ouvrages ; ils sont couverts de soie, on les enveloppe dans des pièces de soie et on les enferme dans des boites de laque ornées d'or. Les études des lamas sont restreintes à la lecture des livres bouddhiques ; les caractères sont semblables à des caractères (chinois du genre) *tchouan* 篆 ; ils écrivent de gauche à droite, horizontalement. Ils connaissent le calendrier ; ils ont comme nous les grands et les petits mois et les mois intercalaires, mais leur distribution du temps diffère. Pour les éclipses de soleil et de lune, ils comptent comme les Chinois, mais leurs minutes et leurs secondes ne sont pas les mêmes.

Les lois des chefs et les coutumes que l'on suit quand on voit les chefs, sont les mêmes que chez les Mo-so. Pour les procès, c'est selon l'importance des présents que l'on fait qu'on a tort ou raison.

Les lois contre les voleurs et les brigands sont très sévères ; on leur coupe les mains, ou bien on leur enlève les yeux, et on verse du vinaigre sur les plaies.

Ils croient en Buddha, révèrent les lamas et les respectent encore plus que ne font les Mo-so ; ils sont zélés et se donnent du mal pour étudier. Ils savent travailler et sont très intelligents. Lorsque l'époque des travaux des champs est passée, ils se livrent au commerce. Leur industrie consiste à plaquer l'argent et à fabriquer des objets de fer ; leur travail est bien fait ; même les Chinois ne peuvent faire aussi bien.

Quand ils chantent, il est difficile de comprendre les paroles ; mais qu'ils chantent à voix basse ou à voix haute, on peut suivre le sens des différents couplets d'après les gestes. Ils ont le *pi-pa* 琵琶, le *san-sien* 三絃, le *hou-kin*

胡琴 et d'autres instruments du même genre ; ils en ont sept en tout, mais leur forme est spéciale et différente de celle des instruments chinois.

Ils savent fabriquer les arcs, les flèches et les armes à feu, tandis que les Mo-so en sont incapables. Leur caractère est énergique, violent et volontaire ; ils sont difficiles à diriger. Si l'on ne partage pas leur opinion, ils appellent leurs camarades et se battent. Les lamas les exhortent et les séparent. Vis-à-vis des fonctionnaires chinois, ils sont pleins d'indépendance et disent que telle est leur coutume depuis la dynastie des Ming. Qu'un mandarin chinois, venu dans leur pays, veuille les corriger et fasse la moindre chose qui leur déplaise, ils battent du tambour et se rassemblent, armés de bâtons et de sabres, et le chassent. Les fonctionnaires qui ont causé une révolte n'osent pas faire de rapport à l'Empereur, ce qui a pour résultat d'accroître l'arrogance des hommes de ces tribus, mais, si l'on respecte leurs coutumes et si l'on est conciliant, ils sont dociles.

Na-ma 那馬

Les Na-ma sont d'origine Min-kia 民家 c'est-à-dire P'o-jen 僰人 (1). Il s'en trouve dans la région du Lang-ts'ang 浪滄 et dans le Kong-long 弓龍. La limite de leur territoire est Lan-tcheou 蘭州. Les Min-kia ont pénétré peu à peu dans ce pays, mais on ne peut savoir à quelle époque, et ils ne peuvent eux-mêmes expliquer l'origine de leur nom. Les Mo-so les appellent Na-ma ; leur langue est, en réalité, pareille à celle des Min-kia. Dans leur manière de s'habiller, les hommes et les femmes agissent souvent d'après des coutumes des Kou-tsong et des Mo-so ; ils obéissent à des fonctionnaires Mo-so.

Quand une fille a eu un enfant avant son mariage, l'homme qui l'épouse en est satisfait ; il dit que c'est parce que sa femme est sage et belle que les hommes l'apprécient. S'il y a plusieurs enfants, le mari s'en réjouit plus encore. Mais après le mariage, ils ne permettent à personne d'approcher leur femme. Quand un homme a des relations avec une jeune fille, le père et la mère ne l'en empêchent pas, mais la jeune fille n'ose pas le laisser savoir à son frère aîné, car il tuerait l'amant. Les mariages se font entre cousins germains (2).

Les morts ne sont pas mis dans des cercueils ; ils sont étendus sur un lit dans la pièce centrale et leurs vêtements sont exposés. Les habitants de la maison se lamentent sans interruption ; les parents par alliance vont en gémissant jusqu'à cent pas (de la maison), les amis jusqu'à cinquante pas seulement. Dans l'intérieur de la maison, ils pleurent aussi ; ils versent dans la bouche du mort une

---

(1) Ces Na-ma sont peut-être les Lama-jen du prince H. d'Orléans, les lettres *l* et *n* étant souvent confondues ; les Lama parlent le langage des Min-kia.

(2) Les mariages entre enfants de frères sont assez en usage chez les peuples primitifs. On sait qu'ils sont interdits ormellement, au contraire, chez les peuples de civilisation chinoise.

tasse de vin qu'ils ont apportée, puis ils font quelques sauts ; après quoi, ils cessent de se lamenter et saluent. Les voisins préparent un festin et offrent (à la famille et aux amis) à manger et à boire. Le cinquième jour après la mort, on emporte le cadavre et l'on l'incinère ; on enterre les cendres et l'on élève un tombeau. Aux fêtes des morts et au premier jour de l'an, on fait des sacrifices. Le deuil est très sévère Les parents jusqu'à la cinquième génération portent le deuil. Les parents des frères et sœurs et les neveux le portent aussi. Quand on est tout à la fois en grand deuil et en petit deuil, on porte d'abord le grand deuil, puis on porte encore le petit deuil ; on n'admet aucun adoucissement, et, comme les deuils sont très fréquents, il y a toute l'année beaucoup de gens qui portent des vêtements et des coiffures de couleur blanche.

PA-TSIU 巴 苜, *appelés aussi* SI-FAN 西 番

Ils n'ont pas de nom patronymique ; ce sont des déserteurs de l'armée de Che-tsou 世 祖 des Yuan (Khoubilai-khan), quand il s'empara du Yunnan et passa en venant de K'i-tsong 其 宗. J'ignore à quelle peuplade mongole ils appartiennent. Ils habitent les bords du Lang-tsang kiang 瀾 滄 江 ; ils se construisent des maisons en planches sur la montagne. Ils se sont mêlés aux Mo-so et sont gouvernés par des chefs mo-so.

Les hommes attachent leurs cheveux en chignon et portent des anneaux de cuivre aux oreilles. Depuis leur soumission, un grand nombre d'entre eux se rasent la tête et portent la natte. Ils s'habillent comme les Mo-so. Les femmes se tressent des cheveux en nattes fines qui pendent dans le dos ; elles ne se les lavent que tous les trois ans. Avec des boules d'agate, grosses comme des jujubes, et des pierres *tch'ö-kiu*, larges comme la paume de la main, elles font des enfilades qu'elles s'enroulent autour de la tête et laissent tomber sur les épaules et sur les seins : quand elles marchent, ces pierres font un bruit ininterrompu. Elles se couvrent la tête d'une toile bleu foncé dont les deux bouts pendent de chaque côté. Leurs vêtements supérieurs ont un col qui monte très haut ; ils vont jusqu'au nombril. Leurs jupes, en forme de cloche, couvrent le genou ; elles n'ont pas de pantalons ; elles s'enveloppent les mollets de feutre et vont pieds nus. Elles savent bien filer le chanvre et coudre.

En ce qui concerne le mariage, les funérailles, et la religion bouddhique, ils suivent exactement les mêmes coutumes que les Mo-so (Dans une famille), à la mort du frère cadet, (comme sa femme passe au frère aîné), le frère aîné possède à la fois sa belle-sœur et sa femme ; cette coutume est encore pire que celle des Mo-so [1].

---

[1] Cette coutume, qui scandalise l'auteur, étonnera les ethnographes. En effet le lévirat, survivance de la polyandrie, ne s'exerce que de frère cadet à femme de frère aîné. Il existe, dans toutes les tribus que nous avons visitées, une règle strictement observée qui défend le

Li-sou 栗粟 (1)

Ils se trouvent près des vallées de Sseu-chan 四山, de K'ang-p'ou 康普, de Kong-long 弓龍 et de Pen-tseu-lan 奔子欄. Les hommes se font un chignon qu'ils attachent avec des épingles ; ils fabriquent des houppes en paille, qu'ils se mettent dans les cheveux et ils s'attachent au front un demi-cercle de cuivre jaune. Ils portent des boucles d'oreilles en cuivre. Les riches s'habillent de la défroque de nos acteurs qu'on répare pour eux et qu'on leur vend (2). Ils se font des vêtements en toile de chanvre ou de coton, ou encore en peau, mais toujours de couleur noire. Le pantalon ne dépasse pas le genou, et le vêtement supérieur le recouvre entièrement ; ils s'entourent les jarrets de toile blanche. Chez eux ou au dehors, ils portent toujours un couteau affilé. Les femmes se font aussi un chignon, sur lequel elles posent une couronne ; elles portent de grandes boucles d'oreilles. Leur corsage est fermé en haut par un grand col, et en bas il est pris dans la jupe ; le pantalon est long. Hommes et femmes, tous vont pieds nus.

A l'ordinaire ils établissent leurs maisons sur des rochers abrupts au sommet des montagnes. Ils plantent dans la montagne après l'avoir défrichée, et, dès que le sol est épuisé, ils se transportent ailleurs ; leurs migrations ne sont pas régulières (3). Au temps de la moisson, ils font beaucoup de vin ; dès que le vin est fait, ils ne cessent de boire jour et nuit ; au bout de quelques jours, il ne reste plus de vin. Quand ils ont mangé tout leur riz, ils prennent leurs arcs et des flèches empoisonnées, et chassent en montant sur les pics dangereux et les coteaux pierreux. Ils y courent comme des lièvres ; les femmes les suivent de même. Quand ils ont attrapé du gibier, ils le font bouillir ou bien griller, et tous s'asseoient ensemble pour le manger. Ils mangent même des singes dont ils font griller la chair. Quand ils font bouillir de la viande, ils n'attendent pas

---

simple attouchement entre le frère aîné et les femmes de ses frères cadets, tandis que le frère cadet peut toucher la femme de son frère aîné ; c'est une conséquence du lévirat, et elle persiste quelquefois alors que le lévirat lui-même a disparu. La loi chinoise défend rigoureusement le mariage d'un frère avec sa belle-sœur devenue veuve. — D'autre part, d'après notre auteur, les Pa-tsiu sont un mélange de Mongols et de Mo-so. Il se peut que cette coutume, inconnue aux indigènes, soit d'importation étrangère. Notons en passant le nom de Si-fan qui leur est donné ; c'est un bon exemple d'un procédé cher aux écrivains chinois, et qui consiste à appliquer indéfiniment à leurs voisins les noms qu'à une époque quelconque de l'histoire chinoise le territoire qu'ils occupent a porté. Le nom de Si-fan est un nom ancien, qu'on trouve appliqué aux Tibétains orientaux depuis l'époque des T'ang, en sorte que Si-fan et Pa-tsiu n'ont probablement rien de commun, si ce n'est peut-être qu'ils ont habité successivement la même région.

(1) Ainsi que nous l'avons dit, ce nom de *Li-sou* signifie hommes étrangers en lolo.

(2) Les vêtements des acteurs chinois sont de couleurs voyantes, et richement brodés.

(3) Comme celles des tribus nomades de l'Asie centrale qui ont pâturage d'été et pâturage d'hiver et se déplacent suivant les saisons.

qu'elle soit cuite pour la manger. Quand ils ont faim, (faute de gibier suffisant), ils recueillent des herbes et des écorces d'arbres et les mangent.

Les herbes des montagnes leur servent à faire des talismans d'amour ; un amoureux n'a qu'à cacher dans ses vêtements l'un de ces talismans pour être aussitôt suivi par l'objet de son amour ; on ne peut plus les séparer.

Ils donnent des bœufs pour présents de mariage. Ils abandonnent les cadavres, et ce sont là toutes les funérailles qu'ils font. Ils ne vénèrent pas le Buddha et croient aux esprits.

Quand ils empruntent, ils font des encoches sur des morceaux de bois, en guise d'écriture. Quand un homme refuse d'exécuter un contrat, on appelle un sorcier qu'on invite à faire des opérations magiques. On met de l'huile dans une marmite et on la fait bouillir à grand feu; les deux parties qui ont prêté serment l'une contre l'autre, étendent la main dans l'huile : celui qui n'est pas brûlé est celui qui a été calomnié (1). Quand ils ont perdu quelque objet, ils demandent aux sorciers de deviner quel est le voleur et le découvrent par ce moyen.

Dès qu'ils sont en colère, ils se servent de leur arc et de leur sabre. Quand ils ont reçu une flèche empoisonnée, ils prennent leur couteau et coupent la chair à l'endroit touché.

Leur caractère est rude et cruel; ils aiment à tuer; cependant les chefs de Mo-so et les fonctionnaires indigènes peuvent les diriger.

Chaque année, ils offrent au chef cinq boisseaux de blé et de millet. A la nouvelle année et au printemps, ils se réunissent pour le saluer.

Les Li-sou sont les plus sauvages du Yunnan. Ceux de Wei-si 維西 vivent dans des endroits divers, au milieu de tous les autres sauvages. Ils obéissent à des chefs mo-so et sont plus doux (que les autres).

Nou-tseu 怒子 (2)

Ils habitent dans la région du Nou-kiang 怒江, au Sud du Yunnan, entre K'ang-p'ou-yun-tche 康普連枝 et A-touen-tseu 阿墩子. Leur pays s'appelle Lo-mai-k'i 羅麥其 ; il confine à la Birmanie.

Tout le monde sait qu'ils sont extrêmement sauvages.

Les hommes et les femmes laissent leurs cheveux épars; ils se tatouent le visage de traits noirs. Sur leur tête, ils attachent des rotins rouges.

Leurs vêtements courts sont faits de toile de chanvre. Les hommes ont des pantalons, les femmes des jupes; ils vont tous pieds nus.

---

(1) Cette ordalie est très usitée dans les tribus du Haut Tonkin.

(2) Le fleuve Nou (Salouen) donne son nom à ces sauvages. Le *Nan tchao ye che* leur donne un caractère féroce, au contraire de notre auteur. Les Nou-tseu sont les *Loutsés* du prince Henri d'Orléans, *op. cit.*, pp. 169, 252 sqq.

Leurs maisons sont couvertes en bambou, et les cloisons sont aussi en bambou tressé.

En fait de céréales ils récoltent du millet et du blé ; ils ont aussi des légumes : patates, ignames et crônes. Ils chassent les animaux sauvages pour varier leur nourriture. Ils n'emploient pas le sel.

Ils n'ont ni chevaux ni mulets.

Chez eux il n'y a pas de voleurs ; on ne ramasse même pas les objets tombés sur la route. Et s'ils ne craignaient les tigres et les panthères, ils ne fermeraient pas leurs portes.

Ils sont habiles à faire des objets de bambou et à tisser des toiles de chanvre à raies rouges. Les Mo-so (quoique éloignés) de mille *li* viennent pour en acheter.

Leur caractère est craintif et faible. Les routes (qui conduisent chez eux) sont dangereuses et difficiles. Ils souffrent toujours des incursions des Li-sou et ne peuvent les arrêter.

MONOGRAPHIE

DE LA

SEMI-VOYELLE LABIALE EN ANNAMITE ET EN SINO-ANNAMITE [1]

Par M. L. Cadière

De la Société des Missions Etrangères de Paris,
Correspondant délégué de l'Ecole française d'Extrême-Orient

DEUXIÈME PARTIE (*Suite*)

III. — Semi-voyelle labiale a forme sourde après les gutturales (*Suite*)

b) *Semi-voyelle labiale à forme sourde après la gutturale* k (= q, c)

80. — D'après le système de romanisation traditionnel employé pour transcrire le sino-annamite et l'annamite, la gutturale forte est rendue par *k* devant *e, ê, i*; par *c* devant les voyelles *a, ă, â, o, ô, u, ơ, ư*, et devant *u* semi-voyelle labiale à l'état tonifié; par *q* devant *u* semi-voyelle labiale à l'état normal. Le système est irrationnel en tant que rendant une même consonne par plusieurs signes; mais il permettait de différencier quelques nuances de la phonétique annamite (par exemple *quốc*, forme à semi-voyelle à l'état normal, et *cuốc*, forme à semi-voyelle à l'état tonifié; *qui*, forme à semi-voyelle à l'état normal, et *cui*, forme à semi-voyelle à l'état vocalisé, etc.). Il ne faudrait donc renoncer à ce système qu'à condition de le remplacer par une orthographe au moins tout aussi juste et plus rationnelle. Dans l'étude des formes, je me conformerai à l'orthographe reçue. J'indiquerai, à la fin de ce chapitre, les modifications que l'on pourrait faire.

Je n'étudierai ici que les formes en *q* précédant la semi-voyelle à l'état normal, et les formes en *c* précédant la semi-voyelle à l'état tonifié. Les formes en *c* précédant la semi-voyelle à l'état atténué seront étudiées dans un paragraphe spécial, avec les formes analogues en *ươ*. La gutturale forte aspirée *kh* sera aussi étudiée à part.

En sino-annamite on a les formes suivantes :

81. — *Qua*. 33 mots : 16 au ton plain ; 2 au ton aigu ; 15 au ton interrogatif aigu : — 戈, « lance », s. a. *qua*, c. *kwo*, ch. n. *kouo* ; — 撾, « battre », s. a

---

[1] V. nº de janv.-juil. 1908, pp. 95-148.

qua, c. *cha*, ch. n. *tchoua*, (¹) — 寡, « seul, veuf », s. a. *quả*, c. *kwá*, ch. n. *koua* (²) — 裹, « envelopper », s. a. *quả*, c. *kwo*, ch. n. *kouo* (³).

82. — *Quach*. La voyelle *ă* est brève, bien que l'orthographe traditionnelle ne l'indique pas. 7 mots, au ton aigu : — 郭, « rempart », s. a. *quách*, c. *kwok*, ch. n. *kouo* (⁴). Quelques mots ont une forme *quách* et une forme *khoách*, p. ex. 擴, « étendu », s. a. *quách, khoách*, c. *kwok*, *fok*, ch. n. *kouo*, *k'ouo*. (Pour la famille de ce mot, voir § 233, forme *chue*).

83. — *Quai*. 13 mots : 2 au ton plain, 6 au ton aigu, 3 au ton interrogatif, 2 au ton grave : — 詿, « erreur », s. a. *quái*, c. *kwá*, ch. n. *koua* (⁵); — 卦, « diagramme », s. a. *quái*, c. *kwá*. ch. n. *koua* (⁶) ; — 拐, « boiteux », s. a. *quải*, c. *kwái*, ch. n. *kouai* (⁷) ; — 檜, « genévrier », s. a. *quái*, *cối*, c. *fúi* (suppose une forme sino-annamite **khối*), ch. n. *kouei* (⁸).

84. — *Quan*. 46 mots : 12 au ton plain, 26 au ton aigu, 8 au ton interrogatif aigu : — 官, « magistrat », s. a. *quan*, c. *kūn*, ch. n. *kouan* ; — 慣, « accoutumé », s. a. *quán*, c. *kwán*, ch. n. *kouan* ; forme annamite *quen* 涓, « accoutumé » ; — 管, « gouverner », s. a. *quản*, c. *kún*, ch. n. *kouan*.

(¹) Il faut remarquer dans le cantonais la chute de la semi-voyelle labiale; dans le cantonais et dans le dialecte du Nord, la gutturale initiale s'est changée en palatale. Nous verrons § 108, forme *qua*, le même fait pour d'autres formes en *qua*. Voir § 91, forme *quát*, la loi de palatalisation des gutturales initiales.

(²) Ce mot a donné en annamite un grand nombre de formes, *goá*, *vá*, *bụa*, dont le mécanisme de transformation sera étudié §§ 426, 434 ; voir la famille § 161, forme *cui*.

(³) Ce mot correspond en annamite à *gói* 繪, « envelopper ». Il y a eu chute de la finale *y* dans les formes chinoises. Voir la théorie concernant cette correspondance §§ 403ᵉ, 435 ; voir la famille de ce mot § 111, forme *quai*.

(⁴) Est étroitement apparenté à l'annamite *vách* 壁, « rempart de citadelle, mur de maison ». Cf. § 8, forme *vach*.

(⁵) Remarquer la chute de la finale *y* dans les dialectes chinois. Comparer un cas semblable § 81, *qua* : *gói*. Voir §§ 403ᵉ, 435.

(⁶) La forme annamite est *quẻ*. Cette forme ne doit pas être assimilée complètement aux formes chinoises qui ont perdu la finale *y* ; *quẻ* est une forme à finale *y* incluse, de même que les formes à finale *ê*, comme *vẽ*, § 9 ; *quê*, § 92 ; *qui*, § 93.

(⁷) La vraie forme annamite à finale *y* incluse est *quẻ* 跬, « boiteux » ; je dis la vraie forme, à cause du ton : cette forme à ton grave est voisine d'une autre forme annamite plus usuelle, à finale *y* incluse également, et à ton descendant, *què* 跪, où il faut remarquer la phonétique qui a en sino-annamite le son *qui*, c. *kwai*, ch. n. *kouei*, soit avec la finale *y* distincte, ou incluse dans *qui*. Une autre forme sino-annamite, mais avec chute de la finale *y* et renforcement de la semi-voyelle labiale après la chute de la gutturale, est 跛, « boiteux », s. a. *bả*, c. *pai*, ch. n. *pouo*. On remarquera que le cantonais n'a pas perdu la finale *y*. Voir la famille entière § 111, forme *quai*.

(⁸) *Cối* est une forme à semi-voyelle labiale vocalisée : cf. § 436 sqq. Cette correspondance *quai* : *côi* permet de comprendre plus facilement le cas *qua* : *goi*, que nous avons vu § 81 ; et elle permet de comprendre comment 膾, 鱠, « hâchis de viande ou de poisson », s. a. *quái*, c. *fúi*, ch. n. *kouei*, correspond à la forme annamite *gỏi* 膾, même sens.

85. — *Quang*. 8 mots : 5 au ton plain, 1 au ton aigu, 2 au ton interrogatif aigu : — 光, « brillant », s. a. *quang*, c. *kwong*, ch. n. *kouang* ; — 廣, « vaste », s. a. *quảng*, c. *kwong*, ch. n. *kouang*. (Voir la famille § 233, forme *chue*).

86. — *Quat*. 18 mots au ton aigu : 刮, « gratter, frotter », s. a. *quát*, c. *kwát*, ch. n. *koua* ; a donné l'annamite *quét* 抉, « frotter, balayer » (Voir la famille § 129, forme *quát*) (1) ; — 髻, « nettoyer ou lier la chevelure », s. a. *quát*, c. *k'út*, ch. n. *kouo*, *koua* ; a donné l'annamite *vét* 扣 de *vét tóc*, « arranger ses cheveux », *vét óc*, « écarter, raser, arranger les cheveux derrière la tête », et, avec correspondance des finales *n* : *t*, *vén* 援 de *vén tóc*, *vén óc*, même sens (cf. § 8, formes *ven*, *vet*).

Quelques mots admettent en sino-annamite la forme *quat* et la forme *khoat*, la forme *qual* et la forme *hoat* (2).

87. — *Quăc*. 11 mots au ton aigu : — 馘, « couper l'oreille à un vaincu », s. a. *quắc* (et *quắch*) (3), c. *kwik*, ch. n. *kouo* ; — 摑, « frapper », s. a. *quắc*, c. *kwok*, ch. n. *kouo*. Quelques mots tels que 聝, 馘, ont deux formes, *quắc*, *quách*, et *vức* ; cette forme *vức* est produite par chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale.

88. — *Quăng*. 4 mots au ton plain : 肱, « bras », s. a. *quăng*, c. *kwang*, ch. n. *kouang*, *kong* (4).

89. — *Quâc*. 1 mot au ton aigu : 國, « royaume », s. a. *quấc*, *quốc*, c. *kwok*, ch. n. *kouo* (5).

---

(1) Comparer, avec correspondance des finales *n* : *t*, *vén* 援, « balayer », et 涓, « nettoyer, purifier », s. a. *quyên* ; 蠲, « nettoyer, pur », s. a. *quyên*.

(2) Remarquer que le cantonais vocalise la semi-voyelle dans la plupart des mots de la forme sino-annamite *quat*, ainsi que de *quan* (= c. *kút*, *kún*). Pour les formes *quân* et *quât* au contraire, qui, on le verra, se vocalisent en *can* et *cut* dans certaines régions de l'Annam, le cantonais ne vocalise pas la semi-voyelle labiale.

(3) Il y aurait à rechercher laquelle de ces deux orthographes *quăc* et *quăch* est la plus logique. On a en sino-annamite *cách*, jamais *cắc*, quoiqu'on ait *cac* ; on a *hách*, jamais *hắc*, bien qu'on ait *hac* ; on a *khac* et *khắch*, mais on a aussi *khắc* ; on a *ngac* et *ngắch*, pas *ngắc*. Dans les formes en *ach*, *a* est bref bien qu'on ne le marque pas du signe de la brève.

(4) Comparer an. *cánh* 翅, « aile », et « bras » dans *cánh tay* « bras » ; *cánh chỏ* « le coude ». Dans *cánh*, *a* est bref, comme dans *quăng*.

(5) La vraie forme sino-annamite paraît être *quấc*. En effet, tous les mots cantonais en *kwok* ont, en sino-annamite, les formes *quắc*, *quắch*, avec *ă* bref ; la phonétique de ce caractère, 或, a, en sino-annamite, les sons *hoach*, *vực*, toujours avec élément voyellaire bref. Il est vrai que, suivie de l'explosive *c*, la voyelle *ô* est brève, mais elle est de nature longue. La forme *quấc* paraît donc mieux convenir aux formes chinoises. La forme *quốc* est une forme intermédiaire entre la forme *quấc* et la forme *cuốc* purement annamite. Dans *quốc* la quantité de la voyelle, et par conséquent l'intensité de la semi-voyelle, n'ont pas encore changé, mais le timbre s'est assourdi ; dans *cuốc*, la voyelle est nettement longue (prononcer par exemple *cóc*, bref, et *cuóc*), et la semi-voyelle labiale passe à l'état tonifié, c'est-à-dire est prononcée avec plus d'intensité. Dans la succession de formes *quấc* : *quốc* : *cuốc*, nous avons donc une nouvelle preuve du passage de la semi-voyelle de l'état normal dans *quấc*,

90. — *Quân*. 14 mots : — 7 au ton plain : 君, « prince », s. a. *quân*, c. *k'wan*, ch. n. *k'iun*. — 2 au ton grave : 郡, « province », s. a. *quận*, c. *kwan*, ch. n. *kiun*. — 4 au ton descendant : 裙, « pantalon », s. a. *quần*, c. *k'wan*, ch. n. *k'iun*. — 1 au ton interrogatif grave : 窘, « très pauvre », s. a. *quẫn*, *khuẫn*, c. *k'wan*, ch. n. *kiun*. Ce dernier mot a donné en annamite *cụn* de l'expression tonkinoise *nghèo cụn*, « très pauvre [1] ».

91[a]. — *Quât*. 17 mots au ton grave. Nous avons avec cette forme une nombreuse famille où nous pourrons voir le jeu de quelques-unes des lois phonétiques qui régissent les finales et les initiales des mots annamites. Cette famille, à finale *t*, se divise en plusieurs séries d'après l'élément initial.

91[b]. — 1re série. *Gutturale initiale suivie de la semi-voyelle labiale sous ses différentes formes* :

屈, « courber, courbé ; plier », s. a. *quật*, *khuất*, c. *wat*, *kŭt*, *k'ŭt*, ch. n. *k'iu* ; — 誳, 詘, « courber, courbe ; plier », s. a. *quật*, *khuất*, c. *wat*, ch. n. *k'iu* ; — *quật* 屈, « recourbé, sinueux » ; — *quật* 掘, « replier » ; — 亅, « crochet », s. a. *quyêt*, c. *k'ŭt*, ch. n. *hiue* (comme on le verra § 98, forme *quyêt*, cette forme *quyêt* est très voisine de la forme *quât*) ; — 劂, « ciseau recourbé des graveurs », s. a. *quyết*, c. *kŭt*, *kwai*, ch. n. *hiue*, *houei* ; — 繘, « lier, nouer, nœud », s. a. *quật* ?, *quyết* ?, c. (?), ch. n. *kiue* ; — 抈,

---

quốc, à l'état tonifié dans *cuốc*, et c'est la forme annamite qui est à l'état tonifié. Cette forme *cuốc*, en effet, ne doit pas être considérée comme une forme sino-annamite, car les mots sino-annamites en *cuôc* ont, dans les dialectes chinois, les formes *kuk*, *kiu*, qui les différencient de la forme *quâc*. Cette forme *quấc* se rapproche de la forme sino-annamite *cươc*, dont les correspondants cantonais sont *hok*, *fok*, *wok*, *keuk*, ch. n. *kouo*. Nous allons voir, § 97, forme *quyên*, la succession de formes *quyên* : *quơn* : *cuôn*. Ici nous avons *quấc* : *quốc* : *cuốc*. Nous pouvons intercaler une forme **quớc*, ce qui nous donne la succession *quấc* : **quớc* : *quốc* : *cuốc*. Dans la prononciation, il existe peu de différence entre la forme **quớc* et la forme *quốc*, de même qu'entre la forme *huơt* et la forme **huôt* (§ 66, forme *huơt*), et qu'entre *quơn* et *cuôn*. *Quấc* devant être tenu pour la vraie forme sino-annamite, *cuốc* doit être considéré comme conforme aux lois de la phonétique annamite. *Quốc* est une forme intermédiaire. (Sur la tonification de la semi-voyelle dans les formes annamites, cf. surtout § 578 sqq. et § 571).

Ce que j'ai dit plus haut de l'analogie de la forme *quấc* avec la forme *cươc* permettrait de supposer que le vrai mot annamite *nước*, « royaume », n'est qu'une forme primitive de *quấc*, la transition ayant pu s'opérer au moyen d'une forme intermédiaire **ngươc*, **nguâc*. Mais c'est une hypothèse que je ne puis prouver, étant donné l'absence de formes intermédiaires et de cas semblables.

(1) La forme *quân* devient *cun* dans le Haut-Annam, avec semi-voyelle à l'état latent, et le dialecte se différencie ainsi du cantonais qui ouvre le son voyellaire, alors qu'il le contractaiţ et l'assourdissait dans la forme *quan*. Quelques mots en *quân*, introduits dans la langue vulgaire, ont, en Haut-Annam, mais dans quelques régions seulement, une forme *quin* (de même *quât* : *quit* ; *tuât* : *tuit*), que je considère comme une forme purement annamite. Nous avons donc dans l'annamite deux tendances et deux formes, l'une *cun* avec la semi-voyelle à l'état latent, l'autre *quin* qui n'implique qu'une simple modification du son voyellaire. Nous avons les mêmes tendances avec *quât*.

« tourner, agiter, mouvoir », s. a. *nguyệt*, c. (?), ch. n. *iue* (pourrait se rattacher à la famille *quat*, § 129) ; — 䙆, « enrouler le turban » (d'après Eitel ; « bonnet », d'après Couvreur), s. a. *khuyết*, c. *k'üt*, *k'ün*, *k'ui*, ch. n. *k'iue*, *k'ouei* (1) ; — *quịt* 㩴, « se courber, fléchir ; courber quelque chose de flexible » ; — *quịt* 㭊, « baisser la queue, agiter la queue (2) » ; — *quớt* 括, « recourbé » ; — 括, « enlacer, lier, embarrasser, envelopper, accaparer », s. a. *quát*, c. *küt*, *k'üt*, ch. n. *kouo* ; — *quặt* 屈, *quắt* 掘, « tortueux, sinueux » ; — *quặp*, *quắp* 㪿, « recourbé, crochu (3) » ; — *koặp* 𫼳, « saisir avec les doigts du pied comme avec un crochet (4) » ; — *ngoắt* 㧍 de *ngoắt ngoéo*, « en tournoyant par détours, par circonlocutions » ; — 絹, « nouer, nœud », s. a. *cốt*, c. (?), ch. n. *kou*, *hou* ; a donné en annamite *cột* 㭊, « lier, nouer », et *gút* 骨, « nœud, nouer » ; peut-être *guột* 𩂀 de *guột guốt*, « serrer la coulisse de la sacoche ou sac annamite (5) » ; — *cúp* 給 de *cúp xuống*, « courber en arc, voûté, s'affaisser (6) » ; — 斡, « tourner, manivelle », s. a. *hoát*, c. *wát*, *kün*, ch. n. *kouan*, *wa*, *wo* (7).

91c. — 2e série. *Semi-voyelle initiale* :

oặt 掘, « se courber, arqué, s'affaiser (8) ; — *ốp* 挹 et *úp* 挹, « retourner sens dessus-dessous, renverser (9) » ; *up* 挹, « se tourner, se renverser, retourner, s'écrouler » ; — *ốp* 挹, « petite brassée, botte (10) ».

91d. — 3e série. *Renforcement de la semi-voyelle labiale initiale en consonne labiale* :

Vật 勿, « courbé, couché par le vent » (en Haut-Annam) ; — *vập* 扱, « se courber, s'incliner » (avec finale *t* labialisée) ; — *vật* 勿 des expressions *gió*

(1) Que l'on n'objecte pas que les dictionnaires chinois ne donnent ce sens particulier qu'à la forme à finale *y*, non à la forme à finale *t*. On pourrait tout au plus en conclure que la forme sino-annamite correspondante, *'khuy*, *'khoai*, devrait être rangée dans la famille *quai*, § 111, à finale *y*. Mais pour la résolution de cette objection, voir la note placée à la forme *hui*, § 77, sur les mots à diverses formes à finale *y*, *t*, *n*, et à sens spécialisé.

(2) Avec ce dernier sens, le mot appartient à la famille *quát*, § 129. Remarquer *quấn quít*, « indissolublement, fortement », sens qui se rattache à l'idée de « lié, enlacé ».

(3) La finale *p* provient de la labialisation de la finale *t*. Voir plus loin, § 91d, la note relative à ce phénomène.

(4) Pour ce sens, comparer un sens analogue dans la famille *quao*, § 116, mots *kẻo*, *quều*. Les formes *koặp*, pour *quắp*, sont signalées comme tonkinoises par le Dictionnaire Génibrel.

(5) Voir plus haut 絹, s. a. *quat*, *quyết* ; et plus bas, aux formes à finale *c*, *cuộc* et *buộc*.

(6) Dans ces formes *cốt*, *gut*, *guột*, *cup*, la semi-voyelle labiale est à l'état vocalisé.

(7) A donné l'annamite *quay* ; voir § 111, forme *quai*.

(8) Remarquer plus haut que 諞, même sens, s. a. *quật*, *khuất*, a en cantonais la forme *wat* qui correspond exactement à la forme annamite *oặt*, avec peut-être une simple nuance dans le timbre de la semi-voyelle labiale. *Oặt* n'est donc que la forme annamite de 諞, s. a. *quật*, forme voisine de la forme cantonaise *wat*. J'ai déjà fait remarquer plusieurs fois que les formes annamites sont plus voisines des formes cantonaises que du sino-annamite.

(9) Voir un sens dérivé analogue dans la famille *quai*, § 111, *trở*, etc.

(10) Voir forme *quyên*, § 91e, le mot *ôm*, forme correspondante à finale *n*.

vạt, « tourbillon, bourrasque », *nước vạt*, « eau qui tourbillonne, gouffre » ; — *vật* 刎 des expressions *vật vả*, *vật mình vật mầy*, « se rouler par terre, se tordre sur son lit », et *vật* 刎, « rouler quelqu'un par terre, terrasser (¹) » ; — *vết*, *vít* 宥, « abaisser, courber des branches, courber la tête » ; — *vít* 宥 de l'expression *vấn vít*, « enlacer, entortiller (²) » ; — *vắt* 沕 de l'expression *cong vắt*, « très tordu » ; — *vắt* 沕, « tordre » (par exemple du linge pour faire couler l'eau), « exprimer le jus en tordant » ; — *vắt* 沕, « rouler en boule » (*cơm vắt*), « riz roulé en boule, boule de riz (³) » ; — *vặt* 吻, « cueillir en pinçant, pincer (⁴) » ; — *vập*, forme du Haut-Annam pour *quắp*, ci-dessus, « recourbé, crochu » ; — *vút* 猝, « griffes », qui a une forme *vuốt* dans *móng vuốt*, « griffes, ongles (⁵) » ; — *vút* 猝, « laver du riz en le roulant entre les mains » (idée que l'on retrouvera au mot *vò* de la famille *quao*, § 116 ᵈ) ; — 撥 « tourner ou courber un objet dans le sens opposé à celui où il était ; redresser »,, s. a. *bát*, c. *p'út*, *pút*, *fát*, ch. n. *p'o*, *po*, *fa* ; — *bất* 不, « recourber » ; — *bật* 弼, « redresser un objet courbé, se redresser (⁶) » ; — *bịt* 鈚, « garnir d'un cercle de métal l'ouverture d'un vase ; broder, entourer ; ceindre le turban » ; — *mắt* 秈, de *mắt mỏ*, « entortillé, embrouillé (⁷) » ; — *mắt mïu*, « noueux (⁸) ».

(¹) Rapprochement douteux. Cf. *vắt* de la famille *quơ*, § 153 ᵈ.

(²) Correspond, mais avec un sens un peu différent, à *quấn quít* vu plus haut. *Vấn vít* a gardé le sens originel « enlacé » ; *quấn quít* a passé au sens moral et s'applique aux états d'âme.

(³) Comparer de la famille à finale *n*, 弮, « boulettes de riz, s. a. *quyên* ?, c. (?), ch. n. *kiuen*, qui devrait donner en annamite **ven*, et, avec finale *t*, **vét*. Pour la filiation sémantique, voir les mots *vo*, *bo*, forme *quao*, § 116 ᵈ.

(⁴) La filiation sémantique peut s'expliquer par l'idée que l'on cueille en « tordant ». Il faudrait alors également rattacher à cette famille *ngắt* 扳, « pincer, cueillir avec les ongles ». Mais le rapprochement est douteux. Voir le mot *véo*, § 116 ᵈ, forme *quao* ; les mots, *ngắt*, *ngứt*, *vặt*, § 153 ᵈ, forme *quơ*.

(⁵) Cette idée de « griffes, ongles », dérivée de l'idée de « crochu », se retrouve dans les mots *quào*, *trảo*, etc., de la famille *quao*, à finale *u*, § 116, et dans le mot *móng* de la famille *quyên*, à finale *n*, § 91. Pour comprendre les formes *vút*, *vuốt*, il faut se rappeler ce que l'on a dit § 11 des formes *vồi*, *vui*, *vuôi*, à renforcement à double effet.

(⁶) La forme annamite *bật* ne correspond pas exactement aux formes chinoises et sino-annamites citées plus haut, dans lesquelles le son voyellaire est long. Pour cette correspondance des formes cantonaises *pút*, *p'út*, avec les formes *bát*, *bát*, qui ont laissé tomber une semi-voyelle incluse dans *pút*, *p'út*, voir surtout § 446, au mot *bút*. L'idée de « redresser » dérive de l'idée de « courber », car « redresser » n'est autre chose que « courber » en sens contraire. On verra la même filiation d'idée, famille *quai*, § 111ᶜ, au mot *oằi*, et § 97ᶜ, forme *quyên* au mot *uốn*.

(⁷) L'idée de « embrouillé, confus », que l'on retrouve dans la famille à finale *n*, *quyên*, § 97, et dans la famille à finale *y quai*, § 111, suppose l'idée de « circonvolutions », de « tours » d'un fil sur lui-même.

(⁸) Les formes *mỏ*, *mïu*, sont des formes à finale *u* appartenant à la famille *quao*, § 116. Le sens de « nœud », par exemple d'un bambou, d'un aréquier, qu'a le mot *mắt*, paraît se rattacher à cette famille par l'idée qu'un « nœud » produit ordinairement un « coude », une « courbure » plus ou moins prononcée. Voir le mot *nang*, famille *quyên*, § 97 ᶠ.

91e. — 4e série. *Palatalisation de l'initiale.*

Le mot *què*, « boiteux » (qui appartient à la famille apparentée à finale *y*, § 111, forme *quai*), a une forme *quặt*, à finale *t*, dans *què quặt*, « boiteux ». Cette forme *quặt* a donné, par palatalisation de l'initiale, *giệt*, *trệt*, *lết*, des expressions *què giệt*, *què trệt*, *què lết*, « estropié, manchot ou boiteux » (1).

Trớt 札, « recourbé, renversé » (cf. ci-dessous *lật*); — 絀, « entourer d'un lien, lier », s. a. *chuyết*, c. *chut*, *chui*, ch. n. *tchouo*, *tchouei* (se prend aussi au moral : « restreindre »); — *lướt* 列, « courber, faire courber » (*gió lượt lúa*, « le vent couche le riz »); — *lật* 栗, « retourner quelque chose, renverser (2) »; — *lọt* 律, « pénétrer dans, tomber dans (3) »; — *trót lót* 律, « tout, entièrement (4) ».

91 b. — 5e série. *Dentalisation de l'initiale :*

Nẹp 𦃾, « bordure, cercle extérieur d'un panier; border un panier », (cf. plus haut *bịt*); « se courber, se baisser », en parlant d'un éléphant; — *niệt* 縎, « attacher; lien, licou »; — *nịt* 纏, « entourer d'un cercle un tonneau; ceindre, ceinture, langouti »; — *thắt* 絑, « entourer d'un lien; nouer; ceindre; nouer les mailles d'un filet; tresser les cheveux »; — *xấp*, *xếp*, forme tonkinoise *chếp* 揷, « plier, doubler; numéral des objets pliés »; c'est une forme annamite de 摺, « plier », s. a. *tập*, c. *chip*, *sit*, (la finale originelle *t* reparait), *lap* (forme qui rappelle l'annamite *lớp* 拉, « partie d'un objet plié, couche, rangée, série »), *la*, ch. n. *tche* (5); — *xuít*, *xoát*, *xút*, *xít*, des expressions *xuít xoát*, *xít xoát*, *xút xoát*, « tout autour, de tous les cotés (6).

---

(1) Le *t* des formes *quặt*, *giệt*, *trệt*, *lết*, correspond à l'*y* final inclus dans la forme *què*.

(2) Perte de la semi-voyelle labiale. Cf. plus haut *up*, *óp*, et § 111e, forme *quai*, le mot *trở*.

(3) Forme à finale *t*, correspond à *xuyên*, *chun*, *tron*, *lòn*, de la famille *quyên*, § 97e, à finale *n*, à *chui*, *lủi*, de la famille *quai*, § 111e, à finale *y*. La filiation sémantique s'explique par l'idée que l'on « pénètre » en faisant des « détours ».

(4) Correspond à *tròn*, *trọn*, *lọn*, de la famille *quyên*, § 97e, à finale *n*. Voir, même famille, les mots *viên*, *triên*, *trọn*, etc. L'idée de « rond » amène l'idée d'un « groupe complet », où il ne manque rien, d'où « perfection », « totalité ».

(5) Pour comprendre comment cette idée de « plier » se rattache à l'idée de « rond », « coudé », remarquer : *xếp chiếu*, « plier une natte », action qui est presque la même que celle de *cuốn chiếu*, « rouler une natte », le mot *cuốn* entrant dans la famille apparentée à finale *n*, § 97 b; *ngồi xếp bè he*, ou *dè he*, « s'asseoir les jambes repliées du même côté », les mots *bè he* appartenant à la famille apparentée à finale *y*, § 111, et cette idée étant rendue par les mots *đèo queo* de la famille apparentée à finale *u*, § 116f; *khô xếp*, « contracté, raccorni par l'action de la sècheresse », où le mot *xếp* a un sens de la famille à finale *u*, § 116 b.

(6) Ces formes, surtout *xút*, correspondent à *xung*, *chung*, même sens, de la famille *quyên*, à finale *n* § 97e. Dans *xít* nous avons la chute de la semi-voyelle labiale; dans *xút*, contraction de *xoát*, la semi-voyelle labiale est à l'état vocalisé.

Nous avons donc pour cette famille la série des formes suivantes :

1° GUTTURALE initiale	2° SEMI-VOYELLE labiale initiale	3° LABIALE initiale	4° PALATALE initiale	5° DENTALE initiale
*quat, *hoat*				*xoat*
quăt, koăp, ngoăt, ngăt	*oăt*	*văt, văp, măt*		
				net
		vét	*giét, chép, trét, lét*	*xép*
*quyêt, *khuyêt, *nguyêt*			**chuyêt*	*niêt*
quit		*vit, bit*		*nit*
**quât, *khuât*		*vât, vâp, bât*	*lât*	**tâp, xâp*
quơt			*trơt, lươt*	
***cột, guôt*	*óp*	*vuôt*	*trot, lot*	
cup, gut	*up*	*vut*		*xut*

Sans préjudice des preuves nombreuses que l'on verra dans le cours de cette étude, on peut, en se basant sur les formes de cette famille, dégager deux lois de phonétique annamite relative aux initiales :

91ᶠ. — La *loi de palatalisation des initiales*, qui peut s'énoncer ainsi, de façon à ne rien préjuger sur la question d'antériorité des diverses formes : En sino-annamite et en annamite, des formes à gutturale initiale pure (*k, kh, ng, g, h,*) ou suivie de la semi-voyelle labiale (*kw, khw, ngw, gw, hw*), sous ses diverses formes, sont apparentées à des formes commençant par une palatale ou par une linguale (*gi, ch, tr, l, r,*) pure ou suivie de la semi-voyelle labiale [et à des formes indiquées dans l'énoncé de la loi de renforcement de la semi-voyelle labiale, § 15, et dans l'énoncé de la loi de dentalisation des initiales, ci-dessous].

Je n'ai pas à étudier ici cette loi dans tous ses effets. Il suffira de dire que le passage entre les gutturales et les palatales paraît s'être fait par une forme *ki*, à gutturale palatalisée, qui existe dans les dialectes chinois (*k : ki : gi*), tandis que le passage entre les palatales et les linguales paraît s'être fait par une forme *tl*, qui existe dans les dialectes annamites (*tr : tl : l.*). Un cas caractéristique de cette loi est celui que nous verrons § 133, forme *quen*. On a *quèn* 𡪇, « chassie », qui a une forme *bét* 𥊚, « chassie », par la loi de la chute de la gutturale et du renforcement de la semi-voyelle labiale (avec correspondance des finales *n : t*) ; une forme *ghèn* 𥊛, « chassie », par la loi de la chute de la semi-voyelle ; des formes *gioèn* 𥉮, *choèn* 專, *choét* 𢴑, « chassie », par la loi de palatalisation des initiales. Soit le schéma suivant :

quen, kwen

bet — *ghen*, *gioen*, *choen, choet*

91[b]. — La seconde loi est la *loi de dentalisation des initiales*, qui peut s'énoncer ainsi : En sino-annamite et en annamite, des formes commençant par une dentale (*nh*, *n*, *d*, *đ*, *t*, *th*, *x*, *s*) pure ou suivie de la semi-voyelle labiale, sont apparentées à des formes commençant soit par une labiale (*w*, *v*, *m*, *b*, *ph*) pure ou suivie de la semi-voyelle labiale, soit par une gutturale (*k*, *kh*, *ng*, *g*, *h*) pure ou suivie de la semi-voyelle labiale, soit par une palatale ou une linguale (*gi*, *ch*, *tr* ; *l*, *r*) pure ou suivie de la semi-voyelle labiale.

L'énoncé de la loi prouve, par son manque de précision, qu'il faudrait déterminer à quelle série se rattache la série à dentale initiale, à la série à labiale initiale, ou à la série à palatale initiale, ou à la série à gutturale initiale. La phonétique comparée des dialectes annamites et celle des dialectes chinois fournissent des indications en sens divers qu'il faudrait classer (cf. § 375).

Un cas caractéristique de cette loi et de la précédente en même temps, est celui que nous verrons § 108, forme *qua*. Nous avons *qua* 戈, « je, nous », autre forme *ngoa*, forme annamite ou peut-être sino-annamite de 吾, s. a. *ngô*, « je, nous », qui a donné, avec chute de la semi-voyelle labiale, 我, « je, nous », s. a. *ngã* ; avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale, on a *va* 摺, « je, nous » ; la loi de palatalisation des initiales amène *choa*, « je, nous », forme du Haut-Annam ; et la loi de dentalisation des initiales nous donne *ta* 些, « je, nous ». D'où le schéma suivant :

qua, * *ngoa*	Vocalisation de la semi-voyelle labiale	* *ngô* (1)
	Chute de la semi-voyelle labiale	* *ngã*
	Palatalisation de l'initiale	*choa*
	Dentalisation de l'initiale	*ta*
	Chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle	*va*

Un autre exemple typique nous est donné par un groupe que nous verrons § 97, forme *quyên*. Avec le sens particularisé de « avoir le dos voûté, être courbé par l'âge », nous avons les diverses expressions suivantes : *cụm rụm*, *còm lòm*, *còm ròm*, *cọm rọm*, *lum khum*, *lom khom*, *lủm củm*, *lủm khủm*, *ngỏm*, *lủm chủm*, *lôm ngôm*, *khủm nủm*. Soit le schéma suivant :

Gutturale initiale : *cum*, *com*, *khum*, *khom*, *ngôm*, *ngom*.
Palatalisation de l'initiale : *chum*, *lum*, *lòm*, *lom*, *rum*, *rom*.
Dentalisation de l'initiale : *num* (2).

Un exemple plus saisissant est celui que nous verrons § 233, forme *chue*. Avec le sens de « désert, solitaire, retiré, tranquille, absent », nous avons les

(1) Cf. § 422 sqq.

(2) Dans toutes ces formes la semi-voyelle est à l'état vocalisé ; *u*, *ô*, *o* sont pour * *wă*, * *wyê*. Comparer une forme chinoise étroitement apparentée : 攣 (se dit du dos, de la main ou du pied), « courbé », s. a. *luyến*, c. *lun*, ch. n. *liuen*. Pour la correspondance de la finale *n* du sino-annamite avec la finale *m* de l'annamite, voir ce qui est dit § 414.

diverses formes suivantes : *quạnh quẽ, vẳng hoc, vẳng vẽ, chuẻ vẳng, lặng lẽ*, ce qui nous donne la série *que* : *hoe* : *ve* : *chue* : *le* (1).

91[i]. — Les formes *quặp, koặp, vặp, chẹp, nẹp, xẹp, vập, tập, xập, cụp, ộp, ụp*, nous fournissent l'occasion d'énoncer une loi relative aux finales, la *loi de labialisation des dentales finales* : En sino-annamite et surtout en annamite, des formes à labiale finale *p* (et *m*) sont apparentées à des formes à dentale finale *t* (et *n*).

La seconde partie, qui concerne les finales *m* : *n*, ne sera prouvée que par la série des formes à finale *n*, § 97, forme *quyên*. De même l'évidence des deux lois précédentes n'apparaîtra intégralement que par les nombreux exemples donnés dans la suite de cette étude.

Un cas représentatif de cette loi est celui que nous verrons plus loin (§ 129[b], forme *quất*, note au mot *vót*). Nous avons *chon* 墫, « élevé, à pic », qui a une forme à finale *t*, *chót* 崪, « extrémité, cime, pointe ». (Comparez *chon von* et *chót vót*, « escarpé, à pic, très élevé »). Ces formes nous donnent chacune une forme à finale labialisée : *chon* donne, par labialisation de la finale *n*, *chỏm* 髝, « pic, sommet, cime » ; et *chót* nous donne, par labialisation de la finale *t*, *chóp* 髝, « sommet, pointe ». *Chỏm* et *chóp* (remarquer la correspondance du ton) sont si bien les deux formes du même mot que les créateurs des caractères démotiques les ont rendues toutes les deux par le même caractère ; *chỏm* et *chóp* se correspondent comme *chon* correspond à *chót*, et ces quatre mots ne sont que les formes différentes d'un seul et même mot, à tout le moins des mots étroitement apparentés.

91[j]. — Cette même famille nous fournit l'occasion de signaler une autre loi concernant les finales.

A peu près parallèlement à la famille à finale *t* que nous venons de voir, marche en effet un groupe à finale *c* (= *k*), qui comprend les formes suivantes :

1re série. *Gutturale initiale avec semi-voyelle labiale*. — *Khuyếc, khuiếc* 鈌, « cerceau, anneau » ; — *ngoặc*, « crochu, crochet » (forme du Haut-Annam) ; — 籰, « dévidoir », s. a. *cước*, c. (?), ch. n. *wo* (a donné peut-être l'annamite *guộc* 𤺳 de *lồng guộc*, « machine à dévider le coton en pelotes ») (2) ; — 攫, « serrer une proie avec les ongles ou les griffes, saisir », s. a. *cược* et *quạc*, c. *kuk, fok, k'ü*, ch. n. *kouo, houo, kiu* ; — *quặc* 𢬗, « suspendre un objet avec un crochet » (3) ; — *cóc* 嵱 de *quắn cóc*, « très

---

(1) Voir aussi § 118, forme *quan*, et § 153[b], la note au mot *ngơ*.

(2) Voir § 585, formes en *ươ*. Ce mot est en tout cas apparenté à des formes à finale *y*, *quáy, vày*, § 111[b], 111[d], forme *quai* ; à finale *n*, *quạng, cuỗng*, § 97[b], forme *quyên* : qui signifient également « dévidoir ».

(3) Remarquer que la phonétique choisie pour rendre le mot est à finale *t*, *quất*, ce qui prouve que *quặc* devait avoir jadis une forme *quặt*, dont la finale s'est gutturalisée.

tordu », (remarquer la forme *quẩn* à finale *n*) ; — *góc* 谷, « angle, coin » (forme annamite de *giác*, plus loin) ; — *cuộc* 局 « lier » (1) ; — 跼, « courbé, incliner, replié, malheureux », s. a. *cuộc*, c. *kuk*, *k'ū*, ch. n. *kiu* ; — 局, « crépu, bouclé », s. a. *cuộc*, c. *kuk*, ch. n. *kiu* ; 鬈, « cheveux crêpus », s. a. *cuộc* ?, c. (?), ch. n. *kiu* (2) ; — 鋦 « crochet, agrafe », s. a. *cuộc*, c. (?), ch. n. *kiu* (3) ; — 鞠, « courber, incliner », s. a. *cúc*, c. *kuk*, *k'uk*, *k'au*, *k'ung*, ch. n. *kiu* (4) ; — 曲, « courbé, replis, circonlocution, injuste ; accablé par un fardeau, un travail, l'âge », s. a. *khúc*, c. *kuk*, *k'uk*. *k'ū*, ch. n. *k'iu*.

2e série. *Semi-voyelle labiale initiale*. — 約, « serrer avec un lien, lier », s. a. *ước*, c. *yeuk*, *ák*, *kik*, *tik*, ch. n. *iv*.

3e série. *Consonne labiale initiale*. — *Vọc* 扑, « tourner avec la main, agiter en tournant ; vexer ; taquiner » (5) ; — *móc* 木, « croc, accrocher, extraire avec un hameçon ; ruse » ; — *bọc* 樸, « cerner, entourer, envelopper ; porter dans un pan de l'habit » ; — *buộc* 紥, « lier ; astreindre » ; forme annamite de 縛, « lier, lien, rouleau d'étoffe », s. a. *phược*, c. *fok*, *fū*, ch. n. *fou* (cf. § 385, formes en *ươ*).

4e série. *Palatale initiale*. — 角, « angle, coin », s. a. *giác*, c. *kok*, ch. n. *kio* (6) ; — parenté très douteuse, *chạc* 綽, « lien, corde » ; — *gióc* 祝, « tresser en tordant » ; — *chúc* 祝, « courber, abaisser » ; — *trúc* 竹, « entier » (7) ; — 軸, « cylindre, rouleau pour enrouler une carte, essieu, axe », s. a. *trục*, c. *chuk*, ch. n. *tcheou* (8).

---

(1) Sans doute le mot 綦, « lier, serrer avec un lien », s. a. *cuộc* ?, c. (?), ch. n. *kiu* ; cf. plus haut *cột*, plus bas *buộc*, *phược*.

(2) Cf. plus loin, § 97 b, 97 f, forme *quyền*, les mots correspondants à finale *n*, *quyền*, *quǎn*, *xun*, *xoǎn*.

(3) Voir plus loin *móc*, et forme *quao*, § 116, divers mots à finale *u*.

(4) Correspond à l'annamite *gục* 局, « abaisser, courber, incliner » (par exemple des branches, ou la tête par suite du sommeil ou en signe d'assentiment) ; ce mot se rattache peut-être à *ngúc* 局, « incliner la tête », qui a une forme ayant laissé tomber la semi-voyelle dans *ngúc ngắc*, même sens ; nous avons aussi *ngục* 獄 et *ngục ngặc*, « branler la tête, remuer la tête d'une manière inconvenante, tourner la tête », qui pourrait se rattacher ici ou à la famille *quơ*, § 153 b (où voir les mots *gục*, *ngục*. On doit dire la même chose de *gật* 拮, « courber, incliner la tête par suite du sommeil, ou en signe d'assentiment », à finale *t*.

(5) Remarquer *vẩn vọc*, même sens, où nous avons une forme à finale *n*. Voir § 111 b, 111 d, forme *quai*, les mots *quẩy*, *khuấy*, *vẩy*.

(6) La forme annamite est *góc*, vu plus haut. Il existe deux autres formes annamites, l'une à finale *n*, *xó* (cf. § 116 f, forme *quao*), l'autre à finale *y*, *khoé*, (cf. § 111 b, forme *quai*). Dans *giác* il y a eu chute de la semi-voyelle labiale.

(7) Autre forme de *trót*, *lót*, *tròn*, *lọn*, vus plus haut au groupe à finale *t*.

(8) En annamite, a le sens de « rouler, faire rouler » dans *trục cây*, « faire rouler des pièces de bois » ; *trục ghe*, « tirer la barque avec un cabestan ».

5e série. *Dentale initiale*. — *Dục* 肴, « courber, abaisser la tête » (1) ; — *nuộc* 紐, « tour de lien, numéral des tours de corde » ; — *núc* 喇, « tordre, entortiller » ; — *xoắc* 撓, « enlacer dans ses bras, étreindre ».

On a donc un exemple de formes :

°quac, quắc ; — °giac, chac ; — xoắc
ngoắc, ngắc
khuiếc
°cược ; — °ước ; — °phước
cọc, gọc ; — vọc, mọc, bọc ; — giọc
°°cuộc, guộc ; — buộc ; — nuộc
°cục, °khúc, gục, ngục ; — chúc, °trúc ; — dục, núc

Ce groupe à finale **c** (= *k*), presque parallèle au groupe précédent à finale *t*, nous permet d'énoncer la ***loi de gutturalisation et palatalisation des dentales finales***: En sino-annamite et surtout en annamite, des formes à finales **c**, ***ch*** (et *nġ*, *nh*), sont apparentées à des formes à finale *t* (et *n*).

La famille actuelle ne fournit la preuve que de la parenté des formes en **c** (= *k*) et des formes en *t*. Pour les formes en *ch* (= *č*), d'autres familles en donneront la preuve, par exemple la famille *quất*, § 129. Mais il faut remarquer que ce n'est que par l'intermédiaire de la forme en **c**, que la forme en *ch* correspond à la forme en *t*. Pour la seconde partie de la loi, c'est-à-dire ce qui concerne *n* : *ng* (= *ṅ*), *nh* (= *ñ*), on en verra surtout la preuve à la famille *quyền*, § 97. D'ailleurs toutes ces lois ne sont qu'indiquées ici. Il faudrait les étudier dans toutes leurs manifestations dans la langue annamite et dans le sino-annamite.

Un exemple typique de cette double loi nous sera donné § 129 d, forme *quất*. La « boîte d'allumettes » est désignée par les Annamites par l'expression « boîte de petits morceaux de bois que l'on frotte », « boîte que l'on frotte ». Nous avons donc *hộp thẻ quẹt*, *quẹt* 撅, « frotter ». Une seconde expression est ***hòm kẹc*** ; ***kẹc***, « frotter, gratter, rayer », est une forme du Haut-Annam pour ***gạch*** 𤀗, même sens, laquelle est une forme annamite de 劃, « tracer une ligne, rayer », s. a. *hoạch*. Enfin nous avons une troisième expression, *hòm quệch*, avec *quệch* 撅, « frotter, essuyer, enduire de » (2). Nous avons donc la finale *t* pure dans *quẹt*, gutturalisée dans *kẹc*, palatalisée dans *gạch hoạch quệch*.

La même famille nous fournit un autre exemple tout aussi probant, quoique moins complet. L'action de préparer une chique de bétel, c'est-à-dire « d'enduire de chaux une feuille de bétel », se dit *quết miếng trầu*, ou ***bết miếng trầu***, ou *quệch miếng trầu*. Il faut remarquer que le mot *quết* se rend par une

(1) Cette forme est certainement pour °*giục*, prononciation qu'elle a dans beaucoup de régions. °*Giục* se rattache directement à °*gục* vu plus haut, et à *chúc*, vu ci-dessus ; on a *gục* : °*giục* : *chúc*.

(2) Remarquer que la phonétique du caractère démotique, en s. a. *quất*, *quyết*, est à finale *t*.

phonétique à finale *t*, 撟, qui se prononcerait en sino-annamite *quát*, *quyết*; le mot *quệch*, bien qu'à finale palatalisée, se rend par la même phonétique à finale *t*; enfin le mot *bết*, bien qu'à finale *t*, se rend par le caractère 璧, qui se prononce en sino-annamite *bich*, avec finale palatalisée. C'est une preuve de la confusion des finales, confusion qui n'a pu venir dans l'écriture que parce qu'elle existait dans la prononciation.

Une dernière preuve en faveur de cette loi, c'est que nous la voyons actuellement encore produire ses effets dans les dialectes annamites. La finale *t* devient **c** (= *k*) au Sud de Huế.

91 k. — Au point de vue sémantique, l'ensemble de la famille nous donne la filiation de sens suivante :

1º Courber, plier en rendant courbe; courbé, sinueux, crépu, bouclé; détours au physique : noueux, estropié, manchot, boiteux; pénétrer dans en faisant des détours; détours au moral : circonlocutions, menteur, injuste; accablé par l'âge, la maladie, le malheur; — plier en deux; — fléchir, se courber, s'affaisser; baisser la tête, s'incliner; baisser la queue, — enrouler, enlacer, embrasser; entortiller; lier, nœud, maille, lien, corde; lier au moral, astreindre; entortillé au physique, entortillé au moral, embrouillé, confus, en désordre; — envelopper; — mettre une bordure à un panier, à un vase; anneau, cercle, cylindre, rouleau; tout, entièrement; — tordre, tresser, cueillir en tordant; — tourner, rouler, laver en roulant entre les mains, agiter en tournant; faire tourner, dévidoir; retourner quelque chose, renverser, se retourner, se renverser, se rouler; tournoyer.

2º Recourbé; crochu; ciseau recourbé, croc, agrafe; griffes, ongles; angle, coin; — saisir avec les griffes ou les ongles, s'emparer de; saisir avec un croc, extraire avec un croc.

91 l. — Si l'on compare ces sens divers, formant un ensemble naturel, avec les sens de la famille *quai*, § 111, et les sens de la famille *quyên*, § 97, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a une parenté évidente entre les trois familles. Cette constatation nous fournit l'occasion de formuler une troisième loi relative aux finales, loi d'une importance capitale pour la phonétique annamite, que j'appellerai *loi de concordance des finales y : n : t* (1) : En sino-annamite et en annamite, des formes à finale *y* sont apparentées à des formes à

---

(1) J'emploie la graphie *y*, et non la graphie *i*, pour faire voir que ce n'est pas la voyelle pleine *i* qui permute avec *n*, *t*, mais la voyelle finale atténuée de formes telles que *ngoay*, *ngoây*. Parfois, il est vrai, la voyelle pleine *i* correspond à des finales *n*, *t*, mais ce n'est qu'une apparence : en réalité dans ces cas, *i* équivaut à une voyelle pleine contractée avec la finale *y*, soit *ăy*, *ay*, *ây*. Dans le corps de l'article, j'emploie tantôt l'orthographe traditionnelle du *quốc ngữ*, c'est-à-dire les graphies *ai* avec *a* long; *ay* avec *ă* bref, et *ây*; mais *ôi*, *oi*, *ơi*, *ui*; tantôt j'emploie les graphies *ay*, *ăy*, *ây*, *ôy*, *oy*, *ơy*, *uy*. Cette question de *y* final est liée à d'autres questions connexes qui rendent difficile, mais non impossible, le choix d'une graphie rationnelle et en même temps pratique.

finale *n* (ou *m*, par suite de la loi de labialisation des dentales finales ; — ou *ng*, *nh*, par suite de la loi de gutturalisation et de palatalisation des dentales finales), et à des formes à finale *t* (ou *p*, par suite de la loi de labialisation des dentales finales ; — ou *ch*, *c*, par suite de la loi de gutturalisation et de palatalisation des dentales finales).

Un exemple typique de cette loi est celui que nous verrons § 153, forme *quất*. On a *ngoảy* 㧅 (avec *ă* bref), de *chó ngoảy đuôi*, « le chien flatte de la queue, remue la queue, » ; *ngoẳn* de *ngủn ngoẳn*, se dit du chien qui « remue la queue » ; *ngoắt* 抈 de *ngoắt đuôi*, « remuer la queue ». Les trois formes *ngoảy* (avec *ă* bref), *ngoẳn*, *ngoắt*, se correspondent parfaitement [1].

L'énoncé de cette règle n'est pas complet. Si l'on compare en effet aux trois familles énoncées ci-dessus, familles *quất*, *quai* et *quyên*, la famille *quao*, § 116, on verra une parenté indubitable entre cette dernière famille et les trois autres. Il y a donc, et on le verra dans toute la suite de cette étude, des formes à finale *u*, que j'appellerai ***formes parallèles*** aux formes à finale *y* : *n* : *t* [2].

---

[1] Remarquer que dans *ngủn ngoẳn*, *ngủn* est une forme à semi-voyelle vocalisée, contractée avec le son voyellaire, pour **nguẳn*, **ngoẳn*, d'après ce qui sera dit à la quatrième partie ; de même nous avons *ngoe*, *ngoảy*, le chien qui « agite la queue », où *ngoe*, pour **ngoai*, **ngoay*, est une forme à finale *y* incluse.

[2] Cette loi de concordance des finales *y* : *n* : *t* est d'une importance capitale, ai-je dit, pour la phonétique annamite et sino-annamite. Mais elle est encore obscure pour moi en plusieurs points. Il faudrait étudier ses effets d'abord dans la langue annamite elle-même, puis dans les langues apparentées, sino-annamite et dialectes chinois, surtout dans les idiomes dits *mường* de la chaîne annamitique. On verrait entre autres choses que les idiomes dits *mường* admettent une autre finale, la finale *l*, correspondant à *y* : *n* : *t*. S'il m'était permis de hasarder une hypothèse, on pourrait expliquer la finale *u* des formes dites parallèles, qui n'est au fond que la semi-voyelle *w*, comme un produit de la loi de labialisation des finales, et la finale *y* elle-même ne serait que le dernier aboutissant de la loi de gutturalisation et de palatalisation des finales. La finale *l* serait maintenue en dehors de la série, ou expliquée par le changement de *u* final en consonne. Au lieu de la loi de correspondance des finales *y* : *n* : *t*, on n'aurait plus que la loi de correspondance des finales *n* : *t*, dont le schéma serait le suivant :

Loi de correspondance

n : *t*

Loi de labialisation	*m* : *p*		*ng* : *k*	Loi de gutturalisation
			nh : *ch*	et de palatalisation.
	w	*l*	*y*	

Ou bien, en tenant compte de la correspondance *ch* : *tr* : *tl* : *l*, que l'on rencontre dans les dialectes annamites, on pourrait classer la finale *l* de la manière suivante :

Loi de correspondance

n : *t*

Loi de labialisation	*m* : *p*	*ng* : *k*	Loi de gutturalisation
		nh : *ch*	et de palatalisation.
	w	*y* : *l*	

Voir, pour confirmation d'une partie de cette hypothèse, § § 116 b, 414, 462.

Je devrais donner ici les chaînons qui établissent indubitablement la parenté des trois familles à finale *y*: *n*: *t*. Dans l'étude de chaque famille j'en signale quelques-uns, c'est-à-dire que je rapproche des formes d'une famille avec les formes correspondantes des autres familles. Ces indications sommaires suffiront amplement, je pense. La parenté est indubitable, et, par là même, la loi de correspondance des finales *y* : *n* : *t* est absolument certaine. Des preuves innombrables l'appuyent. On en citera un bon nombre dans le courant de cette étude.

91m. — Parmi les autres mots de la forme *quât*, nous avons :

䂐, « court », s. a. ***quật***, (***quyệt***), c. ***kwat*** ?, ***kũt*** ?, ch. n. ***kiu***, ***kiue*** ; à rapprocher de 厥, « court », s. a. ***quyết*** (***quật***), c. ***kũt***, ***kwat***, ch. n. ***kiue*** (1).

鶌, « oiseau à courte queue, caille », s. a. ***quât***, c. ***wat***, ***kwat***, ***k'wat***, ch. n. ***k'iue*** (2).

倔, « usé », se dit d'un balai ; « émoussé », se dit d'un couteau (sens donné par Eitel) ; s. a. ***quật***, ***khuất***, c. ***kwat***, ch. n. ***kiue*** (3).

掘, « creuser », s. a. ***quật***, ***quyết***, c. ***wat***, ***kwat***, ***k'wat***, ***k'ũt***, ch. n. ***kiue*** ; à rapprocher de 窟, « ouverture, trou », s. a. ***quật***, c. ***kwat***, ***k'wat***, ***fat***, ch. n. ***k'ou*** ; se rattache à l'annamite ***vét*** 抇, « creuser » ; ***khoét*** 鈌, « faire un trou, creuser » (4).

𣟍, « arbre abattu », s. a. ***quật***, c. ***kwat***, ch. n. (?) (5).

Il ressort de cette énumération que la forme ***quât*** permute en sino-annamite avec la forme ***quyêt*** et que, comme cette dernière, elle correspond en annamite à deux séries de formes : une série à son voyellaire sourd, ou à semi-voyelle vocalisée, ***cut***, ***côt***, ***cun***, ***cui***, ***kun***, ***ngun***, ***chun***, et une série à son voyellaire plus ou moins ouvert, ***khoet***, ***vet***, ***quăt***, ***quăp***, ***ngoăt***, ***oăt***, ***quât***, ***quơt***, ***quit***, ***văt***, ***vât***, ***vit***, ***vêt***, ***bât*** ; ces dernières sont surtout expliquées par les formes cantonaises.

La forme sino-annamite ***quât*** devient ***cut*** en Haut-Annam, comme les autres formes correspondantes en ***uâ***, bien qu'avec moins de netteté.

---

(1) Ces deux mots sont apparentés à l'annamite *cụt* 𥐟, « court, écourté » ; *hụt* 紇, « court » (dans l'expression *vắn hụt*, « trop court »), par extension « manquer » ; et à une nombreuse famille de formes à finale *n* ou à finale *y*, *cun*, *hun*, *ngun chun*, *cui*, que nous verrons § 161c, formes *cui*, *cun*, *cut*.

(2) Se rattache à l'annamite *chim cút* 骨, ou *chim cút cút*, « caille » ; une autre forme à *n* final est dans l'expression tonkinoise *cun cút*, « caille ».

(3) Se rattache à l'annamite *cùn* 𦨭, « émoussé, usé », et *hủn*, de l'expression *cùn hủn*, « émoussé », et par là à la famille que nous verrons § 161f, formes *cui*, *cun*, *cut*.

(4) A rapprocher de 鈌, « faire défaut, manquer ; ébréché », s. a. *khuyết*, c. *k'ũt*, ch. n. *k'iue*.

(5) Et peut-être à rapprocher du mot employé en Haut-Annam *cột*, « abattre un arbre ».

92. — *Quê.* — 14 mots : 8 au ton plain : 圭, « tablette », s. a. *quê*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* ; — 哇, « paroles obscènes », s. a. *oa*, *quê*, c. *wá*, *k'wai*, ch. n. *wa* ; a donné en annamite *quê* de *mách tục mách quê*, « dire des obscénités » (1). — 2 au ton aigu : 桂, « canelle », s. a. *quế*, c. *kwai*, ch. n. *kouei*. — 4 au ton grave : 闋, « finir », s. a. *quệ*, *quyết*, c. *k'wai*, *k'üt*, ch. n. *kouei*, *kiue*. Les formes sino-annamites *quai*, *quê*, ont une analogie entre elles par la similitude du traitement qu'elles reçoivent dans les dialectes chinois. La parenté des formes s. a. *quê* = an. *que* est encore prouvée par ce fait que les dictionnaires signalent la forme *què* 跪, « estropié, boiteux », et la forme *quệ* 跬, « boiteux », propre au Tonkin (2). Comme on le voit par les formes correspondantes chinoises, la forme *quê* est une forme à finale *y* incluse.

93. — *Qui.* 69 mots, dont 15 au ton plain, 10 au ton aigu, 8 au ton descendant, 21 au ton grave, 15 au ton interrogatif aigu. La forme sino-annamite *qui* est une forme à finale *y* incluse : elle est pour **quai*, **quay*, comme le prouvent les formes correspondantes chinoises. Cette forme **quai*, **quay*, subit en annamite divers traitements :

Tantôt elle subsiste, avec affaiblissement de *a* en *ơ* : `` , « avoir honte », s. a. *quị*, c. *k'wai* (3) ch. n. *kouei* ; apparenté à l'annamite *ngượi* 𢚸, qui a une forme *ngại* en Haut-Annam, de *hổ ngượi*, *hổ ngại*, « rougir, avoir honte », et de *dể ngượi*, *dể ngại*, « mépriser, faire honte à » (4).

Tantôt la semi-voyelle se vocalise, et ce phénomène a lieu aussi en sino-annamite : 瑰, « perle, pierre précieuse », s. a. *qui*, *khôi* (5) ; — 槌, « marteau », s. a. *qui*, c. *k'wai*, ch. n. *k'ouei* ; an. *cui* de *dui cui*, en Haut-Annam *dùi cui*, « maillet » ; — 匱, « armoire, coffre », s. a. *qui*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* ; an. *cũi* 櫃, même sens (6) ; — 季, « le dernier », s. a. *quí*, c. *kwái*, ch. n. *ki* ; an. probablement *cuối* 檜, « fin, bout » ; — 詭, « menteur, tromper », s. a. *quỉ*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* ; an. probablement *cuội* 檜, « menteur », et *cuội*,

---

(1) On a vu plus haut que *quai*, analogue à *quê*, donne aussi *que* en annamite.

(2) Le mot 筀, « bambou à petites feuilles et à nœuds espacés », s. a. *quế*, c. (?), ch. n. *kouei*, a peut-être donné en annamite *cói* 䉣 et *cuối* 檜, « roseau à flèches ».

(3) Appelle une forme sino-annamite **quay*, ou **khoay* avec *ă* bref.

(4) *Ngượi* est pour *ngwợi*, avec semi-voyelle labiale à l'état atténué ; le passage a dû se faire par une forme **quơi* ; comparer 貴, « noble », s. a. *qui*, qui a une forme cérémonielle *quởi*. Comparer aussi des cas analogues : 騎, « monter à cheval », s. a. *kị*, an. *cỡi* 騎, même sens ; — 寄, « confier, envoyer », s. a. *ki* ; an. *gởi* 改, même sens, avec formes dialectales *giri* et *giởi* ; — 寄, « plante parasite, s'attacher comme une plante parasite », s. a. *ki* ; an. *gởi* 改, « gui, plante parasite en général », formes du Haut-Annam, *lỗi* et *cưởi* ; — 譏, « se moquer de », s. a. *ki*, *cơ* ; an. *cười*, « rire, se moquer de ».

(5) *Qui* est pour **quai*, et dans *khôi*, *ô* représente la semi-voyelle labiale et l'élément voyellaire *a* ; cf. § 436 sqq.

(6) Ici aussi *u* des formes annamites *cui*, représente la contraction de la semi-voyelle labiale avec la voyelle accentuée du mot.

« l'écho », proprement « le menteur ». (Cf. § 158, forme *cuôi*) (1). La forme à semi-voyelle labiale à l'état tonifié, *cuôi*, est toujours une forme annamite (2).

94. — *Quich*. 2 mots au ton aigu : 鵙, « pie grièche », s. a. *quich*, c. *kwik*, ch. n. *kiu*.

95. — *Quinh*. 24 mots : 7 au ton plain : 冂, « les frontières extrêmes », s. a. *quinh*, c. *kwing*, ch. n. *kiong* ; (Voir la famille § 233, forme *chue*). — 12 au ton aigu : 迥, « éloigné », s. a. *quinh*, c. *kwing*, ch. n. *hiong*, *k'iong*; — 詗, « dénoncer, raconter, informer », s. a. *quinh*, c. (?), ch. n. *kiong* (3). — 5 au ton descendant : 瓊, « beau », s. a. *quinh*, c. *k'ing* (chute de la semi-voyelle), ch. n. *k'iong*.

96. — *Quit*. 1 mot : 橘, « mandarine, petite orange », s. a. *quit*, c. *kwat*, ch. n. *kiu* (4).

97². — *Quyên*. 56 mots : 11 au ton plain : 悁, « vif », s. a. *quyên*, c. *kün*, ch. n. *kiuan*, *yuan*. — 19 au ton aigu : 絹, « gaze », s. a. *quyến*, c. *kün*, ch. n. *kiuan*. — 15 au ton descendant : 權, « poids, puissance », s. a. *quyền*, c. *k'ün*, ch. n. *k'iuan*. — 3 au ton grave : 棬, « écuelle », s. a. *quyện*, c. *kün*, ch. n. *k'iuan*. — 8 au ton interrogatif aigu : 卷, « rouleau », s. a *quyển*, c. *kün*, ch. n. *kiuan* (5).

Cette forme sino-annamite *quyên* est traitée en annamite de plusieurs façons : 眷, « séduire », s. a. *quyến*, c. *kün*, ch. n. *kiuan*, donne l'annamite *quến*, avec perte de la semi-voyelle gutturale.

涓, « nettoyer, pur », s. a. *quyên*, c. *kün*, *ün*, ch. n. *kiuan*, est apparenté à l'annamite *vén* de *quét vén*, « nettoyer, balayer » ; — 娟, « beau, élégant », s. a. *quyên*, *uyên*, c. *kün*, ch. n. *kiuan*, *yuan*, paraît apparenté à l'annamite *vẻn* de *vẻn vang*, « avec élégance » (6).

---

(1) La forme *qui*, qui est pour **quai*; **quay*, est réunie à la forme *cuôi* par une forme **quơi*, et nous avons *qui* (**quai*) : **quơi* : *cuôi*, de même que nous avions, § 89, forme *quác*, la succession *quác* : **quơc* : *quôc* : *cuôc* ; de même que nous aurons, § 97, forme *quyên*, la succession *quyên* (**quân*) : *quơn* : *cuôn*.

(2) Voir § 378 sqq. la discussion de la loi de tonification de la semi-voyelle labiale.

(3) Cette dernière forme laisse supposer en sino-annamite une forme **khuinh*, **huinh*, **khoanh*, **hoanh*, et ce mot a pu donner en annamite *hánh* 行 de l'expression *nói hánh*, « médire, cancaner », par la chute de la semi-voyelle (comparer les formes cantonaises, et 兄, « frère aîné », s. a. *huinh*, c. *hing*, an. *anh*).

(4) Cette forme *quit* diffère de la forme *quit*, qui provient de la forme *quất*, vue plus haut, en ce que le son voyellaire est plus long que dans cette dernière. Dans *quất* : *quit*, le son voyellaire *i* est très bref.

(5) Le cantonais traite la forme *quyên* comme certains mots de la forme *quan*. De même nous avons vu § 65, que la forme *huơn*, analogue à la forme *huyên*, a aussi une forme *hoơn* ; et la forme *oan* amène aussi une forme *uyên*, § 26.

(6) Comparer cependant une famille, § 206, forme *nguen*.

La forme *ven* se rattache directement à la forme *quyền*, *uyền*, avec chute de la gutturale initiale, renforcement de la semi-voyelle initiale. — Comparer 管, « flûte », s. a. *quyền*, *quản*, c. *kũn*, ch. n. *kouan* ; an. *kèn* 𥳔, « flûte », avec chute de la semi-voyelle labiale ; — comperer aussi 繭, « cocon du ver-à-soie », s. a. *kiển*, c. *kản*, ch n. *kien* ; an. *kén*, avec chute de la semi-voyelle labiale dans toutes les formes.

鬈, « cheveux frisés », s. a. *quyền*, c. *k'ũn*, ch. n. *k'iuan* ; an. *quắn*, « crépu, frisé ».

權, « poids, puissance », s. a. *quyền*, c. *k'ũn*, ch. n. *k'iuan*, a une forme *quờn*, employée pour les noms propres et aussi dans l'usage vulgaire, mais qui doit être considérée comme sino-annamite.

捲, « enrouler », s. a. *quyền*, c. *kũn*, ch. n. *kiuan* ; an. *quấn* 絹, « enrouler », et *vấn* 問, « enrouler », ainsi que *cuốn* 捲, « rouler, enrouler ».

Nous avons donc les correspondances :

Sino-annamite	Annamite
quyền :	*quên*
quyền :	*ven*, *ken*
quyền :	*quắn*
quyền :	*quấn*, *vấn*
quyền :	*quơn*
quyền :	*cuốn*

Ce qui concerne l'élément voyellaire, surtout le passage à la forme à voyelle labiale *cuốn*, sera discuté § 378 sqq. et § 455.

La forme *quờn* doit être considérée comme une forme sino-annamite. Il faut cependant remarquer que dans cette forme la semi-voyelle labiale, sans atteindre l'état tonifié, s'en rapproche pourtant beaucoup et que, dans la prononciation, *quơn* se rapproche beaucoup de *cuốn* (cf. § 66, forme *huơt* ; §§ 386, 391). Cette forme doit être considérée comme une forme intermédiaire entre les formes sino-annamites et la forme annamite *cuốn*.

Nous avons avec cette forme, une nombreuse famille de mots à finale *n* (*ng*, *nh*, *m*) apparentée à la famille que nous avons vue § 91, forme *quất*, à finale *t*, et à celle que nous verrons § 111, forme *quai*, à finale *y*, enfin à la famille à finale *o*, *u*, que nous verrons forme *quao*, § 116. Nous avons déjà rencontré un certain nombre de membres de cette famille. Il est bon de les réunir ici dans un tableau général.

97[b]. — Une première série comprend les formes à gutturale initiale :

圈, « cercle, anneau, coupe en bois arrondi, enclos », s. a. *quyện*, c. *hũn*, *kũn*, ch. n. *kiuan*, *k'iuan* ; — 捲, « enrouler, réunir », s. a. *quyền*, *quyển*, c. *kũn*, ch. n. *kiuan* ; — 卷, « enrouler, rouleau, volume, courbé, sinueux, cheveux bouclés », s. a. *quyển*, *quyện*, c. *kũn*, *kwan*, ch. n. *kiuan*, *k'iuan* ; — 桊, « anneau passé dans les narines d'un bœuf », s. a. *quyện*, c. (?), ch. n. *kiuan* ; — 踡, « replié, recourbé, avancer en faisant des replis comme le

serpent », s. a. *quyền*, c. *k'ũn*, ch. n. *k'iuan* ; — 拳, « mains recourbées, manchot », s. a. *quyền*, c. (?), ch. n. *k'iuan* (1) ; — 埢, « monticule rond sur une tombe ; courbe ou sinuosité de la limite d'un terrain ; enceinte ronde ; mur d'enceinte sinueux », s. a. *quyền*, c. (?), ch. n. *k'iuan, kiuan, liuan* (2) ; — 鬈, « cheveux et barbe crépus ; belle barbe, belle chevelure », s. a. *quyền*, c. *k'ũn*, ch. n. *k'iuan* ; — 娟 *quyên*, de l'expression 聯娟 *liên quyên*, « mince et arqué », c. *lũn kũn*, ch. n. *liên kiuan* (3).

Quấn, 綑, « enrouler, s'entortiller ; entourer de liens, lier ; embarrassé, préoccupé (4) » ; — 均, 鈞, « roue de potier, tour de potier », s. a. *quân*, c. *kwan*, ch. n. *kiun* ; — *quần* 道, « disque, palet » ; — *quần*, « embrouillé, compliqué, obscur (5) » ; — *quận* 郡, « tour, fois, numéral des tours » ; — *quầng* 暈, « auréole, cercle lumineux autour du soleil ou de la lune (6) » ; — *quờn* 權 de l'expression *đi quờn* « faire des moulinets avec un long bâton que l'on tient des deux mains au milieu » ; — *quăn* 鬈, « crêpu, frisé, se crisper, se contracter (7) ; — *quằn* 群, « recourbé, plier sous le fardeau (8) » ; — *quấn* 綑, « tortu, retors (9) ; — *quặn* 癵 de *quặn ruột*, « coliques violentes », mot à mot « noué, lié quant aux entrailles » ; *ruột quặn chin chiu*, « être profondément ému », mot à mot « les entrailles sont nouées de neuf replis, de neuf tours » ; — *quắm* 捦, « recourbé, crochu ; recourber » ; — *quắm* 鵮, « recourbé, crochu, recourber (10) » ; — *quặm* 钅, « crochu, hargneux (11) ; —

---

(1) Comparer § 111, forme *quai*, les mots à sens identique *quai, quê, quệ*, et § 91, forme *quắt*, les mots *quắt, giệt, trệt, lệt*.

(2) Remarquer dans la forme *liuan* un effet de la loi de palatalisation des gutturales.

(3) La forme *liên*, pour *luyên*, est un effet de la loi de palatalisation des gutturales.

(4) Remarquer les expressions *quấn quít*, « enroulé, embarrassé », qui unit les formes à finale *n* et *t* ; *quấn quiu*, « soucieux », qui unit les formes à finale *u* et *o*, § 116, forme *quao*.

(5) *Quần nẻo*, « sentier sinueux » ; *lẩn quẩn*, « faire le tour, cerner, envelopper » ; *quanh quần lời*, « paroles tortueuses, excuses compliquées » ; *nói lẩn quẩn*, « parler d'une manière embarrassée, obscure ».

(6) Voir cependant § 78a, forme *hun*.

(7) Remarquer *quăn quiu, quăn quiu*, « crêpu » ; (cf. ci-dessus 鬈 *quyền*, plus bas *xun* et *xoăn*, « crêpu »), *quăn queo*, « retors, rusé », *lăn quăn liu quiu*, « embarrassé, embrouillé », qui réunissent les formes à finale *n* et les formes de la famille *quao*, § 116 ; *nhớ quăn quăn*, « garder le souvenir de », sans doute par la transition de sens : « s'attacher au souvenir de ; se souvenir comme si c'était lié au cœur, à l'esprit ».

(8) Remarquer *quằn quại*, « plier sous le faix », qui unit les formes à finale *n* avec les formes à finale *y*, § 111, forme *quai* ; *quằn núi*, « vallée », mot à mot peut-être « la courbe, le creux des montagnes ».

(9) *Nhớ quấn quít*, « garder un vif souvenir » ; *quấn quít ruột tâm*, « être profondément ému », mot à mot « avoir les entrailles comme tordues et enroulées » ; ces deux expressions unissent les mots à finale *n* et les mot à finale *t*, § 91, forme *quắt*.

(10) Remarquer *co quắm quắp*, « crochu », qui unit les formes à finale *n* (*m*), les mots à finale *t* (*p*), § 91, forme *quắt*, et les mots à finale *u*, § 116, forme *quao*.

(11) Pour le passage au sens de « hargneux », voir le même fait à la famille *quao*, § 116 ; voir d'autres formes, § 120, forme *quăm*.

quanh 迯, « autour, sinueux, tourner, faire un coude, faux, fourbe, biaiser [1] » ; — *quành* 𧿆, « tordu [2] » ; *quánh* 㷖, « très sec, se dessécher ; dur, durcir par la sécheresse ; vieux, vieillir [3] » ; — *quình* 𨃐, « tordu [4] » ; — *quang* 䋀, espèce de dévidoir (forme du Haut-Annam et du Tonkin) ; — *cuốn* 卷, « tome, volume, numéral des volumes » ; — *cuốn* 捲, « enrouler, rouler ; dévider ; numéral des rouleaux » ; — *cuộn* 滾, « rouler, rouleau, envelopper, paquet [5] ; — *cuồng* 狂, « écheveau » (*lộn cuồng*, « troublé et noué, ému ») ; — *cuống* 攻, « ému, affecté » (*cuống lòng, cuống ruột*, même sens, mot à mot peut-être « avoir le cœur, les entrailles enroulées, tordues par l'émotion » ; — *cuộng* 㹊, « ému, affecté » ; — *cuồng* 狂, « dévidoir » (autre forme de *quang*, voir plus haut ; et voir § 111^d, forme *quai*).

Khuẩn 窘, « détourné, ambigu » ; — 囷, « grande corbeille ronde en nattes pour mettre le riz ; grenier rond », s. a. *huân, khuân*, c. *k'wan*, ch. n. *k'iun* [6] ; — *khoan* 鑯, « vrille, tarière, vilebrequin ; percer, perforer en tournant [7] » ; — *khoang* 㤺, traduit à faux par « bariolé, de diverses couleurs » dans l'expression *khoang cổ*, mot à mot « chien, ou corbeau, qui a un cercle blanc autour du cou » ; — *khoăm, khoằm* 鈌, « sinueux, tortueux » ; — peut-être *khoăn* 寬 de *khoăn khoái*, « se rappeler toujours » (cf. plus haut *quẩn quít*) ; — *khoanh* 𢮿, « anneau, cercle, tour, rouler en spirale [8] » ; — *khuỷnh* 𢮿, « jointure intérieure du coude [9] » ; — 軭, « dévidoir, rouet, brouette », s. a. *khuông, khoang* ?, c. (?), ch. n. *k'ouang* [10] ; — *khoen* 𨪝, « cercle, anneau, virole d'un couteau ».

玩, « tourner et retourner un objet par manière de jeu, jouer, se moquer, mépriser, cajoler ; tourner dans son esprit, méditer », s. a. *ngoan*, c. *ún*,

---

(1) Comparez *quanh quất, quanh quất*, « autour, sinueux, fourbe », qui unit les mots à finale *n* et les mots à finale *t* ; *quanh quẹo, quanh co*, id., unit les mots à finale *n* et les mots de la famille *quao* ; *quanh năm*, « tout autour de l'année, toute l'année ».

(2) *Quành tay, quành chơn*, « avoir les mains, les pieds ankylosés ; tordu quant aux mains, quant aux pieds » ; même sens qu'un grand nombre de mots de la famille *quai*. Voir plus haut le mot *quyền*, « manchot ».

(3) Même sens que des mots de la famille *quao*, qui sont unis à cette forme dans *khô quánh, quánh quéo*, « très sec » ; *lánh quánh*, « rôder de çi de là, faire des détours ».

(4) *Quình tay, quình chơn*, comme plus haut à *quành*. Comparer *quẻ tay, quẻ chơn*, § 111^b, forme *quai*.

(5) Pour ce dernier sens, voir § 116, forme *quao* ; *cuộn ruột*, « douleurs d'entrailles, coliques », *cuộn de săn cuộn*, « très tordu, entortillé » (voir plus loin *tăn*).

(6) GÉNIBREL fait donc à tort des mots *huân* 勳 », petit grenier », et *khuân* 搱, « grenier, entasser », des tonkinismes. Ces mots sont sino-annamites.

(7) Voir pour ce mot une autre famille plus probable, § 259, forme *chuôi*.

(8) Comparer les extensions de sens *khoanh tay*, « croiser les bras », *đất khoanh*, « la terre se resserre, se durcit, se contracte » ; on a le même sens dans la série à finale *a* et *o*, § 116, forme *quao*.

(9) Comparer *khuỷu, khỉu*, § 116^b, forme *quao*.

(10) Comparer plus haut an. *quạng, cuồng*.

ch. n. *wan* [1]; — 园, 刓, « arrondir un objet en coupant ou en limant les parties saillantes », s. a. *ngoan*, c. *ũn*, ch. n. *wan*; — 丸, « pilule, globule, boule », s. a. *hoàn*, *huờn*, c. *ũn*, ch. n. *houan*, *wan*; — 環, « anneau, bracelet, collier ; entourer, faire le tour de », s. a. *hoàn*, c. *wản*, ch. n. *houan*; — 鐶, « anneau en métal », s. a. *hoãn*, c. *wán*, ch. n. *houan*; — 刓, « rond, arrondir, couper les angles », s. a. *hoan*?, c. (?), ch. n. *houan*; — 圜, « cercle, tout autour, tourner, enclore, enclos », s. a. *hoàn* et *viên*, c. *ũn*, *wan*, ch. n. *houan*, *yuan*; — 翾, « tourner en volant », s. a. *hoàn*, *huờn*, c. (?), ch. n. *houan*; — 還, « retourner, revenir, de nouveau ; anneau, entourer, faire le tour de », s. a. *hoàn*, *huờn*, *triền*, *tuyền*, c. *wan*, *sũn*, ch. n. *houan*, *siuan*; — 完, « entier, complet », s. a. *hoàn*, *huờn*, c. *ũn*, ch. n. *houan*, *wan* [2]; — 綄, « entourer, serrer avec un lien, lien », s. a. *hoạn*, c. (?), ch. n. *houan*; — *hoành* 横, « anneau » (ce sens paraît être annamite).

Toujours avec les gutturales initiales, mais avec la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé, nous avons : 滚, « se rouler, faire rouler, aller çà et là en roulant », s. a. *cổn*, c. *k'wan*, ch. n. *kouen*; — 掍, « rouler, faire rouler ; tourner, faire tourner », s. a. *con*? c. (?), ch. n. *kouen*; — *cong* 工, « courbe, courbé, courber, arquer », [3]; *cón* 捘 de l'expression *dây săn cón*, « corde, bien torse » [4]; — 稛, « lier en botte, botte », s. a. *khổn*, c. *k'wan* ch. n. *k'ouen*; — 梱, « lier en botte, serrer avec un lien, faisceau, botte », s. a. *khổn*, c. *k'wan*, ch. n. *k'ouen*; — peut-être 坤, « globe terrestre », s. a. *khon*, c. *k'wan*, ch. n. *k'ouen*; — 渾, « entier, intact, qui n'est pas écorné, pas entamé » [5], s. a. *hồn*, c. *wan*, ch. n. *kouen* (渾天 *hồn thiên*, « la sphère céleste »); — *khum* 穹, « courbé, convexe, voûté, en dos d'âne » ; — *khom* 謙, autre forme du même mot ; — *khim* 蹨, « baisser courber, aller le dos courbé » ; — *cúm* 噤, « se ramasser, se contracter par l'action du froid ; avoir les membres engourdis » [6], — *cụm* 襟, de *đi cụm rụm*, *đi lụm cụm*, « marcher courbé comme un vieillard » (autre forme : *đi lum khum*, *đi lom khom*) ; — *cộm* 襟, *cồm* 笨, « qui fait bosse, qui fait saillie, qui s'élève, inégal » ; — *còm* 㾓, *cọm* 膁, « courbé par l'âge ou la maladie, voûté, bossu, (*còm lòm*, *còm ròm*, id.) ; — *ngóm* 矜, de *già ngóm*, « courbé par les ans » ; — *gum* 穹, de *bắt gum*

---

(1) Avec la chute de la semi-voyelle labiale, on a *ngạnh* 梗, « pointe recourbée, crochet, arête de poisson », et *ngảnh* 迎, « détourner, se détourner » (*ngảnh cổ*, « pencher la tête » ; *ngảnh mặt*, « détourner la tête »).

(2) Pour la filiation de sens entre « rond » et « entier, parfait, complet », voir plus loin *tròn*, *trọn*.

(3) Remarquer *cong vòng*, *cong queo*, *cong vẹo vẹo*, qui réunissent les formes à finale *n* avec les formes à finale *u*, *o*, § 116, forme *quao*).

(4) Voir plus loin *săn*.

(5) C'est ainsi que le sens de « entier, parfait » paraît se rattacher au sens de « rond » ; voir plus loin *trọn*.

(6) Voir un sens analogue aux mots de la famille *quao*, § 116[b], au mot *co*.

xuống, « courber, plier »; — peut-être *gồm* 𫃚, « réunir, renfermer, résumer »; — *gom* 㨨, « réunir, resserrer, rétrécir »; *gom* 㨨, « réun·r, rassembler »; — *gốm* 㙁, « poterie roulée entre les mains » (1); — *hum* 搏, de *nằm chùm hum*, « s'accroupir le front contre terre, être couché la tête entre les jambes » (2); — une autre forme est *hồm* 欽, de *ngồi chồm hồm*, « s'accroupir, se tenir accroupi »; — *hỏm* 陷 « concave »; — peut-être *hom* 歆 de *hom hem*, « vieillard décrépit, courbé par l'âge » (3); — *hòn* 垸, « boule », numéral de ce qui est rond, des pierres, des montagnes, des boules, etc. (c'est la forme annamite de 丸, s. a. *hoàn*, vu plus haut); — *hung*, en Haut-Annam, « cirque, enfoncement dans une montagne »; — *hủng* 竆, « concave, enfoncement », *hủng hỉnh*, « ravin »; — *hườm* 熗, « caverne », qui a une forme double *hườm hình*, où *hình* a laissé tomber la semi-voyelle labiale (4).

97c. — Une seconde série de mots comprend les formes à semi-voyelle labiale initiale, soit sourde, soit sonore :

踠, « courbé, replié », s. a. *uyển*, c. (?), ch. n. *yuan* (足 踠 *túc uyển*, « avoir les jambes repliées »); — 苑, « enclos où l'on nourrit des animaux, parc », s. a. *uyển* et *oản*, c. *ün*, ch. n. *yuan*; — 漩, « eau qui fait des détours, eau qui tournoie », s. a. *uyển*, c. (?), ch. n. *yuan*; — 淵, « eau qui tournoie, gouffre, eau profonde, abime, fontaine », s. a. *uyên*, c. *ün*, ch. n. *yuan*; — 棬, « dévidoir, dévider le fil », s. a. *uyển*, *viên ?* c. (?), ch. n. *yuan*.

韞, « envelopper, entourer », s. a. *uân*, c. *wan*, ch. n. *wen*; — 滃, « eau qui tournoie, coude d'une rivière », s. a. *uinh*, *huinh*, c. (?), ch. n. *yong* (5); — 擁, « tenir un enfant dans ses bras, embrasser », s. a. *ủng*, c. *yung*, ch. n. *yang*; — 尪, « jambes courbées, boiteux », s. a. *uông*, c. *hong*, ch. n. *wang*; — 枉, « courbé, courber, pervers, injuste, calomnie », s. a. *uổng*, c. *wong*, ch. n. *wang*; — 塋, « mur d'enceinte d'un tombeau, tombeau », s. a. *uinh*, c. *ying*, ch. n. *ying* (6); — 尪, « jambe courbée, boiteux; dos courbé, bossu », s. a. *uông*, c. *wong*, ch. n. *wang*.

---

(1) Voir plus loin 搏 *đoàn*, « pétrir une chose en boule »; cf. § 91d, forme *quât*, le mot *vất*, « pétrir en boule »; § 116d, forme *quao*, le mot *vò*, « rouler entre les mains, poterie, vase »; § 111d, forme *quai*, les mots *váy* et *vê*.

(2) Voir des sens semblables aux mots de la forme *quao*; le sens de « mutuellement » *làm hum*, *hum nhau*, « s'aider mutuellement, s'entr'aider ») se rattache aussi à l'idée de « retour, va et vient ». Voir § 111, forme *quai*, aux mots *hồi*, *về*, *qui*.

(3) Toutes ces formes à finale *m* sont produites par la loi de labialisation des finales dentales.

(4) Dans *hươm* la finale *n* s'est labialisée, et *ư*, est la semi-voyelle labiale à l'état atténué.

(5) Les formes annamites de ce mot sont *vũng*, *vịnh*, que l'on verra ci-après. — Voir l'explication du rapprochement § 446.

(6) La semi-voyelle est tombée dans les formes chinoises; la forme chinoise *ying* nous met sur le chemin de la forme sino-annamite *dinh*, § 97g.

Uốn 捥, « courber, fléchir, s'incliner ; rendre droit ; s'étirer (1) ; se pelotonner ; saluer » (2) ; — *ủm* 罨, « réchauffer sur son sein, tenir embrassé » ; — *ủm*, de l'expression *tròn ủm*, « rond » ; — *ôm* 揞, « embrasser, serrer dans ses bras, porter dans ses bras », numéral des brassées ; — *ẳm* 揞, « serrer dans ses bras, porter dans ses bras » (3) ; — 彎, « courbé, sinueux, courbe » s. a. *oan* (4), c. *wán*, ch. n. *wan* ; — 灣, « courbé, sinueux, sinuosité des bords de l'eau, anse, baie », s. a. *oan* (5), c. *wán*, ch. n. *wan* ; — 縈, enrouler, s'enrouler, faire le tour, entourer, empaqueter, sinueux », s. a. *oanh*, c. *yong*, ch. n. *yong* (6) ; — *oằn* 挽, « s'affaisser, s'arquer, se courber » ; — *oam* 陰, « courbé, arqué » ; — *oằm*, « se courber, s'arquer, fléchir (7).

97 d. — Une troisième série comprend les mots où la semi-voyelle labiale a une forme renforcée en *v*, *b*, *m*, *ph* :

員, « circuit, rond, entourer », s. a. *viên*, c. *ün*, ch. n. *yuan* ; — 圓 « rond, circulaire, rendre rond, entier, parfait, complet ; qui tourne comme un objet rond, mobile, changeant », s. a. *viên*, c. *ün* ch. n. *yuan* ; — 圜, « rond, arrondir ; complet, entier, compléter ; environner, entourer », s. a. *viên*, c. *ün*, ch. n. *yuan*, (8) ; — 院, « lieu entouré de murs, enceinte d'une maison, cour, résidence d'un officier, bureau, école », s. a. *viện*, c. *ün*, ch. n. *yuan* ; — 園, « enclos planté d'arbres, jardin », s. a. *viên*, c. *ün*, ch. n. *yuan* (9) ; — *viếng* 咏, « tour, tout autour » ; — 楥, « dévidoir, dévider du fil », s. a. *viên* ?, *uyên* ?, c. (?), ch. n. *yuan* (10).

(1) On voit par là comment le génie de la langue annamite diffère du génie de la langue française dans la considération de ce fait. En français on dit « s'étirer » ; on considère dans les mouvements que l'on fait l'idée d'allongement des muscles et des membres. En annamite on dit « se courber, se contracter », considérant les mêmes mouvements sous un autre point de vue. C'est un même fait, ou plutôt un ensemble d'actes dissociés considérés différemment : ici on considère l'allongement, là, la contraction des membres, et de cette diversité de points de vue résulte la diversité des expressions.

(2) *Uốn éo*, « se courber », réunit les formes à finale *n* et les formes de la famille *quao*, cette dernière ayant perdu la semi-voyelle labiale ; c'est la forme annamite de 彎, s. a. *oan*, *uyên*, **uơn*.

(3) Chute de la semi-voyelle labiale ; dans les formes *um*, *ôm*, la semi-voyelle est à l'état vocalisé.

(4) Donné par Génibrel ; l'*Index* donne *loan*, par confusion sans doute avec d'autres caractères à phonétique 䜌 qui se prononce *loan*.

(5) Donné par Génibrel ; l'*Index* donne à tort *loan*.

(6) Le mot annamite *quanh* paraît s'y rattacher directement.

(7) Effet de la loi de labialisation des dentales finales.

(8) A donné l'annamite *vẹn* : voir ci-dessus.

(9) A donné l'annamite *vườn*.

(10) Comparer l'annamite *quằng*, *cuồng*, ci-dessous, et § 111 forme *quai*, divers mots à finale *y*.

囩 « tourner », s. a. *vân*, c. (?), ch. n. *yun*; — 隕, « rond, contour, limites, tout entier », s. a. *vẫn*, c. *wan*, ch. n. *yun*; — 運, « tourner, se mouvoir en rond, mouvoir, agiter, transporter », s. a. *vận*, c. *wan*, ch. n. *yun* (1); — 云, « aller et venir, revenir, se succéder », s. a. *vân*, c. *wan*, ch. n. *yun*; — 紜, « fil brouillé, mêlé, embrouillé, désordre », s. a. *vân*, c. *wan*, ch. n. *yun*; — *vấn* 問, « enrouler, entortiller, entourer, enclaver; rouler (2) »; — *vẫn* 運, *vẫn* 吻, marque la continuité d'action (3); — *vầng*, *vừng* 暈, « orbe du soleil ou de la lune, cercle; brassée (4) »; — 暈, « cercle lumineux autour du soleil ou de la lune, halo », s. a. *vận*, c. *wan*, ch. n. *yun* (5); — *ven* 边, « limites, à, près de (6) »; — *vẹn* 援, « entier, complètement, intact, pur, chaste (7) ». *Vin* 圓 de l'expression *tròn vin*, « rond, très rond (8) »; -- *vin* 援, « abaisser, courber des branches d'arbres »; — *vinh* 榮, *vênh* 榮, « tordu, recourbé, de travers (9) »; *vịnh* 詠, « coude d'un fleuve, enfoncement du rivage, baie, anse, golfe (10) »; — *văng* 榮, « rouler entre les doigts en tordant, par exemple des fils pour faire une mèche, un fil que l'on veut passer dans l'aiguille »; — *văng* 榮 de l'expression *lăng văng*, « cerner, envelopper de tous côtés »; — *vanh* 揀, « arrondir en coupant tout autour; couper, retrancher (11) »; — *vàng* 棶, « cercle, tour, bordure d'un panier, collier, bracelet, sinueux »; — *vạnh* 詠 de *vạnh vạnh tròn tròn*, « parfaitement rond »; — *vặn* 抆, « tordre, tortiller, enrouler, visser, en forme de vis » (12).

Vòng 絨, « cercle, tracer un cercle; tour, numéral des tours; rond, en rond; bracelet; passer une corde autour de, lacet »; — *vổng* 網 de *vổng xuống*, « arqué »; — *vọng* 罔, « courbure d'une corne, d'un hameçon, etc. »; — *vọng* 罔, « lever les bras et joindre les mains à hauteur des yeux

---

(1) En annamite a la forme *vẫn* 運, « tourner, se mouvoir, se tourner, changer, mêler, confondre ».

(2) Correspond à *quấn*, *cuốn*.

(3) Mais il n'est pas certain que ce sens se rattache au sens général de la famille.

(4) Correspond à *quầng*, mais avec un autre sens.

(5) Correspond à l'annamite *quầng*, même sens; voir la remarque à ce mot.

(6) Semble se rattacher à 邊 *biên*, « limites »; voir plus loin.

(7) Se rattache à 圓 ou 圜, *viên*, voir plus haut; remarquer l'expression *vẹn tròn*, « parfait », où l'on reconnait le sens original de « rond », qu'a ordinairement le mot *tròn*.

(8) L'idiome dit des Mường du Sơn-tây a, pour *vin*, « rond », une forme *kwil*, où la semi-voyelle labiale reparait avec la gutturale initiale; *l* final correspond à *n*, car si nous faisons entrer les idiomes dits mường en ligne de compte, au lieu de la correspondance des finales *y* : *n* : *t*, on aurait *y* : *n* : *l* : *t*. Cf. *B. E. F. E.-O.*, V (1905), p. 336.

(9) Remarquer les expressions *vênh váo*, *vênh tréo*, « tordu, etc. », qui réunissent aux mots à finale *n* les mots de la famille *quao*, § 116.

(10) Voir plus haut *oan*, *van*, *uinh*, et plus bas *vũng*.

(11) Voir § 97 b, le mot sino-annamite *ngoan*.

(12) Remarquer *quằn vặn vặn*, « très tordu ».

pour saluer, saluer » (1) ; — *vồng* 墥 de *vồng lên*, « courber en arc, cambrer, se cambrer », et probablement aussi dans l'expression *vồng sóng*, « les volutes de la vague, vague ; se cabrer, se soulever » ; — peut-être *vồng* 捀, « monter et descendre, comme une barque qui est sur les flots, comme les plateaux de la balance » ; — peut-être *vun* 坟, en Haut-Annam *bun*, « accumuler, combler ; le flot qui monte ; butter le pied d'un arbre ; faire bonne mesure » (2) ; — *vùn* 湓, « monter, grossir, en parlant des vagues » ; — *vung* 墳, « tourner, faire tourner, par exemple une fronde ; agiter, faire le moulinet » (3) ; — *vùng* 渢, « cavité, caverne, trou » ; — *vũng* 湊, « anse, baie, golfe ; flaque d'eau profonde, coude d'un fleuve » (4) ; — *vũm* 錍, « creux, concave » ; — *vũm* des expressions *cắt vanh cắt vũm*, « couper tout autour » ; et, par extension, *ăn vãnh ăn vũm*, « manger tout autour, commettre des exactions » ; — *vườn* 園, « enclos planté d'arbres, jardin » (5).

Peut-être 滿, « complet, entier, compléter, plein, remplir », s. a. *mãn*, c. *mùn*, ch. n. *man* (6) ; — *miếng* 䫻, numéral de quelques mouvements circulaires ou tortueux, par exemple des coups de lance, des coups de bâton ; — *móng* 蒙, « griffes, serres » (7) ; — *mống* 蝥, « arc-en-ciel » (8) ; — peut-être *mang* 芒, « porter enroulé autour du cou ; porter en écharpe, en bandoulière » (9) —

(1) Rapprochement douteux ; mais la nature du geste que l'on fait pourrait faire rattacher ce mot à cette famille.

(2) Le vrai sens de *ban*, *vun* est celui d'un panier de riz par exemple, où le riz fait par dessus les bords, au milieu, une grosse éminence ronde ; par exemple : *thúng bùn*, « panier plein jusque par dessus les bords », par opposition à *sét thúng*, « panier plein jusqu'aux bords exactement. » Le sens donné par GÉNIBREL, « plein jusqu'aux bords », n'est donc pas tout à fait juste. Voir cependant un rapprochement plus juste pour *vun*, § 282, forme *nuôm*.

(3) Remarquer *vung vơ vung vit*, « faire le moulinet », qui unit les formes à finale *n* avec les formes à finale *t*, et les formes que nous verrons § 153, forme *quơ*, avec le sens d' « agiter ».

(4) Correspond à *vịnh* vu plus haut et au sino-annamite 灣, *oan*, *van*, ou à *uinh* vu ci-dessus ; *vũng* correspond à peu près à *vịnh* comme *hũng*, *hung*, vus plus haut, correspondent à la forme *hĩnh*.

(5) Forme annamite de 圓, s. a. *viên* ; *viên* correspond à *vươn* à peu près comme *quyên* à *qươn*, avec cette différence que *viên* aurait dû faire **vơn* et que dans la forme *vươn*, *ư* qui est véritablement la semi-voyelle labiale à l'état atténué, a été ajouté adventicement. Voir l'explication de la correspondance, § 389.

(6) Remarquer *viên mãn* 圓 滿, « parfait. »

(7) A première vue, ce sens parait accaparé par la famille à finale *u*, *o*, § 116, forme *quao*, mots *quào*, *quấu*, *vấu*, *trảo*, *tao* ; mais, § 91d, forme *quát*, on a vu les mots *vát*, *vuốt* avec le même sens ; ici nous avons *móng* ; § 111b, forme *quai*, on verra 搄, s. a. *hoái*, *khoái*, et l'annamite *gãi*, *khãi*, « se gratter, gratter ». Il ressort de là que l'idée d'« ongle » et l'idée dérivée de « gratter », sont représentées dans les trois familles à finale *y* : *n* : *t*, et dans la famille à finale *u*, *o*. Ce sens dérive de « courbé, crochu » tout naturellement, comme on le verra plus loin, § 116, forme *quao*.

(8) Voir plus loin la forme labiale initiale dentalisée 蝀, *dồng*, « arc-en-ciel ».

(9) Rappelle l'idée de « circulaire » ; voir plus loin, § 116f, forme *quao*, comment *đèo*, « porter un collier, un bracelet », se rattache à cette idée de « rond ».

衅, 蹯, « tourner, se mouvoir en rond », s. a. *man*, *bàn*, c. *p'un*, *mùn*, ch. n. *p'an*; — 徧, 遍, « faire le tour de, tour, fois, partout, entier », s. a. *biến*, c. *p'in*, ch. n. *pien*; — 蹁, « se mouvoir en rond », s. a. *biễn*, c. *p'in*, ch. n. *p'ien*; — 邊, « ce qui fait le tour, limites; frontières; côté, rive », s. a. *biên*, c. *pin*, ch. n. *pien*(1); — 編, « lier ensemble, entrelacer; assembler; chapitre de fiches ou feuillets liés ensemble », s. a. *biên*, c. *pin*, *p'in*, ch. n. *piên*; — 瀊, « eau qui tournoie, gouffre, remous », s. a. *biên*, *ban* ?, c. (?), ch. n. *p'an*; — 槃, « tenir les jambes repliées et courbées », s. a. *bàn*, c. *p'ùn*, ch. n. *p'an*; — 盤, « enroulé, enrouler, faire des détours, tourner », s. a. *bàn*, c. *p'ùn*, ch. n. *p'an*.

Peut-être 餅, « galette, pain (avec idée de « rond ») », s. a. *bỉnh*, c. *ping*, ch. n. *ping*; a donné annamite *bánh* 餅, « pain, biscuit; numéral des choses rondes ressemblant à un biscuit »; — *bánh* 輧, « roue » (voir plus bas 輪 *luân*) — *bận* 彬, « fois, reprise, numéral des répétitions; entravé, empêché » (2); — *bỉnh* 肼 de l'expression *bầu bỉnh*, « rond, gonflé » (se dit par exemple du ventre de quelqu'un qui a bien mangé); — 翻, « tourner, faire un circuit; tourner sens dessus dessous », s. a. *phiên*, c *fán*, ch. n. *fan*; — 番, « tour, fois, changer», s. a *phiên*, c. *fán*, ch. n. *fan* (3); — 樊, « enclos, haie, entourer d'une haie », s. a. *phàn*, c. *fán*, ch. n. *fan*; — 藩, « haie, enclos, entourer d'une haie; entourer; ce qui entoure, frontière; ce qui protège, défenseur », s. a. *phiên*, c. *fán*, ch. n. *fan* (4); — 蟠, « replis du serpent; replié, recourbé », s. a. *phiên*, c. *p'ùn*, ch. n. *p'an*; — 泮, « demi-cercle d'eau; école de tir entourée d'un étang en demi-cercle; école, temple », s. a. *phán*, c. *p'ùn*, ch. n. *p'an*; — 紡, « filer, tordre des fils; lier, entourer de liens », s. a. *phương*, c. *fong*, ch. n. *fang*; — *phưởng*, 犻, « excavation, cavité, caverne » (5); — sans doute 胖, « enflé, gros ventre ballonné », s. a. *phăng* (d'après Génibrel), *bạn* (d'après l'*Index*), c. *p'ong*, ch. n. *p'ang* (6).

97°. — Une quatrième série comprend les formes produites par la loi de palatalisation des initiales *k* : **ki : gi : ch : tr : l : r*.

---

(1) Voir à 限, *vẫn*; a donné en annamite *ven*, voir plus haut, et *bến* 邊, « côté, endroit; à ». Ce mot annamite *bến* paraît être lié à *bề* 皮, « côté, dimension », qui paraît avoir eu originairement une forme à *y* final, **bay*, **bai*, (cf. § 92, forme *quê*; § 83, forme *quai*). C'est cet *y* final dont *n* de *bến* serait une survivance; et cet *y* final reparaît également sous la forme *l* dans la forme *piêl* pour *bề*, forme qui correspond exactement à *biên* 邊 et à *bến*, et qui appartient aux idiomes dits Mường du Sơn-tây; voir *B. E. F. E.-O.*, v, (1905), 338.

(2) Correspond à *quận*, voir plus haut; à *lần*, *lượt*, *trận*, voir plus bas.

(3) A donné l'annamite *phen* 番, « fois, tour », numéral des répétitions.

(4) Ce mot avec ses sens permet de comprendre comment 邊, s. a. *biên*, se rattache à cette famille. Voir aussi 限 *vẫn*. Voir plus bas *rạnh*, *rận dinh*.

(5) Se rattache au groupe de *hang*, « caverne ».

(6) A une forme *phanh* donnée par Génibrel; à rapprocher de *bỉnh* cité plus haut.

Giủn 撋 de *giủn dây*, « tortiller une corde » ; — *giun*, « se recroqueviller, se rétrécir, faire des plis à une étoffe, froncer (1) » ; — *giủm* de *gieo giủm*, « rider, rétrécir, contracter » ; — *giủm* 𦺓, « grappe » (voir plus loin *chum*) ; — 轉, « se mouvoir en rond, tourner ; tournant, détour ; revenir sur ses pas, transporter, changer, faire tourner », s. a. *chuyễn*. c. *chũn*, ch. n. *tchouen* ; la forme annamite est *chuyến* 䡞, numéral du nombre de fois, des va-et-vient, des voyages, des successions, des changements ; — 窀, « voûte qui protège un cercueil dans la tombe ; enterrer », s. a. *chuán*. c. *chun*, *t'un*, ch. n. *tchouen* ; la forme annamite est *chôn* 墫, « enterrer, enfouir » ; — *chung* de l'expression *chung quanh*, « autour, à l'entour (2) » ; — *chun* 墫, « s'introduire, prénétrer, se glisser dans » (3) ; d'autres formes de ce mot sont *tron* 掄, « introduire, » ; et *lòn* 論, « se baisser pour entrer, s'introduire en se baissant ; s'abaisser, se soumettre » ; — *lỏn* 侖, « se faufiler dans » ; — *chủm* 森 des expressions *nằm chủm hum*, « être couché replié, la tête entre les jambes » ; *qùi chủm hum*, *ngồi chủm hum*, « être assis, agenouillé le front contre terre, replié » ; on dit aussi *chồm* 跕, *ngồi chồm hồm*, *ngồi chồm chổm*, « se tenir accroupi » ; et *chòm* 跕, dans l'expression *chòm chơn*, « croiser les jambes » (*ngồi chòm hỏm*, « se tenir accroupi » (4) ; — *choàng* 絖, rend l'idée de quelque chose de « rond » dans *choàng cổ*, « passer le bras autour de cou de quelqu'un » ; *ôm choàng lấy*, « embrasser » ; *choàng tay*, « se tenir bras dessus bras dessous » ; *bịt choàng hầu*, « nouer un mouchoir autour du cou » ; *buộc choàng*, « serrer avec un lien » ; *cái choàng*, « porte-fardeau, recourbé » ; etc. ; — *chủn*, *chủn*, *chũn*, *xủn*, doublets de *vun*, *bun*, « plein par dessus les bords », que nous avons vu plus haut, § 97* ; on dit *vủn chủn*, *vủn chủn*, *vun chũn*, *vun xủn*, avec le même sens ; — 輾, « mouvement circulaire. faire la moitié d'un tour sur soi-même, rouler, tourner », s. a. *triễn*, c. *chin* ?, ch. n. *tchan* (5) ; — 展, « dérouler, tourner »,

---

(1) Forme du Haut-Annam pour *dun* et *dủn* que l'on verra plus loin, ainsi que *trun*, *tun*. — Cette forme *giun* a une forme correspondante qui a laissé tomber la semi-voyelle labiale dans *giăn* 皸, « contracter, resserrer ; plissé, ridé, froissé » ; *giăn* de *giăn bó củi*, « lier un fagot de bois », *giàn giọc*, « rouler souvent » (où *giọc* est une forme à finale *t* gutturalisée).

(2) *Chung* est donné comme forme tonkinoise ; l'expression ordinaire est *xung*, parfois *xóng*.

(3) Filiation sémantique par l'idée que l'on fait des « détours » pour pénétrer dans un lieu. Voir plus loin 穿 *xuyên*, « pénétrer en faisant des détours, s'insinuer dans », dont *chun* est la forme annamite.

(4) On verra plus loin que 團 *đoàn*, qui a le sens de « rond », a passé au sens d' « agglomération, troupe, réunir » ; cela permettrait peut-être de rattacher à cette famille le mot annamite *chủm* 森, autre forme *chòm* 跕, « agglomération, groupe, touffe, paquet ».

(5) La semi-voyelle labiale est tombée dans toutes les formes. Ce caractère est employé pour 碾, « cylindre de pierre pour décortiquer le riz, rouleau de pierre pour broyer les médecines », s. a. *triễn*, c. *chin* et *nin*, ch. n. *nien*. Ces formes chinoises rappellent les formes de 研, « broyer », s. a. *nghiên*, c. *in*, ch. n. *yen* ; 硯, « pierre sur laquelle on broie l'encre de Chine », s. a. *nghiễn*, c. *in*, ch. n. *yen*. La forme annamite est *nghiên* 硯,

dans le sens de 纏, ci-dessus, s. a. *triền*, c. *chin*, ch.n. *tchan* ; — 旋, « se mouvoir en rond, faire un coude, revenir sur ses pas, faire le tour, faire tourner, tout autour, partout, complet, entier », s. a. *triền*, *tuyến* (d'après l'*Index*), *tuyền* (d'après le Dictionnaire Génibrel), c. *sün*, ch. n. *siuan* (1) ; — 陣, « accès de maladie, orage, ondée de pluie », s. a. *trận*, c. *chan*, ch. n. *tchen* (2) ; — *tròn* 圇, « rond, arrondi » (3) ; — *trọn* 論, « entier, parfait, complet, tout » (4) ; — *tron* 掄, « s'introduire en tournant » (voir plus haut *chun*) ; — *trăn* 蜂, « se tourner en tous sens » (5) ; — *trằn* 陳, « se rouler en tous sens, se vautrer dans » (6) ; — *trằn* 鏇 de *trằn triu*, « s'attacher à quelqu'un avec affection » (7) ; — *trằn* de *đau trằn*, « douleurs d'entrailles » (8) ; — *trun* 蓀, « se contracter » (9) ; — peut-être *trụm* 杉, « entier, tout ».

攣, « main ou pied recourbé par la maladie », s. a. *luyên*, *luyền*, c. *lün*, ch. n. *liuen* ; — 癰, « avoir les membres recourbés par l'effet de la maladie », s. a. *luyên* ?, c. (?), ch. n. *liuan* (10) ; — 輪, « se mouvoir en rond, tourner, à tour de rôle, roue », s. a. *luân*, c. *lun*, ch. n. *liuan* ; — 綸, « tordre ensemble plusieurs fils ; corde ; serrer avec un lien ; envelopper », s. a. *luân*, c. *lun*, ch. n. *liun* ; — avec chute de la semi-voyelle labiale, *lận* 吝 de *lận thúng*, « arrondir, border un panier » ; — « rond, sphérique, entier, complet,

---

« broyer ». La filiation sémantique s'explique par la manière de broyer : on broie « en tournant » l'encre de Chine sur le plateau ; on broie les médecines en « faisant rouler » la roue à broyer dans une auge. Pour ces deux derniers mots, les formes annamites et sino-annamites ont perdu la semi-voyelle labiale ; les formes chinoises ont en outre perdu la gutturale initiale. Ces mots pourraient peut-être se rattacher à la forme *quát*, § 129, avec le sens de « frotter, broyer en frottant ».

(1) Ce caractère est très intéressant, au point de vue sémantique, en ce qu'il nous montre la filiation entre des sens très communs dans la famille *quai*, *quắt*, *quao* ; et au point de vue phonétique, en ce qu'il montre un effet de la loi de confusion des dentales et des palatales initiales que nous verrons § 375.

(2) En annamite, le sens est plus général, le mot s'employant pour signifier « fois » en toutes sortes de cas. Mot à réunir à *quận*, *bận*, vus ci-dessus ; à *lần*, *lượt*, que nous allons voir.

(3) Remarquer les expressions *tròn vo*, *tròn vành*, *tròn ủm*, *tròn quay*, même sens, qui réunissent des mots à finale *n* (labialisée ou palatalisée) avec des mots de la famille à finale *y*, § 111, et de la famille à finale *u*, § 116.

(4) Pour la filiation sémantique, voir ci-dessus *triền*, *tuyền* ; *tròn* est une forme à semi-voyelle vocalisée pour **trwân*, **truyên*.

(5) *Trăn trở*, même sens, qui réunit à ce mot de la famille à finale *n* la forme *trở*, de la famille à finale *y* ; cf. § 111e, forme *quai*.

(6) Pour ce dernier sens, voir plus loin *đẫm*, § 97 b ; cf. ci-dessous *lằn*.

(7) Voir plus haut, § 97 b, *nhớ quằn quằn*, *nhớ quằn quíu*, mêmes sens.

(8) Voir plus haut, § 67 b, *quặn ruột*, *cuộn ruột*, mêmes sens. Ces deux exemples montrent clairement les effets de la loi de palatalisation des initiales.

(9) Voir comment ce sens de « recroquevillé, contracté » dérive du sens de « recourbé », à la famille *quao*, § 116.

(10) C'est le mot chinois apparenté directement aux formes annamites *cum*, *com*, *khum*, *khom*, *ngóm*, *ngom*, *chum*, *lum*, *lom*, *rom*, *rum*, *num*, avec sens de « courbé par l'âge », que nous avons vues ci-dessus.

réunir », s. a. *loan*, c. *lün*, ch. n. *lïun* (1); — *luồn* 論, « se courber, se plier, s'introduire, se soumettre »; — *lun* 綸, « se contracter, se resserrer » (forme double *lun chun*, même sens) (2); — *lụn* 論, « entier, complet » (3); — *lùm* 林, « convexe » (4); — *lum* 林, de *lum khum*, « courber le dos »; — *lúm* 癝 de *lúm cúm*, *lúm khúm*, *lúm chúm*, « se courber, courber le dos, marcher avec peine, démarche d'un vieillard courbé »; — *lụm* 濫 de *lụm khụm*, *lụm cụm*, même sens; — *lùm* 林, « bouquet d'arbres, bosquet » (5); — peut-être *lồm* 𨀤 de *lồm ngồm*; *lộm* 監 de *lộm ngộm*, « ramper, sortir en rampant, le dos courbé »; *lốm* 覽, *lõm* 䁾, « concave » (6); — *lom* 𤷱 de *lom khom*, « aller le dos voûté »; — *lòn* 論, « se baisser pour entrer; se soumettre à » (7); — *lỏn* 論, « se faufiler dans » (8); — *lọn* 論, « pelote, mettre en pelote, enrouler; envelopper; boucler des cheveux »; — *lườn* 欄, « serpenter, ramper »; — peut-être *lượn* 瀾, « vague, houle, volute des vagues » (9); — *lượn* 瀾, « couler sinueusement »; — *lần* 吝, « fois, tour, série, numéral des actes répétés ou successifs, successivement » (10); — *lẩn* 吝 de *lẩn bẩn*, « tergiverser, agir par détour », *lẩn quẩn*, « rabâcher, ressasser, parler par détours, radoter », et *lẩn vẩn*, « se perdre dans ses discours, radoter »; — *lấn* de *lấn quấn*, « parler avec embarras, par circonlocutions, d'une manière embrouillée »; — *lảnh* de *lảnh quảnh*, « rôder,

---

(1) On a ici le sens de « réunir », qui découle sémantiquement du sens de « complet » et du sens de « rond »; plus haut, à *chum*, plus bas à 團 *doàn*, nous verrons le même sens dériver de « rond » par le sens d' « agglomération ». Cette marche nous permettrait peut-être de réunir à cette famille 聯, « unir, joindre ensemble, continu, ensemble », s. a. *liên*, c. *lün*, ch. n. *lien* (remarquer que la forme cantonaise *lün* correspond à une forme annamite **luyên*, **loan*, qui aurait maintenu la semi-voyelle labiale); — de même 連, « joindre, associer, continu, retourner », s. a. *liên*, c. *lin*, ch. n. *lien* (ici nous avons la chute de la semi-voyelle labiale même dans le cantonais); à ces formes sino-annamites et chinoises correspondent (voir § 382, forme en *ươ*) la forme annamite *liền* 連, « réuni, continu, etc. », et la forme *luôn* 輪, « continu, sans cesse, toujours », forme remarquable en ce qu'elle conserve la semi-voyelle labiale. *Luôn* correspond à *liên*, pour **luyên*, comme an. *cuôn* correspond à s. a. *nguyên*, voir plus haut; comme an. *nguồn* correspond à s. a. *nguyên*. Voir § 382, formes en *ươ* et § 259, forme *luyên*.

(2) Voir plus haut *giun* et *trun*, et plus loin *dun*.

(3) Correspond à *trọn* vu plus haut, à *lọn*, plus bas.

(4) Voir plus haut *vũm*, « concave ».

(5) Voir plus haut *chùm*, *chòm*.

(6) Voir plus haut *vũm*, « concave, yeux concaves », *trõm*, « yeux concaves ».

(7) Voir plus haut *chìm*, *tron*.

(8) Voir plus haut *tron*, *chun*, plus bas 穿 *xuyên*.

(9) Voir plus haut *vồng* et *vỗng*.

(10) Correspond à 陣 *trận*, *quận*, *lận*, vus plus haut, avec le même sens. La forme *lần* a perdu la semi-voyelle labiale; mais une forme apparentée, à finale *t*, l'a conservée; c'est *lượt* 辣, « fois, temps, numéral des actes répétés ou qui se font en même temps », où *ϱ* est un renforcement de *â*, et *ư* est la semi-voyelle labiale à l'état atténué. Voir plus loin, §§ 389-390, les formes en *ươ*.

aller de ci de là, faire des détours » ; — *lăng* de *lăng văng*, « cerner, envelopper de tous côtés » ; — *lăn* 𨀸, « rouler quelque chose, faire rouler, se rouler par terre » (1).

Rụm 森 de *đi cụm rụm*, ou *đi cúm rúm*, « se traîner avec peine, aller le dos voûté » ; — *rùn* 𢫝, « se baisser, baisser, qui a le dos courbé et la tête enfoncée dans les épaules, se contracter, resserrer, retrécir » (2) ; — *rọm* 𧍋 de *cọm rọm*, « courbé par l'âge et les infirmités » ; — sans doute *rỏm* 𥅞 de *cỏm rỏm*, « air humble (tête baissée et dos voûté, comme font les Annamites) » ; — *rõm* 膺, « épuisé par l'âge et les infirmités » ; — *róm* 𥿗 de *cóm róm*, « timide, craintif », toujours avec la même tenue, pour la filiation sémantique ; — peut-être *rồm* 𦢾, « gonfler, se boursouffler » ; et *rôm* 𤷱, « pustule, gonfler » ; — *ràng* 絿, « entourer de liens, lier, bander » ; — *ràn* 欄, « enclos, parc, bergerie, étable » ; — *ranh* 𣘃, « limites, clôture, palissade, borne » (3).

97f. — Une cinquième série renferme les formes à initiale *nh*, *n*, *d*, *đ*, *t*, *th*, *x*, *s*, produites par la loi de dentalisation des initiales :

Niền 絣, « cercle, anneau » ; — *nén* 鐰, « cercle de fer ou d'osier pour fourneaux, ballots, etc. » ; — peut-être *nẹn* 拵, « un paquet, un petit fagot, une poignée » ; — *nạng* 橧, « fourche, recourbé comme les deux pointes d'une fourche, point de rencontre de deux branches en forme de fourche » ; autre forme *nạnh* 佞, « fourche » (4) ; — *nắn* 攤, « courber, plier avec la main ; modeler, mouler » (5) ; — *núm* 捻 de *cúm núm*, *khúm núm*, « aller le dos courbé, courber le dos » ; — peut-être *núm* 捻 et *nuốm* 捻, « bouton de couvercle arrondi (6) » ; — peut-être *nương* 娘 « jardin » (voir plus haut *viên*, *vườn*).

團, « rond, sphérique, boule ; agglomération, troupe ; réunir », s. a. *đoàn*, c. *t'ũn*, ch. n. *t'ouan* ; — 摶, « rond, pétrir une chose en boule (7), réunir », s. a. *đoàn*, c. *t'ũn*, ch. n. *t'ouan* ; — *doanh* 𣴓, « rouler en cercle, en spirale, enlacer, enrouler ; sinueux ; suivre » ; — peut-être *đằm* 潭 et *đẵm* 沉, « se rouler dans, se vautrer dans » (8) ; — *don* 敦, « fagot, petit paquet, lier en fagots » ; — peut-être 頓, « fléchir les genoux et saluer en inclinant la tête

(1) Voir plus haut *trăn*.

(2) Voir *giùn*, *dùn*, *trun*, *sun*, *lun*, même sens.

(3) Pour la filiation sémantique de ces deux mots, voir plus haut *viên*, *vườn* ; *biên*, *ven*, *bên* ; *phiên*.

(4) *Chống nạnh tay*, « s'accouder la tête dans la main, le bras replié », *chống nạnh ba*, « appuyer les mains sur les hanches, les coudes pliés » ; mot à mot s'appuyer en faisant trois « fourches, trois angles ».

(5) Dans *nắn nót*, « courber, plier », *nót* est une forme de la famille à finale *t* vue § 91, forme *quất*. D'après ce qui sera dit à la quatrième partie, § 446 sqq., *nót* est une forme à semi-voyelle vocalisée pour **nwăt* ; *năn* est la forme à finale *n* correspondant à cette forme, mais avec chute complète de la semi-voyelle labiale.

(6) Voir § 282, forme *nuốm*, un rapprochement plus probable.

(7) Pour ce sens, voir plus haut *gốm*, « poterie », et les références.

(8) Comparer plus haut *trằn* qui a le même sens ; *đằm* et *đẵm* paraissent être deux formes du même mot, avec labialisation de la dentale finale.

jusqu'à terre », s. a. *đốn*, c. *tun*, ch. n. *touen* (1) ; — peut-être 蝀, « arc-en-ciel », s. a. *đông*, c. *tung*, ch. n. *tong* (2) ; — *đụn* 庉, « amas de paille, monceau, tas » ; *đùn* 吨, « amonceler, entasser » ; *đống* 棟, « amas, tas, amonceler » (3) ; — peut-être encore *đùm* 䊲, « envelopper ; paquet ».

縳, « enrouler, rouleau », s. a. *duyên*, *quyến*, c. *fok*, *fú*, *chün* (au caractère 摶 et *sub caract.*), ch. n. *tchouan* ; — *dun* 屯, *dùn* 敦, « se recroqueviller, se plisser, se rétrécir, froncer » (4).

䧀, « faire le tour, entourer, serrer avec un lien, ceinture », s. a. *tuyến*, *toản*, c. (?), ch. n. *siuan* ; — 鏇, « tour du tourneur, façonner ; treuil de puits ; autour », s. a. *tuyến*, c. *sün*, ch. n. *siuan* ; — 旋, « tourner, exécuter ou imprimer un mouvement circulaire ; revenir sur ses pas ; renvoyer ; rendre, répondre », s. a. *tuyền*, *toàn*, *triền*, c. *sün*, ch. n. *siuan* ; — 詮, « courbé, replié ; faire un coude ou un détour en marchant », s. a. *tuyên* (d'après Génibrel), *thuyên* (d'après l'*Index*), c. *ts'ün*, ch. n. *tsiuan*, *ts'iuan*, *tsouen*, *tchouen* ; — 洵, « eau qui tournoie », s. a *tuân*, c. *sun*, ch. n. *siun* ; — 巡, « faire le tour de ; nombre de fois ou de tours ; parcourir, surveiller », s. a. *tuần*, c. *ts'un*, ch. n. *siun* ; — 絢, « faire le tour de, enrouler autour de », s. a. *tuân* ?, c. (?), ch. n. *siun* ; — sans doute 全, « entier, complet, compléter », s. a. *toàn*, c. *ts'ün*, ch. n. *ts'iuan* (5) ; — 鑽, « tarière, foret ; faire un trou, creuser, pénétrer », s. a. *toản*, c. *tsün*, ch. n. *tsouan* (6) ; — peut-être *tóm* 縿, « réunir, résumer, renfermer » (7) ; de même *tom* 䊲, « assembler, réunir » ; de même *túm* 縿, « ramasser, se réunir ; resserrer, lier » ; *tum* 㚌, « réunion, amas, ramasser ».

Thỏm 㾭, « cave, creux » (8) ; — *thun* 紃, « se retrécir ».

釧, « bracelet, anneau », s. a. *xuyến*, c. *ch'ün*, ch. n. *tch'ouan* ; — 穿, « pénétrer en faisant des détours, s'insinuer dans », s. a. *xuyên*, c. *ch'ün*, ch.

---

(1) Pour le sens, voir plus haut *vọng*, « saluer ».

(2) Voir plus haut *mống*, « arc-en-ciel ».

(3) Ces trois rapprochements sont douteux ; mais ces mots se rattachent à *vun*, *bun*, « amas, plein », vu plus haut.

(4) Voir plus haut d'autres formes *giun*, *trun*, *lun*.

(5) Pour la filiation sémantique, voir plus haut *tròn*, *trọn*, et de nombreux exemples.

(6) Pour la filiation sémantique, voir plus haut *khoan*, « vrille, percer en tournant », mais à rapprocher plutôt de la famille § 239, forme *chuôi*.

(7) Voir plus haut *đùm* et 團 *đoàn*.

(8) Voir plus haut *tũm*, « convexe », *vũm*, « concave » ; *trôm*, *lỏm*, *lóm* se dit des « yeux caves ».

(9) Voir plus haut à *giun*, *dun*, *dùn*. — Si l'idée de quelque chose de « rond », qui permet de rattacher à cette famille beaucoup de mots à sens d' « enclos, jardin, parc », tels que *viên*, *vườn*, *phiên*, *ranh*, *ràn*, etc , de même que des mots à sens de « grenier » (*huân*, *khuân* 囷, « grande corbeille ronde en nattes pour mettre le riz, grenier »), nous permettait d'y rattacher aussi les mots qui ont le sens de « panier », nous aurions *thúng* 筩, « panier, corbeille » ; *nong* 籠, en Haut-Annam *nống*, « grand plateau en osier tressé, très grand panier plat » ; *nẹn* 筭, « panier tressé à jour » ; *mủng* 籠, « petit panier » (même phonétique que *nong* ci-dessus) ; — *xiểng* 籣, « panier de voyage » ; autre forme du même mot *siểng* 箱.

n *tch'ouan* (1); — peut-être *xiên* 犍, « incliné, de biais, qui n'est pas droit » (2); — *xom* 粘, « trident, fourchette de pêche » (3); — *xong* 衝, autres formes *xông*, *xung* 衝, *chung* (vu plus haut), dans *xong quanh*, *xung quanh*, *xông quanh*, « tout autour »; — *xồm* 跕 de *ngồi xồm*, « s'accroupir » (4); — *xun* 敎, « crêpu, frisé »; autre forme du même mot: *xoăn* dans *xun xoăn*, même sens; — *xun* 敎, *xủn* 春 dans *vun xun*, *lun xun*, *vun xủn*, « comble, plein par dessus les bords (5); — *xăn* 搷, « relever les manches d'un vêtement, les pantalons en retroussant les bords » (6).

Săn 狥, « tordu, tortillé » (7); — *sun* 緊, « se contracter, se crisper, se ratatiner, se resserrer » (8); — *sụn* 膜, « s'affaisser », en parlant de la terre (9); — *sum* 森, « se réunir, s'assembler »; *sùm* 森 de *bùm sùm*, « accumulé », et *sùm* 呫, « accourir en foule » (10). *Nhồn* 咻 de *lồn nhồn*, « en petites boules, en grumeaux » (11); — *nhum* 栣 de *chum nhum*, *chòm nhum*, *chùm nhum*, *gium nhum*, *lùm nhum*, « en grappe, entassé, en groupe, réuni » (12).

97 g. — On a signalé dans le cours de cet article des mots appartenant à une sixième série, comprenant les formes qui ont laissé tomber la semi-voyelle labiale. On peut les voir aux formes citées *ẩm*, *nghiên*, *triền*, *trận*, *liên*, *lằn*, *lẳn*, *lấn*, *lảnh*, *lăng*, *ràn*, *ranh*, *ràng*, etc. On a vu aussi une forme *hỉnh* dans l'expression *hủng hỉnh*, « concave, ravin », où la semi-voyelle est tombée. Il faut citer encore deux mots, an. *hang*, « caverne », et s. a. 抗 *khanh*, « mare, ravin, fossé », qui pourraient peut-être se rattacher à cette famille. On

---

(1) Voir plus haut *chun tron*, *lòn*.

(2) Voir § 116f, forme *quao*, les mots *xéo* et *xỏ*, « incliné, oblique, de travers, en triangle », qui se rattachent peut-être à la famille à finale *u*, avec le sens général de « recourbé, coudé ».

(3) Comparer plus haut *nạng*, « fourche » et *xiên* 揵, qui a aussi le sens de « fourchette à plusieurs ou à une seule pointe ».

(4) Comparer plus haut *hồm*, *chồm hồm*, *chùm hum*, même sens.

(5) Pour le sens, voir *vun*.

(6) Pour opposition à *vén*, « relever simplement en tenant avec la main »; remarquer que le mot *xăn*, avec le sens « avec empressement, précipitamment », a des formes apparentées, où nous voyons les effets des mêmes lois phonétiques qui agissent dans la famille que nous étudions ici: *xon xon xăn văn*, *xăn văn xéo véo*.

(7) Remarquer les expressions *dây săn còn*, « corde bien tordue »; *săn quẩn*, *săn cuộn*, « très tordu, entortillé », où *quẩn*, *cuộn*, *còn* sont d'autres formes appartenant à la même famille à finale *u*, *o* (§ 116, forme *quao*).

(8) Voir plus haut *thun*, *giun*, *dun*, *dùn*.

(9) Le mot se rattache alors à *lún* 淪, « s'affaisser, se tasser, s'enfoncer »; mais l'expression *sụn lưng*, « avoir les reins pliés sous le poids de quelque chose », paraît se rattacher à cette famille.

(10) Comparer *tum*, *đụn*, 團, *đoàn*, *chùm*, *chòm*. Si les mots qui ont ce sens se rattachaient réellement à cette famille, nous aurions encore *nhóm* 呫, « réunir, assembler, concentrer ».

(11) *Lồn* est une autre forme de ce mot.

(12) Génibrel signale ces expressions comme venant du cambodgien. Mais le mot *chùm*, *chòm*, « grappe » est absolument annamite, et les autres mots n'en sont que des formes différentes.

a vu aussi *ngạnh* et *ngảnh*. Il faut ajouter 營, originairement, « tracer le contour d'une ville, d'un camp ; camp entouré de palissades ; corps d'armée, province », s. a. *dinh*, c. *ying*, ch. n. *ying*, *yong* (1) ; — 瀯, « eau qui tournoie, gouffre », s. a. *dinh*, c. (?), ch. n. *ying*, *yong* (2).

97 h. — Si nous réunissons ces diverses formes, nous avons le tableau d'ensemble suivant :

1° GUTTURALE initiale	2° SEMI-VOYELLE labiale initiale	3° LABIALE initiale	4° PALATALE initiale	5° DENTALE initiale
*khoan, *ngan *hoan. . . . .*	**oan*	**man, *ban, *phan*	**loan, ran*	***doan, *loan*
*quang, **khoang. .*		*mang*	*choang, rang*	*nang*
	oam			
quăn.	*oăn*	*văn* *văng, phăng*	*trăn, lăn* *lăng*	*năn, xăn, săn*
quănh, khoănh, ngănh, hoănh. .	**oănh*	*vănh, bănh, *phănh*	*lănh, rănh*	*nănh, doănh*
quăm, khoăm. . .	*ăm*			*năm*
khoen.		*ven, phen* *bên, vênh*		*nen*
**quyên, **nghiên. .*	**uyên*	**viên, *biên, *phiên*	***chuyên, *triên*	*niên, *duyên* **tuyên*
			**luyên, *liên*	**thuyên, *xuyên, xiên*
		viêng, miêng		*xiêng, siêng*
quinh, khuinh, hinh.	**uinh*	*vin, vinh, *binh*		*dinh*
***quân, **khuân, quâng. . . . . .*	**uân*	**vân, vâng, vưng, bân*	**chuân, *trân* **luân, lân*	**tuân*
*quơn, *huơn, hươm.*		*vươn*	*lươn*	*nương*
con, cong, hon. . .		*vong*	*tron, lon*	*don, nong, xong*
com, khom. . . .			*chom, trom* *lom, rom*	*tom, thom, xom* *nhom*
*cuôn, *côn, *khôn *hôn. . . . . .*	*uôn*		*chôn, luôn, lôn*	*nhôn, dôn*
*cuông, *khuông. .*	**uông*	*vông, mông* *vun, bun*	*giun, chun, trun* *lun, run*	*nông, **dông, xông* *dun, đun, thun* *xun, sun*
hung.	**ung*	*vung, mung*	*chung*	*thung, xung*
cum, khum, gum.	*um*	*vum*	*gium, chum, trum*	*nhum, num*
hum.			*lum, rum*	*tum, sum*

(1) Cette forme *yong* qui correspond à des formes sino-annamites **uinh*, **vinh*, rappelle la semi-voyelle labiale.

(2) Même remarque que ci-dessus.

Ce tableau est à comparer avec celui que nous avons vu § 91 f. et 91 j. et avec celui que nous verrons § 111 g, bien que dans ce dernier les modifications de la finale *y* rendent la comparaison des formes plus difficile. Comparer aussi le tableau § 116 h.

On peut suivre dans ce tableau, pour chaque groupe de formes, les transformations de l'élément initial. On peut se rendre compte également que l'annamite affectionne les formes à semi-voyelle labiale à l'état vocalisé, formes en *u*, *ô*, *o*. C'est une remarque que nous ferons encore plusieurs fois dans le courant de cet article (cf. § 391).

L'étude de la famille au point de vue sémantique et la comparaison de cette famille avec la famille à finale *t* (§ 91, forme *quát*), la famille à finale *y* (§ 111, forme *quai*), et la famille à finale *u* ou *o* (§ 116, forme *quao*), ne manqueraient pas d'intérêt. Les quelques remarques que j'ai faites suffisent pour le moment [1].

---

(1) On ne peut s'empêcher de rapprocher de cette nombreuse famille annamite et sino-annamite, les mots de langue thai (siamois) suivants : *fàn*, « tordre des cordes, des fils » (an. *vặn, vặt*) ; *phăn*, « enrouler » (an. *vấn, quấn, cuốn*) ; *ven*, « à son tour, fois, tour » (an. *quận, bận*) ; *von viên*, « tourbillonner » (an. *vịnh, vũng*) ; *von*, « tourner » (an. *vần*) ; *vông*, « tourner autour » an. *vòng, quanh*) ; *vông*, « cercle, anneau, rond » (an. *vành, vòng*) ; *mun*, « tourner une roue » ; *vẽn*, « anneau » (an. *vòng, khoen, hoành*) ; *õn*, « fléchir, flexible » (an. *uốn, oặt, oãi, vặn, oằm*, etc.) ; *kõng*, « en rond » ; *khung*, « sinuosité d'un fleuve » (an. *hoành, quanh, khoanh*) ; *khõng*, « en hélice » ; *khuang*, « tournevis » ; *khom*, « arqué » (an. *oằn, quằn, quằm, khoằm*) ; *khôt*, « sinueux, courbé » (an. *quất, quớt*) ; *khỗt lua*, « s'enrouler » ; *ngon*, « recourbé ». Il ne m'appartient pas de signaler en détail la similude des lois phonétiques qui régissent, en annamite comme en siamois, tant l'élément initial que l'élément final des mots de cette famille. Mais il me semble qu'une telle concordance de formes ne peut s'expliquer par une simple coïncidence.

Ce n'est pas non plus, sans doute, par un effet du hasard que nous trouvons dans le čam les formes suivantes :

1° Gutturale initiale ; *kuk*, « s'incliner, se baisser » ; *kuḥ*, « croc d'éléphant » ; *kuơk*, « tordu, tors, en hélice » ; *kuil*, « croissant de la lune » ; *koṅ, kuṅ*, « recourbé, courbe, ceintré » ; *kauṇ*, « anneau, bracelet, maillon de chaîne, cercle, roue » ; *kiơṅ*, « coude » ; *kauṃ*, « penché, incliné » ; *kain*, « tordre, tortiller » ; *kual*, « nœud, serrer » ; *khub*, « courbé, crochu, aquilin » ; *khuṅ*, « creux, cave » ; *khauv*, « sec, desséché » ; *ṅup*, « incliner, baisser, par exemple la tête » ; *ṅiak*, « s'incliner, se baisser » ; *ṅiơṅ*, « croc, harpon, dent » ; *guk*, « recourbé » ; *gulač, galač* [prononcez *gulaï*], « tourner, retourner, faire demi-tour », [bahnar *gleč glĕk* ; semble être l'annamite *trở*, ou *trẩn*] ; *guluṅ*, « se rouler, rouler, roulé » [diverses formes de langues apparentées : *gulaṅ, guluṅ, guliṅ, goloṅ* ; annamite *trằn, lăn*] ; *gul, guol*, « en boule, roulé, torsade, peloton » ; *gay, gayup*, « tourner » ; *guei*, « ceindre, entourer, embrasser » ; *haviṅ, huviṅ* « tourner, tournoyer, tourbillon, retour, égarement » ; *habaṅ, hubaṅ*, « anneau, boucle d'oreille ».

2° Labiale initiale *var, va*, « enclos, étable, parc » ; *var, va*, « retourner, tourner » ; *vak*, « entrelacer, enrouler, accrocher, entourer, enceindre, tracer des cercles » [paraît correspondre à des mots annamites d'autres familles : « dessiner, tracer, écrire », an. *vạch, vẹc, gạch, gạc, kẹc*, § 129 d ; — « agiter un liquide, brasser », famille *quơ*, § 153 d ; — « se vêtir, mettre un habit », an. *mặc*] ; *vah*, « recourber un hameçon » ; *vak, vơk*, « revenir, retour » ;

98. — *Quyết*, 41 mots, dont 38 au ton aigu et 3 au ton grave. — Cette forme est très voisine de la forme *quât* : certains caractères ont, en sino-annamite, la forme *quât* de la forme *quyêt* ; dans les dialectes chinois, les formes correspondant à ces deux formes sont parfois les mêmes ; enfin les deux formes sont traitées de la même façon en annamite.

Tantôt le son voyellaire devient plus clair : 掘, « creuser », s. a. ***quyết***, ***quật***, c. ***kwat***, ch. n. ***kiue*** ; a donné en annamite ***khoét*** 抉, « creuser » (1) : — 譎, « tromper, duper, menteur », s. a. ***quyệt***, c. ***kwat***, ***k'ŭt*** (2), ch. n. ***kiue*** ; a donné en annamite ***khoét***, ***hoét***, ***phét***, « mentir par vantardise » ; ***ngot***, ***ngoét*** de de ***ngoa ngoắt***, ***ngoa ngoét***, « bavard, menteur » (3).

Ces formes ***khoet***, ***hoet***, ***phet***, ***ngoăt***, ***ngoet***, s'expliquent parce que la forme ***quyêt*** est voisine de la forme ***quật***, laquelle a comme correspondant en cantonais une forme ***kwat***. Elles sont donc très voisines de la forme cantonaise.

Tantôt au contraire la semi-voyelle labiale se vocalise, se contractant avec le son voyellaire : 矩, « court », s. a. ***quật***, c. (?), ch. n. ***kiu***, ***kiue*** (laisse supposer une forme sino-annamite ***quyết***) : 蹶, « court », s. a. ***quyết***), c. ***kŭt***, ***kwat*** (laisse supposer une forme sino-annamite ***quât***), ch. n. ***kiue*** ; a donné l'annamite ***cụt*** 橛, « court » (4) ; — 噦, « hoquet », s. a. ***quyết***, c. ***kŭt***, ***k'ŭt***, ch. n. (?) ; a donné l'annamite ***cụt*** 橛 de ***nấc cụt***, « hoquet » ; — 繘, « lier, nouer, nœud », s. a. ***quyết***?, c. (?), ch. n. ***kiue*** ; a donné en annamite ***cột*** 橛, « lier » (5), et ***gût***

---

var, « tour, fois » ; *val*, « tournoyer, tourbillonner » ; *vil*, « rond, circulaire, cercle » ; *vok*, « tourner, tourbillon, revenir ; particule marquant le retour » ; *vañ*, « ceindre, entourer, faire un circuit, embrasser, se courber, sinueux » ; *viṃ*, *viṇ*, « tourner, tournoyer » ; *vein*, « tour, remplacement » ; *vaun*, « cercle, disque, globe » ; *vey*, *vaig*, « sinueux, tortueux, faux, fourbe ».

3° PALATALE INITIALE : *čuak*, « entrelacer, ceindre, nouer » ; *juṃ*, « autour, tourner, enrouler » ; *laup*, « enrouler, rouler, envelopper » ; etc., etc.

On croirait ne pas être sorti des familles *quât*, § 91, *quyên*, § 97, *quai*, § 111, *quao*, § 116, tant la ressemblance est frappante, soit au point de vue sémantique, soit au point de vue phonétique, pour ce qui regarde les initiales et pour ce qui regarde les finales. Même s'il y a eu emprunt pour la totalité des cas, — cette hypothèse n'est guère probable, puisque, comme on peut le voir dans le *Dictionnaire čam-français* de AYMONIER et CABATON, un grand nombre de langues, disséminées dans tout le Sud-Est de l'Asie, renferment des formes à peu près semblables, — même dans ce cas, dis-je, l'étude des transformations des éléments finaux et des éléments initiaux ne manquerait pas d'intérêt.

(1) Comparer 穵, « creuser, curer », s. a. *ắt* (pour **wắt*), c. *wat*, ch. n. *wa* ; annamite *vét* 扣, « creuser, curer ». *Ắt* est le même mot que *quât*, *quyêt*, après que la gutturale et la semi-voyelle labiale sont tombées ; la semi-voyelle labiale reparait, renforcée en consonne, dans la forme annamite *vét*. Cf. § 7 et § 8, forme *vét*.

(2) Laisse supposer une forme sino-annamite *khuyết*, la forme *kwat* supposant une forme sino-annamite *quât*.

(3) Cf. § 206, forme *nguen*.

(4) Cf. § 161, forme *cui*.

(5) Remarquer la phonétique choisie pour rendre le caractère ; elle se prononce *quyêt* en sino-annamite.

骨, « nœud, nouer », qui a en Haut-Annam une forme *khût* [1]; — 橛, « poteau, pieu », s. a. *quyêt*, c. *küt*, ch. n. *kiue*; a donné l'annamite *cột* 橛, « poteau, colonne ».

Ces formes à semi-voyelle vocalisée s'expliquent encore par la parenté de la forme *quyêt* avec la forme *quât*, cette dernière ayant en Haut-Annam, on l'a vu, une forme *cut*.

99. — *Quôc*, 1 mot : voir plus haut à *quâc*, § 89.

100. — *Quơi*, 1 mot : voir plus haut à *qui*, § 93.

101. — *Quơn*, 1 mot : voir plus haut à *quyên*, § 97.

102. — *Cuôc*, 6 mots au ton grave : 局, « échiquier », s. a. *cuộc cục*, c. *kuk*, ch. n. *kiu*. — La forme *cuốc* de 局 est une forme qui doit être considérée comme formée d'après les lois de la langue annamite. Voir à *quâc*. § 89.

103. — *Cuông*, 5 mots, 4 au ton aigu : 誑, « tromper », s. a. *cuống*, c, *kwong*, ch. n. *kouang*. — 1 au ton descendant ; 狂, « furieux », s. a. *cuồng*. c. *k'wong* ch. n. *kouang*. — Les dialectes chinois traitent la forme *cuông* comme la forme *quang*.

104. — *Cun* pour *quân* en Haut-Annam. — Avec *u* bref.

105. — *Cut* pour *quât* en Haut-Annam. — Avec *u* bref.

106. — Le grand nombre de formes empêche de dresser un tableau des états de la semi-voyelle. Il suffira de dire que dans les formes *cun* et *cut*, la semi-voyelle est à l'état vocalisé. Elle est à l'état tonifié dans les formes *cuông* et *cuôc*. Enfin elle est à l'état normal dans toutes les autres formes, avec cette particularité déjà signalée, que dans les formes *quơn* et *quơi*, la semi-voyelle est prononcée avec un peu plus d'insistance que dans les autres formes à semi-voyelle à l'état normal. Nous verrons plus loin que la forme *cươc* et la forme *cương* sont des formes renfermant la semi-voyelle à l'état atténué.

En résumé, après la gutturale forte *k*, nous avons en sino-annamite :

Semi-voyelle *à l'état atténué* : 2 formes, 41 mots.
Semi-voyelle *à l'état normal* : 21 formes, 379 mots.
Semi-voyelle *à l'état tonifié* : 2 formes, 11 mots.

On peut conclure qu'à part quelques exceptions, la gutturale forte *k* veut être suivie, en sino-annamite, de la semi-voyelle à l'état normal. Il faut se souvenir en effet que les formes à semi-voyelle à l'état latent sont dialectales et correspondent à des formes régulières à semi-voyelle à l'état normal : c'est ce qui fait que les formes à semi-voyelle à l'état normal sont au nombre de 21 avec 379 mots, contre 4 formes à semi-voyelle à états différents et 52 mots seulement. Cette conclusion s'impose surtout si l'on considère les formes en *i*, *yên yêt*, qui, avec une autre consonne initiale, admettent presque toujours la semi-voyelle à l'état atténué, tandis qu'ici nous avons la semi-voyelle à l'état normal.

---

[1] Ces mots se rattachent à la famille *quât*, § 91.

Si nous comparons maintenant les formes sino-annamites à gutturale forte initiale suivie de la semi-voyelle labiale sourde, avec les formes à gutturale forte non suivie de la semi-voyelle, nous voyons que ces dernières sont plus nombreuses. Nous avons en effet :

1° Finales admettant une seule forme à gutturale forte initiale sans la semi-voyelle labiale :

ac, am, ao, ap ; — ăn, anh ; — âm, âp, âu ; — êt, yêm, yêp, yêu ; — im, ip ; — ơ ; — ư, ưc, ưu,

Je laisse de côté les formes à finales *ưn, ưt*, qui sont propres au Haut-Annam ; *u, uc, ung ; ô, ôi, ôn, ôt ; ong*. Toutes ces formes renferment, ou sont susceptibles de renfermer la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé, comme on le verra à la quatrième partie, § 446 sqq.

2° Finales admettant à la fois la gutturale forte sans la semi-voyelle et la gutturale forte avec la semi-voyelle :

a, ai, an, ang, at ; — ach, ăng ; — ân, ât ; — ê, yên, yêt ; — i, ich, inh,

Je laisse de côté les formes à finale *ôc, ông*, qui renferment ou sont susceptibles de renfermer la semi-voyelle à l'état vocalisé.

3° Finales admettant seulement la gutturale forte avec la semi-voyelle :

ăc ; — âc ; — it ; — ơc, ơi, ơn, ơng.

Ơc et *ơng* entrent dans les formes *cươc, cương* que l'on verra § 378 sqq. On a vu que les formes *quơi, quơn* sont intermédiaires entre les formes sino-annamites et les formes annamites.

C'est donc en tout 34 formes qui admettent la gutturale forte sans la semi-voyelle labiale (44, si l'on compte les formes à voyelle labiale) ; contre 22 qui admettent la gutturale forte avec la semi-voyelle labiale (24, si l'on compte les formes à voyelle labiale).

Il faut remarquer que les formes à labiale finale (*m, p, w* [*u, o*]) n'admettent pas la semi-voyelle labiale. On traitera la question § 414.

107. — Pour ce qui concerne l'annamite vulgaire, il faut noter qu'un grand nombre de mots sino-annamites, surtout des mots relatifs à l'administration, sont entrés tels quels dans la langue vulgaire ; par exemple : *quan* 官, « magistrat » ; *quán* 館, « auberge » ; *quyền* 權, « autorité » ; *quỉ* 鬼, « esprit » ; *quần* 裙, « pantalon » etc. Je ne ferai pas entrer ces mots en ligne de compte dans l'énumération des formes annamites. Mais je tiendrai compte d'autres mots sino-annamites qui sont entrés dans la langue vulgaire avec une légère modification soit de son, soit d'accent, par exemple *quì* 跪, « s'agenouiller », de 跪, « s'agenouiller », s. a. *quị*.

Nous avons en annamite les formes suivantes :

108. — *Qua*. 11 mots : *qua* 戈, « passer », forme de 過, « excéder, passer au delà », s. a. *quá* ; — *qua* 戈, « je, nous » (*đi với qua*, « viens avec moi,

avec nous ») ; a, en Haut-Annam, une forme *choa* (1). Ces deux formes *qua* et *choa* sont apparentées à 我, « je, nous », s. a. *ngã* (avec chute de la semi-voyelle labiale), c. *ngo* (2), ch. n. *wo* ; 吾, « je, nous », s. a. *ngô* (avec semi-voyelle labiale à l'état vocalisé), c. *ng* (3), *ũ*, *nga*, ch. n. *wou* ; le sino-annamite a pour 吾 une forme *ngoa* qui se rattache d'un côté à la forme cantonaise *nga*, et de l'autre aux formes annamites *qua*, *choa* (4). A ces formes est apparenté l'annamite *va* 𢬣, « nous, je », dans *anh va*, « notre frère aîné, notre homme, cet homme-là, lui » ; *chàng va*, même sens (5). Toute la série est apparentée, par dentalisation de l'initiale, à *ta* 些, « je, nous » (6) ; *ta*, à son tour, se rattache à 余 ou 予, « je, nous », s. a. *dư*, c. *ũ*, *ts'ũ*, *t'ò*, *ye*, ch. n. *yu* (7). En réunissant les diverses formes annamites et sino-annamites, nous avons donc, suivant les initiales, l'ordre suivant (les formes sino-annamites sont marquées d'un astérisque) :

nga ; — **qua*, *qua*, *ngoa*, **ngô* ; — (**ô*, pour **wa*, **wô*, ch. n. *wou*) ; *va* ; — *choa* ; — **dư ta*.

---

(1) Cette palatalisation de la gutturale se remarque, dans les dialectes cantonais, pour divers mots à forme *qua* en sino-annamite (cf. § 81, forme *qua*).

(2) Probablement avec chute aussi de la semi-voyelle labiale, ou avec semi-voyelle labiale à l'état vocalisé.

(3) Avec chute de la semi-voyelle et du son voyellaire.

(4) Cette forme *ngoa* est donnée comme sino-annamite par le dictionnaire GÉNIBREL ; le dictionnaire BONET la donne comme purement annamite.

(5) Le sens de « cet... là » est un sens purement dérivé, ainsi que le sens de « il, elle » ; le vrai sens est « de nous (notre ».

(6) Remarquer *chàng ta* et *chàng va*, *anh ta* et *anh va*, « notre homme, cet homme-là, lui » ; dans *chúng ta*, « nous », qui se dit aussi *chúng qua*, *chúng* est un nom collectif qui peut se traduire par « bande, groupe », et dont le sens originel se trouve dans *chúng dưới*, « le groupe inférieur, les inférieurs », *thợ chúng*, « les ouvriers de la bande, les ouvriers-bande », par opposition au maître ouvrier. *Chúng ta*, comme *chúng qua*, s'explique donc : « notre bande, notre troupe, nous en groupe, nous tous ». *Người ta*, « les hommes », s'explique de même, mais avec déviation de sens : « les hommes de nous, notre groupe d'hommes, les hommes. »

(7) Comparez 寡人, s. a. *quả nhơn*, « je, moi », titre que se donnaient les princes feudataires en parlant d'eux-mêmes ; — 寡君, s. a. *quả quân*, « notre prince » ; — 寡小君, s. a. *quả tiểu quân*, « notre princesse ». Les deux dernières expressions correspondent exactement au mot annamite *va* de *anh va*, « notre frère aîné, cet homme-là » (voir ci-dessus). Ce mot *quả* serait donc un mot de la famille, dont l'annamite *qua* serait une forme avec un ton différent, et l'annamite *va*, ci-dessus, une forme avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale. — La première expression *quả nhơn* est ordinairement expliquée : « moi, homme de peu de vertu, de peu de valeur » ; ce serait ainsi un terme d'humilité par lequel se seraient désignés les princes. Ne faudrait-il pas plutôt traduire : « moi, homme », ou « notre homme », c'est-à-dire « moi » ? On aurait ainsi l'équivalent de *anh va*, *anh ta*, « notre homme, lui », et de *người ta*, « nos hommes, les hommes » ; ces expressions sont des équivalents exacts au point de vue phonétique, mais avec quelques nuances au point de vue sémantique, chacune ayant pris un sens un peu spécial, « je, moi », et « lui, il, eux ».

La famille n'est pas nombreuse, mais elle nous permet de voir l'effet des lois qui régissent les formes des groupes déjà étudiés ou à étudier ([1]).

Quạ 鴉, « corbeau », paraît être une onomatopée tirée du cri de l'animal ([2]). Ce mot est apparenté à plusieurs formes sino-annamites. Nous avons d'abord 烏, « corbeau », s. a. ô, c. *ŭ* ([3]), ch. n. *wou*. Nous avons une autre forme rendue par Couvreur et par Eitel 鵶, ou 雅 (forme originelle, d'après Eitel), ou 鴉, caractères qui se prononcent en sino-annamite le premier *nha*, le second *nhã* ([4]), en cantonais *a*, *ngá*, en chinois du Nord *ya*. Le sens est « corbeau ». La seconde forme cantonaise *ngá* prouve que ce mot renfermait originellement une gutturale initiale qui s'est palatalisée ou dentalisée dans la forme sino-annamite *nha* ([5]). Cette forme *nga*, qui a perdu la semi-voyelle labiale, se rattache à la forme *quạ* par la forme *ngoa* ([6]). Dans les formes chinoises *a*, nous avons chute de la semi-voyelle labiale et de la gutturale initiale, phénomènes qui se produisent dans les formes du caractère 吾 *ngô*, vu plus haut. — Nous avons enfin une forme annamite *ác*, « corbeau ». Le dictionnaire Génibrel rend ce mot par 鵶 et le note comme sino-annamite ; le dictionnaire Bonet écrit 鴉 (ainsi que le dictionnaire Taberd), et le note comme annamite vulgaire ; le dictionnaire Cữa écrit 鵶 et le donne comme annamite vulgaire. Les phrases que donnent les dictionnaires à ce mot prouvent qu'il est employé d'après les règles de la syntaxe annamite et est passé dans l'usage de la langue. Faut-il voir dans ce mot *ác*, un mot apparenté aux langues sauvages de la péninsule indochinoise ([7]), ou bien également un mot apparenté aux formes annamites et sino-annamites ou chinoises que nous venons d'examiner? Il est difficile de se prononcer. Dans la dernière hypothèse, *ác* serait le produit de la chute de la semi-voyelle labiale (comme les formes chinoises *a*, vues ci-dessus) et de la

---

([1]) Voir § 426, le rattachement des formes *tui*, *tôi*, *môi*.

([2]) Comparez *kêu quạ quạ*, « croasser » ; *con quạ quạ*, « l'oiseau qui crie *quạ quạ*, le corbeau ».

([3]) La gutturale initiale est tombée et la semi-voyelle labiale est à l'état vocalisé. Pour comprendre le passage entre *qua* et *wou*, *ô*, *u*, il faut comparer ce que l'on a dit ci-dessus des formes de 吾, ch. n. *wou*, c. *ŭ*, ng. *nga*, s. a. *ngô*, qui a une forme annamite *ngoa* et est apparenté à l'annamite *choa*, *qua*. *Ô* sino-annamite est pour **wô*, **wa*, et la semi-voyelle apparaît à l'état renforcé dans d'autres dialectes, par exemple 無, « ne pas », ch. n. *wou*, c. *mô*, s. a. *vô* (cf. §§ 422, 425 et 426, formes à initiale *m*). On m'objectera peut-être que le mot 烏 ayant le sens de « noir », ce mot désignant le corbeau doit peut-être s'expliquer par l'oiseau noir, le noir ». Je ne crois pas que cette explication soit vraie. Je crois plutôt que c'est le sens de « noir » qui est venu du sens de « corbeau », ou qu'il a dû y avoir confusion entre deux mots homophones mais appartenant à deux familles différentes.

([4]) Le troisième n'est pas donné par l'*Index* de Phan-đức-Hoà.

([5]) Prononcée *gia* dans beaucoup de provinces, spécialement du Haut-Annam ; cette gutturale paraît s'être conservée aussi en laotien : *ka*, « corbeau ».

([6]) Cf. ci-dessus le caractère 吾 *ngô*.

([7]) Voir *Dictionnaire čam-français* d'Aymonier et Cabaton, p. 1, au mot *ak*, « corbeau ».

gutturale initiale (1) ; de plus, il faudrait admettre que, originairement, le mot désignant le « corbeau » avait, au moins dans une de ses formes, une gutturale finale * *kwak*. En tout cas, s'il est vrai, comme je l'ai dit plus haut, que ce nom de « corbeau » soit une onomatopée, la forme annamite *quạ* doit être considérée comme la plus ancienne, parce que rendant le mieux le cri de l'oiseau. Elle n'aurait pu être précédée que par une forme* *kwak* dont la forme annamite *ác* serait un débris. Il faut tenir compte aussi de 鴰, « corbeau », s. a. *quát*, c. *k'üt*, ch. n. *koua*, *kouo*. Les formes *hwak*, *ác*, seraient des formes à finale *t* gutturalisée.

109. — *Quac*. 3 mots : *quạc* 攫, « saisir avec les griffes » ; se rattache à la famille *quắt*, § 91, groupe à finale *t* gutturalisée ; — *quác* 嚄, « grand cri, parler avec hauteur » ; paraît être une onomotopée ; il se rattache à 嚄, « grand cri, cri d'effroi », s. a. *hoạch*, c. (?), ch. n. *houo* (2). On a une forme où la gutturale initiale est tombée dans *oác* 嚯, « grands cris », qui a une forme à finale *n* dans *oang oác*, 㘢 嚯, « grands cris ». Et certains sens de *choác* 㰗 ou *choạc* 㗾, par exemple *la choạc*, « crier en ouvrant une grande bouche », pourraient se rattacher au sens général de « grand cri ». — *Quác* 𡂳 ou *quác quác*, « cri de la poule », par exemple après qu'elle a pondu. Nous avons une forme à finale *n* dans *quang quác*, même sens. Dans *quác*, la finale *t*, prouvée par la forme à finale *n*, s'est gutturalisée. Nous avons une forme à initiale palatalisée dans *choác* 㗾, de *choác choác*, « cri de la poule, du coq ; grand cri ». Ces formes sont à rapprocher de *cục tác* 局索, ou *tục tác* 嘱索, « cri, gloussement de la poule », après qu'elle a pondu (3). La forme chinoise est 䎃 䛢, « cri de la poule », qui se prononce en cantonais *kat t'ok* (4) ; le second mot *t'ok* correspond exactement à la forme *t'ac* de l'expression annamite ; le premier caractère *kat*, avec chute de la semi-voyelle labiale, a la finale *t*, ce qui prouve que dans les expressions correspondantes annamites *cục* et *tục*, le *k* final est une gutturalisation d'un *t* final. Toutes ces expressions sont évidemment des onomatopées : à supposer qu'elles ne dérivent pas l'une de l'autre, le fait que l'on a pris des mots à initiale ici gutturale, là palatale ou dentale, prouve que l'on reconnaissait inconsciemment une parenté entre ces initiales.

Nous avons des onomatopées analogues dans *cuốc* 鴶 ou *cuốc cuốc*, « poule d'eau à poitrine blanche », qui a en Haut-Annam la forme à initiale palatalisée

---

(1) Dans *cục* et *tục* la semi-voyelle est à l'état vocalisé ; dans *tác* et *tục*, il y a dentalisation de l'initiale ; dans *tác*, chute de la semi-voyelle labiale.

(2) Les prononciations littérales sino-annamites *nguyệt thác*, et chinoises du Nord *yue t'ouo*, ne sont qu'approchées et ne donnent pas l'harmonie imitative, au moins pour le premier caractère qui pourrait être restitué, pour le sino-annamite, *quát*.

(3) Remarquer que certains dialectes sauvages ont une forme *hak* où l'aspiration serait un indice de cette ancienne gutturale initiale.

(4) Pour les formes annamites en *kw* qui correspondent aux formes sino-annamites en *hw*, voir § 114, forme *quang*.

chuốc chuốc. — Un oiseau d'eau nocturne, le bihoreau, s'appelle de son cri, *vạc* 鑊 ; d'après le dictionnaire Bonet, il aurait une forme sino-annamite avec gutturale initiale et semi-voyelle, *hoạch*, que je n'ai pu retrouver dans les dictionnaires chinois.

110. — *Quach*, 7 mots : *quách* 郭, « rapidement, lestement », semble se rattacher à la famille *quất*, § 129 ; — *quạch* 蟚, sorte de liane ; a, en Haut-Annam, une forme *quẹc* ; — dans l'expression *biết cọc quạch*, « savoir quelque peu, vaille que vaille », *cọc* doit être considéré comme une forme de *quạch*, avec semi-voyelle labiale vocalisée.

111ª. — *Quai*, 9 mots : *quải* 䰎, « inviter les ancêtres au repas rituel » ; se rattache sans doute à *vái* 㖓, « invoquer », et peut être à *vải* 𠋥, « ancêtres », et a une forme sino-annamite *qui* (¹) ; — *quải* 怪, « injurier, maudire » ; se rattache, avec palatalisation de l'initiale, à *chưởi* 䜊, « injurier, maudire » ; avec chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale, à *bới* de l'expression *chưởi bới*, même sens ; avec dentalisation de l'initiale, à 誶, « injurier, réprimander » ; s. a. *túy*, *toái*, c. *süi*, *ts'üi*, *sun tsut*, ch. n. *soei* (²).

111ᵇ. — Nous avons en outre ici une nombreuse famille de mots à finale *y*, apparentée à la famille *quất*, § 91, et à la famille *quyên*, § 97, ainsi qu'à la famille *quao*, § 116, respectivement à finale *t*, *n*, *u*. La famille comprend cinq séries de formes :

1re série. *Gutturale initiale suivie de la semi-voyelle labiale.*

Quải 睽, « se retourner pour regarder » (³) ; — *quại* 跪 de *quẩn quại*, « se tourner et se retourner ; se rouler en tous sens » (⁴) ; — 拐, « en forme de coude ; tourner en faisant un coude ; coude, coudé ; boiteux », s. a. *quại*, c. *kwai*, ch. n. *kouai*. Ce mot correspond à l'annamite *què* 瘸, « estropié » (*què tay*, « qui a le bras contourné, manchot » ; *què chơn*, « qui a la jambe contournée, boiteux »), lequel a une autre forme *quẹ* 跬, « boiteux » (⁵) ;

(¹) Voir § 8, forme *vai* ; § 93, forme *qui*.

(²) Comparer aussi *quở*, « réprimander ».

(³) Dans *quải quẩng*, « s démener », *quẩng* est une forme à finale *n*.

(⁴) *Quẩn*, forme à finale *n*, correspond exactement à *quảy*, ci-dessous. Au point de vue sémantique il faut remarquer que *quẩn* perd dans cette expression le sens de « courbé » qu'il a ordinairement, et prend le sens de « se retourner » qu'a le mot *quải* ci-dessous. Une forme à finale *n* à rapprocher est 春, « tourner la tête pour regarder », s. a. *quyến*, c. *kun*, ch. n. *kiuen*, qui se rattache à *quải*, vu ci-dessus.

(⁵) *Què* et *quẹ* sont des formes à finale *y* incluse (cf. § 151, forme *què* ; § 85, forme *quai* ; § 92, forme *què*). Nous avons des formes apparentées *què lê*, *què giệt*, *què trệt*, *què lết*, *què quặt*, « boiteux, estropié », où *quặt* est une forme ordinaire à finale *t* ; *giệt*, *trệt*, *lết*, des formes à finale *t*, mais avec palatalisation de l'initiale ; *lê*, une forme à finale *y* incluse avec palatalisation de l'initiale. Toutes ces formes sont apparentées à 跛, « boiteux », s. a. *ba*, *bã*, c. *pai*, *p'o*, ch. n. *po*, *pi* ; il y a eu chute de la gutturale initiale, et renforcement de la semi-voyelle labiale en consonne ; la finale *y* est tombée en sino-annamite (cf. § 81, forme *qua*, et § 435), mais est restée en cantonais.

— *quày* 䠱, « tourner, faire tourner, se retourner » ; — *quay* 𨄾, « se rouler, se retourner ; tourner ; vanner » (1) ; — *quay* 鐀, « bobine » (2) ; — *quay* 𤈦, « faire tourner à la broche, rôtir en faisant tourner » (3) ; *quày* 捸, « tourner ; faire tourner ; dévider ; entourer, mettre autour, enfermer, resserrer » (4) ; — *quấy* 怪, « tourner, remuer, agiter » (5) ; — *quẫy* 軌, « agiter l'eau » (6) ; — 歸, « revenir, retourner à ; se réunir ; rendre », s. a. *qui*, c. **kwai**, ch. n. **kouei** (7) ; — 規, « tracer un cercle, instrument qui sert à tracer des cercles ; dessiner », s. a. *qui*, c. **k'wai**, **hwai**, ch. n. **kouei** ; — **cui** 傀 de *lui cui*, « penché, courbé » (avec semi-voyelle labiale à l'état vocalisé) ; — *cúi* 噲, « courber, incliner, pencher », par exemple la tête, le dos ; — peut-être *cũi* 傀, « porter sur le dos, en courbant le dos » ; — *cúi* 𨅮, « coton cardé mis en écheveau et roulé en boudin, fuseau » ; — avec chute de la semi-voyelle labiale et finale *y* incluse, *kẹ* de *cọ kẹ*, « relations embrouillées » ; **khoé**, « angle, coin » (8) ; — *khuấy* 快, « tourner, agiter en tournant », par exemple de l'eau, une bouillie (9) ; — *khuy* 鉤, « anneau, boutonnière ». — Il est permis de rattacher à la famille *gói* 繪, « envelopper, empaqueter ; paquet » (10) ; — *ngoai* 巍,

---

(1) Dans *quay quắt*, même sens, nous avons une forme à finale *t*, exactement correspondante ; dans *giăng quay*, « par détours », *giăng* est une forme à finale *n*, avec palatalisation de l'initiale.

(2) Comparer *quạng* et *cuồng*, *vay*, « dévidoir », § 97, forme *quyên*, et ci-dessous.

(3) Ces mots *quay*, *quày*, se rattachent à 斡, « tourner, manivelle », s. a. **hoát**, c. **wát**, **kún**, ch. n. **kouan**, **wa**, **wo**. Les formes chinoises **kún**, **kouan**, à finale *n*, appellent une forme sino-annamite **quan*, **hoan*. L'annamite a pris la forme à finale *y*, *quay*. Pour **khw** ou **hw**, sino-annamite, correspondant à **kw** (*qu*), annamite, voir § 114, forme *quang*. Voir le mot **hoát** dans la famille *quát* à finale *t*, § 91.

(4) Avec ce sens remarquer *quày lúa*, « serrer du riz dans des nattes de roseau », et voir plus loin § 111 d, *vi*, même sens.

(5) Par exemple *quấy cháo*, « remuer une bouillie en tournant ». C'est peut-être de ce sens d' « agiter » au physique, qu'il faut faire dériver le sens d' « agiter » au moral, « ennuyer, taquiner, agacer », qu'ont *quấy*, *quấy quá*, ainsi que *khuấy khoả*, plus bas. Voir § 153, forme *quơ*, les mots *quấy*, *khuấy*. — Les sens d' « ennuyeux, déplacé, inconvenant, indécent », qu'a *quấy quá* pourraient aussi se rattacher à ce sens d' « agiter ».

(6) A une forme *vẫy* ; se rattache peut-être à la famille *quơ*, § 155.

(7) Se rattache à *hồi* et à *về*, ci-dessous. Filiation sémantique : le « retour », l'acte de « revenir », implique un « tour » sur soi-même, un « coude » fait en route. Ce sens dérivé se trouve dans la famille à finale *n*, § 97, forme *quyên*.

(8) Pour le sens, voir famille *quao*, § 116f, le mot *xó*, même sens, et famille *quát*, § 91d, le mot *góc*, etc.

(9) Voir plus haut *quấy*. Au point de vue sémantique, pour le sens « molester, taquiner », voir aussi *quấy*. Remarquer *khuấy khoả* avec une forme à finale *y* tombée, et *khuấy khuất*, avec forme à initiale *t*, « molester, taquiner ».

(10) Ce sens est un sens dérivé que l'on retrouve dans la famille *quyên*, § 97. On l'a vu plus haut au mot *quày*. Au point de vue phonétique, *gói* se rattache à 裹, « envelopper, empaqueter », s. a. *quả*, *khoả*, c. **kwo**, ch. n. **kouo**, mot qui a laissé tomber la finale *y* dans les formes chinoises ; voir § 81, forme *qua*. Se rattache à des formes à finale *n* labialisée, *gấm* 錦 et *ghém* de *gói gấm*, *gói ghém*, « envelopper, empaqueter », formes où la semi-voyelle labiale est tombée.

« serrer en tordant ; tour de torsion ; lier » ; — *ngoài* 外, « retourner, regarder en arrière, tourner le cou » [1] ; — *ngoay* 危, *ngoảy* 㹾, « s'en retourner » ; — *ngoáy* 㧙, « tourner la tête, de-çi de-là » ; — *ngoe* 危, « patte ou pince du crabe » [2] ; — *ngoe* ou *ngue*, des expressions *vạy ngoe* ou *vạy ngue*, « très tordu » [3] ; — 骫, « os courbé ; courbé comme un os ; sinueux, détour ; circonlocution ; souple ; complaisant ; fléchir, plier, faire plier », s. a. *hũy*, c. (?), ch. n. *wei* ; — 委, « s'avancer comme un serpent ; faire des détours », s. a. *huỹ*, *uỹ*, c. *wai*, ch. n. *wei* [4] ; — 回, « tourner, faire le tour, mouvement circulaire, tour ; sinuosité, sinueux ; revenir sur ses pas ; changer ; rendre », s. a. *hồi*, c. *üi*, ch. n. *houei* [5].

Plus haut on a vu que le mot 歸, s. a. *qui*, avait le sens de « se réunir ». Il peut y avoir simplement là un cas de confusion de sens avec un mot d'une famille différente, par le fait d'identité de forme ; mais il peut y avoir aussi un sens dérivé dont la filiation parait assez obscure (voir plus loin au mot *vẫy*). Dans ce cas, il faudrait ranger dans la famille le mot 會, « se réunir, aller trouver ; entrevue, assemblée, réunion ; ensemble ; avec », s. a. *hội*, c. *üi*, *k'üi*, *üt*, ch. n. *houei*, *kouei*. A ce mot se rattache directement *vói* 貝, « ensemble, avec, et », qui a, suivant les dialectes, diverses formes : *vuối* (forme qui dépend intimement de *hội* au point de vue phonétique ; voir § 13, forme *mấy*, *vấy*, *vế*, *v'* ; *mới*, *mấy*. — Avec chute de la semi-voyelle labiale et finale *y* incluse, on a probablement *he* des expressions *ngồi xếp bè he*, ou *chè he*, ou *đè he*, « se tenir assis, les jambes repliées du même côté », comme les femmes saluant [6].

Un sens que nous retrouvons dans la famille à finale *t*, *quất*, § 91, et dans la famille à finale *n*, *quyền* § 97, est celui de « griffes, ongles », par conséquent « gratter ». Nous avons ici 㧟, « gratter, se gratter », s. a. *hoài*, *khoài*, c. (?) ch. n. *k'ouai* [7] ; a donné en annamite des formes avec semi-voyelle labiale,

---

(1) Voir sens semblables à *quái*, plus haut.

(2) Parait se rattacher à une forme sino-annamite à finale *u* 螯, « pince du crabe », s. a. *ngao*, c. *ngó*, ch. n. *ngao*. En annamite nous avons cette même forme à finale *u* avec semi-voyelle vocalisée dans *ngo ngoe*, « mouvements des pattes du crabe, du serpent qui rampe », c'est-à-dire « mouvement ondulé, en rond », nuance de sens que l'on retrouve peut-être encore dans *ngoe ngoảy*, « mouvement de la queue du chien lentement agitée ». Pour *ngoảy*, voir ce mot § 153 b, forme *quơ*.

(3) *Vạy* est une forme à finale *y* distincte, avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale ; *ngoe*, *ngue*, des formes à finale *y* incluse, avec gutturale initiale suivie de la semi-voyelle labiale.

(4) Pour un autre mot à forme *huy* ou *hoai*, voir le mot *khuyết* 缺, à la famille *quát*, § 91 b.

(5) Se rattache à *qui* vu plus haut, dont il n'est qu'une forme à semi-voyelle labiale vocalisée; il se rattache aussi à l'annamite *về*, « revenir », par la chute de la gutturale initiale, le renforcement de la semi-voyelle labiale et l'inclusion de la finale *y* dans le son voyellaire. Voir § 9, forme *về*.

(6) *Bè*, *chè*, *đè* sont des formes amenées par le jeu des lois régissant les initiales.

(7) A donné le sens de « essuyer, frotter », ce qui indique un point de contact avec la famille étudiée § 129, forme *quát*.

khươi 㨲, « gratter », et avec renforcement de la semi-voyelle labiale, *bươi* 摅, « gratter, se gratter » ; *bới* 掰, « gratter » ; et la forme sans la semi-voyelle labiale, *gãi* 掝, « gratter, se gratter », en Haut-Annam *khãi* (1).

111 c. — 2e série. *Semi-voyelle labiale initiale.*

倭, « sinueux », s. a. *uy*, c. *üi*, *wo*, ch. n. *wei* ; — 逶, « s'avancer à la manière d'un serpent, faire des détours, tortueux », s. a. *uy*, c. *wai*, ch. n. *wei* ; — 委, « sinueux, courbé, fléchir, être accablé par le travail, la maladie ou l'âge ; circonlocution » (2), s. a *uy*, *huy*, c. *wai*, ch n. *wei* ; — 隈, « tournant d'une rivière », s. a. *ôi*, c. *üi*, *wai*, ch. n. *wei* (3) ; — 猥, « courbé, replié ; se courber ; s'humilier », s. a. *ổi*, c. *üi*, ch. n. *wei* (4) ; — *oải* 痿, « courbé » (5) ; — le sens de « redresser » quelque chose de courbé, qu'a le mot *oải* se rattache ici. « Redresser » quelque chose n'est au fond que le « courber » en sens contraire, pour le rendre droit (6). — Une forme correspondant à *oải*, mais avec finale *y* incluse, est *oẻ* 痿, « se courber, fléchir » ; — On a aussi *oẻ* 𢫃 et *uẻ* 𠾕 des expressions *nặng uẻ cổ*, *nặng oẻ cổ*, « lourd à faire plier le cou, très lourd » ; — *oé* 噦, *ué* 喴, des expressions *oé họe*, *ué huệ*, « hargneux, querelleur (7).

111 d. — 3e série. *Renforcement de la semi-voyelle initiale en consonne labiale.*

---

(1) Comparer les formes à finale *n* et à finale *t* : *gãi sồn sột*, *gãi xàng xạc*, *gãi cành cạch*, *gãi xành xạch*, qui ont un sens augmentatif.

(2) Au point de vue sémantique, nous voyons ici réunis trois sens qui sont fréquents surtout dans les familles *quất*, *quyền*, *quao* : « courbé », au sens matériel ; « courbé », au sens physique, par suite « accablé » ; enfin « courbé, sinueux » au moral, par suite « faux, fourbe »

(3) La forme sino-annamite *ôi* renferme la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé. Cette forme correspond exactement, avec une légère différence dans le timbre de la voyelle, à la forme cantonaise *üi*, laquelle ne correspond pas à la forme sino-annamite vue plus haut *uy*, cette dernière correspondant aux formes chinoises *wei*, *wai*.

(4) Remarquer le passage du sens matériel au sens moral.

(5) *Cây oải*, « bois courbé ». C'est une forme annamite, voisine de la forme cantonaise *wai*, de 委, s. a. *huy*, *uy* ; 骫, s. a. *uy*, *huy*, vus plus haut Le sens originel, et en même temps le sens dérivé, se voient dans *oải xương*, « fatigué de façon à avoir les os courbés » ; à rapprocher de 骫, s. a. *huy*, *uy*, « os courbé ». Le sens d'« agir avec négligence, nonchalant, d'une manière dégoûtée » dérive du sens originel. Il faut donc voir des formes apparentées, à finale *y* incluse, avec ou sans semi-voyelle labiale, dans *ề*, *uề* de *ề oải*, *uề oải*, « avec négligence, à contre-cœur ».

(6) Comparer *uốn*, « courber » et *uốn lại*, « redresser », mot à mot « courber de nouveau, courber en sens contraire ». Comparer aussi, § 91 d, forme *quất*, *bắt* et *bật*, *bắt*, « courber un objet, le courber en sens contraire, le redresser ». La même filiation de sens se retrouve donc dans les trois séries à finales *t*, *n* et *y*.

(7) Pour ce sens dérivé, voir de nombreux exemples à la famille *quao*, § 116. *Họe*, *huệ* sont des formes apparentées, mais avec aspiration initiale.

Vạy 喎, « courbe, tordu » au physique, et au moral « pervers, menteur, faux » (1) ; — *vày* 捸, « dévidoir » (2) ; — *vày* 捭, « broyer, pétrir ; froisser; user par le frottement » (3) ; — *vây*, 圍, « entourer, environner, cerner » (4) ; — *vầy* 圍, « autour, ensemble, par troupe, se réunir » (5) ; — *vậy* 抹, « remuer en tournant, agiter, troubler », d'où *vậy vạ, bậy bạ*, « troublé, en désordre ; mal fait ; faute ». (6) ; — *vẩy* 浘, « agiter l'eau » (7) ; — *vấy* 渭 de *vấy vá*, « d'une manière inconvenante » (8) ; — *vè* 撝, « rouler, plier en forme de rouleau » (9) ; — *về* 衛, « revenir » (10) ; — 圍, « entourer, cerner », s. a. *vi*, c. *waí*, ch. n. *wei* (11) ; — *vi* 圍, « entourer, cerner ; envelopper du riz dans des nattes en roseaux ; panier » (12) ; — 潿, « sinueux ; tournoyer », s. a. *vĩ ?*, c. *wai ?*, ch. n. *wei ;* — 鐬, « crochet », s. a. *vĩ*, c. (?), ch. n. *wei ;* — 緯, « serrer, entourer avec un lien », s. a. *vĩ*, c. *wăi*, ch. n. *wei*.

Avec renforcement en *b*, on a vu 跛, s. a. *ba, bả*, « boiteux », *bậy bạ*, « confusément, en désordre » ; *bè* de *ngồi xếp bè he*, « s'asseoir les jambes repliées du même côté » ; *be*, « bouteille ». Il faut ajouter *bối* 貝, « emmêlé,

---

(1) Remarquer *vạy vỏ*, « tordu », qui réunit une forme à finale *y* et une forme à finale *u* de la famille *quao*, § 116 d. Comparer *nặng vạy cổ*, et plus haut *nặng oẻ cổ*, « lourd à faire plier le cou ».

(2) Comparer, § 97, forme *quyên*, les mots *quạng* et *cuồng*, même sens, formes à finale *n* ; cf. § 114, forme *quang*.

(3) Remarquer *vày vò*, même sens, qui renferme une forme à finale *u*, et *vày vọt*, même sens, avec forme à finale *t*. Le vrai sens paraît être « rouler entre les mains », comme *vò* de la famille *quao*, § 116 d, et d'autres mots de la même famille. Le sens de « user par le frottement » paraît se rattacher, avec confusion de forme, à la famille *quát*, § 129 f, mot *mài*.

(4) Forme annamite de 圍, s. a. *vi*, plus loin ; cf. plus haut *quây*, même sens.

(5) Voir plus haut 會, s. a. *hội*. La filiation sémantique paraît être la suivante : ce qui est « entouré » forme un « ensemble », une « troupe », un « groupement », une « réunion » d'où « se réunir ».

(6) Voir plus haut *quấy*.

(7) Se rattache peut-être à cette famille par le sens de « agiter en tournant » ; mais dépend peut-être aussi de la famille *quơ*, § 153. Voir plus haut *quẫy*.

(8) Voir plus haut *quấy quá*, et § 154, forme *quơ'*, avec mêmes mots.

(9) Forme à finale *y* incluse de *vày*, ci-dessus. Une autre forme à finale *y* incluse, avec spécialisation de sens, paraît être *ve* 𤮄, « carafe en porcelaine ou terre cuite, bouteille en verre », mot à mot « ce qui a été roulé entre les mains ». On a le même phénomène § 116 d, forme *quao*, dans *vò*, « rouler entre les mains, façonner », et *vò*, résultat de cette action, soit « poterie ». Comparer aussi § 97 b, au mot *gốm*, une forme à finale *n*. Le mot *ve* a, en Haut-Annam, une forme *be*.

(10) Voir plus haut *hồi* et *qui*, dont *về* est une forme annamite produite par la chute de la gutturale, le renforcement de la semi-voyelle labiale et l'inclusion de la finale *y*.

(11) A comme forme annamite *vây*, ci-dessus.

(12) Voir plus haut *quây*, même sens, et *vây, vi*.

brouillé, inquiet, troublé » (1) ; — *bủi* 貝 de *bủi tóc*, « nouer les cheveux ».

111e. — 4e série. *Palatalisation de l'initiale.*

On a vu *chè* de *ngồi xếp chè he*, « s'asseoir les deux jambes repliées du même côté » ; — *lui* 鑸 de *lui cui*, « penché, courbé, occupé à » ; — *lủi* 蹓, « courbé, penché, rampant ; se faufiler dans ». Il faut rapprocher de ce dernier mot *chui* 錐, « se glisser dans, s'introduire, pénétrer » (2). Dans les expressions *chui nhủi*, *chui chúc*, *chui rúc*, même sens, il faut considérer *nhủi* comme une forme apparentée avec dentalisation de l'initiale, qui a une forme avec palatale *giủi* dans quelques provinces du Haut-Annam ; *chúc et rúc* sont des formes à finale *t* gutturalisée. — Si l'idée de « lien, entourer d'un lien, lien » que nous retrouvons souvent à la famille *quyên*, § 97, et à la famille *quất*, § 91, fait vraiment partie de cette famille, nous avons : 纍, « entourer, faire le tour de, enrouler autour de, entourer de liens, lier », s. a. *luy*, *lôi*, c. *lủi*, ch. n. *lei* (3), qui a donné en annamite la forme *lòi* 耒, « liens », et par dentalisation de l'initiale, *tói* 縗, « liens, chaines », autre forme *dòi* dans *dòi tói*, ou *lòi tói*, « liens, chaines » (4) ; — *trói* 綁, « lier, attacher » ; — *trở* 呂, « tourner, se tourner » (5).

111f. — 5e série. *Dentalisation de l'initiale.*

汭, « coude d'une rivière », s. a. *nhuệ*, c. *yũi*, ch. n. *jouei* ; — 綴, « lier, attacher », s. a. *nhuệ*, *chuyệt*, c. *chui*, *chũt*, ch. n. *tchouei*, *tchouo* (6) ; — *nhồi* 挼, « pétrir, rouler entre les mains » (7) ; — 鑷, « dévidoir », s. a. *nễ*, *niệp*, c. *nip*, ch. n. *ni*, *nie* (8) ; — 紿, « entourer d'un lien, lier », s. a. *đãi*, c. (?), ch. n. *tai*, *t'ai* ; — *nai* 犯, « lier » (9) ; — 隧, « tourner », s. a. *tụy*,

(1) Au point de vue sémantique, voir ce sens dans beaucoup de formes de la famille *quyên*, § 97. Dans *bối rối*, même sens, *rối* 纑 est une forme avec palatalisation de l'initiale ; *rầm* de *rối rầm*, même sens, est une autre forme à finale *n* labialisée et chute de la semi-voyelle labiale. *Bối* a une autre forme *bủi*.

(2) On a vu § 97e-f, forme *quyên*, les formes à finale *n* équivalentes à *lủi*, *chui* ; c'est *xuyên*, *chun*, *tron*, *lon*. La filiation sémantique est dans le sens « pénétrer en faisant des détours » qu'a le mot *xuyên*.

(3) Avec chute de la semi-voyelle labiale pour la forme du Nord. La filiation sémantique est régulière.

(4) Comparer *lôi thôi*, « négligent », *loẽ toẽ*, « s'étendre », *lũi thũi*, « seul », *lụi dụi*, « tomber, à droite et à gauche, de ci de là », où l'on voit le même phénomène phonétique.

(5) Pour la finale *ơ*, voir § 153 b, forme *qua* ; cf. les mots *trần*, *lăn*, § 97e.

(6) Remarquer la forme *chuyết* et les formes chinoises correspondantes, qui nous ramènent à la famille à finale *t*, § 91, forme *quất*, et rappellent les mots *cốt*, *quyết*, *quất*, avec palatalisation de la gutturale.

(7) Pour ce mot et le groupe qui s'y rattache, voir § 435.

(8) Pour les formes apparentées de ce mot à finale *n* ou *t*, voir surtout § 114, forme *quang*, mais il faut rapprocher ici, comme directement apparenté à *nễ*, pour **nai* : 纑, « dévidoir, machine pour tordre la soie », s. a. *loái*, c. *sui*, ch. n. *souei*.

(9) Dans *nai nít*, « entourer d'un lien, lier », nous avons la forme correspondante à finale *t*.

toai, c. *sui*, *tui*, *chui*, ch. n. *souei*; — *xay* 搓, « décortiquer le riz, moudre », avec l'idée que l'on « tourne » la meule de l'instrument; — *xây* 搓, « tourner, se tourner, faire tourner, entourer »; — *xe* 車, « rouler, tordre des fils, filer »; — *xoáy* 髻, « sommet de la tête, signe pilaire des animaux » (1).

111g. — Nous avons donc pour cette famille les formes suivantes :

1re Série : ***quai*, ***qua*, **khoai*, ***khoa*, *khai*, *ngoai*, *gai*, **hoai* ;
quay, *ngoay* ;
que, *khoe*, *ngue*, *ngoe*, *hue*, *he* ;
quê ; — **qui*, *khuy*, **hay* ;
quây, *khuây*, *khươi*.
goi, **hôi*, *cui*.

2e Série : *oai* ; — *ue*, *oe*, *uê*, *ê* ; — **uy*, **ôi*.

3e Série : **ba* ; — *vay* ;
ve, *be* ; *vê*, **vi*.
vây, *mây*, *bây* ; *vơi*, *mơi*, *bươi*, *bơi* ;
vuôi, *bôi*, *bui*.

4e Série : *che*, *lê* ; — **luy* ;
trơ ;
troi, *loi* ; — **lôi*, *rôi* ; — *giui*, *chui*, *lui*.

5e Série : *nai*, **dai*, **toai* ; — *xoay*, *xay* ;
de, *xe* ; — **nhuê* ; — **noa* (*nhuy*) ;
xây ;
doi, *toi*, *nhui*, *nhôi*.

111h. — Au point de vue sémantique, nous avons l'idée générale de quelque chose de « rond » ou de « courbe », de « coudé », avec les sens dérivés suivants:

1o « Courber, redresser en courbant en sens contraire, faire un coude; boiteux; pinces du crabe; crochet; — courbé, penché, incliné; occupé à un travail; accablé par le travail ou par l'âge; agir avec nonchalance ou négligence; — détour, sinueux; s'introduire en faisant des détours, se glisser dans; faire un détour pour revenir, retourner »; — au moral: « faux, menteur; hargneux, querelleur (?) »

2o « Mouvement circulaire; objet rond: anneau, boutonnière; tourbillon dans l'eau; signe pilaire de l'homme ou des animaux; — faire le tour de; — faire tourner un dévidoir pour dévider ou filer, dévidoir, bobine; meule pour décortiquer ou moudre les grains; van pour vanner; broche pour rôtir; — tourner entre les mains pour pétrir, broyer, façonner; carafe ou bouteille; —

(1) Ce mot désigne à proprement parler l'endroit qui paraît être, au sommet de la tête, ou sur certaines parties du corps des animaux, le centre du système pilaire, d'où les cheveux, les poils rayonnent en « spirale », en « tournant ». Le sens originaire du mot se trouve dans *nước xoáy*, « tourbillon dans l'eau, l'eau tourbillonne »; *xoáy niền*, « tresser des cerceaux avec du bambou ou du rotin ».

retourner un objet ; — se tourner, se retourner, se retourner pour regarder en arrière, se rouler, se démener ; — tourner pour agiter, ou remuer en tournant ; agité » ; — au moral : « inquiet ; troublé, confus, confusion, embrouillé ; — taquiner, ennuyer ; — inconvenant (?) ». — Faire un mouvement circulaire pour « enrouler un lien, lier, serrer en tournant ; mouvement de torsion, lien » ; — pour « enfermer, entourer quelque chose ; empaqueter, paquet » ; — « autour, réunion, assemblée, se réunir, ensemble, avec. »

112. — *Quay*. 5 mots. Pour *quay* 鐹, « tourner, se retourner, rôtir à la broche », et *quày* 䠿, « se tourner, tourner », voir ci-dessus, forme *quai*, § 111.

113. — *Quan*. 3 mots : *quan* 貫, « ligature », forme annamite de 貫, « enfiler, ligature », s. a. *quán* (voir la famille, § 239, forme *chuỗi*).

114. — *Quang*. 8 mots : *Quảng* 眖, « ébloui », autre forme tonkinoise *hoảng* 光, même sens ; se rattache à 光, « éclat, éblouir », s. a. *hoảng*, c. *fong*, *wong*, ch. n. *houang*. — Avec chute de la gutturale, nous avons 熒, « ébloui », s. a. *uinh*, *vinh*, c. *ying*, ch. n. *yong*, dont la forme annamite est *vảng* 䁥 de *choảng vảng*, « ébloui » ; *choảng* 眖 n'est qu'une forme avec palatalisation de la gutturale, laquelle forme a donné, par vocalisation de la semi-voyelle, *chóng* 㨾, « avoir des éblouissements, avoir le vertige ». — *Quãng* 廣, « vide, vacant, inoccupé » ; se rattache à 廣, « vaste », s. a *quảng*, et plus directement à 曠, « vide, vacant », s. a. *khoang*, c. *fong*, ch. n. *k'ouang* ; autre mot apparenté : *khoảng* 曠, « espace, compartiment » (¹). *Quang* 桄, « sorte de dévidoir » ; a une autre forme *cuồng* 狂, même sens ; se rattache à 軖 軠, « rouet », s. a. *khoang* ?, c. (?), ch. n *k'ouang* (²). — Avec le sens de « rouet », comparer § 91¹, forme *quât*, un mot à finale *t* gutturalisé, 籰, « dévidoir », s. a. *cước*, dont la forme annamite est *guộc* 槨, de *lồng quộc*, « machine à dévider » ; § 111, forme *quai*, les mots à finale *y*, *vảy* 揋, « dévidoir » ; 檷, « dévidoir », s. a. *nễ* ; *niẹp* (donné par Génibrel) c. *nip*, ch. n. *ni*, *nie* (*nễ* est pour **nay* **nai*) ; — un autre mot apparenté à finale *n*, avec chute de la gutturale, est 椽, « dévidoir », s. a. *uyên*, *viên* ? c. (?), ch. n. *yuan* ; — 繀, « dévidoir », s. a. *tuý*, *toái*, c. *sui*, ch. n. *souei*.

On a donc pour ce mot la succession de formes suivante :

Finale *n* : *quang*, *cuông*, **khoang*, * *uyên*, * *viên*.
Finale *t* : * *cước*, *guôc*, * *niêp*.
Finale *y* : *vay*, * *nê*, *toái*, * *tuy*.

La forme *quang* est traitée en sino-annamite comme la forme *cuông* : voir § 160.

(¹) Voir la famille, § 233, forme *chue*.

(²) Comparer 狂, « folie, délire », s. a. *cuồng*, et 恍, 慌, « folie, insensé », s. a. *hoảng*.

115. — *Quanh*. 10 mots. Pour *quanh* 迒, « sinueux, autour », *quành* 彋, « tordu »; voir la famille, § 97, forme *quyên*. — *Quành* 䵻 et *quảnh* 礦, « minerai de fer », qui ont en Haut-Annam une forme *quéng*, sont des formes annamites de 礦, même sens, s. a. *quang*, *quảng*, c. *kwong*, ch. n. *kong*.

116ª. — *Quao*. 5 mots. Je range sous ce mot une famille nombreuse apparentée aux familles que nous avons vues § 91, forme *quất*, § 97, forme *quyên*, § 111, forme *quai*. Tous les mots de la famille ont la finale *u*, *o* (= *w*). Ce sont les formes à finale *u*, *o*, que j'ai appelées *parallèles* aux formes à finale *y* : *n*: *t*, et dont j'ai essayé de donner une explication, § 91ᵉ, note 1. Je rangerai les mots suivant les grandes classes basées sur la consonne initiale; les formes qui ont laissé tomber la semi-voyelle labiale seront classées à la suite avec les autres, suivant le son voyellaire.

116ᵇ. — 1ʳᵉ classe. *Gutturale initiale, avec ou sans la semi-voyelle labiale*.

Quào 撟, « griffer, déchirer avec les ongles, gratter avec les ongles ou avec quelque chose de recourbé »; — *quáo* , de l'expression *láo quáo*, « faire sans ordre, confusément, par manière d'acquit, avec nonchalance » (1); — *cào* 搞, « gratter, râcler, râteler, herser »; — *cạo* 搞, « raser »; — *cao* 高 de l'expression *cao ráo*, « sec » (2); — *quáu* 㸸, des expressions *câu quáu*, « croc, hameçon », *quáu mỏ*, « recourbé, bec crochu »; — *quạu* 㹂, « hargneux, maussade, grincheux » (3).

Quấu 搆, « griffer, gratter avec les griffes »; — *cấu* 搆, « griffer, égratigner, saisir avec les griffes »; — 鈎, « croc, accrocher, recourbé », s. a. *câu*, c. *kau*, *ngau*, ch. n. *keou*; — 鉤, « crochet, croc, agrafe, accrocher, entourer, lier avec une corde », s. a. *câu*, c. *kau*, ch. n. *keou*; — 拘, « accrocher et retenir un objet avec les doigts, saisir; courbé; crochet », s. a. *câu*, c. (?), ch. n. *kiu*; — 枸, « courbé, tordu », s. a. *câu* ?, c. (?), ch. n. *keou*; — 捄, « recourbé », s. a. *cầu*, c. *kau*, *k'au*, ch. n. *kiu*, *kieou*, *k'ieou*; — 觩, « recourbé comme une corne », s. a. *cầu*. *cù*, c. *k'au*, ch. n. *k'ieou*; — 摎, « entourer d'un lien, enrouler autour de, entrelacer », s. a. *cưu*, c. *náu*, ch. n. *kieou*, *kiao*, *nao*, *lieou* » (4); — 痀, « avoir le dos courbé, bossu », s. a. *cù* (5), c. *k'ü*, ch. n. *kiu*, *k'iu*; — 軥, « parties recourbées du joug », s. a.

---

(1) Pour la filiation sémantique, voir plus loin *vò*, *quều*; comparer *phảo*, *phèo*, *phều*.

(2) *Chỗ cao ráo*, *đất cao ráo*, « lieu, terrain sec »; le mot *cao* ne paraît pas avoir le sens de « élevé » dans ces expressions. Le sens de « sec » se rattache au sens de « recroquevillé ». Voir plus bas *queo*.

(3) Filiation sémantique : « homme qui est comme recouvert de crocs ».

(4) Voir plus loin les mots en *nao*.

(5) Il pourrait se faire que les mots terminés par une voyelle labiale pleine, *u*, *ô*, *o*, n'appartinssent pas à proprement parler à cette famille à finale *u*, *o* (*w*). En effet, on verra § 435 sqq., que *u*, *ô*, voyelle pleine finale, est souvent le produit de la contraction d'un groupe *wa*,

cù, c. (?), ch. n. *k'iu* ; — 樛, « lier, enrouler, entrelacer », s. a. *cù*, c. *kau*, ch. n. *kiou* ; — 箍, « cercle de tonneau, cerceau, virole, cercler, mettre une virole », s. a. *cô*, c. *k'ù*, *fù*, ch. n. *kou* ; — 顧, « tourner la tête pour regarder », s. a. *cố*, c. *kù*, ch. n. *kou* ; — 觩, « recourbé comme une corne », s. a. *kiều*, c. (?), ch. n. *kiao* ; — 徼, « faire le tour de, inspecter ; barrière établie autour des frontières », s. a. *kiều*, c. *kiù*, ch. n. *kiao* ; — 喬, « crochet d'une lance, branches recourbées vers le ciel », s. a. *kiều*, c, *k'iù*, ch. n. *k'iao* ; — 矯, « redresser ce qui est recourbé », s. a. *kiều*, c. *kiù*, ch. n. *kiao* ; — 佝, « légèrement courbé », s. a. *cừ*, c *kũ*, ch. n. *kiu* ; 璩, « anneau, boucle d'oreille », s. a. *cừ*, c. *k'ũ*, ch. n. *k'iu* ; — 撟, « tordre des brins de chanvre », s. a. *kiêu* ?, c. (?), ch. n. *kiao* [1].

Queo 跠, « recourbé, sinueux [2] ; recroquevillé, racorni par le froid ou la chaleur », par extension « sec, se flétrir, se faner » [3] ; par extension « seul, abandonné » [4] ; — *quèo* 跠, « racorni par le froid ou la chaleur (dans *khô queo quèo*, « très sec ») ; accrocher avec le pied, donner un croc en jambe ; tourner la jambe de côté en marchant, faucher en marchant » (dans *đi quèo*, *quèo chơn*, même sens) [5] ; — *quéo* 窯, « recourbé, très sec » ; par extension « rusé, sans franchise, tromper », dans *quanh quéo*, *quắt quéo*, même sens [6] ; « rôder de ci de là, faire des circuits », dans *lánh quánh léo quéo*, même sens ; « se faire des confidences, monter des cabales », dans *cò quéo vôi nhau*, même sens [7] ; — *quẹo* 蹺, « dévié, détourné ; tourner, faire un coude ; biaiser, ruser, sans franchise » [8] ; — *kèo* 橋 de *kèo lấy*, « prendre avec un

---

et que les formes de ce type se relient à des formes à finale *y* par la chute de cette finale (*way* : *wa* : *u*, *ô*). La vraie place des mots terminés par les voyelles labiales pleines *u*, *ô*, *o* serait donc dans cette famille à finale *y*, § 111, forme *quai*. Comme ce point est encore obscur, je place ces mots dans la famille à finale *u*, *o* (*w*) pour plus de commodité, car il ne faut pas perdre de vue que souvent la voyelle finale *u* est une contraction du groupe *âu*.

(1) La finale *u* est souvent une contraction de *âu* ; la finale *ô* peut être assimilée à *u* pour le moment ; *iêu* équivaut à *âu*, *ao* ; pour la finale *ư*, il est plus difficile de l'expliquer ; il paraît y avoir eu chute de la finale *u*, *o*.

(2) Dans *cong queo*, même sens ; *nằm queo*, « se coucher pelotonné » ; *đòn queo*, « bâton recourbé, joug de buffle ».

(3) Nous avons ici la filiation sémantique du sens « sec » avec le sens « recourbé » : *lạnh queo*, « racorni par le froid, très froid » ; *khô queo*, « racorni par la chaleur, très sec ».

(4) Dans *chết queo*, « se flétrir, se faner », en parlant d'une plante, mais aussi « mourir abandonné » ; cette expression a une forme particulière difficile à rendre en français : « Le voilà mort, son cadavre tout pelotonné, comme une fleur ou une plante fanée, recroquevillée, racornie, sans que personne lui soit venu en aide ».

(5) Pour le sens de *quèo quẹt*, « pincer quelqu'un », voir plus bas *véo*, *béo*.

(6) Ces formes se rapprochent des formes de la famille à finale *n*, § 97, forme *quyên*, et à finale *t*, § 91, forme *quát*.

(7) Sémantiquement ce sens doit se rattacher au sens de « ruser, sans franchise ».

(8) Comparer *quẹo tay*, *quẹo chơn*, « qui a la main ou le pied recourbé, manchot, boiteux », et *quẻ tay*, *quẻ chơn*, même sens, vus à la famille *quai*, à finale *y*, § 111.

croc » ; *kèo nèo*, « croc » (a aussi le sens de « prendre avec les doigts du pied ») ; — *kéo* de l'expression *co kéo*, « plier et replier ».

Quêu, « prendre avec les doigts du pied » (1) ; *quều* 僑, « avoir le pouce du pied divergent, en forme de croc » (2) ; — *đi quều*, « marcher tout déhanché, en contournant le corps » ; par extension *làm quều quào*, « faire d'une manière nonchalante, le corps plié et déhanché » ; — *quíu* des expressions *quắn quíu, săn quíu*, « très tordu, entortillé » ; *lăn quăn líu quíu*, « embarrassé, embrouillé » (3) ; — *quọ* des expressions *cây quẹo quẹo quọ quọ*, « bois gauchi, déjeté, arbre tordu » ; *quạu quọ*, « hargneux » ; — *co* 𢏢, « contracter, courber, se contracter, sinueux, querelleur » ; — *cò* 鵠, de *cồ cò*, « crochet » ; *cò queo*, « tortueux, racorni » ; *đi cò cò*, « aller à cloche-pied », une jambe repliée ; *cò súng*, « chien (recourbé) du fusil » ; — *cọ* de l'expression *cọ kẹ*, « relations embrouillées ».

Khuỷu 膕, « jointure intérieure du coude » (4) ; — *khỉu* 𨆝, même sens ; — *khịu* 𨇒, « tomber sur ses genoux, les genoux pliés » ; — 扣, « crochet, agrafe », s. a. *khấu*, c. *k'au*, ch. n. *k'eou* ; — 枯, « arbre desséché ; sec », s. a. *khô*, c. *fú*, ch. n. *k'ou* ; — 區, « crochet, recourbé », s. a. *khu*, c. *k'ū*, ch. n. *k'iu*, *keou* ; — 阹, « parc, enclos, enclore, entourer », s. a. *khú*, c. (?), ch. n. *k'iu* ; — *kheo* 丘, « jarret » ; — *gù* 傴, « voûté du dos, des épaules » ; — *gụ* 塸, « saillie, proéminence, bosse » (5) ; — *ngoáo* 𢯢, « détourner, tourner en un autre sens, tordre » ; — *ngảo* 敖, même sens ; — 螯, « les deux pinces du crabe », s. a. *ngao*, c. *ngò*, ch. n. *ngao* ( ) ; — *ngẩu* 偶 de *lẩu ngẩu*, « grincheux » (7).

Ngoéo 鐍, « crochet » (8) ; — *ngoẹo* 𬚽, « détourné, crochu, (9) ; — *nghèo*, en Haut-Annam, *ngoặc nghèo*, « crochu » ; — *nghẻo* 僥 dans *nghẻo cổ*, « qui a le cou le penché, faire le mignard » ; *chết nghẻo*, « tout à fait mort » (10) ; *nghẹo* 僥, « courber, baisser le cou ou la tête » ; — *héo* 熇, « racorni par la chaleur, sec, aride » (11) ; — 梜, « enceinte formée d'une cloture de bois, enclos », s. a. *hiệu*, c. *hâu*, *kâu*, ch. n. *hiao*, *kiao*.

---

(1) Haut-Annam ; voir plus haut *kèo*, et § 91, forme *quắt*, le mot *koắp*.

(2) Est peut-être une forme annamite de ce 交, s. a. *giao*, dont on a voulu faire le nom des Annamites, *Giao chỉ*, en lui donnant le sens de « pieds dont les pouces se réunissent », par conséquent « sont divergents ».

(3) Avec formes de la famille à finale *n*. Voir le mot *quắn*, § 97, forme *quyến*.

(4) Comparer la forme à finale *n*, *khuỷnh* 傾, même sens, § 97.

(5) Voir plus bas *u*, plus haut *cù*.

(6) La forme annamite est voisine du cantonais ; *ngo*, de *ngo ngoe*, « mouvements des pattes du crabe ».

(7) Voir plus bas *quẩu rẩu*.

(8) Et dans *ngoắt ngoéo* : « en tournoyant » (avec rapprochement d'une forme à finale *t*).

(9) Dans *ngoặc ngoẹo*, « crochu » (avec rapprochement d'une forme à finale *t* gutturalisée).

(10) Cf. plus haut *chết queo*.

(11) Ce qui permet de rattacher à la famille *heo* de *gió heo* « vent du Nord-Ouest, très froid, qui brûle et racornit les feuilles des arbres ».

116c. — 2e classe. *Semi-voyelle labiale initiale.*

U 幽, « tumeur, bosse, se gonfler » (1) ; — *éo* 要 de *uốn éo*, « se plier, flexible, importuner, vexer » (2) ; — 夭, « importuner, vexer » (3) ; — 拗, « courbé, recourbé », s. a. *ão*, c. *ău*, *ngău*, ch. n. *iao*, *ngao*.

116d. — 3e classe. *Consonne labiale initiale.*

Váo de l'expression *vênh váo*, « courbé » (4) ; — *vấu* 𢬣, « griffes, griffer, saisir avec les griffes » (5) ; — *veo* de l'expression *cong veo*, « très courbé, tordu » ; — *vèo* 𨀎 de *đi vèo vèo*, « tourner en rond » ; — *vẹo* 表, « tortueux, sinueux » ; — *véo* 㧗, en Haut-Annam *béo*, « pincer » (6) ; — *vếu* 𨫊, « tordu, sinueux » ; — *vò* des expressions *vạy vò*, *văn vò*, « tordu, contourné, courbe » (7) ; — *vò* 圩, « emmêlé, embrouillé ; inquiet, troublé » ; — *vò* 圩, « rouler dans les mains, rond » ; — *vò* 圩, en Haut-Annam *bò*, *bo*, « rouler dans les mains ; laver en roulant et en frottant entre les mains (par exemple le riz avant de le faire cuire, *vò gạo*) ; façonner, objet roulé et façonné, poterie, vase » (8).

Mấu 矛, « crochet, querelleur, hargneux » (9) ; — 矛, s. a. *mâu*, dans 酋矛, « large lance à crochet », s. a. *tù mâu*, c. *ts'au mau*, ch. n. *ts'iou meou* ; — 錨, « ancre, grappin », s. a. *miêu*, c. *nau*, ch. n. *mao*, *miao* (10) ; — 繆, « serrer avec un lien, enrouler autour de, tordre, botte », s. a. *mu*, *mục*, c. *mau*, *muk*, *kau*, *lau*, *liu*, ch. n. *miou*, *mieou*, *mou*, *kieou*, *lieou*, *leao* ; — *mo* 模, dans *mo lại*, « se recroqueviller, se resserrer, se rétrécir », en parlant d'une étoffe, d'une planche, d'une écorce exposée au soleil ou au feu (11) ; — *mỏ* 𨫊 de *mỏ đèn*, « crochet pour suspendre une lampe » ; *mỏ hàn*, « fer crochu pour souder » ; *mỏ neo*, « oreilles d'une ancre » ; *mắt mỏ*, « embrouillé, embarrassé » (12).

---

(1) Pour * *wu*, * *wô* ; voir plus haut *cù* et *gù*.

(2) Avec chute de la semi-voyelle initiale ; rapprochement avec une forme à finale *n*.

(3) Même filiation sémantique que l'idée de « grincheux, maussade ».

(4) Avec rapprochement d'une forme à finale *n*.

(5) Voir plus haut *quấu*, ci-dessous *trảo*.

(6) Rapprochement douteux (« pincer en tordant »?), voir § 91, forme *quắt*, et § 153b, forme *quơ*, les mots *ngắt*, *ngứt*.

(7) Rapprochement de formes à finale *y* et finale *n*.

(8) Comparer § 91d, forme *quắt*, le mot *vắt* ; § 97, forme *quyên*, les mots *đoàn*, *gồm*, « poterie » ; § 111d, le mot *ve*, *be*.

(9) Peut être aussi avec le sens de « nœud, noueux » en parlant d'un arbre ; par exemple *mấu tre*, « les nœuds du bambou » ; *mấu mình*, « noueux », où *mình* serait une forme à finale *n*, de la famille *quyên*. Qui dit « noueux », dit « courbé, coudé ». Voir § 91d, forme *quắt*, le mot *mắt*, *mắt mấu*, « noueux », qui unit les formes des deux familles à finale *t* et à finale *u*.

(10) Remarquer la forme cantonaise qui amène la forme annamite *neo* ; voir ci-dessous § 116f.

(11) Ce qui permet peut-être de rattacher à la famille *mo* 模, « spathe d'aréquier », et *vỏ* 補, « écorce, cosse de haricots, croûte du pain, coquille, carapace, étui, fourreau, copeaux ».

(12) Peut être *mỏ* avec le sens de « bec d'oiseau ».

抱 « embrasser, brassée, fagot », s. a. *bão*, c. *p'ò*, ch. n. *pao*; — 包 « envelopper, contenir, sac », s. a. *bao*, c. *pâu*, ch. n. *pao*; — une forme annamite correspondante est *bó* 𢬗, « brassée, fagot, faire un fagot ou un paquet »; — *bo*, *bỏ*, formes du Haut-Annam, pour *vo*, *vỏ*, vus plus haut; — *bệu* 𠲖 et *bạo*, de *bệu bạo*, « faire des contorsions en pleurant »; — *phảo*, *pheo*, *phều*, des expressions *phều phảo*, *lèo phèo* « nonchalamment, négligemment, sans soin » (1).

116e. — 4e classe. *Palatale initiale*.

絞, « enrouler une corde autour de quelque chose, serrer avec un lien, tourner un treuil, tordre du chanvre pour faire une corde », s. a. *giảo*, c. *káu*, *kàu*, ch. n. *kiao*; — *gieo* 招, « se rider, se contracter » (2); — *chèo* de *nằm chèo queo*, « être couché replié, les genoux sous le menton »; *chèo queo*, « seul, abandonné » (3); — *chiu* de *ruột quặn chín chiu*, « être ému jusqu'au fond des entrailles » (4); — 爪, « griffes, ongles, griffer », s. a. *trảo*, c. *cháu*, ch. n. *tchao*; — 抓, « griffer, gratter », s. a. *trảo*, c. *cháu*, ch. n. *tchao* (5); — *tréo* de *vênh tréo*, « courbé »; — *tréo* 𨂼, « croiser les jambes, les mains »; — *trẹo* 召, « croiser » (avoir un torticolis, avoir un pied luxé, idée de quelque chose de contourné); — *lảo* de *lảo quảo*, « confusément, sans ordre, embrouillé »; — *léo* de *léo quéo* « ruser, biaiser, rôder de ci de là »; — 繚, « enrouler autour, faire le tour de, serrer avec un lien, circuit, sinueux », s. a. *liêu*, c. *liu*, ch. n. *leao*; — 觩, « recourbé en forme de corne », s. a. *lưu*, c. (?), ch. n. *liou*; — 僂, « dont le corps est incliné, bossu, courbé, courber », s. a. *lũ*, c. *lau*, ch. n. *leou*; — *ráo* 燥 de *chỗ cao ráo*, *đất cao ráo*, « lieu, terrain sec »; autre sens: « recroquevillé par la chaleur » (6); — *rão* 𤋾, « recroquevillé par la chaleur, crispé, rétréci »; — *rầu* de *quầu rầu* « maussade, bourru ».

116f. — 5e classe. *Dentale initiale*.

繞, « enrouler autour, serrer avec un lien, mettre en pelote, faire le tour de, faire des détours, circuit, sinueux », s. a. *nhiễu*, c. *iú*, *náu*, ch. n. *jao*; — 橈, « bois recourbé », s. a. *nhiêu*, *nào*, c. *iú*, *náu*, ch. n. *jao*, *nao*; — 撓, « gratter, courbe », s. a. *nhiễu*, *nào*, c. *iú*, ch. n. *jao*, *nao*, *hao*; — *nao* 𢘾, « infléchi, courbé, un peu voûté, se courber » (forme annamite de *nhiêu*, ci-dessus); — *nẻo* 𦃽, « resserrer un lien en tordant, serrer en liant » (forme

(1) *Viết ba chữ lèo queo* « écrire quelques caractères à la hâte, sans soin ».

(2) Dans *gieo giûm*, même sens, on a une forme à finale *n* labialisée.

(3) Voir plus haut *queo*.

(4) Mot à mot: les entrailles entortillées neuf replis; variante *ruột quặn chín khúc*; Voir plus haut *quíu*.

(5) Voir plus haut les formes annamites *quào*, *cào*.

(6) A rapprocher du sino-annamite *táo*, ci-dessous; une forme à finale *y* incluse est *rẻ* dans *ráo rẻ*, même sens.

annamite de *nhiễu*, ci-dessus) (1) ; — *nèo* 㭦, « crochet », dans *mỏ nèo*, *kèo nèo*, même sens ; — *neo* 㭦, « ancre ; bracelet » (forme annamite de *miêu* vu ci-dessus, § 116e).

綯, « tordre », s. a. *dào*, c. *t'ò*, ch. n. *t'ao* ; — 淘, « rouler entre les mains », par exemple, laver le riz en le roulant entre les mains, s. a. *dào*, c. *t'ò*, ch. n. *t'ao* (2) — 匋, 陶, « poteries façonnées, façonner des ouvrages d'argile », s. a. *dào*, c. *t'ò*, ch. n. *t'ao* (3) ; — *dèo* de l'expression *nằm dèo queo*, « coucher les genoux repliés sous le menton » (4) ; — *deo* 刀, « porter quelque chose de rond autour du cou, du poignet » (5).

Tao 蚤, « til, toron d'une corde » (6) ; — 燥, « sec, aride, sécher au feu », s. a. *tào*, c. *ts'ò*, *sò*, ch. n. *sao* (7) ; — 搔, « gratter avec les ongles, ongles, griffes », s. a. *tao*, c. *sò*, *sù*, *châu*, ch. n. *sao* (8) ; — 遭, « circuit, tour, fois, tourner autour », s. a. *tao*, c. *tsò*, *tsau*, ch. n. *tsao* ; — *teo* 消, « contracté, ridé, racorni, se contracter par la chaleur » (9).

Seo [illegible], « se ratatiner sous l'action du froid ».

Xéo 裙, « qui fait un angle, en biais, de travers » ; — *xó* 臭, même sens dans *xéo xó* ; en plus « angle, coin, endroit retiré » (10).

116f. — On a vu clairement la succession des formes. Au point de vue sémantique, nous avons la succession de sens suivante :

1° Recourbé en général : courbe, sinueux, arqué ; embrouillé, troublé, détourné, contourné ; rusé, fourbe, faux ; — tordre, pincer en tordant ; — nonchalant, négligent ; — tournoyer, tourner, tour, rond ; rouler, façonner en roulant, poterie ; — enrouler, lier, fagot ; envelopper, sac.

2° Recourbé en forme de coude : coudé, coude, genou, pattes de crabe, tortu, bancal, manchot, angle, irrégulier.

3° Recourbé en forme de croc : croc, crochet, agrafe, ancre ; griffes, ongles, griffer, râteler, râteau ; racler, raser, se gratter ; bec ; grincheux, maussade.

4° Recourbé par le froid ou la chaleur : recroquevillé, contracté, racorni ; desséché, sec ; froid ; écorce, carapace, étui ; se flétrir, mourir seul, abandonné.

---

(1) Comparer *nèo lúa*, « faire une gerbe de riz », et le mot *bó* vu plus haut.

(2) Voir plus haut l'annamite *vò*, même sens.

(3) Comparer plus haut l'annamite *vò*, *bò*, même sens.

(4) Comparer plus haut *nằm chèo queo*, même sens.

(5) Voir *mang*, § 97 d.

(6) Comparer plus haut le sino-annamite *dào* « tordre ».

(7) Correspondant sino-annamite de l'annamite *ráo*, même sens, cité plus haut.

(8) Comparer plus haut *trảo*, *quào*, *cào*.

(9) Comparer plus haut *queo*, *quéo*.

(10) Appelle la forme *méo* 卯, « irrégulier, de travers, déformé », qui a une forme double *mó*, dans *méo mó*, même sens. Pour le sens de « angle », cf. *giác*, *góc*, § 91 b, forme *quât*; et le mot *khoé*, § 111b, forme *quai*.

Comme on le voit, cette famille a une parenté indiscutable, au point de vue sémantique, avec les familles *quất*, § 91, *quyên*, § 97, *quai*, § 111. Nous retrouverons toujours, dans le courant de cette étude, des formes à finale *u*, *o*, parallèles à des séries à finales *y* : *n* : *t*, bien qu'en moins grand nombre.

116b. — La liste des formes nous fournit l'occasion de faire une remarque importante. Nous avons :

1°. *Gutturale initiale*. Avec la semi-voyelle labiale : *quao, quau, quấu, queo, quèo, quiu, quo* ; — *khuyu* ; — *ngoao, ngoeo*. — Sans la semi-voyelle labiale : *cao*, ** *cấu*, * *cưu*, * *kiêu, keo*, * *cư, co*, * *cò*, * *cu* ; — **khấu, kheo, khiu*, **khư, khu*, * *khô* ; *gu* ; — *ngao, ngau, ngheo, ngo* ; — *heo, hiêu*.

2°. *Semi-voyelle labiale initiale*. Semi-voyelle persistant : *u*. — Chute de la semi-voyelle : * *ao, eo*.

3°. *Consonne labiale initiale* : *vao, vấu, veo, vêu, vo* ; — ** *mâu*, * *miêu, miu, meo*, * *mu, mo* ; — * *bao, bêu, bo* ; — *phao, pheo, phêu*.

4°. *Palatale initiale*, sans la semi-voyelle labiale : * *giao, gieo* ; — *cheo, chiu* ; — * *trao, treo* ; — *lao*, * *liêu*, * *lu* ; — *rao, rau*.

5°. *Dentale initiale*, sans la semi-voyelle labiale : * *nhiêu* ; ** *nao, neo* ; — * *dao, deo* ; — ** *tao, teo* ; — *seo* ; — *xeo, xo*.

On remarquera que les formes tant annamites que sino-annamites à dentale ou à palatale initiale, ont toutes laissé tomber la semi-voyelle labiale.

Mais il faut remarquer surtout ce fait que pas une des formes sino-annamites n'a la semi-voyelle labiale. Le fait est surtout évident pour la série à gutturale initiale. On peut donc énoncer cette règle, et l'examen du lexique entier la confirme, qu'en sino-annamite les formes à finale *u*, *o* (non accentuée) n'admettent jamais la semi-voyelle labiale devant la voyelle accentuée du mot. Il faut rapprocher ce fait de ce que nous dirons § 414, à savoir que le sino-annamite n'admet jamais (à part une exception pour une forme cérémonielle) la semi-voyelle labiale dans les formes qui ont une consonne labiale finale, *m*, *p*.

Cette similitude de traitement entre les consonnes labiales finales *m*, *p*, d'une part, et les finales *u*, *o* (non accentuées), d'autre part, est une confirmation de la théorie que nous avons énoncée plus haut, § 91e note 1 : Dans les formes à finale *u*, *o*, parallèles aux formes à finale *y* : *n* : *t*, la finale *u*, *o*, doit être considérée comme produite par la loi de labialisation des finales, et *u*, *o*, sont en définitive la semi-voyelle *w*, ou, si l'on veut, une voyelle labiale atténuée, correspondant aux consonnes labiales *m*, *p*, finales.

117. — *Quat*. 2 mots. — Pour *quạt* 橛, « éventer, éventail, chasser les mouches avec un éventail », voir la famille, § 129d, forme *quất* ; § 153b, forme *quơ*.

118. — *Quau*. 4 mots : *quẩu* 篙, « petite corbeille » (1) ; — *quẩu* 朐, « qui

(1) A une forme *cẩu* sans la semi-voyelle labiale dans *rổ cẩu*, « petite corbeille ».

a le bec crochu » (1); — *quầu* de *quầu rầu*, « maussade, bourru, hargneux » (2).

119. — *Quăc*. 2 mots : *quặc* 𢬣, « suspendre un objet par un crochet » ; se rattache à la famille *quắt*, § 91 (3).

120. — *Quăm*. 2 mots. — *Quăm* 捦, *quắm* 鸈, *quặm* 㨘, « recourbé », sont les formes d'un même mot, et se rattachent à la famille *quyên*, § 97. Il en est de même de *quặm* 㥽, « hargneux, maussade » (4).

121. — *Quăn*. 5 mots, qui se rattachent à la famille *quyên*, § 97. Remarquer *quấn* 綑, « tors » et *vặn* 㧾, « tordre » ; — *quăn* 鬈, « crêpu », forme annamite de 鬈, « crêpu », s. a. *quyền* ; — *quặn* 㾴 de *quặn ruột*, et *cuộn* 滚 de *cuộn ruột*, « douleurs d'entrailles, coliques », mot à mot, « entortillements d'entrailles » (5).

122. — *Quăng*. 6 mots.

123. — *Quăp*. 1 mot : *quăp*, *quặp* 㩆, « recourbé, crochu », qui a en Haut-Annam une forme *vắp* (6).

124. — *Quăt*. 1 mot : *quắt*, *quặt* 㩳, 掘, « tortueux, sinueux » (6).

125. — *Quăc*. 1 mot : *quắc* 鸔, « sorte d'échassier », qui se rattache peut-être à *cuốc* 鵴, « poule d'eau » (7).

126. — *Quây*. 11 mots : *quây* 揆, « tourner une roue, dévider » ; — *quây* 揆, « entourer » (a une forme *vây* 圍, sino-annamite *vi*, même sens) (8). — Pour *quẫy* 軌, « agiter l'eau », qui a une forme *vẫy* 浘, même sens ; pour *quấy* « agiter » et *quậy* 揆, « remuer, s'agiter », qui ont une forme *khuấy*, même sens ; pour *quấy* 怪, « agacer, taquiner », qui a une forme *khuấy*, même

(1) Voir la famille, § 116, forme *quao*.

(2) A une forme *cầu* dans *cầu rầu*, « bouder, se plaindre » ; *ngầu* dans *lầu ngầu*, « homme grincheux » ; *khầu* 㖆, « de mauvaise humeur ». Autres formes : *lầu bầu*, *lầu chầu*, *lầu nhầu*, « bourru, difficile ». Nous avons donc dans cette petite famille, une vérification des règles que nous avons vues concernant les initiales (gutturales : *quau*, *cau*, *khau*, *ngau* ; labiale : *bau* ; palatales : *chầu*, *lau*, *rau* ; dentale : *nhau*). Ce groupe se rattache à la famille *quao*, § 116.

(3) Remarquer que la phonétique se prononce *quát*, avec *t* final, ce qui prouve que la finale de *quặc* est la finale *t* gutturalisée.

(4) Il faut rapprocher de ce mot *bẵm* 㱽, « arrogant, bourru » ; *bẩn* 扳, « morose » ; *bẩm* 禀 et *lẩm* de *lẩm bẩm*, « grommeler, se plaindre ». *Băn*, *bam*, *bẵm* sont produits par la chute de la gutturale et le renforcement de la semi-voyelle labiale ; *lăm* par palatalisation de l'initiale.

(5) Pour tous ces mots voir § 97, forme *quyên*.

(6) Voir la famille, § 91, forme *quắt*.

(7) Voir, § 109, forme *quac*.

(8) Voir la famille § 111, forme *quai*.

sens, voir § 111, forme *quai*, ou § 153, forme *quơ* ; — *quấy* 怪, « inconvenant, défectueux » (1).

127. — *Quân*. 6 mots : *quần* 郡, *quấn* 縝, des expressions *nói lần quẩn*, *nói lấn quấn*, « parler d'une manière obscure, embrouillée » (2) ; — *quấn* 綣, « enrouler, lier » (3). Toute cette famille se rattache à 捲, « réunir, enrouler », s. a. *quyền*. Nous avons vu plus haut, § 97, forme *quyên* ; la série complète des formes de la famille (4). — La forme *quân* devient *cun* en Haut-Annam.

128. — *Quảng*. 1 mot : *quầng* 暈, auréole, cercle lumineux autour de la lune et du soleil, halo » (5).

129a. — *Quât*. 3 mots, qui se prononcent en Haut-Annam *quit* ou *cut* avec *i* et *u* très brefs. — *Quất* 屈, recourbé, sinueux », paraît être la forme proprement annamite de 屈, « recourbé, courber, plier », s. a. *quật* et *khuất* (6) ; — apparenté à *quật* 掘, « replier », qui n'est autre que 詘, 誳, « replier », s. a. *quật*, *khuất* (7).

129b. — Avec la forme *quât* nous arrivons à une nouvelle famille très intéressante, mais très touffue. Pour la comprendre parfaitement, il est bon d'étudier d'abord deux caractères chinois appartenant à la série, au point de vue phonétique et au point de vue sémantique. Il s'agit de 拂 et de 撇 (ou , 撇). Les dictionnaires ne donnent pour le premier qu'une prononciation *phất*. Mais en cantonais nous avons, outre les formes *fat*, *pat*, *fak*, qui correspondent à la forme sino-annamite *phất*, une forme *fai*, c'est-à-dire à finale *y*, qui correspond à une forme sino-annamite **bai* ou **phi*, c'est-à-dire à une forme à finale *y*, correspondant à la forme à finale *t*. Dans le dialecte chinois du Nord on a aussi, outre la forme *fou* à finale *t* disparue, une forme **pi* ou **fei*, à finale *y*.

---

(1) Semble se rattacher à la famille *quai*, § 111, ou à la famille *quơ*, § 155, mais se rattache directement à 乖, « méchant, pervers, horrible », s. a. *quái*, c. *kwái*, ch. n. *kouai*. Par la chute de la gutturale et le renforcement de la semi-voyelle labiale, nous avons *vấy* 𢗼, « inconvenant » ; *bậy* 丕, « mal fait, de travers, confusément » ; *vậy*, même sens. La chute de la finale *y* nous donne les formes *quá*, *vá*, *bạ*, *vạ*, de *quấy quá*, *vấy vá*, *bậy bạ*, *vậy vạ*, même sens. Enfin une forme produite aussi sans doute par la chute de la finale *y*, est *gở*, de l'expression *quái gở*, « monstrueux ».

(2) Se rattache à *vẩn* 運 de *nói vẩn*, « parler sans ordre » ; voir § 8, à *vẩn*.

(3) Se rattache aux formes annamites *vấn* 問, « entourer, enrouler » (voir § 8, à *vấn*) ; *vận* 運, « attacher, *cuốn* 捲 «enrouler ».

(4) Le mot annamite *bận* 彬, « fois », numéral des tours, des allées et avenues, renferme une forme renforcée de la semi-voyelle labiale et se rattache à *quận* 郡, « fois, tour » (cf. § 97, forme *quyên*).

(5) Se rattache à 暈, « vapeurs autour du soleil et de la lune, halo », s. a. *vận*, c. *wan*, ch. n. *yun*. Le mot *vằng*, *vừng* 𣋚, « orbe, cercle (du soleil et de la lune) » est sans doute apparenté (cf. 97, forme *quyền*).

(6) Voir § 91, forme sino-annamite *quật*.

(7) Voir la famille, § 91, forme *quât*.

Pour le second caractère 撇, l'*Index* ne nous donne également que les formes *biết* ou *phiết*, à finale *t*. Mais les dialectes chinois ont en outre une forme à finale *y* : c. *pit*, *p'it* et *pai*, ch. n. *p'ie*. Ces formes chinoises amènent régulièrement en sino-annamite une forme à finale *y*, **bai* ou **phi*. Cela revient à dire que ces deux caractères ont une double forme, l'une à finale *t*, l'autre à finale *y*. Nous allons donc voir dans cette famille, une double série de formes, les unes à finale *t*, les autres à finale *y*, amenées par le jeu combiné des diverses lois phonétiques que nous avons déjà signalées, et qui régissent l'élément initial des mots ou la semi-voyelle labiale, ou l'élément voyellaire. Une troisième série sera la série à finale *n*.

129ᶠ. — Au point de vue sémantique, ces deux caractères ont un grand nombre de sens, assez voisins les uns des autres. 拂, s. a. *phất* et * *bai* * *phi*, « frapper légèrement, effleurer en passant, fléau, pour battre le grain; — essuyer, enlever la poussière, effacer, faire disparaître, chasser, instrument pour chasser les mouches ou épousseter les meubles; — quitter, abandonner, rejeter; — résister à, s'opposer, contraire, rebelle, pervers; — aider; — souffle du vent. » — 撇, s. a. *phiết*, *biết*, et * *bai*, * *phi*, « séparer, distinguer; — frapper légèrement, effleurer, un peu; — tirer à soi, attirer, conduire; — épousseter, essuyer, effacer, écumer, chasser, faire disparaître; — exclure, laisser de côté, omettre, quitter, abandonner; — trait qui, dans l'écriture, va de droite à gauche et de haut en bas, se terminant en pointe; — moustaches se terminant en pointe » (d'après le dictionnaire Couvreur).

Certains de ces sens proviennent de la confusion de ces mots avec des homophones; par exemple, le sens de « séparer, distinguer » du caractère 撇, *phiết*, *biết*, provient d'une confusion avec 別, s. a. *biệt* c. *pit*, ch. n. *pie*, « couper, séparer, distinguer »; pour d'autres il doit en être de même et il ne faut guère songer à rechercher leur filiation sémantique. Tels sont les sens « tirer à soi, attirer, conduire; — résister à, s'opposer, contraire, rebelle, pervers; — aider (confusion avec 弼, s. a. *bật*, c. *pat*, ch. n. *pi*, « aider »). Mais pour la majorité des sens, on peut établir une filiation sémantique, logique et naturelle; et, dans cette étude, je ferai entrer les sens que ces deux caractères ne rendent pas, mais qui sont compris dans l'ensemble de la famille.

On a d'abord (1°) l'idée de « frapper », avec cette nuance particulière surtout dans les formes annamites, que l'on donne, avec un bâton flexible, de petits coups de haut en bas et de droite à gauche; d'où « frapper légèrement »; d'où « effleurer, toucher légèrement » (Comparer 拂雲之亭 *phất vân chi đình*, « pavillon qui s'élève jusqu'aux [effleure les] nues »); — d'où « légèrement »; avec idée connexe de « donner un coup pour couper, écimer, décapiter » (¹).

(¹) Dans cette première série de sens, la famille a des points de contact nombreux avec la famille *quơ*, § 153.

On frappe (d'après beaucoup de formes ou d'expressions annamites et chinoises) pour faire partir la poussière d'un habit par exemple, ou les mouches. D'où (2°) le sens de « épousseter; instrument pour épousseter, ou pour chasser les mouches » ; — d'où « chasser, faire disparaître, exclure, laisser de côté, omettre, quitter, abandonner ».

L'idée d' « épousseter » amène naturellement (3°) l'idée de « brosser, essuyer, effacer » ; — d'où « frotter, râcler; polir; raboter »; — d'où même « écumer, écumoire ».

Une idée connexe à celle de « frotter » est celle (4°) de « passer une couche de, enduire de, oindre, badigeonner; orné; bigarré; enduit de boue, taché, sali; peint, peindre ».

L'idée (5°) d' « écrire » se rattache à la fois à l'idée de « râcler, frotter pour graver un trait au poinçon », et à l'idée d' « enduire de couleur avec un pinceau » ; car l'écriture en Chine semble avoir commencé par des traits « gravés au poinçon », puis « peints avec de l'encre ». On a de ce chef « coup de pinceau de droite à gauche et de bas en haut ; coup de pinceau en général ; trait gravé ; écrire ; instrument pour écrire ; pièce écrite. »

Cette filiation de sens n'est pas une simple fantaisie dénuée de fondement : on verra, dans l'énumération des formes, que beaucoup de mots ont à la fois plusieurs de ces sens. Tout au plus pourrait-on dire que je confonds deux familles, l'une à sens de « frapper », l'autre à sens de « passer la main sur quelque chose pour râcler, brosser, peindre, etc. » J'admettrais volontiers cette critique. Je préfère néanmoins laisser la famille telle quelle. Pour plus de clarté cependant, je réunirai dans des notes spéciales certaines formes plus étroitement apparentées entre elles par une idée accessoire.

129[d]. — Avec les gutturales initiales, on a une première série de formes :

Quất 屈, « frapper » (1), « frapper pour faire partir la poussière » (dans *quất bụi*, « épousseter ») ; — 刮, « brosser, frotter, gratter, râcler », = a. *quát*, c. *kwát*, ch. n. *koua* (2) ; — *quát* 括, « épousseter, brosser » (3) ; — 橛, « agiter un instrument pour faire du vent, chasser les mouches, etc. ; éventail » (4) ; — *quyết* de l'expression *quèt quyết*, « balayer, nettoyer » (5) ;

---

(1) Le sens originel se trouve dans *quất ngựa* « frapper un cheval avec un rotin flexible ou une cravache » ; *đánh quất*, « cingler, cravacher ». Dans cette expression, le mot *quất* précise le mot *đánh*, à sens plus étendu, plus général.

(2) Voir plus haut *quét*.

(3) Je donne ici un sens donné par GENIBREL à ce mot, et que ne donnent pas les dictionnaires chinois au caractère 括. Il doit y avoir confusion avec *quát* 刮 ci-dessus.

(4) Ce mot semble plutôt se rattacher à la famille que nous verrons § 153, forme *quơ*, avec le sens d' « agiter » ; comparer *quạt đuôi*, « agiter la queue », en parlant d'un chien.

(5) Voir plus loin *quát*.

— *quết* 撟 de *quết roi*, « fouetter, donner les verges » ; *quết đòn*, « fouetter » (1) ; *quết bụi*, « épousseter avec un bâton flexible » ; — *quết* 撟, « battre pour broyer » ; dans *quết hồ*, « battre de la farine pour en faire de la pâte, de la colle ; gâcher de la chaux pour faire du mortier » ; *quết bột*, « pétrir de la farine » (2) ; *quết thuốc*, « pétrir, broyer des médecines » (3) ; — *quết* 撟 de *áo quết bùn*, « habit sali de boue » (4) ; — *quệt* 撟, « enduire de ; essuyer » (5) ; — *quệch* 撟 de *quệch miếng trầu*, « enduire de chaux une bouchée de bétel » (6) ; — *quét* 抉, « balayer » (7) ; *quẹt* 撟, « essuyer du doigt, enlever la poussière » ; — « frotter de, barbouiller de » ; — « frotter » (8) ; —

---

(1) Voir plus loin *phất đòn*.

(2) Voir plus loin *nhồi*.

(3) Il y a toujours l'idée que l'on « frappe », que l'on « bat » quelque chose d'humide avec un bâton, une spatule ; il pourrait bien cependant y avoir point de contact avec la famille *quát*, § 91, avec le sens de « remuer en tournant ».

(4) Filiation sémantique : « avec des taches comme des coups de pinceau » ; « enduit de boue » ; voir plus loin *trây*, *vết*, *vít*.

(5) Dans *quệt vôi*, « enduire de chaux » la feuille de bétel ; *quết miếng trầu*, « enduire de chaux une bouchée de bétel (voir *quech*, *bết*) ; *quệt thuốc dán*, « appliquer un onguent » ; *quệt cho sạch*, « essuyer proprement ».

(6) La finale *ch* provient de la palatalisation de la dentale finale. Remarquer les formes *quệch quạc*, ci-dessous, et que le caractère choisi pour rendre ce mot est le même que pour rendre *quết*, à finale dentale. Avec cette forme, l'idée de « coup de pinceau, donner des coups de pinceau », a pris un sens péjoratif : « gribouiller », dans *vẽ quệch quạc*, *vẽ quệch quạc* ! *khuếch khoác*, « faire du gribouillage, mal écrire, mal peindre » ; par extension *quệch quạc*, « mal formé, mal fait, en dépit du bon sens » (voir plus loin *viết*, *hoạch*, *vẽ*, etc.)

(7) Nous avons ici une idée connexe, à laquelle se rattachent plusieurs formes : 刮, « gratter, frotter », s. a. *quát*, vu plus haut ; — *quét* 抉, « balayer ». Avec *n* final, on a 涓, « nettoyer ; pur, propre », s. a. *quyên*, c. *kūn*, ch. n. *kiuan* ; — 蠲, « nettoyer, pur, propre », s. a. *quyên*, c. *kūn*, *kwai*, ch. n. *kiuan*, *kouei* (remarquer les formes chinoises à finale *y* ; nous allons en voir en annamite, et elles rappellent les formes *chùi*, *chồi*, *giồi*, etc., qui sont énumérées dans le corps de l'article). A ces deux mots correspond en annamite *vén* 援 de *quét vén*, « balayer » ; peut-être *vẹn* 援 de *vẹn sạch*, « pur, propre » (voir cependant § 97[d], forme *quyên*, au mot *vẹn*, le sens d' « intact, entier » qui dérive d'une autre idée »). Avec *t* final nous avons *quyết* de *quét quyết*, « balayer » ; — avec gutturale finale et dentalisation de l'initiale, on a 削, « racler, gratter ; diminuer, ôter, priver de ; graver, raturer, écrire » (ce dernier sens est capital, car l'écriture semble avoir commencé par être en Chine de la gravure, des traits gravés au poinçon, et par là ce mot se rattache naturellement, par un autre embranchement, à la famille qui renferme *phiết*, *viết*, etc. Voir surtout *viết* dans le corps de l'article), s. a. *tước* (sur la correspondance de *ươ* : *uơ* : *uyê*, voir § 97, forme *quyên* ; et § 378 sqq., formes en *ươ*), c. *seuk*, *siu*, ch. n. *sio*, *siao* *Tước*, avec le sens de « balayer » (*quét tước*, « balayer »), a donné en annamite *xuốc* et *xuộc* 啅, « balayer » (phonétique à finale *t* dans 啅). Avec finale *y* et palatalisation de la gutturale initiale, on a *rưới* de *quét rưới*, « balayer » ; peut-être aussi *chồi*, *chủi* 箒, « balai », lequel se rattache à 彗, « balai », s. a. *nhuệ*, c. *wai*, *tsui*, *sui*, ch. n. *wei*, *souei*, *chouei* ; à 帚, 箒, « balai », s. a. *trửu*, mais *chủy* dans ce cas, c. *chạu*, ch. n. *tcheou* (voir la discussion du cas, § 244, forme *chủi*).

(8) Dans ce dernier sens on a *quẹt quẹt*, « frotter avec bruit », qui a, dans *quẹn quẹt*, même sens, une forme à finale *n* ; *hộp thẽ quẹt*, « boîte de petits morceaux de bois pour

gọt 刮, en Haut-Annam *khót*, « râcler, raser ; enlever l'écorce avec un couteau, peler » (1).

劃, « tracer une ligne, rayer, poinçon », s. a. *hoạch*, c. *wak*, ch. n. *houa* ; — 畫, « tracer des lignes, dessiner, peindre ; tracer des caractères, écrire ; ligne, dessin, trait d'écriture », s. a. *hoạch* et *họa*, c. *wak*, *wá*, ch. n. *houe*, *houa* (2). — Avec la chute de la semi-voyelle labiale, *hoạch* donne en annamite *gạch* 𪛖, « tracer un trait, rayer » ; *gạc* 各, « rayer, rayer pour biffer, barrer, effacer » (3). En Haut-Annam ces deux mots ont la forme *kẹc*, « rayer, tracer un trait, biffer » (4).

---

trotter », c'est-à-dire boîte d'allumettes, qui a en Haut-Annam une forme *hòm quẹch*, « boîte à frotter », où *quẹch*, vu plus haut, a le sens de « frotter », et une forme *hòm kẹc*, « boîte à frotter, à gratter », où reparaît, avec le sens de « frotter », la forme que nous verrons plus loin avec le sens de « rayer, tracer une ligne ».

(1) Voir plus loin *vót* et *vọt*.

(2) En annamite ces deux formes, l'une à finale *c*, (*k*) *ch*, pour *t*, l'autre à finale *a*, avec chute de la finale non accentuée *y*, semblent s'être spécialisées : la série de formes à finale *c*, *ch*, *gạch*, *gạc*, *kẹc*, *vạch*, *vẹc* (voir ci-dessous) a exprimé le sens de « rayer, tracer une ligne » ; la seconde série, *vẽ*, *vẻ*, exprime, ainsi que la série à finale *y* persistante, *hội*, *vẽ*, *vẻ*, le sens de « peindre, orné ».

(3) Remarquer *gạc mặt ra*, mot à mot « rayer le visage », par analogie avec *gạc tên*, *gạc chữ*, « biffer le nom, le caractère de quelqu'un » ; par extension « renvoyer, mettre à la porte » ; comparer avec le sens que nous avons vu pour 拂 *phất*, 撇 *phiết*, « rejeter, exclure, quitter, abandonner ». Nous avons donc peut-être ici le trait d'union qui unit le sens d' « effacer » au sens d' « exclure ».

(4) Voir plus loin *vạch*, *vẹc*. Nous voyons ici clairement les effets des lois diverses que j'ai signalées concernant les initiales et les finales.

Nous avons 畫, « tracer des lignes, dessiner, peindre, tracer des caractères, écrire, ligne, dessin, trait d'écriture », s. a. *hoạch* et *họa*, c. *wak*, *wá*, ch. n. *houa* ; — 繪, 績, « peindre, peinture de diverses couleurs, tissu peint de diverses couleurs », s. a. *hội*, c. *fùi*, *ùi*, *kwaí*, *wát*, ch. n. *houei*. Ce dernier caractère est la forme à finale *y*, *hội* = * *hway*, ou * *hwăy*. Le premier caractère est la forme à finale *t*. Cette finale s'est gutturalisée ou palatalisée dans toutes les formes chinoises ou sino-annamites, mais nous en voyons une trace dans la forme *wát* qu'a le caractère 繪 en cantonais. Nous pouvons donc établir la correspondance :

hội = *hway*, * *hwăy*
hoạch = * *hwăt*.

La forme *họa* qu'a le caractère 畫 est une forme qui a laissé tomber la finale *y* (cf. § 81, forme *qua*, et § 435.)

Un mot qui se rattache directement à 繪, avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale en consonne, est 斐, « orné, élégant, ornement », s. a. *phỉ* (pour * *phay*, * *phăy*), c. *fi*, ch. n. *fei*.

Les formes correspondantes à finale *n* sont, avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle en consonne, 文, « ensemble de lignes, dessin, ornement, orné ; caractère de l'écriture, etc. », s. a. *văn*, c. *man*, ch. n. *wen*.

Nous avons donc la correspondance :

hội = *h* + *w* + *ă* + *y*
hoạch = *h* + *w* + *ă* + *t*
văn = *v* + *ă* + *n*

搰, « frapper, secouer la poussière, épousseter », s. a. *hốt*, c. *fat*, ch. n. *hou, k'ou* (1).

Toujours avec les gutturales initiales, mais avec finale *y*, nous avons *ngói* [illegible], qui désigne quelque chose de « pointu », idée que l'on voit dans *ngòi ruồi*, « dard des mouches »; *ngói ong*, « dard des abeilles ». Ce mot désigne aussi « le pinceau » en poil, « le bout pointu » du pinceau; il devait désigner jadis

---

On remarquera que la quantité de l'élément voyellaire est toujours la même.

Le traitement de ces mots en annamite est aussi très intéressant.

畫, s. a. *hoạch* et *hoạ*, nous donne, avec la forme *hoạ*, par chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale, *vã*, « badigeonner, oindre, frotter »; *vá*, « tacheté, bariolé, moucheté » (remarquer la correspondance des tons); — avec la forme *hoạch*, toujours avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle, *vạch*, « tracer une ligne ou des lettres avec les ongles ou la pointe d'un couteau », qui a une forme *vẹc* en Haut-Annam, et avec renforcement de la gutturale initiale et chute de la semi-voyelle, *gạch*, « tracer un trait, rayer »; et *gạc*, « rayer, tracer un trait pour biffer », qui ont en Haut-Annam une forme *kẹc*, « rayer, biffer ».

Ces mots annamites rappellent, pour le sens, 劃, « tracer une ligne, rayer, poinçon », s. a. *hoạch*, c. *wak*, ch. n. *houe*. Et nous voyons comment l'idée de « rayer, tracer une ligne avec un poinçon » est unie intimement à l'idée de « dessiner, tracer une ligne avec de la couleur ».

繪, s. a. *hội* (= * *hwai*, * *hwăy*), correspond à l'annamite *vẽ*, « peindre, colorier, dessiner » (forme à finale *y* incluse; la finale *y* reparaît dans la forme *vẽ vời*, même sens); et à *vẻ*, « de diverses couleurs, élégant ».

Nous avons donc les formes suivantes :

	Sino-annamite	Annamite
Finale *n* :	*văn* :	*vẹn, vện, viền*
Finale *t* :	*hoăch* :	{ *văch, vec* { *găch, gac, kec*
Finale *y* : {	*hội* :	*vời, ve*
{	*hoa* :	*va*

Toutes ces formes sont signalées dans le corps de l'article, mais il était bon de les grouper dans un tableau d'ensemble.

J'ai fait entrer dans ce tableau les formes annamites *vẹn* de *vẹn vẽ*, « orné »; *vện*, « tacheté, bigarré, moucheté »; *viền* de *vẽ viền*, « dessiner, peindre, orné, fleuri », qui correspondent au sino-annamite *văn*.

(1) La forme cantonaise demanderait une forme sino-annamite * *hwăt*; les formes chinoises du Nord, des formes sino-annamites * *quăt*, * *khuăt*. *Hốt*, comme on le verra dans la 4e partie, § 448, est une forme à semi-voyelle vocalisée, pour * *hwăt*. Les formes annamites correspondantes sont *phủt* de *đánh phủt phất*, « frapper légèrement pour faire partir la poussière », que nous verrons § 129f. *Phủt* correspond à *hốt*, comme *phụt* [illegible], « moment, minute, soudain », correspond au s. n. 忽, « soudain, en un instant », s. a. *hốt*, c. *fat*, ch. n. *hou*. *Phủt* est aussi une forme à semi-voyelle vocalisée, avec renforcement double, pour * *phwăt* ou * *phwăt*. Avec chute de la semi-voyelle labiale, nous avons *phất* de *phủt phất*. Voir §§ 446, 450. — Une autre forme annamite, avec semi-voyelle vocalisée et renforcement double, est *phủi* [illegible], « épousseter, repousser », avec correspondance des finales *y* : *t*.

« le poinçon » dont on se servait pour « graver » les caractères ; il a été choisi pour rendre « la plume » métallique européenne ([1]).

繪, 績, « peindre, peinture de diverses couleurs, tissu peint de diverses couleurs », s. a. *hội*, c. *fùi*, *ùi*, *kwai*, *wát*, ch. n. *houei* ([2]).

Quơ 扠, de *viết quơ quào ba chữ*, « barbouiller, griffonner quelques caractères » ([3]).

129. — Ici devrait venir régulièrement une seconde série à semi-voyelle labiale initiale, comme dans les autres familles étudiées dans cet article. Mais la série manque presque complètement. Je n'ai trouvé que 涴, « enduire de mortier, souiller de boue », s. a. *uyễn*, c. (?), ch. n. *yuan*, *wan* (avec finale *n*), *wo* ; — 抰, « frapper avec un fouet, frapper », s. a. *ưởng*, c. *yeung*, *yong*, ch. n. *yong* ([4]).

129[I]. — Une troisième série comprend les formes où la semi-voyelle labiale s'est renforcée en consonne labiale, *v*, *b*, *ph*, *m*.

1° *Renforcement en* v.

Finale *t* : *vớt* 拔, dans *vớt bọt*, « écumer » ; *vớt dầu*, « recueillir avec une cuillère l'huile qui surnage sur l'eau » ; *cái vớt*, « écumoire » ([5]) ; — *vớt* 拔, « couper, décapiter » ([6]) ; — *vạch* 畫, « rayer, tracer une ligne ou des lettres avec les ongles ou la pointe d'un couteau » ([7]) ; — *vạc* 鑊, « raboter, amincir, dégrossir, tailler en pointe » ; — *vọt* 捽, « raser, râcler, frotter », qui a une forme *vẹt* dans *vọt vẹt*, même sens ; — *vót* 撁, « tailler en pointe, amincir ; très haut » ([8]) ; — *vụt* 痺, « sifflement du rotin, sifflement du

---

(1) Ce mot rentre par conséquent à la fois dans le groupe que nous verrons § 129[I], à la note du mot *vót*, à sens de « pointu », et dans le groupe étudié dans la note du mot *viết*, à sens d' « écrire » Il montre comment ces deux idées principales sont connexes.

(2) Voir ci-dessus la note au mot *kẹc*.

(3) Par extension *làm quơ quào*, « faire vaille que vaille, à la hâte » ; *ăn quơ quào ba miếng*, « manger trois bouchées à la hâte ». Comparez *làm phứt*, « faire à la hâte », *ăn phứt*, « manger à la hâte » ; *ăn phay đi ba miếng*, « manger à la hâte trois bouchées » ; *ăn váy đi ba miếng*, même sens.

(4) La forme sino-annamite seule renferme la semi-voyelle labiale à l'état atténué, *ư*.

(5) Je range ce mot dans cette famille, à cause de 撤 *phiết*, qui a le sens d' « écumer » ; de même plus loin *vá* 播, « louche, cuillère, écumoire » ; mais il y a une autre famille de mots, peut-être apparentée à la famille étudiée ici, à laquelle *vớt*, *vá* semble aussi se rattacher : *vớt* 拔, « tirer de l'eau, pêcher », par extension, « sauver, délivrer, rendre service à quelqu'un » ; *vợt* 拔, « truble, épuisette pour prendre les poissons ».

(6) Comparer plus loin *phứt*, 剕 *phát*, 伐 *phạt*, « couper, abattre ».

(7) Ce mot a, en Haut-Annam, une forme *vẹc* ; comparez plus haut *hoạch*, *gạch*, *kẹc*, *quẹt*.

(8) Les sens de ce mot, ainsi que de *vạc*, ci-dessus, rentrent dans la famille, et nous touchons à un groupe connexe qu'il est bon de signaler à part. Les diverses lois phonétiques y jouent leur rôle habituel. Au point de vue sémantique, on peut « râcler » un objet, non seulement pour le rendre « mince » ou « poli », mais aussi pour le rendre « pointu ». Les divers

mots à sens de « pinceau, écrire, graver, traits gravés ou peints », etc., impliquent aussi l'idée de quelque chose de « pointu ». Au point de vue phonétique on a :

1° *Gutturale initiale*. Finale *t* pure, ou gutturalisée, ou palatalisée : *hoắt* de l'expression *nhọn hoắt*, « très pointu » [Voir plus loin *vắc* de *nhọn vắc*, « très pointu », qui est une autre forme avec renforcement de la semi-voyelle et gutturalisation de la finale *t*] ; — 劃, « alène, poinçon », s. a. *hoạch* (on l'a vu plus haut, ce mot a aussi le sens de « graver, rayer », etc., que je laisse de côté).

Finale *n*, pure ou labialisée : *ngọn* 蒝 « pointe, sommet » (*ngọn dao*, « pointe du couteau » ; *ngọn cây*, « sommet de l'arbre » ; renferme la semi-voyelle labiale labialisée, ainsi que tous les mots en *on*, *ot* qui suivent) ; — *kim* 針, « aiguille » (forme annamite de *châm*, ci-dessus ; cf. § 259, forme *chuôi*).

Finale *y* incluse : 鐬, « poinçon », s. a. *huệ* (pour **hwai*).

2° *Semi-voyelle labiale initiale*. Les formes manquent.

3° *Labiale initiale*. Finale *t*, pure ou gutturalisée : *vót* 撑, « tailler en pointe, amincir », « très haut » dans *chót vót*, « pointu, très haut, pic » (a une forme *chon von*, même sens ; remarquer la spécialisation de sens entre *vạt*, « râcler pour rendre lisse ou mince », et *vót*, « râcler pour amincir » ; le premier a les formes *gọt*, en Haut-Annam *khót*, « râcler, raser, peler ») ; — *vắc* de *nhọn vắc*, « très pointu » (voir plus haut *hoắt*).

Finale *n*, pure ou gutturalisée : *von* 文, « pointu, effilé » (a une forme *vót* ; voir *vót* ci-dessus) ; — *mỗn* de *thỗn mỗn*, « qui décroît, qui décline, qui ne prospère pas » (sens figuré, tiré de « qui finit en pointe, qui va en diminuant »), — 鋒, « pointe d'une arme, pointu », s. a. *phong*.

4° *Palatale initiale*. Finale *t*, pure ou labialisée : *chót* 啐, « extrémité, cime, pointe » (*chót vót* et *chon von*, « escarpé, à pic, très élevé ») ; — *chóp* 毳, « sommet, pointe » ; — 錣, « alène, aiguille, poinçon, pointu », s. a. *chuyết* (doit avoir aussi une forme *chuy*, d'après les formes chinoises, c. *chŭt*, ch. n. *tchouo*, *tchouei* : doit être considéré d'un côté comme étroitement apparenté à l'annamite *chót*, *chon*, avec le sens de « sommet, pointu », de l'autre, avec le sens de « alène », comme la forme à finale *t* correspondant à *chuỳ*, *truỳ*, ci-dessous).

Finale *n* pure ou labialisée : *chon* 墫, « élevé, à pic » (voir ci-dessus *chót*) ; — *chồm* 毳, « pic, sommet, cime » (correspond exactement à *chóp* ci-dessus ; *chóp* est produit par la labialisation de la finale de *t*, *chồm* par la labialisation de la finale de *chon*) ; — 針, « aiguille », s. a. *châm*, dont la forme annamite est *kim* vu plus haut ; *rọn* 鋭, « aigu » (forme tonkinoise pour *nhọn*, plus bas ; laisse supposer une forme **dọn*).

Finale *y* : 錐, « alène, poinçon, pointu », s. a. *chuỳ*, *truỳ* (*chuỳ* est pour **chwai*, ch. n. *tchouei* ; ce mot est la forme à finale *y* de *chuyết* vu plus haut) ; a donné en annamite : *giùi*, *dùi*, en Haut-Annam *chùi* 錐, « alène, poinçon » (non « pointu », ce sens ayant été spécialisé par la forme à finale *n*, *nhọn*, *chon*, ou à finale *t*, *chót*) ; — 嘴 « pointu » (d'après Eitel et Aubazac), s. a. *chuỳ*.

5° *Dentale initiale*. Finale *t* : *đót* 梲, « aiguillon » ; — *đọt* 奥, « cime d'un arbre, d'une tige » ; — *thót* 餟, « qui se termine en pointe » (a une forme *thỗn*, ci-dessous).

Finale *n* pure ou labialisée : *nhọn* 鋭, « pointu » (voir *chuỳ*, *hoắt*, *vắc*, *rọn*) ; — *thỗn* 衬, « pointu » ; — *thon* 忖, « pointu » (a une forme *thót*, qui a cause du ton, correspond plutôt à *thỗn* ; comparez *thon thon đuôi chuột*, et *thót đuôi chuột*, « qui va en diminuant, pointu (comme une queue de rat) » ; — 鐫, « alène, poinçon », s. a. *thuyên*, *tiêm* ; — 尖, « pointu, aigu » s. a. *tiêm*, (remarquer 削尖, « tailler en pointe » *tước tiêm*, où le mot *tước* a le sens de « râcler » pour « amincir, rendre pointu »).

Finale *y* pure ou incluse : *dùi*, « alène » (voir *chuỳ*, *giùi*, plus haut) ; — 銳, « aigu, pointu ; esprit aiguisé et perspicace », s. a. *nhuệ* ; — 睿, « esprit pénétrant », s. a. *duệ*, *tuệ*, *ruệ*

Cette famille a des points de contact avec une famille que nous verrons § 259, forme *chuôi*.

vent » (1) ; — *vút* de *đánh vi vút*, « donner les verges » (2) : — *viết* 曰, « écrire » (3).

(1) A une forme à finale *n* dans *vùn vụt* ou *vụt vụt*, même sens.

(2) *Vi*, pour * *vay*, est une forme à finale *y*. On a aussi *đánh phi phút*, ou *phi phụt*, même sens. Mais ces mots pourraient se rattacher à la famille *qua*, § 155, à sens d' « agiter ».

(3) Ce mot se rattache intimement à 筆, « style, pinceau, écrire », s. a. *bút*, dont il est la forme annamite.

En sino-annamite et en annamite, l'idée d'« écrire » et les idées connexes se rattachent étroitement aux idées de « tracer un trait avec un pinceau », « tracer un trait avec un poinçon », « graver », « racler ». Au point de vue historique, voir, sur la famille, *Les livres chinois avant l'invention du papier*, par Edouard CHAVANNES, dans *Journ. Asiat.*, janvier-février 1905.

Au point de vue sémantique, il faut remarquer que plusieurs mots désignent à la fois et « l'acte » de l'écrivain, et « l'instrument » dont il se sert, et « le résultat » de son acte, tandis que d'autres se spécialisent à l'un de ces divers sens.

Au point de vue phonétique, nous avons une famille de formes évoluant toujours d'après les mêmes lois des initiales ou des finales :

1° *Gutturale initiale*. Finale *y* pure ou incluse : *ngòi* [illegible], « bout du pinceau ; touffe de poils du pinceau ; plume en fer » (semi-voyelle labiale vocalisée pour * *ngwai* ; pourrait se rattacher au groupe vu plus haut, au mot *vọt*, à sens de « pointu ») ; d'ailleurs, on l'a vu, l'idée d' « écrire » se rattache étroitement à l'idée de quelque chose de « pointu » ; — 契, « fiche de bois ou de bambou sur laquelle on faisait des entailles pour noter les contrats ; contrat par encoches, contrat par écrit », s. a. *khế*, c. *k'ai*, *k'al*, *kal*, *k'il*, *sit*, ch. n. *k'i*. Au point de vue sémantique, il se rattache étroitement au sens de « racler » ; le *khế* est un morceau de bois ou de bambou « raclé, aminci », pour y « graver », plus tard y « écrire », un contrat. Au point de vue phonétique, remarquer les formes cantonaises à finale *t*, qui amènent des formes sino-annamites * *khất*, * *cắt*, * *khit*, * *khiết*.

Finale *n* : 券, « tablette ou fiche de bois entaillée et servant de contrat ; contrat par encoches, contrat par écrit », s. a. *khoán*, c. *k'ün*, *hün*, ch. n. *k'iuan* (laisse supposer une forme sino-annamite * *khuyên*).

Finale *t* : 契, 鍥, « inciser, graver », s. a. *khiết*, c. *k'it*, *k'ai*, *sit*, ch. n. *k'ie*, *k'i*. — Remarquer que la forme cantonaise *k'ai* laisse supposer une forme sino-annamite * *khái*, *khế*. — Ces trois formes *khế* (pour * *khay*), *khoán*, *khiết*, sont au fond trois formes d'un même mot à finale *y*, *n*, *t*. Les formes * *khit*, * *khiết* pour *khế*, * *khuyến* pour *khoán*, * *khái*, * *khế* pour *khiết*, que j'ai signalées, formes amenées par les diverses formes chinoises, établissent le fait. La forme *khoán* a seule gardé la semi-voyelle labiale, qui est tombée dans les formes *khế* et *khiết*. Au point de vue sémantique, les formes à finale *y* et *n*, *khế*, *khoán*, se sont spécialisées au résultat de l'acte, soit « le contrat », et la forme à finale *t*, *khiết*, à l'acte lui-même, « graver, inciser », bien que le caractère 契 soit employé parfois pour 鍥, avec le sens de « graver ».

2° *Semi-voyelle labiale initiale*. Les formes manquent.

3° *Labiale initiale*. Finale *y*, pure ou incluse : 牌, « tableau, écriteau, billet », s. a. *bài*. Ce mot paraît se rattacher intimement à l'annamite *bài* 排, « composition littéraire » ; une autre forme annamite à finale *y* incluse est *vè* 圖, « pièce de poésie, composition littéraire », et *vè* [illegible], « planchette, tablette, écriteau, poteau indicateur » ; *vè* [illegible], « billet, écrit, papier ».

Ve est pour * *vai*. Au point de vue sémantique, le sens de « planchette, tableau » se rattache à l'idée de « racler », morceau de bois « raclé » et « aminci » ; point de contact par conséquent avec 板, « planche », s. a. *bản*, a. *ván*, que nous verrons dans un groupe à part,

plus loin, note au mot *bải*. — 碑, « pierre inscrite dressée comme souvenir, inscription sur pierre, stèle », s. a. *bi*, c. *pi*, ch. n. *pei*, *pi*; la forme annamite est *bia* 碑, même sens, avec développement d'un *a* final non accentué. (Remarquer que la forme chinoise du Nord *pei*, de 碑, suppose une forme sino-annamite * *bay* ou * *băy*. Au fond 牌, s. a. *bài*, an. *vé* ; et 碑, s. a. *bi*, an. *bia*, sont deux formes du même mot, mais l'une s'est spécialisée à « planchette gravée, inscription sur planche », la seconde à « pierre gravée, inscription sur pierre ».) — Une autre forme annamite de 牌, s. a. *bài*, est *vở* 𥒥, « tablette à écrire ; papiers écrits ; livres » (au point de vue sémantique, remarquer *sách vở*, « livres » ; au point de vue phonétique, cette forme a dû être produite par chute de la finale *y*, ou par correspondance *i* : *ơ* ; cf. 153b, note, forme *quơ* ; § 126, forme *quảy*) ; — *phảy* « trait de pinceau en forme de virgule ; trait de pinceau en général ». (Voir plus bas *phiết*, *phết*).

Finale *n*, pure ou gutturalisée : 文, « linéament, raie, trait, dessin ; caractère d'écriture, mot ; pièce écrite, littérature », s. a. *văn*, c. *man*, ch. n. *wen*. [Si l'on considère ses sens divers, ce mot se rattache soit à *hoạch*, « graver », que l'on vu dans le corps de l'article, soit à *bài*, vu ci-dessus, à *khoán*, vu ci-dessus.] — 篇, « tablette ou fiche pour écrire ; pièce écrite ; chapitre », s. a. *biên*, c. *p'in*, ch. n. *p'ien*. Le sens de « chapitre » provient d'un contact avec 編, « lier ensemble », par extension « paquet de fiches écrites liées ensemble et formant un chapitre », s. a. *biên* ; se rattache, avec ce sens, à la famille *quyển*, § 97 ; — 板, 版, « planchette pour écrire, pièce écrite, contrat, registre », s. a. *bản* ; — 方, « petite tablette en bois pour écrire » s. a. *phương*. (Ces deux mots se rattachent à *bải*, vu plus haut, mais aussi à un groupe que l'on verra plus loin, note au mot *bải* .

Finale *t* : 撇, « trait de pinceau en forme de virgule », s. a. *phiết*, * *bai*, * *phi*, c. *p'it*, *pit*, *pai*, ch. n. *p'ie*, *pi*. (La forme annamite de ce mot est *phết*, « coup de pinceau » ; et une autre forme à finale *y* est *phảy*, « coup de pinceau », vue plus haut. Cette forme *phảy* est amenée par les formes chinoises à finales *y*, *pai*, *pi*, qu'a le caractère 撇 ; c'est un témoin que ce mot avait originellement deux formes, l'une à finale *t*, l'autre à finale *y*) ; — 筆, « style en bois ou en bambou dont on trempait la pointe dans le vernis ou l'encre pour écrire » (peut-être « style en fer pour graver les caractères ») ; « pinceau en poils » ; « écrire, peindre », s. a. *bút*, c. *pat*, *pit*, ch. n. *pi*. La forme annamite amenée par la forme cantonaise *pit* est *viết* 曰, « écrire, pinceau ». (Remarquer, au point de vue phonétique, que la forme cantonaise *pat* devrait amener une forme sino-annamite * *bất* ; or nous verrons § 446, que la forme *bút* est une contraction d'une forme * *buât*, soit * *bwât*, dont la semi-voyelle s'est vocalisée dans la forme sino-annamite *bút*, tandis qu'elle est tombée dans les formes chinoises *pat*, *pit*, *pi*, et dans la forme annamite *viết*. M. CHAVANNES, dans l'article sus indiqué, cite des textes qui nous donnent des formes dialectales anciennes de ce mot. On a 不律, s. a. *bất luật*, c. *pat lut*, ch. n. *pou liu*. Ces deux caractères nous donnent, d'après les règles de la prononciation figurée en chinois, une forme * *buât*, *bwât*, que nous avons vu être la forme constituante de *bút*, et d'ailleurs la prononciation cantonaise *pat lut*, ainsi que la prononciation du Haut-Annam *bất lụt*, nous donnent la forme *bút*, forme contractée de * *buất*, * *bwất*. On a encore 弗, s. a. *phất*, c. *fat*, ch. n. *fou* ; la prononciation *phất*, *fat*, nous amène la forme * *bất*, c. *pat*, que nous avons vu être la forme sans la semi-voyelle labiale de *bút*, * *buất*, * *bwất*. Nous avons aussi 聿, s. a. *duật*, *dụt*, c. *lut*, ch. n. *iu*, qui semblent indiquer une forme amenée par la dentalisation ou la palatalisation de l'initiale).

4° *Palatale initiale* Finale *n* : 簡, « fiche en bambou sur laquelle on écrivait ; pièce écrite ; écrire », s. a. *giản*, c. *kan*, ch. n. *kien*. (Ce mot n'est qu'une forme de 券, s. a. *khoán*, vu plus haut, qui a laissé tomber l'aspiration et la semi-voyelle labiale et a palatalisé la gutturale initiale).

5° *Dentale initiale*. Finale *y* incluse ou tombée : 書, « écrire, écriture, pièce écrite, livre, copiste », s. a. *thơ*, c. *shü*, ch. n. *chou*. En annamite le mot a un sens spécialisé, *thơ* 書, « missive, lettre », (s'explique comme *vở*, plus haut, par la chute de la finale *y* ; a aussi le sens de « pièce écrite, livre », et semble se rattacher, à cause de la forme tonkinoise *thư*, à 詩,

Vết, *vít* 疻, « tache, souillure ; traces d'une ancienne plaie, plaie » ; — *vệt* 越, « tache, souillure des habits, des meubles » (1).

Finale *y* : *vấy* 汻, « salir, sali, tacher avec un liquide », rattaché directement à *vết* : le mot a une forme *vá*, dans *vấy vá*, même sens, produite par la chute de la finale *y* ; — *vày* 𢶿, « user par le frottement, polir » (2), qui a une forme à finale *y* incluse dans *vê* 㶊, « polir, limer, perfectionner », et une forme à finale *t*, *vuốt*, dans *vê vuốt*, même sens (3) ; — *vã* 䶰, « oindre, badigeonner, frotter » (4) ; — *vả* 𢬦, « racler, raboter, dégrossir avec la hache » ; — *vá* 播,

« pièce de vers, poésie », s. a. *thi*) ; — *thẻ* 簪, « fiche ou tablette pour inscription ; étiquette ». Voir plus haut *vẻ*. — On rangerait difficilement dans la famille au point de vue phonétique, 寫, « écrire, dessiner », s. a. *tả*, c. *se*, ch. n. *sie*.

Finale *t*, pure ou gutturalisée et palatalisée : *nét* 涅, « raie, trait de pinceau en général ; traits du visage » (forme voisine de *phiết*, *phết*, *phẩy*, plus haut) ; — 牘, « tablette pour écrire, pièce écrite, cahier, livre, écrire », s. a. *độc*, c. *tuk*, ch. n. *tou* (*độc* est pour * *dwăc*, * *dwăc*, voir plus loin § 446 sqq. : comparer par conséquent avec *tước*, *tạc*, ci-dessous) ; — 削, « raturer un écrit sur fiche de bambou en grattant », s. a. *tước*, c. *seuk*, *siu*, *shau*, ch. n. *sio*, *siao* (n'aurait que ce sens d'après M. Chavannes, *loc. laud.* ; d'après d'autres, aurait le sens de « graver des traits, des lettres avec un style en fer, écrire ». En tout cas, il montre comment l'idée d' « écrire » est liée à l'idée de « gratter, graver ») ; *tước* renferme la semi-voyelle labiale à l'état atténué, rendue par *ư* ; un mot sans la semi-voyelle est 鑿, « ciseau, graver, percer », s. a *tạc*, *tsok*, *tsuk*, *tsò*, *ts'ò*, ch. n. *tso*, *tsao*. (La forme cantonaise *tsuk* appelle une forme sino-annamite * *tộc*, pour * *twăc*, * *twăc*, ce qui nous amène à *tước* et à *độc*, plus haut). — 策, « tablette ou fiche en bambou pour écrire ; pièce écrite, livre, écrire », s. a. *sách*, c. *ch'ak*, ch. n. *tch'e*. (En annamite le mot a seulement le sens de « livre » ; les caractères 冊, 箣, s. a. *sách*, ont le même sens. — Remarquer que la phonétique 冊 entre dans le caractère 刪, « gratter, effacer », s. a. *san*, c. *san*, ch. n. *chan*, ce qui fait que nous devons voir dans ce mot *san* une forme à finale *n* apparentée à *sách*, *tước*, *tạc*, etc., où le *c* (= *k*), *ch* final représente un ancien *t* correspondant à *n* de *san*).

Un certain nombre de mots à sens de « planche écrite », sont énumérés p. 449, note 7. Voyez surtout les mots sino-annamites *bản*, *biên*, *phái* ; — *chất*, *trát* ; — *tệ*, *diệp*, *thiệp* ; et les mots annamites *bội*, *bẻ*, *vai*.

(1) La filiation sémantique entre « frotter, enduire, mettre une couche de, barbouiller, salir, tache », est assez naturelle. Les « taches », les « éclaboussures » sont comme des « coups de pinceau » jetés sur un habit. Comparez *quết*, vu plus haut, qui a le sens de « battre, pétrir, broyer, frotter de », mais aussi le sens de « sali » dans *áo quết bùn*, « habit barbouillé, sali, taché de boue », et qui est alors une forme de *vết* ; comparez plus loin *trây*, « enduire » et aussi « salir ». *Vết* paraît être aussi apparenté étroitement à *bết*, « frotter de », *phết*, enduire de », avec le sens de « sali, boue », voir plus loin le groupe *vấy*, *nấy*, *nẻ*, *nễ*, *lấy*, *lầy*, *lấm*, *bùn*.

(2) Ce mot se rattache à *ma*, *mài*, voir plus loin.

(3) Pour *vuốt*, « caresser », avec forme à finale *y* incluse dans *vuốt ve*, même sens, voir § 46, forme *vuốt*. Ces mots se rattachent étroitement à la famille.

(4) Ce mot se rattachent à 畫, s. a. *hoạ*, vu plus haut. Chute de la finale *y*. Remarquer la phonétique choisie pour rendre le mot 尾, s. a. *vĩ*, ce qui fait supposer une ancienne forme * *wai*, * *vai*.

tacheté, moucheté, bariolé » (1); — *vẽ* 𡳵, « dessiner, peindre » (2) : ce mot, ainsi que *vẻ*, « peint de diverses couleurs, orné, élégant, traits du visage, air, mine » (3), sont la forme annamite de 繪, 繢, « peindre, peinture de diverses couleurs, tissu peint de diverses couleurs », s. a. *hội* (4).

Finale *n*. 抆, « essuyer, frotter, enduire, mettre une couche de chaux », s. a., *vẫn*, c. *man*, ch. n. *wen*; — 文, « ensemble de lignes, dessin, ornement, orner, ce qui perfectionne le corps ou l'âme, élégant, beau, veines du bois ; — caractère d'écriture, mot, pièce écrite, livre, littérature », s. a. *văn*, c. *man*, ch. n. *wen*; — 紋, « raie, strie, ride ; ornement, tissu à fleurs », s. a. *văn* ; c. *man*, ch. n. *wen* : — *vằn* 彣, « tacheté, moucheté, bigarré ; sale » [voir ci-dessous *vện*] ; — *vân* 雲 « veines de bois » (5) ; — *viền* de *vẽ viền*, « dessiner, peindre ; orné, fleuri » ; — *vện* 㝴, « tacheté, moucheté, bigarré [voir *vá* ci-dessus], sale [voir *vấy* plus haut] » ; — *vẹn* 援, *vẹn vẽ*, « orné, disposé avec élégance » ; — *vén* 援 de *quét vén*, « balayer » ; mais probablement aussi avec le sens d' « arranger, disposer élégamment ».

2° *Renforcement en* m.

抹, frotter, polir, essuyer, effacer, raturer une lettre ; couvrir d'un enduit, oindre ; effleurer », s. a. *mạt*, c. *mit*, *mát*, ch. n. *mo* ; — 摩, « frotter, essuyer, effacer, polir, broyer par le frottement », s. a. *ma*, c. *mo*, *mi*, ch. n. *mo* ; — 磨, « frotter, polir, aiguiser, broyer par le frottement, moudre, s. a. *ma*, c. *mo*, ch. n. *mo* » (6) ; — 鏝, « crépir, truelle », s. a. *man*, c. *màn*, ch. n. *man* » (7) ; — *mái* 𦨂, « partie plate de la rame, palette » (8) ; — *mai* 𨨲, « grosse bêche plate ».

---

(1) Même remarque que ci-dessus.

(2) Remarquer la phonétique à finale *y*, 尾, s. a. *vĩ*.

(3) Pour ces derniers sens, comparer plus loin *nét*.

(4) *Hội* est pour * *hwai* ; il a donné *ve*, pour * *vai*, comme § 11, on a vu *khoái* donner *vẻ*, « joyeux ». Voir § 129[4], la note au mot *kẹc*.

(5) Paraît se rattacher à cette famille, à cause du sens de 文 ; cependant à cause du sens « ondulé », « semblable à des nuages », pourrait se rattacher à la famille *quyển*, § 97, ou à la famille *hun*, § 78.

(6) Au point de vue sémantique, ces mots peuvent se rattacher à la famille *quai*, § 111, avec le sens de « frotter en tournant, broyer en tournant ». Au point de vue phonétique, il faut remarquer que la forme *ma* est une forme ayant laissé tomber la finale *y* ; la comparaison avec *mạt*, ci-dessus, le prouverait suffisamment, ainsi que la forme *mi* que nous voyons en cantonais pour 摩 ; mais nous avons une preuve certaine du fait dans les formes annamites correspondantes qui ont conservé la finale *y* : *mài* 𢯏, « broyer par le frottement, délayer en frottant, moudre » ; *mài* 埋, « user par le frottement, aiguiser ». Voir §§ 427 et 435. Une forme à *v* initial est *vày* 𢭲, « broyer, user par le frottement », qui, par la nature brève de la voyelle, *vay* = *vày*, semble rendre plus exactement la forme primitive du mot. Une autre forme avec gutturale initiale et chute de la semi-voyelle labiale est 剴, « frotter, aiguiser », s. a. *khai*, c. *koi*, *hoi*, *ngoi*, ch. n. *kai*.

(7) La forme annamite est *bay*, que nous verrons plus bas spécialisée au sens de « truelle ». Voir plus bas *nè*, *nề*.

(8) Se rattache au groupe que l'on énumérera ci-dessous, note au mot *bài*. Comparer plus loin le mot *bẻ*, « palette », qui est une forme à finale *y* incluse.

3° *Renforcement en* b.

Finale *t* : 捌, « frapper, battre », s. a. *bát*, c. *pát*, ch. n. *pa* ; — 擈, « frapper légèrement, bruit de coups », s. a. *bạc*, c. *pok*, *p'ok*, *p'uk*, ch. n. *p'o* » [1] ; — 剝, « racler, enlever l'écorce ou la peau », s. a. *bác*, c. *pok*, *puk*, *mok*, ch. n. *po* [2] ; — peut-être 簿 « registre cahier, tablette », s. a. *bạc*, *bộ*, c. *pò*, *pok*, ch. n. *po*, *pou* ; — 筆, « pinceau, peindre, écrire ; trait fait avec le pinceau », s. a *bút*, c. *pat*, *pit*, ch. n. *pi* [3] ; — *bết* 壁, « essuyer » par exemple une palette, « frotter de » [4] ; — sans doute par extension de sens du dernier mot, *bết* 別, *bệt* 壁, « adhérent, se coller, s'attacher à, comme un enduit, une couche de peinture » [5].

Finale *y* : *bay* 捭, « truelle », qui est une forme de 鏝, s. a. *man*, « truelle ». Une autre forme du même mot est *bè* 筏, que les dictionnaires traduisent par « férule, aviron, rame », mais qui désigne aussi en Haut-Annam une « truelle » de bois sur laquelle les maçons déposent une provision de mortier qu'ils prennent peu à peu avec la truelle de fer [6]. — 牌, « inscription sur planche, écrit au, étiquette », s. a. *bài*, c. *p'ai*, ch. n. *p'ai* ; — en annamite a la forme *bài* 排, qui s'est spécialisée au sens de « composition littéraire, devoir écrit » [7] ; — 碑, « inscription sur pierre, stèle », s. a. *bi*, c. *pi*, ch. n. *pei*.

---

(1) Voir les mots *vút*, *phút*, « sifflement du rotin ». Le sens de frapper se rattache plus naturellement à la famille *quơ*, § 155^d^, où voir le mot 扒, « battre », s. a. *bát*.

(2) La forme cantonaise *mok* appelle la forme annamite *vót*, *vọt*, et les formes annamites *gọt*, *khót* que nous avons vues plus haut. Les dialectes annamites, ici comme au mot précédent, ont gardé la finale *t* qui a été gutturalisée dans les dialectes chinois et en sino-annamite.

(3) Voir ci-dessus la note du mot *viết*.

(4) Comparez *bết miếng trầu*, et *quết miếng trầu*, *quệch miếng trầu*, « enduire de chaux une bouchée de bétel ». Nous avons ici une preuve évidente de l'identité de la finale *ch* (ou *č*) avec la finale *t*. En effet, le caractère choisi pour rendre le mot *bết*, à finale *t*, est 壁, en sino-annamite *bích* avec finale palatalisée ; et nous avons vu par ailleurs que le caractère choisi pour rendre le mot *quệch*, à finale palatalisée, est 橘, qui se prononcerait en sino-annamite, s'il existait, * *quất*, * *quyết*, avec la finale *t*. C'est une preuve évidente de la confusion entre les deux finales, confusion dans l'écriture qui n'a pu provenir que d'une confusion dans la prononciation, c'est-à-dire de l'identité.

(5) Voir plus loin *bén*, « aiguisé » et « adhérer à ».

(6) Originairement ce mot *bè* a un sens de « planchette », qui reparaît dans tous les sens spéciaux cités ci-dessus, et se rattache par là à s. a. *bài*, ci-dessous ; à *vè*, *vẻ*, « planchette, écriteau » ; il se rattache aussi à *mái*, « partie plate de la rame », vu plus haut. Pour la filiation de l'idée de « planche, planchette », à l'idée de « râcler », voir la note au mot *bài*.

(7) Nous avons vu au mot *viết*, note, un certain nombre de mots à idée de « planche », qui se rattachent à cette famille. Il est bon de réunir ici les mots de cette famille connexe. Au point de vue sémantique, une planche a été obtenue primitivement en « taillant » avec une hache, en « raclant », en « amincissant » une pièce de bois de la grandeur voulue ; ou bien, comme le font encore de nos jours les bûcherons annamites pour les pièces très grosses, en « fendant », « taillant », « divisant » avec la hache un tronc d'arbre en deux « parties » que l'on « raclait » ensuite pour les « amincir » ; puis on a « divisé » une pièce de bois quelconque, avec la scie. Tous ces sens sont exprimés, souvent conjointement, par des mots de la famille.

Le « produit » de l'acte, c'est-à-dire la « planche », et un « emploi » accidentel de la planche, c'est-à-dire l'idée de « planche écrite, pièce écrite, livre, écrire », sont exprimés par d'autres mots de la famille.

On a donc en sino-annamite : 券, « planchette, contrat écrit sur une planchette, pièce écrite », s. a. *khoán*, c. *hün*, ch. n. *k'iuan* ; — 劆, « diviser, fendre », s. a. *khoách*, * *khoang*, * *quang*, c. (?), ch. n. *k'ouang*, *k'ouo* (la finale palatale *ch* est pour la dentale *t*, comme le prouve la forme à finale *n*, *ng*) ; — 劐, « fendre, diviser », s. a. *hoạch*, c. *wik*, ch. n. *houo*. (Comparer le mot 劃 *hoạch*, « rayer, tracer une ligne », qui a aussi le sens de « fendre, diviser », c'est-à-dire qu'il n'y a peut-être qu'un seul mot, rendu par deux caractères différents, ayant les deux significations « rayer » et « diviser » ; d'ailleurs EITEL dit que les deux caractères sont pris l'un pour l'autre et donne les deux sens à la fois) ; — labiale initiale : 別, « diviser », s. a. *biệt*, c. *pit*, ch. n. *pie* ; — 辨, 辧, « diviser, moitié », s. a. *biện*, c. *pin*, ch. n. *pien* (c'est la forme à finale *n* du mot précédent à finale *t*) ; — 剝, « fendre, diviser ; racler, amincir », s. a. *bác*, c. *pok*, *mok*, ch. n. *pouo* (*k* final, par gutturalisation de la dentale) ; — 版, « diviser » ; planche, tablette écrite ; contrat ; pièce écrite, registre », s. a. *bản*, c. *pán*, *p'án*, ch. n. *pan* ; — 板, même sens, s. a. *bản*, c. *pán*, ch. n. *pan* ; — 榜, « planchette, écriteau », s. a. *bảng*, c. *pong*, ch. n. *pang* ; — 半, « diviser, moitié », s. a. *bán*, c. *pún*, ch. n. *pan* ; — 扁, « inscription horizontale sur planche disposée sur une porte », s. a. *biển*, c. *pin*, ch. n. *pien* ; — 柸, 棓, « planche ; planchette écrite, écriteau », s. a. *bai* ?, *bôi* ?, c. *pui* ?, *p'ui* ?, ch. n. *p'ei*, *pei* ; — 牌, « planchette écrite ; écriteau ; billet », s. a. *bài*, c. *p'ái*, ch. n. *p'ai* ; — 柿, « tablettes sur lesquelles on écrivait ; racler ce qui a été écrit sur une tablette », s. a. *phải*, c. *fi*, *püi*, *p'ui*, ch. n. *fei* (c'est la forme à finale *y* correspondant à *bản*, ci-dessus ; voir plus bas *vè*) ; — 片, « diviser ; planche, plaque », s. a. *phiến*, c. *p'in*, ch. n. *p'ien* ; — 牉, « diviser, moitié », s. a. *phán*, c. *p'ún*, ch. n. *p'an* ; — 判, « diviser, moitié », s. a. *phán*, c. *p'un*, ch. n. *p'an* ; — 分, « diviser, partie », s. a. *phân*, *phận*, c. *fan*, ch. n. *fen* : — 方, « petite tablette en bois pour écrire », s. a. *phương*, c. *fong*, ch. n. *fang* ; — 㓟, « enlever l'écorce ; fendre, diviser », s. a. *phi*, c. *p'i*, ch. n. *p'i* ; — 劈, « racler, peler, dégrossir avec une hache, tailler, fendre », s. a. *phê*, c. (?), ch. n. *p'i* ; — avec palatalisation de la gutturale ou dentalisation de la labiale initiale : 劕, « convention écrite sur une planchette », s. a. *chất*, c. (?), ch. n. *tche* ; — 札, « tablette en bois ; tablette où l'on écrivait un ordre ; ordre », s. a. *trát*, c. *chat*, ch. n. *tcha* ; — [illegible], « racler, amincir, couper par tranches », s. a. *thiên*, c. (?), ch. n. *p'ien* (nous avons ici un exemple de la dentalisation de la labiale en sino-annamite ; voir plus loin dans le texte 鞭, *tiên*) ; — 劑, « convention écrite sur une tablette », s. a. *tề*, c. *tsai*, ch. n. *tsi* ; — 牘, « tablettes écrites ; pièce écrite, cahier, livre », s. a. *độc*, c. *tuk*, ch. n. *tou* (*c* final ou *k*, est pour la finale régulière *t*) ; — 牒, « tablettes sur lesquelles on écrivait ; missive », s. a. *điệp*, c. *tip*, ch. n. *t'ie* (*p* final est pour *n*, par l'intermédiaire d'une finale *m*) ; — peut-être 帖, « billet écrit, carte », s. a. *thiệp*, c. *t'ip*, ch. n. *t'ie* (la phonétique est à finale *n* ou *m*).

En annamite on a une famille moins riche : *phân* « séparer, diviser », et *phần*, « partie », ne sont que des formes de 分, s. a. *phân*, *phận*, vu plus haut ; mais on a peut-être une forme archaïque à semi-voyelle labiale précédée de la gutturale, dans *quân chia* ou *phân chia*, « diviser », où *quân* ne paraît pas correspondre à 均, s. a. *quân*, « égal, parties égales » ; — *ván* 版, « planche » (forme annamite de 版, s. a. *bản*, « planche ») — *phản* 版, « estrade en planches » ; — *phên* [illegible], « cloison » (?) ; — peut-être *tấm* [illegible], numéral des planches, des choses plates, des morceaux, etc. (*m* final correspond à *p* de 牒, s. a. *điệp*, vu plus haut ; rapprocher 葉, « feuille », s. a. *diệp*, c. *ip*, *tip*, ch. n. *ie*) ; — avec *y* final pur ou modifié en *ơ* (cf. § 155, forme *quơ*), ou *e* (cf. § 151, forme *que*, et plus haut dans le corps de l'article, au mot *hoạch*, *hoa*, la note au mot *viết*), on a *bài* 排, qui est le mot 牌, s. a. *bài*, vu plus haut, mais s'est spécialisé au sens de « composition écrite » et dont une autre forme est *vè*, ci-dessous ; — peut-être *bội* 倍, « pièce de comédie », qui a une autre forme *bè* 筏, pour * *bài*, dans *bội bè*, « pièce de comédie » ; la forme * *bài* pour *bè*, que

pi ; a, en annamite, la forme *bia* 碑 (avec épenthèse d'un *a* non accentué), même sens ; — *bôi* 盃, « enduire, barbouiller » dans *bôi mặt* « se barbouiller le visage » ; « effacer » dans *bôi chữ*, « effacer un caractère » (1).

Finale *n* : 編, « fiche en bambou pour écrire ; pièce écrite ; chapitre ; noter », s. a. *biên*, c. *p'in*, ch. n. *p'ien* (2) ; — *bén* 鬢, « aiguisé, tranchant, (3) adhérer à, s'attacher à » (4).

4° *Renforcement en* ph.

Finale *t* : 拂, s. a *phất*, **phi*, **bai*, c. *fat*, *pat*, *fak*, ch. n. *fou* (5) ; — 刜, « frapper, battre ; couper avec une hache », s. a. *phất*, c. *fat*, ch. n. *fou* (6) ; — 柫, « fléau pour battre les grains », s. a. *phất*, c. *fat*, ch. n. *fou* ; — *phất* 拂, « enduire ; enduire de colle, coller » (7) ; — *phất* 發 de *đánh phí phất*,

---

je suppose ici, nous l'avons clairement dans *vai* [illegible], « représentation théâtrale, pièce de comédie » ; — *vè* 圍, « pièce de poésie » ; — *vé* 敝, « billet, note » (nous avons probablement le sens originel de cette forme *vé* dans le sens de « baguette, planchette, poteau indicateur) ; — *vở* 硯, « tablette pour écrire ; pièce écrite, livre » ; — *thẻ* [illegible], « fiche, étiquette, billet écrit, » ; — *ghẽ* 枝, « diviser », dans *phân ghẽ*, *chia ghẽ* ; par palatalisation de la gutturale on a *chẽ* 扯, « fendre, diviser avec un couteau », pour * *chải*, * *chỉ* (remarquer la phonétique 止, s. a. *chỉ*) ; a donné, avec *a* épenthétique, *chia* 歧, « diviser, séparer » ; — *rẽ* [illegible], « diviser, séparer » (la finale *y* incluse dans *rẽ* reparaît dans la forme *rời* de *rẽ rời*, « diviser, séparer » ; la finale *y* de *chẽ*, *chia* reparaît dans la formes *phôi*, *phui* de *chia phôi*, *chia phui*, « séparer, diviser » et la finale *t* apparaît, mais palatalisée, dans *chia chách*, même sens.

Je n'ai fait entrer ici que les mots à sens de « planche, planchette », résultat de l'acte de « diviser, racler, amincir » ; mais par le sens de « planchette écrite », un grand nombre de ces mots rentrent dans le groupe énuméré à la note du mot *viết*, plus haut.

Comme on le voit, cette famille *quát*, telle que je la donne, renferme un certain nombre de sous-familles ou de groupes, qui ont de nombreux points de contact entre eux, mais qui gagneraient à être traités à part. En somme cette famille aurait besoin d'être remaniée, mais en admettant même que j'aie confondu plusieurs familles en une seule, cela n'infirme en rien les conclusions qui résultent de l'ensemble de l'article, relativement aux lois qui régissent la phonétique annamite et sino-annamite.

(1) Ici le sens d' « effacer » ne dérive pas du sens de « gratter » comme dans *tước*, ou *san* (voir note au mot *viết* ci-dessus), mais provient de l'idée d' « enduire », parce qu'on « barbouille » le caractère avec de l'encre, de façon à le rendre illisible.

(2) Voir plus haut, note au mot *viết*.

(3) Se rattache pour ce sens à *mài*, *ma* ; la filiation sémantique est : « aiguisé par le frottement », « frotter pour aiguiser ».

(4) Se rattache avec ce sens à *bết*, *bệt* ; voir la note au mot *phất*.

(5) Pour la discussion du sens et de la prononciation de ce mot, voir ci-dessus, § 129e.

(6) Pour le sens de « couper », voir *vớt*, *phứt*, *phạt*.

(7) Les dictionnaires chinois ne donnent pas ce sens, usité en annamite ; il paraît devoir se rattacher à 拂 *phất*, ci-dessus.

Nous avons ici un autre groupe connexe, à sens général de « colle, coller, collé, adhérent ». On peut saisir la filiation sémantique dans les expressions *phất bìa*, « relier un livre » ; *phất quạt*, « coller un éventail » ; *phất lồng đèn*, « coller des lanternes vénitiennes ». Le mot *phất* désigne proprement l'acte d'étendre une couche de colle sur une feuille de papier

« frapper légèrement » ; — *phập* 鈒. « décapiter ; bruit d'un coup de couperet » ; — 拍, « frapper, battre », surtout avec les mains, s. a. *phách*, c. *p'ak*, *pok*, *mak*, ch. n. *p'ai* (1) ; — 伐, avec le sens de « couper, abattre un

---

et de coller cette feuille sur d'autres feuilles, pour en former la couverture d'un livre, ou sur la monture d'un éventail, sur la monture d'une lanterne. Il est à remarquer que, pour les couvertures de livres ou pour les éventails, les Annamites se servent en guise de colle d'une décoction de racines de myrte, *cây sim* ; cette décoction est brun-rougeâtre, ce qui fait que le mot *phất* signifie à la fois, en pratique, « enduire de couleur » et « enduire de colle » ; mais *phất* s'emploie aussi pour n'importe quelle colle, par exemple dans *phất lồng đèn*, où l'on n'emploie pas la décoction de myrte.

Au point de vue phonétique, on a des formes à finale *t*, à finale *n*, à finale *g* ; des formes à labiale initiale, à gutturale initiale, à palatale ou dentale initiale. La semi-voyelle labiale est représentée par quelques rares formes.

Gutturale initiale et chute de la semi-voyelle labiale : *khẩn* 懇 « adhérer, s'attacher à » ; — *gắn* 限, « coller » (remarquer le sens originel dans *gắn sơn*, « enduire de vernis, vernisser » ; de là *gắn bút*, « enduire avec un pinceau, tremper le pinceau dans la colle » ; enfin *gắn thơ*, « cacheter une lettre » ; — *khằng* 精, « colle épaisse, mastic, cire à cacheter » ; — *khắt* 气, *gắt* 鴖, « bien collé, tenace », par extension « sévère, rigide, dur, excessivement » ; — *khe* de *khắt khe*, « bien collé, tenace » (*e* pour **ay*, une forme à finale *g*). — Gutturale suivie de la semi-voyelle labiale : *khoắn* de *khẩn khoắn*, « adhérer à, s'attacher à » ; — *gồng* de *gắt gồng*, « bien collé, tenace », (dans *gồng*, la semi-voyelle est à l'état vocalisé). — Labiale initiale : *bén* 變, « adhérer à, s'attacher à » ; — *bết* 別, *bệt* 壁, « se coller à, adhérer à » ; — *bồi* 培, « coller » (*bồi giấy*, « coller du papier » ; *bồi bia*, « relier un livre » ; *bồi liễn*, « coller des feuilles à sentences » ; dans *bồi*, on a le renforcement de la semi-voyelle que j'ai appelé à double effet : voir § 11, *vui*, *vồi*, etc.) ; — *phất* 拂, « enduire de colle, coller » ; — *phết* 發 dans *phết hồ*, « enduire de colle, coller ». — Avec palatalisation ou dentalisation de l'initiale (la démarcation ne paraît pas être stricte entre les formes), on a : 粘, « colle, coller », s. a. *niêm* et **chiêm*, **triêm*, c. *chim*, *nim*, ch. n. *nien* ; — *dính* 性, « adhérer à, collé à » ; — *dán* 演 « enduire de, coller » ; — *trạt* 扎, « adhérer à » (*dính trạt*, « qui adhère bien, fortement collé ») ; — *trệt* 滯, *trết* 哲, « adhérer à, collé » (Voir plus loin ces mots).

A côté de ces mots à finale *g*, *n*, *t*, il paraît exister une série de formes parallèles à finale *u*, *o* : 糊, « colle, mastic, mortier ; coller », s. a. *hồ*, c. *ú*, ch. n. *houo* (*u*, *hồ* sont pour **wu*, **hwó*, **hwa* ; semi-voyelle labiale à l'état vocalisé) ; — 黏, « colle, coller, visqueux », s. a. sans doute **như*, **nhu*, **vu*, c. (?), ch. n. *jou*, *niu* ; — à rapprocher de l'annamite *nhựa* 茹, en Haut-Annam *nhạ*, « viscosité, glu, résine, latex » ; — à rapprocher de 黐, « glu », s. a. *li*, **tri* (**lư*, **trừ*), c. *ch'i*, *li*, ch. n. *tche*, *li* ; — *khao* de *khắt khao*, « bien collé, tenace ».

Comme on le voit, la structure intime de cette famille ressemble, dans les grandes lignes, à celle des autres familles étudiées dans cet article.

(1) Voir plus haut *bộp*, *bụp*, *bồm bộp*. — Ce mot *phách* paraît apparenté à un autre groupe. Comparer 拊, « toucher avec la main ; frapper légèrement avec la main ; caresser avec la main ; applaudir », s. a. *phủ*, *vũ*, c. *fù*, *pò*, ch. n. *fou* ; en annamite a donné *vỗ* 撫, même sens, en Haut-Annam *phổ*. Mais cette famille à finale *ô* peut se réunir à la famille étudiée ici, à finale *g* : *n* : *t*. Voir l'explication § 435, formes à finale *ô*, où l'on a la correspondance *mô* : *mo* : *ma* : *mai*.

arbre », s. a. *phạt*, c *fat*, ch. n. *fa* (1) ; — *phát* 發, « tailler, émonder, couper, abattre, faucher » ; — 扑, « frapper légèrement, verge », s. a. *phác*, c. *p'ok*, *p'uk*, *p'ik*, ch. n. *p'ou* (2) ; — *phứt* 拂 dans *đánh phứt*, « frapper légèrement » ; *làm phứt*, « faire à la hâte », et, avec le sens de « décapiter », dans *phứt ngọn*, « couper la cime, étêter un arbre, une plante, d'un coup brusque de serpe » (3) ; — *phớt* 咈 de *đánh phớt phớt*, « frapper légèrement » ; *nói phớt phớt*, « dire en passant, effleurer un sujet » ; *múc phớt phớt*, « puiser à la surface, écumer légèrement » ; — *phúp* 乏 de *đánh phúp phúp*, « frapper légèrement et du bout d'une baguette ; — *phút*, 發 de *đánh phút phất*, « frapper légèrement » ; *đánh phi phút* ou *đánh vi vút*, « donner les verges » (4) ; — 撇, s. a. *phiết*, *biết*, **phi*, **bai*, c *p'it*, *pit*, *pai*, ch. n. *p'ie*, *pi* (5) ; — *phiết* 撥, « coller », dans *phiết quạt*, « monter un éventail » (6) ; — *phết*, « trait de pinceau en forme de virgule, donner un coup de pinceau » (7) ; — *phết* 發, « fouetter, brosser, appliquer un onguent, enduire de colle, coller » (8) ; — *phét* 𠲦, « frapper ».

Finale *n* : *phện* 㩮, « frapper » (9) ; — *phễn* 扳, même sens que *phện*.

Finale *y* : *phới* 沛 de *phơi phới*, *phới phới*, « légèrement, rapidement » (10) ; — *phẩy*, « trait de pinceau en forme de virgule ; trait de pinceau en géné-

---

(1) La forme cantonaise, appelle une forme sino-annamite **phất*. Comparez ci-dessus *vớt*, *phất* 刜, ci-dessous *phứt*.

(2) Ce mot a, dans les dialectes chinois, une forma à finale *u*, *o*.

(3) Aux mots *vớt*, *phất*, *phạt*, *phứt*, qui ont le sens de « couper, trancher, décapiter », il faut ajouter une forme à finale *n*, 刎, « couper, trancher, décapiter », s. a. *vẫn*, c. *man*, ch. n. *wen* ; remarquer que ce caractère a une phonétique à finale *t*, 勿 s. a. *vật*.

(4) En Haut-Annam *đánh phi phụt* se dit de quelqu'un qui poursuit une personne en essayant de la frapper avec un rotin, mais qui ne l'atteint qu'avec l'extrémité du rotin. Comparez *đánh phúp phúp*, ci-dessus. — La forme *phứt* correspond à la forme *phất* par la durée et presque par le timbre du son voyellaire ; *phất* a un son voyellaire de même durée, mais à un timbre plus ouvert ; *phớt* a le son voyellaire long et ouvert. Les formes en *u*, *vụt*, *phụt*, *phụp*, sont des cantonismes. Remarquez en effet que le caractère choisi pour rendre *phút* 發, s. a. *phát*, a en cantonais une forme *fát* (s. a. *phát*), et une forme *pút*, qui correspond à l'annamite *phút*. Le caractère choisi pour rendre *phúp* 乏 a en cantonais le son *fat* qui correspond au sino-annamite **phạp*, ou mieux **hwất*, mais le fait d'avoir pris ce caractère pour rendre un son annamite *phúp* prouve que jadis ce caractère a dû avoir dans les dialectes cantonais un son **pút* ou **fút*. On verra, § 446 sqq., que les formes *phụt*, *phụp*, *vụt*, renferment la semi-voyelle labiale vocalisée, tandis que les formes *phất*, *phớt*, *phứt*, etc., ont laissé tomber cette semi-voyelle après avoir dégagé le son voyellaire à timbre clair.

(5) Pour le sens de ce mot, voir ci-dessus, § 129.

(6) Voir plus haut *phất*, « coller ».

(7) Voir *phiết* en tête de l'article, et plus loin *phẩy*, *nét*.

(8) Voir plus haut à *phất*, « coller », note ; voir *phất*, *quệt*, *bệt* ; remarquer *phết đòn*, « fouetter » ; *phết thuốc*, « appliquer un onguent » ; *phết hồ*, « coller ».

(9) Correspond à *phết* ci-dessus ; remarquer *phện đòn*, *phện roi*, et *phết đòn*, « fouetter ».

(10) Comparez plus haut *phất*, *phớt*, *phứt*, *phất*.

ral » ([1]); — 柿, « tablettes sur lesquelles on écrivait ; racler ce qui a été écrit sur une tablette », s. a. *phái*, c *fi*, *p'ui*, *p'ui*, ch. n. *fei* ([2]); — *phủi* 擯, « secouer, épousseter ; repousser de la main » (*phủi bụi*, « secouer la poussière ») ([3]); — 剕, « racler, peler ; tailler ; fendre, trancher, dégrossir avec une hache », s. a. *phê* (pour **phai*), c. ?, ch. n. *p'i* ; — *phi* de *dánh phi phất*, « frapper légèrement » ; — *phi* de *dánh phi phứt* ou *dánh phi phụt*, « frapper légèrement, avec l'extrémité d'une verge » ; — 斐, « orné, élégant », s. a. *phỉ*, c. *fi*, ch n. *fei* ([4]).

1299. — Une quatrième série comprend les formes où la gutturale initiale s'est palatalisée et a donné des formes commençant par *gi : ch : tr*, et même *l : r*. La semi-voyelle labiale ou bien est tombée, ou bien est à l'état vocalisé. Nous avons les finales *t*, *y*, et *n*.

Finale *t* : *chuốt* 捽, « polir » ; — 質, « planchette, fiche sur laquelle on écrivait ; convention écrite », s. a. *chất*, c. (?), ch. n. *tche* ; — 札, « planchette écrite ; ordre », s. a. *trát* ([5]) ; — *trát* 琢, « enduire de, crépir » ; — *trạt* 扎, « adhérer à, fortement collé » ([6]) ; — *trét* 捌, « enduire de, crépir » ; — *trệt* 㨣, *trết* 晢, « adhérer à, être fortement collé à » ([7]) ; — *trít* 𥻆, « badigeonner, enduire de » ; — pour *trợt*, *trớt*, voir ci-dessous *trơn*.

([1]) Voir ci-dessus *phết*. *Phết* et *phẩy* sont les deux formes annamites qui correspondent à 撇, s. a. *phiết*. Le sino-annamite a perdu la forme à finale *y*, tandis que l'annamite (ainsi que les dialectes chinois) l'a conservée, conjointement avec la forme à finale *t*. Il faut remarquer que la forme annamite *phẩy* a *ă* bref, de même que la forme cantonaise *paí*. Dans les formes à finale *t*, au contraire, *phiết*, *phết*, *p'it*, *pit*, *p'ie*, le son voyellaire *iê*, *ê*, *i*, *ie*, est long. Les formes *phẩy* et *pai* devraient donc correspondre sous le rapport de la quantité du son voyellaire, non à *phiết* en sino-annamite, mais à **phất*, avec *ă* bref. Or on a vu justement que le caractère 拂 qui a tant de rapports avec le caractère 撇, s. a *phiết*, a le son *phất*. Ces deux caractères ont été pris l'un pour l'autre et la confusion a dû se produire à l'origine à cause de l'homophonie. C'est dire que 撇 qui n'a plus aujourd'hui que la forme *phiết* (*phết*, *pit*, *pit*, *p'ie*) a dû avoir jadis une forme **phất* (*fat*, *fou*), qui correspond exactement à *phẩy*, *pai*, formes à finale *y*.

([2]) Voir, à la note du mot *viết*, les mots désignant les planchettes pour écrire, et la note au mot *bài*.

([3]) Pour l'idée de repousser, remarquer que *phiết* 撇 et *phất* 拂 ont un sens analogue, « rejeter, chasser ». *Phủi* correspond à 㧾, s. a. *hốt*, voir plus haut, avec correspondance des finales *y : t*.

([4]) La forme cantonaise appellerait une forme **hwi*, en sino annamite **huy*. Nous avons la semi-voyelle labiale dans des formes étroitement apparentées : 畫, s. a. *hoạ*, et an. *vẽ*, où *hoạ* doit provenir de la chute de la finale *y*, et *vẽ* est pour **vai* ; voir plus haut *hoạch*, *hoạ*.

([5]) Voir la note au mot *bài*.

([6]) Voir note à *phất*, « coller », ci-dessus.

([7]) La forme double *trết cúp* nous conserve peut-être dans *cúp* une forme à gutturale initiale, à semi-voyelle labiale à l'état vocalisé et à finale labialisée, *t : p* ; dans *trết trát*, même sens, le mot *trát*, que nous avons vu avec le sens d' « enduire de », a pris celui d'« enduire de colle, collé, adhérent ».

Finale *y* : *giồi* 抹, « polir en frottant » dans *giồi ván*, « polir une planche en la frottant avec un objet dur, ou un linge » ; « enduire de » dans *giồi phấn*, « enduire de fard, se farder » ; « orné, élégant » dans *chữ giồi*, « caractères élégants » (1) ; — *giáy* de *quất giáy*, « fouetter, donner une volée de coups » ; — *giạy* 抹, « frotter avec les doigts » (2) ; — *chồi* 抹, « polir en frottant ; enduire de ; orné ; effacer » (3) ; *chùi* 抹, « essuyer en frottant, nettoyer et polir en frottant » ; — *trây* 涞, « enduire de, salir » (4) ; — *lịa* de *quất lịa*, *quất lia quất lịa*, « cravacher, donner une volée de coups » (5) ; — *rưới* de *quét rưới* « balayer » (6).

Finale *n* : *trơn* 鉄, « poli par le frottement » dans *bào trơn*, « raboter de façon à polir, à rendre luisant » ; « glissant parce que poli » dans *đàng trơn*, « chemin glissant ». On a une forme à finale *t* qui est spécialisée pour le sens et désigne l'effet produit par quelque chose de glissant : *trợt* 鉄, « glisser, faire un faux pas, tomber » (7). Mais il y a confusion de sens pour les deux formes, la forme *trợt* ayant le sens de « glissant » et la forme *trơn* ayant le sens de « glisser » dans *trơn trợt*, « glisser ». Ce mot a diverses formes curieuses : *trơn lổn*, *trơn lứt*, *trơn lỉn* (8), « très poli, très luisant, très glissant » ; *trơn chuồi* (9), « très glissant » ; *trơn tru*, *trơn lu* (10), « très luisant, très glissant ».

129h. — Une cinquième famille comprend les formes produites par *la loi de dentalisation des initiales* et commençant par *nh*, *n*, *d*, *đ*, *t*, *th*, *x*, *s*.

---

(1) La palatale s'est confondue avec la dentale, et l'on a *dồi* 搥, même sens.

(2) Chute de la semi-voyelle labiale comme dans *trây*, ci-dessous.

(3) Ce mot a les mêmes sens que *giồi* ci-dessus et n'en est qu'une forme renforcée. Pour le sens d'« effacer », remarquer *giồi lỗi*, « effacer ses fautes, s'excuser », et *chồi lấy mình*, « s'effacer soi-même, s'excuser ».

(4) Chute de la semi-voyelle labiale. Dans *trây tra*, même sens, nous avons *tra*, forme qui a laissé tomber la finale *y*.

(5) *Lịa* est pour *'lay*, *'lẻ*, *'lí*, avec développement d'un *a* final. Le mot *giáy* vu plus haut, avec le même sens, nous fait saisir le processus de la transformation.

(6) Se rattache à *trước* 削, voir plus loin, comme *xuốc*.

(7) Le choix de la phonétique 失, s. a. *thất*, à finale *t*, pour *trơn* et pour *trợt*, montre que *trợt* est peut-être la forme originelle.

(8) Dans le second terme de ces trois expressions, nous avons des formes en *l*, formes si peu représentées dans la famille ; le son voyellaire s'atténue en *ư*, et alors la finale *t* reparaît, puis en *i*, et alors la finale *n* revient ; enfin il faut remarquer que le ton de ces trois formes, aussi bien le ton interrogatif de *lổn* et de *lỉn* que le ton aigu de *lứt*, les rapproche de *trợt*, avec ton grave, plus que de *trơn*, au ton plain ; d'où il suit que *lổn*, *lứt*, *lỉn*, correspondent à *trợt* de *trơn trợt*, « glissant, poli, luisant ».

(9) La finale *y* apparait dans *chuồi*, qui n'est qu'une forme allongée de *chồi*, *giồi*, « polir, rendre luisant en frottant », que nous avons vu plus haut.

(10) Nous avons ici ces formes à finale *u*, *o*, que nous voyons souvent apparaître en marge des familles à finale *y*, *n*, *t*.

Finale *t* : *nét* 涅, « trait de pinceau en général, traits d'un dessin, d'une sculpture ; traits du visage, physionomie » (1) ; — peut-être *thoắn* 篡 de *quất thoắn*, « fouetter, donner une volée de coups » (1) ; — peut-être *đánh* 打, « frapper » (2) ; — 削, « raturer un caractère écrit sur fiche de bambou en le grattant ; écrire », s. a. *tước*, c. *sheuk*, ch. n. *siao* (3) ; mais il a aussi un sens voisin de « balayer » en annamite, dans *quét tước* « balayer ». D'autres formes annamites de ce mot sont *xuốc*, « balayer », et *rưới* de *quét rưới*, « balayer », où *r* : *t*, et *y* finale est pour *c* (= *k*), lequel remplace le *t* final de la famille ; ces sens ne sont pas inconnus en chinois, où 削 signifie « gratter, racler, raser, peler un fruit », avec beaucoup d'autres sens dérivés ; — 鑿, ciseau, graver », s. a. *tạc*, c. *tsok*, *tsuk*, ch. n. *tso* (4) ; — *dát* 達, « enduire de, coller, appliquer un onguent (5) ; — 策, s. a. *sách*, c. *ch'ak*, ch. n. *ts'ö* ; a le sens de « fiches en bambou sur lesquelles on écrivait ; pièce écrite, livre ; écrire » ; le sens plus général de « trait gravé ou dessiné, plan » ; le sens d' « épine, piquer » ; enfin le sens de « fouetter, fouet, bâton » ; tous ces sens appartiennent en propre à la famille. L'annamite n'a retenu, en pratique, que le sens de « livre », c'est-à-dire, originairement, « collection de fiches écrites (6) » ; — 刷, « brosser, brosse, balayer, balai », s. a. *soát*, c. *shát*, *kwát*, *shũt*, ch. n. *choua* (7) ; — 劀, « racler, effacer, trancher », s. a. *toát*,

(1) Ce mot correspond exactement à *phiết*, *phết*, (*nét*), *phẩy*, que nous avons vus ; mais il s'en différencie en ce qu'il a un sens plus général, et correspond par là à 畫, s. a. *hoạch*, c. *wak*, an. *vạch*, *vẹc*, *gạch*, *gạc*, *kẹc*. Remarquer des expressions où ce mot est allié à des mots congénères : *nét gạch*, « trait, ligne, raie » ; *nét vẽ*, « caractère dessiné, orné » ; *nét viết*, *nét bút*, *nét phết*, « trait d'écriture, coup de pinceau ».

(2) Avec le sens de « lestement, rapidement », qu'a le mot *thoắn*, comparez *thoáng* 倘, « rapidement, en passant, à la hâte » ; *thoảng* 倘, même sens ; *thoát* 脫, « vite, rapidement » ; *thoắt* 脫, « aussitôt (sens qu'a *thoát*), à la dérobée » (sens qu'a *thoảng*). *Thoắt* est à *thoắn* comme *thoát* est à *thoáng*, *thoảng*. Nous voyons toujours opérer la loi de concordance des finales *n* : *t*. Mais je n'oserais dire que ce groupe se rattache à la famille ici étudiée ; les indices sont trop légers. Il faut ajouter : *thót* 隲, « rapidement, promptement, de suite » ; *thộn* 忖, à l'improviste, furtivement » ; *xon* 嗒 de *chạy xon xon*, « courir rapidement » ; *đon* 敦 de *đon đã*, « rapidement ». Dans toutes ces formes la semi-voyelle est à l'état vocalisé, et *thót* est pour **thuốt*, *thoắt*, etc. Voir § 446 sqq.

(3) Serait réuni à la famille, avec chute de la semi-voyelle labiale, par *thoắn* et les mots qui y sont rattachés. A *đánh* paraît être apparenté un groupe à sens de « frapper de la pointe » ; *đâm* 說, « frapper de la pointe, transpercer, piler avec la pointe du pilon, broyer » ; *đấm*, 抌, « donner un coup de poing » ; *đập* 搭, « frapper », avec le même sens que *đánh*.

(4) Voir note au mot *viết*, ci-dessus.

(5) Rappelle *dán*, « coller » ; voir note au mot *phết*, « coller ».

(6) Cf. *B. E. F. E.-O.*, t. v, p. 444.

(7) La forme cantonaise *shát* a perdu la semi-voyelle labiale comme *sách* ci-dessus, tout en conservant la dentale finale originelle ; *kwát* rappelle pour la forme et le sens 刮, s. a. *quát*, « gratter », vu plus haut ; la forme *shũt* rappelle le caractère suivant. Ces faits montrent combien il y a eu de confusion pour les mots de cette famille, mais ils prouvent bien en même temps qu'un mot à sens de « brosser, balayer » a eu deux formes dialectales, l'une *quát*, l'autre *soát*.

*tuyết, c. *sŭt, *shŭt ?, ch. n. siue ; — xuộc, xuốc 啅, « balayer » (1) ; — xức 摵, « oindre, frotter de » (2).

Finale y : On pourrait peut-être rattacher ici le mot nhồi 抹, « pétrir, brasser, broyer ». Mais ce mot et le groupe qui s'y rattache peuvent aussi être reliés à la famille quai (§ 111), « remuer en tournant », ou à la famille quơ (§ 153), « agiter ». Je ne fais que le mentionner ici : le groupe est étudié au point de vue phonétique, § 435 (3).

Finale n Voir plus haut thoân, dánh, dán, à la note de phắt, « coller » ; — ajouter : 刪, « effacer, corriger un écrit », s. a. san, c. shán, ch. n. chan (4) ; — 剡, « racler, polir ; tailler en pointe, pointu ; couper, trancher », s. a. diễm, c. im, ch. n. yen (5) ; une autre forme de ce mot est 覃, « pointu », s. a. dàm,

---

(1) Forme annamite rattachée à 削, s. a. tước, voir ci-dessus.

(2) Rappelle quệch, plus haut.

(3) Nous avons vu dans le courant de cet article, les mots quết, « enduit de, sali », par exemple de boue ; — vết, vệt, vịt, « tache, souillure » ; — vấy, « salir, sali, taché » ; — trây, tra, « enduire de, salir » Ces mots se rattachent bien à la famille étudiée ici, avec le sens d' « enduire de », par extension « salir, tache ».

Nous avons un autre groupe qui ne se rattache pas à la famille, mais qu'il est cependant intéressant d'étudier. On a l'annamite bùn 湓, « boue ». Cette forme bùn est, on le verra dans la 4e partie, pour *buân, *bwân (comparer plus haut, note au mot viết, le cas de bút). La forme sino-annamite de ce mot est indubitablement 湴, « boue profonde », s. a. biên, avec forme hypothétique *bân, ban, c. p'ăn, ch. n. p'ien (comparer des cas de correspondance analogues, § 582 sqq., § 450 sqq.). Biên, pour *bân, ou plutôt pour *ban, à cause de la forme cantonaise p'ăn (non p'an), est une forme ayant laissé tomber une semi-voyelle labiale qui est vocalisée dans la forme bùn, pour *bwân, ou plutôt dans l'espèce, pour bwan. Une autre forme du même mot, à tout le moins une forme apparentée, mais qu'il est difficile de rattacher clairement à cause du manque des formes intermédiaires, forme produite par la dentalisation des initiales, est 泥, « boue, mortier, mastic, enduire de boue ou de mortier, crépir ; boueux, sale », s. a. nê, c. nai, nip, ch. n. ni. La forme cantonaise nai demande une forme sino-annamite ou annamite *năy, avec ă bref, ou *nây, qui, on le voit, est bien voisine de la forme *ban, *bân, que nous avons supposée plus haut. (Il y a cependant difficulté pour la longueur de la voyelle dans *ban et *năy ou nây). Cette forme, nous l'avons dans l'annamite nầy 乃, « endroit à boue profonde, marais, fondrière ». Ce mot a en Haut-Annam la forme lầy, même sens ; et les dictionnaires indiquent lầy 泆, « marais, fondrière ». Un autre mot, avec finale n labialisée, est lầm 淋, « boue, sali de boue ». Ces formes bùn, biên, *bwân, *bân, d'un côté, et nây, lây, d'un autre, sont réunies entre elles par des formes annamites bẩn 餐, « sale, malpropre », mais surtout par bầy 㩶 de bầy bùn, « boueux ».

Les Chinois, à l'origine, on le voit par les sens du mot nê, « crépissaient » avec de la « boue ». Par après, les Annamites ayant appris cet art de la Chine, empruntèrent aux Chinois le mot sino-annamite, avec simple changement d'accent, et l'on eut nề 泥, « crépir », et même « maçonner » dans thợ nề, « maçon ». De telle sorte que le mot sino-annamite nê, à double sens de « boue » et « crépir », se trouve actuellement représenté en annamite par deux séries de formes, les formes originelles nầy, lầy, lấy, lầm, à sens de « boue », et le mot d'origine récente nề, à sens de « crépir ».

(4) Remarquer la phonétique 冊 qui a une forme sách avec ch final pour t.

(5) Chute de la semi-voyelle labiale.

c. *t'ám*, ch. n. *t'an* (1); — 鞭, « fouet, fouetter », s. a. *tiên*, c. *pin*, ch. n. *pien* (2).

129[f]. — Pour résumer, nous avons le tableau suivant où les formes sont classées d'après les finales et d'après l'élément initial.

FINALE *t* (*p*, *c*, *ch*)	FINALE *y* (*ơ*, *ê*, *e*, *a*)	FINALE *n* (*m*, *ng*, *nh*)
	1° Gutturale initiale :	
quat, *quac*, *khoác*, *gac*	*khai*, **hoa*	*khoan*
**khoăch*, *khăt*, *găt*, *găch*, *hoăt*, *hoăch*		*khoăn*, *khăn*, *khăng*, *găn*
quet, *kec*	*khe*, *ghe*	
quêt, *quêch*, *khuêch*	*khê*	
quyêt, **khiêt*		**quyên*
quât		*quân*
	quơ	
khot, *got*	*ngoi*	*ngon*, *gong*
hôt	**hôi*	
cup		
	2° Semi voyelle labiale initiale :	
		**uyên*
	3° Labiale initiale :	
**mat*, *vac*, **bat*, *bac*, *phat*	*mai*, **ma*, *vai*, *va*, ***bai*, **bô* ***phai*	**man*, *van*, **ban*, ***phan*
văch, *phăt*, *phăp*, *phăch*	*băy*	***văn*
vec, *phet*	*ve*, *be*	*ven*, *ben*
vêt, *bêt*, *phêt*	**phê*	*vên*, *phên*
viêt, **biêt*, ***phiêt*		*viên*, **biên*
vit	*bia*, ***phi*	
phưt, ***phât*.	*vây*	***vân*, **phân*
vơt, *phơt*	*vơ*, *phơi*	
vot		*mon*, *von*, *phong*
bôp	*bôi*, *phôi*	
vut, *but*, *phut*, *phup*.	*phui*	*vun*,

(1) D'après les dictionnaires, le caractère 覃, lorsqu'il a le sens de « pointu », se prononce *diem*, *im*, *yen*; lorqu'il se prononce *đàm*, *t'ám*, *t'an*, il a le sens de « s'étendre jusqu'à » ; mais il faut se souvenir de ce que j'ai appelé la confusion des sens et des formes, § 77, note, forme *hui*. Si le caractère 覃 *đàm* a été pris pour le caractère 剡 *diễm*, c'est que l'idée de « pointu » était rendue primitivement, lors de la confusion, par deux formes dialectales qui sont aujourd'hui en sino-annamite *đàm* et *diễm*. Si l'on considère les formes chinoises *t'ám*, *t'an*, d'une part, *im*, *yen*, d'autre part, la différence paraît grande ; mais elle devient presque nulle entre les formes sino-annamites *đàm* et *diễm* ; *đ* : *d* ; *iê* : *a*.

(2) Nous saisissons sur le fait la dentalisation de la labiale pour la forme sino-annamite.

FINALE *t* (*p, c, ch*)	FINALE *y* (*ơ, ê, e, a*)	FINALE *n* (*m, ng, nh*)
	4° Palatale initiale :	
***trat*	*tra*	**gian.*
chăch	*giăy*	
tret	*che, re*	
trêt	*ruê*	
**chuyêt*		
trit	**chuy, chia, *truy, lia*	*lin*
chăt, lut	*trây*	*lân*
trơt	*rươi*	*trơn, lơn.*
chot, chop, trot	*roi*	*chon, chom, ron.*
chuôt	*giôi chôi, chuôi*	
	giui, chui	
	5° Dentale initiale :	
**toat, thoat, *soat*	*nha*	*san, sang*
dăt, thoăt, săch		*thoăn, dănh ?*
net	*the*	
	**duê, *nhuê, *tuê, *tê*	
**điêp, thiêp*		*niêm, diêm, *tiên, *tiêm*
		**thiên*
đâp ?		*đâm, tám*
**tươc*		
thot		
		nhon, don, thon, xon
**đôc, xuôc*	*đui*	

Comme je l'ai expliqué dans le corps de l'article, toutes ces formes ne sont pas apparentées avec le même degré de certitude. Il se pourrait fort bien que j'aie confondu un certain nombre de familles qui ont seulement des points de contact. Si un examen plus attentif faisait écarter un certain nombre de formes, celles par exemple ayant uniquement le sens de « frapper », la famille n'en subsisterait pas moins dans ses grandes lignes. Les sens de « frotter ou gratter pour rayer », « frotter pour essuyer », « frotter pour oindre, peindre, ou caresser », paraissent intimement liés entre eux. Dans cette famille, comme dans toutes les autres, on voit clairement les effets des lois que j'ai énoncées concernant les initiales et les finales.

130. — *Quấu*. 1 mot : *quấu* 摷, « griffer ». Voir § 116, forme *quao*.

131. — *Que*. 5 mots. *Què* 跪 « boiteux », forme annamite, à finale *y* incluse, de 拐, « courbé, boiteux, manchot », s. a. *quải*, c. *kwăi*, ch. n *kouai*; autre forme à finale *y* incluse, *quẹ*, même sens ; autre forme avec chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale, 跛, « boiteux », s. a. *ba*,

bà [1] ; — *quẻ* 卦, « indices, baguette divinatoire », forme à finale *y* incluse, de 卦, même sens, s. a *quái*, c. *kwá*, ch. n. *koua* [2] ; — *quẻ* 啩 de *nói tục*, *nói quẻ*, « dire des obsénités », forme à finale *y* incluse de 哇, « paroles obscènes », s. a. *oa*, *quê* (autre forme à finale *y* incluse), c. *wá*, *k'wai*, ch. n. *wa* ; — *que* 檅, « broutilles, baguette » ; se rattache peut-être à *quẻ*, ci-dessus [3] ; a une autre forme *ngoe*, dans *đánh ba ngoe*, « jouer aux trois baguettes » [4].

132. — *Quec*. 1 mot : *quec*, forme du Haut-Annam, pour *quạch*, « sorte de liane, de la famille des Bauhinia ».

133. — *Quen*. 7 mots : *quen* 涓, « accoutumé », forme annamite de 慣 « accoutumé », s. a. *quán*, c. *kwán*, ch. n. *kouan* ; — *quến* 搼, « relever son habit ou ses culottes » : a une forme *vén* 掕, même sens ; se rattache à 掕, « lever de bas en haut », s. a. *viên* [5] ; — *quèn* 劵, « vil » ; a une forme *hèn* 賢 « vil », avec chute de la semi-voyelle labiale ; — *quèn* 劵, « col, défilé, endroit étroit ». Avec chute de la semi-voyelle labiale, on a *hẹn* 軒, « étroit, endroit étroit, défilé » ; — *nghẽn* 蜆, « resserré, goulot de bouteille, qui va en se rétrécissant » ; — *ngẵng* 仰, même sens ; — *nghẹn* 喭, « avoir la gorge resserrée, embarrassée ; suffoquer » ; avec finale *t*, *nghẹt* 孽, « resserrer, resserré, intercepté, bouché, qui a la gorge embarrassée, le nez bouché » ; *kẹt* 桀, « comprimer, serrer ». Avec labialisation des finales *n* ou *t*, on a *hẽm* 險, « étroit, sentier, lieu étroit, défilé » ; *hẹm* 嫌 et *hẽm* de *hẹm hẽm*, « très étroit » ; *hẹm* de *thở hẹm hẹp*, « respirer péniblement, comme quelqu'un qui a la gorge obstruée » ; — *hẹp* 陜, « étroit, resserré » ; — *hẹp* de *hẹm hẹp*, « très étroit ». Les formes sino-annamites sont : 險, « endroit difficile à franchir, obstacle, lieu escarpé ; périlleux », s. a. *hiểm*, c. *him*, ch. n. *hien* ; — 巖, « endroit difficile, défilé » (d'après Eitel, qui le donne comme synonyme du précédent), s. a. *nham*, c. *ngám*, ch. n. *yen* [6] ; — 陜, « passage étroit, défilé », s. a. *hiệp*, c. *háp*, ch. n. *hia*. — On pourrait peut-être rattacher à ces mots, par dentalisation de l'initiale, *xép* 㟍, « endroit ou passage long et étroit, défilé ». La finale *t* reparaît dans *chẹt* 折, « étroit », *chít* 哲, « étroit » (*áo chít* et *áo chẹt*, « habit collant »).

---

(1) Voir d'autres formes et la famille entière, § 111, forme *quai*.

(2) Remarquer la chute de la finale *y* dans les formes chinoises ; cf. § 81, forme *qua* ; § 85, forme *quai*.

(3) Remarquer la phonétique à finale *y* incluse, s. a. *qui*.

(4) Pour *e* : *ay*, comparez 槐, « sophora du Japon », s. a. *hòi* (pour * *hwai*), *hoè* ; — *bè* 筏, « radeau », forme annamite de 簰, « radeau », s. a. *bài*, etc.

(5) Voir § 7, forme *vén*.

(6) Les Annamites traduisent souvent le mot 險 *hiểm*, par « défilé dangereux » : c'est là le sens primitif, semble-t-il.

Quèn 𡨸, « jalouser, porter envie », dans *lòng quèn lòng cựa*, « jalouser ». Avec chute de la semi-voyelle, on a *kèn* 鍵, « jaloux » (*kèn cựa*, « jaloux, jalouser ») ; — *ghen* 㦖, « être jaloux » (spécialisation pour la « jalousie féminine », « porter envie ») ; finale *t* ; *ghét* 㤳, « détester, haïr » ; — 恨, « haïr, haine, s'irriter contre, se fâcher, se mettre en colère », s. a. *hận*, c. *han*, ch. n. *hen* ; — an. *hờn* 恨, même sens ; dont une forme avec palatalisation de l'initiale est *giận* 憚, « s'irriter contre, se mettre en colère » (1) ; — 嫌, « jalouser, haïr, avoir de l'aversion pour », s. a. *hiềm*, c. *im*, ch. n. *hien* (2) ; ce mot a aussi une forme à finale *n* pure, *hiền*, et la forme annamite est *hềm*, même sens ; — 慊, « haine, aversion, colère, mécontentement », s. a. *khiểm*, c. *im*, *him*, *k'im*, *hip*, ch. n. *k'ien*, *kie*. Avec chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale, on a : 忿, « se mettre en colère », s. a. *phân*, c. *fan*, ch. n. *fen* ; — 憤, « se mettre en colère, indignation », s. a. *phận*, *phẫn*, c. *fan*, ch. n. *fen* ; ces mots ont donné l'annamite *phen* 番, « jalouser, porter envie, rivaliser ». — Nous avons une forme à finale *y* incluse dans 恚, « haïr, regretter, être mécontent, être fâché », s. a. *khuể*, c. *wai*, ch. n. *houei*. Ce mot se rapproche de l'annamite *bì* 皮 de *phen bì*, « jalouser, rivaliser, porter envie », comme *quèn*, plus haut, se rapproche de *phen*, par chute de la gutturale initiale et renforcement de la semi-voyelle labiale (3).

Quèn 𡨸, « chassie » (*nhả quèn*, « rejeter de la chassie, avoir les yeux chassieux ») ; avec chute de la semi-voyelle labiale, *ghèn* 𥌘, « chassie » ; avec palatalisation de l'initiale et semi-voyelle labiale, *gioèn* 睃 de *gioèn mắt*, « chassieux » ; *choèn* 専 de *choèn mắt*, même sens ; avec finale *t*, *choét* 拙 de *choét mắt*, même sens ; avec renforcement de la semi-voyelle labiale, après chute de la gutturale initiale, *bét* 𥇍, « chassie », mais avec spécialisation de sens, car ce mot s'entend ordinairement, non de la « chassie » passagère, mais d'un état chronique.

134. — *Queng*. Forme du Haut-Annam, pour *quanh* ; par exemple *quéng*, « minerai de fer ». Voir *quanh*.

135. — *Queo*. 7 mots : *queo*, *quéo*, *quẹo*, « recourbé, contourné » ; — *quéo*, « accrocher avec le pied » ; — *queo*, « se dessécher, fané, mourir » ; *khô quèo quèo*, *khô queo*, *héo queo*, « très sec, recroquevillé, racorni par le froid ou la chaleur ». Voir la famille, § 116, forme *quao*.

236. — *Quep*. 2 mots.

---

(1) Remarquer la phonétique 軍, s. a. *quân*, avec gutturale initiale, rappelant *quèn*, vu plus haut.

(2) Rapprocher ce que l'on a dit ci-dessus pour *ghen* du fait que ce caractère a le déterminatif de la femme.

(3) *Khuê*, pour **khwai*, et *bi*, pour **bay*, sont des formes à finale *y* incluse.

137. — *Quet.* 4 mots : *quét*, « balayer, nettoyer », forme annamite de 刮, « gratter, frotter, brosser », s. a. *quát* ; — *quẹt*, « essuyer ; barbouiller de », autres formes : *quệt*, *bệt*. Voir la famille, § 129, forme *quát*.

138. — *Què.* 3 mots : *quẹ* 跬, « boiteux », forme tonkinoise de *què*, « boiteux » ; se rattache à 拐, « boiteux », s. a. *quải*. Voir § 111, forme *quai* ; § 131, forme *que*.

139. — *Quèc.* 1 mot, onomatopée.

140. — *Quềch.* 2 mots : *quệch* 槁, « mal formé », qui a une forme *quịch*. Comparer les formes euphoniques *viết quệch quạc khuếch khoác*, « gribouiller », et *nguếch ngoác*, « sans ordre ».

141. — *Quên.* 2 mots : *quến* 眷, « séduire » ; se rattache à 眷, « séduire », s. a. *quyến*. Voir § 97, forme *quyên*. — On peut rapprocher *quên* 涓, « oublier, omettre, ne pas penser à quelque chose », et 捐, « rejeter, abandonner, dédaigner », s. a. *quyên*, c. *kün*, ch. n. *yuan*, *kiuan* (1).

142. — *Quênh.* 2 mots. Remarquer les formes euphoniques *quềnh quàng*. *Quếnh* a une autre forme *quinh*.

143. — *Quêt.* 2 mots avec plusieurs sens apparentés entre eux : *quết roi*, « fouetter » ; *quết hồ*, *quết thuốc*, « piler, gâcher du mortier, broyer des médecines » ; *áo quết bùn*, « habit souillé de boue » ; — *quệt*, « essuyer » ; *quệt vôi*, « enduire de chaux ». Il y a une forme *bệt*, produite par chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale. Voir pour tous ces mots la famille entière, § 129, forme *quát*.

144. — *Quêu.* 2 mots : *quều* 僑, « avoir le pouce du pied divergent » ; se rattache à la nombreuse famille *quao*, § 116. Tous les sens du mot *quều* se rattachent à cette idée de « courbe, angle » : *đi quều*, « marcher tout déhanché ». Comparez *đi quèo*, « marcher en tournant la jambe, en fauchant avec la jambe » ; *làm quều quào*, « faire nonchalamment, sans soin, sans ordre, en remuant bras et jambes mollement ».

145. — *Qui.* 1 mot : *qui* 跪, « s'agenouiller », forme annamite de 跪, « s'agenouiller », s. a. *quị*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* (2).

---

(1) Le mot annamite qui traduit 捐 est *bỏ*, mais ce mot s'associe au mot *quên* : *bỏ quên*, « oublier, méconnaître ».

(2) Ce mot 跪 a aussi le sens de « pied, patte ». Il est apparenté peut-être au mot annamite *gối* 䐘, « genou », qui a une forme *cùi* en Haut-Annam. Remarquer l'expression *đầu gối* (en Haut-Annam *tlốc* ou *trốc cùi*), « genou », mot à mot « la tête du genou », qui peut s'expliquer « la tête, le haut de la patte, de la jambe ». Au point de vue phonétique, la correspondance des formes ne laisse rien à désirer. Mais au point de vue sémantique, il y a, comme on le voit, des difficultés.

146. — *Quich.* 1 mot. A une forme *quêch* ; voir plus haut.

147. — *Quin.* Forme de quelques régions du Haut-Annam pour *quần.* Par exemple 裩, « pantalon, culotte », s. a. *quần*, donne en Haut-Annam tantôt *cừn*, tantôt *quừn*, tantôt *quin.*

148. — *Quinh.* 2 mots : *quình* 繗 « tordu » ; se rattache à la famille *quyền*, § 97 ; — *quình* 瓊, « bouleversé, hors de soi » ; paraît être une forme de 傾, « bouleverser, détruire, incliné », s. a. *khuynh, khuinh.* Ce mot a une autre forme *quềnh* ; il signifie aussi « excessivement ».

149. — *Quit.* 4 mots : *quịt* 掘, « courber un objet flexible » ; — *quit* 橘 de *quit đuôi*, chien qui « baisse la queue », et de *quấn quit*, « indissolublement, fortement ». Ces mots se rattachent à la famille *quặt*, § 91.

150. — *Quiu.* 1 mot, dans *quắn quiu*, « très tordu » ; se rattache à la famille *quao*, § 116 (1).

151. — *Quyên.* 2 mots, dont l'un, *quyên* 貫, « ligature de sapèques », est une forme de 貫, même sens, s. a. *quan*, et se rattache à cette forme par une forme **quơn* (voir § 97, forme *quyên*).

152. — *Quyết.* 1 mot, dans l'expression *kèo quyết*, « arbalétrier » qui supporte l'arête de la toiture de l'appentis dans les maisons annamites. Ce mot, usité en Haut-Annam, ne paraît pas être un mot sino-annamite.

153ª. — *Quơ.* 7 mots. — Avec *quơ* 拶, « brandir, agiter », nous avons une nombreuse famille où les lois concernant les finales et les initiales jouent leur rôle habituel. Nous pourrions y rattacher un grand nombre de mots à sens plus ou moins connexe, mais la famille serait trop touffue, et nous nous bornerons au sens d'« agiter » et à quelques sens immédiatement apparentés :

1° Agiter au physique : secouer, agité par le vent, remuer, branler, vaciller, faible et chancelant, fatigué, épuisé, malade.

2° Agiter au moral : exciter, presser ; chancelant, mou, insouciant ; vagabond, libertin, vaurien, homme ou chose de peu de valeur.

153ᵇ. — Nous avons cinq séries :

1ʳᵉ série. *Gutturale initiale.*

Finale *t* : *quạt* 㧏, « agiter, éventer, éventail » (2) ; — *khoát* 括, « agiter la main pour faire signe, renvoyer ou appeler quelqu'un en agitant la main » (3) ; — *ngoắt* 㧗, « remuer, agiter » (4) ; — 抏, « agiter, balloter », s. a. *ngột*,

(1) Le mot est cité par GÉNIBREL au mot *quẩn.*

(2) Remarquer le sens originel dans *quạt đuôi*, le chien qui « agite, remue la queue ». Dans *quạt ruồi*, « chasser les mouches » avec l'idée que l'on « agite » quelque chose, nous aurions un sens connexe que nous avons vu § 129, à la famille *quất.*

(3) Voir plus loin *huy* ; remarquer *khoát nước*, « lancer de l'eau en agitant la main ».

(4) *Chó ngoắt đuôi*, « le chien remue la queue » ; voir plus haut *quạt*, plus bas *ngoẩn, ngoẩy. Ngoắt tay*, « agiter la main pour faire signe » ; voir plus haut *khoát*, plus bas *huy.*

c. *ngát*, *ngat*, *at*, ch. n. *wou* (1); 航, « bateau ballotté par les eaux », s. a *ngột* ?, c. (?), ch. n. *wou*. — Avec finale *t* gutturalisée, nous avons : *ngục* 獄, « remuer la tête » ; — *ngúc* 局, « remuer la tête, incliner la tête » ; — *gục* 局, « incliner la tête », soit en signe d'assentiment, soit quand on sommeille ; a en Haut-Annam une forme *cục* dans *ngũ cục*, « sommeiller en inclinant la tête » ; — *ngúc* de *ngúc ngoắt*, « remuer » (2).

D'après la théorie qui sera développée dans la quatrième partie, *nguc*, *guc*, comme *ngôt* vu plus haut, sont des formes à semi-voyelle vocalisée pour **ngwât*, **ngwơt*, **ngwăt*, **ngwat*, etc. Ces formes vocalisées se développant et dégageant la voyelle incluse en elles, nous donnent des formes correspondantes, soit avec la semi-voyelle labiale, soit ayant laissé tomber la semi-voyelle labiale, comme nous avons vu plus haut pour les formes cantonaises de *ngôt*. C'est ainsi que nous avons : *ngoắt* de *ngúc ngoắt*, « remuer » ; — et, sans la semi-voyelle labiale, *ngạc* de *ngục ngạc*, « remuer la tête » ; — *ngắc* de *ngúc ngắc*, « remuer la tête » ; — *gặc* de *gục gặc*, « incliner la tête » ; — *gật* 䀏 de *ngũ gật*, « sommeiller en remuant la tête » ; *gật đầu*, « incliner la tête » (où reparait la finale *t* pure) ; — *ngặt* 歹, de *ngặt nghẹo*, « remuer, bouger, chanceler, qui n'est pas ferme » (3) ; — *ngật* 屹, de *ngật ngờ*, *ngật ngưởng*, *ngầy ngật*, « vaciller, chanceler, avoir le vertige » ; — *ngất* 屹, de *ngất ngơ*, *ngất ngưởng*, même sens (4).

---

(1) Le sino-annamite *ngột* est pour *ngwât*, **ngwăt*, **ngwat*, comme il sera prouvé à la 4e partie. Il faut remarquer que les formes cantonaises *ngát*, *ngat*, *at*, correspondant respectivement à des formes sino-annamites **ngat*, **ngát*, **ât*, nous offrent cette forme **ngwât*, **ngwat* avec chute de la semi-voyelle labiale, ou même chute de la gutturale initiale ; la forme chinoise du nord *wou*, correspondant à s. a. **uât*, renferme la semi-voyelle. Eitel donne encore des formes cantonaises *ŭt*, correspondant à s. a. **ât*, **ugêt*, et *ùt*, correspondant à s. a. **oat*.

(2) Dans toutes ces formes le *c* (= *k*) final est un produit de la gutturalisation de la finale *t*. On en a une preuve évidente dans ce fait que *ngúc ngoắt*, « remuer », que nous verrons plus loin, correspond exactement à *ngủn ngoẳn*, où la finale *n* de *ngủn* correspond à la finale *t* gutturalisée de *ngúc*. Une seconde preuve en est que, en Haut-Annam, nous avons pour *ngúc ngoắt*, des formes *ngút ngoắt* et *nguât ngoắt*, où la finale *t* reparaît pure ; enfin dans *ngúc ngoắt*, la forme *ngoắt* n'est qu'une forme à semi-voyelle labiale distincte, de *ngúc*, forme à semi-voyelle vocalisée, où *t* correspond à *c* de la première.

(3) Avec *nghẹo*, nous avons une forme parallèle à finale *u*, *o*.

(4) Le sens de « s'évanouir, perdre connaissance » dérive du sens de « chanceler ». Le sens d' « étourdi, insouciant » est aussi un sens moral dérivé du sens de « qui n'est pas ferme ». Au point de vue phonétique, remarquer que *ngầy* est une forme à finale *y* correspondant exactement à *ngật* ; *ngờ* est aussi une forme à finale *y*, ou équivalente, comme il sera expliqué plus loin au mot *quơ* ; *ngưởng* est une forme à finale *n* gutturalisée avec la semi-voyelle labiale à l'état atténué, *ư*, correspondant par conséquent aux formes **ngwât*, *ngwơt*, restituées plus haut. Remarquer aussi que ces formes annamites *ngặt*, *ngật*, avec le sens de « branler », sont exactement les formes **ngât*, et **ngăt*, **ngat*, que nous avons vu ci-dessus correspondre aux formes cantonaises du sino-annamite *ngột*, à sens d' « agiter, balloter »

Finale *n* : *quẫn* de *quờ quẫn*, « se débattre, s'agiter » (1) ; — *ngủn* 言 et *ngoẩn*, de l'expression *ngủn ngoẩn* ; se dit du chien qui « remue la queue », des enfants qui « sautent de joie, se trémoussent » (2). On a déjà vu *ngưỡng* 仰 de *ngất ngưỡng*, *ngật ngưởng*, « chanceler, branler », qui a une forme *ngững*, avec chute de la semi-voyelle labiale, dans *ngơ ngưng*, « indécis, perplexe » (3) ; — *ngẩn* 痕 de *ngẩn ngơ*, « s'évanouir, tomber en pâmoison (4) ; — *hẳng* 興 de *hẳng hờ*, « étourdi, inconsidéré » (5).

Final *y* : *quơ* 找 (6), « agiter, brandir » (7) ; — *quẫy* 軌, « agiter

---

(1) Mais ce mot paraît avoir des rapports avec *quẫy*, « agiter, remuer, tourner » ; *quậy*, « se remuer, se mouvoir », et rentrer par conséquent dans les familles *quai*, § 111, et *quyến*, § 97, bien que ce sens de « se débattre, se démener » puisse être rattaché aux deux familles. Il y a donc ici point de contact entre les familles *quyến* et *quai* et la famille *quơ*.

(2) *Ngun* est exactement la forme à semi-voyelle vocalisée correspondant à *ngoăn*, *ngwăn*, forme à semi-voyelle distincte. Comparez, au point de vue phonétique, *ngoen ngoển*, *nguen nguển* et *ngủn ngoển*, « impudent », et aussi *ngẳn ngủn*, « court », où *ngun* est toujours la forme à semi-voyelle vocalisée, et *ngăn* une forme ayant laissé tomber la semi-voyelle labiale, pour * *ngoăn*, * *ngwăn*, forme qu'appuie *vẳn*, « court ». Cette théorie sera exposée plus amplement dans la 4e partie § 446.

(3) Comparez, aux points de vue phonétique et sémantique, *phất phưởng* et *vật vưỡng*, plus loin. Le sens d' « indécis » est un sens moral dérivé assez naturellement : « chancelant = indécis ».

(4) Comparer *ngầy ngật*, « chanceler, avoir le vertige », et *ngẩn ngơ*, tomber en pâmoison », où nous avons les formes à finales *y*, *n*, *t*. *Ngơ* équivant à une forme à finale *y*.

(5) Voir plus haut le même sens avec *ngất*.

(6) Il y a une parenté indubitable entre *i* sino-annamite et *ơ* annamite, entre *i* et *ơ* annamites. Comparez 旗, « drapeau », s. a. *ki*, an. *cờ* ; 棊, « jeu d'échecs », s. a. *ki*, an. *cờ* ; — 詩, « pièce écrite », s. a. *thi*, an. *thơ* ; — 妃, « épouse », s. a. *phi*, an. *vợ*, — 裨, « aider », s. a. *bi*, an *bơ* ; — 市, « marché », s. a. *thị*, an. *chợ* ; etc. Le passage semble admettre une forme intermédiaire en *ư*, par exemple 詩, s. a. *thi*, an. *thơ* et *thư* ; — *chơn*, « pied », formes dialectales du Haut-Annam *chân*, *chưn* et *chin* ; — 寄, « envoyer », s. a. *ki*, an *gởi*, *gưởi*, *gửi*.

On a déjà vu que des formes à finale *a* correspondent à des formes à finale *y* ; on verra plus loin à la 4e partie que des formes à finale *ô*, pour * *wa*, correspondent à des formes à finale *y* par suite de la chute de cette finale *y*. Faut-il ici admettre le même phénomène, ou simplement la correspondance directe *i* : *ơ* ? Je ne saurais me prononcer. En tous cas, comparer 利, « gain », s. a. *lị* et *lợi*, an *lời* ; — 時, « temps », s. a. *thi*, forme cérémonielle *thời* ; — 里, « raison », s. a. *li*, forme cérémonielle *lời* ; — 貴, « noble », s. a. *qui*, forme cérémonielle *quới* ; etc. Il pourrait donc se faire que *huy*, ci-dessous, étant pour * *hwai*, les formes *quơ*, *huơ*, *vơ* fussent produites par la chute de la finale *y*, avec affaiblissement de *a* en *ơ* ; et la théorie est d'autant plus séduisante que *huy* ne correspond pas absolument à *huay*, avec *a* long mais soit à *hwăy*, avec *ă* bref, soit plutôt à *hwây* avec *â*, voyelle à son bref et sourd qui, devenue finale, se serait renforcée en *ơ*, à son plus ouvert et long. Comparer ce qui sera dit à la note du § 450, sur les expressions *ọ oẹ*, *ọ ẹ*, *ừ ờ*, etc.

(7) Remarquer, au point de vue sémantique, *quơ bướm buớm*, « prendre des papillons ». Le sens originel est « agiter, par exemple un rameau d'arbre, un éventail, pour frapper des papillons et les saisir ». On a là trois idées connexes : « agiter », « frapper », « saisir », dont les familles paraissent intimement unies ; mais je laisse de côté, comme je l'ai dit, les sens de

l'eau » (1) ; — ***ngoảy*** 𢯞, « agiter » (2) ; — ***ngoảy*** 𢮿, « agiter », par exemple un petit objet dans un tube, « mener une embarcation en manœuvrant, agitant la godille ; regarder çà et là en agitant, tournant la tête » (3) ; — ***ngoe*** 危 de ***ngoe ngoảy***, « mouvement de la queue du chien agitée lentement » (4) ; — ***ngảy*** 𤷍, « être saisi de vertige » (5) ; — ***ngơ*** 𤺯 dans ***ngơ ngẩn***, « s'évanouir, tomber en pâmoison » (6) ; — 麾, « agiter un drapeau ou la main pour faire signe, drapeau

---

« frapper » et de « saisir ». *Quơ* a encore le sens de « saisir, enlever, emporter », par exemple dans *nó quơ áo quần của tôi*, « il a enlevé mes habits » ; *quơ rương*, « faire sa malle ». — Au point de vue phonétique, *hươ*, *vơ*, ci-dessous, d'autres formes de ce mot sont se rattachant directement à *huy*, ci-dessous.

(1) Se rattache peut-être à la famille *quai*, § 111, avec le sens de « agiter en tournant ».

(2) Remarquer *chó ngoảy đuôi*, « le chien remue la queue » ; comparer plus haut *ngoắt*, *ngoắn*, plus bas *vẩy*, même sens, et remarquer que *a* de *ngoảy* est bref, par conséquent correspond exactement à *ă* de *ngoắt*, *ngoắn*. Nous avons dans *vẩy* une forme produite par la chute de la gutturale et le renforcement de la semi-voyelle labiale.

(3) Avec ce sens, il y a point de contact avec la famille *quai*, § 111.

(4) *Ngoe* est une forme à finale *y* incluse pour **ngoay*, **ngoảy*, et correspond exactement au second terme, *ngoảy*.

(5) Voir plus haut *ngẫn* et *ngật*. Ce mot a aussi le sens d' « assourdir, être à charge, tracasser, taquiner ». Ce sens de « taquiner » peut se rattacher à cette famille, car « tracasser » n'est qu' « agiter » au sens moral. Je le laisse cependant de côté ; nous avons vu, § 111, forme *quai*, que ce sens pouvait aussi dériver du sens de « tourner, remuer, agiter en tournant ». Quoi qu'il en soit, il est bon de citer ici les diverses formes qui ont ce sens : *quấy quá*, « agacer, ennuyer, taquiner, tracasser » ; *khuấy khoả*, « importuner, ennuyer, molester » ; *khuấy khuất*, même sens ; *ngầy ngà*, « assourdir, être à charge, tracasser » ; *rầy rà*, « tracasser, ennuyer » ; *rầy rật*, même sens ; *rầy rạc*, même sens.

Tous les groupes réguliers ne sont pas représentés, ni toutes les finales, mais nous avons *khuất*, *rật*, *rạc*, formes à finale *t*, pure ou gutturalisée, correspondant aux formes à finale *y*, *quấy*, *khuấy*, *ngầy*, *rầy*. Les formes *quá*, *khoả*, *ngà*, *rà* ont laissé tomber la finale *y*. *Ngầy*, *ngà*, *rầy*, *rà*, *rật*, *rạc* ont perdu la semi-voyelle labiale. *Rầy*, *rà*, *rật*, *rạc* sont des formes produites par la palatalisation de l'initiale. Je ne pense pas qu'il faille voir des formes intermédiaires dans *chà lết*, « importuner ».

(6) Le sens originel se trouve dans *ngọn cờ ngơ ngác*, « les étendards flottent au vent », où *ngác* est une forme à finale *t* gutturalisée. *Ngơ* correspond à *quơ*, *hươ*, *vơ*, mais avec chute de la semi-voyelle labiale.

Ngơ ngác a aussi le sens d' « étourdi, ahuri, stupide, étonné, sot, maladroit ». C'est là un sens moral assez fuyant rendu en annamite par diverses formes. Il paraît se rattacher au sens d' « agité, qui branle, qui n'est pas fixe », par suite « hésitant, étonné, ahuri, hébété, etc. ». Les formes sont régulières. On a :

1° *Cờ* de *lờ cờ*, « stupide » ; *khờ*, « stupide, hébété » ; *ngơ* de *bơ ngơ*, « ahuri, ébahi » ; *ngỡ* de *bỡ ngỡ*, « stupéfait, étonné » ; *hờ* de *ơ hờ*, « négligent, insouciant » ; *hơ* de *hơ hửng*, *hơ hẵng*, *hơ hỗng*, « insouciant, inattentif, distrait ».

2° *Ơ* de *ơ hờ*, ci-dessus (pour **ươ*)

3° *Mơ* de *lơ mơ*, « insouciant, distrait » ; *vơ* de *bơ vơ*, « ahuri, étourdi, insouciant, imprudent » ; *vờ* de *chờ vờ*, « sot, niais, stupide » ; *bơ* de *bơ vơ*, ci-dessus ; *bơ ngơ*, *bơ lơ*, même sens ; *bờ* de *bờ thờ*, « étourdi » ; *bỡ* de *bỡ ngỡ*, « stupéfait, étonné » ; *bư*, « sot, idiot ».

4° *Giơ* de *làm giu giơ*, « faire avec négligence, bêtement » ; *giỡ*, « imprudent, inconsidéré » ; *chờ* de *chờ vờ*, ci-dessus ; *trừ* de *trù trừ* « irrésolu, indécis » ; *lơ* de *bơ lơ*,

que l'on agite pour donner un signal ; prompt, rapide », s. a. *huy*, c. *fai*, *wai*, ch. n. *kouei* ; — 揮, « agiter, secouer, agiter la main pour faire signe, exciter, encourager, faire agir, prompt, rapide », s. a. *huy*, c. *fai*, *fan*, *wan*, ch. n. *houei*, *houen*, *yun* (1). A ce mot sont directement apparentés avec le sens « agiter », *quơ*, « agiter, brandir », que nous avons déjà vu, et *huơ* 摦, « agiter, brandir », ainsi que *vơ*, « brandir, agiter, prendre, saisir » (2). D'un autre

---

« étonné, stupéfié » ; *lơ* de *lơ thơ*, « insouciant, nonchalamment » ; *rớ* de *xớ rớ*, « désœuvré, badaud, effaré ».

5° *Thờ* de *bờ thờ*, « étourdi » ; *thơ* de *lơ thơ*, « insouciant, nonchalamment » ; *xớ* de *xớ rớ*, ci-dessus ; *đơ* de *đơ ngơ*, « inconsidéré, imprudent » ; *đờ* de *đờ đẫn*, *đờ doang*, « sot, insensé, stupide » ; *dở* de *dật dở*, « hésitant ».

Si l'on veut s'édifier sur la filiation des divers sens que nous avons vus, on peut étudier le mot *lơ*, qui entre dans des composés avec le sens de « chancelant » (*lơ chơ*), « indécis, incertain » (*lơ đỉnh*), « insouciant, nonchalant » (*lơ thơ*), « sans soin, négligent » (*lơ đỉnh*, *lơ hoang*), « stupéfait, hébété » (*bơ lơ*), « désœuvré, oisif » (*lơ lửng*). Les mots *vơ* et *vờ* présentent aussi à la fois les sens de « branlant » et de « sot » ; il en est de même pour *ngơ*.

Les formes à finale *ơ* doivent être considérées comme analogues aux formes à finale *y*. Il en est de même de *bá* de *bá vơ*, « sottement, absurdement ». Nous avons une forme à finale *y* incluse dans *ể* de *ơ hờ ươn ể*, « insouciant » (*ể*, pour **ay*, pour **way*, avec chute de la semi-voyelle labiale). Nous avons la forme *ai* dans *ươn ái*, « négligent, indifférent, lambin ».

Nous avons des formes à finale *n*, pure, gutturalisée ou palatalisée, et des formes à finale *t*, pure, gutturalisée ou palatalisée, dans :

1° *Hoang* de *lơ hoang*, « indécis » ; *nghênh* de *nghênh nghếch*, « sot, stupide, maladroit » ; *nghềnh* de *nghềnh nghệch*, *nghềnh ngạc*, « sot » ; *ngẳng* de *nghềnh ngẳng*, « distrait, insouciant » ; *ngẩn* de *ngơ ngẩn*, « indécis » ; *ngửng* de *ngơ ngửng*, « indécis, étonné, stupide » ; *ngưởng* de *ngẫt ngưởng*, « étourdi, insouciant » ; *ngẫt* de *ngẫt ngơ*, *ngẫt ngưởng*, comme ci-dessus ; *nghết* de *ngơ nghết*, « étourdi, ahuri, nonchalant » ; *ngác* de *ngơ ngác*, même sens ; *nghệch*, *ngạc*, de *nghềnh nghệch*, *nghềnh ngạc*, « sot » ; *nghếch* de *nghênh nghếch*, *nghếch ngác*, « sot, stupide, maladroit » ; *hửng*, *hẳng*, *hổng*, de *hơ hẳng*, *hơ hổng*, etc., « insouciant, inattentif, distrait ».

2° *Ươn* de *ơ hờ ươn ể*, « insouciant » ; *ườn* de *ườn ờ*, « avec négligence » ; *ợt* (pour **ươt*, **wơt*), de *ươn ợt*, « sot, maladroit ».

3° *Vửng* de *vơ vửng*, « sottement » ; *phổng* de *phấp phổng*, « inquiet, indécis, incertain » ; *phấp*, ci-dessus ; *bửng* de *bơ lơ bửng lửng*, « frappé de stupeur ».

4° *Chênh vênh*, « hésitant, indécis » ; *lửng* de *lơ lửng*, « insouciant, nonchalant » ; *lẳng* de *lẳng lơ*, même sens ; *lỉnh* de *lơ lỉnh*, même sens ; *láp* de *bá láp*, « étourdi, sottement » ; *lắc* de *lắc lơ lắc lưởng*, « étourdi, imprudent » ; *chẩn* de *chẩn chờ*, « sot, stupide ».

5° *Đẳng* de *lẳng đẳng*, « nonchalant, lambin, paresseux » ; *đỉnh* de *lơ đỉnh*, « indécis » ; *dật* de *dật dở*, « hésitant ».

On pourrait encore citer des formes parallèles à finale *u*, *o*, telles que *ngu*, *ngồ*, *khu*, *khao*, etc., que donnent les mots doubles annamites. Mais ce que l'on a dit suffit à montrer que les dialectes annamites, dans les expressions créées pour rendre cette idée de « nonchalant, stupide, etc. », ont suivi les règles ordinaires concernant les finales et les initiales.

(1) Remarquer les formes chinoises à finale *n*, qui amènent des formes sino-annamites * *huân*, * *uân*.

(2) Cette dernière forme est produite par la chute de la gutturale initiale et le renforcement de la semi-voyelle labiale.

côté, avec le sens de « presser, exciter », nous avons *hởi*, *hối* 悔, « exciter, presser, hâter, prompt, rapide » ; formes à semi-voyelle labiale vocalisée, pour * *hwaẏ* ; avec chute de la semi-voyelle labiale et de la finale *y*, on a *hả* de *hối hả*, « stimuler (1). Avec finale *t* labialisée on a *hấp* de *hối hấp*, « presser, stimuler » (2).

153 c. — 2e série. *Semi-voyelle labiale initiale.*

On en a quelques rares représentants. Il y a une forme à finale *n* labialisée dans *uồm* de *quẫy uồm uồm*, « agiter l'eau » (se dit des poissons), et une forme à finale *y* incluse dans *ì* de *quẫy ì uồm*, même sens (3).

153 d. — 3e série. *Consonne labiale initiale.*

Finale *t* : *vất* 扔, « agité par le vent » (4) ; — *vất* 物, « objet sans valeur, futilité » (5) ; — *vật* 扔 de *vật vờ vật vưởng*, « secoué par le vent, branler, chanceler, épuisé, sans force, être indisposé » ; — *vật* 扔, « secouer », par exemple un oiseau, et le cogner contre un objet dur pour le tuer ; — *vọc* 扑, « agiter, remuer avec la main » ; a une forme à finale *n* pure, *vẩn* de *vẩn vọc*, même sens, qui prouve que *vọc*, pour * *vwăc*, * *vwăt*, est une forme à finale *t* gutturalisée (6) ; — *phất* 拂, « agiter, secouer, flotter » (7) ; — *phấp* de *bay phấp phơi*, « agité par le vent » (finale *t* labialisée).

Finale *n* : *vẩn* 運 de *vẩn vơ*, « vagabond », *đi vẩn vơ*, « rôder » (8) ; — *vưởng* de *vất vơ vất vưởng*, « agité par le vent » ; *vật vưởng*, « chanceler, agité par le vent » ; — *phưởng* de *phất phơ phất phưởng*, « être agité par le vent » ; — *phưởng phất*, « légèrement agité par le vent » (9) ; — *vùng* 湓 de

(1) Peut-être pourrait-on rapprocher, avec finale *t*, *hốt* 忽, « promptement » ; 忽, « prompt, soudain », s. a. *hốt* ; *hốp* 㗂, « prompt, vif » ; *tốp* de *hốp tốp*, « vite, soudain, prompt » : mais il y a doute, car le sens de « prompt » paraît appartenir à une autre famille.

(2) Voir plus loin *giũi*, *gium*, *giục*, etc.

(3) Avec les restrictions données plus haut au mot *quẫy*. *Ì*, forme à semi-voyelle labiale perdue pour * *ay*, * *way*.

(4) Remarquer la filiation de sens : *buồm vất qua vất lại*, « la voile est agitée en tous sens par le vent » ; *gió đưa ngọn cỏ vất vơ*, « le vent pousse et ramène la cime des herbes agitées » ; *đi vất vơ*, « errer, vagabonder, flâner » ; *người vất vơ*, « un vagabond, un homme méprisable, un homme de rien » ; *của vất vơ*, « chose sans valeur ». Le sens de *vất vả*, « malheureux, misérable », semble se rattacher aussi à la famille. *Vả* est une forme à finale *y* tombée ; une variante est *vất mả*, « misérable et malheureux, crapuleux ».

(5) Formes apparentées dans *lật vật*, *vật mật*, *vật vạnh*, même sens.

(6) Cependant ce mot, de même que *quẫy*, vu plus haut, pourrait rentrer dans la famille *quai*, § 111, ou *quát*, § 91.

(7) Comparer *phất phơ phất phưởng*, *vất vơ vất vưởng*, *ngất ngơ ngất ngưởng*, même sens.

(8) Comparer *vất vơ*, « vaurien » ; *đi vất vơ*, « errer, flâner ».

(9) Nous venons de voir *phất phơ phất phưởng*, *vất vơ vất vưởng*, *ngất ngơ ngất ngưởng*, avec le sens d'« agité par le vent, flotter ». Au point de vue phonétique, nous avons un certain nombre d'expressions faites d'après ce modèle. On a vu *ngật ngưởng*,

vùng vẫy, « s'agiter, se démener » ; *vùng vụt*, « agité violemment par le vent » ; *quẫy vùng vùng*, se dit des poissons qui « agitent l'eau » (1) ; — *vẫn* de *vẫn vọc*, « agiter, remuer avec la main » (2) ; — *vẫn* 揖 et *vởn* de *vẫn vởn* ; se dit du chien qui « remue la queue » (3) ; — 旛, « flotter au vent », s. a. *phiền*, c. *fán*, *p'ún*, ch. n. *fan*.

Finale *y* : *vẩy* 䑐, « agiter » (4) ; — *vẩy cờ*, « agiter un drapeau » ; *vẩy nước mạ*, « arroser les semis de riz en les aspergeant avec de l'eau répandue

---

ngơ ngẫng, *ngơ ngẩn*, se rattachant tous à cette idée ; *hẵng hờ*, « étourdi, inconsidéré » ; *hằng hớt*, *hớt hồng*, « qui manque, qui fait défaut » ; *lất lưởng*, « inconstant » ; *lật lường*, « tromper » ; *vớt vướng*, « très mince » ; *phẫt phưởng*, « semblable » (sino-annamite) ; *phổng phẫt*, « peut-être » ; *phổng phật*, « entrevoir », etc. Dans ces expressions, les finales sont régies par la loi de correspondance *y* (*ơ*) : *n* (*ng*) : *t*. *Ơ* des formes en *ương* est un renforcement de *ă* des formes en *ăt*, *ăn* ; *ư* est la semi-voyelle à l'état atténué. Il faut remarquer que cette euphonie *ăt* : *ưng* existe aussi bien pour des formes sino-annamites que pour des formes annamites.

(1) Voir plus haut la restriction à *quẫy* ; comparer plus haut *quẫy uồm uồm*, où l'on voit clairement que *m* final de *uồm uồm* est la finale *n* labialisée de l'expression correspondante *vùng vùng*. *Vùng* est pour * *vwăng*, ou * *vwăng* : si la semi-voyelle labiale incluse tombe, il nous reste *vằng* de l'expression *vùng vằng*, « agité » au sens moral, « en colère » ; toujours avec la chute de la semi-voyelle, et avec correspondance *y* : *n*, * *vwăng*, * *văng* nous donne *vẩy*.

(2) *Vẩn* correspond à *vẩy*, ci-dessous, par correspondance *y* : *n*. Remarquer que *vut*, ci-dessus, et *voc*, avec gutturalisation de la finale *t*, sont pour * *vwăt*, * *vwăt*, comme plus haut *vung* était pour * *vwăng*, * *vwăng*. De même que *vung* nous donne, avec chute de la semi-voyelle et dégagement du son voyellaire, *văng* et *văn*, de même *vut*, *voc*, pour * *vwăt*, * *vwăt*, nous donnent, par le même phénomène, *văt*, « agité », et *văt*, celui-ci avec une nuance de sens.

(3) Voir plus haut *ngoắt*, *ngoáy*, *ngẩn ngoẩn*. De même que *ngẩn* est une forme à semi-voyelle labiale vocalisée pour *ngwăn*, *ngoăn*, *vẫn* est une forme absolument parallèle, avec chute de la gutturale initiale et renforcement double de la semi-voyelle labiale ; donc *vun* = *vwơn*, et correspond à *vơn* qui est une forme ayant laissé tomber la semi-voyelle labiale après dégagement du son voyellaire à timbre clair. Voir §§ 446, 450.

(4) Remarquer *vẩy đuôi*, « le chien remue la queue », qui est une forme avec chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale, de *ngoáy đuôi*, même sens ; comparer *ngẩn ngoẩn*, *ngoắt đuôi*, même sens.

Les mots exprimant l'idée du chien qui « remue la queue », que nous avons vus jusqu'ici forment un petit groupe compacte qu'il n'est pas sans intérêt de reprendre pour montrer les effets de quelques-unes des lois que je signale dans cette étude. Nous avons :

ngoắt ; — *ngoẩn*, *ngẩn ngoẩn*, *vẫn vởn* ; — *ngoáy*, *ngoe ngoáy*, *vẩy*.

J'ai fait remarquer que *ă* est bref dans les trois formes *ngoắt*, *ngoẩn*, *ngoáy*. On voit la loi de correspondance des finales *y* : *n* : *t* (§ 91[1]). On voit aussi cette loi dans la correspondance des formes *vẫn vởn* avec *vẩy*.

Les correspondances *ngẩn ngoẩn* avec *vẫn vởn*, *ngoẩy* avec *vẩy*, nous font voir la loi de la chute de la gutturale initiale et la loi du renforcement de la semi-voyelle labiale en consonne (§§ 15 et 17). Mais il faut remarquer que dans *ngoáy* : *vẩy*, le *v* de la seconde forme correspond exactement à la semi-voyelle de la première : c'est le renforcement simple (§ 15) ; dans *ngoẩn* : *vởn*, nous avons exactement le même phénomène. Dans *ngẩn* : *vẫn*, au

en agitant la main » (1) ; — *vẩy* 㧡, « agiter un petit objet dans un tube » (2) ; — *vẫy* 浘, « faire un signe en agitant la main » ; — *vẫy* 浘, « agiter l'eau avec la main » (3) ; — *vậy* 抹, « remuer l'eau avec la main, rendre trouble » (4) ; — *vơ* 揺, « brandir, agiter » (5) ; — *vờ* de *vật vờ*, « tituber, chanceler » ; — 擺, « agiter, remuer ; exciter, pousser ; transporter », s. a. *bãi*, c. *p'ai*, *p'ái*, ch. n.

---

contraire, la semi-voyelle labiale originelle de la forme *ngoẩn* est vocalisée dans la voyelle *u* de *ngũn* et de *vũn* ; le *v* de cette dernière forme est le renforcement d'une semi-voyelle adventice qui s'est développée devant une forme hypothétique * *un*, produite par la chute de la gutturale initiale, ce qui nous donne la marche *ngwăn : ngun : *un : *wun : vun*. C'est le renforcement à double effet (§§ 11,16,456 ; et c'est la loi de vocalisation de la semi-voyelle labiale, que nous verrons à la 4e partie, et surtout § 455.

Enfin *ngoe* nous donne un exemple de ce que j'ai appelé une forme à finale *y* incluse (§ 9, forme *vẻ*, etc.).

La forme correspondante en sino-annamite est 擺 *bãi*, que nous verrons ci-dessous, avec *a* long. — Voir aussi ci-dessous la forme *lắc*, de *luc lắc*, amenée par la loi de palatalisation des initiales.

(1) Il se pourrait que *vẩy*, avec ce dernier sens, se rapportât à une autre famille. Comparer : *vải* 㧡, « semer à la volée » ; — 灑, « lancer soit de l'eau pour asperger, soit des graines pour semer ; agité par le vent », s. a. *sải*, c. *shá*, *shái*, *shi*, *sai*, ch. n. *cha*, *chai* (remarquer les formes *shá*, *cha*, à finale *y* tombée, et le sens « agité par le vent », qui produit une confusion avec un mot de la famille étudiée dans le corps de cet article) ; — *rải* 洒, « jeter, disperser, éparpiller » ; — *lải* de *lải rải*, « l'un après l'autre, peu à peu » (avec l'idée de « semblable à des grains jetés, éparpillés » sur le sol) ; — *rảy* 㩫, « asperger » (a aussi le sens de « jeter, disperser » dans *phủi rẩy*, « secouer pour faire partir, rejeter quelque chose », par exemple des grains de poussière) ; — *ráy*, de *rửa ráy*, « laver » (*rửa* laisse supposer, d'après les lois phonétiques des dialectes annamites, une forme *rá*, avec chute de la finale *y*, comme plus haut et plus bas dans certaines formes chinoises) ; — *rưới* 洒, « asperger, arroser », — *tưới* 洒, « asperger, arroser » ; — 洗, « laver, nettoyer », s. a. *tẩy*, *tiển*, c. *sai*, *sin*, ch. n. *si*, *sien* (loi de correspondance des finales *y : n*) ; — 洒, « asperger avec de l'eau, laver », s. a. *sải*, c. *sái*, *shái*, *shá*, *ts'ui*, *sun*, *sin*, *san*, ch. n. *cai*, *cha*, *si*, *sien* (formes à finale *y* tombée ; correspondance des finales *y : n*).

(2) *Ngoáy tai*, *váy tai*, « se curer les oreilles » ; *váy* est une forme de *ngoáy* avec chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale.

(3) Voir plus haut *quẫy*.

(4) On pourrait encore rattacher ici un petit groupe à sens moral assez ondoyant, que nous avons vu déjà § 111, forme *quai* : *quấy quả*, « inconvenant, indécent, déplacé, à faux, absurde, défectueux, mal fait » ; — *vấy vá*, « d'une manière inconvenante, avec excès, outre mesure » ; — *vậy vạ*, « en désordre, avec confusion » ; — *bậy bạ*, « confus, embrouillé, sans ordre, mal fait, inconvenant » ; — *chạ*, « en désordre, tout de travers, dissolu ».

(5) Correspond à *quơ*, *huơ*, *huy*, vus plus haut. A aussi le sens de « prendre, saisir », comme *quơ*, et paraît se rattacher alors à *vói* 貝, *vói* 𢬣, « étendre la main pour prendre ; étendre la main pour faire signe ». *Vơ* rentre aussi dans *bá vơ*, « vagabond » ; dans ce sens, il semble se rattacher à la famille ici étudiée à sens de « agiter » ; mais le sens de « seul, abandonné », qu'ont aussi les expressions *chơ vơ*, *bơ vơ*, bien que pouvant dériver du sens de « vagabond », semble rattacher ce mot plutôt à la famille étudiée § 434, au mot *bụa*, et § 161 f, famille *cui*, à sens de « privé de ». — Pour le sens de « sottement, absurdement » qu'ont les expressions *bá vơ*, *vơ vẩng*, voir la note au mot *ngơ*, ci-dessus.

pai (1) ; — *phải, phải, phẩy*, de *quạt phải phải, quạt phải phẩy*, « agiter lentement l'éventail » (2) ; — *phơi* 沛 de *bay phơi phơi, bay phấp phơi*, « flotter au gré du vent » (3) ; — *phơ* 抷 de *phơ phơ*, « flottant au vent » ; *phất phơ*, « agité par le vent » ; — *phê* 批, « flotter au vent » (4).

153e — 4e série. *Palatale initiale.*

Finale *t*: *giục* 逐, « presser, exciter » (5) ; — *lúc* 錄, « secouer, remuer, agiter » (6).

Finale *n*: *giun* de *giun giủi*, stimuler » (7) ; — *giong* 終, « presser stimuler » (8) ; — *choạng, choáng, choảng* 踭 de *loạng choạng, loáng choáng, loảng choảng*, « chanceler, tituber (*loáng, loạng, loảng* 亂 sont également des formes produites par la palatalisation des initiales, ; nous avons la semi-voyelle vocalisée dans les formes correspondantes *lòng chòng, lồng chồng*, « vaciller, branlant », *lóng nhóng*, « indécis » (9) ; — *lung* 箸, « agiter,

---

(1) Remarquer les deux sens « agiter » au physique, « agiter » au moral. Noter aussi 擺尾, s. a. *bãi vĩ*, qui se dit du chien qui « agite la queue ». C'est la forme correspondante sino-annamite des expressions annamites *vẫy, ngoảy, ngoẳn, ngoắt*, que nous avons vues plus haut.

(2) La traduction « lentement, légèrement », donnée par le dictionnaire, n'est pas la traduction exacte. L'expression *phải phải, phải phẩy* désigne strictement le « mouvement » de l'éventail, mais un mouvement « lent et léger », cette dernière idée n'étant qu'accessoire.

(3) Ici aussi *phơi phơi, phấp phơi*, désignent le « mouvement » des étendards, des drapeaux agités par le vent. Dans cette expression *bay phơi phơi*, le mot *bay* signifie « flotter dans les airs ». Il a aussi ce sens quand il s'applique à une fumée, à une vapeur, à une odeur qui « s'élève et flotte » dans l'air. Peut-être le sens de « voler, planer », qu'il a quand il s'applique à des oiseaux, se rattache-t-il à ce sens de « flotter dans l'air », ainsi que le sens dérivé de « se répandre », qu'il a quand il s'applique à une opinion, à la renommée. Il rentrerait alors dans la famille étudiée ici, ainsi que son correspondant 飛, « voler », s. a. *phi*, c. *fi*, ch. n. *fei*.

(4) Forme à finale *y* incluse, équivalant à *bay, phi*, ci-dessus.

(5) Filiation sémantique : « agiter » au moral : voir plus haut *huy, húi, hối*. *C* (= *k*) final est dû à la gutturalisation de la finale *t*. On donnera plus loin, au mot *xôi*, le groupe des formes à sens d' « exciter ».

(6) Conformément à la théorie qui sera exposée dans la 4e partie, *lúc* est une forme à semi-voyelle vocalisée pour **lwăc, *lwăc*. Par la chute de la semi-voyelle labiale, nous avons *lắc* 勒 de *lúc lắc* « remuer, agiter ». Remarquer *chó lắc đuôi*, « le chien remue la queue ». Nous avons plusieurs formes parallèles à finale *u, o* : *lắc láo, lúc lúi*, même sens ; *lắc lư*, même sens.

(7) Voir plus loin *giủi*.

(8) Correspond, avec finale *n* gutturalisée, à *giục*, forme à finale *t* gutturalisée. Comparez *giục giã* et *giong giã*, même sens que ci-dessus.

(9) Pour *choáng* 眈, « ébloui, avoir le vertige », voir § 114, forme *quang*. De même *chóng* 探 de *chóng mặt*, « avoir le vertige », semble se rattacher à la famille à sens d' « ébloui ». L'idée d' « avoir le vertige » semble donc dériver de deux idées : l'idée de « chanceler », et l'idée d' « être ébloui ». Les deux familles ont des points de contact.

secouer ; s'agiter, se remuer » (1) ; — *chüng* et *chẫng* de *chüng chẫng*, « vaciller » (2).

Finale *y* : *giủi* 𨆝 de *giun giủi*, « stimuler » (3) ; — *giã* de *giục giã*, *giong giã*, « exciter » (forme à finale *y* tombée) ; — *chơ* 諸 de *lơ chơ*, « branlant », où *lơ* est une forme également produite par palatalisation de l'initiale ; — *lay* 𢬭, « agiter, branler, être agité » (*lung lay*, « secouer »).

153[f]. — 5e série. *Dentale initiale*.

Finale *t* gutturalisée : 督, « presser, exciter, encourager », s. a. *đốc*, c. *tuk*, ch. n. *tou* ; — 蹙, « presser, stimuler », s. a. *thúc*, c. *ts'uk*, *tsik*, ch. n. *tsou*, *tsiu*. La forme annamite est *xúc* 觸, « presser, stimuler ».

Finale *y* : 摧, « presser, stimuler, agiter, mettre en mouvement, molester », s. a. *thôi*, c. *ts'üi*, *ts'o*, ch. n. *ts'ouei* ; — 推, « pousser, faire avancer, mettre en mouvement, presser, exciter, stimuler », s. a. *thôi*, *suy*, c. *t'ui*, *ch'ui*, ch. n. *t'ouei*, *tch'ouei* (4) ; — *xôi* 𢯞, *xui*, *xüi* 吹, « presser, stimuler, exciter » (5).

Remarque. — J'ai suivi la marche des formes d'une manière assez régulière pour qu'il soit inutile d'en donner un tableau récapitulatif. On a vu suffisamment l'application des lois régissant les finales et les initiales.

154. — *Quơn*. — 2 mots. — *Quờn* 權 de *đi quờn*, « faire des moulinets avec un bâton », appartient à la famille étudiée § 97, forme *quyên*. — Pour *quờn*, forme de *quyền* 權, « puissance », voir § 97, forme *quyền*, la discussion phonétique.

155. — *Quơt*. — 1 mot : *quớt* 括, « recourbé », qui se rattache à la famille *quất*, § 91.

---

(1) Correspond à *lúc*, vu ci-dessus ; c'est une forme à semi-voyelle labiale vocalisée, pour *lwâng*, * *lwăng*. De même que *lúc* a donné *lắc* par la chute de la semi-voyelle, de même *lung* devrait donner *lăng*. Nous avons *lay*, forme à finale *y*, avec *ă* bref, correspondant à la forme à finale *n* que nous devrions avoir, dans *lung lay*, « agiter, secouer, s'agiter, ».

(2) Ici aussi nous avons une forme à semi-voyelle labiale vocalisée, *chüng*, qui se développe en * *chwẫng* et qui, laissant tomber la semi-voyelle labiale, donne *chẫng*.

(3) *Giủi* a aussi le sens de « chasser, repousser » ; je ne pense pas que les deux sens soient dépendants l'un de l'autre. En tout cas, on saisit la correspondance des finales *y* : *n*.

(4) Il pourrait se faire qu'ici le sens d' « exciter, stimuler », dérivât de l'idée de « pousser », non de l'idée d' « agiter » et que ce mot n'appartînt pas à la famille étudiée ici.

(5) Voir § 363, forme *xui*, *xôi*. L'idée de « exciter, stimuler », paraît n'être qu'une application morale de l'idée d' « agiter » ; — agiter physiquement quelqu'un, le secouer pour le faire avancer ou agir ; — agiter quelqu'un, le secouer moralement par des encouragements ou des ordres, pour le faire avancer ou agir. La filiation sémantique est naturelle. Je note ici à part tous les mots que nous avons vus à sens d' « exciter » :

* *huy*, *hui*, *hôi*, *ha*		
giui, *gia*	*gium*, *giong*	*giuc*
* *thôi*, * *suy*, *xôi*, *xui*		* *đôc*, * *thuc*, *xuc*

156. — *Quông*. — Cité par Génibrel pour *cuông* ; 1 mot.

De même nous avons *quốc* et *cuốc*. Dans *quốc*, *quông*, la semi-voyelle est à l'état normal ; dans *cuốc* et *cuông*, elle est à l'état tonifié. Mais il faudrait examiner si *quông* et *cuông* ne différeraient pas seulement par une fantaisie d'orthographe. Pour *quốc* et *cuốc*, il y a réellement une nuance dans la prononciation.

157. — *Cuốc*. — 9 mots : 鐝, « pioche, piocher, houe » ; se rattache à 钁, « houe », s. a. *cược*, c. *fok*, ch. n. *kouo* (1) ; — *cuộc* 局, « lier, attacher » (2) ; se rattache à 綦, « lier », s. a. *cục* ?, c. (?), ch. n. *kiu* ; — *cuốc* 鴝, « poule d'eau », onomatopée qui représente le cri de l'animal ; a en Haut-Annam une forme *chuộc* ; se rattache sans doute à *quắc* 鷽, « sorte d'échassier » cf. § 109) ; — *cuộc* 局, « pari, gage, parier » ; paraît se rattacher à 局, « jeu, arrangement, issue d'une affaire », s. a. *cuộc*, c. *kuk*, ch. n. *kiu* ; — *cuốc* 國, « royaume » ; doit être considéré comme une forme annamite (cf. § 89, forme *quắc*).

158. — *Cuối*. — 6 mots : *cuối* 檜, « fin, bout » ; se rattache, par une forme **cüi* (3) à 季, « le dernier », s. a *qüi*, c. *kwai*, ch. n. *ki* ; — *cuối* 檜, « roseau » ; a une autre forme annamite *còi*, avec la semi-voyelle à l'état vocalisé ; — *cuồi* 膭 de l'expression *cuồi chỏ*, « coude » ; a une forme *cùi* ; — *cuội* 檜, « écho, trompeur, personnage qui est censé habiter dans la lune » (4).

159. — *Cuốn*. — 5 mots : *cuốn* 卷, « tome, volume, numéral des livres » ; se rattache à 卷, « rouleau, volume », s. a. *quyển*, c. *kun*, ch. n. *kiuan* ; — *cuốn* 捲, rouler, enrouler » ; *cuộn* 滚, « rouler, enrouler, envelopper, paquet » (ainsi que *quấn* 綣, « enrouler »), se rattachent à 捲, « enrouler, rouler », s. a. *quyền*, c. *kün*, ch. n. *kiuan* (5) ; — *cuộn* 滚 de l'expression *nước chảy cuộn cuộn*, « l'eau coule en torrent » ; se rattache sans doute à 滾, « torrent qui roule ses eaux avec impétuosité », s. a. *cổn*, c. *kwan*, ch. n. *kouen* ; — *cuộn* 滚 de l'expression *cuộn ruột*, « tiraillements d'entrailles » ; apparenté à *quặn* de l'expression *quặn ruột*, « tiraillements d'entrailles » (6).

---

(1) Pour les mots sino-annamites en *ươ*, voir plus loin, § 385.

(2) Se rattache à la même famille que *cột* ; cf. § 91, forme *quật*.

(3) Voir § 161, forme *cui*, et § 95, forme *qui*.

(4) Ces trois sens paraissent apparentés, au moins les deux premiers. Il pourrait se faire que *cuội*, dans le sens de « trompeur » (comparer surtout *nói cuội*, « mentir »), se rattachât à 詭, « mentir, tromper », s. a. *quỉ*, c. *kwai*, ch. n. *kouei*, par l'intermédiaire d'une forme **cuỉ* comme plus haut : dans ce cas, « l'écho » serait un sens dérivé, mot à mot « le menteur ». Ou bien les deux sens « écho » et « mentir » seraient indépendants. Mais l'expression *nói dối như cuội*, mot à mot « mentir comme l'écho », permet difficilement cette dernière hypothèse. — Voir la famille probable, § 206, forme *nguen*.

(5) Voir § 97, à la forme *quyền*.

(6) Ibid.

160. — *Cuông*. — 9 mots ; plusieurs ne sont que les formes diverses d'un même mot. — *Cuồng* 狂, « écheveau, dévidoir », se rattache (cf. § 114, forme *quang*) à une forme annamite *quạng* 絖, et à 軖, « rouet », s. a. *khuông* ?, *khoang* ?, c. (?), ch. n. *k'ouang* (1) ; — *cuống* 莛, « pétiole, queue de fruit, tige de fleur » ; *cuộng*, « même sens », se rattachent à 莖, « tige, queue », s. a. *hành* et *khoang*, c. *hang*, *k'wang*, ch. n. *heng* (2) ; — *cuống* 攻, « ému, affecté » ; *cuồng* 狂, « troublé » ; *cuộng* 誑, « ému », semblent se rattacher à quelques mots chinois indiquant un « trouble de l'âme », tels que 恍, « déraisonner, troublé, déçu », s. a *hoảng*, c. *fong*, ch. n. *houang* ; 狂, « folie, insensé, téméraire », s. a. *cuồng*, c. *k'wong*, ch. n. *k'ouang* (3) ; — *cuống* 攻, « ému » ; a une autre forme annamite *công* 攻 ; avec semi-voyelle à l'état vocalisé (4).

161ª. — *Cui*. — 18 mots, dont au moins trois renferment la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé. — *Cũi* 櫃, « cage, armoire » ; se rattache à 匱, « cage, armoire », s. a. *quị*, c. *kwai*, ch. n. *kouei* ; — *cui* 槐 de l'expression *dùi cui*, *đùi cui*, « maillet en bois, massue » ; se rattache à 槌, « marteau », s. a. *qui*, c. *k'wai*, ch. n. *k'ouei* (ou à 楑, « massue, marteau », s. a. *qui* ? c. (?), ch. n. *k'ouei*) ; — *cùi* 槐, qui a aussi une forme *cuồi* 槐, des expressions *cùi tay*, *cùi chơn*, « poignet » ; *cùi chỏ*, *cuồi chỏ*, « coude », se rattache sans doute, par une forme sino-annamite **qui* que permettent de supposer les formes chinoises (cf. § 92, forme *quê*), à 拐, « en forme de coude, coudé, coude », s. a. *quải*, c. *kwai*, ch. n. *kouai*, qui a donné déjà, avec un autre sens, l'annamite *què*, « boiteux » (5) ; — *cui* 槐, « orphelin » ; *cùi* 槐, « pédoncule », ont une forme *côi*, *cồi*.

161ᵇ. — Certains mots de cette forme nous offrent une nouvelle manifestation de la loi de concordance des finales *y : n : t*, que nous avons déjà vue bien des fois, ainsi que des lois concernant les initiales.

Le mot 厥 a en sino-annamite, d'après les dictionnaires, une seule forme *quyết*, à finale *t*. Mais l'analogie avec les nombreux caractères renfermant la phonétique 厥 ou d'autres phonétiques analogues, et ayant, dans les dialectes chinois, une double forme à finale *t* et à finale *y*, nous prouve que ce caractère a, ou au moins a pu avoir cette double forme. On ne peut objecter non plus

(1) Voir la famille, § 97.

(2) L'*Index* de Phan-đức-Hoá ne donne pas la forme *khoang*, mais elle ressort de la forme cantonaise *K'wang*. Cette forme a donné l'annamite *cuồng*, comme ci-dessus à *cuồng*, « écheveau », et comme § 114, pour la forme annamite *quang*, analogue à la forme *cuông*.

(3) Les formes chinoises feraient supposer une forme sino-annamite *khoang*. — On voit donc que la forme *khoang* a donné en annamite tantôt *quang*, tantôt *cuông* ; de même les formes chinoises correspondantes *k'wong*, *k'ouang*, ont donné en sino-annamite tantôt *khoang*, tantôt *cuông*.

(4) Voir le traitement de la forme *quang*, § 114.

(5) Voir § 83, forme *quai* ; § 111, forme *quai* ; § 131, forme *que*.

que ce mot a, avec la forme à finale *y*, un sens spécial. Les cas sont nombreux où nous avons confusion des sens et des formes d'un même mot dans les divers dialectes [1]. Ce caractère 厥 a, parmi ses divers sens, celui de « baisser la tête ». Avec ce sens, les dialectes chinois ont les formes à finale *t* : *quyết*, *kŭt*, *kiue* ; mais nous avons en annamite une forme à finale *y* avec la semi-voyelle à l'état vocalisé : *cúi* 鐀, « incliner, baisser, se courber » ; *cúi đầu*, « incliner la tête » ; *cúi lưng*, « baisser le dos, se courber, s'incliner ». Et une autre forme apparentée est peut-être *chúi* 匱, « pencher en avant, se pencher » [2].

Le caractère 厥, avec toujours, dans les dialectes sino-annamite et cantonais, la forme à finale *t* (*quyết* ; *kwat*, *kŭt* ; ch. n. *kiue*), a aussi le sens de « court » ; il se rapproche alors de 猵, « court », s. a. *quật*, c. *kwat* ?, *kŭt* ?, ch. n. *kiu*, *kiue* ; et ces deux mots sont à rapprocher de l'annamite *cụt* 橛, « court, écourté », et d'autres formes nombreuses, passablement touffues, que l'on étudiera au point de vue sémantique et au point de vue phonétique, en essayant, pour ce dernier, de faire ressortir les effets de la loi de correspondance des finales *y* : *n* : *t*, de la loi de la palatalisation des initiales, et enfin de la loi de dentalisation des initiales.

161ᵉ. — Au point de vue sémantique, on peut répartir les sens en cinq séries :

1° Sens de « court », qui n'est « pas long », en général. Nous avons *cụt* 橛, « court, écourté », et, par l'effet de la loi de labialisation des dentales finales, *cúp* 給 dans *gà cúp*, « poule à courte queue », expression qui correspond à *gà cụt đuôi*, même sens ; — nous avons aussi *hụt* 紇, « court », dans l'expression *vắn hụt*, « très court, trop court » [3] ; — *cút* 骨, *cút cút*, « oiseau à courte queue, caille » [4].

---

(1) Il y a bien des cas où il y a eu confusion des sens et des formes dans les divers dialectes. Par exemple, le caractère 餧 signifie « nourrir » et se prononce s. a. *hũy*, c. *wai*, ch. n. *wei* ; mais il est pris parfois pour le caractère, 餒, qui signifie ordinairement « avoir faim », et il se prononce alors comme ce dernier caractère, s. a. *nỗi*, c. *noi*, ch. n. *nei*. En annamite, nous avons le mot *nuôi* 餒, « nourrir », où nous voyons la forme de 餒, s. a. *nỗi*, mais associée au sens de 餧. L'*Index* de Phan-đức-Hoà donne bien à 餧 les formes *huỹ* et *nỗi*, mais sans indiquer les acceptions. Il faut ajouter que la phonétique 委 entre dans des caractères à forme *uy*, *oai*, *huy*, *nuy*.

Parmi les caractères de cette catégorie qui ont une forme à finale *t* et une forme à finale *y*, citons 蹶, « faire un faux pas », ch. n. *kiue* ; « mouvoir, diligent », ch. n. *kouei* ; — 撅, « tenir un objet avec la main », ch. n. *kiue* ; « relever le bas de sa robe », ch. n. *kouei* ; — 闋, « fin, finir », ch. n. *kiue*, *kouen* ; — 趹, « courir vite », ch. n. *kiue* ; « fouler du pied », ch. n. *kouei*, etc. Le cantonais a également les formes correspondantes 蹶 *kwai*, *kŭt* ; 闋 *kŭt*, *K'ŭt*, *K'wai* ; etc. L'existence d'une double forme à finale *t* et à finale *y*, est donc un fait hors de doute pour les mots de cette catégorie. Ce qui est dit ici se rattache à la question que nous avons traitée § 77, forme *hủi*, note 1.

(2) Pour *ch* : *k* : *kw*, voir ci-dessous, et § 108, forme *qua*.

(3) Cette expression permet de saisir la filiation entre le sens de « court » et le sens dérivé de « qui manque, en retard » qu'a ordinairement le mot *hụt*. Voir plus loin *hớt* et *bớt*.

(4) Ces formes sont les correspondantes annamites de 厥, s. a. *quyết* ; 猵, s. a. *quật*, « court », que j'ai mentionnées ci-dessus. Cf. § 91, forme *quát* ; § 98, forme *quyết*.

Dans la série à finale *y*, toujours avec le même sens, nous avons *cụi* 槐 dans l'expression *trâu cụi*, « buffle à courtes cornes » ; — *ngổi* de l'expression *ngắn ngổi*, « très court », — *vổi*, de l'expression *vắn vổi* « très court » (1).

Aux deux séries à finales *y* et *t* que nous avons déjà vues justifiées par les formes chinoises, s'ajoute une série à finale *n*, justifiée, elle aussi, par des formes chinoises. Nous avons : *cun* de l'expression tonkinoise *cun cút*, pour *cút cút*, « oiseau à courte queue, caille » ; — *ngủn* de l'expression *cụt ngủn*, « très court » ; — *hủn* des expressions *chũn hủn*, « très court » ; — *hủn* des expressions *chũn hủn*, « très court », et *vắn hủn*, « très court ». La loi de palatalisation des initiales amène *chũn* 准 des expressions *vắn chũn*, *ngắn chũn*, *chũn hủn*, « très court » ; *lủn* de l'expression *cụt thun lủn*, « très court, trop court » ; *chun* de l'expression *vắn chun chũn*, « très court » ; — la loi de dentalisation des initiales nous donne *xủn* des expressions *vắn xủn*, *ngắn xủn*, « très court » ; *thun* de l'expression *cụt thun lủn*, « très court, trop court ». Cette forme annamite *thun* correspond exactement à 短, « court, rendre plus court, diminuer » (2), s. a. *đoản*, c. *tũn*, ch. n. *touan*. Dans ce mot apparaît un nouvel élément vocalique que l'on retrouve dans plusieurs formes annamites : avec renforcement de la semi-voyelle labiale et chute de la gutturale, on a *vắn* 問 et *vắn* 矧, « court » (qui a une forme *pẳn* dans les dialectes dits *mường* du Sơn-tây) ; avec conservation de la gutturale initiale, mais chute de la semi-voyelle labiale, on a *cẳn* de l'expression *cụt cẳn*, « court » ; *ngắn* 艮, « court » ; cette forme *ngắn* paraît être la forme annamite de 矮, « court, petit, chétif » (3), s. a. *ngắn* ?, c. *ngan* (4). A la forme *vắn* se rattache directement, par suite du double effet de la loi de dentalisation des initiales et de la loi de correspondance de finales *n* : *t*, l'annamite *tắt* 悉, « court, droit, directement » (5).

---

(1) *Oi* représente une autre forme de la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé. Voir des cas analogues en *ou*, *om*, § 97, forme *quyên*. Cf. § 436 sqq.

(2) Pour ce dernier sens, voir la 3e série de sens.

(3) Pour ce dernier sens, voir les mots de la seconde série.

(4) Ce mot paraît être un cantonisme ; donné par EITEL et AUBAZAC, il n'est pas donné par COUVREUR.

(5) Comparez plus loin, avec un autre sens, *vụn vặn* et *vụn vặt* « en petits morceaux ».

Avec ce second sens de « droit, directement », nous évoluons vers une autre famille que je n'ose cependant pas rattacher à celle dont je m'occupe ici : *ngắn* de *ngay ngắn*, « droit, en face » (*ngay* n'est qu'une forme à finale *y* de *ngắn* à finale *n*) ; *thẳng* et *rẳng* de *thẳng rẳng*, « droit » (*thẳng* produit par la loi de dentalisation des initiales, *rẳng* produit par la palatalisation des initiales) ; *bảng* de *đi bảng*, « aller directement, à travers champs » (produit par la loi de renforcement de la semi-voyelle labiale).

Ce groupe à sens de « court » que nous venons d'étudier, nous offre un exemple frappant des effets multiples, — des ravages, pourrait-on dire —, que produit le jeu des lois diverses qui régissent les finales, les initiales et la semi-voyelle elle même. On verra dans la 4e partie que les formes en *u* ou *o* comme *cut*, *cup*, *hut*, *cun*, *ngun*, *hun*, *chun*, *lun*, *thun*, *xun*, *ngoi*,

161[d]. — 2º Sens de « petit de taille, nain, rabougri, rachitique ». Avec la finale *t*, nous avons *cụt* de *cụt chơn*, « court quant aux pieds, estropié, boiteux » ; *cụt tay*, « court quant aux mains, manchot », où le sens de *cụt* ne diffère presque pas de celui que nous venons de voir. Avec la finale *y*, nous avons *cùi* 𢶿 de *cùi cụt*, « privé de ses mains, manchot » ; *còi* de *cẵng còi*, « avorton, rabougri, noué, rachitique » (1). Avec la finale *n*, nous avons *cùn* de *lùn cùn*, « nain » (2) ; la loi de palatalisation des initiales donne *chùn* des expressions *lùn chùn*, « nain, petit et trapu » ; *lùn* 倫 des expressions *lùn cùn, lùn chùn*, etc., « petit et trapu, nain » ; *lũn* 侖 de *lũn chũn*, « petit et trapu » ; — avec un son voyellaire que nous avons déjà vu et que nous allons encore voir se développer, et la finale *t*, nous avons *choắt* 拙, « très petit, nain ». La loi de dentalisation des initiales nous donne *dùn* et *dũn* des expressions *lùn dùn, lùn dũn*, « très petit de taille, petit et trapu » ; *dọn* 遁, « noué, rachitique, rabougri, nain » Avec chute de la semi-voyelle labiale, et en correspondance avec les formes *cẳn*, *ngẳn*, vues plus haut, on a *cẵng* 亘, « avorton, rabougri, noué, rachitique » ; et, par l'effet de la loi de patalisation des initiales, *lẵng* de *lẵng cẵng*, même sens Nous avons une des rares formes à semi-voyelle labiale initiale de cette famille dans 矮, « court, de petite taille, nain », s. a. *oải*, *uỷ*, c. *ai*, *i*, ch. n. *yai* (3).

161[e]. — 3º Sens de « chétif, faible, épuisé, humble ». Ce sens dérive du précédent. On le trouve réuni au sens de court dans 𥐇, s. a. *ngấn ?*, c. *ngan*, ch. n. *yin ?*, « court, petit, chétif », que nous avons vu. Un individu « nain, rabougri, rachitique », est souvent « chétif, maladif, faible ».

On a, avec la finale *y*, *mỏi* 痗, « fatigué, épuisé » ; — avec la finale *n*, *mòn* 𤷍, « fatigué, épuisé » : *mòn mỏi*, même sens (4) ; *mỏn* 們, « s'épuiser » ;

---

sont des formes à semi-voyelle vocalisée : *u* et *o* de ces formes sont le produit de la contraction de la semi-voyelle avec une voyelle ; en se développant, *u* et *o* doivent donc nous donner la semi-voyelle labiale plus une voyelle d'un timbre flottant, soit * *wă*, * *wyĕ*, * *wă*. Nous avons ces formes régulières dans les formes sino-annamites *quát*, *quyết* (pour l'analogie de *quát*, *quyết*, cf. § 91, forme *quát* ; § 98, forme *quyết*) ; mais la plupart du temps ces formes se modifient sous l'influence d'une autre loi phonétique. C'est ainsi que * *ngwăn* d vient soit *ngắn* par la chute de la semi-voyelle labiale (à rapprocher le sino-annamite *ngắn*), et soit *vắn* par la chute de la gutturale initiale et le renforcement de la semi-voyelle labiale. *Kwăn*, devient *cắn* par la chute de la semi-voyelle labiale. *Twăt* (comparer *thun* avec *thwăn*) devient *tắt* toujours par la chute de la semi-voyelle labiale. Si nous étudions ainsi toutes les formes de la famille, nous verrions les effets de ces diverses lois se manifester d'une manière tout aussi capricieuse, du moins en apparence. Pour *ngẳn ngủn*, voir le phénomène saisi à une autre stade de développement, § 153, forme *quơ*, à l'expression *ngủn ngoẳn* (*ngwăn*).

(1) Correspond à *ngỗt*, vu ci-dessus.

(2) Ce mot *cùn* est usité en Haut-Annam pour désigner un riz qui n'a pas atteint toute sa hauteur, « petit, d'aspect chétif ».

(3) Il y a chute de la semi-voyelle dans les formes chinoises.

(4) *Mòn* a aussi le sens d' « usé, qui diminue en force ou en nombre », sens que nous allons voir ci-dessous.

mọn 閔, « petit, faible, chétif, humble » ; peut-être *nhẳn* 癉 de *nhọc nhẳn*, « fatigué, épuisé » (1).

161 f. — 4° Sens de « raccourci, écourté ; diminué, diminuer ; usé, émoussé, privé de, orphelin ».

Nous avons vu *cụt* dans *cụt tay, cụt chơn*, « manchot, bancal », qui peut désigner parfois un homme « écourté quant à ses pieds ou à ses mains », un homme à qui l'on a « retranché », que l'on a « diminué de ses pieds ou de ses mains » ; de même l'expression *ma cụt trốc* désigne les « fantômes des gens décapités », mot à mot « fantômes » de ceux qui ont été « raccourcis quant à la tête ». On a vu *hụt* 紇, qui garde encore le sens de « court » dans *vắn hụt*, mais qui prend aussi le sens de « manquer, arriver en retard » ; avec une modification du son voyellaire analogue à celle que nous avons vue dans *ngắn, ngủn, cǎn, cǎng*, nous avons *hớt* 扢, « diminuer, raccourcir, couper » (2) ; dans la forme *hớt* la semi-voyelle labiale est tombée. Avec la semi-voyelle labiale renforcée, nous avons *bớt* 扒, « diminuer » (3). Pour le passage de l'idée de « court » à l'idée de « diminuer », il faut se rappeler 短, s. a. *đoản*, qui signifie « court, rendre plus court, diminuer ». *Hớt* et *bớt* se rattachent, semble-t-il, à deux formes à *g*utturale initiale sans semi-voyelle labiale, *ngớt* 汳, « diminuer, cesser », se dit du vent (comparer *ngớt bớt*, « diminuer »), et avec finale *n*, *ngơn* de *ngơn ngớt* « diminuer, cesser » (4). De même *bớt* a une forme à finale *n* dans *bơn bớt*, « diminuer », expression étroitement apparentée à *ngơn ngớt*. — Avec le sens d' « usé, émoussé », on a, avec la finale *t*, 倔, s. a. *quật*, c. *kwat*, ch. n. *kiue*, auquel Couvreur donne le sens de « opiniâtre, revêche », mais qui a, d'après Eitel, le sens de balai « usé », couteau « émoussé ». Ces formes laisseraient supposer en annamite une forme *cụt, qui n'existe pas. Mais la loi de palatalisation des initiales nous donne, toujours avec la finale *t*, *lụt* 潷, « émoussé, qui ne coupe pas », par extension « esprit émoussé, stupide ». La loi de correspondance des finales *y : n : t* nous donne *cùn* 捃, « usé, émoussé » ; *hủn* de l'expression *cùn hủn*, « usé, émoussé » (5). Nous avons *mòn* 𤷱,

---

(1) Voir cependant une autre famille, § 511, forme *đuôi*.

(2) Le caractère 紇, qui rend le mot *hụt*, a comme phonétique le caractère 乞, s. a. *ắt*, qui renferme à peu près le même son voyellaire que *hớt*, mais atténué.

(3) Peut-être les mots *xớ* 嘘, « diminuer, soustraire », et *xở* 處, « diminuer », se rattachent-ils à cette famille ; ils représenteraient alors des formes modifiées du groupe à finale *y*, tout comme nous avons, § 153, forme *quơ*, les formes *quơ, bơ, vơ, phơ* rattachées à des formes à finale *y*.

(4) Voir § 153, forme *quơ*, comment des formes en *quơ, huơ, ngơ, bơ, vơ*, sont apparentées entre elles.

(5) A remarquer que dans *vắn hủn*, *hủn* a le sens de « court », tandis qu'ici il signifie « émoussé, usé ». C'est un chaînon qui nous permet de saisir la filiation sémantique. D'ailleurs ce qui est « usé », par exemple un balai, un pinceau, est plus « court » que ce qui n'est pas usé. Le sens d' « émoussé », en parlant d'un couteau, a dû venir par association d'idées.

qui se dit d'une étoffe « usée », d'un chemin « battu » ; et avec ce dernier sens on pourrait rapprocher, avec palatalisation de l'élément initial, *lẫn* 𣼽 dans *mòn lẫn*, chemin « usé, aplani, lisse » (1). La loi de dentalisation des initiales nous donne 鈍, « émoussé », par extension « esprit borné, stupide », s. a. *đôn*, c. *tun*, ch. n. *touen* (2) ; ces formes *đôn*, *tun* correspondent exactement, au point de vue phonétique, avec finale *y*, à *đùi* 𢶸, « émoussé, qui ne coupe pas », forme usitée en Haut-Annam (3). Nous avons vu que *hớt*, *bớt*, *đoản* signifient « diminuer, priver de » ; *cụt* se ramène à ce sens dans quelques cas. Nous arrivons à *cút* de *cui cút*, *mồ côi mồ cút*, « orphelin, privé de père et de mère » ; et avec finale *y*, *côi*, *cui* 檜, des expressions que l'on vient de citer.

161ᵍ. — On verra, § 446 sqq., que *cụt* est pour **quất*, de même que (§ 436 sqq.) *côi*, *cui* sont pour une forme sino-annamite **qui*, laquelle complète, serait **kway*. Ces formes sont apparentées, par une règle de correspondance des finales qui sera exposée § 435, à 孤, « seul, abandonné, orphelin », s. a. *cô* [pour **kwa*], c. *kú*, ch. n. *kou*. Et un mot apparenté, formé par le renforcement de la semi voyelle incluse dans *cô*, est *mồ* 墓 des expressions *mồ côi*, *mồ cút*, « orphelin ».

L'idée de « privé de », qui donne ici le sens spécial de « privé de ses parents, orphelin », donne aussi l'idée de « privé de son époux ou de son épouse, veuf,

---

(1) Il pourrait se faire que de l'idée d'une étoffe « usée », on soit passé à l'idée d'une étoffe « mince » ; de l'idée de quelque chose de « court, petit », à l'idée de quelque chose de « mince, ténu, délié ». Ce sont les sens qu'a le mot *mỏng* 蒙, qui pourrait ainsi se rattacher vraisemblablement à cette famille. En tout cas, il faut remarquer que ce mot est lié à une série de formes où les diverses lois phonétiques que nous avons vues jouent un rôle important : *mỏng mảnh*, *mỏng giòn*, *mỏng gianh*, *mỏng tanh*, *mỏng tăng* ; *mỏng kẹt mỏng lét*, *mỏng khé*, *mỏng le*, *mỏng te*, « mince, léger, faible de caractère ». Il est facile de voir les effets de la loi de correspondance des finales *y : n : t* (*e* finale équivaut à *ay*), de la loi de palatalisation des initiales et de la loi de dentalisation des initiales. Rapprocher de la forme *le* l'expression *lé dé*, *thấp lé dé*, « de petite taille », où *lé* et *dé* se rattachent certainement à la famille de *cui*, *cụt*, *cùn*. — Passons à une autre famille, sans doute non apparentée (bien que les formes *khe*, *le*, *te* ci-dessus, puissent faire un trait d'union), mais où les lois phonétiques sus-indiquées font aussi ressentir leurs effets : *nhẹ* 𨏄, « léger, pas lourd, agile », a une forme *nhén*, usitée en Haut-Annam, où *n* est la survivance d'une ancienne finale *y* (*nhẹ* pour **nhay*), finale qui reparaît dans *nhẹ phới*, « très léger, très agile, très rapide » (*phới*, « rapide, léger », avec renforcement d'une semi-voyelle labiale contenue implicitement dans les formes suivantes en *ô* et *o*), et disparaît dans *nhẹ phớ phới*, « très léger » ; finale *n* dans *nhẹ nhỏm*, *nhẹ xỏm*, *nhẹ xỏm*, *nhẹ nhổng*, *nhẹ xổng*, *nhẹ xửng*, *nhẹ hổng*, *nhẹ bổng*, *nhẹ bổng*, *nhẹ nhàng*. Rapprocher *lẹ*, « agile, prompt ».

(2) A remarquer que ce mot correspond exactement, au point de vue sémantique, à l'annamite *lụt*, que nous venons de voir, forme qui a été amenée par le jeu d'autres lois.

(3) Au point de vue sémantique, il y a une légère différence avec 鈍 *đôn*, en ce que *đùi* ne s'emploie pas au figuré. Il ne faut pas penser à rattacher à cette famille *tối*, *tải* 𣋁, « stupide », dont le sens originel est « obscur » ; voir pour ces deux mots, § 58, forme *muội*.

veuve », et nous avons un groupe de formes *qua*, *goa*, *va*, *bua* que nous étudierons §§ 403[b] et 434.

Une idée connexe est celle de « solitude, abandon », et nous verrons de ce chef, § 434, note, un groupe constitué par les formes *ngơ*, *vơ*, *bơ*, *ba*, *chơ*, *xơ*, *thơ*.

Toutes ces formes sont expliquées par la chute de la finale *y* (§ 435 sqq.).

161[h]. — 5° Sens de « petits morceaux, miettes ». La filiation de sens paraît assez naturelle, mais n'est pas certaine.

On a *vụn* 抺, « petit morceau, miette, fragment »; — *mủn* 閅, « petit morceau, miette, fragment; — *mủn* 鍆, « être réduit en petits morceaux, mis en miettes »; — *mụn* 閅, « petits morceaux, miettes ». La loi de palatalisation des initiales amène *lụn* de *lụn vụn*, « en miettes »; *lủn* de *lủn mủn*, « par petits morceaux », par extension « à esprit étroit ». La loi de dentalisation des initiales amène *tủn* de *tủn mủn*, « en petits morceaux ».

Le développement des formes à semi-voyelle labiale vocalisée, avec chute de la semi-voyelle, phénomène que nous avons déjà vu, nous donne *vẳn* de *vụn vẳn*, et *vặt* de *vụn vặt*, « petits morceaux, miettes ». Nous avons encore *măm* 㗖, « petits morceaux » (¹); — *mảy* 買, « très petite partie », qui correspond exactement à *vẳn*, *măn*, **măm* (²). — La loi de palatalisation des initiales nous donne *lăn* 鄰, et la loi de dentalisation des initiales, *tăn* 辛 de *lăn tăn*, « très petit, un peu », et à ces formes est apparentée la forme *măn* 㩖 de *lăn măn*, *tăn măn* (autre forme *tẳn mẳn*), « très petit, en petite quantité »; — des formes du même mot, mais à finale *y*, sont *tí* 子, *ti*, *tê*, *tí*, *li* des expressions *ti tí*, *ti tỉ*, *tí tí*, *ti tê*, « un tout petit peu, très petit »; *lăn tăn li tí*, « tout petit, en petits morceaux » (usité en Haut-Annam); et *thi* 施, « un peu, un instant ». Ces derniers rapprochements paraissent au premier abord fort hasardeux. Ils ne sont pas certains; mais ils ne répugnent pas aux règles de la phonétique annamite. Et je rattacherai même à cette famille, avec finale *t*, *chút* 拙, « peu, peu de chose ».

161[i]. — Pour résumer, nous avons le tableau suivant, où l'on peut voir les modifications de la semi-voyelle labiale et les effets des diverses lois phonétiques qui régissent l'élément initial des mots :

1° Finale *t* :
**quyêt*, **quât*, *cut*, *hut*, *hơt*;
văt, *bơt*;
choăt, *chut*, *lut*;
tăt.

(¹) Remarquer *măm mún*, « en petits morceaux », où *măm* et *mún* sont entre eux comme les deux termes de *tối tăm*, « obscur »; *rối răm*, « embrouillé »; *hối hám*, « puer », etc.; *m* final est amené par la loi de labialisation des dentales finales.

(²) Remarquer *mảy mún*, « miettes ».

2° Finale *y* :

cui, côi [**cô*], *coi, ngoi* ; [*qua, goa, ngơ*] ;
voi, moi, may ; *mô* ; [*va, bua, vơ, bơ, ba*] ;
đui, ti, tê, thi, xơ ; [*chơ, thơ*].

3° Finale *n* :

*căn, căng, ngăn, *ngân* ;
cun, ngun, hun ;
vun, mun, văn, măn, mâm ;
chun, lun ; *lăn, tăn* ;
**đoan, *đôn, don, đun, tun, thun, xun, nhăn.*

162. — *Cun.* — 3 mots. Pour *cùn* 觧 « usé, émoussé », voir § 161f, forme *cui*. — *Cụn* 𡁖 de *nghèo cụn*, « très pauvre », a une autre forme *gụn* 絟 dans *nghèo gụn*, même sens ; se rattache à 窘, « très pauvre », s. a. *quẫn, khuẫn*, c. *kw'an*, ch. n. *kiun, kiong* (1).

163. — *Cut.* — 8 mots, dont trois au moins renferment la semi-voyelle labiale à l'état vocalisé. *Cụt* 㩿 de l'expression *nấc cụt*, « hoquet », se rattache à 瘚, « hoquet » (2), s. a. *quyết*, c. *küt, k'üt*, ch. n. (?). — *Cut* 骨, « caille », se rattache à 屈, « oiseau à courte queue », s. a. *quất*, c. *wat, kwat, k'wat*, ch. n. *k'iu*. Une seconde forme de ce mot, produite par l'interversion des finales *n* : *t* (cf. § 91j, forme *quât*) est le mot *cun* du mot double *cun cút*, « caille ». On dit aussi ordinairement en Haut-Annam *cút cút*, « caille ». *Cút* 骨, « s'enfuir, se dérober, s'esquiver », paraît se rattacher à *khuất* 屈, « caché, à l'abri, couvert ». — *Cụt* 㩿, « écourté, court », se rattache à 𥕸, « court », s. a. *quật, quyệt*, c. *kwat* ?, *küt* ?, ch. n. *kiu, kiue* ; ou à 厥, « court », s. a. *quyết, quất*, c. *küt, kwat*, ch. n. *kiue*. Des formes voisines apparentées sont *cùi* de *cùi cụt*, « privé de ses mains, manchot » ; *cui* de *trâu cui*, « buffle cornes courtes » ; *cùn* de *lúa cùn*, « riz arrêté dans sa croissance », et *cùn*, « usé, émoussé » (cf. § 161, forme *cui*). Une autre forme paraît être *hụt* 紇, « court », par extension, « en retard ; manquer » (3).

164. — Nous avons encore des formes à semi-voyelle labiale vocalisée dans *côt* (4) : dans *cói*, dont nous avons vu des exemples § 161, forme *cui* ; dans *cua*, le mot *của*, « biens, richesses », étant une forme de 貨, « biens, richesses », s. a. *hoá* (5). Les mots en *côn, con*, etc., sont aussi susceptibles de renfermer la semi-voyelle à l'état vocalisé. C'est ainsi par exemple que *con* 昆, « fils », se

(1) Remarquer que dans l'expression *cùn mằn*, « hargneux, chatouilleux », *mằn* se rattache à *cùn* par une forme **quằn*, avec chute de la gutturale et renforcement de la semi-voyelle labiale. On peut voir des exemples analogues, § 161, forme *cui* ; § 97, forme *quyến*.

(2) Sens donné par le dictionnaire Eitel.

(3) Voir la discussion de ces rapprochements, § 161, forme *cui*.

(4) Voir § 91, forme *quât* ; § 98, forme *quyết*.

(5) Voir la discussion du cas, § 433.

rattache à 後, « ensuite, postérieur, postérité, descendance », s. a. *côn*, c. *kwan*, *wan*, ch. n. *kouen* [1].

165. — Les mots des formes *cuôc*, *cuôi*, *cuôn*, *cuông*, renferment la semi-voyelle à l'état tonifié. Toutes les autres formes renferment la semi-voyelle à l'état normal. Enfin il est permis de compter dès à présent comme formes renfermant la semi-voyelle à l'état atténué les formes en *ươ* (*cươc*, *cươi*, *cươm*, *cương*, *cươp*), dont quelques représentants seront étudiés plus loin.

Nous avons donc en tout, pour l'annamite :

Formes à semi-voyelle labiale à l'*état atténué* :	5 avec	15 mots.
Formes à semi-voyelle à l'*état normal* :	44 avec	165 mots.
Formes à semi-voyelle à l'*état tonifié* :	4 avec	29 mots.

Soit en tout 53 formes et 209 mots. Pour le sino-annamite nous avions 25 formes et 431 mots.

Si nous comparons maintenant les formes annamites à gutturale sourde initiale sans la semi-voyelle, avec les formes annamites à gutturale sourde initiale avec la semi-voyelle labiale, nous avons :

1° Finales admettant une seule forme à gutturale forte initiale sans la semi-voyelle labiale :

am, *ap* ; — *âm* ; — *em* ; — *êm*, *yêm*, *yêng*, *yêu* ; — *ia*, *ip*, *im* ; — *ơi* ; — *ư*, *ưa*, *ưc*, *ưi*, *ưng*, *ưt*, *ưu*.

Je laisse de côté les formes à finale *oc*, *oi*, *om*, *on*, *ong*, *op*, *ot* ; — *ô*, *ôm*, *ôp*, *ôt* ; — *u*, *ua*, *uc*, *ui*, *um*, *un*, *ung*, *up*, *ut*, qui sont toutes susceptibles de renfermer la semi-voyelle labiale vocalisée.

2° Finales admettant à la fois la gutturale forte sans la semi-voyelle labiale et la gutturale avec la semi-voyelle labiale :

a, *ac*, *ai*, *an*, *ang*, *ao*, *at* ; — *ăc*, *ach*, *ay*, *anh*, *au*, *ăm*, *ăn*, *ăng*, *ăp*, *ăt* ; — *âc*, *ây*, *ân*, *âng*, *ât*, *âu* ; — *e*, *ec*, *en*, *eo*, *ep*, *et* ; — *ê*, *êch*, *ên*, *ênh*, *êt*, *êu* ; *yên*, *yêt* ; — *i*, *ich*, *in*, *inh*, *it*, *iu* ; — *ơ*, *ơm*, *ơn*, *ơp*, *ơt*.

Je laisse de côté les formes à finale *o*, *ôc*, *ôi*, *ôn*, *ông*, qui sont susceptibles de renfermer la semi-voyelle labiale vocalisée.

3° Finales admettant seulement la gutturale forte suivie de la semi-voyelle labiale :

êc ; *ơc* ; *ơng*.

Nous avons donc en tout 67 formes à gutturale forte initiale sans la semi-voyelle labiale (92, si l'on compte les formes à voyelle labiale que j'ai laissées de côté), contre 51 formes à gutturale forte initiale suivie de la semi-voyelle labiale (56, si l'on compte les formes à voyelle labiale).

---

[1] Les formes chinoises font réapparaître la semi-voyelle labiale incluse dans les formes du sino-annamite et de l'annamite. Cette question des formes à semi-voyelle labiale vocalisée sera traitée d'une manière générale dans la 4e partie.

On doit remarquer que sur les 19 formes n'admettant pas la semi-voyelle labiale (39, si l'on compte les formes à voyelle labiale), 10 (ou 16) sont terminées par des labiales (*am, ap, âm, em, êm, yêm, yêu, ip, im, ưu ; — om, op, ôm, ôp, um, up*). Quelques formes à labiale finale (*ao, ăm, ăp, au, âu, eo, ep, êu, iu, ơm, ơp*) admettent la semi-voyelle labiale. Ceci est à rapprocher de ce que nous avons remarqué, § 106, à propos du sino-annamite, et de ce que nous dirons, § 414, sur les labiales finales [1].

166. — Il ressort de l'étude détaillée des formes tant sino-annamites qu'annamites à gutturale forte initiale suivie de la semi-voyelle labiale à forme sourde, les conclusions générales suivantes :

1° Plus d'un tiers des formes qui commencent par la gutturale forte non aspirée, *k, c, q*, aussi bien en sino-annamite (24 formes sur 58) qu'en annamite (56 formes sur 148), admettent la semi-voyelle labiale à forme sourde, *u* ou *ư*, après la gutturale. Avec les autres gutturales, de même qu'avec les autres consonnes initiales, nous n'avons pas une aussi forte proportion. Cela tient à ce que la gutturale forte n'admet pas après elle la semi-voyelle à forme sonore, *o*, à l'exception d'une forme *koăp*, signalée comme un tonkinisme par le dictionnaire Génibrel et qu'il faudrait contrôler au point de vue de l'extension géographique ; cela tient aussi à ce que, soit en sino-annamite, soit en annamite, la gutturale forte prend plus facilement que les autres consonnes la semi-voyelle labiale à forme sourde.

167. — 2° Si l'on ne tient pas compte des mots sino-annamites qui sont passés sans modification aucune dans le matériel de la langue annamite, on a, en annamite, un nombre de mots commençant par la gutturale forte suivie de la semi-voyelle labiale à forme sourde (*qu, cu, cư*) notablement inférieur au nombre de mots commençant de même en sino-annamite : soit approximativement 209 mots en annamite contre 431 en sino-annamite.

La proportion ne serait que légèrement modifiée si l'on tenait compte des mots sino-annamites passés tels quels dans la langue annamite et qui sont vraiment d'un usage courant.

168. — 3° En revanche, on a en annamite un nombre de formes notablement supérieur, soit, en ne pas tenant compte des formes à semi-voyelle à l'état latent, 53 formes pour l'annamite contre 25 formes pour le sino-annamite. Mais cette multiplicité de formes n'enrichit pas, comme on le voit, le vocabulaire, car c'est souvent un même mot que nous retrouvons sous plusieurs formes légèrement différentes, ou bien ces formes ne sont représentées que par un tout petit nombre de mots.

169. — 4° Cette multiplicité de formes provient de ce que l'annamite est une langue vivante. Les éléments des mots varient suivant les régions, par suite de

---

(1) Comparer la remarque § 116 b.

l'usage quotidien qu'on en fait. Tantôt c'est la consonne finale qui se modifie et passe d'une classe à l'autre ; tantôt c'est l'élément voyellaire qui change de timbre ou de durée, se renforce ou s'affaiblit. Le sino-annamite au contraire, langue morte, écrite ou lue, non parlée, conserve presque immuablement les formes que lui ont léguées les siècles.

170. — 5° Comme modifications intéressant le premier élément du mot, la consonne, nous devons surtout retenir les faits qui résultent du jeu des lois que nous avons vues jusqu'ici : loi de la chute de la semi-voyelle labiale ; loi de la chute de la gutturale initiale ; loi du renforcement de la semi-voyelle labiale ; loi de la palatalisation des initiales ; loi de la dentalisation des initiales. Ces lois nous donnent, dans de nombreuses familles plus ou moins riches en formes, les successions suivantes :

1° Gutturale initiale :	*k, kh, ng, g, h.*
2° Gutturale initiale et semi-voyelle labiale :	*kw, khw, ngw, gw, hw.*
3° Semi-voyelle labiale initiale :	*w.*
4° Consonne labiale initiale : [avec ou sans la semi-voyelle labiale]	*m, v, b, ph.*
5° Palatale initiale : [avec ou sans la semi-voyelle labiale]	*gi, ch, tr, t, r.*
6° Dentale initiale : [avec ou sans la semi-voyelle labiale]	*nh, n, d, đ, t, th, x, s.*

171. — 6° En ce qui regarde l'élément final, nous avons vu que la loi de correspondance des finales *y : n : t* nous donnait, dans des familles plus ou moins riches en formes, des formes apparentées ayant les finales suivantes :

1° *y.*
2° *n* (*m* ; *ng, nh*).
3° *t* (*p* ; *c, ch*).

Les modifications des finales *n* (*m, ng, nh*) et *t* (*p, c, ch*) sont amenées par les lois de labialisation, de gutturalisation et de palatalisation des finales.

La finale *y* tantôt tombe et laisse nue la voyelle finale *a*, peut-être *ơ*, parfois *ô* (= *wa*), tantôt est incluse dans le son voyellaire *e, é, i.* Quelques-unes de ces questions seront reprises dans la quatrième partie.

Enfin, parallèlement à ces formes à finale *y : n : t*, nous avons des formes à finale *u, o* (= *w*), plus ou moins représentées dans chaque famille.

172. — 7° La correspondance des formes sino-annamites *quyên* et *cươc* avec les formes annamites (*quơn*), *cuôn, cuôc*, nous offre des éléments qui, ajoutés à ceux que nous avons vus plus haut (§ 58, forme *huyên*) et à ceux que nous verrons plus loin (§ 209, forme *nguyên* ; § 299, forme *duyên* ; § 378 sqq., formes en *wơ*), nous permettront d'énoncer la loi de tonification de la semi-voyelle labiale, (voir § 391).

173. — 8° La correspondance des formes sino-annamites *qui*, *quân*, *quât*, *quyêt*, avec des formes annamites *cui*, *cun*, *cut*, *côt*, nous donne aussi des éléments pour énoncer la loi de vocalisation de la semi-voyelle labiale (voir §§ 416-421, 455-456).

174. — 9° Enfin on peut conclure, de nombreux cas disséminés dans cet article, que les formes annamites ont une parenté plus étroite avec les formes cantonaises qu'avec les formes sino-annamites, lesquelles se rattachent plus étroitement aux formes chinoises du Nord.

(*A suivre*).

ÉTUDES DE SCULPTURE BOUDDHIQUE

Par M. J. Ph. VOGEL,

Du Service archéologique de l'Inde anglaise,
Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

I. — KUBERA ET HĀRITĪ

Dans l'exploration des antiquités du Gandhāra, une nouvelle ère a été ouverte par la nomination du Dr. D. B. Spooner au poste de chef du Service archéologique de la province du Nord-Ouest. Ses recherches ont été heureusement inaugurées par des fouilles fructueuses conduites à Shahr-i-Bahlol pendant les mois de février et mars 1907. Elles ont abouti à la découverte d'un nombre considérable de statues et de bas-reliefs très bien conservés et d'une belle inspiration classique. Avec les trouvailles de Chārsada de l'an 1903 et quelques collections privées, ces sculptures forment le noyau du nouveau musée de Peshāvar, que le gouvernement a sagement placé sous la direction de M. Spooner. Il est probable que dans quelques années ce musée sera devenu le principal dépôt de l'art gréco-bouddhique. Les fouilles récentes ont une fois de plus démontré l'abondance des sculptures encore cachées dans les tertres de l'ancien Gandhāra malgré un demi-siècle d'exploitation par les archéologues et les amateurs.

Un article illustré que M. J. H. Marshall, directeur du Service archéologique de l'Inde, a consacré récemment (1) aux résultats obtenus par son département pendant l'année 1906-07, contient une note préliminaire sur les fouilles de Shahr-i-Bahlol dont la description complète paraîtra dans le rapport annuel du *Survey*.

Une des acquisitions les plus importantes que les fouilles récentes nous aient values est le groupe de Kubera et Hāritī reproduit dans l'article de M. Marshall. Depuis longtemps des statues séparées de ces deux divinités étaient connues, toujours accompagnées de petits Yakṣas déguisés sous la forme classique d'Amours. Rappelons seulement le Kubera de Tahkāl conservé au musée de Lahore, celui de Mardān et les deux Hāritīs de Lahore, dont l'une provient de Sikri et l'autre, d'un style bien plus indianisé et remarquable par une inscription datée, a été trouvée à Skāro Dheri (Tertre de Charbon) près de Chārsada (2).

---

(1) *Archæological Exploration in India, 1906*, in *J. R. A. S.*, 1907, p. 993-1011 ; cf. p. 1001-1003.

(2) Voir ma *Note sur une statue du Gandhāra conservée au musée de Lahore*, in *B. E. F. E.-O.*, III (1903), 149-163 ; A. W. Stratton, *A dated Gandhāra Figure*, in *J. A. O. S.*, 1903, p. 1-6 ; et A. M. Boyer, *L'inscription de Skârah Ḍheri*, in *B. E. F. E.-O.*, IV (1904), 680-685.

L'identification de ces deux types, jusqu'à présent quelque peu hypothétique, est confirmée par le beau groupe de Shahr-i-Bahlol qui nous présente le roi et la reine des Yakṣas assis côte à côte et entourés de ces mêmes génies qui se trouvent sur les statues isolées.

Je dois à l'amitié de M. Spooner de pouvoir publier ici un petit bas-relief (hauteur, 0 m 215) qu'il a acquis par achat des villageois de Shahr-i-Bahlol au



Fig. 1. — Kubera et Hārītī.
Bas-relief de Shahr-i-Bahlol.

cours de ses fouilles et qui se trouve à présent dans la collection de Peshāvar. Il nous présente (fig. 1) un couple de divinités nimbées d'une allure bien classique. Malgré l'absence des petits Yakṣas, il n'est pas douteux que nous soyons

en présence du dieu des richesses et de la déesse de l'abondance, en d'autres termes de Kubera et Hārītī. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer le sac d'argent placé dans la main gauche du dieu et la corne d'abondance que tient celle de la déesse son épouse.

Une paire de divinités pareilles à celles de notre bas-relief de Shahr-i-Bahlol est sculptée sur un piédestal (1) du musée de Lahore (n° 353). La condition de la pierre ne permet plus de reconnaître si le dieu tient ici le sac d'argent, mais la corne d'abondance de la déesse est fort nette. En vraie Déméter indienne, elle porte le *modius* sur la tête. La provenance de ce piédestal est inconnue. Une monnaie d'Azes (2) nous présente une figure de déesse assise sur un trône et distinguée par un *modius* et une corne d'abondance. Son allure et ses attributs rappellent la déesse des sculptures.

En étudiant les formes différentes de Kubera dans l'iconographie bouddhique, j'ai observé que le sac d'argent, attribut naturel du dieu des richesses, manque à tous les spécimens connus du Gandhāra (3). Il y avait pourtant lieu de supposer que les Kuberas de Lahore et de Mardān portaient primitivement cet attribut nécessaire dans leur main droite cassée. D'autre part, j'avais été frappé par l'ingénieuse hypothèse faite par M. Foucher, que la mangouste qui se trouve dans la main gauche des Kuberas du Magadha et s'est conservée dans l'iconographie tibétaine, n'était qu'« une interprétation fantaisiste de la longue bourse en forme d'outre qui était l'accessoire naturel de Kubera ». — Or cette double hypothèse se trouve confirmée par le bas-relief de Shahr-i-Bahlol où le dieu des richesses tient en effet cet attribut typique.

On ne peut s'empêcher d'observer qu'ici Kubera et Hārītī se présentent sous un aspect singulier. Non seulement les petits acolytes Yakṣas manquent, mais surtout les deux divinités s'éloignent sensiblement dans leur costume du type commun. L'influence classique y est exprimée plus nettement que, par exemple, dans cet autre groupe de Shahr-i-Bahlol que nous avons mentionné d'abord. Mais, à mon avis, cette diversité qui, dans l'iconographie postérieure, présenterait un obstacle sérieux à l'identification, ne doit pas nous arrêter lorsqu'il s'agit de l'école du Gandhāra. Ce fut la tâche de cette école de créer des types nouveaux en adaptant les formes familières du répertoire classique aux divinités étrangères. Il y eut sans doute bien des hésitations, bien des tentatives avant que l'on eût fixé la forme définitive qui devait plaire au public indien et se stéréotyper dans l'iconographie postérieure.

---

(1) *Archæological Survey of India, Annual Report*, 1903-04, p. 255, planche LXVIII[d].

(2) GARDNER, *Catalogue*, p. 84, n[os] 127-132 ; planche XIX, fig. 2.

(3) Il y a cependant au musée de Lahore une statuette de Kubera (n° 606), où un acolyte Yakṣa fait couler des monnaies d'une outre qu'il tient dans le bras. Voir ma note citée plus haut, fig. 2.

Il ne manque pas d'exemples de ces différences dans l'accoutrement d'une même divinité. Nous trouvons Çakra tantôt coiffé d'une mitre et armé de la foudre (*vajra*), tantôt en costume royal de *deva* sans aucune marque distinctive. Māra porte l'arc dans la scène du départ de la maison (*mahābhiniṣkramaṇa*), mais dans celle de l'attentat (*Māradharṣaṇa*), l'arc est remplacé par un glaive. Le Buddha lui-même, dont le type devait se fixer le plus aisément, montre des variantes que je n'ai pas besoin de relever : qu'il me suffise de rappeler la célèbre statue du Buddha émacié de Sikri au musée de Lahore. Mais l'exemple le plus frappant de ces variantes est offert par le Vajrapāṇi des bas-reliefs gréco-bouddhiques [1]. Il assume tant de formes différentes qu'on a pu y voir tour à tour Devadatta, Māra et Çakra.

J'ai mentionné en passant que la déesse à la corne d'abondance se retrouve sous la même forme sur les médailles d'Azes. C'est encore sur des monnaies de Manes et d'Azes que M. Foucher a reconnu des Ménades pareilles à celles qui se trouvent sur un bas-relief du musée de Lahore. Il me semble que de pareils rapprochements ont une grande importance pour la question chronologique et indiquent que la grande floraison de l'école du Gandhāra a précédé l'époque des rois indo-scythes. L'étude de l'école de Mathurā qui florissait sous le patronage de ces princes et présuppose l'existence de celle du Gandhāra nous conduit à la même conclusion.

II. — KUBERA D'APRÈS L'ÉCOLE DE MATHURĀ

Si surprenante que la chose paraisse, on ne saurait douter que les images du dieu des richesses ne fussent fort fréquentes dans les couvents bouddhiques du Gandhāra comme dans ceux du Magadha. Ne faut-il pas s'attendre à retrouver le même phénomène à Mathurā, dont l'art a été l'intermédiaire entre ceux de ces deux pays? Il y a du moins parmi les sculptures provenant de cette ville quelques figures que je propose d'identifier avec Kubera.

Le spécimen le plus complet est un petit bas-relief (hauteur, o m 355) qui se trouvait parmi un certain nombre de sculptures entassées dans une vérandah de la bibliothèque publique d'Allahābād. La couleur rouge tachetée de jaune de la pierre permet d'affirmer que presque toutes ces sculptures proviennent de Mathurā [2]. Elles ont sans aucun doute été découvertes dans le tertre dit de Jamālpur [3], qui jadis marquait l'emplacement d'un grand monastère bouddhique fondé par le roi Huviṣka. Maintenant le tertre a fait place au tribunal du

---

(1) Voir Grünwedel, *Buddhistische Kunst in Indien*, Berlin, 1900, p. 65.

(2) Voir Foucher, *Etude sur l'iconographie bouddhique*, Paris, 1900, p. 5.

(3) C'est le non que lui donne M. Growse, *Mathurā, a District Memoir*, 3e édition, 1883, p. 106-108 et 115-116. Cunningham le désigne comme « Jail mound ».

Collector. C'est en 1860, à l'occasion de la fondation de cet édifice, que les premières sculptures furent découvertes dans le tertre. Quelques années plus tard, le tertre fut complètement nivelé par des ouvriers à qui l'on confia ce travail pour les occuper pendant une famine. Aucun compte-rendu de ces fouilles n'a été publié, mais nous savons que les trouvailles furent d'abord envoyées à Agra, puis à Allahābād, d'où la plupart furent transportées au musée de Lakhnau (Lucknow). Quant à celles qui étaient restées à Allahābād, l'autorisation a été obtenue du gouvernement de les ramener à Mathurā, où, après leur longue pérégrination, elles ont trouvé un asile sans doute durable dans le petit musée municipal.



Fig. 2. — Kubera.
Bas-relief provenant de Mathurā.

Ce préambule était nécessaire pour établir que, suivant toute vraisemblance, la sculpture en question (fig. 2.) provient de Mathurā et a été exhumée de

ruines d'un édifice bouddhique. Elle nous montre une figure mâle accroupie. Sa corpulence et le sac d'argent tenu dans la main gauche nous permettent de l'identifier avec Kubera, le roi des richesses. Ce qu'il y a de particulier, c'est la coupe que le dieu tient dans la main droite ; un personnage féminin semble y verser quelque liquide. Le musée de Mathurā possède un autre bas-relief dont le sujet est le même, sauf qu'une seconde compagne se tient debout à la gauche de la figure principale.

On ne peut s'empêcher de rapprocher ces deux statuettes du groupe dit « dyonisiaque » (hauteur, 0 m 538) que M Growse a découvert près du village de Pālī Khēṛā et qu'il a placé dans le musée fondé par lui à Mathurā. On se souvient que sur l'une des faces de la pierre est sculptée une figure corpulente de dieu assis sur un rocher bas et tenant une coupe à la main droite. Deux femmes, dont l'une porte une coupe pareille et la seconde une grappe de raisins, l'approchent du côté droit. Une quatrième figure se montre derrière l'épaule du dieu et un enfant est debout près de son genou.

Les archéologues anglais ont reconnu dès le début que cette sculpture était une reproduction d'une scène dionysiaque, aussi bien que son pendant, le Silène du musée de Calcutta, acquis à Mathurā par le colonel Stacy vers 1836. Dans cette sculpture, James Prinsepp et Sir A. Cunningham avaient cru reconnaître l'œuvre d'un artiste grec ou du moins gréco-bactrien. Cette interprétation ne satisfaisait pas M. Growse, qui estimait que sous la forme classique se cachait un sujet véritablement indien. Une comparaison entre le groupe « dionysiaque » et les deux statuettes du musée de Mathurā confirme cette conclusion. Sur le caractère purement indien des deux dernières, il ne peut pas y avoir de doute. Nous nous croyons donc autorisés à proposer de voir dans le groupe de Pālī Khēṛā un Kubera déguisé en Silène.

III. — LES BAS-RELIEFS DU STŪPA DE DHRUV ṬĪLĀ

Au cours de son excellente étude sur les bas-relief du *stūpa* de Sikri (Gandhāra) conservé au musée de Lahore [1], M. Foucher a signalé à Mathurā un monument semblable, mais de style fort décadent. On en trouve trois photographies reproduites à la suite des sculptures du Kaṅkālī Ṭīlā découvertes par le Dr Führer et publiées par M. V. A. Smith [2]. Cependant cette sculpture, marquée comme provenant du Dhruva Ṭīlā, ne fut pas acquise au cours des fouilles de M. Führer et ne se trouve pas non plus parmi ses trouvailles déposées au musée de Lakhnau (Lucknow).

---

[1] *J. A.*, série X, t. II (1903), p. 323.
[2] *The Jain Stūpa of Mathurā*, pl. CV-CVII.

J'ai réussi à la retrouver dans une cour intérieure du temple brahmanique de Dhruva, au sommet du monticule qui en porte le nom. Ce ṭīlā, situé sur la rive droite de la Jamnā immédiatement au-dessus de la ville de Mathurā, cache sans doute les ruines de quelque sanctuaire bouddhique. Malheureusement le temple moderne qui en couronne le sommet nous interdit provisoirement d'en entreprendre l'exploration [1].

L'hypothèse de M. Foucher que ce petit tambour de *stūpa* bouddhique servait de pot à fleurs s'est vérifiée ; toutefois était-ce bien la plante sacrée *tulsī* qu'elle abritait ? Mon ami le paṇḍit Radha Krishna ayant reproché aux *purohitas* du temple d'employer à un tel usage une relique hétérodoxe, ceux-ci lui ont permis de déposer cet objet dangereux dans le musée municipal, où il occupe maintenant la même place d'honneur que son prototype dans celui de Lahore.

L'examen de la pièce originale (hauteur, 0 m 20 ; diamètre, 0 m 62) m'a permis de compléter les observations de M. Foucher basées sur les photographies médiocres publiées par M. Smith. Je n'ai pas besoin d'établir ici la vraie nature de cette sculpture, méconnue par M. Smith, ni d'en signaler l'intérêt par rapport à son prototype du Gandhāra : il me suffit de renvoyer à l'article de M. Foucher déjà cité. Dans la présente note, je me propose simplement de discuter les huit scènes sculptées autour de ce tambour de *stūpa*. En général l'examen de l'original ne fait que confirmer les identifications déjà proposées par M. Foucher.

Commençons par le panneau qui occupe le côté gauche de la planche CV de M. Smith et de notre fig. 3. M. Foucher le décrit comme une scène de Nāga. En effet on y voit deux Nāgas reconnaissables par le *capello* qui ondule au-dessus de leur tête. Ils sortent à mi-corps de deux puits — réminiscence sans doute des scènes de Nāga du Gandhāra — et lèvent leurs mains jointes vers une petite figure nue qui se tient debout entre eux et dont une auréole marque le rang divin.

Remarquons tout de suite que ce même sujet se trouve sur une sculpture conservée au musée de Mathurā et qui passe pour provenir du voisinage du Kaṅkālī Ṭīlā. Sir A. Cunningham [2], trompé sans doute par la nudité du personnage central, y voyait un Tīrthaṃkara adoré par deux Nāgas ; mais la place que cette scène occupe sur notre tambour de *stūpa* nous permet de reconnaître dans ce personnage central le Bodhisattva Çākyamuni au moment où il vient de paraître dans ce monde.

Le côté gauche du panneau, à peine visible sur la photographie publiée par M. Smith, représente la scène familière de Māyā donnant naissance au futur Buddha. Les deux Nāgas sont les Nāgarājas Nanda et Upananda qui, d'après le

---

[1] Je soupçonne que c'est ce même tertre que Cunningham (*Arch. Surv. Rep.*, vol. I, p. 235) mentionne sous le nom de Dhū-ka-Tila. Tout près du Dhruv Ṭīlā se trouve le Saptarṣi Ṭīlā où Bhagvanlal Indraji découvrit en 1869 une statue de déesse de style gandharien. Cf. *J. R. A. S.*, 1894, p. 543, et Burgess, *Ancient Monuments*, pl. 56-57.

[2] *Arch. Surv. Rep.*, vol. XX, p. 35 ; pl. IV, fig. 7.



Fig. 3. — Tambour de stûpa de Dhruv Tilâ.
1. La naissance du Buddha. — 2. L'Illumination.

Lalitavistara (1), « en se tenant à mi-corps dans l'air, créèrent deux courants d'eau, [l'un] froid [et l'autre] chaud, et baignèrent le Bodhisattva ». Hiuan-tsang est encore plus explicite. Lors de sa visite au Lumbinī-vana, il nous raconte la légende dans les termes suivants (2) : « Deux *Nâgas* surgirent tout à coup du sein de la terre, s'arrêtèrent au milieu des airs, et chacun d'eux lança de l'eau de sa bouche, l'un de la froide, et l'autre de la chaude, pour baigner le prince royal. A l'Est du *Stoûpa* élevé dans l'endroit où fut baigné le prince royal, il y a deux sources limpides, près desquelles on a élevé deux *Stoûpas*. Ce fut en cet endroit que les deux dragons (les deux rois des *Nâgas*) sortirent tout à coup du sein de la terre. Quand le *Pou-sa* (le Bôdhisattva) fut né, ses parents proches et éloignés accoururent tous avec empressement pour chercher de l'eau et le baigner. Devant la princesse (Mâyâdêvî), deux sources jaillirent subitement, l'une froide et l'autre chaude. Aussitôt ils en prirent et le lavèrent. » On voit que chez Hiuan-tsang le miracle s'est doublé. Il y a lieu de croire que dans la légende primitive, il n'était question que des deux sources qui jaillirent et fournirent l'eau pour le premier bain du Bodhisattva. La légende des Nāgarājas Nanda et Upananda semble en effet être inconnue des sculpteurs du Gandhāra (3). C'est l'école de Mathurā qui les a introduits dans l'art plastique ; mais les sources limpides dont ils sont les génies tutélaires sont ici remplacées par des puits de briques plus familiers aux habitants de la plaine. Les sculptures de Sārnāth (4) nous présentent la légende d'après la version du *Lalitavistara*, répétée par Hiuan-tsang. Les deux Nāgas se tiennent à mi-corps dans le ciel. Remarquons qu'ici cette apparition « à mi-corps » ne s'explique pas très bien ; elle est empruntée à la version antérieure, si bien illustrée dans nos sculptures du musée de Mathurā.

La scène suivante, qui occupe le panneau central de la planche CV de M. Smith et la partie droite de notre figure 3, représente l'Illumination : la position de la main droite du Buddha qui touche la terre nous en donne la certitude. Notons qu'au lieu de son armée de démons, représentée sur les bas-reliefs du Gandhāra, ce sont ici ses filles voluptueuses que Māra a appelées à son aide contre le sage des Çākyas. Il semble que ce soit à Mathurā qu'elles ont fait leur apparition dans l'art plastique. Quant à Māra lui-même, nous sommes bien obligés de le reconnaître dans la figure corpulente accroupie à la droite du Buddha, quoique son attitude passive contraste singulièrement avec le rôle agressif du Māra des textes Quant au cinquième personnage placé derrière Māra, on ne saurait décider — tant est médiocre le traitement — si c'est un démon brandissant un quartier de roche ou bien un *deva* répandant des fleurs célestes.

---

(1) *Lalitavistara*, éd. Lefmann, p. 83.

(2) St. Julien, *Mémoires de Hiouen Thsang*, I, p. 323-324.

(3) Foucher, *L'art gréco-bouddhique*, I, p. 308.

(4) *J. R. A. S.*, 1907, p. 999, pl. IV.



Fig. 4. — Tambour de stūpa de Dhruv Tīlā.
3. Le sermon de Bénarès. — 4. Le Parinirvāṇa.

La troisième scène (fig. 4, partie gauche) nous montre le sermon de Bénarès. Les deux gazelles, symbole du Parc-des-Gazelles où eut lieu la première prédication, y manquent, et l'auditoire est constitué en tout par quatre moines. Mais le Maître est bien en train de « tourner la roue de la Loi », qui est placée sur un petit pilier dans sa main droite, tout comme dans certains bas-reliefs du Gandhāra.

La quatrième scène — M. Smith l'a déjà reconnue — ne peut être autre que le *parinirvāṇa* (fig. 4, partie droite). La figure principale est le Buddha étendu sur son lit de mort entre les deux arbres *çāla* ; les assistants sont réduits au nombre de trois.

Ce sont donc les quatre grandes scènes de la vie du Buddha qui se trouvent représentées sur ces quatre panneaux de notre tambour de *stūpa*, mais rangées, —notons-le en passant — en sens opposé à la *pradakṣiṇā*. Nous nous attendrions naturellement à ce que les quatre panneaux qui nous restent à examiner représentassent les quatre miracles secondaires : la descente du ciel des Trayastriṃças, le séjour dans le Jetavana, l'offrande du singe et la soumission de l'éléphant Nālāgiri, miracles qui étaient censés avoir eu lieu respectivement à Saṅkāçya, à Çrāvastī, à Vaiçālī et à Rājagṛha. Ce sont du reste ces quatre miracles que nous trouvons sculptés avec les quatre grandes scènes sur une stèle découverte à Sārnāth en 1907 [1]. Nous allons voir cependant qu'il n'en est pas tout à fait ainsi.

Le panneau qui succède au *parinirvāṇa* ne peut se rapporter qu'au séjour dans le Jetavana (fig. 5, partie gauche). Le parc est suffisamment indiqué par deux arbres et la chapelle dans laquelle le Buddha est assis doit être la célèbre *gandhakuṭī*, qui était sa résidence favorite.

Vient ensuite (fig. 5, partie droite) la descente du ciel des dieux Trayastriṃças, comme l'indiquent les deux escaliers au milieu desquels se tient le Buddha, tandis que Brahmā et Çakra sont debout aux deux côtés, les mains jointes en adoration.

Mais les deux panneaux qui restent ne peuvent s'expliquer ni l'un ni l'autre comme l'offrande du singe ou comme la soumission de l'éléphant furieux. Ils n'en représentent pas moins deux scènes célèbres dans la légende bouddhique et fréquemment traitées par la sculpture. L'identification n'en peut pas être douteuse.

Le septième panneau (fig. 6, partie gauche) nous montre le Buddha tenant un vase à aumônes à la main, tandis que de chaque côté deux personnages en appareil royal, portant chacun un vase semblable, s'approchent respectueusement. Nous y reconnaissons avec M. Foucher l'offrande des quatre bols par les quatre rois gardiens des régions de l'espace. Ici comme dans les autres scènes, l'influence de l'école du Gandhāra se manifeste nettement.

---

(1) *J. R. A. S.*, 1907, p. 999, pl. IV, 1. — Cf. FOUCHER, ***Etude sur l'iconographie bouddhique***, Paris, 1900, p. 162-170, et *Supplém.*, 1905, p. 113-114.



Fig. 5. — Tambour de stūpa de Dhruv Tīlā.

5. Le séjour dans la Jetavana. — 6. La descente du ciel des Trayastriṃças.



Fig. 6. — Tambour de stūpa de Dhruv Tīlā.
7. L'offrande des quatre bols. — 8. La visite de Çakra au Buddha.

Le huitième tableau, le dernier de la série, nous présente un épisode de la carrière du Buddha qui a également joui d'une faveur spéciale (fig. 6, partie droite). C'est, comme l'a déjà reconnu M. Foucher, la visite rendue au Buddha par Çakra, le roi des dieux, dans la grotte de la montagne d'Indra (*Indraçaila-guhā*). Ici le nombre des personnages est réduit à trois : au centre le Buddha, assis en méditation dans la grotte ; à sa droite, le Gandharva Pañcaçikha, reconnaissable à sa harpe ; à sa gauche, une figure accroupie où il nous faut voir Çakra.

L'école de Mathurā nous a fourni une réplique, conservée au musée de Calcutta (M. 7 ; hauteur, 0 m 61), où cette même scène est traitée d'une façon moins sommaire. Autour de la grotte au fond de laquelle est retiré le Buddha, on voit plusieurs animaux : un lion dans une caverne, un paon, un singe et deux lézards. Le roi des dieux, coiffé d'une mitre, est accompagné d'un porteur de chasse-mouche (*cāmara*) et de son éléphant Airāvaṭa. La figure du harpiste céleste est malheureusement à demi perdue. Il est remarquable qu'ici la figure du Buddha est de taille beaucoup plus petite que celle des autres personnages [1].

Ajoutons que parmi les nombreuses sculptures récemment acquises pour le musée de Mathurā par l'infatigable paṇḍit Radha Krishna, il y a un autre bas-relief représentant la visite d'Indra (hauteur, 0 m 457). Ici le prince des dieux est accompagné d'une suite nombreuse. Elle comprend des Apsaras et l'éléphant Airāvaṭa. Le traitement est purement indien, mais le paon au-dessus de la grotte rappelle encore le beau bas-relief de Soriyan-Tangai au musée de Calcutta.

L'intérêt du tambour de *stūpa* du Dhruv Ṭīlā ne laisse donc pas d'être assez grand. Il nous donne, comme l'a déjà remarqué M. Foucher, un exemple incontestable de l'influence de l'école du Gandhāra sur celle de Mathurā. Il prouve qu'au temps où celle-ci florissait, c'est-à-dire sous le règne des rois Kuṣaṇas, le choix des quatre scènes secondaires n'était pas encore fixé. Il nous fournit enfin la scène du premier bain du Buddha d'après l'école de Mathurā et nous a permis de retrouver cette scène sur une sculpture qu'on n'avait pas encore identifiée.

---

(1) J. Anderson, *Catalogue*, Part 1, p. 182 ; Burgess, *Ancient Monuments*, pl. 60 ; et J. Bloch, in *Proc. A. S. B.*, 1898, p. 186.

UNE BIBLIOTHÈQUE MÉDIÉVALE

RETROUVÉE AU KAN-SOU

Par M. Paul PELLIOT,

Professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient, chargé de mission en Asie centrale (1).

Après notre première visite au 千佛洞 Ts'ien-fo-tong, nous sommes encore restés deux ou trois jours à Touen-houang. J'en ai profité pour faire tirer deux exemplaires de la description officielle de la sous-préfecture de Touen-houang (敦煌縣志 *Touen houang hien tche*), parue en 1831. Je la connaissais pour en avoir vu un exemplaire au Musée Roumiantsov à Moscou et depuis lors un autre à Ouroumtchi. Les planches sont conservées au *yamen*, mais le sous-préfet, doux pays, ignorait même qu'il y eût un ouvrage sur sa circonscription.

En outre, je me suis mis en quête d'une inscription que Siu Song signalait et déchiffrait en 1823 dans son *Si yu chouei tao ki*; M. Chavannes en a parlé incidemment, mais sans la publier. Après quelque recherche, j'ai retrouvé ce monument; mais au lieu d'être encastré dans un mur comme au temps de Siu Song, il repose aujourd'hui sur un socle, si bien que j'ai trouvé au verso une autre inscription, de l'époque des T'ang comme la première, et qui nous était jusqu'ici inconnue. C'est celle d'un certain 楊 Yang. De plus, j'ai pu compléter sur un assez grand nombre de points, et rectifier sur d'autres, le déchiffrement de l'inscription publiée par Siu Song.

Là-dessus nous sommes partis pour le Ts'ien-fo-tong, que je me suis mis à étudier en détail. Ma première impression n'a fait que s'affirmer. Le site est de premier ordre; il n'existe rien de tel en Kachgarie. Il y a là, non pas sans doute « plus de mille grottes » comme disent les inscriptions, mais près de cinq cents, et si un bon nombre sont tout à fait délabrées et sans intérêt, il en est d'autres, et non des moindres, qui s'offrent à nous avec leurs peintures, leurs statues, les portraits et les noms des donateurs, telles qu'elles furent aménagées du VIe au Xe siècle. A lui seul, le Ts'ien-fo-tong vaut le voyage, du moins pour les premiers

---

(1) Cet article est extrait d'une lettre adressée par M. Pelliot à M. Senart, membre de l'Institut. Nous en avons respecté la forme originale.

qui l'explorent méthodiquement. Vous souhaitiez à notre mission un site bien à elle ; je ne crois pas que le passage antérieur d'autres voyageurs, même de M. Stein, nous ait ici beaucoup nui. Un sinologue seul, à ce qu'il me semble, peut relever et utiliser, pour l'explication et l'histoire de ces monuments, les milliers de cartouches et de *graffiti* qui les accompagnent. Tout est chinois ici ou à peu près ; le chinois domine presque trop. Je vous avais parlé déjà de graffiti *si-hia* et *phag's-pa* ; ils sont curieux sans doute, mais peu nombreux ; une vingtaine peut-être de la première sorte, dix à peine de la seconde, et tous ne seront pas utilisables. Il y a aussi du tibétain, du ouïgour, du mongol en caractères usuels, un peu de brahmī. Mais ces mentions accessoires, où un manant annonce qu'il a brûlé de l'encens dans les grottes, n'ont qu'un intérêt épisodique. Tout le fond est chinois.

Le type même des grottes n'est pas absolument le type kachgarien. Je n'ai vu au Sin-kiang aucune de ces grottes géantes auxquelles le chapiteau sévère du pilier où s'appuie le Buddha donne des allures d'hypogées égyptiens. La petite salle à corridor de *pradakṣinā* voûté, usuelle à Koutchar et à Tourfan, est presque inconnue ici. Quant au pseudo-plafond à encorbellement, il n'apparaît que rarement, et dans les grottes les plus anciennes. Encore ses éléments sont-ils seulement figurés par la peinture, au lieu d'être réellement aménagés en étages superposés. La décoration toutefois est du même style sino-indien — je dirais bien indo-chinois, par scrupule d'origine, mais le terme prêterait à confusion, et d'ailleurs les artisans des grottes étaient ici chinois. — Le Ts'ien-fo-tong de Touen-houang a aussi en commun avec les *ming-öï* kachgariens d'être parfaitement chaste. Malgré la domination tibétaine qui s'est exercée dans la région, quelques statuettes récemment apportées par des pélerins mongols sont, dans les grottes (à l'exception d'une, qui est de l'époque mongole), les seuls spécimens, à tous points de vue fâcheux, des obscénités du tantrisme.

Un de mes premiers soins a été d'étudier les stèles du Ts'ien-fo-tong. M. Chavannes, comme vous savez, en a publié quatre, ou, plus exactement, quatre inscriptions sur trois stèles ; ces inscriptions sont de 776, 894, 1348, 1351 ; en outre, il y a une stèle de 698 qui est déchiffrée dans le *Si yu chouei tao ki* et que M. Chavannes a signalée aussi, mais sans la publier. Cette stèle de 698 a fait depuis 1823, sans doute au moment de la rébellion tongan, une chute où elle s'est brisée, et toute la partie supérieure a disparu aujourd'hui ; j'ai vainement fait fouiller autour de l'ancien emplacement pour retrouver la partie manquante. Nous sommes donc obligés de nous appuyer en grande partie, pour ce monument épigraphique très important, sur le déchiffrement de Siu Song ; par bonheur, ce déchiffrement est excellent. Je n'en dirai pas autant à propos des autres stèles. Il semble que cet érudit chinois ait étudié directement sur la pierre l'inscription de 698, graphiquement curieuse, mais ait travaillé pour les autres stèles sur des estampages. Or les estampages chinois sont bons pour des pierres sans défauts, mais dès qu'il y a des cassures, bien des caractères encore lisibles sur l'original disparaissent ; c'est ce qui s'est passé pour les

inscriptions de 776, 894, 1348. Ainsi, ni les auteurs du *Si yu t'ou tche* ni Siu Song n'ont pu déchiffrer le nom du personnage en l'honneur de qui a été gravée l'inscription de 894 : l'examen direct de la pierre montre sans peine que ce personnage s'appelait 李明振 Li Ming-tchen. J'apporte de ce chef pas mal de nouveau. J'ajouterai que l'inscription de 1351, seulement signalée par Siu Song, a été publiée par M. Chavannes sur un estampage de M. Bonin qui ne donnait qu'une des faces de la stèle ; or l'inscription se poursuit de l'autre côté par des noms de donateurs dont certains se trouvaient déjà dans l'inscription de 1348. Je crois être arrivé, en comparant les deux monuments, à déchiffrer ou à corriger tous les noms de l'inscription de 1348, dont quelques-uns sont assez effacés.

En dehors des ces stèles sur pierre plus ou moins complètement connues, il en existe une autre en une sorte de torchis, avec lettres noires sur enduit blanc, qui se trouve en dehors de la grotte 6 de notre plan ; on n'y distingue autant dire plus rien. La tête d'une stèle analogue émergeait en dehors d'une grotte voisine ; j'ai fait dégager le monument. Cette fois l'inscription est en blanc sur fond noir. Les caractères se sont en grande partie écaillés dans le sable. J'ai pu toutefois déchiffrer tout de suite quelques fragments que je ne désespère pas d'utiliser ; au bout de deux jours, le vent et le plein air ont tout effacé.

Enfin il est une dernière inscription sur pierre, encore inédite, qui n'a été découverte qu'en 1900, dans la fameuse grotte où on a trouvé les manuscrits. Elle a été gravée en 851, qui est précisément, je crois, l'année où Touen-houang fit retour à la Chine (la date de 850 donnée parfois pour cette soumission paraît être fausse) et contient les pièces relatives à une mission que le moine 洪䛒 Hong-jen (ou Hong-pien ?) envoya alors à la cour des T'ang. La pierre est en excellent état. J'ai retrouvé dans une grotte, peint en pied sur une partie refaite, et par suite postérieur à l'ensemble de la décoration, le portrait d'un moine 洪認 Hong-jen dont le titre semblerait indiquer que c'est là le moine de l'inscription de 851 ; la grotte en question serait donc antérieure au milieu du IXe siècle.

Je pense d'ailleurs que je pourrai dater un assez grand nombre de monuments. Presque chaque grotte était entretenue héréditairement par les membres d'une même famille, ou appartenait collectivement à une association religieuse, une sorte de confrérie (社) ; aussi trouve-t-on, à côté du terme de 施主 *che-tchou*, « maître du don », simple traduction du sanscrit *dānapati* (je n'ai pas rencontré ici la transcription 檀越 *t'an-yue*), la qualification plus précise de 窟主 *k'ou-tchou*, « maître de la grotte ». Lors donc que les cartouches des donateurs mentionnent des personnages connus par ailleurs, nous en pourrons tirer des conclusions assez précises pour l'âge de la décoration. Ainsi, dans une grotte, le principal donateur est un certain 議金 Yi-kin (le nom de famille a disparu) qui est qualifié d'administrateur non seulement de Touen-houang, de Qomoul et de Tourfan, mais aussi de Kin-man (près de Tsi-mou-sa) et de Leou-lan (au sud du Lob). La comparaison des autres cartouches de cette grotte permet de rétablir avec sûreté le nom de famille de ce personnage : c'est 曹議金 Ts'ao Yi-kin, en

qui il faut certainement reconnaître le 曹義金 Ts'ao Yi-kin des histoires dynastiques ; la famille Ts'ao avait succédé à la famille 張 Tchang dans le gouvernement de Touen-houang au début du Xe siècle. Une des nièces de Ts'ao Yi-kin —, c'est encore un cartouche qui nous l'apprend, — était petite-fille « du saint *k'o-han* céleste du royaume des grands Houei [-ho] de la région du Nord », c'est-à-dire du *qaghân* ouïgour. En même temps que nous pouvons fixer au premier quart du Xe siècle la décoration de cette grotte, nous y trouvons un témoignage des relations que les Chinois de Touen-houang entretenaient avec les Ouïgours. Les grottes nous montrent d'ailleurs à diverses reprises les Chinois en rapports matrimoniaux avec les Ouïgours de Kan-tcheou, ou encore avec les princes de Khotan qui prennent une titulature assez inattendue. Par elles nous savons qu'une fille du roi de Khotan avait épousé 曹延祿 Ts'ao Yen-lou, petit-fils et deuxième successeur de Ts'ao Yi-kin. Autant de repères sûrs, puisque Ts'ao Yen-lou, comme son père 曹元忠 Ts'ao Yuan-tchong, comme son grand-père Ts'ao Yi-kin, nous sont connus par les histoires dynastiques. Toutefois les cartouches paraissent muets sur le compte du Tibet. Les stèles mentionnent incidemment le *btsan-po*, qui, de Lhassa, dominait à Touen-houang à la fin du VIIIe siècle et dans la première partie du IXe siècle ; il ne semble pas que les donateurs des grottes aient aimé insister sur ce siècle de dépendance.

Enfin, je vous avais touché un mot d'une sorte de panorama, panorama de temple, peut-être plan de grottes qui occupait tout le panneau du fond dans l'un des sanctuaires. C'est en réalité un plan du Wou-t'ai-chan, la fameuse montagne dont tout le monde bouddhique faisait le séjour préféré de Mañjuçrī. C'est un plan à la façon chinoise sans doute, sans proportions, mais qui nous permet de dire quels étaient les sanctuaires qui, vers l'an 900, se dressaient sur chacun des cinq pics. En somme, c'est tout ce que nous pouvons demander, et j'imagine que le « plan » du temple de Nalanda qu'avait rapporté Yi-tsing et dont nous regrettons la perte, ne devait pas être beaucoup plus précis. J'ajouterai que ce plan est peut-être, d'une façon absolue, le plus ancien plan chinois qui subsiste actuellement. Il paraît être du IXe siècle, au plus tard de la première moitié du Xe. M. Nouette a fait l'impossible pour le photographier intégralement. Comme curiosité, et aussi comme indice chronologique, je vous signalerai la présence sur ce plan d'un 鐵勒寺 T'ie-lo-sseu, d'un « temple tölös », par conséquent turc. Il y a là aussi un des dix-neuf *stūpa* d'Açoka que les Chinois s'attribuaient modestement sur les 84.000 traditionnellement érigés par ce prince. Sur le Wou-t'ai-chan se dressait également le *stūpa* d'Asaṅga, le frère de Vasubandhu, et nous aurons à rechercher dans les textes si ce célèbre écrivain a été effectivement enterré sur la montagne de Mañjuçrī. D'autres cartouches mentionnent les ambassades envoyées au Wou-t'ai-chan par les rois coréens de Sin-lo et de Kao-li ; un roi de Sin-lo y avait même son *stūpa*. Enfin deux notes rappellent l'ascension de la montagne sainte que le moine Buddhapalita, d'origine brahmanique, fit au cours de l'année 676 en se prosternant et s'étendant à terre à chaque pas ; une apparition de Mañjuçrī le récompensa de cet exercice

fatigant. D'une façon générale, il faudra comparer ce plan du Wou-t'ai-chan avec la description moderne publiée, au XVIIIe siècle je crois, sous le titre de 淸凉山志 *Ts'ing leang chan tche*; peut-être l'ouvrage ne se trouve-t-il pas à Paris, mais nous l'avons à Hanoï. J'ai d'ailleurs l'intention d'aller moi-même au Wou-t'ai-chan, muni des récits chinois et européens, pour tirer parti de notre plan du Ts'ien-fo-tong et des autres renseignements manuscrits que j'ai recueillis ici sur ce sanctuaire célèbre.

Car j'ai des renseignements manuscrits et même des manuscrits tout court; et j'en viens enfin à la grande nouvelle. A deux reprises déjà, et dès Ouroumtchi, je vous ai parlé de la découverte de manuscrits bouddhiques écrits sous les T'ang qui a été faite ici en 1900 par le Wang *tao*, « le taoïste Wang ». Mais lors de notre première visite, la niche qui abrite ces documents était fermée à clef, et le Wang *tao* n'était pas là. Je le vis à Touen-houang et il promit de venir aux grottes avec nous pour me montrer sa trouvaille. Mais il arriva un peu en retard, et la clef était restée à Touen-houang. Je dus attendre encore. Entre temps, j'apprenais qu'il y avait là du chinois et du tibétain. M. Stein avait travaillé dans la grotte pendant trois jours, et acheté officiellement un certain nombre de manuscrits, au su du mandarin local; le moine ajouta que notre confrère lui avait en outre laissé personnellement une somme, qu'il disait rondelette, pour s'en faire céder davantage. A bon entendeur, salut; j'étais fixé sur la procédure à adopter moi-même.

Enfin la clef arriva, et le 3 mars, pour le mardi gras, je pus entrer dans le saint des saints; je fus stupéfié. Depuis huit ans qu'on puise à cette bibliothèque, je la croyais singulièrement réduite. Imaginez ma surprise en me trouvant dans une niche d'environ 2 m 50 en tout sens, et garnie sur trois côtés, plus qu'à hauteur d'homme, de deux et parfois trois profondeurs de rouleaux. D'énormes manuscrits tibétains serrés entre deux planchettes par des cordes s'empilaient dans un coin; ailleurs des caractères chinois et tibétains sortaient du bout des liasses. Je défis quelques paquets. Les manuscrits étaient le plus souvent fragmentaires, amputés de la tête ou de la queue, brisés par le milieu, parfois réduits au seul titre; mais les quelques dates que je lus étaient toutes antérieures au XIe siècle, et dès ce premier sondage, je rencontrais quelques feuillets d'un *poṭhī* en brahmī et d'un autre en ouïgour. Mon parti fut vite pris. L'examen au moins sommaire de toute la bibliothèque s'imposait, où qu'il dût me mener. De dérouler d'un bout à l'autre les quelque 15.000 à 20.000 rouleaux qui se trouvaient là, il n'y fallait pas songer; je n'en eusse pas vu la fin en six mois. Mais je devais au moins tout ouvrir, reconnaître la nature de chaque texte, et quelles chances il offrait d'être nouveau pour nous; puis faire deux parts, l'une de crême, de gratin, de ce qu'il fallait se faire céder à tout prix, et l'autre qu'on tâcherait d'obtenir, tout en se résignant, le cas échéant, à la laisser échapper.

Malgré que j'aie fait diligence, ce départ m'a pris plus de trois semaines. Les dix premiers jours, j'abattais près de 1000 rouleaux par jour, ce qui doit être un record: le 100 à l'heure accroupi dans une niche, allure d'automobile

à l'usage des philologues. J'ai ralenti ensuite. D'abord j'étais un peu fatigué, la poussière des liasses m'avait pris à la gorge ; et aussi mes négociations d'achat m'incitaient à gagner du temps, autrement dit à en perdre. Un travail aussi hâtif ne va naturellement pas sans quelque aléa ; des pièces ont pu m'échapper, qu'à plus mûr examen j'aurais aimé m'annexer. Toutefois, je ne pense pas avoir rien négligé d'essentiel. Il n'est pas seulement un rouleau, mais un chiffon de papier, — et Dieu sait s'il y avait de ces loques, — qui ne m'ait passé par les mains, et je n'ai rien écarté qui ne m'ait paru sortir du cadre que je m'étais tracé. Il me reste à vous faire connaître ce que j'ai trouvé.

La première question à élucider était l'âge approximatif de la cachette. Aucun doute n'est possible à ce sujet. Les derniers *nien-hao* que portent les documents chinois sont ceux des premiers règnes des Song, périodes 太平興國 *t'ai-p'ing-hing-kouo* (976-983), 至道 *tche-tao* (995-997) ; de plus, il n'y a pas, dans toute la bibliothèque, un seul caractère *si-hia*. Il est donc évident que la niche à été murée dans la première moitié du XI[e] siècle, et probablement à l'époque de la conquête *si-hia* qui eut lieu vers 1035. Pêle-mêle on entassa chinois et tibétain, peintures sur soie, tentures, statuettes de cuivre et jusqu'à la grande stèle de pierre gravée en 851. On serait peut-être tenté d'attribuer encore à cette peur de l'invasion prochaine le désordre où les rouleaux ont été cousus dans les liasses, mais il me paraît plus probable d'y reconnaître la décadence où la civilisation chinoise tombait dans la région de Touen-houang. Florissante sous les T'ang, cette civilisation se maintint tant bien que mal à l'époque des « Cinq dynasties » ; ce sont peut-être les princes locaux du X[e] siècle qui ont creusé dans la montagne les plus imposants sanctuaires. Mais, par leur écriture, les documents de cette époque que j'ai trouvés dans la grotte, baux, registres de dons, notes prises au jour le jour, essais littéraires, témoignent du bas niveau de l'instruction. Les moines conservaient encore les beaux manuscrits du VII[e] et du VIII[e] siècle, mais n'en faisaient plus d'autres, et ces précieux rouleaux se brisaient entre leurs mains maladroites. Comme il arrive, l'ennemi ne fit qu'accélérer une ruine qui s'opérait d'elle-même. Le désordre qui suivit la conquête dut être d'ailleurs profond et durable pour que tout souvenir y ait sombré des manuscrits enfermés dans la niche. Leur découverte en 1900 fut un accident. Le Wang *tao* m'a bien dit que l'existence de la cachette lui fut révélée en songe par les dieux, mais son sourire même n'exigeait pas que je parusse acquis à cette version d'hagiographe. En réalité, on tomba sur la niche en restaurant le corridor dans lequel elle ouvre. La stèle fut tirée en premier et scellée plus tard dans la paroi du corridor. Puis bon nombre de rouleaux furent envoyés en cadeau aux mandarins du Kan-sou ; mais ceux-ci préférèrent en général les statuettes de cuivre, dont le lot fut bientôt épuisé. Des Mongols venus en pèlerinage obtinrent de feuilleter les gros manuscrits tibétains. C'est à ces allées et venues qu'il faut attribuer la présence dans la niche d'une petite brochure taoïque que j'y ai rencontrée et qui fut imprimée sous Kouang-siu ; elle ne signifie rien pour l'âge des liasses. En réalité, dès que les moines furent assurés qu'il n'y

avait pas là de « trésor », on se désintéressa de la trouvaille. Aussi, malgré tous les cadeaux faits, malgré le passage de notre confrère Stein, ai-je trouvé la grande majorité des liasses encore cousues, intactes, telles en un mot qu'elles furent déposées dans la grotte il y a plus de huit siècles.

Mon ignorance simplifiait le choix des documents non chinois. Je distingue bien des lettres de leurs alphabets, mais le sens m'échappe ; pour ne rien laisser passer d'intéressant, j'ai tout acquis Ces manuscrits m'inspirent le respect un peu superstitieux que Pétrarque montrait, dit-on, pour des textes grecs qu'il n'entendait guère. Mon grec à moi, c'est la brahmī. Et puisque la sollicitude de Pétrarque s'est étendue jusqu'aux livres turcs en nous conservant le *Codex cumanicus*, je vous apporterai aussi, de l'autre bout du monde turc, des manuscrits ouïgours. Brahmī comme ouïgour se présentent ici tantôt en beaux feuillets de *poṭhī*, tantôt au verso de rouleaux dont le recto est occupé par du chinois, plus rarement par du tibétain. Une seule fois, j'ai trouvé un rouleau uniquement ouïgour. Je rapporte une quarantaine de rouleaux en brahmī, plus quelques fragments et une centaine de feuillets de *poṭhī*. Vous savez d'autre part combien sont rares les manuscrits en écriture ouïgoure : ceux de la Bibliothèque nationale se compteraient sur les doigts d'une main ; encore sont-ils tous d'origine musulmane, et aucun n'est-il proprement, je crois, écrit en dialecte ouïgour. Les seuls textes du bouddhisme ouïgour connus jusqu'à présent sont les quelques fragments rapportés en 1897 par Klementz et les ouvrages que MM. von Lecoq et Grünwedel ont dû recueillir autour de Tourfan dans leurs six ans de mission. Nous y ajoutons aujourd'hui une vingtaine de fragments ou courts documents isolés, une quarantaine de feuillets de *poṭhī*, deux cahiers et sept rouleaux assez considérables et en fort bon état.

Le tibétain est plus abondamment représenté dans la bibliothèque que la brahmī ou le ouïgour. Là encore j'ai tout mis de côté, soit environ cinq cents kilos de manuscrits remontant aux quatre premiers siècles du bouddhisme tibétain : mais je crains de ne pouvoir tout obtenir. Un prince mongol du Tsaïdam vient, paraît-il, au Ts'ien-fo-tong chaque année, et a pris l'habitude d'y voir les *kia-pan* (tel est le nom chinois des livres serrés entre deux planches) ; le moine a peur de le mécontenter. Il semblait probable *a priori* que les *kia-pan* parfaitement en ordre, les seuls ouvrages en ordre dans toute la bibliothèque, représentaient un *Kandjur* ; et c'est justement le renseignement que m'a donné de lui-même le Wang *tao*, sur la foi des lamas qui ont eu accès dans la grotte. Evidemment, il eût été intéressant en tout état de cause d'avoir un *Kandjur* beaucoup plus ancien que tous ceux qu'on connaît en Europe. Je n'ai pas souvenir qu'il s'en trouve dans nos bibliothèques d'antérieur aux volumes dépareillés que possède le musée de Berlin et qui remontent au début du XV[e] siècle. Or le *Kandjur* du Ts'ien-fo-tong est au plus tard du X[e] siècle, et presque plus vraisemblablement du IX[e]. Il nous eût donc donné, en même temps que des manuscrits très archaïques, une limite minima pour l'âge des traductions. Je n'ai pas abandonné la partie, et peut-être mon insistance l'emportera-t-elle.

En tout cas ces onze énormes *kia-pan* ne représentent pas tout le tibétain de la grotte, tant s'en faut ; et je suis presque assuré de mieux réussir pour le reste. Ce reste se compose de documents isolés sur hauts feuillets collés et roulés, ou de véritables rouleaux, ou encore des feuillets de larges *pothī* en papier épais non glacé, à la manière tibétaine usuelle, mais qui ont été enroulés pour être cousus dans les liasses. Tout cela dégage un parfum de vieil encens, et il n'y a guère d'apparence qu'il s'y trouve rien que de la littérature strictement religieuse. Toutefois, des manuscrits isolés, de courts textes indépendants offrent plus de chances de nouveauté, sont plutôt susceptibles de notes personnelles, de colophons datés, que la collection régulière et une fois formée du *Kandjur*. Peut-être y verrons-nous surgir une école de *lotsava* du Kan-sou ; c'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure, à propos du bouddhisme chinois.

Les textes usuels du bouddhisme chinois forment la grosse masse de la bibliothèque. On trouve là, incomplètes, mais à plusieurs exemplaires, tout le lot des grosses traductions de Kumārajīva, de Hiuan-tsang et de Yi-tsing, le *Lotus de la Bonne Loi*, le *Mahāparinirvāṇasūtra*, surtout le *Mahāprajñāparāmitāsūtra* avec ses quelque 600 volumes. Ces dévots sont bavards insupportablement ; j'ai pris en horreur le nom de Subhūti. Cette fois encore, il pourrait être intéressant d'avoir des manuscrits antérieurs à tout ce que nous possédons, même à cette édition de Corée du XIe siècle qui nous est indirectement accessible dans le *Tripiṭaka* de Tôkyô ; mais alors il faut tout rapporter ; faute de quoi, force est bien de choisir. J'ai donc éloigné froidement tous les *Lotus* et tous les *Nirvāṇa* ; mais mon embarras a reparu ensuite. Pour ne pas alourdir mes bagages, je n'ai apporté de France avec moi ni Nanjio, ni Fujii ; c'est un tort; on ne doit jamais voyager sans Fujii et Nanjio. Comment, sans eux, affirmer qu'un texte existe ou n'existe pas dans le canon ? Nul de nous ne porte dans sa tête toutes les Ecritures et la Patrologie. Finalement, je me suis inspiré des principes suivants : laisser de côté tous les *sūtra* et les œuvres classiques de l'*abhidharma*, sauf là où quelque particularité de suscription, de colophon, d'écriture, la beauté du manuscrit ou sa date lui donnaient un intérêt spécial ; faire au contraire une large part aux ouvrages de controverse purement chinois. Je me suis senti un peu tiraillé pour certaines portions du *vinaya*; en général, mes hésitations se sont tranchées dans le sens de l'annexion.

Ces manuscrits bouddhiques, écrits le plus souvent sur papier glacé pour les *sūtra* et sur divers papiers pelure pour les autres catégories de textes, sont constitués en principe de feuilles plus larges que hautes, et collées bout à bout en un long rouleau ; c'est le 卷子本 *kiuan-tseu-pen* classique, que l'imprimerie a fait abandonner pour les livres, mais qui s'emploie jusqu'à nos jours pour les peintures. Parfois cependant la piété servile des Chinois a voulu imiter les feuillets des *pothī* hindous, et on trouve dans la grotte un certain nombre de « *pothī* chinois », écrits de haut en bas dans la hauteur du feuillet, ou encore dans sa largeur, et même horizontalement et de gauche à droite, comme nous imprimons le chinois dans nos livres européens. Tantôt le manuscrit était relié

comme dans l'Inde par une ficelle passant à travers les feuillets; tantôt ces feuillets étaient brochés par leur tranche. La variété même du traitement trahit un procédé exotique et mal assimilé. Vous savez que ces *pothī* chinois, dont nous ne connaissions encore aucun spécimen, ont abouti à un type spécial de livres oblongs, s'ouvrant en accordéon, et qui ne serait usité que dans les éditions chinoises du *Tripiṭaka*, si les taoïstes ne s'étaient empressés, là comme ailleurs, de singer leurs rivaux bouddhistes.

Mais ce ne sont pas là les seuls renseignements que les manuscrits bouddhiques du Ts'ien-fo-tong fournissent pour l'histoire du livre chinois. Les Chinois, avant d'avoir inventé le papier, écrivaient sur des lamelles de bambou ou de bois, ou encore sur des rouleaux de soie; M. Chavannes a consacré un article très nourri à l'étude de ces procédés. Il est vraisemblable que les lamelles furent rapidement délaissées comme trop encombrantes; mais il ne paraît pas en avoir été de même pour la soie. Du moins ai-je trouvé ici quatre beaux manuscrits écrits sur soie fine, en parfait état. De leur date, je ne puis rien dire, car je ne les ai pas déroulés, quelque envie qui me tînt, de peur de les endommager; mais je les rapporte, et c'est l'essentiel.

J'ai trouvé aussi un manuscrit qui nous est par lui-même un témoignage précis dans une question assez importante et jusqu'ici sujette à controverse. Les Chinois ont de très bonne heure écrit sur leurs textes importants de copieux commentaires, et même des commentaires de ces commentaires. Le plus souvent, le commentaire se distingue du texte en ce qu'il est disposé sur deux lignes dans le même espace où le texte est sur une. Mais au XVIIIe siècle un érudit chinois, qui était, je crois, 全祖望 Ts'iuan Tsou-wang, prétendit que dans un ouvrage géographique de première importance, le 水經注 *Chouei king tchou* ou « Commentaire du *Livre des eaux* », paru au début du VIe siècle, il fallait distinguer deux parties : un commentaire du *Livre des eaux* et un commentaire de ce commentaire, du même auteur d'ailleurs que le premier. Dans la rédaction primitive, ces deux parties se seraient reconnues non pas à ce que le second commentaire eût été disposé sur un nombre de lignes double du premier, mais à ce qu'il était écrit en caractères plus fins. Comme l'imprimerie n'existait pas alors pour affirmer la séparation par la netteté d'un artifice typographique, les deux textes auraient été sans doute confondus et ramenés à un seul. Cette théorie, adoptée en 1754 dans l'édition du *Chouei king tchou* publiée par Tchao Yi-ts'ing, n'est pas suivie dans l'édition un peu postérieure du Wou-ying-tien, mais c'est que cette dernière édition se borne à reproduire le texte conservé dans le *Yong lo ta tien* et où la distinction n'est pas observée. En réalité, les érudits chinois se sont en majeure partie ralliés à l'opinion de Ts'iuan Tsou-wang, et, sous Kia-k'ing, on a proposé de distinguer de même un grand et un petit texte dans le *Lo yang kia lan ki*; on pourrait sans doute allonger la liste. Seulement, je ne sache pas qu'on ait jamais cité un manuscrit où cette disposition était réellement adoptée. Or le Ts'ien-fo-tong nous en fournit un. C'est un texte de doctrine, en caractères assez

grands, auquel est joint un commentaire sur une ligne en caractères plus petits. Et la séparation, qui n'est pas douteuse, est cependant assez peu marquée par endroits pour qu'on comprenne qu'elle ait disparu du *Chouei king tchou*.

Enfin, il est un certain nombre de textes, écrits vers l'an 700, qui emploient les quelques caractères spéciaux inventés en 689 par l'impératrice Wou Tsö-t'ien. Cet emploi n'est cependant pas constant dans un même texte, ce qui prouve que les Chinois n'arrivaient pas à se déshabituer des formes que leur main avait accoutumé de tracer. La tentative de Wou Tsö-t'ien était absurde et ne lui survécut pas. Nous ne connaissions encore ces caractères spéciaux que par l'épigraphie ; nos manuscrits nous les montrent imposés par la volonté souveraine à l'usage courant. Il faut ajouter que les moines leur firent peut-être meilleur accueil que les lettrés de l'empire. Wou Tsö-t'ien, la plus débauchée des impératrices chinoises, en fut peut-être aussi la plus dévote. Comme elle avait beaucoup donné, il lui était beaucoup pardonné.

Faut-il vous énumérer quelques textes ? J'ai trouvé trois manuscrits du 大乘起信論 *Ta cheng k'i sin louen*, l'ouvrage qu'un Japonais a traduit en anglais sous le titre d'*Awakening of the Faith in Mahâyânism* ; deux manuscrits de la chronique bouddhique 曆代法寶記 *Li tai fa pao ki* (le titre usuel aujourd'hui est *Li tai san* [三] *pao ki*) ; le 因緣心論開決記 *Yin yuan sin louen k'ai k'iue ki* ; le 大乘四法經論及廣釋開決記 *Ta cheng sseu fa king louen ki kouang che k'ai k'iue ki*, en un chapitre ; le 大乘入道次第 *Ta cheng jou tao ts'eu ti*, en un chapitre, par le moine 智周 Tche-tcheou ; le 諸經要集 *Tchou king yao tsi* (incomplet), par 道寨 Tao-tsiuan (?) ; le 天台分門圖 *T'ien t'ai fen men t'ou* ; le 毗尼心 *P'i ni sin*, en un chapitre ; le 五辛文書 *Wou sin wen chou*, en un chapitre ; une partie du 傳法寶記 *Tch'ouan fa pao ki* ; des textes de controverse entre les écoles du nord, du sud et du centre (南宗, 北宗, 中宗), dirigés en partie contre 曇曠 T'an-k'ouang, le chapitre 下 *hia* (sans doute le deuxième) du 窮詐辯惑論 *K'iong tcha pien houo louen*, qui est une réponse au 警迷論 *King mi louen* ; une petite histoire du bouddhisme, suivie de la *Vie des Patriarches* ; des biographies débutant par celles d'Asaṅga et de Vasubandhu ; un 法琳別傳 *Fa lin pie tchouan*, en deux chapitres, qui serait de première importance si par hasard il était nouveau ; puis une foule de fragments intéressants, depuis des portions de catalogues ou des 音義 *yin-yi*, jusqu'à des renseignements sur les trois sortes de canne à sucre existant dans l'Inde, en passant par la liste des *stūpa* d'Açoka situés en Chine (et dont l'un se trouvait dans la région de Touen-houang au 大乘寺 Ta cheng-sseu).

Mon attention s'est naturellement portée sur les ouvrages du *siddham*, où on recueille parfois d'importants renseignements sur l'histoire de l'écriture. Mais je n'ai rien trouvé à ce sujet de bien spécial. Cette série se réduit à un 悉談章 *Si t'an tchang* complet, mais qui ne contient rien sur le point qui nous intéresse spécialement, et à la première partie du 佛說楞伽經禪門悉

談章 *Fo chouo leng kia king tch'an men si t'an tchang*. Il y faut joindre un beau feuillet indépendant donnant un alphabet brahmī avec sa transcription en chinois.

Mais ce qui m'attirait surtout dans cette chasse aux documents bouddhiques, c'était l'espoir de trouver les récits des pèlerins. Sur le plus célèbre d'entre eux, Hiuan-tsang, j'ai rencontré d'abord un petit fragment sans intérêt intrinsèque, mais où le nom est écrit 玄藏 Hiuan-tsang, et nous avons par là la confirmation de la glose qui s'attache à la forme 玄奘 Hiuan-tsang, que j'avais tenté d'expliquer déjà à propos des *Notes* de Watters. Une autre note parle des jeûnes que Hiuan-tsang observait dans son monastère près de Si-ngan-fou. Une liste des royaumes d'Asie centrale, trouvée sur un chiffon de papier tout déchiré, paraît bien inspirée de Hiuan-tsang, encore qu'on y lise 戊地 Meou-ti comme dans le *Sin t'ang chou*, au lieu de la leçon actuelle 伐地 Fa-ti de la *Vie* et des *Mémoires*. Des *Mémoires* eux-mêmes, j'ai fini par trouver un chapitre, le deuxième, celui qui traite principalement du Gandhāra.

Je n'ai rien rencontré sur Fa-hien, ni sur Wou-k'ong. Mais Yi-tsing était représenté dans la grotte par un beau manuscrit du 南海寄歸內法傳 *Nan haï k'i kouei nei fa tchouan*; c'est l'ouvrage traduit par M. Takakusu. Vous savez que le texte actuel de Yi-tsing n'est pas impeccable, et que M. Takakusu a utilisé avec profit les notes qu'avait rédigées au XVIIIe siècle, sur un manuscrit indépendant (si je ne me trompe), le commentateur japonais Kāçyapa. J'espère donc que notre manuscrit ne laissera pas d'offrir quelques bonnes leçons.

Enfin l'inespéré s'est produit, et j'ai mis la main sur un pèlerin nouveau qui vient s'intercaler entre Yi-tsing et Wou-k'ong. L'ouvrage est incomplet, mais je crois en pouvoir déterminer le titre et l'auteur. Il existe dans les *yin-yi* du *Tripiṭaka*, à côté d'un bref commentaire de Fa-hien, un nom moins bref commentaire du 慧超往五天竺傳 *Houei tch'ao wang wou t'ien tchou tchouan*, « Voyage de Houei-tch'ao dans les cinq Indes »; j'ai signalé il y a quelques années ces deux textes dans le *Bulletin*. Or j'ai conservé, de ce commentaire de Houei-tch'ao, le souvenir de deux ou trois notes, l'une concernant, je crois, le nom des Khmèr, une autre peut-être sur le terme de 崑崙 Kouen- louen appliqué aux pays malais, une troisième en tout cas à propos du 謝䫻 Sie yu ou Zaboulistan. De l'ordre de ces notes, il résultait que Houei-tch'ao, parti de Chine par les mers du Sud, y était revenu par l'Inde du Nord-Ouest et l'Asie Centrale. J'aurais pu ajouter, ce que j'ai omis, que le voyage de Houei-tch'ao ne pouvait être antérieur à l'an 700 environ, puisque le nom de Sie-yu n'a été adopté en Chine pour le Zaboulistan que depuis le règne de Wou Tsö-t'ien. Le début manque au manuscrit que j'ai trouvé et nous n'avons rien avant la description du Magadha. Mais le pèlerin nomme les Kouen-louen, le terme de « Cinq Indes » revient à chaque instant sous son pinceau, il passe au Sie-yu et rentre de là en Chine par la Kachgarie; la fin manque

à partir de Qarâchahr. Pour la date, il y en a une seule, mais très précise : notre voyageur arrive à Ngan-si, c'est-à-dire à Koutchar, dans le 11ᵉ mois de la 15ᵉ année *k'ai-yuan*, soit à la fin de 727 ; il y trouve le protecteur Tchao, qui, nous le savons par d'autres textes, y résidait vraiment à cette date. Il me paraît donc très probable que l'ouvrage anonyme dont j'ai retrouvé la plus grosse partie est le *Voyage de Houei-tch'ao dans les cinq Indes* ; nous serons fixés définitivement en prenant toutes les gloses du *yin-yi*. Ce pèlerin nouveau n'a ni la valeur littéraire de Fa-hien, ni l'information minutieuse de Hiuan-tsang. J'ai connu à Ouroumtchi un Chinois qui, dans sa relation, a inséré non seulement ses nombreuses poésies, mais encore celles de son domestique. Houei-tch'ao, si c'est lui, n'a pas de ces recherches. Son style est plat, et s'il a conservé peu de ses pièces de vers, il eût mieux valu qu'il n'en mît pas du tout. Ses notices sont désespérément brèves et monotones. Néanmoins, c'est un témoignage contemporain. Il nous renseigne sur l'état du bouddhisme dans les diverses contrées de l'Inde pendant le premier quart du VIIIᵉ siècle. Pour l'Inde du Nord-Ouest, l'Afghanistan, les deux Turkestans russe et chinois, il est bien des indications qui ne se trouvent que chez lui. A diverses reprises, il donne pour les noms des états de l'Asie Centrale la forme indigène, à côté du nom chinois usuel. C'est ainsi que le premier, plus de cinq siècles avant Marco Polo et les textes chinois de l'époque mongole, il appelle Kachgar du nom que cette ville porte actuellement. Par lui, nous savons qu'il y avait alors en Kachgarie, à côté des temples bouddhiques indigènes, quelques temples fondés par des religieux chinois, un 大雲寺 Ta-yun-sseu et un 龍興寺 Long-hing-sseu à Koutchar, un autre Long-hing-sseu à Khotan, un autre Ta-yun-sseu à Kachgar. Ces noms mêmes portent bien leur date. On sait que, vers l'an 690, l'impératrice Wou Tsö-t'ien décida que, dans toutes les grandes villes de l'empire, il y aurait un Ta-yun-sseu, un « Temple du Grand Nuage ». Les recherches de Devéria, de M. Chavannes nous ont fait connaître le Ta-yun-sseu de Leang-tcheou au Kan-sou où se conserve une importante stèle chinoise et *si-hia*. Un texte de l'époque des T'ang mentionne le Ta-yun-sseu construit au VIIIᵉ siècle à Toqmâq dans le Semirétché ; nous aurons à rechercher pourquoi le nom de « Temple du Grand Nuage » est lié aussi à l'histoire du manichéisme en Chine. A côté des Long-hing-sseu de Koutchar et de Khotan, les manuscrits du Ts'ien-fo-tong nous en font connaître un autre à Pei-t'ing (¹), c'est-à-dire vers Tsi-mou-sa, au Nord-Est

---

(¹) Ce Long-hing-sseu de Pei-t'ing au Nord-Est d'Ouroumtchi, qui date de l'époque des T'ang, dura jusqu'à l'époque mongole, car il est nommé encore au début du XIIIᵉ siècle dans le 西遊記 *Si yeou ki* de 丘長春 K'ieou Tch'ang-tch'ouen. Ces temples mi-chinois, mi-turcs, au Nord et au Sud des T'ien-chan, ont joué probablement un grand rôle dans la formation du bouddhisme mongol ; c'est sans doute d'eux que le bouddhisme mongol tient tout ce qu'il n'a pas emprunté au tibétain, en particulier sa nomenclature, et le nom même du Buddha, Bourkhan.

d'Ouroumtchi. A Touen-houang, il y avait sous les T'ang aussi bien un Long-hing-sseu qu'un Ta-yun-sseu.

J'espère que les documents recueillis ici nous permettront de projeter quelque lumière sur l'histoire du bouddhisme dans la Chine occidentale et le Turkestan. Un texte que je rapporte a été traduit au Long-hing-sseu de Pei-t'ing par un moine de Khotan ; un autre, un *poṭhī* chinois, est un exemplaire (incomplet dès l'époque des T'ang, et le seul qui existait ici, dit une note) qui fut apporté de Ngan-si (Koutchar), où il avait été traduit au Long-hing-sseu. Les œuvres du bouddhisme chinois ont été jusqu'ici utilisées de façon si incomplète que je ne sais si on trouve dans le *Tripiṭaka*, et plus particulièrement dans les *Kao seng tchouan*, des renseignements sur ces traducteurs chinois de la haute Asie. On connaît ceux qui sont venus opérer dans la Chine même, comme Kumārajīva, né à Koutchar d'un père hindou. C'est un *çramaṇa* de Leang-tcheou, 竺法圓 Tchou Fa-yuan je crois, qui vers l'an 400 fit sur un texte 胡 *hou* la version chinoise orale d'un *vinaya* et du *Dīrghāgāmasūtra*. Mais jusqu'aujourd'hui, j'ignorais qu'il y eût eu une école de traducteurs au 脩多寺 Sieou-to-sseu, « Temple des *sūtra* », de Kan-tcheou. Je n'ai trouvé que peu de textes qui en proviennent, dont une *dhāraṇī* à beaucoup d'exemplaires, le 諸星母陀羅尼經 *Tchou sing mou t'o lo ni king*. Ces traductions sont l'œuvre de deux moines, mais surtout de Fa-tch'eng ; peut-être ce Fa-tch'eng est-il le même qui a traduit un 瑜伽論 *Yu kia louen*, c'est-à-dire un *Yogaçāstra*. Fa-tch'eng dit appartenir au 大蕃國 *ta-fan-kouo*, autrement dit au « royaume tibétain » ; nous en devons conclure qu'il écrivait lorsque Kan-tcheou était sous la domination tibétaine, soit à peu près entre 760 et 850. Mais alors une question se pose dont l'importance des documents tibétains dans la niche du Ts'ien fo-tong ne fait que souligner l'intérêt : n'y a-t-il pas eu au Kan-sou une école de traducteurs tibétains à côté de celle des traducteurs chinois ? Et ne trouverait-on pas des traces de leur mutuelle influence ? Que des traductions tibétaines, comme beaucoup de traductions chinoises, aient été refaites à diverses époques, parce qu'on ne les jugeait pas satisfaisantes, c'est un fait acquis : un manuscrit tibétain trouvé par M. Stein au cours de sa première mission a été reconnu par M. Thomas pour une version d'un texte connu, mais plus ancienne que celle qui figure aujourd'hui au canon. Il est question dans les écritures tibétaines de quelques textes traduits du chinois ; ne l'ont-ils pas été, en partie au moins, ici et à cette époque ? D'autre part, on trouve dans les ouvrages tibétains, principalement pour l'histoire du bouddhisme depuis le début de notre ère, certains renseignements dont on a fait état comme de traditions indépendantes, mais qui, à mon sens, trahissent manifestement une origine chinoise : n'est-ce pas encore ici qu'ils ont été recueillis ? Et enfin les traducteurs chinois du Kan-sou ont-ils toujours opéré sur des textes hindous ou hindouisants, et n'ont-ils jamais utilisé d'anciennes traductions tibétaines ? Autant de problèmes qu'on ne peut que poser aujourd'hui, mais à la solution desquels nos manuscrits peuvent contribuer puissamment.

Le bouddhisme est prédominant dans la grotte, et c'est ce qui explique le peu d'intérêt que la trouvaille a excité chez les lettrés chinois. Mais on y rencontre autre chose, et particulièrement des textes taoïques. Ce n'est pas à dire que les moines bouddhistes du Ts'ien-fo-tong fussent alors à moitié taoïstes, ou que des moines taoïstes y vécussent, comme aujourd'hui, à côté d'eux. Les deux religions ne disposent plus d'aucune influence politique, et se sont réconciliées dans leur commune inertie. Il n'en allait pas de même à l'époque des T'ang, où elles luttaient pour l'hégémonie dans l'Etat. En réalité, tous les manuscrits taoïques du Ts'ien-fo-tong où j'ai trouvé une indication d'origine, proviennent du 神泉觀 Chen-ts'iuan-kouan, dont le nom seul ne peut s'appliquer qu'à un temple taoïque. D'après un renseignement que m'a fourni un manuscrit géographique sur la région de Touen-houang, le Chen-ts'iuan-kouan devait être situé non pas au Sud-Est de Cha-tcheou comme les grottes, mais à peu près à 40 *li* au Nord-Est. Ces manuscrits taoïques, très soignés, ont été généralement écrits de 580 à 750 environ. Il se peut que l'arrivée des Tibétains bouddhistes vers 760 ait sonné le glas du taoïsme dans la région de Touen-houang. Quoi qu'il en soit, après la disparition du Chen-ts'iuan-kouan, ses manuscrits échouèrent en partie au Ts'ien-fo-tong; certains y furent conservés tels quels; les moines en utilisèrent d'autres pour y écrire au verso, d'une main beaucoup plus négligée, des notes et des textes bouddhiques de toute sorte; c'est dans cet état que les manuscrits nous sont parvenus. Pour incomplets qu'ils soient et relativement peu nombreux (une centaine de rouleaux), leur importance est très grande.

Jusqu'à ces derniers temps en effet, le canon taoïque nous avait été pratiquement inaccessible. De rares textes, comme le voyage de K'ieou Tch'ang-tch'ouen en Asie Centrale et quelques commentaires des anciens philosophes chinois, en furent extraits par des érudits chinois au début du XIX[e] siècle et édités à part. On trouvait d'ailleurs en librairie un abrégé du canon taoïque, le 道藏輯要 *Tao tsang tsi yao*, devenu lui-même rare aujourd'hui. C'est sur ces matériaux que travailla Palladius, et après lui Bretschneider. Le catalogue du canon complet était en outre publié d'une façon assez médiocre dans le 彙刻書目 *Houei k'o chou mou*, et avec beaucoup plus de détails dans l'édition du 白雲觀 Po-yun-kouan près Pékin. Mais le premier et, je crois bien, le seul exemplaire du canon taoïque qui soit sorti de Chine dans les temps modernes est l'exemplaire de l'édition du XVI[e] siècle, malheureusement incomplet, que possédait l'Ecole française d'Extrême-Orient, et dont elle a fait don à la Bibliothèque nationale. J'avais recueilli, il y a quelques années, pas mal d'informations sur le *Canon taoïque* depuis l'époque des T'ang, mais, pour qu'elles fussent publiables, il eût fallu les compléter par un dépouillement au moins sommaire de la collection actuelle; le temps m'a manqué pour ce travail. M. De Groot, après étude du *Canon taoïque* de la Bibliothèque nationale, préparait de son côté un livre sur le taoïsme. Peut-être y signalera-t-il quelque chronique qui servira de base à une étude historique sur le taoïsme. On peut se hasarder à prédire

cependant que cette chronique, si elle existe, ne nous donnera pas entière satisfaction. Dans l'histoire religieuse de la Chine, si fertile en paradoxes, le moindre n'est pas assurément que le bouddhisme, né chez un peuple où l'histoire n'a jamais pu fleurir, ait acquis en Chine le sens des précisions et la valeur des dates, au lieu que le taoïsme, indigène dans le pays au monde qui possède la plus belle suite d'annales, s'y soit voilé comme à plaisir d'un impénétrable nuage de fictions et d'incertitudes. Et sans doute le paradoxe n'est qu'apparent, et on pourrait en rendre raison par des causes qui tiennent de la nature intime comme de l'histoire des deux religions. Le fait brutal n'en subsiste pas moins : il n'y a pas de chronologie taoïque.

C'est dans ce chaos que nos manuscrits nous permettront d'apporter un peu d'ordre. Non seulement nous saurons par l'âge des manuscrits que tels et tels textes existaient sûrement à telles ou telles dates, mais tant dans trois ouvrages de controverse écrits par les bouddhistes contre les taoïstes que dans les œuvres de pure doctrine taoïque comme le 三洞奉道科試儀範 *San tong fong tao k'o che yi fan*, j'ai trouvé de copieuses listes d'œuvres taoïques que nous aurons à rechercher dans le canon. Je n'entreprendrai pas de vous énumérer les œuvres que j'ai recueillies : aussi bien, dans l'état actuel de nos connaissances, cette énumération ne dirait rien à personne. Je signalerai à part cependant le 5e chapitre d'un 老子道德經義疏 *Lao tseu tao tö king yi chou*, qui est un commentaire extrêmement détaillé du livre de Lao-tseu ; un autre commentaire de ce même livre publié en 5 courts chapitres, sous le titre de 玄言新記明老部 *Hiuan yen sin ki ming lao pou*, par 顏師古 Yen Che-Kou, le célèbre commentateur du *Ts'ien chan hou* ; enfin une œuvre d'origine taoïque, mais qui n'a pas l'air de faire partie du canon, le 二十五等人圖 *Eul che wou teng jen t'ou*. Et j'en aurais fini avec le taoïsme s'il ne me restait à vous parler du *Houa hou king*.

Pendant près de dix siècles, la querelle de préséance et encore plus d'influence entre bouddhistes et taoïstes a tourné autour d'un même texte, le 化胡經 *Houa hou king* ou *Sûtra de la conversion des Hou*. La question était de conséquence. « Cédez-nous le pas, disaient les taoïstes, car le Buddha n'est qu'un avatār de notre Lao-tseu qui était parti vers l'Ouest pour convertir les Hou : voyez le *Houa hou king*. — La première place nous revient, répondaient les bouddhistes ; car le *Houa hou king* est l'œuvre d'un faussaire de la fin du IIIe siècle, Wang Feou ; et le Buddha est antérieur à Lao-tseu de plus de deux siècles ; voyez le 周朝異書 *Tcheou tch'ao yi chou*. » Nous renverrions aujourd'hui les parties dos à dos. Il n'est rien de plus incertain que la date de la naissance de Lao-tseu, si ce n'est celle de la naissance du Buddha. Et si le privilège de l'âge semble appartenir en définitive à Lao-tseu, ce philosophe n'a autant dire rien de commun avec l'église plus tardive qui l'a accaparé. Pour ce qui est enfin des textes invoqués, l'« autorité » est égale des deux côtés : on s'est battu mille ans à coups d'apocryphes. La querelle, qui avait été particulièrement vive à l'époque des T'ang, s'assoupit sous les Song, mais pour reprendre sous la dynastie mongole,

au XIIIe siècle. Les empereurs mongols n'étaient pas fanatiques. Dans une des séances où des représentants de plusieurs confessions exposèrent leurs doctrines, l'empereur Mangou-khan compara les religions diverses à tous les doigts d'une même main ; cette image, qui frappa Rubruquis, se retrouve vraiment dans les textes chinois. Mais Mangou et Khoubilaï tenaient avant tout à avoir la paix dans leurs états. Pour clore la controverse, un édit prescrivit de brûler par tout l'empire les exemplaires du *Houa hou king* et d'en détruire les planches. L'ordre n'était pas nouveau, mais il fut d'autant mieux exécuté dans la deuxième moitié du XIIIe siècle que taoïstes et bouddhistes, écartés désormais du pouvoir, ne purent plus passionner l'opinion pour leurs querelles de sectes. Le *Houa hou king*, condamné et ressuscité plusieurs fois, mourut alors pour de bon dans l'indifférence des partis.

Telle est en raccourci l'histoire que M. Chavannes et moi avons déjà plus ou moins étudiée, mais sans épuiser, tant s'en faut, les nombreux textes qui la concernent. Vous savez d'ailleurs par quels liens étroits cette querelle du *Houa hou king* se rattache au fameux passage du *Wei lio* concernant l'introduction du bouddhisme en Chine. Enfin, j'ai signalé jadis une note d'une chronique bouddhique qui met en relations le *Houa hou king* et les Manichéens. Or ici même j'ai trouvé à diverses reprises des renseignements nouveaux ; soit qu'ils manquent au *Tripiṭaka* actuel, soit qu'ils n'y aient pas encore été signalés, ils complètent et améliorent des textes d'un grand intérêt, comme les quelques citations qui nous sont parvenues du *Kao seng tchouan* de Fei Tseu-ye. Il n'est guère à l'époque des T'ang d'ouvrage de controverse qui ne réfute quelques passages soit du *Houa hou king*, soit du 明威經 *Ming wei king* ou du 西昇經 *Si cheng king*, qui ne paraissent avoir été que d'autres recensions ou d'autres titres du même texte. La théorie taoïque avait d'ailleurs des adeptes, plus ou moins avoués et conscients, au sein même du bouddhisme. Le *Si cheng king* est invoqué parmi les sources du *Li tai fa pao ki*, et je crois me rappeler qu'il est nommé à la fin du *Fa yuan tchou lin*, sans que dans l'un ni l'autre cas on en dénonce le caractère apocryphe. C'est sans doute ce qui obligeait les docteurs à répéter les coups pour étouffer autour d'eux l'hérésie. Et notre regret s'en avivait de ne plus connaître directement un texte autour duquel s'était fait tant de bruit.

C'était compter sans la bibliothèque du Ts'ien-fo-tong : dans les derniers jours de mon dépouillement, j'y ai retrouvé au complet le 1er et le 10e chapitre du *Houa hou king*. Le titre tout au long est 老子西昇化胡經 *Lao tseu si cheng houa hou king*, « Sūtra de Lao-tseu qui s'élève vers l'Ouest et convertit les Hou ». Que ce soit là le texte dont parlent les chroniques bouddhiques de l'époque mongole et à la réfutation duquel un moine a alors consacré tout un ouvrage indépendant, c'est ce que le moindre examen suffit à prouver. Ces chroniques mentionnent les seize 變 *pien*, « transformations » (et, au sens iconographique, « scènes » religieuses), de Lao-tseu qui avaient été traduites par l'image ; les textes plus anciens, sans être aussi précis, nous montrent que dès

le VIe siècle la légende de Lao-tseu évangélisant les Hou ornait parfois les murs des temples : or les seize « transformations » sont énumérées dans ce dixième chapitre que j'ai retrouvé L'auteur du *Fo tsou t'ong ki* disait de plus que les Manichéens, pour établir la vérité de leur doctrine, invoquaient un passage du *Houa hou king* où il était question de leur fondateur 末摩尼 Mo-mo-ni. Les histoires dynastiques ne connaissent que la forme 摩尼 Mo-ni, Mani, que nous appelons Manès ; mais le nom de Mo-mo-ni, allié au manichéisme, se retrouvait par ailleurs dans le *T'ong tien* ; j'ai proposé de rétablir Mâr Mani, le « Seigneur Mani ». Il n'en restait pas moins étrange que les Manichéens se fussent réclamés du *Houa hou king*. Aujourd'hui nous devons nous rendre à l'évidence. A la fin du chapitre 1er de mon manuscrit, Lao-tseu annonce qu'il n'est pas seulement le Buddha, mais aussi Mo-mo-ni, et il appuie cette affirmation de considérations sur les 二宗 *eul-tsong*, « deux principes », et les 三際 *san-tsi*, « trois moments », dont le caractère manichéen est au-dessus de toute discussion. Seulement il résulte de là une conséquence très claire : un *Houa hou king* où il est question du manichéisme peut bien être celui qui circulait à l'époque des T'ang et qui fut détruit au XIIIe siècle, mais ce n'est certainement pas celui qu'on attribue au moine Wang Feou de la fin du IIIe. Il n'y rien là qui puisse nous étonner. Quand un texte est apocryphe, on l'accomode sans scrupule aux besoins du jour. Déjà les fragments de Fei Tseu-ye (dans le manuscrit que j'ai trouvé ici, mais non dans le texte du *Tripiṭaka* qu'a utilisé M. Chavannes) distinguent des leçons anciennes et des leçons nouvelles dans cet énigmatique 西域傳 *Si yu tchouan* qui fournit, dit-on, à Wang Feou le canevas de son *Houa hou king*. Je crois me rappeler d'ailleurs qu'un texte précis de l'époque des T'ang mentionne les transformations et le « développement » qu'avait récemment subis le *Houa hou king* de Wang Feou, primitivement en un seul chapitre. En tout cas, nous pouvons dater par approximation la recension dernière, celle que je rapporte en partie. Dans son premier chapitre, Lao-tseu, après avoir quitté la Chine, arrive à la ville de 毗摩 P'i-mo du royaume de Khotan et y rassemble, pour les évangéliser, les princes de plus de 80 royaumes *hou*. Cette ville de P'i-mo, à l'Est de Khotan, est bien connue par les textes. Sans discuter ici sur son nom ancien, c'est la ville de P'i-mo de Hiuan-tsang, et elle est encore citée au XIIIe siècle par Marco Polo. Le *Pei che*, qui porte sur les années 387-618 et fut rédigé dans la première moitié du VIIe siècle, mentionne de son côté le « temple de P'i-mo, qui est le lieu où Lao-tseu convertit les Hou ». Or le *Houa hou king* énumère ces princes de plus de 80 royaumes qui répondirent à l'appel de Lao tseu, et la liste, qu'il serait trop long de reprendre ici, est telle qu'elle ne peut avoir été dressée qu'au VIIe siècle. Il y a donc aujourd'hui moins de chances que jamais de retrouver le *Houa hou king* primitif, mais il faut encore nous estimer heureux de posséder en partie celui qui alimenta tant de controverses sous les T'ang et sous les Yuan.

Pour que les taoïstes de l'époque des T'ang aient éprouvé le besoin de se donner barre sur le mandichéisme, il faut que cette religion se soit alors acquis

en Chine une position solide. Mais il ne nous est parvenu à ce sujet que des renseignements lamentablement pauvres et dispersés. On fera donc bon accueil à un fragment manichéen qui s'est rencontré dans la grotte. Je le qualifie de manichéen, bien qu'aucun culte n'y soit nommément désigné, parce que sa terminologie dualiste ne permet d'hésiter qu'entre le manichéisme et le mazdéisme, et que les notions qu'il expose nous apparaissent ordinairement, dans les textes chinois, en relation avec les Mo-ni, c'est-à-dire les Manichéens. Ce court texte comprend la fin d'un paragraphe 4, qui semble avoir trait à l'exposition des cadavres. Puis vient un paragraphe 5, énumérant les salles dont se compose un temple et nommant les trois supérieurs que doit compter chaque communauté. Les titres de ces supérieurs sont donnés en transcription et traduction ; la restitution ultérieure de l'original nous fixera définitivement sur la nature du texte. Le paragraphe 6 concerne les conditions à remplir par quiconque veut entrer dans les ordres ; les deux premières sont qu'il ait une claire perception des « deux principes » et des « trois moments ». Nous savions déjà par le *Fo tsou t'ong ki* que c'étaient là les deux dogmes fondamentaux de la doctrine manichéenne en Chine ; ils apparaissent aussi dans l'inscription de Kara-balgasoun ; le fragment nouveau que je rapporte en donne une explication concordante, mais un peu plus détaillée. Le novice devait en outre « envisager le corps de la loi [ce terme doit être un emprunt au *dharmakāya* du bouddhisme] des quatre calmes » ; malheureusement le texte s'arrête avant de nous rendre intelligible cette formule sibylline. Pour bref que soit le document, il n'en est pas moins intéressant de constater qu'il y avait des Manichéens dans la région de Touen-houang. J'ignore encore ce que les missions allemandes ont pu rapporter de Tourfan, mais les textes sur le manichéisme chinois signalés jusqu'à présent se rencontraient dans des ouvrages profanes ou dans des chroniques bouddhiques ; pour la première fois, nous retrouvons un texte qui soit directement de provenance manichéenne. Toutefois je n'ai pas recueilli d'autres indications sur ces manichéens de Touen-houang. Dans un manuscrit géographique sur la région, il est question d'un temple du 祆神 *hien-chen*, du « dieu céleste », et c'est en général le nom dont on appelle en Chine le mazdéisme ; ce temple se trouvait à un *li* à l'Est de Cha-tcheou ; il comprenait vingt niches où étaient peints des portraits de divinités ; la cour du temple avait cent pas (doubles) de tour. Le terme de *hien-chen* prête cependant parfois à confusion. J'ai rencontré dans un texte de controverse bouddhique 祆祠 *hien-sseu*, « autel du Dieu céleste », qui, au lieu de désigner le mazdéisme, s'applique cette fois au brahmanisme, et est manifestement l'équivalent du terme plus usuel 天祠 *t'ien-sseu*, « autel céleste ». Nous aurons à rechercher de même si les temples du « dieu céleste » n'étaient pas parfois manichéens.

A côté du mazdéisme et du manichéisme, il est une religion étrangère dont la fortune en Chine à l'époque des T'ang a été popularisée par l'inscription de Si-ngan-fou : c'est le christianisme nestorien. Ici encore nos manuscrits nous apportent une contribution inespérée. J'ai retrouvé en trois morceaux,

mais finalement complet, un petit rouleau intitulé 大秦景教三威蒙度讚 *Ta ts'in king kiao san wei mong tou tsan*, « Eloge des trois Majestés de la Religion Brillante du Ta-ts'in, par lesquelles on obtient le salut », autrement dit « Eloge de la Sainte Trinité ». Le terme de « Religion brillante du Ta-ts'in » nous est bien connu : c'est exactement celui qui désigne le nestorianisme au fronton de la stèle de Si-ngan-fou. Le manuscrit débute effectivement par un éloge du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Puis viennent des invocations, d'abord à 阿羅訶 A-lo-ho (Eloha), au 彌施訶 Mi-che-ho (Messie) et au Saint-Esprit, dont les trois hypostases (三身) se réduisent à une seule nature (同歸一體) ; ensuite aux « princes de la loi » (法王), c'est-à-dire aux apôtres et aux prophètes, en commençant par les quatre évangélistes 瑜罕難 Yu-han-nan (Jean), 盧伽 Lou-kia (Luc), 摩矩辭 Mo-kiu-ts'eu (Marc) et 明泰 Ming-t'ai (Mathieu). Suit une énumération de 35 ouvrages nestoriens, dont les titres sont parfois transcrits, parfois traduits. Enfin ce court document se termine par une note rappelant que les œuvres du nestorianisme parvenues en Chine étaient au nombre de 530 ; A-lo-pen introduisit le nestorianisme en Chine en 635 ; il adressa une requête au trône dans sa langue maternelle ; 房玄齡 Fang Hiuan-ling et 魏徵 Wei Tcheng (tous deux hommes d'Etat bien connus) en présentèrent la traduction ; plus tard, par ordre impérial, le moine nestorien 景淨 King-tsing traduisit les œuvres énumérées plus haut ; les autres subsistent dans leur état premier, sur olles ou sur peau, mais n'ont pas passé en chinois. Tel est en gros le contenu de ce petit texte qui, sans avoir l'importance de l'inscription de Si-ngan-fou, la confirme et complète. King-tsing est l'auteur même de la fameuse inscription nestorienne, et il apparaît encore, dans un passage du *Tripiṭaka* qu'a signalé M. Takakusu, comme ayant participé à la traduction d'un ouvrage bouddhique. Mais c'est ici, je crois, pour la première fois que son rôle s'affirme comme traducteur d'œuvres chrétiennes.

Nous en aurions fini avec les diverses religions pratiquées en Chine à l'époque des T'ang, si le bouddhisme ne devait pas reparaître à propos des documents concernant l'histoire et la géographie de Touen-houang. Comme on pouvait s'y attendre, une niche où on a entassé pêle-mêle tout le papier écrit qui se trouvait à portée contient beaucoup de documents locaux. Sous les T'ang, la région de Touen-houang portait, comme préfecture de second ordre, le nom de 沙州 Cha-tcheou et, comme sous-préfecture, celui de 燉煌 ; aussi bien dans les manuscrits que sur les cartouches des grottes, le premier caractère de ce dernier nom est toujours écrit 燉 *touen* et non 敦 *touen*, contrairement à la leçon plus ancienne des *Han chou* et à la glose de Yen Che-kou ; c'est la forme du temps des Han qui a été reprise aujourd'hui. Parmi les pièces concernant la région de Touen-houang que j'ai recueillies dans la grotte, il faut placer en première ligne une portion considérable, en trois fragments qui se suivent, d'une *Description de Cha-tcheou*. L'ouvrage étant incomplet, nous n'en savons à vrai dire ni le titre, ni l'auteur, ni la date ; mais, d'après son contenu, il a dû être écrit au X[e] siècle ; peut-être est-ce là le 沙州記 *Cha tcheou ki* de 段國 Touan

Kouo (?), qui était perdu. L'œuvre a un double intérêt : par sa date d'abord. De l'avis des érudits chinois, c'est à la fin du VIIIe siècle qu'on fit pour la première fois de ces 志 *tche*, ou « Monographies » de sous-préfectures ou de préfectures, plus tard de provinces, qui ont pris tant d'extension et acquis tant d'importance à l'époque moderne. Mais ces premières « Monographies » ne nous sont pas parvenues, et la plus ancienne qu'il me souvienne d'avoir vue date seulement de la période 明道 *ming-tao* (1032-1033) des Song. Or notre manuscrit, quel qu'ait été son titre exact, est de par sa nature un *tche*, le plus ancien sans doute qui soit connu actuellement. Cette *Description de Cha-tcheou* vaut de plus par son contenu. On y chercherait en vain des renseignements sur les montagnes de la région ou sur le Ts'ien-fo-tong ; ils pouvaient se trouver dans les portions perdues. Mais on ne peut souhaiter d'informations plus précises sur le régime des eaux dans toute la préfecture, sur les enceintes, sur les bâtiments officiels, sur les stations de poste qui reliaient Cha-tcheou à Koua-tcheou d'une part, à Qomoul de l'autre. Enfin, dans cette source géographique de premier ordre, l'histoire trouve pas mal à glaner. Le Kan-sou occidental, pendant le Ve et le VIe siècle, appartint à la dynastie des Leang occidentaux, qui régnèrent précisément à Touen-houang. Leur histoire nous est surtout connue par le 十六國春秋 *Che lieou kouo tch'ouen ts'ieou* et par ce 十六國疆域志 *Che lieou kouo kiang yu tche*, plus tardif, dont il avait été commencé, sous le titre d'*Histoire géographique des seize royaumes*, une traduction heureusement interrompue. Mais ces œuvres, consacrées aux seize petites dynasties qui se partagèrent alors la Chine occidentale et s'y succédèrent sans souci des « Fils du ciel » légitimes, ne portaient pas exclusivement sur le Kan-sou occidental. Il n'en était pas de même de deux œuvres aujourd'hui perdues, le 西凉錄 *Si leang lou* et le 西凉異物志 *Si leang yi wou tche*, dont je n'ai guère souvenir d'avoir vu quelques citations originales que dans le 太平御覽 *T'ai p'ing yu lan* ; or notre manuscrit nous en rend des passages assez nombreux et assez longs. A côté de cette monographie, j'ai encore recueilli un texte concernant les eaux de Touen-houang ; on y retrouve, comme dans l'ouvrage précédent, le 都鄉河 Tou-hiang-ho ou 都鄉渠 Tou-hiang-k'iu dont le nom était déjà connu par le voyage de Kao Kiu-houei. Un autre fragment énumère toute une série de montagnes, de lacs, de postes, d'enceintes, dont la situation et la distance sont indiquées tantôt par rapport à Cha-tcheou même, tantôt par rapport à la sous-préfecture de 壽昌 Cheou-tch'ang, qui dépendait de Cha-tcheou. Une assez brève notice historique sur Touen-houang n'est un peu détaillée qu'à propos de la période *k'ai-yuan* (713-741). Joignons-y encore, en deux exemplaires, un petit recueil poétique, intitulé 燉煌十咏 *Touen houang che yong*, « Dix élégies sur Touen-houang ».

Mais la plus grande partie des documents locaux se rapportent, directement ou indirectement, au Ts'ien-fo-tong lui-même. Ce nom de Ts'ien-fo-tong est moderne ; il n'apparaît pas dans les manuscrits. Sur les stèles, il est question du 莫高窟 Mo-kao-k'ou ; Siu Song et M. Chavannes y ont vu le nom d'une grotte

spéciale, la « Grotte d'une hauteur sans égale ». Mais cette interprétation, grammaticalement juste, ne tient pas devant les faits. La petite stèle de 1348, qui mentionne le Mo-kao-k'ou, a été déplacée, et nous ne savons où elle se dressait anciennement ; toutefois, comme elle appartient aujourd'hui aux moines bouddhistes du 中寺 Tchong-sseu, il est peu probable qu'elle se soit trouvée auprès de la stèle de 698, qui nomme aussi le Mo-kao-k'ou, mais se trouve dans la partie des grottes attribuée aux moines taoïstes du 下寺 Hia-sseu. Cette stèle de 698 était d'ailleurs *in situ* à l'époque de Siu Song, et son socle n'a pas bougé depuis ; or la grotte à l'entrée de laquelle elle se dressait n'est pas grande, ni à beaucoup près la plus haute du groupe. Enfin on rencontre dans quelques grottes des inscriptions dédicatoires intitulées 莫高窟記 *Mo kao k'ou ki*, « Notice sur le Mo-kao k'ou », et qui, chacune, commémorent les travaux exécutés par des donateurs pour aménager la grotte où on les a écrites ; j'ai aussi trouvé de ces notices copiées dans les manuscrits. Il me paraît donc évident que Mo-kao-k'ou n'était pas le nom d'une grotte déterminée, mais de tout le Ts'ien-fo-tong, et doit être traduit au pluriel par « Grottes d'une hauteur sans égale ». C'est sans doute par analogie avec le Mo-kao-k'ou que le village le plus voisin portait le nom, également fréquent dans les manuscrits, de 莫高鄉 Mo-kao-hiang, le « Village d'une hauteur sans égale ».

Les grottes étaient seulement des sanctuaires ; les moines n'y vivaient pas. Au pied de la falaise, le long du filet d'eau que l'inscription de 776 qualifie de « grand fleuve », devaient s'élever des monastères, analogues à ceux qu'occupent aujourd'hui les trois moines bouddhistes (non ordonnés) du 上寺 Chang-sseu et du Tchong-sseu, et à celui que les taoïstes du Hia sseu sont en train d'édifier ; on peut admettre seulement que les monastères de l'époque des T'ang étaient plus importants et plus peuplés. Au printemps, on jouit autour de ces temples d'un frais ombrage ; c'est sans doute ce que veut dire encore l'auteur de l'inscription de 776 quand il parle du « vent qui chante dans les arbres de la *bodhi* » et de la « rosée qui tombe goutte à goutte dans l'étang du *dhyāna* ». Il n'est pas possible d'énumérer actuellement les anciens temples. Pas mal de noms apparaissent sur les cartouches des grottes, mais sans que rien indique si tel monastère était situé près des grottes ou seulement dans la région de Touen-houang. Les manuscrits mêmes ne nous renseigneront pas directement par les cachets qu'ils portent, car ces cachets sont divers, et bien des livres ont pu émigrer d'un temple à l'autre, comme c'est évidemment le cas pour les textes taoïques, manichéens, nestoriens, qui se retrouvent ici. C'est seulement pour une raison en quelque sorte de statistique que je place au Ts'ien-fo-tong le 三界寺 San-kiai-sseu, et que j'attribue à ses moines le dépôt des livres dans la niche, au XIe siècle.

Il serait impossible d'étudier ici les documents séparés que j'ai recueillis, actes de vente, baux, actes d'ordination, cahiers de recensements, registres de souscriptions, états de dépenses courantes, correspondances. Je vous dirai seulement que nous y trouvons les éléments de toute une histoire de la région

de Touen-houang à l'époque des T'ang, depuis ses chefs locaux qui prennent parfois le titre de « rois de Touen-houang » (燉煌王), jusqu'aux humbles, aux simples moines, aux artisans, aux cultivateurs ; et c'est ce que nous n'avons pour aucun autre district de la Chine. Parmi les documents les plus intéressants, il faut compter les recueils d'inscriptions, d'épitaphes, d'éloges. Il y en a de toutes sortes. Un fragment donne les titres d'un haut moine ouïgour. Un autre mentionne les dons faits au Ts'ien-fo-tong par un 論 *louen* (*blon*) tibétain de Koua-tcheou. C'est encore d'un Tibétain, gouverneur de Koua-tcheou, qu'il est question dans un recueil de pièces qui font intervenir aussi le *btsan-po* de Lhassa. Une dernière épitaphe, en rappelant que l'intéressé a fait peindre dans les grottes les mille Bouddha du *kalpa* des sages, nomme quatre générations de *louen* dans une grande famille tibétaine. Quelques notes concernent la réception d'une ambassade de Khotan. Nous savons d'ailleurs que des liens étroits unissaient Khotan à Touen-houang : une paroi de grotte consacrée aux statues célèbres du bouddhisme en met plusieurs autour de Khotan, et ne cite en Chine que ce célèbre « Bouddha de santal » dont j'espère conter un jour la curieuse histoire. Mais naturellement cette littérature laudative retrace surtout la carrière de hauts fonctionnaires et de moines chinois ; cinq rouleaux assez volumineux en sont remplis. Il y a là, entre autres, des copies d'une douzaine de stèles, qui presque toutes devaient se dresser dans le Ts'ien-fo-tong, mais dont la majeure partie nous était inconnue. Les copies ne sont ni bien écrites, ni correctes ; elles n'en ont pas moins un très grand intérêt. J'ai eu la surprise de retrouver là les inscriptions de Li T'ai-pin et de Li Ming-tchen sans les lacunes actuelles de la pierre, et aussi l'inscription de 851. Je signalerai encore une courte épitaphe de 張淮深 Tchang Houai-chen. Tchang Houai-chen est ce neveu de Tchang Yi-tch'ao qui lui succéda dans l'administration de Touen-houang ; à la date donnée pour sa mort par le *Sin t'ang chou*, on opposait un passage, d'ailleurs mutilé, de l'inscription de Li Ming-tchen. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que Tchang Houai-chen est mort le 22[e] jour du 2[e] mois de la 1[re] année 大順 Ta-chouen (890).

Du Ts'ien-fo-tong de Cha-tcheou, il me faut maintenant revenir au site bouddhique qui paraît avoir été jadis vénéré en Chine entre tous, au Wou-t'ai-chan. Des trois grands pèlerinages de la Chine moderne, celui de Mañjuçrī au Wou-t'ai-chan, celui de Samantabhadra au mont Ngo-mei, celui d'Avalokiteçvara aux îles P'ou-t'o, le premier seul est nommé dans nos manuscrits ; mais il y apparaît plusieurs fois. A propos du plan du Wou-t'ai-chan qui est peint dans une grotte, je vous ai indiqué quelques-uns des souvenirs qui s'y rattachent. Je m'aperçois que j'ai omis un petit cartouche (il y en a près de 200 en tout) sur l' « ermitage du moine Fa-tchao » (法照和尚菴), et c'est un tort, car Fa-tchao est un moine connu, et il est précisément question du Wou-t'ai-chan dans sa biographie et dans ses œuvres. Sur l'ascension de Buddhapalita, on trouve également une notice en tête du 佛頂尊勝陁羅尼經 *Fo ting tsouen cheng t'o lo ni king* ; mais ces textes existent dans le *Tripiṭaka* et je n'y insiste pas pour le moment. Il est plus intéressant de vous en signaler d'autres, d'abord un « Eloge du

Wou-t'ai-chan » que j'ai rencontré dans deux manuscrits ; puis une petite description de la montagne sainte, enfin les notes de voyage d'un moine, de Touenhouang sans doute, qui alla en pèlerinage au Wou-t'ai-chan et y traça un plan des divers sanctuaires. Et vous voyez tout de suite quelle question se pose : n'est-ce pas ce moine, dont nous avons les notes, qui a peint ou fait peindre au fond d'une des grottes le grand plan si détaillé ?

Je n'ai parlé jusqu'ici que de textes religieux ou de documents d'intérêt local. La littérature laïque est cependant représentée dans la bibliothèque. Il y a d'abord les ouvrages qu'on mettait aux mains des écoliers. Les uns nous sont bien connus, comme le 千字文 *Ts'ien tseu wen*, ou encore le 感應章 *Kan ying tchang*, plus souvent appelé aujourd'hui 感應篇 *kan ying p'ien*. D'autres semblent avoir été remplacés dans la faveur publique, ou du moins sont nouveaux pour moi, tels le 太公家教 *T'ai kong kia kiao*, le 辯才家教 *Pien ts'ai kia kiao*, et un 千字文 *Ts'ien tseu wen* bouddhique. Le 孔子脩問書 *K'ong tseu sieou wen chou*, en un chapitre, est un traité par questions et réponses, mis sans aucun fondement au compte de Confucius, avec un commentaire de 周公 Tcheou-kong aussi peu authentique. Par dessus tout, on trouve à de nombreux exemplaires le 開蒙要訓 *K'ai mong yao hiun*. Le 天地開闢已來帝王記 *T'ien ti k'ai p'i yi lai ti wang ki* est un court memento historique. Il y a encore un édifiant 百行章 *Po hing tchang*, des manuels d'arithmétique, d'astrologie, de géomancie, d'oniromancie, et toute une pharmacopée populaire. Ces ouvrages, écrits sur du papier commun, froissés par un usage constant, arrachés, en loques, ne paient guère de mine ; je les ai cependant recueillis avec le plus grand soin. J'ai fait de même vis-à-vis des fragments des classiques que j'ai pu rencontrer. Non pas que je croie que nos manuscrits puissent améliorer sensiblement des ouvrages dont le texte a été, dès les Han et surtout sous les T'ang, fixé sur des dalles de pierre ; mais du moins, par les commentaires qui les accompagnent, nous verrons ce qu'était l'explication courante des classiques, avant la révolution que l'école de Tchou Hi y opéra au XII[e] siècle. Je signalerai les chapitres 1, 3 et 6 du 論語集解 *Louen yu tsi kiai* de 何晏 Ho Yen, qui doit d'ailleurs avoir été publié en Chine sous la dynastie actuelle d'après un manuscrit retrouvé au Japon ; le 9[e] chapitre de la recension usuelle du *Che king* (毛詩) ; le 3[e] chapitre du 邶栢舟故訓傳 *Kiai po tcheou kou hiun tchouan*, qui contient la section 國風 Kouo-fong de la même recension du *Che king*, avec commentaire de 鄭玄 Tcheng Hiuan ; des fragments du *Chou king*, du *Yi king*, du *Li ki* ; d'importantes portions du *Tch'ouen ts'ieou*, avec le *Tso tchouan* et le commentaire de Kou-leang, ou encore, en un manuscrit de 663, avec le 集解 *tsi-kiai* de 范甯 Fan Ning pour les règnes des ducs 閔 Min et 莊 Tchouang. Le 孟說秦語中第二 *Mong chouo ts'in yu tchong ti eul* est un beau manuscrit d'une portion du *Kouo yu*. Je mentionnerai encore, comme derniers textes chinois archaïques, le 1[er] chapitre de *Tchouang tseu* et un manuscrit de l'an 751 contenant le 5[e] chapitre de 文子 *Wen tseu*.

A côté des ouvrages pédagogiques et des classiques, il faut faire une place importante aux dictionnaires. Wang Yen-tö, qui passait à Tourfan à la fin du Xe siècle, note que les moines y possédaient « le *Tripiṭaka*, le *Yu p'ien*, le *Ts'ie yun* et les *Yin yi* des textes bouddhiques » ; il en était évidemment de même à Touen-houang. Le doyen des dictionnaires chinois, le *Chouo wen*, avait disparu de l'usage courant dès que le procédé du 反切 *fan-ts'ie*, dû à l'influence de l'Inde, avait permis de noter graphiquement la prononciation de chaque caractère. La méthode nouvelle fut appliquée d'abord dans le 玉篇 *Yu p'ien* de Kou Ye-wang, qui était classé par clefs, puis dans le 切韻 *Ts'ie yun* de Lou Fa-yen, où les mots étaient rangés par rimes ; ces deux dictionnaires sont antérieurs au VIIe siècle. Sous les T'ang, 孫愐 Souen Mien refondit le *Ts'ie yun* qui devint le 唐韻 *T'ang yun*, et de nouvelles modifications en firent, sous les Song, le 廣韻 *Kouang yun*. Le *Yu p'ien* primitif est perdu depuis longtemps, mais un fragment retrouvé au Japon a permis, il y a vingt-cinq ans, d'en rétablir l'ordonnance. En même temps on a publié, également sur des exemplaires retrouvés au Japon, deux recensions du *Kouang yun*, mais il ne semblait pas que le *Ts'ie yun* de Lou Fa-yen et le *T'ang yun* de Souen Mien nous dussent être jamais rendus. Or j'ai trouvé ici des portions assez considérables de ces deux dictionnaires. La question se complique d'ailleurs de ce qu'on trouve une fois le titre de « *Ts'ie yun* de Souen Mien », ce qui donnerait à penser que Souen Mien avait procédé à une première révision du *Ts'ie yun*, avant celle qui reçut le titre de *T'ang yun*. Dans un article du *Bulletin* sur le *Kou yi ts'ong chou* (1), j'avais exposé naguère, trop brièvement, cette question des dictionnaires chinois qui font usage du *fan-ts'ie* ; elle est capitale pour l'histoire de la phonétique chinoise et nous devrons la reprendre sur de nouvelles bases. Dans le même ordre d'idées, il faudra utiliser un autre texte nouveau : c'est un petit traité phonétique écrit par un moine sous les Leang postérieurs.

Je ne puis guère vous donner pour le reste que des indications décousues, au hasard des trouvailles. Je citerai les chapitres 2, 25, 27 du 文選 *Wen siuan* avec le commentaire ordinaire de 李善 Li Chan ; des fragments d'un lexique encyclopédique par catégories ; d'autres d'un dictionnaire biographique qui paraît avoir porté le titre de 冥報記 *Tchen pao ki* ; un 新集文詞九經抄 *Sin tsi wen ts'eu kieou king tch'ao*, dont les citations, contrairement au titre, ne sont pas tirées seulement des classiques ; le 1er chapitre, et peut-être l'ensemble, d'un 新集文詞教林 *Sin tsi wen ts'eu kiao lin* ; des textes de lois ; des calendriers détaillés pour deux années des T'ang ; des élégies comme le 秦人吟 *Ts'in jen yin*, et des descriptions poétiques comme le 鷰子賦 *Yen tseu fou* ; le 略出籯金 *Lio tch'ou ying kin* par 李若立 Li Jo-li ; le 記室脩要 *Ki che sieou yao*, en 3 chapitres, par le 鄉貢進士 *hiang-kong tsin-che* 郁

(1) *Notes de Bibliographie chinoise*, B. E. F. E.-O., t. II (1902), pp. 315 sqq.

知言 Yeou Tche-yen ; le 2e chapitre du 補篇義記 *Fou p'ien yi ki* ; un 新集吉凶書儀 *Sin tsi ki hiong chou yi* en 2 chapitres, composé à Touen-houang même, mais auquel manque le nom de l'auteur.

Un petit cahier nous a conservé des extraits sur les rites funéraires tirés du 唐禮圖 *T'ang li t'ou* que 杜佑 Tou Yeou, l'auteur du *T'ong tien*, avait publié en 15 chapitres. Je n'ai jamais vu l'ouvrage complet ; mais le 開元禮 *K'ai yuan li*, qu'il cite, est connu ; il a été édité pour la première fois il y a quelques années, et nous en avons un exemplaire à Hanoi. A ce propos, on doit regretter qu'aucune de nos bibliothèques ne possède les copieux rituels des T'ang, des Song, des Kin, des Yuan, des Ming, dont il reste encore en Chine pas mal d'exemplaires, imprimés ou manuscrits. C'est une lacune que j'aimerais pouvoir combler prochainement à Pékin.

Le 閫外春秋 *K'ouen wai tch'ouen ts'ieou* est une œuvre historique publiée par 李筌 Li Ts'iuan vers le milieu du VIIIe siècle ; j'en ai retrouvé le 1er chapitre, qui porte sur la haute antiquité, et les chapitres 4 et 5 qui sont consacrés aux deux dynasties Han.

Le 故陳子昂集 *Kou tch'en tseu ngang tsi* mérite une mention spéciale ; de cet ouvrage en 10 chapitres, j'ai retrouvé la fin du chapitre 8, et les chapitres 9 et 10 tout entiers. C'est un recueil des écrits de Tch'en Tseu-ngang, homme d'État qui vivait sous les T'ang. Ses rapports et sa correspondance ont un grand intérêt historique.

Je citerai encore un petit fragment consacré aux diverses routes qui partent de Tourfan ; vous ne sauriez croire tout ce qu'il y tient de nouveau en peu de lignes. Un recueil de pièces sur le Kan-sou occidental parle dans sa dernière partie de Koutchar et de Pei-t'ing. Un assez long manuscrit, très incomplet, traite des canaux et des ponts de l'empire. Enfin j'ai retrouvé une portion d'un ouvrage géographique qui ne rappelle ni les chapitres géographiques du *Kieou t'ang chou*, ni le *Yuan ho kiun hien tche* : le *Tai p'ing houan yu ki* ne pouvait guère être arrivé à cette date, et le *Sin t'ang chou* est hors de question ; peut-être est-ce une partie du 十道志 *Che tao tche* perdu de Kia Tan.

Comme vous le voyez, toute cette bibliothèque est essentiellement une bibliothèque de manuscrits. Les moines de l'époque des T'ang inventoriaient de temps en temps leur *Tripiṭaka*, notaient les volumes manquants, et en répandaient la liste, pour que les fidèles fissent œuvre pie en leur en copiant de nouveaux exemplaires. Ces copies nouvelles étaient révisées à deux et trois reprises, ce qui ne les empêche pas d'être souvent incorrectes ; en fin des manuscrits, le donateur inscrivait parfois une date, son nom, et demandait que les mérites acquis par son labeur fussent reportés sur quelque membre défunt de sa famille, ou encore sur l'humanité souffrante dans les trois routes et les six conditions. Mais entre temps l'imprimerie xylographique, inventée en Chine sous les T'ang, se répandait peu à peu. Il semble que la difficulté et le prix d'un travail nouveau aient fait préférer quelque temps encore les copies manuscrites, mais, si presque

tout le monde pouvait copier, les bons dessinateurs étaient rares ; la supériorité de l'imprimerie fut vite reconnue pour reproduire fidèlement et abondamment les images. A Koutchar déjà, nous avions trouvé un petit bois, vraisemblablement du VIIIe siècle, qui de toute évidence servait à imprimer une figure de Buddha. J'ai recueilli ici plus et mieux, toute une petite collection d'imprimés chinois du Xe siècle, d'un travail déjà très habile, et qui paraissent être dus uniquement à des artisans locaux. Il y a là une vingtaine de pièces différentes, mais certaines à dix et quinze exemplaires. Les sujets sont principalement les trois grands bodhisattva, Mañjuçrī, Samantabhadra, Avalokiteçvāra ; puis des *dhāraṇī*, soit en chinois seulement, soit plus souvent en chinois et en brahmī : ici encore c'est la difficulté de reproduire une écriture étrangère qui dut faire recourir à la xylographie. Une *dhāraṇī*, en sept pages mises côte à côte sur une même planche, a été gravée par ordre de Ts'ao Yuan-tchong la 15e année 天福 *t'ien-fou* (950) ; c'est encore lui qui fit exécuter, en 丁未 *ting-wei* de 開運 *k'ai-yun* des Tsin (947), une planche de Vaiçramaṇa et une de Mañjuçrī. Ts'ao Yuan-tchong est connu : c'est cet administrateur de Touen-houang, fils de Ts'ao Yi-kin, dont je vous ai parlé plus haut. Une autre *dhāraṇī* est datée de la 4e année 開寶 *k'ai-pao* (971), et le texte a été revu par l'*ācārya* 吉祥 Ki-siang (Çrī) du 寶安寺 Pao-ngan-sseu, originaire de l'Inde (西天) ; je crois me rappeler en effet qu'un moine hindou de ce nom apparaît dans les textes comme ayant vécu en Chine au début des Song. Une seule œuvre tranche sur ces productions bouddhiques. Je vous ai dit que j'avais trouvé des portions du dictionnaire *Ts'ie yun* ; or il en est quelques-unes d'imprimées ; il me paraît vraisemblable que l'exemplaire avait été apporté ici de la Chine orientale. Cette petite série est précieuse par sa date. J'ai signalé jadis un ancien fragment imprimé retrouvé au Japon et qui doit être, s'il m'en souvient bien, à peu près contemporain des nôtres ; mais la reproduction seule nous en est actuellement accessible. Les textes imprimés déterrés à Tourfan, dans la mesure où je les connais actuellement, ne me paraissent guère pouvoir être antérieurs au XIIe siècle. Il y a donc des chances pour que les imprimés de Touen-houang soient les plus anciens que nous devions jamais posséder.

Au cours de cette lettre, j'ai fait allusion aux « classiques sur pierre » gravés sous les Han et les T'ang. Avant l'invention de l'imprimerie, c'était là, pour les Chinois, un moyen d'échapper aux fautes des copistes et de conserver un texte dans sa pureté. De bonne heure, on s'avisa de lever des estampages, en blanc sur noir, des textes ainsi gravés ; c'est peut-être par un simple renversement de ce procédé que, laissant les caractères en relief au lieu qu'ils fussent en creux, on aboutit à la xylographie. Quoi qu'il en soit, les estampages ne se bornèrent pas à répandre un texte autorisé des classiques. Des calligraphes copièrent de leur plus beau pinceau des textes usuels qu'on grava sur pierre, on es estampa, et par tout l'empire les jeunes lettrés s'ingénièrent à en égaler 'élégance. Cette coutume des estampages est profondément enracinée en Chine. D'en suspendre dans sa maison préserve d'une foule d'influences mauvaises,

Mais à la longue les estampages usent et rongent la pierre; aussi les collectionneurs s'attachent-ils à recueillir les exemplaires levés le plus anciennement. Ils excellent à les reconnaître; nul de nous ne pourrait décider comme eux que tel estampage a été exécuté sous les Song du Nord ou du Sud, sous les Yuan ou sous les Ming. Mais presque jamais je n'ai vu citer encore d'estampage existant actuellement et qui remonte plus haut que les Song du Nord. Aussi un amateur de Pékin ferait-il des folies pour le superbe rouleau, que j'ai trouvé ici, d'un estampage exécuté sous les T'ang du *Prajñāpāramitā-hṛdayasūtra* écrit par le célèbre écrivain et calligraphe 柳公權 Lieou Kong-k'iuan. Un autre estampage, également fort beau, est incomplet et ne me rappelle rien de connu. J'ai encore recueilli un ou deux moindres fragments.

Dès Ouroumtchi, je savais qu'on avait trouvé dans la grotte, en même temps que les manuscrits, des peintures. M. P'ei King-fou avait vu des spécimens des uns et des autres en passant au Kan-sou; mais ce grand collectionneur, tout en déclarant que les manuscrits remontaient sûrement à l'époque des T'ang, admettait que les peintures n'étaient pas antérieures aux Ming. Il avait tort. Les peintures sont souvent de simple imagerie religieuse, qui n'a qu'un intérêt iconographique; M. P'ei King-fou n'y retrouvait pas les qualités de composition et de dessin auxquelles les maîtres anciens de sa collection l'avaient habitué. De plus ces documents nous arrivent dans un état de fraîcheur inusité. En voilà assez pour expliquer l'erreur d'un connaisseur; mais cette erreur est certaine; es peintures sont contemporaines des manuscrits. J'en rapporte un certain nombre, sur soie, sur papier, sur toile et un ou deux spécimens d'une rare sorte de gouache. La facture est plutôt celle de bons artisans que d'artistes; évidemment les chefs d'œuvre n'émigraient pas au Kan-sou. A côté de ces peintures, il faut mentionner les manuscrits enluminés; j'en rapporte deux, qui reproduisent des scènes des enfers; l'un est vraiment intéressant par la variété du dessin et des scènes. Je ne citerai que pour mémoire les énormes et lassants rouleaux des *Noms des Mille Buddha*. Ils répondent à une psychologie élémentaire. Un Buddha est bienfaisant, mais mille Buddha le sont mille fois plus. Aussi on ne s'en tint pas aux « sept Buddha » classiques; on inventa les mille Buddha du *kalpa* des sages. Quand les dénominations possibles furent épuisées, on songea qu'il devait y avoir des séries entières de Buddha qui portaient le même nom; dans cette voie, il n'y a plus de limites. Cette dévotion a sévi dans les grottes, comme vous le verrez par nos photographies; c'est à elle qu'on doit le nom actuel de Ts'ien-fo-tong, « Grottes des Mille Buddha ». Ces mille Buddha qu'on peignait dans les grottes, on les a peints également sur le papier. Enfin l'imprimerie a simplifié les choses, et les moines tenaient à la disposition des fidèles, moyennant quelque offrande, des suites indéfinies d'un même Buddha tamponné sur une sorte de papier de soie à l'aide d'une empreinte de bois.

Comme pièces curieuses je vous signalerai encore quelques « pochoirs » et images découpées pour tracer les silhouettes des peintures de Buddha; deux ou

trois reliures de liasses en soie brodée ou brochée ; quelques broderies indépendantes ; un manuscrit incomplet en lettres blanches sur fond noir ; un autre, également incomplet, en or sur noir ; surtout un joli petit rouleau du 佛說齋法清淨經 *Fo chouo tchai fa ts'ing tsing king* écrit tout entier au point de chaînette, en soie blanche, sur foulard bleu. Enfin je vous disais plus haut qu'on avait distribué aux mandarins du Kan-sou les statuettes de cuivre ramassées dans la grotte ; j'ai eu la chance d'en trouver encore plein une petite besace, et je les rapporte.

Vous en savez maintenant autant que moi sur ce que j'ai recueilli au Ts'ien fo-tong. J'aurais aimé à en donner une description encore plus complète et à le mettre en meilleure valeur. Mais, depuis près de deux ans que je vis loin des livres, j'ai beaucoup oublié ; j'espère que vous voudrez bien excuser les lacunes et sans doute les erreurs de mon information. Quant à l'importance de cette bibliothèque, je ne crois pas l'exagérer. J'ai travaillé dans la grotte avec l'enthousiasme du Pogge mettant par hasard la main en je ne sais quel couvent suisse sur un vieux fonds d'auteurs grecs et latins. Mais aucun amour-propre ne m'égare, puisque aussi bien je ne suis pour rien dans la découverte. A mon sens, ces manuscrits apportent en sinologie deux nouveautés. D'abord, le manuscrit chinois était une catégorie à peu près inconnue dans nos bibliothèques. Sans doute, il existe des manuscrits en Chine, et d'importants ; mais les bibliophiles indigènes les recherchent, et nous-mêmes étions trop peu au courant de l'imprimé pour nous mettre en quête de l'inédit. En dehors des vocabulaires et recueils bilingues dont on trouve des séries à Paris, à Berlin, à Hanoï, je ne connais dans toutes les bibliothèques d'Europe que deux manuscrits chinois qui aient une importance historique : les *Institutes des Yuan* et les *Archives véritables des Ming*, qui sont entrés avec la bibliothèque de Sir Thomas Wade à l'Université de Cambridge ; il faut ajouter que ce sont des copies assez récentes, et que d'ailleurs personne ne s'est encore avisé d'en tirer profit. Mais aujourd'hui nous nous apercevons que la tradition manuscrite ou imprimée n'a pas été impeccable, et qu'il faut faire, en chinois comme ailleurs, de la critique de textes. Pour cette œuvre, les manuscrits du Ts'ien-fo-tong, religieux ou profanes, nous seront d'une grande utilité. Non seulement ils vaudront pour les textes qu'ils contiennent, mais, en nous montrant les formes en usage à l'époque des T'ang dans l'écriture régulière ou cursive, ils nous permettront souvent de donner la raison d'altérations insoupçonnées ou qui nous paraissaient inexplicables. La seconde nouveauté est que, pour la première fois en sinologie, nous pourrons travailler en quelque sorte sur pièces d'archives. J'entends par là que la science indigène nous a toujours mis en face de résultats. Ces résultats, nous pouvions les admettre ou les rejeter en opposant les livres les uns aux autres, mais toujours des livres, écrits après coup ; nous ne disposions jamais de documents originaux, indépendants, et qui n'eussent pas été destinés à la publicité. Cette fois, nous pourrons voir par des notes privées, par des actes, par des correspondances, ce qu'était en fait, dans une province reculée de la

Chine, du VIIe au Xe siècle, la vie réelle, vie religieuse ou vie civile, que nous ne connaissions jusqu'ici qu'en ses traits généraux et d'après des écrits dogmatiques. Pour ces raisons et d'autres encore, alors que les restaurations du Wang *tao* nous valent la plus massive découverte de manuscrits chinois qui ait été faite depuis quelques siècles, je me réjouis comme d'une fortune imméritée qu'après huit ans ces manuscrits aient bien voulu m'attendre [1].

Ts'ien-fo-tong de Touen-houang, le 26 mars 1908.

---

(1) Suivant des informations que nous avons reçues postérieurement à cette lettre, M. Pelliot a pu acquérir définitivement tous les documents chinois, brahmī, ouïgours, tibétains dont il y est parlé, à l'exception des *kia-pan* du Kandjur, dont il rapporte cependant trois volumes.
D'autre part, M. Pelliot a eu la bonne fortune, en faisant dégager deux grottes tout à fait à part, au Nord du Ts'ien-fo-tong, et dont la décoration est du pur tantrisme tibétain, d'y trouver un certain nombre de manuscrits et d'imprimés déchirés du XIIIe ou XIVe siècle, — du chinois, du mongol, du tibétain, un peu de brahmī, et un certain nombre de fragments si-hia imprimés, dont quelques feuillets entiers, et qui appartiennent au moins à quatre ouvrages différents. — *N. D. L. R.*

NOTES ET MÉLANGES

ETUDE SUR LES COUTUMES ET LA LANGUE DES LOLO ET DES LA-QUA DU HAUT TONKIN

Les auteurs chinois et leurs traducteurs ont confondu, sous le nom de *Lo-lo* 猓玀 ou de *Kouo-lo* 倮玀, deux tribus qui nous paraissent absolument distinctes. Nous avons déjà parlé de cette erreur dans notre *Etude sur les langues parlées par les populations de la Haute Rivière Claire* (1) et dans notre communication à la Société d'Anthropologie de Paris (2), en mettant en lumière, d'une part, la grande différence qui existe entre la langue la-quả et les différents idiomes lolo, de l'autre, la dissemblance des caractères somatiques des deux groupes. La présente étude a pour objet de montrer leurs différences ethniques : ces différences apparaîtront comme assez considérables, si l'on tient compte du fait que tous les groupes du Haut Tonkin ont réagi les uns sur les autres et qu'actuellement un grand nombre de coutumes sont suivies partout.

Nous n'avons pas la prétention de faire une étude synthétique des Lolo. Cette race occupe, en effet, une aire géographique qui s'étend sur tout le Sud-Ouest de la Chine et pénètre très avant dans la péninsule indochinoise ; les tribus qui la composent ne sont unies par aucun lien politique et s'ignorent mutuellement depuis des siècles ; les dialectes et les coutumes ont divergé et varient à l'infini. Nous ne parlons que des Lolo cantonnés dans le phủ de Tương-yên 襄安府, province de Tuyên-quang (3), et des La-quả cantonnés dans le canton de Đông-quang 東光總 qui appartient à ce phủ. C'est pour la même raison que nous ne nous croyons même pas obligé d'ouvrir une discussion bibliographique à ce sujet. Nous ne faisons, en effet, d'emprunt à aucun travail antérieur, et nous ne donnons que des faits observés par nous ou des renseignements obtenus au moyen d'un interprète qui nous les traduisait en annamite.

Les Lolo du phủ de Tương-yên sont :

1° Les *Mưng*, qui ont pris le costume et la plupart des coutumes des Thổ, avec lesquels ils se confondront certainement dans une époque assez rapprochée ; ils parlent tous la langue thai et montrent même une telle répugnance à se servir de leur idiome lolo devant les étrangers que nous avons dû nous adresser à une femme pour avoir un vocabulaire de cet idiome. Ils habitent l'extrémité Sud-Est du territoire, vers le poste de Bắc-mê ;

2° Les *Lolo noirs*, qui se divisent en deux tribus. Une d'elles, qu'on désigne dans le pays sous le nom de tribu des *Mán Khoanh* 蠻圈, « Mán à galons », est fixée dans

---

(1) *B. E. F. E.-O.*, V (1905), pp. 306-325.

(2) *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Ve série, t. VII, pp. 296 sqq.

(3) Partie de la province faisant actuellement partie du 3e Territoire militaire.

les environs immédiats de Bảo-lạc. Les hommes portent le costume thai avec un collier de perles, et les femmes le costume lolo, mais sans broderie au pantalon ni au pagne, du moins en tenue ordinaire. Ils emploient le thai comme langue d'échange.

3° Les *Lolo blancs*, qui habitent au milieu des *Méo noirs* dans le Đồng-quang. Les uns et les autres s'étendent en Chine dans les *fou* de K'ai-houa et de Kouang-nan, c'est-à-dire à l'Est du Yunnan; quelques familles doivent habiter aussi l'Ouest du Kouang-si.

Les La-quả habitent la partie Nord-Est du même plateau, auprès du poste de Phố-bảng, et les parties voisines du fou de K'ai-houa.

Noms

	La-quả	Lolo
Sino-annamite :	*La-quả* 儸猓	*La-dân* 玀民
Chinois :	*Pen-ti*(1)*Lolo* 本地猓玀	*Hei Lolo* 黑猓玀, *Pai Lolo* 白猓玀, *K'an-t'eou Lolo* 砍頭猓玀, *Tch'ang-mao Lolo* 長毛猓玀
Thai :	*Món*	*Mia, Mia Lai* (Lolo brodés), *Mia Khao* (Lolo blancs), *Mia Dám* (Lolo noirs), *Mưng*
Annamite :	*Mán La-quả*	*Mán Khoanh, Lala, Mưng*
Lolo :	*Mé ñà*	*Man Zi, Man Za* (Lolo blancs), *Mưng*
La-quả :	*Kà* (2) *bèò*	*Kha*
Mèo :	*Pú pèò*	*M'ờ, Mờ Tlàờ* (Lolo blancs)

Habitat

Les uns et les autres habitent les vallées des montagnes et forment de petits villages. Les maisons sont placées sans ordre; il n'y a pas de clôture autour des villages. Beaucoup d'arbres fruitiers: poiriers, pêchers, châtaigniers, pommiers, orangers, citronniers, etc.

Maisons

La-quả

La maison est sur le sol. Les murs sont en madriers. On y trouve des chambrettes séparées, un fourneau à cuisine et un foyer sur le sol. Dans la paroi près de ce foyer, l'autel familial. Les écuries ou étables et le poulailler forment des bâtiments à part. Le tout est entouré d'une palissade.

Lolo

La maison est sur pilotis. Les animaux dessous. Cependant quelques maisons sont sur le sol, avec une partie en estrade à l'intérieur. Dans ce cas, il y a des dépendances isolées. L'autel est sur une paroi opposée à la porte. La maison est parfois entourée d'une palissade.

(1) Les La-quả prononcent à la cantonaise : *Pun-ti Lolo*.

(2) *Kà* est le déterminatif des noms.

Vêtement

Nous nous réservons de revenir plus tard sur cette question. Nous nous bornons à donner le vocabulaire relatif au costume des femmes :

<table>
<tr><th colspan="2">La-quâ</th><th></th><th>Lolo noirs</th><th>Lolo blancs</th></tr>
<tr><td>Boléro</td><td>bòp</td><td>Boléro</td><td colspan="2">piàn (1)</td></tr>
<tr><td>Tablier</td><td>pwé</td><td>Pantalon</td><td colspan="2">lò</td></tr>
<tr><td>Ceinture</td><td>ròk</td><td>Pagne</td><td colspan="2">yò tò</td></tr>
<tr><td>Fichu</td><td>pién</td><td>Coiffure blanche</td><td colspan="2">kòn ti</td></tr>
<tr><td>Jupe (fermée)</td><td>yòn</td><td>Coiffure en perles</td><td colspan="2">tò ku</td></tr>
<tr><td>Mamillaire</td><td>yém^{3}</td><td>Ceinture</td><td>lò pi</td><td>là pái</td></tr>
<tr><td>Souliers</td><td>diéò</td><td>Souliers</td><td>ké tò</td><td>kin lé</td></tr>
<tr><td>Jambière</td><td>pàn</td><td>Jupe</td><td>?</td><td>yun</td></tr>
<tr><td>Collier en perles blanches</td><td>tiàn</td><td>Turban de dessous</td><td>?</td><td>mlò</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Turban de dessus</td><td>?</td><td>si pà</td></tr>
<tr><td>Collier en argent</td><td>ta kò</td><td>Collier</td><td>kuan</td><td>kuan či^{3}</td></tr>
<tr><td>Boucles d'oreilles</td><td>kò sai</td><td>Boucles d'oreilles</td><td>ké lò</td><td>kan t^{s}é</td></tr>
<tr><td>Bracelet</td><td>kué</td><td>Bracelet</td><td>là tu</td><td>nà ču</td></tr>
<tr><td>Bague</td><td>nàn</td><td>Bague</td><td>lò né</td><td>là né</td></tr>
</table>

Alimentation

Elle est à peu près la même pour les deux races, habitant le même pays. Cependant les La-quâ mangent de préférence du maïs, de l'éleusine *coracana*, et les Lolo du riz. Cela n'est pas absolu et tient à l'habitat.

Chasse et pêche

On prend quelques petits animaux au lacet. Pas de pêche.

Moyens de transport

Les La-quâ et les Lolo se servent du cheval de bât. Ils ont la hotte, dont la courroie passe sur le front. Cette hotte est un panier cylindrique en général ; chez les Lolo blancs, elle a une forme beaucoup plus gracieuse : c'est un parallélipipède, à angles arrondis, et s'évasant vers le haut.

---

(1) Les noms placés entre les deux colonnes sont communs aux Lolo noirs et aux Lolo blancs.

AGRICULTURE

LA-QUA

Ils cultivent le maïs et le sorgho (nom générique des deux plantes : *ka purơn*), 'éleusine (*hòàn*^{2}), le millet (*mờ*), les patates (*rò*^{3}), le sarrazin (*gòà*). L'huile est faite avec la graine du pavot à opium (*mái hut*^{3}), dont ils extraient le narcotique.

La culture est faite à la charrue au manche très court et très recourbé (*thái*^{4}) et à la houe mèo à fer en forme de croissant.

Les La-quả ont beaucoup d'arbres fruitiers et savent pratiquer la greffe (*sà miờk*^{2}). Ils cultivent surtout le noyer (*té miờk*^{1} *čơi*), le poirier (*té miờk*^{2} *sà li*), le prunier (*té miờk*^{1} *mun*^{3}), le pêcher (*té miờk*^{2} *pàn*), le châtaignier (*té miờk*^{2} *pàn li*). Leur tribut à l'Annam consistait surtout en poires d'hiver, fruits qui se conservent longtemps, en noix et en châtaignes.

LOLO

Ils cultivent le riz (*kha*^{4}) de plaine ou de montagne et aussi le maïs (*du*^{3}), le millet (*nò*^{2}), le sorgho (*pòà*), l'éleusine (*ču*^{3}), les patates (*bi luñ*^{4}), le sarrazin (*né na*). L'huile est faite avec le pavot (*či*^{3} *čò*^{3}), le sésame (*né*), etc.

La charrue ressemble à la charrue annamite, son nom est *bé*. Les Lolo font la rizière étagée sans eau, la rizière de montagne. Comme les La-quả, ils cultivent avec soin les arbres fruitiers et pratiquent la greffe (*si sò*^{3}).

Leurs arbres fruitiers sont :

	LOLO NOIRS		LOLO BLANCS
Le poirier		*si nló*	
L'oranger	*si čŏ*		*si či*
Le noyer		*si nli*	
Le citronnier		*si khò*^{3}	
Le pêcher	*si pòn*		*si pàn*^{3}
La vigne		*si rañ*	
Le châtaignier		*si tè*^{4}	
L'abricotier	*dòñ khò*		*dòñ khà*
Le bananier		*hoañ pañ*^{4}	

Nous avons même vu, au marché de Bảo-lạc, des pommes apportées par les Màn Khoanh.

L'impôt était aussi payé en fruits.

Les Lolo blancs ont des mûriers blancs à grosses feuilles et élèvent des vers-à-soie. Le mûrier s'appelle chez eux *pờ zà mà*.

Les animaux domestiques sont : le cheval, le buffle, le bœuf, la chèvre, le cochon, le chien, le chat, les poules et les lapins.

COMMERCE

On ne trouve ni chez les La-quả ni chez les Lolo de commerce proprement dit. Ils se contentent de vendre quelques-uns de leurs produits aux marchés de la région, surtout des fruits ou des légumes, et achètent du sel et les objets qu'ils ne peuvent fabriquer. Parmi leurs cultures, l'opium est certainement la plus riche, et sa vente est la principale ressource des Lolo et des La-quả pour le paiement de l'impôt. Au marché de Bảo-lạc, les Màn Khoanh ont la spécialité de la vente des aulx et des oignons.

Industries

La-qua

Vannerie. — Filage du chanvre. — Teinture à l'indigo. — Broderie. — Fabrication des maisons, de la partie en bois des outils, etc. — Tissage. — La poudre d'indigo est achetée aux Yao Lan-tien 藍靛猺.

Lolo

Vannerie. — Filage du chanvre. — Teinture à l'indigo. — Broderie. — Fabrication des maisons, des outils en bois, etc. — Tissage. — Les Lolo du pays savent faire des étoffes à carreaux blancs et noir bleu. — La poudre d'indigo est achetée aux Yao Lan-tien.

Guerre

On ne trouve plus d'armes anciennes. Les fusils du pays (à mèche) sont fabriqués par les Yao Tá-pàn 大版猺, ainsi que les couteaux ou sabres. Le protectorat fournit des armes aux partisans.

Les La-quả et les Lolo sont peu guerriers, aussi ont-ils été refoulés par les Thô, puis par les Mèo 猫子. Ils ont été forcés par ceux-ci à les suivre lors de l'expédition de Siung-Ta 熊大, qui, en l'année *nhâm-tuất* 壬戌 de Tự-đức 嗣德 (1862), prit le nom de Thuận-Thiên-Chúa 順天主, « Seigneur obéissant au Ciel », et arborant le pavillon blanc comme signe de ralliement, ravagea, à la tête de ses bandes de montagnards, la province de Tuyên-quang et les parties limitrophes de la Chine. C'est à ces partisans que fut donné le nom de « Pavillons blancs » ; leur révolte n'a aucun rapport avec celle des T'ai-p'ing, ni avec celle des musulmans du Yunnan.

Plus tard, en 1896, les Lolo et les La-quả fournirent des partisans au tri-phủ 知府 de Tương-yên, Nông Hung-Tân 儂雄新, lorsque, appuyé par le capitaine Messier de Saint-Jammes, il refoula en Chine la célèbre bande d'A-cốc-thương, et mit fin à la piraterie dans le 3e Territoire.

Enfin en 1905, des La-quả et des Lolo furent incorporés comme tirailleurs. Leur manière de servir fut excellente et montre qu'on peut en faire de bons soldats, agiles, tirant bien, excellents en montagne, comme leurs voisins les Mèo.

Société

La-qua

La famille est généralement de forme patriarcale. La polygamie est admise lorsque la première femme n'a pas d'enfant. Le mari ne peut ni vendre ni renvoyer sa femme ; en cas d'adultère, celle-ci est battue et son complice doit payer 3.000 sapèques au mari.

La femme est soumise à ses beaux-parents ; sa belle-mère peut la battre.

Lolo

La famille est généralement de forme patriarcale. La polygamie est admise, sans limitation de nombre des femmes, mais elle est peu répandue. Si la femme se conduit mal, on peut la renvoyer ; elle peut provoquer la séparation et restitue la dot. En cas d'adultère, la femme est battue ou renvoyée ; on peut tuer le complice, s'il ne paie pas le double de la dot.

La condition de la femme est comme chez les Annamites : théoriquement servante du mari, en réalité jouissant d'une grande liberté.

Le père peut battre ses enfants; il ne peut ni les vendre, ni les forcer au mariage.

Les fils choisissent leur femme et font part de leurs intentions à leurs parents.

Le lévirat n'existe pas.

Un homme ne peut se marier avec la sœur de sa femme.

Les ascendants du mari et ses frères sont tabou pour la femme. Par contre la belle-mère et les belles-sœurs ne sont pas tabou pour le gendre ou le beau-frère.

Les fils mariés doivent rester pendant trois ans chez leurs parents avant de s'établir à part.

Dans certains cas, le gendre vit chez le beau-père et prend son *tinh* 姓. Il doit cependant donner, comme prix de l'achat de sa femme, 60 livres de viande, 60 livres de riz gluant, 60 livres d'alcool, 3.600 sapèques en cuivre. On peut le renvoyer.

Les gens du même *tinh* ne peuvent contracter mariage.

Les veufs et veuves peuvent se marier. Une veuve ne peut prétendre aux mêmes cadeaux qu'une fille.

Les biens sont partagés en parties égales entre fils et filles non mariés. Le partage ne se fait qu'après la mort du dernier époux survivant. Cependant, si un fils s'établit hors de la maison paternelle, on lui donne une part. Un fils au moins doit rester avec les parents et à la mort du dernier d'entre eux servir de protecteur aux frères ou sœurs encore jeunes.

Les biens meubles et immeubles sont propriétés individuelles chez les La-quả. Ils sont régnicoles et propriétaires du sol au même titre que les Annamites. Ils peuvent vendre ou engager leurs propriétés d'après les règles usitées en pays d'Annam, et possèdent des titres de propriété.

Les droits du père sont les mêmes que chez les La-quả.

Les jeunes gens s'accordent, puis le fils fait part de ses intentions à son père.

Le lévirat existe, toutefois le frère aîné ne peut se marier avec la veuve de son puîné.

Il est permis de se marier avec les sœurs de la femme.

Les ascendants du mari sont tabou pour la femme, il lui est défendu de manger devant eux. Les beaux-parents ne sont pas tabou pour le gendre.

Les familles restent unies du vivant des parents et souvent même après leur mort.

Le mari peut gagner sa femme par son travail et prendre le *tinh* de son beau-père. Il peut également prendre une fille sans payer de dot et sans changer de clan, en s'engageant à nourrir ses beaux-parents âgés.

Le gendre n'a rien à payer, il contribue toutefois de ses deniers au festin nuptial.

L'exogamie existe également pour les gens du même clan.

Les veuves ne peuvent disposer de leur main que si elles n'ont pas d'enfant. Si elles en ont, il leur faut le consentement des beaux-parents du mari.

Après la mort du père, les enfants peuvent se partager ses biens. Des anciens font les parts. Ni la mère ni les filles n'ont de part : elles sont nourries et entretenues par les fils, qui, dans ce cas, reçoivent la dot des filles qui se marient.

Mêmes règles que chez les La-quả.

Les jeunes gens non mariés sont très libres et *chantent sur la montagne*, mais les garçons ne doivent pas appartenir au même village que les filles. C'est sans doute une survivance de l'exogamie primitive.

On ne connait pas la pratique des avortements : on a recours pour cela à des Chinois. En principe, une jeune fille enceinte hors mariage est tuée.

En dépit de cette règle sévère, les jeunes filles sont très libres et les voyageurs peuvent souvent, pour quelque argent, user de leurs charmes. Elles se font facilement concubines des Européens ou des soldats annamites en garnison dans le pays.

Les enfants adultérins sont la propriété de l'époux légitime (¹).

Les jeunes gens non mariés sont libres. Ils chantent ensemble bien qu'appartenant au même village. Le premier mois tout entier est spécialement consacré aux amours. Les jeunes gens sont laissés entièrement libres. C'est la fête du *čòn či*³.

Les jeunes filles enceintes hors mariage sont mariées à leurs amants même mariés. On réduit alors le temps des fiançailles. L'homme paie une amende.

Les femmes lolo montrent généralement beaucoup plus de retenue que les femmes la-quả, surtout chez les Lolo blancs et les Mán Khoanh. Il existe cependant chez elles une coutume assez étrange. Elles circulent absolument nues le soir dans la maison, et couchent nues dans des couvertures ou des peaux. Cette pratique a été observée par plusieurs officiers ou sous-officiers. Une femme lolo noir, concubine d'un sous-officier, agissait de même.

Les enfants adultérins sont attribués au mari (¹).

Organisation politique

Actuellement, les La-quả du Tonkin dépendent d'un chef mèo. Comme ils se sont confondus avec eux, ils obéissent aux mêmes autorités. L'un d'entre eux est *mà fái* 馬牌, «enseigne des chevaux» (²).

Autrefois, ils avaient un chef qu'on appelait *pu*³ *sr*⁴ (chef du pays) ; il avait le gouvernement de tous les La-quả et payait l'impôt au chef thổ.

Mêmes règles chez les Lolo : ils n'ont que des *mà fái*, appelés *pu*³ *pé* chez les Noirs, *mà pué* chez les Blancs. Autrefois, ils avaient un grand chef qu'on appelait *gò kèi* et qui relevait directement du mandarin. Il allait porter l'impôt à Tuyên-quang. Chez les Mán Khoanh, les chefs de village s'appellent *pu*³ *pón*².

Cette décadence des deux races doit être imputée à l'activité des Mèo dans le Đồng-quang et des Thổ dans les environs de Bảo-lạc. Les premiers dépossédèrent les Lolo d'une partie de leurs propriétés, il y a une cinquantaine d'années. Beaucoup plus travailleurs et plus économes, ils achètent maintenant leurs rizières à réméré, et les Lolo

(¹) La femme étant la propriété du mari, ce qu'elle produit est également la propriété de ce dernier.

(²) Petit chef, inférieur du *p'ing-t'eou* 兵頭, chef des soldats.

ou La-qua ne peuvent pas rembourser les sommes avancées. Les Mán Khoanh de Bảo-lạc ont toujours leurs terres, mais ils ne prennent aucune part au gouvernement du pays, bien qu'en certains points ils soient les plus nombreux. On les a même persuadés qu'apprendre à lire et à écrire serait pour eux chose néfaste, et ces pauvres gens vont disant qu'apprendre les caractères entraînerait sûrement leur mort. Certains villages n'ont que des prêtres thổ, qui jouissent d'une grande autorité.

Droit pénal

Le chef de village mèo ou la-quả juge les petites affaires. Pour les crimes ou délits, les La-quả ressortissent à la justice du mandarin (quản-đạo) résidant à Bảo-lạc, et ayant les pouvoirs judiciaires d'un án-sát.

Serment judiciaire

Il se prête sur le sang du coq sacrifié dans la montagne.

Ordalies

N'existent pas chez les La-quả.

Chez les Lolo, l'homme présumé coupable est invité à tremper sa main dans l'huile bouillante en présence d'un prêtre yao ou chinois.

Criminalité

Très faible chez les La-quả.

Plus forte chez les Lolo, mais beaucoup moins que chez les Mèo.

Arts

Les arts décoratifs sont à peu près inconnus de ces peuplades. Nous donnerons plus loin un exemple de la façon dont les Lolo représentent la figure humaine. Les motifs des broderies ou appliques rapportées sont toujours les mêmes.

Musique

Les La-quả sont fort amateurs de chants toujours dialogués entre filles et garçons. Ces chants se terminent par un cri : *pi houit*. Fait curieux, les paroles sont en langue thai. Voici un exemple :

Les Lolo chantent moins souvent que les La-quả, du moins en présence des étrangers. Voici un spécimen de leurs chants, dans leur langue :

Mưń nải mở han^{4} tớ luń lảk^{2} (1)
Tơ à bò âu^{4} dàk nák i yuń
Nôk nák bén tin đớ mà liuń
Nôk siu mở tin đớ mà lak^{2}

Nà mià yu kôk^{3} ki yo^{4}
Dân điên mê nâm^{3} lưởń
Hân^{4} nâm^{2} ni ki pưởń
Lâm bôk sôk siê tớ là liêń
Tờm kui ñớ bun^{4} tơ pi yań

Les La-quả ne peuvent donner le mot-à-mot de ces chants. Ils n'en connaissent plus que le sens général, qui est celui-ci d'après eux :

En ce pays, on n'a jamais vu un étranger ;
Cet étranger, d'où vient-il ?
Cet étranger charmant est venu,
En son honneur il faut chanter.
D'où vient donc ce bel étranger ?
Vient-il ou non par la rivière ?
Combien a-t-il vu de rivières et de pays ?
Comment a-t-il traversé ces eaux profondes ?
Comme il est bon d'avoir parcouru 1.000 lieues.

Il est bien entendu que ce thai transmis depuis plusieurs générations par des gens qui ne le comprennent plus est complètement corrompu. Il est facile cependant d'y reconnaître çà et là les mots thai.

Les La-quả ont des instruments de musique à percussion.

Le garçon

Yén ti vải ni mì
Yô kả zớ ni mỉ
La vải nả mả khê^{3}
La vân đo mu vu

La fille

Té mẢ^{2} fả lé lhà
Tớ mải yả lé lhả
T·ớ lôn^{2} pả lhả^{2} tha^{3}
Phui sẻ mi tẻ zả

Telles sont les paroles qu'on nous a dictées, et voici l'explication qu'on nous en a donnée :

Le garçon

De quel pays venez-vous, Mademoiselle ?
Où demeurez-vous, Mademoiselle ?
A vous, ici, je pense.
Je ne vous ai pas encore vue.

La fille

Vous parlez avec esprit,
Vous vous exprimez raisonnablement.
Si vous voulez être mon mari,
Venez que je vous examine.

Les instruments de musique sont généralement des instruments à percussion. Nous savons cependant qu'en Chine, les Lolo ont une espèce de basson dont les deux tuyaux sont raccordés au moyen d'une courge bouteille. Le même instrument existe au Laos chez les Mosso, qui sont aussi des Lolo. Chez les Lolo blancs, nous avons vu une guitare à 3 cordes, de fabrication chinoise.

Écriture

Aucun souvenir d'écriture particulière chez les La-quả. Le chinois seul est employé.

Il nous a été impossible de découvrir de manuscrits en caractères lolo. Le souvenir même de cette écriture particulière est complètement perdu chez les Lolo du phủ de Tương-yên.

(1) Voici la prononciation thai de ce vers : Mưởń nải mi han^{4} hak^{3} nưń.

Religion

D'après les La-quả, la nature est peuplée d'esprits qui reçoivent le nom de *miṅ*. L'esprit du ciel qui se manifeste par le tonnerre est le *miṅ mơn*, les esprits de la montagne sont les *miṅ sơu*, les esprits de l'eau le *miṅ ồṅ*, l'esprit de la terre le *miṅ hut*, les esprits des rochers les *miṅ pơ*, les esprits des arbres les *miṅ té*. Tous ces esprits sont redoutables aux mortels, mais l'esprit du feu, *miṅ pái*, leur est généralement favorable.

Le culte le plus répandu est celui des ancêtres, *thé*^{3} *pơu*^{4} ; il est célébré par le chef de famille. Tous les quinze jours, il leur offre de l'encens. Cinq fois dans l'année, il leur offre des mets, du vin, des monnaies de papier. Ces fêtes tombent le 1er jour du 1er mois (*nén yét*^{3}), le 3e jour du 3e mois (*nén yéu tơu*), le 15e jour du 5e mois (*nén siàn pớt*^{3} *mờ*), le 15e jour du 8e mois (*nén yéu pơt*^{3} *mờ*).

Il n'y a pas d'images des dieux. L'autel des ancêtres se compose d'une étagère à hauts rebords, suspendue très haut auprès d'un mur ; sur cette étagère, on place des amphores dans lesquelles, nous a-t-on dit, se trouvent les âmes des ancêtres[1]. Nos questions paraissaient gêner nos hôtes. Aussi n'avons-nous pas osé pousser plus loin nos investigations.

La même conception animiste existe chez les Lolo. Les esprits sont appelés *né*. Le plus puissant est l'esprit du ciel, *Mó né*, mais il semble y avoir entre lui et les hommes un médiateur, *Truṅ né*, nom que les Lolo traduisent par dragon. Les esprits sont appelés *lhé né*, *là mua*^{4} *né*, *yé*^{4} *né*, etc., suivant qu'ils président à la terre, à la montagne ou aux rochers, à l'eau. Tous ces esprits peuvent être bons ou mauvais, favorables ou défavorables : dans ce dernier cas, on les apaise par des offrandes.

Les morts deviennent aussi des *né* qui peuvent être favorables ou défavorables. On les prie au commencement de l'année chinoise (*càṅ dán*), au jour de la fête chinoise des tombeaux (*yé soṅ gu*^{3}), enfin surtout à la grande fête lolo qui tombe les 9e et 10e jours du 6e mois (*ku*^{3} *lhà ku*^{2} *né, t*^{s}*i né zo mu*). Les offrandes consistent en viandes et mets, jamais en encens qui est réservé aux esprits des éléments. Cette fête du 6e mois correspond, d'après les Lolo, au commencement de l'année lolo.

L'autel des ancêtres est agencé ainsi qu'il suit :

On tapisse une partie de la paroi avec l'écorce brillante qui se trouve à la base des jeunes articles du bambou ; un lien coupe horizontalement cette tapisserie et on y fiche de petites statuettes taillées en bois représentant les ancêtres. Elles ont environ 10 centimères de hauteur.

---

(1) Peut-être une survivance de l'urne funéraire où étaient placées les cendres des défunts. Cependant l'incinération est tout à fait oubliée dans le pays, sauf par les Yao Lan-tien qui la réservent pour les chefs de famille âgés de plus de cinquante ans.

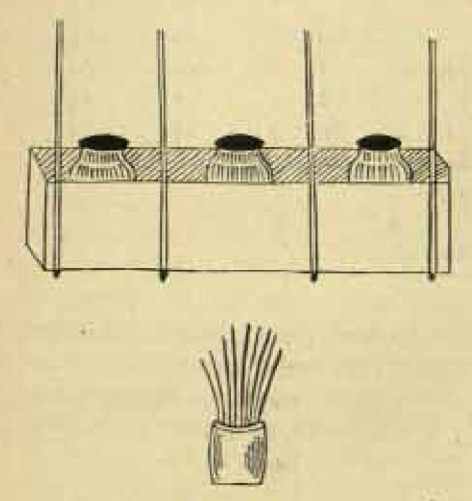


Fig. 7. — AUTEL DES ANCÊTRES (LA-QUẢ)

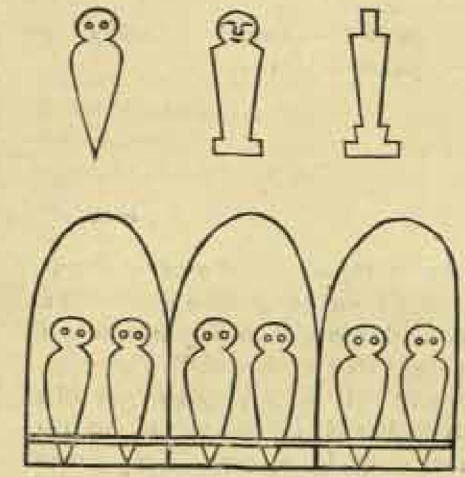


Fig. 8. — REPRÉSENTATION DES ANCÊTRES (LOLO)

Man Khoanh. Lolo noirs. Lolo blancs.

Au-dessous de la planchette se trouve un tube en bambou destiné à recevoir les baguettes d'encens.

Tel est le culte familial ; c'est la vraie religion des La-quả ; cela ne les empêche pas de vénérer sous divers noms, notamment sous celui de Kouan-yin 觀音, les génies auxquels sont dédiés les temples du voisinage ; d'après eux, ces génies sont mâles ou femelles.

Les prêtres sont appelés *kà* (²) *du*. C'est une fonction héréditaire. Ces *du* ne sont guère mandés que pour les funérailles.

Le prêtre la-quả revêt pendant les cérémonies un costume de forme annamite.

Autour de cet appareil, on suspend les os de la mâchoire inférieure des animaux dont les chairs ont été offertes aux ancêtres (¹).

Les Lolo honorent les génies dont nous avons parlé et leur offrent des mets et de l'encens aux fêtes dont nous avons donné l'énumération. A la fête du 6ᵉ mois, on sacrifie aux génies un bœuf, un cochon, deux poulets par village ; leur chair est divisée entre les familles qui en réservent une partie pour les ancêtres. Le culte des génies est également du ressort du chef de famille.

Certains Mán Khoanh recourent aux lumières d'un *pó³ tàò²* (prêtre taoïque) thai, et celui-ci intervient même pour tout ce qu'on pourrait appeler l'état-civil chez ses fidèles. Dans la même tribu, on trouve des exorcistes appelés *thu⁴*.

(¹) Nous avons vu à Ca-miêng, dans un village mán khoanh, un autel dédié à la déesse des enfants, ou de l'accouchement : on la nomme *Puà⁴ pé⁴*, « dame des garçons ». Cette divinité était représentée par une figure découpée dans du papier argenté ; elle avait 8 centimètres de hauteur et était fixée à un bâtonnet fiché dans la cloison. Autour de cette silhouette, on avait disposé des feuilles de *caryota urcus* et des fleurs crêtes-de-coq. Au dessous, une petite étagère en bambou supportait un vase à bâtonnets.

(²) *Kà* est l'unique article des La-quả, il détermine le substantif.

C'est l'ancien costume des hommes dans la tribu ; actuellement, ils s'habillent généralement en chinois.

Dans le Đồng-quang, un prêtre (*pi*[1]) cumule des fonctions sacerdotales avec le métier de devin ou d'exorciste. Il opère aussi bien chez les Lolo blancs que chez les Lolo noirs. Il n'a pas de costume particulier.

Rites de la naissance

Pas de régime spécial pendant la grossesse. Le mari et la femme ne doivent ni creuser la terre, ni planter des clous, ni frapper fortement du pied (1).

Au 3e mois de la grossesse, on offre aux ancêtres du riz cuit, un coq, de l'encens, et on les supplie d'affermir dans son corps les âmes de la mère et de faire venir des âmes dans le fœtus.

Rien ne distingue la maison de la parturiente. Le père garde son chapeau sur la tête pendant trois jours, si c'est une fille, pendant sept jours, si c'est un garçon, et interdit l'entrée de sa maison pendant ce temps.

Pour l'accouchement, la femme est accroupie sur son lit ; le mari, accroupi derrière elle, la soutient dans ses bras. Ils sont seuls. L'enfant naît et reste sur la natte entre les jambes de sa mère. Le mari va alors chercher des femmes pour aider.

On attend la sortie du placenta pour couper le cordon avec des ciseaux ou un éclat de bambou à 5 centimètres du nombril, le cordon ayant été lié avec un fil de coton. On laisse le bout du cordon tombant.

On lave ensuite l'enfant à l'eau tiède, on l'enveloppe de vêtements usés et on lui donne le sein. S'il ne prend pas le sein, on lui projette du lait dans la bouche. Si le lait de la mère n'est pas monté, une voisine donne le sein.

Pas de régime spécial pendant la grossesse, sauf la cessation des relations sexuelles. Le mari et la femme ne doivent ni creuser la terre, ni fendre du bois, ni planter des clous, ni changer le mobilier ou le foyer de place.

La maison de la parturiente est distinguée chez les Mán Khoanh par une espèce de figure d'homme en paille dans laquelle sont fichés des couteaux en bambou. Au-dessus est une figurine grossière en bois avec les traits du visage vaguement dessinés (2). Chez les Lolo blancs et noirs du Đồng-quang, on fait un portique avec trois bambous devant la porte et on l'orne de plumes.

Pour l'accouchement, la femme est accroupie sur une natte par terre. Elle est assistée par ses vieilles parentes.

On coupe le cordon entre deux ligatures avec un morceau de bambou, sans attendre la sortie du placenta. Le cordon est ensuite attaché au pied de la mère, qui active la délivrance par des tractions légères (3).

L'enfant est lavé à l'eau tiède ; on lui donne le sein après l'avoir enveloppé, mais si la mère n'a pas de lait, on lui donne à manger ; il ne peut téter une autre femme avant un mois.

---

(1) Nous avons donné la raison de ces tabous. Voir : *De certaines croyances relatives à la grossesse chez les divers groupes ethniques du Tonkin*, in *B. E. F. E.-O.*, t. VII (1907), p. 107.

(2) C'est sans doute une affiche parlante.

(3) Nous avons vu une femme mán cao-lan en couches agir de la même façon.

La mère mange de suite des œufs, du riz, fortement poivrés ; elle continue ce régime pendant 5 jours, puis reprend son régime ordinaire.

Le placenta est enfermé dans un bambou et enterré dans la forêt sous un bel arbre pour que le nouveau-né croisse comme cet arbre. On ne conserve pas le méconium.

Le ventre de la mère est serré dans un turban. Elle doit demeurer assise pendant deux heures, puis elle peut se coucher.

On ne fait du feu que s'il fait froid.

Après le 3e jour pour les filles, le 7e pour les garçons, le père donne le nom qui est invariablement :

Garçons { *pà kà*[4], *pà kà dé*, *pà kà tàu*, etc.
garç. aîné, garç. le 2e, garç. le 3e.

Filles { *mời tó*, *mời dé*, *mời tàu*, etc.
fille aînée, fille deux, fille trois.

Ce nom est précédé du nom de famille. Il n'est jamais changé.

Le mari reste avec sa femme ou à proximité pendant 13 jours. On dit qu'il ne peut franchir un col de montagne.

En cas d'accouchement difficile, on va chercher le médecin (*pé yà kảò*). On connaît plusieurs remèdes. Un des plus simples et des plus efficaces est de mettre le pantalon du père sur la tête de la parturiente.

Les relevailles ont lieu après un mois. On fait un festin et des offrandes aux ancêtres.

Après l'accouchement, la femme mange du riz, du poisson, de l'écureuil avec beaucoup de poivre. L'écureuil est absolument nécessaire pour donner du lait (1).

Le placenta est mis dans un bambou et suspendu aux branches d'un arbre près de la maison. Le méconium est sans emploi.

Après la délivrance, la mère monte sur son lit et se couche.

Un feu est allumé en toute saison auprès de la patiente.

Après le 3e jour, on donne le nom aux fille et aux garçons ; il est invariablement :

Garçons { *pà*, *ni*, *sòn*, etc.
aîné, second, troisième.

Filles { *mi kañ*, *mi ni*, *mi sòn*, etc.
fille aînée, fille seconde, fille 3e.

Ce nom est précédé du nom de famille et suivi des mots *lé*[3] ou *ñá*. A cette occasion, on fait un festin et un sacrifice aux ancêtres.

Les deux époux restent à la maison pendant quinze jours, puis la quittent sans autre formalité.

Pas d'intervention médicale dans les accouchements laborieux.

Au bout d'un an, on fait un festin. Le gendre fait une visite à son beau-père, qui doit lui donner en cadeau un jeune cochon à élever (2).

(1) Les œufs sont tabou pour les femmes lolo, comme d'ailleurs les volailles qui les pondent.

(2) Chez les Mân Khoanh, nous avons noté quelques modifications. Le cordon est coupé après la sortie du placenta. Le placenta placé dans un bambou est caché au loin, à l'insu de tout le monde. On fait une fête de relevailles après 30 jours. Le prêtre intervient, fait des invocations à la porte du village, à genoux, un sabre entre ses mains croisées, pendant qu'un aide hache de la viande à ses côtés. Certains Mân Khoanh ne donnent de nom aux enfants qu'après trois mois. Chez eux le nom est donné à la façon annamite ; lorsqu'ils ont comme prêtre un Thồ, celui-ci inscrit le nom sur un registre familial. Enfin l'écureuil ne passe pas pour posséder les qualités que lui prêtent les Lolo du Đồng-quang.

L'allaitement dure aussi longtemps que possible. On perce les oreilles des filles à un an. On coupe les cheveux à partir de six mois et on les laisse pousser à partir de deux ans. Si les garçons sont malades, on leur perce (3) l'oreille gauche. Le port de colliers, anneaux de chevilles, bracelets, bagues, chaînes, n'est pas le résultat d'une pure coquetterie, il a aussi une portée

Chez les Lolo du Đồng-quang, à la naissance du premier né, fils ou fille, le père consulte les génies au moyen des *siñ-kiàò* 筆交 (1), d'abord pour savoir s'il peut garder le nom de famille du père, ensuite pour savoir de quelle famille il peut devenir fils adoptif (2). Si l'enfant doit devenir fils adoptif d'une famille, on le conduit au chef de cette famille, qui lui passe un lacet au cou et lui donne un peu de riz. Le père adoptif est ensuite invité au festin.

Si un homme entre dans la maison d'une femme en couches, malgré l'insigne dont nous avons parlé, il devient également père adoptif de l'enfant. Jusqu'à sa troisième année, l'enfant doit une visite à ce père adoptif, qui lui donne un habit. La troisième année, les parents naturels donnent un cochon au père adoptif, celui-ci donne un collier à l'enfant, et les échanges de cadeaux rituels sont terminés.

On allaite l'enfant aussi longtemps que possible. Les oreilles des filles sont percées ainsi que l'oreille gauche des garçons malades (3). La croyance à l'efficacité des bijoux pour prévenir les maladies existe chez les Lolo, comme d'ailleurs chez

(1) Pour faire ces *siñ-kiàò*, on coupe en deux un bout de bois rond suivant sa longueur. On obtient ainsi deux morceaux dont la section est hémisphérique. On les jette en l'air et on déduit la réponse du génie de la façon dont ils retombent sur la face convexe ou sur l'autre. On peut les remplacer par des sapèques.

(2) Cette curieuse coutume de l'adoption est imposée, dans certaines tribus, simplement par l'entrée d'un étranger qui devient *ipso facto* père adoptif dans la maison de la paturiente. Le médecin est ainsi très souvent père adoptif. Elle se produit fictivement pour tromper les esprits qui en veulent à l'enfant et qui sont dépistés par le seul fait qu'il change de *tinh* 姓. Dans les tribus lettrées, on pousse la précaution jusqu'à faire un acte de vente (過 房 子). On vend souvent l'enfant au forgeron, au devin : dans ce cas, on lui assure la protection d'un homme familier des génies. On le vend quelquefois aux génies bienfaisants qui ont leur temple dans les environs et qui sont les protecteurs attitrés des familles locales.

(3) Le *pó*[3] *tàò*[2] thồ des Mán Khoanh nous a expliqué la raison de cette coutume. L'esprit entre dans le corps de l'enfant et dit : « La destinée de cet enfant était d'être une fille, mais la nature s'est trompée et en a fait un garçon. » Pour apaiser cet esprit, il n'y a qu'à lui montrer que le garçon est une fille en lui perçant une oreille. D'autres disent simplement qu'en laissant croire aux mauvais génies qu'un garçon est une fille, ils ne l'enlèveront pas ou plutôt chercheront moins à l'enlever, attendu qu'un garçon est plus précieux qu'une fille.

magique. Ces liens, ces entraves retiennent en effet les âmes dans le corps, et on en augmente le nombre à chaque maladie.

Il n'y a pas d'autre initiation.

tous les groupes ethniques du Tonkin. On peut même remarquer que plus un peuple est primitif, plus il se charge de bijoux.

Chez les Mán Khoanh, le percement des oreilles se fait en un jour faste du dernier mois de l'année solaire.

Rites du mariage

Les jeunes gens s'accordent entre eux, puis le jeune homme manifeste son désir à ses parents. Ceux-ci délèguent à la famille de la fille choisie un entremetteur (*mà ñi*). La demande est agréée ou refusée. Si la demande est agréée, l'entremetteur, accompagné d'une femme, fait une deuxième visite ; ils portent en cadeau une pièce de toile rouge, un panier de riz, 1200 sapèques en cuivre. Les parents de la jeune fille fixent la date du mariage.

Suivant la richesse du marié, la dot est de 12 mille à 30 mille sapèques, un buffle ou un bœuf, 15 à 20 *cân* de vin, deux charges de riz gluant.

Le jour du mariage, le marié, entouré d'un cortège d'hommes et de femmes en nombre égal, se rend chez ses beaux-parents [1]. A l'entrée, ceux-ci offrent à chacun des arrivants quatre tasses de vin qu'ils doivent boire. A son arrivée dans la maison, le jeune homme fait les prosternations rituelles devant l'autel des ancêtres et devant ses beaux-parents. Puis on fait un festin. La nuit, le jeune homme couche chez ses beaux-parents, mais à part.

Le lendemain, la jeune fille est conduite à la maison des parents de son futur par un cortège d'hommes et de femmes égaux en nombre à ceux du cortège du jeune homme. La jeune fille est entourée par des femmes, elle pleure et fait mine de résister.

Les jeunes gens s'accordent et, sur la demande de son fils, le père envoie l'entremetteur (*màñ mu*) chez les parents de la jeune fille (chez les Mán Khoanh, les parents s'y rendent eux-mêmes) ; les cadeaux sont deux poulets et quatre *cân* d'alcool.

Le chiffre de la dot est débattu, puis on fixe un jour faste en rapport avec le thème généthliaque des époux pour le mariage.

Le jour du mariage, l'entremetteur du mari part avec les cadeaux. Le mari le suit [1] avec son cortège. Entré chez ses beaux-parents, il fait les salutations. Il est accompagné pendant la cérémonie d'un de ses camarades qui agit en tout comme lui [2]. On fait un festin et le jeune homme couche chez ses beaux-parents, mais à part. La future se cache.

Le lendemain, la jeune fille, en compagnie d'une de ses amies qui remplit auprès d'elle le même rôle que le compagnon du mari dont nous avons parlé, est conduite chez son futur ; outre le *màñ mu* du mari, elle a avec elle son *màñ mu*. On fait un simulacre d'enlèvement en chantant des poèmes de circonstance.

---

(1) Cette façon de procéder est commune aux Annamites et presque à toutes les tribus chinoises. Elle doit être une survivance du matriarcat ; le gendre rend en effet les premiers honneurs aux ascendants de sa femme.

(2) Chez les Thai, même coutume, mais il peut y avoir plusieurs *pai lañ* (aller avec), tant du côté du mari que de celui de la jeune fille. Cette curieuse coutume une survivance du mariage par groupe ?

A son entrée dans la maison, on met sa coiffure devant l'autel des ancêtres et devant ses beaux-parents.

On festoie, et le mariage est consommé cette nuit même.

Après trois jours, les nouveaux époux se rendent chez les parents de la jeune femme. Le mari apporte une charge de riz gluant; il donne deux cents sapèques à chacun de ses beaux-parents, cent sapèques à chacun de ses beaux-frères ou belles-sœurs. Les jeunes époux passent la nuit dans la maison et retournent chez eux le lendemain.

La mariée ne revient pas demeurer dans sa famille, ainsi que cela se fait dans beaucoup de tribus thai (2).

La cérémonie est complètement familiale. Aucun prêtre n'intervient.

Les veuves se remarient avec les mêmes cérémonies, mais la dot est moindre.

En arrivant chez son beau-père, la jeune fille ne fait pas de salutations. Elle va se cacher avec ses amies et mange à part. Le mari mange à part de son côté. Les beaux-parents et les invités festoient pendant deux jours.

Ce n'est qu'après ce temps que les jeunes époux peuvent se réunir.

Trois jours après, les nouveaux époux vont faire une visite aux parents de la fille et portent avec eux des présents (victuailles).

Chez les Mán Khoanh, dirigés par un prêtre thồ, la coutume a un peu changé. A moins de grossesse (1), les fiançailles durent un ou deux ans. Les fiancés ne peuvent se parler. Le fiancé envoie des présents au 1er et au 7e mois.

Si la maison de la jeune fille n'est pas trop éloignée, le jeune homme, accompagné de deux amis, ramène aussitôt la jeune fille, accompagnée de deux amies. A son arrivée dans sa nouvelle demeure, la jeune fille fait les prosternations aux ancêtres. La mariée ne retourne pas chez ses parents (2), sauf pour faire la visite du 3e jour.

Le mariage des veuves donne lieu aux mêmes cérémonies.

Les mariages avec les femmes de second rang sont de simples conventions sans cérémonie.

Rites de la mort

Le mort est laissé sur son lit jusqu'à la mise en bière. On lui met de l'argent dans la bouche, pour payer le passage au

Le malade meurt sur son lit; on lui lave ensuite la tête et les membres, on lui met dans la bouche une bague, afin qu'il

(1) Nous faisons ici allusion à une coutume très répandue chez les Thai et qui semble inconnue aux Lolo. La jeune mariée, après quelques jours passés avec son époux, retourne chez elle et agit tout à fait en femme indépendante. Elle peut fleureter avec les jeunes gens; si elle devient enceinte, elle vient habiter avec son mari. C'est à celui-ci qu'il appartient de faire à sa femme une cour aussi assidue que possible, et surtout de procréer un enfant. En quelque sorte il doit gagner sa femme une deuxième fois.

(2) Grossesse survenue à la suite des réunions du *čón či*3 (1er mois), dont nous avons parlé.

nocher (on ne sait où). Les bras, de la main au coude, et la tête sont enveloppés de toile rouge. Le mort est revêtu d'un grand nombre d'habits, puis mis dans un suaire en toile blanche.

Le cercueil, fait d'un bois jaune *(kà dó)*, est carré, sans clou. On remplit les interstices entre le cadavre et le bois avec de la toile, ou à son défaut, avec du papier.

Le prêtre est appelé ; il chante, gesticule près du cadavre et choisit le jour de l'inhumation, en immolant un poulet dont il examine les pattes et les os.

On tue un bœuf, ou chez les pauvres un cochon. Une épaule fait partie du salaire du prêtre. Pendant le séjour du mort à la maison, on lui offre chaque jour trois repas, qui sont ensuite mangés par le prêtre et la famille.

Le cercueil est porté à la fosse par des gens du village ; le lieu de l'inhumation est choisi par un vieillard qui se dit compétent.

En quittant la maison, on fait passer le cercueil sur le corps des enfants prosternés ; les mêmes prosternations avec passage du cercueil au-dessus des enfants se poursuivent pendant la route.

Les assistants tirent des coups de fusil et des pétards. On se lamente. On ne porte ni drapeaux ni bannières avec devises.

La fosse est creusée sur une montagne ; elle a environ 3 coudées annamites de profondeur. Les porteurs y déposent le corps, et les parents, à genoux, jettent chacun une motte de terre sur le cercueil. La tête du cadavre est tournée vers la partie ascendante de la montagne.

On environne le tumulus de pierres et on y plante une perche supportant un vieux chapeau et un bout de filet. On place sur cette tombe un bol de riz.

puisse payer un passage. On lui ferme les yeux, on l'enveloppe habillé, dans une pièce de toile blanche, et on le place au milieu de la pièce.

Le cercueil est carré ; il est attaché et non cloué ; le mort y est calé avec de la toile.

Le prêtre fait ses prières pendant deux ou trois jours ; il enferme les âmes [1] dans le cercueil, en chantant la prière suivante :

Je vous ai préparé une belle demeure ;
Je vous invite à y entrer ;
Je vous conduirai dans un lieu de délices,
Vous y demeurerez en paix,
Sans inquiéter vos enfants par vos visites.
Le culte vous sera rendu par vos descendants;
En échange, accordez-leur votre protection.

Chacun des parents vient visiter le mort et lui offre une tasse de vin. On se lamente en criant.

Le gendre organise les funérailles. En principe il devrait porter seul le cercueil, mais il se fait aider. Les fils et les filles se prosternent et laissent passer le cercueil au-dessus d'eux plusieurs fois pendant le trajet.

On tire assez souvent des coups de fusil et des pétards.

Le choix de la tombe est facultatif ; on enterre dans la plaine.

Les porteurs y déposent le cercueil. Les fils jettent deux mottes de terre à la tête, deux aux pieds, puis les assistants comblent la fosse. On met des pierres autour du tumulus.

---

[1] Les âmes sensitives ou esprits vitaux (魄), qui doivent demeurer avec le cadavre.

En revenant de l'enterrement, le prêtre cherche dans la maison une place particulière pour l'âme du mort. Il inspecte pour cela les pattes et les os d'un poulet sacrifié. Après 13 jours, la famille porte un repas au tombeau.

Le deuil est porté pendant un an, quelquefois plus pour le père et la mère. Au moment de la fin du deuil, le prêtre vient; on sacrifie un coq, ou un cochon et un coq, puis le prêtre fait les cérémonies néces-aires pour réunir l'âme, jusqu'ici reléguée dans un coin de la maison, aux âmes des parents de la même génération. On fait ensuite un grand repas, les gens du village et les parents y sont invités.

Les corps ne sont jamais déplacés. On visite les tombeaux à la fête du *t'iṅ miṅ* 清明 et on y apporte un repas.

Au retour, on se lave la figure et les mains, puis on fait un grand festin. Le 3e jour après l'inhumation, on apporte des vivres sur la tombe. On en fait un paquet qu'on y laisse.

En signe de deuil, on porte les cheveux flottants sur les épaules, mais seulement pendant les funérailles.

On nettoie les tombeaux à la fête du *t'iṅ miṅ* 清明.

Les Lolo Mán Khoanh qui ont un prêtre thồ n'appellent pas ce prêtre aux enterrements. Les cérémonies sont à peu près les mêmes, mais on ne met rien dans la bouche du mort. En avant du cercueil, le fils porte les habits ordinaires du défunt enfilés dans un bambou ; il les rapporte à la maison (1). Pas de festin au retour du cortège ; on jette autour de la maison du riz et du maïs pour les âmes. Les uns font une cabane pour le tumulus, les autres y placent une perche à laquelle ils suspendent des mets. Après trois jours, on offre du bétel et du riz aux âmes, dans la maison.

Les Lolo ne donnent qu'avec beaucoup de répugnance des renseignements sur les morts. Il résulte des observations faites et des renseignements fournis soit par le prêtre thồ, soit par les Lolo eux-mêmes sur une tribu voisine :

1° Que le corps est d'abord enterré à proximité de la maison, et que, pendant le temps que dure la décomposition, les parents observent certains tabous, n'osent pas avoir de relations sexuelles dans la maison, et font des offrandes sur la tombe.

2° Qu'on s'assure de l'état de décomposition du cadavre par l'odeur au moyen d'un bambou placé sur la bière et émergeant à la surface. Après la décomposition des chairs, les ossements sont recueillis et enterrés dans la montagne.

3° Que certaines âmes hantent en outre la demeure. Elles reposent sans doute dans les figurines en bois dont nous avons parlé (2).

---

(1) Pour ramener à la maison, dans ces vêtements connus d'elles, les âmes qui doivent y demeurer.

(2) Au commencement de chaque repas, les Lolo invitent mentalement les esprits des ancêtres qui hantent la maison à y prendre part. Ils paraissent chercher à retenir ces âmes spirituelles au milieu d'eux, tandis que les esprits vitaux qui accompagnent les restes mortels doivent être maintenus dans la sépulture.

Fêtes religieuses

Les fêtes religieuses sont celles dont nous avons parlé à propos du culte des morts.

Fêtes de la végétation

La-quà

Au moment où l'on sème le riz ou le maïs, on fait un sacrifice aux ancêtres. Les prémices des grains sont présentés au chien et au chat de la maison.

Lolo

Aucune, d'après la déclaration des Lolo interrogés.

Construction des maisons

La-quà. Un coq sacrifié aux ancêtres.

Lolo. Aucun rite.

Rites magiques, sorcellerie, médecine

La-quà.

Nous n'avons pas pu observer de rites de magie sympathique. Ils doivent exister cependant, mais il faudrait vivre au milieu des indigènes pendant longtemps pour pouvoir assister aux cérémonies des magiciens (1).

Nous savons que le prêtre cherche des augures dans l'inspection des pattes et des os des poulets sacrifiés. Lorsque des membres de la famille sont malades, le chef cherche à deviner quel est l'esprit cause du mal. Pour cela, il prend un poids de balance et nomme les esprits ; lorsque celui qui cause le mal est nommé, le poids se met à osciller.

Alors on offre à cet esprit du papier-monnaie, de l'encens, des victimes

Lolo.

Les prêtres des Lolo sont en même temps sorciers. Les Mán Khoanh s'adressent aussi aux sorciers thồ qui opèrent au moyen d'un médium comme les devins annamites (2). Les Lolo du Đồng-quang disent ne pas connaître les augures tirés des poulets. Ils pratiquent la divination par les poids de balance et consultent les *sin* 籤.

Ils croient que les maladies sont causées par des esprits méchants ou par les âmes des criminels ou des hommes morts de mort violente.

Ils redoutent beaucoup les Yao Lan-tien 藍靛猺, qui pratiquent l'envoûtement. Ces Yao provoquent des rhumatismes, qu'ils peuvent d'ailleurs guérir en mordant la partie malade et en retirant par ce moyen le corps étranger qu'ils y ont introduit.

---

(1) Les tabous observés pendant la grossesse, l'ensevelissement du placenta au-dessous d'un arbre touffu, la croyance à la vertu des anneaux, bracelets, colliers qui maintiennent les âmes dans le corps, sont des rites magiques.

(2) C'est-à-dire qu'après avoir cherché, au moyen du médium, quel est l'esprit cause de la maladie, ils l'exorcisent ou l'attirent hors du corps du malade par quelque ruse.

enfermées dans un panier déposé sur le sol, et on lui adresse la prière suivante : « Nous savons que c'est vous, un tel, puissant esprit, qui avez causé la maladie ; nous vous offrons ces présents afin de vous apaiser, et nous vous prions de laisser le malade en paix et de changer ses douleurs en joie. »

Les esprits ainsi invoqués peuvent être ceux des rochers, des eaux, etc., ou bien les âmes des morts.

En outre, on consulte des médecins appartenant ou non à la tribu.

On fait usage d'amulettes et de bijoux considérés comme efficaces contre les maladies.

Les Lolo n'osent pas s'appeler par leur nom en présence d'indigènes d'autres tribus. Ils craignent qu'il n'y ait dans la foule un Lan-tien qui se servirait de ce nom pour envoûter celui qui le porte. L'envoûtement et la maladie qu'il cause s'appellent *u hai* ; c'est le nom thai *fi nô hai*[1].

Ils n'ont guère foi aux médecins et consultent plutôt un devin.

Les Lolo portent des amulettes : griffes, écailles de pangolin, dents d'animaux, etc. Ils croient avoir l'intuition d'un objet quelconque qui les sauvera, et ils emploient cet objet comme amulette.

Culte des animaux

Le chien a apporté le grain sur la terre ; le chat, gardien fidèle du foyer, a apporté le feu ; c'est pour cela qu'on offre à ces animaux les prémices des récoltes.

Le chien a apporté le grain, mais on ne sait qui a apporté le feu. Il n'y a pas de culte des animaux.

Totémisme

Nous avons relaté ci-dessus certaines légendes concernant les animaux et des traces d'exogamie ; nous parlerons des tabous : on peut considérer ces faits comme des survivances d'une organisation totémique très ancienne, mais les preuves manquent.

Interdictions et rituelles abstinences

Les femmes sont tabou au moment de leurs époques et pendant la grossesse.

A la mort, les parents doivent s'abstenir de viande pendant la veillée mortuaire et pendant les trois jours qui suivent l'enterrement.

Mêmes interdictions pour les femmes.

On dit qu'autrefois les Lolo ne mangeaient pas de porc. Actuellement cette interdiction ne concerne que les femmes mariées, qui en outre doivent s'abstenir de chair de poule, de canard et d'oie. La tortue est également tabou. Les jeunes mariées ne peuvent couper le bambou, et tous doivent s'abstenir de manger les jeunes pousses de cette graminée.

MYTHES, CROYANCES ET LÉGENDES POPULAIRES

Les La-quả nous ont dit ne pas connaître d'autre légende que celle du chien et du chat. Cette lacune pourrait être comblée sans doute, si l'on s'adressait à leur prêtre.

Les Lolo que nous avons étudiés nous ont dit ne pas connaître la légende que reproduit l'ouvrage du P. Vial (1). Celle que nous allons donner ressemble à la légende commune à presque toutes les tribus : peut-être est-elle empruntée.

« Au commencement, les Mân-zi et les M'ti (thai) étaient en guerre ; les premiers finirent par brûler tous les villages des seconds, si bien que ces derniers prièrent le Ciel de les venger. Mais un frère et une sœur, Mni-há² et Thó¹-à², n'avaient pas pris part à ces crimes. Ils s'étaient refugiés dans un temple. Le Ciel leur conseilla d'entrer dans une grande citrouille, grosse comme une maison, où ils entassèrent des vivres. Ils voguèrent donc sur les eaux, et lorsqu'elles baissèrent, la citrouille s'arrêta sur la montagne Pià-yà (2), séjour des esprits, que les hommes n'osent plus habiter maintenant.

« Les jeunes gens quittèrent la citrouille et se mirent à parcourir les montagnes ; la tortue les arrêta et leur dit : « Où allez-vous ? » Ils répondirent : « Nous allons chercher une femme et un mari. » La tortue reprit : « Il n'y a plus d'hommes, épousez-vous. » Alors, ils tuèrent la tortue et flambèrent sa carapace pour en tirer des présages. Les présages dirent encore : « Mariez-vous ! » Ils voulurent alors retourner dans leur village, et ils passèrent près du bambou qui leur dit : « Où allez-vous ? » Ils répondirent : « Nous allons nous épouser ! » Le bambou dit alors : « Unissez-vous ici, près de moi. » Et ils s'unirent (3).

« Un an après leur union, la femme eut un fils, l'année suivante une fille, et ainsi de suite jusqu'à trois fils et trois filles. Ces trois couples s'unirent. Le premier est la souche des Mân-zi, le deuxième celui des Mưng (4), le troisième celui des M'ti (Thai). Ces trois races principales produisirent ensuite les autres races de la région.

L'ÂME ET LA SURVIE

LA-QUẢ

Nos questions à ce sujet ont paru jeter le trouble dans l'esprit des La-quả, qui, après s'être concertés, ont dit :

LOLO

Les âmes sont appelées *sà là*, ou *sà lò*. Les Lolo qui nous ont fourni les données de cette notice assimilent ces deux termes

(1) *Les Lolos*, par Paul VIAL, missionnaire au Yunnan ; Chang-hai, Imprimerie de la Mission catholique, 1898.

(2) Pic très élevé et très abrupt, situé entre Bảo-lạc et Chợ-ra.

(3) Dans sa légende du déluge, le P. VIAL donne un rôle un peu différent au Keleu, nom lolo qu'il traduit par *espèce d'orchidée* (p. 9 et 31) et par *bambou* (p. 65). D'ailleurs cette légende peut avoir varié comme les mœurs et la langue, pour des raisons que nous avons données au commencement de cette étude. Les Gni-pa du P. VIAL paraissent, d'après leur langue, faire partie de ces Lolo que l'on appelle au Tonkin Pu-la (thai), Pu-p'à et Lao-pa (dans leur langue), Mưng-pa (en lolo).

(4) Dans le Đồng-quang, on dit Mưng-pa (Pu-la).

« Les hommes ont neuf âmes, *ǹun* 魂. Une d'elles demeure dans la maison, elle est favorable si on lui rend le culte, sinon elle devient un esprit (*miǹ*) méchant. Suivant les mérites du défunt, les autres âmes s'incarnent soit dans des buffles, bœufs, etc..., soit dans des animaux plus élevés, chiens, chats ; ensuite elles deviennent des hommes. »

Nous avons vu, par les détails des funérailles et rites mortuaires, que le prêtre cherche à savoir dans quel endroit de la maison se trouve le *ǹun* après l'inhumation. A la fin du deuil, le prêtre invite l'âme à prendre place dans l'urne dont nous avons parlé.

Nous avons observé dans une maison cinq de ces urnes, quatre dans une autre. On nous a dit qu'une urne suffisait pour loger les mânes d'une génération et que les urnes les plus anciennes étaient brisées lorsqu'une urne nouvelle devenait nécessaire. Dans ce cas, les âmes que contient l'urne brisée viennent se loger dans les urnes restantes.

Les cérémonies faites sur les tombeaux laissent supposer que certaines âmes inférieures demeurent avec les restes mortels.

à 魂 et 魄. Le nombre de ces âmes n'est pas connu. Elles sont en l'air ; les unes reviennent animer le corps des hommes ; celles à qui on ne rend pas le culte se vengent et deviennent des *nè* méchants.

Les âmes des hommes qui meurent endettés vont animer le corps des animaux de charge ou de labour pour payer leurs dettes sous cette forme.

Le prêtre thō des Mán Khoanh, que ne retenait pas la crainte, nous a dit que ses clients croyaient que les âmes étaient au nombre de dix-huit, et les esprits vitaux en même nombre. Parmi ces esprits vitaux, sept sont au Ciel, sept suivent la Reine des fleurs (1), quatre gardent la sépulture. Les âmes demeurent dans la maison.

Les Lolo ne nous ont jamais avoué spontanément qu'ils représentaient leurs morts par les figurines dont nous avons parlé. Ces figurines, nous ont-ils dit, lorsque nous les avons remarquées dans leurs mains, représentent les morts dont on se rappelle le nom ; lorsque l'ancêtre représenté par une figurine est si oublié qu'on ne peut plus la nommer, on la brûle.

Nous avons parlé des procédés employés aux funérailles. Pendant la décomposition des chairs, le corps est à proximité de l'habitation, on lui offre des mets. Lorsque les chairs sont consommées, on relève les ossements que l'on enterre sur la montagne. Cette façon de procéder, commune à un grand nombre de peuples primitifs, est ignorée des autres tribus montagnardes du Tonkin, mais on la retrouve chez les Annamites (2).

---

(1) D'après les Yao, la Reine des fleurs, ou plutôt le Père et la Mère des fleurs sont chargés de surveiller, dans des sortes de limbes, les âmes des enfants qui ne sont pas soumises à la métempsychose. Toutes les tribus du Haut Tonkin, et même les Annamites, n'assignent pas la même destinée aux âmes des enfants et à celles des adultes. C'est pour cela qu'on ne fait pas d'obsèques rituelles pour les enfants. Beaucoup croient que les âmes des enfants reviennent s'incarner, et lorsque plusieurs enfants meurent à la file, ils pensent que c'est la même âme maligne venant s'incarner plusieurs fois pour fatiguer la mère. Ils cherchent donc à la reconnaître en faisant subir des mutilations au cadavre, ou en l'emportant par des chemins détournés pendant la nuit pour que l'âme ne puisse retrouver la route de la maison. Les âmes des jeunes filles vierges deviennent des fantômes et recherchent les caresses des garçons (ann. *con tinh*).

(2) Après trois ans, c'est-à-dire en général à la fin du deuil, les Annamites relèvent le cadavre (*cat xác*) et mettent les ossements dépouillés dans un petit cercueil en terre cuite.

Métamorphisme

Les La-quả disent que lorsque les Mèo sont grièvement malades, ils vont dans la forêt et deviennent des tigres. Les prêtres mèo savent empêcher cette métamorphose. Lorsqu'elle doit se produire, on en est averti, car un tigre vient près de la case et appelle le malade qui doit se transformer.

Lorsque les Mèo ont vécu pendant trois générations, leurs dents se renouvellent pour la troisième fois, mais ces dents sont énormes. Ils s'enfuient dans les bois et deviennent des tigres. Le fait s'est produit il y a quelque trente ans. Les Lolo du Đồng-quang disent que le fait ne se produit que chez les Mèo des clans 侯熊陶楊馬. Ainsi transformés, ils reviennent dans leurs maisons, chez leurs parents, pour enlever les bestiaux (1).

Les divergences que nous avons fait ressortir dans cette étude peuvent paraître peu considérables en elles-mêmes, elles le sont beaucoup par comparaison. Toutes les tribus du Haut Tonkin, quel que soit le groupe ethnique auquel elles appartiennent, ont en effet beaucoup de coutumes communes, de même qu'elles ont le même système de langue. Les différences qui existent entre Lolo et La-quả sont aussi grandes, et souvent plus, que celles qui existent entre les Lolo et un autre groupe ethnique quelconque.

Langue

Nous avons donné, dans notre *Etude sur les langues parlées par les populations de la Haute Rivière Claire* (2), un aperçu de la syntaxe, un vocabulaire lolo et un vocabulaire la-quả. Nous donnons ici les quatre vocabulaires que nous avons relevés, en y ajoutant, pour faciliter les comparaisons, le vocabulaire la-quả (mon) et le vocabulaire lolo (mán khoanh) compris dans l'étude précitée :

FRANÇAIS	LA-QUA	MÁN KHOANH	LOLO NOIRS	LOLO BLANCS	MƯNG
		(Bảo-lạc)	(Đồng-văn)	(Đồng-văn)	(Bắc-mê)
ciel	mòn (3)	mò	mò	mò	mờu
soleil	vuôn	mò pui^{4}	mò pui^{4}	mò pui^{4}	mờu pi mó
lune	nén	lé phả^{2}	lé phá	lé phá	mà sôu^{3}
étoile	lưn	mò t'i^{3}	mò t'i^{3}	mô t'i^{3}	mi khi

On fait à cette occasion des funérailles réduites auxquelles assiste la famille en deuil. Voir sur cette coutume, R. Hertz, *Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort*, in *Année sociologique*, 12e année, p. 48.

(1) Les Mèo eux-mêmes croient à cette transformation et portent des amulettes pour les prévenir ; le prêtre qui accomplit les cérémonies funéraires est spécialement chargé de s'y opposer par ses prières.

(2) In *B. E. F. E.-O.*, V (1905), 506-525.

(3) Nous n'indiquons par aucun chiffre le ton plain. Pour les autres et pour le système de notation, voir *B. E. F. E.-O., loc. cit.*.

FRANÇAIS	LA-QUA	MÁN KHOANH (Bảo-lạc)	LOLO NOIR (Đồng-văn)	LOLO BLANC (Đồng-văn)	MUNG (Bắc-mê)
pluie	dào^{4}	mò yé^{4}	i lé	i lé	murà yói^{4}
vent	póu	mi t'à	lé t^{s}ò	lé fà	t'u^{3} kà
tonnerre	món dòn^{3}	mò tui mui	mò ti	mò tu^{3}	bò lum mui
terre	hut	lhé	đò	dà	kà mi
montagne	bú	là muà^{4}	pui	t'u	pó^{3} tón^{4}
eau	hón	yé^{4}	gé^{4}	gé^{4}	vui
pierre	pờ	là muà^{4}	lò mò	là mà	bó^{3} pòu^{3}
or	góm^{3}	si	khi	khi	khi^{3}
argent	ptò^{4}	piu	piu	piu	phu
fer	dư^{7}	khòè	kué	khôm	phưé^{3}
cuivre	t'uń	khi	kié	kê	pui
feu	pói	mi	mi	mời	đới
forêt	rưń	ròń	ròń ńó	yań ńà	sải puń
fleur	puń	mó^{4}	sí ui	si vui	sé yải
fruit	dớm	si	si	si	sé si
arbre	tê	mà, ngà	si mò	si mà	»
feuille	toań	piả	si piả	piả	piả^{3}
rizière de mont	lớu	dà^{4}	dó	dà	dò
rizière de plaine	né	nà^{2}	nò	nà	nò^{2}
buffle	hải	ñu	gé ñu	gé ñu	kăń pải^{4}
bœuf	nuó	ñu t^{s}i	ñu tè	ñu tê^{2}	kań tớu^{4}
chèvre	ròk	điê	t^{s}i	t^{s}i	t'ởi
chat	mèò^{2}	niên	miêu	miên	kà biêò
chien	mà	khui^{4}	kui	kui^{2}	klău
cochon	mu	vả	vò	vả	vả
singe	tòk^{2}	miêu	miu	miu	miau
tigre	mum	khò^{3}	kó	là	ńớu
cheval	ré	mòń	nòń	mu	à mu
corne	kănk^{3}	fui^{4}	kó^{4}	đô^{4}	khòn^{7}
griffe	kôn	la dư^{4}	kà sán	kà sán^{3}	»
éléphant	»	t^{s}ò	t^{s}àń	t^{s}ań	yỏń
mâle	té	puà	kó pu^{4}	pó^{3}	pó^{3}
femelle	mà, mới^{3}	mà	mó	mà	bải mó
oiseau	nuk	ńà	ńó	ńà^{2}	ziế
coq	khải kuàń	pu đéń	gà pu^{4}	là^{2} pó^{3}	gà pó^{3}
poule	khải mới^{3}	lhà mà	gà mó	gà mà	gà bò^{4}
corbeau	hák^{2}	hà lò	kà làń	là bàń	ản hà^{7}
bec	đòn nuk	ńà muè	ńó mà	ńà mởn	ziè mà tóń^{7}
poisson	pèò	ńà^{2}	ńò^{2}	ńà^{2}	hởu^{7}
serpent	ńư	vi^{4}	u vi^{4}	vi	vởi^{3}
grenouille	kuán	pà^{2} hó^{3}	pó^{3}	kà pà	fun tu^{7}
fourmi	đéò^{3}	kà muè	zu	pè zu	blău
homme (homo)	kà đàò	đô^{4}	đà	đań	dóń^{7}
homme (vir)	pà^{3}	dà puà^{4}	dà pàà	dà pà	pó^{3} mướ
femme	mới^{3}	đa mui	dà mi	dà mé	bò^{4} mướ
enfant	zió	á mi	ỏ	à	ziò
garçon	kà zió kà pà^{4}	da puà^{4} khà^{3}	dà kò	dà kà	ziò
fille	kà zió kà mới^{3}	dà mui hà^{2}	mí	mải	mi
père	pe^{3}	phà^{2}	pó	pà	pô^{3} mướ

FRANÇAIS	LA-QUÀ	MÀN KHOANH (Bảo-lạc)	LOLO NOIR (Đồng-văn)	LOLO BLANC (Đồng-văn)	MUNG (Bắc mê)
mère	mới 3	mà	mỏ	mà	bỏ 4
frère aîné	kườn	vi 3	vi	vi	biởi
frère cadet	nới kả pà 4	lu	lu, lun	ñốñ	i
sœur aînée	pới	dâ vi	mi	ni	biởi à 2
sœur cadette	nới mới 3	lu	né	nĩ	mé nà 3
grand'père	té	pó 4	pỏ	pớ	bòu 7
grand'mère	yà	pé 4	té	tè	phi
corps	gui	mỏ 4	dó mà	dả mà	dôn 7
tête	tó 4	mà	mỏ	mà	à phó 4
cheveux	dám	mà tši 4	mỏ sởi	mà sờu	kỏ t'é 4
visage	mèỏ 4	là piỏ 4	t'u piản	piản	tỏ mỏ
œil	tè	khi 3	khi 4	khi 3	kả pè
nez	tan 4	t'ôn 3	t'ồñ	t'ôñ	kà kỏu 4
oreille	rờ	mu kéỏ 7	mà kèn	kâñ	kả pié 4
bouche	môn 7	mué	mà	mòn	mà tôñ 7
dent	dôñ	mué tši 4	tši	nién	kả tši
barbe	mun	mué mỏ	mà ñan	mỏ ñan	pả mi
cou	ku 4	kỏ	kuá	la kua	t'i mỏ 4
épaule	muà	kuà 4	lân kén	kán tân 2	kả tu 4
bras	pañ	lá	lỏ	lả	là poñ
doigt	nié	lá à	lỏ hỏ	lả hả	là nién
mari	pè si	dả ni	dả pá	sè pa 4	ỏ fỏ 3
femme	mà điẻỏ	mi 2	dả mi	dả mi	mi mà
mamelle	hu 4	thỏ 4	yu 3	yu 3	yởu
sang	khả	khá	kỏ	kả	si
larme	hỏñ té	khi 3 pé 4	khi pé 4	ñỏ pé	kả pé vui 4
sueur	rơm 4	mà tỏ 3	tả hả	hân	hi vui 4
lait	ỏi	thỏ yé 4	yû 3 gé 4	yu 3 gé 4	yỏu vui 4
urine	di 7	» yé 4	tšỏ	yé	yé 3
manger	kườn	tši 4	zỏ	zả	nà t'ó
boire	ñởm	ản 3 tỏ 2	nán	kân tôñ	vui nôñ 2
sel	ñuñ	dà	dỏ	dả	dỏ 7
huile	yu 4	yu yé	si	zu	kơu yởu 3
graisse	nén	vả tši 4	vả si	vả si	tšu
viande	yên 3	kha	hởu	ghả 2	hởu
habit	hôp 3	piỏ 4	piản	piản	kả piỏñ
pantalon	kỏn	lả	lỏ	lả	là kỏ 4
jupe	yỏñ 4	»	»	yun	»
pagne	»	tu vi	yỏ tỏ	»	»
turban	khân	mà tỏ	mân tšé	mỏn tši	lơu 7
coton	pu 2	ghả 4, phà 3	mé	mè	ko pó 3
chanvre	liêp 3	ghả, mén ču	»	»	nê sai
coudre	thêm 3	piỏ 4 pỏ	zả	kỏu	kả pioñ tảỏ 2
tisser	tát 3	pu vỏ	ñỏ sân	ziả sân	gả thả
village	gà 7	lỏñ 4	lỏn t'ỏ	lỏn t'à 3	kỏñ kỏ
maison	nêñ	pui 5	puá	pué	yu
porte	tu	tuñ kà 2	tun gỏ	tuñ kả	kả tu 7
table	t'ườn	kuơ	phả	tšỏñ	t'ỏñ tšai
lampe	dèn 4	tỏ	yu tan 2	yu tañ 2	dèn

FRANÇAIS	LA-QUA	MÁN KHOANH (Bảo-lạc)	LOLO NOIR (Đồng-vân)	LOLO BLANC (Đồng-vân)	MƯNG (Bắc-mê)
papier	t'i^{4}	t^{s}i	t^{s}i	tàn zié	kả t'é^{3}
pinceau	pi	bui^{3}	màk tu^{3}	màk tu^{2}	but^{3}
écrire	pưởk^{3}	d^{s}i	t^{s}i è pu	tàn zié pu	toñ mi bảò
lire	çưởn	tỏn	tié sản^{2}	tié sân^{4}	tỏn mi tỏñ i
arc	»	dà kòñ	mò	mả	»
arbalète	»	dà	»	»	khà
couteau	bả	muả pỏ^{2}	»	»	muả^{3}
charrue	thởi^{4}	»	bẻ	bẻ	thởi^{3}
jour	pả vuón	mó ni^{3}	né kỏn	né kuñ	tri^{3}
nuit	pả nén	mả kui^{4}	kui piả	miñ kó	mò kởi hơ^{7}
mois	nén dả	mỏ lhả	mỏ lả	mở lả	t'i lỏ
année	mới	mỏ ku^{3}	tả ku^{3}	tié ku^{3}	t'i kỏu
aller	dé	iả	i	i	hi
venir	ku lim^{4}	lhà^{4}	lỏ	lả	lỏ
dormir	hảò	bỏ^{3}	bỏ zỏ lé	ri à tảm	yai ni yởi^{4}
voir	thởi	ñi	ni	khèn ni	thưn
entendre	t'ák^{3}	tiéñ tin	t'ó	kả	t'ỏu i
parler	nởi^{4}	t'ỏ^{2} t'ở	tàn kuởi	tàñ kuải	tỏn thé
rire	dảỏ	d^{s}i^{2}	ri	ưi	ri
pleurer	dék	ñả^{3}	ñu	ñở	ñỏu^{3}
bâiller	yéu	hỏ t^{s}ả^{2}	zin gả mén	zin kả mén	hỏ hả
avengle	té lâk^{3}	kởi du	khé du	khé du	kả pé du^{4}
mourir	tié	diẻ	sảñ ku	sañ t'u^{4}	tui^{7}
blanc	niéa	piu	piu	t^{s}ản	t'ỏu
noir	dóm	n^{4}	nó	nả	si khảỏ
jaune	nin^{3}	di^{4}	ri	mi	sỏn puả^{4}
vert	d'un^{2}	niỏ	niỏ	è nim	sỏñ gởu^{4}
rouge	néñ^{7}	ni	né	ẻ ni	piởi^{3}
bleu	tiỏ	khỏñ	kỏn^{3}	kun^{3}	kả gởu^{4}
1	tiả	tở	tở	tở	sởi
2	dé	ni	ni	ni	ñỏi
3	tỏu	dỏñ	dun	dỏn	dun^{7}
4	pé	vải	zé	mởi	nd^{s}i
5	mở	ñả	ñỏ	ñả	ñỏ
6	nảm	ku^{3}	ku^{3}	kỏ^{3}	kởu^{3}
7	mở tỏu	du^{3}	khié	khi	khi^{3}
8	mở dư	di^{3}	di^{3}	di^{3}	t'ải
9	mở diả^{4}	ku^{2}	ku	ku^{2}	ku
10	pót^{3}	t^{s}i	tở di^{4}	tơ di	sởi t'ởi
15	pót^{3} mở	tở t^{s}i ñả	tở di ñỏ	tơ di ñả	t'ởi ñỏ
20	dé pót	ni di^{3}	ni di	ni di	ñỏi t'ởi
27	dé pót tỏu	ni di^{3} dư^{3}	ni di khié	ni di khi	ñỏi t'ởi khi^{3}
30	tỏu pót	dỏn di^{3}	duñ di	dỏñ di	duñ t'ởi
100	dỏn	tở dả	tở dỏ^{4}	tở dả	tu dỏ^{3}
101	dỏn tiả	tở dả lả mả^{4}	tở dỏ^{4} n' tở mỏ^{4}	tở dả tở mả	tu dỏ^{3} nả tả piỏ^{4}
110	dỏn tiả pót	tở dả tở di^{3}	tở dỏ^{4} n' di mỏ^{4}	tở dả tơ di	tu dỏ^{3} na t'ởi
1.000	tởn^{3}	tở kuởn	tở t^{s}ản	tở t^{s}in	t'iên^{4}
1.001	tởn^{3} tiả	tở kuởn lả mả^{4}	tở t^{s}ản tở mỏ^{4}	tở t^{s}in tở mả	»
1.100	tởn^{3} tiả dỏn	tở kuởn tở dả	tở t^{s}ản tở dỏ^{4}	tở t^{s}in tở dả	»
10.000	tiả vởn	tở nản	tở van	tở uởn^{4}	»

A la suite de l'étude citée plus haut, M. Huber a démontré la parenté des idiomes lolo dont nous donnions le vocabulaire, avec la langue tibétaine ; nous pouvons ajouter que nos idiomes lolo du phủ de Tương-yên se rattachent, par leurs radicaux, à tous les idiomes lolo déjà étudiés.

Nous disons radicaux, car le lolo enjolive sa phrase de syllabes, toujours les mêmes, dont on ne semble pas avoir encore bien déterminé la valeur. On peut se rendre facilement compte de ce fait en étudiant l'ouvrage du P. Vial. A la page 13, il rend lune par *chlabama*, soleil par *lotchema*, mais à la page 41, lune est traduit par *hla*, soleil par *tche*. En lolo du Đồng-quang, on emploie le radical *lè* (lune), *lhà*, *là* (mois) (1). Le P. Vial dit, page 13, que la syllabe *ma* détermine l'adjectif ; dans ce cas, on ne voit guère son utilité à la suite des mots signifiant soleil et lune, non plus qu'à la suite des nombres (2).

Il est d'ailleurs facile, en comparant les vocabulaires lolo, de faire ressortir la syllabe formant le radical dans les mots plurisyllabiques.

La langue des La-quả (môn ou thai) a, comme nous l'avons dit, la même syntaxe que les langues thai, annamite, la-ti, lao, et nous pouvons ajouter que le cham et les langues des tribus indonésiennes de l'Annam. Beaucoup de mots de son vocabulaire lui sont communs avec le thai, d'autres avec les autres langues de la région ; ce qui est assez remarquable, c'est l'analogie qui existe entre le système de numération des La-quả et celui des Chams.

	LA-QUA	ČAM (3)
1	tià	sā
2	đé	duā
3	tớu	klău
4	pé	pak
5	mờ	limō
6	nám	naṃ
7	mờ tớu	tijuḥ
8	mờ dư	dalapan, salapan
9	mờ dià	samilan
10	pớt	pluḥ

Là paraissent s'arrêter les ressemblances entre les deux langues, à supposer même que celles que nous signalons ne soient pas purement fortuites.

Nous constaterons que, au point de vue somatique, les La-quả sont fortement brachycéphales ainsi que les Chams, tandis que les Lolo et les Indonésiens (beaucoup

(1) *Phà* = *ba* ; le mot *mò* mis avant *lhà* ou *là* (mois) signifie « ciel » : il paraît devenir dans certains cas, comme celui-ci, numéral des phénomènes atmosphériques et des noms de temps, jour, année, etc.

(2) Voir les différents vocabulaires des idiomes lolo dans Lefèvre-Pontalis, *Notes sur quelques populations du Nord de l'Indochine*, in *Journ. As.*, 1892.

(3) Noms de nombre tirés du *Dictionnaire čam-français* de MM. Et. Aymonier et Ant. Cabaton. (Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient). Paris, E. Leroux, 1907.

de ces derniers parlent cependant des idiomes se rapprochant du cham) sont dolicocéphales.

Il nous reste à faire remarquer que les La-quâ ont des pronoms personnels bien déterminés, alors qu'ils n'existent que d'une façon assez vague, sauf pour la 1re personne, dans les langues des tribus voisines.

Voici quels sont ces pronoms : « Je », *khàu* (thai : *kháu*, cham : *ku*, *kau*, annamite : *tao*) ; « tu », *mi* ; « lui, il », *kư* ; « nous », *dáu*³ ; « vous », *tàu* ; « ils, les », *tó*.

Commandant BONIFACY

BIBLIOGRAPHIE

Indochine

Lieutenant M. Dubois. — *Cuốc-ngữ et mécanisme des sons de la langue annamite, Dialecte tonkinois.* — Revue Indo-chinoise, 1908, n°s 89 à 96.

Le sujet abordé par le lieutenant D. est tout nouveau. On a, sur la langue annamite, de bons ouvrages : dictionnaires, grammaires, cours, méthodes, recueils de morceaux choisis. Mais dans toutes les branches, aussi bien en lexicologie qu'en syntaxe, et surtout en phonétique, on n'a guère fait jusqu'ici que des travaux d'approche. On a constaté des faits, on les a réunis ; on n'en a pas encore tiré les lois qui les régissent. C'est un travail qui reste à faire, une mine féconde pour les travailleurs du présent et de l'avenir. Le lieutenant Dubois est un de ces travailleurs. Il ouvre une voie nouvelle en recherchant le mécanisme des sons annamites et la relation de ces sons avec le système traditionnel du *quốc-ngữ*. Il essaye d'appliquer à l'annamite les principes de la phonétique expérimentale, principes qui ont, appliqués à d'autres langues, donné la clef de tant de phénomènes linguistiques.

L'étude du lieutenant D. est essentiellement pratique. L'auteur se défend de faire de la théorie, ce qui ne veut pas dire qu'il évite tout à fait le langage technique, ni que son étude se lise sans effort. Mais il s'applique surtout à donner des conseils d'ordre pratique : il vous dit comment il faut étudier l'annamite, quelle marche il faut suivre, comment il faut prononcer les sons, quelles sont les positions des divers organes vocaux dans l'émission de telle voyelle ou de telle consonne ; il vous fait remarquer le défaut qu'il faut éviter ; il vous signale la difficulté qui pourrait vous arrêter ; il vous donne des séries d'exercices gradués. A ce point de vue, l'ouvrage rendra aux étudiants de réels services.

Venons-en au détail. L'auteur s'est placé au point de vue de la phonétique expérimentale. Je me placerai surtout, pour critiquer ses théories, au point de vue de la phonétique comparée. Le fait linguistique est un dans la variété de ses aspects. On peut l'examiner de divers côtés, l'étudier d'après diverses méthodes ; mais les conclusions doivent toujours concorder. Si, par exemple, la phonétique comparée me fait voir que tel son se change en tel autre dans les dialectes, la phonétique expérimentale doit m'expliquer que ce changement provient, à moins de cas exceptionnels, de ce que la position des organes vocaux, dans la production de ces deux sons, est presque identique, et qu'il y a eu un léger déplacement de l'un des organes qui a suffi pour modifier le son. Les données de la phonétique comparée sont donc un excellent critère pour juger les conclusions de M. D. Nous allons voir, dès le premier chapitre, comment il peut y avoir désaccord entre les conclusions basées sur la phonétique comparée et la théorie de l'auteur.

Tant l'étude comparée des formes dialectales annamites que l'étude comparée du sino-annamite, nous montrent que *ơ*, intimement rattaché à *ơ*, est, d'un côté, voisin de *ê*, et, d'un autre côté, confine à *ư*, laquelle voyelle a des analogies avec *i*, cette dernière étant, à son tour, plus rapprochée de *ê* que *i* et *ê* ne le sont en français, de sorte que nous avons, d'une

voyelle à l'autre, comme un mouvement circulaire agissant dans les deux sens, que l'on pourrait représenter graphiquement de la manière suivante :

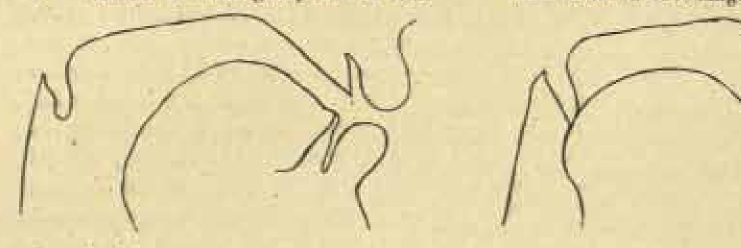
ơ ⟶ â ⤡ ê ⤡ i ⤢ ư ⤡ â

Or, cette relation intime entre *â*, *ư*, *i*, *ê*, nous ne l'apercevons pas, dans le tableau de classification de M. D., suivant lequel *ơ* est bien voisin de *â*, considéré comme sa brève, mais ces deux voyelles sont très éloignées de *ê*, et de *i*. Pourquoi ce désaccord entre les données de la phonétique comparée, absolument certaines, et ce tableau basé sur les données de la phonétique expérimentale ? C'est que l'auteur n'a considéré, en dressant ce tableau, qu'un organe secondaire, les lèvres, et qu'il a négligé un organe qui joue un rôle capital dans l'émission des sons voyelles, la langue. Je comprends un peu cette manière de faire. L'auteur me dira qu'il a voulu faire un ouvrage pratique, et qu'il s'est par conséquent attaché aux jeux de la physionomie les plus saillants, les plus visibles. Or, de tous les mouvements compliqués des organes vocaux que nécessite l'émission d'une voyelle, ce sont les mouvements des lèvres que l'on aperçoit le mieux, dont on se rend compte le plus facilement. Après le jeu des lèvres vient le mouvement des mâchoires, et l'auteur y insiste également. Je ne ferais donc pas un grand crime à l'auteur d'avoir mis de côté complètement le rôle de la langue, organe caché, dans sa méthode de classement des voyelles, s'il s'était borné simplement à omettre le rôle de cet organe. Mais c'est que, tout en reconnaissant à la langue une certaine importance, il émet des théories qui sont en désaccord complet avec les explications données par les phonétistes qui font autorité en la matière. Il dit : « Dans le cas du son *i*, la moitié postérieure de la langue est très rapprochée du palais ; dans le cas du son *ư*, au contraire, elle en est éloignée au point maximum. » En regard de cette assertion, je citerai les explications que donnent les auteurs.

Scripture, dans ses *Elements of experimental phonetics*, donne à plusieurs reprises la figure de la bouche et de ses organes pendant l'émission des sons *i* et *u* : p. 332, pour *i* anglais et *i* allemand, pour *u* anglais et *u* français ; planche XXVI, à la fin de l'ouvrage, pour *i* anglais ; pl. XXIV, pour *u* anglais ; pl. XVIII, pour *u* allemand ; pl. XX, pour *i* allemand. Je donnerai ci-dessous (I) la figure qu'il donne pour *i* anglais, pl. XXVI, et (II) pour *u* anglais, pl. XXIV.

I. — Position de la langue pour *i* de *bit*.


II. — Position de la langue pour *u* de *pull*.



On voit clairement que la partie postérieure de la langue n'occupe pas, respectivement, la place que lui indique le lieut. D., mais occupe une position toute différente (¹). Il serait trop

(1) L'objection que l'on pourrait faire que les figures ci-contre donnent les positions de la langue pour *i* et *u* anglais, non pour *i* et *u* annamites, n'a pas grande valeur. L'écart ne peut être grand des deux côtés.

long de donner in extenso les citations des auteurs, qui sont tous contre l'auteur. Je me contenterai de citer Passy, *Etude sur les changements phonétiques*, p. 80 : « Lorsqu'on prononce la série des voyelles *u* ... *i*, le timbre devient de plus en plus aigu. C'est que, lorsqu'on prononce *u*, la langue est retirée et relevée... Pour *i*, la langue est avancée... » Comparez le P. Sacleux, *Essai de phonétique*, pp. 52, 59, qui donne la doctrine de l'abbé Rousselot ; comparez surtout le P. Schmidt, *Les sons du langage et leur représentation*, dans l' « *Anthropos* », 1907, pp. 539, 545, 547. D'ailleurs chacun peut se rendre compte, en prononçant successivement *i* puis *u*, du mouvement de recul de la langue et du relèvement nécessaire de la partie postérieure de cet organe.

Encore une fois, je tiens compte à l'auteur de l'intention qu'il a eue de dresser, pour ainsi dire, un tableau de classification empirique et de laisser de côté la division classique et répondant à la réalité, de voyelles normales, antérieures non labiales, *a, ă, e, ê, i* ; voyelles anormales, antérieures labiales, *a, ă, ơ, â, ư* ; voyelles normales, postérieures labiales, *a, ă, o, ô, u*, division qui explique parfaitement les faits tirés de la phonétique comparée. Encore est-il qu'il n'aurait pas dû, dans les explications détaillées qu'il donne à propos de chaque voyelle, laisser de côté, bien plus, dénaturer complètement, le rôle capital de la langue dans l'émission des voyelles.

Dans les chapitres II et III, l'auteur étudie ce qu'il appelle les « sons voyelles dérivés » et les « sons voyelles composés ». « Les sons voyelles dérivés sont les cinq sons voyelles dans lesquels on reconnaît nettement deux valeurs voyelles différentes, mais que leur très grande dissemblance avec les sons composés nous a amenés à classer sous la rubrique spéciale de sons voyelles dérivés. » — « Nous comprendrons sous la dénomination générale de sons voyelles composés ceux dans lesquels on peut reconnaître soit deux, soit trois sons voyelles élémentaires. »

Cette définition n'est pas claire et ne permet pas de distinguer nettement en quoi les deux ordres de faits diffèrent l'un de l'autre. A s'en tenir à la manière dont l'auteur s'exprime, on croirait que la différence consiste en ce que, dans les premiers, les deux valeurs voyelles (ou sons voyelles, car je pense que ces deux expressions ont la même signification) sont nettement distinguées, tandis que cette distinction est moins nette dans les seconds. Mais à voir les explications données par après, on voit que l'idée de l'auteur est tout autre. Les sons voyelles dérivés sont les diphtongues où l'élément final est accentué, les diphtongues ascendantes ; les sons voyelles composés sont les diphtongues et les triphtongues où l'élément initial est, ou est considéré par l'auteur, comme étant dominant et accentué, diphtongues descendantes. La définition de l'auteur n'est donc pas claire.

La manière dont il divise les groupes voyellaires me paraît également peu nette. On a quelque peine à se rendre compte clairement des motifs qui ont déterminé son classement.

Les sons voyelles dérivés comprennent cinq groupes : *uy, uê, oa* (*ua*), *oe* (*ue*), *uơ* : mais *oa* et *uơ* se dédoublant en éléments longs et éléments brefs, nous avons en plus *oă* (*uă*) et *uâ*, essentiellement incomplets, qui exigent toujours une modification finale, consonne ou voyelle. Les cinq groupes longs nous amènent, par l'adjonction d'une modification voyelle finale, les groupes suivants : *uya, uêu, oai, oao, uơi*, qui ne sont sans doute donnés que comme exemples d'une série, car on peut ranger dans le même cas les groupes *uyu, oeo* (*ueo*), et, avec les éléments brefs, *oay, uau, uây, uâu*.

Les sons voyelles composés ont ceci de particulier que c'est le premier élément du groupe qui est accentué. Ils se divisent en deux catégories, ceux qui sont composés de deux éléments, et ceux qui en ont trois. Avec deux éléments nous avons, longs : *ia, iu, ai, ao, au* (celui-ci mis à part à cause de quelques particularités), *eo, oi, ơi* (ajoutez *ơu*) *ưi, ưa, ưu, ôi, ui, ua* ; — brefs : *êu, âu, ay, ây*. Ici aussi nous retrouvons quelques groupes que nous avons déjà vus plus haut parmi les sons voyelles dérivés : *uya, uyu, oai, oao, uau, oeo, uêu, oay, uơi, uây*, (ajoutez *uâu*). Ces groupres participent en effet à la fois de la nature des deux catégories de faits établis par l'auteur.

Avec trois éléments, nous avons : *iêu* (*yêu*), *ươi*, *ươu*, *uôi*. Dans ces groupes, c'est toujours la première voyelle qui est considérée comme accentuée ; mais les deux premiers éléments de chaque groupe, soit *iê*, *ươ*, *uô*, peuvent être considérés comme formant un seul élément, essentiellement incomplet.

L'auteur ne donnant nulle part de tableau complet des groupes voyellaires, il est quelque peu difficile d'en dresser un d'après ses données. Mais je ne pense pas avoir dénaturé sa pensée.

Comme on le voit, l'auteur se conforme, dans les grandes lignes, à la division classique des diphtongues en diphtongues ascendantes et diphtongues descendantes. Les groupes *iê*, *ươ*, *uô*, *uyê*, semblent l'avoir gêné. C'est pour les classer qu'il a fait remarquer, que, dans les groupes *iêu*, *ươi*, *ươu*, *uôi*, les deux premiers éléments peuvent être considérés comme n'en formant qu'un, essentiellement incomplet de sa nature ; et cela nous amène les formes telles que *nièu*, *tiền*, *tuyền*, *lươi*, *lươn*, *nuôi*, *luôn*, où, à l'exception de *tuyền*, c'est toujours la première voyelle du groupe qui est accentuée.

Deux autres groupes paraissent aussi avoir gêné l'auteur : *oay* et *uây*. Il nous dit que les sons voyelles dérivés *oa*, *uơ*, ont deux sons correspondants brefs, *oă* et *uâ*, et il nous donne en exemple, les mots *oăm*, *uân*. Plus loin, dans le chapitre des sons voyelles composés, nous trouvons classés *oay* et *uây*. Si l'élément final de ces deux derniers groupes est une consonne, comme l'auteur est porté à le croire, on ne voit pas pourquoi ces groupes n'ont pas été rangés dans le chapitre des sons voyelles dérivés, et pourquoi les mots tels que *xoay*, *khuây*, ne sont pas associés à *oăm*, *uân*. Si, au contraire, l'élément final est une voyelle, c'est dans le paragraphe des sons voyelles composés de trois éléments qu'il aurait fallu ranger les groupes *oay*, *uây*, ainsi d'ailleurs que *uêu*, et les groupes de sons composés longs, *oai*, *oao*, *oco*, etc. Mais c'est qu'alors le grand principe que pose l'auteur comme une des clefs de la phonétique annamite, et sur lequel est basée sa classification, à savoir que dans tout son voyelle composé c'est l'élément initial qui domine, ce principe, dis-je, aurait été ébranlé. En regard des quatre groupes *iêu*, *ươi*, *ươu*, *uôi*, où l'auteur croit voir le premier élément accentué, nous aurions vu se dresser la longue série *uya*, *uyu*, *oai*, *uai*, *oao*, *uau*, *oco*, *uco*, *uêu*, *oay*, *uơi*, *uây*, *uâu*, où c'est l'élément médian qui est nettement accentué. Voilà pourquoi ces groupes sont rangés parmi les sons voyelles composés formés de deux éléments seulement, mais sons voyelles *composés-dérivés*, s'il m'est permis d'employer une expression que l'auteur a écartée comme trop encombrante sans doute, mais qui doit bien rendre sa pensée.

Un principe qui amène de pareilles anomalies de classement me paraît déjà bien chancelant. Mais qu'en penser, si l'on ajoute qu'il ne s'applique pas non plus, sinon peut-être exceptionnellement, ce dont je doute fort, aux quatre groupes *iêu*, *ươi*, *ươu*, *uôi*, et que ses sons, ne sont eux aussi, que des sons voyelles *composés-dérivés* ?

Au fond, l'auteur a soupçonné l'influence des semi-voyelles dans la formation des diphtongues et des triphtongues annamites, mais il n'est pas parvenu à dégager la loi harmonieuse qui préside à cette formation. Je me permettrai, en me plaçant toujours au point de vue de la phonétique comparée, d'orienter ses recherches expérimentales dans une voie un peu différente. Je serais étonné s'il n'arrivait pas aux mêmes conclusions que moi.

Prenons les sons voyellaires élémentaires : *a*, *ă*, *e*, *ê*, *i*, *ơ*, *â*, *ư*, *o*, *ô*, *u*. Ces sons, ou certains de ces sons, admettent ce que l'auteur appelle une modification finale qui peut être *y* (*i*), ou *u*, *o*, ou *a*, et nous avons, de ce chef : *ai*, *ăy*, *ơi*, *ây*, *ưi*, *oi*, *ôi*, *ui* ; — *ao*, *ău*, *eo*, *êu*, *iu*, *ơu*, *âu*, *ưu* ; — *ia*, *ưa*, *ua* [dans quelques dialectes *ea*, *ôa*, même *êe*]. Toutes ces diphtongues, sans exception, sont descendantes, c'est-à-dire que l'élément initial a une valeur dominante, bien que l'élément final puisse varier d'intensité, toujours dans certaines limites, suivant les dialectes.

L'auteur fait très bien ressortir, à diverses reprises, que ces trois finales représentent trois positions des lèvres : étirement transversal avec *i*, arrondissement avec *o*, *u*, position moyenne avec *a*. Il fait remarquer aussi que la valeur de ces finales ne correspond pas exactement à la valeur des voyelles proprement dites qui y correspondent, et que le premier élément du groupe,

voyelle dominante, influe sur la valeur du second élément. Il applique ce dernier principe aux cas de *ai* et *oi*, *ui* et *ơi*, *ưi*. S'il en avait étendu l'emploi, je crois qu'au lieu de voir une différence essentielle entre *au* et *ao*, *ay* et *ai*, *ây* et *ơi*, *êu* et *eo*, il aurait vu que l'élément final de ces groupes est partout respectivement le même, la phonétique comparée le montre clairement, mais que sa valeur est modifiée plus ou moins suivant que l'élément initial est long ou bref, sonore ou sourd. Quant à l'opinion qu'émet l'auteur à plusieurs reprises, que la finale *y* (et j'en dirai autant de *i*) doit être considérée comme relevant de la consonne douce *gi*, je ne m'inscrirai pas en faux contre elle. La phonétique comparée permet en effet de supposer que cette finale est produite par un adoucissement d'une palatale finale, *ch*, *nh*, qui, elle-même, est voisine d'une gutturale, *k*, *ng*, et d'une dentale *t*, *n*. De même, la finale *u*, *o*, peut être considérée comme étroitement unie à une consonne labiale finale, *m* ou *p*, voisine également d'une dentale *n*, *t*. Je signale en passant à l'auteur cette question. Nous avons en annamite *m* final et *p* final (que l'auteur dit être un *b*, ce que je n'accepte que sous bénéfice d'inventaire); n'aurions nous pas, soit dans *cao*, soit plutôt dans *cau*, un *v* final adouci? La question ne manque pas d'intérêt; en phonétique comparée elle aurait, si elle était résolue, des conséquences d'une importance singulière et expliquerait beaucoup de faits linguistiques.

Prenons maintenant les diphtongues descendantes. Elles sont toutes produites par l'adjonction d'une semi-voyelle devant les voyelles élémentaires ou devant les diphtongues descendantes. Avec la semi-voyelle gutturale nous avons *yê* (*iê*). Dans *yên*, *hiên*, c'est le second élément de la diphtongue qui est nettement accentué. Dans les cas où la semi voyelle est appuyée sur une consonne initiale, par exemple dans *biên*, la valeur de la semi-voyelle est plus prononcée, bien que ce soit toujours *ê* qui soit la voyelle prédominante. Pour le dialecte du Haut-Annam, il n'y a pas de doute possible sur ce point. Le fait que *yê*, *iê*, devient *i* dans certains dialectes ne va pas contre la théorie. J'admettrais que dans certains cas où *yê* est initial, la semi-voyelle puisse avoir des relations étymologiques avec les consonnes *gi*, *nh*, *d*, mais pas en dehors de là.

Avec la semi-voyelle labiale nous avons un emploi bien plus étendu. Avec les voyelles simples, nous avons: *oa*, *ua* (de *qua*), *oă*, *uă*, *oe*, *ue*, *uê*, *uy*, *ui* (de *qui*), *uơ*, *ươ*, *uâ*, *uư*, *uo*, *uô*, où c'est toujours l'élément final qui domine. Avec les diphtongues descendantes, nous avons: *oai*, *uai*, *oăy*, *uây*, *uơi*, *ươi*, *uây*, *uôi*, — *oao*, *uao*, *uău*, *oeo*, *ueo*, *uêu*, *uyu*, *ươu*, *uâu*, — *uya*. D'autre part, la semi-voyelle gutturale avec les diphtongues descendantes nous donne *yêu*, et le groupe *yê* avec la semi-voyelle labiale nous donne *uyê*, *uiê*. Dans ce dernier groupe c'est le dernier élément qui est accentué; dans toutes les autres triphtongues, c'est l'élément médian.

Cela nous donne l'ensemble de tous les sons voyellaires de la langue annamite groupés suivant leur ordre de formation [1]. L'auteur fait une classe à part des groupes *iêu*, *ươi*, *ươu*, *uôi*, et par conséquent de *iê*, *yê*, *ươ*, *uô*, *uyê*. Etymologiquement ces groupes se fondent harmonieusement avec les autres groupes. Au point de vue de la prononciation, point de vue où se place le lieutenant D., pour ce qui regarde le dialecte du Haut-Annam, dans *ươ*, *ươi*, *ươu*, c'est clairement le second élément qui domine. Il en est de même pour les groupes *uơ*, *uôi*, mais, dans ce cas, la semi-voyelle a une valeur plus forte que dans le groupe *oao* par exemple. Pourquoi cela? Une remarque du lieut. D. m'en fournit la raison: c'est que les divers éléments d'un mot influent l'un sur l'autre. Un mot est un organisme vivant, une machine admirablement ajustée. Si l'un des éléments est modifié, les autres le sont aussi, c'est-à-dire, au fond, la position que prennent les organes vocaux pour produire un des

---

(1) De tous les sons notés jusqu'ici, car l'étude des formes dialectales pourra nous en faire découvrir d'autres. C'est ainsi que je remarquais, il n'y a pas longtemps, que le mot *gấc*, « *muricia cochinchinensis* » d'après Loureiro, est prononcé par certaines personnes *gưấc* (*gwấc*), avec semi-voyelle labiale très atténuée.

éléments influe sur la position que prennent ces organes pour produire les autres éléments ; tout changement dans la première position amène nécessairement une modification dans la seconde position. Or, la nature de la voyelle *a* rend la semi-voyelle qui la précède plus ouverte, plus sonore, tandis que la nature de *ô* assourdit et rend plus forte la semi-voyelle qui la précède ; mais la lettre *u* n'en représente pas moins, des exemples innombrables le prouvent, la semi-voyelle labiale, et non une voyelle accentuée. Si l'auteur avait examiné davantage les effets de la loi de répercussion des éléments d'un mot les uns sur les autres, loi qu'il fait ressortir si bien en divers passages, il n'aurait pas confondu *u* de *qui* avec *u* de *khuy*, *u* de *qua*, *quan*, *que*, etc., avec *o* de *khoa*, *khoan*, *khoe*, etc., *u* de *quan* avec *o* de *toan*.

C'est que, si dans presque toutes les diphtongues ascendantes et dans presque toutes les triphtongues, nous avons la semi-voyelle labiale comme élément initial, cette semi-voyelle est, par suite de l'influence combinée du son voyellaire qui la suit et de la consonne qui la précède, tantôt sonore, tantôt sourde normale, tantôt sourde atténuée, tantôt sourde tonifiée, c'est-à-dire qu'elle a quatre valeurs phonétiques différentes. L'auteur fait allusion à ce fait, mais il n'y insiste pas assez à mon avis. C'est un point capital pour la bonne prononciation de l'annamite. La semi-voyelle gutturale n'échappe pas à cette loi de la répercussion des éléments d'un mot l'un sur l'autre : c'est pour cela que *y* de *yêu* diffère très peu de *i* de *hiêu*, mais diffère davantage de *i* de *biêu*, surtout de *i* de *tiêu*.

On voit, par la critique étendue que j'ai faite des deux chapitres concernant les diphtongues et les triphtongues, sur quels points je ne partage pas l'avis de l'auteur.

Pour me résumer, au lieu de dire, comme l'auteur : « Dans tout son voyelle composé, le son voyelle élémentaire initial a toujours une prépondérance nettement marquée sur l'autre ou les deux autres éléments composants », je dirai, réunissant sous une même loi les sons voyelles dérivés et les sons voyelles composés : « En annamite, toute diphtongue est descendante, c'est-à-dire que l'élément initial domine, excepté les diphtongues où cet élément initial est la semi-voyelle gutturale *y*, *i*, ou la semi-voyelle labiale *u*, *o*. Toute triphtongue renfermant comme élément initial la semi-voyelle gutturale ou la semi-voyelle labiale, il s'en suit que c'est l'élément médian qui est accentué, à l'exception de *uyê*, où c'est le dernier, à cause de la rencontre des deux semi-voyelles comme éléments initiaux. » Je ne puis apporter ici, on le comprendra, toutes les explications qui légitimeraient cette règle et corrigeraient au besoin ce qu'elle a d'absolu.

Mais je dois faire une autre remarque. L'auteur parle de l'attaque très dure et très nette des voyelles et étend cette remarque aux sons voyelles composés. J'exclurai, encore ici, les sons voyellaires commençant par une des semi-voyelles.

Je me suis étendu longuement sur les points où je ne partage pas l'avis de l'auteur. Je ne voudrais pas que cette manière de faire fît croire que tout me paraît à critiquer dans ces chapitres. Il n'en est pas ainsi. Les remarques justes, les aperçus ingénieux, les détails pratiques, les conseils judicieux y abondent. J'en ai fait ressortir quelques-uns. Les relever tous serait trop long. Je signalerai seulement ce que l'auteur dit de la parenté des sons *uô* et *uơ*. La comparaison des formes dialectales de l'annamite et du sino-annamite avec l'annamite confirme ce sentiment. L'auteur donne, le schema squelétique du mot annamite. La phonétique comparée semble bien montrer, en effet, que la colonne vertébrale du mot annamite est le son voyellaire, toujours subsistant, tantôt accompagné ou suivi d'éléments différents, tantôt seul. Mais que de déformations, que de modifications subit elle-même cette pièce maîtresse de l'ossature du mot !

Dans le chapitre quatrième, l'auteur traite des modifications consonnes initiales. J'ai fait déjà remarquer à plusieurs reprises combien étaient justes les conseils d'ordre pratique qu'il donne dans le cours de son étude. Le chapitre IV débute par une recommandation dont les termes n'ont pas toute la précision voulue : « Nous croyons pouvoir dire, dit l'auteur que le débutant trouvera avantage à s'exercer à placer d'abord les lèvres, la mâchoire, en vue du son à produire [s'entend du son voyellaire], n'émettant le son consonne initial qu'après

cette préparation dont nous venons de démontrer l'importance. » Ailleurs il revient sur ce principe. Il donne comme exemple le mot *cò*. Étant donné ce mot, il est facile d'appliquer le principe. On peut placer les lèvres dans la position voulue pour émettre le son de la voyelle *o*, les maintenir figées dans cette position, et produire alors le déclanchement guttural brusque de la base de la langue appliquée préalablement contre le fond du palais, déclanchement qui produit le son de la gutturale *c* (= *k*). Ce principe peut être encore appliqué pour toutes les consonnes qui ont leur point de formation à l'intérieur de la cavité buccale, palatales, dentales, linguales, etc. Mais comment l'appliquer pour les labiales, dont le point de formation est aux lèvres mêmes. Prenons le mot *ba*. Je place les lèvres dans la position voulue pour le son *a*. Les lèvres sont donc entrouvertes normalement. Si je veux prononcer la consonne *b*, je suis obligé de réunir les lèvres pour produire le déclanchement caractéristique de cette consonne. Je ne puis donc maintenir les lèvres figées dans la première position, et mon exercice préparatoire a été inutile. Cet exercice est aussi inutile, peut être même dangereux, dans les cas où le mot est terminé par une explosive, quelle que soit la consonne initiale. L'auteur aurait dû tempérer l'application de son principe.

Une autre assertion me surprend. L'auteur appelle soufflés certains des sons que l'on appelle ordinairement aspirés. C'est une question de terminologie sans importance, et, de fait, l'appellation de l'auteur est plus juste. Mais le mécanisme décrit pour l'émission de *kh* me surprend. L'émission du souffle précède, d'après l'auteur, le déclanchement, c'est-à-dire la rupture de l'obturation produite au fond de la bouche, et ce déclanchement est immédiatement suivi de l'émission du son voyelle. Si l'auteur supprimait le déclanchement, je comprendrais le mécanisme. Au lieu d'avoir une gutturale forte aspirée, nous aurions une fricative, dans le genre du *ch* dur allemand. La découverte de cette consonne en annamite aurait de singulières répercussions en phonétique comparée, car cette fricative expliquerait très bien le passage de la gutturale forte à la simple aspiration, fait que l'on rencontre si souvent dans les familles de mots annamites et sino-annamites. Si l'auteur voulait simplement dire qu'avant le déclanchement il y a, dans le larynx, un commencement d'émission du souffle, je comprendrais encore sa description. Mais je préfère m'en tenir à l'explication ordinaire des aspirées, que l'auteur donne à propos de *th* : d'abord obturation, dans ce cas produite au fond de la bouche, puis déclanchement, laissant échapper en même temps un souffle des poumons, souffle qui saisit, enveloppe, informe le son voyellaire dès sa naissance. A mon avis, et après épreuves faites, le mécanisme de *kh*, de *th*, de *ph*, est le même, avec, bien entendu, différence du point où a lieu le déclanchement. Le cas de *g*, réellement aspiré dans certains endroits, me paraît le même : j'ai sous les yeux une première rédaction de l'ouvrage, dont l'auteur avait bien voulu me faire hommage. La rédaction, en ce qui concerne *kh*, diffère complètement. L'auteur a pu avoir de bonnes raisons pour modifier son premier sentiment, mais j'avoue que je préfère sa première explication.

J'ai dit plus haut ce que je pensais du rapprochement de *g* avec *gi*. Les explications relatives à *gi*, *d*, *r*, *tr*, *ch*, concernent le dialecte tonkinois. En résumé le chapitre IV est un des mieux traités de l'ouvrage.

L'auteur critique ceux qui prétendent prendre pour base l'accent du terroir pour introduire des modifications dans la notation de l'annamite. Hélas ! l'accent du terroir, chacun en est plus ou moins l'esclave, chacun est porté à croire que la langue annamite se restreint aux formes qu'il entend prononcer autour de lui. Si l'auteur avait étudié l'annamite ailleurs qu'au Tonkin, il aurait pu se rendre compte que la forme *thuở*, et non *thuả*, est employée ailleurs que dans les livres ; il aurait vu que les formes *quơ*, *quơi*, *quơn*, *huơ*, *huơn*, *nguơn*, *huơt*, *quơt*, ne sont pas seulement dans le dictionnaire du P. Génibrel, mais sont on ne peut plus vivantes ; il aurait vu que les articulations initiales *gi*, *d*, *r*, sont essentiellement distinctes, non seulement au point de vue étymologique, mais aussi dans la pratique, suivant les régions ; il aurait pu se rendre compte que les formes en *ơng* existent, *trơng*, *bơng*, *chơng*, et les formes en *ơc*, *bơc*, *mơc*, *nơc*, et les formes en *êng* et en *êc*, *chêng*, *bêng*, *mêng*,

chêc, lêc, et le mot *ic*, et les formes en *eng*, et en *ec*, *beng*, *reng*, *leng*, *meng*, *xeng*, *keng*, etc., *lec*, *vec*, *rec*, *kec*, *mec*, etc. ; il aurait connu le mot *khuyêc* ; il ne dirait pas que les groupes *uông*, et même *uôi*, ne contiennent nullement le son de la voyelle *ô*; il ne jugerait pas inutiles les deux orthographes *cuôc* et *quôc*, [et *quâc*]. Ne ressemblons pas, pour employer un proverbe annamite, « à la grenouille au fond de son puits », qui ne voit qu'un coin du ciel. L'horreur des formes dialectales, des formes patoises, est, à mon avis, le grand obstacle qui s'est opposé jusqu'ici à la connaissance scientifique de la langue annamite ; je ne parle pas d'une connaissance fragmentaire, mais d'une connaissance intégrale, et cela, tant au point de vue de la phonétique expérimentale qu'au point de vue de la phonétique comparée, et surtout au point de vue de la syntaxe. Pour ce qui regarde en particulier la phonétique expérimentale, l'annamitisant qui s'en occupe devra toujours dire, en tête de son travail : mes observations portent sur tel individu, de tel village, de telle province. Il y a, dans l'émission des sons de la langue annamite, des caractères généraux, mais il y a surtout des caractères particuliers. Pour certains sons même, pour les tons également, on peut se demander s'il existe des caractères généraux. Les Annamites reconnaissent, en entendant parler un étranger, de quelle région, de quelle province il est originaire, et, dans une même circonscription, de quel village il est. Si l'on ne procède pas avec cette rigoureuse méthode scientifique, si l'on généralise inconsidérément à toute la langue, voire simplement à tout un dialecte, ce qui n'est que local ou individuel, les résultats obtenus, dignes d'éloges, ne seront pas justes.

A propos du passage de *l* en *n* dans les formes populaires du Tonkin, l'auteur fait une application fort judicieuse des données de la phonétique comparée pour expliquer les faits de la phonétique expérimentale. Qu'il continue dans cette voie. Il aura, dans les changements des formes populaires, des indices sûrs qui l'aideront dans ses recherches. Il a rapproché *ch* et *tr*; mais pourquoi avoir séparé *gi* de ces deux consonnes ? Les dialectes populaires, et les explications mêmes données par l'auteur, n'indiquent-ils pas que *gi* est la douce de *ch*, au moins en principe ? Chaque changement de consonne dans les dialectes a une cause physiologique. Comment expliquer le passage *t* : *r*, que l'on rencontre si souvent, si l'on ne place pas comme intermédiaire un *th* et un *d*, mais un *d* double, l'un, décrit par l'auteur, voisin de *r*, l'autre, que ne décrit pas l'auteur, esclave de son dialecte, voisin de *th*. Ces quelques exemples, que je pourrais multiplier, feront voir la connection qui existe entre la phonétique expérimentale et la phonétique comparée ; ils feront cesser, s'il a existé, l'étonnement qu'aurait pu causer ce que je disais au début, à savoir que je me placerais, pour juger une étude de phonétique expérimentale, au point de vue de la phonétique comparée.

Le chapitre V traite de l'accentuation. Il place, je crois, la question sous son vrai jour ; mais ce qui y est dit, s'appliquant au dialecte tonkinois, ne s'applique pas au dialecte du Haut-Annam. Je doute, en particulier, que les dénominations que l'auteur donne aux divers modes d'accentuation soient définitives.

Le chapitre VI énumère les modifications consonnes finales. J'ai déjà signalé quelques points, très peu nombreux, où je ne partage pas l'avis de l'auteur. Il fait remarquer, justement, que l'élément final du mot, en annamite, « étouffe net », suivant sa pittoresque expression, le son voyelle,. Il avait déjà signalé un autre aspect du fait, à propos de la dureté de l'attaque initiale des voyelles, et il avait conclu à l'isolement rigoureux de chaque son, de chaque mot, en annamite. En note, il est vrai, il admet des exceptions. Je le prierais de tourner son attention vers ces exceptions. Elles sont plus nombreuses qu'on ne pense. C'est ainsi que l'on dit dans, beaucoup de villages de ma région, *một sọ, thịt seo, hít sơi*, pour *một họ, thịt heo, hít hơi*, etc. ; ce qui prouve que le *t* final du premier mot est associé à l'aspiration initiale du second, pour former un *th* qui passe ordinairement, dans ces mêmes endroits, à *s* ; le *t* final est cependant maintenu avec une netteté plus ou moins grande. Un autre cas est plus curieux. Je suis à même d'entendre très souvent l'expression *một tháng, ước chừng*..., « chaque mois, environ... ». Or les gens de certaines localités de la région où je réside prononcent d'une façon que je transcrirais par *một tháng nước chừng*, c'est-à-dire que la

voyelle du mot *thăng* est nasalisée d'une manière plus légère que d'ordinaire, mais que cette nasalisation dégage en même temps une nasale pure, très légère, *n*, qui vient se coller devant le son voyellaire du mot suivant. Accent du terroir, dira-t-on! Ces particularités dialectales sont parfois la clef qui permet d'expliquer un grand nombre de faits plus généraux et fort importants.

Je suis étonné que l'auteur, en décrivant les formes en *ong*, *oc*, n'ait pas mentionné que la voyelle du mot se dédouble en *ao*.

C'est tout ce que je voulais dire de l'ouvrage du lieutenant D. Les points où nous différons d'avis sont surtout des questions théoriques. Au point de vue pratique, je l'ai dit et je le répète, l'ouvrage du lieutenant D. rendra de grands services pour apprendre à bien parler annamite.

L. Cadière

Raymond Deloustal. — *Méthode d'annamite. Phrases et dialogues progressifs sur des sujets familiers.* — Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908 ; in-8°, 240 pp.

Le titre dit un peu plus qu'il n'y a dans l'ouvrage. C'est le sous-titre qui répond le mieux au contenu. Chaque leçon est suivie d'un vocabulaire spécial, et un vocabulaire récapitulatif est placé à la fin de l'ouvrage ; mais aucune note, aucune explication ne résoud les difficultés parfois très grandes que l'on rencontre à chaque page. Cette absence totale d'annotation rend manifeste que l'intention de l'auteur n'a pas été de rédiger un manuel que le commençant puisse étudier seul : je doute même que l'aide d'un répétiteur annamite puisse suppléer au défaut des notes explicatives. Un débutant ne pourrait suivre avec fruit cette *Méthode* que sous la direction d'un maître expérimenté. Mais lorsqu'on se sera familiarisé avec les premiers éléments de la langue annamite, lorsqu'on aura quelques notions de syntaxe, lorsqu'on saura dissocier les éléments d'une proposition, d'une phrase française pour les accoupler suivant le génie de la langue annamite, lorsqu'on sera à même de percevoir dans la simplicité de la construction annamite la richesse d'idées qui y est contenue, alors on appréciera pleinement les avantages de cette *Méthode* : gradation progressive des difficultés, saveur du langage populaire, pittoresque des expressions, usage élégant des dictons et des proverbes. L'emploi de cet ouvrage conduira l'étudiant à une connaissance plus qu'ordinaire de l'annamite.

L. Cadière

Alfred Bouchet. — *Cours élémentaire d'annamite.* — Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908 ; in-8°, VIII-423-VI pp.

Le *Cours de langue annamite* de M. Chéon, malgré sa valeur, peut-être même à cause de sa valeur, rebute parfois les débutants ; aussi le *Cours élémentaire d'annamite* de M. Bouchet a-t-il chance d'être accueilli favorablement par les Français qui veulent bien apprendre l'annamite, mais qui ont horreur des gros livres. L'auteur a condensé dans un volume de dimensions modestes, tout ce qui est nécessaire à un débutant : « éléments de grammaire, textes en langue indigène, thèmes, exercices de conversation, lexique annamite-français ». On est dispensé par là d'acheter toute une bibliothèque, de se procurer des ouvrages dont on ignore bien souvent et l'auteur, et l'éditeur, et le prix, et l'autorité. La disposition est des plus heureusement conçue, l'impression est claire. Les règles se détachent bien au milieu des exemples ; parfois même elles sont imprimées en capitales. Les exemples, fort nombreux, sont toujours accompagnés d'une traduction mot à mot et juxtalinéaire. Les leçons sont

suivies d'un vocabulaire de tous les mots, ou des mots nouveaux que l'on a vus dans la leçon. Les exercices sont accompagnés de notes qui résolvent les difficultés et guident le débutant. C'est là tout autant de détails plus importants que l'on ne pense pour assurer le succès d'un ouvrage, très importants surtout pour faire prendre goût à l'étude de l'annamite. Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui auront fait du *Cours* de M. B. leur premier manuel, refermant le livre à tout jamais et le jetant sur le haut d'une armoire, se dise : L'annamite est trop difficile : j'y renonce !

L'auteur n'a pas étudié la langue annamite en elle-même ; il s'est placé surtout au point de vue d'un Français qui veut apprendre l'annamite. C'est un point de vue tout naturel ; mais il en résulte un certain manque d'unité logique. Beaucoup de questions sont écourtées, surtout en syntaxe. Il fallait s'y attendre dans un *Cours « élémentaire »*. Je crois toutefois que l'essentiel s'y trouve. Je signalerai à l'auteur quelques imperfections de détail, pour une seconde édition. P. 2, « la valeur de *a* tend quelquefois à s'abréger » ; ce n'est pas une tendance, mais un fait réel. — P. 4, « comme finale et précédée d'une voyelle, *i* allonge la syllabe » ; « comme finale, et précédée d'une voyelle, *y* donne à celle-ci la valeur d'une brève » ; ce sont des manières de parler absolument défectueuses ; la graphie *i* et la graphie *y* n'ont pas la propriété d'allonger ou d'abréger la voyelle précédente, mais, suivant que la voyelle précédente est longue ou brève, nous écrivons *i* ou *y*. — P. 8, 9, l'auteur dit qu'en annamite « les deux voyelles qui composent les diphtongues se prononcent l'une après l'autre bien que restant cependant intimement liées l'une à l'autre », et il range parmi ces diphtongues ainsi définies les groupes *io*, *iô*, *iư*, de *gio*, *giô*, *giư*, qui ne sont des diphtongues que pour l'œil ; même remarque, p. 10, pour les groupes *iao*, *iai*, *iau*, etc. etc. — P. 12, 13, la fameuse théorie de *g* non aspiré et *gh* aspiré, *ng* non aspiré et *ngh* aspiré, a la vie dure. On voit encore ici un exemple probant de l'influence que peut avoir l'emploi d'une transcription défectueuse, ou illogique si l'on veut. — P. 58, ce n'est pas à partir des centaines, mais à partir des dizaines que *rưởi* est employé pour exprimer la demie, les exemples donnés par l'auteur le prouvent. — P. 65, pour que *chẳng có*, *không có*, rende le pronom-adjectif « aucun », il faut toujours y ajouter un pronom-adjectif ou un substantif ; même remarque, p. 66, *có* rendant « certain, un ». — P. 87, dire que dans *nó là anh tôi*, *là* exprime une qualité, n'est pas exact ; *là* est un verbe explicatif. — P. 105, dans *nó vào trong nhà*, *trong* n'est pas adverbe, mais préposition. — P. 162, les expressions *ở trong nam kỳ*, *ở ngoài bắc kỳ*, se rattachent à la loi générale de l'emploi des particules de direction, que l'auteur indique d'ailleurs, p. 164. — P. 164, 165, l'auteur aurait pu rappeler la règle qu'il énonce p. 101 sur la disposition des membres d'une phrase suivant l'ordre chronologique. — A signaler l'excellente règle qu'il donne, p. 152, sur la manière d'interroger en annamite.

L. CADIÈRE

M. PILON. — *Petit lexique annamite-français.* — Hong-kong, Imprimerie de Nazareth, 1908 ; pet. in-8°, 400 pp.

Nous ne possédons guère, pour l'étude du dialecte tonkinois, que le *Dictionarium anamitico-latinum* de Mgr Theurel. C'est une adaptation au dialecte du Tonkin du dictionnaire annamite-latin de Mgr Taberd. Cet ouvrage a une réelle valeur en ce qu'il indique un grand nombre de formes, de mots, d'expressions, de sens, propres au dialecte tonkinois. La sûreté de ses indications en ce qui concerne le sens des mots est hors de conteste. Mais il a quelques défauts en ce qui concerne la méthode, l'arrangement.

Le *Petit lexique* du Père P. dépend étroitement du dictionnaire de Mgr Theurel. C'est dire qu'il en a les qualités, et aussi les défauts.

Pour ce qui regarde l'exactitude du sens, je n'ai pu relever, malgré un examen attentif, que quelques rares points où la profonde connaissance que l'auteur a de la langue annamite a été quelque peu en défaut. Au mot *con*, Mgr Theurel donne, comme troisième sens : « quoddam numerale ». Le P. P. dit : « Numéral d'objets ». Ce n'est pas tout à fait exact. Les exemples donnés par Mgr Theurel sont, il est vrai, presque tous des exemples où *con* est numéral d'objets. Mais ce n'est là que l'exception. *Con* est, à proprement parler, le numéral des êtres animés. — Au mot *cúi*, Mgr Theurel donne, comme premier sens : « incurvare se » ; le P. P. donne : « courber la tête ». C'est le sens particulier de l'expression *cúi đầu* ; mais les exemples comme *cúi lưng*, « courber le dos », *cúi xuống*, « se courber », etc., prouvent que *cúi* a un sens plus général de « incliner, se courber ». — Au mot *đá*, on donne *mưa đá*, « grêle », d'accord avec presque tous les dictionnaires. Le vrai sens est « il grêle » [« il pleut des pierres »]. Le dictionnaire Bonet seul traduit exactement *trời mưa đá*, « il tombe de la grêle. ». — Au mot *cật*, le sens de « écorce, surface extérieure du bambou » [le mot « surface » n'est pas juste, c'est la « partie » extérieure], ce sens est placé après l'expression *sau cật* et n'en est séparé que par une virgule, ce qui tendrait à faire croire que ce sens dépend de l'expression *sau cật*. — Au mot *chạy*, on indique le sens de « chercher ». Les expressions telles que *chạy thuốc*, *chạy chữa* conservent réellement au mot *chạy* le sens de « courir », ce qu'il faudrait indiquer dans la traduction, comme l'a fait Mgr Theurel dans « advolare in auxilium, auxilia quærere ; ad medicum quærere ».

Mais cessons cette recherche de vétilles. L'auteur, avec la connaissance qu'il a des expressions populaires, me dirait que « je fais frire des tessons de porcelaine pour en retirer de la graisse », *rang mẻ sành ra mỡ*.

Avec le progrès actuel des études annamites, un dictionnaire, quelle que soit son importance, ne se conçoit pas sans qu'on y indique quels mots sont à proprement parler annamites, et quels mots sont sino-annamites. Mgr Taberd avait déjà essayé de résoudre la difficulté : un grand nombre de mots sino-annamites, d'un usage courant dans la conversation, sont rangés dans le corps de son dictionnaire, sans qu'ils soient pourvus, malheureusement d'un signe qui puisse les faire reconnaître ; un appendice contient d'autres mots sino-annamites d'un usage moins ordinaire. Le P. Génibrel a renoncé, à juste titre, à cette disposition, et il a incorporé tous les mots de l'appendice du dictionnaire Taberd dans le corps de son dictionnaire, en ayant soin d'indiquer par la lettre *n* les mots purement annamites. Il y aurait encore bien des rectifications à faire : on range sous certains caractères chinois des sens purement annamites, parce que ces sens annamites se rendent par ces caractères chinois, ou vice-versa. Bonet a apporté plus de méthode à cette répartition exacte du matériel linguistique annamite et sino-annamite. Dans son dictionnaire, des signes diacritiques non seulement indiquent les caractères purement chinois, mais encore séparent les sens sino-annamites et les sens annamites, lorsqu'un même caractère rend deux mots. Cette manière de procéder est une conséquence du fait que les dictionnaires Taberd, Génibrel et Bonet font usage des caractères chinois et des caractères démotiques qu'ils placent à côté de chaque mot sino-annamite ou annamite. Mais ils n'ont pas poussé le principe de la différenciation des homophones aussi loin qu'ils auraient dû le faire logiquement. Par exemple, lorsqu'un même caractère rend à la fois un mot sino-annamite et un mot annamite, ils auraient dû toujours différencier les deux mots et les traiter dans deux paragraphes distincts. Au fond, ils ne différencient les homophones qu'autant que l'emploi de caractères différents les y oblige.

Mgr Theurel ne crut pas devoir faire usage des caractères, à cause des dépenses que cela aurait entraînées, et à cause du peu d'utilité qu'on en aurait retiré, dit-on dans la préface. Il s'ensuit que tous les mots homophones ayant un même phonème, tant annamites que sino-annamites, de l'appendice du dictionnaire Taberd ont été rejetés en grande partie ; quelques-uns ont été maintenus dans un appendice « de aliquot vocibus minus urbanis, vel in dictionario omissis, necnon de quibusdam locutionibus sinicis vel parum usitatis ». Comme on le voit, cet appendice est tout différent de celui que Mgr Taberd plaçait à la fin de son dictionnaire, « sistens voces

sinenses ». En réalité, c'est un second dictionnaire juxtaposé au premier. Pour les mots sino-annamites qui sont dans le corps du dictionnaire, aucun signe ne les distingue des mots annamites. Sous ce point de vue, le dictionnaire Theurel est de beaucoup inférieur aux dictionnaires Taberd, Génibrel, Bonet. Quand on consulte ce dictionnaire au mot *chỉ*, par exemple, on a tout d'abord l'impression que la langue annamite n'a qu'un seul mot, alors qu'elle a un seul phonème (« una vox », comme dit la préface du dictionnaire Theurel), mais un grand nombre de mots distincts. La division des sens ne suffit pas à effacer cette première impression. L'ouvrage, en plus, a peu d'utilité, par cela même, pour ceux qui veulent comparer la langue annamite avec la langue sino-annamite.

Le P. P. a adopté la même méthode que Mgr Theurel. Sa division des sens est, à tort peu de chose près, la même. On pourrait relever un assez grand nombre d'imperfections sous ce point de vue. C'est ainsi qu'au mot *bá*, trois sens sont indiqués : « cent » ; « frère aîné du père »; « tyran ». Or, l'expression *bá hộ*, « centenier » [chef de « cent familles »], est rangée sous le troisième sens, bien qu'elle dépende évidemment du premier. — Au mot *bạc*, trois sens : « ingrat », « argent », « blanc ». Un ordre logique demanderait que l'on fit dépendre le second sens du troisième : l'argent est le métal « blanc », de même que l'or est le métal « jaune », *vàng*. Mais je n'ose pas insister. Je sais ce que la lexicographie annamite a encore d'imparfait sous ce rapport, et les nombreux et patients travaux de détail qu'il faudra entreprendre avant d'arriver à un classement rationnel et à une différenciation exacte des sens.

Une particularité curieuse du dictionnaire Theurel, c'est l'emploi d'un signe diacritique spécial, †, pour « indiquer un sens extraordinaire », dit le P. P. qui a adopté cette notation : dans le dictionnaire Theurel, on lisait : « indicat locutiones quæ ad n°s 1°, 2°, 3°,... in numeratione variorum sensuum uniuscujusque vocis non referuntur ». Ce principe, tel qu'il est énoncé, est arbitraire. Il ressemble assez à l'en-tête que nous avons vu pour l'appendice du dictionnaire Theurel. Il permet de rassembler, dans une sorte d'appendice de détail que l'on ajoute à chaque article du dictionnaire, des sens qui, en réalité, constituent la plupart du temps des mots nouveaux, distincts des mots que l'on a énumérés dans le corps de l'article. A supposer que l'on ne mette dans cet appendice que les sens « extraordinaires », comme dit le P. P., à quel signe reconnaîtra-t-on qu'un sens est extraordinaire ? En pratique, ce sont les mêmes sens que le lexique Pilon et que le dictionnaire Theurel notent de ce signe, avec quelques différences de plus ou de moins. Je comprendrais que l'on notât de ce signe les sons *a dong* lorsqu'ils sont pris pour rendre le nom du premier homme, « Adam », ou des expressions de la terminologie chrétienne comme *lễ cả*, « dimanche » [« jour de fête » en Cochinchine] ; *dâng Minh Thánh*, « élévation du Saint Sacrement » ; *lâm bô*, « les limbes » ; etc., expressions qui font entrer des idées toutes nouvelles dans les vieux mots annamites. Mais je ne comprends pas pourquoi on fait précéder de ce signe des expressions telles que *bánh xe*, « roue de voiture » ; *bao nhiêu*, « combien » ; *bệ rạc*, « abandonné » ; *bùi nhùi*, « amadou » ; *bồ câu*, « pigeon » ; *nói chạ*, « parler à tort et à travers » ; *cheo leo*, « dangereux » ; *luân hồi*, « métempsychose » ; *cá lầm*, « sardine », etc., où les mots ont parfois un sens qui se rattache aux sens énumérés précédemment (dans *luân hồi* par exemple), et parfois un sens particulier, tout aussi ordinaire que les sens énumérés dans le corps de l'article.

Le P. P. indique les mots chinois par un signe spécial. Le dictionnaire Theurel ne le faisait pas. Mais nous remarquons ici beaucoup de variations dans la méthode. Ainsi le mot *can*, « foie », n'est pas indiqué comme sino-annamite, bien que ce soit la forme sino-annamite de *gan*, « foie », forme annamite. — Au mot *chí*, trois sens sont indiqués ; après le premier sens l'auteur place le signe diacritique *ch* (chinois) ; il semble donc que cette indication s'applique aussi aux autres sens, qui sont aussi sino-annamites ; mais au mot *chỉ*, nous avons sept sens, dont un seul annamite, et aucun ne porte le signe *ch* ; au mot *hữu*, trois sens, tous trois sino-annamites, et c'est le dernier seul qui porte le signe *ch* ; etc., etc.

Nous remarquons le même manque de précision dans les indications de « verbe », « substantif », « adjectif », etc., que l'auteur a jointes à certains sens. Je crois que l'auteur aurait

mieux fait de supprimer tous ces signes diacritiques : ils sont inutiles, je dirais même dangereux, quand ils ne sont pas mis avec méthode et précision.

En critiquant le *Petit lexique*, je me suis mis à un point de vue spécial : j'ai considéré théoriquement les perfectionnements que d'autres auteurs avaient introduits dans leurs travaux lexicographiques, et les qualités qui manquent encore aux dictionnaires même les meilleurs. Si je me place maintenant au point de vue pratique de l'utilité que peut avoir pour un débutant l'emploi du lexique du P. P., je dois reconnaître que cette utilité sera grande. Comme je l'ai dit, la sûreté du sens est hors de tout doute possible. Le format commode de l'édition, la clarté de l'impression, la modicité du prix, rendant ce volume pratique pour tous, en assureront le succès. Celui qui veut comparer les dialectes trouvera même dans ce livre des indications — d'ailleurs fournies presque toutes par le dictionnaire Theurel et par le dictionnaire Génibrel — sur les changements de formes. J'ai relevé la forme intéressante *vô*, pour *bua*, dans *việc bua quan*, « corvée » ; les passages de *d* à *gi* et à *r* ; les passages de *nh* à *d* ; de *nh* à *r*, qui supposent une forme en *d* (*nhện, nhêng* : *rện*, « araignée ») ; la forme *lõi*, pour *lễ* « présent », qui fait sortir l'*g* final inclus dans *lễ* ; etc.

L. Cadière

Chine

Jeremiah Curtin. — *The Mongols, a history*. With a foreword by Theodore Roosevelt. — Boston, Little, Brown and Co, 1908, in-8°, XXVI-426 pp.

C'est surtout comme traducteur que M. J. C. s'est fait connaître au public : romans de Sienkiewicz, contes russes, magyars, irlandais, mythes de tribus américaines, etc. C'est bien encore comme tel que nous le retrouvons aujourd'hui avec son nouvel ouvrage, « The Mongols, a history ». Cet ouvrage est en effet loin de présenter l'originalité et la nouveauté que M. Roosevelt lui attribue dans sa préface : c'est tout simplement une traduction de la vieille « Histoire des Mongols » de d'Ohsson.

La traduction est assez exacte. Ce n'est pourtant pas un strict mot-à-mot. M. C. abrège assez fréquemment son auteur, mais pas très heureusement : il supprime trop souvent les conclusions et les considérations générales de d'Ohsson, en sorte qu'on a grand'peine à suivre le développement de la puissance mongole, déjà assez compliqué, au milieu de cette collection de faits décousus et sans liens. Ailleurs M. C. ajoute, surtout au début, quelques légendes mongoles, traduites presque toutes du Sanang Setsen de Schmitt.

Le traducteur ayant adopté une nouvelle division des chapitres, voici un tableau de concordance. Je laisse de côté les trois premiers chapitres où le traducteur a ajouté de nombreuses légendes.

Curtin	d'Ohsson
Chap. iv. (fin) p. 74-78.	T. Ier, livre I, chap. iii, 101-111.
Chap. v.	Ibid., chap. iv, 112-154 ; chap. v, 155-174.
Chap. vi.	Ibid., chap. vi, vii, jusqu'à p. 239.
Chap. vii	Ibid., chap. vii, 240-317.
Chap. viii (1).	Ibid., chap. vii, fin, viii, ix.

---

(1) Le traducteur a ajouté, p. 138-141, quelques légendes mongoles ; de plus le récit de l'expédition mongole en Russie (p. 134-5) semble être une traduction de l'histoire de Russie de Karamzin.

Chap. IX.	T. III, livre IV, chap. I, 1-66.
Chap. X.	Ibid., chap. II, III.
Chap. XI.	Ibid., chap. IV, 134-156.
Chap. XII (1).	Ibid., chap. IV, 157-201.
Chap. XIII.	Ibid., chap. V, 215-262 ; VI, 286-328.
Chap. XIV.	Ibid., chap. VI, 328-352 ; VII, 353-412.
Chap. XV.	T. II, livre II, chap. I, 16-56 ; II, 57-60.
Chap. XVI.	Ibid., chap. II, 75-88 ; IV, 187-195, 231-234 ; V, 245-272 ; VII, 314-337. — Livre III, chap. I, 338-350.
Chap. XVII.	Livre III, chap. I, 351-377 ; II, 378-438.
Chap. XVIII.	Ibid., chap. III, 439-475 ; IV, 487-504 (2) ; V, 505-524.
Chap. XIX.	Ibid., chap. VI, 525-556 ; VII, 557-602.

On voit que M. C. a transporté en bloc toute une partie de d'Ohsson de la fin au milieu de l'ouvrage : c'est l'histoire des Mongols en Perse jusqu'à la mort d'Houlagou. Ce changement ne me semble pas très heureux. L'histoire des vassaux occidentaux de l'empire mongol est ainsi en avance de près d'un demi-siècle sur l'histoire de leurs suzerains et on apprend par exemple (p. 267, à propos de l'expédition de Houlagou en Syrie), la mort de Mangou, alors que nous en sommes encore, dans l'histoire des grands Khans, à l'élection d'Ogotaï.

Il est regrettable que M. C. ne se soit pas tenu plus strictement au texte de d'Ohsson et ait parfois jugé à propos d'y ajouter quelques remarques personnelles. Écrire (p. 84) : « Chong tu the great northern capital » (d'Ohsson dit simplement Tchong-tou), alors que le nom même signifie « capitale du centre », n'est qu'une idée malheureuse. Il est plus grave de traduire « transférer sa résidence à Pien-king (aujourd'hui Caï-fong-fou), sur la rive méridionale du Fleuve jaune, dans le Ho-nan ; c'était la cour méridionale, Nan-king, des empereurs de cette dynastie » (d'Ohsson, I, p. 145), par : « set out for Pien king, the present Kai fong fu, better known as Nan king, on the southern bank of the Hoang Ho » (p. 86) ; cette modification laisse supposer une confusion entre le Nan-king des Kin (K'ai-fong fou) et le Nan-king actuel (Ngan-ning fou), car il est peu probable qu'un moderne ait jamais l'idée de donner à K'ai-fong fou le nom de Nan-king. — De même « the ancient city of Meru, or Merv, renowned in Persian story, and still more in sanscrit poems » (p. 122 ; d'Ohsson ne dit rien de tout cela), serait-il à expliquer par une confusion avec le mont Meru ? — Appeler une des filles de Mohammed-chah (p. 119) « the widow of Osman, she who had insisted on the execution of her husband, and was the daughter of the Gurkhan », c'est introduire un soupçon fâcheux, et que d'Ohsson n'autorise nullement, sur la légitimité de cette princesse. — Enfin écrire : « In the archives of Ghazni the Shah came on letters from the Kalif Nassir at Bagdad to the Gur Khans, in which he gave warning against the Kwaresmian Shahs, and incited to attack them, advising a junction with the Kara Kitans for that purpose » (p. 96) (3), trahit une ignorance et une incompréhension surprenantes de l'histoire que M. C. a l'intention d'écrire. Le Gour-khan était en effet le roi de ces Kara-khitan à qui M. C. lui fait proposer de s'allier ! Il a confondu ici le Gour-khan avec le sultan de Ghour, près d'Hérat, capitale d'une dynastie alors très

---

(1) Le début de ce chapitre (p. 196-207), qui est un résumé de l'histoire des Alides depuis la mort de Mahomet jusqu'aux Fatimites, a été ajouté par le traducteur.

(2) Ce passage a été fortement abrégé et disposé dans un ordre un peu différent de l'original.

(3) D'Ohsson, t. I, p. 185 : « On trouva, dans les archives de cette ancienne capitale, des lettres du khalife Nassir aux sultans gourides, où il s'attacha t à les alarmer sur l'ambition des Khorazmschahs », etc. Il suffisait de traduire exactement

amoindrie, mais qui avait dominé pendant cinquante ans sur l'Afghanistan et le Nord de l'Inde jusqu'au Bengale. Il est inutile d'en relever davantage. Ajoutons que M. C. a laissé de côté dans sa traduction un grand nombre de faits importants, qu'il a probablement jugés sans intérêt : par exemple, l'organisation politique de l'empire mongol, l'ouverture des communications entre l'Europe et l'Extrême-Orient, et, avec elles, les missions religieuses et les voyages de commerçants, etc.

Dernière omission : M. C. a complètement oublié de dire que son ouvrage était la traduction de l'*Histoire des Mongols* de d'Ohsson.

H. Maspero

Japon

Ōkuma Shigenobu 大隈重信. — *Kaikoku gojūnen shi* 開國五十年史. « Histoire des cinquante années d'ouverture du pays ». — Tōkyō, Waseda daigaku shuppambu 早稻田大學出版部, 1907-1908. 2 vol. in-8, illustrés : I, 6-9-2-1053 pp. ; II, 17-2-1078 pp.

Ces deux gros volumes sont une manière de monument à la gloire du nouveau Japon. En quelque soixante études portant chacune sur un point particulier, ils retracent l'effort persévérant qui, en un demi-siècle, a transformé le moyen-âgeux empire de Komei Tennō en une grande puissance moderne. Le comte Ōkuma, de qui ils se recommandent, n'en est pas le seul auteur ; mais c'est sous son inspiration et sa haute direction que cette publication a été entreprise. Il fallait évidemment une personnalité aussi marquante que la sienne pour réunir les collaborations variées autant que distinguées, qui y ont concouru. Ce sont en effet des ministres anciens ou en fonctions, des personnages marquants, des spécialistes, qui nous racontent, et parfois défendent, leur œuvre ou leurs travaux et les évènements auxquels ils furent mêlés. Après une étude d'ensemble sur ce qui fait le sujet de l'ouvrage, le comte Ōkuma décrit les évènements qui amenèrent la démission du dernier shōgun ; le duc Itō Hirobumi 伊藤博文 fait l'historique de la constitution, le comte Soejima Taneomi 副島種臣 celui de la diplomatie, et le comte Matsukata Masayoshi 松方正義 celui des finances. Le maréchal duc Yamagata Aritomo 山縣有朋 nous parle des transformations de l'armée et l'amiral comte Yamamoto Gombei 山本權兵衛 de celles de la marine. A l'histoire des partis politiques écrite par M. Ukida Wamin 浮田和民 ont contribué aussi les comtes Ōkuma et Itagaki Taisuke 板垣退助. La partie la plus développée est celle de l'éducation qui couvre 233 pages avec sept études distinctes, où l'on remarque, outre la signature du comte Ōkuma, celles du marquis Saionji Kimimochi 西園寺公望, du vicomte Tanaka Fujimaro 田中不二麿, du baron Katō Hiroyuki 加藤弘之. Signalons aussi des études sur la législation, la police, les prisons, les postes, les chemins de fer, la marine marchande, les différentes branches des sciences, les religions, la philosophie les arts, la littérature, le théâtre, la presse, les diverses industries, les sociétés financières, les institutions de bienfaisance, etc., toutes écrites par des spécialistes réputés. M. Takakusu Junjirō 高楠順次郎 traite du bouddhisme, M. Tsubouchi Yūzō 坪內雄藏 du théâtre et le baron Shibuzawa Eiichi 澁澤榮一 des banques ; ce qui concerne l'île de Formose est dû au baron Gotō Shimpei 後藤新平, et M. Abe Isoo 安部磯雄 a rédigé une courte histoire du socialisme.

Sauf dans la première étude qui sert d'introduction générale, et dans la dernière qui sert de conclusion, toutes deux signées du comte Ōkuma, il ne faut donc pas chercher dans cet ouvrage l'expression, mais plutôt les éléments, d'une vue générale complète et méthodique des progrès et des transformations du Japon. Quelques-uns des auteurs n'ont pu se retenir de défendre et de justifier ce qu'ils n'avaient en somme qu'à exposer, et il se glisse ainsi dans cette *histoire*,

des parties de polémique. Les proportions n'y sont pas toujours ce qu'elles sembleraient devoir être. C'est ainsi que la question des banques occupe 95 pages, tandis que les chemins de fer sont traités en 29: encore le vicomte Inoue Katsu 井上勝 y parle-t-il quelque peu des bateaux à vapeur; 37 pages seulement sont consacrées à l'armée, juste autant qu'à la médecine; et la Société de la Croix-Rouge en a demandé autant que la marine de guerre, bien mal partagée avec à peine 17 pages. Enfin, malgré l'intérêt qu'elle offre en elle-même, on est quelque peu surpris de trouver dans cet ouvrage la traduction d'une étude du Dr Bälz sur les caractères anthropologiques des Japonais.

En dépit de ces quelques imperfections, ces monographies autorisées d'une époque où les changements furent si considérables et si rapides, restent évidemment des plus intéressantes et des plus utiles à consulter. L'ouvrage n'a malheureusement pas d'index; une table des matières très développée et un index chronologique des principaux événements ou faits cités depuis 1844 jusqu'en 1905, sans remédier complètement à ce défaut, faciliteront cependant les recherches. Ajoutons enfin qu'on annonce l'apparition prochaine d'une traduction anglaise et d'une traduction chinoise de cet ouvrage.

N. Peri

Hagino Yoriyuki 萩野由之 —. — *Kokushi daijiten* 國史大辭典. « Grand dictionnaire d'histoire nationale ». — Tōkyō, Kōbunkwan 弘文館, 2 vol. in-4°, illustrés: I, 4-2380-4-6 pp.; II (Supplément), 8 plans, illustrations hors texte, 39 feuillets doubles, 3-8-220 pp.

« Nous sommes à l'âge des dictionnaires », disent parfois les Japonais en plaisantant le nombre considérable de publications de cette nature qui ont vu le jour depuis quelques années. Le fait est que, sous ce rapport, le Japon commence à être assez bien pourvu. Sans parler des dictionnaires généraux et des encyclopédies plus ou moins développées, il est sans doute peu de branches de l'activité ou des connaissances humaines qui ne possèdent leur dictionnaire spécial, et quelques-unes en ont plusieurs. C'est le cas de l'histoire en particulier, qui avait déjà le *Nihon rekishi jiten* 日本歷史辭典 de la Société d'études historiques et géographiques, *Rekishi oyobi chiri kōshūkwai* 歷史及地理講習會, et le *Dai Nihon jimmei jisho* 大日本人名辭書 de Taguchi Ukichi 田口卯吉.

Pourtant celui-ci ne fait pas double emploi. Il marque un réel progrès sur le premier de ces ouvrages, surtout par la manière plus large dont il comprend l'histoire. Moins développé, il est vrai, que le *Dai Nihon jimmei jisho* quant au nombre des personnages mentionnés et aux détails biographiques, il l'emporte sur les autres ouvrages similaires par la quantité de renseignements variés qu'il contient sur les mœurs, les institutions, les arts, les lieux célèbres, etc. D'abondantes illustrations (deux mille environ dans le texte), allant des portraits aux plans de batailles (¹), en passant par des reproductions de cérémonies anciennes et de détails de costume, en rendent la lecture plus agréable et à la fois plus profitable.

L'ordre adopté est celui du *gojūon* 五十音, à cela près que les signes ヰ, ヱ, ヲ, ン, sont traités en équivalents de イ, エ, オ, ム, et rangés respectivement sous ceux-ci. La dernière assimilation est historiquement légitime et se fait couramment. On n'en saurait dire

(¹) Noter la reproduction, sans indication de source, du plan des opérations des flottes européennes devant Shimonoseki (1864) d'après Roussin, *Une campagne sur les côtes du Japon*; reproduction intéressante d'ailleurs par la comparaison qu'elle permet avec des plans japonais de ces mêmes opérations.

autant des autres. Sans doute la prononciation moderne n'établit guère de différence appréciable entre ces signes ; ils n'en restent pas moins absolument distincts à tous les autres points de vue. Le très léger avantage qui peut en résulter pour la facilité des recherches ne légitime pas à notre avis cette confusion de signes, du même ordre que celle de *i* et *y*, par exemple, dans un dictionnaire français

On peut faire encore à cet ouvrage le reproche d'être trop incomplet en ce qui concerne les étrangers ayant joué un rôle au Japon. Peut-être Mendez Pinto, William Adams, Kæmpfer, etc., méritaient-ils une mention ; à coup sûr Wani 王仁, Esai 惠齋, Ekwō 惠光, etc. en méritaient une. Plus graves et inexcusables même sont des omissions comme celles des Minamoto 源 Yoriyoshi 頼義, Yukiie 行家 et surtout Yoshitomo 義朝, de Fujiwara Yoritsune 藤原頼經, etc., et dans les lieux historiques ou intéressant l'histoire, celles de Sakai 堺, de Hirado 平戸, du Hiyei-zan 比叡山, des Chishima 千島, d'Uraga 浦賀, etc. Par contre les relations du Japon avec les pays étrangers ont amené l'auteur à donner des notices sur différentes nations européennes ; elles auraient dû se borner à ces relations mêmes. Il est impossible, et en tout cas sans intérêt, de résumer en cinq ou six lignes l'histoire d'une nation. Ces notices l'essaient, mais sans succès ; c'est ainsi que la partie historique de celle qui est consacrée à la France ne commence qu'au XIIIe siècle, et un tiers en est occupé par l'histoire des possessions anglaises en France.

Au dictionnaire proprement dit est joint un index en caractères dans lequel les mots sont rangés d'après le nombre de traits de leur premier caractère. Cet index assez court ne contient que les noms ou termes dont la lecture est irrégulière et présente quelque difficulté. Il aurait peu coûté de le compléter. On a rejeté dans un volume de supplément un certain nombre de choses fort utiles sans doute, mais qui auraient trop augmenté les dimensions du dictionnaire et l'auraient rendu moins maniable. Nous y trouvons d'abord 8 grands plans, plans anciens et modernes des capitales Heijō 平城 (Nara) et Heian 平安 (Kyōto), plans du palais impérial à différentes époques, du palais des empereurs retirés (Sendō 仙洞), et du palais shōgunal de Edo ; puis toute une série de reproductions en couleurs de vêtements, de meubles, d'ustensiles divers, de monnaies, etc., enfin quelques reproductions d'objets d'art. La seconde partie de ce supplément est formée par des index des ères japonaises, chinoises et coréennes, et surtout par une table de concordance année par année de ces ères avec le comput européen.

En dépit des quelques critiques que nous avons formulées plus haut, ce nouveau dictionnaire est, dans l'ensemble, un bon ouvrage, contenant des renseignements nombreux et variés non seulement sur les faits et les personnages historiques, mais sur tous les sujets qui touchent à l'histoire, et nous semble apte à rendre de grands services à quiconque s'intéresse aux choses du Japon et désire en suivre l'évolution.

N. P.

Gaston Migeon. — *Au Japon. Promenade aux sanctuaires de l'art.* — Paris, Hachette, 1908 ; in-16, ill., 296 pp.

C'est un pèlerinage artistique que M. Migeon a fait au Japon. Ses recherches antérieures dans les collections d'Europe et ses fonctions de conservateur du Musée du Louvre, dont son zèle éclairé a tant contribué à enrichir la partie japonaise, l'avaient admirablement préparé à ce voyage d'études. Jamais voyageur plus averti ne rapporta d'un séjour de quelques mois au Japon une plus riche moisson d'impressions et de renseignements. Il faut féliciter M. M. de la manière dont il a conduit son enquête et dont il a su utiliser le temps assez limité dont il disposait. De même qu'il a brûlé Yokohama et Kōbe pour aller droit aux vieilles capitales, de même il a négligé délibérément les formes d'art secondaires et les bibelots, où s'attarde d'ordinaire la curiosité des touristes, pour s'attacher aux œuvres splendides de la peinture et de la statuaire anciennes, dont les amateurs européens commencent à peine à soupçonner

l'incomparable beauté. C'est à peine s'il a pris à l'examen de ces œuvres le temps nécessaire pour contempler le cadre naturel où elles se sont produites, les *san-kei*, le lac Biwa, les monts du Yoshino, et pour se faire l'état d'âme d'un esthète japonais en suivant des représentations de *Nō* et en assistant, victime résignée et souriante, au cérémonial compliqué d'une réunion de thé. Mais de ce qu'il devait voir, rien ne lui a échappé. Il a fouillé les collections privées des grands amateurs japonais, les trésors des vieux temples et les réserves des musées. Il a vu les invisibles peintures du Tō-ji, qu'on a tirées pour lui de leurs coffres vénérables. Il a parcouru le Yamato. Il a fait l'ascension du Kōya-san. Je crois même comprendre qu'il a pu jeter un coup d'œil sur les trésors, si difficilement accessibles, du Shōsō-in. Il a vu, et il a été convaincu. Et voici sans doute ce qui sera le précieux et durable résultat de ce voyage : c'est de confirmer et de populariser l'idée — que nous avions été déjà quelques-uns à répandre — de l'énorme supériorité des arts anciens du Japon sur ceux, plus modernes et combien moins puissants et moins émouvants ! dont les spécimens composent à peu près exclusivement nos collections européennes. Sans doute, le goût si sûr d'amateurs comme Charles Gillot et MM. Kœchlin et Vever avait déjà pressenti un art japonais infiniment plus fort et plus grand que celui que les Goncourt avaient introduit et célébré chez nous. Mais ce n'était qu'un premier pas, et il fallait, il faudra toujours se rendre au Japon pour avoir une idée juste et proportionnée des différentes phases de cet art, dont l'histoire est déjà plus que millénaire. Remercions donc M. M. d'avoir montré, avec l'autorité que lui valent ses fonctions et ses travaux antérieurs, que l'art du Japon ne tient pas tout entier dans ses *netsuke*, dans ses *Satsuma*, dans ses gardes de sabre et dans les estampes de son école populaire : œuvres exquises sans doute et, dans leur espèce, hors de pair, mais qui paraissent bien menues et bien peu significatives à celui dont les yeux sont encore éblouis de la vision des formidables chefs-d'œuvre que renferment les vieux temples du Yamato.

Le livre de M. M. n'est pas un livre d'érudition et n'a aucun caractère systématique. Nous aurions donc mauvaise grâce à lui reprocher les menues erreurs et les inadvertances dont il n'est pas exempt. C'est uniquement en vue d'une seconde édition, qui deviendra sans doute nécessaire, que nous en signalerons quelques-unes.

P. 11 et *passim*. M. M. cite toujours la grande publication d'art de M. Tajima, *Shimbi taikwan* 眞美大觀, dont le sous-titre anglais est *Selected Relics of Japanese Art*, sous le titre un peu bizarre de *Relics of Japan*. — P. 28, ligne 16. C'est aller un peu loin que de comparer les *kuruma-ya* de Tōkyō aux athlètes grecs ; « Les jambes nues, aux mollets fortement musclés, ont la beauté de ligne des jambes des coureurs antiques. » Pour ma part, je les ai toujours trouvées parfaitement difformes. — P. 45, l. 9. La description donnée du *torii* est inexacte : seule la traverse horizontale *supérieure* est en général relevée aux extrémités. J'ajouterai que l'origine indienne du *torii*, que M. M. n'est pas éloigné d'admettre, est une hypothèse dénuée de toute vraisemblance. — Ib., l. 18, et *passim*. Au lieu de *Niōo*, lire *Ni-ō* 二王. — P. 54, l. 16, et *Index*, p. 287, l. 5. Loin d'avoir été en lutte aux XIIIe et XIVe siècles avec les premiers shōguns Minamoto de Kamakura, les Hōjō furent leurs conseillers tout-puissants à partir de la mort de Yoritomo (1199), beau-fils lui-même de Hōjō Tokimasa. M. M. confond en outre les Hōjō régents de Kamakura avec les Hōjō d'Odawara, famille de daimyōs qui s'installa à Odawara en 1495 et fut puissante au XVIe siècle, bien longtemps après la déchéance de Kamakura. — P. 61, l. 5. M. M. croit-il vraiment que Hokusai et Hiroshige soient « les ancêtres avérés de Claude Monet » ? — P. 81, l. 15. Au lieu de *Taotō*, lire *tahō-tō* 多寳塔. — P. 82, l. 12. Au lieu de « Heizan », lire « Hiei-zan » 比叡山, bien écrit p. 99. — P. 92, l. 16. Au lieu de « Tongō », lire « Tango ». — Planche 12, en face p. 96. Au lieu de « Hamono Hashidate », lire « Ama-no-Hashidate ». — P. 99, l. 22. Au lieu de « Avazu », lire « Awazu » 粟津. — P. 100, l. 4. Au lieu de « Kiwa », lire « Biwa ». — P. 105, l. 11. « Les mêmes générations d'acteurs » est un lapsus pour « les mêmes familles d'acteurs » : il faut ajouter du reste que, dans les écoles de *Nō* comme dans toutes les écoles d'art héréditaires, l'adoption a beaucoup plus contribué que la parternité réelle à perpétuer les familles. — Ib.,

l. 12. Il n'y a pas d'acteurs de *Nō* « presque constamment retenus par la Cour » : ceci n'est vrai que des danseurs de *bugaku*. — Ib., l. 23. Il s'en faut que la langue des *Nō* soit aussi difficile pour les Japonais d'aujourd'hui que pour nous la langue des mystères du moyen âge. Si la plupart des spectateurs suivent la pièce sur un texte imprimé, c'est parce que le débit conventionnel des acteurs rend fort difficile l'intelligence des paroles. — P. 113, l. 19. Au lieu de *Adachi gu Hara*, lire *Adachi-ga-hara*. — P. 115, l. 4. Au lieu de « chiōgen », lire « kyōgen ». — P. 119, l. 1. Dans les théâtres japonais, c'est la « scène » qui pivote, et non la « salle » : simple lapsus. — P. 128, l. 3. Appeler les *geisha-ya* une « institution d'État » est décidément exagéré. — P. 140, l. 9. Il n'y a aucune raison pour écrire *tchâ-séki* (*chaseki* 茶席), si l'on écrit *châ-no-yu* (*cha-no-you*) et *châ-kai* (*cha-kwai* 茶會). — P. 145, l. 2. *Kakemonos boudjin* est une expression fautive pour *kakemonos* de *bunjin* (*bunjin-gwa* 文人畫), « peintures de littérateurs ». — P. 146. Les noms de plantes cités ici ont été estropiés. Au lieu de *sanquirai*, lire *sankirai*, « salsepareille » ; au lieu de *mozouren*, lire *mokuren*, sorte de magnolia ; au lieu de « l'*aqueto* », lire « le » ou « la *ketō* », « crête-de-coq ». — P. 153, l. 14. Au lieu de *mommiji*, lire *momiji*. — P. 162, l. 20. Le proverbe cité doit être rectifié ainsi : « Kyō no ki-daore, Osaka no kui-daore ».

P. 180, l. 3. La liste des « monuments historiques » du Japon a parfaitement été publiée : elle a même paru en anglais dans la *Kokka* (nos 182, 183, 186, 189, 191, 197, 198, 202, 203, 212, 213, 214, 217...). — Ib., l. 10. M. M. a raison de dire que le Japon est le vrai musée de la Chine : mais il exagère la pauvreté de la Chine en œuvres d'art du passé ; à défaut des temples, les collections privées chinoises renferment encore bien des merveilles que nous connaîtrons peu à peu. M. M. exagère aussi, lorsqu'il dit (ib., l. 23) que nous sommes dans une ignorance absolue de l'histoire de la peinture chinoise, que « la page est entièrement blanche » et que « personne n'a pu encore y tracer le moindre mot » : non seulement les documents en langue chinoise abondent pour l'écrire, mais ils ont déjà été mis en œuvre en partie par les sinologues, notamment par MM. Giles et Hirth. — P. 183, l. 9. On ne peut dire que le sculpteur Unkei, qui vivait à la fin du XIIe siècle, et le peintre Kanō Masanobu, qui est de la seconde moitié du XVe, « décorèrent selon le goût de leur maître » le *Kinkaku-ji*, bâti en 1397 par Ashikaga Yoshimitsu. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les statuettes d'Amida, Kwannon et Seishi du premier étage passent pour être l'œuvre d'Unkei, et que les peintures du plafond et des colonnes du deuxième étage, du reste presque effacées, sont attribuées à Masanobu. — Planche 21, en face p. 184. La légende de la figure supérieure est inexacte : au lieu de « palais de l'argent », il faut lire « pavillon d'or ». — P. 188, l. 16. Au lieu de « Réegen », lire « Reigen ». — P. 198, l. 13. L'expression « un vieux *Tchosen* » pour désigner un vieux bol coréen, est bizarre. — P. 201, l. 2. « Mourasaki-no » signifie « la plaine violette » ou « pourpre », mais non pas « le temple du violet » : l'expression s'applique au site, non au bâtiment. — Ib., l. 12 (et p. 211, l. 21). Au lieu de « Jinkakuji », lire « Ginkaku-ji » 銀閣寺. De plus, la description laisserait croire que Buson décora les appartements au moment de la construction du pavillon (1479) : or Buson, comme M. M. le sait fort bien (p. 285), est un peintre du XVIIIe siècle. — P. 206, l. 6. Il est possible que le paravent à six feuilles du Tō-ji soit d'origine chinoise, mais il est inadmissible que Kōbō Daishi, qui séjourna en Chine de 804 à 806, l'ait reçu de l'Empereur Hiuan-tsong 玄宗, qui régna de 713 à 756.

P. 218, l. 1. L'archéologie japonaise est beaucoup plus scientifique que ne le croit M. M., et en particulier les temples de Nara et du Yamato ont été l'objet d'études extrêmement sérieuses. Je signalerai notamment que la question de la date des bâtiments principaux du Hōryū-j a donné lieu, pendant ces dernières années, à des débats passionnés, qui ont rempli non seulement les revues techniques, mais aussi les grands périodiques et jusqu'aux journaux quotidiens à fort tirage. — P. 220, l. 22. *Shin-Yakushi-ji* 新藥師寺 ne signifie pas « le temple des Cent Médecines », mais « le nouveau temple de Yakushi », par opposition à l'ancien Yakushi-ji décrit aux pages 238 et suivantes. — P. 225, l. 16. Au lieu de *To-Kando*

lire *Tō-Kondō* 東金堂. — Ib., l. 17. Au lieu de « Benten » 辨天, nom d'une déesse qui fait partie des sept divinités du bonheur, lire « Bon-ten » 梵天, Brahmā. — P. 230, l. 21. Il n'est guère vraisemblable qu'il se trouve au Shōsō-in des objets provenant « des rives de la Méditerranée ». — Ib., l. 23. Au lieu de « Shyaumou Ier », lire « Shōmu » 聖武: il n'y a eu qu'un Empereur de ce nom. — P. 231, l. 19. Le vœu qu'exprime M. M. de voir publier les monuments du Shōsō-in est en bonne voie de réalisation (1). — P. 237, l. 3. Au lieu de *Jakusi*, lire *Yakushi* 藥師. — Ib., l. 20. Au lieu de « Gan-ji », lire « Kanshin » ou « Ganjin » 鑑眞. — P. 240, l. 8. Au lieu de *Wakko-ten*, lire *Gwakkwō-ten* 月光天. — Planche 26, en face p. 240. La figure supérieure représente non pas « le Kondō au Koya-san », mais le Kondō du Hōryū-ji.

Chap. XIII, p. 242 sqq. M. M. a bien vu l'importance unique du Hōryū-ji : mais le chapitre qu'il consacre à ce temple célèbre est gâté par d'assez nombreuses confusions. — P. 243, l. 12. Le bâtiment qu'il appelle « le premier Temple des Grottes de Bouddha » n'est autre que la Tour à cinq étages, ou *Tō* 塔. Les représentations qu'il renferme ne sont pas « en stalactites (?) apportées de fort loin, des grottes de Shumisen, la fabuleuse montagne, sorte d'Olympe des dieux hindous ». Il faut dire seulement que le premier étage de la Tour, qui renferme les quatre niches ornées de groupes en terre cuite, *représente* la base du mont Shumi 須彌山 ou mont Meru. Enfin la description des quatre groupes est bien confuse. — P. 244. Tout ce que M. M. dit du Dai-Kodo (Dai-Kōdō 大講堂) s'applique en réalité à un autre bâtiment du Hōryū-ji, le Kondō 金堂. — Ib., l. 24. Il est fort exagéré de qualifier de « gigantesque » le groupe de trois statues de bronze (Yakushi flanqué des Bosatsu Nikkwō et Gwakkwō) qui se trouve au milieu du Kondō : ces statues sont loin d'être de grandeur naturelle. — P. 245, l. 17 (et p. 246, l. 20). Il n'y a au Japon aucune statue, aucun objet d'art qui soit d'origine hindoue ; c'est une légende qu'il faut écarter absolument et que n'accepte aucun archéologue japonais. — P. 247, l. 19. L'attribution des fresques du Kondō au peintre coréen Donchō 曇徵 est sans fondement. — Ib., l. 21. Si, à travers les lézardes des parois du Kondō, on peut toucher le bois de construction, cela peut prouver que le temple n'a pas été rebâti depuis l'exécution des fresques, cela ne prouve nullement « qu'on se trouve bien devant la construction primitive, que n'a dénaturée aucun incendie ». Je crois, pour ma part, ces peintures murales postérieures d'un siècle à la date qu'on assigne à la fondation du temple, et j'ai déjà exprimé cette opinion (2) à une époque où j'ignorais les très sérieuses raisons que nous avons de croire à une reconstitution du Hōryū-ji au début du VIIIe siècle. — P. 249, l. 20. *Yume-dono* 夢殿 signifie non pas « temple des Reliques », mais « pavillon des Rêves » : il y a confusion sans doute avec le *Shari-den* 舍利殿. — P. 250, l. 6. Au lieu de *Shinguji*, lire *Chūgū-ji* 中宮寺, et noter que ce monastère de nonnes ne fait pas et n'a jamais fait partie du Hōryū-ji.

P. 258, dernière ligne. L'époque Tempyō 天平 ne va pas de 600 à 800, mais de 722 à 748, ou, au sens large, de 722 à 766 : dans un sens plus large encore, l'expression ne peut désigner que la période de Nara capitale, c'est-à-dire à peu près le VIIIe siècle. — P. 261, l. 19. « Oiseau de Fô » est une expression vicieuse, par laquelle M. M. entend désigner sans doute le *hō-ō* 鳳凰. — P. 263, l. 2. Au lieu de *Kyogo-Gokokuji* lire *Kyōō Gokoku-ji* 教王護國寺 : c'est un autre nom du Tō-ji décrit aux pages 205 et suivantes. — Planche 30, en face p. 264. La statue représentée par la planche et qui provient du Jōruri-ji, est Kichijō-ten 吉祥天, et non pas Kwannon. — P. 271, l. 22. Au lieu de *Kisho-o-Ten*, lire *Kisshō-ten* ou *Kichijō-ten*. — P. 273, l. 13. La mention placée entre parenthèses (*Ikomagun* d'Horiuji)

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, VIII (1908), p. 282-283.

(2) Cf. *L'Art du Yamato*, in *Revue de l'Art ancien et moderne*, nos 46 et 47, 10 janvier et 10 février 1901 ; no 46, p. 67.

doit être interprétée ainsi : statue provenant du Hōryū-ji, district d'Ikoma, province de Yamato. La statue de Kokuzō Bosatsu 虛空藏菩薩 décrite ici paraît du reste être la même que celle qui a déjà été décrite p. 245, l. 13 à 19, à propos du Hōryū-ji. — P. 275, l. 9. Au lieu de « les dix grands disciples *Sakya* », lire « les dix grands disciples de Çâkya(muni) ». — P. 276, l. 2. Au lieu de *Kusen-en*, lire *Kasenen* 迦旃延 (Kâtyâyana). — Ib., l. 18. « Les huit *Bashus de Tenryu* ». Il faut entendre : les huit espèces de démons (*hachi-bushū* 八部衆), dont les deux premières, dans l'ordre où on les cite d'habitude, sont les Ten 天 ou *Deva* et les Ryū 龍 ou *Nāga*. — P. 277, l. 6. Le Kūkai 空海, auteur présumé d'une statue du Kōfuku-ji, dont M. M. se demande qui il était, n'est autre que l'illustre Kōbō-Daishi, dont M. M. a donné la biographie sommaire à la p. 71. — Ib., l. 25. Les inscriptions de deux des Shi-Tennō du Kōfuku-ji déposés au musée de Nara ne portent pas qu'ils furent sculptés « dans la quatrième année de l'ère Suriaku (792) » (ce *nengō* n'existe pas dans la chronologie japonaise) et « réparés en 1386 ». Les deux dates doivent être rectifiées ainsi : 10e année *Enryaku* 延暦 (791), et 8e année *Kōan* 弘安 (1285). — P. 278, l. 4. M. M. parle d' « un certain Jo-cho » comme d'un artiste inconnu : il s'agit en réalité du fameux sculpteur Jōchō 定朝 dont il est question p. 263 et p. 287. — Ib., l. 8. Au lieu de *Huima Koji*, lire *Yuima Koji* 維摩居士. — Ib., l. 14. Au lieu de *Teikei*, lire *Jōkei* 定慶. — Ib., l. 15. Au lieu de « an *Kenkyu-era* », lire « à l'époque *Kenkyū* 建久 (1190-1198) ». — P. 286, l. 3. Au lieu de « Minshō », lire « Minchō » 明兆. — Ib., dernière ligne. Au lieu de « hinochi », lire « hinoki ». — P. 287, l. 7. Iemitsu fut le 3e, et non pas le 17e shōgun de la dynastie des Tokugawa. — Ib., l. 11, et p. 288, l. 16. Izumi n'est pas la « région du Yoshino », mais une province, et le Yoshino n'est pas une « province », mais une région montagneuse qui occupe une partie de la province de Yamato et déborde un peu sur celle de Kii.

Je n'insiste pas sur les transcriptions, qui sont assez souvent fautives. Mais je signale à M. M. l'intérêt qu'il y aurait à citer les noms des peintres chinois sous leur forme chinoise et à dire, par exemple, Wou Tao-tseu 吳道子 (jap. *Go-dō-shi*), Wang Mo-kie 王摩詰 ou Wang Wei 王維 (jap. *Ō-ma-kitsu* ou *Ō-i*), Che K'o 石恪 (jap. *Sekkaku*), Li Long-mien 李龍眠 ou Li Kong-lin 李公麟 (jap *Ri-ryū-min* ou *Ri-kō-rin*), Mou-k'i 牧谿 (jap. *Mokkei*), Tchang Sseu-kong 張思恭 (jap. *Chō-shi-kyō*), Yen Houei 顔輝 (jap. *Ganki*), etc.

Cl.-E. Maitre

Asie centrale

R. Pischel. — *Die Turfan-Recensionen des Dhammapada.* (Sitzungsber. der K. preuss. Akademie der Wiss., 1908, XXXIX.)

E. Sieg et W. Siegling. — *Tocharisch, die Sprache der Indoskythen.* (Ibid.)

La mission Grünwedel-Lecoq à Turfan a trouvé un grand nombre de manuscrits plus ou moins fragmentaires contenant un texte sanskrit du *Dhammapada*. M. Pischel publie, comme spécimen de l'édition complète qu'il prépare le *Yugavarga*, correspondant au *Yamakavagga* du pâli. C'est une contribution des plus intéressantes à l'histoire du canon bouddhique.

Non moins remarquable est la découverte de MM. Sieg et Siegling sur la langue de certains manuscrits de Turfan en écriture brâhmî. Des trois idiomes révélés jusqu'ici par le déchiffrement — l'un ouïgour, le second âryen ressemblant à l'iranien, le troisième indéterminé — ils ont réussi à identifier le dernier avec la langue des Tukhâras, grec Τόχαροι, c'est-à-dire des Indoscythes. Ils ont de plus reconnu l'existence de deux dialectes (A et B) différenciés par le vocalisme, la flexion et, dans une certaine mesure, par le vocabulaire.

Le tokharien est indubitablement une langue indo-européenne. Le moment n'est pas encore venu d'en préciser les affinités. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il présente de curieuses ressemblances avec le latin, le grec, le germain et le slave. Ainsi *ālyek* = alius ; *por* = πῦρ ; *okso* = Ochse ; *reke*, « parole », vsl. reka.

Le caractère le plus saillant de cet idiome, c'est la palatalisation. Ex. *pracar*, « frère », sk. *bhrātar*. Ce mot montre encore l'application d'une autre loi : l'assourdissement des sonores et la déaspiration.

Comme spécimen de la langue tokharienne, les auteurs du mémoire publient un extrait de la *Maitreyasamiti*, ouvrage dont l'original sanskrit est perdu et qui n'existe (au moins sous ce titre) ni en chinois, ni en tibétain. C'est un texte bouddhique qualifié de *nāṭakam* dans les colophons et compilé ou traduit par le Vaibhāṣika Āryacandra. On y observe que Maitreya reçoit l'épithète constante de *āṣānik*, à laquelle correspond en ouïgour un mot signifiant « digne » ou « bienveillant ». On peut remarquer à ce sujet qu'au Siam et au Cambodge l'appellation invariable de Maitreya est Prāḥ Sēr Ār Metrei = P. çrī ārya Maitreya. Le mot *āṣānik* ne serait-il pas la traduction de *ārya* ?

Ce texte de la *Maitreyasamiti* donne le nombre des années vécues par les sept derniers Buddhas et, chose étrange, cette computation s'écarte sensiblement de la tradition commune. Celle-ci distingue dans la carrière d'un Buddha deux périodes ayant pour termes respectifs la Bodhi et le Parinirvāṇa : ainsi Çākyamuni a vécu 35 ans jusqu'à la Bodhi, 45 jusqu'au Parinirvāṇa, en tout 80. Le texte tokharien adopte une autre division de leur vie en trois périodes : ainsi celle de Çakyamuni comprend : jusqu'à la Bodhi, 35 ans ; exercice de l'état de Buddha, 45 ; jusqu'au Parinirvāṇa (*ksalune*), 40 : total 120 ans. Les années des Buddhas précédents, qui vont de 80.000 à 20.000, sont partagées de même. Il serait intéressant de connaître la source de cette théorie singulière.

Ces textes encore bien obscurs soulèvent une foule de questions. Les premiers résultats que MM. Sieg et Siegling ont obtenus à force de patience et de perspicacité sont garants de ceux qui attendent leurs recherches futures. Dès maintenant ils nous ont donné les grandes lignes d'une grammaire et un commencement de lexique : nous pouvons espérer qu'avant longtemps la langue tokharienne aura livré tous ses secrets.

L. Finot

Notes bibliographiques

— MM. de Charbet et L. Gallois préparent un *Atlas général de l'Indo-Chine*, qui renfermera environ 150 cartes et paraîtra vers le mois de mars 1909.

— Deux nouveaux volumes des *Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient* sont en cours d'impression. Ce sont le *Répertoire d'épigraphie jaina* de M. A. Guérinot et l'*Inventaire des monuments chams de l'Annam*, t. Ier, de M. H. Parmentier.

— La *Revue du Monde musulman* a publié durant l'année 1909 une série d'*Etudes chinoises* se rapportant à la Chine musulmane.

Le no 2, du mois de février, inaugure ces études. Il contient, outre l'extrait d'un mémoire de M. d'Ollone dont il a déjà été question, l'étude de M. Vissière : *Le Seyyid Edjell Chams ed-Din Omar et ses deux sépultures en Chine*. La première de ces sépultures est située près de la capitale du Yun-nan, la seconde non loin de Si-ngan-fou. Il se trouve, ou plutôt il se trouvait [1], auprès de la tombe de Si-ngan-fou une stèle dont M. Ph. Berthelot a rapporté

(1) M. Chavannes fait en effet connaître que cette stèle n'est plus sur l'emplacement de la sépulture, « elle est provisoirement déposée dans le vestibule de la porte d'entrée dans la grande mosquée de Si-ngan-fou ; je l'y ai vue et estampée le 31 août 1907. » *T'oung Pao*, mai 1908, p. 269.

un estampage. M. VISSIÈRE traduit l'inscription et la commente en rapprochant de son texte les données fournies sur Seyyid Edjell par le *Yuan che*, le *Ta ts'ing yi t'ong tche*, le *Tien hi*, le *Yun nan t'ong tche*, le *Yun nan t'ong tche kao* et l'ouvrage de Rachid ed-Din dont M. BLOCHET a traduit un passage. M. VISSIÈRE termine son étude par quelques remarques sur l'onomastique étrangère en Chine.

Le n° 3, du mois de mars, renferme diverses études sur des documents rapportés de Pékin par M. René RISTELHUEBER. En voici la liste : *Une Bibliothèque de mosquée chinoise, Vocabulaire sino-turc, Un Rituel musulman chinois, Un Commentaire chinois du Coran, Calendrier musulman chinois*. Les auteurs de ces études sont MM. BOUVAT, CRESTE et FARJENEL. M. RISTELHUEBER les a fait précéder d'un très rapide tableau de la littérature musulmane chinoise.

Le n° 5, du mois de mai, reproduit des renseignements sur les musulmans du Sseu-tch'ouan recueillis par la mission D'OLLONE.

Dans le n° 6, du mois de juin, M. Martin HARTMANN, sous le titre *Littérature des Musulmans chinois*, revient sur les documents de M. René RISTELHUEBER. Un exemplaire du *Rituel*, un du *Commentaire du Coran* et un du *Vocabulaire* se trouvent au Musée d'Ethnographie de Berlin, le dernier rapporté par VON LECOQ. M. HARTMANN a pu identifier un certain nombre des titres contenus dans le catalogue de la Bibliothèque de la mosquée de San-li-ho ; ils se réfèrent à la morphologie, à la syntaxe, à la logique, à la théologie dogmatique, au soufisme, à la lexicographie, au droit canonique, à l'exégèse, à l'ascétisme. Il est remarquable que dans cette liste ne figurent pas les ouvrages anciens de la littérature arabe et qu'on y trouve « un nombre relativement considérable de travaux ayant pour auteurs des Turcs-Osmanlis ».

Le même n° contient l'identification d'une inscription en arabe et l'analyse d'une inscription en chinois datant de l'année 1905. Ces deux inscriptions sont gravées sur une stèle d'une mosquée de Tch'eng-tou dont la mission D'OLLONE a envoyé un estampage ; elles sont étudiées par M. BLOCHET et par M. VISSIÈRE.

— Un important article est consacré à l'Ecole française d'Extrême-Orient dans le n° 6 (juin) de la même revue (pp. 216-241). L'auteur, M. A. GUÉRINOT, rappelle les principes qui sont à la base de notre institution ; il retrace les circonstances de sa création ; il énumère les nécessités auxquelles elle devait répondre : « L'entreprise demandait même réflexion. Certes, plusieurs modèles s'offraient à l'imitation. Il était permis de songer aux Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, et mieux encore à l'Institut d'Archéologie orientale du Caire. On pouvait aussi, dans une certaine mesure, prendre exemple sur les Sociétés asiatiques de Calcutta ou de Bombay, ou bien sur la Société néerlandaise des sciences et des arts de Batavia. Pourtant ce que l'on aurait ainsi emprunté de part et d'autre ne paraissait pas convenir d'une façon adéquate à ce que devait être une école du genre de celle qu'on se proposait de créer. Il fallait, en effet, que cette école répondît à un double objet : stimuler d'abord et surtout systématiser la recherche archéologique en Indochine ; de plus introduire la méthode et la critique indispensables à cette recherche. Il fallait, en d'autres termes, que l'école fût à la fois savante et pédagogique. » M. GUÉRINOT reproduit ensuite la « charte de fondation » de l'Ecole, raconte les progrès de sa bibliothèque, la création des *Publications*, les efforts faits pour une exploration scientifique de l'Indochine française et les mesures prises pour assurer la conservation des monuments ayant un caractère historique ou artistique. Il fait une place à part à notre *Bulletin*. Il résume enfin les travaux accomplis durant les dernières années et fait ressortir que « l'œuvre matérielle, quelque imposante soit-elle, le cède à l'œuvre morale. L'Ecole française d'Extrême-Orient apporte et distribue chaque jour au pays soumis à sa sphère d'action un trésor inappréciable : la méthode scientifique. »

— La *Revue Indo-chinoise* a publié dans le courant de cette année 1908 des études intéressant l'histoire, l'administration, le développement de l'Indochine française et les rapports

avec les Etats voisins; il n'est pas sans utilité de signaler les plus importantes. Elle a terminé la publication du *Folklore sino-annamite* et de l'*Essai sur les Tonkinois* (1) du regretté G. DUMOUTIER. Elle a d'autre part entrepris la publication de textes anciens relatifs à l'Indochine : l'*Histoire du Royaume de Tunquin* du P. Alexandre DE RHODES a paru dans les numéros 86 à 90, et avec le numéro 91 commence la *Relation nouvelle et singulière du Royaume de Tunquin* par Jean-Baptiste TAVERNIER, dont l'œuvre fut si discutée par les Jésuites et par un Anglais natif du Tonkin, S. Baron (2).

Le commandant BONIFACY a fait paraître deux nouvelles études ethnographiques sur des peuplades habitant le Tonkin : *Monographie des Mans Đại-bản, Cốc ou Sừng* (nº 84) et *Monographie des Pa-teng et des Na-ê* (nº 95). La première, outre des renseignements plus particulièrement ethnographiques (vêtement, alimentation, cultures, industries, organisation sociale, religion, etc.) contient l'analyse du très intéressant document connu sous le nom de « Charte des Mans ». M. Joseph BEAUVAIS, consul de France, a donné sa traduction, accompagnée de nombreuses notes, du *Long tcheou ki lio* 龍州紀畧 (nº 88 et suivants); elle est encore en cours de publication. Notre collaborateur, M. Charles B. MAYBON, a publié, sous le titre : *Introduction à l'histoire de l'Indochine et de l'Extrême-Orient*, un résumé de ses premières leçons à l'Université indochinoise, et, sous le titre : *La Vallée du Si-kiang. Itinéraire de Lang-sơn à Canton*, un récit de voyage dont l'intérêt est surtout d'ordre économique. Il y a joint une étude technique de M. DÉSEILLE sur le *Chemin de fer de Nacham*.

Les questions qui touchent à l'enseignement ont suscité plusieurs contributions, parmi lesquelles nous citerons : L'*Enseignement indigène au Laos* (nº 75), par M. DE LA BROSSE, L'*Enseignement mutuel au Tonkin* (nº 78), L'*Instruction publique à Yun-nan fou* (nº 85), par M. SOULIÉ, L'*Education des jeunes filles annamites* (nº 80), par M. NGUYỄN-VĂN-MAI.

Au point de vue administratif, M. A.-E. BÜCKEL a étudié la *Situation juridique et administrative des étrangers, européens et assimilés en Indochine* (nºs 82-83) et la *Situation administrative des asiatiques étrangers* (nºs 89-92); M. BOURAYNE a publié des *Notes et considérations sur l'organisation judiciaire en Indochine* (nº 93) et M. P. GIRAN une étude intitulée : *De la Responsabilité pénale en droit annamite* (nº 94).

Une intéressante étude de phonétique pratique a été publiée par le lieutenant M. DUBOIS, *Cuốc-ngữ et mécanisme des sons de la langue annamite* (nºs 89 à 96), dont on trouvera plus haut un compte rendu (p. 559-567). Le P. CADIÈRE a fourni un important article démographique : *Documents relatifs à l'accroissement et à la composition de la population en Annam*.

Quelques rapports médicaux, d'un intérêt général, ont été communiqués à la *Revue* par la direction générale du service de Santé : *L'assistance médicale en Indochine* (nºs 81, 83, 85) ; *Le Congrès médical des Philippines*, par le Dr VASSAL ; *Variole et Vaccine* ; *La peste en Cochinchine*, par le Dr. HÉNAFF.

Les comptes rendus de la première mission ODEND'HAL en 1894 et de la mission DUFRÉNIL en 1893 ont été publiés sous les titres : *Itinéraires d'Attopeu à la mer* et *La prise de possession du Laos en 1893*. Les questions relatives au Laos paraissent d'ailleurs avoir attiré spécialement l'attention des collaborateurs de la *Revue*. Nous y trouvons encore une solide étude sur l'*Organisation administrative et la situation économique du Laos siamois*, deux études sur les chemins de fer, la reproduction du projet Barthélemy et les projets de chemins

---

(1) Ce dernier ouvrage a paru en un volume grand in-8º de 344 pages contenant 125 illustrations (Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi).

(2) Dans son ouvrage intitulé : *A Description of the Kingdom of Tonqueen* (Collection Churchill).

de fer au Laos, par M. J. R., des Services civils. Les variétés contiennent des *Légendes historiques du Luang-prabang*, par M. G. S., et le *Folklore laotien* de M. F. MACEY fils. Une autre étude qui se rapporte au folklore est l'*Essai de parémiologie* de M. G. CORDIER qui rapproche des proverbes annamites de leurs équivalents occidentaux. M. G. CORDIER a aussi donné une traduction d'un roman annamite, *Kim-ngọc et Băng-xuyên*, M. P. AUCOURT une traduction des *Huit sites de Canton* (nº 85). Des poésies de divers auteurs complètent la partie littéraire de la *Revue indochinoise* qui, avec ses deux volumes de plus de 900 pages pour 1908, ses nombreuses cartes et ses illustrations, donne une bonne opinion de l'activité scientifique et littéraire de ses collaborateurs.

— Dans le *T'oung Pao* d'octobre 1908 (II, IX, 609-610), M. CHAVANNES, parlant du 3e volume du *Népal* de M. S. LÉVI, a signalé fort justement l'intérêt que cet ouvrage offrait pour les sinologues. Ces remarques appellent quelque complément. En dehors du *Yuan che*, le texte fondamental sur A-ni-ko et son disciple 劉元 Lieou Yuan est naturellement celui du 輟耕錄 *Tcho keng lou*, étudié en détail dans ce numéro 164 de la *Kokka* auquel renvoie M. Lévi. Quant à l'« homme de bronze », M. Chavannes se borne à dire qu'il fut connu des Chinois antérieurement à 1233 ; mais nous pouvons préciser davantage. Dès 1867, Wylie (*Notes on Chinese literature*, p. 81) a utilisé les renseignements des bibliographes de K'ien-long, qui établissent avec certitude que l'« homme de bronze » remonte à 1027. Enfin nous voyons moins bien que M. Lévi et M. Chavannes ce que la venue en Chine au XIIIe siècle d'un artiste népalais peut apporter à l'appui d'une origine népalaise de la pagode bien plus ancienne de la Chine et du Japon. M. Lévi (III, 186) renvoie pour cette hypothèse au t. II, pp. 11 et ss., de son ouvrage, où il n'est rien dit de semblable, mais seulement que les pagodes du Népal, comme celles de la Chine et du Japon, doivent provenir d'un archétype hindou d'architecture en bois. Comme remarques sinologiques sur le *Népal* de M. Lévi, nous ajouterons que le général qu'il nomme toujours Fou-k'ang (t. I, pp. 179 et ss.; t. II, p. 279) est toujours appelé 福康安 Fou-k'ang-ngan, même dans les sources utilisées par M. Lévi (cf. Imbault-Huart, dans *J. A.*, oct.-déc. 1878, pp. 364 et ss., et Giles, *Biogr. Dict.*, nº 590) ; le nom n'est pas douteux. Au t. I du *Népal*, p. 179, une inadvertance a fait écrire « mai 1793 » et « juillet 1793 » au lieu de « mai 1792 » et « juillet 1792 ». Pour cette guerre enfin, la principale source reste à dépouiller : c'est l'ouvrage considérable 欽定廓爾喀紀畧 *K'in ting kouo eul ha ki lio*, « *Récit (de la pacification) des Gourkha, composé par ordre impérial* », en 54 ch., plus 4 ch. d'introduction remplis par des poésies et notes de K'ien-long sur le Népal. On y trouvera toutes les pièces officielles chinoises sur la campagne.

— Le nº 1 du *T'oung Pao* (mars 1908) contient un article de M. Berthold LAUFER sur une langue encore inconnue, qui, d'après Grünwedel, joue un rôle dans la légende de Padmasambhava (*Die Bru-za Sprache und die historische Stellung des Padmasambhava*). Dans le même numéro, M. Henri CORDIER publie, sous le titre : *Le Consulat de France à Canton au XVIIIe siècle*, une étude d'ensemble qui complète les documents qu'il avait insérés dans *La France en Chine au XVIIIe siècle* (1883). Cet ouvrage d'ailleurs ne contenait pas de pièces postérieures à 1783, tandis que l'étude nouvelle nous conduit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le nº 2 (mai 1908) contient la fin de la première partie de la *Bibliotheca Indo-sinica*, c'est-à-dire du répertoire des ouvrages relatifs à la Birmanie et à l'Assam, et la table correspondante (nos 1 à 2263). M. H. CORDIER donne encore dans ce numéro la suite de *Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration*, dont il avait commencé la publication en 1904. Après un article de M. M. REVON, *Le rituel du feu dans l'ancien Shinntô*, se trouve l'étude de M. CHAVANNES que nous avons déjà signalée dans le précédent *Bulletin*, *Les Monuments de l'ancien royaume coréen de Kao-keou-li*.

Dans le nº 3, M. CHAVANNES donne une seconde série des *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole* (la 1re série a paru dans le *T'oung Pao* d'octobre 1904). Cette série comprend en particulier des inscriptions dont les estampages ont

été pris par M. CHAVANNES au cours de son dernier voyage en Chine ou sur ses indications. De M. Berthold LAUFER, dans le même numéro, *Die Sage von den goldgrabenden Ameisen* et, de M. Sylvain LÉVI, une remarque au sujet d'un précédent article de M. LAUFER (*T'oung Pao*, juillet 1907) sur un sūtra tibétain. M. Sylvain LÉVI signale que le *Tripiṭaka* de Tōkyō contient un texte correspondant au sūtra tibétain, alors que le catalogue de NANJIO n'en indiquait pas. M. L. de SAUSSURE établit que *le Cycle de Jupiter* s'est déroulé sans discontinuité, de 12 en 12 ans, jusqu'à nos jours et n'a jamais tenu compte des mouvements vrais de la planète. Un appendice du même auteur explique la discordance qui existe dans la notation chronologique employée par Pan Kou dans le *Ts'ien han chou* (signalée par M. CHAVANNES, in *Journ. As.*, 1890, p. 463).

Le nº 4 (octobre) reproduit la conférence faite par M. CHAVANNES au Comité de l'Asie française (*Bulletin du Com. de l'Asie française*, avril 1908, p. 135) sur son *Voyage archéologique dans la Mandchourie et dans la Chine septentrionale*.

M. Cl. MADROLLE publie une étude sur *Quelques peuplades Lo lo*. M. Madrolle admet que « particulier à une peuplade .. l'appellatif est devenu, par l'intermédiaire des Chinois, le terme ethnique d'une vaste agglomération humaine ; il reste à en déterminer les limites en évinçant quantité de tribus dont quelques-unes... paraissent former un groupe très spécial ne pouvant être rattaché ni aux Tai, ni à la grande famille lolo-birmano-tibétaine ». M. MADROLLE donne aussi onze vocabulaires recueillis par divers missionnaires et par lui-même ; ils sont suivis d'un *Petit lexique français-gni (lolo)*, par le P. VIAL. Un article de M. Adolf FISCHER, *Ueber vorbuddhistische Steinreliefs und romanische Löwenköpfe aus China* (communication au XVᵉ congrès des Orientalistes à Copenhague), et une note sur *Le Papier en Chine* terminent ce numéro.

— La Société d'Angkor pour la conservation des monuments anciens de l'Indochine a publié son *Bulletin nº 1* (Paris, au siège social du Comité de l'Asie française), qui contient les statuts de la société, les procès-verbaux des séances, et un rapport de M. BONHOURE, Gouverneur général par intérim, au Ministre des Colonies, sur la conservation des monuments historiques de l'Indochine.

— Dans le numéro de mars-avril 1908 du *Journal Asiatique*, notre collaborateur M. G. CŒDÈS a publié une traduction de *La stèle de Tép Praṇaṃ*. Cette stèle, découverte à Angkor-Thom par la mission Aymonier, n'a pas été publiée par Bergaigne en raison de son caractère bouddhique. Elle fournit une intéressante contribution à l'étude du bouddhisme cambodgien.

— Le P. WIEGER a publié un opuscule qui clôt la série des *Rudiments*. Il est intitulé *Langue écrite, Mécanisme, Phraséologie* ; il ne comprend pas plus d'une centaine de pages, mais réussit à donner, malgré son peu d'étendue, une idée des principales difficultés de la langue chinoise écrite. Les règles vont du plus simple au plus compliqué sans souci d'ordre grammatical et les exemples nombreux offrent aussi une difficulté croissante. L'auteur donne le conseil de « lire une fois rapidement le tout d'un bout à l'autre, puis de reprendre une seconde fois dans le même ordre lentement et en insistant ». Son petit ouvrage peut aussi servir à analyser grammaticalement un texte ; un index alphabétique permet de se reporter rapidement au paragraphe qui peut donner la clef d'une difficulté rencontrée par le traducteur. Malgré le caractère élémentaire que l'auteur a tenu à lui conserver, ce nouvel ouvrage rendra des services, sans aucun doute ; le P. W. annonce que « les considérations philologiques et historiques qui se rattachent à la langue archaïque trouveront leur place ailleurs ». Nous prenons bonne note de cet engagement et souhaitons que le P. Wieger puisse le tenir le plus tôt possible.

— Il a paru à Pékin en 1907 une traduction partielle de Marco Polo ; nous ne l'avons pas encore vue.

— Un *tao-t'ai* du Kiang-nan prépare un commentaire détaillé du 諸蕃志 *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua et du 島夷志畧 *Tao yi tche lio* de 汪大淵 Wang Ta-yuan. Le *Tchou fan tche* est bien connu : MM. Rockhill et Hirth en publieront prochainement une traduction intégrale. Quant au *Tao yi tche lio*, il est resté jusqu'ici à peu près inaccessible (cf. *B. E. F. E.-O.*, IV, 255). Mais il est exact qu'il a été publié dans le 知服齋叢書 *Tche fou tchai ts'ong chou*. Ce *ts'ong-chou*, que nous n'avons pu encore nous procurer, comprend quelques textes très importants pour l'étude de l'époque mongole, entre autres le 雙溪醉陰集 *Chouang k'i tsouei yin tsi* de 耶律鑄 Ye-lu Tchou, qui est la source capitale pour la topographie de Karakorum ; nous ne pouvions en connaître jusqu'ici que les quelques passages insérés au 蒙古游牧記 *Mong kou yeou mou ki*.

— On trouvera plus loin, dans la chronique du Japon, quelques renseignements sur le passage au Japon de la riche bibliothèque laissée par 陸心源 Lou Sin-yuan. Les érudits chinois du bas Yang-tseu en ont été désagréablement impressionnés, et quand une autre importante bibliothèque s'est trouvée, au Kiang-sou, sur le point d'être vendue, le vice-roi Touan-fang l'a achetée 70 000 dollars pour le compte de la province. C'est là le premier fonds de la bibliothèque publique de Nankin, qui a reçu, à la japonaise, le nom de 圖書館 T'ou-chou-kouan. M. Pelliot a visité cette bibliothèque, où il a trouvé le meilleur accueil auprès de l'administrateur, M. 繆荃孫 Miao Tsiuan-souen, un des grands érudits contemporains et le premier recteur de l'Université de Nankin (cf. *B. E. F. E.-O.*, VI, 403, n. 1). Il y a là un bon nombre de textes rares, dont des éditions relativement nombreuses des Song et des Yuan ; citons aussi une des très rares copies manuscrites de la transcription chinoise du texte mongol du *Yuan tch'ao pi che*. L'un des lettrés qui accompagnaient M. Pelliot dans sa visite prépare une nouvelle édition, annotée, du 至順鎮江志 *Tche chouen tchen kiang tche*, pour laquelle il désirait obtenir des renseignements sur Marco Polo et sur le christianisme en Chine à l'époque mongole.

— Le titre *Essai sur la psychologie japonaise : la race des dieux*, est un peu bien pompeux pour l'opuscule (Paris, Challamel, 1908 ; in-12, 185 pp.) que M. La Vieuville a rapporté d'un séjour de deux mois au Japon. Il ne s'agit au vrai, que de notes variées, recueillies par un voyageur assez avisé, mais qu'on ne jugerait pas, s'il ne le disait, avoir lu « toute la littérature afférente au sujet ». Ce qu'il a pu étudier et apprécier par lui-même est sans doute ce qu'il a le mieux traité, et le chapitre de l'« Art » est le meilleur de l'ouvrage. Celui des « Religions » est faible A propos de la secte *Shin-shū* 眞宗, l'auteur parle de bouddhisme nouveau, de temples neufs, sans surornementation, et y voit une preuve que « le Japonais actuel... cherche à se simplifier ». Cette secte date du commencement du XIIIe siècle, et ses temples sont en général les plus beaux et les plus brillamment ornés de tous. L'exposition et l'appréciation des « Coutumes » sont aussi fort sujettes à caution. Les remarques sur la situation de la femme qui « rappelle la servitude », et surtout son éducation par des missionnaires « système américain » dans des écoles où, « victime du zèle occidental », elle a l'air malheureux et est sans cesse malade, dénotent une observation insuffisante. Une simple carte de la *Welcome Society* aurait ouvert à l'auteur un certain nombre d'écoles contenant des centaines d'élèves — plus de 1000 à la seule Université des jeunes filles — où il aurait pu compléter utilement ses informations. La langue d'un peuple peut éclairer sa psychologie ; mais il faut, pour en tirer profit, en pénétrer le génie. Le japonais n'est pas plus qu'une autre langue, une succession ininterrompue de devinettes, et pour le comprendre, parlé ou écrit, il n'est nul besoin d'« une espèce de génie divinatoire ». Mais les... naïvetés dont est émaillé ce chapitre ne sont sans doute qu'à demi imputables à l'auteur, et sur quelques points sa bonne foi a dû être surprise. Ce qui lui appartient en propre, ce sont des remarques comme celle-ci : « C'est probablement à la pluie qu'il faut attribuer l'abondance de poisson », ou cette autre en note, pour expliquer que l'absence d'élevage a empêché les Japonais d'être musiciens : « Remarquer que les plus belles voix du temps présent viennent d'Australie, pays d'élevage s'il en fut, et d'Amérique où il y a encore beaucoup de troupeaux ».

— Les *Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Natur-und Völkerkunde Ostasiens* (vol. XI, 2e partie, Tōkyō, 1908) ont publié une intéressante conférence du Dr W. Müller sur le style épistolaire japonais, *Ueber den japanischen Briefstil*. L'auteur y a ajouté en supplément, une sorte de lexique des expressions les plus usitées. M.M. avait fait paraître l'année précédente dans les *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen*, une étude sur le même sujet, *Der amtliche japanische Briefstil*, avec fac-similé, romanisation et traduction de 18 lettres, le tout suivi d'un lexique dans lequel les expressions sont rangées d'après les caractères chinois. Ces deux travaux se complètent heureusement l'un l'autre.

— Dans le même numéro, mentionnons une étude sur l'île Botel Tobago, petite île au Sud-Est de Formose, *Ein ethnographischer Bericht über die Insel Tobago*, par M. O. Scheerer, d'après le *Kōtōsho dozoku chōsa hōkoku* 紅頭嶼土族調查報告 de M. Torii Ryūzō 鳥居龍藏.

— Une bonne étude historique et doctrinale sur une secte shintoïste moderne, appelée du nom de son fondateur *Kurozumi-kyō* 黒住教, a paru dans les *Mélanges japonais*, nos 18, 19 et 20, sous la signature de M. J.-B. Duthu.

— Signalons par la même occasion une vie de Kurozumi, *Ijin Kurozumi Munetada* 偉人黒住宗忠 (1 vol., Tōkyō, Naigwai kyōikuron sha, 1908) par M. Motoyama Kumajirō 本山熊次郎.

— Le no 20 des *Mélanges japonais* contient aussi d'intéressantes *Notes sur le confucianisme* au Japon, signées du pseudonyme Peregrinus.

— La Société de géographie de Tōkyō, *Tōkyō chigaku kyōkwai* 東京地學協會, a publié une importante géographie de Saghaline, *Karafuto chishi* 樺太地誌, avec de nombreuses cartes et illustrations. Elle a fait paraître séparément une carte géologique de cette région, *Karafuto chishitsu gaisatsu zu* 樺太地質概察圖. Il ne s'agit naturellement que de la partie japonaise de l'île. Mentionnons également une carte géologique et minière de la Corée, *Kankoku chishitsu kwōzan zu* 韓國地質鑛產圖.

— Par la même occasion, signalons la grande carte de l'Asie centrale, *Chūō-Ajia zu* 中央亞細亞圖, publiée par la Société de l'Amour *Kokuryūkwai* 黒龍會.

— M. Ariga Nagao 有賀長雄, professeur de droit international, conseiller légal à l'état-major du maréchal Ōyama, a publié une importante étude sur *La Guerre russo-japonaise au point de vue continental et le droit international* (Paris, Pédone, 1908, 1 vol. in-4, illustré, X-587 pp.). Se basant sur les documents officiels du grand état-major japonais, il y étudie et y discute l'application qui a été faite des principes du droit international pendant cette guerre ; il y propose aussi quelques solutions à des cas particuliers qui n'avaient pas été prévus ou élucidés jusqu'à ce moment. L'ouvrage est présenté au public par une préface de M. Paul Fauchille, directeur de la *Revue générale de droit international public*.

— M. D. Pozdneyev s'est déjà fait connaître en japonologie par diverses traductions ayant pour but de faciliter l'étude du japonais à ses compatriotes. Citons particulièrement :

Yaponskaya istoritcheskaya khrestomatiya, 1re partie (1 vol. in-8, XII — 295 pp. ; Tōkyō, Teikoku insatsu kabushiki kwaisha, 1906), texte romanisé et traduction avec vocabulaires des deux premiers livres d'histoire des écoles primaires, *Shōgaku Nihon rekishi* 小學日本歷史.

Tokukhon ili kniga dlya tchteniya i praktitcheskikh uprajnenii v yaponskom yazike, 1re partie (1 vol. in-8o, XXII-272 pp. ; Tōkyō, Teikoku insatsu kabushiki kwaisha, 1907), texte japonais et transcription en caractères russes, avec vocabulaires et traduction, des quatre premiers livres de lecture des écoles primaires, *Jinjō shōgaku tokuhon* 尋常小學讀本.

Il a fait paraître dernièrement un Dictionnaire sino-japonais-russe, *Yapono-russkiï igeroglifitcheskiï klyutchevoï slovar'*, *Ro-yaku kan-wa jiten* 露譯漢和字典, (1 vol. in-8; CXXV — 1194 — 7 pp. ; Tōkyō, Teikoku insatsu kabushiki kwaisha 帝國印刷株式會社), destiné surtout à ceux de ses compatriotes connaissant les caractères chinois. C'est en effet un véritable dictionnaire de caractères et de *jukuji*, donnant la prononciation sino-japonaise, la lecture japonaise et le sens en russe. Il comprend 4200 caractères, nombre plus que suffisant pour l'usage courant. Ils sont disposés dans l'ordre des clefs et d'après le nombre de traits ; un index alphabétique d'après la lecture sino-japonaise renvoie au corps du dictionnaire. Celui-ci est précédé d'une étude du *kana*, et suivi de remarques sur l'écriture au pinceau, d'un tableau donnant une forme, généralement difficile, d'écriture cursive *sōsho* 草書 pour chaque caractère, de listes de caractères erronés, *goji* 誤字, des caractères simplifiés, *ryakuji* 畧字, des caractères créés au Japon, que les dictionnaires japonais nomment *kokuji* 國字, etc. Citons encore un tableau des divisions géographiques et administratives du Japon et un autre des caractères employés pour désigner les poids, mesures, monnaies des différents pays. Les listes des gares de chemin de fer, des rues de Tōkyō, des journaux et des revues, etc., paraissent moins bien à leur place dans un dictionnaire.

Enfin on lui doit les *Materialy po voprosu o postanovke natchal'nago izutcheniya yaponskago yazyka* (1 vol. in-8, 168 pp., Yokohama, Typographie Glück, 1908), traductions de documents et notes originales, concernant l'étude du japonais.

CHRONIQUE

Indochine française

Ecole française d'Extrême-Orient. — M. Paul Pelliot, professeur de chinois, est rentré à Hanoi le 12 décembre, après avoir terminé sa mission d'exploration en Asie centrale, dont les derniers résultats sont exposés plus haut (pp. 501-529). Il doit retourner prochainement en Chine pour y poursuivre ses recherches.

— M. L. Finot, ancien directeur et représentant de l'Ecole à Paris, professeur au Collège de France, a été chargé par le Gouvernement général de l'Indochine et par l'Ecole française d'Extrême-Orient de les représenter au XV[e] Congrès international des Orientalistes, qui s'est tenu à Copenhague au mois d'août 1908. On trouvera plus loin, sous la rubrique « Danemark », son rapport sur les travaux de ce Congrès.

— M. H. Parmentier, chef du Service archéologique, après avoir terminé la construction du monument élevé à Odend'hal et réparé sommairement le temple de Pö Klaun Garai à Phanrang, se dispose à se rendre au Binh-dịnh, pour y faire quelques moulages. Il fera ensuite une reconnaissance archéologique au Laos.

— M. Jean Commaille, commis des Services civils, ancien secrétaire de l'Ecole, a été nommé conservateur d'Angkor. Dans ces nouvelles fonctions, il a continué les travaux de débroussaillement et d'aménagement qu'il dirigeait depuis la fin de 1907.

— M. Henri Maspero, pensionnaire de l'Ecole, a été chargé d'une mission d'études en Chine. Il a quitté le Tonkin à la fin du mois de novembre.

— M. Edmond Chassigneux, agrégé de l'Université, a été nommé pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Il est arrivé à Hanoi en décembre et se dispose à faire une étude géographique du Delta tonkinois.

MM. Georges Maspero, administrateur des Services civils, L. Cadière et E.-M. Durand, missionnaires en Annam, ont été nommés correspondants délégués de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de trois ans.

— Le commandant E. Lunet de Lajonquière a terminé la mission archéologique dans la vallée du Ménam et dans la Péninsule malaise que lui avait confiée le Gouvernement siamois et se rend en France, en passant par l'Inde anglaise, pour mettre au net les notes abondantes recueillies au cours de sa double campagne au Cambodge et au Siam.

*
* *

Bibliothèque. — Nous avons reçu de leurs auteurs les ouvrages ou tirages à part suivants :

A. Bouchet. *Cours élémentaire d'annamite.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908. (Cf. plus haut, pp. 567-568).

G. Cœdès. *La stèle de Tép Pranaṃ (Cambodge).* (Extr. du *Journ. As.*, mars-avril 1908).

H. Mansuy. *Contribution à la carte géologique de l'Indo-Chine. Paléontologie.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908.

A. Pilon. *Petit lexique annamite-français.* Hongkong, Imprimerie de Nazareth, 1908. (Cf. plus haut, pp. 568-571).

— La Mission de Zi-ka-wei a disposé en faveur de notre bibliothèque des ouvrages suivants :

Catalogus patrum ac fratrum S. J. qui a morte S. Francisci Xaverii ad annum MDCCCXCII Evangelio Christi propagando in Sinis adlaboraverunt. Changhai, Imprimerie de la Mission catholique, 1892.

P. A. Tschepe. *Heiligtümer des Konfuzianismus in Kü-fu und Tschou-hien*. Yen-tcheou-fou, 1906.

P. A. Tschepe. *Japans Beziehungen zu China*. Yen-tcheou-fou, 1907.

P. Vial, *Yun-nan. Miao-tse et autres*. (Extr. des *Annales de la Société des Missions étrangères*.) Vannes, Lafolye, 1908.

— Le P. L. Wieger nous a fait présent de l'opuscule intitulé : *Langue écrite. Mécanisme. Phraséologie*. Ho-kien fou, Imprimerie de la Mission catholique, 1908, qui clôt sa collection des *Rudiments*.

— La Section indochinoise de la Société de Géographie commerciale nous a fait parvenir ses *Annales* pour le mois de septembre 1908 ; elles contiennent, sous le titre commun *La vallée du Si-kiang*, *l'Itinéraire de Lang-son à Canton*, par notre collaborateur, M. Ch. B. Maybon, et *Le Chemin de fer de Nacham*, par M. H. Déseille, (Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1908), parus naguère dans la *Revue Indo-chinoise*, t. ix, janvier-juin 1908, p. 559-574 et 647-668, 725-734.

— M. Ed. Chavannes nous a adressé les tirages à part suivants : *Note préliminaire sur les résultats archéologiques de la mission accomplie en 1907 dans la Chine du Nord*, (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 187 sqq.), Paris, Picard, 1908 ; — *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole*, seconde série, (Extr. du *T'oung Pao*, 2e série, vol. ix, n° 3,) Leide, Brill, 1908 ; — *Voyage archéologique dans la Mandchourie et dans la Chine septentrionale*, (Extr. du *Bulletin du Comité de l'Asie française*,) Paris, 1908.

— Nous avons reçu du Gouvernement général de l'Indochine un certain nombre d'exemplaires de l'*Essai de dictionnaire dioi,-français* des Pères J. Esquirol et G. Williatte, Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions Etrangères, 1908. Cet essai est précédé d'un précis de grammaire (p. vii-lvi) et suivi d'un vocabulaire français-dioi, (p. 535 sqq.). Ce travail, le premier dont la langue des tribus thai de la haute Rivière de l'Ouest (西江) ait été l'objet, sera très précieux pour l'étude comparée des différentes branches de l'une des langues principales de l'Indochine.

— Le Ministère de l'Instruction publique nous a fait parvenir les volumes suivants des collections des *Annales du Musée Guimet* :

Bibliothèque de vulgarisation. T. xxviii. *Exposition temporaire au Musée Guimet. Catalogue*. Paris, Leroux, 1908.

Id. T. xxix et xxx. Conférences faites au Musée Guimet. Paris, Leroux, 1908.

Bibliothèque d'études. T. xix. S. Lévi, *Le Népal*, vol. iii. Paris, Leroux, 1908.

Id. T. xxiv. Ed. Mahler. *Etudes sur le calendrier égyptien*. Paris, Leroux, 1907.

Série in-4°. T. xxxi, 1re partie. E. Fonssagrives. *Si-ling. Etude sur les tombeaux de l'Ouest de la dynastie des Ts'ing*. Paris, Leroux, 1907. — 2e partie. L. Fournereau. *Le Siam ancien*, vol. ii. Ce dernier ouvrage a été mis au point et publié par les soins de M. A. Barth, le regretté auteur ayant succombé aux suites de la fièvre et de la dyssenterie qu'il avait contractées au cours de sa deuxième mission en Indochine.

— L'Observatoire de Zi-ka-wei nous a offert le t. xxi, année 1905, de son *Bulletin des Observations*. Changhai, Imprimerie de la Mission catholique, 1908.

— Les fascicules 27-31 du *Mahābhārata*, publié par T. R. Krishnacharya et T. R. Vyasacharya, ont été offerts à notre bibliothèque par les éditeurs.

— Le Gouvernement de l'Inde nous a envoyé l'*Annual Rapport, 1904-5*, de l'Archæological Survey. Calcutta, Government printing, 1908.

— L'India Office a adressé à notre bibliothèque le vol. II, part. v, de son *Catalogue, Marathi and Gujarati books*, préparé par M. J. F. Blumhardt, professeur d'hindoustani à l'University College de Londres.

— La Société Royale de Géographie de Londres nous a fait don d'un superbe album renfermant une série de panoramas pris dans les Kouen-louen et dans les Pamirs par M. A. Stein au cours du voyage qu'il a accompli en 1900 dans le Turkestan chinois : *Mountain Panoramas from the Pamirs and Kwen lun*, 26 pl. en photogravure, avec 36 p. de texte explicatif et une carte au 760.000e, Londres, 1908.

— Nous avons reçu du Musée de Lahore le premier numéro du *Descriptive Guide to the Department of Archæology and Antiquities*, de M. P. Brown. Madras, Wiele et Klein, 1908.

— Le Peabody Museum nous a fait parvenir le premier numéro du vol. iv de ses *Memoirs* : T. Maler. *Explorations of the Upper Usumatsintla and adjacent region*. Cambridge, Mass., 1908.

— Nous avons reçu du ministère des Finances du Japon la 8e année de l'*Annuaire financier et économique du Japon*, 1908.

— La Bibliothèque nationale Vajirañāṇa de Bangkok nous a fait parvenir la traduction en anglais exécutée par le lieut.-col. James Low de *The Keddah Annals*. La série sera continuée, le prince Vajirañāṇa se proposant, à ce qu'il semble, de faire le tour du Siam historique.

— Nous avons reçu du Service géographique de l'Etat-Major la série des cartes nouvelles qu'il a publiées dans le courant du 3e trimestre 1908.

— Le lieutenant Dubois nous a fait don d'un curieux exemplaire du document connu sous le nom de « Charte des Mans ». Nous en avons acquis également un autre exemplaire d'un chef man de la région de Bắc-giang.

* * *

Musée. — Nous avons acquis un beau panneau en bois sculpté et plusieurs objets en cuivre, d'origine chinoise.

— M. Salles, inspecteur des colonies en retraite, nous a adressé trois essais en étain de monnaies cambodgiennes exécutés pour le roi Ang-Duong, probablement par un atelier de frappe allemand. Les deux pièces les plus petites ont été mises en circulation en argent ; mais il ne semble pas qu'il y ait d'exemplaire en argent de la plus grande. M. Salles possède une autre série de trois pièces en étain, paraissant de frappe anglaise, qui s'intercalent, comme modules, dans la série précédente en partant d'une pièce encore plus grande, dont M. Salles a trouvé un exemplaire en argent.

— M. Maitre a rapporté d'un voyage à Huế plusieurs objets d'origine annamite, parmi lesquels nous citerons particulièrement : un bahut avec incrustations de nacre faisant saillie ; un sabre de mandarin, à fourreau de bois incrusté et à ornements d'argent, avec poignée en molaire d'éléphant et garde niellée ; un réchaud à repasser en bronze décoré ; une petite théière en porcelaine à décors bleus marquée au chiffre de Thiệu-trị ; un plat en faïence émaillée aux armes de la Compagnie des Indes ; un plateau rectangulaire en émail de Huế, marqué au chiffre de Minh-mạnh ; et surtout un grand plateau ovale en émail de Huế, contenant une poésie de Minh-mạnh et daté de la 11e année du règne de cet Empereur (1830), avec encadrement de bois incrusté et pied de bois sculpté à décor de nuages. Cette dernière pièce est hors de pair.

— M. Pelliot a acquis à Si-ngan-fou plusieurs céramiques fort intéressantes, dont un vase en terre émaillée de l'époque des Han, un autre de l'époque des Yuan, deux vases en porcelaine à décor polychrome de l'époque des Ming, deux autres de K'ang-hi, etc. Il a rapporté également de beaux bronzes chinois.

* * *

Annam. — Il peut être intéressant de préciser le sens du « nom de règne » pris par le jeune souverain d'Annam, 維新 Duy-tân. L'expression *duy-tân*, ch. *wei-sin*, est empruntée au *Chou king*, où on lit (Legge, *Chinese Classics*, III, 1, 168–169) : 殲厥渠魁脅從罔治舊染汙俗咸與惟新. Ce texte fait partie d'une harangue adressée à ses troupes par un général qui va marcher contre des fonctionnaires coupables, et le sens est : « J'exterminerai les chefs, mais je ne sévirai pas contre ceux qui les ont suivis par force. Ceux qui depuis longtemps ont été souillés par des coutumes impures pourront tous *se rénover*. » Telle est l'origine du sens de « rénovation », « restauration », qu'a pris l'expression *wei-sin*, avec une orthographe alternative 維新 *wei-sin* due à l'emploi indifférent de 惟 *wei* et 維 *wei*. Mais bien que cette phrase du *Chou king* fût naturellement connue des lettrés, le terme de *wei-sin* n'est vraiment entré dans l'usage courant que depuis son adoption au Japon (avec la prononciation japonaise *ishin*) pour désigner la restauration du Meiji. Depuis que des idées réformistes se sont implantées en Chine, c'est-à-dire en 1898 et surtout après 1900, la vieille expression du *Chou king* est revenue dans son pays d'origine, avec son sens primitif, mais accru de toutes les espérances que le succès de la « restauration » japonaise faisait concevoir aux réformistes de Chine ; c'est aujourd'hui l'étiquette même du parti réformiste non révolutionnaire. Par la presse chinoise et japonaise, le *wei-sin* vient enfin de se frayer une route jusqu'à Huế.

* * *

Cambodge. — Le commandant Montguers, président de la Commission de délimitation de la frontière entre la France et le Siam (1907-1908), nous a remis un rapport très intéressant et très détaillé sur les points archéologiques et préhistoriques relevés au cours des opérations de la commission. Les résultats de ses travaux seront mis à profit dans la préparation du tome III de l'*Inventaire des monuments du Cambodge*. La région parcourue par la commission est du reste très pauvre en vestiges archéologiques ; un certain nombre de monuments encore inconnus, mais d'importance médiocre, ont été néanmoins découverts ; ceux qu'on avait déjà signalés ont été situés géographiquement avec toute la précision désirable et reportés sur la carte établie par la commission. Le monument nouveau le plus important paraît être le Prasat Sre Rong, au Sud de Talo.

La mission a trouvé peu de vestiges préhistoriques dans la région : cependant, dans la région au Sud des Dang-Rek, les indigènes trouvent assez fréquemment des haches néolithiques, auxquelles ils attribuent des vertus curatives de la variole et qu'ils considèrent comme des « pierres de foudre » produites là où la foudre a frappé le sol. Quelques haches ont pu être acquises pour le Service géologique de l'Indochine ; deux d'entre elles présentent un tenon d'emmanchement, caractéristique souvent observée dans les haches de l'Indochine de la même période.

— Pendant le second semestre de 1908, les travaux de M. Commaille ont porté exclusivement sur Angkor-Vat. On a jugé préférable de ne pas reprendre cette année, à Angkor-Thom, la lutte contre la brousse envahissante. Sur les avenues et dans la grande place centrale, une brousse assez épaisse a repoussé : mais la haute futaie ayant été abattue sur tous les points où la vue était gênée, les avenues et la place n'en restent pas moins bien dégagées. La brousse a repoussé également sur les édifices qui avaient été nettoyés, à l'exception du Baphuon : mais

toute cette végétation est molle et sans consistance, et il ne faudrait que quelques jours pour l'enlever. Les abattages pratiqués pendant l'hiver 1907-1908 auront eu surtout pour effet de déterminer les grandes voies qui dessinent le plan général de la ville.

Du rapport que nous a adressé M. Commaille sur les travaux exécutés à Angkor-Vat de juillet à décembre 1908, en exécution du plan arrêté par M. Parmentier, chef du Service archéologique, nous détachons les passages suivants :

Dégagement du socle du massif central. — Au 1er juillet il restait à dégager la face Nord de l'énorme socle de 12 mètres de hauteur sur lequel s'élèvent les galeries et les tours composant l'étage supérieur d'Angkor-Vat. La face Nord a donc été débarrassée de toute la végétation qui la masquait, mais il a fallu reprendre à plusieurs reprises les autres faces, et le conservateur estime que les plantes ne disparaîtront définitivement que lorsque tous les blocs du parement auront été resserrés et les joints aveuglés par un mélange de ciment et de grès pulvérisé. A la vérité le travail d'entretien est presque insignifiant, mais il faut cependant veiller sans cesse à ce que les racines qui n'ont pu être arrachées ne donnent pas naissance à des pousses nouvelles qui retiendraient les poussières apportées par le vent dans les cours du temple et y trouveraient un aliment nouveau favorable à leur croissance. Certaines souches se sont ramifiées profondément dans la limonite des fondations et il n'a pas été possible de les atteindre, même avec les outils spéciaux confectionnés dans ce but. Il est par conséquent nécessaire d'étouffer la plante en coupant ses rejets dès qu'ils se présentent à la lumière.

Le dégagement du grand socle a donné à l'ensemble du groupe central toute la valeur qu'il devait avoir, c'est-à-dire que les galeries et les tours massives de l'étage supérieur se présentent maintenant sur une assise admirablement proportionnée. Et c'est précisément dans les justes proportions de toutes les parties du temple que les constructeurs d'Angkor ont fait preuve de science et de goût aussi bien comme architectes que comme décorateurs. On peut dire que l'effet de cette masse élégante n'échappe à personne et que peu de monuments laissent une impression aussi profonde. La seule critique qui se présente spontanément à l'esprit porte sur la verticalité des escaliers : mais il est bien évident que des escaliers plus commodes, construits d'après nos formules, eussent produit autour du socle un empâtement qui l'aurait alourdi. On doit donc estimer que, si le profil adopté répond peu à nos habitudes de commodité, il est tracé dans une ligne décorative très heureuse et que les architectes auraient fait une faute s'ils l'avaient modifié.

Cour du 2e étage. — Le précédent rapport semestriel mentionnait le nombre approximatif de mètres cubes à évacuer et la quantité prodigieuse de blocs éboulés, épars dans la cour du 2e étage, qu'il fallait déplacer et ranger pour le nettoyage. Les parties Est et Sud restaient à déblayer ; ce travail est terminé maintenant. La terre qui couvrait les dalles et s'élevait le long du socle à une hauteur dépassant parfois 3 mètres a été rejetée dans la cour inférieure, d'où l'on pourra s'en débarrasser directement au moyen du Decauville dont le service de conservation d'Angkor sera prochainement doté.

Le dallage de cette immense cour est loin d'être en parfait état. De nombreuses dalles manquent et de plus nombreuses cavités cylindriques ont été creusées dans un but qui n'a pu être encore défini. Tous ces trous seront comblés pour permettre la libre circulation sur les quatres faces de la cour, mais ce travail de restauration demandera un temps assez long et ne pourra être entrepris qu'après achèvement du nettoyage de toutes les parties du temple

Au sujet des cavités cylindriques taillées dans les dalles autour du socle et d'après une disposition assez irrégulière, que l'on retrouve d'ailleurs dans les petites cours de l'étage supérieur, le conservateur émet l'hypothèse qu'elles doivent représenter l'emplacement de statues à tête d'animal montée sur un corps humain, dont le rôle était de défendre la demeure de la divinité contre les mauvais esprits ou peut-être contre les gens qui auraient pu se laisser tenter par les trésors du sanctuaire. Cette hypothèse n'est basée que sur la découverte d'une statue à figure grimaçante et cornue (singe ou chien) posée sur un corps d'homme et d'une tête de sanglier portant la coiffure brahmanique qui s'appliquait évidemment sur un buste

humain, comme l'indique la forme du cou. Les fragments retrouvés sont un peu plus grands que nature. Deux autres bustes en bon état, dont un de femme, ont été également découverts dans les fouilles de la deuxième cour, mais, comme ils sont décapités, on ne peut dire s'ils portaient une tête d'animal ou une tête humaine.

Le dégagement de la cour et principalement des parties en retrait situées entre les escaliers a rendu au jour des moulures et des motifs décoratifs en assez bon état et quelques fragments dont la conservation est parfaite. Mais, par contre, on se rend compte maintenant que la dislocation des blocs due à la poussée des racines progressait singulièrement et qu'il était temps de s'occuper de cette pure merveille qu'est Angkor-Vat pour éviter sa ruine absolue. Malheureusement les crédits dont le service dispose pour les travaux ne permettent pas une réfection complète qui nécessiterait une main-d'œuvre spéciale et onéreuse. Il faut donc se contenter pour l'instant d'enrayer la dégradation et de limiter la restauration à l'indispensable.

Le nettoyage de la cour du 2e étage a été mené sans difficulté grâce à une main-d'œuvre abondante qui s'habitue de plus en plus aux travaux de fouille et qui paraît animée d'une bonne volonté qu'elle ne montrait pas autrefois. Les salaires sont du reste plus élevés qu'à Phnôm-penh.

Chaussée dallée Ouest. — Le plan d'ensemble d'Angkor-Vat prévoyait, selon toute évidence, que le monument serait relié aux quatre portes de l'enceinte par une chaussée dallée que devait prolonger une autre chaussée extérieure formant pont sur l'immense fossé qui circonscrit le terrain du temple, mais les constructeurs ont été arrêtés brusquement dans leur œuvre, ainsi qu'en témoignent de multiples parties restées inachevées, et nous ne trouvons aujourd'hui qu'une seule chaussée terminée, celle qui aboutit à l'entrée monumentale Ouest, et qu'un seul pont. Sur la face Est on s'est contenté, pour franchir le fossé, d'une levée de terre maintenue par un grossier parement de limonite et de grès. Cette levée était nécessaire, puisque c'est ici le point initial de la route qui, par Beng-Méaléa et le Spean Ta-Ong, gagnait le groupe important de Prah-Khan (province de Kompong Svai) et sans doute Vat-Nokor, sur le grand fleuve. Le fossé est resté libre sur les faces Nord et Sud.

Pour rendre à l'ensemble du monument son aspect primitif, on devait d'abord songer à reconstituer l'unique avenue dallée. Il fallait aussi envisager la nécessité de déloger les bonzes dont les habitations masquent toute la face Ouest de la première galerie, dite « galerie historique », et interdisent une vue générale. Nous espérons qu'il sera possible de les décider à transporter leurs demeures au Nord et au Sud, en dehors de la terrasse de pourtour. Dès que la façade principale aura été démasquée, les arbres gênants seront abattus et l'on ne conservera sur la terrasse que quelques magnifiques manguiers qui, loin de nuire à l'effet décoratif, le complète. Les visiteurs n'auront plus alors l'impression d'être en face d'un temple élevé, mais étroit.

En attendant que ce travail puisse s'exécuter, le conservateur s'est occupé activement, grâce aux fonds que lui a confiés le Comité de la Société d'Angkor à Phnom-penh, de la réfection de l'avenue dallée (1).

Ce travail porte sur une chaussée de 475 mètres de longueur. Toute une partie de cette chaussée (une trentaine de mètres), près du *gopūra* d'entrée, n'avait pu être terminée par les constructeurs d'Angkor ou avait été détruite à une époque et dans un but qu'on ne saurait

---

(1) A ce propos nous tenons à témoigner à M. Jeannerat, administrateur de 1re classe des Services civils, toute notre reconnaissance pour l'activité dont il a fait preuve dans l'organisation de la Société qu'il préside à Phnôm-penh. Les souscripteurs du Cambodge ont fourni dans le courant de l'année 1908 trois mille cinq cents piastres, dont 500 pour le débroussaillement d'une avenue d'Angkor-Thôm et 3000 qui ont permis d'entreprendre la reconstitution de l'avenue dallée d'Angkor-Vat.

préciser. Les matériaux rencontrés là ne présentaient ni les dimensions ni la régularité des dalles voisines, et leur support, au lieu d'être constitué par des blocs de limonite, était simplement en terre. De plus le dallage s'était affaissé et les pierres offraient des intervalles où les herbes, des plantes diverses et même des arbustes poussaient à plaisir. Il a donc fallu enlever tous les matériaux, rejeter la terre qui les soutenait, la remplacer par un mélange de grès et de limonite battu à refus et remettre en place, sur ce support solide, les pierres de dallage. Mais les dalles resserrées n'ont pu suffire, et le vide a été comblé par une chape en ciment comportant, pour obtenir la teinte désirée, une assez forte proportion de sable.

Au départ de l'avenue se trouve un escalier de quelques marches donnant accès dans le péristyle du *gopūra* central de l'entrée monumentale Ouest. Les marches n'existant plus, il est devenu nécessaire de les refaire pour faciliter le passage.

La chaussée dallée domine de 1 m 80 le terrain voisin et s'élève sur un parement de grès sculpté qui supportait une balustrade dont la main-courante était formée du corps du nāga. Le parement en question était bloqué par des apports de terre dont la hauteur dépassait près de l'entrée Ouest 2 m 50 et diminuait progressivement à partir du premier ressaut. En certains endroits, les fouilles ont découvert une espèce de maçonnerie grossière faite de blocs de limonite pris un peu partout au détriment de quelques parties du temple. On ne peut se rendre compte de l'idée qui a présidé à ce maçonnage ni de celle qui a valu au parement d'être bloqué par une terre apportée là évidemment à dessein, puisqu'elle contient une quantité de pierraille. Toujours est-il qu'il a fallu dégager les côtés de la chaussée et que le travail de terrassement a été particulièrement pénible à cause des blocs que les ouvriers rencontraient à chaque instant. Le dégagement du parement est aujourd'hui terminé, mais les terres sont demeurées à proximité faute d'un moyen rapide d'évacuation. Il faudra donc reprendre plus tard ce terrassement, quand le service sera pourvu du Decauville attendu, et rejeter les terres au loin pour restituer l'avenue telle qu'elle doit être, c'est-à-dire en saillie sur la plaine, alors que pour l'instant la moitié de son étendue est au-dessous du sol voisin. Le déblaiement a rendu visible des parties qui semblent neuves, tellement la conservation en est parfaite.

Au cours des fouilles exécutées en cet endroit de multiples fragments de terre cuite et quelques spécimens complets ont été trouvés qui prouvent que, le long de cette avenue tout au moins, s'élevaient de nombreuses habitations en bois avec couverture légère. Ce sont des tessons de tuile, des tuiles de bordure et des épis de faîtage de diverses dimensions. Quelques types ont été mis à l'abri par le conservateur en vue de la prochaine installation d'un musée dans une des constructions secondaires d'Angkor-Vat. Ces pièces et les fragments de statue déjà rassemblés composeront un fonds d'exposition assez intéressant, auquel viendra s'ajouter tout ce que l'on découvrira au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les fouilles ont également rendu une grosse part de la main-courante dont les tronçons étaient enfouis sous les terres amoncelées et les déchets. Le reste était disséminé un peu partout, autour des *sra* de la pagode et près du mur d'enceinte, à 400 mètres de leur emplacement d'origine. Quant aux dés de support du nāga, il s'en faut qu'ils aient pu être tous retrouvés, et c'est à peine si, pour le moment, on en possède assez pour reconstituer la moitié de la balustrade. Cependant il est probable que de nombreux dés sont encore enfouis sous les terres restant à évacuer. Ces pierres finement sculptées et facilement transportables étaient utilisées volontiers par les bonzes autour des Buddhas de la pagode et comme étrier devant le seuil des habitations. On a pu les reprendre sans difficulté.

Il est utile de noter que les tronçons du nāga ayant été jetés bas sans la moindre précaution, la plupart se sont brisés dans leur chute et demanderont, lors de la remise en place, à être soutenus par une petite cornière invisible. Un autre travail au moins aussi long et aussi délicat sera nécessité par la restauration des têtes de nāga, qui ont toutes été retrouvées, à l'exception de deux que de nouvelles recherches feront peut-être découvrir. Mais ces têtes sont très fragmentées et les morceaux devront être cramponnés pour être ajustés solidement.

La ligne de la chaussée est coupée de douze ressauts, six de chaque côté, dont l'état était tel qu'il a fallu les démonter pierre par pierre et les refaire ensuite après avoir rejeté complètement la terre de remplissage et les racines innombrables qui s'y trouvaient et causaient la dislocation des blocs. Le dessous des dalles des ressauts est maintenant de la même composition que le support du dallage des parties refaites sur le cours de la chaussée, c'est-à-dire un mélange de grès et de limonite. Il ne reste plus qu'à boucher les joints et cette besogne ne nécessitera pas une main-d'œuvre particulièrement habile.

Enfin le gros effort est à donner prochainement pour la pose de la balustrade et surtout des têtes de nâga qui viendront se dresser sur le bord extérieur des ressauts, de chaque côté des escaliers. Les têtes et les tronçons qui les suivent sont taillés dans un seul bloc, de même que les parties d'angle, et chacune de ces pierres pèse entre 2200 et 2500 kilos.

Piscines du cloître. — La partie du temple que l'on a l'habitude de désigner sous le nom de cloître est située sur le développement Ouest, entre la galerie historique et la deuxième galerie. Ce cloître est entouré de préaux et coupé de passages couverts dont les vérandas s'ouvrent sur quatre piscines symétriques profondes de 2 m 50, longues de 12 mètres pour une largeur de 9 mètres et pourvues chacune d'un petit escalier taillé dans un ressaut à paliers que des *song* décoraient autrefois. Ces piscines étaient comblées jusqu'au tiers de la hauteur par des terres apportées vraisemblablement par les habitants qui avaient coutume d'enfouir en cet endroit des vases contenant les restes d'incinération (menus os calcinés) de leurs parents. Dans ces creux toujours humides poussait une végétation dense.

Il s'agissait de rendre les bassins en question à leur destination primitive en mettant les dalles à nu, en refaisant les escaliers disloqués par les racines et en aveuglant les fissures des parements et du dallage pour que l'eau s'y maintienne. — La première phase de ce travail a été entreprise vers la fin de décembre, mais les déblais s'exécutent rapidement et le nettoyage complet ne demandera pas plus d'une vingtaine de jours. Quant au cimentage des joints, il ne nécessitera qu'un nombre très limité d'ouvriers.

Le nettoyage des piscines découvre un dallage irrégulier, à surface simplement dégauchie, et l'on peut voir nettement que les constructeurs n'ont pas eu le temps d'achever cette partie avec le soin qu'ils apportèrent partout ailleurs. Ou peut-être encore ont-ils jugé inutile de polir un fond masqué par l'eau. — Il n'est pas douteux qu'on se trouve bien ici en face de piscines, puisque les eaux de pluie devaient y séjourner par suite du manque total de caniveaux d'écoulement et, de plus, ces bassins avaient un usage rituel si l'on en juge par leur disposition dans le développement principal du plan.

Siam

— Le commandant Monguers nous communique les renseignements suivants sur l'activité archéologique du Siam :

« A Ayuthia, des travaux considérables ont été entrepris sous l'impulsion active et véritablement éclairée du gouverneur du Monthon pour la mise à jour et l'accès des ruines des palais et temples royaux de l'ancienne capitale du Siam. Aujourd'hui ces ruines peuvent être visitées en grande partie sans difficultés. Le gouverneur doit, paraît-il, faire paraître prochainement une brochure relatant les résultats de ces travaux. Le développement du musée dont parle le commandant Lunet de Lajonquière (*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, t. II, p. 320) se poursuit aussi très heureusement. Aux statues et stèles en grès sont venues s'ajouter un grand nombre de poteries de Phitsanulok et de porcelaines de fabrication chinoise, toutes anciennes, trouvées sur place ou aux environs, qui offrent certainement de l'intérêt au point de vue céramique, ainsi que quelques bronzes très artistiques.

« Les bronzes brahmaniques et bouddhiques, les bleus de Chine, propriété du roi de Siam, qui sont réunis dans les palais royaux de Bangkok, sont également d'un grand intérêt. Ces dernières porcelaines proviennent surtout de cadeaux. Dans l'ensemble, elles constituent certainement une collection unique, mais qui semble plutôt remarquable par la grande variété de formes et la diversité du décor des pièces que par la beauté de l'émail et la finesse de la pâte. A Bang-pein, palais d'été du roi à mi-chemin entre Bangkok et Ayuthia, quelques belles porcelaines de Chine à émaux de couleurs variées, quelques cloisonnés de Chine, des jades, sont rassemblés dans un pavillon de style imité du chinois.

« Ainsi que le fait remarquer le commandant de Lajonquière : (p. 320) « Il y aurait sans « doute encore beaucoup à glaner dans les collections particulière des riches Siamois. » Des productions artistiques, rarement d'origine siamoise, y sont en effet souvent réunies : bronzes d'un caractère religieux ; terres de Phitsanulok ; porcelaines chinoises ; ivoires sculptés ; nielles avec émaux de cuivre, d'or et d'argent ; porcelaines entièrement décorées d'émaux vifs fabriquées en Chine spécialement pour les Siamois ; métal repoussé. La classe fortunée y a souvent fait preuve d'un goût très avisé.

« L'action gouvernementale s'exerce aujourd'hui d'une façon efficace pour la conservation et la protection des monuments anciens et les recherches archéologiques. L'aide pécuniaire donnée au commandant de Lajonquière pour une mission au Siam, les travaux exécutés à Ayuthia, les crédits alloués annuellement pour la restauration des vieilles pagodes et des ruines les plus intéressantes en sont la preuve. L'archéologie est dotée au budget siamois. Par contre, il ne semble pas qu'aucun effort sérieux soit tenté pour encourager l'art moderne. Le Siam aujourd'hui ne produit rien de véritablement artistique et le goût des Siamois aisés se porte, avec peu de sûreté, vers le modernisme d'Europe le moins bon. »

Chine

— L'intronisation (卽位式) du jeune empereur Siuan-t'ong a eu lieu le 2 décembre au palais. Aucun Européen n'y assistait, mais un journal japonais, le ***Kokumin shimbun*** 國民新聞, en a donné dans son numéro du 15 décembre un compte rendu qui paraît émaner d'un témoin oculaire. Nous l'analysons ci-dessous.

Le 2 au matin, de bonne heure, de nombreux détachements d'infanterie furent disposés autour du palais, tandis que le grand secrétariat et le ministère des rites s'occupaient de la décoration du T'ai-ho-tien 太和殿 ; au-dessus de la porte T'ien-ngan 天安, on plaça un phénix portant en son bec le texte du rescrit impérial. A l'heure dite, les chanceliers du grand secrétariat (內閣學士) portant le rescrit, les secrétaires du grand secrétariat (內閣中書) portant l'écritoire et le pinceau, font leur entrée. Les grands chanceliers (大學士), suivis de tous les chanceliers (學士), se rendent au K'ien-ts'ing-kong 乾清宮, demandent le sceau impérial et vont le déposer sur la table placée devant le trône. Alors les maîtres des cérémonies conduisent les princes du premier rang (和碩親王) et au-dessous, les princes et ducs mongols et les hauts fonctionnaires civils et militaires en dehors de la porte T'ien-ngan, au Sud du pont Kin-chouei 金水, et les disposent en rangs d'après l'ordre des préséances. A 11 heures 1/2, sur l'invitation des ministres des rites (禮部堂官), l'empereur, vêtu de blanc, arrive, porté par le prince régent. Il va au Houang-ki-tien 皇極殿 et au K'ien-ts'ing-kong 乾清宮, où il fait les trois génuflexions et les neuf inclinations rituelles et il « reçoit le mandat » (受命). Puis, sur une nouvelle invitation des ministres des rites, l'empereur échange ses habits de deuil pour un vêtement de cérémonie, et va saluer l'impératrice douairière, qui est assise sur un trône et porte un costume de gala. Il répète devant elle la cérémonie des trois génuflexions et des neuf inclinations. Pendant ce temps, le bureau des équipages impériaux 鑾儀衛 avait disposé la « litière dorée » (金輿) à gauche de la

porte K'ien-ts'ing 乾清, et les ministres des rites (禮部堂官) attendaient avec les fonctionnaires du bureau de l'astronomie (欽天監). Bientôt l'empereur paraît, monte dans sa litière et se rend au Pao-ho-tien 保和殿. Puis, sur l'invitation des ministres des rites, il passe au Tchong-ho-tien 中和殿, et prend place sur le trône. Alors les chambellans (內大臣), les officiers des gardes (侍衛), les fonctionnaires du grand secrétariat (內閣), ceux de l'académie (翰林院), de la cour des censeurs (都察), avec leur suite et les porteurs d'insignes, font devant lui les trois génuflexions et les neuf inclinations, et se retirent. Ensuite l'empereur se rend au T'ai-ho tien 太和殿 et prend place sur le trône de parade (寶座), tourné vers le Sud ; c'est la véritable intronisation. Pendant que, à la porte Wou (午門), résonnent les cloches et les tambours, les princes, les ducs et tous les fonctionnaires qui les avaient accompagnés (百官) s'avancent, font les trois génuflexions et les neuf inclinations et se retirent à la place qu'ils occupaient et où ils se tiennent debout. Alors un grand chancelier (大學士) s'approche à la gauche de l'empereur et lui présente le rescrit (詔書), sur lequel un chancelier (內閣學士) vient apposer le sceau. Le grand chancelier (大學士) emporte le rescrit et va à la porte centrale, où il le remet aux ministres des rites (禮部堂官); ceux-ci le placent dans une cassette (筥) nommée *yun-p'an* 雲盤, confiée à des fonctionnaires du ministère des rites. Ceux-ci quittent alors le T'ai-ho-tien 太和殿, et, à leur suite, les fonctionnaires civils et militaires se retirent par les portes Tchao-tö 昭德 et Tcheng-tou 貞度. Les ministres des rites annoncent à l'empereur la fin de la cérémonie. L'empereur se lève et rentre au Tong tsö-tien 東側殿, où il change de vêtements. Pendant ce temps, les grands chanceliers (大學士) et les chanceliers (學士) vont remettre le sceau impérial aux gens du palais (大內); les fonctionnaires chargés du rescrit vont le déposer au Long-t'ing 龍亭, et font devant lui une génuflexion et trois prosternations. Tout est terminé.

A la suite de l'intronisation, différents personnages reçurent mission d'en porter la nouvelle aux grands sanctuaires ; le prince du 2e rang To-lo-k'o-lo (多羅克勒郡王) fut envoyé au Temple du ciel (天壇), le duc Yi (意公) au Temple de la terre (地壇), le duc Ts'ai (祭公) au Temple des ancêtres (太廟), le prince Yeou (祐公) à l'autel du Dieu du sol (社稷壇), le prince Tchao (昭公) au Temple de Confucius 孔廟. Tout Pékin était en fête ; les portes du palais étaient ouvertes, tous les grands personnages et les fonctionnaires avaient revêtu leurs plus beaux costumes; les légations étrangères étaient pavoisées. . Depuis le matin, la foule joyeuse se pressait à la porte T'ien-ngan 天安 pour entendre la lecture du rescrit impérial. Selon l'usage remontant à 雍正 Yong-tcheng (1723-1735), ce rescrit doit être imprimé officiellement pour être répandu dans le peuple. Bien qu'on soit dans une époque de deuil national, le sceau impérial a été apposé en rouge, en augure de prospérité.

— Le gouvernement chinois a fait connaître officiellement les grandes lignes de la future constitution de l'empire. En voici un court résumé. L'empereur possède tous les pouvoirs de gouvernement, législatif (立法), exécutif (行政) et judiciaire (司法). Il est aidé dans leur exercice, pour le premier, par un parlement (議院), pour le second par un ministère (政府), pour le troisième par des tribunaux (法院). La dynastie des Ts'ing gouverne héréditairement l'empire chinois. Le souverain est inviolable. Les lois et les résolutions du parlement doivent être approuvées par l'empereur avant d'être promulguées. L'empereur a le pouvoir de convoquer, de clore, de suspendre, de proroger, de dissoudre le parlement, de régler l'avancement des fonctionnaires. Il est le chef des armées de terre et de mer, et règle le statut de l'armée. Il peut déclarer la guerre, conclure la paix, faire des traités, envoyer des ambassadeurs et des ministres aux puissances étrangères, recevoir les ambassadeurs et ministres étrangers, proclamer l'état de siège, suspendre, en cas de nécessité, les droits de la liberté individuelle, conférer des titres et dignités ; il a le droit de grâce. Il délègue son pouvoir judiciaire aux tribunaux. Il peut émettre et faire émettre des décrets ; mais ceux-ci ne peuvent en aucun cas modifier ou annuler une loi sans un vote du parlement. En dehors des sessions du parlement, dans les cas urgents, l'empereur peut émettre des décrets ayant force de loi, et engager les dépenses indispensables ; mais il est nécessaire d'obtenir l'approbation

du parlement lors de la session suivante. L'empereur fixe le montant des dépenses de la maison impériale, qui sont payées par le Trésor ; le parlement n'a pas à intervenir. Les règlements de la maison impériale sont arrêtés en un conseil formé de l'empereur, des princes du sang et des ministres (?) spéciaux ; le parlement n'y intervient pas non plus.

Quant aux sujets, tous ceux qui remplissent les conditions fixées par les lois et les décrets sur la matière, peuvent être nommés fonctionnaires civils et militaires et membres du parlement (議員). Ils jouissent dans les limites légales de la liberté de la parole, du livre, de la presse, des libertés de réunion et d'association. A moins d'infraction aux lois, ils ne peuvent être ni arrêtés ni emprisonnés. Pour la solution des procès, ils doivent s'adresser aux magistrats ; ils devront accepter la décision des tribunaux établis par les lois. Les biens et le domicile sont inviolables sans raison suffisante. Jusqu'à l'établissement de lois nouvelles, les impôts seront perçus suivant l'ancien système. Le peuple a le devoir de respecter les lois.

Le parlement ne possède que le pouvoir législatif et n'a aucune responsabilité exécutive. Le gouvernement exécute les décisions du parlement après qu'elles ont reçu la sanction impériale. Les propositions faites au parlement doivent avoir un caractère d'intérêt national. Le parlement ne peut supprimer ni réduire les dépenses fixées antérieurement par l'empereur en vertu de son pouvoir suprême, ou nécessaires de par une loi existante, sans en avoir délibéré avec le gouvernement. Le budget des recettes et des dépenses de chaque année doit être approuvé par le parlement. Le choix et le renvoi des ministres appartiennent au souverain ; mais en cas de violation des lois par eux, le parlement peut les blâmer. Les décisions du parlement, lorsque les deux chambres haute et basse sont d'accord, sont soumises à l'empereur, et deviennent exécutoires après son approbation. L'adresse du parlement est présentée sous forme d'un rapport signé du président. Dans les discussions du parlement, tout manquement de respect à la Cour, ainsi que toute insulte ou calomnie à l'égard des personnes, sont interdits ; leurs auteurs seront passibles d'une punition. Pendant les séances, le président peut user de la police pour le bon ordre de la salle. Il peut retirer la parole à tout député qui enfreindra le règlement du parlement, et lui ordonner de quitter la salle. Si quelque député ne remplit pas les conditions d'éligibilité, le président, après enquête, a le pouvoir de le rayer du rôle du parlement. Les réunions électorales sont soumises aux lois sur les associations et réunions. Il est défendu aux organisateurs de ces réunions de réunir de l'argent ou de troubler l'ordre public. En cas d'infractions, les réunions seront dissoutes, et les organisateurs passibles d'une peine.

Japon

— Tōkyō s'est enrichi dernièrement de deux nouvelles bibliothèques. Il en existait déjà plusieurs. Nous ne citons que pour mémoire, car l'accès en est difficile, la bibliothèque nommée Naikaku bunko 內閣文庫, héritière du Momiji-yama bunko 紅葉山文庫 qu'avaient fondé les shōgun Tokugawa : elle contient un peu moins de 100.000 volumes, et dans ce nombre des ouvrages précieux dont plusieurs inédits. La bibliothèque du palais impérial, Toshoryō 圖書寮, est à peu près de même importance, dit-on, mais s'ouvre plus difficilement encore. Les bibliothèques des grandes écoles, de l'Ecole normale supérieure, de l'université de Wa-eda et surtout de l'université impériale, sont considérables ; mais elles sont surtout destinées aux professeurs et aux élèves de ces établissements, et bien qu'elles soient accessibles à d'autres moyennant certaines autorisations, le public n'avait guère à sa disposition pratiquement que la bibliothèque impériale d'Ueno, Teikoku toshokwan 帝國圖書館. Elle compte, dit-on, environ 500.000 volumes. On a construit pour elle, il y a trois ou quatre ans, de nouveaux et spacieux bâtiments. Mentionnons pourtant encore la bibliothèque de la Société impériale d'éducation, *Teikoku kyōiku kwai* 帝國教育會.

Depuis ce temps, la famille Ōhashi 大橋, propriétaire de la grande maison d'édition Hakubunkwan 博文館, a ouvert dans le quartier de Banchō 番町 une bibliothèque, de peu d'importance, il est vrai, mais inspirée par une idée excellente. Elle est destinée surtout aux étudiants, qui y trouvent, moyennant un droit d'entrée minime, un assez grand nombre d'ouvrages traitant des matières ordinaires de leurs études, surtout naturellement ceux qui sont édités par le Hakubunkwan. Ces établissements sont du reste très fréquentés, et il est parfois difficile d'y trouver une place libre. Mais nous voulons parler de fondations plus importantes.

Le marquis Tokugawa Rairin 德川賴倫, héritier des Tokugawa de Wakayama 和歌山 en Kii 紀伊, fut frappé, au cours d'un voyage qu'il fit en Europe en 1896, des avantages qu'offraient les grandes bibliothèques. Ses ancêtres en avaient réuni une considérable, qui était partagée entre les écoles qu'ils entretenaient, le Gakumonjo 學問所 de leur résidence à Edo, le Gakushūkwan 學習館 et le Gakumonjo de Wakayama, etc. A la restauration, les livres qui étaient à Edo furent transportés à Matsuzaka 松坂 en Ise 伊勢 pour servir à un Kokugakusho 國學所, qui devait y être établi, mais ne le fut pas. Une partie des livres fut perdue, le reste fut attribué au Watarai-ken 度會縣 réuni depuis au Mie-ken 三重縣, et passa de là à la bibliothèque des temples d'Ise, Jingū bunko 神宮文庫. Ce qui était à Wakayama ne quitta pas la ville, devint la propriété du département, dont le chef-lieu y fut établi, et fut attribué d'abord à l'école normale, et finalement à la bibliothèque qui y a été ouverte au commencement de cette année. Malgré cela, il restait encore en la possession de la famille plus de 20,000 volumes. A son retour d'Europe, le marquis les fit cataloguer et en forma une bibliothèque qu'il mit à la disposition de ses étudiants et de ses amis. Elle fut placée dans un bâtiment spécial et reçut le nom de Nanki bunko 南葵文庫. Elle s'accrut rapidement par des achats, des dons et des dépôts ; si bien que la place venant à manquer, il fallut songer à de nouvelles constructions. Ce sont celles que le marquis a inaugurées le 10 octobre dernier. Elles renferment dès à présent près de 80,000 volumes ; 50,000 environ sont la propriété du Nanki bunko : au fonds provenant de la famille Tokugawa, ont été ajoutés le Yasumuro 陽春廬, bibliothèque de Konakamura Kiyonori 小中村清矩, les bibliothèques de Sakada Morotō 坂田諸遠, de Yamanoi Shigeaki 山井重章, etc. Le Sōkeirō 雙桂樓, bibliothèque de Shimada Bankon 島田蕃根, Jūrei 重禮 de son nom personnel, le Tashikirō 多志氣樓, bibliothèque de Katsu Kaishū 勝海舟, etc. y sont déposés. Parmis les ouvrages précieux à divers titres qu'on y trouve, citons : les manuscrits autographes du *Nakayama-ke bunsho* 中山家文書 par Matsushita Kenrin 松下見林 (1 volume), et du *Bummei gonen nichi-nichi ki* 文明五年日日記 par Ise Teijō 伊勢貞丈 (1 volume); les textes originaux manuscrits du *Nihon jibun ruijū* 日本事文類從 par Yamamoto Hokuzan 山本北山 (96 volumes), du *Zōtei Oranda-goi* 增訂和蘭陀語彙 par Sakuma Shōzan 佐久間象山 (1 volume), du *Shokoku fūdoki* 諸國風土記 de Hayashi Razan 林羅山 (1 volume), du *Shōshokō* 尙書考 par Kamei Gempō 龜井元鳳 (1 volume), du *Sensha* 川社 par Shakkeichū 釋契沖 (3 volumes) ; le *Tokugawa engenki* 德川淵源記 par Ema Yoshitomo 江馬義知 (100 volumes), le *Zoku Nihon ishōden* 續日本異稱傳 par Ozaki Masayoshi 尾崎雅嘉 (106 volumes), le *Nanki Tokugawa shi* 南紀德川史 de Horiuchi Shin 堀内新 (196 volumes), etc. Il ne faudrait pas d'ailleurs que le nombre de 80,000 volumes fit illusion ; il s'agit pour la presque totalité de fascicules à l'ancienne mode, dont un volume moderne de format moyen peut parfois contenir une dizaine. Cela n'enlève rien au mérite du marquis Tokugawa et de ceux qui ont contribué à enrichir cette bibliothèque. Sa nature la destine surtout aux recherches d'un caractère scientifique, principalement sur l'histoire, la littérature et la philosophie. L'entrée en est gratuite, mais non absolument libre ; il faut être présenté, ou justifier d'un titre, celui de professeur ou d'élève d'une école supérieure par exemple. Outre la salle de travail ordinaire, pouvant recevoir 80 personnes, une salle spéciale, de 16 places, est réservée aux femmes. On y trouve aussi une petite salle à manger, permettant de déjeuner sans quitter la bibliothèque.

— La ville de Tōkyō n'a pas voulu être en reste avec l'initiative privée, et elle a consacré une somme de 100.000 *yen* à la construction d'un grand bâtiment destiné à abriter une bibliothèque de caractère populaire, à l'extrémité du jardin de Hibiya 日比谷. Il a été inauguré le 16 novembre. La bibliothèque porte le nom de Bibliothèque de la ville de Tōkyō, *Tōkyō-shi toshokwan* 東京市圖書館. Les bâtiments sont disposés pour recevoir environ 100.000 volumes. D'importants achats ont été faits déjà ; d'autres bibliothèques, notamment celle du cabinet, ont donné de leurs doubles ; des particuliers ont fait des dons considérables ; on cite surtout MM. Fukuwa Itsujin 福羽逸人 et Takakusu Junjiro 高楠順次郎. Tout cela constitue un fonds déjà très sérieux, qu'on prétend dépasser 50.000 volumes ou fascicules. L'inconvénient est que certaines sections sont pauvres, comparées à d'autres, à la littérature surtout, qui prédomine. Les achats ultérieurs y remédieront. Au point de vue matériel, l'installation, bien qu'encore incomplète, est intéressante. Les femmes et les enfants (écoles primaires) ont des salles séparées, auxquelles sont joints des lavabos ; et une salle à manger, qu'on trouve un peu étroite, est à la disposition des gens qui désirent ne pas quitter la bibliothèque. La gratuité n'est accordée qu'à certaines conditions, de façon à écarter les oisifs et les voleurs ; mais le droit perçu à l'entrée est minime. Ajoutons qu'il est question de créer une seconde bibliothèque du même genre, moins importante sans doute, dans le quartier de Fukagawa.

— D'autre part la famille Iwasaki 岩崎 possède, à Surugadai 駿河臺, une bibliothèque de 200.000 volumes, dit-on, nommée Seikadō bunko 靜嘉堂文庫, et comprenant des ouvrages japonais et chinois. Le baron Iwasaki Yanosuke 岩崎彌之助 avait, paraît-il, l'intention de faire construire un bâtiment spécial et de l'ouvrir au public. La mort l'a empêché d'y donner suite. La famille reprendra sûrement ce projet, mais on ne saurait prévoir l'époque à laquelle il sera réalisé ; car en ce moment elle est toute occupée de l'érection d'un temple devant recevoir les cendres du baron Yanosuke.

A cette bibliothèque appartiennent les huit cents boîtes de la bibliothèque de Takezoe Shinichirō 竹添進一郎, les bibliothèques de Nakamura Keiu 中村敬宇, du généalogiste Suzuki Shinnen 鈴木眞年, du *kokugakusha* 國學者 Irokawa Sanchū 色川三仲, et de plusieurs autres érudits japonais. Parmi les manuscrits, il faut noter surtout l'original du *Zoku gunsho ruijū* 續群書類聚 de Hanawa Hokiichi 塙保己一. L'acquisition la plus précieuse qu'ait faite le Seikadō bunko est celle de la bibliothèque de Lou Sin-yuan 陸心源 du Tchö-kiang, dont lui-même avait publié le catalogue sous le titre de *Pi song leou ts'ang chou tche* 皕宋樓藏書志 (1). Elle a été payée 70.000, d'autres disent 100.000 taëls, et cet achat important a été en partie la cause des difficultés que le gouvernement chinois commence à opposer à l'exportation de ces sortes de richesses. Le Seikadō bunko est placé sous la direction de M. Kawada Hikuma 河田羆 assisté de quatre autres bibliothécaires ; de plus M. Shigeno Aneki 重野安繹 leur est adjoint comme conseil. Un certain nombre de copistes sont employés à reproduire les manuscrits rares que la bibliothèque ne possède pas. Le catalogue serait terminé, dit-on. MM. Kawada et Uematsu Akira 植松彰, l'un des bibliothécaires, ont commencé, sous la direction de M. Shigeno, une grande publication historique, le *Kokushi sōrankō* 國史綜覽稿, dont la partie concernant les temps mythologiques, *Jindaiki* 神代記, a paru il y a deux ans.

— Par contre on éprouve quelques inquiétudes au sujet de la bibliothèque connue sous le nom de Toyo Miyazaki bunko 豐宮崎文庫, l'une des trois anciennes bibliothèques du Japon. Elle fut fondée à Yamada 山田, province d'Ise 伊勢, pendant l'ère Keian 慶安 (1648-1651), par Deguchi Nobuyoshi 出口延佳 et quelques autres kannushi, pour l'instruction de leurs élèves. En Kwambun 寬文 (1661-1672), sur la recommandation de Yagi Tajima

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, II (1902), p. 325.

no kami 八木但馬守, le shōgun lui accorda un secours; elle reçut de différents côtés des dons considérables. Elle est actuellement propriété indivise de 81 familles de kannushi, reste des 99 qui la possédaient autrefois. Et des dissensions de divers ordres menacent de la faire vendre. On verrait avec peine la disparition de cette bibliothèque où se formèrent, où vinrent étudier au moins, bon nombre de *kokugakusha*, entre autres Motoori Norinaga 本居宣長 et Ōshio Chūsei 大鹽中齋.

— Dans un ordre d'idées voisin, signalons l'achèvement des bâtiments destinés au musée offert au prince impérial, et qu'on désigne pour cette raison sous le nom de *Hōken bijutsukwan* 奉献美術館. Lors du mariage du prince (10 mai 1900), on émit l'idée d'une souscription nationale dont le produit serait consacré à lui offrir un gage de l'affection de ses futurs sujets. Un comité se forma, qui réunit les offrandes, et après de longues discussions, décida de les employer à la construction d'un musée. Commencés à la fin de 1901, les travaux, retardés par la guerre russo-japonaise, viennent seulement d'être terminés. Ils ont coûté environ 550.000 *yen*. Il reste disponible une somme d'un peu plus de 30.000 *yen*, dont le comité fera la remise, en même temps que celle de l'édifice, au ministère de la maison impériale. Le nouveau musée s'élève tout à côté du musée impérial d'Ueno, dont il devient une dépendance, un agrandissement pour mieux dire. On sait que celui-ci ne dispose pas d'assez de place pour exposer tout ce qu'il possède, et était obligé jusqu'à présent d'établir une sorte de roulement entre les objets exposés. Le nouveau musée sera donc le bienvenu à tous égards, encore que, au point de vue architectural, le rapprochement des deux édifices ne soit peut-être pas très heureux.

— La Grande exposition japonaise, pour lui donner sa dénomination officielle, l'exposition internationale projetée pour 1912, a été remise à 1917. Elle avait été déjà officiellement annoncée, et dans un grand banquet, le baron Kaneko Kentarō 金子堅太郎, président du comité, en avait exposé l'objet et l'intention aux représentants de la presse étrangère. On s'était mis d'accord sur la contribution à fournir par l'état et par la ville. Après de longues hésitations, l'emplacement avait été fixé, les plans étaient à l'étude, et sans doute partiellement arrêtés. Un certain nombre de puissances avaient annoncé leur participation; les États-Unis notamment avaient décidé d'y consacrer une somme d'un million et demi de dollars, et avaient même envoyé déjà un commissaire.

Les choses en étant à ce point d'avancement, il a fallu évidemment de graves raisons pour tout suspendre aussi brusquement. M. Ōura Kanetake 大浦兼武, ministre de l'agriculture et du commerce, les a exposées le 31 août, en annonçant officiellement au comité de l'exposition la décision qui avait été prise. La première qu'il invoque est la raison financière et la nécessité des économies. On a dû en effet, sinon renoncer au vaste programme élaboré après la guerre, du moins en modifier des parties et en ralentir la réalisation. Cette raison s'impose d'autant plus fortement, au dire du ministre, que la somme prévue d'abord, dix millions de *yen*, paraît dès aujourd'hui insuffisante, tant à cause du développement qu'on a été amené à donner aux plans primitifs, que par suite de l'augmentation générale des prix. Et puis, il est certain qu'on était en retard et qu'il aurait fallu un grand effort pour être prêt à temps. Or cet effort serait particulièrement laborieux dans les circonstances actuelles. A plusieurs points de vue en effet, il serait difficile de mener de front les grands travaux de voirie en cours à Tōkyō, élargissement des rues, percement de voies nouvelles, construction de ponts, développement des lignes de tramways, établissement d'un chemin de fer métropolitain (sur pilotis dans sa plus grande partie), etc., avec ceux d'une grande exposition. A la suite de la communication ministérielle le président du comité, le commissaire général, M. Wada Hikojirō 和田彦次郎, et d'autres, ont donné leur démission. Quelques intérêts se sont trouvés lésés, et quelques protestations se sont élevées, peu nombreuses du reste et assez vite apaisées. Celle du conseil municipal de Tōkyō a pourtant été assez vive. La nouvelle date fixée est 1917, cinquantième anniversaire de l'avénement de l'empereur

actuel et cinquantième année de l'ère Meiji 明治, la plus glorieuse de l'histoire du Japon. Au reste, d'après une réponse du ministre à une question posée par un des commissaires, il ne s'agirait pas simplement d'un changement de date, mais aussi d'un élargissement considérable du plan de l'exposition. Cela signifie-t-il que cette fois elle serait nettement internationale et que le gouvernement y inviterait officiellement les puissances étrangères ? On ne peut encore le dire avec certitude.

— Le shintoïsme vient de s'enrichir administrativement d'une nouvelle secte. Après plusieurs essais infructueux, le *Tenrikyō* 天理教, jusqu'ici rattaché au *Shintō-honkyoku* 神道本局, a réussi à faire reconnaître son existence comme secte indépendante. La décision en a paru le 28 novembre au Journal officiel. L'histoire et les traits généraux de la doctrine du *Tenrikyō* ont été bien étudiés, et de façon sympathique, par M. Greene, dans les *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XXIII, pp. 24-74. Comme toutes les sectes shintoïstes modernes, il combine un certain nombre de notions provenant de l'ancienne mythologie nationale, avec des principes empruntés à la philosophie chinoise et des pratiques de la religion populaire. Il admet une puissance souveraine ordonnatrice de l'univers, « la raison céleste », *tenri* 天理, de laquelle il tire son nom, et qu'il identifie avec quelques-unes des principales divinités du shintoïsme. Il offre cette particularité, d'avoir été fondé par une femme, Nakayama Miki 中山美伎, paysanne de la province de Yamato 大和, morte en 1887 à l'âge de 89 ans. Ses vertus réelles, son courage, aidés de quelques phénomènes inexplicables à l'époque, lui conférèrent une grande autorité et amenèrent nombre de gens des campagnes à ajouter foi à ses révélations, et à suivre ses pratiques. Ce fut l'origine de la secte. La plupart de ces pratiques avaient trait à la guérison des maladies, au succès des entreprises, à la protection contre toutes sortes de malheurs, etc. Il y avait des chants, des gestes rythmés (*te-odori* 手踊), des danses ; au sujet de quelques-unes d'entre elles, il courut des bruits fâcheux, et en quelques endroits la police intervint. Malgré le mauvais renom qui en résulta, la propagande continua très active. Au centre même de Tōkyō, dans les quartiers de Kanda et d'Ushigome notamment, en divers autres lieux, des temples s'élevèrent. A la fin de l'année dernière, une statistique donnait au *Tenrikyō* 3.670 000 fidèles. Le centre de la secte est dans la province de Yamato, à Tambaichi 丹波市, où réside son chef, M. Nakayama Shinjirō 中山新治郎, descendant direct de la fondatrice O Miki. Il a su s'entourer de quelques hommes instruits, tels que MM. Hagiwara Itsuo 萩原嚴雄, ancien fonctionnaire du ministère de la maison impériale, et Sambashi Yōya 三橋要也, ancien professeur du Shingū gakkwan 神宮學館. Les pratiques ont été épurées, quelques-unes supprimées, les doctrines coordonnées, les textes des chants revus. Un choix plus sévère a présidé au recrutement du clergé qu'assure une école secondaire établie à Tambaichi. Le *Tenrikyō* a sa revue, le *Michi no tomo* 道の友, qu'il est question de développer.

— L'ancienne coutume de conférer des dignités à certains personnages après leur mort n'est pas abolie. Le Journal officiel du 9 septembre a publié 28 de ces promotions posthumes ; elles ont été faites à l'occasion du voyage du prince impérial dans le Nord, et portent toutes sur des personnages de cette région. Un autre caractère commun à toutes, est de récompenser des services rendus à la cause impériale, directement ou indirectement, autrefois et surtout à l'époque qui précéda la restauration. Ces dernières sont de beaucoup les plus nombreuses, mais les bénéficiaires en sont en général peu connus. Citons pourtant Satake Yoshitaka 佐竹義堯, daimyō d'Akita 秋田, et Shirakawa Rakuō 白川樂翁 nom sous lequel est connu dans les lettres Matsudaira Sadanobu 松平定信, châtelain de Shirakawa, dont on a dernièrement publié les œuvres complètes. Parmi les personnages anciens, les plus connus sont Kitabatake Chikafusa 北畠親房, l'allié des Kusunoki dans leur lutte en faveur des empereurs légitimes au XIV[e] siècle, et Uesugi Terutora 上杉輝虎, plus connu sous le nom de Kenshin 謙信, l'adversaire de Takeda Shingen 武田信玄. Le point intéressant est l'hommage rendu aux personnages de second plan qui travaillèrent à la restauration et à ses précurseurs. C'est la

même idée qui a inspiré les fêtes célébrées au mois d'octobre pour le cinquantenaire de la mort de quelques-uns d'entre eux, que le shōgunat aux abois fit emprisonner et exécuter en 1859 (1).

La figure principale est celle de Yoshida Torajirō 吉田虎次郎, que les Japonais nomment plus généralement de son surnom *(gō* 號) Shōin 松陰. Il naquit à Hagi 萩 en 1830, dans la famille Sugi 杉, et fut ensuite adopté par la famille Yoshida. Il fut l'ami de Sakuma Shōzan 佐久間象山, autre précurseur du Japon moderne, comme lui peu connu à l'étranger, et qui, comme lui, paya de sa vie sa clairvoyance et son énergie à défendre ses idées; la génération des Impériaux de Nagato 長門, et parmi elle il suffit de nommer les Itō et les Yamagata, le reconnaît pour son maître et son guide. Shōin, comme Shōzan, fut d'abord et avant tout, un nationaliste convaincu et intransigeant; mais tous deux reconnaissaient bien haut la supériorité des pays étrangers et la nécessité pour le Japon, s'il voulait ne pas être accablé, de se réformer sur leur modèle. Pour cela il fallait d'abord les bien connaître, et par conséquent aller les étudier chez eux. Shōin n'hésita pas. Apprenant qu'un bateau russe avait paru à Nagasaki, il s'y rendit en toute hâte, décidé à monter à bord et à passer en Europe. Il arriva trop tard; les Russes s'étaient retirés. Mais bientôt le commodore Perry arrive à Shimoda 下田. Shōin y court, malgré les représentations de ses amis, suivi d'un serviteur qui s'attachait à sa fortune, Kaneko Sadakichi 金子貞吉. Sakuma seul comprenait son dessein et l'encourageait dans une poésie, que Shōin voulut emporter avec lui. Il réussit à faire passer une lettre au commodore. Ne recevant point de réponse, il se jette dans une barque avec son compagnon, et après des heures d'efforts contre le vent et les courants, ils atteignent un des navires de l'escadre, s'agrippent aux cordages, montent sur le pont, abandonnant leur barque qui part à la dérive. Ils supplient qu'on les reçoive; les officiers le voudraient, mais les ordres de l'amiral sont inflexibles; au moment où il conclut un traité avec le Japon, il ne veut pas sembler contrevenir aux lois du pays. « C'est nous qui les enfreignons, déclarent les deux Japonais; notre retour à terre, c'est notre mort. » On compte sur la nuit pour les protéger; on met un canot à la mer, on les y pousse, et ils ne font, disent les officiers compatissants, qu'une « douce résistance » (2). On avait oublié la barque qui dérivait. Elle fut rencontrée par des pêcheurs; on y trouva les sabres des imprudents et un paquet contenant la poésie de Sakuma. Elle valut à son auteur quelque temps de prison. Yoshida et Kaneko, arrêtés à Edo, furent renvoyés à Hagi pour y être emprisonnés. Sur le point de mourir, le second obtint d'être rendu à sa famille. Yoshida fut libéré au bout d'un an. A peine libre, il fit paraître le *Kyōfu no gen* 狂夫之言, puis le *Jisei ron* 時勢論, où le shōgunat était violemment pris à partie; puis il conspire contre la vie de Manabe Norikatsu 間部詮勝 (3), qui, au nom du shōgun, arrêtait à Kyōto les partisans de l'Empereur. Finalement l'ordre vient de Edo de l'arrêter à nouveau. Obligé de se soumettre malgré la résistance de ses amis, il demande et obtient l'autorisation d'aller soigner son père mourant. Celui-ci s'étant rétabli contre tout espoir, ni l'un ni l'autre n'eut une hésitation; le père ordonna, et le fils se constitua prisonnier. Mais il ne cessa pas d'encourager, d'exciter ses disciples à la lutte contre le shōgun. Finalement l'ordre

---

(1) Les Japonais faisant entrer en compte l'année même où le fait a eu lieu, leur comput diffère du nôtre d'un an, et le cinquantenaire de 1859 se célèbre en 1908.

(2) Cf. *Narrative of the expedition of an American squadron to the Chinese seas and Japan*, par Francis L. Hawks, D. D. L. L. D. (published by order of the Congress of the United States), 3 vol, Washington, Nicholson, 1856; t. I., pp. 420-421. C'est donc à tort que M. de la Mazelière représente Yoshida comme ayant été « livré au Bakufu » par le commodore Perry (*Essai sur l'histoire du Japon*, 1 vol., Paris, Plon, 1899, p. 359).

(3) M. de la Mazelière, *op. laud.*, pp. 358 et 359, le nomme Mabe Jensho, pour Senshō; cette façon de lire le nom est inexacte.

vint de l'expédier à Edo, où il fut jugé, condamné à mort et exécuté (1859). Il n'avait pas 30 ans. Le triomphe des idées qu'il avait défendues ne se fit pas attendre. Un titre posthume lui fut conféré. Sa mère assista à son apothéose, vit un temple s'élever à sa mémoire et fut accueillie avec distinction par les plus grands personnages; citons seulement l'impératrice douairière et l'impératrice régnante. Sa vie a été écrite une première fois en 1882 par M. Tokutomi Iichirō 德富猪一郎, Sohō 蘇峰 de son pseudonyme littéraire. L'ouvrage a eu treize éditions. L'auteur l'a refondu et développé à l'occasion du cinquantenaire de son héros; et plusieurs éditions du nouvel ouvrage se sont succédées en quelques mois.

Les fêtes qui viennent d'avoir lieu en l'honneur de Shōin ont été à la fois civiles et religieuses. Il y a eu d'abord une grande réunion commémorative organisée le 17 octobre par la Société impériale d'éducation, *Teikoku kyōiku kwai* 帝國教育會, dans la grande salle de l'Ecole supérieure de commerce. La réunion fut ouverte par MM. Nemoto Sei 根本正 et Tsuji Shinji 辻新次, président de la société. Des discours furent prononcés par MM. Komatsubara Eitarō 小松原英太郎, ministre de l'instruction publique, le général Nogi Kiten 乃木希典, Katō Hiroyuki 加藤弘之, président du conseil supérieur de l'instruction publique, Kanō Jigorō 嘉納治五郎, directeur de l'Ecole normale supérieure, Inoue Tetsujirō 井上哲次郎, doyen de la faculté des lettres, etc.. Le lendemain avait lieu une cérémonie religieuse au temple dédié à Shōin, à Setagaya 世田ヶ谷, faubourg de Tōkyō, sur l'initiative du duc et du baron Mōri 毛利 des anciens daimyōs de Nagato, du duc Itō Hirobumi 伊藤博文, du maréchal Yamagata Aritomo 山縣有朋, du général Nogi, du vicomte Nomura Yasushi 野村靖, du vicomte Sugi Magoshichirō 杉孫七郎 et d'autres grands personnages. A cette occasion le temple a été embelli, a reçu des dons de diverse nature. La famille Mōri a pris à sa charge l'impression d'un certain nombre d'œuvres posthumes de Yoshida Shōin, dont des exemplaires seront offerts aux écoles normales et aux lycées de tout le Japon. La veille avait eu lieu à ce même temple une cérémonie de même caractère, mais moins importante, en l'honneur de Rai Mikisaburō 賴三木三郎, fils du célèbre Sanyō 山陽, emprisonné et exécuté à la même époque et pour les mêmes causes. Le 8 du même mois on avait célébré par une grande réunion à l'université des sciences nationales, *Kokugakuin daigaku* 國學院大學, le cinquantième anniversaire de la mort de Umeda Umbin 梅田雲濱, Genjirō 源次郎 de son nom personnel. Originaire de Wakasa 若狹, il s'était établi à Kyōto. C'était un confusianiste distingué. Sans avoir eu l'énergie ni l'influence de Shōin, Umbin défendit les mêmes idées avec une force et un succès qui lui valurent d'être emprisonné et de mourir pour elles. Ce fut aussi le sort de Hashimoto Keikoku 橋本景岳, Sanai 佐內 de son nom personnel, originaire de la province d'Echizen 越前 et qui fut exécuté à l'âge de 25 ans. Une cérémonie eut lieu en son honneur le 31 octobre au même *Kokugakuin daigaku*.

— Une enquête sommaire sur l'état actuel de la librairie et de la presse périodique a été faite par le *Tōkyō Asahi shimbun* 東京朝日新聞. Voici quelques-uns des résultats qu'elle a donnés. Tout d'abord, bien que le développement incessant de ces dernières années semble subir un temps d'arrêt, la crise dont se plaignent les libraires-éditeurs tient surtout à leur multiplication. Leur nombre est en effet aujourd'hui sept à huit fois ce qu'il était il y a une dizaine d'années, après la guerre sino-japonaise. La puissance d'achat a crû dans des proportions au moins égales, que le journal estime même un peu supérieures. Il s'ensuit que la situation de la librairie est restée à peu près stationnaire, ou du moins n'a pas progressé dans la même proportion que celle d'autres industries, ce qui la met aujourd'hui en état d'infériorité. En outre, certaines maisons ont à souffrir des changements de goût du public. La demande des ouvrages sérieux et surtout scientifiques a augmenté en ces dernières années, dans une proportion plus élevée que celle des livres d'agrément ou des romans. Le goût d'un certain luxe, qui s'est développé depuis la guerre russo-japonaise, fait préférer, malgré la différence des prix, les livres d'exécution matérielle plus soignée aux éditions plus simples. En somme le progrès s'accuserait surtout dans le sens des livres sérieux et chers, et des grands ouvrages. Aussi, parmi les derniers parus, le grand Dictionnaire commercial *Shōgyō*

daijisho 商業大辭書 du Dōbunkwan 同文館 s'est vendu à 12.000 exemplaires, le Dictionnaire des noms géographiques du Japon, *Dai Nihon chimei jiten* 大日本地名辭典, du Fusambō 富山房, à 15.000, l'Encyclopédie de la famille, *Katei hyakkwa jii* 家庭百科字彙, de la même maison, à 25.000. Des publications comme celles de la *Kokusho kankōkwai* 國書刊行會 (72 volumes) et plus récemment celles de la *Dai Nihon bummei kyōkwai* 大日本文明協會 (50 volumes) trouvent immédiatement des milliers de souscripteurs. Ajoutons qu'en général les livres sont à bon marché au Japon, et ne semblent pas avoir suivi la progression générale des prix, peut-être à raison même de la concurrence.

Quant aux revues, il ne faut aussi accuser de leur mévente que leur nombre trop élevé. Cette mévente est toute relative du reste, si l'on en croit les chiffres donnés par l'*Asahi*. Ce sont les revues destinées aux enfants et aux jeunes gens des deux sexes qui tiennent la tête. Le *Shōnen sekai* 少年世界 tire à 80.000 exemplaires, le *Jogaku sekai* 女學世界 à près de 50.000, le *Shōjo sekai* 少女世界 à 40.000, le *Shōnen* 少年 à 25.000, le *Chūgaku sekai* 中學世界 à 24.000. Les autres revues du même genre, une vingtaine environ, donnent un total de près de 150.000 exemplaires. Parmi les revues destinées aux femmes, la plus répandue est le *Fujin sekai* 婦人世界 qui tire à 50.000 exemplaires. Le *Taiyō* 太陽, la plus importante des revues générales, accuse 28.000. Les revues littéraires donnent un total de plus de 80.000 exemplaires, dont 38.000 pour le *Bungei kurabu* 文藝倶樂部 et 20.000 pour le *Bunshō sekai* 文章世界. Les revues économiques, industrielles et commerciales sont très lues ; le *Jitsugyō no Nihon* 實業之日本 oscille entre 50.000 et 60.000, le *Kōgyō no Dai-Nihon* 工業之大日本 atteint 50.000, le *Jitsugyō no sekai* 實業の世界 et le *Taiheiyō* 太平洋 tirent chacun à 20.000 exemplaires. Mais la palme est aux 100.000 exemplaires de la Revue des villes et des villages, *Shichōson zasshi* 市町村雜誌, et aux 130.000 du Bulletin de l'association des jeunes agriculteurs, *Seinen nōkwaihō* 青年農會報. Sept revues spéciales d'éducation réunissent un total de plus de 35.000 exemplaires. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Sans doute les revues spéciales, et il en est pour toutes les spécialités, le droit, la philosophie, les religions, l'histoire, la géographie, la botanique, la zoologie, les mathématiques, l'architecture, les beaux-arts, la musique, l'électricité, etc., n'atteignent pas à cette prospérité. Dans les différents genres, à côté de celles que nous mentionnons, d'autres ont quelque peine à subsister. Mais, dans l'ensemble, il n'y a évidemment pas lieu de parler de mévente.

— A l'occasion de la remise des diplômes, l'Université impériale de Tōkyō a exposé un certain nombre d'objets précieux en sa possession. On y a remarqué surtout sept dalles de pierre provenant de la province du Chan-tong. Elles portent des bas-reliefs dont le genre permet de les faire remonter à l'époque des Han postérieurs. Elles ont dû vraisemblablement faire partie de tombeaux du même genre que celui de la famille Wou 武. La première fut acquise l'année dernière par M. Sekino Tei 關野貞, au prix de 40 piastres, à Kia-siang-hien 嘉祥縣, où elle se trouvait dans une maison particulière. Les autorités voulurent, paraît-il, s'opposer à son enlèvement ; mais M. Sekino parvint à triompher de cette difficulté. Un autre Japonais résidant à Tsi-nan-fou 濟南府 réussit à acheter six autres bas-reliefs du même genre et les transporta au Japon, où ils devinrent la propriété de l'université de Tōkyō. Les trois plus grandes de ces dalles proviennent du pied de la colline Hiao-t'ang-chan 孝堂山, bien connue par le tombeau dit de Kouo Kiu 郭巨廟, qui la couronne [1]. L'une des autres a été trouvée au T'ien-wang-tien 天王殿 du temple Ts'eu-yun 慈雲寺 à Tsi-ning-tcheou 濟寧州 ; les dernières viennent de Kia-siang-hien et de Yu-t'ai-hien 魚臺縣

[1] Cf. Chavannes, *La sculpture sur pierre en Chine*, pp. XXI-XXIV.

— Quelques journaux ont annoncé, il y a quelque temps, que Kawakami Otojirō 川上音次郎 et Sada Yakko 貞奴 retournaient en Europe ; ils avaient, disait-on, reçu mission officielle d'étudier l'organisation des divers conservatoires européens, et devaient à leur retour en fonder un au Japon. La nouvelle était exacte en ce qui concernait le voyage lui-même et les intentions personnelles des voyageurs. Il faut reconnaître que le rôle de réformateurs du théâtre qu'ils se sont donné leur tient à cœur, et qu'ils s'y dépensent courageusement. Depuis leur retour, ils ont créé deux troupes : l'une sous la direction de Kawakami joue à Meiji-za 明治座 ; l'autre, dirigée par Sada Yakko, joue à Hongō-za 本郷座 ; ils se proposent de faire avec elles des tournées dans quelques grandes villes du Japon. Entre temps, ils signent çà et là dans les journaux des articles recommandant divers produits destinés à la toilette. Mais leur entreprise principale — il convient de l'attribuer aux deux, bien que Sada Yakko y paraisse seule — a été la fondation de l'Institution impériale d'actrices, *Teikoku joyū yōseijo* 帝國女優養成所. Le titre est ambitieux, mais les commencements sont modestes. La nouvelle institution s'est installée, provisoirement sans doute, dans quelques chambres louées à un perruquier dans le quartier de Shiba. C'est là qu'elle s'est ouverte le 1er septembre. Outre Sada Yakko qui enseigne le « nouveau théâtre », il y a des professeurs d'ancien théâtre, de maintien, de danse, de *koto* 琴 et de *shamisen* 三味線. L'école est patronnée par un acteur connu, M. Nishino Kumehachi 西野九女八. Elle a reçu des encouragements de plus d'une sorte sans doute, de quelques personnages importants, que Kawakami a su intéresser à sa cause, entre autres de MM. Okura Kihachirō 大倉喜八郎, Fukuzawa Sutejirō 福澤捨次郎, et surtout du baron Shibusawa Eiichi 澁澤榮一. Celui-ci s'en est expliqué en quelques mots adressés aux élèves lors de l'ouverture officielle qui a eu lieu le 15 septembre — les cours avaient commencé le 2 : « Il y avait autrefois dans notre société, a-t-il dit en substance, plusieurs classes d'individus méprisés ; les marchands en étaient une, et j'en aurais été ; les femmes et les acteurs en étaient d'autres, et il me paraît juste de combattre ce préjugé. »

Dans la presse, les jugements les plus divers, empreints généralement d'une certaine curiosité sceptique, parfois d'une hostilité absolue, étaient portés sur l'entreprise de Sada Yakko ; mais l'opinion restait assez indifférente. La publication des noms des 15 élèves vint tout à coup l'émouvoir. On s'amusa d'abord d'y trouver la fille d'un bonze, Mlle Hatsuse Nami 初瀬浪 ; mais son histoire lamentable eut fourni matière à une nouvelle à la Lafcadio Hearn, et figea les rires. On s'étonna davantage d'y voir la fille d'un avocat connu, M. Mori Hajime 森肇, ancien député ; on en manifesta même quelque mauvaise humeur, comme si une sorte de déshonneur en rejaillissait sur toute la classe à laquelle elle appartient. Mlle Mori Ritsu, charmante jeune fille de 18 ans, dut se retirer de la société des anciennes élèves de l'école où elle avait fait ses études. On observa que, s'il était après tout assez naturel que la fille du célèbre acteur Ichikawa Danjūrō 市川團十郎, héritière d'une partie du grand talent de son père, jouât à Meiji-za sous le pseudonyme de Suisen 翠扇, Mlle Mori n'avait aucune raison de se livrer à ce métier, auquel rien ne la préparait. Un journal, le *Tōkyō asahi shimbun* 東京朝日新聞, appela même la graphologie à l'aide, et la comparaison des signatures de Mlle Suisen et de Mlle Mori lui inspira des inquiétudes pour cette dernière (1).

---

(1) Ce journal publie assez souvent des fac-simile de signatures de personnages connus et les accompagne de notes graphologiques. Elles sont du reste rudimentaires, et ne relèvent pas d'un système complet et coordonné. Mais une écriture qui, au lieu de sortir d'une plume métallique traçant des jambages, coule d'un souple pinceau, élargissant, déliant, arrondissant ou simplifiant, dans des limites très larges, les multiples traits de caractères compliqués, est évidemment une matière d'élection pour la graphologie. En Extrême-Orient, on le sait, la calligraphie — ce mot y a du reste un sens un peu différent de celui que nous lui donnons — est estimée presque à l'égal de la peinture ; et toute une terminologie existe déjà pour en désigner les caractères et l'intérêt.

La chose faillit tourner au scandale lorsqu'on apprit que l'une des élèves, Mlle Maruyama Waka 丸山ワカ, était une ancienne *geisha*. Les journalistes coururent s'informer de ce qu'on comptait faire. Les réponses furent d'abord vagues et embarrassées. Enfin, poussé à bout, Kawakami se résolut à donner de sa personne, et déclara catégoriquement au *Kokumin shimbun* 國民新聞 qu'il ne saurait être question d'interdire à une ancienne *geisha* l'entrée d'une école dont Sada Yakko était directrice, et que d'ailleurs on voyait d'anciennes *geisha* occuper aujourd'hui de hautes positions. Il n'y avait pas à discuter ; le journaliste ne put que s'excuser d'une erreur qu'il avait partagée, dit-il, avec beaucoup de gens ; le nom de l'institution (littéralement, lieu de formation) l'avait induit à penser qu'il s'agissait de jeunes filles honorables.

L'institution a voulu montrer sans tarder ce dont elle était capable, et les élèves ont donné leur première représentation le 25 décembre, dans la salle du *Kōjunsha* 交詢社, devant une assistance choisie. « On y voyait, disent les comptes-rendus, le baron Shibusawa plus souriant que jamais, M. Mori avec ses longs cheveux, tout inquiet du succès de sa fille, M. Kawakami Otojirō, qui admirait avant d'avoir rien vu. » La pièce de résistance était une manière de petit drame en deux actes, ne comprenant que des rôles des femmes, mais en ayant pour toutes les élèves, et écrit spécialement pour cette circonstance par M. Masuda 益田 (*Tarō kwaja* 太郎冠者 de son pseudonyme littéraire), dont il était aussi le premier essai en ce genre, M. Masuda n'ayant encore écrit que des comédies. L'ensemble a été jugé assez favorablement ; ce qui manquait le plus, a-t-on dit, c'était la « nouveauté » tant annoncée, comme du reste on prétend qu'elle manque aux troupes que dirigent M. Kawakami et sa femme ; les défauts ont été en général attribués à l'enseignement, ce qui, après tout, n'est peut-être pas absolument juste. Ajoutons enfin que beaucoup d'éducateurs expriment la crainte que cette institution, et le bruit qui s'est fait et se fera autour d'elle, n'exercent une influence fâcheuse sur les étudiantes en général. On a remarqué l'avidité avec laquelle nombre d'entre elles recherchent, dans les journaux et les revues, tout ce qui s'y rattache.

— Les sciences historiques ont fait au Japon une grande perte en la personne de M. Naka Michiyo 那珂通世, professeur à l'École normale supérieure de Tōkyō. Sa grande érudition et ses nombreux travaux l'avaient depuis longtemps placé au premier rang de la distinguée phalange des historiens japonais.

Né à Morioka 盛岡 la 4e année de l'ère Kaei 嘉永 (1851), il était le troisième fils de Fujimura Genzō 藤村源藏, samurai du clan de cette ville. Il fut d'abord disciple de Naka Michitaka 那珂通高 (1), qui, frappé de son intelligence et de ses progrès rapides, le choisit comme fils adoptif. Ceux-ci furent tels qu'à 14 ans il put être nommé professeur de lecture, *kudokushi* 句讀師, à l'école du clan. Le mouvement qui, lors de la Restauration, entraîna les esprits vers les sciences occidentales, le trouva préparé à le comprendre ; et dès la 1re année de Meiji 明治 (1868), il entrait au *Keiō gijuku* 慶應義塾, la nouvelle école supérieure que venait de fonder le célèbre Fukuzawa Yukichi 福澤諭吉, et d'où sont sortis tant d'hommes distingués du Japon moderne. Il en sortit, résolu à l'exemple de son maître à se consacrer à l'éducation. Il fut d'abord professeur au *Hajō gakusha* 巴城學舍 de l'ancien clan de Nagato 長門 ; mais il y resta peu de temps, et fut ensuite mis à la tête de l'école normale de Chiba 千葉. Il la quitta pour devenir surveillant des études, *kundō* 訓導, puis directeur de l'école normale de filles de Tōkyō en 1879, position qu'il occupa jusqu'à la réorganisation des écoles normales en 1885. Il fut ensuite quelque temps secrétaire du Genrōin 元老院. Lorsque cette institution fut supprimée (1890), il fut nommé directeur de l'école des filles nobles, *Kwazoku jogakkō* 華族女學校. Mais les travaux d'ordre purement scientifique l'attiraient ; il s'était déjà spécialisé dans

(1) Il a publié le *Kojiki bengo* 古事記便要, 2 vol., 1875.

l'étude de l'histoire extrême-orientale. En 1896, il fut nommé professeur à l'Ecole normale supérieure et au premier lycée supérieur, qu'il quitta ensuite pour l'Université impériale. En 1901, il avait reçu le titre de docteur ès-lettres, *bungaku hakushi* 文學博士. Entre temps, il avait fait partie de plusieurs commissions chargées de l'examen et du choix des livres classiques. Il était l'un des membres les plus actifs et les plus écoutés du conseil de la Société historique, *Shigakkwai* 史學會. En ces dernières années, en sentant la nécessité pour poursuivre plus fructueusement ses recherches sur l'histoire mongole, il s'était mis à l'étude de l'allemand et du russe. La mort est venue le surprendre le 2 mars dernier, au moment où il se disposait à assister à une importante réunion du conseil de la Société historique. Il n'avait que 57 ans.

Son œuvre fut considérable comme éducateur et comme historien. Nous n'en retiendrons que la partie scientifique. Ses ouvrages principaux sont : le *Shina tsūshi* 支那通史 en 6 volumes, dont il a été fait en Chine une édition en 5 volumes (1) ; une édition annotée des œuvres posthumes de Ts'ouei Chou 崔述, *Kōten Saitōheki sensei isho* 校點崔東壁先生遺書, en 4 volumes ; le *Chingisu kan jitsuroku* 成吉思汗實錄, traduction avec introduction bibliographique et notes du *Yuan tch'ao pi che* 元朝秘史 ; des études sur l'histoire ancienne du Japon et de la Corée, *Nihon jōko nendai kō* 日本上古年代考, *Chōsen koshi kō* 朝鮮古史考, *Kōkurai kohi kō* 高句麗古碑考, qui devaient faire partie d'un grand ouvrage *Gwaikō yakushi* 外交繹史 ; quelques manuels d'histoire d'Extrême-Orient, *Tōyō shōshi* 東洋小史, *Tōyō ryakushi* 東洋略史, etc. Il faut y ajouter une quantité d'études parues dans diverses revues, principalement dans la Revue historique, *Shigaku zasshi* 史學雜誌, la Géographie historique, *Rekishi chiri* 歴史地理, la Littérature, *Bun* 文, le *Yōyōshadan* 洋洋社談, etc.

Il laisse en manuscrit : une suite à son *Chingisu kan jisluroku*, une édition critique avec notes du *Yuan ts'in tcheng lou* 元親征錄, une bibliographie d'histoire extrême-orientale, *Tōyō rekishi mokuroku* 東洋歴史目錄, des notes sur le *Tcheou ki*, *Shūki hotei* 周紀補訂, une traduction du dictionnaire mongol de Schmidt, une traduction incomplète de la grammaire mongole de Bobrovnikov, et quelques études devant faire partie du *Gwaikō yakushi* mentionné plus haut, etc.

— On sait que le Japon a adopté officiellement le calendrier grégorien en 1873. Le 3e jour du 12e mois de la 5e année de Meiji devint le 1er jour du 1er mois de la 6e année, 28 jours disparaissant ainsi du comput officiel. Toutes les fêtes et cérémonies nationales ou officielles furent fixées *ne varietur* au jour de l'année grégorienne correspondant cette année-là à leur date d'après le calendrier lunaire chinois. Toutefois l'usage de ce dernier comput se maintint dans les campagnes, et généralement les calendriers imprimés au Japon portèrent les deux systèmes. Le 2 octobre dernier a paru au Journal officiel un décret interdisant la mention du calendrier lunaire à partir de la 43e année (le chiffre de 42 donné d'abord provenait d'une erreur) de Meiji, 1910, et ordonnant de s'en tenir strictement, pour l'impression des calendriers, aux données fournies par l'Observatoire de Tōkyō.

— M. Takakusu Junjirō 高楠順次郎 a résigné ses fonctions trop absorbantes de directeur de l'école des langues étrangères, *Gwaikokugo gakkō* 外國語學校, pour se consacrer à la confection du dictionnaire chinois-sanskrit attendu depuis si longtemps. Il est remplacé à la tête de l'école par M. Murakami Naojirō 村上直次郎, précédemment professeur à la même école et membre du Bureau pour la publication des matériaux historiques, *Shiryō hensan kyoku* 史料編纂局. L'école donnait déjà des cours de chinois, de coréen, d'anglais, d'allemand, de français, de russe, d'espagnol, d'italien ; on y a ajouté dernièrement des cours de mongol, de malais et de tamoul. L'intention du nouveau

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, III (1903), p. 517.

directeur serait d'y joindre des cours de hollandais et de portugais, les relations qu'ont entretenues ces pays avec le Japon rendant la connaissance de ces langues fort importante pour les études historiques.

— L'université impériale de Kyōto ne donnait plus depuis quelque temps les résultats qu'on attendait d'elle. Un effort a été fait pour la relever. Le baron Kikuchi Dairoku 菊池大麓, ancien ministre de l'instruction publique, auquel ses conférences en Angleterre sur l'éducation au Japon ont donné une certaine notoriété en Europe, en a été nommé président. Parmi les nouveaux professeurs, citons M. Kōda Nariyuki 幸田成行, Rohan 露伴 de son pseudonyme littéraire, un des premiers écrivains du Japon moderne, qui y fait cette année un cours sur la littérature de l'époque des Tokugawa.

— Plusieurs fois déjà nous avons eu occasion de parler des étudiants chinois au Japon. Ils viennent, quelques-uns d'entre eux du moins, d'attirer encore une fois l'attention. Une tentative d'empoisonnement, avec du « mauvais thé », a eu lieu en effet sur M. Teng Tch'eng-yi 鄧誠意, directeur de l'importante revue réformiste *Min pao* 民報. Les soupçons se portèrent surtout sur M. Wang Kong-k'iuan 汪公權, originaire du Kiang-sou, qui avait disparu. M. Wang, venu de bonne heure au Japon, s'y lia avec des révolutionnaires notoires, entre autres MM. Tchang Ping-lin 章炳麟 (1) et Houang Hing 黃興 ; il poussa leurs théories à l'extrême, prôna le socialisme et l'anarchie, et finalement se brouilla avec eux. Il se tourna alors vers M. Lieou Kouang-han 劉光漢 du Kiang-si, éditeur des revues *T'ien yi* 天義 et *Heng pao* 衡報. On prétend qu'en même temps il sut capter la confiance d'un grand personnage de Chine, pour le compte duquel il surveilla les agissements de ses anciens amis, et dont il reçut à diverses reprises des sommes importantes. Ce serait la raison pour laquelle il fut généralement tenu à l'écart par ses compatriotes. Le bruit avait couru au commencement du mois que quelqu'un voulait brûler la rédaction du *Min pao* ; on suppose que c'est de lui qu'il s'agissait. Un certain nombre de Chinois amis de M. Wang ont été interrogés, entre autres MM. Lou Fou 魯福 et Hiu Tch'eng 許宬, ainsi que des rédacteurs du *Min pao*, mais sans grand succès. La discipline du secret semble tenir les langues, tandis que les fréquents changements de nom des révolutionnaires déroutent les recherches. Il serait à désirer pourtant que l'enquête révélât l'organisation du parti et ses ressources. Le fait en lui-même suffit en tous cas à faire soupçonner des divisions profondes, capables de paralyser toute action.

Danemark

— M. L. Finot nous a adressé le rapport suivant sur le XVe Congrès des Orientalistes, qui s'est tenu à Copenhague au mois d'août :

« Suivant le désir que vous m'en aviez exprimé, je me suis rendu à la XVe session du Congrès international des Orientalistes pour y représenter le Gouvernement général de l'Indochine et l'Ecole française d'Extrême-Orient.

« Le précédent Congrès, tenu à Alger en 1905, avait désigné Copenhague comme siège de la session suivante. Ce choix était un juste hommage rendu aux traditions de l'orientalisme danois, qui se continuent de nos jours avec un nouvel éclat, comme l'attestent les noms de Fausböll, l'illustre vétéran des études pâlies, enlevé tout récemment à la science, et de V. Thomsen, le savant interprète des inscriptions de l'Orkhon. Par malheur l'éloignement de cette ville a sans doute arrêté bon nombre d'orientalistes des contrées méditerranéennes.

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, III (1903), p. 759, affaire du *Sou pao*.

Tandis que l'Allemagne y envoyait la plupart de ses savants et que l'Angleterre s'y faisait représenter par un groupe important, la France et l'Italie ne comptaient qu'un très petit nombre de délégués. En outre, certaines branches de l'orientalisme furent à peu près délaissées. C'est ainsi que la section « Indochine et Malaisie » ne put se constituer faute d'un nombre suffisant de membres présents. La section iranienne, trop peu nombreuse, demanda à s'agréger à la section indienne, ce qui lui fut d'abord accordé ; mais sur l'observation faite ensuite que ses communications menaçaient de réduire notablement le temps accordé à l'indologie, elle fut exclue de cet asile et replongée dans le néant.

« Outre l'Indochine, les pays d'Extrême-Orient officiellement représentés étaient les suivants : Ceylan (T. W. Rhys Davids), Chine (Wang Ki-tseng), Inde (Sir Charles Lyall), Siam (Col. Gerini). Le Japon s'était abstenu.

« Le Congrès fut ouvert le 14 août à 10 heures du matin par le prince royal Christian en l'absence du roi. Après les discours usités en pareille circonstance, le bureau du Congrès fut composé de la manière suivante : président, V. Thomsen ; vice-présidents, Buhl, Dines Andersen ; secrétaire général, Sarauw ; secrétaires : Bezold, Gauthiot, Thomas.

« Dans l'après-midi du même jour, les sections se réunirent pour nommer leurs bureaux particuliers et commencer leurs travaux. La section II (Inde) élut président R. Pischel, vice-présidents L. Finot, A. Williams Jackson, comte F. Pullé ; la section III (Chine et Japon), présidents : H. A. Giles, J. J. M. de Groot, F. Hirth ; la section VII (Ethnographie et folklore de l'Orient), présidents : S. Fries, comte A. de Gubernatis, I. Kunos.

« Parmi les communications lues devant les différentes sections, je signalerai les suivantes qui intéressent l'Extrême-Orient :

Section I. — (Linguistique).

A. Bezzenberger. Über die Flexion von ai. *panthās*.

A. Fokker. Something about « hamza » or « spiritus lenis » in Malay, Javanese and other Malay-Polynesian languages.

K. Wulff. Über Stammabstufung in der malajischen Wortbildung.

Section II. — (Inde).

H. Oldenberg. Ṛgveda, I, 6, 7.

O. Strauss. Über den Stil der philosophischen Partieen des Mahābhārata.

J. v. Negelein. Das Atharva-Pariçiṣṭa.

Mrs C. A. F. Rhys Davids. A Note on the place of Buddhism in the history of philosophy.

P. Oltramare. L'interprétation de la formule du *Pratītyasamutpāda*.

A. de Gubernatis. Le bouddhisme en Occident, avant et après le christianisme.

H. Jacobi. Sur la langue des textes jainas.

M. Winternitz. Die altindische Asketendichtung.

J. Rapson. The Dynastic List of Andhra Kings in the Purāṇas.

E. Olesen. Zur Lehre des Mānavadharmaçāstra von den Mischkasten.

I. F. Fleet. The day on which Buddha died.

K. Coomaraswamy. The Influence of Greek on Indian art.

Section III. — (Chine et Japon).

a) **Chine.**

A. Forke. Ein chinesischer Kant-Verehrer.

A. Fischer. Über die ersten chinesischen Skulpturen aus vorbuddhistischer Zeit, die nach Europa kamen, die ich während meiner Tätigkeit als wissenschaftlicher Attaché der deutschen Regierung in China für das Museum für Völkerkunde in Berlin erwarb.

F. Hirth. The Mystery of Fu-lin.
O. Nachod. Die staatlichen Einrichtungen der alten China, besonders von der Han bis zur T'ang-Dynastie.
G. Pullé. Le voyage de Jean du Plan del Carpino.
Wang Ki-tseng. L'influence en Chine des ouvrages étrangers traduits en chinois pendant la dernière décade.

b) Japon.

M. Kuroita. Some old Japanese Documents.
A. Lloyd. Points of contact between Japanese Buddhism and the West.

Section VII. — (Ethnographie et folklore de l'Orient).

W. A. de Silva. A Note on surviving ceremonies and folklore connected with black magic among the Sinhalese.
Col. A. E. Snessarew. Das Erwachen des Nationalismus in Asien.

« Des informations intéressantes sur les « actualités » scientifiques ont été apportées au Congrès. C'est ainsi qu'on a appris de M. Rhys Davids que l'impression du nouveau Dictionnaire pâli pourrait commencer dans deux ou trois ans, et de M. Kuhn que la monumentale *Bibliographie indienne* qu'il prépare avec le Dr L. Scherman ferait son apparition vers la même époque. M. Grierson a entretenu les indianistes de son *Linguistic Survey*, qui progresse avec une admirable régularité, et M. F. Pullé de sa *Cartographie de l'Inde et de l'Indochine*, qui ne cesse de s'enrichir de nouveaux documents. M. Lüders a exposé les travaux préparatoires qu'il a exécutés pour l'édition critique du *Mahābhārata*, et M. Bloomfield les compléments qu'il médite pour sa *Vedic Concordance*. M. Thibaut a fait connaître le plan d'une grandiose collection de tous les astronomes et mathématiciens hindous, qui doit paraître sous les auspices de l'Université de Calcutta. M. Œrtel a donné d'intéressants détails sur ses fouilles de Sarnāth, qui ont ramené au jour des documents si précieux.

« J'ai moi-même énuméré les principaux travaux qui ont été faits en Indochine dans le domaine de l'archéologie et de la philologie indienne, et présenté les publications de l'Ecole française pendant cette période. A la suite de cette communication, M. F. Pullé a présenté et fait voter par la section II une résolution ainsi conçue :

Le XVe Congrès international des Orientalistes a l'honneur de remercier le Gouvernement général de l'Indochine des mesures libérales prises par lui pour la conservation des monuments anciens de ce pays. Il exprime le vœu que l'Ecole française d'Extrême-Orient continue à recevoir du Gouvernement l'appui nécessaire pour mener à bonne fin une œuvre qui intéresse au plus haut point l'archéologie orientale.

« Ce vœu, adopté par le Congrès en séance plénière, sera transmis par le bureau au Gouvernement général.

« Dans une séance plénière tenue le 17 août, en présence du roi, M. A. von Lecoq, du Musée d'ethnographie de Berlin, fit passer sous les yeux du Congrès, au moyen de projections, les plus belles trouvailles de la mission prussienne au Turkestan chinois et retraça les péripéties de cette expédition à laquelle il a pris, en compagnie de M. Grünwedel, une part essentielle. Grâce à l'obligeance de M. von Lecoq, j'ai pu visiter à Berlin, au retour du Congrès, les belles collections de peintures murales, de statuettes, de manuscrits rapportées par cette mission et dont rien n'est encore exposé, faute de place. Car on s'imagine à tort que le *Museum für Völkerkunde* est à l'aise dans des locaux spacieux : la vérité, c'est que, comme tous les autres musées ethnographiques, il étouffe dans des salles trop étroites, déjà encombrées à l'excès et qui ne pourront recevoir les antiquités du Turkestan qu'après le déménagement d'une partie des objets actuellement exposés. En attendant, un trop grand nombre d'entre elles sont transformées en magasins et fermées au public.

« Dans la séance de clôture tenue le 20 août, le président soumit à la ratification de l'assemblée deux résolutions importantes : l'une relative à la publication des travaux du Congrès, l'autre fixant le lieu de réunion de la session suivante.

« La première question a été jusqu'ici résolue diversement. Jusqu'au Congrès de Hambourg (1902), les communications ont été publiées in-extenso. Le Congrès de Hambourg, par une résolution très discutée, décida de n'en donner qu'un abrégé. Le Congrès d'Alger (1905) revint au système de la publication intégrale. Enfin celui de Copenhague a tranché la difficulté en supprimant toute publication, sauf celle d'une simple liste des communications lues devant le Congrès.

« En ce qui concerne le siège du prochain Congrès, deux propositions se sont trouvées en présence, l'une pour Calcutta, l'autre pour Athènes. La première s'autorisait d'une invitation du lieutenant-gouverneur du Bengale accompagnée d'offres très libérales ; des difficultés pratiques trop évidentes ne permirent pas au Congrès de l'accepter, et son choix se porta sur Athènes. Mais il n'est pas impossible que le projet écarté à regret par une assemblée qu'il avait néanmoins séduite, revînt à l'ordre du jour sous une autre forme et que notre « premier Congrès des études d'Extrême-Orient » eût enfin un successeur.

« Je crois inutile de vous entretenir des divertissements variés qui ont, suivant la coutume, égayé l'austérité de nos travaux. Je me reprocherais cependant de ne pas mentionner avec gratitude l'accueil d'une exquise affabilité que LL. MM. le Roi et la Reine ont réservé aux délégués qu'elles avaient honorés d'une invitation à dîner, la réception somptueuse et cordiale du Conseil municipal à l'Hôtel de ville, celle de M. Jacobsen à la Glyptothèque fondée par lui, enfin tous les soins qu'ont pris les membres du Comité d'organisation pour assurer à leurs hôtes, en même temps qu'une bonne organisation de leurs travaux, tout le confort et l'agrément qu'ils pouvaient souhaiter pendant leur séjour à Copenhague. »

CORRESPONDANCE

A PROPOS DE *LA CHINE NOVATRICE ET GUERRIÈRE*

Nous avons reçu de M. le commandant d'Ollone la lettre que voici :

Saigon, le 10 décembre 1908.

Au cours de l'exploration que je viens de conduire durant deux ans dans les régions les moins accessibles de la Chine, le numéro de décembre 1906 du *B. E. F. E.-O* m'a été communiqué lors d'un passage à Yunnansen. J'y ai lu avec surprise et quelque tristesse — car je ne croyais pas que la malveillance et la déloyauté fussent de mise à l'Ecole française — l'article que M. Maybon a consacré à mon livre, *La Chine novatrice et guerrière*. Croyant M. M. un correspondant occasionnel, je n'avais point jugé utile de répondre, et je croyais que les fatigues, les dangers parfois que ma mission se plaisait à affronter pour ouvrir à la science de nouveaux champs d'étude, suffisaient à lui assurer les sympathies de l'Ecole et me mettraient à l'abri de nouvelles atteintes. Mais ayant enfin pu consulter la série des Bulletins parus depuis deux ans, j'y constate que M. M. est devenu un membre de l'Ecole, qu'il parle donc en son nom et qu'il a profité de cette situation pour redoubler ses vaillantes attaques dans le dos de quelqu'un pour longtemps hors d'état de se défendre.

L'Ecole française d'Extrême-Orient étant une institution de l'Etat, je suis bien forcé d'accorder à ces critiques une importance que je refusais à la personnalité de M. M., et, bien qu'il soit des accusations qu'un honnête homme éprouve quelque honte à combattre, il me faut réfuter des allégations perfides et volontairement mensongères qu'accréditerait leur estampille officielle. Je vous prie donc d'insérer cette réponse dans votre Bibliographie concernant la Chine, à la même place où est parue la notice de M. M. (1).

M. M. confesse : « Certes la plupart des thèses de M. d'O. ne nous paraissent pas discutables, et il y avait assurément quelque utilité à réfuter les préjugés assez courants encore dans le grand public sur l'immobilisme chinois. » Après un tel aveu, on doit s'attendre à voir couvrir de fleurs l'heureux auteur de thèses non discutables sur la Chine, objet de jugements si divers et contradictoires : quelles critiques de détail pourraient affaiblir un si bel éloge ? Aussi M. M. a-t-il trouvé mieux : laissant de côté les idées, il s'en prend à la personne et au caractère de l'écrivain. Par des insinuations doucereuses d'abord, puis de plus en plus précises, il m'accuse de simuler une connaissance de la langue chinoise que je n'aurais point et il consacre presque tout son compte rendu à démontrer ma fraude. Je cite :

Page 422 : « A vrai dire, quand nous disons « documentation de seconde main », nous ne sommes pas tout à fait sûrs de ne pas être en contradiction avec les déclarations de M. d'O. lui-même... M. d'O. nous affirme que « c'est de celles-ci (les Annales dynastiques chinoises) « que sont tirés tous les textes cités dans ce volume ». Mais comment en ont-ils été extraits ? M. d'O. laisse planer quelque doute là-dessus... . A qui seraient empruntées ces références ? Aux Annales elles-mêmes ? C'est ce que par moments, les expressions de M. d'O. donneraient

(1) Il nous a été impossible de déférer à ce désir, la composition du *Bulletin* étant presque terminée lorsque cette lettre nous est parvenue [N. D. L. R.].

à entendre... Pour nous, on l'entend bien, le doute n'existe pas, et nul sinologue n'aurait jamais songé à faire un grief à l'auteur d'un ouvrage de vulgarisation sur la Chine de ne pas être lui-même un sinologue. *Mais nous lui aurions su gré d'en prendre plus volontiers son parti.* » Et, page 425 : « Les transcriptions de M. d'O. sont d'une variété déconcertante qui reflète assez la variété des sources qu'il a consultées, et *nous n'y insisterions pas autrement, si M. d'O. ne se donnait si souvent l'apparence d'avoir puisé directement aux sources chinoises* [1] ».

C'est assez net : j'ai voulu fonder mon crédit sur une imposture. On croit rêver quand on lit de pareilles assertions dans une publication sérieuse. J'ai placé en tête de mon ouvrage un Avertissement, tout exprès pour dire que *je ne sais pas le chinois* et m'excuser — avec quelle humilité ! — d'être forcé pourtant de parler de l'histoire chinoise, en recourant aux traductions existantes : « Ce n'est donc point *une pédanterie déplacée — car je ne suis nullement sinologue* — mais un vif sentiment de la complexe réalité qui m'a déterminé à conduire le lecteur par le chemin de l'histoire jusqu'au cœur des événements actuels.... *Aucune traduction intégrale* n'existant de cette Histoire immense, il m'eût fallu, pour citer mes sources, alourdir ces pages d'innombrables références. » Et je me félicite de l'apparition des *Textes historiques* du P. Wieger, donnant, à défaut de la traduction intégrale regrettée, un bon résumé *en français* des Annales et des principaux travaux qui s'y rapportent : « On y trouvera mentionnés la plupart des citations et des faits que j'avais, labeur désormais inutile, puisés en plus de *cent ouvrages* ; je l'ai d'ailleurs mis à contribution pour compléter mon œuvre. »

Est-il rien de plus clair et de plus franc ? Se peut-il trouver un homme sensé pour déduire de là que je sais le chinois? Est-il permis de se demander, avec M. M., si les *cent ouvrages*, consultés à défaut d'*une traduction intégrale*, sont « d'origine européenne ou les Annales chinoises elles-mêmes »? M. M. avoue que, « pour lui, le doute n'existe pas » ; en vérité il ne peut exister pour personne. C'est donc à l'usage de ceux qui n'ont pas lu mon livre, et qui, confiants en la bonne foi du *Bulletin*, n'auront pas l'idée de contrôler ses dires, que M. M. a sciemment — en supprimant le décisif « Je ne suis pas sinologue », qui réduit à néant sa thèse, et en torturant quelques phrases pour leur faire dire exactement le contraire de ce qu'elles signifient — imaginé et combiné cette imputation de supercherie sous laquelle il croit accabler mon œuvre avec ma personne. Ce procédé s'appelle, non pas critique littéraire ou scientifique, mais diffamation : il y a des tribunaux pour en connaître. L'opinion des honnêtes gens constitue le seul auquel je veuille m'adresser : je doute qu'elle soit favorable à M. M.

Je pourrais m'en tenir là. Cependant l'apparence de précision de quelques critiques de détail est de nature, même alors que la valeur morale de leur auteur est démasquée, à diminuer la confiance en l'exactitude de mon ouvrage. Là aussi il me faut montrer que M. M. a volontairement dénaturé mon texte pour s'offrir le facile plaisir de le corriger. Il faudrait tout relever ; je me bornerai à quelques exemples.

Page 423, ligne 36, M. M. critique mon « *affirmation* que le danger européen *a fait taire* les querelles intestines » (page 273). Or mon texte porte : « Si, comme il paraît probable, cette alliance contre l'Européen fait taire les querelles intestines. » Une hypothèse donnée comme l'affirmation d'un événement accompli !

Page 424, ligne 4 : « M. d'O. dit de la Grande muraille qu'elle « était longue de dix mille « *li* (3.500 kilomètres environ) ». Deux erreurs : M. d'O. a pris à la lettre l'expression figurée « muraille de dix mille *li* », et de plus 10.000 *li* équivaudraient à 6.500 kilomètres. En réalité « la grande muraille ne s'étend guère que sur 2.000 kilomètres. » M. M., qui ne me compte que « deux erreurs », en commet trois en ces quelques lignes. 1° Il décide sans

[1] Les italiques, ici comme plus haut, sont de M. d'Ollone.

appel que la Grande muraille a 2.000 km., parce que c'est le chiffre donné par le P. Richard dans sa Géographie. Mais personne n'a mesuré la muraille, les estimations varient fort, et celle que j'ai adoptée n'est autre que celle de Reclus : « plus de 3.300 kilomètres » (*L'Asie Orientale*, p. 193). 2° La seconde erreur est vraiment plaisante : « Dix mille *li* équivaudraient à 6.300 km. », dit avec autorité M. M. Il eût tenu à faire savoir à tous ses lecteurs familiers avec la Chine qu'il n'avait jamais mis les pieds en ce pays, qu'il n'eût pu s'y mieux prendre : nul parmi eux n'ignore en effet que la longueur du *li* varie non seulement suivant les régions, comme toutes les mesures chinoises, mais encore dans la même contrée suivant la praticabilité du terrain. C'est une unité non pas de longueur, mais de temps de marche, et il y a dans les montagnes du Setchouen tels *lis* qui ne valent guère que 300 mètres, tandis que dans les steppes de Mongolie, parcourues aux vives allures du cheval, le *li* approche parfois du kilomètre. 3° La troisième erreur, moins joyeuse, est une nouvelle application du procédé spécial à M. M. Je n'ai pas, ainsi qu'il me l'attribue, « dit de la Grande muraille qu'elle « était « longue de dix mille *li* », ce qui pourrait paraître une affirmation de ma part ; j'ai écrit : « Alors se dressa cette formidable Muraille, longue de *dix mille lis* », cette apposition en italique indiquant clairement que je cite l'hyperbole par laquelle les Chinois ont tenté de figurer la grandeur démesurée d'un pareil ouvrage ; et tout de suite après, je donne entre parenthèses le chiffre réel. Pour mettre dans ma bouche ce que je donnais comme citation, M. M. une fois de plus ne craint pas de commettre — parlons avec modération — une altération du texte.

Page 424, ligne 12 : « Ce ne fut pas « l'Empereur » qui régnait alors, et qui était Wen-ti, de la dynastie Song, mais bien le roi tongouse de Wei, T'opatsouen... », dit M. Maybon. Il ignore apparemment, — mais il aurait pu l'apprendre à la page 57 de mon livre, — que ces prétendus « rois » de Wei portaient le titre impérial. Mais d'ailleurs M. M. sait fort bien que je n'ai pas commis la confusion qu'il me prête : le passage incriminé est précédé de deux pages qui précisent qu'il s'agit des souverains huns, non des princes purement chinois, et il se continue immédiatement par ces lignes : « L'éclectisme *des souverains huns* et leur esprit d'initiative ne furent pas moins favorables à Lao-tse et à Confucius. Trait curieux : *l'empereur chinois du Sud imite tout ce que fait son rival du Nord.* » Ainsi M. M. a tronqué mon texte en isolant un mot, exprès pour m'attribuer une erreur démentie par tout le contexte. Après cela, libre à lui qui se trompe sur toute une longue et puissante dynastie, de triompher, s'il veut, d'un lapsus que j'ai commis : c'est en effet T'opatsouen qui se fit moine, et non son successeur comme je l'ai écrit.

Page 424, ligne 18, M. M. me corrige, parce que j'appelle Lichemin le « fondateur de la dynastie des T'ang ». « La dynastie fut fondée non par Li Che-min, mais par son père », dit M. M. Il ignore sans doute aussi que c'est Lichemin qui par ses talents procura à son père, fort nul, un trône que d'ailleurs il lui enleva dès qu'il lui convint de s'y asseoir. Quelle querelle ! quelle volonté de faire croire que je suis en faute !

Page 424, ligne 23 : « Bien singulière est la note où M. d'O., racontant le coup d'État de 1898, nous apprend que... » Je n'ai pas raconté le coup d'État, dont je ne sais rien par moi-même ; j'ai écrit : « Voici comment, à Pékin, on raconte ce coup d'État. » La différence est notable. Si M. M., avant de trouver singulier un récit des événements de Pékin, fût allé à Pékin, il eût recueilli sans difficulté ce même récit des bouches les plus autorisées. Ce qui est singulier, c'est sa surprise ; ce qui l'est davantage encore, c'est cette constante et tendancieuse altération de mon texte par de prétendues citations. Est-ce que cela n'a pas un nom spécial en jurisprudence ?

Enfin, page 423, ligne 46, M. M. s'étend sur « la variété déconcertante » de mes transcriptions, « qui reflète assez la variété des sources européennes consultées », — preuve évidente de ma fraude pour M. M., alors que c'est précisément celle de ma loyauté : que n'eût pu dire, et avec raison, M. M., si, ne sachant pas le chinois, je m'étais permis de corriger l'orthographe des sinologues consultés, ou celle la plus communément admise ? — Et il cite mes fautes Lao-tse et Lao-tsé, Kien-loung et K'ien-loung, Hankéou pour Han-k'eou.

Tout cela est très grave assurément. Mon livre a paru en décembre 1906, au moment même où je m'embarquais pour une longue campagne préparée depuis plusieurs mois : c'est dire la liberté que j'ai eue de corriger des épreuves. M. M., lui, n'était pas à la veille de partir en expédition ; sa notice n'a que deux pages et demie : si des coquilles s'y sont maintenues, il sera difficile de les excuser. Cependant, sans chercher beaucoup, j'en ai remarqué sept, vraiment assez fortes, dans ce petit factum. Elles sont même à la seconde puissance, si j'ose ainsi parler, car elles se trouvent toujours, parfois en italiques ! dans les prétendues citations de mon texte, de sorte qu'on doit m'en attribuer la flatteuse parternité. C'est ainsi que, page 423, ligne 8, je suis censé parler de « forces de conversation », alors que j'ai écrit « conservation » ; page 424, ligne 24, on me fait écrire « *Kong*-you-wei », décuplant ainsi la légère coquille *Kang*-you-wei qui figure dans mon livre en cet endroit et rendant méconnaissable le nom de K'ang-you-wei ; ligne 25, il est question de « généralisme », là où j'ai mis « généralissime » ; page 422, en note, 1re ligne, la suppression d'un *que* m'attribue une construction incorrecte. J'en passe, mais non la meilleure. Les noms chinois seraient-ils seuls sacrés ? M. M., impitoyable pour une apostrophe oubliée parfois par le prote dans K'ien-loung ou déplacée dans Hank'eou, n'a même point su copier exactement mon propre nom : il l'estropie avec sérénité en tête de son article, au sommaire, à l'index, partout. Quel souci vraiment scientifique de l'exactitude ! N'est-ce point d'un comique achevé ? L'indignation provoquée par l'odieux des procédés de M. M. s'éteint dans une douce gaieté. On ne saurait qu'engager cet Aristarque, si prompt à présenter comme des fautes les coquilles d'un ouvrage, à commencer par corriger les siennes et à ne pas en oublier jusque dans le nom de l'auteur réprimandé.

D'OLLONE

M. d'Ollone n'aime point la critique et ne la comprend point. Manque d'habitude sans doute : car on ne peut expliquer autrement les violences singulières de sa réplique à un compte rendu d'une parfaite modération. La moindre contradiction lui paraît injurieuse, et, pour une allusion discrète aux turbulences où l'a entraîné son dogmatisme, peu s'en faut qu'il ne veuille attirer sur son auteur les foudres administratives ou les rigueurs des tribunaux. M. d'O. doit cependant en prendre une bonne fois son parti : du moment qu'il se mêle d'écrire, la critique a des droits sur lui, et il ne peut raisonnablement s'attendre à trouver chez elle la silencieuse obéissance des régiments.

Je tiens à relever tout d'abord son étrange allégation que le *Bulletin* n'a cessé de déconsidérer les travaux de sa mission et qu'en particulier M. Maybon « a profité de sa situation » de membre de l'Ecole « pour redoubler ses vaillantes attaques dans le dos de quelqu'un pour longtemps hors d'état de se défendre » (car tels sont les euphémismes par lesquels M. d'O. se plaît à désigner les critiques de ses ouvrages). Depuis son analyse de *La Chine novatrice et guerrière*, M. Maybon a publié en tout et pour tout un compte rendu d'un article de M. d'Ollone, *L'Islam au Yunnan* : ce compte rendu, du reste très modéré et qui vise surtout un travail épigraphique du lieutenant Lepage, a paru dans le *Bulletin* (1) à une époque où M. d'O. avait déjà terminé sa mission. Ai-je besoin de dire que, s'il avait paru plus tôt, M. Maybon n'aurait jamais eu l'idée qu'il poignardait dans le dos M. d'Ollone, dont il citait à peine le nom ?

Nous avons eu par ailleurs à nous occuper de la mission du commandant d'Ollone. Il a bien voulu envoyer à notre musée des *ex-votos* annamites en terre cuite affectant

---

(1) No de janvier-juin 1908, publié en fait en octobre 1908.

la forme de *stūpa*, qu'il avait trouvés en baie de Halong à la grotte des Merveilles, et nous l'en avons dûment et cordialement remercié [1]. Il m'a adressé de Yun-nan-fou le 1er octobre 1907 des renseignements sur ses recherches au Yun-nan, que je me suis empressé de reproduire dans le *Bulletin* [2], en y apportant seulement les modifications que m'imposait mon devoir d'éditeur [3]. Dans le fascicule suivant, j'ai publié une note du lieutenant Lepage, membre de la mission, sur l'inscription dite « du Rocher Rouge » [4]. Si je n'ai plus rien publié depuis, c'est que M. d'O. ne m'a plus rien envoyé. J'aurais pu sans doute faire à ses faits et gestes une part plus large dans notre *Chronique*. Mais je dois dire que, dès ce moment, une revue scientifique comme la nôtre avait quelque raison de se tenir sur la réserve, et, tout en attendant avec intérêt les importantes découvertes annoncées par le chef de la mission, j'avais trouvé préférable de n'en pas parler avant qu'elles eussent été publiées. J'avais été déjà inquiet de voir M. d'O. déclarer, après une excursion de quelques jours dans le Haut Tonkin, qu'il avait eu le temps d'y faire « des constatations assez nouvelles » et d'y obtenir « des résultats appelés à modifier bien des hypothèses sur les races et leurs origines » [5]. Je savais que, si l'ethnographie est encore la science qui compte le plus d'amateurs, nos officiers des territoires militaires avaient fait sur les peuplades de la haute région des études longues et patientes, dont les résultats étaient assez solides pour résister aux impressions rapides et sommaires d'un touriste distingué. J'avais été plus surpris encore de lire qu'au cours de cette promenade, la mission avait réuni des « observations barométriques » qui lui permettaient « de modifier l'altitude de plusieurs points portés, à l'estime, trop bas sur les cartes » [6] : et je me représentais la stupéfaction des géodésiens et des topographes du Service géographique de l'Indochine, qui nous ont dotés d'une admirable série de cartes au 100.000e du Haut Tonkin, en apprenant le cas que M. d'O. faisait de leurs travaux et l'aisance avec laquelle il prétendait les rectifier. Une autre lettre informait les membres de la Société de Géographie qu'en l'espace d'un mois et demi à peine, le lieutenant Lepage avait terminé, non seulement « l'estampage de toutes les pierres présentant un intérêt historique », mais encore « la traduction des inscriptions et autres documents » rapportés à Yun-nan-fou par M. d'O. de ses diverses excursions [7] : et les appréhensions qu'inspirait cet exploit sinologique sans exemple n'ont été que trop justifiées par l'événement [8]. Il ne m'avait pas échappé non plus que M. Bonin revendiquait la

---

(1) *B. E. F. E.-O.*, janvier-juin 1907, p. 154.

(2) *Ibid.*, juillet-décembre 1907, p. 440-442.

(3) Dans une lettre à la Société de Géographie (*La Géographie*, 15 mars 1908, p. 250), M. d'O. disait que l'existence de l'écriture des Miao-tseu « était absolument inconnue, non seulement des Européens, mais des Chinois ». J'ai supprimé de la lettre qu'il m'avait adressée une affirmation analogue, sachant pertinemment que Devéria avait déjà publié des spécimens d'écriture *miao-tseu* (*Journ. As.*, sept.-oct. 1891, p. 366 sqq.).

(4) *B. E. F. E.-O.*, janv.-juill. 1908, p. 233-235.

(5) *La Géographie*, 15 mai 1908, p. 368.

(6) *Ibid.*, ibid.

(7) *Ibid.*, 15 mars 1908, p. 252.

(8) Cf. *B. E. F. E.-O.*, janv.-juin 1908, p. 259-263. Il faut reconnaître qu'il était bien difficile au lieutenant Lepage de mieux faire dans les conditions où il était placé ; et ses efforts nous inspirent assez d'estime pour souhaiter qu'il ne soit plus à l'avenir victime d'une hâte inconsidérée, dont il n'est sans doute pas entièrement responsable.

priorité de la traversée du massif habité par les Lolos indépendants, que M. d'O. s'était attribuée : et de la polémique engagée à ce sujet, il avait paru du moins résulter que, si M. d'O. et l'abbé de Guébriant avaient été les premiers à traverser la partie centrale de cette région, M. Bonin en avait, avant eux, coupé de biais la partie méridionale (1). Plus tard, j'ai lu la charmante relation que l'abbé de Guébriant a faite de ce voyage (2), et je n'ai pu m'empêcher d'être frappé des contradictions de détail et surtout de la différence de ton qu'elle présente avec le récit de M. d'Ollone (3). Tout cela donnait à réfléchir, et peut-être étais-je fondé à croire qu'en attendant les éléments nouveaux qui emporteraient tous les doutes, l'attitude la plus raisonnable était une prudente expectative, où n'entrait du reste nulle malveillance.

---

(1) Voir les notes de M. Bonin dans *La Géogr.*, 15 oct. 1907, p. 270, et *T'oung Pao*, II, IX, p. 478, et celle de M. d'Ollone, *La Géogr.*, 15 juin 1908, p. 437. Voir aussi *La Géogr.*, 15 sept. 1907, p. 197, et 15 oct. 1907, p. 271, et *T'oung Pao*, II, VIII, p. 597, 671. Les notes de M. Bonin sur son voyage, qui étaient, il faut le reconnaître, d'une maigreur déconcertante, avaient paru dans les *Comptes rendus des séances de la Société de Géographie* de janvier 1899, p. 33-35.

(2) De Guébriant, *A travers la Chine inconnue. Chez les Lolos.* Dans *Les Missions catholiques*, 3 avril, 10 avril, 24 avril, 1er mai et 8 mai 1908.

(3) Le récit de M. d'O. (*La Géographie*, 15 oct. 1907, p. 265) commence ainsi (voir *ibid.*, 15 juill. 1907, p. 71) : « ... J'ai réussi à traverser de part en part le pays des Lolos indépendants, jusqu'ici demeuré impénétrable, non seulement aux Européens, mais même aux Chinois, et considéré par tout le monde comme infranchissable. » Tel n'était pas l'avis de M. de Guébriant, bien placé pour savoir à quoi s'en tenir : « Je ne connais pour ainsi dire pas de Chinois, dit-il (*loc. cit.*, 3 avril 1908, p. 164), qui ait traversé le Leang-chan de part en part... Nombreux, au contraire, sont ceux qui, venant soit d'un côté soit de l'autre, s'avancent, conduits et protégés par les Lolos eux-mêmes, jusqu'au cœur du pays sauvage pour y échanger la toile ou le sel contre les produits indigènes... » Ce qui est possible aux Chinois était-il donc impossible aux Européens? Et devait-on se heurter, comme l'affirme M. d'Ollone (*loc. cit.*, p. 266), à « trois obstacles dont un seul suffisait à détruire toute espérance de succès » et notamment à la difficulté de « se procurer un personnel... qui consentît à risquer sa vie et sa liberté, sans pour ainsi dire aucun espoir de les sauver » ? M. de Guébriant n'en croyait rien : « En acceptant, dit-il, les conditions auxquelles ces marchands (chinois) se soumettent, il devait être possible à un Européen de suivre les mêmes itinéraires. » Et il ajoute : « M. le capitaine vicomte d'Ollone... s'était renseigné auprès de mon neveu Las Cases et du comte de Marsay... Il savait qu'à la mission catholique de Ning-yuan-fou, on regardait comme possible la traversée du Leang-chan, et, accompagné d'un jeune sous-officier, M. de Boyve, il vint me demander mon concours pour cette petite exploration. » En réalité, comme le dit Mgr Chatagnon, vicaire apostolique du Sseu-tch'ouan méridional (*ib.*, ib.), M. de Guébriant « avait cherché et préparé les moyens de pénétrer dans cette contrée mystérieuse. Son plan était fait. L'arrivée de la mission d'Ollone lui fournit l'occasion de l'exécuter heureusement. » Les Lolos, nous dit-il lui-même, lui avaient « fait tout récemment des avances précises ». La seule difficulté qu'il appréhendât était l'opposition des autorités chinoises. Elle ne semble pas avoir été aussi redoutable que le dit M. d'Ollone : « Je suis parti subitement de Yun-nan-fou, raconte celui-ci (*loc. cit.*, p. 266), avec le maréchal des logis de Boyve, sous prétexte de visiter le père de Guébriant, et, quand nous eûmes joint celui-ci, il n'y eut plus qu'à nous jeter avec lui et ses hommes dans le pays lolo inconnu, qui commence à quinze kilomètres de la ville. Les autorités chinoises n'ont eu vent de notre projet qu'à la dernière minute ; elles crurent à une improvisation... »

Je regrette d'être entré dans ces explications un peu longues, et que j'aurais voulu éviter. Mais la vivacité de la lettre de M. d'Ollone me faisait une obligation de lui exposer les raisons de nos critiques comme celles de nos abstentions. Le compte rendu qui a été fait ici de ses notes sur *l'Islam au Yunnan* avait surtout pour but de lui montrer les inconvénients d'une mise en œuvre trop hâtive de documents qui demandent à être étudiés longuement et triés avec soin. Il est impossible de mener à bonne fin des travaux de ce genre sans le secours de nos grandes bibliothèques et des meilleurs spécialistes; et l'on est trop exposé, au moment de la découverte, à se faire illusion sur la valeur intrinsèque ou sur l'importance relative des documents mis au jour pour ne pas en réserver l'étude jusqu'à plus ample informé. Si d'autre part nous nous sommes abstenus de mentionner nombre de communications adressées par M. d'O. à diverses revues, c'est que nous voulions éviter de faire à ce moment les réserves qu'elles appelaient et que, dans ce qu'elles pouvaient avoir d'un peu excessif et de prématuré, nous faisions volontiers la part du premier enthousiasme d'un explorateur dont nous connaissions la fougue naturelle. D'autres que nous ont eu la même impression de gêne et le même désir de tempérer un zèle trop ardent. Dans une étude très docu-

---

Voici maintenant la version de M. de Guébriant (*loc. cit.*, p. 165) : « Tout se passa au grand jour: va-et vient des Lolos à la mission, grands et petits palabres, achats de toile et de sel pour servir de monnaie d'échange, organisation de la caravane, nous ne voulûmes rien dissimuler. Etonnées sans doute de cette honnête franchise, les autorités civiles se mirent à lui opposer une hypocrisie si savante que nous pûmes, sans trop de mal, nous faufiler entre ses manœuvres contradictoires, affectant d'ignorer les unes et de savoir le meilleur gré des autres. C'est ainsi qu'on nous fournit une escorte de soldats jusqu'au dernier village chinois, Ta-hin-tchang, à 10 kilomètres de la ville. » Ce qui faillit tout gâter, c'est qu'au moment où les dernières difficultés paraissaient aplanies, les Lolos qui accompagnaient les voyageurs manifestèrent leur joie en s'enivrant d'abominable façon. A partir de ce point, M. de Guébriant fait du voyage à travers le Leang-chan une description presque idyllique. L'escalade des chaînes qui ferment le pays du côté du Yang-tseu fut pénible et coûta la vie à un cheval, mais d'un bout à l'autre les Lolos se montrèrent prévenants et hospitaliers. Il ne paraît y avoir eu de difficulté réelle qu'à l'entrée chez les Pakhi, qui se firent un peu tirer l'oreille pour servir de « répondants » à la mission et voulurent qu'on y mît le prix, mais qui, pour rompre l'ennui d'un long palabre, régalèrent nos voyageurs du brillant spectacle de leurs exercices équestres (*loc. cit.*, 24 août, p. 200). M. de Guébriant ne paraît guère s'être douté que, pendant ce temps, il n'était question de rien moins que de les « tuer » ou de les « réduire en esclavage » et que « bien d'autres conciliabules moins solennels durent avoir lieu pour le même objet » (D'OLLONE, *loc. cit.*, p. 267). Aussi, après avoir lu sa relation, n'est-on pas surpris qu'il se félicite de cette traversée « accomplie en de si paisibles conditions » (*loc. cit.*, 8 mai, p. 224). C'est bien du reste ce que nous savions déjà par une lettre du Dr Legendre à la Société de Géographie : « Le P. Guébriant, y disait-il, quand il a fait traverser le Ta-leang-chan à M. d'Ollone, n'a eu d'autres difficultés que celles soulevées par les autorités chinoises de Ning-Yuan-Fou. » (*La Géogr.*, 15 mai 1908, p. 385). — De ces contradictions dans le récit et surtout dans l'accent de deux voyageurs qui ont fait ensemble la même route, nous ne voulons, bien entendu, tirer aucune conclusion qui puisse être désobligeante pour l'un ou pour l'autre. En les signalant, nous avons voulu seulement faire comprendre à M. d'Ollone que nous avons quelque raison d'être parfois un peu difficiles en matière de documentation, et lui montrer, par un exemple qui le touche de près, combien il est difficile d'écrire l'histoire.

mentée sur les Lolos (1), M. Henri Cordier n'a-t-il pas donné à entendre à M. d'Ollone, sous la forme la plus impersonnelle et la plus discrète, que, si la Chine est encore, et pour longtemps, un pays à étudier, elle n'est déjà plus tout à fait, même dans ses marches frontières, un pays à découvrir ? Il n'en reste pas moins que M. d'O. a fait un fort beau voyage et que nous pouvons en attendre une abondante moisson de renseignements et de documents nouveaux. Qu'il les publie avec toute la rigueur et toute la prudence que la science exige, et il peut être assuré que, nulle part plus qu'à l'Ecole française d'Extrême-Orient, ils ne seront appréciés impartialement et à leur juste valeur. Nous ne prodiguons certes pas les éloges de complaisance, mais nous avons une égale horreur des critiques de parti pris. Celles que nous avons faites des travaux de la mission d'Ollone n'ont jamais eu ce caractère. Seulement M. d'O. a apporté, dans la grisaille ordinaire des études chinoises, un peu de l'ardeur incendiaire du soleil d'Afrique : ce n'est pas notre faute si, pour en soutenir l'éclat, nous avons dû parfois mettre des lunettes noires.

*
* *

Ce qui a surtout choqué M. d'O. dans le compte rendu que M. Maybon a fait de son livre, c'est d'y lire qu'il laissait planer quelques doutes sur l'origine de ses sources historiques et qu'on lui aurait su gré de prendre plus volontiers son parti de n'être pas sinologue. Il me suffit de renvoyer nos lecteurs au passage incriminé (2) : ils y verront avec quelle modération était présentée cette critique, que M. d'O. qualifie d'« allégation perfide et volontairement mensongère » et même de « diffamation ». Je tiens d'autre part à citer intégralement le paragraphe de l'avertissement de *La Chine novatrice et guerrière* que visait M. Maybon : « Cette histoire (l'histoire de la Chine), nous devrions d'autant moins l'ignorer que les Chinois ont pris la peine de l'écrire : ils sont le seul peuple du monde qui possède ses Annales officielles. C'est de celles-ci que sont tirés tous les noms, tous les textes cités dans ce volume, et s'il est permis de juger hasardeuses et téméraires les idées, assez nouvelles à la vérité, que j'en ai déduites, du moins sous le rapport des faits n'ai-je à redouter d'autres critiques que celles méritées par les *Annales* elles-mêmes. » Est-il possible d'entendre ce passage autrement que l'a fait M. Maybon ? Comment M. d'O. aurait-il pu tirer tous ses renseignements des Annales dynastiques, dont il n'existe « aucune traduction intégrale », sans puiser directement aux sources ? Et comment peut-il dire que, sous le rapport des faits, il ne craint que les critiques méritées par les Annales elles-mêmes, s'il a été à la merci de résumés sommaires ou de paraphrases maladroites ? Car enfin M. d'O. nous a prévenus qu'il n'a connu les *Textes historiques* du P. Wieger qu'au moment où son travail était presque achevé (3), et il n'existe ni en français, ni dans aucune autre langue européenne, en dehors de la traduction encore incomplète de

---

(1) *Les Lolos. Etat actuel de la question.* (*La Géogr.*, 15 janv. 1908, p. 17-40, et *T'oung Pao*, II, VIII, p. 597-686.)

(2) *B. E. F. E.-O.*, juill.-déc. 1906, p. 422.

(3) M. d'O. dit même qu'ils n'ont été publiés qu'à cette date : c'est une erreur qu'a relevée M. Maybon.

Sseu-ma Ts'ien par M. Chavannes, de version même partielle d'une seule des histoires dynastiques qui ait l'autorité du texte original. Je veux bien que M. d'O. n'ait pas dit ce qu'il voulait dire : mais on ne pouvait juger que ce qu'il avait dit. Et je veux bien aussi qu'il ait pris soin de nous avertir qu'il n'était « nullement sinologue » : mais, s'il n'avait pas fait cette réserve, M. Maybon n'aurait pas pu écrire que, « par moments, les expressions de M. d'O. donneraient à entendre » qu'il a puisé directement aux sources chinoises : il aurait fallu affirmer qu'elles ne comportaient pas d'autre interprétation. Du reste, M. Maybon n'est pas le seul qui ait remarqué cette équivoque : dans un compte rendu tout récent de *La Chine novatrice et guerrière* (1), M. Courant la signale aussi. Après avoir constaté l'extrême variété des transcriptions employées, il ajoute entre parenthèses : « Ne serait-ce pas que l'auteur est incapable de contrôler ses amis européens par les documents indigènes ? » Il n'eût assurément pas émis ce doute un peu ironique, si les déclarations de M. d'O. sur ce point avaient eu autant de netteté et d'humilité qu'il veut bien le dire.

M. Maybon songeait si peu à faire du livre de M. d'O. une critique systématiquement malveillante qu'il a fait preuve, à mon avis, d'une indulgence bien excessive en se bornant à y relever quelques erreurs de détail et en lui concédant la vérité de la plupart de ses thèses. Je ne sais si M. d'O. lui-même, aujourd'hui qu'il connaît mieux la Chine, les accepterait encore intégralement. Rien en effet ne saurait être plus contraire au témoignage de l'histoire et des faits, comme l'a parfaitement indiqué M. Courant (2), que cette théorie d'une Chine non pas seulement militaire, mais militariste, et non pas seulement capable de progrès, mais en mal incessant de rénovation et de réformes. Ce paradoxe peut présenter, suivant les termes de M. Maybon, quelque utilité pour réagir contre l'idée d'une Chine retardataire, immobile, impuissante à se modifier d'elle-même, réfractaire à toute influence du dehors : seulement, si la conception de l'immobilisme chinois est encore assez répandue dans le gros public, elle n'a jamais été celle des sinologues.

M. Maybon a montré la même modération dans sa critique du passage de *La Chine novatrice et guerrière* sur la Grande Muraille, que M. d'O. défend avec tant de véhémence. M. d'O. nous révèle qu'en écrivant en italique l'expression *dix mille lis*, il entendait marquer « l'hyperbole par laquelle les Chinois ont tenté de figurer la grandeur démesurée d'un pareil ouvrage », et ne prenait nullement la formule à la lettre. Je lui en donne acte volontiers. Mais qui aurait pu se douter qu'il y avait tant de choses dans l'emploi de l'italique ? Ne sert-elle pas d'ordinaire à souligner une expression à laquelle on veut donner plus de force ? N'était-on pas d'autant plus fondé à l'entendre ainsi que la formule était suivie de son équivalence en kilomètres ? Et si M. Maybon a négligé de la reproduire en italique, est-ce donc « parler avec modération » que de l'accuser de « commettre une altération de texte » ? — Mais que d'autres choses aurait pu dire M. Maybon de cette Grande Muraille, où M. d'O. veut à toute force voir « une *route stratégique* incomparable » (on remarquera que les italiques sont de l'auteur et n'impliquent nullement, dans sa pensée, une

(1) *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 déc. 1908, p. 574-576.

(2) *Loc. cit.* et compte rendu de *La Chine novatrice et guerrière* paru dans les *Annales de l'Ecole des sciences politiques*, XXIIIe année, 1908, p. 131-132.

hyperbole). Si peu convaincu que je puisse être par ses arguments, je ne veux pas me donner le ridicule de discuter stratégie avec le commandant d'Ollone ; j'admettrai donc en principe que la Grande Muraille était admirablement conçue pour servir au transport rapide des troupes sur les points menacés : le malheur est que les Chinois ne s'en sont jamais avisés. Est-ce donc aussi pour des transports de troupes que les prédécesseurs de Ts'in Che-houang-ti avaient élevé toutes ces murailles, tronçons épars dont cet Empereur mégalomane fit une ligne continue ? Il ne suffit pas, pour écarter cette objection, de dire que ces souverains n'avaient construit que des « forts d'arrêt » (p. 23) : car sur ce point le témoignage des *Annales* est aussi précis et formel qu'on peut le souhaiter [1]. M. d'O. invoque encore l'analogie des murailles élevées par les Romains : je n'avais pas encore entendu dire que le *vallum Hadriani*, construit en Bretagne pour arrêter les invasions des Calédoniens, fût une route stratégique. Plus près de la Chine même, il aurait pu trouver d'autres exemples : le mur que les Mạc élevèrent au Tonkin pour protéger leur territoire contre les partisans des Lê [2], les murs de Trường-dục et de Đồng-hới, que construisirent les seigneurs de Cochinchine pour arrêter la marche des armées des Trịnh [3], enfin le mur que les Russes commencèrent à édifier en 1834 pour abriter le gouvernement d'Orenbourg contre les Khiviens [4]. Même lorsqu'ils étaient assez larges pour permettre le passage des troupes, ces différents ouvrages, faibles imitations du mur de Ts'in Che-houang-ti, n'ont jamais été que des ouvrages de protection. — M. d'O. tire aussi argument de l'existence de « trois immenses routes..., l'une longeant l'Océan, les deux autres partant de la capitale, » qui, dit-il (p. 25), « amenaient les secours de l'intérieur, et complétaient le système défensif ». Si les mots ont un sens, cette phrase signifie que les routes partant de la capitale rejoignaient la Grande Muraille au Nord et à l'Ouest de Hien-yang. Or il n'en est rien. Sseu-ma Ts'ien [5] se borne à dire qu'en 220 av. J.-C., Ts'in Che-houang-ti « traça des chaussées impériales » (治馳道), et le *Ts'ien han chou*, le seul texte qui nous donne des renseignements un peu précis sur ces routes [6], nous apprend qu'elles reliaient la capitale aux provinces du Sud et de l'Est. — Enfin, si M. d'O. avait consulté les travaux du P. Hyacinthe Bitchurin ou de von Möllendorf [7], il aurait appris que la Grande Muraille a été entièrement reconstruite sous les Ming, que nous n'avons aucune donnée sérieuse sur l'aspect qu'elle présentait avant l'ère chrétienne et qu'il est dès lors fort difficile de raisonner sur les services qu'elle pouvait rendre à cette époque. Déduire de l'état actuel de cet ouvrage son rôle sous les Ts'in, n'est-ce pas un peu raisonner comme cet auteur anglais, qui admettait l'existence des armes à feu au temps de Ts'in Che-houang-ti, parce qu'il y a des meurtrières (*loopholes*) au parapet de la Grande Muraille ?

---

(1) Cf. Ed. Chavannes, *Les deux plus anciens spécimens de la cartographie chinoise*, in *B. E. F. E.-O.*, III (1903), p. 221-222.

(2) Cf. G. Dumoutier, *La muraille des Mạc*, in *Bull. de Géogr. histor. et descript.* 1897, p. 55-58.

(3) Cf. L. Cadière, *Le mur de Đồng-hới*, in *B. E. F. E.-O.*, VI (1906), p. 138-140.

(4) Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, X, p. 966.

(5) *Mém. histor.*, trad. Chavannes, II, p. 139.

(6) Ch. 51, biographie de Kia Chan 賈山.

(7) *Die Grosse Mauer von China*, in *Z. D. M. G.*, XXXV (1881), p. 75-131.

Je serai plus bref sur les autres critiques de M. Maybon qui paraissent inacceptables à M. d'O. Ce sont là des discussions de fait, dans lesquelles notre seul intérêt est de découvrir la vérité. Aussi ne ferai-je nulle difficulté pour reconnaître que, si M. Maybon a eu raison d'observer que c'est T'o-pa Tsouen qui se fit bonze, et non pas son fils, M. d'O. n'a pas tort de soutenir que par le mot « empereur » il prétendait bien désigner un souverain de la dynastie Wei ; je me bornerai à remarquer qu'il a commis une erreur sur la date de l'édit de proscription du bouddhisme, qui est 446 et non 444, et que l'erreur paraît provenir d'une lecture hâtive de la page 1316 des *Textes historiques* du P. Wieger [1]. Mais, sur tous les autres points, ses rectifications me paraissent beaucoup plus sujettes à caution.

M. d'O. fait remarquer que, s'il avait dit que la nécessité de s'allier contre le péril étranger a « fait taire les querelles intestines » entre Chinois et Mandchoux, c'était sous cette réserve, négligée par M. Maybon : « comme il est probable ». La réserve ne suffit pas à transformer cette « affirmation » en une simple « hypothèse », et le contexte l'affaiblit encore : car c'est sans aucune restriction que M. d'O. déclarait que « le commun danger... a solidarisé conquérants et conquis », c'est-à-dire Mandchoux et Chinois (p. 273). Du reste la thèse ne gagne rien à cette atténuation. Elle n'est en effet ni certaine, ni probable. Elle est fausse, tout simplement.

Je suis plus surpris que M. d'O. reproche à M. Maybon d'avoir relevé sa confusion sur la personnalité du fondateur de la dynastie T'ang [2] et d'avoir observé que le premier souverain de cette dynastie fut Li Yuan et non pas son fils Li Che-min. M. d'O. prétend que Li Che-min ayant, par ses talents, procuré le trône à son père, fort nul, mérite ce titre. Passe encore, s'il avait dit « le *véritable* fondateur », et s'il avait donné quelque part dans son livre le commentaire qu'il donne dans sa lettre. Mais loin qu'il en soit ainsi l'erreur avait été déjà commise de la façon la plus nette dans une note de la page 41, où il est dit que le parallélisme entre les Han et les T'ang « se manifeste jusque dans les détails les plus rares. Ainsi les deux fondateurs des dynasties Han et T'ang laissèrent le trône à des enfants en bas âge, et chaque fois les impératrices douairières s'emparèrent du pouvoir. » De quel fondateur de la dynastie T'ang peut-il être question ici, sinon de Li Che-min ? Et pourtant c'est bien du fondateur de la dynastie au sens strict et chronologique qu'il est question dans ce passage. Toute cette note est du reste remplie d'inexactitudes. Li Tche, l'héritier de Li Che-min, était assez jeune lorsqu'il succéda à son père, mais non pas en bas âge, puisque, né en 628, il commença à régner en 649, c'est-à-dire à 21 ans [3], et la fameuse Wou Tsö-t'ien, sous l'influence de laquelle il tomba si misérablement, n'était pas « impératrice douairière », mais bien une ancienne concubine de son père qu'il fit entrer à son tour dans son harem et promut plus tard au rang d'impératrice [4]. Nous sommes loin, comme on voit, du parallélisme annoncé.

---

[1] A la même page (p. 106), M. d'O. parle du « célèbre moine indien Boudha Janga ». C'est une forme absurde contre laquelle nous avons déjà protesté à diverses reprises : il suffit de lire Fo-t'ou-tch'eng 佛圖澄.

[2] P. 165 : « Tout changea avec Lichemінn, le fondateur de la grande dynastie T'ang. »

[3] Cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 1109.

[4] Ibid., *ibid.*, n° 2331.

M. d'O. s'indigne que M. Maybon ait trouvé « singulier » le récit qu'il a fait des événements de 1898. Il voit dans ce jugement une « tendancieuse altération de son texte », un acte qui « a un nom spécial en jurisprudence ». Et tout cela, parce que M. Maybon avait négligé de reproduire cette phrase : « Voici comment, à Pékin, on raconte ce coup d'Etat » (p. 251). Je cherche vainement à découvrir en quoi cette addition empêche le récit de M. d'O. d'être singulier. S'il décline la responsabilité de cette version, nous sommes d'accord, et la remarque ne le touche point ; s'il l'assume, — ce qu'il paraît bien faire, puisqu'il dit la tenir des « bouches les plus autorisées », — il est mal venu à prétendre qu'on a altéré sa pensée. En fait il y a à peu près autant de versions du coup d'Etat de 1898 que de « bouches autorisées », et nul ne peut se flatter encore d'avoir fait la lumière complète sur ce drame de palais [1] ; mais il est parfaitement invraisemblable, et M. Maybon a eu mille fois raison de le dire, que K'ang Yeou-wei ait donné à Yuan Che-k'ai « l'ordre » d'arrêter l'Impératrice douairière.

M. d'O. prétend enfin que la bigarrure et l'incorrection de ses transcriptions, preuve de la diversité de ses sources, sont aussi une preuve de sa loyauté. Soit : encore pourrait-on lui demander où il a trouvé les orthographes Wang-Nancheu (pour Wang Ngan-che, p. 250), Kouang-tchéou-wang (pour Kouang-tcheou-wan, p. 251), etc., impossibles dans n'importe quel système de romanisation. « Tout cela est très grave assurément, » dira M. d'Ollone. Non, cela n'est pas grave, mais cela est. Il n'y aurait eu, en tout cas, nulle déloyauté à soumettre le manuscrit à un sinologue qui aurait revu les transcriptions et les aurait mises en harmonie : la valeur scientifique du livre y eût gagné, et son originalité n'y eût pas perdu. Après cela, il faut bien reconnaître que M. Maybon a, pour une fois, donné à M. d'O. plus qu'il ne lui était dû, en mettant deux *n* à son nom. Il y a décidément un sort sur ce nom, que nous ne sommes pas seuls à estropier : et M. d'O. nous pardonnera sans doute cette méprise en constatant que les revues qui ont donné la plus large hospitalité à ses travaux et dont la sympathie doit lui être le moins suspecte, *La Géographie* [2] et la *Revue du Monde musulman* [3], l'ont commise comme nous.

*
* *

La lettre de M. d'O. manifeste une telle impatience de la critique que je n'espère guère l'avoir convaincu de la bonne foi et de la modération de M. Maybon. Il me reste à lui prouver, en feuilletant à nouveau les premières pages de son livre, combien il aurait été facile de multiplier les chicanes, si nous avions voulu passer au crible toutes ses affirmations.

---

(1) L'un des exposés les plus précis de cette histoire obscure est celui que M. H. Maspero en a fait ici-même (*supra*, p. 252-258) d'après les mémoires de Leang K'i-tch'ao : encore a-t-il fait remarquer qu'on ne pouvait le considérer comme un récit impartial des faits.

(2) 15 mai 1908, p. 183 : « d'Ollonne ».

(3) Février 1908, p. 285 ; avril 1908, p. 861 ; mai 1908, p. 90 : « d'Olonne ».

P. 12. « L'histoire (de la Chine), dit-il, ne commence, selon les écrivains les plus compétents, qu'en 722 av. J.-C. », et il renvoie au tome Ier du Sseu-ma Ts'ien de M. Chavannes, où nous lisons (p. CLV) : « Aussi n'est-ce pas à l'année 722 av. J.-C., première de la période Tch'ouen-ts'ieou, que s'arrête la chronologie précise, mais plus d'un siècle avant, à l'année 841. » Et M. Chavannes admet (p. CXLI) qu'on peut remonter, avec une précision moindre, jusqu'au XIIe siècle avant notre ère.

P. 13, note. « Encore aujourd'hui le nombre des noms de famille de Chine se réduit à 342. » Je ne sais où M. d'O. a pris ce chiffre, dont la précision ferait croire à l'existence d'une statistique sérieuse. Il n'y a pas deux auteurs qui donnent le même. Celui du *Po kia sing* est plus élevé. La liste des noms de famille à la fin du dictionnaire de Giles en comprend près de 2500, dont un grand nombre, il est vrai, sont maintenant inusités. Selon Mayers, qui paraît se rapprocher de la vérité, il y en aurait de 400 à 500 en usage aujourd'hui.

P. 14-15. M. d'O. parle de « Scythes... envahisseurs victorieux de l'Inde qui devient un empire scythique. » Les Indo-scythes, dont il est question ici, sont restés cantonnés à l'extrémité Nord-Ouest de l'Inde ; ils n'ont jamais conquis la péninsule entière.

P. 21. « Ce fut dans un intérêt stratégique, pour faciliter le transport des armées, que le roi de Ou fit creuser, entre Hang-tchéou, le Yang-tsé et le Hoang-ho, le premier et le plus important tronçon du futur canal impérial (485-481). » Le canal creusé, d'après le *Tso tchouan* (1), par le prince de Wou « fit communiquer le (Yang-tseu-)kiang et (la rivière) Houai (2) » : il n'intéressait donc ni la région de Hang-tcheou ni le Houang-ho. Il est à peine besoin de signaler qu'il n'est question de l'utilisation stratégique de ce canal ni dans le *Tso tchouan* ni dans les textes cités par le P. Tschepe (3), et la même remarque s'appliquerait au canal impérial tout entier. S'il a pu servir occasionnellement aux transports de troupes, c'est au même titre que les autres voies de communication : il n'apparaît pas, en lisant les nombreux textes rassemblés par le P. Gandar (4), qu'aucun de ses tronçons ait été creusé expressément pour cet usage.

P. 27. « Aujourd'hui encore existe (en Chine) une noblesse terrienne héréditaire. » Il n'existe rien de tel.

P. 31. M. d'O. avance que l'existence du Japon aurait été révélée aux Chinois par des Japonais trouvés en Corée ; que Tchang K'ien serait allé jusqu'au lac Baïkal et jusqu'à la mer d'Aral ; et que les rois « grecs » de Sogdiane se seraient soumis à Wou-ti. Autant d'affirmations gratuites, et dont M. d'O. serait bien empêché de trouver la preuve dans les Annales officielles.

P. 36. Il ne faut pas prendre à la lettre les chiffres de la population de la Chine ancienne donnés ici. Si l'on se reporte à Ma Touan-lin, le recensement de 156 ap. J.-C. aurait accusé 66 millions d'âmes. Les chiffres fournis par Sakharoff (5) d'après d'autres

---

(1) Et non d'après le *Tch'ouen ts'ieou*, comme le dit le P. GANDAR (*Le Canal impérial*, p. 8), qui, de plus, attribue inexactement le creusement du canal au marquis de Lou.

(2) 溝通江淮; cf. LEGGE, *Chinese Classics*, V, II, p. 818.

(3) *Histoire du royaume de Ou*, p. 119.

(4) *Op. cit.*

(5) *Die Arbeiten der Kaiserl. Russ. Gesandschaft zu Peking*, Berlin, 1858, II, p. 144-146.

sources sont aussi différents. Toute la question serait à reprendre d'après les textes autorisés.

P. 41. Les dates extrêmes de la dynastie Souei sont 581-618 et non 581-616, et celles de la dynastie T'ang 618-907 et non 616-907. Il est de plus inexact que, comme les Ts'in, les Souei se soient écroulés « dès le second règne » : la dynastie Souei a compté quatre empereurs, et ici encore M. d'O. a sacrifié l'exactitude historique à l'exactitude du parallélisme.

Ibid. « En 605, les armées chinoises... contraignent au tribut le Cambodge. » C'est parfaitement faux (1).

P. 43. Ni en 667, ni avant cette date, ni plus tard, le Japon ne s'est placé « dans l'obédience chinoise ».

J'arrêterai là ce dépouillement de *La Chine novatrice et guerrière*, qui serait aujourd'hui sans intérêt : mais je ne serais pas embarrassé pour le poursuivre, si M. d'O. y tenait. J'ai voulu seulement montrer que, si M. Maybon avait relevé au hasard quelques erreurs de détail, il n'y avait rien mis de l'acharnement que M. d'O. lui attribue. Mais je crains que M. d'O. n'ait été rendu trop chatouilleux par les louanges sans mesure que son livre a reçues dans d'autres périodiques. Un collaborateur du *Bulletin du Comité de l'Asie française*, qui signe « Avesnes » (2), l'a comparé tour à tour à Dupleix, à Bussy d'Amboise et aux fils de Tancrède de Hauteville. Franchement, M. d'Ollone ne préfère-t-il pas une sobre critique aux terribles éloges que lui assènent ses amis ?

Cl. E. Maitre

---

(1) Cf. Pelliot, *Mémoires sur les coutumes du Cambodge*, in *B. E. F. E.-O.*, II (1902), p. 123-124.

(2) Janvier 1908, p. 20-22.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

10 juillet 1908

— Arrêté accordant à M. P. Pelliot une avance pour achats de livres et d'objets de collections. (*J. O.*, 16 juillet 1908, p. 1238.)

14 juillet 1908

— Arrêté nommant M. J. Commaille conservateur du groupe d'Angkor pour compter du 1er juillet 1908. (*J. O.*, 20 juillet 1908, p. 1256.)

25 juillet 1908

— Arrêté modifiant l'arrêté du 7 février 1908 relatif à la mission du commandant Lunet de Lajonquière en France. (*J. O.*, 3 août 1908, p. 1326.)

23 août 1908

— Arrêté nommant MM. G. Maspero, L. Cadière et E.-M. Durand correspondants délégués de l'Ecole pour une période de trois ans. (*J. O.*, 3 septembre 1908, p. 1480.)

3 septembre 1908

— Arrêté nommant M. E. Chassigneux pensionnaire de l'Ecole. (*J. O.*, 10 septembre 1908, p. 1507.)

24 septembre 1908

Rapport au Conseil supérieur de l'Indochine sur la situation matérielle et les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient pendant l'année 1908.

Personnel. — M. Finot, ancien directeur et représentant de l'Ecole en France, a été chargé d'une chaire d'histoire et philologie indochinoises au Collège de France par arrêté ministériel du 16 avril 1908. Cette chaire a été créée sur l'initiative du Gouvernement général de l'Indochine et sans grever son budget d'aucune charge nouvelle. La leçon d'ouverture du cours de M. Finot, qui a été reproduite dans le numéro de janvier-juin 1908 du *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, montre dans quel esprit ce cours est conçu et de quelle importance il sera pour mieux faire connaître en France notre colonie d'Indochine, son passé, son histoire, ses monuments, les races qui l'habitent et l'œuvre civilisatrice que nous y avons accomplie. M. Finot est resté, comme par le passé, le représentant de l'Ecole en France. A ce titre, il a surveillé la publication de *l'Inventaire des monuments čams de l'Annam* de M. Parmentier et du *Répertoire d'épigraphie jaina* de M. Guérinot, dont l'impression est à peu près terminée, et il a pris part au Congrès des Orientalistes de Copenhague, où il était en outre le délégué officiel du Gouvernement de l'Indochine.

M. FOUCHER, ancien directeur de l'Ecole, chargé depuis l'année dernière de la chaire de langue sanskrite à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, a tenu, dans ses nouvelles fonctions, à rester notre collaborateur ; il a prononcé, en particulier, devant le Comité de l'Asie française, le 22 janvier 1908, une brillante conférence sur les monuments d'Angkor, qui a gagné à la « Société d'Angkor » de nouvelles adhésions.

M. Cl.-E. MAITRE, auparavant professeur de japonais, a été désigné par décret du 11 janvier 1908 pour succéder à M. Foucher dans les fonctions de directeur de l'Ecole.

Les premiers résultats de l'exploration archéologique que M. PELLIOT, professeur de chinois en congé, dirige depuis le mois de juin 1906 dans le Turkestan chinois, ont déjà été signalés dans le rapport de l'année dernière. Depuis qu'il a pénétré dans la Chine propre, M. PELLIOT a été plus heureux encore, et ses trouvailles dans les « Grottes des Mille Buddha » (Kan-sou) sont d'une importance considérable pour la philologie chinoise. M. PELLIOT a réussi en effet à se faire ouvrir une cachette pratiquée dans la paroi d'une des grottes et murée depuis mille ans, où il a eu la stupéfaction de retrouver toute une bibliothèque, composée de 15.000 à 20.000 rouleaux de manuscrits s'échelonnant du VIe au Xe siècle de notre ère. Pour comprendre l'importance de cette découverte à un point de vue purement matériel, il suffira de remarquer qu'aucun manuscrit chinois ancien n'est encore entré dans les grandes bibliothèques publiques d'Europe, et qu'il n'en existe qu'un nombre infime d'antérieurs au Xe siècle dans les collections des bibliophiles chinois. Tous les manuscrits de la cachette n'étaient pas chinois : il y avait aussi d'énormes liasses de manuscrits tibétains, dont tout un *Kanjur*, et plusieurs rouleaux en écriture brahmī ou en ouïgour, d'une insigne rareté. Parmi les manuscrits chinois, le plus grand nombre étaient des textes bouddhiques connus, mais beaucoup aussi étaient inédits. On peut citer notamment : le récit du voyage dans l'Inde d'un pélerin chinois du VIIIe siècle ; deux chapitres du *Houa hou king*, le livre autour duquel taoïstes et bouddhistes se sont battus pendant mille ans et dont la destruction fut ordonnée au XIIIe siècle ; un court manuscrit manichéen ; un traité nestorien complet, intitulé « Eloge de la Sainte Trinité », capital pour l'étude de cette forme du christianisme qui eut en Chine, sous les T'ang, une brillante fortune ; deux fragments considérables de dictionnaires qu'on croyait définitivement perdus ; deux textes importants sur la géographie de l'Asie centrale, etc. M. PELLIOT rapporte tous les manuscrits chinois qui présentent un intérêt réel, et tous les manuscrits en autres langues, à l'exception d'une partie du *Kanjur* tibétain. Il a recueilli également, au même endroit, d'autres objets de la même époque : une série de xylographes chinois, qui sont les plus anciens imprimés connus ; deux estampages ; de nombreuses peintures sur soie, sur toile et sur papier ; deux manuscrits à enluminures ; quelques statues en bois, en pierre, en cuivre, et jusqu'à des pochoirs. Enfin, dans d'autres grottes qu'il a fait déblayer, M. PELLIOT a trouvé un certain nombre de fragments manuscrits et imprimés du XIIIe au XIVe siècle, en chinois, en tibétain, en mongol, en brahmī et en si-hia.

M. PARMENTIER, chef du Service archéologique, est allé au début de l'année à Angkor, pour arrêter le programme provisoire des travaux à entreprendre dans ce groupe d'édifices. Il a regagné ensuite Nhatrang, où il a poursuivi les travaux de restauration du temple de Pō-Nagar. Enfin il a dû se rendre récemment à Phanrang, afin de diriger la construction du monument élevé par souscription publique à la mémoire de Prosper

Odend'hal. Il a profité de ce séjour à Phanrang pour effectuer quelques travaux de réparation au temple de Pō Klauṅ Garai, et il a eu la bonne fortune de retrouver, au sommet de deux mamelons avoisinant ce temple, deux inscriptions chames encore inconnues. M. Parmentier travaille en même temps à la préparation de l'atlas de planches qui doit accompagner son *Inventaire des monuments čams de l'Annam.*

M. Huber, qui faisait fonctions de professeur de chinois depuis le départ de M. Pelliot, a été chargé d'une chaire de philologie indochinoise. Il est rentré en Europe après sept années de séjour consécutif.

M. Maybon, secrétaire-bibliothécaire, qui prépare une étude historique sur la dynastie des Nguyễn, a fait un voyage en Annam, à l'effet d'étudier les lieux où se sont déroulés les principaux événements de l'histoire de cette dynastie et les monuments qui en rappellent le souvenir. L'intérim des fonctions de professeur de chinois lui a été confié, jusqu'au retour de M. Pelliot.

M. Bloch, pensionnaire, à l'expiration de la mission d'études linguistiques qui lui avait été confiée l'année dernière dans l'Inde anglaise, est rentré en France à titre définitif. Il a été remplacé par M. Chassigneux, agrégé d'histoire et de géographie, qui se propose de faire une étude approfondie du Delta tonkinois.

M. Peri, pensionnaire, a été chargé d'une mission au Japon, dont il a rapporté une abondante moisson de documents et de livres. M Peri prépare diverses études relatives au drame lyrique japonais.

M. Henri Maspero, pensionnaire, arrivé à Hanoi au mois de mars, s'est consacré pendant plusieurs mois au classement du fonds chinois de la bibliothèque; il s'est préparé en outre par divers travaux à la mission en Chine qui doit lui être attribuée prochainement. — Tous les membres de l'Ecole ont d'autre part collaboré activement à la *Bibliographie* et à la *Chronique* du *Bulletin.*

Un nouvel emploi a été créé à l'Ecole par l'arrêté du 5 mars 1908, celui de conservateur du groupe d'Angkor. Il a été confié à M. Commaille, commis des Services civils, ancien secrétaire de l'Ecole, qui, depuis le mois de décembre 1907, avait été chargé par le Commissaire-délégué de Battambang de procéder aux premiers travaux de débroussaillement. M. Commaille s'est acquitté de sa tâche avec activité, malgré les difficultés qu'il a rencontrées dans le recrutement de la main-d'œuvre.

Le commandant Lunet de Lajonquière, correspondant de l'Ecole, a été chargé, de novembre 1907 à avril 1908, d'une nouvelle mission au Cambodge, dont le but principal était de relever les monuments cambodgiens situés dans les provinces cédées à la France par le traité du 13 mars 1907 : les résultats de cette mission feront l'objet du troisième et dernier volume de l'*Inventaire des monuments du Cambodge.* A l'issue de sa mission au Cambodge, le commandant de Lajonquière a été chargé par le Gouvernement siamois d'une mission d'exploration archéologique, qui a porté surtout sur la vallée du Ménam et la péninsule malaise.

Deux officiers topographes, les lieutenants Buat et Ducret, lui avaient été adjoints pour exécuter un relevé au 20.000e de la région d'Angkor. La carte qu'ils ont préparée couvre tous les édifices importants dispersés autour de l'enceinte d'Angkor-Thom ; elle a permis de faire sur la disposition des monuments d'Angkor des constatations

inattendues et du plus haut intérêt. Cette carte, dont il reste seulement à rectifier la toponymie, pourra être prochainement livrée à l'impression.

Le Dr CORDIER, correspondant, a terminé les cours de sanskrit et de tibétain qu'il professait à l'Ecole depuis un an, et est rentré en France, où il met la dernière main à son *Catalogue descriptif du Tanjur* et à son *Cours de tibétain classique.*

MM. Georges MASPERO, CADIÈRE et DURAND ont été nommés correspondants délégués de l'Ecole. Le P. DURAND a continué dans le *Bulletin* la publication de ses *Notes sur les Chams* et le P. CADIÈRE a commencé celle d'un mémoire linguistique sur l'annamite et le sino-annamite, qui sera capital pour l'étude comparée des langues monosyllabiques. Ce travail est à rapprocher d'un travail du P. SCHMIDT, dont l'Ecole a publié une traduction française, et qui marquera une date dans l'histoire de la linguistique khmère : pour la première fois, le cambodgien a été replacé nettement dans le groupe de langues auquel il appartient.

Le titre de correspondant de l'Ecole a été accordé à S. A. le prince DAMRONG RACHANUPHAP, dont la bienveillance éclairée a été si précieuse à ceux des membres ou attachés de l'Ecole qui ont eu à travailler au Siam, et à M. VOGEL, *Archæological Surveyor* à Lahore, l'un des collaborateurs les plus réguliers et les plus dévoués de l'Ecole.

MM. AUCOURT, J. BEAUVAIS, BONIFACY, CŒDÈS, DELOUSTAL, P. HOANG, SOULIÉ et TCH'ANG YI-TCHOU ont également collaboré au *Bulletin*. Je signalerai particulièrement la traduction entreprise par M. R. DELOUSTAL du code de la dynastie Lê : la publication de ce texte, jusqu'ici inconnu, est destinée à jeter une lumière toute nouvelle sur l'histoire et les principes du droit annamite, et peut-être à bouleverser un bon nombre d'idées reçues.

Publications. — Le *Bulletin* n'a pas réussi à rattraper entièrement le retard considérable dont il souffrait depuis trois ans; mais grâce à l'organisation aujourd'hui parfaite de l'imprimerie qui l'édite, ce sera chose faite à la fin de l'année courante.

Deux nouveaux volumes des « Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient » sont sous presse et doivent paraître avant la fin de l'année ; ce sont : le tome premier de l'*Inventaire descriptif des monuments čams de l'Annam*, de M. PARMENTIER, et le *Répertoire d'épigraphie jaina*, de M. GUÉRINOT. D'autres ouvrages sont en préparation.

Conservation des monuments historiques. — Par l'arrêté du 18 mai 1908, 48 monuments ou groupes de monuments khmèrs situés soit au Cambodge, soit au Laos ont été classés comme monuments historiques. Un autre arrêté, du même jour, a placé provisoirement sous la sauvegarde de la législation relative aux monuments historiques la totalité des édifices, inscriptions et objets anciens d'origine cambodgienne, situés ou trouvés sur le territoire du nouveau commissariat de Battambang.

Les travaux de restauration du temple de Pō-Nagar à Nhatrang, qui sont bien près aujourd'hui de leur achèvement, ont déjà été signalés plus haut. Mais le principal effort a porté cette année sur Angkor. Le programme de travaux arrêté par le chef du Service archéologique a été méthodiquement poursuivi. Pendant les premiers mois de l'année, M. COMMAILLE s'est attaché surtout à débarrasser les monuments d'Angkor-Thôm de la brousse épaisse qui les recouvrait et en cachait la vue, à dégager l'énorme place

centrale de laquelle on en découvrait jadis et on en peut découvrir de nouveau aujourd'hui tout l'ensemble, et à reconstituer les grandes avenues rectilignes qui conduisaient de la place centrale aux cinq portes monumentales de l'enceinte. Depuis le mois de mai, les pluies ont rendu impossible tout travail à Angkor-Thôm. Les équipes de coolies ont été employées uniquement à Angkor-Vat, dont on a entrepris un nettoyage complet. Le massif central, ses quatre cours intérieures et la cour qui le circonscrit sont aujourd'hui complètement dégagés. Malheureusement des raisons financières rendent impossible pour le moment l'acquisition du matériel nécessaire pour l'évacuation des énormes masses de terres extraites des cours.

Grâce à une subvention du Comité local de la « Société d'Angkor », il a été possible de commencer aussi la reconstitution de la chaussée dallée, longue de 475 mètres, qui relie le temple d'Angkor-Vat à l'entrée Ouest de l'enceinte. Les subsides alloués par le groupe de Phnôm-penh se sont élevés en tout à 3.500 piastres. Le groupe de Paris a fourni également une première subvention, qui n'a pas encore été utilisée.

La construction d'un bungalow, à l'extérieur de l'enceinte d'Angkor-Vat, a dû être interrompue momentanément par suite de l'insuffisance des crédits.

Le chef du Service archéologique doit monter prochainement au Laos, pour y dresser l'inventaire des monuments dignes d'être classés comme monuments historiques et pour étudier les moyens de conserver ceux qui sont menacés de ruine.

Un arrêté ministériel en date du 18 janvier 1908 a créé auprès du Ministère de l'Instruction publique une « Commission archéologique de l'Indochine ». Cette commission, dont la présidence a été confiée à M. Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a pour but de « recevoir et d'examiner toutes les communications relatives à la conservation des monuments archéologiques de l'Indochine ». Elle entretient avec le directeur de l'Ecole des rapports réguliers. Elle s'occupe en particulier d'assurer la publication de la magnifique documentation photographique rapportée d'Angkor par la mission Dufour-Carpeaux.

Bibliothèque. — La bibliothèque de l'Ecole a été enrichie cette année par d'importants achats, parmi lesquels il faut citer surtout les achats de livres japonais faits au cours de sa mission par M. Peri. Le fonds de manuscrits annamites s'est encore augmenté de copies des ouvrages rares ou uniques que les mandarins et les lettrés annamites mettent une bonne volonté croissante à nous communiquer. Le Cơ-mật a fait tirer pour l'Ecole un exemplaire des *Annales de Kiến-phước.* Un magnifique spécimen du document connu sous le nom de « Charte des Mans » a pu être acquis. Un don de M. Bory a considérablement accru la collection de manuscrits laotiens.

Le fonds épigraphique s'est enrichi de calques de différentes inscriptions laotiennes (don de M. Mahé, Résident supérieur), d'estampages d'inscriptions cambodgiennes envoyés de Battambang par M. de Lajonquière, d'un lot important d'estampages d'inscriptions du Sseu-tch'ouan (don de M. Bodard), et surtout d'une collection considérable d'estampages rapportés de Chine par M. Chavannes. Il y a lieu de signaler à ce propos que M. Cœdès a publié dans le *Bulletin* un catalogue détaillé des inscriptions du Cambodge et du Champa, avec la liste des estampages conservés à l'Ecole française et à la Bibliothèque Nationale.

La collection photographique a reçu aussi de notables accroissements, grâce aux dons du capitaine Péri (photographies rapportées du Laos) et du lieutenant Imbert. Le Ministère de l'Instruction publique a fait remettre à la bibliothèque de l'Ecole, de

la part de M. THOMSON, des clichés photographiques exécutés en 1863 et représentant des monuments du Cambodge, que cet explorateur anglais fut des premiers à visiter et à étudier.

Musée. — Les dimensions du Musée deviennent de plus en plus insuffisantes et obligent à n'acquérir que des objets de dimensions restreintes et peu encombrants. Nous avons pu acquérir néanmoins un plat en « émail de Huë », deux brûle-parfums à suspension, en cuivre, de travail annamite, et un panneau sculpté d'origine chinoise. Le Musée s'est enrichi en outre, grâce à des dons, de monnaies annamites, de trois curieux essais en étain de monnaies cambodgiennes exécutés pour le roi Ång Duong et d'un fragment d'inscription découvert dans la province de Phnôm-smoch (Cambodge).

Grâce à la libéralité de S. M. Sisovat, un bâtiment destiné à recevoir le « Musée des antiquités khmères » a été construit cette année à Phnôm-penh.

CL.-E. MAITRE

13 novembre 1908

— Arrêté chargeant M. H. MASPERO d'une mission d'études en Chine. (*J. O.*, 19 novembre 1908, p. 1888.)

INDEX ANALYTIQUE

Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

N°s 1-2. janvier-juin 1908

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

N°s 3-4, juillet-décembre 1908

NOTES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.

I. — **Indochine** (L. Cadière).

II. — **Chine** (H. Maspero).

III. — **Japon**.

ERRATUM

P. 149, n. 1. *Au lieu de* 範若屏, *lire* 範茘屏.

P. 150, l. 15. *Au lieu de* Siue, *lire* Sie.

P. 151, l. 8. *Au lieu de* Hou, *lire* Fou.

Ib., l. 17. *Au lieu de* 1280-1294, *lire* 1260-1294.

Ib., l. 22. *Au lieu de* 歇宮, *lire* 歇常.

P. 152, l. 3 et n. 1. *Au lieu de* Tao-lo-mong, *lire* Tao-no-mong.

Ib., l. 7. *Au lieu de* Man Lou-k'iong, *lire* Man Lou-k'ong.

Ib., l. 17. *Au lieu de* 猰, *lire* 喫.

Ib., n. 6. *Au lieu de* Cha-mo, *lire* Cha-mou.

Ib., n. 6. *Au lieu de* Lan-tchang-kiang, *lire* Lan-ts'ang-kiang.

Ib., n. 7. Le *t'eou-che* est le laiton, du turc *toutch*. Cf. Watters, *Essays on the Chinese language*, p. 359.

P. 153, l. 28. *Au lieu de* Hai-kiu, *lire* Hai-k'ing.

Ib., n. 1. *Au lieu de* 州, *lire* 川.

P. 154, l. 14. *Au lieu de* 南格剌 Nan-kai-ts'ö, *lire* 南格刺 Nan-ko-la.

P. 155, l. 32. Au lieu de *teng-lang*, lire *teng-hien*.

P. 156, l. 12-14. *Au lieu de* Mong-yang est en amont du fleuve....... Lien-si-yang, *lire* [Le territoire de] Mong-yang est sur le cours supérieur [du Kin-cha-kiang] ; au Sud, il arrive au territoire de Ti-ma-sa et confine à l'Océan occidental.

Ib., l. 30. *Au lieu de* Tao-yu-pin 刀玉賓, *lire* Tiao-yu-pin 刁玉賓.

P. 157, l. 20. *Au lieu de* 碧西, *lire* 蕣西.

Ib., l. 22 sqq. *Au lieu de* Sseu-houen *et* Houen, *lire* Sseu-hong *et* Hong.

P. 158, l. 16. *Au lieu de* Chouei-t'i, *lire* Jouei-t'i.

Ib., l. 18. *Au lieu de* Leng 楞, *lire* Tö-leng 得楞 (Talaing).

Ib., l. 20. *Au lieu de* Sseu Ko-han-pa, *lire* Sseu-ko *et* Han-pa.

Ib., n. 3. *Au lieu de* Ta-yong-kiang 大庸江, *lire* Ta-yun-kiang 大盈江.

P. 159, l. 25 et *passim*. *Au lieu de* T'eng-tcheng, *lire* T'eng-tchong.

P. 161, n. 1. Supprimer la phrase sur Keng et Xieng = 京 *king*.

Ib., n. 3 et *passim*. *Au lieu de* Ta-yong-kiang, *lire* Ta-yun-kiang.

P. 163 et *passim*. *Au lieu de* Kan-ngai, *lire* Kan-yai.

Ib., n. 2. *Au lieu de* Pan-lang-kiang, *lire* Pin-lang-kiang.

P. 164, l. 6. *Lire* 竹聽.

Ib., l. 23. *Au lieu de* Kouang Ki-chouen, *lire* Kouang Ki-hiun.

Ib., l. 31 et *passim*. Ecrire toujours 賧 *t'an*.

P. 165, l. 19. *Au lieu de* To-ying, *lire* To-ngan.

Ib., l. 29. *Au lieu de* Tcheou Kia-meou, *lire* Tcheou Kia-mo.

P. 166, l. 29. *Au lieu de* Mong-han, *lire* Men-han.

P. 167, l. 30. *Au lieu de* Pang-han-lou-tsou, *lire* Pang-hang-lou-tsou.

P. 168, l. 1. *Au lieu de* 賓井, *lire* 寶井.

P. 171, l. 12. *Au lieu de* Mong ting-chouei, *lire* Mong T'ing-jouei.

Ib., l. 15. *Au lieu de* King-kouei, *lire* King K'ouo.

P. 172, l. 1. Au lieu de *ling-chai*, lire *lin-chö*.

Ib., l. 30. *Au lieu de* Yao-yuan, *lire* Jeou-yuan.

P. 173, l. 18. *Au lieu de* Wo-tch'ang, *lire* Ngo-tch'ang.

P. 220, l. 2. *Au lieu de* ministères, *lire* ministres.

P. 223, l. 20. Au lieu de *nirvāna*, lire *nirvāṇa*.

P. 249, l. 4. *Au lieu de* antérieures, *lire* ultérieures.

P. 253, l. 8. *Au lieu de* Wong Tong-ho 翁洞和, *lire* Wong T'ong-ho 翁同龢.

P. 259, l. 10. *Au lieu de* 勒命方畧, *lire* 革命方畧.

P. 261, n. 3. *Au lieu de* Wou-tseu-kiang, *lire* Wou-tseu-hiang.

P. 266, l. 1. *Au lieu de* 金右萃編, *lire* 金石萃編.

P. 272, l. 16. *Au lieu de* Hi, *lire* Hikuma.

P. 276, n. 1, l. 2. *L'un des deux caractères* 蕭 *doit être* 鵬.

P. 279. Pour la traduction chinoise du *Voyage d'exploration* de Francis Garnier, cf. Cordier, *Bibl. Sinica*, 2e éd., col 329.

P. 287, l. 37, et p. 288, l. 7. *Au lieu de* Baphoun, *lire* Baphuon.

P. 296, l. 43. *Ajouter* さめ *après* 戀.

P. 302, l. 14. Au lieu de *Pa tcheng hio*.... lire *Fa tcheng hio*....

Ib., l. 24. Au lieu de *Nong san tsa tche*, lire *Nong sang tsa tche*.

Ib., l. 35. Au lieu de *Tsin tch'eng tsa tche*, lire *Tsin cheng tsa tche*.

P. 334, l. 15. Au lieu de *tchen man kiao wei*, lire *tchen-man hiao-wei*.

P. 335, l. 21. *Au lieu de* queue de poisson, *lire* bouche de poisson.

Ib., l. 30. *Au lieu de* de deux ans, *lire* de dix ans.

P. 337, l. 4. Au lieu de *tsou-k'o*, lire *tsiu-k'o*.

Ib., l. 14. Au lieu de *San-po*, lire *sa-p'o*.

P. 339, l. 6. *Au lieu de* sont méprisés, *etc.*, *lire* sont considérés comme une tribu inférieure par les sauvages.

P. 340, l. 26. *Au lieu de* Kao-tien 蒿甸, *lire* K'iao-tien 蕎甸.

P. 343, l. 13. *Au lieu de* Yi-houa 亦化, *lire* Yi-tso 亦佐.

Ib., l. 21. *Au lieu de* Yao-ngan-fou, *lire* Yao-ngan.

P. 347, l. 7. Au lieu de *tseng*, lire *tcheng*.

Ib., l. 14. Au lieu de *pei-pan* 拍牧, lire *p'ai pan* 拍板.

P. 350, l. 29. *Au lieu de* Na-leou-k'i 納樓溪, *lire* Na-leou 納樓 et K'i-tch'ou 溪處.

P. 353, l. 17. *Le texte a bien* Kan-ni 幹泥, *mais il faut sans doute lire* Wo-ni 斡泥.

P. 354, l. 15. *Au lieu de* à Sseu-t'o-k'i 思陀溪, à Tch'ou-lo-k'ong 處落恐, *lire* à Sseu-t'o 思陀, à K'i-tch'ou 溪處, à Lo-k'ong 落恐.

P. 355, l. 7. *Au lieu de* les marches de l'Est, *lire* le Yi-tong 迤東.

P. 356, l. 3. *Au lieu de* naturellement, *lire* actuellement.

P. 359, l. 3 et 8. *Au lieu de* Hi-ngo, *lire* Si-ngo.

Ib., l. 15-16. *Au lieu de* Le *Tcheou chou* 周書 et le *Wei lou p'eng* 微盧彭 les appellent *Si-jen* 西人, *lire* Le *Tcheou chou* les appelle « gens de l'Ouest » en même temps que [les habitants] de Wei, de Lou et de P'eng.

Ib., l. 19. *Au lieu de* P'ou 濮, *lire* Pou ; de même *passim*.

Ib., l. 21. *Au lieu de* P'ou-ts'ien 蒲千, *lire* P'ou-kan 蒲干 (Pagan).

Ib., l. 29. *Supprimer* (espèce de palmier).

P. 360, l. 25. *Au lieu de* Lan-tchouang, *lire* Lan-ts'ang.

P. 361, l. 18. *Lire* Chen 沈.

P. 362, l. 7. *Au lieu de* Kiai-so-tseu, *lire* Kie-so-tseu.

Ib., l. 21-22. *Au lieu de* leur race occupe..., les trois portes du Yong-tch'ang, *lire* ils occupent les trois *tchai* 砦 de Lo-kou, Lo-pan et Lo-ming, de Yong-tch'ang.

P. 364, l. 1. *Au lieu de* Kiai-so, *lire* Kie-so.

P. 365, l. 25. *Au lieu de* Pei-tsou, *lire* Pei-tsiu.

P. 366, l. 1-2. *Lire* Le *Mou chö* parle [des gens] de Yong, de Chou, des Kiang, des Meou. Meou, c'est [la même chose que] Seou 叟 qui se prononce *seou* 搜.

Ib., l. 10. *Au lieu de* 叟, *lire* 鄋.

Ib., n. 4. *Au lieu de* a conquis les Nieou 髳, *lire* a forcé à l'hommage les Jan 冉, a réduit en vasselage les P'ang 髳.

Ib., id. *Au lieu de* Ngang 卬, lire Kiong 邛.

P. 367, l. 2-5. *Corriger ainsi* : Lorsque Yi Yin était préposé au tribut [des barbares] des quatre régions, droit au Sud étaient les Po-pou. Dans les *Discours* [*du royaume*] *de Tcheng* [du *Kouo yu*], [il est dit que le roi] Fen-mao de Tch'ou ouvrit le premier [le pays] des Pou.

Ib., l. 6. *Au lieu de* Lieou Po-tchouang 劉白壯, *lire* Lieou Po-Tchouang 劉伯莊 [des T'ang].

Ib., l. 15. *Au lieu de* jusqu'aux P'ou-kong, *lire* jusqu'aux [pays] Pou et K'ien.

Ib., l. 18. *Au lieu de* T'ou-jen, *lire* Pou-jen.

Ib., l. 20-22. *Corriger ainsi* : Leur teint est noir. Ils courbent le dos et se tatouent, ce qui constitue pour eux un ornement.

P. 568, l. 5. Au lieu de *Lieou song long siang tsiang kiun*, lire *long siang tsiang kiun*, sous les Song de [nom de famille] Lieou (420-479).

Ib., l. 7. *Au lieu de* Ngang-tou, *lire* Kiong-tou.

P. 572, l. 28. Au lieu de *yuan-song*, lire *lu-song*.

P. 573, l. 5-6. *Au lieu de* Ils s'asseyent.... (sorte de gâteaux), *lire* Ils aiment le thé. Pour manger, ils s'asseyent à terre en tailleur.

P. 574, l. 19-20. *Au lieu de* Fou-tsang.... trois ou quatre ouvrages, *lire* Fan-tsang (Tibet). [Chaque exemplaire] est de plus de deux cents boites. Il y a des [lama] qui en possèdent jusqu'à deux et trois exemplaires.

P. 575, l. 16 et p. 577, l. 2. *Au lieu de* 弓龍, *lire* 弓籠.

P. 576, l. 22. *Au lieu de* ne se les lavent, *lire* ne se peignent.

P. 577, l. 1. *Au lieu de* Ils se trouvent près des vallées de Sseu-chan, *lire* Ils se trouvent dans [les districts de] Kin-tch'eng 近城, de Sseu-chan.

Ib., l. 11. *Au lieu de* une couronne, *lire* un bandeau.

P. 578, l. 27. *Au lieu de* K'ang-p'ou-yun-tche 康普連枝, *lire* K'ang-p'ou-ye-tche 康普葉枝.

Ib., l. 28. *Au lieu de* Lo-mai-k'i 羅麥其, *lire* Lo-mai-ki 羅麥基.

Ib., l. 31. *Au lieu de* traits noirs, *lire* traits bleus.

P. 585, n. 5, Au lieu de *quat*, lire *quát*.

P. 590, l. 1. Au lieu de *hoc*, lire *hoe*.

P. 596, n. 4, l. 6. Au lieu de *lõi*, lire *cõi*.

P. 400, n. 5, l. 2. Au lieu de *tũn*, lire *sũn*.

P. 401, l. 17. Au lieu de *con*, lire *cón*.

Ib., l. 21. Au lieu de *khon*, lire *khôn*.

P. 409, n. 1, l. 12. Au lieu de *nguyên*, lire *quyên*.

P. 412, n. 7, l. 1. Au lieu de *dãy*, lire *dây*.

P. 415, l. 9. Au lieu de *ngot*, lire *ngoắt*.

P. 418, n. 6, l. 5. Au lieu de *duoi*, lire *dưới*.

P. 419, l. 18. *Au lieu de* Cũa, *lire* Của.

P. 420, l. 8. Au lieu de *hwak*, lire *kwak*.

Ib. Intervertir les notes 1 et 3, et les notes 2 et 4.

P. 421, n. 4, l. 3. *Au lieu de* ci-dessous, *lire* ci-dessus.

P. 422, n. 9, l. 2. Au lieu de *khoû*, lire *khoâ*.

P. 425, l. 17. Au lieu de *vói*, lire *vói*.

P. 430, n. 4, l. 2. *Au lieu de* forme, *lire* force.

P. 432, l. 3. Avant 夭, ajouter *eo*.

P. 444, l. 9. *Au lieu de* labialisée, *lire* vocalisée.

Ib., l. 16. Au lieu de *vạt*, lire *vọt*.

P. 488, fig. 1. *Au lieu de* Harītī, *lire* Hārītī.

P. 508, l. 16. Au lieu de *Mahāprajñāparāmitāsūtra*, lier *Mahāprajñāpāramitāsūtra*.

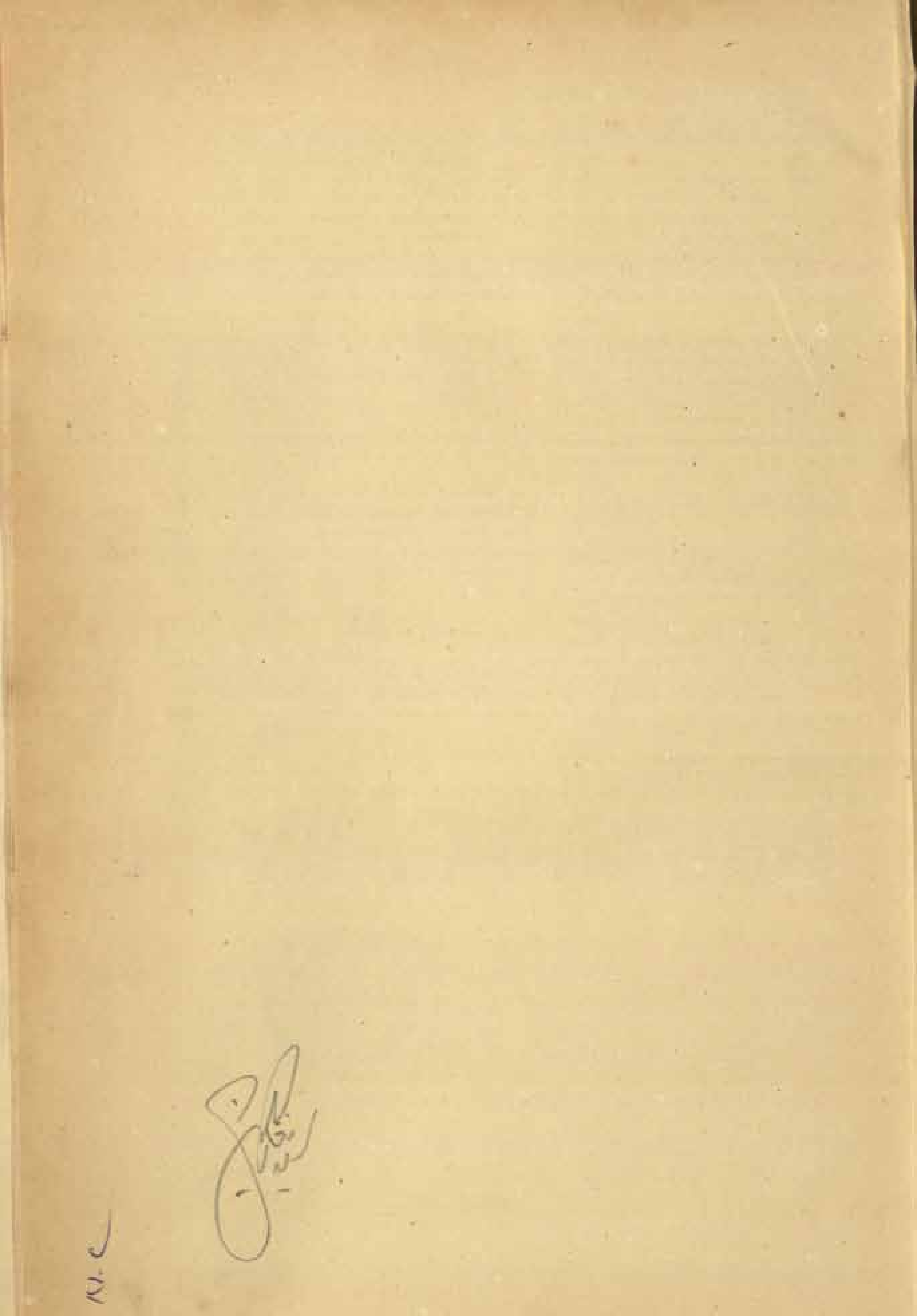
P. 577, l. 10. Au lieu de *chá-no-gu* (*cha-no-you*), lire *chá-no-you* (*cha-no-yu*).

Ib., l. 14. Au lieu de *kelō*, lire *keilō*.

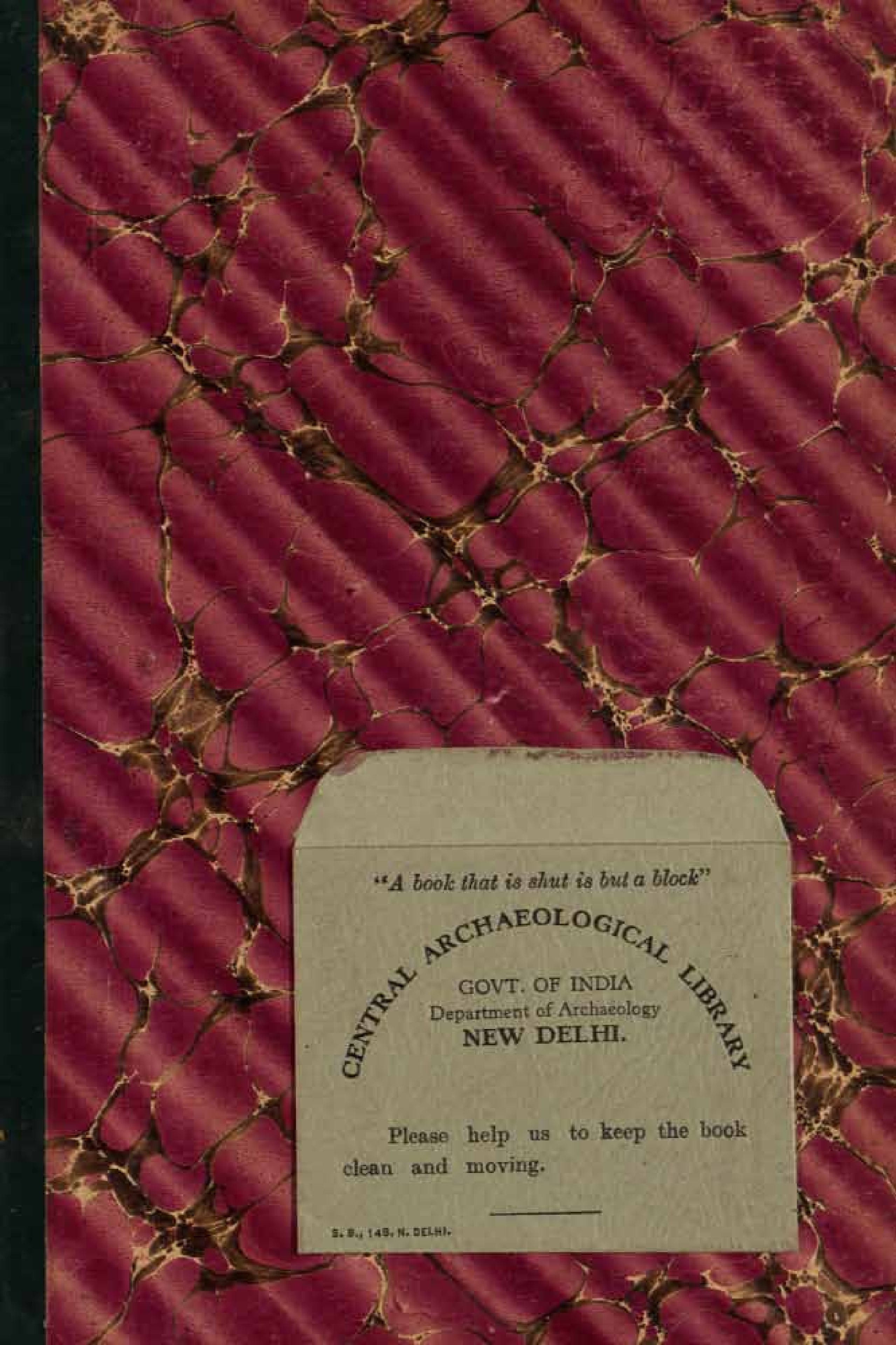
P. 578, l. 2. *Au lieu de* 夭, *lire* 天.

P. 602, l. 47. *Au lieu de* 北, *lire* 北.









"A book that is shut is but a block"
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.
Please help us to keep the book clean and moving.
S. B., 148. N. DELHI.